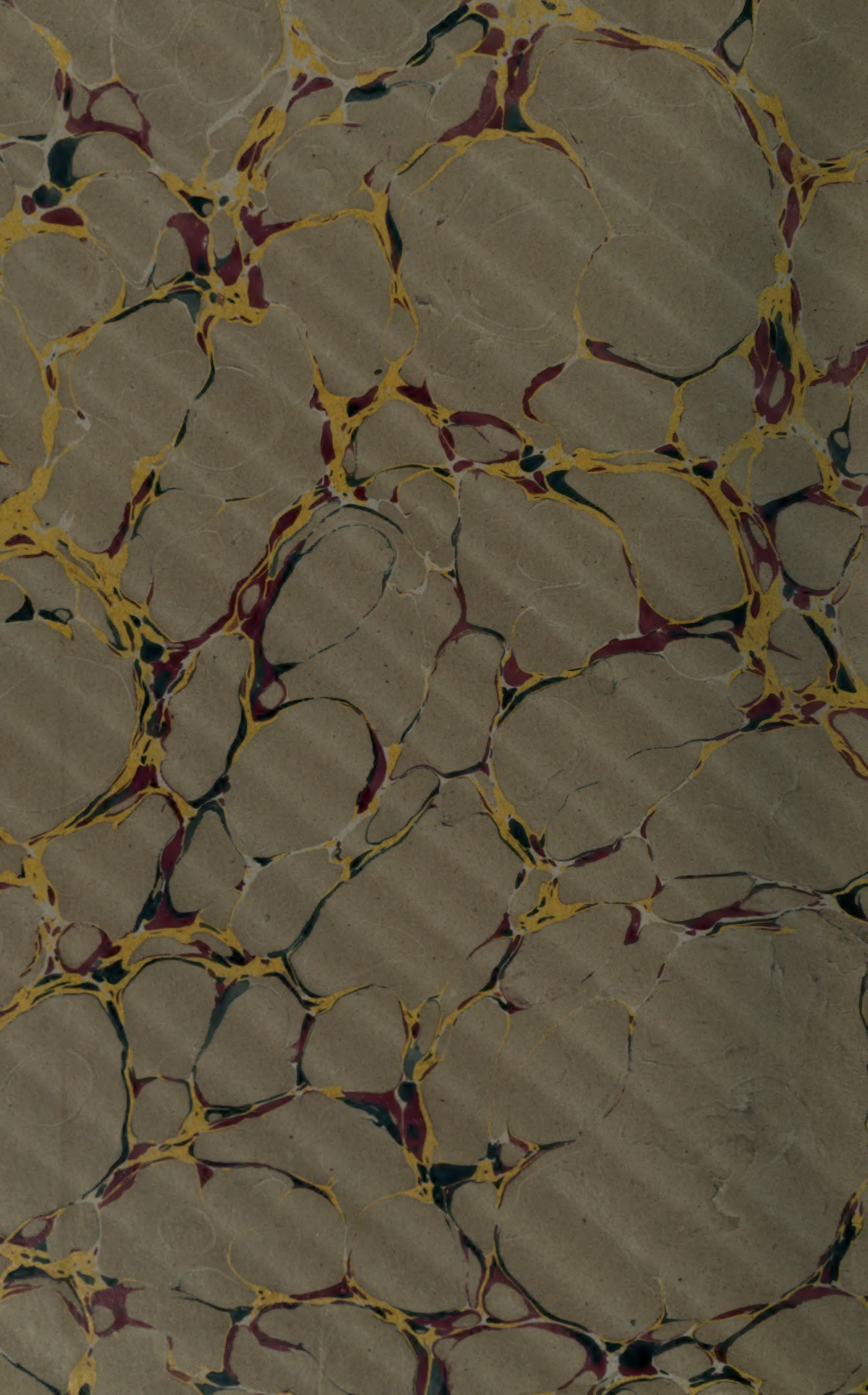
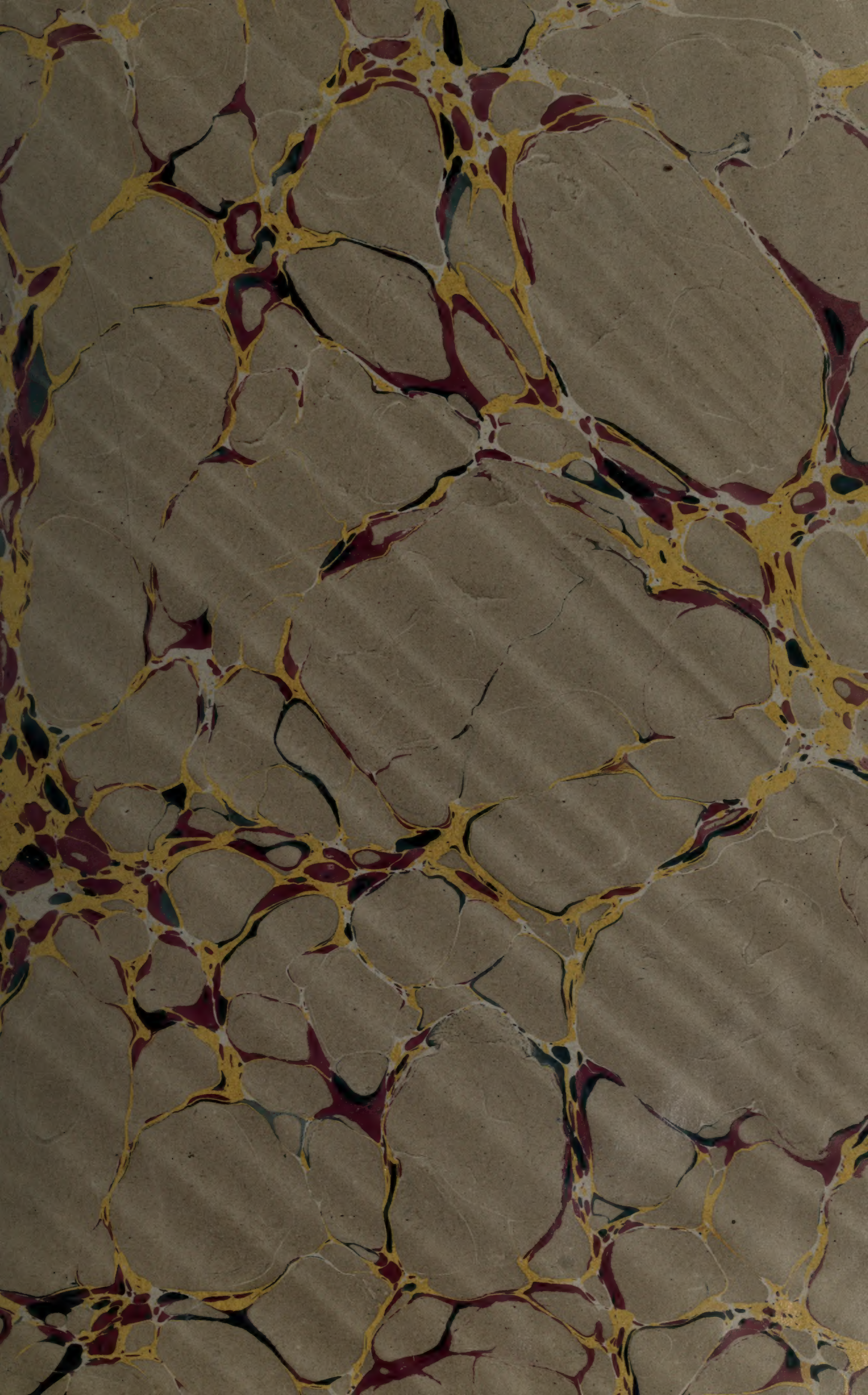




REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME SEIZIÈME

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME SEIZIÈME

Juillet à Décembre 1888

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1888

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR[1]

(SUITE ET FIN)

Les Instituts, musées et laboratoires dont nous venons de faire une énumération sommaire ont pour but commun de donner à l'enseignement de l'hygiène des moyens d'étude expérimentale et pratique. C'est à ce titre que leur création a marqué une étape décisive dans l'histoire des développements de l'hygiène. La célèbre classification qu'Auguste Comte a déterminée, avec tant de précision et une si large hauteur de vues, pour expliquer le mouvement des diverses sciences suivant l'évolution historique des siècles et les variations de l'esprit humain, est également vraie pour l'hygiène, qui emprunte tant d'éléments à chacune d'elles. Aujourd'hui, elle paraît à tous ceux qui se consacrent à son étude définitivement arrivée à sa période scientifique ; elle est débarrassée du dogmatisme du passé, des influences métaphysiques, et c'est avec des notions de plus en plus dégagées de tout empirisme qu'elle est devenue capable, à l'exemple de la médecine, de diriger, comme l'a dit Littré, « de la façon la plus utile à l'individu et à l'État, ce grand mouvement de maladie et de mort qui amène à la lumière chaque génération, pour la coucher à son tour dans le tombeau après sa tâche remplie ». Quels sont donc les procédés d'études

(1) Voir page 478.

que l'hygiéniste doit rechercher et appliquer dans les établissements dont nous venons de parler?

« De même que l'étudiant qui se destine à la chirurgie, faisait observer M. Vallin en 1879, donne une plus grande attention à l'anatomie et à la médecine opératoire, de même celui qui voudrait suivre la carrière de l'hygiène, sans négliger les autres parties de la médecine, s'appliquerait surtout à la physiologie et à l'épidémiologie ; les études préliminaires terminées, il visiterait les établissements industriels, les habitations collectives, hôpitaux, casernes, écoles, prisons, pour étudier sur place les questions d'encombrement, d'isolement, de ventilation, de chauffage, d'insalubrité provenant des égouts, des latrines, etc... En visitant les habitations privées signalées à l'autorité comme insalubres, il apprendrait à juger, à prévenir ou à corriger ces causes multiples d'insalubrité. Ces expertises sur place, qui sont à l'hygiène ce que la clinique est à l'étude de la pathologie comparée, nécessiteraient une fréquentation des laboratoires de chimie et de physiologie, en rapport sans doute avec les aptitudes individuelles. L'étude de la statistique médicale et de la législation sanitaire de la France, les voyages ou les missions à l'étranger pour connaître les institutions hygiéniques des autres pays et pour se familiariser avec les exigences et les difficultés pratiques de la police sanitaire internationale, tel serait le complément d'une éducation vraiment professionnelle. » Sans doute un tel programme ne saurait être appliqué entièrement pendant l'espace de temps qu'un étudiant en médecine peut consacrer à l'étude de l'hygiène ; mais il n'en indique pas moins quelle variété de connaissances il est devenu nécessaire d'acquérir pour se prévaloir avec quelque raison du titre d'hygiéniste. Sans doute on pourrait concevoir qu'un séjour plus ou moins prolongé et successif dans divers laboratoires, à certaines cliniques, etc., pourrait permettre de posséder ces diverses connaissances. Il nous paraît toutefois, et cela n'a jamais été contesté, qu'il serait préférable de donner à l'hygiène une unité définitive d'enseignement, même dans nos Facultés de médecine, et que l'art et la science de prévenir les maladies méritent bien qu'on leur fournisse les moyens pratiques d'en rechercher et d'en déterminer expérimentalement les règles, sans être obligé de demander en quelque sorte une hospitalité humiliante de côté et d'autre ? M. von Pettenkoffer a montré, avec une grande vigueur d'expression, et à l'aide de preuves surabondantes, les inconvénients d'un tel état de choses, dans son discours au Congrès international d'hygiène de Vienne en 1887; pendant de nombreuses

années, avant que le gouvernement bavarois se fût décidé à donner à sa chaire d'hygiène une autonomie complète, il dut faire ses recherches si importantes dans les locaux que quelques-uns de ses collègues de l'Université voulaient bien lui prêter momentanément !

C'est plutôt à l'étranger qu'en France que l'autonomie de la chaire d'hygiène a été contestée ; elle l'est encore dans quelques Universités, qui se font chaque jour de plus en plus rares, il est vrai. Dans ces cas, tantôt c'est l'un des professeurs de physiologie, de thérapeutique ou d'histoire naturelle qui est chargé de cet enseignement, tantôt c'est à un privat-docent qu'il est confié. On a cependant compris presque partout que le personnel, aussi bien que le matériel de la chaire d'hygiène, devaient être complètement placés en dehors des autres enseignements. De fait, les professeurs d'hygiène reçoivent aujourd'hui forcément une éducation tellement spéciale, dans la plupart des Universités étrangères, qu'ils ne sauraient facilement aspirer à une tout autre chaire. Dans les pays de langue allemande, ils sont d'ordinaire élèves des Instituts de Munich et de Berlin et ils n'acquièrent le titre de professeurs qu'après s'être livrés pendant plusieurs années à des études expérimentales approfondies dans ces établissements scientifiques ; de plus, ils ont généralement fait plusieurs voyages à l'étranger qui leur ont permis d'achever au point de vue pratique l'instruction plus ou moins théorique qu'ils avaient pu recevoir. En Angleterre, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, cette instruction théorique embrasse un nombre considérable de questions, touchant aux sciences les plus diverses ; mais aussi les enseignements pratiques y comportent des développements corrélatifs considérables. En Allemagne, la science bénéficie des facilités données à son enseignement avec une libéralité, une munificence, pourrait-on dire, que peu de pays peuvent égaler ; l'hygiène prend part, depuis plusieurs années, à ces libéralités dans des proportions qui sont bien en rapport avec les services qu'on en attend à si juste titre.

L'une des plus grandes difficultés de l'hygiène, c'est assurément le choix d'un programme ; nous n'en voulons pour preuve que la diversité de ceux qui ont été adoptés par les professeurs chargés de cet enseignement : il n'en est pas un qui ressemble à l'autre. Certains professeurs, tout en rejetant l'antique division des matières de l'hygiène en *circumfusa*, *applicata*, *ingesta*, *excreta*, *gesta* et *percepta*, se sont efforcés de rajeunir cette division, soit

en en multipliant les chapitres à l'aide d'emprunts faits aux applications de l'hygiène, soit en se bornant à des considérations plus ou moins spéciales auxquelles ils ont tendance à ramener l'hygiène tout entière. Il en est d'autres, et ce sont les plus modernes, qui tiennent à coordonner toutes les parties de cet ensemble de façon à donner à chacune d'elles sa valeur relative réelle ; mais là encore la tendance naturelle porte trop souvent, au moins dans la pratique, à s'étendre outre mesure sur des sujets choisis. Quoi qu'il en soit, il faut toujours en revenir à l'étude de ce que M. Émile Trélat a appelé, par un heureux choix d'expressions, les cinq facteurs naturels de la santé : l'atmosphère, le calorique, la lumière, le sol, les eaux. Aussi ferions-nous volontiers bon marché de la méthode choisie pour la rédaction des programmes d'enseignement, pourvu que ces programmes répondent bien à la conception que le professeur se fait de l'hygiène.

D'ailleurs le programme diffère suivant les élèves auxquels l'enseignement doit être distribué et il va de soi que, d'après la nature des travaux de ceux-ci, la nature elle-même des questions traitées peut être modifiée. Le mode d'enseignement peut être différent dans les Écoles de médecine et dans celles qui reçoivent des ingénieurs, des architectes, etc. C'est pourquoi, dans les pays où l'hygiène jouit d'une grande considération tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès des particuliers, les cours sont multiples et le professeur varie ses programmes suivant les élèves qu'il est appelé à instruire. Il est telles Universités, comme celles de la Hongrie en particulier, où le cours magistral d'hygiène doit être suivi par tous les élèves, qu'ils soient inscrits à la Faculté de médecine ou aux Facultés de théologie ou de droit; il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, où ce cours n'est fait qu'aux élèves seuls d'une Faculté ou d'une École. Cette dernière organisation est assurément préférable, car il n'est pas trop d'un cours pour chaque catégorie d'élèves susceptibles d'étudier l'hygiène; néanmoins il est un certain nombre de notions communes que tous les étudiants d'une Université peuvent avoir intérêt à connaître. Aussi voit-on, dans certains pays où l'enseignement de l'hygiène est le plus récemment organisé, le professeur d'hygiène s'adresser, au moins dans quelques parties, à des auditoires de composition très hétérogène ; on vient même de signaler qu'en Portugal un archevêque catholique a décidé de rendre obligatoire pour les séminaristes la fréquentation du cours d'hygiène, de même que, dans la Hongrie et la Suisse, des Universités obligent les étudiants en théologie à suivre ces mêmes cours. Parmi

les personnes qui sont appelées à pouvoir conseiller des mesures de salubrité et d'assainissement, soit en temps d'épidémie, soit en tout temps, les ministres des cultes sont au premier rang; il y a donc un intérêt manifeste à ce qu'une instruction suffisante en ces matières leur permette de combattre les préjugés si souvent enracinés parmi les populations et de vaincre leurs préventions, souvent même leur résistance, à l'égard de ces mesures. Ce rôle, tout au moins moral, que peuvent exercer les ministres des divers cultes, les instituteurs sont eux aussi appelés à le jouer avec plus d'indépendance encore et plus d'autorité; malheureusement l'enseignement de l'hygiène est ordinairement nul ou à peine effleuré dans leurs écoles normales; il s'agit ici de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, et le cadre de cet article ne permet pas en ce moment de nous occuper de ces deux ordres d'enseignement; il me suffit de signaler en passant cette grave lacune.

En général, ainsi que je viens de le rappeler, le cours d'hygiène est exclusivement suivi par les élèves de la Faculté ou de l'École où il se trouve placé. Et d'ordinaire, on le conçoit, ce sont les Facultés ou Écoles de médecine dans lesquelles ce cours se trouve avoir été institué tout d'abord, en raison des rapports très étroits que l'hygiène a eus de tout temps avec la médecine. Cette conception paraît légitime; car l'hygiène ayant pour but de prévenir la maladie, il est naturel que l'étude de l'organisme normal et des désordres et lésions dont la maladie frappe cet organisme, soit considérée comme indispensable. De fait, les médecins sont appelés à jouer un rôle prépondérant en hygiène; mais les applications de celle-ci ne sont pas moins du domaine des techniciens, si bien que ceux-ci doivent également prendre une grande part à son étude. D'où il résulte que tous les enseignements professionnels y sont intéressés et que chacun d'eux doit comprendre une partie qui lui soit consacrée. C'est ce qu'exprimait très justement M. de Pettenkofer lorsqu'il disait, l'an dernier, à Vienne, qu'il existe « trois états ou professions qui, de tout temps et chez tous les peuples, ont été chargés de cultiver et de pratiquer l'hygiène : 1° les médecins, 2° les architectes et les ingénieurs, 3° les administrateurs. L'amélioration du bien-être général dépend de la connaissance que ces trois professions possèdent de l'hygiène. »

En 1885, au Congrès tenu à Munich par la Société technique sanitaire allemande, M. le Dr Hartmann (de Berlin) a lu un rapport étendu sur l'enseignement de l'hygiène dans les écoles techniques supérieures; ce rapport se résume dans les quatre propositions sui-

vantes que nous transcrivons aussi littéralement que possible :

« 1° Dans les écoles, l'hygiène théorique doit être enseignée par un médecin dans la mesure nécessaire pour la connaissance des problèmes sanitaires ;

« 2° On doit enseigner la technique sanitaire en plusieurs chapitres spéciaux correspondant à l'architecture, à l'art de l'ingénieur, à la chimie industrielle, etc. ; cet enseignement doit être confié à des architectes et à des ingénieurs qui soient au courant des solutions pratiques ;

« 3° L'enseignement obligatoire de l'hygiène et de ses diverses branches spéciales doit faire partie du programme des examens ;

« 4° On doit dans ces écoles installer des collections, des moyens d'enseignement en rapport avec les besoins d'un Institut expérimental d'hygiène adonné aux recherches générales et particulières. »

Ces quatre propositions ont été approuvées à l'unanimité par cette réunion. M. Hartmann a montré à cette occasion, à l'aide de tableaux figuratifs, ce qu'ont déjà fait dans cette direction les quinze écoles supérieures techniques de l'Allemagne. M. von Pettenkofer, rappelant ces faits à Vienne l'an dernier, attirait l'attention sur la nécessité d'augmenter encore le nombre de ces écoles et d'y charger de l'enseignement de l'hygiène un médecin hygiéniste, habitué aux recherches expérimentales.

L'expérimentation doit être en effet la base fondamentale de l'enseignement de l'hygiène. C'est à elle qu'on est redevable de ses progrès les plus incontestables, et il convient d'y habituer les élèves de bonne heure, à quelque profession qu'ils doivent appartenir. C'est pourquoi des études physiologiques sont indispensables pour les médecins qui veulent s'occuper des questions d'hygiène, au même titre qu'ils ont besoin d'avoir acquis préalablement des connaissances pratiques de chimie, de physique, ainsi que des diverses sciences exactes, et qu'il leur est d'une grande utilité d'être au courant des procédés de recherches et des méthodes de la bactériologie.

Le grand essor pris depuis quelques années par cette dernière science lui a fait donner en quelques endroits une prédominance marquée dans l'enseignement de l'hygiène. A Berlin, en particulier, l'influence, considérable et si justifiée, que M. le professeur R. Koch a acquise, a fait que la bactériologie a été longtemps la partie la plus importante, sinon exclusive, de son enseignement à l'Université ; les jeunes professeurs d'hygiène nommés depuis peu

dans certaines autres Universités allemandes, ayant été presque exclusivement choisis parmi ses élèves, il s'est trouvé et il se trouve encore que les professeurs d'hygiène de ces Universités sont presque exclusivement devenus des professeurs de bactériologie, au lieu d'abandonner aux professeurs d'anatomie pathologique les détails de cette partie essentielle de leur programme. Nous pourrions citer telle Université où l'enseignement de l'hygiène a été ainsi limité, presque abandonné, pourrions-nous dire. Aussi nous permettra-t-on d'approuver complètement l'opinion que formulait il y a un an M. le professeur Max von Pettenkofer dans les termes suivants :

« Dans ces derniers temps, un laboratoire de bactériologie est devenu indispensable dans les Instituts d'hygiène ; il est des gens qui croient qu'il en constitue la partie indispensable, que la bactériologie est le fondement de toute l'hygiène et que cette science ne possédait auparavant aucune base scientifique... Bien que je sois un grand admirateur de cette branche cadette de l'arbre de la connaissance et que j'aie plein espoir dans son avenir, je me permets de faire remarquer qu'elle est une science tout à fait neuve, et que le tort de tout ce qui est nouveau est d'être trop vanté d'un côté, trop dénigré de l'autre. Si je me rappelle combien Pasteur en France et R. Koch en Allemagne ont déjà produit dans cette science et combien ils ont fait, grâce à elle, de découvertes importantes pour l'hygiène, je pense qu'il faudrait être fou pour nier que la bactériologie ait le droit d'être représentée dans un Institut d'hygiène ; mais il n'est pas utile que tous les hygiénistes travaillent la bactériologie, de même qu'en physiologie il en est qui se dirigent plutôt vers la chimie ou la pathologie. Il est vrai, toutefois, qu'on peut demander à chaque professeur de physiologie de connaître et de pouvoir apprendre les résultats des recherches dans toutes les branches de cette science. L'hygiéniste se trouve vis-à-vis de la bactériologie dans une position analogue à celle du clinicien ; aussi ne saurait-il se passer des recherches bactériologiques ; mais il n'est pas nécessaire qu'il les fasse lui-même, il peut les faire entreprendre par un aide spécialement compétent... »

Ces diverses considérations montrent bien quel danger il y aurait à ce que le professeur d'hygiène spécialisât son enseignement et ses recherches aux applications qu'une science seule, forcément limitée, peut apporter à l'objet de cet enseignement. Par contre, il importe qu'il s'entoure de divers aides au courant des diverses sciences qu'il peut utiliser et de la technique qu'elle nécessitent. La physiologie, la bactériologie et la chimie sont celles qu'il est le

plus indispensable de représenter dans ces enseignement; chacune d'elles serait confiée à un préparateur ou chef de laboratoire, à un assistant, comme on dit en Allemagne.

On tend de plus en plus aujourd'hui, avons-nous dit, à remplacer les leçons didactiques par des démonstrations et des exercices pratiques, par des leçons de choses. Aussi conçoit-on que la meilleure distribution pour l'enseignement de l'hygiène soit celle qui permettrait de faire le plus grand nombre des leçons du cours au laboratoire ou au milieu des salles de collections. Tous les élèves y prendraient le goût des questions sanitaires, et quelques-uns ne tarderaient pas à demander à poursuivre des recherches originales pour lesquelles ils trouveraient, dans les locaux affectés à l'enseignement pratique, des moyens d'étude et des conseils.

A l'étranger, les professeurs d'hygiène les plus récemment nommés sont des docteurs qui ont, après l'obtention de leur diplôme, travaillé pendant plusieurs années dans les Instituts ou les laboratoires d'hygiène, puis séjourné à l'étranger, et qui ont été appelés, soit comme assistants, soit comme privat-docents, à en enseigner une ou plusieurs parties. C'est là une excellente préparation qui ne tardera pas à devenir exigible pour le professorat, au fur et à mesure que les moyens d'enseignement pratique se multiplieront.

La division du cours d'hygiène entre le professeur et ses assistants permet en outre, de terminer en une année tout le programme de l'hygiène, au lieu de mettre trois, quatre et même cinq années à cette tâche, au risque d'en rebuter les élèves. Appelés à passer leur examen dans un court délai, ils doivent se borner à prendre dans des manuels quelques notions sur les questions le plus souvent demandées; par suite, l'auditoire du professeur se modifie presque chaque semaine; personne n'y trouve profit.

De quelque manière que l'on envisage les principes et les procédés qui peuvent donner à l'enseignement de l'hygiène tout l'extension désirable, des ressources abondantes lui sont nécessaires sous forme de laboratoires et de collections appropriées à l'étude. Nous en avons dit quelques mots au début de cette étude.

On nous permettra cependant, comme conclusion aux considérations qui précèdent et que nous avons cherché à rendre aussi brèves que possible, de décrire les installations les plus récentes, pour répondre au programme que nous avons essayé de tracer, à savoir les Instituts d'hygiène de l'Université de Berlin, l'Institut d'hygiène de Koloszvar, et le Musée d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris.

Institut d'hygiène (musée et laboratoire) de Berlin. — En 1883 eut lieu à Berlin une Exposition d'hygiène limitée aux pays de langue allemande; cette exposition eut un très grand succès. C'était la seconde fois que l'on voyait ainsi réunis, d'une manière aussi complète, tous les appareils et toutes les installations ayant l'hygiène pour but et la salubrité pour moyen. Sept ans auparavant pareille exhibition avait eu lieu à Bruxelles, et depuis cette époque on n'avait pu compter que les expositions restreintes, tenues annuellement au cours des congrès du *Sanitary Institute of Great Britain*, dans les villes anglaises; pendant les sessions annuelles de l'Association médicale italienne dans les villes de l'Italie; à l'occasion du congrès international d'hygiène de Genève en 1882. Je passe sous silence la part occupée par l'hygiène dans les expositions universelles et les expositions locales, part toujours très effacée jusqu'ici.

L'exposition de Berlin en 1883 occupait une vaste surface en bâtiments et en jardins; le nombre de ses exposants fut de 1 884 et elle fut visitée par un nombre considérable de personnes. Aussi, pensa-t-on à ne pas laisser disperser les collections importantes d'appareils, de modèles, de dessins et de plans qui s'y trouvaient rassemblées.

Le ministère de la justice, des cultes et des affaires médicales s'en préoccupa aussitôt, à la demande des promoteurs de l'exposition. Une commission spéciale fut désignée à cet effet. Tout d'abord la plupart des administrations publiques qui avaient envoyé à l'exposition des objets leur appartenant, s'empressèrent de les mettre à la disposition de la commission, un grand nombre d'exposants particuliers firent de même, si bien que la partie la plus importante de l'exposition put être conservée. Il fallait trouver un local pour en opérer l'installation.

Le but à remplir, sur lequel on se mit bientôt d'accord, consistait à faire servir le plus largement possible le futur musée à l'enseignement de l'hygiène. Sur ces entrefaites M. le Dr Robert Koch fut appelé à la chaire d'hygiène de l'Université de Berlin et le gouvernement organisait à grands frais des laboratoires destinés à attirer auprès de lui un grand nombre d'élèves et à faciliter les recherches de l'hygiène expérimentale. Il fut décidé que le musée d'hygiène serait également placé auprès de la chaire d'hygiène de l'Université de Berlin.

Les instituts d'hygiène de la Faculté de médecine dépendant de l'Université de Berlin, comprennent: 1° le laboratoire; 2° le musée d'hygiène. L'un et l'autre sont placés sous la haute direction de

M. le professeur Robert Koch assisté, pour le laboratoire, de sept aides dont un préparateur et deux assistants libres, et, pour le musée, d'un sous-directeur, M. le Dr Pétri.

Les deux institutions sont réunies dans les bâtiments de l'ancienne École supérieure industrielle. Le laboratoire occupe le nº 36 de la Klostertrasse ; le musée les nos 32-35.

Le laboratoire d'hygiène présente les dispositions suivantes :

1º Au rez-de-chaussée, en dehors du logement du concierge et de quelques salles qui sont encore réservées pour les services provisoires du ministère des cultes, des salles destinées à recevoir des animaux pour les recherches expérimentales.

2º Au premier étage, on trouve un grand et un petit amphithéâtre, des salles renfermant des appareils, modèles et cartes pour le service de l'enseignement, la salle réservée aux travaux de chimie, diverses pièces voisines pour les balances, les recherches spectroscopiques, etc., et plus loin, l'administration de l'Institut.

3º Le second étage est réservé aux recherches microscopiques et bactériologiques. On y remarque le laboratoire particulier du directeur, ainsi qu'un grand laboratoire pour la préparation des cours ; viennent ensuite une série de chambres pour des recherches personnelles et une grande chambre de travail qui a servi jusqu'ici pour faire les cours. Enfin, il reste encore à cet étage un laboratoire.

Les combles sont en partie occupés par les travaux photographiques. Quelques-unes des pièces du sous-sol sont aussi employées de préférence, pendant les mois d'été, pour des travaux de bactériologie. Une somme de 60 000 marcs (75 000 fr.) a été accordée pour ces aménagements. Le budget annuel du laboratoire est de 23 350 marcs (29 187 fr. 50) pour le personnel seulement.

Le musée d'hygiène comprend un ensemble de 37 salles, dont 34 sont seulement occupées actuellement, 16 au rez-de-chaussée et 21 au 1er étage. Elles sont disposées autour d'une cour centrale sur laquelle elles prennent jour, ainsi que sur la rue en avant et sur une cour locative en arrière, par de larges fenêtres, s'élevant presque à la partie supérieure du plafond et versant abondamment la lumière. L'espace occupé par les salles dans le bâtiment est d'environ 1 300 mètres superficiels à chaque étage, soit 2 600 mètres pour le tout, dimensions un peu plus grandes que celles de l'exposition d'hygiène urbaine réunie il y a deux ans à Paris à la caserne Lobau. Les fenêtres sont doubles, comme dans la plupart des constructions de Berlin ; elles servent ainsi à la ventilation et

au chauffage des pièces, également chauffées par des calorifères céramiques.

La hauteur des salles sous plafond est de 6 mètres environ; elles sont garnies de planchers peints et vernis.

En général, les dispositions des salles se prêtent très convenablement à l'examen des appareils et des collections qui les garnissent.

Les 34 salles actuellement occupées renferment un nombre considérable d'objets, ainsi qu'en témoigne le catalogue. En additionnant pièce par pièce ces objets, nous croyons pouvoir les évaluer ainsi qu'il suit :

626 appareils de grandeur naturelle.
361 modèles ou plans en relief et à des grandeurs variées d'exécution.
230 cartes et dessins.
45 collections spéciales.
Soit, en totalité :

1262 objets au minimum.

Ces objets se décomposent de la manière suivante, d'après la classification adoptée :

Rez-de-chaussée. Salle 1. — Sauvetage et secours contre l'incendie: 34 appareils, 49 modèles, 3 cartes et dessins, 2 collections.

Salle 2. — Habitations ouvrières : 17 modèles, 10 cartes et dessins.

Salle 3. — Hygiène industrielle, machines fixes : 3 appareils, 4 modèles, 3 cartes et dessins.

Salle 4. — Hygiène industrielle machines mobiles, industries à poussières et à gaz ou vapeurs délétères: 19 appareils, 47 modèles, 1 collection, 12 cartes et dessins.

Salle 5. — Hygiène industrielle, industries à poussières, à gaz et vapeurs délétères, respirateurs : 27 modèles, 7 collections, 24 cartes et dessins.

Salle 6. — Hygiène industrielle, industries minières : 4 appareils, 27 modèles, 2 collections, 11 cartes et dessins.

Salle 7. — Chauffage et désinfection : 37 appareils, 10 modèles, 1 collection.

Salle 8. — Chauffage et ventilation : 23 appareils, 8 modèles, 5 cartes et dessins.

Salle 9. — Chauffage : 14 modèles.

Salle 10. — Chauffage, ventilation : 5 appareils, 8 modèles, 10 cartes et dessins (canalisations dans les villes).

Salle 11. — Aération et ventilation : 13 appareils, 2 modèles, 1 collection, 1 carte.

Salle 12. — Établissement des fondations des édifices, construction : 4 appareils, 5 modèles, 1 collection.

Salle 13. — Appareils de vidange : 5 appareils.

Salle 14. — Évacuation des immondices dans les villes, arrivée des eaux, filtrage des eaux, aménagement de la voie publique : 21 modèles, 1 collection, 13 cartes et plans.

Salle 15.— Évacuation des immondices et canalisation dans les villes : 80 appareils, 24 modèles, 6 collections, 4 cartes et dessins.

Salle 16. — Éclairage : 16 appareils, 2 modèles.

Premier étage. Salle 17. — Collections de plans et dessins (salle non encore aménagée).

Salle 18. — Assistance aux malades civils et militaires, ambulances : 16 appareils, 7 modèles, 2 collections, 10 cartes et dessins.

Salle 19. — Matériel hospitalier : 2 appareils, 1 modèle.

Salle 20. — — — 2 appareils.

Salle 21. — — — 2 appareils.

Salle 22. — — — 5 appareils, 2 modèles.

Salle 23. — Vêtements : 23 appareils, 4 collections.

Salle 24. — Établissement de bains : 8 modèles.

Salle 25. — Hygiène scolaire et appareils d'enseignement à l'école : 75 appareils, 2 modèles, 8 collections, 14 cartes et dessins.

Salle 26. — Mobilier scolaire : 27 appareils.

Salle 27. — Hygiène de l'enfance, gymnastique : 6 appareils, 7 modèles, 16 cartes et dessins.

Salle 28. — Hygiène alimentaire : 8 modèles, 9 collections, 12 cartes et dessins.

Salle 29. — Hôpitaux, asiles, établissements universitaires, appareils pour l'enseignement de l'hygiène : 30 appareils, 49 modèles, 20 cartes et dessins.

Salle 30. — Hôpitaux : 2 modèles, 2 cartes et dessins.

Salle 31. — Hôpitaux : 2 modèles.

Salle 32. — Établissements pénitentiaires : 6 modèles, 4 cartes et dessins.

Salle 33. — Établissements pénitentiaires : 2 modèles.

Salle 34. — Plans et dessins d'établissements : 57 plans et dessins.

Les nombreux objets qui viennent d'être indiqués se trouvent disposés dans les diverses salles avec une très grande clarté ; ils sont suffisamment écartés les uns des autres pour qu'on puisse approcher de chacun d'eux et les examiner à son aise.

Comme on peut le voir par l'énumération ci-dessus, le nombre des appareils et des modèles est considérable : mais aucun des appareils n'est en état de fonctionnement. Le musée n'a aucune force motrice pour les faire mouvoir ; on n'y a aménagé ni amenée, ni évacuation d'eau pour les appareils dits de salubrité et pour les filtres ; c'est là une lacune regrettable.

Il faut toutefois faire remarquer que des pancartes très détaillées sont en général placées auprès des objets, de manière à en bien faire comprendre la destination, le caractère et l'intérêt aux visiteurs même les moins instruits.

Ainsi que le montre l'énumération que j'ai donnée tout à l'heure, le musée d'hygiène de Berlin comprend surtout des appareils et modèles se rapportant à l'hygiène industrielle et professionnelle, à l'assainissement des villes, aux hôpitaux, à la ventilation, au chauffage et au sauvetage; ce sont là les parties les plus développées. S'agit-il des appareils eux-mêmes, ils sont de grandes dimensions, placés sur de petites estrades ou des tables, si leurs dimensions le permettent. Les tuyaux sont installés sur de simples crochets placés le long des murailles ou sur des estrades basses. Deux dispositions offrent un certain intérêt. La première est destinée à montrer l'ensemble des appareils de salubrité d'une habitation : sur une plate-forme en bois à laquelle on accède par un escalier de 9 marches se trouvent un siège de cabinet d'aisances et un urinoir séparés par le tuyau d'évent fixé à une planche et surmonté d'une girouette ventilatrice; au-dessous, sur le sol, on voit des tinettes avec des tuyaux de chute qui font suite aux appareils supérieurs; j'ajoute que tous les appareils sont démontables. La seconde disposition consiste dans un intéressant modèle propre à indiquer le fonctionnement d'un filtre; une tranche verticale de celui-ci fixée sur une planchette est recouverte d'une plaque de verre à travers laquelle se voient aisément les matériaux filtrants et l'intérieur de l'appareil avec ses tuyaux d'amenée et de sortie; des flèches et des indications peintes sur la vitre servent à la démonstration. La planchette peut être placée sur une table ou fixée sur la muraille.

En ce qui concerne les modèles, ils sont en général placés sur des tables de manière à ce qu'on puisse accéder tout autour; les plus délicats et les plus précieux sont entourés de cages vitrées; les autres sont autant que possible démontables; quelquefois ils sont disposés sur des plans inclinés adossés deux à deux; de même s'il s'agit de cartes ou dessins importants, collés sur châssis. Les collections se rapportant à un même ordre d'objets sont disposées dans des cadres, dans des vitrines, sur tables ou sur planchers.

Un dispositif spécial se trouve reproduit plusieurs fois dans le musée; il me paraît présenter de grands avantages. Une table supporte une vitrine dans laquelle on place, par exemple, des produits alimentaires toxiques dans un certain nombre de cases; au-dessus, sur une console, des flacons renfermant des alcaloïdes extraits de ces produits, et sur une planchette inclinée intermédiaire sont collées des notices donnant la composition et tous les renseignements nécessaires à leur étude. J'ai également vu une

vitrine de ce genre renfermant des fragments de parois de chaudières incrustées et, au-dessus, une collection de liquides désincrustants avec l'analyse des uns et des autres.

Quant aux collections d'appareils pour les recherches d'hygiène expérimentale, elles sont placées dans des vitrines carrées, hautes de $2^{m},10$ et reposant sur le sol; on y remarque des appareils de laboratoire pour l'examen du sol, de l'air et des eaux, des photographies de parasites et de microbes, des préparations microscopiques, le matériel pour l'étude et la culture des microbes, des appareils pour l'étude des gaz expirés et les instruments nécessaires à l'inoculation vaccinale et à la culture du vaccin.

Comme on le voit, ce musée a une importance considérable. Bien qu'il renferme un certain nombre d'objets qu'on en pourrait retirer, et qu'il présente certaines lacunes qu'il sera facile de combler, tel qu'il est, il forme, à coup sûr, la plus belle collection sanitaire qu'on ait encore pu réunir.

Composé pour la plus grande partie d'appareils et de modèles très soignés et de grandes dimensions, on peut estimer sa valeur intrinsèque à une somme de près de 600 000 francs. (Tels modèles en relief d'hôpitaux, de prisons, d'installation de chauffage, d'ateliers, d'usines, de mines, valent de 12 à 15 000 francs en moyenne.)

Mais, au-dessus de cette valeur matérielle, il en présente une autre bien plus grande encore, c'est celle d'être parfaitement adapté au but auquel il est destiné, à savoir : l'appréciation par les hommes compétents et par le public des applications ayant pour but l'entretien et la prolongation de la vie et de la santé.

Ses avantages sont très appréciés, il est visité à chacun des jours d'ouverture par un nombre moyen de 110 personnes, et le dimanche on y compte de 1 100 à 1 200 visiteurs en moyenne. Il est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis de 10 à 2 heures; le dimanche de 11 heures à 1 heure, et tous les jours pour les étudiants.

Tous les objets réunis actuellement au musée proviennent de dons. Les divers ministères intéressés, un certain nombre de grandes villes et beaucoup de particuliers ont abandonné le matériel de leur participation à l'Exposition d'hygiène de Berlin en 1883; d'autres dons s'y sont ajoutés depuis et viendront encore s'y ajouter sans aucun doute. Le ministère a dû seulement allouer une somme de 15 000 marcs (18 750 francs) ainsi répartie :

Traitement du sous-directeur. .	3 000	marcs	(3 750	fr.)
Gens de service.	2 000	»	(2 590	»)
Entretien du musée, achat d'appareils et de modèles . . .	10 000	»	(12 590	»)
	15 000	»	18 750	»

Institut d'hygiène de Koloszvar. — Je me permets d'utiliser pour la description de ce nouvel Institut d'hygiène les renseignements qu'a bien voulu m'adresser mon excellent et savant ami, M. le professeur Rozsahegyi, qui a organisé avec une attention toute particulière cet intéressant établissement. L'Université de Koloszvar (Klausenburg), fondée et ouverte en 1872, reçut une chaire pour l'hygiène et la police sanitaire en 1883. L'Institut d'hygiène fut ouvert en janvier 1884 ; il est encore provisoirement installé dans les locaux mal disposés et obscurs de l'ancien laboratoire de chimie. Ces conditions insuffisantes déterminèrent le promoteur le plus zélé des intérêts sanitaires de la Hongrie, Son Excellence le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. Auguste de Tréfort, à décider l'installation d'un nouvel Institut pour la chaire d'hygiène; et le Parlement hongrois, qui ne recule devant aucun sacrifice quand il est question de l'utilité publique et de but humanitaire, ayant voté les fonds nécessaires, l'édifice fut commencé au mois d'août 1886 ; aujourd'hui les travaux sont assez avancés pour faire espérer que l'automne prochain (1888) l'Institut d'hygiène sera installé dans ses nouveaux locaux.

L'Institut d'hygiène a dû se soumettre à partager un édifice commun avec l'Institut de physiologie. Bien que gêné dans ses dispositions à prendre, et bien que la forme et l'extension de la partie qui lui est réservée fussent soumises à des restrictions forcées, on parvint cependant, par une réduction assez considérable de l'espace exigé, à trouver une solution relativement satisfaisante, en donnant à l'édifice entier la forme de la lettre E couchée, et en le partageant en deux parts égales entre les deux Instituts, celui d'hygiène recevant le côté de l'ouest.

« On se contenta donc d'élever d'un premier étage la face principale du bâtiment, les deux ailes latérales ne consistant qu'en un rez-de-chaussée. Mais comme il est question de l'installation d'un musée d'hygiène, projet qui n'est qu'ajourné pour le moment, pour des raisons financières, les pavillons latéraux reçurent des murs assez solides pour porter un étage, quand les circonstances permettront d'y installer le musée.

« L'édifice est situé au milieu d'un vaste terrain d'une superficie totale d'environ 7 500 mèt. carrés, dont à peu près 1 500 mèt. carrés sont occupés par les bâtiments. De cette superficie l'Institut d'hygiène possède dans le front-corps principal 426^{mq},09 et 327 31^{mq},2 dans l'une des ailes; en somme 753^{mq},4. Ce qui a permis d'affecter à l'enseignement les surfaces suivantes :

	Mètres carrés.
Au rez-de-chaussée	419,98
Dans le sous-sol.	225,46
Au 1er étage	41,79
	687,23
Pour les logements (directeur, assistant, garçons.).	285,96
Pour les corridors, escaliers, magasins, réduits, etc.	494,80
Surface totale des locaux.	1468,00

Les diverses pièces sont distribuées de manière que l'appartement du directeur et celui de l'assistant se trouvent au premier étage; les logements des garçons, ainsi que les locaux réservés pour le service, le chauffage, et les autres pièces d'un usage peu fréquent ou qui doivent être isolées, sont dans le sous-sol. Par cette disposition les locaux de l'Institut proprement dits se trouvent presque tous au rez-de-chaussée, où ils forment deux groupes : celui des salles d'enseignement est placé dans l'aile latérale, tandis que la façade principale contient les laboratoires réservés aux recherches scientifiques du directeur, des assistants et des étudiants avancés. Voici du reste la distribution des locaux et leur destination respective.

La façade principale (groupe des salles de recherches) contient, au rez-de-chaussée le laboratoire et le cabinet du directeur, où se trouvera aussi la bibliothèque d'usage quotidien, contenant déjà 700 ouvrages en 1 200 volumes, y compris les journaux; un laboratoire de physique; un cabinet gazométrique et un laboratoire de bactériologie. Du côté de la cour suivent : un laboratoire de chimie et celui de l'assistant; dans ces deux locaux l'installation d'une salle d'examen est projetée. Suivent les cabinets d'aisance, un vestibule et une chambre noire de photographie.

Dans le pavillon latéral se trouvent les salles d'enseignement : la salle préparatoire pour les cours, avec portes donnant dans celle des collections, et la salle des cours, avec 60 places; celle-ci

aura pour les étudiants une autre entrée par le vestiaire, d'où une porte introduit dans le grand laboratoire des étudiants, où 24 places de travail seront installées, et qui aura trois cabinets annexes : la chambre pour l'hydrogène sulfuré, celle des balances et une chambre d'optique, dont l'entrée est par la salle des cours.

La partie appartenant au laboratoire d'hygiène est disposée de telle manière que les pièces de service sont réunies au point central, tandis que les laboratoires se trouvent aux deux côtés extrêmes de l'aile. On a ainsi, au centre, une chambre de stérilisation, et une autre pour les thermostats, ainsi qu'un magasin, et dans les sous-sols du pavillon : un lavoir pour le garçon, un escalier de communication, une salle d'autopsie, et trois petits cabinets réservés à des cabinets de désinfection, mais dans une partie desquels on sera forcé de placer les animaux destinés aux expériences, jusqu'à ce qu'on ait construit un bâtiment isolé pour les écuries. La partie extérieure contient l'atelier du machiniste, la salle des machines où le moteur de la ventilation, une machine dynamo-électrique, etc., seront placés, puis le dépôt de charbon et le générateur du chauffage à vapeur.

Au premier étage se trouvent des chambres de travail, une antichambre avec sortie sur le balcon, où seront placés les appareils météorologiques, médiocre compensation d'une tour d'observation projetée. La salle des examens est réservée pour les examens des médecins sanitaires, examen déjà prescrit par l'article I de la loi de 1883, qui sera mise prochainement à exécution. Les autres pièces du premier étage constituent les logements du directeur et de l'assistant. L'espace étendu et bien éclairé sous le toit est très propre à servir d'entrepôt aux différents objets mis en réserve.

L'Institut aura quatre entrées. L'entrée principale donne sur le vestibule, d'où l'on pénètre à droite dans les laboratoires scientifiques; une sortie conduit directement dans la cour, que l'on traverse pour arriver à l'entrée des salles d'enseignement et qui est particulièrement à l'usage des étudiants. Le logement du directeur a son entrée spéciale.

En ce qui concerne la construction de l'édifice, il convient de mentionner les détails ci-après. Comme en creusant les fondations on rencontra une nappe d'eau souterraine, le pavillon fut installé sur une couche de béton, et tout le soubassement de l'édifice construit en mortier hydraulique. Les parois au-dessus du sol sont construites en briques avec du mortier ordinaire et revêtues extérieurement de briques en argile lavée et comprimée. Les socles, les

moulures et les escaliers sont de pierre calcaire de Transylvanie.

Les plafonds des sous-sols du bâtiment principal sont voûtés; dans les sous-sols du pavillon et au rez-de-chaussée, ils sont en voûtes de briques pressées entre des traverses en fonte de fer; au rez-de-chaussée du pavillon, en solives serrées entre des traverses en fer; et enfin au premier étage en solives posées sur les murailles. Les faîtes sont construits en bois de sapin et couverts d'ardoises anglaises. Les planchers sont faits, selon la destination des locaux, en parquets américains, planches de sapin, asphalte, béton et mosaïque.

On a tâché de multiplier autant que possible les modes de chauffage et de ventilation de l'édifice, afin de pouvoir juger des différents systèmes, et tenir compte des divers besoins d'aération de chaque local. Ainsi, le premier étage entier et tous les locaux du sous-sol qui doivent être chauffés, auront un chauffage local par des poêles de fonte et en faïence, d'une construction différente. Au rez-de-chaussée tous les locaux, cabinets, salles, corridors, escaliers, etc., dont l'espace cubique est au total de 2,500 mètres, recevront la chaleur par des appareils calorifériques centraux, de manière que la température intérieure soit d'au moins + 20° C., même par un froid de — 25° C. au dehors.

La salle des cours et le grand laboratoire des étudiants, n'étant occupés que pour un temps plus court et ayant besoin d'une ventilation plus forte que les autres pièces, auront un chauffage à air avec ventilation mécanique en hiver; pour les calorifères, le système Paul a été adopté. Ici l'air doit être échangé quatre fois par heure à une température extérieure de — 20° C. Pour l'été, on a projeté une ventilation à jet d'eau, pareille à celle de la salle des cours de l'Institut d'hygiène de Munich.

Toutes les autres pièces du rez-de-chaussée seront chauffées par la vapeur à basse pression avec un maximum de pression de 0,5 atm., régularisation automatique du feu, et retour spontané de l'eau condensée vers le générateur, installation centrale pour chasser l'air des poêles à vapeur et fonctionnement tout à fait silencieux du système entier. La vapeur sera produite par un générateur avec une surface chauffant directement de 7^{mq},74, établi pour le chauffage à la houille. Chaque pièce à chauffer aura des poêles à vapeur, consistant en tuyaux verticaux aplatis en fer forgé, avec jointures du même métal, entourés d'un écran en fer, enveloppé lui-même d'un revêtement mauvais conducteur, le tout protégé par un coffre en bois, les tuyaux seront munis de soupapes régulatrices.

L'entrée de l'air frais se fera directement du dehors à travers la muraille par des tubes aérifères sous les poêles à vapeur. Dans tous les locaux chauffés à la vapeur, l'air devra être échangé deux fois par heure, par une température extérieure de — 5° C. L'air vicié sortira directement au-dessus du toit, par des conduits ayant dans les pièces des ouvertures près du plancher et du plafond.

Toutes les bouches de chauffage à air et de ventilation seront munies de grilles en fer et de soupapes régulatrices.

L'éclairage de toutes les pièces se fera au gaz, qui sera de même abondamment fourni dans tous les laboratoires. On a aussi projeté d'éclairer facultativement les locaux d'enseignement par des lampes électriques incandescentes.

Le service des eaux qui s'établit actuellement pour l'Université et la ville de Koloszvar, fournira à l'Institut de l'eau fluviale (de la Szamos) filtrée naturellement.

Les immondices (matières fécales et eaux sales) seront soumises à un traitement chimique dans un bassin d'épuration contenant les liquides immondes de toute la colonie de l'Université; ces matières après précipitation seront déversées par un égout, qui reçoit aussi en même temps les eaux pluviales, dans la rivière de la Szamos.

Les frais d'établissement du nouvel Institut d'hygiène se monteront à près de 109 000 florins; sur cette somme 68 670 florins seront affectés à la construction, 20 000 florins à l'ameublement intérieur. L'installation du service scientifique (instruments, produits chimiques, bibliothèque) exigeant encore 20 000 florins, et les besoins de la physiologie étant les mêmes, l'Institut en entier, complètement installé, coûtera près de 220 000 florins.

Le personnel du nouvel Institut d'hygiène se composera d'un directeur, qui est professeur provisoire d'hygiène et de police sanitaire, de deux assistants, d'un élève salarié, un machiniste, un garçon de service et un chauffeur. Il est à espérer que des médecins militaires seront attachés auprès de l'Institut comme assistants, ce qui est d'une si grande utilité à Berlin.

Musée et laboratoire d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris. — Le musée d'hygiène de Berlin est, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de beaucoup le plus important de tous les musées actuellement existants en Europe. Il doit cette supériorité à l'abandon que les exposants de l'Exposition d'hygiène de 1883 ont bien voulu consentir de leurs objets, à la générosité avec laquelle les ministères et les principales municipalités allemandes ont fait don

de leurs modèles et appareils souvent les plus précieux; ces dons eussent été plus considérables encore si un incendie n'avait pas détruit en 1882, à la veille de l'ouverture, toute l'exposition d'hygiène, bâtiments et contenu; il y fut perdu un grand nombre de modèles anciens, d'archives et de documents de la plus grande valeur.

Il doit aussi cette supériorité à l'extension considérable donnée aujourd'hui en Allemagne aux études et aux institutions sanitaires. Son organisation dépendant du laboratoire de M. le professeur Koch, lui donne un caractère tout particulier, bien propre à accroître encore sous cette forme les dons, en quelque sorte patriotiques, qui ont afflué et ne cesseront pas sans doute d'affluer dans ses vastes galeries.

Dans le reste de l'Allemagne les Instituts d'hygiène des Universités ont également des salles de collections qui peuvent être considérées comme des musées spécialement affectés à l'enseignement.

En Angleterre, le musée d'hygiène de Parkes a longtemps bénéficié d'une situation à peu près analogue; mais il appartient à une institution privée, et ses collections, malgré le zèle de ceux qui le dirigent, ne s'augmentent qu'avec peine, elles n'offrent qu'un intérêt bien restreint.

A Turin, M. le professeur Pacchiotti a installé, grâce à sa propre générosité et à quelques subventions, un musée d'hygiène qui commence à peine.

En France, les professeurs d'hygiène des Facultés de médecine en province ont cherché à installer quelques appareils et modèles auprès de leurs laboratoires. M. le docteur Bertin-Sans à Montpellier est le seul qui puisse vraiment donner à son installation le nom de musée d'hygiène.

La Faculté de médecine de Paris est à son tour entrée dans cette voie. Elle vient d'ouvrir dans les locaux affectés à son École pratique un musée d'enseignement et elle va posséder dans quelques jours un laboratoire de recherches, dépendant l'un et l'autre de la chaire d'hygiène et placés sous la direction de M. le professeur Proust dont la persévérance éclairée et le dévouement ont réussi à obtenir, avec l'appui autorisé et bienveillant de M. le doyen et de M. le directeur de l'enseignement supérieur, les ressources nécessaires et les locaux pour la réalisation de ces deux importants établissements scientifiques.

Les ressources mises à la disposition de la Faculté pour installer le musée d'hygiène dans les dépendances de la nouvelle

École pratique n'ont assurément pas permis de lui donner toute l'extension qu'une pareille institution comporte; nous ne sommes malheureusement pas dans un pays où l'on ne fasse nulle difficulté d'accorder, comme à Berlin, une somme de près de 100 mille francs et un bâtiment spécial de plusieurs étages pour l'installation d'un musée d'hygiène. Mais tel qu'il est actuellement, celui de la Faculté de Paris comprend, pour chacune des branches de l'hygiène, des appareils ou des collections de choix, représentés par des spécimens permettant de donner à ses diverses parties des développements rationnels. M. Proust s'est efforcé de lui imprimer un caractère d'enseignement bien approprié à son but, voulant que les dispositions adoptées pour la présentation des appareils les fixent bien dans la mémoire des élèves et leur permettent aussi d'en raisonner les particularités et la raison d'être. Aussi est-on en droit d'affirmer qu'au fur et à mesure de ses développements ce musée ne cessera pas de conserver son caractère scientifique et pratique.

La classification permet une étude comparative des systèmes représentés, soit qu'il s'agisse du chauffage, de la ventilation, de la prophylaxie des maladies transmissibles, de l'assainissement des habitations, de la filtration des eaux, de l'hygiène industrielle et professionnelle, etc. C'est ainsi que l'une des salles est consacrée aux épidémies : des préparations microscopiques et anatomo-pathologiques y permettent de se rendre compte des différences morphologiques des micro-organismes pathogènes et des lésions qu'ils déterminent directement ou indirectement ; des appareils sont disposés de façon à montrer comment se pratiquent les recherches bactériologiques et bactérioscopiques, comment l'air et les eaux sont analysés chimiquement et microbiologiquement ; puis des cartes permettent d'étudier la distribution géographique des épidémies et des spécimens d'appareils indiquent quels sont les procédés susceptibles de réaliser les mesures prophylactiques les plus recommandées, en particulier la désinfection sous toutes ses formes et variétés ; enfin, dans cette même salle, les moyens de filtration des eaux apportent leur contingent à l'étude étiologique et prophylactique des maladies transmissibles. On voit ainsi combien il devient relativement facile pour les élèves de se rendre compte de toutes ces questions où l'hygiène emprunte à la science du laboratoire et à la technique industrielle des éléments si nombreux.

L'une des parties qui a pu dès maintenant prendre un assez grand développement au musée d'hygiène de la Faculté de méde-

cine, c'est celle qui est consacrée à l'assainissement de l'habitation. La collection des appareils de chauffage, d'aération et de ventilation, comprend la plupart des procédés les plus modernes; l'évacuation des matières usées est représentée par une installation à deux étages qui indique à la fois les appareils en usage dans la maison et ceux qui sont placés dans le sous-sol et jusque sous la voie publique; les dispositions insalubres y sont montrées à côté de celles qui peuvent être le plus justement considérées comme offrant actuellement les meilleures garanties sanitaires. Notons aussi, au point de vue de l'hygiène de l'alimentation, qu'une intéressante collection installée pour montrer les falsifications du vin est disposée de manière à servir de modèle à d'autres collections permettant, dans un avenir prochain, de placer sous les yeux des visiteurs toutes les falsifications dont on use si largement aujourd'hui à l'égard des matières alimentaires. Enfin, une bibliothèque spéciale est mise à la disposition des élèves, ainsi qu'un grand nombre de cartes et de plans.

Tel qu'il est, ce musée constitue un centre d'enseignement, dont l'accroissement ne peut manquer de se faire d'une façon continue. Les faibles ressources mises à la disposition de la Faculté pour son aménagement ont néanmoins permis, grâce à une juste répartition, d'amorcer, pour ainsi dire, les diverses catégories d'objets qu'il doit renfermer et de satisfaire aux besoins les plus urgents de l'enseignement. Déjà un grand nombre d'étudiants le visitent, prenant des notes et des croquis; même des élèves appartenant à d'autres écoles, de futurs architectes, des ingénieurs, viennent prendre, eux aussi, ces leçons de choses qui donnent à toutes les sciences et en particulier à l'hygiène tant d'attrait. Lorsque le laboratoire d'hygiène viendra compléter cet enseignement, et il sera achevé dans quelques jours, la Faculté de médecine de Paris pourra offrir à ceux qui désirent s'adonner à l'hygiène, des moyens d'étude qui faciliteront leur désir d'acquérir à la fois des notions précises sur les diverses solutions des problèmes sanitaires et de se livrer à des recherches personnelles dans ce sens. Il n'est pas douteux que cette création n'ait bientôt, elle aussi, d'heureuses conséquences et ne soit imitée par les autres Facultés de médecine.

Dr MARTIN.

M. CARO

Tout a été dit sur M. Caro. Tout a été dit contre lui et pour lui. Rarement philosophe de notre siècle occupa à ce point l'opinion. Tout avait été dit contre lui de son vivant même. Tout a été dit pour lui surtout depuis sa mort. Entre ses amis et ses détracteurs il y a encore cette différence que ceux-ci sont presque tous des anonymes ou des pseudonymes, et que ceux-là ont des noms, et qui sont Janet, Martha, Brunetière, si bien qu'il semble que ce soit un honneur d'être en la compagnie de ceux qui l'ont loué. — L'heure d'un jugement impartial n'est pas encore venue pour M. Caro. Et elle viendra plus tard que pour tout autre, parce qu'ayant jugé lui-même toutes les idées de ce temps, il faudra que l'expérience de leur valeur ait été faite par les années pour qu'on puisse à son tour juger leur juge. Toutefois, alors que la mort a, depuis un an déjà, arraché ce nom à la chronique des journaux, loin du bruit que faisaient autour de lui l'engouement imprudent des uns et l'envie des autres, loin aussi de toute émotion trop récente, il est permis de mesurer cette carrière intellectuelle, et de dire, dans une Revue qui s'adresse moins aux gens du monde qu'aux gens d'étude, quel maître la philosophie et les philosophes français ont perdu.

Maître, M. Caro le fut d'abord dans le sens le plus simple du mot. Il enseigna pendant quarante ans dans nos lycées, nos Facultés, à l'École normale, à la Sorbonne. C'était la philosophie qu'il enseignait, et il enseigna toujours la même, — celle de ses maîtres, celle de cette pléiade de libres esprits qu'honore leur reconnaissance unanime pour Victor Cousin. On l'appelle couramment le spiritualisme. Mais l'éducation très religieuse de M. Caro, l'influence d'Ozanam, de Gratry, son propre tempérament, tempérament d'apôtre, ajoutèrent à la doctrine commune je ne sais quoi d'élevé et de passionné. Elle était faite d'un petit nombre de vérités où sa foi s'attachait en même temps que sa pensée, et du haut desquelles il jugeait tous les systèmes selon qu'ils lui faisaient ou lui refusaient une place.

De là la sûreté de son argumentation; de là ce mélange, qui la distingue, de sérénité et de vigueur. Ceux même qui contestent les conclusions des livres intitulés *l'Idée de Dieu*, *le Matérialisme et la Science*, *M. Littré et le Positivisme*, ou qui ne les trouvent pas assez nettement formulées, reconnaissent les rares qualités de polémiste qui y sont déployées. Tous s'accordent à louer cette ardente subtilité, cette hardie bonne foi, aimant, sollicitant l'objection, et qui témoignait tout au moins d'une imperturbable certitude. Car s'il y a un véritable honneur philosophique qui consiste dans la loyauté de la discussion, il n'exige pas qu'on prête à ses adversaires les ressources de son propre esprit. C'est pourtant ce que M. Caro faisait chaque jour, obéissant tout à la fois à un besoin intellectuel, celui de voir clair dans les doctrines, et aux scrupules de sa fière conscience. Car ce n'étaient point des hommes qu'il combattait, mais des idées, et il eût considéré comme un médiocre avantage le succès personnel et passager qu'il eût dû à l'imperfection présente d'un système. Aussi a-t-on pu dire que jamais plus lumineuse exposition n'a été faite de la théorie de l'évolution que par M. Caro; jamais non plus biographie plus émue du chef reconnu d'une école qu'il passa sa vie à combattre, M. Littré. On a lu sur la tombe de M. Caro, — et on ne pouvait en effet trouver de meilleure façon de le louer, — cette page plus que courtoise qui ouvre son étude sur M. Littré : « C'est un noble plaisir de la vie intellectuelle que de se donner à soi-même des motifs d'honorer ceux dont on ne partage pas les doctrines. La discussion philosophique ne doit pas être une arène livrée aux luttes grossières et à la fureur des exterminations réciproques. Elle doit être un débat entre honnêtes gens qui, en dehors des idées où le désaccord se produit, ont droit à leur estime mutuelle. C'est un devoir facile à observer quand il s'agit d'un homme, comme M. Littré, chez qui l'on peut admirer un des beaux exemples de la nature humaine, un des types où se produisent, dans tout leur relief, la moralité la plus élevée, une sincérité absolue, et le plus grand effort de la pensée active, régulière et féconde. » Notre admiration se partage ici entre les deux adversaires, dont l'un a inspiré une telle page, et dont l'autre l'a écrite. Et pour l'honneur complet de la philosophie contemporaine, pour qu'il fût prouvé que l'élévation des idées et l'impartialité de l'estime ne sont pas d'un seul côté, nous aurions aimé que quelque disciple de Littré se chargeât de payer la dette de reconnaissance que l'une de ces mémoires illustres a contractée envers l'autre. M. Caro eût de son vivant savouré, entre tous, un pareil hommage. Car il aimait ses adversaires, il

les aimait pour le plaisir de la lutte qu'ils lui procuraient, il les aimait pour les parcelles de vérité qu'il tirait d'eux, il les aimait, comme il aimait ses disciples infidèles, pour la nouveauté de leurs idées et l'indépendance de leur esprit.

Mais on n'a pas tout dit sur la polémique de M. Caro quand on en a décrit l'allure vraiment chevaleresque. Jamais on ne vit plus brillantes passes d'armes philosophiques, où rien cependant n'était pour la montre et le seul contentement de l'esprit. Point de dialectique pour la dialectique. M. Caro dédaignait même les engagements préliminaires et les succès de détail. Mais il excellait à découvrir le sophisme caché d'un système et à porter les coups droits. Ce qui frappait alors en lui, c'était tant de bon sens uni à tant d'éclat, tant de talent mis au service d'arguments si simples que chaque lecteur, qui en suivait le développement, croyait les inventer pour son propre compte. C'est avec cette vigoureuse aisance que M. Caro dénonça le malentendu sur lequel reposait l'alliance de la science et du matérialisme. Les matérialistes se réclamaient de la science, et les timides n'osaient pas n'être point du parti qu'on disait être celui des savants. On vit alors des matérialistes par respect humain et par fanfaronnade. M. Caro démontra à ces métaphysiciens sans le savoir que rien au contraire n'était moins scientifique que leurs négations. Aux positivistes, — car c'était l'étiquette nouvelle sous laquelle s'abritait le vieux matérialisme, — il reprocha de contredire leur méthode par l'audace de leur dogmatisme. Puis de cette méthode elle-même il signala l'impuissance à fonder non pas seulement la métaphysique, mais la science, si elle n'est fécondée par l'idée, c'est-à-dire en définitive par cette raison humaine dont on prétendait se passer. Ce sont ici des savants, et non des moindres, qu'il oppose à des savants; c'est Claude Bernard dont il fut l'ami, c'est Chevreul en lequel, le premier parmi les philosophes, il salua un philosophe. M. Chevreul en effet « s'applique à marquer, dans toutes les occasions, la part de la pensée, distincte de la sensation, l'action propre de l'esprit humain dans l'acquisition de la science. Pour lui c'est une proposition capitale que ce qu'il appelle le *concret*, la réalité sensible, ne nous est connu que par l'*abstrait*, c'est-à-dire par des *propriétés*, des *attributs* que l'intelligence sépare des choses. » Ce sont là des arguments classiques dans tous les cours de philosophie. Mais ils sont classiques depuis M. Caro.

C'est lui aussi qui, rompant le premier un prestige où de nobles âmes se laissaient prendre, nous apprit à nous défier de ces habiles gens qui mettent Dieu à la porte avec des génu-

flexions, dilettantes qui, ne voulant renoncer à aucune des sensations humaines, en demandent à la foi qu'ils répudient. Jamais en effet il n'avait été tant parlé de l'idéal et du divin que par ces négateurs de Dieu. De leurs propres émotions ils faisaient l'objet nouveau d'un culte égoïste; et beaucoup, qui les écoutaient, éprouvaient la tentation de s'accommoder de cette religion sans foi, se félicitant de savourer à si bon compte des joies que les naïfs avaient crues austères. M. Caro fit front aux faiseurs de prestiges. Il eut le mérite, qu'un maître en dialectique, M. Janet, juge considérable, de voir nettement et de répéter avec insistance qu'entre un Dieu personnel et vivant et l'absence de Dieu il n'y a point de moyen terme; que ce Dieu fils de l'esprit humain, ce Dieu-catégorie était un Dieu dégradé non seulement de la souveraineté, mais de l'existence, un jouet pour les incrédules, pour d'autres un souvenir ému, pour tous un mot. Puis, analysant l'état d'âme de ses contradicteurs, il les trouve dupes de leur propre sophisme; dans ce qui apparaissait comme une habileté, il lit un aveu, dans cet usage obstiné du mot de Dieu un « culte posthume de l'idée ». — Ces retours offensifs, cet art de tirer à soi l'objection, et de la transformer en argument pour sa propre thèse, cette psychologie de l'adversaire conduite avec un rare esprit de sympathie et de conciliation, voilà quelques traits de la polémique de M. Caro. On n'en finirait pas de les énumérer tous. Il faut les aller chercher où ils sont, dans les livres du maître dont ils bannissent, à force de vie et d'entrain, l'ennui philosophique, — ce qu'on ne lui a pas médiocrement reproché.

On a trouvé dans les papiers de M. Caro un plan esquissé de son œuvre complète, telle qu'il rêvait de la laisser. Après la polémique devait venir la doctrine, et surtout ce livre sur la Nature et Dieu, qui était promis depuis 1864. La tâche nouvelle était commencée lorsque la mort vint prendre l'ouvrier. Les cours dans lesquels M. Caro essayait sa pensée et ébauchait ses livres, en font foi. M. Caro avait réservé ses dernières années et la pleine maturité de son talent pour condenser les fragments de doctrine épars dans les autres livres. Peut-être aussi était-il préoccupé du secret désir de répondre à ceux qui prétendaient que ce philosophe n'avait point de philosophie, — comme si l'on soutenait, ainsi qu'il l'a fait, un système qui ne se soutient pas lui-même et qui ne vous soutient pas à son tour; comme si l'art, même très grand, pouvait à ce point faire illusion que, sans une pensée directrice toujours présente, tant de livres aient été écrits, tant de cours professés où ne se puisse relever l'ombre d'une

contradiction. Oserons-nous dire toutefois, malgré ce qu'il semble avoir pensé lui-même, que ces livres dogmatiques, dont la mort nous a privés, ne manquent pas à la gloire de M. Caro? A l'exception de celui que nous avons dit, et que, par une sorte de point d'honneur, par respect d'un engagement pris, il tenait à achever, les eût-il jamais écrits? De nouvelles nouveautés seraient venues solliciter son examen, inquiéter sa pensée toujours à l'affût. Il était trop occupé sur les frontières de la philosophie à défendre les vérités qui lui étaient chères, à interroger l'opinion, spectatrice de la lutte, à chercher des alliances, à combattre les ennemis irréconciliables pour édifier ces patientes constructions qui demandent aussi un tempérament moins ardent, moins prompt à se dépenser, un esprit moins curieux, moins épris des idées d'autrui. Ajoutez les conditions de travail auxquelles M. Caro s'était soumis, les cours, les revues dont les exigences périodiques entravent la méditation, si elles surexcitent l'esprit de recherche et de discussion.

Assez d'idées originales d'ailleurs ont été jetées par M. Caro au travers de celles d'autrui, qu'il analyse ou qu'il réfute, pour marquer la présence de cette pensée de derrière la tête qui n'a pas trouvé sa dernière forme, et pour laisser pressentir ce qu'eussent été les livres promis. Dès 1867, le plus compétent des juges signalait dans les livres de l'*Idée de Dieu* et de la *Philosophie de Gœthe* la croyance à un fond commun de la nature et des choses, à une raison divinatrice d'un ordre qui se vérifie et se retrouve dans l'expérience, à une sorte d'harmonie préétablie qui fonde l'induction, qui justifie la finalité, qui prouve Dieu. Et M. Ravaisson voyait M. Caro prêt, par cette doctrine, à dépasser le « demi-spiritualisme de l'école éclectique », et à embrasser « le spiritualisme véritable, celui qui retrouve jusque dans la matière l'immatériel, et qui explique la nature même par l'esprit ». Depuis, cette doctrine a reçu dans l'enseignement de M. Caro d'amples développements. L'ordre créait l'espace, ordre de coexistence, le temps, ordre de succession, le nombre enfin auquel toute science se ramène, partant des faits et de leur complexité pour ressaisir en eux les combinaisons simples dont les mathématiques, filles de la seule raison, offrent l'expression.

Mais ce qui, mieux encore que ces vues si larges et si pleines, distingue la philosophie de M. Caro, c'est la rare union de deux qualités, la fermeté inébranlable de la doctrine et une extraordinaire ouverture d'esprit. Plus fermement que tout autre dans son école, il refusa de séparer le problème moral du problème méta-

physique. De ce refus obstiné on lui a fait justement honneur. Alors en effet que beaucoup de bons esprits caressaient la chimère d'une morale indépendante, fondée sur la seule nature humaine, échappant par là à la fragilité des religions et des systèmes, M. Caro, insensible à ces séductions, prévit que les dogmes moraux iraient rejoindre un jour les dogmes métaphysiques abandonnés, et qu'on ne les séparait les uns des autres, par une tactique inconsciente, que pour les mieux dissoudre. Il n'y a pas de mérite à penser cela aujourd'hui. Il y en avait à le penser il y a vingt ans. Il y en avait à grouper autour de l'idée de Dieu tous les problèmes qui concernent l'homme et sa destinée. Il y en avait à écrire cette phrase : « C'est, au fond, le même problème qui se continue de l'homme à Dieu, le problème de la personnalité. » Cela pouvait passer alors pour de l'entêtement philosophique. Les faits ont cependant donné raison à M. Caro. On parle encore aujourd'hui de morale évolutionniste, de morale positiviste ; on ne parle plus de morale indépendante. On lui doit d'avoir soufflé sur cette abstraction. — C'est qu'ayant l'esprit naturellement porté vers les hauteurs, il avait fait de l'idée de Dieu l'affaire personnelle de sa philosophie et n'admettait pas qu'on pût si aisément s'en passer. Puis ce fut toujours un principe de sa critique de chercher l'enchaînement des doctrines et les filiations des négations qui se succèdent les uns aux autres, entraînant jusqu'au bout ceux qui ont une fois lâché pied. M. Caro ne lâchait pas pied.

Cette rare fixité au milieu des oscillations et des incertitudes de la pensée contemporaine avait quelque chose d'imposant et d'irritant tout à la fois. On eût volontiers reproché à cet esprit trop ferme d'être fermé, si d'autre part il n'avait aimé avec passion les nouveautés et n'avait usé une vie de recherches à aller au-devant d'elles. Il en est qu'il fit connaître en les combattant. Dans la *Revue des Deux Mondes,* dans le *Journal des Savants*, il présentait à ses lecteurs tout ce qui pensait en France et à l'étranger. S'il rencontrait quelque philosophe inconnu, il lui faisait fête. Il doublait la valeur de ses arguments par son analyse, jusqu'à mériter ce reproche d'avoir eu parfois l'enthousiasme un peu prompt. Même aux écoles dont il déplorait les tendances il faisait les honneurs de la pensée française. C'est ainsi qu'il écrivit ce livre sur le pessimisme, dont certaines pages ont l'accent d'un plaidoyer contre soi-même, livre d'un optimiste qui a souffert, mais dont la vigoureuse santé morale refuse de se laisser abattre. De l'évolutionnisme n'avons-nous pas déjà dit qu'il parlait comme un adepte, mieux qu'un adepte? C'est que, cédant au désir aussi im-

périeux en lui que généreux de faire jaillir de chaque doctrine son âme de vérité, il s'obstinait à voir dans l'idée d'évolution, si différente de l'idée de progrès qu'à tout prendre elle en est la négation, l'idée de progrès elle-même mal servie par des amis trop zélés. Or il croyait au progrès comme ce XVIIIe siècle dont il s'était nourri, et où il se trouvait si à l'aise, quand il l'étudiait, qu'on eût dit qu'il y avait vécu. Mais s'il apparaissait parfois comme un homme du XVIIIe siècle, comme un hôte de Mme du Deffand ou de Mme de Staël, il était encore plus de son temps. Rien de ce qui en valait la peine dans la littérature, dans l'art, dans la science surtout ne lui était étranger. Jamais homme ne fut plus « au courant ». Il n'enfermait pas sa philosophie. Il la conduisait bravement dans les laboratoires, dans les hôpitaux. Pendant les dernières années de sa vie les expériences d'hypnotisme le passionnaient sans l'inquiéter. Son spiritualisme n'eut jamais peur.

Disons-le encore une fois pour ne plus le redire : la philosophie de M. Caro lui tenait si étroitement à l'âme qu'il ne pouvait craindre d'être détaché d'elle par une découverte scientifique ou par quelque argument inédit. Il avait pour croire à l'âme et à Dieu des raisons que la raison ne connaît pas. Et lui-même les analyse finement dans un article paru en 1865, et qui devait servir d'inspiration à l'un de ses élèves préférés, M. Ollé-Laprune. Les vérités morales entrent dans notre esprit autrement que les vérités mathématiques, mais ne s'imposent pas moins fortement à lui. Elles l'emplissent même au point que si on veut les ébranler, c'est tout notre être qui se sent menacé et qui proteste. M. Caro a combattu les mystiques. Ce fut même son coup d'essai. Mais le seul choix de ce premier objet d'étude trahit une sympathie à grand'peine contenue par la raison. D'ailleurs, conclut notre philosophe, le mysticisme lui-même n'est-il pas fondé en raison puisqu'il y a « un côté nocturne de la nature », puisqu'il reste et qu'il restera toujours du mystère dans le monde et dans l'âme? M. Caro est donc loin de tenir pour non avenus ces rêves, ces tourments, ces lueurs, ces aspirations, cette poésie de la vie que l'infini entrevu suffit à mettre en elle. Ce sont pour lui des éléments obscurs de démonstration, et qui servent, sinon à édifier une théorie, du moins à renverser celle qui compterait sans eux. Et ils fournissaient à M. Caro cette façon à lui d'argumenter, si pénétrante, si troublante, qui s'adressait à l'âme entière, et à bon droit, puisque c'est de l'âme entière qu'il s'agissait. Il mettait à croire l'accent ému que Jouffroy mettait à douter. Mais cette émotion, largement inspiratrice, se répandait dans une éloquence

moins contenue qui rappelait plutôt celle de Cousin. Il procédait ainsi de l'un et de l'autre. Mais c'est de Jouffroy que nous le rapprocherions de préférence, ayant fait tous les deux des grands intérêts de l'âme le souci presque exclusif de leur philosophie, et n'ayant attaché d'importance aux autres problèmes que dans la mesure où la destinée humaine s'y trouvait engagée.

On a appelé cette philosophie une philosophie littéraire, parce qu'elle tenait à convaincre et à convaincre tout le monde. Or, en philosophie, le public n'admire que ce qu'il ne comprend pas. On perd son temps à parler pour lui et à le respecter. Il aime qu'on le méprise. Il ne sait non plus aucun gré à ceux qui croient ce qu'il croit de prendre son parti contre les novateurs. Il aime qu'on le violente et qu'on le scandalise. Voilà pourquoi M. Caro, qui obtint de grands succès, en obtint surtout auprès des délicats, auprès de ceux qui estiment, comme Bersot, que « lorsque quelqu'un s'attaque à un système, celui qui le soutient est aussi fort que celui qui l'ébranle ».

Non seulement M. Caro fut un orateur et un écrivain. Il a le tort plus grave encore, auprès de quelques-uns, d'avoir aimé toutes les choses de l'esprit, d'avoir admiré, d'avoir étudié des poètes, des romanciers, faisant, disait-il, de la critique littéraire « un repos dans la suite du travail accoutumé ». Cette diversité de goûts et d'aptitudes contrarie certains esprits classificateurs qui aiment bien que les philosophes ne soient que philosophes. — La vérité est que M. Caro ne cessa pas de l'être, et c'est ici que nous touchons à la forme la plus personnelle de sa pensée, et à la définition la plus vraie de son rôle et de son talent. Beaucoup distinguent en lui le littérateur et le philosophe, et se plaisent à opposer l'un à l'autre. Mais, dans la littérature, ce qu'il poursuit surtout, quoique aussi sensible que personne aux enchantements de la forme, c'est la présence latente, et comme la trace des idées, c'est l'esprit d'un siècle ou d'une fin de siècle qui s'y reflète, c'est l'action d'un système dont les conséquences s'y agitent et s'y expriment. A travers l'œuvre qu'il étudie, il pénètre l'âme de l'écrivain et dans cette âme la pensée philosophique, inconsciente peut-être, qui l'a fécondée. Si c'est un salon qu'il peint, c'est encore en moraliste curieux de faire sur une matière d'élite une de ces expériences privilégiées dont parle Bacon, et de marquer, même dans la société la plus saturée de charme et l'esprit, le vide et comme le trou béant que laisse la foi disparue. C'est la véritable histoire des doctrines que cette histoire extérieure de leur influence, et, pour beaucoup d'esprits qui n'admettent pas que la spéculation

ait tous les droits, c'est l'épreuve sur laquelle il convient de les juger. M. Caro est le philosophe qui a le mieux enseigné qu'il y a de la philosophie partout, rendant à la pensée abstraite, et qui se croit inoffensive à force d'être inaccessible, sa part de responsabilité dans les idées, dans les mœurs, dans les faits.

Mais ce fut son temps surtout, et ce fut son pays dont il connut l'âme, l'âme troublée, disputée entre tant d'influences, l'âme malade, aux maladies exquises et raffinées, malade d'avoir trop pensé. De cette âme il fut le confident qui devine, le directeur de conscience qui prévoit et qui prévient, et aussi l'ami obstiné qui aime jusqu'aux défaillances de ceux qu'il aime. Il interrogeait la conscience collective comme il eût interrogé une conscience individuelle, et il apportait dans ces interrogatoires autant d'émotion que de sûreté. Entre ses mains tout devenait élément de diagnostic moral. Il allait épiant dans les coins obscurs de la littérature des états d'âme singuliers qui enrichissaient son enquête. On a appelé psychologie sociale cette forme nouvelle de la critique littéraire qui fut la manière propre de M. Caro. Mais M. Caro diffère de ses imitateurs, il diffère de l'auteur des *Essais de psychologie contemporaine*, dont il encouragea les débuts, en ce que son analyse ne se complaît pas en elle-même et n'est point sa propre fin. Le mal décrit, il va droit aux causes, partant aux remèdes. Il est plus que psychologue, il est moraliste.

Il a une façon de voir les questions qui les élève d'un degré. S'il se mêle aux discussions de la politique contemporaine, c'est, comme dans les *Jours d'épreuve*, pour les « ramener à la hauteur d'un débat philosophique ». Tout est idée et conflit d'idées à ses yeux. Ces expressions même : « combat d'idées », « événement d'idées », reviennent à chaque instant sous sa plume. Il lui semble qu'avec ces acteurs invisibles un drame se joue dont la comédie humaine n'est que l'écho. Aussi jugeait-il mesquine la critique qui dans le fait ne voit que le fait, celle qui met tous les faits sur le même rang, ou bien n'a de prédilection que pour ceux qui la justifient le moins, plus désireuse en effet de savoir ce que les autres ne savent pas que de savoir ce qui vaut la peine d'être su. Il dénonçait cette maladie de l'information à outrance comme l'invasion des procédés de journalisme, comme l'avènement du reportage dans la littérature. Or le reportage manque de discernement comme de respect ; et il rabaisse la curiosité humaine pour mieux vivre d'elle.

Lorsqu'il écrivait l'article que nous rappelons dans ces lignes, M. Caro prévoyait-il ce que lui feraient souffrir à lui-même des

chroniqueurs en quête de sujets à exploiter? Car il souffrit de cette légende du « philosophe pour dames » formée autour de son nom par la frivolité des uns et la malignité des autres. Beaucoup avaient souri au portrait crayonné avec un art perfide, sans se demander s'il était ressemblant. Puis on s'aperçut qu'on avait blessé un homme, le plus digne du respect de tous. Une réaction se fit. M. Caro vécut assez pour jouir de ce remords de l'opinion publique. Mais la blessure faite à cette âme fière, et qui ne se plaignait point, n'en poursuivit pas moins son travail lent et mortel. M. Caro cachait en effet sous un aspect hautain une sensibilité presque féminine, qui ajoutait tant de charme à sa force. Mais ce fut elle aussi, lorsqu'il répondait par un noble dédain à des attaques indignes de réponse, qui mêlait à ce dédain une muette tristesse.

Quand on pense à l'homme que fut M. Caro et à l'homme qu'on fit de lui, on comprend que quelques âmes délicates en viennent à redouter une célébrité qui traîne après elle un pareil cortège d'erreurs, d'injustices et de haines. Oui, ce laborieux qui a fait tenir tant de travaux dans sa vie, qui faisait tenir tant d'occupations dans une journée, se plaisait dans le monde et y plaisait. A cela les envieux trouvent à redire, et il y faut, paraît-il, des excuses. Nous dirons donc que, dans le monde, M. Caro était encore un observateur et un juge. Dans les salons élégants qu'il fréquentait, il maintenait par sa présence les soucis élevés, et les faisait pour un instant ressembler à ces salons du XVIII[e] siècle que sa pensée avait habités. O. Feuillet dit d'un de ses personnages que, quand il entrait quelque part, le ton de la conversation se haussait naturellement, et que chacun se respectait davantage devant lui. M. Caro était de ces hommes-là.

Mais ce n'était pas dans le monde qu'il donnait le meilleur de lui-même. Ce riche de la pensée fut un grand bienfaiteur intellectuel. Il avait ses clients dont quelques-uns sont devenus des riches à leur tour. C'étaient tous les jeunes écrivains chez lesquels il avait lu une promesse de talent, et il en lisait où d'autres n'en trouvaient point. Dès lors ils lui appartenaient, ou plutôt il leur appartenait. Il prenait à leurs progrès et à leurs succès un intérêt personnel. Souvent il n'avait pas attendu qu'ils vinssent à lui. Il estimait qu'avec les débutants c'était à l'homme arrivé à faire les avances, et à vaincre les défiances et les timidités. Pour un conseil à donner il avait toujours un moment à prendre sur ses travaux. Et quel conseil! Il mettait dans cette direction des intelligences et des volontés toute son expérience psychologique, et aussi tout

son cœur. « Il vous définissait à vous-même, il y joignait une ou deux indications qu'on ne remarquait pas d'abord, mais qui, une fois qu'on avait descendu son escalier, vous revenaient avec insistance, et finalement dirigeaient vos études, quelquefois votre vie (1). »

Il était le même pour ses étudiants. Dans ces conférences de chaque semaine où il les réunissait, il a trouvé, lui l'orateur applaudi, le maître fêté et choyé, non une besogne fastidieuse, mais ses joies les moins mélangées, ses succès les moins contestés. Il parlait des talents à l'éclosion desquels il assistait avec la conviction, qui ne s'usait pas chez lui, d'un professeur qui débute. Sortis de ses mains, il ne perdait pas ses élèves de vue. Il était leur patron là où ils avaient besoin d'être patronnés. Mais surtout il était leur guide, moins préoccupé pour eux de l'intérêt matériel immédiat que des intérêts intellectuels et moraux. Il leur écrivait, cherchait à prolonger sur eux son influence, et semblait fier de leur amitié comme ils pouvaient l'être de la sienne.

Bien des traits manquent encore à cette étude. M. Caro était de ces rares illustres que la familiarité montre plus dignes encore de l'être, parce que leur caractère vaut leur esprit. C'était un fier et un doux tout à la fois. Seuls ses amis ont connu sa vraie vie, pour laquelle le mot de dignité semble être fait, ce travail de quarante ans auquel seul il a voulu devoir tout ce qu'il était, ce refus systématique de se mêler à ce qui n'était pas les affaires de l'Université et de la philosophie, et de mettre sa plume au service d'un parti. Il avait l'âme au-dessus de toute dépendance. Tout jeune encore il semblait être de ceux qui protègent plutôt que de ceux qui sont protégés. Cette noblesse d'attitude, elle est dans ses écrits comme dans sa vie. C'est ce que son talent dut à son caractère. Mais, si tout était haut en lui, cette hauteur n'allait point sans grâce. Il excellait à mépriser, et, comme les raisons de ce mépris étaient morales, on sentait malgré soi que c'était un jugement dont on n'appelait point. Sa bienveillance n'en avait que plus de prix. Quoiqu'il en fût prodigue, on se figurait l'avoir méritée. Lui qui parlait si bien, il avait une exquise façon d'écouter. Sa supériorité ne pesait point. Mais, comme si tout doucement il vous avait élevés à lui, on sortait généralement de son entretien plus content de soi. — Seuls enfin, les amis de M. Caro ont connu ce foyer qu'il a su cacher aux indiscrétions des reporters qui s'acharnaient sur sa personne, ce foyer dont on

(1) *Revue Bleue*. Paul Desjardins, 23 juillet 1887.

n'ose point parler de peur de n'en pouvoir jamais parler avec assez de respect. — Mais ce que les amis de M. Caro eux-mêmes n'ont point connu, c'est le courage stoïque, — s'il n'était chrétien, — avec lequel, une année durant, il souffrit et cacha ses souffrances à tous pour les mieux cacher à quelqu'un. Les papiers qu'il avait devant lui recevaient seuls sa plainte, et l'ont redite, témoins posthumes, à ceux qui y cherchaient le livre ou l'article commencés.

Mais M. Caro m'arrêterait ici. S'il parlait volontiers de ses livres et de son enseignement, il ne parlait jamais de sa santé ni de rien de lui-même. Il souffrirait des indiscrétions bien intentionnées de ses amis, comme il a souffert de celles de ses ennemis. Tout ce qui n'était que personnel lui paraissait petit. Il voudrait n'être, aujourd'hui encore, aimé et respecté du public que pour ce qu'il lui a donné de lui, à savoir pour ses idées qui lui étaient si chères, plus chères que sa personne. A elles sûrement, à leur bienfaisante efficacité il reporterait l'honneur de ce qu'on peut louer dans sa conduite et dans son caractère. Pour nous, sans essayer de le contredire, nous nous inclinerons du moins avec respect devant cette belle harmonie du caractère et des idées chez M. Caro, harmonie qui fit l'élégance et l'unité de sa vie, et qui lui permit d'exercer, pendant un quart de siècle, sur toutes les manifestations de la pensée contemporaine, une sorte de magistrature intellectuelle.

Raymond THAMIN.

HISTOIRE

DE

LA LITTÉRATURE GRECQUE

I

MM. Alfred et Maurice Croiset publient une histoire de la littérature grecque. Il a paru de M. A. Croiset une préface générale, de M. M. Croiset, une introduction et les chapitres concernant Homère, les Cycliques et Hésiode. Je n'irai pas aujourd'hui au delà d'Homère. Le sujet, même ainsi restreint, est très vaste.

II

M. A. Croiset, dans sa préface, nous indique nettement quelle est sa méthode. C'est la méthode historique. On ne saurait bien comprendre un auteur si on ne connaît le milieu et les circonstances qui l'ont formé. Pour avoir ignoré cette vérité, qui devrait, semble-t-il, s'être toujours imposée, les érudits et les critiques littéraires qui ont précédé le XIXe siècle n'ont pu jamais pénétrer à fond tout le génie grec. Ils ont eux-mêmes varié, suivant les époques, et M. A. Croiset détermine avec une précision lumineuse les principales évolutions de cette érudition et de cette critique. Presque toujours on a erré, parce qu'on partait de principes absolus et qu'on jugeait les anciens d'après une esthétique moderne. Pour goûter une œuvre, il faut s'inspirer des sentiments, des idées, même des préjugés qui l'ont produite. C'est de toute évidence.

Cependant, la critique historique elle-même peut-elle se passer de principes littéraires ? Suffirait-il de savoir comment se sont formés Homère ou Eschyle pour les admirer, je dirai même pour les comprendre ?

M. A. Croiset ne l'a pas cru. L'art a ses règles générales qu'il

ne convient pas de rechercher ici, mais qui, bon gré mal gré, dirigent notre jugement et notre goût. Et les auteurs de ce livre, sans composer une nouvelle théorie du beau, avaient déjà su discrètement soumettre Lucien, Xénophon, Thucydide et Pindare au critérium préconçu qu'ils portent en eux-mêmes. Ils ne se départiront pas de cette méthode ; témoins impartiaux, ils réuniront toutes les pièces des procès à juger ; mais s'ils ne prononcent pas trop de sentences, ils laisseront au moins percer leurs opinions. Il ne faut que les féliciter de vouloir ainsi corriger, enrichir la méthode historique. Si elle domine aujourd'hui à juste raison, c'est qu'elle avait été jusqu'ici beaucoup trop négligée. Mais quand sa tâche sera terminée, l'étude philosophique de la beauté absolue ou relative s'imposera de nouveau, rajeunie et renouvelée par les faits que nous amassons, que nous classons chaque jour.

En effet, si la critique des faits règne seule, elle devient elle aussi un dogme et parfois un tyran. Les œuvres littéraires sont le produit d'un climat, d'une race, d'une civilisation. A ce titre, ne sont-elles pas toutes égales puisqu'elles résultent fatalement de certains éléments combinés ? Or, il en est qui ont par surcroît le mérite d'être belles. Les admirer et donner les raisons de son admiration, c'est faire œuvre de bon critique, je dirai même d'historien. Par là, seulement, on peut comprendre ce que valait la civilisation d'un peuple, quel idéal il cherchait et réalisait. Son histoire est éclairée par ce qu'il a produit de plus exquis, de plus digne d'être conservé et retenu. Les documents humains sont les matériaux de l'histoire de l'esprit humain, mais, quand ils sont réunis, cette histoire est à faire.

M. A. Croiset a donc soin de nous dire qu'il y a des âges stériles et des œuvres mal venues. Il ne mettra certes pas telle production inégale et confuse au rang de l'*Iliade*, parce qu'elles ont l'une et l'autre une grande franchise littéraire, mais il se gardera de condamner une tragédie qui n'aura pas cinq actes ou qui ne se soumettra pas à la règle des unités.

Ajoutons que le sentiment littéraire sera souvent fort utile pour déterminer des faits purement historiques. Ici même, quand il faudra assigner des époques relatives aux poèmes homériques, les documents précis feront souvent défaut. Pendant cette période, la langue s'est modifiée, et aussi la société, la religion, la morale, mais si légèrement que les investigations les plus délicates de la science ne sont pas toujours bien sûres d'avoir abouti. Alors on fait appel au goût. Tel vers mâle et sobre a comme une saveur d'archaïsme; telle description brillante porte la marque d'une

civilisation moins austère et plus riche. Le poète de l'hymne à Apollon Délien vivait parmi l'éclat des fêtes en plein air et les joies de la nature; l'ombre du sanctuaire et les traditions d'un mysticisme naissant ont inspiré l'hymne à Déméter. Il faut avoir un sentiment bien pénétrant de la poésie hellénique pour en écrire ainsi l'histoire. Lorsqu'il s'agit des origines, ce sentiment est encore notre guide le plus sûr.

III

C'est que, vraiment, l'histoire primitive des Grecs est d'une obscurité redoutable. M. M. Croiset, dans son introduction, s'en méfie tellement, qu'il n'ose rien lui emprunter. Il glisse prudemment sur les origines. « De quelque manière, nous dit-il, que le génie grec se soit formé, nous savons qu'il l'était avant la naissance de l'*Iliade.* » Puis il insiste sur l'étonnante variété de ce génie, doué de toutes les aptitudes, d'une curiosité inépuisable et féconde; libre, sociable, actif, inventif. Pourquoi fut-il ainsi privilégié ? M. M. Croiset trouve commode de constater le fait, tout simplement. Faut-il lui en faire un reproche ? Oui, mais à la condition de résoudre soi-même le problème. Pour ma part, je cherche encore.

Ces heureuses qualités des Grecs se sont merveilleusement développées ; cela tint surtout aux idées morales, sociales et religieuses qu'ils apportèrent d'Asie — nous y reviendrons — et aussi à l'influence de la nature et du climat.

L'air, qui est si pur en Grèce, ne communique à l'oreille et aux yeux que des impressions claires et subtiles. Il ne faut pas élever la voix pour être entendu, même à distance, et des inflexions légères, émises sans effort, seront distinctement perçues. Le génie de la langue s'en ressent, et M. M. Croiset, qui s'en est pénétré, nous le prouve dans une analyse inspirée des Attiques. La lumière d'un jour qui brille sans fatiguer la vue et qui en augmente la portée ne laisse flotter aucun mystère ni à la surface des mers, semées d'îles, ni aux sommets des montagnes qui bordent l'horizon de leurs lignes majestueuses et nettement découpées, empêchant le regard de se perdre dans l'infini. Les nuits elles-mêmes, transparentes et presque bleues sous les étoiles, n'ont pas de ténèbres vagues. J'ai vu souvent, au-dessus de l'Hymette, des nuées orageuses descendre vers la mer. Elles semblent nager dans un air serein, et comme elles ne sont pas entourées et noyées de brume,

elles ont des contours très précis. Chacune d'elles est comme un choreute d'Aristophane enveloppé de ses voiles.

C'est là ce que M. M. Croiset, sans être allé en Grèce, a très bien observé, et il insiste avec raison sur la finesse, la netteté, et, par conséquent, le bon sens et l'esprit de ces Hellènes formés par une nature limpide.

Ils aiment à voir clair partout et au fond d'eux-mêmes. « L'Hellène a toujours eu de la raison dans l'imagination, de l'esprit dans le sentiment, de la réflexion dans la passion. » S'il accueille du dehors des divinités indécises ou monstrueuses, il met de la lumière dans ces ténèbres, de l'ordre dans ce chaos. Leurs colosses eux-mêmes ne furent pas trop grands pour la colline qui leur servait de support et l'horizon montagneux de la cité qui les entourait.

Voilà des qualités de l'esprit grec expliquées par l'influence du milieu, et ce sont les plus tenaces, les plus persistantes. Nous les retrouvons toujours, même chez les Byzantins et chez les modernes, et partout, en Asie Mineure comme en Sicile (1).

Cette finesse lucide est donc la qualité la plus répandue chez les Grecs. Est-ce la plus haute et la plus glorieuse?

Au début, nous dit l'auteur, le sentiment et l'imagination prédominent. Dès Homère, ils avaient aussi le don de l'éloquence, qui persista; dès Eschyle, peut-être même avant lui, ils eurent le génie de la synthèse, non seulement poétique, mais religieuse, historique, philosophique. Voilà bien des qualités maîtresses que cette clairvoyance seconda, sans aucun doute, mais qu'elle n'a point suscitées. Elle a dirigé le chœur sacré, elle ne l'a pas inspiré.

Par-dessus tout, ce qu'il y a de plus étonnant chez les Hellènes, c'est leur puissance créatrice. Ils se distinguent par là des peuples barbares et des civilisations immobiles. Et cette vertu de premier ordre ne peut s'expliquer ni par la géographie, ni par les aptitudes de la race, qui a perdu, pendant le moyen âge, jusqu'à l'ombre de ce mérite et de quelques autres.

Évidemment, les peuples comme les individus reçoivent cer-

(1) A ce propos, M. M. Croiset invoque Cicéron: « Jamais, dit Cicéron, un Sicilien n'est dans un si mauvais pas qu'il ne trouve quelque bon mot à dire. » Ce témoignage est-il sans arrière-pensée? Certes l'orateur des Verrines goûtait fort l'esprit des Grecs, ses maîtres, mais ici n'est-ce pas lui-même qu'il vante sous le couvert de ce pauvre Sicilien? Il a commis un calembour (médiocre) sur Verrès et le sanglier d'Érymanthe; il y tient, mais il ne veut pas déroger à sa dignité de magistrat romain; aussi prête-t-il modestement à autrui son bon mot qu'il veut faire passer.

taines dispositions de la nature, mais ce qu'il y a de meilleur en eux doit s'acquérir et peut se perdre.

La race hellénique, belle et forte, était bien douée; elle se transporta dans un milieu favorable qui offrait à son imagination de charmants et de nobles spectacles; elle s'établit sur une terre où, vivant à peu de frais, on avait du temps pour les loisirs de l'esprit; où ses heureuses facultés ont pu se développer librement avec le progrès des institutions politiques; mais il faudrait chercher le secret et comme le germe de son génie dans les idées morales et religieuses qu'elle portait depuis longtemps en elle-même.

Certes, nous l'avons dit, l'histoire des Grecs avant Homère est bien dangereuse. Il est permis de se méfier des Cariens et des Pélasges, des Aryens surtout. S'il est certain que les Hellènes ont apporté avec eux, du fond de l'Asie, une religion et une poésie naissantes, il est difficile de déterminer en quoi cette poésie ressemblait soit aux védas, soit aux hymnes homériques, ou de pénétrer la pensée des ancêtres quand ils adoraient les éléments. A quelle époque l'anthropomorphisme ou le symbolisme ont-ils commencé? Je comprends qu'on désire le savoir et qu'on n'ose pas clore l'enquête. Cependant ces époques primitives, sacerdotales puis héroïques, ont laissé leur empreinte manifeste sur l'hellénisme des temps homériques. Il leur doit le culte du serment et de l'hospitalité, la constitution de la famille, l'organisation d'une féodalité militaire, et d'une cité naissante. Or ces institutions n'ont-elles pas suscité, avec l'amour de la gloire et des rivalités généreuses, les inspirations des poésies épiques, puis dramatiques? La religion, sortie du naturalisme et tendant à devenir morale et providentielle, flottait dans une demi-obscurité, et, dépourvue de dogmes, se laissait interpréter, enrichir librement par les fantaisies de l'imagination. N'a-t-elle pas favorisé l'essor du génie indépendant et créateur?

Ces idées, la dernière surtout, que nous retrouvons plus loin dans ce livre, devaient être mises en vedette. Les Grecs ont eu de la sagesse et de l'enthousiasme. M. M. Croiset a fort bien parlé de cette sagesse, il pouvait insister davantage sur les causes qui ont fait naître et grandir cet enthousiasme. A tout prendre, on trouverait ailleurs des sauvages à l'esprit subtil et net, très amoureux de liberté, vivant sous un ciel limpide et lumineux, parmi des paysages superbes, et qui sont restés des sauvages. Ils eurent pour eux le climat, comme les Grecs; mais les Grecs, sous ce climat, apportèrent non seulement des aptitudes, mais une civilisation, qu'il fallait ici brièvement définir.

L'auteur montre ensuite, avec un vrai bonheur d'expression et de pensée, comment ce génie inventif et cette justesse subtile de l'esprit « érigeant ses instincts en lois » se sont associés pour créer tous les genres littéraires, tous les types de beauté artistique ignorés autour d'eux ou figés dans une immobilité traditionnelle. En effet, cette genèse du beau, à la fois si hardie et si mesurée, est surprenante.

Voilà donc une civilisation qui vit et qui marche. Quelle est son âme? Quel sentiment trouve-t-elle au fond d'elle-même, la joie ou la tristesse? M. Renan et aussi M. Taine opinent pour la joie; elle naît comme Aphrodite sous un ciel radieux. M. Croiset tient aussi pour une gaîté mesurée, un bonheur de vivre intime et contenu. Au contraire, la tristesse des grandes œuvres helléniques a beaucoup frappé M. J. Girard.

Ce dosage de sentiments ne peut être fait que d'une main bien délicate. Certes, la facilité de la vie en Grèce, la limpidité de la lumière, le charme de la nature, devaient disposer à la joie une jeunesse belle et forte, vivant parmi les fêtes et les combats. Mais cette lumière si douce est pénible à quitter; ces combats moissonnent la fleur de cette jeunesse, et, en Grèce comme partout ailleurs, les esprits qui réfléchissent déplorent les injustices de la vie, s'inquiètent et s'effraient des problèmes de l'inconnu.

En Grèce, l'état social favorise l'expansion des qualités juvéniles; mais il est fécond en catastrophes. Les cérémonies du culte sont radieuses, mais au sommet de la religion siègent des héros victimes de la mort, et des dieux qui ne sont peut-être pas à l'abri du destin. Le banquet de la vie humaine est bien éphémère, et je ne sais pas si celui de l'Olympe sera éternel. Le paganisme égaie ses fêtes, pas toutes, cependant; il embellit des jours fugitifs, en réservant l'avenir et sans faire trop de promesses. On vit dans un rêve agréable, on ne sait que penser du réveil. De là chez Homère, qui voit disparaître les meilleurs des héros et les fils des dieux, une mélancolie résignée et tempérée par l'énergie de l'homme d'action; de là, chez les tragiques un étonnement sourdement révolté devant tant de désastres et de forfaits, et enfin, chez les moralistes, une tristesse et une indignation parfois poignantes. Théognis a dit qu'il vaudrait mieux pour l'homme qu'il ne fût pas né; M. M. Croiset l'accuse d'exagération et il estime que l'hellénisme était, en général, plus optimiste. Atténuons Théognis, mais n'exagérons point cet optimisme. L'opinion moyenne des Grecs, même aux plus beaux jours, serait peut-être celle-ci : « On est heureux de mourir jeune. » On a cueilli les fleurs de la vie, qui sont char-

mantes, avant que les désillusions les sèchent. La jeunesse est un beau jour de fête; plus beau sans lendemain. Bientôt, ce jour lui-même s'assombrit. Au temps de Polybe, les Grecs sont attristés par le souvenir même d'une gloire et d'une liberté qui leur échappent. Leurs descendants ne se réjouissent plus au spectacle des fêtes traditionnelles que l'espérance et la foi créatrices ont cessé d'animer. Puis les Byzantins se perdent dans les arguties d'une religion qu'ils font subtile et dure. Que reste-t-il donc de la gaîté hellénique? Cette qualité des peuples est éphémère, et tient moins au climat qu'aux évolutions de la politique, de la religion, de la philosophie. Ainsi la joyeuse Angleterre est devenue très grave. Le caractère français se modifie en ce moment.

Seulement les Grecs, sous tous les régimes, ont conservé une activité d'esprit, une vivacité communicative qui les porte à beaucoup parler, et la conversation, comme la lecture, est consolatrice. Du reste, ils y apportent moins d'enjouement et de verve que de netteté et de finesse. Ce sont là, M. M. Croiset l'a fort bien marqué, les qualités persistantes de la race, et le climat y est pour quelque chose.

IV

Nous avons insisté sur ces idées générales, parce qu'elles soutiennent l'ensemble de cet ouvrage. Entrons maintenant dans le cœur du sujet. Quelle est l'origine et la genèse des poésies d'Homère, des Cycliques, d'Hésiode, ou, puisqu'il faut nous borner, du seul Homère?

Le plan de l'auteur, soutenu par une érudition à la fois sobre, vaste et sûre, est très simple. Les Achéens, mentionnés très anciennement en Égypte, sont depuis longtemps établis sur les bords de la Méditerranée. Ils tiennent de leurs ancêtres des traditions religieuses et poétiques. Ils chantent des thrènes, des épithalames, des œuvres appropriées aux cérémonies de la vie privée, et, de cette muse populaire, naît la poésie lyrique. — Ailleurs, il en sera question. — Les hymnes des sanctuaires inspireront l'épopée.

Comment a-t-elle pu se dégager de ces formes hiératiques? le culte des héros lui a permis de descendre du ciel sur la terre. La Muse une fois invoquée, ce n'est plus toujours un dieu qui est glorifié par une suite d'épithètes brillantes ou consacrées, c'est un héros qui a connu les passions et subi les infortunes de l'humanité. On racontera donc sa légende. Or, les Grecs n'établissent guère de différence entre une vieille divinité amoindrie, ou effacée,

un Thésée, par exemple, ce dieu primitif déchu au rang de roi, et un roi, comme Agamemnon, grandi par la gloire et passé demi-dieu. Cette confusion — qui rend pour nous si difficile l'étude historique ou mythologique de ces personnages — permit aux hymnes de célébrer des hommes, et de mélanger l'histoire avec la fiction. Il en fut donc de l'épopée comme plus tard de l'art dramatique; elle aboutit des dieux aux hommes en passant par les héros.

C'est grâce à cette liberté religieuse que le génie des Grecs brise le moule des chants sacramentels, et mêle aux formules liturgiques des poésies inspirées par la légende, peut-être par l'histoire. Il les arrange, il les embellit, et les auditeurs respectent ces innovations qu'un dieu lui a dictées. En même temps la forme qui leur convient, l'hexamètre, s'invente ou se perfectionne. Un peu plus tard, par une transition toute naturelle, cette poésie ne reste plus confinée dans le sanctuaire et se répand librement parmi les hommes, sur la place publique, et dans les palais, aux festins des rois. C'est là surtout qu'elle devint épique.

Des événements religieux et politiques favorisent ce progrès et cette expansion. La religion est descendue en Grèce par le Nord, la Thessalie et la Thrace, elle y est venue aussi par l'Est et le Sud, l'Asie Mineure, Délos et la Crète. Ces deux grands courants se sont rencontrés et confondus, apportant chacun son trésor de poésies. Les Piérides ont transporté les Muses dans l'Hélicon; l'Apollon asiatique débarque en Phocide, au son de ses hymnes. Les deux cultes, les deux inspirations devaient se fortifier en se réunissant, et bientôt Apollon, à côté de son oracle, sur les bords de la fontaine Castalie, dirige le chœur des Muses. De là, ils ont bientôt conquis la Grèce. Chaque sanctuaire a eu ses fondateurs et peut-être ses chantres traditionnels; ils se taisent devant ce chœur céleste, inspirateur, innovateur de poésies à la fois libres et sacrées.

Cette fusion s'est accomplie dans le monde hellénique lorsque les descendants des Achéens, chassés par les Doriens, émigraient en Asie. Ils ont emporté avec eux ces traditions religieuses et poétiques, et en même temps les souvenirs des luttes victorieuses que leurs ancêtres avaient soutenues contre les Dardaniens de Troie. De là, chez ces Asiatiques de fraîche date, une tendance à glorifier les exploits de l'Europe. Tout est prêt pour l'épopée. Elle dispose d'un fonds très riche de légendes, qui ne pèchent ni par le vague de la mythologie, ni par la précision redoutable de l'histoire, et d'une forme poétique bien arrêtée, ni trop libre ni

trop chargée d'entraves. L'auditoire s'intéresse d'avance à des récits qu'elle peut modifier au gré de son inspiration.

Tel est l'exposé que M. M. Croiset nous présente avec sobriété. Il a raison de ne pas se perdre dans les détails, ils seraient infinis, et moins exacts peut-être que son aperçu d'ensemble. La mythologie, l'histoire primitive de la Grèce nous laissent apercevoir des vérités générales incontestables sous les surcharges et même les contradictions des légendes. Il faut savoir les considérer d'un peu loin.

Nous ne connaissons rien sur les poètes primitifs, sur les aèdes. Les plus anciens, Orphée, Musée, Linus, la sibylle Hérophile, etc. sont ou des dieux ou des ancêtres mythologiques de familles sacerdotales, ou des personnifications. Leurs successeurs immédiats Thamyris, Démodocus, Homère, sont tous aveugles. Voilà ce que nous en pouvons dire, et ce n'est rien. Il serait pourtant bien intéressant, pour comprendre l'*Iliade*, de savoir comment la poésie s'était jusqu'alors enseignée et transmise, et si le poète ne connaissait pas d'autre éducateur, d'autre inspirateur qu'Apollon et les Muses. La question demeure entière ; et il faut demander à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* elles-mêmes, sans autre secours, le secret de leur composition.

V

Dans le huitième livre de l'*Odyssée*, Démodocus récite « la querelle d'Ulysse et d'Achille ». Ulysse est le héros de l'épisode. Invité à chanter encore, Démodocus conte l'aventure du cheval de bois, par lequel, grâce à Ulysse, Troie fut conquise. Voilà un renseignement de grande valeur que nous tirons d'un poème homérique. Certains aèdes paraissent avoir adopté un héros, et composé, sur les diverses actions de sa vie, des récits qui n'étaient pas enchaînés entre eux.

Si Homère (appelons de ce nom le premier poète de l'*Iliade*) a procédé comme Démodocus, il a surtout célébré Achille. Son récit de la colère d'Achille, d'abord assez court pour tenir dans une seule récitation, a joui d'une grande faveur, méritée par des qualités exceptionnelles. Aussi les aèdes l'ont-ils appris par cœur puis enrichi.

Inspirés par lui, ils ont composé des morceaux qui sont ou des répliques ou de larges développements. Ils y ont également fait entrer de vive force des poésies étrangères, quelquefois très anciennes. Ainsi, peu à peu, l'*Achilléide* est devenue une *Iliade*,

et le cadre primitif s'est élargi au point de se briser. Cette œuvre collective n'est cependant pas devenue trop confuse, et tous ces anonymes ont collaboré sans s'entendre, mais avec méthode, grâce à la netteté miraculeuse de l'esprit grec. L'*Iliade* est donc le « développement organique » d'un petit poème.

Un peu plus tard, comme on était persuadé que toutes ces branches étaient sorties à la fois du même tronc, on a voulu relier entre elles ces poésies juxtaposées. De là des chants de raccord succédant aux chants de développement. Ils établissent des transitions souvent bien artificielles et une suite factice enchaînant tous les éléments du récit. Chaque invention nouvelle avait, du reste, nécessité quelques raccords. Il y eut des remaniements partiels avant les grands remaniements d'ensemble. A travers ces adjonctions et ces modifications, il faut retrouver le poème primitif. Il doit se composer de parties plutôt juxtaposées qu'intimement soudées.

Telle est l'opinion qui nie la personnalité d'Homère ou, tout au moins, qui la réduit à sa plus simple expression.

D'autres, au contraire, attribuent le succès d'Homère à ce qu'il n'a pas composé comme Démodocus. Il en aurait été de l'épopée comme plus tard de la poésie lyrique et de l'art dramatique. Les petites épopées, comme les hymnes d'une sécheresse liturgique, comme les tragédies rudimentaires, auraient inspiré des œuvres de longue haleine; l'une des premières, sinon la première en date, et la plus belle aurait été l'*Iliade*.

Bien entendu, nous n'aurions pas toujours le texte primitif. On peut se fier à la mémoire de rhapsodes, qui n'était pas comme la nôtre dispersée sur mille objets divers : la mémoire, chez les peuples qui ne savent pas écrire, est souvent très étendue, surtout très fidèle et très littérale. Mais le texte d'Homère a-t-il semblé tout d'abord un texte divin auquel, sous peine de sacrilège il n'aurait été permis de rien changer? Les hymnes traditionnels des sanctuaires ne furent pas toujours respectés par une inspiration pieusement novatrice. Homère aurait-il été plus sacré qu'une religion? Ses disciples n'ont-ils pas été poètes, c'est-à-dire eux aussi enclins à innover, soit par vanité, soit pour leur auditoire, par intérêt et par complaisance? Il est certain qu'à l'âge des aèdes, poètes créateurs, n'a pas succédé brusquement et sans transition celui des conteurs stériles récitant, sans rien changer, les œuvres d'autrui. Les plus anciens rhapsodes ont donc pu broder sur Homère. Homère a-t-il attendu, pour chanter l'*Iliade* tout d'une suite, qu'elle fût définitivement arrangée dans sa tête? En a-t-il

récité et fait apprendre, après un mutisme complet, l'édition *ne varietur?* Ne peut-on pas supposer qu'il en a livré comme des variantes successives, portant en lui-même le vaste plan de l'œuvre, arrangeant et modifiant ses épisodes au gré d'une inspiration toujours en activité? N'est-ce pas seulement dans la tête du poète créateur que le « développement organique » d'une œuvre peut se produire, que l'inspiration fermente, s'agrandit et se renouvelle? Les œuvres collectives, qui n'ont pas été remaniées et condensées par un dernier auteur, n'ont jamais été qu'un tissu de morceaux disparates, juxtaposés à l'aventure. L'*Iliade,* ensuite, a été quelque peu déformée par les rhapsodes et les critiques. Elle a dû, avec le temps, englober quelques poésies étrangères, car le rhapsode, auquel on demandait toujours de l'Homère, devait quelquefois en fournir même quand il n'en avait plus. Il a donc fallu plus tard purifier l'*Iliade* de cet alliage, choisir entre plusieurs versions différentes, peut-être également authentiques, enfin, imposer à ces chants récités séparément un plan suivi, et des transitions peut-être trop rigoureuses. On tiendra pour certain que ce travail, plusieurs fois entrepris, n'a pas été parfait. On a sans doute éliminé de l'Homère, accueilli des imitations, des interpolations consacrées par le temps, surtout commis des interversions, des erreurs de plan regrettables.

Voilà donc les deux théories qui sont en présence.

Ou bien il faut chercher dans toute l'*Iliade* la petite *Achilléide* du poète primitif, et, ce noyau une fois trouvé, élaguer le reste.

Ou bien l'*Iliade* dans son ensemble, avec son plan est d'un même auteur. On a seulement le droit de signaler des transpositions, des arrangements postérieurs; d'effacer des passages intercalés à tort dans l'œuvre.

M. M. Croiset tient pour la première hypothèse, mais, de tous ceux qui l'ont adoptée, c'est lui, peut-être, qui accorde le plus à l'*Achilléide* primitive (1), qui retrouve le plus souvent la vieille poésie mère sous les adjonctions qui la dissimulent.

Malgré les raisons qu'il donne, et qui parfois sont très solides, j'avoue que je n'ai pas quitté l'autre camp. Je crois que nous avons entre les mains une Iliade, il est vrai, modifiée sensiblement; mais que cette Iliade n'a pas été au début une Achilléide.

Ces mots *Iliade*, *Achilléide*, permettent de bien fixer le débat.

(1) Cf. p. 181 et suiv. M. M. Croiset, plus large en cela que Nitzsch, ne borne pas l'*Iliade* primitive au seul développement du caractère d'Achille. Cependant il n'admet guère d'épisodes étrangers au récit de la « querelle » et des événements qui en résultent.

Si Homère a voulu simplement chanter la colère d'Achille, sans trop s'intéresser à l'ensemble de la guerre, les deux tiers de l'*Iliade* sont de trop. A quoi bon le catalogue, et les exploits des différents héros grecs ? On ne fera grâce qu'à la défaite d'Agamemnon et aux désastres successifs amenés par l'abstention d'Achille. Presque toutes les scènes qui se passent à Troie devront également disparaître. Que restera-t-il donc ? Un petit poème d'une énergie vraiment extraordinaire, rapide et saisissant, que, du reste, M. M. Croiset a isolé de l'*Iliade* avec un rare bonheur. Pour le coup, on ne dira plus *dormitat Homerus*. C'est une tempête, c'est un ouragan. *Œdipe roi* et les plus véhéments discours de Démosthènes languissent à côté. C'est superbe, mais un peu court. Il est alors étrange que les rhapsodes aient osé surcharger et affaiblir une œuvre si achevée dans ses petites proportions, d'autant plus que, vu cette brièveté, ils n'avaient aucune peine à la retenir. Il n'était pas besoin de la découper pour alléger les mémoires. Dans un vaste poème, dont les parties sont plutôt juxtaposées que soudées, il y a de la place pour les végétations parasitaires ; je me demande quelle racine aurait pu prendre sur ce bloc de granit.

Au contraire, si Homère a voulu faire une *Iliade*, détacher un épisode de la guerre de Troie, sans perdre de vue l'ensemble des événements, il a dû mener de front deux sujets distincts. De là, beaucoup plus de variété mais plus de lenteur et d'embarras. l'*Iliade* actuelle est autant le poème de Troie que le poème d'Achille. De même, l'*Odyssée* réunit deux sujets : le retour d'Ulysse, qui est un épisode des νόστοι, et l'histoire merveilleuse de la navigation. Dans les deux cas, c'est le sujet le plus vaste qui est greffé sur le moindre : le plan devient difficile à établir et à maintenir.

M. M. Croiset efface donc de l'œuvre primitive tout ce qui ne rentre pas dans le plan de l'*Achilléide* ou s'y rattache mal. Il semble partir de ce principe qu'Homère était parfait, et qu'il n'y a pas dans l'*Iliade* une faute, une contradiction, une longueur dont il puisse être coupable. Cette critique des imperfections du poème est très subtile et très forte ; et si, perdant de vue la question même qui est en jeu, on ne songe qu'à l'*Iliade* et qu'aux reproches qu'il faut lui adresser, on ne peut qu'applaudir au réquisitoire. Je n'en connais guère d'aussi clairvoyant. Mais la conclusion est sévère. Par excès d'admiration pour le vieux poète, M. M. Croiset le biffe sans pitié, et, le jugeant d'avance impeccable, il l'oblige à marcher si droit qu'il ne lui permet pas de s'égarer dans les digressions, même les plus heureuses. Il retranche de son œuvre d'admirables passages (notamment un chant sur lequel

nous reviendrons), si bien, qu'à force de l'adorer, il l'amoindrit.

Ajoutons, il est vrai, que ce n'est pas sans remords, et que son goût littéraire proteste contre son austérité scientifique. Il laisse à Homère quelques-uns de ces épisodes superbes mais récalcitrants, et qui ne veulent pas entrer dans cette petite épopée. Ils seront attribués au même poète, à titre de chants indépendants.

Tel morceau, ainsi éliminé parce qu'il est mal amené, peut cependant appartenir à l'*Iliade*. En effet :

1° Si Homère a mené de front une *Iliade* et une *Achilléide*, agrandissant, dès le début, son sujet et son plan, il a composé un poème moins méthodique, je dirai même moins parfait, mais plus varié, plus large et plus vaste que M. M. Croiset ne le suppose ;

2° Homère avait une habitude d'esprit qui s'éloigne des nôtres, mais qui lui est familière. Quand il insiste sur un détail, il perd de vue la suite du récit, et il prolonge ses digressions. Dans ses comparaisons, par exemple, il oublie presque toujours l'un des deux termes, et développe l'autre aux dépens de la symétrie. Il ne suit donc pas la ligne droite ; il s'égare, puis il se retrouve. C'est ainsi qu'il aurait composé l'ensemble du poème, s'attardant quand l'action sommeille, serrant le récit quand elle se hâte et se précipite (1) ;

3° Il a pu donner lui-même plusieurs variantes de son œuvre, et, en outre, juxtaposer plutôt ses morceaux que les lier intimement. C'est, du reste, l'opinion de M. M. Croiset ;

4° Les arrangeurs d'Homère l'ont parfois transposé, et tel fragment, qui n'est pas à sa place, ne doit pas pour cela être effacé.

Voilà pourquoi j'hésiterais beaucoup à tant retrancher dans Homère.

Le catalogue, par exemple, appartient à l'*Iliade* plutôt qu'à l'*Achilléide*. Après un préambule sur la colère d'Achille vient un préambule sur la guerre de Troie. Cela fait une seconde exposition qui retarde le récit. Est-ce une raison suffisante pour l'éliminer ? La retraite d'Achille ranimera le courage des Troyens, et, par conséquent, déchaînera sur les Grecs de grandes batailles. N'est-il pas naturel, avant la lutte, d'énumérer les combattants ?

J'accorderai, du reste, que cette énumération est mal amenée, que ce livre porte la trace de retouches nombreuses, qu'il est fait de pièces et de morceaux. J'ajouterai sans difficulté que ce catalogue a pu, comme d'autres épisodes, être emprunté par Homère

(1) Je lis à la page 177 : « Les épisodes s'y insèrent et s'y développent avec une liberté qui équivaut à un véritable oubli de l'ensemble. » C'est incontestable mais cela ne prouve nullement que l'auteur ne leur ait pas d'avance assigné leur place dans le plan général.

à ses prédécesseurs. Ces insertions d'œuvres plus anciennes nuisent toujours à la sévérité d'un plan bien conduit — et enfin, qu'il a été modifié par des rhapsodes heureux de plaire aux villes qui les accueillaient. Le passage sur Athènes est une interpolation évidente, d'une amusante naïveté. Mais je n'ose tout rejeter en bloc.

Le songe d'Agamemnon doit le tromper et le conduire à sa perte, et il ne tient pas ce qu'il a promis. Il ne rallume pas la guerre tout d'abord, et cette guerre est longtemps favorable aux Grecs. Est-ce une raison pour le supprimer? Peut être faut-il le déplacer. Peut être aussi Homère a-t-il pensé que ce songe finirait par amener des catastrophes, et sûr du dénouement prévu longtemps à l'avance, l'a-t-il perdu de vue pour se complaire dans le récit de la guerre. Or l'intérêt dramatique exige que le camp destiné à la défaite soit d'abord victorieux. Après de nombreuses péripéties, l'action se précipitera, et, en même temps que l'importance des événements augmentera, la description deviendra plus énergique, plus rapide, plus saisissante. Achille a été lésé; Zeus lui a promis satisfaction, aussi trompe-t-il les chefs des Grecs qui se lancent de gaieté de cœur dans de grands combats, sans savoir combien l'absence d'Achille les amoindrit. Ils triomphent d'abord, puis le succès hésite, puis les désastres se dessinent; et il faut bien que l'on revienne à Achille quelque temps oublié. Je ne reproche rien à l'ensemble de ce plan.

Quant au détail, les critiques de M. Croiset tombent très juste et sur cette exposition, et sur ces récits de bataille. Ce sont eux qui prêtaient le plus aux interpolations. Ils ont dû s'enfler outre mesure quand les rhapsodes ont chanté l'*Iliade* aux descendants vrais ou supposés des héros achéens. On a donc transmis à la postérité une masse confuse dans laquelle il a fallu élaguer et transposer.

Passons chez les Troyens. Beaucoup de scènes, charmantes ou superbes, doivent disparaître si la colère d'Achille a seule le droit de captiver, d'enchaîner notre attention. Mais si, connaissant d'avance les malheurs réservés à Troie, nous en avons pitié, elles sont à leur place. Laissons donc Hélène monter sur les remparts.

Il est certain, si Homère avait composé à la moderne, que les adieux d'Hector à Andromaque devraient précéder, et de bien peu, la mort du héros. Mais si Homère, exposant une scène, est sujet à l'oublier au moins provisoirement, nous comprenons qu'il se soit égaré sur le chemin de la catastrophe, et qu'il ait, trop long-

temps sans doute, laissé vivre et triompher cette victime déjà condamnée.

M. Croiset élague donc de l'*Iliade* des chants « de raccord » et des chants « de développement » qu'elle a inspirés et qu'on y a ensuite insérés. Adoptant une conception plus large et moins précise que la sienne du sujet et du plan primitif, j'accepte ses deux hypothèses, mais en les atténuant.

Pour les chants de raccord, il est possible que l'auteur lui-même voulant rattacher l'histoire d'Achille à celle de Troie, et peut-être insérer de vieux morceaux déjà composés sur cette guerre, ait usé de quelques artifices. Ces habiletés sont fréquentes dans l'*Odyssée*. En outre, et je répète ici une idée fort juste de M. Croiset, Homère, récitant des épisodes détachés, n'a pas songé à les relier entre eux avec la rigoureuse précision d'un écrivain livrant d'un seul bloc une œuvre achevée. Les redites même peuvent être de lui. Il se sera quelquefois répété, pour faire connaître aux auditeurs d'un chant l'ensemble du sujet ou même, plus simplement, parce que la mémoire poétique et musicale aime les refrains. Plus tard, les éditeurs, le voulant trop parfait, ont remanié ce plan et l'ont gâté parfois par des retouches et des soudures maladroites.

Quant aux chants imités de l'*Iliade*, puis insérés, M. M. Croiset a souvent raison. Beaucoup de combats, quelques scènes de l'Olympe, le discours de Phœnix, la Dolonie semblent ajoutés. Mais, si l'on admet qu'Homère a quelquefois perdu Achille de vue, on peut lui restituer un grand nombre de scènes qui intéressent Troie ou les Grecs et qui comptent parmi les plus belles.

Ce qui me fait croire à une vaste *Iliade* née d'un seul jet — sans préjudice des retouches, adjonctions, modifications postérieures — c'est le sentiment intime, quand je la lis, que je converse presque toujours avec le même auteur. Homère aurait eu des Sosies : le fait serait unique dans l'histoire littéraire, et, partout ailleurs, les grands hommes d'une même époque diffèrent profondément entre eux.

Si, négligeant les imperfections du détail, on voit l'œuvre d'ensemble, cet ensemble paraît d'une frappante unité. On a étudié les hommes et les choses. Les caractères des hommes, j'entends ceux des principaux personnages, sont à la fois logiques et variés ; ils montrent tour à tour les diverses nuances de la passion dominante qui les explique. En outre, ils diffèrent entre eux, et ils se complètent. La valeur d'Achille n'est pas celle de Diomède, ni celle d'Ajax, d'Agamemnon, d'Hector. Ce point a été souvent

traité; nous n'y reviendrons qu'à propos d'Achille. Les choses, c'est-à-dire les événements de la guerre, se rattachent au sujet principal et en soutiennent l'intérêt, sans monotonie. On assiste aux différents épisodes qui doivent se passer dans un camp et dans une ville assiégée. Toutes les péripéties d'une guerre se succèdent sur le champ de bataille : combats singuliers, escarmouches, batailles rangées, bien en ligne, mêlées, défenses de remparts et assauts (malgré quelques fautes relevées fort justement par M. Croiset) (1), retraites individuelles ou collectives, grandes déroutes, résistances désespérées. L'âme des combats, tour à tour exaltée ou découragée, pleine d'enthousiasme ou de résolutions fermes, ou de tristes pressentiments, est dépeinte avec une égale vigueur, une égale variété. Il y a gradation et intérêt croissant dans le spectacle des batailles comme dans les espérances ou les terreurs des combattants. Effaçons, avec M. Croiset, des épisodes languissants, constatons avec lui qu'il y a eu des brisures et des replâtrages, mais pensons qu'un seul homme a conçu et peint cette admirable fresque, et que ce n'est pas une mosaïque faite de pierres apportées par différentes mains. M. Croiset, rendons-lui cette justice, a respecté un superbe dessin qui occupe vraiment le centre de la composition, mais il sacrifie trop vite ce qui en diffère.

Sa conception du poète primitif lui fait éliminer trop de belles choses. Il étudie le premier chant de l'*Iliade*, énergique et sobre, et il accorde à Homère tout ce qui ressemble à ce chant. Il fait bon marché du reste, ou du moins il l'attribue soit à d'autres œuvres d'Homère, soit à d'habiles disciples, dépositaires de son inspiration. Mais un début ne doit-il pas être sobre, et faut-il rejeter ensuite des compositions plus riches et plus variées? Il s'agit d'une querelle entre guerriers. Le style, très ferme, va droit au fait. Quand Hélène ou Andromaque paraîtront sur la scène, le poète éprouvera d'autres sentiments et modifiera son style. Les plus robustes génies ont d'exquises délicatesses.

Si l'admiration est le meilleur critérium, ce qui est fort possible, pour discerner le véritable Homère, je le reconnaîtrais volontiers à deux signes : à sa vigueur et à son tact.

Cette énergie a été admirée par M. Croiset. Il l'a profondément

(1) Je me représente le rempart des Grecs comme une palissade et une porte centrale, si l'on veut, avec double bastion, à l'entrée de laquelle se tient Ajax. Dans l'*Iliade* actuelle, c'est tantôt un fossé, tantôt un mur cyclopéen. Ce mur est bien invraisemblable, soit quand il est édifié, soit quand il est détruit. Il y a du désordre et des interpolations.

sentie, et fait ressortir avec une éloquence discrète et pourtant frappante. Je n'ajouterai rien à ce qu'il a si bien dit. Il n'a pas assez insisté, à mon avis, sur ce tact parfait que les civilisations les plus exquises n'ont jamais ni dépassé ni même égalé. Il a pu appartenir, jusqu'à un certain degré, à un peuple d'habitudes simples et patriarcales, d'une noblesse native; mais ici, atteignant la perfection, ce tact est le privilège d'un homme exceptionnel. Or, cette simplicité, cette vérité de sentiments si profonde, d'une expression si délicatement appropriée, se retrouve tour à tour chez toutes les femmes, Hélène comme Andromaque, chez tous les héros quand la passion ne les égare pas. Je ne citerai pas d'exemples, il faudrait reproduire tous les beaux passages de l'*Iliade*.

J'ai réservé pour la fin la critique qui me tient le plus à cœur.

M. Croiset et moi, nous sommes partis de chemins différents, lui, d'une *Achilléide* agrandie, moi d'une *Iliade* retouchée. Cependant, nous aboutissons très souvent aux mêmes conclusions. Je reconnais le bien fondé de presque toutes ses critiques, je pense avec lui que le plan primitif a été parfois modifié, je supprime comme lui un assez grand nombre d'épisodes, — moins que lui cependant.

Mais je ne puis aucunement admettre que l'entrevue de Priam et d'Achille ne soit pas d'Homère, du poète primitif.

On a trouvé avant M. Croiset que le rôle d'Hermès, assez effacé ailleurs, devenait ici tout d'un coup prépondérant, ce qui prouvait qu'il était ajouté. La grande scène elle-même n'était qu'une superfétation, fort heureuse sans doute, mais hors cadre.

On n'a donc pas compris qu'Hermès, dieu du crépuscule, messager discret et miséricordieux de Jupiter, dieu conducteur des morts, était le seul qui pût guider Priam dans sa course secrète à travers les ombres de la nuit, favoriser l'entrevue douloureuse, et ramener le cadavre.

Quant au « hors-d'œuvre » qui suit, c'est le couronnement de l'œuvre. Je ne puis en douter un instant. La colère d'Achille s'est montrée à nous sous toutes ses faces; elle a pris toutes les physionomies, de plus en plus redoutables, d'abord éclatant en paroles outrageantes, puis profondément douloureuse et arrachant au héros de ces larmes qui n'amollissent pas le cœur, puis froide et implacable. Lorsqu'elle oublie les Grecs, elle tourne vers les Troyens un visage si menaçant qu'ils prennent la fuite à son premier aspect. Puis elle marche contre eux aussi terrible qu'une grande armée. Elle glace jusqu'à la valeur d'Hector vaincu dès

qu'il la voit venir à lui comme dieu funèbre. Triomphante, elle s'acharne sur un cadavre, épouvantant toute une ville, mais si féroce, si odieuse que le caractère d'Achille, si l'*Iliade* se terminait là, nous révolterait.

Que cette colère fléchisse, et le poème aura trouvé sa conclusion naturelle, nécessaire. Il faut cependant qu'en cédant elle ne tourne pas à l'idylle. Il faut qu'Achille soit réhabilité, il en a besoin, et pourtant, qu'il ne cesse pas de faire trembler. C'est par un effort de génie surprenant qu'Homère atteint à la conclusion voulue, à l'apaisement par la clémence, sans amoindrir cette colère. Ce n'est pas seulement Priam qui redoute d'éveiller l'ennemie, c'est Achille lui-même. Il pardonne parce qu'elle est endormie, et, dans l'explosion d'un immense désespoir, les mots qui pourraient la réveiller sont dits à voix basse.

On a souvent admiré cette scène. Je tiens à montrer que c'est la vraie conclusion de l'œuvre. Priam nous rappelle les malheurs de Troie, les humiliations nécessaires de la défaite, couronnées par la plus poignante. Achille est le vainqueur, mais attristé sur lui-même et pris de pitié devant son œuvre. Par delà ce triomphe on entrevoit des morts prématurées, la catastrophe finale, les désastres du retour, et l'implacable puissance du destin qui a tout conduit.

Quant aux paroles, aux attitudes des personnages, elles sont d'une convenance, d'une vérité de sentiment étonnantes. Le tact d'Homère, ailleurs exquis, devient ici vraiment sublime. Jamais il n'a rien fait de mieux ni de mieux à sa place.

La théorie de M. M. Croiset ne lui permettant guère d'adopter ce chef-d'œuvre, il l'abandonne, mais bien à regret. Il y a lutte entre ses idées et son goût. Il est prisonnier de son système, et il le suit, mais sans enthousiasme, sans conviction. Il regrette ce chant, et je l'en félicite. Il convient qu'Hermès est bien dans son rôle. Il avoue que la scène principale est superbe; et il admire l'homéride imitateur qui a pu entrer si avant dans la pensée, dans le génie du premier poète. Tenons pour certain que l'homéride, ici, est Homère.

Ce chant offre à mon hypothèse les plus fermes appuis. Le rôle de Priam se justifie par les infortunes de Troie, dont cet épisode est, nous l'avons dit, le couronnement. Alors toutes les belles scènes qui se passent dans la ville assiégée ne doivent pas non plus être enlevées au poème primitif, qui ne fut donc pas une Achilléide, mais une Iliade.

M. M. Croiset termine son analyse par une comparaison fort

heureuse. L'*Iliade* ressemble à une place forte, bâtie en remparts cyclopéens. Homère a établi quelques tours solides, qui se commandent sans être toujours reliées entre elles. Plus tard, on les a unies par un mur; en même temps, on agrandissait, on modifiait le plan primitif, en construisant d'autres tours, sur le modèle des premières, et en les rejoignant par des murs souvent mal raccordés. J'adopte la comparaison, mais je crois à une enceinte primitive plus vaste, moins correctement dessinée, sur un plan agrandi par le premier architecte lui-même, avec plus de tours. En outre, ceux qui ont à diverses reprises réparé l'œuvre se sont servis soit de matériaux écroulés qu'ils n'ont pas toujours remis à leur place, soit de pierres prises ailleurs, quelques-unes plus anciennes que l'édifice. Homère lui aussi a parfois encastré dans sa construction quelques débris de ces vieux murs, aux dépens de la symétrie. Aussi est-il bien difficile de discerner à quelle époque ils ont été employés. M. M. Croiset termine par une appréciation littéraire de l'*Iliade*. Elle est excellente, et nous l'affaiblirions en l'abrégeant. Il l'avait préparée et amenée par de belles et fortes pages sur les épisodes les plus marquants, en particulier sur la mort d'Hector.

VI

Suivant M. M. Croiset, l'*Odyssée* n'a pas été formée tout à fait comme l'*Iliade*. L'*Odyssée*, moins ancienne, a peut-être subi l'influence du premier poème, en voie d'achèvement, et déjà très agrandi. Elle put donc avoir, à l'origine, plus de suite et d'étendue.

Elle doit cependant être divisée en trois parties qui seraient chacune l'œuvre d'un auteur différent : le poème de Télémaque, celui du retour d'Ulysse, celui des voyages. M. M. Croiset fait remarquer, il est vrai, que les aventures de Télémaque ne peuvent former à elles seules une œuvre indépendante, et qu'elles se rattachent au poème du retour. Je me demande donc, et il me semble que l'opinion de M. M. Croiset est hésitante, s'il ne faut pas tout d'abord attribuer au même poète la Télémachie et le retour d'Ulysse.

Il y a un contraste voulu, et très dramatique, entre le bonheur tranquille qui s'offre à Ulysse chez Calypso, chez Alcinoüs, et les périls qui l'attendent pendant ses voyages, et, à son retour, dans son palais. Ces deux longs épisodes ont donc, je crois, fait partie du poème primitif. M. M. Croiset a fort bien montré quel relief ils donnent au caractère du héros, tout entier à l'espoir

persévérant de revoir Ithaque, et, pour rentrer enfin dans sa patrie, résistant à toutes les séductions, bravant tous les dangers.

Le récit de cette vie errante était donc, lui aussi, nécessaire à l'économie du poème et je ne pense pas qu'il en puisse être retranché. Ulysse vaut surtout par ce qu'il a souffert; et son retour, si désiré, si retardé, est le couronnement indispensable de ses longues aventures. Ce poème du « retour d'Ulysse » et celui « de la navigation » sont donc connexes, et languissent séparément. Il se peut que l'auteur de l'*Odyssée,* les ait empruntés à divers petits poèmes, mais il les a combinés pour son œuvre. Je doute que M. M. Croiset lui-même soit tout à fait persuadé de l'opinion contraire.

Il pense que l'*Odyssée*, comme l'*Iliade*, s'est ensuite modifiée et enrichie. Divers épisodes, sur Pénélope et les prétendants, font double emploi et retardent l'action. — Je suis à cet égard, comme pour l'*Iliade*, quelquefois moins rigoureux que M. Croiset. Il est de charmantes longueurs qui nuisent à un plan, mais qui parent une œuvre. — Beaucoup d'aventures de voyage sont mal amenées et ne cadrent pas avec l'ensemble. Ici nous ne rencontrons guère que des critiques d'une incontestable justesse.

Une bonne partie de la Télémachie, plusieurs longs épisodes de la Νεκυία et, plus loin, le voyage des prétendants au pays des ombres, les bœufs d'Hélios, beaucoup d'autres détails sont des répétitions et des surcharges. Je ne demande grâce que pour les sirènes et aussi pour Charybde et Scylla, sans doute artificiellement sertis dans un chant très remanié, mais d'une belle couleur bien homérique.

Passant à l'appréciation littéraire de l'*Odyssée*. M. Croiset abonde en observations excellentes, mais toujours un peu sévères. Il a vivement ressenti le charme du poème, peut-être lui reproche-t-il trop de faiblesses. L'action s'attarde, mais la patience d'Ulysse ne s'accommode-t-elle pas de délais plus longs que l'impétuosité d'Achille?

La déroute des Grecs dans l'*Iliade,* l'arrivée d'Achille sur le champ de bataille, la mort d'Hector doivent être contées avec une énergie, une rapidité entraînante qui transportent l'auditeur et ne lui laissent pas le temps de respirer. Il n'est pas besoin d'analyser les sentiments des héros, leurs actions sont parlantes. Au contraire, toutes ces reconnaissances, dont le récit plaisait tant aux Grecs, gagnent à être finement nuancées, et l'analyse un peu lente des sentiments qu'elles soulèvent est précisément ce qui charme l'auteur. L'attendrissement l'envahit tout doucement

et il demande à être maintenu dans cette émotion délicieuse.

Ailleurs, sur le théâtre grec par exemple, les reconnaissances sont ainsi prolongées, et c'est tout avantage que d'insister sur les émotions tendres. M. M. Croiset, il est vrai, n'en disconvient pas, bien loin de là, et nous n'indiquons ici qu'une nuance.

A ce point de vue, il ne faut pas trop comparer l'*Odyssée* avec l'*Iliade*; si l'inspiration n'est pas aussi énergique, cela tient peut-être moins au génie de l'auteur (d'Homère vieilli ou d'un autre poète) qu'à la différence des sujets. L'Homère de l'*Iliade*, pense M. M. Croiset, eût représenté des prétendants plus tragiques, et non des jeunes gens éconduits, de simples *nebulones* (que l'auteur traduit par « mauvais sujets », le mot précis « polisson » aurait mieux rendu sa pensée et il est de bonne compagnie). Pardon, mais il y a longtemps que l'action dure, et des prétendants tragiques auraient trouvé cent occasions d'assassiner Télémaque, d'épouser Pénélope de force, et d'usurper, après des rixes meurtrières, la royauté d'Ithaque. Nous sommes dans un pays plus fertile en ruses qu'en forfaits, et la demeure d'Ulysse n'est pas le palais des Atrides. Ces prétendants sont pressés d'en finir, et cela se conçoit; cependant il s'agit d'obtenir le consentement de Pénélope, qui les neutralise les uns par les autres, et le moyen de réussir n'est pas de faire périr Télémaque. Ce n'est pas l'envie qui leur en manque, mais il faut que l'affaire soit clandestine, et celui qui l'accomplira, risquera fort de travailler pour un autre. Ainsi le veut le sujet, et on ne peut que s'étonner de l'habileté avec laquelle il est nuancé et pondéré. M. M. Croiset écrit une bien jolie page sur Pénélope, puis il se demande quel caractère lui attribuait la tradition avant qu'elle fût ennoblie par Homère. A-t-elle été représentée comme une personne avisée, ne repoussant pas tout à fait le projet d'une nouvelle union, si, décidément, Ulysse devait lui manquer? Je ne crois pas. La Pénélope légendaire met toute son habileté à éviter un second mariage, comme Ulysse à fuir les séductions. Elle tisse une trame et défait la nuit l'œuvre du jour. Si le jour les chances des prétendants ont augmenté, la nuit, tout s'efface, au souvenir d'Ulysse entrevu dans les larmes. Elle travaille sans cesse pendant qu'il voyage sans repos. Tous deux n'aspirent qu'à se retrouver. Ce sont les symboles de la constance conjugale, et la tradition, qui n'aime pas les nuances, leur avait sans doute donné ce caractère. Il est d'une grandeur touchante.

Pour M. M. Croiset qui attribue l'*Iliade* et l'*Odyssée* chacune à plusieurs poètes, le débat élevé entre les chorizontes et les partisans d'un seul Homère, auteur des deux œuvres, n'a aucune

raison d'être. Si on pense que la plus grande partie soit de l'*Iliade* soit de l'*Odyssée* sont chacune d'un même poète, il faut prendre couleur, ou tout au moins poser la question.

S'il n'y avait presque rien à retrancher dans les deux poèmes, les chorizontes auraient évidemment raison. Les idées religieuses sont plus réfléchies dans l'*Odyssée*, et l'on voit qu'elles ont marché. Par exemple, l'Olympe de l'*Iliade* est le sommet d'une montagne, et celui de l'*Odyssée*, un séjour céleste, une demeure idéale.

Mais ce sont précisément ces passages qui ont le plus de chance d'avoir été interpolés. Il y a dans la Νεκυία autant d'Onomacrite que d'Homère, et, de tous les épisodes du chant, ceux qui touchent de plus près à la religion sont les plus modernes.

Les autres objections tirées des différences d'inspiration, du progrès des mœurs et de la civilisation, enfin du langage, font hésiter la conviction, sans l'entraîner.

Homère, leur a-t-on répondu, est âgé, par conséquent moins énergique et plus réfléchi. Il traite un sujet moins tragique. Il a vu beaucoup d'hommes et de villes. A cette époque, si, dans chaque cité, la civilisation était plus stationnaire qu'aujourd'hui, en revanche, les sociétés différaient plus entre elles, et le voyageur qui connaissait beaucoup de civilisations pouvait gagner un siècle et même davantage sur un compatriote demeuré dans ses foyers. Les différences de style, que M. M. Croiset a relevées, sont vraiment bien faibles, et la vie, d'habitude, modifie au moins autant le langage d'un homme, surtout s'il a changé de patrie. Le lexique de l'*Iliade* née en Asie Mineure et celui de l'*Odyssée* qui appartient à la Grèce propre, diffèrent moins entre eux que ceux d'Eschyle et de Sophocle, contemporains dans une même patrie. Essayons de démontrer que *Bérénice* et *Athalie* ne peuvent être du même auteur. Nous trouverons des arguments aussi forts, plus forts peut-être que ceux des chorizontes. Bien entendu nous serons censés ignorer la conversion de Racine ; mais que savons-nous de la vie d'Homère?

D'un autre côté les partisans d'un seul Homère n'ont qu'une très bonne preuve. L'auteur de l'*Iliade* est d'un tact admirable. Il atteint par l'étonnante justesse du sentiment et de l'expression aux plus exquises délicatesses, et aussi à la profondeur vraie du sublime. Or le même mérite avec la même perfection se retrouvent dans l'*Odyssée*. La situation de Pénélope au milieu des prétendants est aussi difficile, pour des raisons opposées, que celle d'Hélène parmi les Troyens ; et les convenances, de part et d'autre, sont également sauvées, sans effort, avec une noblesse simple. L'épi-

sode de Nausicaa est, à cet égard, le plus parfait des modèles.

La partie authentique de la Νεκυία vaut les plus beaux chants de l'*Iliade*. Ajax et Achille, surtout la mère d'Ulysse, atteignent, comme Priam, au sublime par la vérité des attitudes et des sentiments.

Peut-il avoir existé à la fois deux génies créateurs si pareils, doués identiquement du même genre de perfection? Que répondre? C'est improbable, parce que cela ne s'est jamais rencontré ailleurs; mais on n'a pas le droit d'affirmer que la chose soit impossible.

VII

Revenons à M. M. Croiset. On ne doit, ce me semble, lui adresser qu'une seule critique d'ensemble. Ses jugements procèdent d'habitudes d'esprit un peu trop austères. Cette rigidité lui fait enfermer l'*Iliade* dans un lit de Procuste un peu étroit pour sa taille. Il coupe et il retranche. Je regrette surtout l'entrevue de Priam et d'Achille. Il condamne aussi, il est vrai avec le bénéfice des circonstances atténuantes, de bien charmantes longueurs dans l'*Odyssée*.

Quant à mes opinions, que j'ai parfois opposées aux siennes, en suis-je aussi sûr que cela? Hélas! non. J'irai plus loin. J'ai une tendance à trouver dans Homère plus d'unité qu'on n'en reconnait aujourd'hui (1), mais je suis certain qu'un reproche tout opposé sera fait et à M. M. Croiset, et surtout à cet article. On blâmera l'auteur d'avoir débité son poète en trop gros morceaux, et on accusera le critique de retarder beaucoup, et d'avoir ressuscité une vieille question condamnée et enterrée.

Au XVIIe siècle on disait : « Ce vers est beau, donc il est d'Homère. » Il y a du vrai dans cette manière de juger, mais il serait naïf d'en abuser. Le XIXe est l'âge des analyses sans respect ni pitié. Quelle synthèse peut leur résister? Celle de la personnalité humaine est détruite par la philosophie, si bien qu'on en est réduit à douter de cette philosophie, si l'on a la faiblesse de croire à sa personne. Le même esprit dirige la critique littéraire : il ne faut pas s'en plaindre, car elle démolit en passant bien des préjugés et ce qui résistera pourra se vanter d'être solide. Qu'elle poursuive donc son œuvre, avec la précision la plus subtile et la

(1) En terminant cette étude, je lis, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'article de M. Perrot. Il défend comme moi, et parfois par les mêmes arguments, l'unité de l'*Iliade*. Si je me trompe, c'est en bonne compagnie.

plus sévère; mais en attendant, gardons-nous de conclure. Parmi les ruines qu'elle fait et qu'elle doit faire, on verra plus tard quels édifices sont restés debout.

L'archéologie, aussi, nous rendra des services; elle en rend déjà, et témoigne d'une civilisation homérique, plus avancée qu'on ne croyait. Elle tend donc à confirmer, à fortifier Homère.

Mais cette question nous entraînerait trop loin.

Je n'ai, somme toute, adressé à M. M. Croiset, qu'un reproche d'ensemble, et, du reste, j'ai quelquefois opposé à ses hypothèses d'autres hypothèses qui les combattent sans les remplacer. Cela ne diminue en rien l'estime profonde que j'ai pour son œuvre. Elle est d'abord d'une conscience absolue. Je ne parle pas, bien entendu, de cette conscience banale qui appartient à tous les honnêtes gens, et qui consiste à bien savoir ses textes et sa bibliographie. Il s'agit ici d'une conscience intellectuelle qu'il n'est pas donné à toutes les bonnes volontés d'acquérir. Je m'explique. En lisant cet ouvrage, quand une objection me venait à l'esprit, j'étais sûr de trouver à la page suivante cette objection soulevée et discutée. Cette manière d'être complet n'appartient qu'aux esprits à la fois très étendus et très justes.

J'ajouterai qu'il est difficile de supporter à la fois tant d'idées et de faits sans lassitude ni lourdeur. Rien de pareil ici; le pas est égal et ferme. On notera beaucoup de pages d'une éloquence sobre et contenue, ou d'une délicatesse pénétrante; beaucoup de phrases lumineuses, un constant bonheur d'expression. Les auteurs de cette œuvre à la fois érudite et littéraire ont assumé un bien pesant fardeau; nous étions sûrs qu'ils s'en tireraient à leur honneur, et ce début est loin d'amoindrir notre confiance.

Albert **LEBÈGUE**.

REVUE RÉTROSPECTIVE

DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTUDE SUR L'ÉDUCATION

ET PARTICULIÈREMENT

SUR L'ÉDUCATION LITTÉRAIRE CHEZ LES ROMAINS

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'AUX GUERRES DE MARIUS ET SYLLA (1)

RÉSUMÉ

Première période

Originalité : guerre, agriculture, droit.

1° Époque royale :

Quelques traces d'instruction dans les sommités politiques de la société romaine.

2° République :

Pour la jeune noblesse : études religieuses en Étrurie, politiques dans le Sénat.

Pour le peuple : école de lecture, d'écriture, de calcul.

Pour les deux ordres : étude privée du droit, exercice des esprits sur la poésie populaire, et plus tard sur les essais de poésie dramatique. Prépondérance de l'éducation gymnastique et guerrière.

(1) Ce travail, aujourd'hui introuvable en librairie, n'est autre que la thèse française pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris et soutenue en Sorbonne le 27 juillet 1833 par M. Emile Egger qui venait à peine d'entrer dans sa vingt et unième année. La thèse latine *De Archytae tarentini, pythagorici, vita operibus et philosophia*, et la présente étude sur l'éducation sont les deux premiers ouvrages de M. Egger. Nous reproduisons l'étude sur l'éducation telle qu'elle fut imprimée chez Firmin Didot en 1833 (in-8°, 46 p.) : nous avons seulement mis en tête le Résumé qui dans l'original se trouvait à la fin. En outre, d'après le manuscrit de M. Egger, conservé par lui, et après lui par sa famille, nous avons choisi, entre autres fragments retranchés par l'auteur pour l'impression, deux passages inédits d'une certaine importance, que l'on trouvera en note, accompagnés d'une mention spéciale. L'auteur, en relisant son manuscrit, condensait souvent sa pensée en remplaçant toute une page par quelques lignes : il n'y avait pas lieu de reproduire les passages ainsi laissés de côté ; voilà pourquoi nous nous en sommes tenus aux deux additions ci-dessus indiquées. Sur les

Seconde période.

Invasion des mœurs et de la littérature grecques par l'éducation :

1° Jusqu'à l'époque de la guerre de Numance :

Maitres étrangers, grammairiens et rhéteurs à la fois, distincts des maîtres élémentaires établis longtemps avant eux.

Pédagogues.

Progrès pénibles de l'éducation philosophique.

2° Depuis la guerre de Numance :

Extension des fonctions de pédagogue. Une simple gradation semble remplacer une distinction formelle entre les anciens maîtres élémentaires et les nouveaux professeurs.

Séparation réelle de la grammaire et de la rhétorique.

Forme définitive donnée à la grammaire. Obstacles à la perfection de son enseignement.

Cours d'études pour l'éloquence, le seul qui soit réglé : droit, préparation pratique du barreau, voyages littéraires.

Pour tous les genres d'instruction : diffusion par l'éducation domestique et le commerce des maîtres.

Prépondérance et lutte de l'éducation littéraire et de l'éducation commerciale.

PREMIÈRE PÉRIODE

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA GUERRE DE PYRRHUS (754-281 av. J.-C.)

« Nos ancêtres, dit Cicéron (1), n'ont établi pour les enfants *de naissance libre* aucune éducation fixe, ni déterminée par les lois, ni publique, ni uniforme. »

Cette observation, vraie pour toute l'époque de la République, nous apprend, au moins dans sa forme négative, que dès les temps les plus reculés Rome eut une éducation pour sa jeunesse. A l'aide de faits çà et là répandus dans les historiens, essayons d'en retrouver la trace et d'en déterminer s'il est possible les caractères (2).

Rome devait à l'Orient le grand nombre des populations qui se confondirent dans l'asile ouvert par Romulus, la plupart de ses dieux, des

thèses de doctorat de M. Émile Egger, voir M. Alfred Croiset, *Émile Egger; Leçon d'ouverture du cours d'éloquence grecque*, dans la Revue internationale de l'enseignement du 15 décembre 1885 et Anatole Bailly, *Notice sur Émile Egger* (Paris, Pedone-Lauriel, in-8°, 1886), p. 15 et 16. (*Note de la Rédaction.*)

(1) *De la Répub.*, IV, 3.

(2) J'ai consulté : J. Jacob. Claudius, *Diatribe de Nutricibus et Pædagogis* (suppl. de la coll. de Grævius, tome III); Christoph. Cellarius, *de Studiis Romanorum litterariis in Urbe et Provinciis* (ibid.). Mais le savant mémoire de M. Naudet sur l'instruction publique chez les anciens et particulièrement chez les Romains (Acad. des Inscript. tome IX, nouv. coll.) me sert de véritable base surtout pour la seconde période.

racines de sa langue, et les caractères de son écriture. Était-ce à dire pour cela que l'Italie eût déjà, huit siècles avant notre ère, ce que la Grèce commençait à peine à connaître, un cours régulier d'éducation? Un ancien annaliste l'a cru, ou l'a voulu faire croire. Il (1) nous montre les deux jumeaux de Rhea Sylvia instruits à Gabies, aux frais de leur grand-père Numitor, dans la musique, la gymnastique et les lettres grecques (2).

L'incertitude d'une époque fabuleuse nous permettant de rejeter toute fiction incohérente avec l'esprit général de la tradition romaine, on trouvera celle-ci abondamment réfutée par le bon sens du poète qui n'a vu dans le fondateur de la cité conquérante qu'un chef guerrier de pauvres pasteurs.

Inde lupæ fulvo nutricis tegmine lætus, etc.

Cicéron, dans son histoire un peu poétique des premiers siècles de la Ville, avait déjà, malgré ses singulières idées sur la civilisation de cette époque, pris parti pour la fable vraiment nationale en faisant donner à son Romulus une éducation rustique (3).

L'esprit flatteur des Grecs, qui jeta tant de fleurs sur le berceau de Rome, pouvait s'exercer avec plus de vraisemblance sur le successeur de Romulus. Que l'individualité historique de Numa soit ou non véritable, ce prince, ou l'époque qu'il résume et représente, forme contraste avec Romulus et la sienne : d'un côté, c'est la fondation par la force; de l'autre l'affermissement par les institutions pacifiques. Pour ordonner le rituel pontifical, porter des lois qu'on gardait encore au temps de Cicéron (4), surtout pour réformer le calendrier, quelle que soit d'ailleurs cette réforme, il fallait plus que l'élève de la *tristis et tetrica disciplina* des Sabins dont parle Tite-Live (5); peut-être même était-il besoin d'un roi très savant (6), au moins suivant la mesure de l'époque; mais non pas d'un profond disciple de Pythagore, d'un auteur de livres philosophiques. Le roman se trahit par exagération.

Rome, sous Tullus, revient à la guerre, sa véritable vocation. Mais le règne de ce prince est signalé par l'arrivée à Rome d'un Lucumon étrurien, d'origine corinthienne, avec sa famille et ses nombreux clients, c'est-à-dire avec des Grecs naturalisés chez les Toscans. Les deux nations font invasion dans la nouvelle ville en la personne des deux rois de Tarquinies. Car Démarate, nous dit la tradition (7), avait instruit ses enfants dans les arts et suivant la méthode des Grecs. Servius, qui sépare l'ancien et le jeune Tarquin, élevé comme esclave domestique dans le palais du premier, y devint sans doute un lettré à la manière du temps (8) : car c'est d'après ses mémoires (*commentariis*) que, selon Tite-Live, lors

(1) Valérius d'Antium dans Denys, *Antiq. rom.*, I, 19, § 6; Plutarque, *Vie de Romulus*, 5; *Quest. rom.*, 14; *De la fort. des Rom.* 14; Aurelius Victor, *de Orig. gentis romanæ*.

(2) Aurelius Victor ajoute les lettres *latines*: il ne manque plus que le nom de l'école et du professeur.

(3) « Agresti cultu. » *Rép.*, II, 10.

(4) *Rép.*, II, 14.; V, 2.

(5) I, 18.

(6) « Doctissimus. » Cic., *de l'Orat.*, III, 51.

(7) *Rép.*, II, 19.

(8) *Rép.*, II, 21.

de l'abolition de la royauté, fut réglée l'élection des deux consuls (1). La réforme de la constitution, l'établissement du cens, et le nouveau classement des individus, témoignent, il est vrai, d'une civilisation politique assez avancée. Cependant on sent encore ici que l'amplification embellit un peu les portraits.

L'influence directe et immédiate n'est peut-être pas la seule qu'aient exercée sur Rome les émigrations étrangères (2). Sous le règne des rois, la Grande-Grèce, la Sicile, la Gaule même, se peuplaient de colonies orientales. Pythagore avait jeté à Crotone les fondements de son puissant institut. Les langues du Samnium, de la Lucanie, ne pouvaient-elles devenir, par leur affinité mutuelle, un véhicule pour les idées de la Grande-Grèce tendant à pénétrer dans la presqu'île? Cependant, il faut l'avouer, à moins d'admettre l'authenticité des mystérieux papyrus découverts en 182, et celle des mémoires de Servius (3), quelques traités écrits sur l'airain, la pierre, ou la peau des victimes dont le sang les avait consacrés des tables de lois et de recensement, isolées ou recueillies dans les temples, voilà à peu près les seuls témoignages certains de cette prétendue instruction hellénique représentée par Numa, Servius et les Tarquins (4).

Avec la création des pontifes avait dû commencer la rédaction de ces tables, dont les subdivisions peu connues sont citées par les historiens sous le nom de Commentaires des pontifes, Grandes Annales, etc. ; mais avec l'avènement du patriciat et du sacerdoce au pouvoir commence probablement l'usage d'en interdire la lecture à la multitude. Ce n'était point assez: l'expulsion des Tarquins et la guerre de Porsenna avaient rompu les liens étroits qui unissaient Rome à l'Étrurie. Il fallait renouer la chaîne avec cette *mère des superstitions*. On envoya donc la jeune noblesse étudier la langue et la science des mystères aux lieux mêmes où ils avaient pris naissance. Soixante-douze enfants (5) partagés entre les douze lucumonies étrusques, voilà l'espèce de séminaire où se recruteront les hautes magistratures. Soixante-douze enfants pour instruire tout un peuple, c'eût été bien peu ; soixante-douze nobles, maîtres des charges publiques et des secrets attachés à leur exercice, c'était bien assez pour étouffer sous l'empire du formalisme religieux le véritable progrès intellectuel.

Les études littéraires de l'Étrurie, dit Tite-Live, sur de bons garants (*habeo auctores*), étaient alors pour Rome ce que furent plus tard celles de la Grèce. La différence est grande et frappe dès l'abord. Attendons,

(1) T.-Liv., I, 60.

(2) Cic., *Tuscul.*, IV, 1.

(3) Au moins dans la forme que leur supposent les termes de l'historien.

(4) Malgré le long séjour de cette dernière famille à Rome, on peut croire que la langue qu'elle parlait (grecque, étrusque, ou l'une et l'autre à la fois) n'y fit pas de grandes conquêtes et s'y éteignit après leur départ. De nombreux faits de la période suivante protesteraient d'ailleurs contre toutes les inductions contraires qu'on voudrait tirer du voyage de Brutus, à Delphes, avec les jeunes Tarquins.

(5) Tite-Live, IX, 36 (à l'occasion d'un fait de l'an 311, av. J.-C.): Cicéron, *de la Divination*, I, 41 ; suivant Valère-Maxime (I, 1), 120, et non pas 10 *en tout* comme on trouve dans une note de M. Naudet : le sens du texte parait indubitable : « *decem* principum filii *singulis* Etruriæ populis traderentur ». Seulement des esclaves les accompagnaient sans doute pour leur service particulier. Voir T. Liv. *l. c.* Cf. Cic., *Lois*, II, 9 ; *Lett. fam.*, VI, 6.

toutefois, pour l'apprécier dans toute son étendue que nous ayons mieux étudié le second terme de la comparaison.

Pendant cette époque, la poésie populaire nous apparaît plus libre et plus originale: dans les faibles souvenirs qu'elle nous a laissés, on voit au moins que le patricien ne l'exploite pas seul dans ses hymnes religieux et nationaux, que le plébéien a la sienne aussi comme il a sa tribune. Non moins variable dans ses formes que les besoins et les passions qu'elle exprime, tantôt grave et sévère comme l'éloquence sénatoriale des Ménénius, tantôt vive et hardie comme celle des Icilius et des Canuleius, elle est le fonds le plus fécond sur lequel s'exerce l'intelligence du peuple enfant(1). Chez lui cette poésie de mémoire qui ne connaît point ou connaît peu la froide et lente transmission de l'écriture, se métamorphose avec les idées de chaque intelligence. A la fois auteur et dépositaire, chacun apprend, retient, change et transmet pour de nouvelles altérations le poème qu'il a lui-même altéré.

Mais pour le sérieux et le réel de l'instruction, en histoire comme en politique, ce n'est pas là qu'il faut les chercher. Outre ses vers pour lesquels la guerre lui laisse peu de loisir, et dont les Douze Tables répriment la licence, le peuple a bien les leçons plus passionnées que savantes de ses tribuns; quant au fils du sénateur, on veut le former par de plus sévères et plus solides enseignements. Encore revêtu de la prétexte, il assiste aux délibérations du sénat. Il y vient apprendre les secrets de la tactique et de l'éloquence patricienne, comme il apprenait en Étrurie ceux de la religion; et lorsque l'aventure du jeune Papirius (2), montrant le danger d'une pareille coutume à côté de ses avantages, force d'interdire à un âge trop faible encore l'entrée du sanctuaire politique, il reste au fils du noble romain l'éducation qu'il trouve dans sa famille, éducation moins solennelle, moins imposante, il est vrai, mais plus à portée de ses forces que celle de la grande assemblée.

Revenons au peuple. Aux différents éléments de civilisation étrangère

(1) On la retrouvera, tantôt chez les Fescennins inspirés par les réjouissances des fêtes champêtres, tantôt dans les grossiers épithalames dont les jeunes gens poursuivent les nouveaux mariés. D'autres fois, ce sont d'amers sarcasmes contre les devins étrusques, des vers improvisés par la joie ou la malignité autour du char des triomphateurs; le plus souvent, des louanges à la gloire des anciens héros chantées par les enfants dans les fêtes solennelles ou dans les repas, et nul doute que ceux-ci ne fussent les plus anciens de tous, contemporains même du berceau de Rome comme les chants religieux dont ils ne sont qu'une branche, car sur les confins du monde historique et du monde fabuleux, il n'y a qu'un pas de la terre au ciel, et les héros ne sont grands qu'à la condition de devenir des dieux pour l'humanité reconnaissante.

(*Addition inédite d'après le manuscrit de M. Egger.*)

(2) Caton dans A. Gell, I, 23; Macrobe, *Saturn.*, I, 6. Leurs deux témoignages ne permettent guère que des conjectures sur l'époque précise des faits qu'ils racontent. On peut affirmer au moins qu'il est de beaucoup antérieur aux guerres puniques; car Polybe ne paraît pas l'avoir connu. Il rapporte (III, 20) qu'à l'époque de la prise de Sagonte, suivant de prétendus historiens de son temps, les enfants depuis l'âge de douze ans étaient *admis aux délibérations* du sénat; mais il ne cite ce conte, bien digne selon lui *de la boutique d'un barbier*, que pour en rire aux dépens de ses auteurs, Chéréas et Sosile, dont le premier même n'est connu que par cette honorable mention. Le fils de Papirius Cursor ne peut-il figurer avec assez de vraisemblance dans le récit de Caton ?

ou indigène que nous venons de parcourir ajoutons les Douze Tables, soumises sur la place publique à l'examen et à l'acceptation des citoyens; mais rappelons que Tite-Live a dit : *Raræ per ea tempora litteræ fuere* (1). Quand nous verrons au commencement du IVe siècle de Rome la jeune plébéienne Virginie conduite par sa nourrice à l'école placée sur le Forum (2), nous aurons à nous demander quel pouvait être l'enseignement de ces *ludi litterarii*? Fort peu de chose selon toute apparence : pour les deux sexes, la connaissance des lettres, de l'alphabet plus simple alors qu'il ne le fut dans la suite, la lecture de quelques poésies sacrées, destinées à être chantées par les chœurs dans les fêtes publiques; pour les jeunes Romains en particulier (3), peut-être l'étude littérale de quelques lois, de quelques anciens traités. Encore faut-il songer que l'éducation dont il s'agit ici est celle des plébéiens, et que les patriciens étaient intéressés à ne lui laisser accessibles que les monuments d'une publicité rigoureusement nécessaire. D'ailleurs, si cette dernière étude exista, elle fut promptement interrompue, puisque du temps de Polybe les vieilles tables d'alliance étaient devenues presque inintelligibles.

Un demi-siècle après les décemvirs, Tite-Live nous parle avec des détails bien connus des écoles chez les Falisques (4), et 25 ans plus tard de celles que renfermait Tusculum (5). Non seulement c'est constater chez lés voisins de Rome, et surtout à Falèries, une instruction plus avancée et qui put servir à perfectionner celle de leurs vainqueurs, mais les termes de son premier récit confirment nos premières conjectures sur les *ludi litterarii* : « C'était, dit-il, la coutume des Falisques de donner à leur fils le même homme pour maître et pour compagnon, de confier à un seul plusieurs enfants de la même curie; usage qui de nos jours subsiste encore en Grèce. Les enfants des premières familles avaient, comme il est naturel, le maître le plus savant. » Rome n'avait donc pas alors de véritable *éducation* commune pour sa jeunesse, de quelque naissance qu'elle fût ; sans quoi l'historien n'opposerait pas par cette remarque les usages de sa patrie avec ceux de Falèries et de la Grèce. Si donc on ne veut pas que l'anecdote de Virginie soit un anachronisme, il ne faut pas admettre la précieuse indication qu'elle nous fournit, sans les restrictions dont l'examen des faits contemporains ou rapprochés nous montre la nécessité. J'oserais dire qu'il ne faut guère étendre le sens des deux mots *ludi litterarum* au delà de leur signification naturelle et primitive (6).

(1) IV, 1. Quintilien, I, 7: *Pauciores litteræ;* mais il ne s'agit que du nombre des caractères.

(2) T.-Liv., III, 44; Denys, XI, 5.

(3) Si les passages cités par M. Naudet (auxquels on peut ajouter Térence, *Phorm.*, I, 2, v. 36 ; Martial, VIII, 3; Pomponius, dans Nonnius, v. *verecunditer*, ne prouvent pas sans réplique (voir Scipion, dans Cicéron, *Rép.*, IV, 4 ; dans Macrobe, *Saturn.*, II, 10) qu'à Rome les écoles renfermassent en même temps les garçons et les filles, il y a au moins, pour le penser avec M. Naudet, de fortes présomptions.

(4) T.-Liv., V, 27; Alph. Avitus, dans Priscien, VIII et XII ; Plutarque, *Vie de Camille*, 12.

(5) T.-Liv. VI. 25: « Ludos litterarum strepere discentium vocibus »; mais il faut évidemment faire ici la part de l'exagération.

(6) Suétone, *Ill. Gramm.* 1 : « Grammatica olim Romæ *ne in usu quidem*, nedum in honore ullo erat, rudi scilicet ac bellicosa civitate, necdum magnopere liberalibus disciplinis vacante », nous défend évidemment de regarder les *ludo-*

Nous touchons au temps où la Grèce vient d'atteindre à l'apogée de sa gloire littéraire. Aux richesses du siècle de Périclès, que peut opposer Rome à peine sortie des cendres où les Gaulois avaient failli l'ensevelir, Rome dont il a fallu que le nom pour être connu d'Athènes y fût porté par le bruit d'une défaite (1)? Quelques jeux de muets baladins, empruntés à l'Etrurie par l'aristocratie romaine. Or ce qu'il y a de remarquable, c'est que le mouvement imprimé aux esprits par le perfectionnement des jeux scéniques et l'introduction des Atellanes, fut l'ouvrage de la jeunesse (2), probablement de la jeunesse patricienne; car les écoles du Forum n'étaient pas faites pour inspirer le goût ni les idées d'innovations littéraires.

Quelle que fût l'origine de leur développement, les représentations nouvelles ne déplaisaient pas à la noblesse. Elles occupaient quelques loisirs du peuple. Pendant qu'il riait devant un bouffon, il oubliait le Forum et la défense orageuse de ses privilèges. L'attentat de Flavius au secret des fastes et des formules était d'une tout autre importance : il dut trouver et trouva de l'opposition.

Mais enfin, dès l'an 304, les copies du formulaire des actions commencent à se répandre; au lieu d'aller consulter le juriste, on peut étudier soi-même, et, vu la continuité des luttes judiciaires, cette étude, sèche et aride, il est vrai, devient une partie indispensable de l'éducation du citoyen. Comptons encore parmi les objets d'enseignement à cette époque quelques éléments de calcul, et nous aurons, je pense, la somme exacte de tout ce que comprenait l'éducation intellectuelle d'un enfant libre pendant près des cinq cents premières années de l'empire romain (3).

Ainsi en cherchant les traces de l'instruction du grand peuple dans ses institutions politiques et religieuses, dans ses inspirations poétiques, dans sa jurisprudence, nous avons parcouru cinq siècles pour trouver çà et là quelques faits significatifs : c'est que les deux parties les plus actives de son existence, la guerre et l'agriculture, la guerre surtout, n'entraient pas dans le cercle de notre examen. De seize ans à quarante-six le Romain appartient à son pays. Certes il a peu le temps de vaquer aux loisirs de la ville, car depuis Numa, le temple de Janus n'a pas encore été fermé. Pour porter à travers les montagnes de l'Italie la pesante charge du soldat (4), il faut que de bonne heure il connaisse les durs travaux de la campagne, les exercices du Champ de Mars. Chez lui la vie extérieure absorbe l'autre. Combattre, puis revenir cultiver son champ pour se nourrir lui et sa famille; plus tard même, vivre et mourir sous le drapeau, voilà son destin. Avec de tels hommes, fidèle au nom que lui donna son

rum magistri comme des professeurs de grammaire. On ne peut donc guère leur laisser que les leçons de lecture, d'écriture et de calcul (v. p. 17) (Denys dit positivement que Virginie *lisait*) : car l'étude des lois écrites paraît plutôt appartenir à l'enseignement de famille.

(1) Plutarque, *Vie de Camille*, 27.

(2) T. Liv., VII, 2.

(3) Plaute (*Mostell.*, I, 2) la résume en ces mots : « Docent litteras, jura, leges. » Il manque l'arithmétique à cette énumération; car on ne saurait douter que l'enseignement spécial n'en fût très ancien ; à moins qu'elle ne soit comprise avec l'écriture et la lecture sous le nom vague de *litteræ*, comme on le trouve dans Pline : « Omnibus litteris eruditus, *præcipue* arithmetica et geometria. »

(4) Voyez Montesquieu, *Grandeur et Décadence*, ch. 2.

fondateur, Rome s'est faite la ville invincible, et songera plus tard à se faire la ville savante. A nulle époque de son histoire ne s'applique mieux cette maxime vraiment romaine que Virgile contredit lui-même en l'énonçant, par la belle poésie dont il l'a revêtue :

Excudent alii spirantia mollius æra, etc.

La guerre est si bien son génie, l'éducation guerrière si bien sa véritable éducation, que même après l'âge d'or de ses célébrités littéraires, le rhéteur Fronton pourra dire avec assez de vérité, en parlant de l'éloquence, admise pourtant par les vieux républicains au nombre des professions nationales (1) : « Comptez tous les orateurs qui ont paru depuis la fondation de Rome, tous ceux à qui Cicéron, dans son *Brutus*, donne les honneurs de la cité romaine, vous en trouverez à peine trois cents; et la seule famille des Fabius a fourni en un seul jour trois cents héros, qui sont morts pour la patrie. »

SECONDE PÉRIODE

DEPUIS LA GUERRE DE PYRRHUS JUSQU'A CELLE DE MARIUS ET DE SYLLA (281-86 AV. J.-C.)

Sorties enfin du cercle étroit de leurs premières et pénibles conquêtes, les armées romaines étaient arrivées aux belles plaines de la Campanie. Elles touchaient la Grèce, et, bien que la rudesse du légionnaire dût peu sympathiser avec ces Grecs *plus courageux en parole qu'en action* (2), cependant la langue de Théocrite pouvait-elle trouver insensibles des oreilles accoutumées aux grossiers accents des idiomes du Latium? De continuelles ambassades en favorisaient d'ailleurs la diffusion. Aussi, avant même la guerre de Pyrrhus, quelques-uns balbutiaient assez cette langue au Sénat pour que Postumius et ses collègues députés à Tarente fussent moqués en pleine assemblée de leur maladresse à parler dorien (3). On sait qu'il coûta cher aux Tarentins de s'être mieux connus en dialectes qu'en hommes : Pyrrhus ne vint les secourir que pour les préparer au joug des Romains par son impérieuse et dure protection. Pendant cette guerre, trois sanglantes batailles et un échange continuel de relations inoffensives rapprochent les hommes de la Grèce et ceux des Sept Collines : des captifs de Tarente séjournent à Rome, des captifs de Rome à Tarente. C'est évidemment de là qu'il faut dater les premiers essais d'éducation grecque dont on ne trouve de trace positive que trente ou quarante ans après ; car sans doute les Romains qui aspiraient aux grandes magistratures, commençaient à sentir le besoin de connaître une langue usitée désormais pour un grand nombre de transactions politiques, et de comprendre eux-mêmes ce que la bonne foi si suspecte des Grecs aurait bien pu cacher ou altérer. Alors on dut voir le Tarentin captif suivre son vainqueur pour l'instruire, et, forcé lui-même de bégayer un informe latin, montrer au sénateur, devenu son disciple, comment il fallait s'y

(1) *Epist. ad Cæs. de Eloq.*, 7, p. 90 suiv. Ed. Niebuhr.
(2) « Gens lingua magis strenua, quam factis ferox. » Tite-Live, VIII, 22.
(3) Denys, XVII, 7.

prendre pour parler à des Grecs dans leur langue, sans exciter leurs dédains. C'est alors aussi que la Grèce se fit vraiment connaître à Rome, avec ses héros et ses philosophes, que la statue de Pythagore s'éleva sur le forum à côté de celle d'Alcibiade, que le vieil Appius Claudius composa son poème loué par Panætius et regardé par Cicéron comme pythagoricien (1).

Curius donna le premier le spectacle de ces brillants triomphes qui plus tard amenèrent à Rome les richesses et les arts de vingt peuples déjà vieillis par la civilisation. Un monde nouveau, celui de l'intelligence, se trouvait transplanté dans celui de Romulus, ou de la force : voyons comment il lui fit son éducation.

Pendant que les vases et les tissus précieux méprisés par les Curius, les Fabricius et les Marcellus, vont orner les maisons de riches moins austères, l'esclave y porte les sciences et la politesse, mais souvent aussi les vices de sa patrie. La vente des lettrés grecs devient une branche particulière du commerce des esclaves. Les prix diffèrent suivant les degrés d'instruction. Tel porte au cou le titre de *litterator* (2); il coûtera moins cher que cet autre honoré d'une plus noble terminaison (*litteratus*) (3). Ainsi répartis suivant leur mérite et la fortune des acheteurs, leur prospérité va faire envie aux populations oisives de la Grèce dégénérée. Ces essaims d'hommes qui passaient leur vie aux jeux et aux spectacles, se donneront rendez-vous dans la grande cité pour y chercher fortune. Assidus à la porte des grands, ils se feront flatteurs, complaisants, parasites, *grassatores*, comme les appelait le vieux Caton, c'est-à-dire esclaves de la plus vile, de la seule vile espèce; esclaves de cœur et par choix. Pour ceux que le droit de la conquête a pu seul enchaîner, parmi eux les plus intelligents gagneront, au prix de leurs services et de leur gloire, l'affranchissement et ses privilèges. Tels sont les maîtres ingénieux que de puissantes familles chargent de dérouiller leur antique grossièreté. Tel est ce Livius Andronicus, le premier dont l'histoire nous ait transmis le nom, le premier qui fit monter la grave muse du Pinde sur les tréteaux où grimaçait autrefois la Satire.

« Rien chez nous en poésie avant Livius » (c'est-à-dire avant l'importation étrangère), dit Quintilien; il eût pu dire avec la même vérité : « Point de littérature véritable, ni de véritable éducation littéraire avant Livius. » L'histoire des premiers siècles n'offre en effet rien de semblable au tableau que cette époque va nous développer.

Autour de la fondation du théâtre viennent se grouper la célébrité du Campanien Nævius, le soldat et le poète des guerres puniques, victime d'une aristocratie dont il avait essayé d'être l'Aristophane, populaire comme la critique des grands et le vieux vers saturnin qu'il fit revivre; la naissance d'Ennius et de son neveu, le *docte* Pacuvius, dont l'un devait réunir à la gloire dramatique celle de donner aux anciennes traditions la forme de l'histoire, et de faire comprendre à ses conci-

(1) Cic., *Tusc.*, IV, 2.

(2) « Litterulis græcis imbutus » (Horace.) « Quasi non perfectus litteris, sed imbutus » (Orbilius, dans Suétone.)

(3) On peut voir au reste dans Suétone (*Ill. Gramm.* 4), et dans les passages cités par Pitiscus, que le rapport entre les deux mots ne fut pas toujours le même; le fait général n'en est pas moins vrai. Un de ceux qui l'attestent est le vieux précepteur d'Horace.

toyens le pythagoréisme d'Épicharme et le scepticisme d'Evhémère; l'autre, peintre et auteur tragique à la fois, continuer avec lui la tâche poétique de Livius, et probablement aussi, bien que l'histoire n'en parle pas, l'œuvre d'instruction littéraire que celui-ci avait commencée.

Mais leurs leçons ne paraissent pas avoir franchi les bornes de l'enseignement particulier. La famille Livia confia ses enfants à son affranchi; ceux des Fulvius eurent pour maître Ennius, qui même, suivant Aurélius Victor (1), connut Caton l'Ancien pendant sa préture en Sardaigne, et lui apprit le grec.

Jusqu'à la guerre de Numance, les seuls successeurs qu'on leur donne sont : l'affranchi Sp. Carvilius, qui a laissé pour souvenir l'introduction de la lettre G dans l'alphabet, et l'établissement de la première école salariée à Rome; assez longtemps après, Cratès de Mallus, célèbre critique d'Homère, et dont quelques scolies ont été conservées dans la riche compilation de Venise (2). Parmi ceux que Suétone compte pour imitateurs de Cratès, il n'est guère possible de rapprocher de cette époque que C. Octavius Lampadio, celui qui commenta et divisa en livres le poème de Nævius, et Q. Vargunteius, qui rendit le même service aux annales d'Ennius (3).

Voilà pour les hommes. Quel était leur enseignement? Ni celui de la rhétorique, ni celui de la grammaire; un mélange plus ou moins savant de tous les deux. Au moins est-il certain que ces *litterati*, appelés plus tard *grammatici*, *grammatistæ*, différaient des maîtres élémentaires qui, comme nous l'avons vu, les avaient de beaucoup précédés. On savait donc lire et écrire avant d'aller aux écoles des Carvilius et surtout des Cratès. Cherchons quel pouvait être le caractère général de l'enseignement qu'on y recevait; car pour les détails, il ne faut pas encore en espérer.

Livius, Ennius et Cratès étaient Grecs (4). Les Vargonteius et les Lampadio, tous esclaves ou affranchis, s'ils n'étaient pas Grecs par la naissance, étaient forcés de le devenir de profession, car la Grèce avait fourni les premiers modèles, et il le fallait bien, puisqu'il ne restait à Rome, de ses premiers siècles, que des hymnes de plus en plus inexplicables, des lois et des traités. Livius qui lui donna dix-neuf tragédies et une *Odyssée* latine, expliquait les originaux et faisait lecture de ses traductions. Après sa mort, elles devinrent à leur tour des textes de leçons. Ennius dut avoir le même sort, el sa *Médée* parut à côté de celle d'Euripide à l'explication du grammairien. Nævius affecta plus d'originalité, mais les Métellus ne lui permirent pas de faire école, et le théâtre, après lui, revint à l'imitation. Cæcilius, Plaute et Térence, plus prudents que leur maître, furent aussi moins nationaux, et, bien que la grossièreté des auditeurs soit pour beaucoup dans les nombreuses dis-

(1) *Vie de Caton*. Cornélius Nepos rapporte seulement qu'il ramena de Sardaigne le poète avec lui, ce qu'il compare au plus beau triomphe.

(2) Voir Villoison, *Proleg.* Probablement il faut placer plus loin le *maître d'école* Sallustius, à qui on attribue l'introduction de la lettre K (Isidore, *Orig.* I, 4).

(3) Le texte même de Suétone varie sur les trois ou quatre noms qui suivent; les éditeurs ne paraissent pas l'avoir fixé avec certitude.

(4) L'innovation dont Sp. Carvilius passe pour l'auteur semble indiquer pour lui la même origine.

grâces de Cæcilius et dans la malheureuse aventure de l'*Hécyre*, abandonnée deux fois pour les gladiateurs et les funambules, l'absence de tout intérêt romain dans cette dernière pièce, comme dans presque toutes celles de la scène dramatique à Rome, ne pouvait que contribuer encore au mépris de la multitude. Aussi, s'il est vrai de dire que les représentations théâtrales servirent à l'éclairer, on doit en même temps reconnaître qu'elle eût bien mieux profité des leçons du poète, si celui-ci l'eût moins souvent ennuyée, surtout dans la tragédie, du spectacle d'intrigues ou d'infortunes étrangères à ses mœurs et à son histoire (1).

Cette histoire elle-même ne trouve à sa naissance que des Grecs pour narrateurs : Jérôme de Cardie, Timée le Sicilien, Dioclès de Péparèthe. Quand les Romains se mêlent de l'écrire, la langue ne change pas d'abord (2), et Caton, qui avait rompu avec l'usage, le voit cependant se perpétuer après lui. Ainsi, en supposant que l'histoire fasse, dès son origine, partie de l'enseignement des écoles, le fond en est toujours la littérature grecque, dans ses textes ou dans leurs copies.

Par une conséquence toute simple, ce travail minutieux de lecture et d'explication, amène insensiblement une révolution dans les formes et la grammaire de la langue latine : l'échange perpétuel des idiomes, causé par l'usage et la nécessité des traductions, enrichit celui de Rome et lui fait perdre insensiblement les traces de son origine (3). Cette fois, les Grecs ne sont pas restés seuls chargés de l'heureuse réforme : Caton lui-même, comme Ennius, a payé son tribut de nouveautés (4).

Si l'influence des idées et des études grecques, avait été purement grammaticale, les vieux Romains auraient pu la voir sans crainte : Caton la secondait. Mais passant de l'esprit au cœur, la contagion, après avoir effleuré la superficie des mœurs romaines, vint les attaquer jusqu'au sein du foyer domestique. L'antique éducation de famille, dont Tacite nous a tracé le sévère tableau (5), fut minée dans sa base. Ce n'était plus seulement à l'âge de raison que le fils de bonne famille allait entendre les Grecs, mais bien dès sa naissance qu'il entrait en leur pouvoir : un instituteur grec le recevait enfant des mains d'une nourrice de la même nation. Ainsi, commençait dès les premières années une édu-

(1) Je sais que les pièces de Térence et de Plaute passent pour des tableaux souvent fidèles de la société contemporaine; mais à Rome, où la vie publique l'emportait sur la vie privée, les peintures d'événements politiques étaient beaucoup plus attachantes. Or combien rarement elles paraissent avoir occupé la scène. Un *Romulus* de Nævius, un *Brutus* d'Attius, un *Paulus* de Pacuvius, voilà deux ou trois titres nationaux sur cinquante puisés dans l'histoire de la mythologie grecque. Les allusions étaient une ressource, mais l'exemple de Nævius rendait les auteurs craintifs : or la multitude devait mal saisir un portrait sur les teintes affaiblies de ces espèces de transparents. Ce qui prouve qu'on fit peu de progrès dans l'art de captiver son attention par le fonds même des pièces, c'est que du temps de Cicéron et d'Horace il fallait encore l'amuser par le spectacle des chariots, des mulets et autres attirails des triomphes.

(*Addition inédite d'après le manuscrit de M. Egger.*)

(2) En dépit même de l'ignorance : témoin l'anecdote d'Albinus.

(3) « Vestigia ruris. »

(4) « Lingua Catonis et Ennii sermonem patrium ditaverit. »

(5) Mais dont il place trop près de son temps, sinon la destruction complète, au moins le relâchement.

cation, souvent corruptrice par le caractère du maître (1), toujours dangereuse par la nature des rapports qui l'unissaient à son élève. Car le mépris pour sa personne eût-il été peu mérité, l'ascendant que la liberté, même dans un enfant, conservait sur l'esclavage, suffisait pour empêcher le succès des plus salutaires leçons. Une conscience honnête pouvait d'ailleurs se venger de l'humiliation par un excès de sévérité, un cœur pervers goûter le plaisir de former par l'excès opposé un cœur plus pervers que lui. Aussi commençait-on à voir se multiplier ces tristes scènes, que la verve de Plaute a si vivement retracées, entre le pédagogue et son jeune maître, chacun des deux luttant contre son rôle, perpétuelle contradiction, pour l'un de ses droits, pour l'autre de ses devoirs (2).

Une partie de la population de Rome embrassait avec ardeur ces funestes innovations, dont elle ne voyait pas ou ne voulait pas voir les conséquences. Une autre, représentée par les Scipions, cherchait un milieu entre le rigorisme des anciennes mœurs et la dissolution qui se préparait pour les nouvelles.

Caton n'en connaissait pas. Il voulait être Romain comme l'entendaient les *ancêtres*, et rien de plus. Il voulait que son fils lui ressemblât, et ce fils fut élevé au sein de sa famille avec une inquiète sollicitude. Il avait bien dans sa maison un esclave honnête et instruit; mais ce n'était là qu'un simple instrument, un livre, si l'on veut, pour suppléer à la science du maître. Lui seul réglait et dirigeait tous les exercices; il ne pensait pas qu'un esclave pût apprendre à son élève l'usage de la liberté. D'ailleurs Chilon était peut-être bon grammairien; eût-il été plus, un Polybe, Caton n'eût pas voulu voir son nom porté par un Émilien. Pour former un vrai citoyen à la république, il lui fallait moins donner aux exercices de l'esprit qu'à ceux du corps. Sa vie en offrait la preuve et l'exemple. Laboureur, soldat, orateur, historien, mais nullement littérateur, il n'écrivait que pour être utile; aussi écrivait-il dans sa langue, et il se moquait d'Albinus qui, au lieu de parler bon latin, demandait pardon à ses lecteurs de leur parler mauvais grec. Comme jamais il ne comprit l'avenir de Rome dans la gloire d'un poème ou d'un livre de philosophie, il trembla en apprenant l'ardente curiosité excitée par Carnéade. Un des plus illustres sénateurs, C. Acilius, avait traduit en latin les discours du philosophe à double langue, et la jeunesse courait les entendre. Arts, poésie, rhétorique, pyrrhonisme religieux et politique, la Grèce donnait tout à Rome : or Caton n'y voyait que les tristes conditions du présent, et pour en inspirer à son fils la crainte à défaut du mépris, il lui disait *en renforceant et grossissant sa voix plus que sa vieillesse ne portoit, comme si par inspiration divine il eust prononcé quel-*

(1) Comme s'en plaignent Tacite et Plutarque, l'esclave le plus vicieux et le plus dépourvu de moyens était celui dont l'avarice faisait un pédadogue: on réservait pour les autres charges de confiance les plus honnêtes et les plus intelligents. Il est vrai que nous sommes encore loin ici de ces deux historiens ; mais enfin l'épithète de *Græculi*, ce dédaigneux diminutif qui dégradait les Grecs de leur dignité d'hommes, eut de tout temps, on ne peut le nier, quelque fondement historique.

(2) « Et *dominum dominus* prætexta lege sequatur. » (Manilius.) L'éducation des Gracques, celle de César et d'Auguste sont cependant des exceptions postérieures même à cette époque ; mais Plaute représente ici la généralité des abus.

que prophétie : « Toutes et quantes fois, Marcus, que les Romains s'adonneront aux lettres grecques, ils perdront et gasteront tout. » (Plutarque, trad. d'Amyot.)

C'était morigéner un siècle qu'il ne comprenait qu'à moitié ; il le trouva sourd à sa leçon, et, par une singulière contradiction, la ruine de Carthage, que sa vieille haine avait poursuivie avec tant d'acharnement, accéléra les progrès de la révolution qu'il avait tant redoutée.

Les Carthaginois abattus, aucun peuple ne rougit de l'être (1) : la tâche guerrière devint plus facile pour les citoyens de Rome. Leur esprit put se replier avec plus de loisir et de liberté sur lui-même, pendant que de nouveaux sujets, devenant des alliés et des auxiliaires, se chargeaient de porter aux extrémités du monde les chaînes de leurs vainqueurs.

Selon toute apparence, la forme argutieuse donnée par les nouveaux académiciens à la philosophie, la rapprochait beaucoup de la sophistique des rhéteurs ; aussi, lors de leur apparition à Rome, toutes les deux furent-elles jugées de même, et comprises en 161 dans un commun anathème. Cependant à cette époque, la langue dans laquelle on pouvait l'enseigner en rendait la propagation lente et peu dangereuse ; l'enthousiasme excité six ans après par Carnéade et ses collègues n'avait pas encore effrayé le rigide patriotisme de Caton ; Lælius, Émilien et Tubéron n'avaient pas donné l'exemple d'un studieux amour pour les Panætius ; Plaute en mourant venait de léguer au théâtre de burlesques portraits de ces Grecs *farcis de livres et de sentences*, il les mettait au-dessous des menteurs, et Térence les plaçait au même rang que les chiens et les chevaux, parmi les vaines occupations d'une jeunesse oisive. Quand Lælius et Scipion eurent démenti par leur conduite les vers de leur poète, leurs propres vers peut-être, l'exemple fut encore long à se populariser, et si, du temps de l'orateur Crassus, l'auditoire d'un philosophe l'abandonnait au milieu de la plus sérieuse discussion pour courir au disque ou à la palestre, il y a tout lieu de croire qu'en 161 les craintes du Sénat étaient un peu exagérées. Ce qui est certain, c'est qu'elles furent inutiles. Il ne suffit pas de décréter avec le laconisme officiel, *uti Romæ ne essent :* l'exil des philosophes et des rhéteurs grecs fut de courte durée. Cinquante ans après, une ordonnance des censeurs confère implicitement à ces derniers, par l'expulsion des Latins leurs émules, le monopole de leur profession. Malgré son dédain apparent pour ceux dont il avait mis à profit les leçons, Crassus était forcé de reconnaître leur supériorité sur de grossiers imitateurs ; et, comme le décret de 93 semble le prouver, si on commençait à comprendre que des Grecs montrassent ce qu'ils savaient, on ne pouvait souffrir que des Romains prétendissent apprendre à leurs concitoyens ce qu'eux-mêmes ne savaient pas.

D'après tous ces détails, on croirait que la profession de rhéteur était déjà parfaitement distincte de celle de grammairien ; cependant Suétone nous apprend qu'elles restèrent longtemps confondues, bien que les noms en eussent toujours été séparés (2). Ces divers exercices qu'il appelle *problemata, periphrases*, etc., tenaient une espèce de milieu entre les deux enseignements et servaient de préparation au plus élevé.

(1) Florus, II, 4.

(2) L'enfance de ces deux arts offrait alors à Rome ce que Quintilien déplorait plus tard comme un symptôme de leur décadence (*Inst. Orat.* I, 9 ; II, 1).

Une forme définitive fut donnée à la grammaire, par ses deux plus célèbres représentants, L. Ælius Stilo Præconinus, dont le double surnom rappelle les talents et l'origine, et L. Servius Claudius, tous deux parvenus à la dignité de chevaliers, et les seuls de ce rang dans la liste de Suétone, le premier, commentateur des chants Saliens et des Douze Tables, maître du plus savant et du plus éloquent des Romains; le second, critique habile et renommé pour sa profonde connaissance de la langue des poètes latins.

L'éducation prend alors aussi des divisions mieux déterminées. Varron les exprime en ces mots dont la concision est intraduisible : « Educat « nutrix, instituit pædagogus, docet magister. » On voit par là et par un passage de Plaute (1), d'un côté que les devoirs du pédagogue ne se bornent pas à conduire l'enfant aux écoles ou à la palestre, mais qu'il était à la fois son maître d'éléments et de morale; de l'autre que le maître élémentaire n'est plus distingué du grammairien. *Magister* devient un terme général : ceci semble correspondre à un double fait historique, l'élévation de l'enseignement des anciens maîtres de *ludi* (ou au moins du plus grand nombre) qui devenaient grammairiens, et le passage d'une partie de leurs attributions aux pédagogues. Les maîtres étrangers une fois naturalisés à Rome, peut-être ne reste-t-il plus entre eux et leurs prédécesseurs de distinction formelle : le talent du professeur décide de l'importance comme du prix de ses leçons.

Au défaut de témoignage précis sur la question que j'ai essayé de résoudre, d'assez minutieux détails nous sont parvenus sur le régime intérieur des écoles et sur la vie des élèves du premier degré. Ainsi l'équipage classique d'un enfant est tout entier dans ce vers :

Lævo suspensi loculos tabulamque lacerto.

Ainsi la satire a fait vivre le portrait toujours frappant du magister au front dur, à la férule impitoyable (2). Mais le poète nous apprend les plaisirs en même temps que les peines : des vacances pendant les beaux mois de l'année, à quelques fêtes, comme à celles de Minerve et de Saturne, délassent et consolent les pauvres écoliers du temps qu'ils ont passé sur leurs tristes bancs, de l'ennui des dictées, de la crainte ou de la douleur des étrivières.

Au sérieux Varron, nous devons des notions plus sérieuses et plus importantes, quoique moins historiques. « Les devoirs du grammairien, dit-il, consistent dans la lecture, l'explication, la correction, la critique. » Il est clair que c'est l'idéal platonique d'un cours d'études grammaticales; ce n'est point chez les Orbilius qu'il faut en chercher la réalité. Trop de causes les empêchaient de suivre, même lorsqu'ils en étaient capables, le cadre scientifique de leur enseignement : l'ignorance et la jeunesse des enfants qui suivaient leurs écoles, depuis que la rhétorique avait les siennes à part, la nécessité de sacrifier à la police d'une classe

(1) *Bacchides*, III, 3.

(2) Les punitions étaient sévères durant cette période : il n'y est jamais question de récompenses. C'est à Verrius Flaccus, contemporain d'Auguste, que remonte, d'après Suétone, l'usage des compositions et des distributions de prix : son nom mériterait donc une renommée plus classique.

de la peine et du temps perdus pour la grammaire, enfin les préjugés mêmes des parents.

Le calcul avait nécessairement tenu dès longtemps une des principales places dans les études élémentaires, les lettres furent bien loin de l'en déposséder. En vain le premier des satiriques avait si bien défini la vertu pour un Albinus :

> Virtus, Albine, est pretium persolvere verum, etc.,

celui d'Horace, le représentant de la vieille et usurière noblesse de Rome, lui répondait :

> O cives, cives, quærenda pecunia primum;
> Virtus post nummos.

Jeunes gens et vieillards le répétaient à l'envi. Or la grammaire et la littérature avaient le même sort que la vertu : Albinus s'inquiétait fort peu que son fils acquît l'harmonieuse éloquence des Grecs, fort peu qu'il connût la valeur ou l'orthographe d'un mot étranger au code de l'usure. Il lui demandait seulement de savoir partager un as en cent parties, et de répondre à la première question sur la somme ou la différence de deux nombres donnés.

L'esprit étroit de la spéculation, qui dominait chez le chevalier publicain, et dont Caton s'était mal préservé dans sa vieillesse, combattait dès leur naissance les germes de l'esprit moral et de l'esprit littéraire.

Au sortir des écoles de grammaire que suivaient le plus grand nombre des Romains bien nés, même de médiocre fortune, la seule profession libérale dont les études préparatoires fussent déterminées, c'était l'éloquence.

Elle avait commencé avec Cornelius Cethegus, consul en 203. La même année Caton était questeur. S'il mérita les éloges que Cicéron lui donne, et que ses cent cinquante discours fussent vraiment dignes d'être lus et étudiés par celui qui les faisait oublier, il est difficile de croire que l'ennemi des Grecs n'eût jeté qu'un coup d'œil de dédain sur leur littérature (1). Quant au savant Sulpicius Gallus, quant à Gracchus le père, à ses fils, à tant d'autres encore, on sait positivement que l'étude des modèles de la Grèce avait contribué à former leur talent. Mais deux raisons principales préservèrent toujours l'éloquence latine d'une imitation trop servile, et lui garantirent sur les autres parties de la littérature le privilège d'un assez haut degré d'originalité.

D'abord la science du droit toujours reconnue nécessaire pour l'orateur, bien que l'histoire offre à cet égard quelques exceptions (2), ne pouvait se développer que dans le cercle des idées romaines. Les Douze Tables et les travaux des jurisconsultes sur cet héritage respecté de la sagesse des ancêtres, les différents recueils de formules, tels étaient les objets de l'étude qui devait préparer aux consultations publiques, au rôle de juge et de défenseur (3). Le langage du droit se ressentait de

(1) « Inspicere, non perdiscere », dit-il à son fils, dans Pline, H. N. XXIX, 1.

(2) Par exemple, Galba et Emilius Porcina. (Voy. le *Brutus*.)

(3) Durant la jeunesse de Cicéron, l'usage de faire apprendre par cœur aux enfants les lois décemvirales n'était pas encore perdu. (Cic. *Lois*, II, 23, 59.)

cette immobilité des principes et des monuments de la science. De plus, lorsque la jurisprudence et le barreau comptèrent plusieurs noms illustres, un usage s'établit qui devait y perpétuer, loin de toute influence contagieuse, les traditions de l'antique discipline. Dès qu'un jeune homme avait achevé dans la maison paternelle ou dans les écoles son éducation élémentaire, on avait soin de l'attacher à quelque orateur célèbre, dont il écoutait les consultations et les plaidoyers, suivait les affaires, partageait les travaux. Assistant ainsi à l'active polémique des accusations et des défenses, ce n'était pas sur la lettre morte des traités, mais en face et sous l'inspiration d'une réalité vivante, qu'il se préparait à soutenir lui-même le poids des luttes judiciaires. Nul doute que cette partie de sa carrière préparatoire ne fût pour lui la plus importante, qu'elle ne lui laissât les connaissances les plus solides, les impressions les plus profondes.

Que restait-il donc pour l'enseignement des rhéteurs? l'analyse des lois et des formes littéraires du discours, cette dissection des grands modèles, instructive pour le génie, mais incapable de l'animer; enfin les déclamations et autres exercices fictifs de cette espèce. De telles études dirigées souvent peut-être par des hommes plus brillants que solides (1), souvent détournées de leur véritable but par l'ambition d'attirer un nombreux auditoire, ne pouvaient guère présenter que leur mauvais côté au jugement des grands orateurs de Rome; et l'on doit faire aussi la part de la conscience dans ce dédain que Crassus et Antoine affectaient pour elles, et dont Cicéron nous a dévoilé la secrète politique.

Heureusement la conquête de l'Orient ouvrit aux jeunes orateurs une voie plus large et plus sûre d'instruction : c'était d'aller aux lieux mêmes où vivaient encore sur leur sol naturel les anciennes traditions de l'éloquence, c'était de visiter les côtes de l'Asie, la Grèce, Athènes surtout, Athènes alors *plus curieuse*, il est vrai, *de discussions que de vérités* (2), mais enfin où l'enseignement n'était pas corrompu dans sa source par une vénalité servile, ou même par l'esclavage; c'était d'aller lire le discours pour la Couronne et les Philippiques, à cette tribune où tonnait jadis la voix puissante de Démosthènes; c'était de retremper là son âme au spectacle des débris laissés par le siècle des grands hommes, et d'y perfectionner son esprit aux subtiles mais ingénieuses leçons de leurs successeurs.

Cette éducation des voyages littéraires, les nombreux rapports de la République avec ses nouvelles conquêtes la rendent facile, souvent même en offrent l'occasion à qui ne la cherche pas. Tantôt un gouverneur, un questeur la recueille en traversant, au retour de sa province, le pays des études classiques. Tantôt le curieux élève des maîtres de Rome, qui a vu percer l'érudition des Antoine et des Crassus à travers le manteau de grossièreté dont ils se couvrent, va demander à la Grèce la part qu'elle a dans leurs talents.

Il ne suffit pas de ces studieuses émigrations : quand le citoyen est retenu à Rome par l'ambition ou le devoir, la science et la philosophie

(1) Trebatius, l'ami de Cicéron, trouva au dépourvu un des savants de son siècle, quand il lui demanda l'explication des *Topiques* d'Aristote. (Cic. *Top.* 1.)

(2) Græculi homines contentionis cupidiores quam veritatis (Cic., *De l'Orat.*, I, 11.)

le suivent dans ses foyers : Panætius et Polybe sont la société assidue de Scipion ; plus tard, Diodote est à la fois l'hôte et le maître de Cicéron, Archias est son ami et son client. Un poète avait bien été celui de l'ignorant vainqueur des Cimbres.

Quand les goûts littéraires prennent un pareil développement, qu'en même temps la guerre devient moins obligatoire, que les querelles de la place publique ou les études intérieures occupent tous les instants du citoyen, les exercices du Champ de Mars doivent bien dégénérer de leur antique sévérité. C'est ce qui arrive en effet. De l'époque où nous nous arrêtons on peut dire encore, comme Salluste le disait avec vérité de l'époque précédente : « Personne n'exerçait l'âme sans le corps. » Mais ce qui était autrefois un devoir, une nécessité, n'est plus qu'un plaisir, un passe-temps. Au milieu de cette dissolution de la République, de cet affaissement des mœurs et de l'esprit national qui prépare le règne d'Auguste, le goût de la danse mimique se répand de plus en plus avec celui des gladiateurs. Déjà le Romain semble désapprendre à tuer lui-même ses ennemis, tandis qu'il les appareille pour s'entr'égorger sous ses yeux au fond d'un amphithéâtre. On voit venir le temps où la lâcheté même aura son courage, où les fils d'un chevalier se mutileront le bras pour échapper au service des légions.

En récompense, Lucilius a créé la satire, Lucrèce la poésie philosophique, Catulle la poésie légère ; Cicéron, avec Hortensius, a paru sur la double scène des lettres et de la politique ; Horace et Virgile vont naître. Quelles études avaient préparé cette brillante génération littéraire? Cicéron nous a bien là-dessus raconté les secrets de sa gloire. Mais Orbilius n'a point fait Horace ni son ami. Qui donc? L'histoire est muette : c'est à leurs vers qu'il faut le demander.

E. EGGER.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — Le Conseil, dans sa séance mensuelle de juin, a examiné le budget des Facultés et de l'Ecole de pharmacie. Il a entendu le rapport des délégués au centenaire de l'Université de Bologne, et décidé d'adresser des félicitations aux délégués des Étudiants pour leur conduite pendant les fêtes de ce centenaire.

École spéciale d'architecture. — On nous communique la note suivante : « Le cours de *Législation appliquée aux constructions* a été inauguré à la création de l'École en 1865 par M. Victor Bois. La matière de cet enseignement a été, depuis 1870, complètement remaniée et brillamment professée par M. Flach, professeur au Collège de France. M. Demombynes est désormais chargé de continuer cet enseignement qui a, d'ailleurs, reçu cette année un nouveau développement. Ce cours forme, en effet avec le cours d'*Hygiène*, la base des connaissances relatives aux applications de la salubrité. On y a joint des leçons spéciales sur les réglementations communales, nationales et internationales de l'hygiène qui, depuis quelques années, soumettent les pays, les villes et les habitations à des conditions sanitaires si nouvelles. »

Étudiants. — L'Association des Étudiants a célébré par une fête le retour des six délégués envoyés à Bologne. Les délégués ont été reçus à la gare par plusieurs centaines d'étudiants et le cortège a défilé par le boulevard Saint-Germain jusqu'au siège de l'Association. Le vice-président du Comité a remercié et félicité les délégués au nom de leur camarade. Le Président, qui faisait partie de la délégation, s'est excusé de ne pouvoir raconter le voyage. M. Lavisse, membre honoraire, qui a fait aussi le voyage comme délégué du Conseil général des Facultés de Paris, a prononcé une allocution où il a félicité les délégués des étudiants de leur tact et de leur fermeté, et leur a transmis les félicitations dont le Conseil général l'avait chargé; il a engagé les étudiants à continuer les relations commencées en Italie et à en nouer d'autres afin d'apprendre à connaître et à estimer l'étranger. La soirée s'est terminée par un punch offert aux membres honoraires.

Le récit des aventures des étudiants à Bologne a été publié dans le quatrième numéro du nouvel organe des étudiants : *le Réveil du Quartier*.

LYON

Étudiants. — L'Association générale des étudiants a quitté le siège provisoire, rue des Marronniers, où elle s'était établie au moment de la fondation (en 1886) et vient de s'installer dans un local beaucoup plus vaste dans la plus grande rue de la ville (rue de la République, 83). A l'occasion de l'inauguration du nouveau siège social, l'Association a

donné à ses membres actifs et honoraires le 9 juin une fête qui, par un heureux hasard, a coïncidé avec le passage à Lyon de la délégation des étudiants de Paris se rendant aux fêtes du centenaire de l'Université de Bologne.

M. Lavisse, professeur à la Sorbonne, qui conduisait la délégation de Paris, présidait la séance, à laquelle assistaient un grand nombre de professeurs des Facultés de Lyon et les représentants de la presse lyonnaise.

La soirée a commencé par quelques chansonnettes et une pochade en un acte : *L'épicier romantique;* puis le président de l'Association, M. Pic, a remercié les professeurs de l'Université présents à cette fète et a donné rendez-vous à ses camarades de Paris au Congrès des étudiants qui aura lieu en 89. M. Lavisse a prononcé une allocution pour remercier les étudiants de Lyon de leur accueil cordial et les féliciter d'avoir les premiers prononcé le nom d'*Université lyonnaise*. Il les a félicités aussi d'avoir organisé des sections de langues vivantes et de travailler à connaître l'étranger : « Étudier l'étranger sans haine et avec cet esprit d'impartialité et de justice qui doit distinguer la France, et dont elle seule est capable. » Il a terminé son allocution en rappelant la devise de la ville de Lyon. « Soyez Lyonnais *toujours!* Et dans le concours qui s'établit pour la gloire entre toutes les Universités de France, faites tout ce que vous pourrez pour que votre Université lyonnaise soit (et je prends encore ce mot de votre devise) la meilleure. »

M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, a pris alors la parole. Il a rappelé que les étudiants de Lyon n'avaient pu, à la cérémonie du 30 octobre, prendre place officiellement dans le cortège faute d'un drapeau; il a promis que ce drapeau serait bientôt fourni; une souscription a été ouverte aussitôt pour cet objet.

Après une allocution de M. Brunot, professeur de la Faculté des lettres, et d'un des étudiants de Paris, la soirée s'est terminée par une représentation d'ombres chinoises.

Le Président de la République a promis au maire de Lyon de remettre lui-même le drapeau à l'Association quand il passera à Lyon. Une fête sera organisée à l'occasion de cette cérémonie, où les étudiants des Facultés groupées en une association unique recevront des mains du chef du gouvernement ce symbole de l'unité de l'Université lyonnaise.

Le 17 juin a eu lieu à Montbrison l'inauguration de la statue de Victor de Laprade. La Faculté des lettres de Lyon, dont Laprade a été membre, y était représentée par MM. Fontaine (qui occupe aujourd'hui la chaire de Laprade), de Meaux et Brunot, l'Association des étudiants par deux des membres du Comité.

Après le discours de M. Coppée, successeur de Laprade à l'Académie française, M. Fontaine a pris la parole et fait l'éloge du professeur qui a donné à la Faculté l'exemple de la dignité, du dévouement et de l'indépendance. (Laprade avait été révoqué sous l'Empire par décret spécial pour avoir écrit les *Muses d'État*.)

La séance a été terminée par un discours de M. Demontès, délégué des étudiants de Lyon.

MONTPELLIER

Université. — Un comité d'organisation vient d'être nommé pour le centenaire de la fondation de l'Université de Montpellier qui doit être

célébré en 1889. Ce comité, formé de délégués des quatre Facultés, a élu secrétaire général M. Langlois, professeur d'histoire, et a décidé qu'il sera rédigé à l'occasion du Centenaire un *Livre jubilaire* où sera publié le cartulaire de l'Université.

GENÈVE

Université. — Il vient de se fonder à Genève une société d'un caractère fort original que nous croyons devoir signaler particulièrement à l'attention des lecteurs de la *Revue* (1). La *Société académique de Genève* est une société privée qui se donne pour mission de venir en aide à l'Université. Elle se fonde avec 300 membres, un capital versé de 10 000 francs et un revenu de plus de 1 000 francs formé par des cotisations.

Dans le rapport présenté à l'Assemblée générale de fondation, le président du comité, M. Borgeaud, a rappelé les conditions spéciales qui ont donné naissance à la Société académique : « Avec 100 000 âmes de population, le canton de Genève entretient une Université qui n'a pas de fortune particulière appréciable. En tenant compte des intérêts du capital affecté aux constructions académiques, le canton consacre annuellement à l'enseignement supérieur près d'un demi-million. Pour un État qui a un budget moyen de 5 millions, c'est un tour de force. » Il n'y a pas d'autre État au monde qui consacre ainsi à l'enseignement supérieur le dixième de toutes ses ressources; l'Université d'Iéna elle-même n'est pas seulement à la charge du grand-duché de Saxe-Weimar, elle reçoit des subventions des autres duchés de Saxe et possède une fortune particulière. Il n'y a pas au monde de contribuables qui fassent de plus grands sacrifices pour l'enseignement supérieur; à ce taux de 5 francs par tête le budget de l'enseignement supérieur en France s'élèverait à 180 millions.

Et pourtant ces sacrifices sont insuffisants pour maintenir l'Université de Genève au rang qu'elle a conquis en Europe, et le maintien de l'Université à ce rang est une question vitale pour la population de Genève. Son sort est lié à celui de son Université. Genève a perdu son importance industrielle depuis que la fabrication de l'horlogerie s'est transportée en grande partie dans le Jura. Elle avait été jusqu'ici la capitale commerciale de la Savoie, mais son commerce est menacé par la ceinture de lignes douanières qui se rétrécit de plus en plus. Bientôt il ne lui restera, pour maintenir sa prospérité, que l'activité de sa vie intellectuelle, et si elle se laissait déchoir de son rang de capitale scientifique, elle ne serait plus qu'une ville morte réduite à se consoler avec les souvenirs de la Réforme. Peut-être même son indépendance serait-elle alors en danger; la garantie d'existence d'un si petit canton n'est pas dans sa force matérielle, mais « dans l'intensité de sa vie intellectuelle et le respect que son nom inspire ». La vie intellectuelle est très active à Genève. Mais il faut que l'étranger la voie se manifester; et pour l'étranger « le centre est toujours l'Université, c'est elle qui le frappe avant tout, c'est par elle qu'il juge les Genevois ». Travailler à la prospérité de l'Université c'est donc travailler à la prospérité du pays.

Telle est l'idée fondamentale qui a groupé les patriotes genevois et fait naître la Société académique. L'exemple leur avait été donné par

(1) Les détails qui suivent nous sont communiqués par M. Borgeaud, président du comité d'initiative.

les habitants des trois autres villes universitaires de la Suisse, Bâle, Berne, Zurich. A Bâle, la Société académique existe depuis 1835; elle avait été fondée après la séparation de Bâle-Campagne qui avait enlevé à l'Université une partie de ses biens; créée avec un capital de 30 000 francs, elle possède maintenant 650 000 francs environ et a pu subvenir aux frais de construction de plusieurs des établissements scientifiques de Bâle. La Société de l'Université de Zurich a permis d'organiser régulièrement l'enseignement pratique des laboratoires. La Société de Berne, fondée en 1884, a déjà créé une bibliothèque et des conférences.

A Genève, le Conseil d'État seul s'était jusqu'ici occupé de l'Université, il avait demandé à la Confédération une subvention en application de l'art. 27 de la Constitution fédérale. Les fondateurs de la *Société académique* ont pensé que le moment est venu pour l'initiative privée de seconder les efforts du gouvernement cantonal. La subvention n'est pas encore accordée et la *Société*, comme le disait un des membres du Conseil, « a le temps de devenir riche, très riche, avant que la subvention soit sortie en espèces sonnantes des délibérations des Conseils. » Cette subvention, d'ailleurs, ne serait accordée qu'à une seule des Facultés qui deviendrait Faculté fédérale; il est d'autant plus nécessaire d'augmenter le budget des autres Facultés qui ne recevraient aucune subvention. En outre, l'aide donnée par les particuliers de Genève à leur Université sera un témoignage de sa vitalité qui disposera en sa faveur le gouvernement fédéral de Berne. « A Berne, le proverbe bien connu prend cette forme : Aide-toi, la Confédération t'aidera. »

Le but de la Société est de recueillir des fonds et de les fournir à l'Université pour subvenir aux dépenses auxquelles l'État ne peut pourvoir. Il est vrai que l'Université est *personne morale*, capable de recevoir des dons et des legs. Mais il y a bien de la différence entre faire une donation à un établissement d'État et fournir de l'argent à une Société privée.

D'abord on n'apporte guère à l'Université 5 francs de cotisation annuelle ni même 100 francs de capital, tandis qu'on les donnera volontiers à la Société. En outre, les biens de l'Université sont administrés par l'État qui en décide l'affectation, et les donateurs en général se défient de l'État. A Genève, en particulier, où le gouvernement est souvent aux mains d'un parti, les partisans de la minorité n'ont aucun désir de verser des fonds dans une caisse tenue par leurs adversaires. « Si l'on veut attirer le capital du côté de nos établissements d'instruction supérieure, dit le rapport du Comité, il faut lui ouvrir une caisse indépendante de l'État, gérant librement ses fonds et dont l'administration puisse être directement contrôlée par les donateurs eux-mêmes. »

La *Société académique* pourra recueillir les dons qui n'iraient pas à la caisse de l'Université, provoquer les collectes et les souscriptions, faire des démarches auprès des personnes qui s'intéressent à l'enseignement ou à la prospérité de Genève; en un mot, agiter l'opinion publique et créer un mouvement de donation, toutes choses que l'Université ne peut ni ne doit faire elle-même.

La Société emploiera ses fonds à aider l'Université en s'entendant avec les autorités académiques; il s'agit de créer non une rivale mais une auxiliaire de cette autorité. Les choses se passent ainsi à Bâle où « l'État accepte cette coopération pour ce qu'elle doit être et telle qu'elle lui est

offerte, en bonne confiance, sans arrière-pensée et sans crainte de pressions ».

Les fondateurs ne veulent pas seulement créer une association de capitaux, mais « une Société ayant à cœur le développement des hautes études, réveillant dans son sein et au dehors l'intérêt que tout Genevois doit prendre au renom intellectuel de sa patrie ». La Société s'occupera des questions d'enseignement supérieur et travaillera à éclairer l'opinion publique sur les intérêts de cet enseignement.

Aussi, au lieu de s'adresser uniquement aux personnes riches de la ville, ce qui était pourtant le plus aisé et qui eût peut-être procuré plus de ressources matérielles, les fondateurs ont-ils tenu à faire appel à tout le public cultivé. Ils ont pensé que la Société « devait être, non pas un cercle plus ou moins fermé, mais une Société genevoise nationale, à la fondation de laquelle tous ceux qui s'intéressent aux études supérieures devaient être conviés ». Ils ont songé en particulier aux étudiants qu'une forte cotisation eût fortement écartés; « il leur a paru nécessaire d'attirer le plus d'étudiants possible pour les intéresser dès le début de leur carrière, et au moment où ils se sentent plus près de l'*alma mater*, au progrès de l'enseignement supérieur à Genève. Ces étudiants, entrés dans la Société pendant le temps de leurs études, lui resteront attachés et seront une force pour elle. »

C'est donc avec des souscriptions faibles et de légères cotisations qu'a été formé le premier fonds de la Société. Mais on ne s'interdit pas de faire appel aux grandes libéralités. En inscrivant la Société académique au registre du commerce, ses fondateurs la font participer au bénéfice de l'article 716 du nouveau code fédéral des obligations (1883), qui accorde la personnalité civile aux associations qui ont un but scientifique ou intellectuel. La Société pourra ainsi posséder ses biens en toute propriété.

L'idée première de cette fondation était venue de quelques étudiants désireux d'introduire à Genève l'institution qui a donné à Bâle de si brillants résultats. C'est à la Société de Zofingue (association des étudiants et anciens étudiants) qu'elle a été présentée d'abord en 1887, par M. Eugène Choisy, sous forme de conclusion à un travail sur la Société académique de Bâle. L'idée germa rapidement, et dès le mois de novembre les étudiants formaient un comité d'initiative qui se chargeait d'organiser la Société. La propagande n'a pas été active tout d'abord, mais le comité s'apercevant « qu'on avait dormi pendant les mois d'hiver », chargea son bureau de faire des démarches actives; le 23 mars une conférence était donnée avec le concours des professeurs de l'Université qui s'intéressaient à l'entreprise, et il fut résolu d'écrire aux doyens des Facultés pour leur demander de faire désigner un professeur comme représentant de chaque Faculté. Le 17 avril une assemblée générale était convoquée à l'Université; on y a distribué une notice sur le projet du comité; le rapport du président a été approuvé par tous les assistants, MM. Chaix, Bonneton, Gampert, Pictet, ont promis leur appui, et l'assemblée a nommé 3 délégués à la commission des statuts. Cette commission était formée de trois éléments : le bureau du comité d'initiative représentant les étudiants, les 4 délégués des Facultés, les 3 délégués de l'assemblée. Après deux dicussions elle a adopté les statuts présentés par le comité. L'approbation donnée par l'assemblée générale

de mai a permis d'organiser définitivement la Société académique et de rédiger ses statuts. Pour être membre de la Société, il faut ou verser un capital *minimum* de 100 francs ou s'engager à payer une cotisation annuelle de 5 francs. Les dames peuvent faire partie de la Société. La Société est dirigée par un comité de douze membres élus par l'Assemblée générale pour deux ans et rééligible; le comité se renouvelle par moitié, il rend compte chaque année de sa gestion à l'Assemblée générale tenue au mois d'octobre. Il publie la liste des membres et celle des dons et legs.

Ce sont les étudiants, on le voit, qui ont eu l'initiative de la fondation; mais l'Université et le public genevois ont su les encourager et leur donner l'appui nécessaire au succès : tous ont donc le droit d'être fiers de l'entreprise commune.

ALLEMAGNE

Les Realschule et l'enseignement supérieur en Prusse. — Depuis quelques mois une lutte très vive est engagée en Prusse sur la question des *Realschule* et les droits qu'elle doivent conférer à leurs élèves. Rappelons d'abord que les *Realschule* ne doivent pas être assimilées aux établissements français *d'enseignement spécial*, comme on le fait trop souvent dans les journaux français. Si l'on veut chercher en France des analogies, c'est aux classes de *sciences* qu'il convient de comparer la *Realschule;* le système de la *bifurcation* est inconnu en Allemagne; la séparation se fait dès l'origine entre les élèves de sciences et les élèves de lettres; le *gymnase* correspond au lycée français (section des lettres), la *Realschule* au lycée (section des sciences) et le certificat de sortie d'une *Realschule* est à peu près l'équivalent du baccalauréat ès sciences.

Dans la séance du *Landtag* prussien du 7 mars, le ministre de l'Instruction, à propos de la discussion du budget, avait parlé de l'encombrement de toutes les carrières ouvertes par les études d'Université. On est menacé, disait-il, de la formation d'un dangereux prolétariat de gens cultivés. Il attribuait une partie du mal à la mesure qui en 1870 a ouvert aux élèves des *Realschule* l'accès à quelques-unes des études d'Université (mathématiques, langues vivantes, sciences naturelles) et déclarait ne pouvoir, en présence de ce danger, consentir à ouvrir à cette catégorie d'élèves de nouvelles carrières. Cette déclaration a soulevé de vives protestations dans la partie du public qui réclame l'admission des élèves des Realschule aux études de médecine.

Dans une séance suivante, un député de Magdebourg, M. Seyffardt, revenant sur cette déclaration, a exprimé son étonnement de ce que le ministre traitât la question de méthode comme une pure affaire d'opportunité. Il croit avoir décidé la question en disant que, si on ouvre les écluses qui empêchent les élèves des Realschule d'entrer dans les études de droit et de médecine, le nombre des étudiants dans ces branches augmentera d'une façon immodérée; comme cela est arrivé pour les mathématiques et les langues vivantes. L'orateur fait remarquer que dans les études de médecine, où les élèves des Realschule ne sont pas admis, le nombre des étudiants s'est élevé pour la Prusse entre 1877 et 1885 de 1342 à 3805, c'est-à-dire a triplé, tandis que pour les examens auxquels les élèves des Realschule sont admis (professorat de mathématiques et de langues vivantes), il n'a guère fait que doubler dans la

même période. L'ouverture des étude de médecine aux élèves des Realschule aurait donc pour résultat probable, non un plus grand encombrement, mais seulement une répartition un peu différente des élèves entre les établissements d'enseignement secondaire. Le nombre des élèves des Realschule augmenterait, celui des gymnases diminuerait, le chiffre des étudiants ne serait pas modifié.

L'augmentation du nombre des étudiants doit être, suivant l'orateur, attribuée surtout au « monopole des gymnases qui se montre très désavantageux pour toutes les professions qui touchent à la vie économique ». En donnant au Realschule l'égalité de droits avec les gymnases on aurait un plus grand nombre de jeunes gens aptes à entrer dans les carrières pratiques. Le ministre lui-même a reconnu que les trois quarts des élèves des basses classes des gymnases auraient gagné à recevoir plutôt un enseignement de Realschule ; leurs parents les ont mis au gymnase parce qu'il n'y avait pas de Realschule dans la ville. Cette absence de Realschule, sensible surtout dans les provinces orientales de la Prusse, a deux inconvénients : 1° la majorité des élèves, ne pouvant aller jusqu'à la fin des études de gymnase, entre dans la vie avec une éducation inachevée ; 2° parmi les autres, beaucoup parvenus, à force de peine, à terminer leurs études de gymnase, sont poussés sans vocation dans les carrières universitaires. Ce sont eux qui produisent l'encombrement des Universités, ce sont eux qu'il serait préférable de diriger vers d'autres professions. Le meilleur remède serait d'établir l'égalité entre les deux catégories d'établissements.

La déclaration du ministre a été relevée aussi dans un article de la *Vossische Zeitung* qui attribue l'encombrement non seulement à la crise économique mais au système suivi par le gouvernement. La faveur accordée aux gymnases est précisément une des causes de ce malaise, car elle a égaré une partie de la population scolaire de Prusse. L'auteur de l'article s'appuie sur les statistiques officielles de l'enseignement. Les Universités se recrutent presque exclusivement dans les gymnases; en 1886-87, il y est entré 2963 élèves des gymnases et seulement 175 élèves des Realschule. Des élèves qui sortent du gymnase 84 p. 100 entrent à l'Université; des élèves des Realschule seulement 32 p. 100. Si l'on veut arrêter l'encombrement c'est donc la poussée vers les gymnases qu'il faut empêcher. Or l'État a jusqu'ici réservé l'argent et les privilèges aux gymnases; il s'occupe même à en créer de nouveaux, en faisant transformer des Realschule en gymnases; c'est ce que montrent les chiffres suivants :

	Gymnases.	Élèves.	Realschule.	Élèves.
1881	286	80,130	320	49,681
1886	303	85,143	327	49,984

Plus des quatre cinquièmes du budget de l'enseignement secondaire est affecté aux gymnases.

La déclaration du ministre a soulevé enfin des protestations dans l'Assemblée des délégués de l'Association allemande générale des Realschule tenue à Berlin au mois d'avril. En présence de 72 délégués et d'une nombreuse assistance ont été discutées les questions mises à l'ordre du jour : 1° attitude de l'Association dans la question de la pétition pour la réforme scolaire; 2° les questions économiques dans les écoles supé-

rieures; 3° obstacles aux efforts de l'association. « Le principal obstacle, dit le directeur Steinbart, c'est le discours du ministre, il a jeté un grand trouble; mais c'est un fait important que le ministre n'a élevé entre les Realschule aucune objection de principe. » Pour réfuter l'objection matérielle de l'encombrement, l'orateur produit un tableau statistique du mouvement de la population scolaire et universitaire en Prusse dans les années 1866 à 1888. En voici les principaux chiffres :

	Élèves sortis des Realgymnases.	Entrés à l'Université.	Ont passé l'examen de professeur.
1866	204	15	0
1869	316	26	0
1870	391	46	0
1875	600	227	0
1877	579	248	37
1880	803	371	78
1884	628	207	208
1886	542	175	169

Ce tableau montre qu'il n'y a nullement eu progression croissante dans le nombre des élèves de Realgymnases entrés à l'Université ou admis dans la carrière de professeur. L'accroissement des années 1880-85 coïncide avec la crise industrielle et le développement donné à l'enseignement des langues vivantes. Le chiffre a baissé de nouveau, et dans quelques années l'équilibre sera entièrement rétabli. L'orateur remarque que dans cette période où l'industrie a diminué, beaucoup de villes d'industrie ont fait des économies sur leur Realschule, en supprimant des places de professeur, tandis que le gouvernement travaillait à transformer le plus possible de Realschule en gymnases. Le résultat de ces deux opérations a été d'augmenter le nombre des places ouvertes aux élèves des gymnases en diminuant le nombre des places ouverte aux élèves des Realschule.

Le ministre croit qu'ouvrir les Universités aux élèves des Realschule c'est accroître le nombre des étudiants d'Université. Il raisonne d'après l'analogie des gymnases; plus il y a de gymnases, plus il y a d'étudiants. Mais l'analogie est fausse. C'est le refus d'admettre aux Universités les élèves des Realschule qui produit l'encombrement des carrières universitaires. Car il a pour résultat de faire végéter tous les établissements autres que les gymnases : sans diminuer le nombre des enfants auxquels on fait faire des études ; au contraire. L'État, en témoignant son mépris aux Realschule, détourne les parents d'y envoyer leurs enfants et les pousse à les envoyer au gymnase qui leur ouvre les portes de toutes les carrières. Les gymnases sont ainsi remplis d'élèves médiocres dont la majorité n'entrera pas aux Universités et qui n'achèveront même pas leurs études secondaires. Cet encombrement cesserait si le gymnase perdait son monopole. Dans les Realschule, il y a beaucoup moins d'élèves qui restent en route et « ceux qui sortent avant la fin ne se trouvent pas en face de la vie pratique aussi incapables et en même temps aussi dédaigneux que leurs frères des études d'humanités. Quant à ceux qui achèvent leurs études, ils peuvent beaucoup plus facilement que les humanistes entrer dans une carrière pratique et s'y sentir à l'aise. « Le danger du nihilisme ne tient donc pas à nous mais aux humanités. »

L'orateur propose de voter une somme de 1 000 marks pour l'impression d'un travail sur les causes de l'encombrement des professions libérales. Un autre délégué, directeur d'un établissement de Berlin, appuie la proposition et rappelle qu'un encombrement de ce genre s'est déjà produit au commencement du siècle, un autre après 1850. Quand les raisons seront clairement montrées, le fantôme de l'encombrement disparaîtra une fois pour toutes.

Enseignement des Universités. — Voici le relevé des cours et exercices (1) annoncés pour le semestre d'été dans les Universités allemandes hors de l'empire d'Allemagne (Suisse, Dorpat, Autriche) sur les matières suivantes : 1° histoire du droit ; 2° économie politique et sciences sociales ; 3° histoire de l'art et esthétique ; 4° psychologie et logique.

HISTOIRE DU DROIT

Histoire du droit et des institutions romaines. — Schneider. — (Zürich.)

Histoire du droit pénal romain et allemand. — Lilienthal. — (Zürich.)

Histoire du droit romain. — Baron. — (Berne.)

Histoire du droit privé bernois. — König. — (Berne.)

Histoire du droit en France et dans le Jura (2). — Rossel. — (Berne.)

Histoire du droit fédéral de la Ligue suisse. — Hilty. — (Berne.)

Histoire du droit et des institutions d'Allemagne. — Heusler. — (Bâle.)

Histoire du droit romain. — Schulin. — (Bâle.)

Histoire du droit allemand. — * Zallinger. — (Innsbruck.)

Storia del diritto tedesco (3). — * Nissl. — (Innsbruck.)

Antiquités du droit allemand avec étude spéciale des *Weisthümer* du Tyrol. — Zingerle. — (Innsbruck.)

Histoire du droit et de la constitution d'Allemagne. — Kremer-Auenrode. — (Prague.)

Histoire du droit et des institutions d'Allemagne. — Exercices théoriques du droit allemand. — Schuler. — (Czernowitz.)

Histoire du droit allemand. — Ianowicz. — (Lemberg.)

Histoire du droit polonais. — Exercices d'histoire du droit polonais. — Balzer. — (Lemberg.)

Histoire du droit constitutionnel de la monarchie autrichienne, depuis la fondation de l'Ostmark jusqu'à 1848. — * Starzinsky. — (Lemberg.)

Lecture de processualistes italiens du moyen âge. — Schrutka. — (Vienne.)

Histoire du droit et des institutions d'Allemagne. — Siegel. — (Vienne.)

Histoire du droit et des institutions allemands. — Explication de sources de l'ancien droit autrichien. — Tomaschek. — (Vienne.)

Développement du régime des prisons depuis le XVIe siècle. — Wahlberg. — (Vienne.)

Histoire de la théorie de l'État. — Fellinck. — (Vienne.)

Histoire du droit et de la constitution allemande. — Histoire de la

(1) L'astérisque indique les cours fait par un privat-docent.

(2) Professé en français.

(3) Professé en italien.

procédure allemande. — Développement historique du droit minier autrichien. — Schuster. — (Vienne.)

Histoire du droit et des institutions allemandes. — Bischoff. — (Gratz.)

Repetitorium sur l'histoire du droit allemand. — Histoire de l'administration et du droit administratif en Autriche. — Histoire de l'organisation judiciaire en Autriche. — Exercices d'histoire du droit autrichien. — V. Luschin. — (Gratz.)

Exercices d'exégèse sur les sources du droit romain. — V. Schey. — (Gratz.)

Développement du droit constitutionnel autrichien. — Gumplowicz. — (Gratz.)

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SCIENCES SOCIALES

Économie politique pratique, argent, crédit, banque, industrie. — Wolf. — (Zurich.)

Doctrines fondamentales de l'économie politique. — *Schmidt. — (Zurich.)

Histoire des systèmes d'économie politique. — Exercices sur la politique commerciale. — Oncken. — (Berne.)

Histoire théorie et technique de la statistique. — Chapitres choisis de l'histoire sociale. — Exercices du séminaire de sciences politiques. — Bücher. — (Bâle.)

Statistique économique, agricole, commerciale, industrielle. — Exercices pratiques dans le cabinet statistique. — Mucke. — (Dorpat.)

Crédit de banque. — Séminaire d'économie politique. — Sax. — (Prague.)

Statistique de la monarchie austro-hongroise. — Séminaire de statistique. — V. Mor. — (Prague.)

Séminaire d'économie politique. — Wieser. — Prague.

Histoire de l'économie politique et du commerce du monde. — Séminaire d'économie politique. — Kleinwächter. — (Czernowitz.)

Statistique autrichienne. — Exercices de statistique. — *John. — zernowitz.

Histoire de l'économie politique. — Séminaire d'économie politique. — Bilinski. — (Lemberg.)

Statistique de la monarchie austro-hongroise. — Pilat. — (Lemberg.)

Exercices et discussions d'économie politique et de science financière. — Menger. — (Vienne.)

Statistique autrichienne. — Inamasternegg. — (Vienne.)

Régime de l'assistance publique. — *Adler. — (Vienne.)

Histoire de l'économie politique (en particulier les théories socialistes). — *Gross. — (Vienne.)

Histoire et théorie de la statistique. — Statistique criminelle. — Mischler. — (Vienne.)

Crédit et banque. — *Meyer. — (Vienne.)

Statistique agraire. — *Roschinann-Horburg. — (Vienne.)

Statistique comparée de la répartition des revenus. — *Singer. — (Vienne.)

Histoire des tentatives de paix. — *Strisower. — (Vienne.)

Histoire de l'économie politique des Physiocrates à Ricardo. — *Zuckerkandl. — (Vienne.)

Éléments du calcul des probabilités appliqué aux assurances et à la statistique. — Escherich. — (Vienne.)

Arithmétique politique. — Weyr. — (Vienne.)

Séminaire d'économie politique. — Hildebrand. — (Gratz.)

Statistique de la monarchie austro-hongroise. — Biderman. — (Gratz.)

Politique agraire. — *Bischof. — (Gratz.)

Politique industrielle. — *Myrbach. — (Gratz.)

HISTOIRE DE L'ART

Holbein et son activité en Suisse. — Théâtre et organisation scénique dans l'antiquité, moyen âge et temps modernes. — Vögelin. — (Zurich.)

Histoire de la sculpture gréco-romaine. — Exercices archéologiques. — Blümner. — (Zurich.)

Histoire de la peinture aux XVIe et XVIIe siècles. — Exercices d'histoire de l'art. — Ralm. — (Zurich.)

Esthétique de la plastique et de la peinture. — Stiefel. — (Zurich.)

Histoire de l'art aux Pays-Bas. — Tracchsel. — (Berne.)

Théorie de l'harmonie. — Histoire de la musique. — *Hess. — (Berne.)

L'art de l'antiquité. — L'art des XVIIe et XVIIIe siècles. — Burckhardt. — (Bâle.)

Explication de moulages. — Bernouilli. — (Bâle.)

Histoire de la peinture des Pays-Bays (XVe-XVIIe siècles). — Exercices du séminaire d'histoire de l'art. — Semper. — (Innsbruck.)

Revue du développement de l'architecture. — Histoire de l'art du XVIe au XVIIIe siècle, à l'exclusion des Pays-Bas. — Exercices d'histoire de l'art. — Schultz. — (Prague.)

La nouvelle école musicale allemande. — Exercices de théorie musicale. — Adler. — (Prague.)

Histoire de la peinture de vases grecs. — Exercices archéologiques. — Klein. — (Prague.)

Histoire de la peinture allemande au moyen âge. — *Neuwirth. — (Prague.)

Histoire générale de la musique. — Hanslick. — (Vienne.)

Introduction à l'archéologie. — Explication de moulages d'après l'antique. — Benndorf. — (Vienne.)

Histoire de la plastique et de la peinture du IVe au Xe siècle ap. J.-C. — Exercices d'histoire de l'art. — Histoire des arts de reproduction. — Wickhoff. — (Vienne.)

Histoire de la peinture aux Pays-Bas. — * Strzygowski. — (Vienne.)

Réforme de l'opéra par Gluck. — *Dietz. — (Vienne.)

Reliefs grecs depuis Phidias. — Interprétation archéologique d'inscriptions grecques. — *Lœwy. — (Vienne.)

Architecture et sculpture grecques. — Explication des moulages du Musée. — Explication de monuments antiques. — Gurlitt. — (Gratz.)

Sur les principes de l'esthétique. — *Spitzer. — (Gratz.)

Exercices d'harmonie appliquée. — * V. Hausegger. — (Gratz.)

PSYCHOLOGIE ET LOGIQUE

Psychologie. — Kym. — (Zurich.)

Éléments de logique. — Théorie de la connaissance et de l'activité. — Avenarius. — (Zurich.)

Logique. — Philosophie de la religion. — Hebler. — (Berne.)

Éléments de psychologie. — Exercices de philosophie religieuse (étude de Schleiermacher). — Volkelhe. — (Bâle.)

Logique et rhétorique pratiques. — Heusler H. — (Bâle.)

Logique. — Teichmüller. — (Dorpat.)

Psychologie. — 1re partie. — Psychologie physiologique. — Ueberhorst — (Innsbruck.)

Théories de l'origine du langage. — Hochegger. — (Innsbruck.)

Logique déductive et inductive. — Marty. — (Prague.)

Éléments de psychologie empirique. — Iodl. — (Prague.)

Logique et exercices. — Elter. — (Czernowitz.)

Psychologie. — Zimmermann. — (Vienne.)

Psychologie (pédagogique). — Vogt. — (Vienne.)

Propédeutique et éthique psychologiques. — *Stöhr. — (Vienne.)

Psychologie. — *Wahle. — (Vienne.)

Psychologie des complexions, faits de la vie psychique. — Exercices de logique d'après la *Logique de Sigwart*. — Expériences de psychologie expérimentale. — Meinong. — (Gratz.)

BOLOGNE

Université. — On trouvera aux *Nouvelles et informations* le récit sommaire des fêtes du Centenaire du 12 juin. Un article spécial paraîtra dans un prochain numéro. On trouvera aussi le compte rendu de ces fêtes par M. Lavisse dans le *Journal des Débats* (nos du 20 et du 24 juin).

NOUVELLES ET INFORMATIONS

BOLOGNE

Le mois dernier, l'Université de cette ville a célébré avec le plus grand éclat, en présence de la famille royale, le huitième centenaire de son école de droit. Toutes les Universités italiennes avaient envoyé des délégations d'étudiants et de professeurs. Près de cent Universités étrangères, appartenant à vingt nations différentes, s'étaient fait représenter; il était venu des professeurs de l'Amérique et de l'Australie. Plusieurs Universités françaises ont pris part à cette solennité; ce sont celles d'Aix, de Bordeaux, de Lille, de Lyon, de Paris et de Toulouse; l'École pratique des hautes études avait envoyé M. Gaston Paris, le Collège de France M. Gaston Boissier, qui a présidé la délégation française. Elle était accompagnée par six membres de l'Association des étudiants de Paris, parmi lesquels son président, M. Chaumeton; elle leur avait confié son drapeau; il a été accueilli par les démonstrations les plus flatteuses et il a figuré au premier rang dans toutes les cérémonies du centenaire. Voici quel a été l'ordre des fêtes :

Lundi 11 *juin*. — 10 heures du matin. Présentation des délégués des Universités, Académies et autres instituts scientifiques au maire de Bologne.

Dans l'après-midi. Inauguration de la statue de Victor-Emmanuel. Concert de l'orchestre bolonais dirigé par M. Martucci à l'Exposition industrielle.

8 heures et demie du soir. Retraite aux flambeaux organisée par la municipalité en l'honneur de la famille royale.

9 heures et demie du soir. Illumination à la vénitienne dans les jardins Marguerite. Réception des professeurs par la Cour à la préfecture.

Mardi 12 *juin*. — 9 heures du matin. Défilé des professeurs et des délégués des Instituts scientifiques depuis l'Université jusqu'à l'archigymnase. Les différents corps se sont mis en marche dans l'ordre suivant; les nations étrangères étaient classées selon le rang que la lettre initiale de leur nom, en italien, occupe dans l'alphabet :

Anciens soldats, et autres associations, marchant à la file des deux côtés du cortège et formant la garde d'honneur.

Bedeaux de l'Université de Bologne;

Étudiants de l'Université de Bologne;

Étudiants des autres Universités italiennes;

Étudiants des Universités étrangères;

Académies et instituts scientifiques italiens et députation de la Société historique d'Italie;

Académies et Instituts scientifiques étrangers;

Universités italiennes;

Universités étrangères;

Anciens ministres de l'instruction publique, comité d'honneur du centenaire;

Université de Bologne;

Massiers; bannière de l'Université de Bologne; le recteur et le Conseil académique; les professeurs ordinaires, extraordinaires, chargés de cours, privat-docent et assistants.

Tous les professeurs italiens et étrangers portaient leur costume professionnel. Le cortège, arrivé à l'archigymnase, a été introduit dans la cour d'honneur, qui avait été pour la circonstance richement décorée et couverte d'un velum. Au fond se dressait un trône, sur lequel sont venus s'asseoir le roi, la reine et leur fils, le prince de Naples. Des musiciens placés dans une tribune ont chanté, avec accompagnement d'orchestre, une cantate en vers italiens de la composition de M. Panzacchi, mise en musique par M. Franchetti. Des discours ont été prononcés par MM. Boselli, ministre de l'Instruction publique, et Capellini, recteur de l'Université de Bologne. M. Giosuè Carducci, professeur de littérature italienne à la Faculté des lettres de la même ville, a retracé dans un brillant tableau les origines de l'Université dont on célébrait la fête. Puis les nations étrangères ont été appelées par le recteur suivant l'ordre alphabétique qui leur avait été assigné dans le cortège; la France est venue ainsi après le Danemark et avant l'Allemagne (*Germania*). Les représentants, à tour de rôle, se levaient de leur place par nation et se groupaient debout dans l'espace laissé libre devant le trône royal; leur président portait la parole en leur nom et remettait les adresses des Universités de son pays. Il y a eu ainsi une vingtaine de discours, en latin, en français, en italien et en grec moderne. Peut-être l'Université de Bologne jugera-t-elle à propos de les publier dans un recueil unique et aurons-nous alors l'occasion d'en parler plus longuement à nos lecteurs. M. Hofmann, professeur de chimie à l'Université de Berlin, président de sa nation, a rappelé dans un discours en italien qu'il y a une cinquantaine d'années il étudiait les sciences à l'Université de Bologne. M. Gaston Boissier a lu l'adresse suivante, qui a été couverte d'applaudissements :

« Au nom des Écoles françaises d'enseignement supérieur, des Universités, du Collège de France, de l'École des hautes études, nous venons apporter nos félicitations à l'Université de Bologne, à l'occasion de son huitième centenaire.

La fête que vous célébrez n'est pas de celles qui n'intéressent qu'une ville; toute l'Europe savante a le droit d'y prendre part. Ce qui s'est fait ici, il y a huit siècles, a servi au monde entier. Le jour où le maître réunissant quelques disciples autour de lui pour interpréter un texte du *Digeste* en chercha l'intelligence véritable dans sa raison et son bon sens, où, par cette étroite ouverture, il entrevit l'antiquité et se remit en communication directe avec elle, la Renaissance commença. Tous ceux à qui ce grand réveil a profité, tous ceux qui cultivent la science sous toutes ses formes, juristes, médecins, philosophes, érudits, sont donc les tributaires des vieux maîtres qui ont donné le premier élan, et il est juste qu'ils s'associent à l'hommage solennel que vous leur rendez aujourd'hui.

Mais, parmi les représentants de la science européenne qui sont venus remplir ce devoir, permettez aux héritiers de l'Université de Paris de réclamer une place particulière. Notre liaison avec vous, Messieurs, remonte très haut; il y a sept siècles que nous nous connaissons, et nos

rapports ont duré sans interruption pendant tout le moyen âge. Vous nous aviez prêté Placentius, qui a fondé l'enseignement du droit en France; nous vous avons rendu saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et tant d'autres, dont les leçons ont illustré les écoles italiennes. Nous partagions alors avec vous le privilège d'élever la jeunesse. Dans les pays les plus lointains, les pères qui voulaient faire de leurs enfants des gens instruits et les préparer aux plus hautes fonctions de l'État ou de l'Église leur disaient : « Va-t'en à Paris ou à Bologne (*Vade Parisios vel Bononiam*). »

L'Université de Bologne et celle de Paris étaient rivales de gloire, elles n'étaient pas ennemies. Tandis que les jeunes clercs italiens allaient étudier la théologie et la dialectique dans le cloître Saint-Victor ou sur la montagne Sainte-Geneviève, et qu'après avoir été des élèves studieux ils y devenaient quelquefois des professeurs illustres, les nôtres venaient ici pour y apprendre le droit romain. Ils y trouvaient un accueil si bienveillant, tant d'empressement chez les citoyens, tant de bonne volonté chez les professeurs, que, dans cette ville hospitalière qui mettait son honneur à bien recevoir les étudiants étrangers, qui leur accordait tant de privilèges, qui faisait tant de règlements pour protéger leur travail, et même leurs plaisirs, les *ultramontains*, comme on les appelait, pouvaient facilement se croire chez eux. — C'est du reste une des gloires des Universités au moyen âge que les nations, qui se combattaient ailleurs, y vivaient en paix. Dans toutes on parlait la même langue, on suivait les mêmes méthodes. Les haines de caste et de parti, les rivalités nationales, paraissaient s'effacer devant la communauté des études. Tous ceux qui avaient lu Aristote ou Pierre Lombard et qui savaient construire un syllogisme, d'un bout de l'Europe à l'autre se regardaient comme concitoyens.

Quant à nous, animés du même esprit que nos prédécesseurs, convaincus comme eux que la science doit réunir ceux même que la naissance sépare, nous avons été heureux de rendre hommage à une grande école qui, en restaurant l'étude du droit, a rendu possible le règne de la justice et de la liberté; nous sommes venus lui exprimer notre reconnaissance pour les services qu'elle nous a rendus pendant huit cents ans et lui dire, au moment où elle commence son neuvième siècle, que nous lui souhaitons un avenir aussi glorieux que son passé. »

M. Gandino, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Bologne, a répondu aux délégués étrangers dans un discours en latin, où il les a remerciés d'avoir bien voulu accepter l'invitation qui leur avait été adressée.

6 heures du soir. Banquet offert par le gouvernement.

9 heures. Soirée au théâtre de la ville en l'honneur des délégués italiens et étrangers. Représentation de *Tristan et Yseult*, musique de Wagner.

Mercredi 13 juin. — 9 heures du matin. Distribution des diplômes d'honneur à des savants illustres dans la cour de l'archigymnase.

Discours de S. E. le ministre de l'Instruction publique et de M. Ceneri, doyen de la Faculté de droit de Bologne.

8 heures du soir. Fête humoristique donnée par les étudiants à la Montagnole, près Bologne.

En dehors des cérémonies officielles, les étudiants ont eu entre eux, pendant ces trois journées, des réunions intimes, où ils ont échangé

leurs vœux et leurs témoignages de sympathie. Voici l'adresse que les délégués de l'Association de Paris ont apportée aux étudiants de Bologne :

« Messieurs et chers camarades,

L'association générale des étudiants de l'Université de Paris vous envoie ses affectueux compliments à l'occasion de la fête du huitième centenaire de votre Université. Italie et France nous avons donné au monde les premiers modèles de ces grandes écoles qui ont été dans l'obscurité du moyen âge les foyers du travail intellectuel et, au milieu de tant de violences, l'asile du droit qui a été enseigné, chez vous, avec un éclat incomparable. Dans ce temps-là, les étudiants de nos deux pays passaient volontiers les Alpes et c'était un grand bienfait que cet échange d'hospitalité intellectuelle. Les Universités d'Italie et de France ont commencé à décroître à peu près en même temps, il y a déjà plusieurs siècles. En même temps elles se relèvent aujourd'hui sous nos yeux, pour l'honneur de nos patries et de nos gouvernements. En ce moment même, notre antique Sorbonne se transforme et s'agrandit. Nos Facultés, si longtemps isolées les unes des autres, se rapprochent, et nos maîtres recommencent à délibérer dans un commun conseil sur les intérêts généraux des hautes études; et les étudiants de toutes les Facultés et de toutes les grandes écoles de Paris viennent de se réunir en une association fraternelle.

L'Université de Paris renaît, et la première occasion qui nous est offerte de manifester notre existence à l'étranger nous vient d'Italie. Laissez-nous vous dire qu'aucun appel du dehors ne pouvait nous être plus agréable que le vôtre, car nous sommes, Messieurs et chers camarades, les enfants de deux nations dont les génies fraternels ont bien servi l'humanité.

Le 11 juin 1888.

Pour l'association générale des étudiants,

Les délégués : Chaumeton, président; Stœber, vice-président; Chandebois, trésorier; Bernard et Demolon, membres du comité, délégués. »

Le jeudi 14 au matin, les invités se sont dispersés dans toutes les directions.

LE MONUMENT DE LÉONCE DE LAVERGNE

Le vendredi 22 juin, a eu lieu, dans le jardin de l'Institut agronomique, rue Claude-Bernard, l'inauguration solennelle du monument élevé en l'honneur de l'agronome Léonce de Lavergne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le monument, situé au milieu d'une magnifique pelouse, se compose d'un socle de 1^m,80 de hauteur, surmonté de la statue de l'agronome,

due au ciseau de M. Alfred Lanson. Les traits de l'académicien sont d'une ressemblance frappante.

Les faces principales du piédestal portent les inscriptions suivantes :

A LÉONCE DE LAVERGNE
Souscription publique
1888

LOUIS-GABRIEL-LÉONCE GUILHAUD DE LAVERGNE
Né à Bergerac, le 24 janvier 1809
Mort à Versailles, le 18 février 1880.

Sur les façades latérales, on lit :

A gauche :

Économie rurale d'Angleterre,
Économie rurale de la France,
L'Agriculture et la population,
Les Économistes français du XVIIIe siècle,
Les Assemblées provinciales sous Louis XVI.

A droite :

Membre de l'Institut,
Membre de la Société nationale d'agriculture,
Professeur à l'Institut agronomique,
Député,
Sénateur.

Sous une tente aux couleurs nationales, avaient pris place les invités, le corps enseignant de l'Institut national agronomique et le comité de souscription du monument, ayant à sa tête M. Léon Say, président. Parmi les assistants on remarquait : MM. Viette, ministère de l'agriculture; Méline, président de la Chambre; Louis Passy, député de l'Eure; Levasseur, de l'Institut; Rissler, directeur de l'Institut agronomique; Teisserenc de Bort, sénateur; Poubelle, préfet de la Seine; Tisserand, directeur de l'agriculture; Martin Nadaud, Versigny, Gros, Grimaud, etc.

Le voile qui recouvrait la statue a été enlevé pendant que la musique du 102e d'infanterie exécutait la *Marseillaise*. Puis M. Léon Say a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le ministre,
« Messieurs,

« Les anciens confrères, les amis, les disciples et les admirateurs de Léonce de Lavergne se sont réunis, sur l'initiative du Conseil général de la Creuse, pour rendre hommage à sa mémoire.

« Ils ont voulu conserver ses traits, pour le revoir encore et pour transmettre à la postérité un souvenir plus vivant de celui dont les écrits resteront toujours le guide le plus sûr pour tous ceux qui se consacreront, dans l'avenir, à l'étude de l'agronomie rurale.

« La statue que nous inaugurons aujourd'hui est due au ciseau d'un artiste de grand talent, M. Lanson, et nous l'offrons à l'Institut agronomique qui est naturellement désigné pour conserver ce pieux souvenir.

« Je n'ai pas à vous raconter l'histoire de Léonce de Lavergne, et ce n'est pas le lieu, en vous rappelant ses ouvrages, d'en faire une appréciation raisonnée. Mon rôle est plus simple. Il me faut faire, par la parole, le portrait de celui dont l'art vient de fixer les traits.

« Léonce de Lavergne était un caractère droit, un écrivain de premier ordre, une intelligence hors ligne. Sa famille avait été ruinée et son enfance s'était écoulée dans une véritable gêne. Aussi avait-il appris de bonne heure à réfléchir.

« Ses vacances, passées dans une cure de campagne, chez son oncle le curé; une mère tendre, et, par-dessus tout, un collège comme celui de Toulouse, établi dans la capitale des Jeux floraux, avaient tourné son esprit, à la fois, vers la délicatesse des villes et la solidité de la campagne.

« Une éducation forte et simple avait développé la rectitude de son jugement et la finesse de son esprit. Tout ce qu'il acquérait s'adaptait merveilleusement à ses dons naturels. Son visage était ouvert et discret. Il ne cherchait pas à se cacher. On voyait aisément, en le regardant, que sa pensée était toujours en activité, qu'elle se commandait à elle-même, et qu'elle s'appliquait à des objets élevés.

« Dans sa jeunesse, à une époque où il prenait une part brillante aux Jeux floraux, dont il reçut les titres de Maître et de Mainteneur, il a été journaliste. La profession de journaliste ne ressemblait pas alors à ce qu'elle est devenue depuis. On n'avait pas encore la fureur des détails ni des dernières nouvelles. Léonce de Lavergne y avait appris à ne tout dire qu'avec une certaine réserve. Autres temps, autres mœurs.

« Il parlait comme il écrivait, avec beaucoup de mesure et de goût. Ses yeux achevaient souvent ce qu'il avait à dire, et faisaient comprendre beaucoup de choses qui, autrement, seraient restées dans l'ombre. Ses lèvres, d'où sortaient tant d'expressions délicates et fines, étaient pourtant épaisses, et donnaient à ses paroles un accent de terroir.

« Il y avait du paysan dans ses yeux et dans sa bouche; mais toute sa personne n'en formait pas moins un ensemble très séduisant de force, de bonté et même de grâce. Il avait sa grâce, grâce naturelle, dont on était, consciemment ou inconsciemment, touché. C'est par elle autant que par ses qualités, sa valeur morale et ses connaissances, qu'il avait conquis l'estime et l'amitié de deux hommes supérieurs, M. de Rémusat et M. Guizot, bien différents l'un de l'autre par la tournure de leurs écrits et de leur politique, mais qui se sont rencontrés tous deux dans le jugement qu'ils ont porté de très bonne heure sur Léonce de Lavergne. Ce sont eux qui l'ont compris les premiers, qui l'ont tiré de l'obscurité, l'ont fait venir à Paris et lui ont fourni les moyens de se produire.

« Léonce de Lavergne a débuté au ministère des affaires étrangères dans les bureaux. Il a été chef du cabinet de M. de Rémusat en 1840. Il est devenu sous-directeur au ministère des affaires étrangères avec M. Guizot, puis collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, conseiller d'État, député en 1846. Il aurait été un diplomate excellent et il a rendu, dans sa sous-direction de l'Amérique et de l'Inde, des services importants que seuls, malheureusement, ont pu connaître les hommes distingués avec lesquels il a travaillé.

« Le rôle qu'il a joué dans la Chambre des députés du gouvernement de Juillet n'a été que secondaire; il n'a fait qu'y passer. Mais comme écrivain, il a été classé tout de suite au premier rang, après la publica-

tion de ses articles de la *Revue des Deux Mondes* sur la politique et la littérature espagnoles.

« L'administration et la politique lui avaient fermé leur porte. Après la révolution de 1848, il se fit agriculteur à Peyrusse, près de Bourganeuf, dans la Creuse.

« Sa carrière publique paraissait terminée, quand l'Assemblée nationale, par un décret du 3 octobre 1848, créa l'Institut agronomique de Versailles.

« Il se présenta au concours pour la chaire d'économie rurale et de législation. Il en sortit triomphant, et fonda, par un enseignement nouveau, sa gloire définitive. Il avait trouvé sa véritable voie. J'aperçois autour de moi quelques-uns de ses anciens auditeurs. Ils n'ont pas perdu le souvenir de ses leçons. « Les heures de leçons passaient vite, a écrit « l'un d'eux, bien trop vite au gré des auditeurs charmés d'entendre traiter « avec autant de supériorité, surtout avec tant de grâce, des matières « qu'ordinairement on n'abordait que sous une impression quelque peu « sévère. »

« Mais la chaire qu'il occupait fut malheureusement renversée et l'Institut disparut deux ans après avoir été fondé. Il ne devait renaître qu'en 1875. Léonce de Lavergne n'abandonna pas pour cela l'économie rurale, et le décret de suppression de l'Institut agronomique ne le condamna pas au silence. Au lieu de parler, il écrivit. Il publia successivement les beaux livres qui ont fait sa renommée : *l'Économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande; l'Agriculture et la Population*, et *l'Économie rurale de la France*.

« Économiste savant et convaincu, membre de la Société d'économie politique où Léon Faucher l'avait introduit en 1852, Léonce de Lavergne était un adversaire ardent de l'intervention du gouvernement dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, et il s'élevait sans cesse contre la manie de tout réglementer.

« Financier habile, il se préoccupait du budget et voulait qu'il fût conçu de manière à ne pas favoriser par la nature de ses dépenses et de ses recettes l'émigration des campagnes dans les villes. Il n'était pas hostile aux contributions indirectes; il connaissait assez l'histoire pour comprendre l'abus qu'on pouvait faire, au détriment de l'agriculture, des contributions directes. Le bien au soleil frappe trop souvent les yeux de ceux qui cherchent de l'argent.

« La douane lui paraissait un instrument légitime pour faire entrer des ressources dans les caisses du Trésor, mais il ne voulait pas qu'on la transformât en un moyen de protection.

« Ses idées sur les *impôts compensateurs* ont été exagérées, et c'est par un abus qu'on en a fait en France, comme en Angleterre du *fair trade*, le programme d'un parti néo-protectionniste.

« Il croyait à l'inefficacité de la protection en matière agricole et aux avantages de la liberté du commerce. « Un jour viendra, a-t-il écrit, dans « son livre sur l'*Agriculture et la Population*, où il en sera du système protecteur, comme des autres erreurs économiques que le temps a ruinées. « Nos neveux auront peine à comprendre qu'on ait jamais pu espérer de « favoriser le travail, en lui créant des entraves et en l'empêchant de « vendre et d'acheter suivant ses convenances. »

« En 1871, il fut élu député de la Creuse à l'Assemblée nationale. Il

était dans son lit, souffrant d'une de ses attaques de goutte qui ont empoisonné les dernières années de sa vie. « Je n'ai fait aucune démarche, « écrivait-il à ce propos ; je n'ai écrit aucune profession de foi ; je sortais « à peine d'une crise nerveuse qui avait duré six mois, et la guérison était « loin d'être complète. Je considérai, cependant, comme un devoir d'ac- « cepter, à cause des circonstances. A l'Assemblée, toutes mes préférences « ont été pour la monarchie constitutionnelle ; mais, quand il m'a été « démontré que cette monarchie était impossible, je me suis rallié à la « république libérale et conservatrice. »

« En 1875, il fut élu sénateur inamovible, et prit place au Sénat parmi les membres restés fidèles à cette république conservatrice dans laquelle il avait mis son espoir. Sa santé était fort ébranlée ; la goutte le tuait. La mort de sa femme lui porta un dernier coup. Il ne lui survécut, pendant quatre ans, que pour endurer les plus vives souffrances. « Depuis « cette perte irréparable, a-t-il dit, je n'ai plus rien fait, je puis dire que « je n'ai plus vécu », et il aurait pu ajouter : « que pour souffrir. »

« Il est mort le 18 janvier 1880, et sa mort a causé un chagrin profond. Il a laissé un vide difficile à combler dans le Sénat, dans l'Académie des sciences morales et politiques, dans la Société nationale d'agriculture, dans la Société d'économie politique, et surtout dans le cœur de ses amis, dont un grand nombre ne sont plus, mais dont les survivants sont réunis en ce moment autour de moi.

« Nous avons dû chercher un endroit où le monument que nous avons voulu lui consacrer pût être l'objet de la vénération de ses anciens et de ses futurs disciples. Nous ne pouvions pas choisir un lieu plus propice que l'Institut agronomique, revenu à la vie après vingt-cinq ans, et reprenant enfin dans l'enseignement agricole français le rang et l'importance qui lui appartiennent.

« Nous vous remettons avec confiance cette statue, monsieur le ministre. Nulle part elle ne pourrait être honorée par un corps de professeurs plus digne de la garder et plus capable de comprendre celui que nous avons perdu. »

Des discours ont été prononcés ensuite par MM. Viette, Levasseur, Louis Passy et Rissler.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Nous croyons devoir reproduire d'intéressants détails sur l'*Alliance*, empruntés à une remarquable conférence de M. Foncin, secrétaire général.

Mesdames, Messieurs,

L'Alliance française m'a chargé de vous dire qui elle est, ce qu'elle veut, quels ont été ses actes jusqu'à ce jour et quels sont ses projets d'avenir. Je vais m'acquitter de ma tâche de mon mieux et le plus brièvement possible. La poésie et la musique, unies à l'éloquence, se sont donné rendez-vous ici pour vous charmer. Dans ce joyeux concert permettez-moi de faire entendre une note plus sévère, celle de la patrie.

L'amour de la France, tel est en effet le sentiment qui a inspiré les fondateurs de l'Alliance française.

Il y a deux siècles, la France était la première puissance de l'Europe. Elle était prépondérante surtout par le nombre de ses enfants. Contre 8, 10 et 12 millions d'Anglais, d'Espagnols, d'Allemands, il y avait alors 25 millions de Français qui pouvaient aisément tenir tête à toutes les coalitions. Nous sommes aujourd'hui 38 millions, mais nos voisins ont grandi plus vite que nous; la Grande-Bretagne est sur le point de nous atteindre; l'Autriche-Hongrie va nous dépasser, l'Italie nous rejoint à grands pas, l'Empire allemand et ses 47 millions d'âmes ont pris sur nous une énorme avance. Tandis que notre population reste stationnaire et menace de décroître, des races plus fécondes pullulent autour de nous. Si nous n'y prenons garde, la France, dans cinquante ans, pourrait bien être réduite au rôle d'une Belgique, peut-être même au sort d'une Pologne.

Ce n'est pas tout. La scène du monde civilisé s'est élargie démesurément : elle embrasse la planète entière.

La lutte politique et économique n'est pas seulement sur la Manche, sur les Alpes ou sur le Rhin, elle est partout. Les nations sont aux prises sur toutes les mers, elles assiègent ensemble tous les rivages, elle se disputent la prépondérance sur tous les continents. Quand elles ne se font pas une guerre de tarifs commerciaux ou ne se battent pas à coups de fusil, c'est la langue qui est, entre elles, le grand instrument de bataille. Les Russes proscrivent l'allemand dans les provinces baltiques; les Allemands persécutent le polonais dans le duché de Posen, le danois dans le duché de Sleswig, le français en Alsace-Lorraine. Les missionnaires anglo-américains répandent en Afrique, en Asie, en Océanie, leurs bibles d'abord, puis l'usage de la langue anglaise; à la suite des bibles et des alphabets britanniques arrivent les cotonnades de Manchester. Nos voisins d'outre-Manche sont gens pratiques et ils savent que *partout où résonne la langue anglaise on achète des produits anglais.* La langue est ainsi une arme, une force redoutable. L'importance et l'avenir d'un peuple dépendent, en grande partie, de l'extension de sa langue.

Quelle est à cet égard la situation de la France dans le monde? Hélas! bien modeste. Sa langue est loin d'atteindre la puissance numérique du russe et de l'anglais avec leurs énormes bataillons de 70 et 100 millions de clients. Par la surface kilométrique réservée à ses futures conquêtes, elle n'égale pas non plus l'espagnol qui possède près de la moitié de l'Amérique, ni même le portugais maître de l'immense Brésil. Elle est enfin lourdement écrasée, surtout en Europe, par le flot toujours montant des 60 millions d'hommes qui ont l'allemand pour langue maternelle; 50 millions d'hommes tout au plus parlent français dans le monde. Un avenir prochain nous réserve à peine le cinquième rang parmi les civilisés de culture européenne. Encore ne mettons-nous pas en ligne de compte le chinois, ni l'arabe, qui sont pourtant deux langues très puissantes aussi. Le cinquième rang! Est-ce là notre place? Sommes-nous destinés à compter si peu dans l'univers? l'Alliance française ne l'a point pensé. Elle s'est fondée pour propager la langue nationale dans les colonies et à l'étranger.

En Europe et dans tous les pays étrangers civilisés, sa tâche paraît accessoire; elle a pourtant son importance. Il s'agit de conserver précieusement, de ne point laisser se dissoudre sans profit pour la mère patrie

les groupes de Français établis chez d'autres puissances et de les rallier autour du drapeau de la langue maternelle. L'Alliance s'est mise en relations avec ces petites colonies libres : elle correspond notamment avec celles de New-York, de Mexico, de Panama, de Rio-Janeiro, de la Plata, en Amérique; de Chang-Haï, en Chine; de Saint-Pétersbourg, de Bâle, de Londres, de Barcelone, de Madrid. Dans cette dernière ville elle subventionne une école franco-espagnole placée sous la protection de l'un de ses fondateurs les plus éminents, M. Paul Cambon, ambassadeur de France. Elle s'efforce en même temps d'entretenir ou de créer des sympathies à notre chère patrie qui ne rencontre point, Dieu merci, chez tous les peuples, ces sentiments déplorables de haine qu'enfantent la jalousie, le remords ou l'ingratitude. Des sociétés étrangères de langue française se sont organisées à Tokio au Japon, à Bombay dans l'Inde, à Pesth en Hongrie, à Copenhague, à Prague et dans plusieurs autres villes de la Bohême. Là, une Alliance française autonome, sœur de la nôtre, répand chez les Tchèques l'amour de notre langue et de notre littérature; vous seriez touchés de voir avec quel empressement on lit nos livres en ce pays. Partout où la langue indigène est opprimée ou effacée, le français apparaît comme un refuge et une protection. L'Alliance se prête à cette pensée généreuse, si honorable pour notre patrie; elle l'encourage de son mieux.

Parmi ces pays étrangers où notre association a pris pied, il en est qui sont plus étroitement unis à nous, parce qu'ils étaient français autrefois et qu'ils ont conservé la langue de nos pères. Tel est Haïti, dans les Antilles; tels sont le Canada et l'île Maurice. Au Canada et dans les États voisins appartenant à l'Union américaine, les 60 000 colons français livrés à l'Angleterre, par le traité de Paris en 1763 sont devenus un grand peuple, grâce à cette prodigieuse fécondité qui est le propre de notre race, lorsqu'elle se trouve en présence de vastes espaces ouverts à son développement. Ces Français du Nord-Amérique, luttant énergiquement, avec l'appui du clergé catholique, contre la nationalité et la langue anglo-saxonne, sont aujourd'hui *trois millions*. En un siècle un quart, et sans le secours de l'émigration, ils sont devenus cinquante fois plus nombreux. Pourquoi les Français de France ne sont-ils pas un peu plus Canadiens? — Notre délégué au Canada est un lauréat de l'Académie française, l'illustre poète Fréchette. Nous avons envoyé en signe d'amitié à l'Université Laval de Québec, qui est le sanctuaire de l'éducation française canadienne, de splendides volumes que nous ont offerts généreusement deux membres les plus zélés de notre conseil, M. le baron d'Avril et M. de Royou. Il est convenu en outre que chaque année nous distribuerons, par l'intermédiaire du consul général de France, des médailles et des livres de prix aux meilleurs élèves des collèges français du Canada.

A Maurice, qui a cessé depuis 1810 de s'appeler l'île de France, mais qui reste pour nous l'île sœur et la poétique patrie de Paul et Virginie, le 20 octobre dernier, la ville de Port-Louis était en émoi. On se pressait au théâtre pour y assister à une fête semblable à celle-ci, à un concert organisé par le comité régional de l'Alliance française. Le produit de la représentation a été employé à récompenser les lauréats d'un concours de langue française auquel ont pris part les élèves des écoles principales de l'île. De notre côté, nous avions prié instamment notre gouvernement d'accorder des bourses à deux jeunes Mauriciens qui voudraient suivre

les cours de notre école d'agriculture de Grignon (1) ou d'une école d'arts et métiers. Il paraît que le budget de la France n'a pas de fonds prévus pour ces sortes de dépenses patriotiques. Vous nous aiderez, n'est-ce pas ? à créer nous-mêmes ces bourses. Nous vous les demandons en souvenir de *Paul et Virginie*. Il sera touchant qu'un chef-d'œuvre vous inspire une bonne action.

A côté de ces colonies qui nous ont été ravies, mais qui ne sont pas perdues pour notre langue, il en est d'autres qui nous restent, mais où notre langue n'est point parlée, ni répandue, ni enseignée autant qu'elle devrait l'être. Là, semble-t-il au premier abord, l'Alliance française n'a pas à intervenir, elle n'a qu'à laisser faire l'administration. Erreur ! Depuis 1857, la conquête de l'Algérie est achevée : sur trois millions d'indigènes, combien savent le français ? Bien peu. Sur *deux cent mille* petits musulmans en âge de fréquenter l'école, combien y en a-t-il qui reçoivent une instruction française ? *Six mille*. Est-ce là un résultat digne d'une grande nation ?

L'Alliance française s'est mise à l'œuvre : elle a créé des comités dans les principales villes de l'Algérie. L'un de ses délégués, M. de Cardaillac, a si bien mené la campagne à Oran que cette ville a compté un instant plus d'adhérents à notre œuvre que Paris même. Par des conférences, des articles de journaux et une active propagande, nos comités ont créé un mouvement d'opinion : ils ont ramené, entraîné les colons qui ne comprenaient pas tous la nécessité d'instruire les indigènes. Que faut-il pour les instruire ? *cinquante millions*. Vous nous aiderez à les demander, ces cinquante millions, à M. le Gouverneur général et aux Chambres. Vous vous joindrez à nous pour leur dire : « Ces cinquante millions, vous les avez, si vous le voulez bien. Vous les destinez à la colonisation officielle qui coûte fort cher et suscite des haines implacables et qui ne vaudra jamais la colonisation libre. Ces cinquante millions, réservez-les à l'instruction des indigènes : vous aurez plus fait ainsi pour la pacification et pour l'avenir de notre France africaine qu'en y rendant à tout jamais nécessaire la présence de *cinquante mille baïonnettes*, dont nous pouvons, qui le sait ? demain peut-être, avoir besoin sur une autre frontière. »

Dans nos autres colonies lointaines, il y a plus à faire encore. Mais l'œuvre est déjà commencée en Cochinchine, à Tahiti, en Calédonie ; elle est fort avancée aux Antilles et à la Réunion. Partout nous nous efforçons de concourir à l'action administrative ; les gouverneurs coloniaux sont tous membres d'honneur de l'Alliance française. C'est au Sénégal que nous avons accompli, bien modestement encore, les progrès les plus marqués. Grâce à la haute influence de l'un de nos présidents d'honneur, le vénéré général Faidherbe, un comité s'est constitué depuis trois ans à Saint-Louis. Le Conseil général a bien voulu lui allouer une subvention de 10.000 francs. Il faut lire dans notre dernier bulletin le rapport du brave colonel Galliéni qui a réorganisé les écoles du Soudan français. A Bamakou même, sur le Niger, nos officiers, nos soldats, instituteurs improvisés, s'occupent de l'instruction des petits nègres, et, partout où l'armée plante notre drapeau, son premier soin est d'ouvrir une école.

Dans nos pays de protectorat, au Tonkin, l'un des vice-présidents de

(1) Cette bourse a été récemment instituée par notre Conseil d'administration.

notre conseil, le regretté Paul Bert, a fondé les premiers établissements d'instruction publique. Du Cambodge sont venus en France de jeunes élèves qui ont reçu, grâce au département de la marine et des colonies, une large hospitalité dans une école récemment transformée en école coloniale. L'un des promoteurs de cette entreprise a été M. Le Myre de Vilers, le vaillant résident de France à Madagascar, ancien membre de notre conseil. En Tunisie enfin, nous trouvons, à côté des fondations du cardinal Lavigerie et des écoles de l'Alliance israélite universelle, l'œuvre entreprise sous les auspices de M. Cambon, et conduite depuis l'origine avec un remarquable esprit de suite et un infatigable dévouement par le directeur de l'enseignement public tunisien, M. Machuel. Nulle part l'esprit qui nous anime, et que représente notre comité de Tunis, n'a été mieux compris ni mieux mis en pratique. Congréganistes catholiques, instituteurs laïques, maîtres français, israélites et musulmans, tous y travaillent à l'envi à la propagation de la langue et de la civilisation françaises. Puisque la France n'a plus assez d'enfants, il lui reste un moyen d'augmenter la famille nationale : c'est *d'adopter et de franciser des races nouvelles*. Après les avoir soumises, qu'elle soit pour elles une mère bienfaisante et généreuse. *Le seul rôle digne d'une grande nation est de conquérir jusqu'à l'âme des peuples qui s'abritent sous sa protection* (1).

Il me reste à vous parler de notre tâche la plus délicate et de celle qui nous tient particulièrement à cœur : de notre action dans les pays du *Levant*. Là nous n'avons pas à consolider de récentes acquisitions, mais à conserver des positions acquises qui nous sont depuis peu disputées avec acharnement. Le français est à la mode dans toutes les provinces que gouverne ou que possédait naguère la Turquie. Les souvenirs des croisades, de l'expédition d'Égypte, de la guerre de l'Indépendance hellénique, de la campagne de Crimée, des affaires de Syrie, le prestige de noms tels que ceux de saint Louis, de Napoléon et de M. de Lesseps, notre illustre président, les efforts admirables de nos missionnaires, le dévouement de nos sœurs de charité, l'importance qui s'attache à notre protectorat reconnu sur les catholiques de toute race, le passage fréquent de nos grands paquebots et de nos escadres, l'activité de notre commerce marseillais, l'étendue de nos possessions africaines, l'influence de nos idées, tout concourt à rendre la langue française populaire dans ces heureuses contrées dont la Méditerranée caresse les rivages. Mais déjà nous avons perdu notre part d'influence officielle en Égypte et l'un de nos collègues du conseil, le savant M. Maspéro, nous racontait que l'administration nouvelle *promet des places lucratives aux jeunes Égyptiens qui justifieront d'une connaissance sérieuse de la langue anglaise*. En Syrie, les missions anglo-américaines créent des collèges somptueux et y attirent les indigènes. Par le Danube et la péninsule des Balkans, l'*industrie autrichienne*, faisant sa trouée jusqu'à Salonique, inonde les marchés levantins de produits moins élégants peut-être, mais moins chers que les nôtres. De tous côtés, les Italiens s'agitent. C'est contre nous et contre notre langue une coalition générale, et il est à craindre qu'un jour ou l'autre la mode du français ne passe comme toutes les modes. Aussi est-ce en Orient que nous prodiguons (autant du moins que nos faibles ressources nous le per-

(1) Ces paroles étaient inscrites à la première page du programme illustré de la représentation théâtrale du 2 février.

mettent) nos livres et nos fournitures classiques, nos prix et nos médailles, nos subventions.

Nous avons créé des comités à Salonique et à Syra, à Alexandrie et au Caire. Nous avons envoyé des professeurs à Andrinople et à l'école commerciale de Halki, dans une des îles des Princes, près de Constantinople. Nos comités d'Égypte ont fondé eux-mêmes des écoles à Mansourah et à Siout. Nous accordons impartialement nos encouragements à tous ceux qui enseignent notre langue. Qu'ils soient religieux ou laïques, chrétiens, israélites ou musulmans, Bulgares, Hellènes, Turcs, Arméniens, Maronites, Druses, Coptes ou Arabes, quels que soient leur rite, leur condition, leur nationalité ou leur habit, peu nous importe, pourvu qu'ils servent à leur manière la cause sacrée de la langue française. Et, croyez-le, s'ils la servent, c'est qu'ils l'aiment comme nous, et, pour ne parler que des missionnaires, nous en connaissons plus d'un qui ont choisi cette voie afin de pouvoir combattre encore pour la patrie après avoir posé les armes au lendemain de ces jours de deuil qui nous ont arraché l'Alsace et la Lorraine.

Telle est notre œuvre. Elle commence à peine. Cependant, grâce à une propagande acharnée en province où les jeunes professeurs de l'Université nous ont prêté leur brillant concours, à l'étranger où nos consuls veulent bien nous seconder officieusement, à Paris où l'heureux organisateur de cette fête, M. Armand Colin, déploie la plus généreuse et la plus infatigable activité, nous avons réuni, en moins de quatre ans, près de 13 000 adhésions et nous disposons d'un budget annuel de 90 000 francs. Qu'est-ce que cela ? Rien encore. Ce n'est pas 13 000 que nous devons être, mais 150 000 et 200 000. Ce n'est pas 90 000 francs qu'il nous faut, mais des millions. La *Société scolaire allemande de Vienne* compte, à elle seule, *plus de 100 000 membres*. Ne valons-nous pas les Viennois ? Les missions anglaises de Londres sont plusieurs fois millionnaires. Nous aussi, nous voulons être *millionnaires*. Aidez-nous à le devenir, plaidez pour nous, soyez les apôtres de notre œuvre, vous surtout, Mesdames, qui êtes les premières institutrices de nos enfants, qui leur apprenez les premières à balbutier la langue française et qui avez reçu en dépôt, dans leur berceau, l'âme de la patrie.

Je m'arrête : il me semble que vous connaissez quelque peu, désormais, l'Alliance française. Vous savez, par son œuvre, quel est son but et quel est son caractère. C'est, d'abord, une association indépendante et libre de toute attache officielle. Respectueuse envers le gouvernement de son pays, elle s'efforce de le seconder partout où il est chez lui et le maître, elle agit à sa place, là où il risquerait de se compromettre. Elle aspire à être une puissance; à diriger, suivant ses idées, l'opinion publique, non par la polémique et la réclame bruyante dont elle a horreur, mais par une constante persuasion. Elle ne s'enferme pas dans le domaine de la pure théorie : elle entend jouer un rôle pratique, un rôle politique dans le bon sens du mot, en travaillant à l'extension de l'influence française, un rôle commercial en favorisant les progrès de l'exportation des produits français. Elle n'a qu'une cocarde, celle de la France ; elle reste étrangère à toute querelle entre les personnes, à tout débat entre les idées ; elle appelle, elle groupe, dans une communauté d'efforts patriotiques, *les hommes de bonne volonté de tous les partis*. Si elle sert les intérêts de la France extérieure, elle contribue, par surcroît, à affermir au dedans

l'union de tous les bons citoyens. Il faut avoir séjourné à l'étranger pour comprendre avec quelle poignante humiliation on y entend nos ennemis se rire de nos discordes. Ah ! quelle force pour la France si tous, tant que nous sommes, avant d'écrire une ligne ou de prononcer une parole destinée à la publicité, nous nous disions : « Qu'en pensera l'étranger ? » L'Alliance française pense toujours à l'étranger ! Non qu'elle le haïsse. Loin de là. Créer des écoles est, de toutes les concurrences, la plus loyale et, en même temps, la plus profitable à l'humanité. Quand luira le jour où nous ne connaîtrons pas d'autres champs de bataille ! L'Alliance française n'est point dupe d'un étroit chauvinisme. Elle aime notre langue parce que c'est la nôtre ; elle l'aime aussi (et c'est là peut-être sa suprême raison d'être) parce qu'aucune langue au monde n'a mieux traduit, à leur premier éveil, les pensées les plus hautes de la conscience moderne, mieux réfléchi l'aube toujours grandissante de l'idéal.

Mais cela, Mesdames, Messieurs, un autre vous le dira cent fois mieux que je ne saurais le dire. Ma voix n'aura été que celle d'un héraut d'armes qui, dans le défilé d'un brillant cortège, annonce, en quelques appels très brefs, l'arrivée d'un hôte illustre ou l'entrée d'un souverain. J'étais, en effet, chargé par l'Alliance française de précéder et d'introduire auprès de vous, en lui souhaitant respectueusement la bienvenue, l'un des hôtes les plus illustres qu'elle pût recevoir, un souverain en son genre, M. Renan, qui veut bien vous rendre visite et se faire entendre au milieu de vous. Dans notre République et notre démocratie françaises, comme dans la République des lettres, la science et l'art seront toujours une royauté.

On lit dans le *Bulletin mensuel* de la Faculté des lettres de Poitiers :

Le *Cercle universitaire* est transféré, depuis le 2 juin dernier, dans un local plus spacieux et mieux situé, donnant sur la Place d'Armes. Ses nouveaux salons ont été inaugurés par une charmante soirée à laquelle assistaient un grand nombre de personnes notables de la ville. M. l'Inspecteur général Zeller, de passage à Poitiers ; M. Chaignet, recteur de l'Académie ; M. Loiseau, premier président de la Cour d'appel ; M. Cleiftie, préfet de la Vienne, et M. Bougoin, secrétaire général ; M. Denizot, maire de Poitiers et ses adjoints ; M. Bellanger, inspecteur d'Académie ; M. le proviseur et M. le censeur du lycée ; M. Clément, substitut du procureur général ; M. Gassan, conseiller à la cour ; M. Guimbaud, conseiller général ; M. Servant, conseiller municipal, président de la *Société chorale*, plusieurs officiers de la garnison, avaient voulu, en se rendant à cette fête de famille, témoigner de leur sympathie pour le *Cercle universitaire*.

La presse locale était représentée par MM. Epaulard, rédacteur en chef de l'*Avenir de la Vienne*, et Bergeret, rédacteur en chef du *Réveil du Poitou*.

LA FRANCE ET LE JAPON

Le bulletin de l'*Alliance française* publie les renseignements suivants sur les ouvrages français traduits au Japon :

« Depuis vingt ou trente ans que le Japon s'est entr'ouvert aux Eu-

ropéens, on peut dire que les Japonais vivent de traductions. Ouvrez un journal, le premier venu : vous en trouverez une ou deux annonces à la quatrième page. Une liste complète formerait un gros volume. Pour moi, j'ai voulu savoir la place qu'y occupaient les livres traduits du français. Sans parler des personnes qu'intéresse la civilisation japonaise, il m'a paru que ces recherches pourraient être utiles à l'*Alliance,* en fournissant des indications sur la nature des ouvrages appréciés dans l'Extrême Orient.

« L'Europe et l'Amérique goûtent et lisent surtout nos romans et notre théâtre, tant s'en faut-il qu'il en soit de même ici. Je ne sache pas qu'on y ait traduit un seul vers français. Je trouve bien une comédie, mais laquelle? *les Deux Gendres*. J'imagine que l'auteur ne s'attendait pas à tant d'honneur. La liste de nos romans est un peu plus longue. J. Verne tient la tête avec une douzaine de volumes; Dumas père en a presque autant. Après quoi viennent le *Télémaque* et le *Maître de forges*. Si nous y ajoutons les *Confessions de Rousseau* et le *Vingtième Siècle* de Robida, voilà le bilan dressé de la littérature proprement dite.

« En somme, il est certain que le public japonais, j'entends même le public lettré, ignore absolument nos œuvres d'imagination. Leur éclat doit s'atténuer singulièrement derrière le voile des caractères idéographiques. Mais est-ce la principale raison de l'ostracisme qui les frappe? La vérité, je crois, c'est que les Japonais sont gens sérieux et fort peu romanesques, qui achètent nos livres pour y puiser des connaissances positives et rien de plus. Le client qui fait l'emplette d'un ouvrage européen veut un livre utile, pratique, qui grossisse son bagage scientifique (au sens le plus large du mot). Depuis la jeune élégante qui consulte les *Secrets du Cabinet de toilette* ou le *Manuel du Savoir-Vivre* de Mme *L. Dalq,* jusqu'au futur homme d'État qui pâlit sur le *Contrat social* ou la *Démocratie* de M. Vacherot, tous espèrent bien tirer dudit volume quelque recette dont ils pourront faire usage. Le Japon, disait un moderniste, est dans le train, et dans un train qui roule furieusement vite. Il n'a guère le temps de s'intéresser à notre littérature. La sienne lui suffit et celle de la Chine, que ses lettrés possèdent à fond.

« Je remarque encore qu'ils semblent faire peu de cas des travaux publiés en Europe sur leur propre pays, même des plus savants, ceux de M. de Rosny par exemple. Un seul volume de ce genre a été traduit : *le Japon militaire* de M. de Lapeyrère; l'auteur était attaché à la légation de Yedo.

« Peut-être s'étonnera-t-on de trouver, pour certaines branches de la science, une longue série d'ouvrages et rien pour d'autres ou presque rien. On n'a par exemple emprunté à la médecine française qu'un seul ouvrage, un traité d'obstétrique. Pourquoi? c'est que la médecine a toujours été enseignée ici par des Hollandais ou des Allemands. En revanche, le soin de former des vétérinaires pour l'armée japonaise avait été jadis confié à un officier français, M. Angot. Ses élèves ont traduit deux de ses ouvrages propres, et aussi les traités généraux de Lafosse, Pench et Toussaint, Tabourin, Sanson, avec le traité d'équitation du comte d'Aure et le *Cours d'hippologie* de Marche.

« C'est ainsi encore que sous l'inspiration du savant professeur français, qui dirige aujourd'hui les musiques militaires du Japon, on a traduit les *Principes de la musique* de Savard, une méthode de saxophone

de L. Mayeur, une autre de clarinette de Khose et qu'on prépare la publication des *Conseils d'un professeur* par Marmontel.

« Ne cherchons pas d'autres raisons à la multiplicité des ouvrages militaires ou juridiques qu'il me faut maintenant signaler.

« Notre code de justice militaire, toutes nos lois, tous nos décrets, règlements et arrêtés ministériels se référant à l'organisation de l'armée, du ministère de la guerre, voire même de Saint-Cyr, de la Légion d'honneur et de l'hôtel des Invalides, règlements sur le tir, sur le service des places, etc., etc., tout cela a été traduit, sur les ordres de M. le ministre de la guerre, avec une collection respectable de manuels, agendas et aide-mémoire.

« Pour éclairer les textes on a publié nos meilleurs commentaires : celui du code militaire de Pradié-Fodéré, la *Législation militaire* de Delaperrière et le *Précis des lois de la guerre* du capitaine Guelle (ce dernier toutefois est encore en préparation).

Les traités d'art militaire ne manquent pas. Voici les *Principes de stratégie* du général Bertaut avec ses *Marches et combats;* le *Manuel des connaissances militaires pratiques de* Ferron; les *Études de guerre* du général Lewal; les *Applications de tactique* de Billard.

« J'y pourrais ajouter quelques ouvrages se rattachant un peu accessoirement à ces matières, comme les *Causes actuelles de guerre* de Laveleye, des traités de gymnastique, d'escrime, de natation et un grand nombre d'articles tirés du *Journal des sciences militaires*.

« Notre littérature juridique est peut-être encore plus largement représentée. Il existe jusqu'à deux ou trois traductions de nos codes, sans parler des lois ou décrets les plus importants qu'on connaît également. L'étudiant japonais n'a que l'embarras de choisir entre les plus connus de nos traités élémentaires : Mourlon (qui forme 12 gros volumes dans le texte japonais), Delsol, Picot, Baudry-Lacantinerie (encore incomplet) et Acollas, pour le Droit civil; Bonnier, Mourlon, Camuzet pour la Procédure; Ortolan, Bertault, Bœuf pour le Droit pénal; Delacourtie, Rivière et deux traductions de Boistel pour le Droit commercial; enfin le Dictionnaire de droit de Cadet pour le reste.

« Il fallait pour les magistrats des œuvres plus étendues. Le ministère de la justice a pris à sa charge de publier en outre le *Traité de Droit public et administratif* de Batbie, la *Compétence administrative* de Serrigny, le *Droit commercial* de Massé, plusieurs volumes de Demolombe, les principaux travaux de Faustin Helie et la *Réserve héréditaire* de M. Boissonnade; avec maints articles tirés de Dalloz, de Blanche ou de Block.

« J'en rapprocherai : la *Profession d'avocat* de Mollot, la *Philosophie du droit* de Bélime; quelques volumes d'économie politique de Bastiat, Block, Courcelle-Seneuil; les deux traités de Leroy-Beaulieu sur les *finances* et l'*impôt*.

« Les ouvrages d'enseignement élémentaire ou classique sont moins nombreux, c'est plutôt à l'Amérique et à l'Angleterre que cet article est demandé. Je noterai cependant deux traités de *géométrie* (Amiot, Legendre), deux aussi de *physique* (Ganot, Jamain), un d'*arithmétique* de Jourdain; les *Simples lectures* de Garrigues; les *Éléments d'économie commerciale et industrielle* de Levasseur; les *Éléments de morale* de Franck; les *Notions de philosophie* de Jourdain; les *Éléments de géologie* de Raulin; la *Grammaire française* de Sommer; un petit volume de lecture : *Maurice*

ou le Travail, de Mme Garraud; la *Physiologie des animaux domestiques* de Colin; un volume d'esthétique de Veron, le *Discours sur les sciences et les arts* de Rousseau, enfin quelques études de MM. Bréal, Ambroise Rendu et Barraud.

« La science qui vous est chère, monsieur le secrétaire général, est pauvrement représentée par deux ouvrages sur la Chine de Laffite et de Rocher.

« L'histoire est mieux traitée : car, à côté des livres tout à fait classiques de Duruy, je rencontre deux histoires de la Révolution (Thiers, Mignet), l'*Histoire de Napoléon Ier* d'Am. Gabourd, une histoire anecdotique du drapeau français, l'*Histoire d'un crime* de Hugo, les *Rapports militaires* du colonel Stoffel, une histoire de Corée (Daraigne), l'histoire des *Campagnes modernes* (Vial), deux histoires de la philosophie (Cousin, Fouillée), l'*Esprit des lois*, qui a joui longtemps d'une vogue sans pareille; enfin, de M. Guizot, l'histoire de la *Civilisation en France*, celle de la *Civilisation en Europe* et celle de la *Révolution d'Angleterre*.

« Vous trouverez mon énumération déjà longue. Que serait-ce si elle était complète? Et je n'ai rien dit de tous les cours d'art militaire, de droit, d'économie politique, de construction navale, de toutes les conférences ou discours prononcés et publiés ici : M. Boissonnade tiendrait la tête de ce chapitre. J'aurais pu citer aussi ses cinq ou six volumes de projets législatifs imprimés en français et en japonais par le Gouvernement. Enfin, je laisse intentionnellement de côté tous les articles de revue et même les livres dont la traduction n'est que manuscrite : je n'ai mentionné que les publications.

« En résumé, il faut reconnaître, je crois, que sauf quelques erreurs dues au hasard des circonstances, le choix des ouvrages à traduire est heureux et que les Japonais nous connaissent infiniment mieux que nous ne les connaissons. »

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté du 13 juin offrant des concours pour des places d'agrégés des Facultés de médecine.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 16 novembre 1874; vu l'arrêté du 30 juillet 1887, portant revision du régime du concours d'agrégation des Facultés de médecine; la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue,

Arrête :

Article premier. — Il sera ouvert à Paris, en 1888-1889, des concours pour vingt-huit places d'agrégés à répartir de la manière suivante entre les Facultés de médecine ci-après désignées :

FACULTÉS	SECTION DE MÉDECINE. — PATHOLOGIE INTERNE et médecine légale.	SECTION DE CHIRURGIE et accouchements.		SECTION DES SCIENCES anatomiques et physiologiques.			SECTION des SCIENCES PHYSIQUES			
		Pathologie externe.	Accouchements.	Anatomie.	Physiologie.	Histoire naturelle.	Physique.	Chimie et toxicologie.	Pharmacie.	TOTAL.
Paris.	5	3	1	1	1	»	»	1	»	12
Bordeaux. . . .	2	»	1	»	»	»	»	1	1	5
Lille	2	1	1	»	1	»	»	»	»	5
Lyon.	1	»	»	»	1	»	»	»	»	2
Montpellier. . .	1	1	»	»	1	»	1	»	»	4
Nancy	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total. . .	11	5	3	1	4	»	»	2	1	28

Art. 2. — Ces concours s'ouvriront à Paris, savoir :

Le 15 décembre 1888 pour la section de médecine (pathologie interne et médecine légale);

Le 1er mars 1889 pour la section de chirurgie et accouchements;

Le 15 mai 1889 pour la section des sciences anatomiques et physiologiques et pour la section des sciences physiques.

Art. 3. — Les candidats s'inscriront chacun d'une manière spéciale pour l'une des places mises au concours dans chaque Faculté.

Ils pourront s'inscrire subsidiairement pour plusieurs places.

E. Lockroy.

Arrêté du 15 juin élevant de vingt-huit à vingt-neuf le nombre des places d'agrégés près les Facultés de médecine mises au concours par l'arrêté du 13 juin 1888.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 16 novembre 1874; vu l'arrêté du 30 juillet 1887, portant revision du régime du concours d'agrégation des Facultés de médecine; vu l'arrêté du 13 juin 1888, portant ouverture, en 1888-1889, de concours pour vingt-huit places d'agrégés des Facultés de médecine, arrête :

Le nombre des places d'agrégés près les Facultés de médecine, mises au concours par l'arrêté susvisé, est porté de vingt-huit à vingt-neuf.

Cette vingt-neuvième place sera comprise dans la section des sciences physiques (physique) et sera réservée à la Faculté de médecine de Paris.

E. Lockroy.

Arrêté du 18 juin fixant la date de l'élection d'un délégué de l'enseignement primaire au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu la loi du 27 février 1880; vu le décret du 16 mars 1880; vu la loi du 30 octobre 1886; vu l'arrêté du 2 juin 1888, arrête :

Article premier. — Les inspecteurs généraux de l'instruction primaire, le directeur de l'enseignement primaire de la Seine, les inspecteurs d'académie des départements, les inspecteurs primaires, les directeurs et directrices des écoles normales primaires, la directrice de l'école Pape-Carpentier, les inspectrices générales, les directeurs et directrices d'écoles primaires supérieures publiques et les instituteurs et institutrices nommés membres des conseils départementaux en vertu de l'article 51 de la loi du 30 octobre 1886, sont convoqués le mardi 3 juillet 1888, à l'effet d'élire un délégué de l'enseignement primaire au Conseil supérieur de l'Instruction publique, en remplacement de M. Ch. Dupuy, dont l'élection a été annulée.

Art. 2. — Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le mardi 17 juillet.

E. Lockroy.

BIBLIOGRAPHIE

Emmanuel des Essarts, *Portraits de maitres.* — *Michelet. Mon journal.* — S. Raffalovich, *Bentham. Principes de législation et d'économie politique.*— Charles Henry, *Œuvres et correspondances inédites de d'Alembert.* — Ernest Combes, *Profils et types de la littérature allemande.* — Émile Rebouis, *Étude historique et critique sur la Peste.* — L. Constans, *Salluste. Catilina, Jugurtha. Discours et lettres tirés des Histoires.* — Albert Martin, *Les Cavaliers athéniens.*—P. Gachon, *De Ephoris spartanis.*— *Livres classiques.*

Portraits de maîtres, par Emmanuel des Essarts (1 vol. in-18. Paris, Perrin et Cie, 1888). — « Nos préférences, nous dit l'auteur, ont voulu s'arrêter sur l'élite des écrivains disparus, sur les plus grands, et, nous nous permettrons d'ajouter, les meilleurs... Tous à beaucoup d'égards (sans être impeccables) nous ont paru fournir non seulement des images de perfection et de nouveauté, mais en même temps des exemplaires de ce qui manque le plus aux récentes générations d'écrivains, le dévouement à une cause, l'enthousiasme de l'Idée ou de l'Art, la foi à la Poésie, la croyance à la gloire de la vie et à l'efficacité de l'action. A nos maladies littéraires, au dégradant naturalisme, au pessimisme désolant, nous avons dans ces onze études opposé chaque fois l'exemple contraire d'une œuvre et d'une existence vouées à l'un des modes de l'Idéal. » Chateaubriand, Lamartine, A. de Vigny, G. Sand, Béranger, Sainte-Beuve, Michelet, Th. Gautier, V. de Laprade, Edgar Quinet, V. Hugo, sont les maîtres dont M. E. des Essarts a réuni les portraits dans cet ouvrage que nous nous faisons un plaisir d'annoncer au public. Le distingué professeur de la Faculté de Clermont est trop connu dans le monde des lettres pour qu'il soit nécessaire de dire avec quel art délicat il a su présenter ces morts illustres aux jeunes générations qui les ignorent ou les méconnaissent. Quelques-uns de ces portraits ne sont que des esquisses qui mettent en lumière un trait isolé et peu remarqué du génie d'un auteur; ce ne sont pas les parties les moins intéressantes de l'ouvrage. C'est assez d'un mot, quand il est juste. — Comme on a pu le voir par l'extrait de l'Avant-propos que nous avons cité, l'auteur ne fait pas mystère de ses « prétentions à l'orthodoxie littéraire ». Elles font plutôt l'originalité de son ouvrage qui est moins une histoire critique de la littérature au xixe siècle qu'une sortie chevaleresque pour la défense des droits de « l'éternelle Beauté ». Voilà donc G. Sand et Th. Gautier devenus classiques. Allons! à qui le tour?

Michelet. Mon journal (1828-1823) (1 vol. in-18. Paris, Marpon et Flammarion, 1888). — Voilà un livre délicieux, d'une fraîcheur juvénile, plein d'observations piquantes, profondes ou touchantes, et qui nous laisse entrevoir le travail de formation d'une belle âme et d'un grand esprit. Le » Journal intime » n'a été tenu que pendant trois ans. Il s'ouvre au mo-

ment où Michelet se sépare de son ami Poinsot entré comme interne à l'hôpital de Bicêtre; il se ferme le jour où Michelet est nommé professeur d'histoire au collège Sainte-Barbe. Cette histoire de sa vie intellectuelle et morale est complétée et en partie continuée par deux autres documents : le « Journal de mes Idées » et « Liste de mes lectures » (1818-1829), qui nous révèlent l'énorme travail d'assimilation et de méditation auquel il se livrait méthodiquement et justifient pleinement l'épigraphe placée en tête de son journal : « Les passions intellectuelles ont dévoré ma jeunesse. » Ce qui frappe précisément chez un jeune homme d'une nature si sensible, c'est la discipline qu'il impose à son cœur et à son esprit, l'ordre qu'il se prescrit pour ses lectures, ses travaux , ses promenades mêmes. Le journal qu'il entreprend d'écrire est encore une sorte de contrôle qu'il exerce sur lui-même et qui lui « fournit les moyens de s'améliorer ». On est étonné de le voir s'adonner avec constance aux mathématiques, toujours dans le même but : « Cela sert à tout. Et d'abord, à calmer les sens. » Et ailleurs : « J'aime assez ce régime : les mathématiques et l'Évangile; il y a là tout ce qu'il faut pour l'âme. » Il lit beaucoup et quelquefois note rapidement son jugement sur le livre et l'auteur. A propos de Garat : « Il ne me semble voir que des extérieurs d'hommes. C'est un phénomène curieux à observer qu'un Français qui a été dans les affaires et dans la Révolution et qui n'est encore qu'un académicien. » Après avoir « dévoré » Byron : « Tous ses héros sont dans une situation désespérée ; cela est triste et ne sert à rien. » Au sujet de l'*Imitation :* « Ce livre est fort beau, je ne m'en dédis pas, mais il est impossible à goûter, si l'on n'est pas très malheureux et complètement isolé. » En relisant son journal il déplore le peu de progrès qu'il a réalisé dans sa vie spirituelle; la preuve du contraire ressort du passage suivant : « J'étais allé, d'abord, chez mon professeur de seconde, M. C... J'aime bien moins sa conversation qu'autrefois. Esprit spirituellement faux et superficiel, il m'a dit que les philosophes m'éteindraient. » Ce soin de sa culture morale n'exclut point de son cœur les sentiments sociaux comme chez l'ascète qui travaille à son salut : les pages que lui inspire sa tendre amitié pour Poinsot ne se lisent pas sans émotion : « Le voilà seul là-bas, je suis seul ici. Pas une larme en nous quittant, et cependant le cœur en reste mutilé. Je ne crois pas que deux âmes se soient jamais ressemblées à ce point. Nous serions le même homme si nous avions été placés dans les mêmes circonstances. » Et après sa mort, ces lignes qui font pressentir l'auteur de l'*Oiseau* : « Ah ! si vains que vous soyez, songes des nuits, et parfois même si cruels, revenez pourtant, revenez, et, même en me brisant le cœur, rendez-moi l'ami que j'ai perdu ! » L'amour cependant réclame sa place dans cette jeunesse vouée aux passions intellectuelles. Il y a l'épilogue d'un roman dont le récit se termine par cette réflexion bien humaine : « Ma conscience avait raison... Mais, dois-je le dire à ma honte, je n'ai jamais tant souffert que cette fois, d'avoir des principes et de n'être pas né vicieux. J'ai pleuré sur ma vertu comme on pleure sur sa misère, et je n'ai pas été consolé. » Mais il nous faut fermer ce livre où nous ne nous lasserions pas de puiser.

Bentham. Principes de législation et d'économie politique. Introduction par Mlle S. RAFFALOVICH (1 vol. in-32, orné d'un portrait, de la Petite Bibliothèque économique. Paris, Guillaumin et Cie, 1888). — Je réfute Bentham

au moins une fois l'an depuis fort longtemps déjà. Il me revient ainsi par ricochet une bonne part des critiques assez sévères que Mlle Raffalovich adresse aux adversaires du benthamisme. La personne de Bentham est, je le reconnais, tout à fait sympathique; mais ce n'est pas la première fois qu'il se trouve qu'un philosophe vaut mieux que son système. Je reconnais en outre que, soit dans la vie privée, soit dans les affaires publiques, on n'arrive point à réaliser le bien désiré sans tenir compte des lois économiques, et que le mérite de Bentham est d'avoir démontré cette vérité d'une manière définitive. Reste à savoir si la doctrine utilitaire épuise toute la morale et si elle ne laisse pas en dehors de ses cadres « les sentiments élevés » ainsi que le lui reprochait Jouffroy. Or, bien loin de prouver le contraire, Mlle Raffalovich confirme (sans le vouloir) la critique de l'auteur du *Droit naturel*, lorsqu'elle ajoute, quelques pages plus loin, que Stuart Mill, en reprenant pour son compte la doctrine benthamiste, « l'a *agrandie* et y a fait une large place à tous les *sentiments élevés* ». C'est en effet parce que « cette philosophie avait recueilli peu d'estime auprès des âmes nobles et délicates » que Stuart Mill, qui était de ce nombre, « s'est efforcé, selon ses propres expressions, d'y introduire des éléments stoïciens et même chrétiens ». Ils ne s'y trouvaient donc pas. Ces efforts successifs pour constituer une morale scientifique sont dignes du plus haut intérêt, mais il faut avoir le courage de reconnaître qu'ils n'ont pas encore abouti, et que l'utilitarisme en particulier est une impasse dont il faut sortir si l'on veut avancer. Tout le monde en effet s'accorde à dire qu'un principe de conduite vraiment moral est celui qui porte l'activité de l'individu hors de lui-même; or, dans tout système utilitaire c'est toujours, quoi qu'on fasse, l'individu qui est à soi-même sa propre fin, le bonheur du plus grand nombre auquel il doit (ou plutôt juge utile) de contribuer, selon Bentham, n'étant jamais qu'un moyen plus sûr d'assurer son propre bonheur, qu'il le fasse consister d'ailleurs dans le bien-être ici-bas ou dans le salut éternel. — Voilà pourquoi je continuerai à considérer le benthamisme comme une morale médiocre, tout en rendant justice à la générosité de caractère du philosophe, aux idées sagaces et profondes du légiste, et aux qualités de style, finesse, aisance, bonne humeur, qui rendent si agréable la lecture des *Principes de législation*.

Œuvres et correspondances inédites de d'Alembert, publiées avec introduction, notes et appendice par M. Charles Henry (1 vol. in-8°. Paris, Perrin et Cie, 1887). — Ce recueil que M. Ch. Henry vient d'ajouter à la série de travaux qu'il consacre au XVIIIe siècle, renferme, entre autres parties intéressantes, une troisième lettre sur la destruction des Jésuites, que l'auteur n'avait pas cru devoir publier, des vues très neuves sur l'esthétique du vers et sur la théorie de la musique, une belle correspondance avec Catherine II, des lettres à Mlle de Lespinasse sur Frédéric II et la cour de Berlin, des lettres de Voltaire à d'Alembert, quelques-unes vraiment éloquentes et que les éditeurs de Kehl n'avaient osé imprimer. — Ces divers opuscules publiés pour la première fois sont conservés, à la Bibliothèque de l'Institut, parmi les manuscrits de Condorcet, un des deux légataires de d'Alembert. Ils avaient été soigneusement préparés pour l'impression par l'auteur lui-même, ainsi que le révèlent ses annotations qui renvoient assez souvent à des ouvrages antérieurs. Citons à titre de curiosité une de ces notes qui laisse voir naïvement la petite vanité du

poète chez le grand mathématicien. En tête des feuilles où il avait réuni quelques vers destinés à figurer sous des portraits suivant la mode du temps, d'Alembert a rédigé de sa propre main la *note* suivante *du libraire:* « Quoique l'auteur n'attache aucune espèce de prétention aux vers suivants, il nous a permis de les insérer ici, parce qu'ils ont été déjà imprimés la plupart dans différents recueils. On les y a même défigurés, et « ils n'en avaient pas besoin », dit-il, dans une lettre qu'il nous a écrite à ce sujet... » En effet, ils sont médiocres par nature, mais ils sont peu nombreux. Par contre il est aussi intéressant qu'instructif de voir cet esprit si ferme et si pénétrant s'essayer à des questions d'art et de littérature et unir à la curiosité d'un dilettante les habitudes d'ordre et de précision d'un savant.

Profils et types de la littérature allemande, par Ernest Combes (1 vol. in-8°. Paris, Fischbacher, 1888). — Ce volume imprimé avec luxe est d'une lecture agréable, et il sera consulté avec profit par les personnes qui ne connaissent de la littérature allemande que les noms de Gœthe et de Schiller. Bien que l'auteur passe en revue dans l'ordre chronologique les plus grands écrivains de l'Allemagne depuis Ulfilas jusqu'à Heine, son livre ne se présente point comme un manuel; ce sont plutôt les lectures annotées et commentées d'un amateur de littérature. Cela repose des ouvrages savants ou classiques; on regrette seulement un souci de plaire qui se laisse trop voir et une recherche de la pointe, heureuse parfois, mais pas toujours. L'auteur, qui manie facilement les vers, s'est essayé non sans succès à faire passer en français quelques poésies allemandes; mais il profite d'occasions qui ne sont que des prétextes pour placer des petits poèmes qui ne sont point des traductions, comme lorsqu'il dit son fait en 64 vers à M. Déroulède. Le chapitre intitulé : *la Pédagogie est-elle une science ou un art?* est plus qu'un hors-d'œuvre, c'est une erreur. On ne sait vraiment pas ce qui prend l'auteur à la page 133 de son livre. Il y est question de Pestalozzi, « cet instituteur qu'on prône et qui avoue lui-même qu'il n'est qu'un imbécile », de Fichte, de Herbart, que M. Combes n'a certainement pas lu, de J.-P. Richter et de l'excellent M. Kuhff. Il faut se hâter de passer aux pages où l'auteur s'efforce de détruire le préjugé qui tient les *Affinités électives* de Gœthe pour immorales et le second *Faust* pour inintelligible.

Étude historique et critique sur la peste, par H. Émile Rébouis, ancien élève de l'École des hautes études et de l'École de chartes (Alph. Picard. Paris, 1888). — L'étude que publie M. E. Rébouis est divisée en trois parties : la peste dans l'antiquité; la peste de 1348; la peste depuis le XIX° siècle. C'est un résumé fort clair et très intéressant des travaux scientifiques les plus importants qui ont été faits sur ce terrible fléau qui menaça un moment l'Europe en 1879. Nous croyons devoir signaler plus spécialement ici le curieux document que l'auteur a joint à son étude. C'est le « Traité sur l'Épidémie » rédigé par le collège de la Faculté de médecine de Paris, en 1348, sur la demande de Philippe de Valois : *Compendium de Epidymia per collegium Facultatis medicorum Parisiensis ordinatum*, publié pour la première fois *in extenso* d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Le mémoire, parfait spécimen du péripatétisme au moyen âge, comprend deux parties : « Dans la

première, nous recherchons les causes de cette épidémie et d'où elle provient. Dans la seconde, nous indiquons les remèdes préservatifs et quelques remèdes curatifs. La première partie à trois chapitres. Car cette épidémie provient d'une double cause : l'une éloignée, qui est supérieure et céleste; l'autre prochaine qui est inférieure et terrestre. Cette seconde cause dépend de la première et pour la source et pour l'effet. » Le troisième chapitre traite du prognostic et des symptômes. Pour ce qui est de la cause céleste, il ne saurait y avoir de doute : « car en l'an du Seigneur 1345 il y eut une importante conjonction de trois planètes supérieures, dans le signe du Verseau, le 20e jour du mois de mars, à une heure de l'après-midi ». Telle est « la cause réelle de la corruption meurtrière de l'air qui nous environne... *quod autem ita sit testatur Aristoteles, libro suo de causis proprietatum elementorum, circa medium, dicens quod*... etc. La connaissance de cette cause céleste ne fournit d'ailleurs aucun moyen de remédier à ses prétendus effets. La seconde partie renferme des conseils d'hygiène dictés par le simple bon sens et qui n'ont rien perdu de leur valeur (éviter les excès, s'entretenir en belle humeur, etc.), et une longue liste de remèdes fantaisistes et d'antidotes empruntés aux anciens et aux médecins arabes. *Medicinæ vero laxativæ quibus debent corpora purgari non careant...*

Salluste. Catilina, Jugurtha. Discours et Lettres tirés des Histoires. Texte et traduction française, par L. Constans, professeur de littérature et institutions romaines à la Faculté d'Aix, lauréat de l'Académie française (1 vol. in-18. Paris, Vieweg, 1888). — M. Constans a fait de Salluste sa chose. Après avoir présenté une thèse de doctorat : *De sermone sallustiano*, et donné une édition classique des *Œuvres de Salluste*, il lui a semblé, comme il le dit lui-même, que sa tâche resterait incomplète si, pénétrant de plus en plus dans l'intimité de son modèle, il n'essayait de faire passer dans notre langue, sinon toutes ses beautés, du moins celles de ses qualités qui ne sont pas incompatibles avec le génie propre de notre idiome. — On s'aperçoit en effet que cette traduction a été faite *con amore;* ce n'est pas un travail de librairie, mais une œuvre d'art, et c'est à ce point de vue qu'il faudrait se placer pour l'apprécier à sa juste valeur. Disons seulement qu'elle réunit dans son ensemble deux qualités qui se fuient trop souvent dans les travaux de ce genre : elle reste parfaitement française tout en serrant le texte de fort près; on y retrouve la rapidité et la concision du style de Salluste, moins les négligences et les obscurités. Cette excellente traduction, imprimée avec soin sur papier teinté, trouvera certainement un accueil favorable auprès du public, et il est à désirer qu'elle soit la première d'une série : elle est propre à consoler de leur ignorance ceux qui ne savent pas le latin et à entretenir dans une douce illusion ceux qui croient le savoir.

Les Cavaliers athéniens. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Albert Martin, ancien élève de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy (1 vol. in-8. Paris, Thorin). — Il n'est pas trop tard pour parler de la thèse de M. Martin, car c'est un ouvrage considérable à plus d'un égard, et qui, bien que traitant d'un sujet spécial, touche de tous côtés à l'histoire politique d'Athènes. Aristocratie et cavalerie ont été deux termes synonymes dans

l'histoire de la Grèce ancienne, comme dans l'histoire du moyen âge, par cette raison bien simple, aperçue par Aristote et qui demeure toujours juste, que, pour avoir un cheval, il faut être riche. « Faire l'histoire des cavaliers, ce n'est pas seulement étudier l'histoire d'un corps militaire, c'est aussi étudier l'histoire d'une classe sociale et d'un parti politique. »

De Ephoris spartanis, Facultati litterarum parisiensi thesim proponebat P. Gachon, Scholæ normalis olim alumnus (Monspelii, ex typis Charles Boehm, 1888). — L'auteur examine d'abord ce qu'on rapporte au sujet des Éphores et ce qu'il faut penser de cette tradition, puis il expose son opinion sur le mode de recrutement des Éphores et sur les causes de leur puissance.

Ouvrages classiques. — Les *Éléments de grammaire de la langue française*, par MM. Ozenfant, professeur au lycée Louis-le-Grand, et Benoit, professeur de Versailles (chez Masson, 1 vol. cartonné toile anglaise), s'adressent plus spécialement aux élèves qui se préparent à l'étude des langues anciennes et des langues modernes. Les fonctions des mots et des propositions dans la phrase ont été traitées à part et développées selon leur importance. Avec ce souci bien moderne qu'on ne saurait trop encourager de rendre l'étude de la grammaire moins aride, les auteurs ont eu l'idée ingénieuse d'emprunter la plupart de leurs exemples aux fables de La Fontaine. La définition elle-même de la grammaire a été heureusement renouvelée : ce n'est plus un art ; « elle a pour objet l'étude des règles du langage parlé et du langage écrit ». Dans douze ou quinze ans les bacheliers qui auront débuté avec cette grammaire-là sauront certainement mieux leur langue que ceux de l'heure présente.

F. D'ARVERT.

OUVRAGES NOUVEAUX

Adam (Mme Juliette). *Un rêve sur le divin.* 1 vol. in-18 (Librairie de la Nouvelle Revue). 5 fr.

Debidour (A.). *Les chroniqueurs,* Villehardouin, Joinville. 1 vol. in-8 (H. Lecène et H. Oudin) 1 fr. 50.

Gaffarel (P.). *Les colonies françaises.* (4e édit. revue et augmentée). 1 vol. in-8 (Félix Alcan). 5 fr.

Hume. *Œuvre économique* avec une introduction par M. Léon Say. 1 vol. in-32 br. (Guillaumin et Cie). 1 fr. 50.

Kant. *Critique de la raison pratique.* Traduction nouvelle, avec avant-propos et notes par F. Picavet. 1 vol. in-8 (Félix Alcan). 6 fr.

Lavisse (Ernest). *Trois empereurs d'Allemagne, Guillaume Ier, Frédéric III, Guillaume II.* 1 vol. in-18 jésus (Armand Colin et Cie) 3 fr. 50.

Leroy-Beaulieu (Anatole). *La France, la Russie, l'Europe* 1 vol. in-18 (Calmann Lévy). 3 fr. 50.

Liard (Louis). *L'Enseignement supérieur en France* (1789-1889). 1 vol. in-8, br. (Armand Colin et Cie). 7 fr. 50.

Lyon (Georges). *L'idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle.* 1 vol. in-8 (Félix Alcan). 7 fr. 50.

Perrens (F.-T.). *Histoire de Florence* (1434-1531). 1 vol. in-8, br. (Maison Quantin). 7 fr. 50.

Tolstoï (comte Léon). *La liberté dans l'école,* avec une lettre de M. Michel Bréal. 1 vol. in-18 (Albert Savine). 3 fr. 50.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 22961.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

DE L'ENSEIGNEMENT EN ESPAGNE

Depuis que certains romanciers, trop avides d'aventures, sont allés en Espagne à la recherche de chevaliers errants, et en sont revenus croyant avoir vu des auto-da-fé, et même s'être entretenu avec le grotesque quoique spirituel écuyer de don Quichotte, plusieurs croient naïvement cet étrange pays encore en retard de quelques siècles. L'Espagne de nos jours, malgré la *barrière pyrénéenne*, est en voie de progrès; il suffit de jeter un coup d'œil sur son enseignement, à tous les degrés, pour s'en apercevoir. L'instruction s'est répandue partout; le plus humble village a déjà son instituteur, et quoique l'enseignement ne soit pas encore obligatoire, il est gratuit; il faut qu'une famille espagnole soit bien nécessiteuse pour ne pas envoyer ses enfants à l'école. Les Espagnols sont toujours fiers; jadis, ils avaient la fierté du courage; maintenant, ils veulent y ajouter celle du savoir.

I

Il y a au moins trente ans que les principales villes de la péninsule ont des Écoles maternelles, *Escuelas de párvulos*, ayant une organisation très pratique et gardant les petits enfants toute la journée.

Là, on leur enseigne à lire et à compter, puis les premiers éléments de l'écriture, de petites histoires, des leçons de choses, on les fait chanter, etc., etc.; tout cela entrecoupé par de nombreuses récréations. La tenue de ces écoles, et de toutes les autres en général, ne laisse rien à désirer au point de vue de l'ordre, de la propreté et du matériel scolaire.

Viennent ensuite les Écoles communales, *Escuelas municipales*,

qui ont été de tous temps confiées à des laïques, bien que parallèlement et sans rivalité aucune, les pères Escolapios aient aussi leurs écoles libres appelées *Escuelas pías* (écoles pieuses). Ces dernières existent dans tout le royaume depuis 1600, époque où saint José de Calasanz fonda l'ordre religieux et espagnol des écoles.

Voici le programme de l'enseignement primaire espagnol : Lecture et Écriture ; — Grammaire et Orthographe castillanes ; — Arithmétique et Système métrique ; — Notions de géométrie et de géographie générale ; — Géographie et Histoire d'Espagne ; — Notions de sciences physiques et naturelles ; — Agriculture ; — Catéchisme et Histoire sainte ; — Urbanité.

Les corrections brutales sont entièrement défendues dans les classes ; néanmoins on tolère, mais sous une grande responsabilité, de légères corrections corporelles.

Les élèves restent à l'école trois heures le matin, et trois heures le soir, sauf pendant les mois d'août et de septembre, où les classes du soir sont supprimées.

Pendant la classe, les élèves forment des sections différentes, suivant l'âge et le degré d'instruction ; à la tête de chaque section est placé l'élève qui a été le premier par son travail, son application et sa conduite dans la semaine précédente. Il est responsable de la discipline, et fait réciter les leçons en attendant la récitation et l'explication générale devant l'instituteur.

Les élèves restent debout tout le temps ; ils ne s'asseyent que pour écrire. Lorsqu'ils changent de travail, et cela arrive deux ou trois fois chaque classe, ils marchent en rang pendant un quart d'heure en chantant les tables de l'arithmétique, des sujets historiques ou patriotiques.

L'Instituteur est payé par la commune ; toutefois, il y a quelques municipes qui oublient un peu trop ces modestes et utiles fonctionnaires.

Dans les villes où le nombre d'habitants est assez élevé, il y a des Écoles d'Arts et Métiers, *Escuelas de Artes y Oficios,* lesquelles ne sont autre chose que des écoles primaires supérieures.

On y fait des études pratiques et spéciales en vue du commerce, de l'industrie et même de l'agriculture.

Chaque chef-lieu de province possède une École normale d'instituteurs et une École normale d'institutrices.

Ce sont des externats ; les études y durent trois ou quatre ans.

Ces écoles délivrent deux sortes de brevets : le brevet élémentaire, *título de maestro elemental,* et le brevet supérieur, *título de maestro superior.*

Le premier comprend les matières suivantes : Grammaire castillane et notions de littérature espagnole ; — Orthographe et Calligraphie ; — Arithmétique pratique ; — Systèmes de poids et mesures ancien et moderne ; — Notions de géométrie et de dessin ; — Notions de géographie et d'histoire universelles ; — Géographie et Histoire d'Espagne ; — Notions de sciences physiques et naturelles ; — Agriculture pratique ; — Pédagogie et administration scolaire ; — Chant ; — Études de religion et morale.

Le brevet supérieur comprend : Grammaire espagnole ; — Littérature espagnole ; — Langues vivantes (français, italien ou anglais) ; — Géographie générale ; — Histoire universelle ; — Arithmétique complète ; — Tenue des livres ; — Géométrie, arpentage et nivellement ; — Notions d'algèbre ; — Physique et chimie ; — Histoire naturelle ; — Agriculture théorique ; — Hygiène ; — Dessin linéaire et topographique.

L'École normale de Madrid, *Escuela normal central*, donne, en outre, un enseignement supérieur complémentaire aux instituteurs, pourvus du brevet supérieur, qui désirent obtenir le titre donnant droit à prendre part aux concours pour le professorat dans les écoles normales.

Chaque province a plusieurs *Inspecteurs primaires*, placés directement sous l'autorité du recteur de leur district universitaire, lequel, d'ailleurs, nomme les instituteurs à la suite des concours publics qui ont lieu parmi eux, toutes les fois qu'il y a des postes vacants.

II

Les Lycées, *Institutos de segunda enseñanza*, donnent l'enseignement secondaire, lequel est divisé en deux branches différentes. L'une, dite « d'études générales », conduit au baccalauréat, et l'autre, appelée « d'études d'application », mène aux différents diplômes secondaires industriels, agricoles ou commerciaux, connus respectivement sous les noms de *Péritos químicos* ou *mecánicos, Péritos agrícolas* ou *agrimensores* et *Péritos mercantiles.*

Les programmes de ces divers diplômes comprennent des matières d'un genre tout à fait professionnel et spécial.

Les « études générales », ou enseignement classique, se divisent en cinq périodes dont la durée de chacune ne doit être rigoureusement moins d'un an.

En voici les programmes :

Première période : Latin et Castillan (1er cours). — Géographie.

Deuxième période : Latin et Castillan (2e cours). — Histoire d'Espagne.

Troisième période : Rhétorique et poétique. — Arithmétique et algèbre. — Histoire universelle. — Langues vivantes (1er cours), français, italien, anglais, allemand ou arabe, *ad libitum.*

Quatrième période : Psychologie, logique et morale. — Géométrie et trigonométrie. — Langues vivantes (2e cours).

Cinquième période : Physique et chimie. — Histoire naturelle. — Hygiène et agriculture.

Les lycées sont des externats; la durée des classes est d'une heure et demie.

Pour y être admis, il faut être âgé de dix ans au moins, et subir un examen sur les programmes de l'enseignement primaire.

Les élèves sont obligés de prendre des inscriptions tous les ans et pour chaque période d'études, quel que soit l'*Instituto* où ils veulent suivre les cours, fût-ce dans une institution d'enseignement secondaire libre. Ils sont aussi obligés de produire le *Certificat académique* constatant qu'ils ont subi avec succès l'examen des matières comprises dans le programme de la précédente période devant la commission composée de professeurs de lycée, lorsqu'ils renouvellent leurs inscriptions annuelles; car, sans cela, ils ne peuvent s'inscrire dans la période suivante. Toutefois, lorsqu'on examine des élèves de l'enseignement libre, le jury s'adjoint un professeur libre, pourvu de titres universitaires.

Le certificat académique de stage et d'examen de passage fait partie indispensable du dossier pour être admis à subir les épreuves du baccalauréat. Cette même organisation administrative existe dans l'enseignement supérieur.

Les épreuves du baccalauréat sont au nombre de deux : une pour les *Lettres* et une autre pour les *Sciences.* Des professeurs de lycée forment le jury.

Toute ville importante a un lycée; et à côté des lycées, il y a toujours des pensionnats particuliers et même des familles, qui prennent les élèves étrangers pour les nourrir, les faire travailler et les conduire en classe.

Il y a aussi de grandes institutions secondaires appartenant soit aux Jésuites, soit aux pères Escolapios, soit à des laïques; elles sont cependant obligées d'inscrire leurs élèves dans l'établissement officiel de leur région et de leur faire subir tous les examens de passage devant la commission du lycée.

Il n'y a, en Espagne, qu'un seul titre de bachelier, *Bachiller*, celui de l'enseignement secondaire. Avant la révolution de 1869,

ce titre s'appelait *baccalauréat ès arts*, et donnait droit, après deux ou trois ans d'études dans les Facultés, à subir l'examen du *baccalauréat ès lettres* ou *ès sciences*. Ces derniers grades n'existent plus aujourd'hui, quoique l'étude de leurs programmes soit toujours obligatoire pour arriver à la licence.

Le diplôme de bachelier n'accorde d'autres avantages que ceux d'attester que l'on a reçu une culture générale et supérieure à celle de l'enseignement primaire, et de conférer le droit de prendre des inscriptions dans les Facultés.

La méthode suivie dans les programmes d'enseignement secondaire, en Espagne, est entièrement analytique et par conséquent très d'accord avec le caractère vif et impressionnable de ce peuple méridional.

Nous y remarquons cependant une lacune considérable; il nous semble que les études latines et même celles qui se rapportent à la langue et à la littérature nationales sont un peu négligées; deux ou trois ans de *latin et castillan* ne suffisent pas à bien préparer des élèves qui doivent traduire Virgile et Horace au baccalauréat.

La partie consacrée aux langues vivantes nous semble, au contraire, très rationnelle. L'élève peut choisir la langue vivante qui lui convient le mieux parmi cinq des idiomes principaux du monde. C'est un avantage et un progrès de grand prix; les familles ont ainsi la liberté de consulter leur intérêt particulier, les aptitudes et l'avenir de leurs enfants.

Tous les lycées ont pour directeur un de leurs professeurs choisi parmi les plus anciens, tandis qu'un des plus jeunes remplit la charge de secrétaire. L'un et l'autre sont élus par l'assemblée générale des professeurs et nommés par le ministre. Malgré leurs fonctions administratives, le directeur et le secrétaire ne quittent pas leurs chaires.

Le secrétaire a sous ses ordres deux ou trois commis pour tenir les registres des examens et des inscriptions, qui naturellement sont à sa charge et sous sa responsabilité.

Le directeur contrôle les actes du secrétariat et les communique au rectorat. Il distribue le service au commencement de l'année scolaire, non sans avoir entendu préalablement ses collègues réunis en assemblée générale.

Il a aussi le droit d'inspection dans les *cátedras* (classes), mais il ne peut se mêler aux explications des professeurs, c'est donc un inspecteur muet.

Outre la salle d'actes, *paraninfo*, les cabinets du directeur et du secrétaire et les bureaux, tous les lycées ont une salle, dite salle

des professeurs, avec une bibliothèque et un vestiaire y annexés. C'est là que les professeurs tiennent leurs réunions, qu'ils travaillent parfois et qu'ils se reposent avant ou après la classe.

Des professeurs auxiliaires ou stagiaires, pourvus des titres voulus, remplacent les professeurs titulaires en cas de congé ou de maladie.

Les peines disciplinaires que l'on impose aux élèves sont : séquestre, exclusion temporaire ou définitive; perte du droit de subir les examens de passage ou de prendre des inscriptions pendant une ou plusieurs années (ce qui entraîne un retard préjudiciable à leur carrière); enfin, en cas de faute grave, pouvant contrarier la discipline générale, renvoi absolu et définitif de tous les lycées du royaume. Ces dernières peines sont, paraît-il, prononcées par les assemblées générales des professeurs, et doivent, sans aucun doute, être approuvées par le ministre de *Fomento.*

III

Madrid est aujourd'hui le principal foyer de l'enseignement espagnol. Son Université, appelée *Universidad central*, a toutes les Facultés complètes. C'est d'ailleurs la seule Université qui ait le privilège de préparer et de conférer le grade de docteur dans toutes les Facultés. Les Universités de province ne confèrent que le grade de licencié.

Barcelone, Saragosse, Grenade, Oviédo, Salamanque, Santiago, Séville, Valence, Valladolid, la Havane et Manille ont des Universités et forment, par conséquent, des districts universitaires.

Les Facultés espagnoles sont au nombre de six, savoir : théologie; lettres; sciences; droit; médecine; pharmacie.

Les séminaires diocésains, *seminarios conciliares*, confèrent seuls les grades de la Faculté de théologie. Ces établissements n'ont pas d'autre but, car il y a d'autres séminaires appelés, *seminarios sacerdotales*, pour le développement de la piété et la préparation à la prêtrise. Les *seminarios conciliares* reçoivent des élèves internes et un grand nombre d'étudiants; leurs études aussi bien au point de vue religieux qu'au point de vue profane sont très complètes.

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté de théologie, il faut être reçu bachelier ou avoir fait des études secondaires dans un établissement des pères Escolapios.

FACULTÉS DES LETTRES

La Faculté des lettres reçoit le titre en Espagne de *Filosofía y letras;* il était question dernièrement de la scinder en deux sections dont l'une s'intitulerait « Philologie et Littérature », et l'autre « Philosophie et Histoire ».

INSCRIPTIONS

LICENCE

Métaphysique (2 cours). — Histoire universelle (2 cours). — Histoire critique d'Espagne. —Langue grecque (2 cours). —Littérature générale. — Littératures grecque et latine. — Littérature espagnole. — Langues hébraïque ou arabe.

DOCTORAT

Histoire de la philosophie. — Esthétique. — Histoire critique de la littérature espagnole. — Sanscrit.

FACULTÉS DES SCIENCES

Cette Faculté comprend trois sections différentes et par conséquent trois licences et trois doctorats comme en France.

INSCRIPTIONS

Inscriptions communes aux trois sections et correspondantes à l'ancien baccalauréat ès sciences :

Analyse mathématique. — Géométrie et trigonométrie.— Géométrie analytique. — Physique amplifiée. — Chimie générale. — Histoire naturelle.—Cosmographie et physique du globe. — Dessin linéaire et topographique.

SECTION MATHÉMATIQUE

LICENCE

Calcul intégral et différentiel. —Mécanique rationnelle.—Géométrie descriptive. — Géodésie. — Physique supérieure.

DOCTORAT

Astronomie théorique et pratique.— Physique mathématique.

SECTION PHYSIQUE ET CHIMIQUE

LICENCE

Physique pratique. — Chimie inorganique. — Chimie organique. — Manipulations.

DOCTORAT

Analyse chimique. — Manipulations.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

LICENCE

Minéralogie. — Organographie et physiologie végétales. — Zoographie des vertébrés vivants et fossiles. — Zoographie des annelés vivants et fossiles. — Zoographie des mollusques et des zoophytes. — Phytographie et géographie botaniques. — Géologie. — Excursions scientifiques.

DOCTORAT

Paléontologie stratigraphique. — Anatomie comparée. — Histologie.

Les Facultés de droit ont deux sections, celle de *droit civil et canonique* dont la licence comprend 15 inscriptions et le doctorat 3; et celle de *droit administratif* avec 10 inscriptions pour la licence et 2 pour le doctorat.

Les Facultés de médecine comprennent 22 inscriptions pour la licence, et 3 en plus pour le doctorat. Ce dernier grade n'est demandé que pour le professorat. Le diplôme de licencié est le vrai titre de médecin.

La licence en pharmacie comprend 9 inscriptions, plus un stage préalable de 2 ans dans une pharmacie. Le doctorat comprend 2 inscriptions.

Outre les Universités, diverses écoles donnent aussi l'enseignement supérieur préparant aux différentes carrières officielles,

L'entrée de ces écoles a lieu moyennant examen et par ordre de mérite; ce sont des externats.

Il y a à Madrid une *Académie* générale militaire et plusieurs *académies* d'enseignement libre, qui ont pour but de préparer aux examens d'entrée des écoles du gouvernement.

Il est étrange que l'on ne demande pas le diplôme de bachelier pour être admis à concourir; car la partie scientifique est, en général, si compliquée et si difficile, qu'on fait peu de cas de la partie littéraire.

Voici les principales écoles du gouvernement :

Escuela de arquitectura (architecture), à Madrid.

Escuela de caminos (ponts et chaussées), à Madrid.

Escuela de minas (mines), à Madrid.

Escuela de montes (forestière), à l'Escurial.
Escuela de ingenieros agrónomos (agriculture), à Valence.
Escuela de ingenieros industriales (industrie), à Barcelone.
Escuela de telegrafía (télégraphes), à Madrid.
Escuela de veterinaria (vétérinaire), à Madrid et à Saragosse.
Académia de infantería (infanterie), à Tolède.
Académia de caballería (cavalerie), à Valladolid.
Académia de ingenieros militares (génie militaire), à Guadalajara.
Académia de artilleria (artillerie), à Ségovie.

Les aumôniers, les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires et les avocats de l'armée et de la flotte sont nommés au concours parmi ceux qui n'ont pas dépassé un certain âge.

Les classes durent une heure dans les Facultés et dans les Écoles spéciales supérieures.

Le recteur, le secrétaire général de chaque Université, les directeurs des écoles spéciales et les doyens des Facultés sont élus parmi les professeurs par leurs collègues ; ils sont nommés ensuite par le ministre, qui nomme aussi les secrétaires des Facultés et les employés des bureaux universitaires.

Les distributions des prix et la remise des diplômes, faites tous les ans, à l'ouverture des classes le 1er octobre, *apertura del curso académico,* l'investiture de la toge et des insignes des grades de licencié et de docteur, se font avec beaucoup d'éclat dans les *paraninfos*, au milieu d'un grand concours et en présence de tout le corps universitaire, *claustro de catedráticos*, en robe.

Les couleurs adoptées par les Facultés pour leurs bannières et pour les épitoges des professeurs sont : la couleur *blanche* pour la théologie ; *rouge* pour le droit ; *bleu-clair* pour les lettres ; *bleu-foncé* pour les sciences ; *jaune* pour la médecine et *violette* pour la pharmacie.

IV

L'*agrégation* n'existe pas en Espagne. La nomination des professeurs des Universités se fait au concours parmi les docteurs. Le concours pour les lycées a lieu entre licenciés. Néanmoins, les professeurs qui ont exercé pendant quelques années à l'étranger sont admis à concourir pour les langues vivantes.

Les professeurs des lycées et des Universités sont appelés *catedráticos* et ceux qui ont obtenu leur chaire au concours : *catedráticos numerarios*.

Les vacances des chaires sont annoncées deux mois à l'avance. Pendant ce temps, les candidats doivent envoyer au ministère de

Fomento (Instruction publique) leur demande, leurs diplômes, leur *curriculum vitæ*, un programme complet et détaillé de la *asignatura* (matière pour laquelle on va concourir) et un mémoire de la méthode que l'on se propose de suivre dans l'enseignement.

Les candidats pour les chaires de l'enseignement secondaire doivent être âgés au moins de vingt et un ans ; ceux de l'enseignement supérieur doivent avoir dépassé l'âge de vingt-cinq ans.

Le jury du concours est composé de six *catedráticos numerarios* sous la présidence d'un académicien.

Lorsqu'il n'y a pas de candidats, *oposiciones desiertas*, un arrêté ministériel pourvoit à la nomination d'un *catedrático*, à titre de suppléant à vie, parmi les docteurs ou licenciés qui se sont distingués le plus par leurs travaux personnels.

La veille du concours, tous les candidats tirent au sort pour former des groupes de trois. Ces groupes, appelés *trincas*, ont pour but d'étudier les programmes et les méthodes de chacun d'eux à part, ainsi que de concourir, *actuar*, ensemble.

Voici l'ordre des épreuves :

1° Chaque candidat doit répondre à dix questions du programme général, tirées au sort par un des membres du jury.

2° Une leçon, de la durée d'une heure et tirée au sort, doit se faire par chacun des candidats. Les candidats qui forment partie du groupe de celui qui fait la leçon, doivent lui proposer les objections pendant une demi-heure ; ce dernier est obligé d'y répondre.

3° Tout candidat est tenu de prononcer un discours pour prouver les avantages de son programme et de sa méthode. Ce discours est aussi attaqué par les autres candidats.

4° Des explications d'auteurs, des solutions de problèmes, des manipulations, etc., sont faites (suivant la partie) par tous les candidats en présence du jury.

A la suite du concours, le jury dresse une liste par ordre de mérite, et le ministre nomme professeur titulaire le premier. On délivre ensuite des *certificats* constatant avoir pris part aux épreuves et le rang obtenu au concours.

Le professorat espagnol forme un corps d'élite ; tous les professeurs d'Espagne ont pris l'habitude de publier leur livre de texte, résumé de leurs leçons et de leurs travaux particuliers ; les livres classiques, donc, ne manquent pas dans ce pays ; il y en a même qui sont très remarquables. Citons ceux de Revilla, de Alcántara, de Galdo, de Sanchez, de Castaño et de plusieurs autres, notamment ceux de don Francisco A. Commelerán, professeur au lycée Cisneros de Madrid. Ce savant distingué est aussi en train

de publier un dictionnaire étymologique de la langue latine, véritable chef-d'œuvre de philologie et d'érudition, où il met à contribution le grec, l'hébreu, l'arabe et le sanscrit. Francisco A. Commelerán est, en outre, l'illustre champion qui a défendu brillamment et avec beaucoup d'esprit le grand dictionnaire castillan de la Royale Académie espagnole contre les injustes attaques de quelques écrivains. Enfin il existe à Madrid un magnifique Muséum, un bel Observatoire d'astronomie et de météorologie, des laboratoires de chimie, etc., etc.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique se réunit à Madrid plusieurs fois par an.

Il y a aussi, en Espagne, un Institut de géodésie et de Statistique avec un corps d'ingénieurs et de topographes admirablement organisé. Ses travaux scientifiques sont nombreux et quelques-uns ont été très remarqués à l'étranger. Cet Institut, qui fait grand honneur à l'Espagne moderne, a été fondé et est encore dirigé par le savant illustre, si connu à Paris, le général Ibáñez, ancien élève de l'école militaire de Guadalajara.

Il y a, en outre, la Royale Académie de la langue, composée des écrivains qui ont marqué le plus dans la vigoureuse et actuelle renaissance des lettres espagnoles; l'Académie de l'Histoire, celle des Sciences, celle des Beaux-Arts, etc., etc.

L'Espagne actuelle est bien loin des ténèbres où on a le tort de la supposer endormie.

Ce n'est plus le temps où l'on se contentait des glorieux souvenirs laissés par les brillantes écoles arabes de Cordoue et de Grenade et par les célèbres Universités de Salamanque et d'Alcalá. On établissait alors, à Séville, une *école de tauromachie!* pensant, sans doute, que ce qui suffisait, selon le mot de Juvénal, aux Romains de la décadence, pouvait suffire aux Espagnols : *Panem et circenses* à Rome; *Pan y toros* en Castille.

L'Espagne, malgré ses troubles politiques, n'a pas perdu un moment pour établir l'enseignement public sur des bases solides, développant ainsi la culture nationale.

Elle a su si bien y réussir que, à l'heure qu'il est, elle occupe un bon rang dans le mouvement intellectuel du monde moderne.

J.-M.-B. MARECA,

Professeur d'espagnol au lycée d'Agen.

LES PROGRÈS

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES FILLES

EN ALLEMAGNE

L'organisation d'un enseignement secondaire pour les jeunes filles, qui a reçu un commencement d'exécution dans les royaumes de Wurtemberg, de Saxe, le grand-duché de Bade, la Hesse, etc., rencontre en Prusse des difficultés particulières que les efforts répétés de la « Ligue allemande pour l'enseignement secondaire de jeunes filles » n'ont pu réussir à vaincre. Bien plus, la déception causée par la publication, en 1886, d'un plan d'études modèle qui ne donne satisfaction à aucun des vœux émis par la Ligue depuis plus de dix ans, a déterminé un certain nombre de ses membres à former une association distincte en vue d'obtenir pour les écoles prussiennes une situation au moins égale à celle qui leur a déjà été faite dans d'autres pays de l'Allemagne. Le Dr W. Nœldeke, le distingué directeur de l'école supérieure de jeunes filles de Leipzig, vient, à l'occasion de ce schisme, de publier une brochure (1) qui renferme un historique fort précis des travaux de la Ligue allemande depuis le congrès de Weimar (1872) jusqu'à celui de Berlin (1886) et d'intéressants renseignements sur le développement de l'enseignement secondaire des filles en Allemagne pendant cette même période. Nous résumons dans les pages suivantes les parties les plus importantes de cette brochure.

I

Avant 1820, l'enseignement secondaire de filles était représenté dans toute l'Allemagne par 22 écoles publiques. On en compte

(1) *Von Weimar bis Berlin*. Bemerkungen zur Entwicklung des höheren Mädchenschulwesens in Deutschland, 1 broch. 64 p. Berlin, 1888.

aujourd'hui plus de 300 (1). A partir de 1830, le nombre des fondations suit une progression constante; il s'élève particulièrement haut dans les deux périodes décennales d'avant et après la guerre de 1870 et n'a pas cessé de s'accroître depuis. Ce mouvement si bien caractérisé doit être rapproché de celui qui, parallèlement, a donné naissance aux écoles réales; tous deux révèlent l'apparition de besoins nouveaux dans la société, le premier, encore plus que le second peut-être, en ce sens qu'il s'est développé sans l'intervention de l'État. Les écoles de jeunes filles en Allemagne sont des créations de la bourgeoisie; c'est dans ce milieu éclairé que le besoin s'est fait sentir de donner aux jeunes filles une culture correspondante à celle que reçoivent les jeunes gens dans les gymnases et les écoles réales, et que de lourds sacrifices ont été consentis pour remédier à l'insuffisance des écoles privées. Pendant longtemps, l'État n'accorda aucun subside aux écoles supérieures; aujourd'hui encore sa subvention est fort modeste, en dehors des pays déjà nommés (Saxe, Wurtemberg, Bade, Hesse, Anhalt). En Prusse, le gouvernement n'a encouragé la création d'écoles supérieures de filles par des allocations et n'est intervenu directement dans leur organisation que pour des raisons d'ordre politique, pendant le Kulturkampf, par exemple, ou bien dans les régions de confession mixte, ou encore en vue de la germanisation des pays annexés de l'Est et de l'Ouest. Tel est, en particulier, le caractère du récent rescrit du Statthalter d'Alsace-Lorraine, en date du 16 novembre 1887. D'une manière générale, on peut dire que, jusqu'à l'époque actuelle, les écoles de jeunes filles en Allemagne ont été, et pour la plupart sont encore des institutions communales, fondées directement par les communes ou par des sociétés subventionnées par les villes. Dans ces conditions, il est facile de se représenter que l'organisation de cet enseignement a dû laisser longtemps à désirer tant sous le rapport de l'installation matérielle que sous celui du personnel enseignant et des études en général. Le zèle des jeunes filles, le dévouement des maîtres, la bonne volonté de tout le monde ont permis néanmoins à l'institution naissante de prendre racine dans les mœurs et de prospérer; une littérature scolaire toute nouvelle s'est développée pour répondre à ses besoins propres, et avec elle une pédagogie originale représentée par des hommes tels que Dieckmann, Flashar, Kühner, Schornstein et, ajouterons-nous, Nœldeke.

(1) De 1821-1840, 34 nouvelles fondations; de 1841-1860, 47; de 1861-1872, 62; de 1873-1880, 71; de 1881-1887, 22; plus 50 dont la date n'est pas indiquée, mais qui appartiennent pour la plupart aux trois dernières périodes.

A mesure que l'enseignement secondaire des jeunes filles prenait, pour ainsi dire, conscience de lui-même dans les ouvrages scolaires qui mettaient en relief ses caractères originaux, et dans les écrits théoriques des pédagogues qui lui marquaient sa place et sa fonction dans la vie nationale, la diversité incohérente de ses écoles au point de vue du niveau des études, du but poursuivi, des méthodes, etc., devenait plus choquante; le besoin d'unification se fit sentir dans ce domaine comme dans les autres, et si les événements militaires de 1870 eurent d'abord pour effet de reléguer à l'arrière-plan la question de l'enseignement secondaire des jeunes filles, leurs conséquences politiques en Allemagne créèrent des conditions particulièrement favorables à la réalisation d'un projet qui depuis longtemps flottait dans l'air.

II

Ici nous entrons dans la période des congrès. A partir de 1872 ils se succèdent d'année en année jusqu'en 1876; depuis, tous les deux ans. A cette date commence l'ère des difficultés. Le premier est celui de Weimar, — une Constituante pédagogique, — le dernier celui de Berlin qui n'appartient pas encore à l'histoire.

Le 30 septembre 1872 se réunissait à Weimar, sur l'initiative personnelle de M. Kreyenberg, « le premier congrès des directeurs, maîtres et maîtresses des écoles supérieures de jeunes filles d'Allemagne ». La lettre de convocation signée par un certain nombre de « recteurs », directeurs et professeurs et adressée à tous les membres de l'enseignement des filles, indiquait comme but de la réunion, d'une manière générale, de resserrer entre les membres de l'enseignement des filles le lien de la solidarité professionnelle par l'échange des idées et des expériences; d'une manière plus spéciale, d'unir tous leurs efforts en vue d'obtenir des divers gouvernements la reconnaissance légale d'une instruction d'un degré supérieur pour les filles.

Le congrès de Weimar réunit 164 membres, dont 110 hommes et 54 femmes. La majorité (plus de 120) appartenait aux écoles publiques, circonstance qui ne s'est plus reproduite que deux ou trois fois aux congrès suivants. Ce détail offre une certaine importance, car il semble que dans la suite le manque d'homogénéité dans la composition de la Ligue ait contribué à paralyser ses efforts. Dès les premières réunions, l'opposition des représentants des écoles

privées et des écoles publiques eut pour effet de passionner inutilement les débats; tel fut le cas, en particulier, à l'occasion de la proposition de Mlle Stöphasius tendant à rendre accessible aux femmes la direction des écoles de jeunes filles, par la création d' « Académies » où les maîtresses feraient des études supérieures (1). Cette thèse, vivement combattue alors et condamnée à une forte majorité, renouvelée plus tard au congrès de Cologne, vient d'être reprise assez bruyamment dans ces derniers temps, sinon avec des arguments nouveaux, du moins avec l'appui d'assez nombreux partisans. Il est important de noter qu'elle fut défendue à cette époque par les adversaires de l'organisation légale de l'instruction des filles. Dans un mémoire publié pour combattre les décisions du congrès, par l'Union berlinoise des écoles supérieures de filles, le docteur Hermès développa, en faveur de l'enseignement libre, des arguments qui nous sont bien connus. En voici un cependant qui sent son cru : « L'école privée, disait-il, s'intitule *Töchterschule* et non *Mädchenschule,* parce qu'elle ne considère pas seulement le sexe dans l'élève mais aussi sa qualité d'enfant de famille, et c'est en vue de la famille qu'elle dirige son éducation; elle s'intitule encore « supérieure », en partie sans doute à cause du degré d'instruction qu'elle donne, mais aussi à cause des classes de la société dans lesquelles elle se recrute... » Les écoles « savantes » que l'on projette et desquelles on veut écarter l'élément féminin, ne seront que des fabriques de bas-bleus, etc. Les subtilités étymologiques du docteur Hermès sont fort instructives et nous font prévoir dès maintenant à quel genre de difficultés se sont heurtés, en Prusse, les partisans d'un enseignement véritablement « supérieur » pour « les jeunes filles » (*Mädchen*).

Revenons au congrès de Weimar dont l'œuvre essentielle fut de fixer la doctrine sur ce point, en appuyant de son vote les thèses développées dans le remarquable rapport de M. Schornstein, et reproduites dans un mémoire adressé au nom de l'assemblée à tous les États d'Allemagne. Une députation spéciale, composée de MM. Friedländer, Haarbrücker, Krezenberg, Nœldeke et Schornstein, se rendit auprès du ministre de l'instruction publique de Prusse, le Dr Falk, pour signaler à son attention particulière les quatre points suivants :

1° Reconnaissance en principe des écoles supérieures de jeunes filles comme établissements de l'État que leur fonction dans la vie nationale de l'Allemagne, tant au point de vue de l'éducation que

(1) Le bruit courait alors, dans certains milieux, qu'une petite Université (on nommait Giessen) serait « feminisiert ».

de l'instruction, place sur le même rang que les gymnases et les écoles réales;

2° Institution, avec le concours d'une commission d'hommes compétents, d'un plan général d'études et d'organisation pour les écoles supérieures de jeunes filles;

3° Distinction des établissements d'instruction pour les filles en écoles moyennes et écoles supérieures, ces dernières étant placées sous la surveillance directe de l'État au même titre que les gymnases et écoles réales;

4° Fondation d'écoles normales pour les maîtresses, avec rattachement partiel à des écoles supérieures modèles.

La réponse du Dr Falk ne fut pas seulement bienveillante. Le ministre de l'instruction publique déclara à la députation du congrès qu'il était parfaitement d'accord avec elle sur la nécessité de régulariser, au moyen d'une loi, la situation de l'enseignement des jeunes filles, qu'il avait l'intention de le faire, et qu'il était d'autant plus disposé à prendre en sérieuse considération les vœux émis par le Congrès, qu'ils émanaient d'hommes d'une compétence reconnue et concordaient avec les vues du gouvernement. Il eut même soin d'ajouter que les prescriptions relatives à l'enseignement des jeunes filles contenues dans une récente ordonnance (15 oct. 1872) ne pouvaient avoir, à cet égard, aucun caractère préjudiciel. — Les démarches faites dans le même sens, auprès des autres gouvernements, reçurent partout le même accueil favorable et encourageant.

Le Dr Falk ne tarda pas à donner la preuve de la sincérité de ses intentions. Au mois d'août 1873 il réunissait à Berlin une « conférence » de directeurs et de maîtresses d'écoles privées et publiques auxquels furent adjoints quatre hauts fonctionnaires du ministère pour délibérer sur les bases d'un plan général d'organisation des écoles supérieures de jeunes filles. La Conférence de Berlin, bien que ses décisions n'aient jamais revêtu aucun caractère officiel, a exercé une influence considérable sur le développement de l'enseignement des filles dans toute l'Allemagne. Le plan général d'études et d'organisation sorti de ses délibérations a été adopté dans ses parties essentielles par toutes les écoles qui se sont fondées depuis, et les anciennes elles-mêmes s'y sont peu à peu conformées; de sorte que l'unification tant désirée s'est accomplie pour ainsi dire spontanément, sans décrets, sans lois, sans circulaires interprétatives, dès que la voie à suivre eut été simplement indiquée. D'une manière indirecte aussi la conférence semi-officielle de Berlin imprima une impulsion vigou-

reuse à l'enseignement féminin. Il y eut à ce moment une recrudescence de zèle et d'activité très marquée dans cette branche de l'instruction publique : la littérature scolaire se renouvelle; un organe central pour l'enseignement des jeunes filles est fondé sous la direction de M. Schornstein (1); les sociétés et les villes (*Patronaten*) font des sacrifices considérables pour la construction d'édifices qui mieux que beaucoup de discours contribueront à placer dans l'opinion publique les écoles supérieures de filles sur le même rang que les gymnases et écoles réales. Enfin, en consacrant sur un point capital les décisions du congrès de Weimar, la conférence de Berlin prêta à l'œuvre tout entière de cette assemblée un prestige considérable et prépara le succès des assemblées suivantes.

Les mesures adoptées aux trois congrès qui se tinrent successivement à Hanovre, à Carlsruhe et à Dresde, achevèrent la concentration commencée à Weimar autant qu'elle pouvait se faire entre les représentants des écoles publiques et des écoles libres. Les plus importantes à relever sont : l'organisation de la Ligue (2) pour l'enseignement des jeunes filles (Hanovre, 1873); la création d'une maison de retraite pour les maîtresses (Carlsruhe, 1874); l'institution d'un échange régulier, par l'intermédiaire d'un libraire, des rapports annuels et programmes des différentes écoles de filles (Dresde, 1875).

Contrairement à ce qui se passe ordinairement en France en pareil cas, il semble que les sections régionales de la Ligue (elles étaient au nombre de 15 en 1882) aient eu un rôle encore plus actif et plus efficace que la Ligue elle-même. Les congrès se tenant tantôt au nord, tantôt au sud, se sont trouvés être chaque fois composés d'éléments différents. C'est ainsi qu'à l'assemblée de Carlsruhe, 10 membres à peine sur 236 avaient assisté aux réunions de Weimar et de Hanovre. Le principal fruit de ces assises pédagogiques a été d'éveiller l'intérêt pour la question de l'enseignement des filles et de propager en tous lieux quelques principes essentiels émis dès le premier jour. Elles surent aussi s'imposer à l'attention des gouvernements, dont quelques-uns prirent l'habitude de s'y faire représenter par des délégués. Nous verrons plus loin quel fut le rôle du délégué prussien, le Dr Schneider.

(1) *Zeitschrift für weibliche Bildung in Schule und Haus* (Leipzig, 1873-1888). Depuis 1887, le directeur est M. W. Buchner.

(2) Elle comptait, en 1884, 2 399 membres, dont 1 408 femmes et 991 hommes. Les écoles publiques étaient représentées par 1 134 membres contre 856 représentants de l'enseignement libre et 459 membres étrangers à l'enseignement.

Au congrès de Cologne, dont les séances consacrées en majeure partie à la question des directrices et des professeurs-femmes dans les classes supérieures avaient été très orageuses, il fut décidé que les assemblées générales n'auraient plus lieu que tous les deux ans. Les questions purement techniques (hygiène scolaire, discipline, enseignement de l'histoire, des sciences naturelles, etc.) remplissent dès lors presque exclusivement les ordres du jour, où ne figurent plus de propositions tendant à une action commune comme celles que nous avons signalées dans les premiers congrès.

IV

Quels furent les résultats positifs du mouvement provoqué dans les esprits par la Ligue de l'enseignement pour les jeunes filles? — Très satisfaisants dans un certain nombre d'États de l'Allemagne, ils sont demeurés jusqu'à ce jour à peu près nuls en Prusse.

A la suite du congrès de Dresde (1875), une seconde pétition avait été envoyée aux gouvernements allemands à l'effet d'obtenir la réglementation légale de l'instruction des filles. L'année suivante les gouvernements de Bade, de Wurtemberg, de Saxe, de Hesse et quelques autres, prenaient des mesures conformes aux vœux exprimés par la Ligue. Nous énumérerons simplement les principales.

Dans le duché de Bade : programme des examens pour les maîtresses (13 mars 1876); rescrit du 27 juillet 1877 donnant aux écoles de filles le plan d'études d'une école moyenne (d'une école supérieure à Bade même) (1); allocation d'un subside important aux écoles de filles par les Chambres (1876).

Dans le royaume de Saxe, bien que la loi de 1876 portant réorganisation des écoles supérieures (enseignement secondaire) ne fasse encore aucune mention des écoles de filles, il a été statué à leur égard par voie administrative, d'une manière que le Dr Nœldeke, bien placé pour en juger, déclare tout à fait satisfaisante: les deux écoles de Dresde et de Leipzig, en effet, ont été mises par décret sous le régime de la loi de 1876.

Dans le royaume de Wurtemberg : projet de loi déposé en 1876 portant réglementation de la situation des maîtres et maîtresses des écoles de filles; ouverture d'un crédit au budget de 1877-79 pour

(1) Ce plan d'études a été, en 1886, l'objet d'une revision à laquelle le personnel enseignant a pris une part importante.

subsides aux écoles de filles ; institution en 1877 d'une commission chargée de diriger et de surveiller l'enseignement des filles.

Des mesures d'importance diverse, mais inspirées du même esprit, furent encore mises en vigueur, vers la même époque, dans les grands-duchés de Hesse, d'Oldenbourg, dans le Brunswick ; en Bavière même, il se fit quelque chose.

« C'est de la Prusse que doit venir l'exemple, » dit le Dr Nœldeke. Mais de ce côté-là, il ne vint que de bonnes promesses d'abord ; puis de longs discours dilatoires. En réponse à la pétition du congrès de Dresde, le ministre de l'instruction publique, Dr Falk, avait nettement déclaré qu'il persévérait dans ses premières intentions, mais que la réglementation de l'enseignement des filles ne pouvait être disjointe de la loi d'instruction publique qui était alors en préparation. Ce projet de loi commencé en 1873 fut enfin achevé en 1877. Les écoles supérieures de jeunes filles y étaient placées sur le même rang que les séminaires, tant sous le rapport de l'instruction des maîtres que sous celui des traitements, 30 millions de marks étaient demandés pour l'exécution de la loi. Il ressort d'une déclaration ultérieure du prince de Bismarck à la Chambre des députés (4 février 1881) que la question de finances fut cause que le projet resta dans les cartons. D'ailleurs, le 14 juillet 1878, le Dr Falk quittait le ministère de l'instruction publique, emportant avec lui les regrets des partisans de l'enseignement secondaire des filles et aussi toutes leurs espérances. En effet, il ne fut donné aucune suite aux mesures projetées par le ministre pour suppléer à l'absence d'une loi, en plaçant les établissements d'enseignement des filles sous la surveillance directe de l'État, et le plan normal d'études qui avait été promis à la députation du sixième congrès (Francfort-sur-l'Oder 1878) et dont le projet avait même été soumis aux divers États de l'empire, n'a jamais paru au *Bulletin officiel*. Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. von Puttkamer déclara au contraire, dans une entrevue avec le comité permanent de la Ligue (octobre 1880), qu'il n'y aurait que des inconvénients à placer les écoles supérieures de filles sous la surveillance des *Provinzialschulkollegien*, et qu'une réglementation générale rencontrerait d'inextricables difficultés à cause des droits et privilège des *Schuldeputationen* des différentes localités.

A partir de ce moment la Ligue n'a guère fait que donner des coups de bâton dans l'eau (1). On voit réapparaître régulière-

(1) Cependant un certain nombre d'écoles supérieures de filles, en particu-

ment à chaque congrès le Dr Schneider, conseiller intime, délégué du ministère, qui s'acquitte avec autant de conscience que de correction de la tâche ingrate de parler longuement pour dire qu'il ne sera rien fait :

Man spricht vergebens viel, um zu versagen,
Der andre hört von allem nur das Nein.

Le mot de Schiller : « Ehret die Frauen! » sert de texte et de thème à ces discours dilatoires : Honorez la femme, et par conséquent ne faites pas de lois hâtives, qui ne pourraient être que mauvaises et dont les suites se feraient sentir pendant de longues générations, car les mauvaises lois sont des maladies héréditaires. L'éducation de la femme, quel problème! et quelle responsabilité assume le législateur qui entreprend de le résoudre d'une manière définitive, surtout dans un pays comme la Prusse où la situation de la femme dans la société est une question vitale (1). Un autre développement, tiré également du mot de Schiller et que le Dr Schneider s'est plu à reproduire daus la plupart de ses discours, mérite une attention particulière, car il laisse apparaître très clairement la différence du point de vue qui règne dans les hautes sphères de l'administration prussienne et de celui que défendent les partisans de l'enseignement secondaire des filles. « Honorez la femme » signifie encore autre chose, dit l'orateur ministériel. Il faut songer qu'un grand nombre de nos jeunes filles, condamnées à demeurer célibataires, doivent s'assurer par leur travail des moyens d'existence honorables. Par milliers elles se sont portées vers l'enseignement; mais cette carrière ne peut suffire à tant de besoins, et il a fallu admettre les femmes à d'autres professions. Que l'école de filles ne se considère donc pas comme une école préparatoire d'institutrices, mais qu'elle ennoblisse par son enseignement d'autres travaux propres à la femme, le dessin, la broderie, etc. — Assurément cette considération a son importance et il y aurait à en tenir compte dans un projet d'organisation générale, pour déterminer dans quelle proportion il convient, sans dépasser les besoins réels de la population, de créer des établissements d'enseignement secondaire pour les jeunes filles. Mais dans l'espèce, ainsi que le fait observer le Dr Nœldeke, elle passe à côté de la question, puisque c'est précisément ce type d'ensei-

lier dans la Province rhénane, ont été rattachées au *Provinzialschulkollegium* (Dusseldorf, Klefeld, etc.), des recteurs d'écoles de filles ont été élevés au rang de directeurs, etc.

(1) « Plus qu'ailleurs ? » demande en note le Dr Nœldecke.

gnement secondaire qu'il s'agit de définir et de constituer pour les jeunes filles comme il l'a été pour les garçons. Bien loin d'être une école préparatoire d'institutrices, la *höhere Mädschenschule* se défend d'être une école spéciale d'aucune sorte ; laissant à d'autres institutions le soin de pourvoir aux besoins professionnels dont elle reconnaît la légitimité, elle prétend donner aux jeunes filles une culture générale du même degré que celle que reçoivent leurs frères dans le gymnase ou l'école réale. Il faudrait donc dire clairement si cette « culture générale », dont on fait si grand état pour les jeunes gens, est jugée superflue pour les jeunes filles (*Mädschen*), ou utile seulement pour les « demoiselles » (les *Töchter* du Dr Hermès) des classes supérieures.

Bien que le docteur Schneider ait parlé au congrès de Stuttgart (1882), au nom de son nouveau « chef », le Dr von Gossler qui avait succédé à M. von Puttkamer au ministère de l'instruction publique, il semble que les espérances que le comité permanent de la Ligue avait fondées sur ce changement ministériel n'aient pas été tout à fait vaines. Non seulement M. von Gossler a eu l'occasion de s'exprimer en termes qui ne laissent aucun doute sur sa pensée, sur les bienfaits d'une éducation générale pour les jeunes filles (Chambre des députés, séance du 4 février 1884), mais encore, sans parler de diverses mesures de détail prises dans le sens des vœux maintes fois exprimés par la Ligue, il a institué une enquête auprès des autorités scolaires provinciales (arrêté du 13 juin 1883) qui par les points sur lesquels elle est dirigée, par les questions précises qu'elle pose, peut être considérée comme un acheminement lent mais d'autant plus sûr vers une réglementation générale de l'enseignement féminin. « Surtout pas de précipitation ! expliquait le Dr Schneider au congrès de Naumbourg (1884). N'appliquez pas les cisailles à un arbuste aussi délicat. Encore une fois : honorez la femme, *Ehret die Frauen !* »

V

Malgré toutes les améliorations partielles introduites par le ministère von Gossler dans la situation des écoles de filles en Prusse on peut juger du peu de progrès accompli depuis 1872 par ce simple fait que dans une discussion à la Chambre des députés (29 mai 1886) au sujet du traitement des professeurs d'écoles supérieures qui ne relèvent pas de l'État, le rapporteur de la commission pouvait s'exprimer ainsi : « La commission n'a pas pensé

que les effets de cette loi fussent applicables (ainsi que le demandait le Dr Schornstein dans une pétition) aux écoles supérieures de jeunes filles, parce que celles-ci ne sauraient certainement pas être considérées comme des écoles supérieures au sens de la loi. Même les écoles supérieures de jeunes filles qui sont à la charge de l'État, comme celle de Droyssig par exemple, figurent au budget dans la catégorie des écoles élémentaires. » Et cet argument parut convaincant à la Chambre. « Tel était le résultat de quatorze ans d'efforts ! » dit avec tristesse le Dr Nœldeke.

Il convient de rappeler que la Ligue pour l'enseignement des jeunes filles, par la nature même de sa composition, n'avait pu agir d'une manière bien vigoureuse dans le sens désiré par l'auteur de la brochure. D'une part la satisfaction donnée dans plusieurs États importants aux vœux formulés par le congrès de Weimar rendait beaucoup de membres trop patients vis-à-vis des lenteurs de la Prusse ; de l'autre on n'avait pu, dans des assemblées composées presque toujours en majeure partie de membres de l'enseignement libre, aborder l'examen d'un projet d'organisation qui, sans exclure les écoles privées, intéressait surtout les écoles publiques. Il paraît donc aussi naturel que juste que les représentants des écoles publiques aient songé à prendre eux-mêmes en main le soin de leurs propres affaires. Le 5 janvier 1886 une commission remit au ministre, au nom de 88 de ces écoles, une pétition dans laquelle il était demandé que des écoles supérieures de filles organisées sur le pied de sept classes et au-dessus fussent mises au rang des établissements supérieurs d'instruction. Elle s'en retourna avec de bonnes paroles.

Les dernières illusions furent dissipées par la publication du « plan normal d'études pour les écoles supérieures de jeunes filles de *Berlin* » (1886), à la rédaction duquel, contrairement à ce qui s'était fait lors de la conférence de Berlin, des représentants de la Ligue n'avaient point été conviés (1). Ce plan normal d'études dans lequel on s'est efforcé de concilier des propositions différentes et de comprendre toutes les écoles de type assez divers qui se sont librement développées en Prusse, est une ingénieuse « mosaïque » (l'expression est de M. Schneider lui-même) qui a dû coûter beaucoup de travail aux bureaux, mais qui est loin de répondre aux vœux des partisans d'un enseignement secondaire « propre à faire de la femme la compagne intellectuelle de l'homme ». Le discours prononcé quelque temps

(1) Les directeurs des écoles supérieures de jeunes filles de Berlin, qui sans doute furent entendus, se sont toujours tenus à l'écart de la Ligue.

après par le ministre, M. von Gossler, au congrès de Berlin (octobre 1886), et dans lequel après un éloge éloquent de la femme allemande et chrétienne, il insistait sur le devoir de préserver la santé des jeunes filles, d'entretenir et de développer chez l'enfant le goût du jeu et la gaîté propre à son âge, n'était pas de nature à modifier la première impression produite par la publication du plan normal d'études. Les rapports présentés par les docteurs Schornstein et Wöbcken en retraçant une fois de plus l'idéal que doit se proposer l'éducateur et à quelles conditions cet idéal peut être réalisé, mirent en pleine lumière son insuffisance. L'assemblée cependant ne crut pas « opportun » d'adopter un ordre du jour tendant à demander au ministre la réunion d'une conférence composée de la même manière que la conférence de Berliu de 1873 pour élaborer un plan normal d'études. Elle se borna à charger son petit comité et son grand comité de préparer, pour être soumis au ministre, un projet de plan d'études en prenant pour base le plan d'études du ministère et en tenant compte des vues émises dans les rapports de MM. Schornstein et Wöbcken, décision bien inoffensive, si l'on considère avec quel soin le ministère avait écarté la collaboration de la Ligue pour la rédaction du plan d'études dont on réclamait la réforme avant sa mise en vigueur.

C'est à la suite de ce vote que s'est définitivement constituée la Ligue *prussienne* pour les écoles *publiques* supérieures de jeunes filles (juin 1887), qui réunit le double avantage de ne renfermer que des éléments homogènes et de poursuivre un but bien défini : l'achèvement en Prusse de l'œuvre si heureusement commencée sous les auspices du ministère Falk. Cette séparation de la Ligue allemande qui ne s'est pas accomplie sans aigreur ressemble assez à un schisme, mais il n'y a aucune raison sérieuse qui empêche les deux Ligues d'unir leurs efforts sur le terrain neutre des questions générales de pédagogie ; et il y a lieu d'espérer que les essais de rapprochement tentés par la section saxonne ne tarderont pas à être couronnés de succès.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce rapide exposé du développement de l'instruction secondaire des filles en Allemagne. On aura remarqué le synchronisme du mouvement dont nous venons de retracer les phases successives avec celui qui, en France, a abouti à la loi Camille Sée. Le rapprochement pourrait être poussé encore plus loin, car, des deux côtés du Rhin, le but général poursuivi par les partisans de l'enseignement secondaire des

filles est le même, comme les objections de ses adversaires sont identiques. Les différences d'ailleurs ne sont pas moins frappantes que les analogies, et leurs causes sont trop connues ou trop visibles pour que nous ayons besoin de les indiquer. Nous dirons seulement en terminant que le spectacle de cette Ligue fondée par l'initiative privée, dont les congrès périodiques ont eu pendant quatorze ans pour principal objet et pour unique attrait la discussion de questions de pédagogie, et qui par la seule autorité de ses délibérations a réussi à créer une réelle unité dans les programmes d'enseignement des diverses écoles de jeunes filles, privées, publiques, communales et autres, et même dans la législation scolaire d'un grand nombre d'États de l'Allemagne, est fort instructif et mérite à plus d'un égard de retenir l'attention.

Franck D'ARVERT.

LE PÉRIL SOCIAL[1]

C'est bien à tort que les littérateurs représentent notre temps comme une époque de décadence. Le milieu où ils vivent explique leur illusion pessimiste; mais ce milieu n'est qu'une petite partie de la société contemporaine, et le sort de notre civilisation n'est pas lié au sien nécessairement. Nous ne sommes pas la Rome d'avant les Barbares, encore moins le Bas-Empire amusant sa vieillesse à des disputes stériles. Nos disputes sont sérieuses et peut-être seront-elles fécondes. En tous cas, nous ressemblons bien plutôt à une société qui s'organise qu'à une société qui finit. La démocratie, née d'hier, pas encore entrée dans les mœurs, cherche péniblement à réaliser son principe. Cette phase est douloureuse pour certaines âmes : on s'effraye de ce qu'on va perdre, et l'on ne voit pas encore bien clairement ce qu'on gagnera. Surtout on redoute l'inconnu. Des problèmes terribles se posent, et de leur solution paraît dépendre l'existence même de l'humanité. On se figure déjà les masses se précipitant à la curée sociale, les barbares envahissant d'en bas, la ruine de toutes choses et le recommencement de l'histoire. En dût-il être ainsi, ce ne serait pas une raison de désespérer; sur les débris d'une civilisation, une civilisation supérieure peut grandir; mais le morcellement politique de l'Europe permet de croire qu'il n'en sera pas ainsi. En attendant l'épreuve, les donneurs de conseils ne manquent pas. Les uns, épris de chimères, me semblent avoir perdu de leur crédit. D'autres ne sont que de vulgaires pêcheurs en eau trouble, comme il y en a toujours eu et comme il y en aura toujours. Quelques-uns enfin viennent à la tribune nourris d'austères méditations, pleins seulement de zèle pour la chose publique, désireux seulement de faire du bien dans la mesure de leurs forces, de rappeler une vérité méconnue, de proposer une réforme pratique, d'apporter un peu de lumière.

(1) *La Civilisation et la Croyance*, par Charles Secrétan, professeur à l'Académie de Lausanne, correspondant de l'Institut de France et de l'Institut genevois, Lausanne, F. Payot, 1887.

C'est parmi ces derniers qu'il faut ranger M. Ch. Secrétan, autrefois le père d'une de ces épopées métaphysiques, comme l'Allemagne en rêvait, *la Philosophie de la Liberté,* vastes et vaines reconstructions du monde, élevées soi-disant à la lumière des seules évidences intérieures, aujourd'hui plus curieux d'études sociales, ayant fait comme il dit « son propos constant de propager et de défendre les croyances raisonnées qui lui paraissent propices à faire avancer l'ordre, la paix et le bonheur dans la société, comme elles ont mis l'ordre et le repos dans son esprit ». Car la vieillesse ne l'a point fait se retirer dans sa tente. On n'est pas sans avoir entendu parler de son étude sur le *Droit de la femme,* dont on peut discuter les conclusions, mais non méconnaître l'inspiration généreuse. Il réclame pour la femme la justice et il pense que seul le bulletin de vote peut la lui assurer. Tant que l'homme fera les lois, il les fera dans son intérêt à lui. C'était déjà la conclusion à laquelle arrivait M. Secrétan dans le cours de *Droit naturel* qu'il professe à l'Académie de Lausanne. *La Civilisation et la Croyance,* qui a paru cet automne, est un livre d'une portée bien plus considérable encore. Après avoir analysé la situation politique et sociale (analyse qui fait l'objet de la première partie), l'auteur conclut que la société ne peut être sauvée que par une pénétration plus complète de l'idée chrétienne, et il essaye d'établir, dans sa seconde partie, que les bases métaphysiques du christianisme ne sont point irréconciliables avec la raison, que ses solutions rendent le mieux compte de tous les faits. Il s'agit, comme on le voit, autant d'une apologétique que d'une étude sociale. M. Secrétan est un penseur chrétien, mais d'un christianisme très personnel et qui revêt toutes les apparences d'une philosophie désintéressée. En un sens c'est un libre penseur, puisqu'il s'en réfère à la raison et ne réclame pour les solutions qu'il propose qu'un examen sans prévention, c'est-à-dire le régime du droit commun. Ce qui le distingue de la plupart de ses confrères en philosophie, c'est qu'il fait en définitive de l'utilité le critère de la vérité. Il a posé d'entrée ce principe que « le vrai ne saurait être contraire au bien, pas plus que le bien au vrai ». Partant de là, il arrivera facilement à se persuader que la plus vraie des opinions humaines est celle qui est capable de produire les meilleurs fruits. Ou tout au moins cette excellence morale lui paraîtra une présomption assez forte en sa faveur pour qu'il ne croie pas devoir se laisser arrêter par quelques difficultés irrésolues.

Mon intention n'est point d'entrer dans une discussion qui ne serait rien moins que celle de la philosophie tout entière. Les

arguments que M. Secrétan met au service des idées traditionnelles ne me semblent pas apporter d'éléments bien nouveaux dans le débat. Ils ont, quand il s'agit d'édifier, plus de subtilité que de force. D'ailleurs, si le monde doit revenir à la foi chrétienne, ce sera par de ces raisons « que la raison ne connaît pas »; ce sera en suite d'une abdication de la pensée, dans quelque élan de désespoir. L'homme ne se réfugie dans le ciel que quand la terre lui échappe; il ne réclame la justice à Dieu que quand il a épuisé toutes les instances d'ici-bas. Pour l'heure, il croit encore pouvoir la réaliser par ses propres forces. Mais déjà des symptômes de découragement se montrent. Il est certain que la démocratie n'a pas tenu tout ce qu'on attendait d'elle, et que bien plutôt elle paraît s'être appliquée à justifier les craintes de ceux qui l'ont combattue. Nous voudrions résumer ici la situation telle que la dépeint M. Secrétan, dans la première partie de son livre, et chercher si peut-être un enseignement ne ressort pas de ses conclusions pour les hommes de bonne volonté, en particulier pour ceux à qui est confiée la tâche de façonner l'âme des générations nouvelles.

I

Par un effet « de cette ironie qui semble régir toute l'œuvre de l'homme », la démocratie, fondée en principe sur la justice et la liberté, ne paraît devoir être un régime favorable ni à la liberté ni à la justice. Elle aboutit partout, ou elle doit aboutir, à l'effrayante omnipotence du plus grand nombre, c'est-à-dire de la classe « la moins cultivée intellectuellement et moralement ». La majorité, sentant qu'elle peut tout, ne tardera pas à vouloir ce qu'elle peut. En vain on essayerait de lui représenter que l'individu possède des droits imprescriptibles; elle passera outre, elle s'indignera qu'on ose lui résister. Bien plus, elle s'indignera qu'on ne pense pas comme elle, qu'on ne pleure pas « lorsqu'elle veut qu'on se lamente », qu'on n'illumine pas « lorsqu'il lui plaît qu'on illumine ». Elle prendra en haine ou du moins en suspicion tout ce qui la dépasse, l'aristocratie du savoir ou de la vertu aussi bien que celle de la naissance ou de la fortune.

L'instruction n'y gagnera pas. Sans doute l'enseignement primaire, non sans des frais considérables, sera rendu obligatoire et gratuit. « Mais ses programmes scolaires refléteront toutes les ambitions de l'ignorance; mais la politique aura le dernier mot dans le choix des instituteurs, dont le cœur ne sera pas à leur école;

mais la préparation des instituteurs sera mauvaise, parce que la culture scientifique proprement dite sera suspecte et mal vue, comme tout ce qui suppose quelque éminence et tend à créer des rangs. Où la haute science est méprisée, l'instruction élémentaire ne saurait fleurir. Ainsi la démocratie, dont l'avènement n'est rendu possible que par un développement général de l'intelligence, tend à paralyser l'intelligence. »

L'administration de la justice ne souffrira pas moins. La majorité populaire ne tolérera pas vis-à-vis d'elle des magistrats indépendants qui pourraient lui donner tort. Elle « voudra désigner es juges et les nommera à terme pour les avoir bien dans sa main ». Elle se préoccupera peu de leurs connaissances juridiques; il lui suffira qu'ils soient du bon parti.

Le tableau, on le voit, est poussé au noir, et peut-être certains traits, empruntés aux petites démocraties rurales au milieu desquelles a grandi l'auteur, ne s'appliqueraient-ils plus si bien à un pays comme la France. Je pense surtout à ce qui regarde l'instruction supérieure. On ne peut en vouloir à une population presque exclusivement campagnarde de ne pas en faire le premier des biens. Mais un grand peuple, qui a de grandes traditions, tiendra toujours à ses gloires. Il ne consentira à se laisser surpasser en rien par ses voisins. Chez lui, la supériorité intellectuelle n'aura pas besoin de se faire pardonner.

Et d'ailleurs, quand on nous parle des dangers de la démocratie, il faudrait voir si les travers qu'on nous dépeint ne sont pas de l'humanité même. Ce n'est pas la démocratie qui en Russie ferme les Universités. Ce n'est pas elle qui a inventé d'envoyer les gens aux galères parce que leur façon de prier Dieu ne lui allait pas. Ce ne sont pas les majorités populaires seulement qui veulent des juges à leur dévotion et qui font consister la justice dans le bon plaisir du souverain.

Le fait que le mal ne tient pas à la constitution passagère de la société, mais aux éléments mêmes qui la composent ne rend le remède que plus difficile à trouver. En vain le chercherait-on dans des lois que la majorité s'imposerait à elle-même, puisque l'observation de ces lois dépendrait uniquement de son bon vouloir; « en vain aussi dans quelque perfectionnement du mécanisme politique »; ce serait demander « un levier propre à fonctionner sans point d'appui ». « L'unique ressource est de gagner les individus l'un après l'autre au respect de la justice, » de les gagner non pas tous (l'espoir en serait chimérique), mais du moins en nombre assez considérable pour qu'ils puissent en toute occasion faire

pencher la balance du côté de la justice. Ce qui revient à dire que, sans le ressort de la *vertu*, le gouvernement populaire dégénérera infailliblement en tyrannie. Il n'est pas inutile qu'une voix le répète de temps en temps.

II

Si le problème politique est grave, le problème social ou économique est plus grave et plus pressant encore. Pour le grand nombre, la première question « c'est de vivre ; la seconde, c'est de bien vivre ». Il faut donc chercher « quelle organisation du travail et de la consommation pourrait assurer le bien-être universel ».

M. Secrétan n'a pas de peine à établir l'inanité des systèmes (communisme, collectivisme) qui ont la prétention de changer les bases de la société actuelle. Faire de l'État l'organisateur du travail, c'est condamner l'humanité aux galères, « avec la satisfaction pour la chiourme de choisir ses argousins ». En dehors de la contrainte, du dévouement, et peut-être aussi de la jouissance que nous procurent certains travaux librement accomplis, on ne voit guère à l'activité humaine d'autre ressort que l'intérêt personnel. C'est en tous cas le plus puissant. Toute mesure qui tendrait à l'affaiblir diminuerait par contre-coup la production, au détriment de tous. Le régime le plus profitable à l'ensemble de l'humanité reste donc celui de la concurrence.

Est-ce à dire qu'il n'y ait qu'à se croiser les bras et à contempler, si on en a le loisir, les tragédies que suscite le libre jeu des forces? Ce ne peut être l'avis d'une âme généreuse. Bien plutôt ne serait-il pas possible, tout en conservant à chacun « les fruits de son activité personnelle », d'apporter un remède aux maux qui résultent de l'ordre actuel?

On en a proposé deux : l'expropriation du sol et le retour des héritages à l'État. M. Secrétan les discute sans prévention ni parti pris, toujours partant du principe que toute mesure doit être écartée qui aurait pour effet de diminuer la production. Il reconnaît, contrairement à M. Leroy-Beaulieu, que la terre est le patrimoine de l'humanité, que tout homme naissant dans ce monde a droit « à sa part aliquote dans la jouissance d'un bien naturellement commun à tous » ou au moins à une compensation. Il ajoute, cela est vrai, que cette part est bien difficile à établir, et que peut-être la compensation se trouve dans « la jouissance des routes, des monuments publics et de tant d'autres produits du travail collectif, dans

la protection des lois et la gratuité de l'instruction ». Et puis, eût-on réussi « à donner à chaque arrivant sa part dans l'instrument du travail fourni par la nature, le tableau de la civilisation n'en serait pas très sensiblement modifié, la propriété immobilière n'entrant que pour une part décroissante dans la somme des richesses ».

On aura reconnu, dans ce qui précède, plus d'une analogie avec les idées exprimées d'une manière plus concrète, sous une forme à la fois plus rigoureuse et plus facile, par M. Alfred Fouillée dans sa belle étude sur la *Propriété sociale et la démocratie*. M. Secrétan conclut comme lui à la conservation de l'héritage, fondé en droit, et, pour le travailleur, « source inappréciable de persévérance et d'énergie ».

Il ne croit pas que l'inégalité des conditions soit un mal. Les grandes fortunes, l'association des capitaux permettent seules certains travaux dont l'humanité entière profite. Le mal, c'est que la classe la plus nombreuse soit vouée à une existence précaire; le but qu'il faut s'efforcer d'atteindre, c'est « un état de choses où la situation des moins fortunés serait acceptable »; en deux mots, c'est « l'extinction du prolétariat ». Déjà quelques esprits généreux s'y sont appliqués. La participation des ouvriers aux bénéfices a donné les plus heureux résultats; mais on ne s'arrêtera pas là; l'ouvrier doit pouvoir, en capitalisant l'excédent de son salaire, devenir finalement co-propriétaire de l'usine. « Il faut que la révolution de l'industrie introduite par la vapeur trouve son expression légale; il faut que, sous le nouveau régime, l'ouvrier rentre en possession de son outil. » Et cela doit se faire sans tarder. La question est de savoir si la réforme sociale s'accomplira « en suite d'un accord amiable entre les parties, ou d'un décret impératif émanant de l'une des parties ».

La seconde alternative serait funeste soit au crédit, soit à la production. De l'entente seule peut sortir une réforme féconde, et cette entente a pour condition « la confiance réciproque des classes appelées à reviser leurs accords ». Le problème social pas plus que le problème politique ne peut être résolu sans une révolution morale.

C'est toujours là qu'il en faut revenir; c'est là que M. Secrétan en revient sans cesse. Il ne craint pas de répéter vingt fois cette idée pour la faire mieux entrer dans l'esprit du lecteur. Elle est le refrain de chaque article; elle se retrouve presque à chaque page. Son esprit est comme hanté par l'imminence du péril social : l'état actuel ne peut durer; la majorité, dont l'ignorance égale la puissance, cherchera à s'emparer des richesses, et, ce faisant, en tarira

la source : notre civilisation marche à sa ruine, mais il est temps encore d'aviser. La fatalité qui paraît nous entraîner n'est autre chose « que l'ignorance et la brutalité d'un nombre déterminé d'individus. Eh bien ! on dissipe l'ignorance par l'instruction ; on fond la brutalité dans l'amour. »

III

L'amour, la charité, voilà le grand mot, voilà la solution du problème ; l'amour est le seul fondement possible de la justice ; il est seul capable d'inspirer la confiance réciproque, indispensable condition, nous l'avons vu, de la réforme sociale.

Il doit partir d'en haut, des classes riches ou aisées « qui n'ont aucun sujet de haïr, quoiqu'elles aient peut-être lieu de craindre ». Ce qu'on est en droit de leur demander, ce n'est pas seulement certaines mesures collectives prises dans l'intérêt de la classe pauvre, « c'est une action personnelle d'individu à individu ». Au fond, les idées de M. Ch. Secrétan ne sont pas sans rapport avec celles qui inspiraient à Tolstoï sa retraite au milieu des paysans. Son livre n'est pas avant tout une étude de philosophie sociale ; c'est une prédication. Il crie à ceux qui jouissent : « Amendez-vous, car 'heure de la reddition des comptes est proche. » Il essaye de les convaincre qu'on ne saurait se soustraire à la solidarité humaine. Il les engage à accorder de bonne volonté ce dont ils risquent de se voir dépouillés par la force. Il demande à ceux qui savent de se faire les instituteurs des ignorants, de s'approcher d'eux pour leur enseigner le prix de la liberté et quels sont leurs vrais intérêts ; il voudrait persuader tous ceux qui ont compris le danger social qu'ils n'ont pas le droit « de se démettre de l'humanité en se désintéressant de son lendemain », que leur devoir « est de travailler au sauvetage dans la mesure de leurs forces, d'ordonner tous les détails de leur vie en vue de ce but, et de s'y consacrer sans restriction ».

Il ne se flatte pas d'être entendu de tous. Ici encore, il lui suffirait de se faire écouter de quelques-uns. C'est en cela surtout que sa pensée est originale et profonde. Il n'est pas besoin d'un grand effort d'esprit pour découvrir que si les hommes étaient meilleurs, tout irait mieux, et il faudrait se faire de singulières illusions pour espérer les changer par des considérations nécessairement un peu abstraites, tandis que les religions elles-mêmes, avec de bien d'autres arguments, y ont si peu réussi dans le temps

de leur règne incontesté. Mais il n'est pas si vain de croire que quelques-uns se laisseront toucher, agiront à leur tour sur d'autres par la parole et par l'exemple, et que finalement il en résultera quelque bien. Dieu ne demandait que dix justes pour épargner Sodome.

Comment produire cette révolution, cette « naissance à la vie morale » d'un nombre d'hommes toujours croissant? C'est ici que l'apologiste commence à se montrer sous le manteau du philosophe, présentant comme unique remède non seulement la loi d'amour de l'Évangile, mais sa théologie. Le principal intérêt de cette seconde partie est qu'on y voit clairement la genèse morale du dogme chrétien. Les adversaires de ce dernier sont trop portés à se mettre, sans s'en rendre compte, au point de vue de ses défenseurs, à le considérer comme quelque chose d'extra-humain, une espèce de révélation de l'absurde. Le dogme est une philosophie qui s'est faite petit à petit, mais à laquelle, il est vrai, la raison pure a eu peu de part. Ses explications sont des postulats de la conscience. L'injustice universelle a fait sentir le besoin d'un juste juge. Étant juste, il n'a pas dû créer l'homme mauvais ; de là l'idée de la chute; il n'a pu le créer faillible sans posséder un moyen de réparer le mal; de là la nécessité d'une rédemption, comme qu'on veuille l'entendre.

Que cette philosophie soit pleine pour la raison d'obscurités impénétrables, M. Secrétan le sait bien; mais il lui suffit que sa conscience soit satisfaite. On n'aura pas de peine à apercevoir le défaut de la cuirasse. Quelle preuve avons-nous que la justice existe en dehors de nous? Et d'ailleurs, expliquer la souffrance des uns par le péché des autres, cela ne satisfait pas même toutes les consciences, sans compter que le mal physique est toujours là, qui n'est pas le partage de la seule humanité. La conscience n'est donc pas pour l'explication du monde un guide plus sûr que l'intelligence. L'apologétique de M. Secrétan, qui pourra fournir quelques raisons de croire à ceux qui croient, ne fera que confirmer dans leur doute ceux qui savent pourquoi ils ne croient pas. Ajoutez qu'il n'est pas sûr que le remède soit souverain. Le christianisme vaut ce que valent ses adeptes ; on l'a vu, au XVI[e] siècle, s'allier aux revendications du plus hardi communisme. D'autre part, si vous pensez que le sentiment de la fraternité humaine ira s'affaiblissant dans la même mesure que la croyance au dogme chrétien, vous me permettrez de croire qu'il en sera de même du fanatisme, de l'intolérance, et qu'en fin de compte la balance restera égale. Mais l'homme ne change pas ainsi ; les bons instincts

sont en nous aussi profonds et aussi vivaces que les mauvais. Quelles que soient les idées religieuses ou irréligieuses dominantes, il sera toujours de l'intérêt de la société de cultiver les premiers et de travailler à étouffer les seconds. Elle possède pour cela des moyens puissants, qu'affectent trop de méconnaître les adversaires du déterminisme, jaloux d'enlever, si l'on peut ainsi dire, toute base humaine à la morale.

IV

Le plus efficace est l'éducation dans la famille. Nous croyons élever nos enfants pour eux, ou du moins pour nous, et, du même coup, nous les élevons pour l'humanité. L'espèce, par notre intermédiaire, leur inculque les principes les plus utiles à sa propre conservation; c'est pourquoi les parents peu soucieux de leurs devoirs sont généralement blâmés. Nous voulons, et les autres veulent aussi que nos enfants sachent obéir, se subordonner. Quelle que soit notre opinion sur l'âme, nous leur présentons le devoir sous la forme d'un impératif. Nous leur disons : « Fais ceci; ne fais pas cela », et la punition suit de près la désobéissance. Comme nous les aimons, nous n'avons en vue généralement que leur bien; et comme nous sommes plus intelligents qu'eux, nous savons mieux discerner quel est leur véritable bien. Nous leur enseignons ainsi à sacrifier l'intérêt passager à l'intérêt durable. Bien plus, quand ils sont plusieurs, nous veillons à ce que les forts n'oppriment pas les faibles; nous introduisons en eux, peut-être inconsciemment, la notion de justice. Celle de charité aussi. Fussions-nous les plus misanthropes de tous les hommes, nous leur recommanderions de nous aimer et de s'aimer entre eux; nous blâmerions toute marque de haine ou seulement de jalousie. Ils ont besoin de notre approbation; ils souffrent de nous avoir déplu; ils souffriront bientôt d'avoir fait à notre insu quelque chose qui pourrait nous déplaire, c'est-à-dire quelque chose de mal.

Ils ont besoin également de l'estime les uns des autres. Que ne font-ils pas pour la conquérir? Croyez-vous que plus tard, dans la vie, ils s'en passeront facilement? Ils voudront au moins la mériter. Il n'y a qu'à s'interroger soi-même pour savoir de quel poids pèse sur nos résolutions l'opinion des hommes. Cette considération nous fait commettre bien des lâchetés, j'en conviens; convenez, de votre côté, qu'elle obtient de nous parfois de réels

sacrifices, jusqu'à celui de la vie, — sacrifices dont la valeur morale n'est peut-être pas bien grande; mais cela ne regarde que nous et montre combien nous sommes incapables de nous soustraire à la tyrannie du milieu. Si même, plus pénétrants que le commun des hommes, nous en sommes arrivés à ne voir dans la morale qu'une espèce d'exploitation de l'individu par la société, la plupart du temps, ce n'est pas pour nous une raison de nous y soustraire. Nous avons été façonnés de manière à ne pouvoir être heureux qu'en restant dans l'ordre. La révolte peut un instant nous séduire; l'état de révolte devient bientôt une souffrance. En voulez-vous des preuves? vous n'avez qu'à vous adresser à la littérature. Le roman contemporain, dans son pessimisme, offre le témoignage le plus vivant de cette loi morale (aussi universelle et aussi fatale que les lois physiques), que le bonheur ne saurait exister sans un certain renoncement à soi-même, et que la poursuite des jouissances est le meilleur chemin pour nous en éloigner.

Ai-je trop l'air de prêcher en parlant ainsi? j'espère que non. Je voulais seulement répondre à une de ces boutades que M. Secrétan prend quelquefois pour des raisons : « Les discours, dit-il, où l'on établit par raison démonstrative qu'en tout état de cause la considération de notre intérêt doit nous porter à procurer l'intérêt du grand nombre, sans souci d'une réciprocité dont l'espoir serait vraisemblablement illusoire, ces discours montrent l'intérêt du prêcheur à nous voir suivre ses conseils et ne sauraient prouver autre chose. » Si l'intérêt de chacun est d'être heureux, et si les hommes les plus heureux sont ceux qui se dévouent pour les autres (fût-ce une folie de le faire), il en résulte assez logiquement que notre intérêt bien entendu est de ne pas vivre pour nous seuls.

Mais bien peu de natures sont accessibles à des considérations de cet ordre. Heureusement, il n'est pas nécessaire que nous soyons tous des saints, et il existe, pour ceux qui possèdent, un motif plus pressant de s'intéresser au sort de ceux qui n'ont rien. M. Secrétan le signale lui-même à deux reprises. C'est leur intérêt même, c'est la crainte d'un bouleversement social. « Le salut social exige un changement volontaire dans la conduite individuelle, une révolution morale; mais cette révolution n'est pas en dehors de toutes les analogies de l'histoire. Il n'est pas besoin qu'elle soit universelle, ni très radicale; elle ne suppose pas l'introduction de mobiles inconnus, mais le renforcement de certains mobiles par rapport aux autres, et surtout un accroissement de lumières et d'attention qui fasse mieux comprendre à chacun ce qu'exige son propre intérêt. »

Pour produire ou favoriser cet accroissement de lumières et d'attention, il ne fait appel qu'au concours « des gens convaincus, agissant comme particuliers, isolément ou dans des associations volontaires ». Il repousse celui de l'État. « Le salut ne saurait venir de l'État ; l'État n'a pas le dépôt de révélations surnaturelles. » A merveille, mais on ne saurait refuser à la société le droit de veiller à sa propre conservation. Elle s'efforce par le moyen de l'instruction publique de mettre chaque nouveau venu en état de se tirer d'affaire, et en cela elle ne fait que s'acquitter d'une dette. Elle a bien le droit aussi et même le devoir de songer à elle-même. Trop souvent l'instruction, à tous ses degrés, telle qu'elle est donnée aujourd'hui, n'aboutit qu'à créer des mécontents, sinon des déclassés. Trop souvent, les sacrifices que s'impose la société pour amener tous ses membres à la vie intellectuelle, ont pour effet de lui préparer des ennemis. Les armes qu'elle croit devoir leur fournir pour les mettre à même de soutenir, sans désavantage, le combat de l'existence, ils les retournent contre elle. Ce qu'ils ont appris les a rendus plus forts pour le mal comme pour le bien. Car c'est une erreur de croire que l'instruction nous rend meilleurs. S'il faut entendre par là l'étude de la grammaire, de l'orthographe, des sciences physiques et mathématiques, de la géographie, on ne voit guère quel avantage moral nous pouvons en retirer ; l'histoire, en elle-même, est aussi bien une école d'immoralité que le contraire. Elle enseigne les grands crimes impunis, le royaume de la terre dévolu aux moins scrupuleux, les fautes des uns expiées par les autres. Elle peut bien montrer que la cité est condamnée à périr quand l'égoïsme des citoyens leur fait préférer leur avantage particulier au bien général ; mais cette considération n'a de poids qu'en raison de l'intérêt qu'on porte à la chose publique. Les études classiques contribuent déjà davantage à former le caractère. Elles sont une espèce d'anoblissement ; elles déposent en nous une semence de générosité ; ce n'est pas assez encore, puisqu'elles dégoûtent les esprits médiocres des besognes utiles, puisqu'elles encombrent la société de parasites.

Quelles réformes y aurait-il à faire pour que l'instruction fût utile à la société aussi bien qu'aux individus ? M. Fouillée en indique quelques-unes fort judicieuses, dans ses chapitres sur *le fonds social de connaissances et l'instruction universelle*. Mais les programmes importent peu. C'est l'orientation même des études qui devrait être modifiée. Instruire les jeunes générations, ce n'est que la moitié de la tâche ; il faut les élever. Il faut que l'éducation de l'école complète celle de la famille, car l'enfant appartient à la

société pour le moins autant qu'à ses parents. Il ne s'agit pas de lui imposer un catéchisme de morale officielle et de lui enseigner par raison démonstrative ses devoirs civiques, ou du moins cela ne serait rien encore qu'une nouvelle surcharge des programmes; il vaut mieux travailler à faire de lui un noble exemplaire de l'espèce. « Faire des hommes qui soient des hommes, dit excellemment le livre qui nous sugggère ces réflexions, voilà la tâche, voilà la question véritable. »

Le corps enseignant devra-t-il donc devenir une sorte de clergé annonçant l'Évangile laïque de la solidarité humaine? La chose ne serait pas si ridicule que les mots en ont l'air ; mais ce n'est pas ce que je veux dire. Encore une fois, l'essentiel n'est pas de pénétrer tous les esprits d'une même doctrine, c'est de déposer dans les âmes un levain de dévouement. Et il me semble que ce ne serait pas si difficile. La jeunesse est généreuse ; elle aurait bientôt compris que la bonne volonté de chacun est nécessaire au fonctionnement de la machine sociale. Il ne serait même pas besoin pour le lui apprendre d'un enseignement en forme. On disait autrefois que l'histoire était l'institutrice des rois ; elle pourrait aussi bien être celle des peuples qui n'auraient pas de peine à en mieux profiter. Tout dépend, comme je l'ai dit, de l'esprit qu'on y met, de celui qu'on y apporte, — le maître principalement. Insistez sur les causes qui ont conduit les anciennes démocraties à leur perte, relevez peut-être dans la situation présente quelques symptômes fâcheux, vous n'aurez pas parlé en vain. Sans doute, vos disciples ne deviendront pas pour cela des politiques infaillibles. L'expérience des autres n'a jamais rendu personne absolument sage ; elle n'est cependant pas sans effet sur les hommes intelligents.

Rien donc de prescrit par l'État ; toute liberté laissée aux maîtres. Il faut supposer que ceux-ci seraient à la hauteur de leur tâche, qu'ils sauraient s'y préparer par l'étude et la méditation, et surtout qu'ils auraient le souci de voir leur pays prospère ; je ne pense pas que ces conditions aient rien d'irréalisable.

Voilà, me semble-t-il, sur quoi j'aurais mis l'accent. Si vous voulez agir sur les âmes, prenez-vous-y de bonne heure. Tout ne sera pas fait, cela va sans dire. La communauté, qui a tout intérêt à ce que la justice règne, pourra prendre telles mesures qu'elle jugera utiles pour en assurer la réalisation de moins en moins imparfaite. Il sera mieux encore que les individus rendent inutiles par leur bonne volonté l'intervention de l'État. M. Secrétan croit cette bonne volonté plus nécessaire en ce moment qu'en aucun

autre ; il juge que seule elle peut nous sauver d'un bouleversement social imminent ; il a voulu travailler à la produire. Peut-être son plaidoyer aurait-il eu plus de chances d'être entendu d'un grand nombre, s'il n'était pas à double fin. Car on se demande si, pour lui, l'essentiel n'est pas plutôt d'établir la nécessité du christianisme comme fondement de la charité que la nécessité de la charité elle-même. On se dit que s'il croit avoir besoin de la religion pour en déduire la morale, en réalité c'est bien plutôt chez lui la religion qui s'appuie sur le besoin moral. Et on est malgré soi porté à la défiance. On craint que l'auteur n'exagère les difficultés dans l'intérêt de sa thèse. Toutefois, on aurait tort de se laisser trop aller à ce sentiment. Quelle que soit l'intention inspiratrice du livre, il est le fruit d'une longue expérience de la vie et de non moins longues méditations. C'est une forêt d'idées, la plupart hardies, originales, forêt touffue, où l'on s'égare en des digressions innombrables, sans qu'il soit cependant difficile d'y retrouver son chemin. Et les semences qui tombent des arbres ne seront pas toutes perdues ; quelques-unes s'en iront au vent, elles trouveront ici ou là une terre généreuse, où celles en qui réside une puissance de vie germeront.

Henri WARNERY.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — Dans sa séance mensuelle, le Conseil général des Facultés, après avoir dépouillé la correspondance étrangère et expédié les affaires courantes, a autorisé, pour l'année 1888-89, l'ouverture des cours libres, dont la liste suit, auprès des diverses Facultés.

Théologie. — MM. Samuel Berger, docteur, Institutions de l'ancienne Église. — Marillier, agrégé, Psychologie dans ses rapports avec la religion. Philosophie de Leibnitz et de Spinosa.

Sciences. — MM. Vasseur, Paléontologie. — Noguès, Sismologie terrestre.

Médecine. — MM. Auvard, Grossesse, accouchements; suites de couches. — Berthold, Accouchements. — Bonnaire, Accouchements. — Bottey, Hydrothérapie médicale. — Bouloumier, Thérapeutique hydrominérale. — Chaput, Affections chirurgicales de l'abdomen, du bassin et des membres. — Chervin, Troubles de la parole. — Crouzat, Manœuvres et opérations obstétricales. — Despagnet, Ophtalmologie pratique. — Dubac, Pathologie et chirurgie de l'appareil urinaire. — Duchastelet, Opérations qui se pratiquent sur l'appareil génito-urinaire. — Durand-Fardel, Des eaux minérales et des maladies chroniques. — Fauconnier, Chimie biologique. — Galezowski, De l'influence de la syphilis sur les affections oculaires. — Gillet de Grandmont, Médecine opératoire oculaire. — Gorecki, Maladies des yeux. — Hoaran, Résections. — Legoux, Conférences de clinique médicale à l'hôpital Trousseau et à la Faculté. — Lutaux, Gynécologie opératoire. — Pozzi, Gynécologie (maladies de l'ovaire, du vagin et des organes génitaux externes). — Roussel, Antisepsie médicale directe par la transfusion, par l'infusion et par l'injection. — Tissier, Accouchements. — Tuffier, Maladies chirurgicales de la tête, de la colonne vertébrale, du cou et du thorax. — Villat, Pathologie chirurgicale.

Lettres. — MM. Bertin, Histoire de la Société française sous la Restauration. — Mispoulet, Éléments des institutions romaines. Documents épigraphiques du droit privé. — Seignobos, Histoire générale de l'Europe pendant la période de formation des monarchies absolues du xive à la fin du xvie siècle, et pendant la période de formation des États contemporains, depuis la Révolution jusqu'à la formation de l'empire d'Allemagne et à la destruction de l'empire ottoman. — De Rochemonteix, Histoire ancienne des peuples orientaux.

Droit. — M. Dubuisson, Aliénation mentale au point de vue du droit.

Faculté des lettres. — Voici le chiffre des étudiants de la Faculté qui se sont présentés aux concours des agrégations dans l'ordre des lettres :

Philosophie 14, lettres 39, grammaire 44, histoire 28, allemand 22,

anglais 12. Il s'est présenté à la session de juillet 125 candidats à la licence ès lettres.

École des hautes études. — Le rapport sur l'École des hautes études pour l'année 1887 donne le tableau suivant de l'activité des 5 sections dont se compose l'École.

La **Section des sciences mathématiques**, présidée par M. Hermitte, est composée de 3 maîtres ou chargés de conférences. Il a été fait 54 conférences d'analyse (57 étudiants), 54 conférences de mécanique et astronomie (49 étudiants), 53 conférences de préparation à l'agrégation (22 élèves).

La Section a publié dans le *Bulletin des sciences mathématiques* des travaux de 11 mathématiciens et une trentaine de comptes rendus d'ouvrages mathématiques.

La **Section des sciences physico-chimiques**, présidée par M. Berthelot, se divise en 14 laboratoires.

1° Le *laboratoire de physique appliquée à l'histoire naturelle* est au Muséum, il a pour directeur M. Becquerel et se compose du directeur et d'un aide-naturaliste. Pas d'élèves réguliers. Le directeur a continué à diriger des observations de température faites à différentes profondeurs dans le sol et à diverses hauteurs dans l'atmosphère, à l'aide de méthodes thermo-électriques dues à A. C. Becquerel au moyen d'appareils installés au Muséum depuis 1862.

2° Le *laboratoire d'enseignement de physique* est à la Sorbonne, il a pour directeur M. Bouty, le personnel comprend 2 directeurs, 1 répétiteur, 3 préparateurs.

Les exercices ont été suivis par 174 étudiants inscrits (au lieu de 141). Ce chiffre se décompose ainsi :

Professeurs 16, boursiers d'agrégation 7, candidats à l'agrégation 15, boursiers de licence 13, répétiteurs de lycée 20, étudiants en médecine ou pharmacie 8, élèves sans qualification spéciale 95.

Les élèves ont travaillé divisés en 2 séries. En outre, des officiers de marine ont manipulé en dehors des jours de laboratoire. 200 personnes environ ont été mises à même de profiter des ressources du laboratoire.

37 élèves ont été reçus licenciés ès sciences physiques.

Des conférences de mathématiques étaient faites au laboratoire pour les élèves non licenciés en mathématiques. On y a traité sommairement des séries et de leurs applications, des premiers éléments de la géométrie descriptive, des calculs différentiel et intégral et de la mécanique rationnelle ; tous les exemples étaient empruntés à la physique.

Les 3 salles du laboratoire réservées à l'acoustique ont pu être aménagées grâce à un crédit de 3 000 francs.

Les travaux des membres du laboratoire ont paru dans les *Comptes rendus de l'Académie*, les *Annales de chimie et physique*, le *Journal de physique*.

3° Le *laboratoire de recherches physiques* est à la Sorbonne, il a pour directeur M. Lippmann ; le personnel comprend le directeur, le sous-directeur, un préparateur. Le nombre des travailleurs qui jusqu'en 1873 n'avait pas dépassé 5, qui était resté de 8 jusqu'en 1883, s'est élevé à 15 en 1885 et à 24 en 1887. Dans le nombre on remarque 4 docteurs, 4 agrégés, 2 licenciés, 1 médecin des hôpitaux agrégé de médecine, 4 ingénieurs, 6 étrangers.

La plupart se livrent à des recherches d'électricité et de magnétisme. Le local est devenu beaucoup trop petit, n'ayant pas été accru depuis l'époque de la fondation; le docteur Quinquaud a été obligé pendant 3 mois de travailler au pied d'un escalier.

Les travaux des membres ont paru dans les *Comptes rendus de l'Académie* ou dans les thèses de doctorat de la Sorbonne.

4° Le *laboratoire de chimie organique* est au Collège de France, il a pour directeur M. Berthelot.

Dans ce laboratoire ont travaillé 29 personnes : 12 professeurs de Faculté ou d'École de pharmacie, 8 directeurs, chefs de travaux, préparateurs, 1 docteur ès sciences, 1 médecin, 1 pharmacien, 2 licenciés, 1 dame, 3 étrangers.

Les travaux ont été publiés dans les *Annales de chimie* et les *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*

5° Le *laboratoire de chimie de l'École normale* avait pour directeur M. Debray. Il était fréquenté par 10 personnes, outre le directeur et le sous-directeur. Les personnes qui travaillent dans ce laboratoire ne sont pas des élèves de l'École normale; ce sont des maîtres de conférences, des préparateurs, des docteurs ès sciences.

Les travaux ont été publiés dans les *Comptes rendus de l'Académie*, et dans les *Annales scientifiques de l'École normale.*

6° Le *laboratoire de recherches et d'enseignement de chimie au Muséum* a pour directeur M. Frémy; le personnel comprend 1 chef des travaux et 3 préparateurs.

Le laboratoire a été fréquenté par 47 élèves, ainsi répartis :

Laboratoire d'analyse quantitative, 24. — Laboratoire d'analyse qualitative, 23.

5 élèves sortis du laboratoire ont occupé des places de préparateur ou de chimiste dans des usines.

A la suite des examens de fin d'année il a été décerné 4 prix (2 pour chaque année : 1 prix de travail, 1 prix d'examens).

7° Le *laboratoire de chimie organique de la Faculté des sciences* a pour directeur M. Friedel; aidé de 1 chef des travaux et de 1 préparateur.

Des conférences y sont faites chaque semaine par divers savants.

Outre les élèves qui se sont exercés à l'analyse chimique, le laboratoire a été fréquenté par 16 personnes qui y ont fait des recherches originales.

Leurs travaux ont paru dans les *Compte rendus*, les *Annales de chimie*, le *Bulletin de la Société chimique.*

8° Le *laboratoire de chimie physiologique* a pour directeur M. Pasteur. Le personnel comprend 2 sous-directeurs, 2 préparateurs, 1 aide-préparateur.

Les travaux ont été publiés dans les *Annales de l'Institut Pasteur.*

9° Le *laboratoire de chimie minérale* est au Collège de France, il a pour directeur M. Schutzemberger.

Il a été fréquenté par 12 élèves.

10° Le *laboratoire d'enseignement et de recherches chimiques à la Sorbonne* a pour directeur M. Troost, aidé de 1 directeur adjoint et 2 sous-directeurs, il est divisé en 2 sections : laboratoire d'enseignement pratique, laboratoire de recherches.

Le laboratoire d'enseignement est destiné à familiariser les candidats aux examens avec l'analyse des sels et les principales préparations de

chimie minérale et organique. Il se divise lui-même en 2 séries. Les manipulations pour la licence ont lieu 4 fois par semaine, elles ont été suivies par 104 candidats. Les manipulations pour l'agrégation des sciences physiques ont lieu 2 fois par semaine, elles ont été suivies par 18 candidats à l'agrégation, tous boursiers. En outre il a été fait chaque jeudi une manipulation suivie par 8 professeurs de collèges communaux.

Le laboratoire de recherches est ouvert aux licenciés ès sciences physiques qui veulent préparer une thèse de doctorat et aux anciens élèves du laboratoire d'enseignement. Il a reçu 22 élèves, dont 6 étrangers.

11° Le *laboratoire de recherches de minéralogie au Muséum* a pour directeur M. des Cloiseaux. Il était à peine construit, les recherches ont dû se faire dans deux petites pièces provisoires. Le laboratoire n'a été fréquenté que par le directeur, le chef des travaux et 1 élève. On y a fait des analyses de matières faisant partie des collections et des études générales de reproduction d'espèces minérales.

12° Le *laboratoire d'enseignement et de recherches pour la minéralogie* a pour directeur M. Hautefeuille, aidé de 1 directeur adjoint, 1 sous-directeur, 1 répétiteur. Il se divise en 2 sections.

Le laboratoire d'enseignement, ouvert aux candidats aux examens, a été fréquenté par 70 élèves. Ils ont suivi 60 conférences sur les matières du programme de minéralogie de la licence ès sciences physiques : mesure des angles des cristaux; détermination du type cristallin des minéraux; projections sphériques, gnomoniques, méthode de la représentation graphique des zones; études de phénomènes optiques, thermiques, électriques des corps cristallisés; essais au chalumeau.

Le laboratoire de recherches a été fréquenté par 7 personnes.

13° Le *laboratoire de recherches météorologiques du Parc Saint-Maur* a pour directeur M. Renou, aidé d'un préparateur.

Les observations sont communiquées au bout de chaque mois à plusieurs établissements scientifiques.

14° Le *laboratoire de recherches chimiques de Caen* a pour directeur M. Dive, professeur à la Faculté de Caen. Il a préparé à la licence ou à l'agrégation 15 candidats.

La **Section des sciences naturelles** se compose de 25 laboratoires.

1° Le *laboratoire de zoologie expérimentale* est à la Sorbonne et a pour annexes les stations maritimes de Roscoff sur l'Océan et de Banyuls sur la Méditerranée. Il a pour directeur M. de Lacaze-Duthiers; le personnel comprend 1 maître de conférences et 3 préparateurs, 1 pour chaque laboratoire.

Le professeur a fait des leçons publiques sur les fonctions de respiration, circulation et nutrition; le maître de conférences a fait l'histoire des mollusques, zoophytes et protozoaires. Les exercices pratiques ont eu lieu chaque jour pendant l'hiver.

Le laboratoire d'enseignement a été fréquenté par 79 candidats à la licence ou à l'agrégation pendant l'hiver et par 48 pendant le semestre d'été. Le laboratoire de recherches a été fréquenté par 4 travailleurs.

Le laboratoire zoologique de Roscoff a reçu 12 élèves et 9 savants, presque tous étrangers. Il y a été fait 17 conférences en août et septembre et 5 conférences pratiques sur la grève aux époques des grandes marées.

Le laboratoire de Banyuls a reçu 10 travailleurs en hiver et 10 au

printemps. Il a reçu la visite des jeunes filles de l'École normale de Perpignan. On y a installé une machine à vapeur de la force de sept chevaux qui emmagasine 130 mètres cubes d'eau pour l'entretien de l'aquarium. L'aquarium et les cabinets de travail sont éclairés à la lumière électrique. Cette organisation est favorable au travail dans ce pays où le soleil disparaît de bonne heure derrière les Pyrénées, elle a permis de continuer le travail jusqu'après 11 heures du soir à l'époque de l'excursion de la section de zoologie du Congrès de Toulouse.

Les travaux des 3 laboratoires sont publiés dans les *Archives de zoologie expérimentale*. Le service des envois a permis de fournir des animaux vivants à toutes les Facultés de France qui en ont fait la demande; les envois sont faits chaque semaine sous forme de colis postaux.

2° Le *laboratoire de zoologie anatomique et physiologique* est au Muséum, il a pour directeur M. Milne Edwards. Il comprend 2 sections.

Le laboratoire d'enseignement est ouvert aux candidats à la licence et aux boursiers du Muséum. L'enseignement comprend des leçons orales et des travaux pratiques. Il est organisé de façon à passer en revue les principaux types du règne animal. Le répétiteur expose un sujet et met entre les mains des étudiants des animaux à disséquer et à dessiner. Chaque semaine les étudiants se réunissent pour faire une conférence. Cet enseignement a été suivi par 19 élèves.

Le laboratoire de recherches a été fréquenté par 15 visiteurs, la plupart licenciés ès sciences.

3° Le *laboratoire de zoologie comparative au Muséum* a pour directeur M. Perrier. Il a reçu 19 travailleurs, presque tous candidats à l'agrégation des sciences naturelles. Des animaux ont été envoyés pour les études par les stations d'Arcachon et d'Alger. Le laboratoire ne dispose que d'un crédit de 500 francs et le chef des travaux ne reçoit qu'un traitement de 1 500 francs.

4° Le *laboratoire d'histologie zoologique* a pour directeur M. Pouchet. Les conférences faites par le directeur ont été suivies par une moyenne de 15 à 20 auditeurs. Le laboratoire a été fréquenté, outre les deux moniteurs, par 4 travailleurs (dont une dame) qui ont fait des recherches originales et par 16 autres personnes, (dont 2 dames).

5° Le *laboratoire d'histologie du Collège de France* a pour directeur M. Ranvier, aidé d'un directeur et de 2 répétiteurs. Il a été fréquenté par 23 visiteurs; et on a été obligé, faute de place, de refuser quelques-unes des personnes qui s'étaient fait inscrire. Il a été fait pendant deux mois des exercices et conférences pratiques de technique histologique.

Les travaux du laboratoire ont été publiés dans les *Archives de physiologie*.

6° *Le laboratoire de zoologie marine de Villefranche* a pour directeur M. Barrois. Il a reçu 9 visiteurs. Il a fait l'acquisition d'un yacht à vapeur de 39 tonneaux pour les dragages.

7° Le *laboratoire de zoologie maritime de Wimereux* a pour directeur M. Giard. Il a reçu 24 visiteurs. Des excursions ont été faites en février, mars, avril et de juillet à octobre pour les étudiants de la Faculté des sciences de Lille. A l'époque des grandes marées, des excursions ont été faites sur le bord du littoral du Boulonnais afin de montrer aux visiteurs les faunes spéciales du calcaire crétacé, des grès jurassiques, des plages de sable, des calcaires et argiles. 27 journées ont été consacrées à des

dragages ou pêches au filet fin. On a formé une collection zoologique et commencé une collection des algues de la côte.

Le laboratoire a envoyé régulièrement à la Faculté des sciences de Lille des animaux vivants pour les dissections.

Le directeur et le préparateur, à défaut de crédits spéciaux, ont publié aux frais des auteurs les travaux du laboratoire.

8° Le *laboratoire de zoologie marine de Marseille* a pour directeur M. Marion, professeur à la Faculté des sciences. Il sert surtout à l'enseignement de la Faculté. Il est fréquenté par 12 étudiants.

9° Le *laboratoire de zoologie marine de Cette* a pour directeur M. Sabatier, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

Il a reçu 8 visiteurs et 10 étudiants de la Faculté de Montpellier.

En outre, chaque samedi, les élèves des écoles primaires de Cette qui ont obtenu le certificat d'études sont conduits par les instituteurs dans une salle dépendant de la station où on leur fait une conférence sur l'histoire naturelle. Il s'est constitué à Cette un comité destiné à recueillir des cotisations annuelles et des dons volontaires pour contribuer au développement de la station.

10° Le *laboratoire d'enseignement de physiologie à la Sorbonne* est dirigé par M. Dastre. Il sert à la fois à l'enseignement et aux recherches.

Il a été suivi par 35 étudiants et fréquenté par 3 savants, outre le directeur, le directeur adjoint et les 2 préparateurs.

La Station maritime du Havre dépend de ce laboratoire, elle a servi aux recherches de 5 travailleurs.

11° Le *laboratoire de médecine* est au Collège de France et a pour directeur M. Brown-Séquard. Il a servi aux recherches du directeur, du directeur adjoint et d'un savant.

12° Le *laboratoire de physique biologique* est au Collège de France et a pour directeur M. Brown-Séquard.

13° Le *laboratoire de tératologie* est à l'école pratique de la Faculté de médecine et a pour directeur M. Dareste. Le directeur a fait 23 conférences.

14° Le *laboratoire d'anthropologie* a pour directeur M. Mathias Duval. Le personnel se compose d'un directeur adjoint et 2 préparateurs. Ce personnel a fait des cours réguliers à l'École d'anthropologie.

Le laboratoire a été fréquenté par 27 personnes. Des conférences de craniologie et d'anthropométrie ont été faites en juin et juillet.

15° Le *laboratoire d'ophtalmologie* a pour directeur M. Javal.

16° Le *laboratoire de physiologie au Collège de France* a pour directeur M. Marey. Il a servi aux recherches de M. Marey sur la marche et le vol des oiseaux, et de M. Demeny, préparateur de la station physiologique, sur la locomotion humaine.

17° Le *laboratoire de physiologie générale du Muséum* a pour directeur M. Rouget. Il a servi aux recherches de 10 savants.

18° Le *laboratoire du jardin botanique de la Faculté de médecine* a pour directeur M. Baillon. Il n'y vient plus d'étudiants en médecine, il sert à des recherches originales.

19° Le *laboratoire de botanique à la Faculté des sciences* a pour directeur M. Bonnier. Il comprend une salle de manipulations, 3 salles de recherches pour la botanique descriptive, où sont installées les collections, 6 salles de recherches pour l'anatomie et la physiologie, pourvues de microscopes, balances, appareils à analyse, étuves à stériliser, etc.,

une salle de photographie, une serre d'expériences, un atelier pour la construction et la réparation d'appareils.

Le laboratoire d'enseignement a été fréquenté par 74 élèves. Le laboratoire de recherches a été fréquenté par 13 travailleurs.

20° Le *laboratoire de botanique pratique du Muséum* a pour directeur M. Bureau. Il a été fréquenté pendant l'hiver par le docteur et 2 institutrices et en été par 32 personnes.

21° Le *laboratoire de physiologie végétale appliquée à l'agriculture* a pour directeur M. Dehérain. Il a été fréquenté par 5 personnes.

Les travaux ont paru dans les *Annales agronomiques.*

22° Le *laboratoire de botanique* a pour directeur M. Van Tieghem. Comme laboratoire d'enseignement il a servi à 48 élèves; comme laboratoire de recherches il a été fréquenté par 24 personnes.

23° Le *laboratoire de géologie physique et chimique au Collège de France* a pour directeur M. Fouqué. Il a été fréquenté (outre le sous-directeur, le répétiteur et le préparateur) par 8 personnes. Les conférences de pétrographie du semestre d'été ont été suivies par 5 candidats à l'agrégation.

24° Les laboratoires de géologie à la Faculté des sciences ont pour directeur M. Hébert.

Le laboratoire d'enseignement est ouvert aux candidats aux examens. Les exercices et conférences sont dirigés par un maître de conférences et un chef de travaux. Ils ont lieu chaque jour pendant toute l'année. L'enseignement a été suivi par 87 élèves (5 boursiers de la Sorbonne, 5 boursiers du Muséum, 4 professeurs de collège). Ces élèves sont répartis en 2 années (1re 41, 2e 46). Le sous-directeur a conduit pendant la belle saison les excursions géologiques; la grande excursion des vacances de Pâques a été menée en Normandie.

Le laboratoire de recherches est pourvu d'une bibliothèque qui a reçu un legs considérable de la mère d'un ancien élève du laboratoire. Outre le personnel dirigeant, 8 personnes ont travaillé dans le laboratoire de recherches.

Des explorations géologiques ont été faites dans plusieurs régions de l'Europe (1° Frioul et Istrie, 2° îles Baléares, 3° pays d'Alicante et Valence, 4° pays de Galles) et dans diverses régions de la France, Pyrénées, Landes, terrains tertiaires de la Mayenne, Auvergne, Alpes de Provence, Jura, Vendée, Nièvre, Algérie.

25° Le *laboratoire de géologie de Lille* a pour directeur M. Gosselet, professeur à la Faculté de Lille. Il est fréquenté par les étudiants de Lille au nombre de 17. Outre les déterminations de roches et de fossiles et les études au microscope, des excursions ont été conduites dans le pays d'Avesnes, dans les terrains primaires de la Dendre, le terrain crétacé de Lille, les terrains tertiaires de Paris et les terrains jurassiques des Ardennes.

La **Section des sciences historiques et philologiques** a pour président M. G. Paris. Elle comprend 17 subdivisions; elle a pour objet de diriger les jeunes gens qui désirent se consacrer aux travaux d'érudition; aucun grade, aucune condition d'âge ou de nationalité ne sont exigés de ceux qui veulent s'y faire inscrire. Les élèves ne sont astreints à suivre aucune conférence.

Il a été tenu 64 conférences hebdomadaires.

1° La *philologie et antiquités grecques* a pour directeur M. W.-H. Waddington, 2 directeurs adjoints, 2 maîtres de conférences.

La conférence d'histoire littéraire et de métrique a été suivie par 8 élèves (dont 2 Suisses). Elle a porté sur l'histoire de la poésie grecque jusqu'à Alexandre.

La conférence d'explication et de critique de textes a été suivie par 21 élèves (dont 5 Luxembourgeois); on y a expliqué le livre VIII d'Hérodote (1re moitié), les *Olympiques* à partir de la VIIIe et une partie du livre Ier de l'*Odyssée*. Un ecclésiastique a fait des remarques critiques sur le texte de Jean Chrysostome.

Les conférences de grammaire et paléographie (3 par semaine) ont eu 15 auditeurs (dont 12 élèves de l'École normale). Les élèves ont été exercés à la lecture de fac-similés en minuscule, puis en onciale. Les conférences de grammaire ont porté sur la syntaxe des auteurs attiques.

Les 2 conférences d'antiquités ont été suivies par 24 élèves, presque tous licenciés. L'une portait sur l'organisation des finances d'Athènes au ve siècle, d'après les inscriptions; dans l'autre on a expliqué le traité des *Revenus*.

2° *Philologie latine, épigraphie et antiquités romaines*, directeur M. Boissier. 2 maîtres de conférences, 1 directeur adjoint.

Les conférences de paléographie et philologie ont été suivies par 25 élèves (9 élèves de l'École normale et de l'École des chartes, 2 Suisses, 2 Luxembourgeois). Les élèves se sont exercés à la lecture de manuscrits datés. La conférence du vendredi portait sur l'histoire du texte des auteurs classiques. Une autre conférence destinée aux élèves déjà habitués à la lecture des manuscrits a été consacrée aux écritures difficiles du XIIIe au XVe siècle et aux écritures dites nationales.

La conférence de philologie, suivie par 10 auditeurs (7 élèves de l'École normale), avait pour objet d'exercer les élèves à la méthode dans les recherches de grammaire; on y a étudié l'emploi du datif et du génitif et expliqué quelques pages de Tite-Live.

Les conférences d'épigraphie et antiquités, suivies par 16 auditeurs, ont été consacrées l'une à l'enseignement des règles élémentaires de l'épigraphie latine et au commentaire d'inscriptions choisies dans le *Corpus*, ensuite (en semestre d'été) sur les monuments du Louvre; l'autre à l'étude détaillée des inscriptions de la Narbonnaise; une excursion a été faite au musée de Saint-Germain.

3° *Histoire de la philologie classique*. 1 maître de conférences. La conférence, suivie par 5 élèves, a porté sur les origines des études grecques en Occident aux XIVe et XVe siècles, on a étudié de près les exemplaires de l'*Iliade* et l'*Odyssée* traduites par Léonce Pilate, et dépouillé les manuscrits de Pétrarque, puis les traductions latines d'auteurs grecs. Une autre conférence a été faite pour exercer les élèves à tirer parti des documents originaux de la Renaissance.

4° *Langue néo-grecque*. 1 maître de conférences. La conférence, suivie par 2 auditeurs, a porté sur le dialecte de Pyrgi dans l'île de Chio, à propos duquel on a étudié la question générale des patois. Une conférence d'explication a été consacrée à l'étude des textes grecs du moyen âge (après le XIIe siècle).

5° *Histoire*, directeur M. Maury. 1 directeur adjoint, 4 maîtres de conférences. L'explication de Raoul Glaber (l. III à V) a été suivie par

22 auditeurs; il a été remis 3 travaux (Schisme d'Orient de 950 à 1050, Simonie du ve au vi^e siècle, Expédition d'Ancône en 1832).

La conférence d'institutions publiques sous les 2 premières races (organisation judiciaire) et d'études sur le régime des terres au moyen âge a eu 8 auditeurs.

La conférence sur les droits féodaux et l'explication de l'Ordonnance de 1356 (texte du programme d'agrégation d'histoire) ont eu 39 auditeurs, candidats à l'agrégation.

La conférence sur les textes relatifs aux institutions municipales en France (explication de la *loi de Vervins*, 1163, 1238), et les exercices pratiques de diplomatique ont été suivis par 11 élèves (10 de l'École des chartes).

Une conférence supplémentaire sur les sources de l'histoire d'Angleterre du ve au xie siècle a été suivie par 6 élèves.

Les conférences : 1° sur le clergé de Rome du ive au ixe siècle, la transformation de la société romaine et la formation du duché de Rome; 2° sur l'épigraphie chrétienne, ont eu 18 élèves.

6° *Géographie historique de la France*. 1 directeur d'études.

Les conférences portaient : 1° sur les noms de lieu, leur origine, leur sens, leur transformation du ve au xe siècle (noms laissés par des colonies barbares, noms d'origine ecclésiastique); 2° sur les divisions administratives de la Gaule carolingienne. Il y avait 16 auditeurs inscrits (8 de l'École des chartes).

7° *Grammaire comparée*, directeur M. Bréal. 1 maître de conférences. Les conférences portaient l'une sur la grammaire gothique (Ulfilas), les autres sur la grammaire élémentaire du vieux haut-allemand. Il y avait 17 auditeurs (dont 6 étrangers).

8° *Langue et littératures celtiques*, 1 directeur d'études. Les conférences suivies par 3 élèves étaient consacrées à expliquer des textes irlandais publiés en fac-similés et les *Mabinogion*.

9° *Langues romanes*, directeur M. Paris. 2 maîtres de conférences. Les conférences de M. Paris ont été consacrées : 1° à l'étude de gloses du glossaire de Reichenau (chaque élève préparait 10 gloses et faisait l'histoire de chaque mot dans les langues romanes), et à l'étude des étymologies (chaque élève préparait un certain nombre de mots); 2° à l'étude critique de la chanson de *Fierabras* (cette étude a donné lieu à 7 travaux écrits). Il y avait 22 auditeurs (dont 15 étrangers).

La conférence sur le patois de la Savoie (étude de l'histoire de la voyelle A) et l'explication de textes patois de diverses provenances ont eu 6 auditeurs (5 étrangers).

La conférence sur la grammaire du latin vulgaire a eu 7 auditeurs.

L'étude des poésies d'Auzias March, poète valencien du xve siècle, a été faite de concert avec les auditeurs, l'un d'eux s'est rendu en Espagne avec une bourse de l'École pour y collationner les manuscrits du poète.

10° *Langue sanscrite*, directeur M. Bergaigne, 1 maître de conférences.

Les conférences sur le *Bhâgavata Purana* ont eu 7 auditeurs.

Les conférences d'explication élémentaire ont eu 10 élèves (1 Japonais, 1 élève de lycée).

11° *Langue zende*, 1 directeur adjoint. Le directeur étant chargé d'une mission dans l'Inde, n'a pas fait de conférence.

12° *Langues sémitiques*, directeur, M. Derenbourg, 2 maîtres de confé-

rences. Les conférences d'hébreu et de syriaque consacrées à l'exposition de la grammaire hébraïque, à l'explication de *Jérémie*, à la lecture du livre des *Rois*, à l'explication de la chrestomatie syriaque de Bernstein, ont été suivies par 5 élèves.

Les conférences d'hébreu rabbinique ont eu 10 élèves.

Les conférences d'arabe, explication des *Séances* de Hariri et du *Livre de Sibawaihi*, ont été suivies par 19 élèves (14 de l'École des langues orientales).

13° *Langues éthiopienne et himyarite*, 1 maître de conférences, 3 auditeurs, répartis en 3 années. 1re année, éléments de grammaire éthiopienne et histoire du royaume d'Axum; 2e année, l'élève était malade; 3e année, explication de morceaux choisis et d'inscriptions de l'Arabie méridionale.

14° *Langue et antiquités assyriennes*, directeur M. Oppert. 1 maître de conférences, 1 auditeur. Étude élémentaire de la grammaire assyrienne.

15° *Philologie et antiquités égyptiennes*, directeur M. Maspero. 1 maître de conférences.

Les conférences de M. Maspero : 1° exercices de paléographie sur des papyrus; 2° étude archéologique sur les 60 planches des *Denkmäler* de Lepsius (costume, geste, position des personnages), ont été suivies par 5 élèves.

Les conférences élémentaires sur la grammaire et la traduction des textes hiéroglyphiques ont été suivies par 9 élèves.

16° *Archéologie orientale*, 1 directeur adjoint, 2 auditeurs. La conférence a consisté en explications d'inscriptions cypriotes, juives, araméennes.

17° *Allemand*, 1 répétiteur, 12 élèves. Enseignement élémentaire.

Il a paru 6 fascicules de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, section historique et philologique (69 à 74).

La **Section des sciences religieuses** a pour président M. Réville. Elle a la même organisation que la section d'histoire et philologie. Elle se subdivise en 10 enseignements. Il a été tenu 19 conférences hebdomadaires.

1° *Religions de l'extrême Orient*, 1 directeur adjoint, 18 auditeurs inscrits (dont 1 dame). Conférences : 1° sur les théories bouddhiques de diverses écoles dans leurs rapports avec les systèmes transformistes et les données actuelles de la science physiologique; 2° explication de la *chrestomathie religieuse de l'extrême Orient*.

2° *Religions de l'Inde*, 1 maître de conférences, 8 auditeurs (dont 4 étrangers). 1° cérémonies funéraires des Brahmanes et prescriptions relatives au culte; 2° étude critique du *Çankara-vyaya;* 3° explications de textes bouddhiques en pâli.

3° *Religions d'Égypte*, 1 maître de conférences, 2 auditeurs. 1° croyances astronomiques de l'Égypte ancienne; 2° étude des noms d'Héliopolis.

4° *Religions des peuples sémitiques*, 2 directeurs adjoints.

La conférence sur les Hébreux et Sémites occidentaux a eu 9 auditeurs (1 dame). 1° *Origines de l'histoire juive* d'après l'*Hexateuque;* 2° *débuts de l'humanité* d'après la *Genèse*.

La conférence sur l'islamisme a eu 14 auditeurs (11 de l'École des langues orientales, 2 étrangers) 1° étude chronologique du Coran; 2° explication d'inscriptions himyarites et sabéennes.

5° *Religion de la Grèce et de Rome*, 2 maîtres de conférences, 4 audi-

teurs; 1° explication de l'*hymme à Apollon Délien*; 2° mythologie homérique;

6° *Histoire des origines du christianisme*, 1 directeur, 5 auditeurs (1 dame). Étude des épîtres et des 3 synoptiques.

7° *Littérature chrétienne*, 1 directeur adjoint, 1 maître de conférences. Les conférences sur la littérature évangélique ont eu 14 auditeurs (12 étudiants en théologie); 1° *Luttes du paulinisme et du judéo-christianisme*, avec explication des *Epîtres de Paul;* 2° étude de l'*Apocalypse*.

La conférence sur la littérature patristique (12 auditeurs dont 1 dame), a porté sur les œuvres de *Philon d'Alexandrie*.

8° *Histoire des dogmes*, 1 directeur, 12 auditeurs (dont 1 dame), 27 auditeurs s'étaient fait inscrire. Histoire du dogme de la Trinité depuis ses origines, d'après les *Actes*, l'*Apocalypse*, les *Epîtres*, Justin Martyr, les Pères du IVe siècle;

9° *Histoire de l'Église chrétienne*, 1 maître de conférences, 12 élèves (dont 3 dames, 4 étrangers). 1° *Origine de l'épiscopat dans l'église chrétienne* d'après le Nouveau Testament, la 1re épître de Clément Romain et la *Didaché*; 2° Histoire de la Réforme d'après les œuvres de Zwingle;

10° *Histoire du droit canonique*, 1 maître de conférences, 5 auditeurs (tous étudiants en droit); 1° étude sur la règle canonique prohibitive du prêt à intérêt, depuis ses origines jusqu'au XVIIIe siècle (combinaisons imaginées pour tourner la règle, jugements des canonistes, attaques contre la règle, concessions faites par l'Eglise; 2° Pragmatique de Charles VII, comparée au Concordat de 1516.

École spéciale d'architecture. — *Théorie de l'architecture.* M. Émile Trélat, directeur de l'École, a repris son cours dans le dernier trimestre de l'année. Après avoir défini l'art dans sa généralité et fait connaître les conditions auxquelles une œuvre doit satisfaire pour entrer dans le domaine de l'art, il a recherché à fixer une à une les lois fondamentales de l'architecture. Il a été ainsi amené à décrire la méthode qui doit guider l'architecte dans sa composition et les procédés dont il dispose. Cet enseignement fait appel à l'analyse souvent répétée des monuments les mieux classés dans le temps et dans l'histoire. Il se termine par quelques préceptes qui montrent avec quelle mesure et quelle discrétion l'architecte doit aborder les multiples problèmes qui lui sont posés aujourd'hui, et qui, à côté des tyranniques exigences du *confortable*, ne laissent plus qu'une place très restreinte aux nécessités de la *plastique*.

TOULOUSE

Dans sa séance du 6 juillet, le Conseil général des Facultés a entendu la lecture d'une lettre-rapport, de M. Thomas, son délégué aux fêtes du huitième centenaire de Bologne, et il en a décidé l'insertion au procès-verbal.

ALLEMAGNE

Universités. Voici le relevé des cours et exercices qui ont été faits dans les Universités allemandes pendant le semestre d'été 1888 sur l'esthétique et l'histoire de l'art.

Mythologie artistique. — Explication d'œuvres plastiques dans le séminaire d'archéologie. — Exercices de numismatique grecque. — V. Duhn. — (Heidelberg.)

La peinture de la renaissance primitive en Italie. — Histoire artistique du château de Heidelberg. — Exercices d'histoire artistique. — V. Oechselhaüser. — (Heidelberg.)

Histoire de l'art contemporain. — Sur Pompéi. — Explication des moulages du musée de l'Université. — Flasch. — (Erlangen.)

Explication d'œuvres d'art antiques. — Promenades dans le musée des moulages. — Exercices et travaux d'histoire de l'art. — Overbeck. — (Leipzig.)

Histoire de la Renaissance. — Rubens et Rembrandt. — Exercices d'histoire de l'art. — Springer. — (Leipzig.)

Histoire de la musique au XVIIIe et XIXe siècle. — Histoire des théories musicales (contrepoint et symphonie). — Théorie de l'harmonie. — Paul. — (Leipzig.)

Encyclopédie et méthodologie de l'archéologie de l'art. — Histoire de l'art hellénico-romain, depuis Alexandre. — Sur le style dans les arts plastiques. — Explication d'œuvres d'art. — Schreiber. — (Leipzig.)

Histoire de l'art au moyen âge. — Brockhaus. — (Leipzig.)

Essence et formes de la poésie. — Carriere. — (Munich.)

Histoire de l'art italique et gréco-romain. — Exercices dans la collection de vases. — V. Brunn. — (Munich.)

Manéthon et les monuments. — Exercices dans la collection d'antiquités. — Lauth. — (Munich.)

Histoire de l'art au XIXe siècle. — Démonstrations dans la nouvelle Pinacothèque. — Muther. — (Munich.)

Histoire de l'art en Allemagne et aux Pays-Bas. — Riehl (Munich).

Histoire de la peinture en Italie, Espagne, France, Pays-Bas (XVIIe et XVIIIe siècles). — Explication d'œuvres d'art. — Dehio. — (Kœnigsberg).

Histoire de la peinture et sculpture italienne. — Exercices sur le Traité de peinture de Léonard de Vinci. — Justi. — (Bonn.)

Histoire de l'art antique. — Représentations de la légende héroïque. — Exercices d'archéologie. — Kekule. — (Bonn.)

Histoire de la gravure sur bois et sur pierre. — Thode. — (Bonn.)

Histoire générale de l'art du Moyen âge et de la Renaissance. — Vie et œuvres de Michel-Ange. — Lange. — (Gœttingue.)

Critique et herméneutique archéologique. — Explication d'œuvres d'art dans le séminaire archéologique. — Explication de moulages d'œuvres antiques dans le musée archéologique. — Wieseler. — (Gœttingue.)

Développement de la plastique grecque. — Exercices archéologiques. — Dilthey. — (Gœttingue.)

Histoire moderne de l'art (en particulier italien). — V. Kœstlin. — (Tubingue.)

Mythologie artistique des principales divinités grecques. — Explication des œuvres de la collection archéologique. — V. Schwabe. — (Tubingue.)

Histoire de l'art chrétien et du moyen âge. — Monuments de l'art antique de Rome. — Holtzinger. — (Tubingue.)

Histoire de l'art chrétien. — A. Heinrici. — (Marburg.)

Typique de l'art grec. — Exercices archéologiques. — Von Sybel. — (Marburg.)

Histoire de l'art grec aux Ve et IVe siècles. — Herzog. — (Fribourg.)

Théorie des ombres et de la perspective. — Histoire de l'art chrétien. — Histoire des arts plastiques contemporains. — V. Ritgen. — (Giessen.)

Explication des monuments figurés du cycle troyen et thébain. — Exercices archéologiques. — Dümmler. — (Giessen.)

Histoire de l'art au temps de la Réforme. — Explication d'œuvres plastiques du moyen âge. — Schultze. — (Greifswald.)

Explication des reproductions de chefs-d'œuvre. — Histoire de l'art antique. — Exercices archéologiques. — Prenner. — (Greifswald.)

Histoire de l'art au moyen âge. — Histoire des églises et couvents de Greifswald. — Conversations sur les antiquités de Poméranie. — Pyl. — (Greifswald.)

Principales ruines de l'antiquité. — La légende des Argonautes dans la poésie et l'art. — Exercices d'archéologie. — Michaelis. — (Strasbourg.)

Histoire de l'art italien. — Exercices d'histoire de l'art. — Janitschek. — (Strasbourg.)

Les Opéras de Mozart. — Exercices de composition musicale. — Jacobsthal. — (Strasbourg.)

Histoire de l'art chrétien. — Beyschlag. — (Halle.)

Histoire des arts plastiques en Italie (cabinet des estampes). — Droysen. — (Halle.)

Histoire de l'art grec du IVe siècle jusqu'à Constantin. — Explication des moulages du Musée d'archéologie. — Exercices archéologiques. — Heydemann. — (Halle.)

Principales constructions du moyen âge. — Schum. — (Halle.)

Histoire de l'art allemand au moyen âge. — Exercices d'histoire de l'art (églises allemandes, Vasari). — Schmarsow. — (Breslau.)

Histoire de la sculpture grecque. — Iconographie romaine. — Gœdechens. — (Iéna.)

Histoire de l'art allemand. — Antiquités préhistoriques. — Excursions archéologiques. — Klopfleisch. — (Iéna.)

Explication des monuments du cycle thébain. — Exercices archéologiques. — Körte. — (Rostock.)

Critique et herméneutique d'archéologie chrétienne. — Piper. — (Berlin.)

Archéologie de l'art grec et romain. — Mythologie de l'art grec. — Exercices d'archéologie historique. — Curtius. — (Berlin.)

Explication des œuvres de Vinci, Michel-Ange, Raphaël. — Grimm. — (Berlin.)

Histoire de l'art grec jusqu'à Phidias. — Interprétation de sarcophages romains. — Exercices archéologiques. — Robert. — (Berlin.)

De la musique grecque antique. — Bellermann. — (Berlin.)

Sources de l'histoire de l'art de la Renaissance. — Frey. — (Berlin.)

Histoire de la peinture et de la sculpture grecques et romaines. — Exercices archéologiques sur le Musée. — Furtwängler. — (Berlin.)

Histoire de la musique des XVe et XVIe siècles. Séb. Bach. — Explication du *De disciplina artis musicæ* de Gui d'Arezzo. — Spitta. — Berlin.

Explication de morceaux de Vitruve et d'inscriptions architectoniques. — Fabricius. — (Berlin.)

On voit que l'enseignement de l'archéologie est organisé dans 16 Universités, et l'enseignement de l'art moderne dans 12, 2 Universités seulement ont un enseignement de l'art contemporain, 5 de l'art du moyen âge, 3 un enseignement théorique de la musique.

Étudiants. — Voici la statistique des associations régionales d'étudiants (*Corps*) dans les différentes Universités d'Allemagne pendant le semestre d'été 1888 :

Berlin	3 corps.	36 étudiants.
Bonn	6 —	62 —
Breslau	4 —	35 —
Erlangen	3 —	58 —
Fribourg	3 —	62 —
Giessen	3 —	49 —
Gœttingue	6 —	62 —
Greifswald	4 —	36 —
Halle	4 —	51 —
Heidelberg	5 —	78 —
Iena	4 —	44 —
Kiel	1 —	8 —
Kœnigsberg	4 —	38 —
Leipzig	5 —	45 —
Marburg	3 —	75 —
Munich	7 —	207 —
Strasbourg	4 —	46 —
Tübingen	4 —	66 —
Wurzburg	6 —	100 —
Total	79 —	1 158 —

Le nombre des *étudiants de Corps* a diminué depuis le semestre d'hiver, il était en novembre 1887 de 1 188. La diminution a porté sur presque toutes les Universités, excepté l'Université bavaroise de Munich (207 au lieu de 83). C'est à Munich que se trouve le *Corps* le plus nombreux, *Bavaria*, qui a 57 membres. La moyenne des membres d'un corps est de 14 à 15 ; très peu dépassent 20.

Les corps ont en outre 982 membres inactifs.

On voit que les étudiants enrégimentés dans les corps ne forment guère que 1/20 de la population des Universités. Dans cette statistique ne sont pas comprises les *Burschenschaften* qui continuent à vivre en hostilité avec les *Corps* à cause de leurs tendances unitaires et démocratiques.

Étudiants en médecine. — Le nombre des médecins augmente en Allemagne avec une rapidité qui alarme les autorités administratives et médicales. Voici les chiffres des diplômes de médecins délivrés pendant ces 5 dernières années dans l'Empire.

1882-83	556	1885-86	998
1883-84	669	1886-87	1 224
1884-85	771.		

En Prusse le nombre des médecins en 11 ans s'est élevé de 16,7 p. 100 (de 7 956 à 9 284).

Universités de Prusse. — La statistique du mouvement de la population universitaire de 1860 à 1887 montre un accroissement énorme dans cette période.

Berlin a passé de 1 500 étudiants à 4 291 (il y avait eu une diminution en 1878).

Bonn	a monté	de 820	étudiants	à 1 292
Breslau	—	de 754	—	à 1 392
Halle	—	de 724	—	à 1 524
Gottingen	—	de 716	—	à 1 017 (en 1887-88 retombé à 986).
Kiel	—	de 154	—	à 537
Kœnigsberg	—	de 403	—	à 886
Marburg	—	de 248	—	à 922

Il y avait en 1860 dans toutes les Universités actuellement prussiennes 6 175 étudiants; en 1870, 7 436; en 1880, 10 371; en 1886-87, 13 571. Le nombre est resté presque stationnaire pendant 12 ans; depuis 1873 il a presque doublé (en 14 ans).

ITALIE

Universités. — La statistique des Universités italiennes fait ressortir l'inégalité extrême entre les établissements qui portent le nom d'Université. (L'*Académie royale* de Milan et l'*Institut royal* de Florence, qui sont cependant des établissements d'enseignement supérieur considérables, ne sont pas compris dans cette statistique.)

L'Italie a 21 Universités, 17 royales, 4 provinciales (Camerino, Urbin, Pérouse, Ferrare). L'Université la plus fréquentée est Naples (3 900 étudiants) qui sert pour tout le royaume de Naples. Puis viennent Turin (2 100), Rome (1 200), Bologne (1 160), Padoue (1 000), Pavie (1 000), Palerme (950). Les moins fréquentées sont les Universités provinciales, la dernière est Ferrare (39 étudiants), que la ville conserve en souvenir du rôle joué au XVIe siècle par la famille d'Este.

Les Universités sont très inégalement réparties en Italie. La Sicile en a 3, la Sardaigne 2, l'État de l'Église 7; il n'y en a qu'une dans le royaume de Naples, le Piémont, la Vénétie.

Le Ministère ne pouvant, à cause des députés, supprimer les petites Universités, a pris, il y a 25 ans, le parti de classer les Universités en 2 catégories. La 1re comprend 10 Universités (de 1er rang); la 2e, 11.

VARIÉTÉS

LES HUMANITÉS CLASSIQUES

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LAVISSE A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE ALSACIENNE

Mes chers Enfants,

Quand votre directeur m'a proposé l'honneur de présider cette cérémonie, j'ai tout de suite accepté. Depuis longtemps, j'aime votre maison, pour le nom qu'elle porte et pour les services qu'elle a rendus à l'éducation nationale en essayant des réformes difficiles.

Hélas! en cette matière, tout est difficile. L'éducation doit être en partie permanente, comme l'humanité; en partie variable, comme l'histoire. Un pays ne peut élever sans danger ses enfants en ce siècle, comme aux siècles précédents; au temps de la concurrence internationale dans tous les domaines de l'activité, comme au temps où les barrières et la lenteur de la circulation isolaient les peuples; avant comme après le malheur; pour la lutte incertaine comme pour la tranquillité du présent et de l'avenir. Pourtant, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, à travers les révolutions, l'âme demeure semblable à elle-même, et la mission dernière de l'éducation est de l'élever à la connaissance et de la préparer à la pratique des devoirs intellectuels et moraux, toujours les mêmes.

C'est pourquoi le plus malaisé des problèmes est celui-ci : Comment concilier les exigences mobiles des temps qui se succèdent, avec les nécessités invariables de l'éducation? Comment faire des hommes de ce temps et de ce pays, mais qui soient en même temps de vrais fils de l'humanité? A quel signe reconnaître que le moment est venu de changer les habitudes, les méthodes, les matières de l'éducation?

Mes amis, c'est ce problème qui nous tourmente aujourd'hui. Vous le savez bien, car l'écho de nos querelles sur l'éducation arrive jusqu'à vous. Avec notre habitude française de penser tout haut, de tout dire devant tous, et par l'effet de cette sociabilité bienveillante qui rapproche chez nous les rangs et les âges, nous vous prenons pour confidents de nos idées, de nos efforts, même de nos doutes. D'ailleurs, vous souffrez à votre façon de nos incertitudes et de nos tâtonnements. Je suis sûr que vous vous demandez de temps à autre : « Que veulent-ils décidément? » Ce qu'ils veulent, et pourquoi ils tâtonnent, c'est ce que je vais essayer de vous faire comprendre.

Il y a dix-huit ans, nous avons été tout à coup forcés de rentrer en nous-mêmes; chacun de ceux qui avaient alors l'âge d'homme a fait l'examen de sa conscience. Nous, qui avions la charge d'armer la jeunesse pour un avenir redoutable, nous avons fait à notre propre éducation un procès sévère, qui nous en a révélé tous les défauts et les lacunes. Nous avons voulu que vous fussiez élevés mieux que nous et que tout ce qui nous

avait manqué, vous fût prodigué. De là les réformes scolaires, le zèle que nous y avons apporté, mais aussi les excès où nous sommes tombés.

Pour bien marquer notre point de départ, laissez-moi vous dire ce qu'était, il y a trente ans, un bon élève. J'ai été, moi qui vous parle, un bon élève : il y a de cela si longtemps qu'il me semble qu'il s'agit d'une autre personne. Je négligerai donc les précautions habituelles de la modestie.

Les exercices scolaires d'autrefois, ceux qui sont aujourd'hui réprouvés, je les ai aimés et j'en aime encore le souvenir. Je me vois pendant la longue étude du soir, sous la lampe, dans un coin, — car j'aimais les coins, je vous dirai pourquoi tout à l'heure, — un papier devant moi qui portait un sujet de vers latins ou de discours, attendant l'inspiration, l'appelant par la sincérité de mon désir, la tête chaude, le sang aux joues, murmurant des lèvres la période commencée, la scandant et la simulant du geste. C'étaient des heures de lutte ardente, et la joie était grande après le succès. Vous le dirai-je? Je n'en ai pas connu de plus vive au cours de mes études, et j'ai le sentiment très net que je dois beaucoup à cet effort pour exprimer des idées et des sentiments en bon ordre et en belle langue. Je garde une profonde reconnaissance aux maîtres éminents qui me dirigeaient, MM. G. Boissier et H. Lemaire. Certainement, mon esprit était, par cet exercice, tout à la fois soumis à une discipline et incité à produire.

Oui, mais dans une étude de 50 élèves, nous étions 3 ou 4 à qui le sang montait aux joues. Très calmes, les autres divisaient en six colonnes une feuille de papier. Si, par hasard, ils avaient fait sept colonnes, ils écrivaient des vers de sept pieds, sans inquiétude. Pour eux, composer des vers, c'était placer dans ces compartiments une certaine quantité de brèves et de longues prises dans le *Thesaurus*. Ou bien ils couvraient de prose pâle un ou deux feuillets, ne pouvant prendre goût à la tâche du discours, qui se présentait à eux sous cette forme : Étant donné un personnage que vous ne connaissez guère, faites-le parler sur des choses que vous ne connaissez pas.

Un système qui donne les plus grands honneurs à des exercices où ne peut réussir que le petit nombre devait évidemment être amendé.

Le reste de mes études se perd aujourd'hui pour moi dans une ombre confuse. Je sais que j'ai fait quantité de thèmes, de versions et d'explications. Je suis convaincu que j'ai tiré bon profit de la peine qu'il m'a fallu prendre pour transposer des pensées d'une langue dans une autre. Je suis non moins certain que nos maîtres abusaient de ces devoirs, et que la méthode qui présidait à ce travail où nous dépensions tant et tant d'heures n'était pas la meilleure. Un homme qui sait l'antiquité, qui en goûte toutes les grâces, comme il en connaît toutes les forces, mon collègue de l'Université de Paris, M. C. Martha, me disait l'autre jour : « Ne trouvez-vous pas que, du commencement à la fin des classes, nous avons toujours fait la même version? Le professeur nous disait, quand nous avions bien compris : C'est cela; quand nous avions mal compris : Ce n'est pas cela. Nous recommencions, et tantôt c'était cela, tantôt ce n'était pas cela. » C'est-à-dire que nous ne pénétrions jamais dans l'esprit d'un auteur. Nous ne savions pas pourquoi il était plus difficile ou plus facile que tel autre. Nous n'apprenions pas à reconnaître dans les écrivains d'une même langue les variétés du même génie.

Des plus grands, nous n'avions lu que des fragments. Nous ne connaissions ni Virgile, ni Homère, ni Horace, ni Sophocle. Nous ne savions presque rien des conditions où ils s'étaient formés ni des milieux où ils avaient vécu. Nous ne comprenions pas le témoignage qu'ils apportent à l'histoire de l'âme humaine. Nous devinions à peine que le vieil Homère, c'était la jeunesse épanouie des Hellènes; Sophocle, l'art grec de jouer le drame des passions dans la sérénité du beau; Virgile et Horace, la maturité de l'esprit romain, mélancolique chez l'un, et chez l'autre souriante. A supposer que nous ne fussions point capables d'embrasser cette philosophie de l'histoire des lettres, il fallait au moins nous avertir qu'elle existait, nous en donner des aperçus, nous intéresser à cette idée que des lois régissent les apparents caprices de l'esprit. Mais nous allions de fragments en fragments, nous escrimant toujours contre des formes. Comme on dit, nous faisions beaucoup de grec et de latin. Nous ne connaissions ni l'antiquité grecque, ni l'antiquité romaine.

Suivons cette enquête dans mes souvenirs.

Il est évident que nous n'étions pas élevés pour être des hommes de ce temps. De l'étranger, nous n'entendions guère parler. Vous n'imaginez pas ce qu'était alors le personnel qui enseignait les langues vivantes. On le prenait presque toujours au dehors, parce qu'on tenait cet enseignement en petite estime et qu'on ne se donnait pas la peine d'y préparer des maîtres. Une des manifestations de l'hospitalité française était alors de nommer professeurs d'allemand ou d'anglais des Polonais ou des Allemands condamnés à mort dans leur pays pour crimes politiques. Quelques-uns étaient des héros. Mais il n'y a point de corrélation naturelle entre l'héroïsme et la grammaire. Parmi ces réfugiés, il se trouvait quelques vrais maîtres dont l'esprit original rendait aux écoliers le grand service de les informer qu'il y avait d'autres intelligences que les françaises, et qu'elles avaient leurs vertus. C'était l'exception. Un Allemand qui a connu en France ces professeurs pourvus de leurs brevets par un Conseil de guerre, me disait (faites bien attention, c'est une plaisanterie un peu compliquée) : « Nous les appelons de *bons* Allemands, car venus en France chercher fortune, s'ils avaient été femmes, ils auraient été *bonnes*. » Pour moi, ce n'est pas l'allemand, c'est l'anglais que j'ai appris au collège, et mon maître était Français. C'était un personnage étrange qui ne ressemblait à aucun de nos professeurs. Il était boutonné dans une redingote serrée. Il avait en parchemin gris la peau du visage; une moustache dure; des yeux de colère froide. Nous ne savions pas au juste quel esprit il avait : il ne nous l'a jamais laissé voir. D'où pouvait-il venir? Les uns disaient que c'était un soldat du premier Empire — il portait en effet la médaille de Sainte-Hélène — et qu'il avait appris l'anglais comme prisonnier sur les pontons. D'autres, considérant la tristesse de sa physionomie et cet air qu'il avait de vouloir nous dévorer, affirmaient qu'il était le dernier survivant des naufragés de la *Méduse*. Pour tout enseignement, il nous dictait un tableau où étaient marquées avec des numéros les façons diverses, usitées en Angleterre, de prononcer les mots autrement qu'ils ne s'écrivent. Il nous tendait des pièges avec les verbes irréguliers. Nous expliquions en classe quelques passages d'écrivains humoristes qui prenaient des teintes lugubres. Si longues étaient ces classes qu'au dortoir, avant de goûter, après les fatigues de la journée, les douceurs d'un bon

repos de huit heures, nous nous disions : « Huit heures, c'est quatre classes d'anglais ! » Et cela nous donnait l'idée de l'infini !

Ce professeur, pendant les quatre années que j'ai passées avec lui, n'a pas une fois prononcé le nom de Shakespeare. Il ne se doutait pas que son devoir était de révéler à de jeunes Français l'Angleterre.

Ce n'est point la géographie, comme on l'enseignait, qui était capable de nous faire connaître le monde extérieur. La géographie, c'étaient d'horribles petits livres, où les noms étaient rangés par catégories. Quand je rêve que je ne sais pas ma leçon, c'est une liste des adjectifs en *al* qui font *als* au pluriel, ou bien des détroits d'Europe ; dans l'un et l'autre cas, il y avait énumération de mots. Et quels atlas, avec des cartes plates et mornes ! Dans les classes, d'autres cartes pendaient très haut et n'étaient atteintes que par la poussière. Nos professeurs n'enseignaient la géographie qu'à regret. J'en ai connu un qui ne l'enseignait pas du tout. C'était un homme très original. Il avait beaucoup d'esprit et de savoir, et ne voulait être écouté que par les bons élèves ; les autres dormaient : il voulait qu'on respectât leur sommeil. Un de mes camarades éveilla un jour un de ces dormeurs qui allait jusqu'au ronflement. Le professeur lui dit : « Vous me ferez une carte d'Europe ; vous la montrerez aux inspecteurs généraux quand ils viendront ; cela leur prouvera que nous faisons de la géographie. » Il se moquait ainsi à la fois des inspecteurs généraux et de la géographie. Et voilà comment je n'ai appris la géographie que lorsqu'il m'a fallu l'enseigner. Aussi ne la sais-je, ne la saurai-je jamais bien. Vous verrez plus tard que la vie intellectuelle de l'homme ne fait guère que développer les germes déposés dans ce joli sillon ouvert aux rayons du soleil, dans l'esprit de l'enfant.

Nous aimions presque tous l'histoire, peut-être parce qu'elle nous donnait ce qui manquait partout ailleurs : une suite, des actions avec leurs causes et leurs effets, une moralité des choses. Mais l'histoire ne nous conduisait qu'au seuil de notre temps. Des questions de ce siècle, si grandes qu'en comparaison les luttes de l'ère précédente sont des jeux d'enfants, nous n'étions pas même avertis.

C'était aussi le temps où le divorce avait été prononcé entre les sciences et les lettres. Arrivés à la classe de troisième, c'est-à-dire à un âge où nous ne nous connaissions pas encore nous-mêmes, et où personne ne nous connaissait bien, nous bifurquions, comme on disait. Pour des raisons préalables, parce que nos familles nous destinaient, sans bien connaître encore nos aptitudes, à telle ou telle carrière, nous allions, les uns en sciences, les autres en lettres. Et les classes de lettres, pour les scientifiques ; pour les littéraires, les classes des sciences, étaient des corvées. Beaucoup d'entre nous, littéraires de ce temps-là, sont demeurés incapables de comprendre les merveilles de la science. Ils ne savent ni pourquoi, ni comment l'esprit humain pénètre les uns après les autres les secrets de la nature pour la mettre à notre service. Les plus intelligents sentent la beauté du spectacle, mais vaguement et confusément, comme on sent la beauté d'un opéra quand on ne sait pas la musique. Tout ignorer des sciences, c'est ne pas comprendre la grandeur particulière et propre de notre temps, la gloire qui rachète tant de misères et de méchancetés ; ni les modifications profondes introduites dans les conditions matérielles du travail et de la vie, ni les conceptions nouvelles de l'humain et du divin. Descendons, si vous voulez, de ces hauteurs

Quiconque n'a manié que des idées et des formes, ne sait pas regarder la nature, distinguer avec précision les choses les unes des autres, saisir l'harmonie des parties de chacune d'elles, ni l'harmonie des ensembles. Il a l'idée abstraite de la fleur et ne connaît pas les fleurs; l'idée de l'étoile et ne connaît pas les étoiles. C'est une grande infirmité que de ne point savoir regarder comme il faut les étoiles et les fleurs.

Ce système d'études incomplètes se terminait par une classe singulière, qu'on appelait logique, le nom de philosophie étant alors suspect. On n'y voyait que de très rares élèves; ceux, par exemple, qui se destinaient à l'École normale. Les autres apprenaient dans des manuels les règles du syllogisme et la division de l'âme en facultés ou de Dieu en attributs. Pauvre philosophie! A quelle modestie elle était réduite! A quelle pénitence elle était mise!

Vous voyez à présent quels reproches nous faisions à notre système d'instruction. Quant à l'éducation que nous recevions, je pourrais n'en pas parler. Nous ne recevions aucune éducation. Je ne me rappelle pas qu'une seule voix, si ce n'est la voix morte des vieux auteurs, m'ait adressé une exhortation morale, ni qu'il ait été fait appel à d'autres sentiments que mon amour-propre. Nous étions soumis à un régime réglé de peines et de récompenses. La peine était souvent mal choisie; la récompense ordinaire était l'exemption, sorte de rachat anticipé des fautes à venir. Quiconque avait des exemptions de reste avait, pour telle quantité, un prix. La sanction de la conduite était une opération de comptabilité! Aucun effort n'a été tenté pour mener vers le bien ma volonté. Je n'ai pas été exercé à la pratique de la liberté. Je ne me suis pas appartenu à moi-même une minute. Surveillé toujours, jamais seul avec moi, jamais seul devant moi, ce n'est pas là que j'ai pris le sentiment du devoir et de la responsabilité. Et si vous pouviez vous figurer par qui était alors représentée l'autorité! Si vous saviez ce qu'était le maître d'études d'autrefois, ce personnage qui, grâce à Dieu, a de partout complètement disparu! Vraiment on dirait qu'on a voulu former des générations qui n'aiment point l'autorité, ne la respectent pas, qui la redoutent seulement quand elle est méchante et rusent avec elle, des générations incapables d'initiative, mais frondeuses, routinières, mais révolutionnaires.

Je vous demande pardon de ces vivacités. En remuant ces souvenirs pénibles, c'est bien de la colère que je ressens. Puis, avec une vraie tristesse, je me rappelle cette inertie du corps qui aggravait l'inertie morale, l'entassement dans les classes et les études, les cours où il n'y avait point place pour les jeux, le piétinement pendant les recréations, les promenades lugubres deux par deux, sous l'œil ennuyé d'un gardien, qui n'était pas un compagnon, par les mêmes rues toujours. Heureusement un bon élève se soustrayait à cette peine; il se faisait dispenser de promenade et accorder ce qu'on appelait la retenue volontaire. J'ai beaucoup usé de cette faveur. Je me mettais dans mon coin, et là, pendant que le maître d'études, un homme de lettres, écrivait en vers, où le calembour était obligatoire, des « épitaphes anticipées » pour le journal *le Tintamarre*, je travaillais, ou bien, la tête sur la main, je regardais le mur, qui, du moins, lui, n'était personne, et je pensais aux bois, aux champs, aux prairies et à la douce maison paternelle.

Messieurs, je sais bien que je cours le risque d'être accusé d'exagérer les misères de vos devanciers. Pourtant, je les ai éprouvées. Et je plains

ceux qui n'en ont point souffert comme moi. Mais il faut bien que nous soyons beaucoup qui ayons ressenti la colère dont je m'accusais tout à l'heure. La preuve, c'est que, partant de cet état du collégien, tel que je viens de le décrire, pour nous jeter dans les réformes, et pressés de nous éloigner de ce point de départ, nous avons, d'un élan mal calculé, dépassé le but.

Que sont devenus les exercices scolaires brillants, jadis imposés à tous? A tous ils sont aujourd'hui refusés. Tous les jeunes Français devaient faire des vers latins, de mon temps; aucun jeune Français aujourd'hui ne fait de vers latins. Nous avions des griefs contre les méthodes de l'éducation classique: l'éducation classique elle-même est mise en question. Quant aux déshéritées d'autrefois, la géographie, les langues vivantes, la philosophie et les sciences, quelle place elles ont prise dans votre temps! quelle place dans les programmes! quelles exigences dans les examens! On dirait parfois qu'elles ont une revanche à prendre et une vengeance à exercer. Je me plaignais tout à l'heure du régime disciplinaire et hygiénique, mais voici que l'on propose la suppression des internats, comme si elle était possible, et qu'on s'ingénie à réduire de toutes les façons l'effort intellectuel de l'écolier, comme si votre génération ne devait pas être plus qu'aucune autre dressée à l'effort?

Est-ce donc que je vais médire d'aujourd'hui comme d'hier et, aprè les abus, critiquer les réformes? Non. Les exagérations commises sont des erreurs qu'il n'était guère possible d'éviter, mais qui ne sont pas irréparables, puisque nous les sentons.

Tenez pour certain que les principes dont les conséquences ont été poussées trop loin sont bons et justes, et que le moyen sera trouvé de concilier l'éducation classique avec tous nos besoins modernes. Jeunes élèves, n'écoutez pas les voix du dehors qui vous conseillent de déserter cette éducation. Pour former des hommes, elle est incomparable. Les modèles qu'elle donne de la beauté ne seront pas dépassés, et vous les pouvez comprendre, car ils sont simples, d'un contour précis, dont la netteté se détache dans la belle lumière. Les vertus antiques sont éternelles; l'amour de la famille et le dévouement à la patrie ne seront jamais mieux enseignés que par la parole des anciens et par leur histoire. La scène où vivaient les citoyens de la Grèce et de Rome est petite, comparée à ces vastes théâtres où se joue la vie des peuples modernes. Vous la pouvez embrasser d'un coup d'œil, tout voir, tout comprendre, tout sentir.

Puis les langues anciennes sont les ancêtres de la nôtre. A ces sources ont bu les grands écrivains de France. Il y faut remonter pour retrouver les origines des lettres classiques françaises. Je sais qu'il est de mode aujourd'hui de se moquer de cet argument, mais j'ai la naïveté de croire qu'il est de quelque importance de bien comprendre Corneille, Racine, Molière, et je suis certain que ceux-là ne les comprennent point tout à fait, qui ne connaissent ni Aristote, ni Eschyle, ni Sophocle, ni Euripide, ni Térence, ni Plaute, ni Tacite, ni Tite-Live.

Enfin, sachez-le bien, le jour où l'ombre sera faite sur les origines intellectuelles de l'humanité, où les peuples n'admireront plus ensemble les communs ancêtres; quand il ne restera plus au-dessus des nations, par delà nos querelles et nos haines, une époque où tous les hommes qui pensent se retrouveront écoliers et frères, alors disparaîtra une des

rares raisons qui demeure de concorde intellectuelle et morale entre les hommes. J'espère que la France demeurera fidèle aux vieilles humanités, car sa vocation présente et durable est précisément de représenter, parmi les peuples, l'humanité.

Nous garderons donc les lettres classiques, mais nous ne retomberons point dans la superstition du rabâchage des exercices de forme. Nous apprendrons les langues anciennes pour les comprendre, non pour les parler. Sur le régime d'autrefois, nous ferons des économies de temps, non seulement parce qu'elles sont nécessaires pour faire place à d'autres études, mais parce qu'elles sont en elles-mêmes utiles et justes. Les réformes décrétées, il y a quelques années, sont raisonnables. Nous nous y tiendrons, au moins je l'espère.

Mais il faudra que les études nouvelles rabattent aussi de leurs prétentions.

Deux erreurs capitales, à mon avis, pèsent à l'heure qu'il est sur nos esprits et compromettent le succès de nos efforts.

Nous semblons croire que les études finissent avec le collège, et pour y enseigner le tout de chaque chose, nous avons mis les collégiens au régime de l'encyclopédie. Nous prétendons de plus que toutes les études soient vérifiées et contrôlées par l'examen.

Non, les études ne finissent pas avec le collège; elles ne finissent jamais, si longue que soit la vie. Vous savez que le corps des étudiants de France a pour doyen M. Chevreul, qui étudie toujours. Le propre des études secondaires est d'éveiller la curiosité sur tous les points, d'offrir à l'esprit tous les objets afin qu'il choisisse plus tard celui qui lui convient le mieux, et, en même temps, d'exercer cet esprit à l'intelligence des choses. L'enseignement secondaire est, non pas une encyclopédie, mais une méthode; non pas une fin, mais une préparation; non pas la bataille elle-même, mais la gymnastique qui fait le bon soldat. De chaque variété des connaissances, il doit donner seulement l'essentiel, choisir avec soin, avec parcimonie les détails qui sont capables de faire comprendre l'esprit d'une science. C'est à ce choix, à cette sélection du détail qu'il faut appliquer tous nos soins.

Pour ne parler que des études où je ne suis pas incompétent, le jour où l'on nous demandera, au nom du salut intellectuel de la France, de nous réunir autour d'une table, et de faire des économies sur les programmes, comme les Chambres demandent aux ministres d'alléger leurs budgets, les professeurs d'histoire et de géographie auront, plus heureux que les ministres, de belles économies à offrir.

L'enseignement secondaire, par cela même qu'il est une gymnastique, doit tenir compte des aptitudes de chacun. L'esprit qu'il traite n'est pas une abstraction : il est un être vivant. Soumettre tous les esprits à un régime uniforme, c'est faire violence à la nature. Dans toutes les maisons d'éducation, chaque écolier doit être mis en observation, jusqu'à ce qu'il soit bien connu. Il ne doit être exempté d'aucune des règles générales, mais il faut lui laisser, dans une certaine mesure, sa vie propre. Je me souviens très bien que j'avais grand plaisir à suivre mes cours de géométrie, de physique et de chimie : je les comprenais; j'en sens aujourd'hui tout le prix; pour rien au monde je ne voudrais en avoir été dispensé; mais je manquais totalement de la faculté qui permet de combiner les éléments d'un problème pour le résoudre. Cette faculté, personne ne pou-

vait me la donner. J'empruntais à mon voisin la solution des problèmes. Ce n'était pas honnête; il aurait mieux valu qu'il fût convenu que je ne savais pas faire les problèmes. Vous entendez bien ce que je veux dire : les maîtres doivent faire effort pour donner à chacun ce qui lui manque, mais ne demander à personne l'impossible. Il n'y a pas de gymnastique qui puisse rendre deux bras à un manchot. Il faut doubler la vigueur du bras unique.

Traiter chacun pour soi, selon ses besoins personnels, c'est le grand devoir de l'éducateur. Malheureusement l'examen, comme nous le comprenons, fait peser sa tyrannie sur les études.

Il m'est arrivé une fois de me brouiller en public avec le baccalauréat : depuis, je ne me suis pas réconcilié avec lui. Je suis convaincu que nous viendrons à l'idée que cet examen doit être très simple, et renoncer à l'ambition de contrôler en une heure toutes les études d'un enfant qu'il ne connaît pas. Il doit constater moins des connaissances que des aptitudes; non pas dresser l'inventaire d'un magasin, mais vérifier la trempe d'un instrument. Je sais bien que des professeurs diront : « Mais les études qui ne sont pas représentées à l'examen seront abandonnées par les élèves; l'examen est toute la sanction du travail. » Nous leur répondrons : « Messieurs, si vous ne croyez pas vos élèves capables d'apprendre pour apprendre, vous êtes injustes envers eux : les élèves font tout ce qu'on sait leur faire faire. Si vous ne vous croyez pas capables d'obtenir le travail par votre effort, par vos mérites et vos vertus professionnelles, vous êtes bien durs pour vous-mêmes! »

Pour conclure, nous corrigerons les défauts que l'on nous reproche aujourd'hui, si nous voulons bien nous rappeler qu'après l'enseignement secondaire il y a l'enseignement supérieur; après le collège, l'Université; après l'école, la vie; si nous nous proposons d'éveiller la curiosité, le désir intellectuel, au lieu de les éteindre dans une saturation malsaine; si les maîtres ont confiance en eux-mêmes et confiance en la merveilleuse aptitude à apprendre qui est le charme de l'esprit de l'enfant, en sa jeune raison, en sa mémoire qui gardera, pour les présenter plus tard à la maturité de son intelligence, les notions discrètes que nous y aurons mises; si nous élaguons nos programmes d'études, si nous réduisons à la plus grande simplicité l'examen.

Mes chers enfants, je reviens à vous en terminant.

Vous êtes plus heureux que l'écolier d'autrefois.

Ici l'éducation a été placée au même rang que l'instruction, et même à un rang plus élevé, qui est le sien. Vos caractères sont cultivés avec le même soin que vos esprits. Vous demeurez dans vos familles, ou bien vous trouvez, dans la maison du maître, une famille. Chez vous, de maître à élève, l'intimité intellectuelle se fortifie par l'intimité morale. On essaye de vous donner, c'était l'idéal de la sagesse antique, la *mens sana in corpore sano*. Vous vous exercez à l'adresse corporelle et vous endurcissez à la fatigue. J'ai entendu parler d'une lutte de vitesse et de présence d'esprit sous bois avec les élèves d'une autre école, et je sais que vous vous êtes comportés vaillamment : c'est une sorte de concours qui est fort estimable.

Ici la culture classique est mise au service de l'éducation moderne. Les deux systèmes qui se partagent aujourd'hui la faveur de l'opinion, l'enseignement classique grec et latin, et l'enseignement classique fran-

çais sont abrités sous le même toit et font bon ménage. Par l'un et par l'autre, et par l'éducation surtout, vos maîtres veulent former des esprits ouverts, alertes, des caractères fermes, des volontés vertueuses, afin que les esprits honorent l'intelligence française, que les caractères et les volontés défendent la France contre tous les attentats.

Cette maison, fondée dans une pensée pieuse, ne pouvait se proposer une ambition moindre. Ici, plus que partout ailleurs, on sent le besoin de préparer la jeunesse à l'avenir et d'espérer en cet avenir. Je ne veux point finir par des paroles tristes, ni par des propos de haine, ni par quoi que ce soit qui ressemble à une provocation; mais je ne puis m'empêcher de penser tout haut aujourd'hui ce que je pense tout bas chaque jour; ne pas conduire vos regards vers le pays où vont souvent les miens; le pays qui, de la montagne aux mamelons vêtus de l'arbre de Noël, s'incline vers le grand fleuve historique dont les eaux reflètent les cathédrales et les manoirs; pays fertile en tous les biens de la terre; pays de bonnes gens et de bons cœurs, de bras solides et d'esprits studieux, de savants et de laboureurs, d'éducateurs et de soldats; heureux jadis et d'humeur facilement joyeuse; pays poétique, tout plein de souvenirs, de légendes, de charmes de toute sorte, dominé au loin par la haute flèche de Strasbourg, qui maintenant semble un point d'exclamation, une grande larme de la terre montant vers le ciel.

Non, je ne dirai rien qui ressemble à une provocation. Je ne prononcerai point de paroles de haine. Que la haine soit ailleurs enseignée en corps de doctrine, soit! Je veux rappeler au contraire que l'Alsace, la plaine riante et blonde, est le terrain où la haine a été vaincue. Disputée par deux races, elle les a réconciliées. Qu'était-ce donc que l'Alsace, et quelle merveille unique représentait-elle dans le monde? Elle parlait sa langue germanique, mais elle avait adopté l'esprit de la France. Elle aimait cet esprit, parce qu'il est aimable, gai, sans morgue, humain. Car ce ne sont point les armées de Louis XIII ni la politique de Louis XIV qui l'ont conquise : au lendemain de la conquête, le cœur était gagné. Un roi de Prusse, qui réclamait sa part d'un démembrement de la France, (c'était en 1708, il n'y avait de roi en Prusse que depuis sept ans), écricrivait : « Les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens. Le roi de France est si sûr de leur affection à son service et à sa gloire qu'il leur ordonne de se fournir de fusils, de pistolets, de hallebardes, d'épées, de poudre et de plomb, toutes les fois que le bruit courait que les Allemands ont dessein de passer le Rhin. » Il ajoutait, ce roi de Prusse, que « l'empereur et l'empire ne retrouveraient en Alsace, s'ils la reprenaient, qu'un amas de terre morte et qui couvera un brasier d'amour pour la France et de fervents désirs pour le retour de son règne en ce pays ». Cela, trente ans après la réunion de Strasbourg! Et bientôt venait la Révolution française, qui effaçait jusqu'au souvenir de la conquête. Tous, sans distinction d'origine, quelle que fût notre langue, d'où que nous fussions venus dans la commune patrie, Bretons, Provençaux, Picards, Bourguignons, Gascons, Lorrains, Normands, Alsaciens, nous sommes nés ensemble, vraiment frères, à une vie nouvelle. Mes chers enfants, c'est l'esprit de la France qui a fait ce miracle, par sa vigueur, par sa clarté, par sa générosité, par sa vaillance. C'est pourquoi nous voulons former en vous des esprits vigoureux, clairs, généreux et vaillants.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DISCOURS DU MINISTRE

La session d'été du Conseil supérieur de l'instruction publique a été ouverte le 16 juillet. M. Ed. Lockroy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a prononcé à cette occasion l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Le ministre de l'instruction publique sait quels services précieux le Conseil supérieur a rendus et doit rendre encore à l'Université ; il sait ce que vous apportez ici d'activité méthodique, de dévouement éclairé, de compétence absolue et de talent éprouvé ou illustre. Le ministre ressent tout l'honneur qu'il peut y avoir à présider votre assemblée.

« Je souhaite la bienvenue à ceux d'entre vous que l'élection récente introduit dans le Conseil renouvelé ; je me réjouis de retrouver à côté d'eux beaucoup des membres de l'ancien Conseil. La tradition que vous avez recueillie, et maintenue dans ce qu'elle a d'essentiel, n'en saurait être que mieux fixée.

« Les réformes, projetées dès 1872, décrétées en 1880, n'ont pas été atteintes par le travail de revision qui s'est accompli en 1884. On s'est borné à rendre plus pratique, en l'allégeant, le plan d'études. Mais l'esprit de la réforme ne pouvait qu'être respecté.

« Qu'avait-on voulu ? Laisser tout d'abord une plus grande place à l'éducation par le français : de là l'obligation de retarder de deux années l'étude des langues anciennes ; diminuer l'effort trop exclusif de la mémoire et mettre en œuvre, sans tarder, la faculté d'observation : de la l'introduction des sciences enseignées dans la mesure et avec la méthode que comportent les forces intellectuelles de l'enfant ; enfin, ramener l'étude des langues anciennes à son véritable but, autrement dit les enseigner, non pas pour conduire les écoliers à l'usage direct de ces langues, mais pour les mener avant tout à la pratique aisée et fructueuse des auteurs latins et grecs.

« Je ne crains pas de le dire, et mon sentiment propre est appuyé sur l'avis des recteurs que j'ai récemment consultés. Cette réforme scolaire, inégalement appliquée, imparfaitement soutenue, a donné, partout où le zèle et la méthode l'ont servie, des résultats heureux : ces résultats, il tient à nous de ne pas leur laisser le caractère d'exception.

« Nous y arriverons peut-être en écartant désormais tout débat sur le programme même, et en portant l'attention, les efforts sur les moyens de l'appliquer. Le meilleur programme n'a de valeur que par l'usage qu'on en fait. Ne devons-nous donc pas nous efforcer d'approfondir,

d'élucider, pour la plus grande utilité de nos divers enseignements, les questions de méthode?

« C'est dans ce sens que doit agir la commission qui sera prochainement instituée pour préparer des instructions pédagogiques destinées aux élèves des Facultés; mais c'est à vous, Messieurs, par vos résolutions pleines d'autorité, de guider l'Université dans cette voie nouvelle, de lui faire toucher promptement le but où nous tendons.

« Je suis assuré de votre assentiment, en insistant sur le danger qu'il y aurait à se préoccuper uniquement d'enseigner, d'enseigner beaucoup, et à ne pas réserver aux devoirs d'éducation la place importante qui leur est due. Une enquête a été ouverte.

« Aux rapports tout à faits instructifs des recteurs va s'ajouter le travail d'une commission pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire. Avec ces secours et avec votre appui, nous réaliserons cette seconde réforme demandée par M. Jules Simon, il y a seize ans, dans une circulaire dont l'action libérale et féconde dure toujours.

« Votre section permanente a déjà été appelée à voter sur le résultat des délibérations de la commission chargée de simplifier les programmes de l'enseignement primaire. Pour les écoles primaires élémentaires, des instructions ministérielles réformant les procédés d'enseignement suffisent.

« Pour les écoles primaires supérieures, il a paru nécessaire, surtout à la suite de créations récentes, d'avoir votre avis sur les programmes généraux. Enfin, pour les écoles normales, on vous présente un projet de programmes réduits, avec des dispositions tendant à modifier surtout la direction de cet enseignement.

« Maintenir ce qui est acquis, l'améliorer par la méthode, compléter le profit de l'instruction par le bienfait de l'éducation, c'est là, Messieurs, une tâche digne de vos lumières, de votre zèle pour le bien de l'Université, pour l'avenir de la nation.

« Je déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil supérieur de l'année 1888. »

Le bordereau des affaires soumises au Conseil comportait :

1° Dans l'enseignement secondaire :

Un projet d'arrêté relatif aux programmes des examens du certificat d'aptitude et de l'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences). Des projets de concession à des établissements d'enseignement secondaire libre. Des demandes de dispense de stage et d'autorisation d'enseigner en France.

2° Dans l'enseignement primaire :

Des additions à l'arrêté organique du 18 janvier 1887. Les programmes des écoles primaires supérieures et des écoles normales primaires. Un projet de règlement relatif aux écoles d'apprentissage (Application du règlement d'administration publique du 17 mars 1888). Un projet de règlement d'administration publique sur le matériel d'enseignement et les fournitures scolaires dans les écoles primaires publiques.

3° 17 affaires contentieuses.

Nous publierons dans le prochain numéro le compte rendu de cette session par notre collaborateur, M. Bayet.

DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS GÉNÉRAL

Le 30 juillet a eu lieu la distribution des prix du concours général, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le discours d'usage a été lu par M. Blanchet, professeur au lycée Charlemagne. Il avait pour titre : *l'Enseignement secondaire et la société contemporaine*. Nous en reproduisons plus loin quelques extraits. Voici *in extenso* le discours de M. Lockroy, ministre de l'instruction publique.

DISCOURS DU MINISTRE

Messieurs,
Jeunes élèves,

L'honneur, toujours très grand, de prendre la parole, au nom de l'Université de France, devant des hommes qui sont l'orgueil du pays, devant une jeunesse qui est son espérance, me semble aujourd'hui véritablement périlleux. Il est sûr, en effet (c'est l'avis des étrangers aussi bien que le nôtre), que l'enseignement classique traverse une crise. Il a toujours ses partisans, des partisans pieux, pour qui la moindre atteinte au dogme officiel semble un danger, presque un scandale; il a aussi des adversaires décidés qui se préoccupent avant tout des besoins de la société actuelle, et qui, jugeant notre programme d'instruction trop peu pratique, prévoient et appellent peut-être la ruine de ce qui subsiste. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'en matière d'enseignement les bouleversements soient souhaitables; mais je ne pense pas non plus qu'il soit prudent de dédaigner les mouvements de l'opinion, et d'écarter, de parti pris, les changements.

Quand tout se transforme, et si vite, pouvons-nous espérer que l'instruction seule échappe à cette loi d'évolution? Je serais désolé qu'on m'accusât de méconnaître la beauté, la grandeur des lettres anciennes. Je pense, comme vous, Messieurs, que rien au monde ne peut égaler le charme que respirent certains chefs-d'œuvre d'autrefois. Les poètes grecs, par exemple, et les plus anciens de ces poètes surtout, ont eu ce privilège heureux d'exprimer avant nous les sentiments que nous avons appris à rendre d'après eux. Ils se sont les premiers approchés du cœur humain, et, avec une finesse de sens qui nous ravit d'admiration, ils en ont démêlé les troubles les plus délicats; ils ont rendu leurs impressions avec une naïveté qui a fait passer dans les mots toute la force et la fraîcheur de ce sentiment si sincère. Il y a chez Homère une fleur d'imagination qui ne se retrouvera plus.

La littérature latine, qui a gardé jusqu'à ces derniers temps une importance peut-être exagérée dans les programmes de nos classes, me semble, ainsi qu'à plus d'un d'entre vous, moins précieuse. Elle n'est pas originale, comme la grecque; elle est moins adaptée à l'intelligence un peu tendre de l'adolescent. Elle a parfois, dans sa noblesse de pensée et dans sa netteté d'expression, quelque chose de sec et de déclamatoire que nous avons imité à certaines époques, mais à quoi nous ne tenons plus. Avec ses défauts, la littérature latine est encore une source rare qui répand, elle aussi, comme le fleuve grec, les grandes idées, les fiers sentiments, et les nobles expressions.

Je comprends que l'étude de ces deux langues, de ces deux classes de chefs-d'œuvre si diversement éminents ait passionné plus d'un esprit d'élite. Je m'explique fort bien que pour tel d'entre vous la vie entière se soit passée dans cette docte et sereine contemplation. *In angello cum libello*, disait le solitaire au moyen âge. Combien cette devise exprimerait encore justement les recherches silencieuses de tant d'érudits de ce temps, qui n'ont vécu que pour pénétrer chaque jour plus avant dans la pensée antique ! Comment, dans cette extase admirative, ne pas oublier quelque peu l'univers ? Et toutefois, pendant ce temps, les inventions se multiplient, les sciences font des pas de géant; la face de la vérité universelle se transfigure en s'éclairant d'un jour nouveau. Et celui qui s'est attardé dans l'entretien muet des enchanteurs du monde antique risque de s'éveiller comme ce personnage de légende que la voix d'un oiseau charme durant un jour; en regardant ce que le monde a fait pendant cette journée d'oubli, il reconnaît avec stupeur qu'il a sommeillé cent années.

Il est bien loin de ma pensée de jeter même une ombre de discrédit sur les vieilles études littéraires. Je souffrirais plus que personne si j'en voyais jamais le niveau s'abaisser. Mais, si l'on veut les maintenir à leur degré d'élévation, il ne faut pas se leurrer de l'espoir qu'on peut les imposer à tout le monde. L'enseignement du latin et du grec donne beaucoup de force aux têtes faites pour le porter. Mais il est des cerveaux qui ne sauraient qu'en être excédés sans profit; et nous, éducateurs, nous n'avons pas le droit de laisser perdre ou de mal employer une partie des forces intellectuelles. Le mieux, donc, n'est-ce pas de favoriser une sélection et de laisser tout entiers à la vocation littéraire ceux que leurs facultés, ou seulement leur goût, désigneraient pour ces études raffinées ? Redevenu la part d'un nombre d'écoliers bien plus restreint, l'enseignement du latin et du grec gagnerait en valeur ce qu'il semblerait perdre en étendue. Il n'en coûterait plus à personne de le voir s'enfoncer dans un détail d'érudition qui lui est interdit, et se renforcer d'exercices qui seraient de nature à gêner la marche du grand nombre.

Plus nous irons, plus il sera difficile à nos programmes généraux d'éducation de ne pas se régler sur le caractère de notre siècle. La loi du progrès s'impose, et le latin n'échappera pas à sa destinée. Le passé, à cet égard, peut nous expliquer l'avenir. Qu'était autrefois l'éducation classique en France? L'étude unique et exclusive du latin. On l'apprenait pour le parler et pour l'écrire. On argumentait en latin au collège, puis en Sorbonne. Les érudits, les savants se servaient du latin pour échanger leurs idées et se communiquer les résultats de leurs travaux. Les savants ont renoncé à ce mode d'expression dont le moindre défaut était l'obscurité; les érudits eux-mêmes se sont habitués, dans leurs gloses ou leurs digressions sur les auteurs anciens, à n'employer que la langue de leur pays. La plupart de nos écoliers doivent renoncer forcément à la prétention d'apprendre le latin pour le parler ou pour l'écrire. C'est dans ce sens que nos programmes ont été remaniés il n'y a pas longtemps. La réforme entreprise et réalisée par mes illustres prédécesseurs a sacrifié certaines élégances. Mais qui s'aviserait de regretter qu'on n'entretienne plus, à grands frais de temps et d'efforts, le luxe démodé des vers latins ou toute autre vanité innocemment laborieuse?

On vous l'a dit tout à l'heure avec éloquence, le programme primitif de l'éducation classique a dû subir d'autres modifications. Au latin s'était,

d'assez bonne heure, ajouté le français, introduit d'abord comme en fraude, et longtemps relégué au second plan. Il est plus honoré qu'au temps jadis : est-il encore à sa vraie place? Les sciences, d'abord sacrifiées, ont fait, un jour, brusquement invasion dans le cercle des études classiques. Elles ont pris pour elles, à peu près exclusivement, les dernières années que passent au collège les écoliers les plus ambitieux de connaissances. Et déjà on a dû les faire intervenir au début même des études; et il est aisé de prévoir qu'elles empiéteront de plus en plus sur le terrain réservé aux autres enseignements. Il en est de même des langues vivantes, que leur utilité pratique suffirait à défendre, mais dont on peut attendre les résultats de l'ordre le plus élevé, car elles conduiront, quand on le voudra, à la connaissance de littératures infiniment riches, qui sont, je le veux bien, moins pures, moins parfaites que celles de l'antiquité, mais qui, par le progrès des idées morales, par la largeur des vues politiques, et le caractère inédit de certaines conceptions, les dépassent.

J'ai l'air d'opposer les anciens aux modernes. C'est bien, en effet, quelque chose comme le grand débat des modernes et des anciens qui semble se rouvrir à propos de l'éducation. Les ennemis des études latines et grecques leur reprochent surtout de n'avoir pas d'utilité immédiate. Je sais bien que les partisans de l'éducation par les langues anciennes font bon marché de ce reproche; mais leur dédain n'empêche pas que le reproche ne soit grave, et leurs explications mêmes ne parviennent pas à calmer l'opinion inquiète du grand public.

Ces explications se réduisent à deux ou trois. D'abord les langues anciennes, par la beauté de leur mécanisme compliqué et savant, exercent à merveille les esprits adolescents. C'est comme une gymnastique incomparable qui fortifie toutes les facultés. De plus, l'étude des langues anciennes est l'introduction naturelle et indispensable à la connaissance approfondie du français. Enfin les littératures anciennes sont les véritables éducatrices de l'homme; ce beau mot d'humanités qui les désigne dispense d'expliquer leur rôle et loue, à lui seul, leurs bienfaits.

Leurs adversaires répondent à peu près ainsi : Cette gymnastique du latin est-elle toujours fortifiante ? Ne rebute-t-elle pas un très grand nombre d'écoliers ? Ne serait-il pas avantageux de supprimer ou de réduire ce long stage grammatical dont les lenteurs, d'une utilité contestée, ont pour inconvénient très sûr de faire reculer dans un lointain, où on le perd de vue, le but des études classiques, autrement dit : la pratique directe des chefs-d'œuvre grecs et latins ? Quel que soit le lien de famille entre le latin et le français, il est au moins permis de discuter cet article de foi d'après lequel l'ignorance du latin aurait pour conséquence inévitable l'impossibilité de savoir le français. Quel est donc l'érudit latiniste ou hellénisant qui peut se vanter d'avoir parlé sa langue plus purement et avec plus de finesse profonde que nos femmes de France, les Maintenon, les Caylus, les Staal-Delaunay, les du Deffant, qui, je n'ai pas besoin de vous le dire, n'apprirent jamais le latin? Quant aux lettres anciennes, c'est là un trésor d'informations ou d'impressions de premier ordre; mais ce trésor, n'y pouvons-nous puiser qu'après avoir conquis très lentement la clef des langues? N'est-ce pas un préjugé, dont les conséquences sautent aux yeux, de prétendre qu'on ne peut fréquenter avec utilité Homère, Sophocle, Platon, Démosthène, Plutarque, et tant d'autres,

que dans le texte original? Demandez à Milton et à Bossuet si, pour s'imprégner de la Bible, ils ont attendu d'avoir appris l'hébreu ? Aurons-nous besoin d'être des égyptologues pour aborder l'histoire des Rhamsés, ou de lire les cunéiformes pour apprendre le contenu d'une inscription asiatique ? Attendrons-nous d'avoir passé dix ans à épeler les langues slaves pour être juges de ce qu'un livre de Tolstoï, *Guerre et Paix*, par exemple, apporte de nouveau, d'original et de puissant? Sur cette question de l'éducation par les littératures anciennes, je risquerai ici ce paradoxe, qui me paraît être la vérité : nous diminuons d'autant plus l'influence des chefs-d'œuvre de l'antiquité que nous prétendons les faire entendre dans l'original, non pas à quelques écoliers, mais à la foule des écoliers.

Si nous gagnons du temps de ce côté, nous aurons déjà plus de place pour d'autres études. L'admiration pour la Grèce et pour Rome ne doit pas nous faire oublier que c'est avant tout au génie français de faire l'éducation de la France actuelle. N'avons-nous pas, sans parler du moyen âge, au moins quatre grands siècles littéraires? N'aurai-je pas tout dit en disant du premier d'entre eux qu'il a produit la Renaissance et la Réforme? Du siècle suivant, je n'admire pas sans restriction, je l'avoue, sa conception religieuse, sa politique parfois absolue et égoïste; mais comment méconnaître ce que les œuvres de cette époque contiennent de révélations profondes sur l'homme? Sur les divers aspects de la destinée, sur la vie, sur la mort, sur la pensée, qui est toute la dignité humaine, rien ne passe, n'égale peut-être, ces analyses pénétrantes exprimées dans un langage absolument définitif. Et ce XVIIIe siècle, qui, sous ses apparences frivoles, a été embrasé de la plus généreuse passion : la passion du bonheur des hommes! Quels maîtres n'offre-t-il pas à la jeunesse d'aujourd'hui? Je vous le demande, Messieurs, entre l'écolier qu'on oblige à traduire une harangue de Thucydide, et celui à qui on mettrait dans la tête le commentaire approfondi d'un chapitre de l'*Esprit des Lois*. je ne dis pas lequel a la part la plus belle, je dis seulement lequel peut paraître sacrifié? Il faudra bien en venir, malgré nous, à lire moins de Cicéron et plus de Voltaire. Le temps marche. L'esprit humain ne cesse de produire. De très grands noms surgissent et s'imposent; des écrits comme ceux de Chateaubriand, de Lamartine, de Victor Hugo, de Michelet, d'Ernest Renan, réclament l'attention même des écoliers.

Il faut que nous sachions ce qui se dit de grand autour de nous. Il faut surtout que nous n'ignorions pas ce qui se dit, ce qui s'écrit au delà des frontières. La science perd de plus en plus le caractère individuel qu'elle a eu autrefois. Elle est l'œuvre de tous, et, sans mot d'ordre, on s'évertue, sur tous les points du globe, à édifier ce monument des âges à venir. Nous ne pouvons pas attendre en France qu'un traducteur de bonne volonté nous fasse de temps en temps l'aumône de quelques-uns des résultats acquis en Allemagne, en Angleterre, ou même ailleurs; nous devons nous mettre en état de suivre au jour le jour, et sur tout l'horizon, le labeur des autres grands peuples. C'est à ce titre surtout que l'étude des langues vivantes sollicite la jeunesse d'à présent. Et si, dans l'éducation classique moderne, cette étude des langues vivantes prenait (il faut s'habituer à tout prévoir) une place prépondérante, ce ne serait pas encore le moment de s'écrier : « Les dieux s'en vont! » Songez, Messieurs, que ces langues, comme le français, ont produit d'admirables littératures. Pour ne parler que de l'Angleterre, je ne pourrais pas plaindre

un écolier à qui l'on donnerait pour nourriture des historiens comme Chatham et Fox, des humoristes comme Swift et Addison, des poètes comme Shakespeare, Tennyson, Shelley (je ne touche que les points extrêmes), des romanciers comme Dickens, Thackeray, Elliot, des philosophes comme Locke et Herbert Spencer.

Cette culture moderne et étrangère n'est pas l'ennemie de la vieille culture classique; elle la complète, elle l'élargit, elle lui communique un souffle vivifiant. Si, contrairement à notre espoir, la décadence du latin et du grec était précipitée par l'envahissement fatal de l'enseignement scientifique ou seulement utilitaire, quel autre moyen aurions-nous de sauver la culture classique que de greffer sur le vieil arbre un peu découronné ces rejetons pleins de vigueur?

Nous ne songeons pas, je le répète, à détruire les études grecques et latines; notre plus vif désir est de les voir se fortifier; mais elles ne sont pas l'unique solution du problème très compliqué de l'éducation moderne. Aussi ai-je cru bon d'affirmer ici que ce problème nous préoccupait. L'Université s'attache à l'étudier : elle apportera dans ce travail son grand sentiment du devoir, sa passion du bien public. Elle tâchera de rester fidèle à sa tradition dans ce qu'elle a de plus inattaquable; mais elle n'a jamais eu peur, j'ose le dire, d'aucune forme de progrès. Elle est prudente et méthodique dans sa recherche du bien; dès qu'elle l'a reconnu, elle s'y dévoue avec autant de modestie que de ferveur, et elle en assure le triomphe.

DISCOURS DE M. BLANCHET

Dans son discours, M. Blanchet, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, a fait un éloge fort applaudi de l'Université. Après avoir rappelé les grandes réformes accomplies dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur, il s'est appliqué à montrer que « l'enseignement secondaire n'était pas resté indifférent à cet esprit de rénovation » en esquissant, dans un langage élevé où de pieux désirs se mêlent à l'histoire, un tableau de l'éducation et de l'instruction que le lycée moderne donne aux jeunes générations.

Le principal moyen d'éducation morale dont dispose l'Université est l'enseignement des belles-lettres. « La culture désintéressée de l'esprit ne fait pas seulement des lettrés, mais des hommes. Les lettres ont ce naturel privilège que, en élargissant l'horizon de l'intelligence, elles font en même temps concevoir l'idée du beau et du bien. » Étrangère à tous les partis, à toutes les sectes, l'Université ne se défend pas d'être de son temps; elle aime la liberté et son ambition est d'élever la jeunesse pour la société démocratique dans laquelle elle est appelée à vivre. « Cet esprit de liberté que notre enseignement fait naître, la discipline — dit l'orateur — la dirige et la fortifie... Nous aimons à nous adresser à la raison des enfants, et à faire appel à ces sentiments de droiture et de bonté si naturels à leur âge... L'obéissance voulue et raisonnée à la loi, qui est la vraie discipline morale, n'est-elle pas le devoir et en même temps la garantie d'une société libre?... » Enfin l'éducation universitaire éveille le sentiment de la solidarité sociale. En résumé : « L'amour de la liberté, le respect de la loi, la croyance au progrès, telles sont les idées

qui sont le fonds commun de notre enseignement. Elles donnent à l'éducation cette unité morale qui en fait la force. Car cette aspiration commune a un même idéal, cette intime association des âmes dans une même pensée, n'est-ce pas le lien qui forme la patrie?... »

A propos de l'instruction, l'orateur a été amené à parler de l'enseignement secondaire spécial :

« Ce n'est pas seulement l'éducation morale, mais l'instruction elle-même qui doit s'inspirer des besoins de la société contemporaine. Déjà, à la fin du XVIIe siècle, Fleury écrivait avec raison : « Il me semble que nous devons accommoder nos études à l'état présent de nos mœurs, et étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne peut changer cet usage pour l'accommoder à l'ordre de nos études. » Cette réforme qui paraissait opportune dans une société aristocratique, où l'instruction était le privilège d'un petit nombre, les exigences de notre temps l'ont rendue nécessaire. L'affluence des élèves, le nombre et la diversité des professions qui plus tard solliciteront leur activité, l'étendue et l'importance des sciences nouvelles qui ont élargi le champ, autrefois restreint, des connaissances humaines, tout demandait une transformation profonde dans le régime de nos études.

« Aussi bien personne aujourd'hui ne méconnaît cette nécessité. La création de l'enseignement spécial en a été la première conséquence. En remplaçant l'étude des langues anciennes par celle de la littérature française et des langues vivantes, en faisant une part plus grande aux sciences exactes, l'Université a fondé un enseignement directement utile à une partie de la jeunesse et mieux approprié à ses besoins. Mais cet enseignement a-t-il conservé cet esprit large et libéral qui seul fait la véritable éducation? En réalité, c'est se demander si notre littérature, après s'être inspirée des chefs-d'œuvre de l'antiquité, suffit elle-même à servir de modèle, et si elle apporte ce fonds d'idées générales qui donnent à l'intelligence sa rectitude et son étendue.

« Or, est-ce une témérité de prétendre que cette éducation libérale, les lettres françaises sont capables de la donner? N'ont-elles pas emprunté aux écrivains de la Grèce et de Rome tout ce que leur génie a produit de meilleur, et ne peuvent-elles pas, à leur tour, nourrir notre esprit de cette substance si fortifiante? Nos prosateurs et nos poètes, de Montaigne jusqu'à Michelet, de Corneille jusqu'à Victor Hugo, n'ont-ils pas conçu et réalisé toutes les formes du beau? Comment admettre qu'une intelligence élevée dans l'étude et l'admiration de tant d'œuvres si fortes et si originales, si délicates et si charmantes, n'atteindrait pas à son complet développement? Nous avons une trop haute idée de notre génie national pour ne pas croire à l'heureuse influence des lettres françaises et des humanités modernes. »

Mais quelle que soit « l'utilité de l'enseignement spécial », l'enseignement qui a pour base les langues mortes demeure le seul classique.

« Heureuse est la tradition séculaire qui nous pousse à rechercher les éléments d'une éducation supérieure dans le commerce des grands génies de l'antiquité. Le courant de la civilisation ancienne ne coulera jamais trop large dans notre démocratie. Tous assurément ne retirent pas un égal bénéfice des études gréco-latines. Ceux-là seuls en emportent tout le profit qui, par une naturelle disposition de leur esprit, sentent plus vivement la beautés des chefs-d'œuvre et s'inspirent davantage de ces

incomparables modèles. Mais il n'est pas d'intelligence qui n'ait été assouplie et fortifiée par la discipline des études classiques. Cette semence du beau et du bien n'est jamais perdue tout entière : quelques grains germent au fond des natures dont l'apparence est le plus ingrate, grandissent peu à peu, et plus tard donnent des fleurs et des fruits. »

Cependant « dans notre siècle utilitaire, cette action bienfaisante des études classiques n'eût pas suffi à les protéger. A leur tour, elles ont dû s'accommoder aux exigences de la société contemporaine. » Laissant de côté la question de l'encombrement des programmes classiques, qui n'aurait pas été à sa place dans un éloge du temps présent, M. Blanchet montre combien étaient opportunes les réformes récemment introduites dans la matière et les méthodes de l'enseignement secondaire. Il loue l'extension donnée aux programmes d'histoire, de géographie, de langues vivantes; il défend les « leçons de choses » contre le dédain qui les a accueillies, et dans un excellent langage il met en lumière les bienfaits de la culture scientifique.

« Non, notre enseignement classique n'a rien perdu à s'élargir; et cette transformation même, qu'on déplore quelquefois comme une décadence, n'est qu'un rajeunissement. Cette ouverture de l'intelligence sur le monde qui nous entoure, ce sentiment du réel et, pour le dire en un mot, cet esprit scientifique, n'est-ce pas le caractère d'une éducation vraiment moderne? N'est-ce pas le même esprit qui fait la grandeur de ce siècle? Et certes nous ne parlons pas des sciences elles-mêmes, ni des merveilles qu'elles ont produites, ni des découvertes admirables qu'elles ont faites. Qui n'en est frappé et comme ébloui? Mais dans la littérature même cet esprit scientifique a produit la plus heureuse révolution. C'est lui qui a inspiré nos historiens quand, utilisant les récentes découvertes, ils ont osé plonger leur regard dans la vie mystérieuse de l'humanité naissante; quand, exhumant les restes précieux du passé, ils ont fait revivre avec Augustin Thierry cette robuste bourgeoisie du moyen âge à qui nous devons la première conquête de nos libertés politiques; quand enfin ils ont apporté dans les obscurités des époques lointaines une telle lumière que, pour me servir de la belle expression de Michelet, l'histoire a été une résurrection. C'est lui qui pousse le philosophe à étudier de près les ressorts les plus secrets de l'organisme vivant et à rechercher dans les phénomènes de la vie l'explication de la vie elle-même. C'est lui qui a provoqué dans tous les genres littéraires ce goût d'une analyse fine et exacte et qui nous découvre les mouvements cachés des passions humaines. Qui pourrait dire enfin que la poésie ne trouvera pas dans les forces de la nature, disciplinées et asservies par la science, une source d'inspiration nouvelle? »

M. Blanchet, on le voit, partage les vues compréhensives de M. Ch. Bigot. Incidemment il émet un vœu qui a été présenté naguère par l'auteur des *Questions d'enseignement secondaire :*

« Notre vieil édifice classique peut rester debout sur ses assises solides. Mais il doit se prêter, dans ses différentes parties, à des aménagements plus modernes. Donnons à nos collèges non pas seulement des noms nouveaux, mais une physionomie nouvelle. Que chacun d'eux puisse avoir ses cadres, ses méthodes, ses maîtres attachés à sa fortune et unis dans une même pensée; qu'il soit, en un mot, une personne vivante! L'unité est la fin de l'éducation morale, parce que la patrie est

une; elle n'est pas la fin de l'éducation intellectuelle, car elle ne serait plus alors que la médiocre uniformité des esprits. »

Achevant de parcourir les programmes de l'enseignement secondaires, l'orateur loue les bienfaits de la gymnastique. Ses exercices renouvelés des anciens ne sont pas seulement un utile dérivatif pour des cerveaux fatigués; ils donnent au corps cette force et cette souplesse que l'esprit puise dans l'étude des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. L'Université « continuera à demander à la Grèce la pensée généreuse qui fit les Platon et les Phidias; elle lui demandera aussi le secret de sa force, qui fit les vainqueurs de Marathon et de Salamine. Ainsi elle accomplira sa tâche tout entière, et elle donnera à la société ce que la société attend d'elle : des hommes pour le pays, des citoyens pour la République et des soldats pour la patrie. »

LES RÉCENTES THÈSES DE DOCTORAT ÈS LETTRES

M. l'abbé James Condamin, chanoine honoraire, docteur ès lettres et en théologie, professeur de littérature française à l' « Université » catholique de Lyon, a publié dans la *Controverse* et le *Contemporain* (n^os^ de février et de juin) deux intéressants articles sur « les tendances littéraires, dans l'Université de France, d'après les thèses récentes de doctorat ès lettres » (1882-1887). Le premier expose brièvement ce qu'était le doctorat à l'origine, tel que l'avait institué le décret impérial du 17 mars 1808, et ce qu'il est devenu dans la suite, en particulier dans ces derniers temps (1). A cette occasion l'auteur dit quelques mots de la discussion qui s'est élevée récemment sur le *choix* du sujet des thèses et sur l'*utilité* de la thèse latine. Il maintient, contre MM. Lavisse et Joret, qui veulent que la thèse soit une « habilitation » à l'ordre d'enseignement auquel le candidat se destine, que la plus grande indépendance doit être laissée aux candidats pour le libre choix des sujets de leurs thèses, conformément à l'article premier du règlement du 17 juillet 1840 dont il justifie les prescriptions au moyen d'arguments théoriques et en citant l'exemple « de professeurs qui occupent avec honneur des chaires pour lesquelles ils ne se sont pas cependant habilités d'abord par des thèses spéciales ». Le principal argument en faveur de la thèse *latine* est que « le doctorat est la dernière citadelle où le latin se trouve encore officiellement abrité ». C'est aussi un argument contre. — Nous sommes loin du temps (1822) où un professeur, venu d'Amiens pour être docteur, présentait une thèse latine, *De felicitate humana*, et une thèse française, *la Tragédie*, de six pages chacune. Sous l'heureuse influence de l'enseignement des Villemain, des Guizot, des V. Le Clerc, des Nisard, dit M. J. Condamin, les travaux doublèrent d'importance et le mouvement du progrès fut imprimé aux études; depuis une quinzaine d'années surtout, la variété des sujets abordés par les aspirants au doctorat est plus saisissante encore qu'elle ne l'avait été jusque-là. En passant en revue, dans un second article, les

(1) De 1810 à 1887 toutes les Facultés des lettres réunies n'ont conféré ce grade qu'à 750 candidats. Dans ce nombre, la Faculté de Paris compte les huit dixièmes des réceptions.

thèses admises de 1882 à 1887 (au nombre de 81), l'auteur montre quelle large place les candidats ont faite, dans leurs recherches, à l'archéologie, aux institutions grecques et romaines, à la philologie, à la géographie, à l'histoire, en un mot à l'érudition aux dépens un peu de la littérature et de la philosophie, et s'applique à dégager de ces documents académiques « les tendances littéraires » qui s'accentuent aujourd'hui dans l'Université, en concluant des candidats qui présentent aux maîtres qui admettent. Comme il s'en est tenu pour l'instant à l'examen des thèses de philologie (plus de 20 en cinq ans), il n'a pas eu à formuler encore d'appréciations d'ensemble; mais nous croyons devoir signaler dès maintenant aux intéressés l'étude attentive que l'honorable professeur de littérature de la Faculté catholique de Lyon a faite de leurs travaux, avec la compétence d'un humaniste amoureux de l' « étude du langage » et, nous n'avons pas besoin de le dire, avec autant de courtoisie que d'impartialité.

INAUGURATION DU LYCÉE GAMBETTA

M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, après avoir donné lecture du rapport de M. Lockroy et du décret présidentiel conférant au lycée de Cahors le nom de *lycée Gambetta*, s'est exprimé en ces termes :

« Près d'ici, Messieurs, s'élève à la mémoire de Léon Gambetta le monument où l'un des maîtres de notre école de sculpture, Alexandre Falguière, a mis, avec son génie, l'admiration que lui inspirait son modèle, la vigueur de sa propre race, la flamme de son patriotisme. Le Ministre a décidé que l'hommage rendu ainsi par la France entière à notre illustre compatriote serait complété, et, tandis que le groupe de Falguière vous montre l'apothéose patriotique du grand citoyen, il a demandé à l'auteur du *Gloria victis*, au compatriote et à l'élève de Falguière, à Antonin Mercié, le buste de Gambetta jeune.

« Cette image charmante et fière va paraître devant vos yeux; vous allez juger avec quel bonheur l'artiste a rendu la pensée ministérielle; vous allez voir si ce souvenir de la jeunesse de Gambetta ne convient pas entièrement à sa destination, qui est de proposer chaque jour à vos fils l'image du grand patriote, aussi voisine que possible de l'époque où il grandissait entre ces murs. En attendant que le bronze fixe à jamais cette inspiration artistique, la voici, dans sa blancheur première, et comme revêtue elle-même de sa robe juvénile.

« Que puis-je dire maintenant, Messieurs, pour compléter votre impression? Vous n'attendez certainement pas qu'après tant de panégyriques éloquents consacrés à Gambetta, je recommence son éloge. Il me faudrait, pour remplir dignement cette tâche, plus de temps que je ne puis vous en demander. J'essaierai simplement de traduire deux pensées qui dominent nos âmes, en attendant que, dans une fête comme celle-ci, un de nos orateurs universitaires, recueillant près des amis de Gambetta les souvenirs de sa jeunesse, ajoute à son histoire une page qui doit être écrite ici.

« En décorant la porte de ce lycée du nom de Gambetta, le Ministre ne songeait certes pas à créer parmi vous, mes chers camarades, une

pépinière d'hommes politiques et d'orateurs. Il a voulu fortifier en vous deux sentiments qui doivent remplir vos âmes comme ils remplissaient l'âme de notre grand compatriote : l'amour du sol natal et celui de la patrie.

« Cette terre où vous êtes nés, jeunes gens, peut rivaliser avec toutes les régions de notre France par les souvenirs qu'elle propose à votre fierté et le charme qu'elle doit exercer sur vos cœurs; noble terre qui a contribué pour une bien large part à la gloire commune de la patrie; où deux compagnons de Vercingétorix, Luctérius et Drapès, montraient, à la première heure de notre histoire, quelle somme de vaillance elle met au cœur de ses enfants; terre gracieuse que notre Clément Marot peignait en ces vers qui chantent toujours au fond de nos mémoires :

Où le soleil non trop excessif est,
Par quoi la terre avec honneur s'y vest
De mille fruits, de mainte fleur et plante.
Bacchus aussi sa bonne vigne y plante
Par art subtil sur montagnes pierreuses,
Rendant liqueurs fortes et savoureuses.
. . . .
. . . .
Au lieu que je déclaire,
Le fleuve Lot roule son eau peu claire,
Qui maint rocher traverse et environne
Pour s'aller joindre au droit fil de Garonne...
A brief parler, c'est Cahors en Quercy.

« Toutes les formes de l'activité humaine n'ont-elles pas trouvé, dans notre pays, de glorieux représentants? C'est la patrie de Jean XXII et de Fénelon, de Galiot de Genouillac, de Murat, de Bessières; nourrice de soldats, elle a été foulée, durant cent ans, par les bandes anglaises, sans que la résistance à l'envahisseur ait un moment cessé d'y faire naître des héros. A l'époque où la notion de patrie était encore hésitante, nos consuls refusaient de livrer leur ville à Jean Chandos et protestaient, en versant des larmes de rage, contre l'abandon royal qui retranchait leur province du sol français.

« Avec moins de mérite qu'eux, nous aimons comme eux cette terre. Jeunes gens nés à l'ombre de nos chênes, lorsque, longtemps séparés du pays natal, vous y reviendrez un jour, vous connaîtrez l'émotion poignante et délicieuse qui nous serre le cœur en voyant apparaître au tournant du chemin la vieille cité cadurcienne avec sa rivière sinueuse, son horizon de collines grises, ses clochers toujours sonnants, sa ceinture de remparts, sa couronne de tours. Vous sentirez alors quelles fibres vous attachent à elle; vous vous direz que, dans cette terre où dorment nos pères, vous avez laissé le meilleur de vous-mêmes; qu'ici seulement vous vous retrouverez tout entiers au milieu de vos souvenirs d'enfance, de vos parents, de vos premiers amis.

« Ces sentiments, nul ne les éprouvait avec plus de force que Léon Gambetta. Les plus âgés d'entre vous ont été témoins de son voyage triomphal, lorsqu'il revint ici, une fois la France refaite et la République établie, après dix ans de services rendus et de gloire. Ils l'ont entendu, prenant plaisir à parler encore cet idiome que l'on méconnait au nord de la Loire, car il n'en est pas de plus énergique et de plus doux; ils l'ont vu parcourir nos places, au milieu des mains tendues et des accla-

mations. Ah! la destinée lui devait bien ce dernier bonheur! C'est après ce voyage que les amertumes commencèrent pour lui, et deux ans après il était enlevé à la France. Les dernières joies de sa carrière, c'est ici qu'il les a goûtées, en foulant cette terre, en se retrouvant au milieu de vous.

« Je vous montrais tout à l'heure, par l'exemple des vieux consuls de 1360, comment l'amour du sol natal, uni à celui de la patrie, engendre l'héroïsme. Encore un exemple que la vie de Gambetta propose, elle aussi, à notre admiration. Déjà, lorsque l'historien et le psychologue veulent définir les qualités maîtresses de notre compatriote, lorsqu'ils veulent ramener sa physionomie morale à un trait dominant, avant cette incomparable éloquence où la verve et la logique, l'ironie et l'émotion, l'esprit et le bon sens, la force et la grâce se réunissaient pour former la plus admirable parole peut-être que la tribune française ait entendue; avant les hautes facultés qui avaient si rapidement formé dans cette tête le génie complet de l'organisation sociale, avant les qualités de cœur qui valaient à l'homme privé l'affection de tous ceux qui l'approchaient, avant cette générosité de sentiments qui n'admettait rien d'étroit et voyait tout de haut, ce qu'ils nous montrent, ce qu'ils nous vantent, c'est le patriotisme; un patriotisme ardent, qui fait de Gambetta l'égal de ceux qui ont le plus aimé et le mieux servi la France qui le fait entrer dans cette vaste famille où saint Louis et Jeanne d'Arc, Henri IV et Louis XIV, Villars et Vauban, Carnot et Thiers se confondent assez dans un sentiment unique pour que le rapprochement de ces âmes profondément diverses, qui, partout ailleurs, paraîtrait singulier, se fasse ici naturellement.

« C'est, en effet, le patriotisme qui l'inspira toujours, tantôt lui dictant, à l'heure des désastres, les résolutions qu'exigeait l'honneur de la France; tantôt, au milieu des luttes politiques, lui faisant tout subordonner à la formation rapide d'une armée nombreuse, disciplinée, instruite, cette armée, objet de ses préoccupations constantes, que nous avons vue en un jour inoubliable groupant tous ses chefs autour de son cercueil; cette armée que nous lui devons en partie et qui demeure notre force, notre fierté, notre espérance; c'est le patriotisme qui, dans toutes les questions de politique intérieure ou extérieure, lui faisait distinguer et choisir le parti le plus utile à l'intérêt de la patrie, tournant ses yeux tantôt vers l'Égypte et tantôt vers la Russie; c'est le patriotisme enfin qui lui laissait tout aimer de la France, son génie, son art, sa littérature, qui lui faisait unir dans une même admiration Rabelais, Bossuet, Voltaire, tous ceux qui ont fait la patrie grande ou aimable, puissante ou séductrice.

« Élèves du lycée Gambetta, vous poursuivez vos études dans une maison où ont enseigné, où enseignent toujours des maîtres excellents, des maîtres auxquels tous ceux qui ont travaillé ici gardent un souvenir plein de reconnaissance; Gambetta se plaisait à le reconnaître lui-même dans la visite qu'il fit à notre vieux lycée. A cet amour du travail, dont on vous parlait tout à l'heure avec une simple et forte éloquence, joignez les deux sentiments que le nom de Gambetta symbolise. Ainsi, guidés par la science qui fera de vous des esprits libres; par le patriotisme qui vous apprendra à mettre toujours la patrie et son intérêt au-dessus de tout, vous serez dignes de ceux qui, avant vous, ont reçu leurs premières couronnes dans cette enceinte; vous préparerez à la France et

à la République la génération de bons citoyens qu'elles attendent; vous répondrez enfin à la généreuse pensée du Ministre, dont je suis fier d'être l'interprète devant vous. »

NÉCROLOGIE

HENRI DEBRAY. — MAXIME GAUCHER

La science et l'Université ont fait le mois dernier une perte aussi cruelle qu'inattendue en la personne de M. Henri Debray, professeur à la Sorbonne, maître de conférences à l'École normale supérieure, membre de l'Académie des sciences.

Né à Amiens le 26 juillet 1827, dans une famille modeste, Debray a dû toute sa carrière à son seul mérite. Entré à l'École normale supérieure en 1847, reçu à l'agrégation en 1850, docteur ès sciences en 1855, il devint, en 1851, le préparateur de H. Sainte-Claire Deville, dont il resta le collaborateur assidu et l'ami fidèle trente années durant. A la mort de H. Sainte-Claire Deville, d'une voix unanime, il recueillit l'héritage scientifique de son maître vénéré et continua à la Sorbonne et à l'École normale supérieure la tradition d'un enseignement auquel les chimistes français doivent une grande partie de leur renom.

En 1876 s'ouvrirent pour lui les portes de l'Académie des sciences : là encore la droiture morale, la sûreté des jugements, l'aménité dans les rapports n'excluant pas une fermeté indispensable dans tous les milieux où s'agitent les passions des hommes, lui donnèrent bientôt une situation considérable.

Les travaux scientifiques de H. Debray sont nombreux et tous empreints de l'exactitude et de la rigueur sans lesquels l'originalité, de qualité devient défaut. Aussi les recherches sur le métal de l'émeraude, le glucynium, sur l'aluminium, le platine et les métaux qui l'accompagnent, la dissociation, le molybdène, etc., et tant d'autres dont l'énumération même ne serait point ici à sa place, sont-elles devenues classiques.

Maxime Gaucher s'était acquis une légitime notoriété dans la critique contemporaine par ses Causeries littéraires dans la *Revue bleue*. Il était entré à l'École normale supérieure avec la promotion de 1849 (Prévost-Paradol, Levasseur, Gréard, etc.). Après avoir enseigné la rhétorique à Lesneven, Brest, Angers, il fut nommé professeur à Paris, au lycée Condorcet. On lui doit une traduction de Tite-Live et une édition classique de l'*Aululaire* de Plaute.

Nous recevons au dernier moment la nouvelle de la mort de M. Abel Bergaigne, l'éminent indianiste.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 21 juin relative à l'ouverture des sessions d'examens des mois d'août et de novembre 1888, dans les Écoles de médecine et de pharmacie, pour les aspirants au titre de pharmacien de 2e classe.

Monsieur le recteur, le 19 mars dernier, je vous faisais connaître que les sessions d'examens pour les aspirants au titre d'officier de santé ayant lieu, dans les Écoles de médecine et de pharmacie, à des dates différentes et cet état de choses étant préjudiciable à la bonne tenue aussi bien qu'à la légalité des épreuves, je fixerais chaque année la date d'ouverture de ces sessions pour toutes les écoles.

Les retards apportés à l'ouverture des sessions d'examens dans les mêmes écoles pour les aspirants au titre de pharmacien de 2e classe offrant les mêmes inconvénients, j'ai décidé que désormais la date en serait également fixée chaque année par mon administration.

En 1888, la session d'août commencera au plus tard dans les huit premiers jours du mois, et celle de novembre, du 5 au 10 de ce mois.

L'article 12 du décret du 26 juillet 1885 dispose que les candidats au diplôme de pharmacien de 2e classe sont tenus de subir les trois examens probatoires devant la Faculté ou École dans le ressort de laquelle ils doivent exercer.

Je crois devoir vous faire remarquer à cette occasion qu'il ne peut être désormais dérogé sous aucun prétexte à cette prescription. L'article 12 du décret précité n'accorde, en effet, qu'aux aspirants au titre de pharmacien de 1re classe le bénéfice de l'exception prévue par le décret du 30 juillet 1883, article 25.

Ainsi que je l'ai déjà fait dans ma circulaire du 19 mars dernier, relative aux officiers de santé, je tiens à vous rappeler que le certificat d'aptitude correspondant au 3e examen des pharmaciens de 2e classe qui postulent un nouveau diplôme leur donnant le droit d'exercer dans un autre département, doit mentionner, s'il y a lieu, la décision qui les a dispensés des deux premiers examens probatoires conformément aux prescriptions du décret du 23 août 1873. C'est au ministre seul qu'il appartient de statuer sur les demandes de dispenses de cette nature.

J'attache une sérieuse importance à ce que l'envoi des pièces exigées pour la délivrance des diplômes ait lieu au plus tard dans la quinzaine qui suit la fin de chaque session.

Afin d'éviter des retards regrettables dans cet envoi, M. le Président du jury devra vous adresser son rapport dès que les examens auront pris fin.

Vous voudrez bien veiller personnellement à l'exécution des instructions contenues dans la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

E. Lockroy.

Décret du 11 juillet relatif aux maîtresses des travaux à l'aiguille dans les lycées et collèges de jeunes filles.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu les lois des 21 décembre 1880 (art. 4 et 9) et 30 octobre 1886 (art. 21); vu les décrets des 28 juillet 1881 (art. 12, 14, 17 et 18) et 18 janvier 1887 (art. 106, 113 et 117); vu les arrêtés des 14 janvier 1881 (art. 2) et 18 janvier 1888 (art. 194 à 199 inclusivement); décrète :

Article premier. — Les dames chargées, dans les lycées et collèges de jeunes filles, d'enseigner la couture, la coupe et l'assemblage, prennent le titre de maîtresses des travaux à l'aiguille.

Art. 2. — Nulle ne peut être nommée maîtresse des travaux à l'aiguille si elle ne donne au moins douze heures de leçons par semaine, et si elle n'est pourvue du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel (degré supérieur) institué, pour les établissements primaires, par la loi du 30 octobre 1886 et par le décret et l'arrêté du 18 janvier 1887, ou, à défaut, de l'un des certificats créés par les arrêtés des 30 avril 1880, 16 février 1882 et 20 juillet 1883, sous les noms successifs de : certificat d'aptitude à l'enseignement de la coupe et de l'assemblage dans les écoles normales d'institutrices; certificat d'aptitude (premier ordre) à la direction des cours normaux de coupe et de confection de vêtements; certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel.

Art. 3. — Les maîtresses des travaux à l'aiguille des lycées et collèges de jeunes filles, sont divisées en quatre classes, et leurs traitements sont fixés ainsi qu'il suit :

	4e classe.	3e classe.	2e classe.	1re classe.
Lycées de Paris.	2,300	2,600	2,900	3,200
Lycées des départements.	1,800	2,100	2,400	2,700
Collèges communaux. . .	1,600	1,800	2,000	2,400

Art. 4. — Des promotions à une classe supérieure pourront être accordées, en fin d'année, sur la proposition des recteurs, aux maîtresses qui auront passé cinq ans au moins dans la classe inférieure.

Art. 5. — Les traitements des maîtresses des travaux à l'aiguille pourvues d'une nomination ministérielle sont passibles des retenues pour le service des pensions civiles.

Art. 6. — Seize heures de service par semaine peuvent être demandées aux maîtresses des travaux à l'aiguille, sans augmentation de traitement.

Les heures exigées au delà de ce chiffre seront rétribuées au moyen d'indemnités non soumises aux retenues et calculées à raison de 100 francs par heure et par an.

Art. 7. — Le recteur délègue, après autorisation du ministre, les maîtresses des travaux à l'aiguille qui ne sont pas pourvues de l'un des certificats d'aptitude désignés en l'article 2 ci-dessus, ou dont le service exige moins de douze heures d'enseignement par semaine.

Les émoluments de ces maîtresses déléguées ne sont pas soumis aux retenues pour pensions de retraite ; ils sont fixés par des décisions individuelles.

Art. 8. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

E. Lockroy.

Arrêté du 12 juillet instituant une Commission pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts arrête :

Article premier. — Il est institué une Commission pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Jules Simon, sénateur, *président;*
Berthelot, sénateur, *vice-président;*
Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, *vice-président;*
Legouvé, inspecteur général chargé de la direction des études à l'École normale de Sèvres, *vice-président;*
Anquez, inspecteur général de l'Instruction publique;
Bigot, ancien élève de l'École normale, publiciste;
le docteur Blatin, député;
Bossert, inspecteur général de l'Instruction publique;
le docteur Bouchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris;
Boutan, inspecteur général de l'Instruction publique;
Bréal, professeur au Collège de France, membre du Conseil supérieur;
le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, membre du Conseil supérieur;
Buisson, directeur de l'Enseignement primaire;
Burdeau, député;
Chasles, inspecteur général de l'Instruction publique;
Combe, professeur au lycée Charlemagne, membre du Conseil supérieur;
Compayré, député, membre du Conseil supérieur;
A. Croiset, professeur à la Faculté des lettres de Paris;
Deltour, inspecteur général de l'Instruction publique;
le docteur Dujardin-Beaumetz, membre de l'Académie de médecine;
Ch. Dupuy, vice-recteur honoraire, député;
E. Dupuy, professeur au lycée Henri IV, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique;
Edon, professeur au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur;
Mme Favre, directrice de l'École normale de Sèvres;
MM. Fernet, inspecteur général de l'Instruction publique;
Foncin, inspecteur général de l'Instruction publique;
Girard, proviseur du lycée Condorcet;
Girardet, professeur au lycée Saint-Louis, membre du Conseil supérieur;

MM. Glachant, inspecteur général de l'Instruction publique;
Godart, directeur de l'École Monge;
Guillaume, professeur au Collège de France, membre du Conseil supérieur;
Jalliffier, professeur au lycée Condorcet, membre du Conseil supérieur;
Lachelier, inspecteur général de l'Instruction publique;
le docteur Lagneau, membre de l'Académie de médecine;
Lange, professeur au lycée Louis-le-Grand, membre du Conseil supérieur;
Lavisse, professeur à la Faculté des lettres de Paris;
Lemonnier, professeur à l'École normale de Sèvres et à l'École nationale des beaux-arts;
Liard, directeur de l'Enseignement supérieur;
Ed. Maneuvrier, ancien élève de l'École normale supérieure, secrétaire général de la Société de la Vieille-Montagne;
Manuel, inspecteur général de l'Instruction publique, membre du Conseil supérieur;
Marion, professeur à la Faculté des lettres de Paris;
Merlet, professeur au lycée Louis-le-Grand, membre du Conseil supérieur;
Morel, directeur de l'Enseignement secondaire;
Niewenglowski, professeur au lycée Louis-le-Grand, membre du Conseil supérieur;
Pécaut, inspecteur général de l'Instruction publique;
le docteur Perrin, membre de l'Académie de médecine;
G. Perrot, directeur de l'École normale supérieure;
M[lle] Provot, directrice du lycée Fénelon;
MM. le docteur Proust, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine;
Pruvost, inspecteur général de l'Instruction publique;
Rabier, professeur au lycée Charlemagne, membre du Conseil supérieur;
Rieder, directeur de l'École alsacienne;
le docteur Rochard, membre de l'Académie de médecine;
Vacquant, inspecteur général de l'Instruction publique.

M. de Galembert, chef du 1er bureau de la Direction de l'enseignement secondaire, remplira les fonctions de secrétaire de la Commission.

E. Lockroy.

Décret du 16 juillet affectant le lazaret de Tatihou (Manche) au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en vue de l'installation d'un laboratoire de zoologie maritime.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu l'avis favorable émis par le ministre du Commerce et de l'Industrie dans sa lettre du 7 juin 1888, et l'avis exprimé par le ministre des Finances dans sa lettre du 25 juin 1888, décrète :

Article premier. — Le lazaret de Tatihou, près de Saint-Waast-la-

Hougue (Manche), est affecté au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en vue de l'installation d'un laboratoire de zoologie maritime dépendant du Muséum d'histoire naturelle.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction puplique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

É. Lockroy.

Rapport du 24 juillet au Président de la République française, relatif au lycée de Cahors et au collège d'Auxerre.

Monsieur le Président,

Plusieurs lycées des départements portent déjà, comme ceux de Paris, les noms de grands hommes, qui, à des titres divers, ont honoré leur ville natale en même temps que leur patrie.

La France est assez riche en illustrations pour que cette mesure puisse être étendue, et il est souhaitable que, peu à peu, la plupart de nos établissements d'instruction nationale proposent ainsi nos grands hommes en exemple à la jeunesse. Le temps qui consacre la gloire et les circonstances qui en imposent particulièrement le souvenir guideront dans cette voie les chefs de l'Université.

En assistant près de vous, Monsieur le Président, le 13 juillet dernier, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Léon Gambetta, je me rappelais qu'il avait fait ses études au lycée de Cahors, et l'idée m'est venue de compléter la grande manifestation célébrée sur la place du Carrousel, au seuil du Louvre, par une manifestation plus modeste, mais non moins significative.

J'ai donc souhaité que, le jour de la distribution des prix du lycée de Cahors, le représentant du Ministre de l'Instruction publique associât en votre nom les concitoyens du grand patriote et du grand orateur à un nouveau témoignage de reconnaissance nationale. Quelques luttes que Léon Gambetta ait soutenues pendant sa vie, quelques divergences que ses idées aient soulevées, il est désormais entré dans l'histoire.

Pouvais-je oublier, en songeant à Léon Gambetta, que, parmi mes devanciers au Ministère de l'Instruction publique, avait marqué un de ses amis les plus fidèles, que Paul Bert y avait apporté sa renommée scientifique, ses idées généreuses, son énergie passionnée ? Et, puisqu'il s'agissait de rendre hommage à un homme qui avait bien aimé et bien servi sa patrie, ne convenait-il pas d'accorder un honneur du même genre à celui qui était allé chercher pour elle une mort lointaine ?

C'est dans cette double pensée que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature deux décrets qui seront lus le même jour, l'un au lycée de Cahors, l'autre au collège d'Auxerre, par les représentants du Ministre de l'Instruction publique, aux distributions des prix de ces deux établissements,

Veuillez agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

É. Lockroy.

Décrets du 24 juillet.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; décrète :

Article premier. — Le lycée de Cahors prendra désormais le nom de « lycée Gambetta ».

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
É. Lockroy.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; décrète :

Article premier. — Le collège de garçons d'Auxerre prendra désormais le nom de « collège Paul Bert ».

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
É. Lockroy.

Arrêté du 25 juillet augmentant le nombre des places d'agrégés près les Facultés de médecine mises au concours en 1888-1889.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 16 novembre 1874; vu l'arrêté du 30 juillet 1887, portant revision du régime du concours d'agrégation des Facultés de médecine; vu les arrêtés des 13 et 19 juin 1888, portant ouverture en 1888-1889 de concours pour vingt-neuf places d'agrégés des Facultés de médecine, arrête :

Le nombre des places d'agrégés près les Facultés de médecine, mises au concours par les arrêtés des 13 et 19 juin 1888, est porté de vingt-neuf à trente et une.

Ces nouvelles places (30e et 31e) seront comprises dans la section de chirurgie (pathologie externe) et réservées : l'une à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, l'autre à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon.

É. Lockroy.

Décret du 28 juillet déterminant les programmes généraux des écoles annuelles d'apprentissage et des écoles primaires supérieures préparatoires au commerce et à l'industrie.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et du Ministre du Commerce et

de l'Industrie; vu la loi du 11 décembre 1880, sur les écoles manuelles d'apprentissage; vu la loi du 16 juin 1881, sur les dépenses de l'enseignement primaire; vu l'article 28, paragraphe 3, de la loi du 30 octobre 1886;

Vu l'article 1er du règlement d'administration publique, en date du 17 mars 1888, ainsi conçu : « Les établissements scolaires qui font l'objet de la loi du 11 décembre 1880, savoir : les écoles manuelles d'apprentissage et les écoles d'enseignement primaire supérieur ou complémentaire, comprenant des cours ou des classes d'enseignement professionnel, sont placés sous la double autorité du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et du Ministre du Commerce et de l'Industrie, lorsqu'ils sont fondés et entretenus par l'État, par les départements ou par les communes »; vu les articles 20 et 21 du même règlement, ainsi conçus:

« Un décret déterminera les programmes généraux des écoles régies par la loi du 11 décembre 1880 et par le présent règlement.

« Ce décret sera rendu sur la proposition des deux Ministres, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique et du Conseil supérieur de l'enseignement technique. En outre, pour chaque école en particulier, il pourra être dressé... un programme spécial qui ne sera exécutoire qu'après avoir reçu l'approbation des deux Ministres »;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, le Conseil supérieur de l'enseignement technique entendus, décrète :

§ I. — DE L'ENSEIGNEMENT.

ARTICLE PREMIER. — Dans les écoles départementales et communales régies par la loi du 11 décembre 1880 et par le règlement d'administration publique du 17 mars 1888 (écoles manuelles d'apprentissage et écoles primaires supérieures préparatoires au commerce ou à l'industrie), la durée des études est de trois ans au minimum.

ART. 2. — Nul ne peut entrer dans une de ces écoles avant douze ans accomplis.

ART. 3. — Tout candidat doit, pour se faire inscrire, justifier de la possession du certificat d'études primaires.

A défaut de ce titre, il aura à subir un examen d'entrée équivalent auquel il ne pourra se présenter qu'à l'âge de treize ans révolus, et en justifiant de l'accomplissement de l'obligation scolaire prévue par l'article 4 de la loi du 28 mars 1882.

ART. 4. — Dans le cas où le nombre des candidats serait supérieur à celui des places disponibles à l'école, il sera ouvert entre eux un concours portant sur les diverses matières du certificat d'études primaires et en outre sur le travail manuel. Ce concours sera jugé par une Commission composée de l'inspecteur d'académie, président; de quatre membres au moins nommés par le recteur, dont la moitié prise dans le sein du Conseil de surveillance et de perfectionnement de l'école. Un délégué du Ministre du Commerce et de l'Industrie est adjoint à la commission d'examen pour juger l'épreuve de travail manuel. Cette épreuve n'est pas éliminatoire, elle représente au plus le dixième des points attribués à l'examen.

ART. 5. — Toutes les écoles susdésignées assurent aux élèves :

1° Un complément d'instruction primaire;

2° Une instruction professionnelle préparant soit à l'industrie soit au commerce.

Le même établissement peut comprendre ces deux genres d'enseignement professionnel.

Art. 6. — L'emploi du temps dans ces écoles sera réparti conformément aux prescriptions des tableaux ci-après :

I. Dispositions spéciales aux écoles ou classes industrielles.

MATIÈRES DU PROGRAMME GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT

Heures par jour.

Enseignement primaire : 1re année, 2 heures; 2e année, 2 heures; 3e année, 2 heures.

Travaux manuels : 1re année, 3 heures; 2e année, 4 heures; 3e année, 5 heures.

Dessin : 1re année, 1 heure; 2e année, 1 heure; 3e année, 1 heure.

Enseignement scientifique et technologique avec ses applications industrielles : 1re année, 1 heure; 2e année, 1 heure; 3e année, 1 heure.

Total des heures de travail : 1re année, 7 heures; 2e année, 8 heures; 3e année, 9 heures.

Repos, repas et récréation : 1re année, 2 heures; 2e année, 2 heures; 3e année, 2 heures.

Durée totale de la journée scolaire : 1re année, 9 heures; 2e année, 10 heures; 3e année, 11 heures.

II. Dispositions spéciales aux écoles ou classes commerciales.

MATIÈRES DU PROGRAMME GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT

Heures par jour.

Enseignement primaire : 1re année, 1 heure; 2e année, 1 heure; 3e année, 1 heure.

Bureau commercial : 1re année, 2 heures; 2e année, 3 heures; 3e année, 3 heures.

Géographie commerciale : 1re année, 1 heure; 2e année, 1 heure; 3e année, 1 heure.

Langues vivantes : 1re année, 2 heures; 2e année, 1 heure; 3e année, 2 heures.

Dessin : 1re année, 1 heure; 2e année, 1 heure; 3e année, 1 heure.

Total des heures de travail : 1re année, 7 heures; 2e année, 7 heures; 3e année, 8 heures.

Repos, repas et récréation : 1re année, 2 heures; 2e année, 3 heures; 3e année, 3 heures.

Durée totale de la journée scolaire : 1re année, 9 heures; 2e année, 10 heures; 3e année, 11 heures.

Le temps prévu dans les tableaux ci-dessus, comprend les heures de classe et les heures d'étude.

La répartition par jour devra être modifiée dans chaque école par le

programme spécial, pourvu que le total des heures de la semaine pour chaque matière ne soit pas dépassé.

Aucune heure supplémentaire ne pourra être ajoutée dans les écoles soumises soit au présent programme général, soit à des programmes spéciaux, sans une décision des deux Ministres, prise sur le rapport de la Commission de surveillance et de perfectionnement ou sur la proposition de l'inspection.

Art. 7. — Dans les écoles de jeunes filles, le total des heures de travail, prévu à l'article 6, sera réduit à 6 heures pour la première année, 7 pour la deuxième, et 8 pour la troisième.

Art. 8. — Dans le cas où une quatrième année serait nécessaire, l'emploi de temps serait déterminé par les programmes spéciaux.

Art. 9. — Les exercices gymnastiques et militaires se font le jeudi ou les autres jours en dehors des heures ordinaires de classe.

Art. 10. — Tous les ans, après avis des professeurs et sur la proposition du directeur, la Commission de surveillance et de perfectionnement de l'école arrête la répartition des heures de classe entre les différents maîtres attachés à l'école sous réserve de l'approbation ministérielle.

§ II. — DU PERSONNEL.

Art. 11. — Le personnel enseignant de chaque école comprend au minimum :

1° Un professeur ou un instituteur adjoint chargés de l'enseignement des matières du programme général, qui recevra un traitement fixe tel qu'il est déterminé par les lois et règlements en vigueur;

2° Un chef d'atelier ou un contremaître préposé à l'apprentissage, nommé et rétribué conformément aux articles 13 et 16 du décret du 17 mars 1888.

Art. 12. — L'enseignement scientifique et technologique prévu par le programme spécial de chaque école pourra être confié soit au directeur, soit au personnel enseignant ci-dessus désigné, soit à des professeurs ou maîtres auxiliaires nommés ou délégués à cet effet. Le nombre et la rémunération des auxiliaires seront pour chaque école déterminés par décision des deux Ministres, après avis de la Commission de surveillance et de perfectionnement, sur la proposition du conseil municipal.

Art. 13. — Le nombre maximum d'heures exigibles des professeurs ou instituteurs adjoints chargés de l'enseignement des matières du programme général est fixé à dix-huit heures par semaine.

Chaque heure d'enseignement qui leur sera demandée en sus donnera droit à un supplément de traitement soumis à retenue et calculé à raison de 100 francs par an pour une heure par semaine.

Art. 14. — Le préfet, si l'établissement est départemental; le maire, si l'établissement est municipal, fixe, sur la proposition du directeur et après avis de la Commission de surveillance et de perfectionnement, le nombre des emplois de contremaîtres, chefs et sous-chefs d'atelier, ouvriers instructeurs et autres préposés à l'apprentissage qu'il y a lieu de créer dans l'école. Le préfet ou le maire détermine, dans les mêmes conditions, le mode de rétribution de ce personnel.

§ III. — DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PERFECTIONNEMENT.

Art. 15. — Dans les écoles de filles, les trois membres désignés soit par le conseil général, soit par le conseil mnnicipal, pour faire partie de la Commission de surveillance et de perfectionnement, comprendront nécessairement une ou plusieurs dames.

Art. 16. — La Commission se réunit au moins deux fois par an, sur la convocation de son président. Elle peut être convoquée extraordinairement.

Art. 17. — La Commission est chargée de veiller en général sur les intérêts matériels de l'établissement.

Elle délègue un ou plusieurs de ses membres pour s'assurer, par des visites mensuelles, de la bonne tenue de l'école; elle en désigne le médecin.

Elle en prépare le budget de concert avec le directeur.

Art. 18. — Chaque année, au mois de juillet, le Conseil de surveillance et de perfectionnement entend la lecture du rappport du directeur sur la situation morale et matérielle de l'établissement. Il en délibère et adresse aux deux Ministres ses observations et ses propositions.

§ IV. — DISPOSITION TRANSITOIRE.

Art. 19. — Pour les écoles primaires supérieures actuellement existantes, qui sont ou seront placées sous le régime de la loi du 11 décembre 1880, la durée minima des études prévue par l'article 1er pourra être temporairement réduite à deux années, sur l'avis du Conseil supérieur technique.

Art. 20. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Ministre du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

E. Lockroy.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Pierre Legrand.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Liard, *L'Enseignement supérieur en France* (1789-1889). — Ch. Letourneau, *L'évolution du mariage et de la famille.* — Charles Arnaud, *Les théories dramatiques au* XVIIe *siècle. Étude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac.* — Fernand Lagrange, *Physiologie des exercices du corps.* — F. Picavet, *L'Histoire de la philosophie, ce qu'elle a été, ce qu'elle doit être.* — Gaston Cougny, *L'Enseignement professionnel des beaux-arts dans les Écoles de la ville de Paris.* — S. Bing, *Le Japon artistique.* — *Collection de Textes.* — C. Thiaucourt, *Étude sur la Conjuration de Catilina de Salluste.*

L'Enseignement supérieur en France (1789-1889), par Louis Liard. Tome premier (1 vol. in-8° A. Colin. Paris, 1888). — M. Liard a entrepris d'écrire l'histoire de l'Enseignement supérieur en France, au XIXe siècle. Le premier volume qui vient de paraître s'arrête à la fin de la période révolutionnaire. Les lecteurs de la *Revue* en connaissent déjà les principaux chapitres; ils savent de quel trésor d'informations dispose l'auteur et quelles qualités de clarté, de précision, de rapidité il apporte dans l'exposition de faits parfois assez embrouillés et souvent arides. C'est une histoire; partant, pas de polémique. L'historien fait avancer méthodiquement, dans l'ordre serré, les gens et les choses; et quand le défilé est achevé, il s'arrête à peine pour formuler en quelques phrases courtes, concises, un jugement d'ensemble qui est déjà celui du lecteur. Il était difficile d'être nouveau dans ce premier volume, après tant de travaux contemporains sur l'œuvre pédagogique de la Révolution; le fait même que le haut enseignement a occupé une place importante dans les desseins des assemblées révolutionnaires a été exposé dans cette Revue à plusieurs reprises (1); il est vrai qu'il a été méconnu par tant d'excellents esprits, qu'il n'était pas superflu d'y revenir; mais là ne réside pas le principal intérêt de cette histoire. L'idée originale qui s'en dégage peut être présentée ainsi : l'enseignement supérieur des lettres et des sciences n'existait pas dans les Universités de l'ancien régime; les théoriciens de la Révolution l'ont au contraire considéré comme un organe essentiel de l'instruction publique. Pourquoi? quelle est la signification de ce fait? C'est ce que l'analyse suivante de l'ouvrage de M. Liard s'efforcera de mettre en lumière.

I. Ce premier volume est divisé en deux parties : les Universités en 1789; la Révolution; en appendice, une quinzaine de pièces justificatives; ni avis, ni préface, ni introduction. Dans la première partie, M. Liard dresse le bilan des Universités au point de vue matériel (statistique des maîtres, des étudiants, des actes académiques, des revenus, etc.) et au point de vue moral (nature de leur enseignement); dans un troisième

(1) Cf. en particulier les études de M. Dreyfus-Brisac recueillies dans l'*Éducation nouvelle* (2e série).

chapitre il résume les jugements que l'opinion portait d'elles et les réformes qui y étaient demandées. Incohérence d'organisation, gaspillage de forces, droits devenus abus, traditions enfantines et grotesques, insuffisance des grades délivrés sous le double rapport du nombre et de la valeur; médiocrité de l'installation matérielle; pénurie de l'enseignement scientifique; vétusté et sénilité, voilà pour le premier point. — Si nous pénétrons dans la vie intérieure des Universités, même impression; de plus les causes de cette décadence générale commencent à se montrer clairement. L'École est un organe que se crée une société en vue d'une fin qui est en même temps le principe de cette société; l'École de l'ancien régime, instituée par l'Église, avait son centre naturel dans la théologie, et c'était par rapport à cette discipline que toutes les autres parties de l'enseignement étaient coordonnées. De là au XVIIIe siècle, un double phénomène, l'un intérieur, l'autre extérieur. Au dedans, la théologie que n'alimente plus la vie religieuse domine encore les autres ordres d'enseignement mais elle n'en est plus l'âme, et les quatre Facultés qui n'ont plus leur unité dans un commun idéal demeurent simplement juxtaposées par la seule force de la coutume : c'est un faisceau dont le lien a glissé. Au dehors, la société civile a grandi; elle s'est constituée en État; par la littérature, par les sciences surtout et la philosophie, elle est devenue à son tour une puissance spirituelle, et quand son attention se porte sur l'enseignement de l'École, elle est choquée de n'y point trouver « la liaison essentielle des sciences ». Que pouvait être un enseignement qui se survivait à lui-même au sein même de la société qui l'avait institué et qui ne correspondait à rien dans la société nouvelle, ni à ses besoins organiques, ni à ses aspirations idéales? Le mot qui le caractérise vient tout naturellement sous la plume : il était scolastique, sans valeur hors de l'École. C'est aussi ce que dit M. Liard après avoir exposé en quoi consistait cet enseignement de la Faculté des arts auquel la France est redevable, comme chacun sait, de ses gloires les plus pures : « Au fond l'humanisme universitaire n'est qu'une forme de la scolastique... » Même stérilité dans les Facultés supérieures. Ce sont des écoles professionnelles qui préparent mal aux professions et demeurent étrangères à ce grand mouvement scientifique qui remplit le XVIIIe siècle et dont l'auteur avec un enthousiasme mêlé de dépit nous esquisse, par contraste, un magnifique tableau. En résumé l'enseignement des vieilles Universités pèche par deux côtés : considéré en lui-même, par absence d'unité; considéré dans ses rapports avec la société civile, par absence d'utilité.

Avant de passer à l'examen des plans, projets, vœux de réforme émis à l'endroit des Universités dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, demandons-nous, en partant de ces données, quelles conditions devrait réunir l'enseignement public de l'avenir pour être viable et vivifiant. La réponse est tout indiquée : il faudrait en premier lieu que ses diverses parties eussent leur unité dans un idéal qui serait celui de la société elle-même; en second lieu que sa distribution fût réglée d'après les besoins de la société. Quel est cet idéal qui sera commun à l'école et à la société? Ou, sous une forme plus concrète, quel est l'enseignement que la nation instituera dans l'école pour se la rattacher par un lien moral indestructible, et pour donner à la diversité de ses disciplines spéciales la cohérence et l'unité? — C'est, répond l'auteur d'un bout à l'autre de son livre, l'ensei-

gnement supérieur des lettres et des sciences qui doit prendre dans l'institution nationale la place centrale légitimement occupée par la théologie dans l'Université ecclésiastique. Le mot de philosophie dans sa plus large acception désignerait assez bien l'ensemble des connaissances dont il s'agit ici, celles qui entrent comme éléments dans la conception générale que la pensée arrive à se faire, par ses propres efforts, du monde, de l'homme, de la société. Ce sont ces connaissances encore bien incomplètes qu'il faut accroître, ces méthodes déjà si fécondes qu'il faut perfectionner, ces théories suggestives mais imparfaites qu'il faut sans cesse reviser, retoucher, réadapter, refondre; car dans l'horizon nouveau où se meut désormais l'esprit, la fin idéale qui apparaît comme le but de l'activité humaine est la rationalisation de la nature et de la société, et elle ne peut être réalisée qu'avec les lumières et les forces de la science. L'étude élémentaire de ces connaissances constituera le fonds de la culture générale donnée dans les écoles secondaires et même primaires; l'étude de leurs applications trouvera sa place dans les diverses écoles spéciales; mais il faut nécessairement au sommet un corps qui les conserve en les étudiant pour elles-mêmes et qui les accroisse par des découvertes. Tel est, nous semble-t-il, le rôle que M. Liard assigne à l' « enseignement supérieur », et telle est aussi la vraie doctrine révolutionnaire. Elle se dessine déjà dans la multitude des projets et vœux de réforme dont l'instruction publique est l'objet à la fin de l'ancien régime. Tous s'accordent sur un même point essentiel : l'enseignement est une fonction de l'État; et c'est à peu près la seule vue générale qu'on puisse tirer des cahiers des trois ordres. Les systèmes des théoriciens au contraire nous révèlent deux courants qui se dirigent d'abord dans le même sens mais qui entreront en lutte pendant la période révolutionnaire : d'une part les Parlementaires depuis La Chalotais jusqu'à Daunou (première manière); de l'autre les Encyclopédistes depuis Diderot jusqu'à Condorcet. Dans la mesure où une caractéristique très générale peut être exacte, il semble qu'on puisse dire que les théoriciens du premier groupe sont surtout des *pédagogues;* ils s'attachent dans l'éducation individuelle à « former l'esprit et le cœur », et se préoccupent beaucoup d'éveiller le sentiment national; Sieyès et Daunou proposeront des exercices de sensibilité morale et trente fêtes annuelles pour l'éducation du peuple; au contraire ce qui domine chez les théoriciens du second groupe c'est l'intention d'*instruire* l'individu et de sauvegarder les intérêts de la science. Les premiers se sont peut-être mieux rendu compte de la nature d'un enseignement moyen, de culture générale; les seconds qui défendront le système des « écoles universelles » contre les partisans des écoles spéciales, ont eu une notion plus nette et plus profonde de l'unité fondamentale de la science et de son rôle dans la société moderne.

II. Il y a dans l'œuvre pédagogique de la Révolution une partie théorique et une partie pratique. « Avec la Législative finit la période des projets purs. Avec la Convention commence celle des discussions, des résolutions et des actes. » Il faut lire dans l'ouvrage même le lumineux exposé des plans et rapports qui se succédèrent dans les assemblées de la Révolution, des débats auxquels ils donnèrent lieu et des causes qui les retinrent si longtemps dans les sphères de la théorie. Saluons seulement d'un regret le beau projet de Talleyrand, aussi complet que pra-

tique, bien digne à tous égards de la Constituante. C'est, dit M. Liard qui en parle d'ailleurs avec éloge, « un compromis » entre les deux tendances mentionnées précédemment. Il s'en faut de peu qu'il n'en soit la synthèse. La seule critique, en effet, que l'auteur adresse à Talleyrand, est qu'il attribue à deux corps distincts la fonction professionnelle et la fonction savante de l'enseignement supérieur; elle paraît d'autant plus fondée que cette distinction (en elle-même assez artificielle) était aggravée par l'idée malheureuse et *nullement nécessaire* d'une dissémination des écoles par tout le territoire; mais ce vice d'organisation n'est jamais irrémédiable, et l'éminent directeur de l'enseignement supérieur sait mieux que personne qu'il suffit d'un peu d'énergie pour y mettre fin. — Le plan de Condorcet, bien qu'il n'ait pas la perfection d'ensemble de celui de Talleyrand, est généralement considéré comme le plus beau monument pédagogique de la Révolution. Il est de la lignée de l'Encyclopédie, et représente la tendance révolutionnaire sous sa forme la plus pure et la plus philosophique. Repris par Romme, à la Convention, il rallia les suffrages de la plupart des Girondins et des Dantonistes. L'idée même des « écoles centrales » s'y rattache à certains égards, ou, si l'on veut, s'en détache. Son caractère original enfin est encore mis en relief par la résistance qu'il rencontra de la part de deux partis bien opposés (la Plaine et les Jacobins), qui pour des raisons différentes s'accordaient à subordonner les intérêts de la science à ceux de l'éducation. « La secte sévère, sentimentale, autoritaire, soupçonneuse, policière et meurtrière (des Jacobins) est devenue une église; elle a un dieu, le dieu de Rousseau ; un évangile, la *Profession de foi du vicaire savoyard*, et un pontife énigmatique et infaillible, Robespierre. » Elle a aussi ses Chabot, ses Bouquier qui tonnent contre les dangers de la science et de la philosophie. C'est une loi de l'histoire : là où le moralisme éclate, il engendre des capucins. Les gens de cette espèce sont sans souliers ou sans culottes, ils s'intitulent des « hommes d'action », ils se disent « pratiques » non moins que « vertueux »; ils sont pour les moyens « simples »; ils ont horreur des « spéculatifs »; ils prêchent que « la science ne rend pas meilleur citoyen » (de la République ou des cieux). La tourmente passée, on revint en partie aux idées de Condorcet.

Il paraîtra naturel, après ce qui a été dit de l'idée générale qui inspire l'ouvrage de M. Liard, que le plan de Condorcet y soit l'objet d'une prédilection particulière. Si toute la partie relative aux instituts est jugée « détestable », par contre, l'auteur loue presque sans réserves la conception du Lycée divisé en quatre classes correspondant à une distribution méthodique des connaissances et des arts. « La double fonction professionnelle et savante du haut enseignement et son unité sont vues et marquées avec une netteté qui ne sera pas surpassée. La formule de l'enseignement supérieur est trouvée et acquise. » Et après avoir exposé l'organisation scientifique des Lycées : « Voilà, certes, un plan d'une nouveauté, d'une hardiesse et d'une précision merveilleuses, et cependant rien d'utopique, rien de démesuré... tout y est, et chaque chose y est en bonne place... C'est un malheur irréparable qu'il n'ait pas été appliqué. Que de pertes de tout genre, de temps et d'intelligence, que de retards épargnés ! » Qui a pu lire le rapport de Condorcet sans ressentir quelque chose de l'admiration et des regrets que M. Liard exprime avec tant d'éloquence et de vivacité? Il reconnaît cependant que ce plan ency-

clopédique, qui renferme quelques lacunes, pèche surtout par excès; qu'une symétrie artificielle y réunit beaucoup de choses qui seraient mieux ailleurs; qu'il y aurait eu dans la pratique des éliminations à faire. Ce travail a été accompli sous le Directoire par Roger Martin et Briot dans un double rapport qui reproduit « le plan même de Condorcet avec quelques retouches de surface ». Ces retouches consistent à exclure du Lycée les enseignements des beaux-arts, arts mécaniques, art vétérinaire, langues vivantes, commerce, navigation, etc., autrement dit, à mettre à part la science théorique et ses applications. Si maintenant on considère que la médecine (le type de l'enseignement professionnel) bien que rattachée au Lycée demeure hors classe; qu'il eût fallu tôt ou tard organiser une école spéciale pour les praticiens du droit, une autre école spéciale pour ceux qui se destinent à l'enseignement, et sans doute une autre école spéciale des langues orientales, il se trouve en définitive que le Lycée encyclopédique de Condorcet ne renferme plus que ce que nous appelons « les lettres et les sciences ». Ce n'est pas peu, car c'est tout l'«enseignement supérieur », tel qu'il a été défini plus haut, embrassant l'universalité des connaissances théoriques : tandis que dans une école spéciale on n'enseigne que les sciences nécessaires à l'exercice d'une profession déterminée, dans le Lycée l'enseignement purement scientifique est divisé rationnellement en sections qui correspondent à une classification méthodique du savoir humain. C'est d'un bel effet. Mais n'oublions pas que le Lycée n'est pas l'Institut national organisé par la même loi, c'est un corps enseignant; il a donc des auditeurs. Qui viendra jouir des bienfaits d'un enseignement qui ne prépare à aucune profession déterminée? Roger Martin répond : « Le jeune médecin, l'homme de loi, le mathématicien... »; mais M. Liard nous a prévenus que le rapporteur était un peu naïf. Il me semble voir à ces cours quelques dames, un vieux monsieur décoré et un bonhomme, sans profession, plus désireux de se chauffer que de s'éclairer. Mais il s'agit sans doute d'un enseignement supérieur bien différent de celui qui se donnait dans les Facultés des lettres et des sciences avant qu'on en eût fait des écoles spéciales, des écoles normales sans dortoirs.

III. Pour arriver à une vue complète de la doctrine de la Révolution en matière d'instruction publique, il faut à côté de ce qui s'est dit considérer ce qui s'est fait. « Pendant que les théories demeuraient à l'état de spéculations et d'espérances, ou pendant qu'elles sommeillaient, les faits, *nés des besoins*, prenaient sur elles l'avance et l'avantage des faits accomplis. » Le chapitre consacré aux Écoles spéciales est un des plus intéressants de l'ouvrage; il est aussi pour nous un des plus instructifs; nous y trouvons la confirmation de cette vue que nous avons émise *a priori* au début qu'une des deux conditions essentielles pour qu'un enseignement vive et se développe est qu'il réponde à des besoins sociaux bien définis. A ce point de vue la transformation de notre instruction publique ne date pas de la Révolution, mais du jour où le pouvoir civil institua le « Collège royal » à côté de la Sorbonne théologique et ces diverses écoles destinées à préparer à des « services publics » qu'ignorait l'Église et pour lesquels les Universités ecclésiastiques n'avaient pas d'enseignement. C'est le même besoin organique, stimulé par des « circonstances impérieuses », qui donne naissance, pendant la période révolutionnaire, à ces belles Écoles spéciales qui, par les immenses services qu'elles ont rendus au

pays et à la science, ont su faire beaucoup pardonner à la Convention. Nous assistons là à une véritable génération, comme elle s'accomplit dans les êtres vivants, par une succession de formations distinctes, destinées à se souder ensemble et à se coordonner dans un même système, mais qui d'abord se constituent et se développent isolément. Les théoriciens ont parfois traduit, ils ont rarement conduit les phases de cette épigenèse On doit le regretter, car lorsque l'histoire se fait toute seule elle procède comme la nature par un gaspillage énorme de forces et de temps; mais il est certain que dans le cas qui nous occupe, les actes demeurent pour la plupart inintelligibles aussi longtemps qu'on s'efforce de les rattacher aux théories comme des effets à leurs causes, tandis que théories et actes s'expliquent d'une manière très satisfaisante quand on les envisage comme les deux aspects d'une même transformation sociale. Ce point de vue offre certains avantages. Il conduit à ne créer que des écoles viables, qui correspondent à des fonctions bien définies de l'organisme social, mais il condamne leur dissémination, puisque les écoles spéciales ne sont que les parties isolées d'un système à l'état embryonnaire; il implique par conséquent le principe si nettement formulé par Condorcet de l'unité fondamentale de la science, mais il exclut toute construction artificielle déduite de ce principe. Ainsi les « faits accomplis » pendant la Révolution dans le domaine de l'enseignement ne sont point, en eux-mêmes, en contradiction avec les conceptions théoriques des Talleyrand, des Condorcet, des Romme, des Briot; tous deux révèlent que l'institution publique est définitivement passée des mains de l'Église aux mains de la Nation, les premiers en donnant satisfaction aux besoins les plus urgents de la société nouvelle, les secondes en formulant cette vérité, que M. Liard a si brillamment mise en lumière, que la haute culture scientifique et littéraire est la source de la vie intellectuelle et morale de la nation comme l'esprit théologique a été l'âme des institutions du moyen âge.

L'évolution du mariage et de la famille, par Ch. Letourneau, professeur à l'École d'anthropologie (1 vol. in-8 de la Bibliothèque anthropologique. A. Delahaye et Lecrosnier, Paris, 1888). — L'auteur nous présente lui-même son ouvrage comme étant surtout un répertoire de documents, par eux-mêmes curieux et suggestifs. « Ces documents, ajoute-t-il, glanés patiemment dans les écrits des ethnographes, des voyageurs, des légistes, des historiens, je les ai classés de mon mieux et, comme il est naturel, ils m'ont inspiré çà et là des aperçus, des inductions, des essais de généralisation. » — En remerciant M. Ch. Letourneau de la nouvelle contribution qu'il vient d'apporter à la science anthropologique, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret qu'il ait cru devoir faire une part si grande à la polémique. Un savant devrait se garder de prêcher, même à rebours; sa tâche est de découvrir, s'il le peut, un petit bout de vérité et de le montrer clairement, non de convaincre d'erreur et d'obstination les mécréants et les hérétiques. Peut-être est-il difficile d'éviter ce travers quand on collabore à une Bibliothèque de popularisation dont le prospectus renferme cet étonnant avertissement : « Au point de vue de la doctrine, le comité veillera au maintien de l'homogénéité entre tous les ouvrages. » L'exemple de M. Mathias Duval, qui a fourni à cette collection un excellent ouvrage sur le darwinisme, prouve toutefois que ce n'est pas impossible, et M. Letourneau a une trop grande expérience des

méthodes scientifiques pour ne pas nous concéder que le point de vue doctrinal en matière de science n'est qu'une de ces survivances théologiques qu'il excelle à signaler. D'une manière générale c'est fausser l'investigation scientifique que d'y mêler la morale; or l'auteur moralise tout le temps, soit qu'il pourfende les partisans de la morale métaphysique, soit qu'il considère l'humanité comme un être qui n'évolue pas seulement, mais qui encore progresse. Le progrès nous est indifférent, — ici du moins; — nous voulons simplement des faits bien établis dont la classification laisse apparaître les rapports de connexité et d'interdépendance. A ce point de vue il y a peu à prendre dans cet ouvrage d'ailleurs si riche en renseignements de toutes sortes. Il semble que son objet n'ait pas été assez rigoureusement circonscrit. La biologie et la sociologie sont deux sciences parentes, mais distinctes, et l'on ne voit pas que la physiologie de l'amour jette une grande lumière sur les causes qui ont présidé à l'évolution du mariage. Ce dernier terme lui-même reste imparfaitement défini. On le distingue ici du concubinat, ailleurs on intitule un chapitre : « Du mariage chez les animaux. » Il y aurait un grand avantage, à notre avis, à définir plus rigoureusement le mariage en le considérant au point de vue purement sociologique. « Il faut être deux, dit le proverbe, pour se marier »; c'est une erreur : il faut être trois. Que ce tiers soit la famille, la tribu, une divinité, une abstraction ou même le soleil levant, on se marie toujours devant quelqu'un ou quelque chose. Le rapt n'est pas mariage, comme le remarque avec raison M. Letourneau; mais dès que la capture devient un symbole, — un acte de notoriété publique, — il y a mariage, parce qu'il y a contrat garanti par un tiers. On trouverait, je crois, dans la nature du tiers garant, un principe de classification, car elle est autre, suivant le type plus ou moins compliqué de société où le mariage s'effectue, et ces changements sont en étroite connexion avec la notion même de l'association conjugale qui règne à chaque époque donnée. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que dans une nation libre, le magistrat étant le représentant de la loi civile qui règle et protège les droits des *personnes*, le mariage tend à prendre le caractère d'un contrat bilatéral qu'il n'a au même degré dans aucun autre type de société.

Les théories dramatiques au XVIIe *siècle. Étude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac*, par CHARLES ARNAUD, docteur ès lettres, professeur à la Faculté libre des lettres de Toulouse (1 vol. in-8, A. Picard, Paris, 1883). — L'abbé d'Aubignac a mauvaise réputation; son nom est synonyme de pédantisme et d'étroitesse d'esprit; mais au XVIIe siècle il était ce qu'on appelle au XIXe « un prince de la critique » : « L'homme du monde, disait Perrault, qui a le goût le plus fin et le plus délicat pour toutes choses »; « un homme fort habile », pensait Boileau; « le continuateur d'Aristote » au dire de Dacier. Il y a du vrai dans tout cela : il fut le continuateur de l'Aristote de l'École; il avait assez d'érudition, et s'il eut le mauvais goût de s'acharner sans pitié aux œuvres de vieillesse de Corneille, du moins a-t-il su se montrer parfois « moraliste pénétrant, écrivain sobre et judicieux et critique hardi (même aventureux), proclamant les droits de la raison et en usant ». Ses défauts, comme le fait remarquer M. Arnaud, ne lui appartiennent pas tous en propre; les plus énormes sont précisément ceux qui lui sont venus de son milieu et de ses maîtres. C'est cette

circonstance même qui donne à l'ouvrage de M. Arnaud un intérêt général sans lequel on serait peut-être moins curieux de le lire et qui le fera consulter avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'histoire littéraire. Citons en particulier le livre Ier de la seconde partie, consacré à l'exposé des théories dramatiques avant d'Aubignac et de son temps. A un autre point de vue nous signalerons parmi les œuvres de cet abbé « alcôviste » le petit livre dont M. Arnaud nous donne une analyse étendue, intitulé : « Conseils d'Ariste à Célimène, sur les moyens de conserver sa réputation dans le monde. » Il eut un succès considérable (cinq ou six éditions) et constitue par conséquent un précieux document sur l'honnêteté mondaine au XVIIe siècle.

Physiologie des exercices du corps, par le Dr FERNAND LAGRANGE (1 vol. de la Bibliothèque scientifique internationale. F. Alcan, Paris, 1888). — L'ouvrage du Dr Lagrange vient fort à propos pour guider les bonnes intentions de ceux qui ont entrepris de réagir contre la sédentarité et le surmenage scolaires. Il causera bien des étonnements à ces partisans enthousiastes de la gymnastique, qui ne connaissent d'autre engin que le rond de cuir, mais qui, la tête pleine de faux souvenirs de l'antiquité, rêvent d'exercices callisthéniques capables de faire d'un crétin un Antinoüs. C'est cependant un auteur ancien qui a fait cette observation que les exercices athlétiques qui se faisaient communément dans les gymnases publics de la Grèce rendaient difformes, et que les vainqueurs couronnés dans leur enfance aux jeux d'Olympie, étaient presque toujours incapables de remporter le prix dans l'âge mûr. C'est le même Aristote qui distingue la pédotribie qui assure au corps de l'enfant une bonne constitution, de la gymnastique qui lui procure l'adresse, et qui recommande que jusqu'à l'adolescence les « exercices soient faciles ». Ce sont aussi les conclusions auxquelles arrive le Dr Lagrange. — L'ouvrage est divisé en six parties. La première renferme quelques principes généraux relatifs au *travail musculaire :* les organes du travail, les mouvements, la chaleur, les combustions. Dans la seconde, la *fatigue* est étudiée sous toutes ses formes : la fatigue locale, l'essoufflement, la courbature, le surmenage; deux chapitres sont consacrés à la théorie de la fatigue et au repos. La troisième partie traite de l'accoutumance au travail : la résistance à la fatigue; modification des organes et des fonctions par le travail; l'entraînement. Ces trois parties, on le voit, pourraient être groupées sous le même titre de Physiologie générale du travail musculaire; les trois dernières concernent plus particulièrement les exercices artificiels que l'homme s'impose à tort ou à raison : — IV. Classification physiologique des différents exercices : exercices violents, exercices de force, de vitesse, de fond; mécanisme des divers exercices. — V. Les résultats de l'exercice : exercices qui développent la poitrine; effets locaux; exercices qui déforment; exercices qui ne déforment pas. — VI. Le rôle du cerveau dans l'exercice : le surmenage scolaire; travail intellectuel et exercice physique; le travail excito-moteur; le travail d'excitation latente; le travail de coordination dans l'exercice; l'automatisme dans l'exercice. — L'auteur qui est médecin a aussi pratiqué, il n'est pas inutile de le dire, la plupart des exercices dont il parle; ses conclusions fondées sur l'observation s'appuient en outre sur une démonstration théorique. Elles rangent parmi les préjugés beau-

coup de « vérités » de sens commun et condamnent en général « les traditions antiphysiologiques de la *gymnastique avec engins* que nous devons au colonel Amoros ». Avec Herbert Spencer, l'auteur préfère les jeux d'enfants (sauf dans des cas spéciaux de médication) à la plupart des exercices de la gymnastique savante : « De nos jours on n'est pas loin de considérer le trapèze comme le régénérateur de l'espèce humaine. Il semble que l'art de mouvoir ses membres ne puisse s'acquérir qu'à la suite de longues recherches et de profondes méditations. Nous tombons sous la férule des pédants de la gymnastique et il arrivera sans doute un moment où nous serons aussi étonnés de prendre de l'exercice en marchant que l'était M. Jourdain de faire de la prose en parlant. Dans les établissements universitaires, et même dans les pensionnats de jeunes filles, on peut voir se dresser les engins les plus compliqués et s'enseigner les mouvements les plus difficiles, on pourrait dire les plus grotesques... » Les exercice aux agrès déforment ceux qui en abusent (cela regarde les gymnastes de métier); mais en outre ils sont moins des tours de force que des tours d'adresse. Ils exigent un long apprentissage qui fatigue le système nerveux; et quand ils sont appris ils n'entraînent aucune fatigue musculaire. Si donc on cherche dans la gymnastique un dérivatif pour les cerveaux fatigués par le surmenage intellectuel, il faut bannir tous les exercices qui exigent un effort de volonté ou un travail de coordination, et multiplier ceux qui peuvent être exécutés automatiquement sans un long apprentissage.

L'Histoire de la philosophie, ce qu'elle a été, ce qu'elle peut être, par M. F. Picavet, agrégé de philosophie (Extrait du compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politique. 1 brochure, chez F. Alcan). — Il y a deux sortes d'histoire de la philosophie. La première consiste dans une classification de la multitude des systèmes qui sont éclos dans les cervelles philosophiques en un petit nombre de types généraux. Cette classification est utile pour l'intelligence des doctrines anciennes ou contemporaines, et en outre elle nous montre qu'il y a un cycle métaphysique fermé dans lequel se meut nécessairement la pensée pure dans tous les temps et dans tous les pays. La seconde considère une philosophie comme un produit de la vie sociale et au même titre qu'une forme particulière de l'art, de la littérature, etc. Elle est l'horizon intellectuel d'un peuple à un moment donné de son histoire, une représentation très générale des choses et de leurs rapports qui se retrouve au fond de toutes les manifestations de sa vie morale et qu'un philosophe ou une école a su dégager et formuler. Pour expliquer la genèse de cette philosophie il faut en connaître les deux facteurs : d'une part, la société, ses caractères ethniques, le degré de son évolution, etc. ; d'autre part les circonstances qui fournissent sa matière à la pensée (événements politiques, crises sociales, et surtout état des sciences). L'histoire de la philosophie ainsi comprise est fort compliquée, car elle met à contribution toutes les branches du savoir ; elle ne suppose pas seulement une vaste érudition chez celui qui l'entreprend mais aussi beaucoup de philosophie. C'est le programme d'une pareille entreprise que M. Picavet a développé avec une véritable virtuosité dans le mémoire qu'il vient de publier, et qui serait une magistrale préface si le livre n'était encore à faire.

L'Enseignement professionnel des beaux-arts dans les écoles de la Ville de Paris, par M. Gaston Cougny (1 volume in-8°. Paris, Quantin, 1888). — L'organisation d'un enseignement professionnel des beaux-arts à Paris ne date à proprement parler que de 1870. Une première tentative de M. Duruy en 1865 avait ouvert la voie, mais c'est sous la direction de M. Gréard, alors directeur de l'enseignement primaire, que l'administration s'y engagea résolument, soutenue par le bon vouloir et les subsides du Conseil municipal. De 30000 francs les crédits s'élevèrent, en 1872, à 350000. Aujourd'hui ils figurent au budget de la Ville pour la somme de près d'un million. On trouvera dans l'ouvrage de M. Gougny la description détaillée de tous les progrès réalisés dans cette branche d'enseignement si intéressante en elle-même et d'une importance sociale qu'on ne songe plus à discuter. Après nous avoir parlé du dessin à l'école maternelle, à l'école primaire, dans les cours d'adultes, l'auteur nous conduit dans les écoles spéciales où se donne l'enseignement intégral des beaux-arts, et dans les écoles professionnelles. Deux chapitres d'un grand intérêt technique sur le matériel et sur les examens. Signalons aussi, à un autre point de vue, le chapitre où M. Cougny nous relate les débats auxquels donnèrent lieu les questions de principe, au sein de la commission instituée, en 1872, pour réorganiser l'enseignement du dessin, et qui se sont poursuivis jusque dans le *Dictionnaire de pédagogie* où se trouve un double article *dessin* par les deux tenants, MM. G. Ravaisson et E. Guillaume. On ne s'attendait guère à voir la métaphysique en cette affaire. Mais n'est-elle pas partout? n'est-ce pas elle qui a enseigné aux hommes à enfoncer les coins par le gros bout, sous prétexte que « c'est le supérieur qui explique l'inférieur »?

Le Japon artistique; documents d'art et d'industrie réunis par E. Bing. — Publication mensuelle, avec la collaboration de MM. Burty, Victor Champier, Th. Duret, L. Falize, Ed. de Goncourt, L. Gonse, Eug. Guillaume, de l'Institut, J. Hayashi, P. Mantz, E. Marx, Antonin Proust, Ary Renan, Edm. Taigny, et d'éminents écrivains d'art de l'étranger (Chez Marpon et Flammarion, Paris). — Cette ravissante publication, dont nous avons les premiers numéros sous les yeux, est une sorte d' « encyclopédie graphique » destinée à guider le goût des amateurs de japonerie et à leur apprendre à faire un départ entre les œuvres magistrales qui furent des créations et les produits courants de l'industrie moderne. C'est un enseignement par les yeux : le texte disparaît sous la profusion des dessins jetés par toute la page et jusque dans les marges avec une fantaisie pleine de goût. Rien qu'en parcourant ces feuilles, on a l'impression d'un monde tout nouveau : cette « japonerie » là n'est point bizarre comme celle de nos bazars ; c'est une originalité qui révèle autant de force que de grâce. Tel dessin qui ne se compose que de quelques traits est frappant de vérité. On est surpris de découvrir tant de poésie dans une tête de canard, et de voir un poisson, le moins esthétique des animaux, prendre un air de grandeur fantastique sous le héros qui le chevauche. Il y a là une source inépuisable d'inspiration pour l'art décoratif, peut-être même pour la grande peinture ; une joie des yeux pour l'amateur.

Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'his-

toire. *Choix de Capitulaires carolingiens*, réimprimés d'après l'édition et avec les notes de M. A. Boretius, avec l'autorisation des éditeurs des *Monumenta Germaniæ* (1 fasc. in-8, A. Picard. Paris, 1887). — Nos lecteurs connaissent cette utile collection publiée sous le patronage de la Société historique et dont plusieurs volumes (qui ne nous sont pas parvenus) ont déjà paru. Elle ne met pas seulement à la disposition des étudiants des documents qu'il leur était jusqu'ici plus facile de citer que de consulter; elle formera bientôt une bibliothèque que voudront posséder les professeurs des Facultés et des Lycées ainsi que tous ceux qui sont curieux d'étudier l'histoire à ses sources mêmes.

Étude sur la Conjuration de Catilina de Salluste, par C. Thiaucourt, maître de conférences de philologie latine à la Faculté des lettres de Nancy (1 broch. 139 p. Hachette. Paris, 1887). — Cette étude qui fut, si nous ne nous trompons, une thèse latine, mais méritait de demeurer en bon français, comprend deux parties. La première est un examen critique de la *Conjuration de Catilina*. Dans la seconde l'auteur recherche quel était le but de Salluste en écrivant cette histoire. A la fin arrive naturellement un parallèle entre Salluste et Thucydide, suivi d'une étude d'ensemble courte mais bien documentée sur les trois grands historiens latins.

F. D'ARVERT.

OUVRAGES NOUVEAUX

Annuaire de législation étrangère, publié par la Société de législation comparée (seizième année). 1 vol. grand in-8 (F. Pichon). 18 fr.

Annuaire de législation française, publié par la Société de législation comparée (septième année). 1 vol. in-8 (F. Pichon). 3 fr.

Antonio Rosmini Serbati. *Psychologie.* Traduit de l'italien, avec introduction et notes par E. Segond. 1 vol. in-8, tome Ier. (Perrin et Cie). 8 fr.

Boirac (Émile). *Cours élémentaire de philosophie.* 1 vol. in-8 (Félix Alcan) 6 fr. 50.

Carré (Gustave). *L'Enseignement secondaire à Troyes, du moyen âge à la Révolution.* 1 vol. in-8 br. (Hachette et Cie). 7 fr. 50.

Monod (G.). *Bibliographie de l'histoire de France.* 1 vol. in-8 br. (Hachette et Cie). 9 fr.

Renan (Ernest). *Drames philosophiques.* 1 vol. in-8 (Calmann Lévy). 7 fr. 50.

Smith (Adam). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations,* précédé d'une notice par M. Courcelle-Seneuil. 1 vol. in-32 br. (Guillaumin et Cie). 1 fr. 50.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23079.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LA PREMIÈRE THÉORIE FRANÇAISE DE L'INCONSCIENT

I

Depuis près de vingt ans l'inconscient est dieu et M. de Hartmann est son prophète. S'il est encore des esprits mal faits qui hésitent à l'ériger en principe universel et à lui confier le gouvernement de la nature et de l'humanité, du moins n'éprouvent-ils aucun scrupule à en faire en toute occasion le *deus ex machina* de la psychologie. S'il n'est pas tout, convenons du moins qu'il explique tout, et bien plus commodément que les vertus dormitives et l'horreur du vide. La métaphysique de l'inconscient appartient incontestablement à l'Allemagne : le livre, j'allais dire le poème, de M. de Hartmann est la dernière des grandes épopées métaphysiques d'outre-Rhin. Je me propose de démontrer que toute la partie vraiment scientifique et durable de cette théorie célèbre est d'origine française, et que c'est une conquête de nos physiologistes, les Perrault, les Barthez, les Bichat, les Cabanis. Maine de Biran, dans l'opuscule qui fait l'objet de cette étude, opuscule resté inédit et intitulé : *Mémoire sur les perceptions obscures, ou sur les impressions affectives et les sympathies en particulier*, semble s'être donné la tâche de recueillir et de coordonner en un corps de doctrine, auquel il a donné la marque originale de sa propre philosophie, l'enseignement traditionnel de ces maîtres, non seulement de la médecine, mais encore de la psychologie française. Si la science n'a point de patrie, la vérité historique ne laisse jamais périmer ses droits, et ce serait naïveté et métier de

dupe que de n'oser la proclamer parce qu'elle est à notre avantage. Schopenhauer, le maître de M. de Hartmann, professait, pour notre école physiologiste, une admiration sans bornes : « Sur cinquante millions de bipèdes, disait-il, dans son langage imagé, on aurait peine à rencontrer une tête pensante telle que Bichat. Assurément, depuis ses travaux, la physiologie a fait des progrès, mais sans les secours des Allemands, et grâce uniquement à Magendie, Flourens, Ch. Bell et Marshal Hall; pourtant, ces progrès n'ont pas été tels que Bichat et Cabanis en paraissent vieillis, et tous les noms que je viens de citer s'inclinent quand on prononce celui de Bichat. » Les noms des physiologistes français sont rarement cités dans le volumineux ouvrage de M. de Hartmann, mais leur influence, directe ou indirecte, s'y fait sentir à chaque page.

Il est de tradition de rattacher à Leibniz la théorie des perceptions obscures, et je n'ai nullement l'intention de m'inscrire en faux contre cette tradition. Toutefois, même chez Leibniz, la doctrine des perceptions insensibles ou inconscientes est, avant tout, une conception métaphysique. La psychologie vit d'observations, et ne saurait se contenter ni d'une vue théorique de l'esprit, ni de cadres vides : il fallait féconder cette vue et remplir ces cadres, et Leibniz a laissé cette tâche à d'autres. On sait qu'il entend par perceptions obscures, *cogitationes cæcæ*, les impressions trop faibles ou trop confuses pour arriver jusqu'au seuil de la conscience et pour être distinctement aperçues par l'esprit. Les exemples qu'il en donne sont connus : nous ne distinguons pas le son de chaque voix dans le bruit d'une foule, le choc de chaque vague dans le mugissement de la mer qui bat ses rivages, la part de chaque branche et de chaque feuille dans le murmure de la forêt agitée par le vent. Il est piquant de découvrir, dans un texte sanscrit, qui remonte à près de dix siècles avant notre ère, une comparaison analogue : quand des enfants lisent en commun dans une école, le père qui entre dans cette école entend et n'entend pas, dit l'auteur, la voix de son fils. Il implique contradiction qu'une sensation totale soit composée de sensations élémentaires, rigoureusement égales à zéro ; par conséquent, chaque voix, chaque vague, chaque feuille produit en nous une perception infinitésimale : Leibniz paraît être l'inventeur des infiniment petits en psychologie comme en métaphysique. Pourtant, quand le médecin architecte Ch. Perrault distinguait deux sortes de pensées dans l'âme, les unes claires et, comme il dit, expresses, que nous connaissons et que nous combinons en jugements et en raisonne-

ments, les autres obscures, enveloppées, latentes, qui se manifestent dans l'action de l'âme quand elle construit son corps et en règle les fonctions, Ch. Perrault devançait l'animisme de Stahl et jetait les fondements de la théorie psychologique de l'inconscient. Malheureusement, l'on ne connaît guère Ch. Perrault que comme victime de Boileau et comme auteur de la colonnade du Louvre; on le cite rarement et on ne le lit plus.

Fils de médecin, nourri de lectures physiologiques et d'études mathématiques, Maine de Biran, simple sous-préfet de Bergerac, signala son administration par deux fondations qui passèrent inaperçues, mais qui contenaient en germe tout le développement de notre psychologie contemporaine; il créa une société médicale, pour sceller l'alliance de la psychologie et de la physiologie, et un institut pestalozzien, pour appliquer à la pédagogie et à l'éducation les découvertes psychologiques. Que faisons-nous autre chose que de reprendre en grand, et pour toute la France, l'entreprise modestement commencée à Bergerac; et qui oserait, aujourd'hui, se dire psychologue et se désintéresser des sciences médicales et des sciences pédagogiques? Le *Mémoire sur les perceptions obscures* fut lu, très probablement, à la séance d'inauguration de la Société médicale, et nul sujet ne pouvait mieux convenir au but poursuivi par Maine de Biran, puisque, dans sa théorie, les perceptions obscures, situées aux confins des deux sciences, constituent le domaine commun et indivis des médecins et des psychologues. Ces phénomènes crépusculaires, cachés dans les limbes de la pensée réfléchie, jouent un rôle aussi considérable dans les maladies du corps que dans celles de l'esprit. C'est le père de la médecine qui a déclaré que le médecin philosophe est égal aux dieux, et c'est encore une pensée d'Hippocrate qui a présidé à la fondation de la Société médicale : « J'ai l'honneur de le proclamer, Messieurs, dès l'ouverture de cette société, et je me plais à le répéter encore d'après le premier de vos maîtres, la nature humaine, sous quelque face qu'on la considère, ne peut se manifester pleinement qu'à celui qui possède le système entier des connaissances physiologiques et médicales. »

Pourquoi donc avons-nous attendu, pour célébrer l'inconscient, qu'il nous vienne d'Allemagne, orné d'une auréole de nuages? Le Mémoire de Maine de Biran dormait, oublié dans les manuscrits inédits, et les fragments qui avaient passé dans ses autres ouvrages étaient peut-être trop disséminés pour qu'on pût aisément reconstituer de toutes pièces la théorie. Avouons-le d'ailleurs : nous respectons beaucoup Maine de Biran, mais nous touchons rare-

ment à ses œuvres complètes. M. Taine nous a dit qu'il faut attendre qu'elles soient traduites en français et nous attendons. Les obscurités nous rebutent, — elles n'ont pas le prestige de celles qui franchissent le Rhin ou la Manche; son style nous rebute, — il emploie trois mots techniques où Kant s'en permettrait cent. On s'en va donc répétant, après Cousin, qu'il est le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France après Malebranche, après Royer-Collard, qu'il est notre maître à tous; on s'incline devant le maître, on tire son chapeau à la métaphysique et on passe outre. Maine de Biran est bien coupable : il faut avoir feuilleté ses manuscrits pour se rendre compte des efforts étonnants qu'il a faits pour gâter son style, naturellement clair et bien français. En voici un exemple, que ses biographes et ses commentateurs ont négligé de signaler : il fut, pour son bonheur et pour notre malheur, quatre fois lauréat; je dis pour son bonheur, car il trouvait, dit-il, dans ces couronnes, « sa récompense la plus douce », et j'ajoute pour notre malheur, car, à chaque concours, il s'imposait la tâche ingrate de gâter son style. Ce n'est pas une supposition gratuite et arbitraire, et nous avons, sur ce point, l'aveu naïf du coupable : « J'aurais pu même, dit-il, à propos du concours de Berlin, succédant à celui de Copenhague; j'aurais pu même me borner à adresser mon dernier Mémoire à l'Académie étrangère, et elle aurait cru qu'il était composé d'après son programme... Je sentis seulement le besoin de *transformer mon langage* et de modifier le plan de ma dernière composition. » Il est beau, sans doute, de recueillir quatre couronnes avec le même Mémoire; mais ces déguisements et ces travestissements, s'ils réussissent auprès des Académies, ont moins de succès auprès de la postérité : parler le français de Copenhague ou de Berlin, c'est un idéal qui n'eût pas séduit Bossuet. Sans le respect que l'on doit à Maine de Biran, on le comparerait volontiers à ce personnage des *Plaideurs* à qui l'on conseille d'adoucir l'éclat de son ton et qui répond modestement : « Oui-da, j'en ai plusieurs! » Il vaut mieux rapprocher son cas de celui de Malebranche, qui savait apparemment le français, mais poussait l'urbanité jusqu'à employer plusieurs fois le terme barbare d'*élongabilité*, parce que son correspondant, Leibniz, l'avait employé, et qu'il ne voulait pas l'humilier et lui laisser entrevoir qu'il commettait un barbarisme! Nous ne possédons que de rares écrits originaux de Maine de Biran, mais nous avons, en revanche, une foule de traductions et de transpositions, exécutées par lui-même avec un soin déplorable. M. Taine disait plus vrai qu'il ne le croyait lui-même : il faut le retraduire en français, sauf,

comme c'est le cas du Mémoire qui nous occupe, quand nous possédons sûrement la rédaction originale. Schopenhauer disait qu'une vie humaine est une suite de variations sur un thème donné : cette définition caractérise parfaitement la carrière psychologique de Maine de Biran, en dépit de ses fluctuations et de l'évolution constante de sa doctrine.

On donnerait par anticipation une idée exacte de ce Mémoire en le rapprochant de ce passage de l'*Anthropologie* de Kant, ouvrage de fine et profonde observation, dont Maine de Biran devait plus tard emprunter le titre : « Le champ des représentations obscures est immense dans l'homme, de même que dans les animaux; au contraire, les représentations claires, celles dont la conscience est évidente, ne sont qu'en très petit nombre et ne forment que quelques points éclairés sur la grande carte de notre esprit (1). » Mais Kant et Maine de Biran, on l'a trop oublié, ont eu un maître commun que celui-ci nomme expressément dans son mémoire, c'est Jean-Jacques Rousseau. Les *Confessions* nous apprennent qu'il avait découvert en 1750 le monde intérieur des perceptions obscures et des idées inconscientes. Moraliste et psychologue de tempérament, il avait été vivement frappé de cette vision d'un monde souterrain et ignoré, et, facile à l'enthousiasme comme il l'était, il avait immédiatement formé le projet d'en peindre le mouvant tableau dans un ouvrage qui devait être intitulé : *la Morale sensitive ou le Matérialisme du sage*. Distrait par sa mobile imagination autant peut-être que par les traverses de sa vie, il abandonna son projet, non sans avoir consigné l'esquisse de l'ouvrage dans les lignes suivantes : « Que d'écarts on sauverait à la raison, que de vices on empêcherait de naître si l'on savait forcer l'économie animale à favoriser l'ordre moral qu'elle trouble si souvent! Les climats, les saisons, les sons, les couleurs, l'obscurité, la lumière, les éléments, les aliments, le bruit, le silence, le mouvement, le repos, tout agit sur notre machine et sur notre âme par conséquent; tout nous offre mille prises presque assurées, pour gouverner dans leur origine les sentiments dont nous nous laissons dominer. Telle était l'idée fondamentale dont j'avais déjà jeté l'ésquisse sur le papier, et dont j'espérais un effet d'autant plus sûr pour les gens bien nés, qui, aimant sincèrement la vertu, se défient de leur faiblesse, qu'il me paraissait aisé d'en faire un livre agréable à lire, comme il l'était à composer (2). » Maine de Biran est moins confiant et moins optimiste :

(1) *Anthropologie*, l. I, § v.
(2) *Confessions*, part. I, liv. IX.

il ne croit pas l'ouvrage aisé à composer, et surtout il n'espère pas régenter aussi aisément l'économie animale. C'est en psychologue plus qu'en moraliste qu'il essaye de remplir le programme de J.-J. Rousseau. Il divise son mémoire en trois parties : dans la première il traite des impressions affectives externes ou qui affectent nos cinq sens; dans la deuxième il étudie les impressions affectives internes ou qui ont leur siège dans l'organisme, dans ce « milieu intérieur » dont parle Cl. Bernard; et dans la troisième il décrit les rapports de ces deux sortes d'affection avec la volonté, rapports qui constituent les sympathies morales et une sorte de solidarité psychologique entre tous les hommes ou plutôt entre tous les êtres.

II

Il y a deux sortes d'inconscient : descendez l'échelle de la pensée, suivez ses dégradations progressives de la veille au rêve, de l'attention tendue et fixée à la distraction et à la rêverie, des images nettement délimitées et des souvenirs précis aux fantômes inconsistants de la fièvre et aux vagues réminiscences; vous ne sortirez pas du domaine de l'esprit, mais vous vous enfoncerez dans une pénombre où s'évanouissent peu à peu les contours des objets et des idées; remontez au contraire l'échelle de la vie, passez de l'action réflexe presque mécanique aux mouvements instinctifs et combinés; de ceux-ci aux mouvements musculaires produits d'abord spontanément, puis voulus et coordonnés, librement commencés, maintenus ou suspendus; vous sentez en quelque sorte les approches de l'âme et la vie semble pénétrée peu à peu par la pensée comme l'air par la lumière. Là le crépuscule et la nuit, ici l'aube et le jour : dans les deux cas une vaste région et une longue période d'obscurité une éclipse partielle ou totale de la conscience. Leibniz a particulièrement observé les phénomènes inconscients du premier genre, tandis que Maine de Biran s'attache presque exclusivement à nous faire connaître ceux du second genre. Il rend sa tâche d'autant plus difficile qu'il abandonne dès le premier pas le fil de l'analogie qui guidait Leibniz. L'inconscient de Leibniz est une sorte de lumière diffuse qui ne réussit pas à dissiper les ténèbres, mais qui est au fond de même nature que la lumière concentrée et rayonnante et s'explique par cette analogie même. Les ténèbres de l'inconscience ne se conçoivent que par la lumière de la conscience. Pour Leibniz les phénomènes inconscients se passent réellement dans l'esprit,

tandis que Maine de Biran, tout en constatant leur influence sur l'esprit, les rejette entièrement hors de lui. Dès lors, comment les comprendre et en parler, puisqu'ils ne sont ni figurables aux sens ni traduisibles en langage de conscience? L'opération psychologique qu'il entreprend pourrait être assimilée aux calculs de Le Verrier découvrant la planète Neptune au bout de sa plume : il ne la voit pas et ne cherche pas à la voir puisqu'il la croit invisible; ce n'est pas une vision des yeux mais une prévision infaillible de l'esprit; il affirme qu'elle est et qu'elle se meut. C'est un problème analogue qui se pose pour le psychologue : étant donné les influences et les perturbations ressenties par l'âme consciente, décrire et calculer les causes inconscientes dont nous subissons l'action passagère ou l'ascendant durable. On a pu dire que la théorie de l'inconscient de M. de Hartmann est au fond une théorie de la conscience universelle : il n'en est pas de même chez Maine de Biran parce qu'il refuse, comme il dit, « de transporter la physiologie dans la métaphysique » et n'oublie jamais que la science du corps et la science de l'esprit sont « faites pour s'entendre, non pour se confondre ». Ce n'est pas lui qui fera de l'organisme une sorte d'esprit éteint ou diffus, une conscience endormie dans l'habitude et aliénée d'avec elle-même : il est persuadé que l'animisme se paye de métaphores et de vaines analogies et qu'il prend innocemment, pour parler comme Leibniz, « la paille des mots pour le grain des choses ». Aussi trouve-t-il impropre l'expression de perceptions obscures qui désigne depuis Leibniz les phénomènes inconscients : il lui substitue celle d'*impressions affectives* et purement vitales.

Toutes les fois qu'un de nos organes entre en exercice sous l'influence des excitations du dehors, le principe vital est toujours affecté avant l'organe et en quelque sorte averti avant le sens et avant l'esprit. On pourrait comparer ce phénomène à l'éclair qui avertit l'œil et devance le bruit du tonnerre : il y a, pour ainsi dire, des présensations comme il y a des pressentiments; en d'autres termes, l'objet est présent et agit sur nous avant que nous nous en apercevions. La muqueuse nasale et les papilles de la langue sont excitées par les odeurs et les saveurs avant que nous en ayons le sentiment distinct : en un mot elles servent d'abord de toucher, ensuite d'organes spécifiques, et dans un sens on a eu raison de dire que tous les sens sont des modes du toucher. De même, toute ondulation de l'éther, toute vibration de l'air agit sur l'œil et l'oreille, mais ne produisent pas nécessairement une couleur ou un son. Les Allemands ont désigné ce phénomène en

disant que les particules odorantes, les dissolutions rapides, les ondulations de l'éther, les vibrations de l'air peuvent rester en dehors du *seuil de la sensation*. C'est précisément ce phénomène qui a frappé notre psychologue et qu'il analyse avec une grande finesse, car il s'efforce de nous faire comprendre ce que sont ces excitations, dans cette période intermédiaire où elles cessent d'être purement physiques sans devenir encore vraiment psychologiques. Il y avait dans ces vues originales une sorte d'achemi-nement à la psychophysique : le tempérament crée en effet, en se plaçant comme intermédiaire entre l'excitation et la sensation, une sorte d'équation personnelle et, puisque l'excitation n'agit sur l'esprit qu'après avoir abandonné en quelque sorte une partie de sa puissance dans la force vitale qu'elle modifie, il n'est pas étonnant que la sensation ne croisse qu'en progression arithmétique alors que l'excitation croît en progression géométrique. Maine de Biran ne s'est pas élevé jusqu'à ces précisions mathématiques, et peut-être trop mathématiques; mais il n'en a pas moins, on va le voir, une intuition très nette du champ que devait fertiliser l'expérimentation moderne.

D'une manière générale, chaque sens, en même temps qu'il nous donne une sensation distincte *sui generis*, subit « une multitude d'influences sympathiques exercées par les corps ambiants sur les pores absorbants de la peau et par celles-ci sur divers organes internes ». Ainsi se crée le sentiment vague de l'existence tantôt agréable tantôt pénible, toujours variable car il est une sorte d'harmonie des organes. Ce sentiment constitue ce que notre auteur appelle notre « atmosphère vitale », et une sorte de contagion et de solidarité qui unit tous les vivants. Qu'il y ait des sympathies et des antipathies instinctives et irrésistibles, une sorte de vertige mental qui nous entraîne à notre insu, des phénomènes d'attraction et de répulsion passionnelle d'autant plus puissants qu'ils sont plus aveugles, tous les moralistes l'ont observé. Ces mouvements sans motifs apparents ne se font pas sans raisons secrètes. Des psychologues et des médecins ont fait tout récemment des expériences sur la suggestion à distance qui ont suscité beaucoup d'espérances et trouvé beaucoup d'incrédules. Il ne faudrait pas les rejeter légèrement et les déclarer illusoires avec un scepticisme dédaigneux. Maine de Biran, quoique peu enclin à la crédulité superstitieuse, les a d'avance annoncées et en a esquissé une explication fondée sur les principes précédents : « Plusieurs phénomènes extraordinaires, dit-il, ne tendraient-ils pas à faire croire qu'il existe dans chaque organisation

vivante une puissance plus ou moins marquée d'agir au loin ou d'influer hors d'elle dans une certaine sphère d'activité, semblable à ces atmosphères qui entourent les planètes? » L'art du magnétiseur et de l'hypnotiseur consisterait à étendre, au moyen de procédés appropriés mais dont le mode d'action est profondément ignoré, cette atmosphère vitale qui n'est pas seulement un milieu intérieur au sein duquel vit et se meut l'être pensant, mais qui le déborde et le dépasse. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais en pareille matière ne sommes-nous pas encore, en dépit des recherches contemporaines et des médecins de l'école de la Salpêtrière, réduits à des suppositions?

Hâtons-nous toutefois de sortir de l'hypothèse pour revenir aux faits. Nous avons distingué dans chaque sensation une double activité de l'organe, l'une inconsciente, sorte de tonicité permanente de l'organe, note fondamentale à laquelle se joignent des notes harmoniques pour lui donner le timbre qui constituera les cinq sensations; l'autre spécifique, qui a le privilège de nous traduire le monde extérieur en un monde intérieur de couleurs, de sons, d'odeurs, de saveurs. Il s'agit maintenant d'approfondir cette distinction et de décrire, s'il est possible, ces *postscenia vitae* où les sensations naissent dépouillées de ces costumes variés et brillants qu'elles portent sur la scène de la conscience. L'odeur et la saveur ne sont d'abord que des contacts des muqueuses du nez et des papilles de la langue avec les particules odorantes et sapides, mais la conscience ne nous avertit de ces contacts qu'après une opération de « chimie animale » où le phénomène du toucher apparaît et s'évanouit comme dans ces composés chimiques où l'on ne reconnaît plus les propriétés des éléments constitutifs. Ce toucher toutefois reste un élément permanent du composé : est-ce comme odeurs que certaines émanations agissent si puissamment sur le « sixième sens », le sens génésique? est-ce comme saveurs que les aliments excitent les préférences et les répugnances de l'estomac? Par l'odeur l'animal touche et voit, et chaque espèce a son monde odorant et sapide. Il y a plus : l'animal reconnaît à l'odeur non seulement l'espèce mais l'individu, mais les passions qui affectent actuellement l'individu, d'où l'on pourrait inférer que « cette atmosphère vitale dont nous parlions tout à l'heure, se trouvant diversement modifiée suivant les passions particulières qu'éprouve l'être dont elle émane, l'instinct seul apprend aux animaux à reconnaître par l'odorat l'espèce de ces passions et à y conformer leurs actes ».

Cette analyse paraîtra plus claire si on l'applique aux sens

plus intellectuels de la vue et de l'ouïe. Il y a dans l'action des couleurs un côté mystérieux et inexpliqué : pourquoi certaines couleurs, certaines nuances, certaines combinaisons de couleurs nous agréent ou nous choquent en dehors de toute considération esthétique, c'est ce qu'il serait impossible d'expliquer si l'on ne se rappelait qu'avant d'être couleurs elles sont des contacts, ou, pour parler plus juste, des affections inconscientes de la force vitale. Il y aurait lieu de chercher par des observations précises et multipliées si les couleurs ne pourraient pas produire ces effets d'attraction ou de répulsion même sur des aveugles. Que chacun de nous se fasse ou plutôt subisse un monde de couleurs favori, c'est un fait indubitable et qu'il n'est pas aisé d'expliquer. Qui nous dira pourquoi le rouge excite la fureur du taureau? L'œil humain possède une automnésie ou mémoire spontanée grâce à laquelle il n'est jamais privé de couleurs ou vide d'images : sa vie, comme organe, est une création continuée, et c'est de l'harmonie et du désaccord de ce monde subjectif avec le monde objectif que naissent sans doute ses préférences et ses antipathies. Seulement nous n'avons plus conscience de ces couleurs, de ces images, de ce magasin de clichés du cerveau, clichés que la lumière intérieure éclaire et projette au dehors comme les personnages de la lanterne magique. Faire régner l'harmonie en ces deux mondes n'est pas une petite entreprise : tantôt, comme dit Montaigne, on naturalise l'art, tantôt on artialise la nature. Ce qui reste acquis à la psychologie c'est qu'il ne faut pas appliquer à l'art seulement, mais au spectacle universel des choses la définition de Bacon : l'art, c'est l'homme ajouté à la nature, la nature vue à travers un tempérament. Même en plein repos l'œil, vit, voit, projette sa lumière et ses images, éclaire la scène du monde et la peint de ses couleurs; que sera-ce quand il est surexcité par la passion? « C'est par cette flamme vivante lancée par l'œil et modifiée selon les affections variables de l'âme sensitive qu'un être passionné électrise ceux qui l'approchent et les force en quelque sorte à se monter à son unisson. »

Le sens de l'ouïe donne lieu à des observations plus concluantes encore. Certaines voix bien timbrées font vibrer tout notre être et « vont remuer toute la sensibilité intérieure dans ses principaux foyers ». Si le son n'affectait pas directement la force vitale, non comme son, mais comme excitant, comprendrait-on que les sourds eux-mêmes reconnussent certains timbres et sentissent l'impression résonner à l'épigastre? Est-ce comme sons que le tam-tam ou le gong font tomber en catalepsie les sujets prédisposés? Maine de

Biran connaissait déjà ces expériences devenues vulgaires dans ces dernières années : « J'ai été témoin moi-même, dit-il, des effets extraordinaires produits par les sons doux et mélancoliques d'un harmonica. J'ai vu des personnes, trop sensibles pour pouvoir y résister, frémir dans toutes les parties de leur corps à la seule impression de ces sons, s'attendrir, verser des larmes et finir par tomber en syncope. » Voilà des effets que la plus belle musique ne produit que rarement : si la musique est le plus sensuel et le plus puissant de tous les arts, c'est qu'elle nous fait vibrer physiquement et émeut intérieurement la force vitale comme une note qui résonne auprès d'un piano fait résonner à l'unisson une corde de l'instrument inconscient comme nous le sommes nous-mêmes. Qui peut dire en effet pourquoi un simple son peut surexciter le système nerveux, donner le frisson et faire couler des larmes? Il n'y a là aucun sentiment esthétique et même aucune idée éveillée dans l'esprit : c'est proprement le corps qui parle au corps. Maine de Biran donnait un exemple bien frappant qu'il a soigneusement biffé dans une rédaction postérieure : « C'est ainsi que le fameux saint Bernard entraînait par les prestiges de sa voix plus que par ceux de son éloquence ces grossiers paysans du Nord à qui il prêchait la croisade dans une langue qu'ils n'entendaient pas, et les faisait voler sous son étendard à la conquête de la Terre-Sainte. » La psychologie qui ne perd jamais ses droits peut bien remarquer qu'en 1823 le questeur du Corps législatif, plus timide que le sous-préfet de Bergerac, n'avait nulle envie de se créer des difficultés avec saint Bernard et les missionnaires.

III

Poussant plus loin qu'on ne l'avait jamais fait l'analyse des sensations, Maine de Biran a donc découvert tout un monde de présensations ou d'affections purement vitales. Mais que faut-il entendre par ces impressions affectives plus propices que l'ombre des plus épaisses forêts aux rêveries métaphysiques? Avant de passer à l'étude plus difficile encore des impressions affectives d'origine interne, il faut bon gré mal gré aborder et résoudre ce problème. C'est la question que lui posait Royer-Collard sous les ombrages du Luxembourg, dans cette promenade dont Maine de Biran nous a conservé le récit (1) : « Dans ce qu'on appelle sensa-

(1) M. J. Gérard a édité cet opuscule à la suite de son excellent et profond ouvrage sur la *Philosophie de Maine de Biran*, Paris, 1876.

tion, répondait-il, qu'on abstraie le rapport local de l'impression affective à telle partie du corps, ou à la cause ou à l'objet, ce qui reste est l'affection simple, dénuée de toute conscience de *moi* ou de tout jugement, c'est la sensation animale et ce n'est pas seulement un mouvement mécanique, comme l'entendait Descartes. » Ces affections auraient donc pour caractère de n'être ni localisées dans le corps ni rapportées à un objet par un jugement attributif. Sont-elles du moins senties à titre d'émotions agréables ou douloureuses quoique vagues, diffuses, errantes? Voilà le point précis du problème, et Maine de Biran, si paradoxale que puisse paraître son opinion, n'hésite pas : ces affections ne sont point senties et nous n'en percevons que l'écho, le retentissement ou le choc en retour dans la conscience. Elles sont, dit-il, *hors du moi*, mais le moi sympathise avec elles. Inhérentes à la vie animale elles ne sauraient s'éclairer de la lumière de la conscience, car l'animal ne peut pas plus dire *je souffre* qu'il ne peut dire *je pense* ou *je suis.* Ce n'est pas que Maine de Biran lui refuse tout sentiment comme Descartes ou Malebranche, et en fasse un simple automate. Le plaisir et la douleur de l'animal ne se réfléchissant dans aucune conscience sont impersonnels : c'est la nature qui jouit et qui souffre en lui. Ainsi l'homme plongé dans le sommeil ou l'ivresse, atteint de syncope ou de léthargie, frappé par la foudre, quand il revient à lui-même et,comme on disait au XVIIe siècle, « rassemble ses esprits », trouve et constate la douleur qu'un instant auparavant il ne sentait ni ne connaissait, bien qu'elle existât déjà. L'animal n'a pas conscience de ses affections, mais il semble que ces affections soient conscientes d'elles-mêmes. Il est radicalement impuissant à rattacher ces modes passagers de son existence à un fond permanent d'existence : bref, s'il ne dit pas, s'il ne pense pas qu'il jouit et qu'il souffre, il n'en est pas moins tant qu'il vit une jouissance ou une souffrance, toujours variable et perpétuellement renouvelée. Ce n'est qu'une pensée discontinue et un esprit momentané. La vitalité ou l'animalité tend sans cesse à l'humanité, comme ces courbes qui se rapprochent sans cesse d'une limite qu'elles n'atteindront jamais.

Le plus profond des commentateurs de Maine de Biran, son ami Ampère, confirme en maint endroit de ses lettres notre interprétation. « Voyez, dit-il (1807), comme les enfants suivent la lumière; comme les couleurs semblent les charmer ou les repousser; comme certaines couleurs déplaisent même aux animaux, qu'elles vont jusqu'à mettre en fureur. » La conscience à son lever ressemble au soleil qui éclaire la plaine blanche l'hiver,

verte au printemps, jaune l'été, mais ne crée ni la blancheur de la neige, ni la verdure des champs, ni l'or des épis; tout cela existait déjà. Dans notre ignorance de ce monde de douleurs que nous portons au fond de nous-mêmes, nous cherchons souvent hors de nous des causes chimériques de tristesse. Le pessimisme est une sorte d'idiosyncrasie viscérale, le désordre de nos fonctions intérieures érigé système d'explication universelle. Il y a dans l'organisme, dit Ampère, « des affections absolument dépourvues d'intuition » qu'il est impossible par conséquent de connaître et de décrire, « même de savoir qu'on les a quand on les a, comme un mélancolique, persuadé que sa tristesse vient des contrariétés qu'il éprouve, tandis qu'elle vient d'une affection sans intuition qui, par là se dérobe entièrement à sa connaissance ». Les deux psychologues sont d'accord : affections non localisées, non rapportées à un objet, et affections sans intuitions, c'est tout un pour qui connaît leur langue psychologique. Ampère semble même aller plus loin que son ami : « Observez bien, dit-il ailleurs (1812), que dans mon langage *sensation* veut dire la partie non affective des modifications produites par les sens. Ce n'est qu'un abus de mots qui a fait attacher au mot sensation des idées de peine et de plaisir. » Un médecin commettrait un abus de mots tout semblable s'il faisait consister la fracture d'un bras ou d'une jambe, non dans la lésion locale et circonscrite, mais dans la douleur qui en résulte. Ampère pousse le paradoxe plus loin encore : « Vous trouvez quelque chose de sensitif dans les émotions, désirs, craintes, terreurs, etc. Serait-ce que par hasard vous auriez lié à l'état sensitif l'idée de plaisir et de douleur? » Ampère achève ainsi de dédoubler notre être; il y a en nous un animal qui éprouve la douleur et ne la connaît pas, et un homme qui la connaît mais ne l'éprouve pas. Pour notre malheur l'homme sympathise si bien avec l'animal qu'il souffre de ses douleurs autant et plus que lui! Il n'en est pas moins vrai que la sensation consciente, réfléchie, est un fait exclusivement humain où il est nécessaire que nos deux vies concourent. Il est simple, c'est-à-dire aveugle dans la vitalité; double, c'est-à-dire conscient dans l'humanité, selon cette parole chère à Maine de Biran qu'il emprunte au traité *De morbis nervorum* de Boorhaave, *homo simplex in vitalitate, duplex in humanitate*. L'animal ne se met jamais hors de ses impressions pour les connaître et les juger. Cette inconscient mystérieux qui nous est annoncé d'Allemagne dans une sorte d'évangile psychologique et avec un ton de prophète et des allures de révélateurs, se confond donc avec le

sang qui circule dans nos veines et bat dans nos artères, avec le fluide nerveux qui sillonne l'organisme et semble s'accumuler dans la moelle, le cerveau et ces cerveaux secondaires qui sont les ganglions nerveux. C'est dans ces ganglions qu'il faut maintenant l'étudier.

Mais comment découvrir les sièges divers des impressions affectives internes puisque la vie est un cercle, puisque tout conspire et sympathise et que le psychologue, comme le médecin en face d'une maladie, est exposé à prendre les symptômes pour le mal et le courant pour la source? Le sens intime est sans cesse le jouet des illusions et des hallucinations : c'est un aveugle qui n'a même pas un bâton pour se guider, car il lui manque le toucher explorateur et l'effort musculaire qui est une sorte de toucher intérieur. Pourtant ce courant souterrain d'affections ignorées crée nos penchants, dirige nos pensées, incline nos volontés : c'est un destin pareil à celui dont les stoïciens disaient si justement qu'il guide quand on le suit et qu'il entraîne quand on lui résiste. On répète volontiers ces belles formules: *Mens agitat molem, spiritus intus alit;* mais il serait tout aussi juste de dire au nom de la science et en dépit de la poésie : *Mens agitatur mole, spiritus intus alitur.* La liberté et la prévoyance de l'esprit ne sont que trop souvent contrariées et mises en défaut par les impulsions aveugles de l'organisme. Que de fois nous ressemblons à l'hémiplégique de Rey-Régis : nous ressentons des plaisirs et des douleurs, des joies et des tristesses, des élans et des abattements, des enthousiasmes et des désespérances que nous ne saurions rapporter raisonnablement à aucun objet réel ou même idéal et qui semblent tomber du ciel à moins qu'ils ne surgissent des profondeurs de l'organisme, comme le malade « lorsqu'il ne voyait pas l'objet extérieur qui excitait sa sensibilité locale ne rapportait l'impression nulle part et en souffrait cruellement comme d'une douleur vague ou d'un malaise intérieur qui n'aurait point eu de siège particulier ». La vie de l'homme le plus sain est une hémiplégie de la conscience.

Ne peut-on essayer de percer ces ténèbres intérieures en marchant à la suite de Bordeu, de Grimaud et surtout de Bichat, « dont la science, dit Maine de Biran, pleure encore la perte prématurée »? Il semble qu'on puisse circonscrire dans certains centres les affections du principe vital : il y a dans notre corps des cervaux sans conscience ou, si l'on veut, de véritables organes sensoriels sans communication avec le dehors et incapables de réfléchir ou, comme disait Cabanis, de *digérer* leurs impressions.

Les ganglions nerveux de la région précordiale semblent destinés à cet office. Montaigne disait qu'il n'est pas un organe qui souvent ne s'exerce contre notre volonté, et qu'il ont chacun leurs passions propres qui les éveillent ou les endorment sans notre congé. Les ganglions dont nous parlons sont exactement dans le même cas et « il est probable que ce ne sont pas les mêmes organes, les mêmes centres nerveux qui sont en jeu ou qu'ils n'y sont pas du moins de la même manière dans ces impressions immédiates qui nous constituent habituellement ou alternativement mélancoliques ou gais, ardents ou froids, emportés ou calmes, courageux ou timides ». Appuyé sur cette double thèse à la fois psychologique et physiologique que « les impressions intérieures affectives se rapportent à plusieurs centres précordiaux à la fois » et que « les ganglions nerveux ou les centres précordiaux de la vie intérieure passive sont, pour les diverses affections inhérentes à cette vie, ce qu'est le centre cérébral unique pour les perceptions ou les mouvements volontaires », Biran démontre que nous ne pouvons percevoir ni le siège ni la cause originelle de ces impressions parce que ces ganglions sont par eux-mêmes insensibles et soustraits à l'influence de la volonté. Il incline à croire qu'il n'y a pas moins de diversité entre ces ganglions qu'entre les sens externes. Puisqu'ils ont chacun leurs affections et même leurs passions, l'homme devient une colonie de vivants. De leurs conflits et de leur accord résulte le tempérament psychique, une sorte de physionomie intérieure qu'aucun miroir ne peut réfléchir mais qui se peint dans notre mode habituel de sentir et de penser.

Platon avait dit que chacun de nous est composé d'un homme, d'un lion ou d'une hydre qu'il faut à la fois satisfaire pour vivre et dompter pour vivre heureux. Biran nous fait pour ainsi dire toucher du doigt les cent têtes de l'hydre. Mais, ce qui n'était qu'une métaphore pour les anciens, devient pour la science moderne une réalité : le corps est une colonie de cellules. Il faut citer entièrement le passage où Biran montre que ce n'est pas en étudiant les constellations, mais en sondant l'organisme, le cœur et les reins, qu'on peut tirer en quelque sorte l'horoscope d'une existence humaine, suite de variations, on l'a dit, sur un thème donné : « Ce sont de telles dispositions variables ou fixes qui, associant toujours leurs produits inaperçus à l'exercice des sens, imprègnent pour ainsi dire les objets ou les images de certaines couleurs, de certaines modifications effectives qui semblent leur être propres et adhérentes. De là cette sorte de réfraction sensitive

qui nous montre la nature extérieure, tantôt sous un aspect riant et gracieux, tantôt comme couverte d'un voile funèbre; qui nous fait voir dans les mêmes êtres tantôt des objets d'espérance et d'amour, tantôt des sujets de méfiance et de crainte; ainsi se trouve, dans des impressions cachées et sur lesquelles tout retour nous est interdit, la source de presque tout le bien ou le mal attaché aux divers instants de notre vie. Nous la portons en nous-mêmes, cette source des biens et des maux, et nous accusons le sort, nous dressons des autels à l'aveugle et mobile fortune! Qu'importe, en effet, que cette puissance secrète soit en nous ou hors de nous? N'est-ce pas toujours le *fatum* qui nous poursuit, nous dirige et nous entraîne souvent à notre insu? Osons le dire, Messieurs, et qui mieux que vous a le droit d'apprécier cette assertion, que d'autres jugeraient trop hardie peut-être, il n'est point au pouvoir de la philosophie, de la raison et de la vertu même, toute puissante qu'elle est sur les volontés et sur les actes de l'homme de bien, de créer par elle-même aucune de ces affections heureuses qui rendent si doux le sentiment immédiat de l'existence, ni de changer ces dispositions funestes qui peuvent la rendre insupportable. S'il existait quelques moyens de produire de tels effets, ce serait dans votre art surtout, ce serait dans une médecine physique autant que morale qu'il faudrait les chercher; et celui qui aurait trouvé un secret aussi précieux, en agissant sur la source même de la sensibilité intérieure, devrait être considéré comme le premier bienfaiteur de l'espèce, le dispensateur du souverain bien, de la sagesse et de la vertu même, si l'on pouvait appeler vertueux celui qui serait toujours bon sans effort, puisqu'il serait toujours calme et heureux. » Voilà précisément une de ces pages où la plénitude de sens et de style font regretter les périphrases, les paraphrases et les réticences dont Biran s'embarrassera plus tard quand il en reprendra le fond pour quelque ouvrage officiel ou de longue haleine. Jamais le mot de Descartes, que s'il est quelque moyen de rendre communément les hommes plus heureux et plus vertueux, c'est à la médecine qu'il faut le demander, n'a reçu un plus éloquent commentaire.

A l'exemple de Cabanis son maître, Biran attache une grande mportance à ce qu'on pourrait appeler la psychologie du fœtus. Une foule de dispositions qui nous demeureront pendant toute notre vie prennent naissance dans cette période obscure qui a précédé la naissance. Il signale l'influence de l'imagination de la mère sur l'enfant qu'elle porte dans son sein et il cite l'exemple de Jacques II, qui ne pouvait voir une épée nue sans un tremblement

involontaire parce que sa mère, Marie Stuart, avait éprouvé une violente émotion en voyant l'épée fatale prête à percer son amant. Ces faits sont connus et il serait inutile d'insister si Biran n'apportait pour son compte une idée originale : comme il n'y a pas d'action sans réaction, il faut admettre que réciproquement le nouvel être agit par les affections qui lui sont propres sur l'imagination de sa mère. De là peut-être ces envies bizarres qui ne s'expliqueraient nullement par ses habitudes et le cours ordinaire de ses idées : « Les impressions instinctives du fœtus agissant sourdement sur les centres précordiaux et par là sur l'imagination de la mère font naître dans celle-ci des besoins inconnus, vagues et indéterminés qui lui suggèrent ainsi indirectement des goûts capricieux, des envies bizarres dont le hasard des circonstances ou les habitudes acquises de l'imagination se chargent d'indiquer ou de fournir l'objet. » Le cerveau du fœtus devient donc pour la mère une sorte de ganglion nerveux surnuméraire qui détermine un courant nouveau d'impressions vitales et d'idées. L'influence des affections du principe vital est au maximum dans le sommeil où l'action de la volonté est suspendue et dans la folie où sa puissance est détruite. Il ne faut donc pas repousser avec scepticisme tout ce que l'on raconte des pressentiments et d'une sorte de divination extatique ; les lois de la vie s'harmonisent naturellement avec les lois physiques et il en résulte parfois des rencontres qui confondent notre science toujours courte par quelque endroit. Ces rencontres ne sont pas absolument l'effet du hasard : elles sont dues à une double série de causes externes et internes dont elles marquent en quelque sorte l'interférence dans le cours purement passif de nos deux vies.

IV

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'insister sur le sommeil, les songes et le somnambulisme, puisque Maine de Biran a consacré à ce sujet un travail spécial édité par V. Cousin. Le sommeil est caractérisé par la suspension momentanée de la volonté et la prédominance consécutive de la vie affective dans la demi-conscience du rêve. C'est ici justement que se présente la plus redoutable objection que l'on puisse faire au système de Biran : Quels sont les rapports de la vie animale avec la volonté et, si les affections inconscientes sont comme la matière dont l'effort ou le vouloir sont la forme, d'où la volonté surgit-elle au réveil ; comment réussit-elle à se distinguer de la vie purement animale et surtout

à s'en séparer? Le lien semble bien frêle qui unit la personnalité à l'animalité : on nous dit que le moi « sympathise » avec les sensations ; on l'installe à part au fond du sanctuaire psychologique ; on l'appelle tantôt l'âme tantôt la force hyperorganique ; on se refuse absolument à admettre que nos sensations soient nôtres au même titre que nos volitions. Dans ce système l'âme est avant tout le premier moteur et la volonté pure : le lien qui l'unit au corps, c'est l'effort musculaire. Chose étrange! ce spiritualisme raffiné inspire des craintes sérieuses au collaborateur de Maine de Biran, à Ampère ; il lui semble que les extrêmes se touchent et qu'il a les mêmes inconvénients et fait courir à la morale les mêmes dangers qu'un matérialisme avéré. Voici un fragment d'une lettre inédite et non datée d'Ampère, mais qui paraît être de la même époque que le *Mémoire sur les perceptions obscures* où nous trouvons une appréciation très curieuse et fort inattendue du spiritualisme de son ami : « Une action ne peut être volontaire sans qu'on sache d'avance ce qui en résultera d'après l'expérience acquise, sans avoir un désir quelconque de cette chose, sans y avoir trouvé du plaisir quand on en a eu l'intuition. En un mot, le système de modifications qui nous est commun avec les animaux est une condition *sine qua non* de tout ce qu'y ajoutent les facultés plus élevées de l'homme, la réflexion, la volonté libre, en travaillant sur les éléments que ce premier système leur fournit, dès que vous l'admettez, et que vous l'admettez parce que vous avez compris que sans lui tout est inexplicable, commencez donc par montrer comment il sert de cause occasionnelle mais nécessaire au déploiement de l'activité et de l'intelligence.

« Ce qu'il y a d'important pour la morale, c'est de démontrer l'existence du noumène *hypothétique* que nous appelons âme, de faire voir que, quoi qu'il ne puisse sentir dans l'ordre actuel sans un système nerveux, ni avoir la conscience de son existence sans agir par ce système sur un système musculaire, il existe avant de sentir et de se connaître, afin qu'on puisse en concevoir l'existence quand n'ayant plus de corps à mouvoir, il ne pourra plus faire d'efforts. Un des meilleurs moyens pour y parvenir est de faire voir que ce noumène sent avant de se connaître. En disant : Pour se connaître il faut agir, et agir avec un dessein prédéterminé, on voit sa causalité dans la ressemblance des suites de l'action avec ce qu'on voulait faire. Sans cette ressemblance, point de causalité ; sans causalité l'effort ne serait qu'une simple sensation qui n'apprendrait rien. Or, pour agir il faut avoir senti, avoir joui ou souffert pour être susceptible de préférence ; donc, etc.

« Partez de là, mon cher ami, que si vous vouliez détruire par des théories métaphysiques celle de l'immortalité de l'âme, vous ne pourriez rien trouver de plus propre à ce dessein que d'établir que l'âme n'existe que quand elle fait effort. Cela s'appellerait prouver la cessation d'existence de l'âme, à moins de recourir à la métempsycose ou à des hypothèses à la Bonnet. En attendant, l'immortalité devenant une chose dont votre système, bien loin de prouver la nécessité, ne pourrait admettre la vérité que comme une superfétation difficile à pouvoir concilier avec le reste du système, je ne vois pas ce que vous gagneriez à établir celui-ci, non qu'il ne puisse être vrai, mais du moins, en voyant cette tendance fâcheuse ne devons-nous pas y tenir par cet amour pour certaines opinions qui nous prévient en leur faveur. L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, ne seront jamais que des hypothèses explicatives, de même que l'astronomie, la chimie, etc. Je les regarde en conséquence, ces hypothèses, comme la partie utile de la métaphysique, et plus on les emploiera, on les discutera, on s'attachera à prouver qu'elles sont pour tous le type de la vérité, plus on réconciliera la psychologie avec la morale et les sciences, plus on la rendra utile. »

Biran a bien saisi la difficulté, mais dans le mémoire qui nous occupe il glisse sans appuyer; il déclare simplement qu'il n'y a aucune action possible de la volonté sur ces affections sympathiques qui résultent tantôt de la réaction du principe de la vie contre les forces physiques, tantôt d'une sorte d'émulation réciproque qui met les forces vitales en harmonie les unes avec les autres, tantôt enfin d'une imitation véritable qui monte un organisme à l'unisson d'un organisme similaire; mais il se contente trop aisément quand il affirme qu'il y a « une autre sorte de liaison et de relation intime » où réside le lien des deux natures qui peuvent s'agrandir et se perfectionner l'une par l'autre ». La question métaphysique n'est pas même effleurée, mais, en revanche, le problème psychologique est posé et résolu avec une netteté surprenante. Ce problème des rapports des affections avec la volonté a reçu récemment un nom qui promptement est devenu populaire; c'est le problème des suggestions mentales. Voyons comment notre psychologue le résout.

Cabanis avait soutenu que la sympathie morale dérive de ce besoin permanent qu'éprouve de bonne heure chaque individu d'agir sur les volontés de ses semblables et de les associer à la sienne propre. De ce besoin tout instinctif, sorte de lutte inconsciente pour la vie et l'accroissement de la vie, serait issu un sentiment réfléchi,

une sociabilité consentie qui deviendrait le mobile de toute notre conduite et de tous nos rapports moraux avec les êtres de notre espèce. Qu'il y ait du vrai dans cette analyse, Maine de Biran ne le nie pas, mais il trouve un fâcheux abus de mots dans l'emploi du terme volonté pour désigner ce qui est précisément le contraire et l'antipode de la volonté. Agir sur une volonté étrangère, que serait-ce ? rien moins que s'approprier un *moi* étranger, puisque le *moi* est tout entier dans la puissance de vouloir et d'agir. Vouloir en autrui, vouloir pour autrui, quelle étrange conception et quelle métamorphose de moi-même en un autre plus merveilleuse que toutes les métamorphoses de la fable ! Suggérer un acte ne peut donc être une opération magique consistant à s'emparer de la volonté libre et *sui juris* de son semblable : elle est inviolable et ne peut pas plus être annihilée par une opération purement humaine qu'une montagne ou un grain de sable. Elle n'est pas une apparence mais un être véritable et vraiment hyperphysique et hyperorganique. Pourtant la suggestion est un fait indubitable et il faut l'expliquer.

L'explication se trouve précisément dans la réalité de ces affections obscures de l'organisme ou, si l'on veut, de ce principe de vie que les anciens appelaient l'âme sensitive. Il y a des « despotes de nature » qui, forts du sentiment énergique « d'une grande force radicale ou de tempérament », dédaignent tous les moyens indirects d'agir sur leurs semblables : ce n'est nullement par les idées ou la supériorité intellectuelle, encore moins par l'amour ou la richesse généreuse du cœur qu'ils subjuguent les autres hommes; mais ils les fascinent et les maîtrisent, les font concourir en esclaves à leur volonté ou en instruments dociles à leurs caprices sans rallier les intelligences ni s'associer les cœurs. C'est l'animal qui parle à l'animal et le jette à ses pieds par la force non de son poignet mais d'une vie intense et débordante : c'est à proprement parler un métier de dompteur. Par le cœur et par l'esprit, l'homme peut régner et dominer, les êtres les plus faibles et les plus délicats, la femme, l'enfant reprendre leurs avantages : par le tempérament on ne règne ni ne domine, on subjugue et on enchaîne. Dans tout tyran il y a donc une sorte de dompteur. Le sous-préfet de Bergerac s'émancipe singulièrement en petit comité et certaines phrases font déjà pressentir le député courageux qui quelques années plus tard osera parler quand tout le monde se taisait et signera avec Lainé l'adresse *des cinq :* « C'est là, dit-il, la manière des tyrans dont la volonté fait la loi suprême, qui commandent une obéissance passive et prompte, devant qui les genoux fléchis-

sent machinalement lorsque le cœur se tait et se révolte, dont tous les ordres sont exécutés à la lettre sans que l'esprit et la volonté aient part à l'exécution. C'est ainsi surtout que la force du despotisme devient abrutissante et détruit toute la moralité des actions humaines. »

Le magnétiseur, on l'entrevoit, n'agit ni par sa volonté ni sur une volonté, et la suggestion n'est, dans aucun cas, un transfert de volonté et par suite la suppression du libre arbitre d'autrui. C'est un cas particulier de l'action de notre âme sur notre corps, et ce cas n'est ni plus ni moins extraordinaire que les autres : qu'il y ait mystère, on n'en disconvient pas, mais du moins n'y a-t-il pas, si la théorie biranienne est vraie, miracle ou interversion des rapports naturels de la vie à la pensée. Le phénomène de la suggestion est une extension parfaitement naturelle du phénomène vulgaire d'auto-suggestion : un désir vif et soutenu, une imagination frappée et fortement préoccupée excitent la passion chez l'orateur et chez l'acteur dramatique, et cette passion traduite en gestes expressifs, en accents inspirés, passe dans la foule et la remue; voilà les deux phénomènes réunis, l'auto-suggestion et la suggestion. Mais de même que ma volonté n'a aucun pouvoir direct sur mes affections immédiates ; de même et à plus forte raison n'a-t-elle aucun pouvoir efficace sur l'organisme étranger. Tous les êtres organisés tendent à vibrer à l'unisson et à s'unir par leurs côtés homologues ; mais quand deux organisations vivantes s'imitent et répètent les impressions et les mouvements les unes des autres, chacune demeure en elle-même ce qu'elle était : seulement les signes expressifs sont immédiatement reconnus de tous chez l'acteur et l'orateur, tandis qu'ils sont obscurs chez l'hypnotiseur ou le magnétiseur et que le patient seul, grâce à une acuité merveilleuse de ses sens à une hyperesthésie totale ou locale de sa sensibilité, les reconnaît et les subit. Les passes du magnétiseur, les multiples procédés de l'hypnotiseur ont donc pour effet d'orienter ou de concentrer la sensibilité interne du sujet et il n'y a qu'une différence de degré dans cette orientation ou concentration, entre les *sujets* de M. Charcot et le spectateur naïf qui croit que *c'est arrivé* et veut se précipiter sur la scène pour arrêter le bras du traître ou pour crier à la victime que la coupe est empoisonnée. Bref, le phénomène se passe tout entier entre deux organismes : il n'y a pas d'action d'âme à âme ou de volonté à volonté.

L'acte de volonté qui consiste à arrêter un mouvement commencé dans l'organisme, l'acte d'inhibition, comme on l'appelle

aujourd'hui, est cent fois plus étonnant que tous les mystères de l'hypnotisme et des suggestions, car dans ceux-ci l'analyse ne trouve en fin de compte que l'action réciproque de deux forces homogènes, tandis qu'elle découvre dans le premier l'action réciproque de deux forces hétérogènes, une volonté consciente et des affections vitales inconscientes. Y a-t-il en outre un sens particulier, magnétique ou électrique, comme celui qui dirige, dit-on, les pigeons voyageurs, qui s'éveillerait sous certaines influences et distinguerait des signes qui échappent à nos sens et même à notre imagination. Cette hypothèse, qui n'a rien d'absurde en elle-même, ne serait légitime que si l'on était parfaitement sûr d'avoir épuisé l'analyse des impressions sensorielles et ganglionnaires. Nos sens internes ne sont jamais endormis simultanément et ces foyers de sensibilité peuvent, dans l'isolement et le silence, acquérir une lucidité extraordinaire. L'hypnotiseur connaît ou plutôt possède l'art de les éveiller et de les endormir à son gré et de jouer de l'organisme comme d'un instrument dont le clavier n'a plus de secrets pour lui. Maire de Biran démontre supérieurement que le pouvoir du magnétiseur expire au seuil de la conscience et de la volonté : toutefois sa puissance est assez grande pour prévenir la conscience et circonvenir la volonté en modifiant l'atmosphère vitale du sujet aussi sûrement que s'il versait une liqueur stupéfiante, un poison subtil et énervant dans son breuvage. C'est, en dernière analyse, une usurpation, une tyrannie, un attentat à la liberté d'autrui, et le consentement même de son sujet n'est pas plus une justification que le *ruere in servitium* de l'historien ne justifie l'esclavage. S'attaquer à son corps c'est s'en prendre à son libre arbitre qui doit être sacré pour tous à titre de fin de soi, comme dirait Kant, et jamais un moyen pour une autre fin, cette autre fin fût-elle la réputation ou les intérêts de la science.

Tel est ce *Mémoire sur les perceptions obscures* où se mêlent les fines observations, les vues ingénieuses et les suppositions discutables. Notre but était de le faire connaître, non de le critiquer ou d'engager une polémique avec Maine de Biran au nom de la psychologie contemporaine. Peut-être trouvera-t-on qu'il abuse de son principe vital et qu'en excluant l'animisme il complique singulièrement le problème. S'il ne transporte pas la physiologie dans la métaphysique, il a peut-être le tort d'en faire parfois une sorte de métaphysique expérimentale. Qu'on n'oublie pas la date de ce *Mémoire* et l'on sera forcé de convenir qu'en pressentant les recherches contemporaines de la psychophysique, qu'en fai-

sant de l'organisme un système de points vivants et une hiérarchie d'êtres sentants avant les théories cellulaires, qu'en esquissant une théorie générale du magnétisme et des suggestions avant l'école de la Salpêtrière, il a singulièrement devancé son époque et s'est incontestablement placé à la tête de la psychologie expérimentale dans notre pays. Il a eu le mérite rare de ne point exagérer sa propre thèse et d'éviter les excès des assembleurs de nuages qui ont pensé discréditer la théorie des faits inconscients. A lui seul il eut la gloire d'accomplir une révolution que l'école éclectique, Jouffroy en tête, a eu le grand tort historique d'entraver, en alliant indissolublement la psychologie à la médecine et à la pédagogie. Ajoutons qu'à ses yeux l'association n'était pas une abdication et qu'il était fermement persuadé que deux sciences peuvent trouver de grands avantages à s'entendre et des inconvénients non moins grands à se confondre. On ne s'étonnera donc pas qu'en 1823, reprenant une partie des idées du *Mémoire* de 1807, il ait commencé son travail par cette déclaration significative qu'il n'est pas hors de propos de rappeler à nos contemporains : « Newton disait : O physique, préserve-toi de la métaphysique... ne serait-on pas en droit de s'écrier à son tour, et peut-être avec plus de fondement que Newton : O psychologie, ô morale, gardez-vous de la physique, gardez-vous même de la physiologie ! »

Alexis BERTRAND,

Professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

ÉTAT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN HONGRIE (1886-87)

Dans la livraison de mars de l'année dernière nous avons essayé d'esquisser dans cette *Revue* l'état de l'instruction publique en Hongrie en 1885-86 sur la base du compte rendu officiel que le ministre Tréfort (1) avait présenté aux Chambres. Depuis, un rapport plus récent a été soumis au Parlement hongrois sur l'état de l'instruction publique en 1886-87 par le même ministre qui depuis seize ans déjà préside à la direction de l'instruction publique, à son développement et à sa diffusion, et qui, ainsi que tout le monde sans distinction de parti est d'accord à le reconnaître, peut être considéré comme l'homme choisi par la Providence pour initier la Hongrie à tous les progrès de la culture. Ce travail volumineux et très détaillé, un in-quarto de 355 pages, fournit à chaque ligne, pour ainsi dire, la preuve de la conclusion que nous formulions à la fin de notre article de l'année dernière, à savoir : que la Hongrie s'efforce, non seulement avec zèle mais avec un succès sérieux, de se mettre au rang des peuples les plus civilisés de l'Europe.

I

Le premier chapitre du compte rendu mentionné est consacré au *Conseil général de l'instruction publique*. Ce Conseil institué en 1875 ne peut être comparé au Conseil supérieur de l'instruction publique établi en France, ni sous le rapport de son organisation, ni sous le rapport de son rôle. Il ne statue pas en dernier ressort, il n'a qu'une sphère d'activité relativement restreinte, et son rôle est plutôt consultatif. Ses membres sont nommés en partie par le

(1) C'est avec un très vif regret que nous venons d'apprendre la mort de l'éminent ministre qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de son pays.
E. D. B.

roi sur la proposition du ministre. La tâche qui est imposée à ce Conseil comporte l'inspection des écoles supérieures, secondaires et primaires; la surveillance de la marche des études sous le rapport de la valeur scientifique et de la méthode employée; l'élaboration de projets de réforme de l'enseignement dans les cas où il lui sont demandés par le ministre.

En ce qui concerne l'activité développée par ce Conseil durant l'année scolaire 1886-87, elle consistait surtout dans l'examen des livres de classe. Dans le passé, le choix des livres de classe pour les écoles primaires n'était point limité. Pour les écoles secondaires ressortissant à l'État il était bien censé de règle qu'aucun livre ne pouvait être introduit dans les classes sans être approuvé par le ministre; cependant, à ce qu'il paraît, on tolérait dans la pratique de continuelles exceptions à cette règle. Mais, comme l'expérience l'a prouvé, cette liberté avait pour conséquence de favoriser bien des livres peu conformes au but des études et de peu de valeur, au détriment des meilleurs ouvrages. Dans cet état de choses, le ministre Tréfort, en dépit de sa préférence manifeste pour une résolution libérale en toute circonstance, se vit forcé d'imposer aux écoles secondaires une application plus sévère du décret ministériel relatif à l'approbation des livres et de l'étendre en même temps aux écoles primaires. En vertu des décisions prises à ce sujet, il est donc de rigueur que tout livre de classe destiné à une école de l'État, secondaire ou primaire, soit préalablement soumis à l'examen du Conseil général de l'instruction publique. Aussi ce Conseil n'a-t-il pas, dans le courant de l'année 1886-87 examiné moins de 150 ouvrages. Sur ce nombre il en a recommandé 115 que le ministre a intégralement approuvés.

Le deuxième chapitre du rapport s'occupe de l'instruction primaire. Dans notre article de l'année dernière nous avons esquissé l'organisation de cette partie importante de l'instruction publique et reproduit les données statistiques les plus concluantes. Qu'il nous soit permis, cette fois, de nous restreindre aux branches de cette organisation qui pendant l'année scolaire 1886-87 présentent les progrès les plus saillants.

Le nombre des *écoles primaires* s'est élevé à 16 417 et présente une accroissance de 112 écoles. Sur ce nombre sont entretenues par l'État : 1 883 écoles; par les confessions religieuses : 13 593; par des particuliers : 170; et par des associations : 32. D'après ces données le nombre des écoles d'État, comparé à celui de l'année dernière mentionné dans notre article précédent, se trouve accrû de 128, celui des écoles communales de 27, le nombre des écoles

privées de 2, et le nombre des écoles primaires entretenues par les associations de 1, tandis que les écoles primaires entretenues par les confessions religieuses présentent une diminution de 43 écoles.

Au nombre des écoles mentionnées plus haut il se trouvait 16 185 écoles primaires, 85 écoles primaires supérieures et 147 écoles bourgeoises. Comparé à l'état de l'année précédente, le nombre des écoles primaires présente un accroissement de 103, le nombre des écoles primaires supérieures une augmentation de 3. Les frais d'entretien de toutes les écoles primaires se sont élevés à 14 235 440 florins, ce qui, comparé à l'état des dépenses de l'année précédente, équivaut à une augmentation de 865 472 florins. — Le nombre des enfants soumis à l'enseignement obligatoire était de 2 324 735. Sur ce nombre, ont fréquenté les écoles : 1 836 459 élèves, c'est-à-dire : 33 624 élèves de plus que l'année précédente.

La tâche qu'en matière d'instruction primaire le gouvernement s'était imposée pour l'année dernière visait surtout à l'organisation intérieure des écoles. Si le nombre des écoles n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que les années précédentes, une activité d'autant plus intense a été déployée dans l'intérêt de leur développement intérieur. Parmi les décrets ministériels émis à ce sujet, nous voulons relever celui par lequel il est imposé aux inspecteurs de l'instruction primaire d'apporter tous leurs soins à ce que les maisons d'école et leurs environs, l'eau potable et les meubles des classes répondent aux justes exigences de l'hygiène. Ce décret acquiert une importance exceptionnelle par le fait que, d'après les preuves fournies par la statistique comparée, l'état de la santé publique en Hongrie est loin d'être satisfaisant, étant données les conditions hygiéniques du pays. C'est la considération de cet état de choses, sans doute, qui a porté le ministre à attacher une importance particulière à l'enseignement de la gymnastique et de l'hygiène dans tous les établissements d'enseignement primaire, à les imposer et à régler leur enseignement par des décrets spéciaux. En dehors de ces décrets, dans l'intérêt de l'hygiène publique, le ministre a pris d'autres mesures encore qui ont amené des changements importants dans l'organisation matérielle des écoles primaires.

Dans toutes ces dispositions le ministre avait en vue la réalisation du principe émis par lui à plusieurs reprises : de mettre d'accord les enseignements théoriques de l'École avec les besoins locaux. Conformément à ce principe, quelques branches de l'économie rurale, de l'horticulture et de l'industrie indigène ont

été jointes aux matières d'étude de certaines écoles primaires.

En même temps le gouvernement s'est fait un devoir de s'occuper de la question d'inspection desdites écoles. L'insuffisance de la surveillance actuelle avait été de plus en plus ressentie, mais la réorganisation de l'inspection n'étant pas de circonstance par suite des mesures d'économie nécessitées par le mauvais état des finances du pays, le ministre a cherché à remédier provisoirement au mal en obligeant les inspecteurs de l'instruction primaire de visiter au moins une fois par an toutes les écoles soumises à leur surveillance.

D'une importance plus considérable et d'une portée qui dépasse le cadre de l'enseignement proprement dit est le décret par lequel le ministre établit à l'École normale des instituteurs un *atelier de moulage* et un *atelier d'accessoires mécaniques*, ce dernier avec le concours du comte de Széchényi, ministre du commerce. Il est à remarquer qu'auparavant les écoles étaient forcées de s'adresser à l'étranger pour se procurer les modèles plastiques du dessin et la plus grande partie des appareils et autres accessoires pour l'enseignement de la physique. Par l'établissement de ces ateliers, les écoles pourront désormais suffire à leurs besoins à l'intérieur et il en a surgi une nouvelle industrie assez importante qui est en bonne voie de développement.

Aucun changement à enregistrer à l'égard du nombre, et du caractère des *écoles normales primaires* pour instituteurs. En 1886-87 le nombre de ces écoles préparatoires était de 70. Sur ce nombre, comme l'année précédente, 24 étaient entretenues et administrées par l'État et 46 avaient le caractère d'écoles confessionnelles. Dans 67 de ces instituts les élèves sont préparés au brevet de capacité pour écoles primaires et dans 3 au brevet de capacité des écoles bourgeoises supérieures. — Mais à l'égard du développement intérieur de ces institutions, des progrès bien importants sont à relever. Le nombre du personnel enseignant a été porté de 656 à 670 et les frais d'entretien ont monté de 871 552 florins à 901 654 florins. Pour comprendre le but visé dans l'avenir, il est à remarquer qu'à l'occasion de la discussion de son budget, le ministre s'est vu amené à déclarer qu'à son avis il était indispensable, pour assurer une sérieuse préparation scientifique et pédagogique des instituteurs, que tous ces établissements fussent pourvus d'internats. Dans quelques écoles de cette catégorie cette transformation a déjà été exécutée, et pour les autres ce n'est, sans doute, qu'une question de temps et d'argent.

L'organisation de l'enseignement de la gymnastique nécessite

des maîtres ou professeurs capables, à l'éducation desquels il a fallu pourvoir. Dans ce but le ministre a institué à Budapest un cours spécial et en même temps il a arrêté qu'à l'avenir nul ne serait employé comme maître ou professeur de gymnastique sans avoir obtenu le brevet de maître ou de professeur, après fréquentation régulière du cours spécial.

Le fait que le nombre des professeurs et maîtres en possession de leurs diplômes dépasse de beaucoup le nombre des places disponibles a amené le ministre à rendre les écoles normales primaires de l'État plus difficilement accessibles. Mais le but poursuivi par le gouvernement de restreindre le nombre des personnes diplômées sans places, ne pourra être entièrement atteint que si les patronats des écoles normales qui ne relèvent pas de l'État et ceux des écoles confessionnelles en particulier suivent son exemple ; ce que nous avons d'autant plus lieu d'espérer que, notamment dans les derniers temps, les confessions ont à maintes reprises laissé voir qu'elles approuvaient pleinement les dispositions prises par le gouvernement en matière d'instruction publique, dispositions auxquelles elles s'efforcent de se conformer.

C'est dans la question de la nomination et de la révocation du personnel enseignant que, par la nature même des choses, l'influence des confessions religieuses se fait sentir d'une manière toute particulière. A l'égard de la nomination des instituteurs ou plutôt pour obéir à l'influence exagérée en cette matière des confessions religieuses, et à laquelle il est devenu indispensable de mettre une limite, la loi de 1868 relative à l'instruction primaire a établi que tout candidat à une place d'instituteur est tenu d'être en possession d'un brevet de capacité régulier délivré par l'État. Mais dans le cas de révocation, à défaut de dispositions restrictives analogues, jusqu'à présent les confessions ont bien des fois agi sans contrôle. De nombreux abus ont décidé le ministre à préciser le droit du gouvernement résultant de son pouvoir d'inspection supérieure de reviser les décisions disciplinaires privées à l'égard des instituteurs confessionnels et il a arrêté que ces décisions, en tant qu'elles entraîneraient la destitution, devraient, toutes les fois que le cas se présenterait, être soumises à l'approbation du ministre.

Dans le domaine de l'*éducation des jeunes filles* une disposition de haute importance est celle par laquelle le ministre établit l'*école préparatoire des gouvernantes* à Budapest. Jusqu'à présent les familles hongroises disposées à s'attacher des gouvernantes, principalement pour l'enseignement de la musique et des langues étran-

gères, étaient généralement obligées d'en faire venir de l'étranger et, par suite de cette circonstance même, se voyaient souvent exposées à courir le risque d'un mauvais choix, l'instruction de ces jeunes filles ne répondant pas toujours aux justes exigences des familles tout en nécessitant des dépenses considérables. L'école préparatoire des gouvernantes doit remédier à ce mal en formant des jeunes filles de nationalité hongroise aux fonctions de gouvernantes, dans des conditions qui leur permettent de réunir les mêmes qualités que les meilleures de celles qui nous arrivent de l'étranger.

Dans l'histoire de l'instruction primaire en l'an 1886-87 un fait d'une importance capitale est l'effort déployé pour organiser des *écoles enfantines* (petites écoles pour enfants au-dessous de 6 ans) en aussi grand nombre que possible. De 409, chiffre indiqué dans notre article de l'armée précédente, ces écoles se sont élevées au nombre de 484, et les enfants fréquentant ces mêmes écoles présentent le nombre de 46 549 au lieu de 41 119, chiffre rapporté l'année dernière.

Le gouvernement, convaincu de l'importance de ce genre d'institution, s'est fait un devoir d'encourager de son mieux, moralement et matériellement, les efforts tendant à leur propagation.

II

La troisième partie du compte rendu a trait aux *écoles secondaires*. La tâche principale du gouvernement dans ce domaine pendant l'année scolaire 1886-87 consistait à conformer le plan d'études des gymnases à la loi de 1883 relative à l'instruction secondaire et mentionnée dans notre article précédent, ainsi que d'élaborer les instructions méthodiques pour l'exécution détaillée de ce plan d'études.

Le plan d'études des gymnases correspond dans ses parties essentielles au plan d'études des écoles analogues des autres États de l'Europe. Cependant, dans la rédaction de ce plan on s'est préoccupé de mettre les élèves à même, dans les classes inférieures au moins, de changer sans trop de difficultés l'école reale pour le gymnase et *vice versa*. Ce qui a déterminé le ministre à prendre cette décision c'est surtout cette considération que les écoles secondaires de Hongrie, c'est-à-dire les écoles réales et les gymnases, qui donnent accès aux écoles supérieures, doivent être organisés

de manière à ne pas mettre les parents dans la nécessité de faire prématurément le choix irrévocable d'une carrière pour leurs enfants. Le ministre, ne se contentant pas de la combinaison sus-indiquée et pour faire un pas dans cette voie, a eu soin d'introduire dans le programme des études des écoles réales comme matière extraordinaire la *langue latine*. Comme en vertu de la loi sur l'enseignement secondaire les écoles réales sont autorisées à préparer les élèves même pour les Facultés de droit et de médecine, à la seule condition de leur faire subir un examen de langue latine, il s'ensuit qu'elles peuvent préparer à toutes les carrières, aussi bien que les gymnases. Cette disposition, sans exemple dans aucun des États où existe une organisation analogue d'écoles secondaires, assure aux élèves studieux tous les avantages offerts par les gymnases, en même temps qu'à ceux des écoles réales.

Dans l'élaboration des instructions pédagogiques mentionnées plus haut, conformément aux intentions émises par le ministre, une attention particulière a été portée à ce que le cadre des matières d'étude ne prît pas un développement excessif et que la méthode d'enseignement fût la méthode la plus naturelle, c'est-à-dire la méthode analytique. Toutefois les instructions ont été rédigées de manière à ne point empêcher le professeur de mettre en pratique sa manière d'enseigner individuelle.

En dehors de l'élaboration du plan d'études général et des instructions relatives à la méthode, il convient de mentionner au nombre des progrès réalisés l'an dernier en matière d'instruction publique, les *plans d'études locaux* que le corps enseignant de chaque école a préparés pour son propre usage et soumis à l'approbation du ministre. Dans ces derniers plans d'études il a été tenu particulièrement compte des circonstances locales (langues connues des élèves, leur aptitudes intellectuelles, etc.) pour servir de base à une revision du plan général d'études. Les changements introduits au plan d'études général par rapport aux circonstances locales ne comportent que des modifications bien peu nombreuses et de peu d'importance, fait qui est une preuve concluante de ses avantages pratiques.

Comme il ressort de notre article de l'année dernière, les gymnases s'élèvent en Hongrie au nombre de 150 et les écoles réales au nombre de 28. Sur ce nombre 119 établissements relèvent de l'État, ou sont administrés par lui, et 59 ressortissent aux communautés religieuses ou aux communes. Les frais généraux d'entretien des écoles secondaires ont atteint le chiffre de 4 423 755 florins et présentent, en comparaison avec les dépenses

correspondantes de l'année précédente, une augmentation de 80 255 florins. Sur ces dépenses 734 723 florins ont été alloués par le trésor public; les fondations spéciales ont fourni la somme de 1 243 664 florins et les communautés religieuses ont déboursé 520 109 florins. Le reste a été en plus grande partie couvert à l'aide des revenus des fondations privées affectées à l'entretien d'institutions scolaires, en partie aussi grâce aux subsides des communautés religieuses ou des communes.

On est à première vue frappé, et à juste titre, de la disproportion qui existe entre le nombre des gymnases et celui des écoles réales, — disproportion bien défavorable pour cette dernière catégorie d'institutions. On a d'autant plus lieu d'en être étonné que l'école réale, par son organisation même, assure une instruction préparatoire très complète à ceux qui, après en avoir fréquenté les classes inférieures, les quittent pour entrer dans une industrie ou dans le commerce, et que, par l'introduction de la langue latine comme matière facultative, elle donne aux élèves plus appliqués libre accès à toutes les Facultés, — circonstance grâce à laquelle l'utilité et la popularité de l'institution n'ont pas manqué de s'accroître. Aussi, pour remédier à cette disproportion et la modifier de façon à répondre aux besoins du présent, le ministre se propose-t-il de transformer dans un prochain avenir en écoles réales quelques gymnases moins bien aménagés, dont la transformation est désirable et qui, du reste, ne préparent que pour les Facultés de médecine et de droit.

Le nombre des élèves fréquentant les gymnases en l'année 1886-87 s'est élevé à 35 749; celui des élèves ayant fréquenté les écoles réales à 6 371. Les inscriptions présentent donc, en comparaison à l'état numérique de l'année précédente, une augmentation de 224 dans les gymnases et de 388 dans les écoles réales. Il va sans dire que pour le développement de l'enseignement les classes parallèles ont une grande importance. Un progrès continu se manifeste aussi sous ce rapport.

D'une importance capitale est la disposition par laquelle le gouvernement, au prix de grands sacrifices d'argent, a pris à sa charge deux gymnases communaux : à savoir, ceux de Szolnok et de Nagyléany, institutions dont l'existence est véritablement d'un intérêt général au point de vue du développement de la culture nationale et que ces villes n'étaient pas en état de maintenir au niveau prescrit par la loi. Par cette mesure le nombre des écoles d'organisation inférieure se trouve encore amoindri.

D'autre part, pour hâter encore cette transformation de l'en-

seignement on a, cette année, fait participer les écoles confessionnelles aux subsides de l'État dans des proportions plus considérables que l'année précédente. On leur a alloué en 1886-87 une subvention de 90 640 florins, 50 640 florins de plus que l'année précédente.

Au cours de la même année le gouvernement, les communautés religieuses et les communes qui concourent aux dépenses d'entretien des écoles secondaires ont entrepris des constructions coûteuses. On a achevé les travaux de l'immeuble du gymnase d'État annexé à l'École normale supérieure. Cet édifice malgré son aménagement modèle n'a nécessité qu'une dépense de 222 000 florins, mais il est à remarquer que l'installation n'a été faite que pour les quatre classes, paires ou impaires, alternant chaque année. De même, ont été terminés pendant la même année, à Nagy Enyer : le gymnase des Évangélistes de la confession d'Augsbourg dont les dépenses de construction se sont élevées à 19 000 florins; puis le gymnase de Györ, érigé par les Bénédictins (130 000 florins); le gymnase communal de Sgolnok (80 000 florins); le gymnase des Protestants réformés (à Pudapest) qui, terrain compris, a nécessité une dépense de 155 000 florins, et le gymnase des Catholiques-Grecs à Belényes, qui a coûté 62 000 florins. En dehors de ces constructions, de nombreux travaux de transformation et de restauration ont été entrepris dont le montant des frais, ajouté au chiffre des dépenses indiquées plus haut dépasse le million (2 millions de francs à peu près).

Le nombre des institutions de secours pour étudiants a augmenté aussi.

La loi sur l'enseignement secondaire énumère les matières qui doivent former le fond de l'enseignement dans chaque catégorie d'écoles; mais la même loi accorde au ministre le droit d'introduire dans le programme un certain nombre de *matières extraordinaires*. En vertu de ce droit, le ministre, comme il a eu soin de le déclarer au courant de l'année révolue, se propose de créer des chaires d'*hygiène* et éventuellement d'*économie politique*. Dans 12 écoles moyennes des plus considérables, l'hygiène est déjà enseignée et on a lieu d'espérer que le projet du ministre concernant l'introduction de l'économie politique entrera en voie de réalisation.

Ce projet relatif à l'enseignement de l'hygiène présente une importance d'autant plus grande que le ministre se propose de l'introduire non seulement dans les écoles moyennes mais encore dans les écoles primaires. Dans un certain nombre de ces derniers

établissements cette matière est même déjà enseignée à titre d'essai.

Le progrès sous le rapport intellectuel dans les écoles moyennes est en harmonie avec les améliorations apportées dans l'organisation matérielle. Quant à la morale et à la discipline elles ne laissent rien à désirer. L'enseignement est aussi en progression continue. Mais le progrès est plus sensible dans les branches dites « réales », que dans l'enseignement des langues. Du reste, en cette matière, de très grandes difficultés résultent du caractère polyglotte de notre population.

III

La quatrième partie du compte rendu a pour objet l'*instruction supérieure*.

L'introduction de ce chapitre aborde la question également importante, aux points de vue économique, social et politique, de savoir quelle est la proportion dans laquelle les jeunes gens, sortis des écoles secondaires, se répartissent entre les carrières spéciales exigeant une instruction scientifique d'un degré plus ou moins élevé. D'après les données recueillies, la carrière ecclésiastique (avec 23,10 p. 100 des élèves) et la carrière du droit (avec 31,54 p. 100 des élèves) prédominent sur les autres branches d'étude. Le grand nombre des élèves embrassant la carrière ecclésiastique est motivé par l'extension prise par les ordres religieux; et quant au grand nombre des élèves en droit, il trouve son explication dans la prédilection très prononcée que les enfants sortant de familles bourgeoises et d'élite manifestent pour cette carrière. Les élèves se préparant à la médecine figurent pour 22,74 p. 100, proportion qui, depuis que les dispositions législatives de 1876 en matière l'hygiène publique ont été prises, est loin de répondre aux besoins du pays. Sous le rapport des intérêts de la nationalité un symptôme des plus fâcheux est à constater relativement aux candidats en médecine. Sur le nombre de 1 782 élèves il n'y en a que 1 091 qui reçoivent leur instruction dans le pays même: à savoir, dans les Universités de Budapest et de Kolozsvar; le reste, au nombre de 691, étudie à l'étranger et notamment à Vienne. Pour remédier à ce mal le ministre se propose de créer une troisième Université ou, au moins, une troisième Faculté de médecine, projet dont la réalisation, comme celle de tant d'autres des plus salutaires, n'est ajournée que par suite de l'exiguïté de nos ressources financières.

Durant l'année scolaire 1886-87 à l'Université de Budapest

171 professeurs, docents privés (agrégés) et maîtres de conférences ont fait 595 cours. Le chiffre moyen des élèves est de 3 456 dont 93 ont été inscrits à la Faculté de théologie (catholique), 1 699 à la Faculté de droit et des sciences politiques et 427 à la Faculté de philosophie. Ont obtenu le certificat de fin d'études 543 élèves; quant aux diplômes de doctorat délivrés, ils s'élèvent au nombre de 413 dont 220 de doctorat en droit, 36 de doctorat ès sciences politiques, 124 diplômes de doctorat en médecine et 22 de doctorat en philosophie.

Le corps enseignant attaché à l'Université de Kolozsvar s'est élevé au nombre de 68 personnes faisant 280 cours; le chiffre moyen des élèves a été de 500. Ont terminé régulièrement leurs études universitaires à la même école supérieure 83 élèves; le nombre des diplômes délivrés dans l'année révolue est de 63, celui des brevets de maître 28.

Durant l'année scolaire 1886-87 à l'Université de Budapest la réforme administrative la plus importante est celle qui institue un service spécial pour la gestion des affaires économiques et financières. L'organisation du nouveau *service économique*, calqué sur les services analogues des Universités d'Allemagne étudiés sur place, était devenue nécessaire par suite de l'accroissement du budget des dépenses de l'Université, qui a triplé en quelques années et dépasse pour le moment la somme de 600 000 florins. Ce service, tel qu'il est organisé, assure une administration exacte, ponctuelle et régulière.

Un fait des plus remarquables en matière d'instruction supérieure est le développement heureux pris par les *séminaires* près les Universités et notamment à l'Université de Budapest. Le mérite en revient au gouvernement, auquel est due l'initiative de ce système d'enseignement.

Les travaux de reconstruction en cours d'exécution de l'édifice central de l'Université remédieront au manque de place, qui a jusqu'ici entravé le développement des séminaires; et à en croire certains indices, il nous sera sans doute permis de constater l'année prochaine l'acclimatation parfaite de ce système d'enseignement.

A l'Université de Kolozsvar, fondée en 1870 et portant le nom du roi régnant François-Joseph, c'est l'amélioration considérable de l'aménagement et l'accroissement de l'outillage qui constituent les deux grands progrès réalisés dans le courant de l'année scolaire 1886-87. Pour la chaire de physiologie et d'hygiène, de vastes constructions ont été entreprises et depuis menées à bonne fin.

L'*Institut d'anatomie* et d'*anatomie pathologique* vient d'être terminé, et une conduite d'eau spéciale a été installée pour l'Université avec un total de dépenses de 78 000 florins. Dans ces deux Universités le gouvernement a ouvert des *Cours spéciaux pour élèves-maîtres d'hygiène*, et en même temps il a arrêté que nul ne pourra être employé aux écoles secondaires en qualité de professeur d'hygiène, sans avoir suivi ce cours et subi l'examen avec succès.

Aux Facultés des Universités de Budapest et de Kolozsvar se rattache une *École normale supérieure* à laquelle le ministre voudrait annexer un internat, ainsi qu'aux écoles normales des instituteurs.

La seule institution supérieure pour l'enseignement des sciences techniques : l'*Université polytechnique* à Budapest, qui porte le nom du Palatin Joseph, comprend les quatre parties suivantes énumérées déjà dans notre article de l'année dernière, à savoir : sections des ingénieurs (ponts et chaussées), des architectes, des ingénieurs-machinistes, des chimistes, et section générale. La section des architectes a subi au cours de l'année passée une réorganisation, qui a eu pour effet d'accroître le nombre des chaires de deux, à savoir : d'une chaire de construction architectecturale et d'une chaire d'architecture de l'antiquité. Le nombre des élèves a présenté l'année dernière un accroissement si considérable, que le grand palais de l'Université a à peine suffi à les recevoir.

Pour mettre en rapport l'enseignement technique avec les exigences de la vie pratique, le ministre des travaux publics et des voies de communication, M. Baross, a émis un décret d'une grande portée. Par ce décret, le ministre a nommé plusieurs professeurs de l'Université polytechnique membres perpétuels du Conseil technique supérieur du gouvernement, et par ce même décret a accordé aux élèves de cet institut, ayant passé avec succès leurs premiers examens rigoureux, le droit d'entrer pour les deux mois de vacances — contre rémunération proportionnée — dans une des sections de régularisation des fleuves, de constructions architecturales, des chemins de fer d'État, ou aux ateliers de construction de machines.

Les *institutions de théologie* ont atteint l'année dernière le nombre de 52, avec 187 cours et 1 790 élèves. Au nombre de ces derniers se sont voués à la carrière ecclésiastique 91 pour 100 ; à la carrière de professeur 5,1 pour 100, tandis que ceux qui sont entrés dans la vie monastique ne dépassent pas le nombre de 13. Par la nature même des choses, parmi tous leurs établissements d'enseignement

supérieur, ce sont surtout les institutions de théologie que les autorités confessionnelles tendent à soustraire à l'ingérence de l'État. Une des suites fâcheuses de cette situation est le fait que, par des raisons d'intérêt privé, un certain nombre d'institutions théologiques sont maintenues dont l'aménagement ne répond en rien aux conditions qu'on est en droit d'exiger aujourd'hui d'un établissement d'enseignement supérieur. Pour remédier à ce mal, le ministre Tréfort est entré en pourparlers avec le prince-primat dans l'intérêt de la fermeture des petits séminaires et des réformes à introduire dans l'enseignement théologique.

Il existe en Hongrie en ce moment 11 Académies de droit, dont 4 sont inscrites sur la liste des donations royales pour écoles; aux frais de 2 des mêmes institutions subvient le trésor de l'épiscopat catholique qui y exerce les droits de patronage; 4 sont entretenues par la confession des protestants évangéliques et une par les protestants réformés. Le chiffre moyen des élèves ayant fréquenté ces établissements s'était élevé l'année dernière à 681. Le ministre se propose de réduire le nombre de ces Académies au minimum possible et, au lieu des écoles préparant à la carrière de droit déjà beaucoup trop encombrée, d'établir des écoles dont les élèves visent aux carrières techniques, d'industrie ou de commerce. Ces élèves, une fois leurs études terminées, seront, grâce aux conditions matérielles du pays, en état de trouver un champ d'activité des plus favorables. Conformément à ce principe le ministre a procédé à la fermeture de la seule Académie de droit de l'État, de celle de Nagyszeben.

IV

Dans la cinquième partie du compte rendu ministériel, nous rencontrons des données relatives aux *écoles spéciales* et *cours spéciaux*. Ces écoles, dont la plus grande partie a surgi depuis que M. Tréfort est à la tête du ministère de l'instruction publique de Hongrie, ont présenté durant l'année scolaire qui nous occupe un développement graduel sous le rapport de leur fréquentation; en même temps elles s'acquièrent une popularité qui va en augmentant d'année en année. Pour ce qui concerne la fréquentation pendant l'année scolaire en question des écoles spéciales et cours spéciaux ressortissant à l'État, nous relevons les chiffres suivants: Les *cours spéciaux des apprentis d'industrie* ont compté 39760 élèves; les 52 *ateliers d'apprentis* ont été fréquentés par 1744 élèves;

l'*école secondaire des arts et métiers* par 122, le *cours du soir* de cette même institution par 758; les cours du soir du *Musée technologique* par 320; les *écoles spéciales* pour former des instituteurs et institutrices pour arts et métiers par 375; les *cours des apprentis de commerce* par 2576; les *écoles secondaires de commerce* par 1 824 élèves. A cette place une mention spéciale est due aux *cours d'accoucheuses* avec 448 élèves. Pour ce qui concerne l'enseignement des beaux-arts, nous trouvons les données suivantes : l'*École modèle du dessin* (en même temps école normale des maîtres du dessin) comptait 101 élèves; l'*École des arts appliqués à l'industrie* 83, l'*École de peinture*, dite « École de maître », 11, l'*École de peinture pour femmes* 14, l'*École nationale de musique* 52, et l'*Académie royale de musique* 78 élèves.

D'après les données ci-dessus, comparées aux données de l'année précédente, c'est aux cours spéciaux, aux ateliers d'apprentis et à l'enseignement industriel des écoles normales primaires que le progrès est le plus marqué. Le nombre des cours spéciaux d'apprentis d'industrie se trouve augmenté de 30; le nombre du personnel enseignant de 39, le nombre des élèves de 3 760, et les frais d'entretien de 36 000 florins; de manière que l'année dernière 288 communes ont eu des cours pareils dans lesquels 39 760 élèves ont été formés par 1 235 maîtres. Le total des dépenses affectées aux cours spéciaux des apprentis d'industrie est de 284 444 florins, auxquelles l'État ne contribuait que pour une somme de 6 000 florins.

A l'occasion des examens par lesquels se terminent ces cours une exposition des produits industriels se fait habituellement, et à la fin de l'année scolaire 1886-87, 196 communes ont eu une exposition de ce genre. Dans la série des ateliers d'apprentis annexés aux écoles populaires, nous trouvons, en dehors des ateliers pour ouvrages à l'aiguille, pour l'industrie du bois, du fer, du tissage, déjà mentionnés dans notre article de l'année dernière, des ateliers pour la poterie, l'industrie de la porcelaine et de la faïence d'art. Les pièces produites l'année dernière dans ces ateliers ont dépassé le chiffre de 96 000. L'enseignement industriel, ayant pour but d'assurer aux élèves-maîtres d'instruction primaire l'habileté manuelle indispensable, a été introduit durant la même année aux plans d'études de toutes les écoles normales d'instruction primaire de l'État et de 12 écoles confessionnelles analogues. L'enseignement des *industries indigènes* comme matière accessoire a été distribué dans 1 040 écoles populaires, c'est-à-dire dans 121 écoles de plus que l'année précédente. Un autre acte important en ma-

tière d'instruction industrielle est la disposition par laquelle le ministre a pourvu à l'organisation d'une section spéciale pour former des maîtres d'arts et métiers à l'École normale d'instruction primaire supérieure (bourgeoise).

V

Nous voici arrivés aux *institutions de philanthropie et haute culture* qui font l'objet de la sixième et dernière partie du compte rendu.

Parmi les établissements philanthropiques ce sont surtout les *instituts des sourds-muets*, entretenus en partie au moyen de fondations nationales affectées à ce but, qui présentent des progrès remarquables. Dans ces institutions, les élèves qui l'année précédente avaient à peine atteint le chiffre de 200, étaient au nombre de 240 en l'année 1886-87. Cet accroissement est d'autant plus satisfaisant, et un développement dans des proportions analogues est d'autant plus désirable que, d'après les données du dénombrement le plus récent, il y a en Hongrie 4 000 sourds-muets soumis à la fréquentation de l'école, c'est-à-dire en âge de pouvoir, pour la plupart du moins, acquérir un gagne-pain, si on leur en fournit les moyens.

Dans la catégorie des établissements de haute culture, ceux des *beaux-arts* méritent, sous le rapport de leur importance au point de vue de nationalité, une mention spéciale. Leur fondation et leur essor sont dus en majeure partie au patronage heureux du ministre Tréfort qui en est devenu le véritable Mécène. C'est surtout l'*Association des arts appliqués à l'industrie*, organisée avec son concours et dotée d'une subvention de l'État, qui a développé la plus grande activité. Cette association n'a pas ouvert moins de huit concours importants pour produits d'industrie de branches diverses. Les travaux reçus ont présenté des résultats favorables et prouvaient une fois de plus que les efforts de l'association, tendant à l'introduction des arts industriels en Hongrie, produisaient les effets les plus satisfaisants. Au courant de l'hiver passé, à Noël, elle a organisé à Budapest une exposition très courue et donné une extension plus considérable à la revue mensuelle *Müvészi Ipar* (Arts industriels) fondée par elle l'année d'avant. Pour orienter le public et pour faciliter et favoriser les relations entre acheteurs et vendeurs, elle a entrepris la publication d'une liste complète des industriels hongrois; en un mot, elle a réuni tous ses efforts

pour favoriser la transformation qui est en voie de s'accomplir dans le domaine des arts industriels.

Mais la partie la plus intéressante de ce chapitre du rapport est celle dans laquelle il est rendu compte des mesures prises par le gouvernement pour la *restauration des monuments d'architecture* de l'Église, dépouillés en plus grande partie de leur caractère original et reconstitués par ordre du ministre, qui pour l'exécution de cette vaste entreprise recourt aux fondations spéciales destinées aux monuments d'église. Les travaux de restauration en cours d'exécution comprennent les trois monuments les plus remarquables du genre, à savoir : l'*église paroissiale de Bude,* la *cathédrale de Kassy* et l'*église de Bartfa;* 200 000 florins avaient été affectés à ces travaux dans le courant de l'année dernière. Dans plusienrs autres églises ainsi qu'au bourg moyen âge de Vajda-Hunyar, très riche en monuments historiques, des travaux de reconstitution de moindre importance ont été exécutés.

Le compte rendu renferme, en dehors des renseignements que nous avons reproduits, bien des détails qui témoignent des progrès réalisés, mais dont l'énumération dépasserait le cadre de notre article qui doit se borner à l'esquisse sommaire de la situation de la culture en Hongrie dans ses rapports avec l'instruction publique de ce pays.

L'année qui a fourni la matière de cette esquisse rapide est peut-être moins riche en créations grandioses que quelques-unes des années des deux périodes décennales écoulées depuis que nous avons recouvré notre constitution; mais si nous considérons l'accroissement et le développement des institutions entrées dans une voie d'évolution juste et saine, il est impossible de ne pas reconnaître que durant l'année écoulée les progrès n'ont pas été moindres que dans n'importe quelle année des dernières périodes décennales. C'est donc avec satisfaction que la nation hongroise, reconnaissant que c'est dans le développement de sa culture que se trouvent les conditions et les plus hautes garanties de son avenir, peut feuilleter les pages de ce compte rendu.

B. C. K. B.

DE

QUELQUES PROJETS DE RÉFORME

DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES

Ce n'est pas en France seulement qu'on se préoccupe de fortifier et d'améliorer l'Enseignement supérieur. Les Allemands, si fiers de leurs Universités, si prodigues d'éloges à leur égard, et qui comprennent mieux que nous peut-être le rôle de l'Enseignement supérieur dans une grande nation, réclament énergiquement des réformes. Un grand nombre de brochures ont été publiées depuis quelques années sur ces questions, et il ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue* de savoir quelles sont aujourd'hui les principales réformes demandées (1).

Il est d'abord un point sur lequel tout le monde paraît d'accord. C'est au double principe de liberté d'apprendre et d'enseigner qu'on attribue — et avec raison — la fortune et la prospérité des Universités allemandes. Aussi n'est-ce qu'avec beaucoup de réserve qu'on propose de restreindre ce principe salutaire. Ses avantages

(1) Ce sont les Facultés de droit qui ont été surtout l'objet de vives attaques. Parmi les plus récentes brochures nous signalerons les suivantes : BURCKHARD, *Zur Reform der juristischen Studien.* Wien (Manz), 1887 ; W. REULING, *Zur Reform der juristischen Studienordnung.* Leipzig (Veit), 1887 ; PANN, *Ueber das Rechtsstudium der modernen Zeit.* (*Juristische Blätter*, t. XVI, 1887, p. 45) ; DICKEL, *Ueber die Vorbildung der Juristen in Preussen.* Marburg (Ehrhardt), 1888 ; *Gutachten und Anträge zur Reform der jur. studien. Erstattet von d. Rechtsfakultäten d. œsterreichischen Universitäten.* Wien, 1887 ; *Die Vorbereitung z. höheren Verwaltungsdienste* (*Veröffentlicht v. d. Verein f. Socialpolitik.* Leipzig, 1887) ; *Die Ausbildung d. höheren Justizbeamten* (*Deutsche Rundschau*, mars 1888) ; HELFERT, *Frhr. v. Zur Reform d. rechts. u. staatswiss. Studien a. d. œsterr. Universitäten*, Wien, 1888.

Le travail le plus remarquable est celui de M. Goldschmidt, *Rechtsstudium und Prüfungsordnung*, Stuttgart, 1887 : on n'y trouve pas seulement des discussions instructives et des réflexions excellentes, mais une foule de renseignements historiques qui font de ce livre beaucoup plus qu'un écrit de circonstance. M. Goldschmidt a complété son travail par un piquant article inséré dans les *Preussische Jahrbücher*, t. LXI (1888), p. 244. — Je me suis plus particulièrement servi dans la présente notice d'une brochure de M. Hasse, professeur à Breslau : *Die Mängel deutscher Universitätseinrichtungen und ihre Besserung.* Iena, 1887.

l'emportent de beaucoup sur ses inconvénients. C'est surtout en matière d'enseignement supérieur qu'il faut moins de réglementation et plus de liberté : rien ne compromet davantage la supériorité et la fécondité scientifiques d'une nation que la prétention d'imposer à la jeunesse une uniformité mécanique d'études, et de l'enfermer dans le cadre étroit de programmes trop précis. Malheureusement c'est à l'organisation de l'enseignement supérieur, que l'esprit d'affranchissement, qui a pénétré partout, est resté chez nous le plus étranger. Je parle surtout de l'organisation des études juridiques. Mais je me hâte d'ajouter que c'est aussi l'enseignement du droit qui provoque en Allemagne le plus de récriminations. J'ai déjà fait connaître aux lecteurs de la *Revue* les principaux projets de réformes des études juridiques (1). C'est sur des questions plus générales que je voudrais insister aujourd'hui. en parlant : 1° du recrutement du corps professoral, 2° des traitements et mises à la retraite, 3° de la durée des vacances, 4° des modifications de l'examen de doctorat.

I

On sait que le corps professoral se recrute principalement parmi les *Privat Docenten*. Or beaucoup de ces jeunes gens sont notoirement insuffisants. Ce n'est pas seulement le talent de parole, qui peut s'acquérir par la pratique, et auquel d'ailleurs on tient peu en Allemagne, qui leur fait défaut. Mais c'est aussi l'aptitude professionnelle, c'est surtout une certaine largeur de vue, conséquence presque inévitable d'une spécialisation prématurée, qui permet d'ignorer presque totalement les branches de la science même les plus voisines. On peut en effet devenir docteur (et le doctorat est le seul examen universitaire) en s'adonnant à des études très spéciales, et en négligeant le reste. Puis c'est en continuant à se perfectionner dans la connaissance de ces mêmes matières, et en creusant toujours plus profondément le même petit champ, que ces docteurs deviennent *Privat Docenten*. Dans la plupart des Universités, le *colloquium* ou les interrogations sur les connaissances générales ne jouent qu'un rôle accessoire. Par suite ces jeunes maîtres ne connaissent guère que leur spécialité; y attachant une importance exagérée, ils sont portés à

(1) V. n° du 15 janvier 1887. — De vives plaintes contre l'insuffisance des études de droit et surtout de la préparation pratique des aspirants à la judicature ont été de nouveau formulées au Parlement dans la séance du 14 février 1887. Et le ministre de la justice a reconnu le bien fondé du grief.

accabler leurs élèves sous le poids de leur érudition. Ils se complaisent dans les détails prodigués à l'excès, et sont incapables de rattacher ces études minutieuses au reste de la science, d'en montrer nettement le rôle ou l'importance (1).

Aussi de bons esprits demandent-ils qu'on ne puisse être admis à enseigner sans avoir fait preuve de connaissances plus générales, sans avoir subi par exemple, indépendamment de l'examen de doctorat, l'examen d'État correspondant à la Faculté dont on a suivi les cours. On va même plus loin : on propose de ne confier les enseignements ayant un caractère pratique, qu'à des jeunes gens qui se seraient occupés de pratique effectivement pendant deux ans. Ce serait peut-être un bon moyen d'interdire l'espérance d'une situation aussi honorable et aussi relevée que le professorat, à des candidats qui n'ont vraiment pas la valeur nécessaire, et qui d'ailleurs, en fait, ne dépassent point le rang de *Privat Docent*. Et cette réforme contribuerait en même temps à calmer les plaintes de ceux qui reprochent aux professeurs d'être des hommes trop peu pratiques. Les Facultés de médecine sont entrées déjà dans cette voie : les médecins (et personne ne s'en plaint) ne sont admis à enseigner qu'après avoir subi l'examen d'État qui leur a conféré le titre de *praktischer Arzt* (2). Et s'il y a là aussi des étudiants peu laborieux, les études médicales sont du moins très prospères : c'est même là que le progrès semble le plus rapide. Pourquoi ne pas imposer la même exigence aux autres Facultés ? Y aurait-il de graves inconvénients à retarder d'un an ou deux l'entrée dans la carrière professorale? On aurait à coup sûr des maîtres plus instruits et meilleurs.

Ce n'est pas seulement le recrutement des *Privat Docenten*, c'est aussi le mode de nomination des professeurs qui est défectueux. On sait que les professeurs ordinaires ou extraordinaires sont nommés par le ministre (décret du 27 octobre 1810). Mais l'agrément de la Faculté a une importance prépondérante et ce sont des considérations purement personnelles qui jouent parfois le plus grand rôle. On dit que certaines Universités y attachent plus d'importance qu'à la valeur scientifique du candidat. Des

(1) Et cependant la circulaire ministérielle du 1er décembre 1853 dit qu'on doit repousser « les jeunes gens de valeur médiocre d'une carrière dans laquelle même le talent et les aptitudes vraiment scientifiques ne triomphent des nombreuses difficultés que par de grands et persévérants efforts ».

(2) V. §§ 56 et 57 des statuts de la Faculté de médecine de Berlin. Cf. *Die Königl. Friedrich Wilhelms Universität zu Berlin* (Recueil des règlements concernant l'Université de Berlin, publié par ordre du ministre v. Gossler). Berlin, 1887, p. 329.

Privat Docenten ont pu se convaincre plus d'une fois que le mérite intrinsèque de leurs travaux ne suffisait pas toujours, et qu'il ne leur était pas inutile d'être en même temps hommes du monde ou aimables cavaliers. C'est là un autre abus, et on demande pour y remédier que le gouvernement agisse avec plus d'indépendance. La Faculté devrait avoir seulement le droit de solliciter la création de chaires nouvelles; elle ne pourrait, lorsqu'il s'agit de pourvoir à la vacance d'une chaire ancienne, qu'émettre un avis. Et encore le ministre devrait-il prendre garde de ne pas s'en rapporter aveuglément à quelques professeurs trop influents. On lui conseille, pour se mieux renseigner, de créer des personnages analogues à ces inspecteurs généraux qu'on vient de supprimer chez nous, qui visiteraient les Universités et assisteraient aux leçons. Il faudrait aussi qu'à la fin de chaque semestre on adressât au ministre des rapports détaillés et des statistiques indiquant le nombre des auditeurs, le nombre et la nature des cours et conférences, et faisant même connaître si le professeur examine ou non sur les matières qu'il enseigne.

II

Il est une seconde question qui provoque de vives plaintes. C'est la question du traitement et des mises à la retraite. Les émoluments des professeurs proviennent de trois sources différentes : traitement proprement dit, honoraires des cours (*Collegiengelder*) et droits d'examen (1).

Le traitement varie de 4 à 12000 marks (5 000 à 15000 francs.)

Le montant des droits d'examen diffère beaucoup suivant l'importance de l'Université d'abord, et dans chaque Université suivant la Faculté. C'est dans la Faculté de médecine qu'il atteint les plus gros chiffres. Il ne dépasse guère 150 ou 200 marks dans les petites Universités; il peut atteindre 2 et même 3000 dans les grandes.

Mais les honoraires des cours varient bien davantage encore. Tel professeur arrivera péniblement à toucher 1 000 marks de ce chef, tandis qu'on en voit d'autres atteindre 25 ou 30 000. « Il n'est certainement pas téméraire d'affirmer, dit M. Hasse, qu'il y a dans quelques grandes Universités des professeurs dont les émoluments totaux sont de 40 et peut-être de 50 000 marks. C'est plus que le traitement d'un ministre! » Mais il faut bien ajouter

(1) V. *Die Königl... Universität zu Berlin*, pp. 316-317.

que ceux qui gagnent le plus sont aussi en général ceux qui ont le plus de talent, et qui travaillent le plus. Ce sont ceux par exemple qui, à des cours théoriques déjà très suivis, ajoutent des conférences et des exercices pratiques (ordinairement bien rétribués) et ne se contentent pas, comme d'autres, de cinq ou six heures de service par semaine. — On répond qu'il ne faut pas apprécier la somme de travail d'après le nombre d'heures de cours. Il faut tenir compte aussi des difficultés de la préparation qui varient beaucoup suivant la nature de l'enseignement. C'est vrai; mais en somme, à tout prendre, les différences de traitement sont exagérées, et dépassent de beaucoup les différences de talent, de travail ou de mérite des professeurs. Il serait même faux de croire que ceux qui arrivent aux plus gros chiffres ont plus de valeur scientifique que leurs collègues. Les écarts considérables que nous avons indiqués s'expliquent surtout par l'importance de l'Université et la nature de l'enseignement; la valeur scientifique et l'aptitude professionnelle ne jouent qu'un rôle secondaire.

Le gouvernement cherche bien à tenir compte de cet état de choses en accordant un traitement un peu plus élevé à ceux auxquels la nature de leur enseignement interdit l'espérance d'un auditoire nombreux et par suite de brillants honoraires. Cela ne suffit pas pour calmer toutes les petites jalousies, et faire disparaître le mauvais vouloir de quelques professeurs à l'égard de certains collègues. Et d'ailleurs l'encombrement momentané de certaines branches, même très pratiques, ou encore des raisons de santé, ou même un simple rapport défavorable peuvent obliger des hommes d'un mérite véritable à rester longtemps dans une situation pécuniaire inférieure à celle à laquelle ils pouvaient raisonnablement prétendre. D'autre part, dans certaines grandes Universités, le nombre des élèves qui fréquentent les laboratoires de quelques savants réputés s'est tellement accru, que le maître ne peut plus exercer sur un auditoire, devenu trop nombreux, l'influence directe, personnelle, intime, qui est seule féconde. Il importe assez peu pour les cours théoriques que l'auditoire soit de vingt élèves ou de deux cents. Mais, lorsqu'il s'agit de conférences, d'exercices pratiques, de démonstrations expérimentales, il n'en est plus de même. Le professeur doit pouvoir connaître et juger ses auditeurs. Aussi, qu'arrive-t-il? Ne pouvant laisser à ces conférences leur caractère d'exercices d'initiation, il y voit simplement l'occasion de continuer ses travaux personnels, et la plupart de ceux qui les fréquentent n'y trouvent aucun profit.

L'Autriche a déjà procédé à une réforme (1). Le traitement des professeurs ordinaires a été fixé ainsi qu'il suit : à Vienne, 2 200 florins (1 florin = 2 fr. 50); à Prague, 2 000; et dans les autres Universités, 1 800. (Loi du 9 avril 1870.) Ils ont droit en outre à une indemnité d'activité qui est à Vienne de 800 florins, et dans les autres Universités de 480 ou 400. Enfin, tous les cinq ans, le traitement est augmenté de plein droit de 200 florins.

On avait demandé la suppression des honoraires payés par les étudiants : les *Privat Docenten* auraient eu seuls le droit d'en réclamer, et en même temps ils auraient eu toute liberté pour en déterminer le montant. Après les discussions retentissantes qui eurent lieu au Reichsrath en 1876 et le très remarquable discours du ministre Unger, le vieux principe fut maintenu à une grande majorité. Aujourd'hui, l'étudiant autrichien paye habituellement autant de florins par semestre que le cours comporte d'heures d'enseignement par semaine.

Tout professeur est en outre tenu de faire au moins un cours public gratuit.

On ne réclame point en Allemagne la suppression des *Collegiengelder*. Mais on voudrait qu'ils fussent fixés et perçus par l'État, qui en donnerait une part seulement aux professeurs. Les *Privat Docenten* (2) et les professeurs extraordinaires qui ne sont pas en principe rémunérés par l'État, continueraient seuls à toucher l'intégralité de ces honoraires. Il faudrait alors, bien entendu, relever le traitement des professeurs ordinaires. M. Hasse propose que dans les petites Universités (c'est-à-dire ayant moins de 1 000 étudiants), il soit de 6 000 à 7 500 marks; qu'il soit dans les Universités moyennes (ayant de 1 000 à 2 000 étudiants), de 7 500 à 9 000 marks; et enfin dans les grandes Universités il pourrait atteindre 12 000. Pour les professeurs extraordinaires il propose un traitement uniforme de 4 500 marks, et demande enfin que le gouvernement ait toute liberté pour récompenser généreusement les mérites scientifiques exceptionnels.

Une semblable réglementation aurait évidemment pour effet

(1) V. Karl Lehmayer, *Die Verwaltung der œsterrichischen Hochschulen*, chap. III et VI.

(2) Dans les statuts des Universités, il n'est pas fait mention de traitement pour les *Privat Docenten*. Le ministre s'est cependant réservé (circulaire du 7 novembre 1842) le droit d'accorder, sur la proposition du doyen, une rémunération aux *Privat Docenten* « qui ont fait preuve d'un véritable talent d'enseignement », lorsqu'ils n'ont pas de moyens d'existence. En 1875, une somme annuelle de 54 000 marks a été mise à cet effet à la disposition du ministère pour toutes les Universités de Prusse.

de réduire les gros émoluments de quelques professeurs. Elle ramènerait à de plus justes limites des écarts trop considérables et vraiment injustes. On pourrait aussi dans les grandes Universités essayer d'augmenter les honoraires des conférences et exercices pratiques, cela déterminerait sans doute quelques étudiants à faire leurs études dans les petites Universités, un peu trop désertées aujourd'hui.

Quant à la quote-part des *Collegiengelder* retenue par l'État, elle serait employée à créer des bourses en faveur d'étudiants nécessiteux, à fonder des prix, à améliorer le matériel ou l'installation, etc.

M. Hasse, qui ne craint pas d'exprimer franchement sa pensée, déclare ensuite qu'il faut absolument trouver un moyen de mettre les professeurs à la retraite en leur assurant une pension honorable. Actuellement ils sont inamovibles : lorsqu'ils sont devenus tout à fait incapables de continuer leurs services et de faire leur cours, on les en dispense, mais en leur conservant leur traitement intégral. Mais ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il en est ainsi; la plupart meurent sur la brèche, et il en résulte qu'une partie des chaires magistrales sont occupées par des professeurs très âgés, qui ne peuvent plus être au courant des progrès de la science, et dont l'enseignement surtout laisse fort à désirer. Se croyant naturellement plus capables que les jeunes, ils continuent à faire leur cours le plus longtemps qu'ils peuvent, et retardent outre mesure l'avancement de jeunes gens plus actifs, pleins de zèle, et quelquefois très méritants. Et l'État n'a d'autre ressource que de créer des chaires nouvelles, ou de nommer des professeurs extraordinaires, ce qui est de toute façon un surcroît regrettable de dépense. En outre, la perspective d'attendre trop longtemps une chaire décourage des jeunes gens capables, mais sans fortune; et on voit au contraire se diriger vers la carrière professorale des candidats moins bien doués, mais auxquels une aisance plus grande permet d'attendre assez longtemps, et qui se résignent volontiers, pourvu qu'ils parviennent finalement à ce titre de professeur qui est en Allemagne si considéré et si recherché.

Cette question délicate a été réglée en Autriche d'une façon assez ingénieuse. Les professeurs peuvent être mis à la retraite à soixante-cinq ans, mais on peut leur conserver le droit de faire des cours comme professeurs honoraires, droit dont ils usent volontiers lorsqu'ils se croient capables de rendre encore de bons services. Quant à une pension de retraite ils y ont droit après dix ans de services, et cette pension est fixée ainsi qu'il suit :

Après	10 ans et jusqu'à	15 ans d'exercice,		1/3 du traitement.		
—	15	—	20	—	3/8	—
—	20	—	25	—	4/8	—
—	25	—	30	—	5/8	—
—	30	—	35	—	6/8	—
—	35	—	40	—	7/8	—

— 40 ans, ils ont droit à leur traitement intégral.

Mais il faut remarquer que les années passées comme *Privat Docent* ne sont pas comptées dans cette supputation (1).

Des réformes analogues à celles qui ont été faites en Autriche pourraient être introduites en Allemagne. Tout au plus peut-on craindre qu'elles diminuent un peu l'ardeur de certains professeurs pour le travail, en diminuant le profit pécuniaire qui en est la rémunération, et auquel les savants eux-mêmes ne sont pas insensibles.

On demande aussi l'abolition d'une institution que nous ne connaissons pas en France, et qui est une des particularités curieuses du système allemand, la *Stundung*. C'est une sorte de délai accordé, après enquête, aux étudiants pauvres pour payer les honoraires. Ils restent débiteurs du professeur et sont tenus de s'acquitter envers lui dès qu'ils peuvent raisonnablement le faire. On demande aujourd'hui l'abolition de la Stundung : on prétend que ces délais (qui sont quelquefois de vingt et trente ans) sont fort onéreux pour de jeunes professeurs au début de leur carrière, à une époque où leur traitement n'est pas encore assez élevé pour qu'on puisse raisonnablement les priver ainsi d'une partie notable de leurs émoluments. L'abus de la Stundung paralyse forcément l'ardeur et le zèle du professeur, en le privant de la rémunération légitime de son travail. En faisant percevoir les honoraires par l'État, on éviterait ces inconvénients : c'est l'État, en effet, qui, sur l'avis de la Faculté et après un examen spécial, accorderait à des jeunes gens dignes d'intérêt une remise totale ou partielle des honoraires.

III

Un troisième point fort discuté est le point de savoir s'il ne serait pas bon d'augmenter la durée des études. C'est ce qui a déjà été fait dans les Facultés de médecine : les professeurs deman-

(1) V. K. Lehmayer, *op. cit.*, chap. iii, p. 53 et s. — En Russie les professeurs sont mis à la retraite à 70 ans.

daient que les études durassent dix semestres : on s'est borné à neuf. Eh bien, ne pourrait-on pas faire une réforme analogue dans les autres Facultés? Cette réforme ne doit-elle pas être la conséquence des progrès de la science? Le court espace de trois ans ne peut plus suffire aujourd'hui (1). Mais comme, d'autre part, on comprend que prolonger la durée des études, ce serait imposer une assez lourde charge aux parents, on n'insiste sur cette réforme qu'avec réserve. Et on pense avec raison qu'il y aurait d'abord quelque chose de plus simple à faire : ce serait de réduire la durée des vacances. Le semestre d'hiver dure officiellement du 15 octobre au 15 mars, celui d'été du 15 avril au 15 août. Or, en pratique, il n'en est pas ainsi. Les plus zélés parmi les professeurs commencent leur cours au plus tôt huit jours après la date officielle, et le terminent dès le commencement de mars ou d'août. Beaucoup se donnent au moins six semaines de vacances supplémentaires par an. C'est un abus : au bout du *triennium academicum*, c'est au moins la valeur d'un bon semestre de cours dont on a frustré ainsi les élèves. Et encore faut-il ajouter qu'on allonge outre mesure les petites vacances de Noël et de la Pentecôte.

On pourrait donc gagner beaucoup de temps utile, sans augmenter la durée des études, sans imposer de charges plus grandes aux familles, simplement en se conformant aux règlements (2).

A cette critique les professeurs peuvent bien répondre qu'ils font un nombre de cours considérable par semaine, et qu'ils ont besoin de plus longues vacances (vacances souvent utilisées par eux pour des travaux personnels). C'est vrai, mais le résultat n'est pas identique. Il vaudrait mieux pour les étudiants avoir quelques cours de moins chaque semaine et travailler quelques semaines de plus. Ils sont comme écrasés pendant un espace de temps trop court sous le grand nombre des conférences et des leçons; et s'ils veulent en bien profiter, ils sont astreints à une tension d'esprit exagérée qui ne leur permet pas de s'assimiler ce qu'ils ont entendu. La science ne se transvase pas si aisément d'un esprit dans un autre; il faut que l'étudiant ait plus de temps à lui pour réfléchir, faire quelques lectures, approfondir certaines questions,

(1) Ce sont surtout les professeurs de droit qui réclament une prolongation du temps actuel des études (v. Goldschmidt, *op. cit.*, p. 324). Presque tous sont d'accord pour demander qu'il soit de quatre ans au lieu de trois (v. Holtzendorff, *Gerichtssaal*, 1888, VI, p. 464).

(2) Les règlements sont d'ailleurs assez sévères pour les étudiants. Il leur faut une permission du recteur pour s'absenter au cours d'un semestre; et aux termes d'une décision du Sénat de l'Université de Berlin du 27 juillet 1887, ils ont besoin d'une autorisation expresse pour voyager.

tout au moins pour revoir les notes qu'il a prises. Il faut de plus qu'il ait la possibilité de suivre quelques cours dans les Facultés voisines : tout le monde reconnaît que cela lui est fort utile. Et enfin, ne doit-il pas se réserver quelques heures pour les exercices physiques, si nécessaires à son âge?

IV

D'autres propositions de réforme concernent enfin les examens et spécialement le doctorat. Le grade de docteur est (avec le grade de licencié dans les Facultés de théologie) le seul qui soit conféré par les Universités (1). Bien que les « docteurs américains » aient un peu rabaissé le prestige de ce titre, il est encore assez grand aux yeux du public. On abusait autrefois du doctorat *in absentia*; depuis les mordantes attaques de Th. Mommsen il n'en est plus de même. Mais il s'en faut encore que certaines Universités soient à l'abri de tout soupçon (2). On va jusqu'à dire dans le public que la collation de ce titre est un moyen de battre monnaie, et j'ai entendu parfois dans les réunions d'étudiants de curieuses plaisanteries sur la manière de l'acquérir. Quelques Universités se contentent d'une dissertation manuscrite, qui, n'étant pas imprimée, échappe au contrôle de la critique désintéressée. On suppose alors volontiers que cette dissertation n'a aucune valeur. Il est même des thèses de doctorat (surtout de doctorat en médecine) qui pour être imprimées n'en sont pas moins de pitoyables travaux. Quant au *colloquium* ou interrogation, c'est une épreuve moins sérieuse encore que la dissertation. Le temps n'est plus sans doute où l'on se contentait d'offrir un bon dîner ou quelques bouteilles de vin à ses examinateurs. Mais les choses néanmoins ne se passent pas encore très correctement. La Faculté ne se réunit pas en entier comme elle devrait le faire, elle délègue une commission, et quelquefois l'examen dure une demi-heure, pendant laquelle c'est un des examinateurs qui parle beaucoup plutôt que l'examiné. Et pourquoi telle Université a-t-elle des tarifs plus élevés que d'autres? C'est ici que l'intervention du gouvernement serait légitime et très utile, si les Universités n'ont pas le courage

(1) Il est bon de rappeler ici que les allemands sont très opposés à la multiplicité des examens (Goldschimdt, *op. cit.*, p. 297 et s.). Leurs idées à cet égard sont très différentes des nôtres.

(2) Il ne s'agit pas toutefois du titre de docteur *honoris causa*, qui n'est accordé qu'à des savants dont la valeur est partout reconnue.

d'entreprendre elles-mêmes une réforme. Ce qui paraît le plus fâcheux c'est qu'on puisse être reçu docteur sans avoir subi l'examen d'État. Il est arrivé maintes fois, dans les Facultés de médecine, que des jeunes gens qui n'avaient pu passer cet examen, et obtenir par conséquent le grade de *praktischer Arzt* se soient fait recevoir docteurs. Ce titre leur permet ensuite de faire une concurrence regrettable à des hommes plus dignes de confiance qu'eux. Tout au moins devrait-on exiger que les candidats au doctorat subissent un examen sérieux devant une commission de la Faculté et fussent interrogés par chaque examinateur dix minutes au moins. La collation du titre de docteur ne devrait avoir lieu d'autre part qu'après impression du travail, et l'on pourrait alors juger de la valeur de celui-ci.

Ces brèves indications suffiront à faire connaître quelques-unes des réformes le plus vivement demandées. Elles aideront peut-être ceux qui se préoccupent de l'amélioration de notre enseignement supérieur à mieux voir quels emprunts utiles nous pourrions faire à nos voisins, et quels écueils doivent être évités. L'Allemagne universitaire souffre de certains abus de la liberté ; et nous, peuple plus libre, nous souffrons au contraire, en matière d'enseignement, d'un excès de réglementation ; la tyrannie des programmes comprime l'essor des esprits indépendants, et paralyse les meilleures volontés. En Allemagne on se spécialise trop tôt, et nous, nous voulons courber trop longtemps toutes les aptitudes et toutes les intelligences sous le même niveau. L'étudiant allemand s'amuse trop, et même il s'amuse d'une façon grossière et parfois stupide ; et pourtant la somme de travail utile qui se dépense dans ces grands ateliers scientifiques est considérable. Race pauvre, le peuple allemand s'efforce de perfectionner l'un des outils dont il vit, et avec lequel il honore son pays. Et nous, peuple vieux et riche, nous nous reposons trop, ou du moins nous travaillons mal, et nous laissons trop souvent improductif le plus beau capital intellectuel que jamais peuple ait possédé.

Georges **BLONDEL**.

Chargé de cours à la Faculté de droit de Lyon.

LA SESSION D'ÉTÉ

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le nouveau Conseil supérieur de l'instruction publique, qui a tenu sa première session au mois de juillet 1888, ne diffère point sensiblement par sa composition de l'ancien conseil : beaucoup de membres élus qui faisaient partie de celui-ci ont été réélus. On peut donc prévoir que l'esprit du conseil, en tout ce qui touche à l'organisation des divers enseignements, ne changera guère. Quelle tâche s'imposera à lui ? Il n'en est pas, je crois, de plus urgente que l'amélioration de notre enseignement secondaire. L'enseignement primaire, sous l'active direction de M. Buisson, a reçu une organisation qui, sans doute, peut exiger çà et là des retouches de détail, mais qui, dans son ensemble, est complète et logique. L'enseignement supérieur, grâce aux réformes auxquelles MM. Du Mesnil, Dumont, Liard, ont collaboré avec un si remarquable esprit de suite, est en pleine activité : il n'y a point là de programmes à arrêter ou à changer, mais des ressources à augmenter, des chaires à fonder et à doter, ce qui regarde les Chambres, non le conseil. Il convient de laisser les groupes de Facultés se développer normalement, jusqu'au moment où les plus actifs pourront, comme récompense même de leurs efforts, recevoir le titre d'Universités et voir grandir leur importance locale sans rompre les liens étroits qui doivent les rattacher à l'État. Au contraire, l'enseignement secondaire est dans une situation transitoire, indécise, que les réformes de 1880 et de 1884 n'ont pas encore guérie. Après tant de discussions, de livres, d'articles, on n'est pas même d'accord sur les causes du mal, et, si les uns s'en prennent aux programmes, d'autres accusent les méthodes d'enseignement. Le ministre, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la session, a indiqué avec beaucoup de netteté que l'attention du nouveau conseil devait se porter surtout du côté de l'enseignement secondaire. Il a signalé les dangers de cette déplorable manie, à laquelle on cède trop aujourd'hui, de vouloir tout enseigner aux collégiens et de sacrifier la saine éducation de l'esprit au leurre d'une instruction aussi superficielle qu'encyclopédique. Il est permis de se demander cependant si des instructions pédagogiques aux maîtres suffiront à supprimer le mal, et s'il ne sera pas nécessaire de toucher, avec discrétion sans doute, à ces programmes où l'on a voulu, par un généreux entraînement, que toutes les connaissances humaines fussent représentées, quitte à mettre le grec et le latin en pénitence. Beaucoup estiment que la réorganisation de l'enseignement spécial, qu'ils approuvent chaleureusement, devrait avoir pour corollaire une réorganisation de l'enseignement classique qui fortifierait ces études grecques et latines dont on peut encore reconnaître l'excellence même au XIXe siè-

cle (1). En tout cas, le ministre a mis la question à l'ordre du jour. Un arrêté du 12 juillet a institué une nombreuse commission « pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire ». Il va de soi qu'un esprit libéral a choisi ce terme vague de régime afin que l'examen de la commission pût porter sans réserves sur toutes les questions qui intéressent l'enseignement secondaire. S'il était permis d'exprimer un vœu, je souhaiterais que les assemblées de Facultés, de lycées, les conseils académiques, fussent officiellement invités à donner aussi leur avis sur la situation de l'enseignement secondaire. Ceux qui, tous les jours, dans tous les lycées de France, s'occupent des élèves; ceux qui, soit aux examens du baccalauréat, soit à l'entrée dans les Facultés, ont à constater leur instruction et le degré d'éducation de leur esprit, seraient, en cette circonstance, gens de bon conseil.

Si la question de l'organisation de l'enseignement secondaire est à l'ordre du jour de l'opinion, et, on peut le dire, à l'ordre du jour du conseil, on comprend cependant qu'elle ne pouvait pas encore figurer au bordereau des affaires qui lui étaient soumises à la session de juillet; quelques mois sont nécessaires pour préparer le débat. Aussi, en dehors des projets de concession à des établissements d'enseignement secondaire libre, des demandes de dispense de stage, n'était-il représenté que par un projet d'arrêté relatif aux programmes des examens du certificat d'aptitude et de l'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences); encore ne s'agissait-il que de modifications de détail destinées à guider les aspirantes en précisant la portée de quelques-uns des termes du programme.

L'enseignement primaire a tenu au contraire une large place dans les délibérations du conseil. Il a approuvé, sur le rapport de M. Combe, un décret important déterminant les programmes généraux des écoles primaires supérieures préparatoires au commerce et à l'industrie. Ce décret, qui a été promulgué le 28 juillet, complète la loi du 11 décembre 1880 et le règlement d'administration publique du 17 mars 1888 relatifs à l'organisation de ces écoles dont le développement est d'un si grand intérêt pour la prospérité nationale. Les dispositions en sont conçues de façon à ne pas imposer à toutes ces écoles des programmes uniformes, et à permettre de les modifier selon les nécessités locales; on a songé surtout à fixer le maximum des heures de travail, les conditions d'admission, le recrutement du personnel. L'arrêté organique du 18 janvier 1887, qui est comme la charte de l'enseignement primaire, a été augmenté d'un certain nombre de dispositions nouvelles (rapporteur M. Defodon). Une nouvelle rédaction de l'article 154 est relative au certificat d'aptitude pédagogique. On a voulu donner notamment à l'épreuve pratique un caractère plus sûr en établissant qu'elle consisterait « en une classe de trois heures faite par chaque candidat dans la classe ou dans l'école qu'il dirige ». Cette disposition, qui paraît logique et favorable aux candidats, n'a pas été adoptée cependant sans objection. En effet, la commission chargée d'assister à cette épreuve, et qui se composera de l'inspecteur de la circonscription assisté d'un de ses collègues et d'un instituteur ou d'une institutrice, ne pourra y procéder que successivement dans le cours

(1) V. à ce sujet des réflexions excellentes dans un article du journal *le Temps*, du 18 juillet, qui a paru à l'occasion même de la session du Conseil.

de l'année scolaire. Voilà donc un examen fort simple qui cependant se prolongera pendant toute une année. Dans l'*Instruction primaire* du 5 août, un des membres du conseil les plus compétents en cette matière, M. Lenient, a exposé d'autres objections encore qu'il avait présentées devant le conseil. On a pensé cependant que les avantages l'emportaient sur les inconvénients et on a adopté la rédaction proposée par la section qui a depuis paru au *Bulletin administratif* du 28 juillet. Il en a été de même pour une autre proposition destinée à améliorer le recrutement des directeurs des écoles annexes aux écoles normales primaires. Ces écoles, qui sont comme les laboratoires où viennent s'exercer les futurs maîtres, ont besoin de directeurs d'élite; il a été décidé que, sauf quelques exceptions prévues dans l'article même, il faudrait avoir exercé ces fonctions pour devenir inspecteur primaire, directeur ou directrice d'école normale.

Enfin on a introduit dans l'arrêté organique, en le modifiant, le programme du certificat d'études élémentaires. La section permanente l'avait simplifié; la commission du conseil chargée de l'examiner a estimé qu'on pouvait aller encore plus loin dans cette voie, renoncer dans la correction des dictées à fixer un maximum de fautes, supprimer les interrogations grammaticales qui risquent d'être trop souvent puériles ou arbitraires. On a en outre décidé, par un sentiment de courtoisie fort juste, que, pour l'examen des jeunes filles, des dames feraient nécessairement partie des commissions. Il n'y a guère eu de vive discussion que sur un point. Parmi les épreuves orales figure « l'examen par la commission du cahier spécial mensuel de chaque candidat ». Or, ce qu'on garde, qui doit permettre de constater le développement de l'élève et ses progrès, compte dans l'enseignement primaire des adversaires acharnés; il n'est pas de revue, de journal, de bulletin de l'enseignement primaire où n'abondent les articles à ce sujet. On a adopté un moyen terme entre l'obligation que désirait la section permanente et la suppression que demandaient les ennemis du cahier mensuel; la rédaction définitive (*Bulletin* du 28 juillet) porte que « les candidats pourront présenter, à titre de renseignement, un cahier de devoirs mensuels, ou, à défaut, un cahier de devoirs courants ». Tel qu'il est, cet examen du certificat d'études primaires ne saurait être accusé d'offrir trop de complications, tandis que les meilleurs élèves seront attirés vers le cours supérieur par le désir d'obtenir le certificat d'études primaires supérieures. Les articles relatifs aux examens prescrits pour les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille ont été adoptés sans difficulté.

La simplification du certificat d'études primaires était destinée à donner une satisfaction partielle à ceux qui, soit dans le Parlement, soit à l'Académie de médecine, avaient soulevé la grave question du surmenage. Une nombreuse commission avait été nommée à cet effet le 25 janvier 1887, puis réorganisée le 10 octobre 1887, « pour l'examen et la revision des programmes de l'enseignement primaire ». Elle s'est subdivisée en sous-commissions dont les rapports ont été publiés, avec le rapport général de M. Jacoulet, dans le fascicule 60 des *Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique.* Ce sont quelques-unes des conclusions de ces rapports qui, sous forme d'arrêtés à approuver, étaient soumises au conseil. On lui demandait de fixer le maximum d'heures de travail dans les écoles normales d'instituteurs et d'institu-

trices, et de revoir les programmes d'études pour ces écoles et pour les écoles primaires supérieures. On n'a pu aboutir que sur un point, qui devient l'article 97 de l'arrêté du 18 janvier 1887 : dans les écoles normales les heures de classe de chaque année n'excéderont pas en moyenne le total de 25 heures par semaine pour les écoles normales d'instituteurs et de 22 heures pour les écoles normales d'institutrices. Ce n'est pas la faute du conseil s'il n'a pas procédé à l'examen des programmes; plusieurs membres en avaient reçu le texte si tard qu'ils n'avaient même pu en prendre connaissance. Il serait important, pour assurer la prompte et bonne expédition des affaires, que tous les documents utiles fussent envoyés aux membres du conseil un mois avant la session, de façon à leur permettre de les examiner à fond et à loisir; sinon on s'expose, soit au renvoi d'une session à l'autre de réformes urgentes, soit au vote précipité de programmes dont on reconnaîtra promptement les défauts et qu'il sera nécessaire de soumettre à une nouvelle revision.

La grave question de la réglementation de la législation scolaire sur les livres et fournitures classiques a été longuement discutée par une commission dont M. Beaussire a été le rapporteur, mais il convient d'attendre pour en traiter qu'un décret ait été promulgué. Il ne saurait être question non plus des nombreuses affaires disciplinaires et contentieuses qui ont été introduites devant le conseil; on en comptait pour cette session jusqu'à dix-sept : si ce fait atteste la confiance qu'inspire l'impartialité du conseil, on peut regretter cependant qu'une si grande partie de ses séances soit ainsi absorbée.

C. BAYET.

Membre du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

LE COLLÈGE CHAPTAL[1]

Messieurs,

L'Administration vous soumet pour avis un projet de modifications au règlement organique du collège Chaptal. Voici dans quelles conditions ce projet se présente devant vous :

Au mois d'octobre dernier, la direction du collège Chaptal a été confiée à l'honorable M. Martel. Après un long et brillant exercice, M. Monjean avait demandé sa mise à la retraite. Depuis 1844, date de la création du collège, il avait présidé, avec M. Goubeaux d'abord, seul ensuite, à l'organisation et au développement du bel établissement municipal. De 139 élèves au début, le chiffre de la population scolaire avait passé à plus de 1 300 ; le budget, de 100 000 francs d'abord, s'était élevé à 1 100 000 francs; un enseignement pratique sans rival en France et à l'étranger avait été créé; un nombre considérable de jeunes gens de Paris et de la province avait été acheminé aux carrières industrielles ou commerciales et aux écoles du gouvernement. Après cet effort heureux et prolongé, M. Monjean avait le droit de goûter un repos bien mérité dans la retraite où le suit la reconnaissance des familles et de la municipalité.

Cependant quarante-quatre années n'avaient point passé sur le collège Chaptal et sur la ville de Paris sans marquer leur trace sur l'un et l'autre, sans modifier et le milieu ambiant et l'établissement lui-même. Au début d'une direction nouvelle, il pouvait donc y avoir lieu à des retouches dans le programme et dans l'organisation scolaire. Le Conseil d'administration que vous avez délégué auprès de la direction du collège en a eu du moins la pensée, et il s'est mis à l'étude de concert avec le nouveau directeur, disposé lui-même à procéder à l'inventaire de la succession qui venait de lui échoir. L'étude, aussitôt entreprise, a paru encore plus nécessaire et plus urgente qu'il n'était permis de le supposer à première vue, et il faut d'abord expliquer pourquoi.

I. — *La population actuelle du collège Chaptal.* — Un tableau de la population du collège dressé en 1875 (2) par M. Greard, inspecteur général et directeur de l'Enseignement dans le département de la Seine, a été continué jusqu'à nos jours, de manière à présenter au regard l'ensemble du développement et de la marche du collège. De ce tableau que nous donnons en annexe (3), il résulte que le collège a suivi d'abord une ligne ascendante qui s'est prolongée plus de trente

(1) Rapport présenté par M. Gaufrès, au nom de la 4e commission, sur un projet de modifications au règlement organique du collège Chaptal.

(2) L'inspection primaire à Paris en 1875.

(3) Voir annexe nº 1.

ans jusque vers 1875. Le caractère de cette période a été celui d'un progrès constant avec prédominance du nombre des internes sur celui des externes. De 1875 à 1881, le nombre maximum d'élèves, de 1 200 à 1 300, s'est maintenu, et, après quelques oscillations, le chiffre des externes a pris le pas sur celui des internes. Depuis lors, la population scolaire a diminué, principalement en ce qui touche le nombre des internes. Il y a eu à un moment au collège 624 internes et près de 700 externes; il y a aujourd'hui 245 internes et un peu plus de 800 externes. Rien n'indique d'ailleurs que la double marche ascendante et descendante que nous signalons soit arrêtée. Et ce qui donne à ce mouvement la plénitude de sa signification, c'est que l'abaissement du nombre des internes est plus sensible encore dans le petit collège que dans le grand. Des 347 pensionnaires qu'il comptait il y a neuf ans, le petit collège n'en conserve pas même 100, à peine un peu plus du quart.

Le Conseil d'administration du collège Chaptal et votre 4e Commission se sont naturellement demandé quelles étaient les causes et quel est le sens de ces modifications de la population de l'établissement, question essentielle à résoudre avant de rien toucher au programme ou à l'organisation du collège.

Les causes de la diminution de l'internat sont multiples et de valeur inégale; les unes sont passagères, les autres permanentes; on peut les résumer en quelques lignes :

1° En 1880, suppression des aumôniers. Cette mesure qui, bien comprise, n'avait rien qui pût alarmer, puisque les enfants devaient continuer à recevoir l'instruction religieuse, non plus au collège mais à la paroisse, a été, semble-t-il, fort exploitée contre l'établissement au profit d'autres maisons. On a représenté aux familles, surtout aux familles les plus aisées, que les élèves ne seraient plus en droit d'aller au catéchisme, de faire leur première communion, etc., et ces inventions n'ont eu que trop de succès;

2° En 1882, vote du Conseil municipal décidant qu'à l'avenir il n'y aura plus au collège d'externes payants. Cette mesure, depuis rapportée, faisant craindre à l'ancienne clientèle bourgeoise l'invasion du collège par les élèves des écoles communales, a fait perdre non seulement des internes mais des externes, nombre de parents ayant refusé la gratuité et gardé leurs enfants à la rentrée de 1882. Tout ce qui, depuis lors, a accusé la présence d'élèves sans fortune, a contribué à éloigner les autres. L'uniforme des bataillons scolaires notamment, donné gratuitement à quelques-uns, a été repoussé par d'autres comme un signe d'indigence. Se fiant au titre de collège, les parents assimilaient jusqu'alors le collège Chaptal aux lycées de l'État, sauf la différence de programme, et, dans la bourgeoisie commerçante de Paris, il était de bon goût, quand on ne tenait pas à ce qu'un enfant fît ses humanités, de le mettre à Chaptal. Un sentiment tout contraire règne depuis à l'égard du collège dans cette même partie de la bourgeoisie parisienne;

3° Établissement dans le quartier, d'abord de l'école Monge dont le programme tranchait mieux sur celui du collège Chaptal que celui des lycées de l'État; puis, après l'introduction de ce programme dans l'Université, du petit lycée Condorcet (1882) et du lycée Janson-de-Sailly (1884). Ces établissements, confortablement installés dans de beaux immeubles, ont enlevé au collège Chaptal un certain nombre de familles appartenant à

la haute banque, au haut commerce, à la grande industrie ; elles trouvent aujourd'hui pour leurs enfants, dans les établissements qui viennent d'être nommés, une société moins plébéienne qui leur convient davantage ;

4° Développement de l'internat de J.-B. Say (fondée en 1873), qui a pris beaucoup de jeunes enfants ; l'école J.-B. Say, située dans un quartier moins populeux et plus sain, agrée mieux sous ce rapport aux parents ;

5° Création de l'école Arago (1880). Il y avait autrefois à Chaptal comme internes un certain nombre d'enfants de la bourgeoisie commerçante du quartier Saint-Antoine ; il n'y en a plus aujourd'hui ; les parents ayant dans leur voisinage une école primaire supérieure, y envoient leurs enfants comme externes ;

6° Fondation, dans beaucoup de départements, d'écoles primaires supérieures qui ont fait perdre au collège beaucoup d'internes de la province. Ajoutons, dans le même ordre d'idées, que les jeunes étrangers viennent moins qu'autrefois faire leurs études en France.

Toutes ces causes, quel qu'ait pu être l'effet de chacune d'elles, ont surtout exercé leur action depuis 1880. On voit que, abstraction faite de celles qui sont accidentelles, elles se réduisent à deux : éloignement des familles bourgeoises d'un établissement où sont reçus les élèves des écoles primaires ; satisfaction donnée sur place par l'externat à des élèves précédemment obligés de venir chercher loin de leurs familles un internat répondant à leurs besoins.

La seconde de ces causes doit être notée avec satisfaction. Il est bon que partout, sans s'éloigner du sol natal et sans quitter sa famille, l'enfant puisse trouver l'instruction et l'éducation. A ce point de vue général, la diminution du nombre des internes par rapport à celui des externes est pur bénéfice domestique et social. Quant à la première cause, nous ne pouvons que la regretter ; elle tient à nos traditions monarchiques, aux idées de classes ou de catégories sociales qui n'ont plus aujourd'hui leur raison d'être ; elle n'existe pas, ou elle existe beaucoup moins, dans les pays où les mœurs républicaines sont mieux formées ou plus anciennes. Mais nous n'y pouvons que faire ; il s'agit uniquement de prendre la situation pour ce qu'elle est et d'en tirer le meilleur parti dans l'intérêt de nos jeunes Parisiens.

En résumé donc, le collège Chaptal n'est plus aujourd'hui ce qu'il a été ; il abrite, sous le même nom et dans le même local, une tout autre population, et c'est dans cette situation que se pose devant nous la question de savoir si le programme d'un établissement peuplé d'enfants de travailleurs doit ou non rester, sans modifications, celui qui convenait aux enfants des familles aisées. A la distribution des prix de 1872, Léon Say, préfet de la Seine, constatait en ces termes l'aisance de la majorité des familles dont il avait devant lui les enfants : « Les Américains ne considèrent que ce qui paye. Le collège paye. Cela veut dire que vos familles apprécient les efforts qu'on fait ici pour vous élever et vous instruire. Elles déclarent, en nous mettant à même de couvrir largement nos frais, que ce qu'on fait pour vous est à la hauteur des sacrifices qu'elles s'imposent. » D'autre part, la diminution de l'internat et l'extension de l'externat gratuit constatent que le collège Chaptal se recrute principalement aujourd'hui parmi les enfants du peuple.

II. — *Modifications au programme des études.* — Deux articles du programme étaient particulièrement chers aux familles des anciens élèves :

celui qui permettait, par l'étude du latin, la préparation du baccalauréat ès sciences et celui qui, par l'organisation d'une septième année d'études, voilée sous le nom de 6e année, 1re section, ouvrait à quelques élèves les portes de l'École polytechnique.

On a vu plus haut que le collège Chaptal était pour ces familles l'équivalent d'un lycée. Il leur convenait de même que, au sortir du collège, leurs enfants fussent en possession du diplôme de bachelier, sorte de carte d'entrée exigée dans leur monde. Tout dans le baccalauréat ès sciences ne se rapportait pourtant pas au commerce et à l'industrie; le français, les sciences mathématiques ou naturelles, les langues étrangères, y étaient fort nécessaires. Il n'en était pas de même du latin, élément étranger dans l'organisme des études de Chaptal, mais réclamé par raison de convention sociale. Dans les circonstances que nous expliquons, la direction du collège aurait eu tort cependant de le refuser, mais il ne tarda pas à se faire dans l'établissement une trop large place (1).

Nous pouvons aujourd'hui, et c'est là la principale réforme que nous proposions, éliminer le latin de notre programme. Un autre baccalauréat a été créé depuis, le baccalauréat français, improprement appelé baccalauréat de l'enseignement spécial. Il s'adapte parfaitement au programme du collège Chaptal, n'exige pas la connaissance de la langue latine, n'introduit pas dans le cycle des études d'élément inassimilable ; amène heureusement à insister sur les études littéraires, de tout temps un peu faibles à Chaptal, et, par tous ces motifs, doit rester la sanction des études d'un certain nombre de ses élèves.

Ce baccalauréat ouvre les mêmes carrières que le baccalauréat ès sciences, en présentant même pour certaines d'entre elles des avantages particuliers. Il permet surtout d'écarter l'étude rapide, et faite dans un sens trop étroit, d'une langue ancienne fort difficile, étudiée jusqu'ici, non pour elle-même en vue de l'intérêt philologique ou littéraire qu'elle présente, mais uniquement pour arriver à faire à l'examen du baccalauréat la version exigée. Enseigné au point de vue d'une culture générale et libérale, le latin pourrait conserver un certain intérêt pédagogique ; il n'en comporte pas assez pour être maintenu au collège Chaptal dans les conditions qui lui sont faites, soit par l'âge moyen des élèves qui l'apprennent (de 14 ans et demi à 16 ans et demi), soit par la nature du programme qu'ils ont à suivre. Le français et les études pratiques gagneront à sa disparition ce que perdra cet enseignement d'une langue morte.

Y a-t-il lieu de considérer au même point de vue la préparation aux examens de l'École polytechnique et de proposer sur ce second point une autre réforme ? Le Conseil de surveillance du collège Chaptal y était porté et fondait son opinion sur quelques-unes des observations qui vont suivre ; mais, à la suite de discussions approfondies, la 4e Commission s'est arrêtée au principe d'une mesure moins radicale. Elle demande que les jeunes Chaptaliens exceptionnellement doués pour l'étude des sciences continuent à se préparer aux examens de l'École polytechnique, comme ils l'ont fait jusqu'ici ; mais que l'élite seule soit admise à ces cours préparatoires et que ceux qui n'ont pas des chances sérieuses de réussite soient détournés d'une voie où ils seraient trop exposés aux déceptions et aux déboires.

(1) Voir annexe n° 2.

Autre, en effet, est la situation du fils de famille qui n'a pas demandé de bourse d'études au collège et n'en demandera pas davantage à l'École polytechnique, autre est celle de l'élève sans fortune qui ne peut étudier sans l'aide de la Ville ou de l'État. Le premier vient-il à échouer aux épreuves d'admission à l'École polytechnique ? Il se rabat sur l'École centrale, où sa dépense ne sera pas sensiblement différente ; et si, à l'issue de l'École centrale, il ne trouve pas l'emploi immédiat de son savoir, la fortune paternelle subvient abondamment à ses besoins : il est libre d'attendre, de choisir. En est-il de même du second ? Entré boursier à Chaptal, maintenu au grand collège au moyen d'une bourse d'études supérieures, boursier du Gouvernement à l'École polytechnique, il recevra un traitement dès l'École d'application et l'État se chargera définitivement de son sort. Mais à quelle condition ? A celle de réussir. Qu'un insuccès le fasse sortir de la voie étroite où sa carrière est assurée, et toutes ses espérances sont déçues. Se présente-t-il après son échec à l'École centrale ? Il y entrera, c'est certain ; mais qui paiera sa dépense ? car il n'obtiendra de l'État et de la Ville que d'insuffisantes indemnités. Le voilà sorti avec son diplôme de l'École centrale des arts et manufactures : qui lui garantit alors une position s'il n'occupe un des premiers rangs sur la liste de mérite ? Et quelles sont ses chances de réussite définitives, sans capitaux pour s'intéresser à une industrie, sans relations dans le monde des affaires ? L'insuccès à l'entrée de l'École polytechnique, qui était un désagrément pour son condisciple riche, est un désastre pour lui.

Et que dire de l'âge auquel il terminera ses études, si l'École centrale le reçoit, malgré tout, après que l'École polytechnique lui a fermé ses portes ? La préparation à cette dernière le retient jusqu'à vingt ans, s'il n'a pas contracté d'engagement permettant de la prolonger plus loin encore ; viennent ensuite trois années d'École centrale, puis un an de volontariat, et bientôt trois de service militaire : est-ce à vingt-sept ans qu'on entre dans une carrière où l'on n'apporte ni protection ni capitaux ?

L'inconvénient n'est pas beaucoup moindre pour le candidat sans fortune entré à l'École polytechnique dans l'espoir d'obtenir un emploi civil. Le nombre des carrières civiles à l'issue de l'École est relativement faible depuis quelques années ; il ne va être cette année que de 16 sur 200. Le meilleur élève n'est pas sûr de sortir dans les 16 premiers. L'officier malgré lui va-t-il donner sa démission ? Il le pourrait s'il était issu d'une famille aisée, lui mettant dans la main les 2 000 francs à rembourser à l'État ; privé de cette ressource, il n'a qu'à se résigner à l'uniforme.

Donc, examinés au point de vue de la population actuelle du collège Chaptal, les avantages de la préparation à l'École polytechnique ne sont sensibles que pour les élèves d'élite, pour les élèves à succès. Les établissements universitaires, auxquels ressemblait en ce point l'ancien Chaptal, sont libres de ne pas regarder à la provenance de leurs candidats à l'Ecole polytechnique. La plupart ont le moyen, presque le droit, d'échouer. Il n'en est pas de même pour les enfants sortis de nos écoles primaires qui se destinent aux mêmes études ; ils courent d'autres hasards. Privés le plus souvent, dans les questions d'études, des conseils d'une famille éclairée, il faut que la direction du collège les renseigne et sur le but à atteindre et sur les écueils à éviter ; il faut qu'un sage règlement détourne de la voie enviée mais périlleuse ceux qui ne sont pas en état d'y marcher sûrement.

La statistique, très honorable pour le collège Chaptal (1), qui indique le nombre de ses élèves admis depuis dix ans à l'École polytechnique, et un état nominatif des candidats de l'année courante, montrent que le cours pourrait être allégé d'un certain nombre d'élèves, tout ensemble à leur grand profit personnel et sans détriment pour la réputation de notre collège municipal. Des mesures doivent être prises désormais dans ce sens.

A un autre point de vue très important, — et nous entrons ici dans un ordre d'idées que la 4e Commission tient à mettre en lumière, — le collège gagnerait à ce que la préparation à l'École polytechnique ne se fît qu'au profit d'élèves à la hauteur de leur ambition. Cette préparation entraîne nécessairement un *surmenage* dont il est possible de se consoler pour ceux qu'il conduit au succès, mais non pour les autres, qui n'obtiennent pas de compensation, et qui, poursuivant un espoir chimérique, non seulement s'épuisent ou s'affaiblissent, mais perdent l'occasion d'acquérir des connaissances d'ordre pratique dont ils tireraient un meilleur parti. Il faut à tout prix que la préparation aux hautes écoles n'attire que des candidats capables, et qu'elle évite d'altérer le caractère pratique de l'enseignement donné aux autres élèves.

III. — *Le caractère pratique de l'enseignement du collège Chaptal.* — C'est en vue de cet enseignement pratique et largement utilitaire que le collège Chaptal a été institué; loin de vouloir le détourner de ce but, votre 4e Commission estime qu'on doit tout faire pour l'en rapprocher de plus en plus. Tel est le sens des deux mesures qu'elle vient de vous proposer et des légères modifications de détail qui doivent les compléter. Peu d'années après la promulgation de la loi qui établissait le principe des écoles primaires supérieures, le Conseil municipal de Paris, devançant de bien loin tous les autres, fondait (1839) cette école de la rue Saint-Laurent qui allait devenir l'école Turgot et le type des beaux établissements scolaires créés depuis à son image. Cinq ans plus tard, élevant plus haut encore l'idée qu'il s'était faite d'un enseignement moderne à établir à côté des lycées classiques, il créait le collège Chaptal dont vous avez vu la rapide et étonnante fortune. Que voulaient ses fondateurs? Préparer des industriels, des chefs de maisons commerciales qui fussent aussi des esprits ouverts et cultivés; qui par l'étude des sciences mathématiques, physiques et naturelles, de la langue maternelle et des langues vivantes, de la géographie commerciale et de l'économie politique, etc., se missent en état de contribuer au développement de la richesse, de la prospérité nationales. Cette fondation inspira une vive satisfaction aux esprits préoccupés des conditions nouvelles de la vie dans la société moderne : « Qu'il me soit permis, disait en 1848 M. Trouvé-Chauvel, représentant du peuple et préfet de la Seine, de rendre hommage à la pensée qui créa et fit prospérer le collège Chaptal. Assez et trop longtemps, l'instruction, enchaînée dans des formules invariables, appliqua le même niveau à toutes les intelligences et jeta tous les esprits dans un moule uniforme!... Pour vous, Messieurs, vous avez trouvé un directeur qui a l'intelligence de sa mission. Sous le patronage de l'édilité parisienne, il a préparé un enseignement nouveau, complet dans sa spécialité, fort dans son ensemble et apportant à la société des ressources nouvelles, parce qu'il répond à des besoins nouveaux. »

(1) Voir Annexe n° 3.

Quelques années plus tard, M. Boulatignier (1855), présidant la distribution des prix, mettait en parallèle l'éducation par les lettres anciennes et l'éducation nouvelle. La première, disait-il, « comporte un cours d'études dont trop peu de familles peuvent supporter les frais ; elle ne permet d'ailleurs aux jeunes gens d'entrer en possession d'un état que bien tardivement; enfin, elle peut avoir pour inconvénient de développer trop exclusivement le goût des choses de l'esprit, et par là elle n'est pas toujours une préparation utile pour les professions les plus nombreuses, où les notions du commerce, des arts et des sciences sont d'une application plus usuelle que les notions littéraires.

« Offrir aux jeunes gens les moyens de se préparer à exercer ces professions avec les connaissances déjà bien variées qu'elles exigent dans notre état de société, telle a été la pensée des fondateurs du collège. »

Que disent aujourd'hui les éducateurs pratiques sous le coup des événements qui ont si gravement modifié la vie intérieure de la France et sa situation au dehors? Nous conseillent-ils de renoncer aux intentions et aux vues de ceux qui ont créé le collège Chaptal, pour revenir au type unique des études universitaires? Tant s'en faut. Leur opinion est que, si la réalisation de ces vues était nécessaire il y a quarante ans, elle est urgente aujourd'hui.

« La France, dit M. Léautey, est bien en retard au point de vue de l'enseignement professionnel et pratique. Les classes supérieures répugnent au commerce; les classes moyennes ne lui donnent que les moins intelligents de leurs enfants; les classes inférieures poussent leurs boursiers studieux vers les écoles de l'État. Du haut en bas de l'échelle sociale, même engouement pour les carrières libérales ou bureaucratiques et pour le baccalauréat classique qui en ouvre les portes.

« Cette répugnance produit les résultats les plus funestes; 87 p. 100 de nos nationaux pratiquent les professions agricoles, industrielles et commerciales. Ce serait une raison suffisante de diriger vers ces professions les forces intellectuelles du pays : c'est le contraire qui arrive. Il y a peu d'écoles industrielles; il y en a moins de commerciales. Un système routinier dirige vers les carrières improductives et encombrées les intelligences et les volontés. Que font les autres nations cependant? Les hommes d'État anglais, en économistes clairvoyants, ont poursuivi patiemment une politique de résultats qui a secondé le travail et l'extension du commerce de leurs nationaux. Passés au second rang dans l'ordre économique, alors que le premier pouvait nous appartenir, nous nous sommes consolés de notre infériorité industrielle et commerciale en traitant avec mépris la politique des intérêts, en la prétendant indigne de la chevaleresque nation française. C'est avec de telles turlutaines qu'on égare les nations et que l'on colore de beaux sentiments les fautes que l'on commet.

« Et l'Allemagne? Aujourd'hui bien instruite commercialement (elle a 200 écoles de commerce quand nous en avons 8), bien outillée, bien représentée à l'étranger, ayant de bons traités de commerce, bien conduite économiquement, elle s'élance à son tour sur le chemin suivi par Albion, avec le dessein avoué de la rattraper et de la devancer. Nous avons perdu depuis la guerre dix-sept ans en discussions parlementaires. Ces années, l'Allemagne les a employées à miner notre commerce en développant le sien. »

Sans parler de l'Amérique et des autres grands peuples qui s'évertuent à s'emparer du commerce du globe, reconnaissons que la lutte pour la vie n'est pas seulement entre les individus, mais entre les nations, et qu'il est plus que temps d'assurer à la France une part suffisante de richesse et de travail.

« Quel rôle effacé jouerait un peuple de fins lettrés et de latinistes dans la mêlée économique actuelle! Au contraire, une nation scientifiquement instruite, formée au travail, préoccupée, non d'admirer le passé, mais d'améliorer le présent et d'assurer l'avenir, montrera plus de ressort, plus d'intelligence, plus de valeur morale dans la lutte moderne. Adonnée au culte du passé, à ses traditions, à sa poésie, la première s'acheminera fatalement au gouffre des nations énervées dont le rôle est fini; la seconde puiserait assez de force dans son éducation pour relever même la destinée d'un peuple semblant condamné à la pauvreté par son sol et son climat. Voyez l'Allemagne! rêveuse et pauvre naguère encore, elle a secoué le joug de sa misère séculaire, grâce à ce que ses gouvernants ont su lui constituer l'éducation technique qui convient aux nations modernes. ».

Il suit de là que le premier besoin de notre pays est de constituer cette éducation technique et moderne. M. Duruy l'a tenté il y a vingt ans, avec peu de succès, parce que l'enseignement dit spécial a été condamné à vivre côte à côte avec l'enseignement classique dans les mêmes lycées et qu'il a illustré une fois de plus la vieille légende de la maison divisée contre elle-même. Quand on l'a isolé une fois et rendu indépendant, c'était dans le département des Landes! Mais il a su vivre à Paris, grâce au collège Chaptal, où il n'y a qu'à le fortifier, à le développer. Aucune ressource ne lui manque pour cela, ni le savoir du corps enseignant, ni la vivacité de compréhension des élèves, ni le zèle d'un nouveau directeur ardent à l'accomplissement de l'œuvre qui vient de lui être confiée.

Tel qu'il est et doit être aujourd'hui, le collège Chaptal se compose de trois établissements superposés: une école primaire élémentaire (classe élémentaire et préparatoire, 1re et 2e années), formant le petit collège; une école primaire supérieure (3e et 4e années), formant le moyen collège; enfin, un établissement d'instruction secondaire (5e, 6e et 7e années). Dès le 2e degré, c'est-à-dire après la 3e et la 4e année, les enfants sortent en état d'occuper des emplois dans le commerce et l'industrie, ou, s'il veulent continuer leurs études, d'entrer aux écoles d'arts et métiers, à l'École supérieure du commerce, à l'École d'architecture, aux écoles nationales d'agriculture, etc. Après les cours du grand collège, selon qu'ils le quittent après la 5e, la 6e ou la 7e année, ils peuvent soit occuper les emplois auxquels permet d'aspirer le baccalauréat français, ou ceux des Ponts et chaussées et des Finances, soit entrer aux écoles des hautes études commerciales; des Mines, de Physique et de Chimie industrielles, des Beaux-Arts, vétérinaires; à l'Institut agronomique, aux écoles normales de Saint-Cloud et de Cluny; enfin, pour ne pas les nommer toutes et dans les conditions qui ont été exposées, à l'École polytechnique. Tout élève qui entre à Chaptal peut en sortir en état de rendre des services pratiques, de concourir, à sa place, au travail national, de contribuer à accroître la fortune ou la prospérité publiques.

Toutes ces carrières et ces écoles réclament bien cet enseignement

largement pratique qui est la raison d'être du collège. Les études de français, de langues vivantes, de dessin, de géographie, de sciences physiques et naturelles, très développées déjà, doivent l'être encore davantage, car en cultivant l'esprit elles donnent lieu aux applications utiles les plus variées. Pour la grande majorité des élèves, il n'est nullement nécessaire que les mathématiques pures occupent dans l'horaire une place exclusive ou trop prédominante. C'est à partir de la 5e année seulement, et pour les élèves destinés aux écoles du gouvernement, que cette partie des études doit recevoir les développements exigés par les programmes d'examens.

Le projet de règlement organique qui suit donne satisfaction aux vœux qui viennent d'être exprimés et reproduit ou précise les dispositions des arrêtés des 15 octobre et 31 décembre 1874 en ce qui concerne l'organisation des études, les cadres du personnel et le régime des bourses. D'autres dispositions, relatives aux traitements des professeurs, ont été intentionnellement ajournées pour une étude d'ensemble. Les modifications de quelque importance faites à l'ancien règlement ont été indiquées; les autres s'expliquent d'elles-mêmes.

Nous vous proposons donc d'approuver le règlement nouveau qui vous est soumis et d'adopter à cet effet le projet de délibération ci-dessous.

Paris, le 20 juillet 1888.

Le rapporteur, GAUFRÈS.

PROJET DE RÈGLEMENT

§ 1. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — Le collège Chaptal est à la fois un établissement d'enseignement primaire élémentaire, d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement secondaire français.

Il comprend trois grandes divisions :

1° Le petit collège (classes élémentaires et préparatoires, 1re et 2e années), où les enfants reçoivent l'instruction primaire élémentaire;

2° Le moyen collège (3e et 4e années), où les élèves reçoivent l'instruction primaire supérieure et sont préparés à l'École supérieure de commerce, aux Écoles des arts et métiers, à l'École d'architecture et aux écoles nationales d'agriculture ;

3° Le grand collège (5e, 6e et 7e années), dont les classes ont pour objet la préparation soit au baccalauréat de l'enseignement secondaire français, soit aux emplois des Ponts et chaussées et des Finances, soit aux écoles relevant du ministère de la Guerre, notamment l'École polytechnique, soit aux écoles auxquelles ne préparent pas directement les lycées de l'État : École des hautes études commerciales, École centrale des arts et manufactures, École supérieure des mines, École de physique et de chimie industrielles, Écoles normales de Cluny et de Saint-Cloud, Institut agronomique, Écoles vétérinaires, École des beaux-arts, etc.

ART. 2. — Dans chacune des trois divisions, il est établi par année autant de sections qu'il est nécessaire pour que chaque section ne comprenne que de 30 à 40 élèves.

§ 2. — DU PERSONNEL.

ART. 3. — Le personnel du collège Chaptal est divisé en sept groupes :

1° Les fonctionnaires de l'ordre administratif; 2° les professeurs généraux et les délégués; 3° les professeurs et les chargés de cours; 4° les examinateurs et les préparateurs; 5° les comités d'économat ; 6° les inspecteurs, les maîtres-répétiteurs et les maîtres-auxiliaires ; 7° les gagistes.

Le nombre des professeurs spéciaux, des chargés de cours et des examinateurs est fixé par le Préfet, sur la demande du directeur du collège et la proposition de l'inspecteur d'Académie, directeur de l'Enseignement primaire de la Seine.

ART. 4. — Les nominations de tous les fonctionnaires du collège Chaptal sont faites, conformément aux dispositions de la loi du 30 octobre 1886, soit par le ministre de l'Instruction publique, soit par le Préfet, sur la présentation du directeur du collège et la proposition de l'inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire de la Seine.

Le directeur du collège nomme les gagistes. Ces nominations sont soumises à l'agrément du Préfet.

ART. 5. — Nul ne peut être nommé définitivement aux diverses fonctions d'enseignement ou de surveillance, non plus qu'aux emplois d'inspecteur et de maître-répétiteur qu'après avoir rempli lesdits emplois ou fonctions durant une année au moins en qualité de stagiaire.

ART. 6. — Les émoluments sont déterminés sous forme de traitements ou d'indemnités fixes. Il n'est accordé à aucun fonctionnaire de prestations en nature d'aucune sorte.

ART. 7. — Les fonctionnaires de l'ordre administratif comprennent :

Le directeur ; — le préfet général des études ; — l'économe ; — les deux surveillants généraux ; — le médecin et un interne attaché au service de l'infirmerie.

ART. 8. — Les professeurs généraux sont chargés de la direction générale, morale et disciplinaire des élèves confiés à leurs soins. Ils peuvent être astreints à faire personnellement dix-huit heures de classe au maximum par semaine.

Ils assistent en outre aux cours faits par les professeurs spéciaux, et ils sont chargés de tenir la comptabilité scolaire et d'arrêter les classements périodiques dans toutes les facultés.

Sont seulement délégués en qualité de professeurs généraux et pour en remplir les fonctions les maîtres qui ne sont pas pourvus, soit de l'une des licences, soit du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures.

ART. 9. — A chaque section du petit collège est attaché un professeur général. Au moyen et au grand collège, un même professeur général est chargé à la fois de deux sections.

ART. 10. — Les professeurs spéciaux sont, comme leur nom l'indique, chargés exclusivement d'un enseignement déterminé, en rapport avec leurs aptitudes et les grades dont ils sont pourvus. Ils seront à l'avenir répartis par classes et recevront un traitement fixe selon la classe à laquelle ils appartiennent. Le nombre d'heures de cours exigible de ces professeurs est de dix-huit heures par semaine au maximum.

ART. 11. — La qualité de chargé de cours est attribuée à ceux des

fonctionnaires du personnel enseignant qui donnent, comme les professeurs spéciaux, un enseignement particulier, mais ne pouvant comporter par semaine qu'un très petit nombre d'heures.

Les chargés de cours reçoivent une indemnité, non soumise à retenue et proportionnelle au nombre d'heures de cours qu'ils ont à donner par semaine.

Art. 12. — Les examinateurs reçoivent une indemnité annuelle, non soumise à retenue. Cette indemnité est fixée en raison du nombre d'heures d'examen qu'ils font passer chaque semaine.

Art. 13. — Les préparateurs sont au nombre de deux : un pour les cours de chimie et un pour les cours de physique. Deux aides-préparateurs assistent, l'un le préparateur de chimie, l'autre le préparateur de physique.

Art. 14. — Les commis d'économat sont chargés, sous la direction de l'économe, des divers services de la comptabilité du collège, savoir :

1 commis détaché comme secrétaire de la direction (registres de présence, dossiers des élèves, personnel, boursiers, correspondance) ;

1 commis teneur de livres (journal, grand-livre, mandats, livre de détail des recettes) ;

1 commis chargé de la caisse (compte-matières de la librairie et de la réception des habillements) ;

2 commis chargés des comptes courants et des comptes trimestriels des élèves ;

2 commis auxiliaires (écritures et copies) ;

Les commis auxiliaires sont assimilés aux maîtres répétiteurs.

Art. 15. — Les inspecteurs sont chargés de la surveillance disciplinaire et du contrôle du service des maîtres répétiteurs et des maîtres auxiliaires. Ils sont placés sous les ordres directs des surveillants généraux.

Le nombre des inspecteurs est fixé à deux : un pour le grand et pour le moyen collège ; un pour le petit collège.

Art. 16. — Le nombre des maîtres répétiteurs est déterminé par la population des élèves, à raison d'un maître pour 35 internes ; d'un maître pour 100 demi-pensionnaires et d'un maître pour 200 externes.

Art. 17. — Les maîtres auxiliaires sont nommés par le directeur avec l'agrément du préfet. Leur nombre est fixé à 20. Ces maîtres ne reçoivent aucun traitement ; mais ils ont droit au logement et à la nourriture. Ils sont astreints à surveiller les élèves au dortoir, à les accompagner à tour de rôle à la promenade, et il peut être exigé d'eux deux heures de service effectif dans le milieu de la journée.

Art. 18. — Le cadre des gagistes comprend :

1 dépensier ; 1 chef de cuisine ; 1 cuisinier ; 2 aides de cuisine ; 2 laveurs de cuisine ; 1 chef de garçons, chargé de la surveillance générale ; 2 garçons de bureau attachés à l'économat, l'un pour le service intérieur, l'autre pour le service extérieur (courses, recettes) ; 2 veilleurs ; 2 décrotteurs ; 2 garçons de parloir ; 2 garçons de laboratoire, un pour la chimie et un pour la physique ; 1 garçon pour le service du cabinet du directeur et du cabinet du préfet des études ; 1 garçon d'infirmerie ; 1 maîtresse lingère ; 6 aides lingères ; 1 maîtresse de vestiaire ; 2 préposées au vestiaire ; 1 maîtresse infirmière ; 1 aide infirmière ; 2 concierges ; 1 ouvrier pour la menuiserie ; 1 ouvrier pour la serrurerie et la plomberie, et le nombre de garçons que, sur la proposition du directeur, le Conseil d'ad-

ministration du collège aura jugé nécessaire pour assurer le service des cours, des salles de classes et d'études, des réfectoires et des dortoirs.

§ 3. — DE L'ENSEIGNEMENT

ART. 19. — Les programmes d'enseignement comprennent, à l'exclusion de l'étude des langues grecque et latine :

1° Pour les élèves du *petit collège* : la lecture, l'écriture, la langue française (grammaire, orthographe, récitation, explication de textes et premiers exercices de composition), les langues vivantes (anglais ou allemand), l'histoire, la géographie, les éléments des mathématiques, des notions de sciences physiques et naturelles, le dessin d'imitation, le chant, la gymnastique et les exercices militaires;

2° Pour les élèves du moyen collège, lesquels sont répartis en sections industrielles et en sections commerciales :

(*a*) Dans les sections industrielles : la langue et la littérature françaises, les langues vivantes (anglais ou allemand), l'histoire littéraire, l'histoire et l'instruction civique, la géographie industrielle, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la technologie industrielle, le dessin d'imitation et le dessin géométrique, des notions élémentaires de philosophie, des notions d'économie politique *industrielle et rurale* (1), de droit usuel et de législation industrielle, des notions d'hygiène, les *travaux manuels*, le chant, la gymnastique et les exercices militaires;

(*b*) Dans les sections commerciales : la langue et la littérature françaises, les langues vivantes (anglais ou allemand), l'histoire littéraire, l'histoire et l'instruction civique, la *géographie commerciale*, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'*étude élémentaire des marchandises*, le dessin d'imitation et le dessin géométrique, des notions élémentaires de philosophie, des notions d'économie politique, de droit usuel et de *droit commercial*, des notions d'hygiène, des *exercices de travail manuel*, la *calligraphie*. la *comptabilité*, le chant, la gymnastique et les exercices militaires;

3° Pour les élèves du grand collège, la langue et la littérature françaises, l'histoire des littératures, les langues vivantes (anglais ou allemand), l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, le dessin d'imitation, le dessin géométrique et le lavis, la philosophie; l'économie politique, les éléments du droit civil, des notions sur l'histoire de l'art, la gymnastique et les exercices militaires.

Ces divers enseignements sont également obligatoires. Les élèves du moyen et du grand collège peuvent en outre apprendre, à titre facultatif, l'espagnol, le portugais ou l'italien.

ART. 20. — Les élèves de 6e année qui, ayant passé avec succès l'examen du baccalauréat, auront en vue l'entrée à l'École polytechnique, ne pourront être admis en 7e année que sur la proposition du directeur du collège et après avis des professeurs de sciences dont ils auront en dernier lieu suivi les cours.

ART. 21. — Pour les matières d'ordre scientifique, les résultats des

(1) Les études spéciales à chacune des sections industrielles ou commerciales sont indiquées en caractères italiques.

différents cours sont contrôlés au moyen d'interrogations que subissent seuls les élèves du grand collège.

Art. 22. — Il est organisé chaque année une série de conférences ayant pour objet la préparation des maîtres répétiteurs et des maîtres auxiliaires au certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, tant pour l'ordre des lettres que pour l'ordre des sciences.

§ 4. — DU RÉGIME DES BOURSES

Art. 23. — Les bourses dont jouissent les élèves du collège Chaptal proviennent, soit de fondations particulières, soit des subventions allouées par l'État, les départements et les communes, particulièrement par la ville de Paris.

Les élèves boursiers sont ou externes, ou demi-pensionnaires, ou internes.

Art. 24. — Les externes gratuits et les boursiers demi-pensionnaires sont désignés chaque année, dans la limite du nombre des places disponibles, à la suite de concours qui ont lieu, pour les bourses de demi-pensionnat, au mois de juin, et, pour l'externat gratuit, au mois de juillet.

Art. 25. — Les élèves admis gratuitement à l'externat jouissent de cette faveur jusqu'à la fin de leur 4e année, à condition d'avoir subi avec succès les examens réglementaires de fin d'année.

Art. 26. — Ceux de ces élèves qui voudraient continuer au collège leurs études à titre gratuit sont admis à subir, à la fin de leur 4e année, un nouveau concours pour obtenir une bourse qui leur donne droit de suivre comme externes les cours de la 5e et de la 6e année. Il est tenu compte, pour l'attribution de ces bourses, non seulement des notes obtenues dans les épreuves du concours, mais encore de celles que les candidats ont méritées durant les deux dernières années de leur scolarité.

Art. 27. — Les bourses d'externe gratuit au grand collège ne sont accordées que pour un an; mais la concession peut, sur la proposition du directeur du collège, en être renouvelée d'année en année, jusqu'à ce que l'élève ait atteint l'âge de 20 ans, à condition qu'il ait été maintenu durant toute l'année scolaire sur le tableau d'honneur des boursiers.

Art. 28. — Les élèves titulaires d'une bourse de demi-pensionnat peuvent, s'ils ont été, durant toute l'année scolaire, maintenus sur le tableau d'honneur des boursiers, obtenir en fin d'année, sur la proposition du directeur du collège, une promotion à trois quarts de bourse ou à une bourse entière d'internat.

Art. 29. — Les élèves de 5e et de 6e année titulaires d'une bourse d'internat ou de demi-pensionnat restent en possession de leur bourse jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. S'ils atteignent cet âge avant l'accomplissement de l'année scolaire, leur bourse est prorogée de plein droit jusqu'à la fin de ladite année.

Une prolongation d'études de deux ans au plus peut être accordée, d'année en année, à ceux de ces boursiers qui en auront fait la demande et qui seront l'objet d'une proposition spéciale de la part du directeur du collège.

Art. 30. — Les externes gratuits et les boursiers demi-pensionnaires ou internes admis en 7e année peuvent, d'année en année et jusqu'à l'âge

de vingt ans, obtenir, sur la proposition du directeur du collège, la prolongation de la gratuité ou de la bourse qui leur a été accordée.

Art. 31. — La déchéance totale ou partielle des boursiers peut être encourue, après avis préalable du directeur du collège :

1° Par ceux de ces élèves dont la conduite aura été signalée comme mauvaise ;

2° Par ceux qui, dans le cours de la première et de la deuxième année de leur admission, ne se seront pas maintenus dans la première moitié des élèves de leur classe ;

3° Par ceux qui, dans le cours des années suivantes, seront restés au-dessous du premier tiers des élèves de leur classe.

Art. 32. — Chaque année sont mises au concours, entre les élèves de 5e et de 4e année, et dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget du collège, plusieurs bourses de séjour à l'étranger. Sont seuls admis à prendre part à ce concours les aspirants qui, pendant leur dernière année scolaire, ont été placés, pour le cours de langues vivantes, dans le premier tiers des élèves de leur classe.

La durée de jouissance de ces bourses est d'un an. Toutefois, les jeunes gens qui en seront titulaires pourront, sur leur demande motivée et sur la proposition du directeur du collège, obtenir un renouvellement qui ne pourra excéder une année.

§ 5. — DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 33. — Les dispositions de l'art. 9 ci-dessus ne seront appliquées, en ce qui concerne le moyen et le grand collège, qu'au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le cadre actuel du personnel des professeurs généraux.

Art. 34. — L'indemnité spéciale d'agrégation ne sera payée à l'avenir qu'aux professeurs spéciaux du grand collège, et à condition qu'ils donnent au moins par semaine douze heures de cours. Toutefois, les droits acquis au moment de la publication du présent arrêté sont respectés.

Art. 35. — La suppression de l'étude du latin dans les programmes d'enseignement n'aura lieu, pendant l'année 1888-1889, que pour les élèves de troisième année. Elle sera poursuivie progressivement, d'année en année, de manière à être complète à la rentrée d'octobre 1890.

Art. 36. — La disposition de l'article 20 ci-dessus ne sera mise en vigueur qu'à la rentrée d'octobre 1889.

Art. 37. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil, vu le mémoire, en date du 4 juillet 1888, par lequel M. le préfet de la Seine lui soumet un projet de règlement présenté par le directeur et le Conseil d'administration du collège Chaptal et ayant pour objet de déterminer et préciser le caractère de l'enseignement donné par le collège ; de fixer les cadres des fonctionnaires, professeurs, maîtres et gagistes attachés à l'établissement, et enfin de régler le régime des

bourses qui ont été ou pourront être fondées au collège soit par des particuliers, soit par l'État, les départements ou les communes, soit enfin par la ville de Paris;

Considérant que parmi les dispositions contenues dans le document dont il s'agit, celles qui font disparaître des programmes l'étude du latin et celles qui réglementent la préparation à l'École polytechnique en la réservant aux élèves les plus capables d'être admis dans cet établissement, auront pour effet de maintenir à ce collège communal son caractère propre et de le rendre encore plus conforme aux principes qui avaient présidé à sa création, en en faisant surtout un collège d'enseignement français préparant aux carrières de l'industrie et du commerce;

Qu'il y a lieu d'approuver également les dispositions relatives aux cadres du personnel et au régime des bourses, dispositions qui ont surtout pour objet de coordonner, pour en former un règlement d'ensemble, les décisions successivement prises soit par le Conseil municipal, soit par l'Administration, délibère :

Il y a lieu d'approuver le projet de règlement organique présenté par le directeur et le Conseil d'administration du collège Chaptal.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU INDIQUANT LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DU COLLÈGE CHAPTAL DE 1844 A 1887.

Années.	Internes.	Externes.	Total.	Années.	Internes.	Externes.	Total.
1844. . . .	72	67	139	1866. . . .	578	440	1,018
1845. . . .	108	122	230	1867. . . .	580	475	1,055
1846. . . .	155	117	272	1868. . . .	582	490	1,072
1847. . . .	156	112	268	1869. . . .	585	523	1,108
1848. . . .	122	83	205	1870. . . .	565	420	985
1849. . . .	113	97	210	1871. . . .	520	560	1,080
1850. . . .	129	93	222	1872. . . .	584	608	1,192
1851. . . .	148	114	262	1873. . . .	586	609	1,195
1852. . . .	174	127	301	1874. . . .	620	589	1,209
1853. . . .	208	152	360	1875. . . .	624	600	1,224
1854. . . .	249	154	433	1876. . . .	621	664	1,285
1855. . . .	313	188	501	1877. . . .	615	690	1,305
1856. . . .	385	225	610	1878. . . .	587	682	1,269
1857. . . .	412	216	628	1879. . . .	577	681	1,258
1858. . . .	421	267	688	1880. . . .	579	713	1,292
1859. . . .	479	242	721	1881. . . .	566	714	1,280
1860. . . .	489	292	781	1882. . . .	540	665	1,205
1861. . . .	500	314	814	1883. . . .	475	689	1,164
1862. . . .	512	341	853	1884. . . .	404	693	1,097
1863. . . .	530	345	875	1885. . . .	334	717	1,051
1864. . . .	526	409	935	1886. . . .	304	708	1,012
1865. . . .	551	411	962	1887. . . .	245	801	1,046

PETIT COLLÈGE

MOUVEMENT DE LA POPULATION SCOLAIRE DEPUIS 1880.

1880. . . .	347	339	686	1885. . . .	186	290	476
1881. . . .	307	346	653	1886. . . .	145	331	476
1882. . . .	288	325	613	1887. . . .	128	317	445
1883. . . .	274	288	562	1888. . . .	99	362	461
1884. . . .	224	285	509				

ANNEXE N° 2.

Question du latin.

Nombre des élèves apprenant actuellement le latin. — En 3e année, 161 sur 247 (âge moyen : 14 ans 8 mois) plus de la moitié.

En 4e année, 89 sur 133 (âge moyen : 15 ans et demi) les deux tiers.

En 5e année, 80 sur 98 (âge moyen : 16 ans et demi) presque tous.

ANNEXE N° 3.

Préparation à l'École polytechnique.

RÉSULTATS.

Années.	Nombre des élèves de 6e se préparant.	Nombre d'élèves reçus en fin d'année.
1878-1879	34	3
1879-1880	33	3
1880-1881	25	1
1881-1882	34	5
1882-1883	38	8
1883-1884	44	5
1884-1885	49	6
1885-1886	45	9
1886-1887	46	7
TOTAUX.	348	(1) 47

(1) Le 1/7 ou plus exactement les 2/15.

Sur les 47 élèves qui se préparent actuellement aux examens de l'École polytechnique, 29 se présentent aux épreuves de cette année. Sur ces 29, 2 ont suivi le cours une année ; 14, deux années ; 8, trois années ; 4, quatre années ; 5, cinq années.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Nous empruntons au compte rendu officiel du Conseil municipal de Paris les documents suivants relatifs à l'Instruction publique.

Relèvement du taux des bourses municipales dans les lycées et réduction du nombre de ces bourses.

Séance du 13 juillet.

M. Gaufrès, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, par décret du 1er octobre 1887, article 6, le taux des demi-bourses d'interne dans les lycées et collèges de Paris est porté de 600 à 650 francs; celui des bourses de demi-pensionnaire, de 675 à 750 francs; celui des bourses d'externat simple, de 250 à 300 francs; enfin celui des bourses d'externat surveillé, de 330 à 400 francs, et cela à partir du 1er octobre 1888.

Or, le nombre des bourses municipales dans les lycées et collèges de Paris est de 204.

L'application des nouveaux tarifs entraînerait une dépense annuelle de 16,800 francs, et, pour le dernier trimestre de 1888, en particulier, de 5,040 francs.

L'administration nous demande de prendre une délibération pour assurer l'exécution dudit décret.

La 4e Commission propose, pour le présent, des conclusions conformes, mais, afin de ne pas donner une charge nouvelle à notre budget, elle vous propose de décider la réduction du nombre de ces bourses, de façon que la dépense avec la nouvelle répartition soit la même qu'avec la répartition précédente.

Dans ces conditions, 24 bourses devront être supprimées. Mais, comme ces 24 bourses sont actuellement attribuées, la Commission vous prie d'inviter l'Administration à procéder à cette suppression dans un délai de trois ans.

M. Rousselle. — Sans combattre les conclusions de la Commission, je tiens à constater combien dangereuse et déplorable a été la mesure prise par le Ministre de l'Instruction publique, alors M. Spuller.

Malgré la difficulté pour nos lycées de combattre les établissements religieux d'instruction secondaire, on n'a pas hésité à augmenter le prix de la pension, ce qui a amené un certain nombre de départs, au profit des établissements dont je parle.

Je me demande s'il est bien légitime de demander un supplément de pension à un père de famille qui a placé son fils dans un établissement

de l'État à de certaines conditions, et de bouleverser ainsi ses prévisions, au point parfois de ne pas lui permettre de continuer ses sacrifices. Il y a là véritablement une violation d'un contrat bilatéral.

En somme, qui est-ce qui pâtit de cette mesure? Ce sont les enfants malheureux, car la situation financière de la Ville l'oblige à réduire le nombre des bourses.

Vous penserez comme moi, Messieurs, que la mesure prise par M. Spuller appelle une énergique protestation, et je vous propose de la formuler dans les termes suivants :

« Le Conseil, constatant que le décret du 1er octobre 1887 par lequel M. le ministre de l'Instruction publique a élevé le prix de la pension dans les lycées, porte atteinte aux contrats intervenus entre les parents et l'État; qu'il oblige les communes à réduire le nombre de bourses attribuées aux enfants dignes d'intérêt, émet le vœu : que le décret susvisé du 1er octobre 1887 soit rapporté. — *Signé :* Rousselle. »

M. Gaufrès, rapporteur. — Je ne crois pas nécessaire de suivre M. Rousselle dans la voie où il est entré. Ses paroles me paraissent constituer une protestation suffisante.

J'ajoute qu'il y a eu un grand nombre de bourses créées par la Ville pendant ces dernières années dans les lycées et les établissements d'enseignement secondaire. Il n'y a pas grand péril à en supprimer quelques-unes.

M. le Directeur de l'Enseignement primaire. — Bien que la question qui vous est soumise ne concerne pas directement mon service, puisqu'il s'agit d'enseignement secondaire, je ne crois pas devoir laisser passer sans un mot de réponse les allégations de M. Rousselle.

La mesure contre laquelle s'élève M. Rousselle résulte d'un décret rendu après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique, pour des raisons impérieuses d'ordre financier. J'ajoute que cette mesure était assez justifiée pour que l'effectif des lycées de Paris n'ait pas diminué. Si je me rappelle bien, M. le Recteur en a donné la preuve, chiffres en mains, à l'une des dernières sessions du Conseil académique. Il n'y a pas lieu à protestation.

M. Paul Viguier. — L'effectif des lycées de province a diminué.

M. Rousselle. — La province est un point intéressant dans la question!

M. le Président. — Le Conseil se trouve en présence et des conclusions de la Commission et du projet de vœu de M. Rousselle. Je dois les mettre successivement aux voix.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Le projet de vœu de M. Rousselle est également adopté.

Approbation du titre : « Évolution des êtres organisés », pour le cours créé à la Faculté des science par le Conseil.

Séance du 20 juillet.

M. Émile Richard, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, par délibération du 24 décembre 1887, vous avez décidé qu'il serait mis à la disposition de la Faculté des sciences de Paris une somme de 12 000 francs, attribuée à un cours devant porter ce titre : « Cours de philosophie biologique. — Fondation de la ville de Paris. »

Cette délibération a été communiquée à M. le ministre de l'Instruction publique, qui a répondu par la note suivante :

« Paris, le 4 juillet 1888.

« Monsieur le Préfet,

« Conformément aux décrets des 25 juillet et 28 décembre 1885, j'ai consulté la Faculté des sciences de Paris sur l'acceptation de la libéralité par laquelle le Conseil municipal de Paris a mis à sa disposition une somme annuelle de 12 000 francs pour la création d'un cours de philosophie biologique.

« Dans sa séance du 14 juin dernier, la Faculté a pris une délibération par laquelle elle accepte avec reconnaissance la libéralité de la Ville, mais en demandant pour des raisons d'ordre scientifique une modification de forme au titre du cours.

« Sur le principe, la Faculté s'est exprimée ainsi :

« La Faculté des sciences ne peut qu'accueillir avec empressement « l'offre généreuse du Conseil municipal. Institution d'État, elle sait pour- « tant que ce ne sont pas seulement les États qui se sont honorés en ho- « norant les sciences et en favorisant leur développement, mais que les « villes et les particuliers ont quelquefois rivalisé à cet égard avec les « gouvernements.

« La ville de Paris est entrée déjà dans cette voie honorable; son « Conseil met chaque année à la disposition des jeunes gens qui cultivent « les hautes sciences des bourses d'études et des bourses de voyages qui « leur permettent, dans l'intérêt général, de suivre leur vocation; dans « ce moment même, il participe, par une large contribution, à la réédi- « fication des bâtiments de la Sorbonne et il témoigne ainsi de diverses « manières d'un juste intérêt pour la science pure.

« La proposition de créer à la Sorbonne un enseignement des doc- « trines biologiques doit être considérée comme une nouvelle manifes- « tation de ces dispositions éclairées; la Faculté l'accueille en principe et « elle en reconnaît le caractère libéral. »

« Sur le titre du cours : « Philosophie biologique », voici les observations de la Faculté :

« La Faculté n'enseigne pas la philosophie.

« Et d'ailleurs, le transformatisme qui, à ses débuts, au temps de La- « mark et de Geoffroy Saint-Hilaire, n'était peut-être encore qu'une philo- « sophie zoologique, est devenue une véritable doctrine scientifique.

« Le titre qu'on propose semble un retour en arrière.

« En Allemagne, à Iéna, où un enseignement de ce genre a été créé « par une dotation particulière, il est désigné sous le titre de Phylogénie. « Les cours analogues ont partout des noms analogues empruntés à l'évo- « lution des êtres vivants.

« En Angleterre seulement on trouverait un précédent. Mais il importe « de remarquer qu'en Angleterre le nom de philosophie a une autre « signification que chez nous : il désigne la science elle-même. Chez « nous, au contraire, la philosophie, dans son acception ordinaire, com- « mence où finit la science. De là une disconvenance entre le nom qui « serait donné à l'enseignement nouveau et le caractère même de cet « enseignement.

« La disconvenance ne serait pas moindre avec le caractère général « et scientifique de l'enseignement de la Faculté. Aussi la Faculté pro-

« pose-t-elle de substituer à cette désignation une désignation équiva-« lente mais plus exacte : « Évolution des êtres organisés. »

« Tel serait le titre de ce nouveau cours.

« Bien que cette modification du titre de l'enseignement dont le Conseil municipal a eu la généreuse pensée de doter la Faculté des sciences ne touchât pas au fond des choses, je n'ai pas cru pouvoir l'autoriser sans l'assentiment du Conseil.

« Je vous prie de demander au Conseil s'il ne voit pas d'inconvénients à ce que le cours dont il s'agit soit intitulé : « Évolution des êtres organisés » (fondation de la ville de Paris).

« Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

« *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

« *Signé :* ÉDOUARD LOCKROY. »

D'autre part, M. Lockroy propose de désigner pour ce cours M. Giard. maître de conférences à l'École normale supérienre, ancien professeur à la Faculté des sciences de Lille.

Votre Commission ne peut qu'approuver cette désignation; M. Giard est un des plus fermes apôtres des doctrines transformistes en France.

M. Albert Pétrot. — C'est un excellent choix.

M. Émile Richard, rapporteur. — Votre Commission vous prie, en conséquence, d'approuver le changement de titre du cours et la désignation du titulaire.

Ces conclusions sont adoptées.

Reconstruction de la Sorbonne (2e partie). — Faculté des sciences.

Séance du 25 juillet.

M. Collin, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, par une délibération en date du 25 juin 1881, le Conseil municipal a autorisé M. le Préfet de la Seine à traiter avec l'État, au nom de la ville de Paris, pour la reconstruction et l'agrandissement de la Sorbonne, dans la limite d'une dépense évaluée à 22 200 000 francs, dépense à partager entre la Ville et l'État.

La somme de 22 000 000 francs a été entièrement fournie par les parties contractantes. Ces travaux sont actuellement en voie d'achèvement et leur montant en dépense ne paraît pas devoir s'élever, y compris les frais d'acquisition de terrain et d'expropriations, à une somme totale de 18 600 000 francs.

Il restera donc un reliquat de 3 600 000 francs sur la somme de 22 200 000 francs.

M. Nénot, architecte de la Sorbonne, propose d'affecter ce reliquat au commencement des travaux de la deuxième partie de l'opération qui consisterait dans la reconstruction de la Faculté des sciences et des différents amphithéâtres destinés à l'enseignement.

Votre 4e Commission vous propose d'adopter ces conclusions.

M. Deschamps. — J'insiste d'une façon toute particulière auprès du Conseil pour qu'il adopte les propositions de la 4e Commission. Il est de la plus grande urgence que les travaux commencent au plus tôt.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

NÉCROLOGIE

CHARLES BEAUSSIRE

M. Charles Beaussire, ancien professeur de sciences au lycée de Nantes, membre de la Société d'enseignement supérieur depuis sa fondation, vient de mourir à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), à l'âge de 60 ans. Il avait quitté l'enseignement il y a une vingtaine d'années, pour de graves raisons de santé. Il a publié, en 1872, lors de la discussion de la loi militaire, un volume intitulé : *Idées nouvelles sur l'organisation de l'armée*, qui pour rait être consulté avec profit par le législateur actuel.

ABEL BERGAIGNE

On sait que M. Abel Bergaigne, professeur à la Sorbonne, a trouvé la mort, le 6 août, dans une excursion à La Grave (Hautes-Alpes). Nous reproduisons un passage du discours prononcé à ses obsèques par M. Bréal, au nom de l'École des hautes études.

« Bergaigne était encore un étudiant incertain de la voie qu'il suivrait, candidat fraîchement reçu à la licence, auditeur au Collège de France, quand un ensemble de circonstances favorables, en 1868, mit fin à ses hésitations et décida de son avenir. L'École des hautes études venait d'être fondée et n'avait pas encore fini d'organiser ses premiers cadres : Bergaigne reçut le titre de répétiteur adjoint. Dans le même temps, la Société de linguistique, dont il fut l'un des premiers membres, commençait à tenir des séances régulières. Bergaigne profita de ces créations récentes. Il eut à ce moment le bonheur de rencontrer un maître qui devina ses aptitudes et qui mit au service de cet élève si bien doué un zèle et un dévouement extraordinaires. Si Abel Bergaigne pouvait m'entendre, il m'approuverait assurément de rappeler ici ce qu'il dut aux leçons de M. Hauvette-Besnault, dont la mort, survenue il y a peu de mois, a été pour lui comme un deuil de famille. Ce ne sont pas des heures, mais des journées qu'ils passaient ensemble, lisant sans interruption des livres sanscrits, collationnant des manuscrits, préparant des textes pour l'impression. Quand Bergaigne eut des élèves à son tour, ce qui ne tarda pas longtemps, il usa envers eux de la même méthode, donnant sans compter son temps et sa peine. En une matière aussi ardue, il ne faut pas moins qu'un dévouement de ce genre : il le faut surtout pour communiquer, en même temps que le savoir, l'amour de la science. Les élèves de Bergaigne sont répandus aujourd'hui un peu partout : on en a fait le dénombrement, qui ne va pas à moins de quatre-vingts; plusieurs enseignent dans nos Facultés de province ou dans des Universités étrangères; quelques-uns, qui sont aujourd'hui inconsolables de sa perte, avaient mérité d'être associés par lui à ses travaux. Grâce à Bergaigne, Paris est redevenu ce qu'il avait été par excellence autrefois : un centre pour les études sanscrites.

L'apprentissage du jeune maître marchait d'un pas rapide, quand la guerre vint y apporter une subite interruption. Bergaigne fit son devoir avec cette résolution tranquille qui s'alliait chez lui à la flamme intérieure. Il fit partie des bataillons de marche, bivouaqua aux avant-postes, et quand la garde nationale fut appelée à nommer ses chefs, il reçut du libre

choix de ses compagnons d'armes, lesquels avaient subi l'ascendant qui était en lui, le grade de lieutenant. Je l'ai vu alors sous l'uniforme, encore tout plein des sentiments qui grondaient dans tous les cœurs. Cependant, plus tard, il parlait à peine de cet épisode de sa vie, que la plupart de ses collègues ont toujours ignoré.

Aussitôt après la paix, il reprit ses travaux avec un redoublement d'ardeur. En 1872, comme un coup d'essai, il publia un texte sanscrit : c'était un de ces traités moraux, à la fois élégiaques, philosophiques et mystiques, où la sagesse indienne est condensée en stances singulièrement compliquées et subtiles. Cette publication attira sur lui l'attention d'un juge des plus compétents, qui, par une curieuse coïncidence, se révélait alors lui-même pour la première fois. M. Auguste Barth envoya de Genève, où il s'était retiré après la guerre, un article à la *Revue critique* sur le *Bhâminîvilâsa*, « publication, disait-il, qui fait le plus grand honneur à son auteur, ainsi qu'à l'École des hautes études dont elle est sortie ». Elle ne peut qu'encourager, ajoutait-il, ceux qui n'ont jamais désespéré des études sanscrites en France. La prédiction s'est vérifiée au delà même de la pensée de l'auteur. Cet article fut le commencement d'une amitié qui s'est constamment resserrée avec les années. Bergaigne devait, un jour, se trouver uni, ainsi que M. Senart, à M. Barth pour une grande publication entreprise de concert, l'édition des inscriptions sanscrites du Cambodge.

Dès lors les travaux se succèdent chez Bergaigne, de plus en plus importants et originaux. Ce n'est pas ici, vous le comprenez, le lieu ni le moment de les apprécier; mais je ne puis me dispenser de dire un mot pour en montrer au moins l'esprit général. Ces travaux se rapportent presque tous, d'une façon plus ou moins étroite, aux Védas.

Les recherches védiques, dont Eugène Burnouf avait pressenti et proclamé l'importance, mais dont il avait seulement pu entrevoir les premiers commencements, s'étaient, durant les vingt dernières années, développées avec un rare éclat en Allemagne et en Angleterre. Des indianistes de premier ordre y avaient appliqué leurs facultés. Mais ces recherches qui rendirent célèbres les noms de Roth, de Benfey, de Weber, de Max Müller, s'engageaient peu à peu dans une voie où l'imagination avait autant de part que la vérité. Soit par un tour spécial de leur esprit, soit par un désir inconscient d'ajouter à l'intérêt du sujet, ces savants s'étaient attachés à un seul côté des hymnes védiques, qui leur permettait d'y voir comme les premières effusions de la poésie lyrique et les premiers essais de la réflexion humaine. De belles pages ont été écrites en Angleterre et en Allemagne sur cette donnée. Mais en se laissant aller à ce système on avait fini par perdre de vue la réalité. Dès ses premiers essais, Bergaigne réagit contre cette sorte de parti pris : avec autant de modération que de sagacité, il montre que les Védas contiennent, non pas les tâtonnements de la raison humaine, mais les idées souvent bizarres et paradoxales d'une cosmogonie déjà fort raffinée et mise au service du rituel. Il développa cette vue dans son ouvrage sur la religion védique. Au premier moment, une conception si différente du thème généralement admis fut accueillie avec surprise et presque avec scandale. Mais les preuves se succédèrent, de plus en plus nombreuses et convaincantes. Aujourd'hui il n'y a plus que les indianistes dont les yeux ont été prévenus d'ancienne date, qui se refusent à la lumière de l'évi-

dence. Un changement de direction s'est fait dans les études védiques. La révolution ainsi opérée peut être citée comme une des plus belles applications de la *critique*, au sens que, depuis Frédéric-Auguste Wolf et David Strauss, le mot a pris en histoire et en philologie.

Je m'arrête sur cette brève indication. Mais tous les travaux qu'entreprenait Bergaigne n'étaient qu'une préparation et un préambule au livre qu'il considérait comme devant être l'œuvre capitale de sa vie : une traduction du Rig véda. Il en avait longuement préparé les matériaux, ayant dépouillé à plusieurs reprises, et d'un bout à l'autre, tout le vocabulaire védique. Nul doute que cette traduction n'eût été un monument dont la science française se fût enorgueillie, à juste titre. »

T. COLANI

Le 8 septembre, à dix heures, ont été célébrées au temple de l'Oratoire de la rue de Rivoli, les obsèques de M. T. Colani, ancien professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, ancien directeur du journal *la République française* et bibliothécaire de la Sorbonne.

Une assistance nombreuse, composée en majeure partie de journalistes, de professeurs aux diverses Facultés de Paris, de notabilités des lettres, de la diplomatie, de l'administration et de la colonie alsacienne, était venue rendre un dernier hommage à la mémoire du défunt.

Le cercueil disparaissait presque totalement sous les couronnes envoyées par des amis de France et d'Alsace.

M. le pasteur Réville, ministre officiant, a retracé dans un magnifique discours la vie si bien remplie et toute de travail de son ancien collègue, et rendu un hommage ému au talent et au patriotisme du défunt.

Le deuil était conduit par le fils et le frère de M. Colani. Au cimetière de Saint-Ouen, où s'est faite l'inhumation, M. Reinach a pris la parole au nom de la *République française*. Dans son discours il a retracé, avec autant d'éloquence que d'émotion, la vie intellectuelle et morale, aussi bien que le rôle politique de Colani. Voici en quels termes il a dépeint le critique littéraire :

« Après avoir délaissé pendant quelques années, pour cette dominatrice absorbante et jalouse qui s'appelle la politique, les lettres, les douces lettres, qui avaient été les heureuses compagnes de sa jeunesse, il leur était revenu depuis peu avec une joie profonde, heureux de les trouver sans rancune à son égard; ce qui n'arrive pas toujours à qui leur a été infidèle. Les études théologiques, la plus sûre des gymnastiques pour fortifier un esprit déjà robuste et le préparer aux luttes et aux polémiques les plus variées, avaient trempé de bonne heure cette claire et pénétrante intelligence.

Dans l'élite des écrivains qui ont véritablement créé, depuis un demi-siècle, la critique littéraire, historique et philosophique, et qui en ont fait une science, on peut en citer qui répandaient sur les objets dont ils traitaient plus de grâce et d'esprit, ou qui les éclairaient, par instants, d'une lumière plus vive et plus éclatante. Mais on n'en citerait pas un seul qui sût descendre plus avant que lui dans le cœur même de son sujet, et, le parcourant en tout sens, comme le mineur qui promène dans les

entrailles de la terre sa lampe et sa pioche, fût plus expert que lui à reconnaître les filons précieux sous les sols les plus ingrats, ou à deviner, jusque sous l'enveloppe des rochers, l'eau perfide qui emportera un jour la construction qui semble défier le temps.

A une époque où la critique, même l'impeccable critique d'un Sainte-Beuve qui ne laisse rien à découvrir après elle, ne croit jamais avoir pris assez de précautions oratoires, Colani était resté l'exégète des grandes disputes luthériennes où la vérité avait coutume de se présenter sans fard et où les mains de fer dédaignaient les gants de velours. Mais, si les molles complaisances lui semblaient indignes du critique qui, pareil au témoin devant la justice, a juré de parler sans crainte, il n'était pas moins inaccessible aux basses rancunes, aux dépits inavoués qui ont déshonoré tant de pages des meilleurs écrivains. Son équité ne distinguait pas entre l'adversaire et l'ami : il jugeait avec une même impartialité les qualités littéraires de tel homme politique dont il avait eu à se plaindre et les défauts, quels qu'ils fussent, d'une œuvre signée d'un nom qui lui était cher. »

Il a terminé ainsi :

« Ce bon citoyen a-t-il eu, dans la vie, tout le bonheur dont il était digne ? S'il faut appeler bonheur la fortune ou les réputations bruyantes, combien, qui le méritaient moins, ont été plus heureux que lui ! Mais, si le bonheur est tout entier dans la satisfaction que donne à la conscience une vie consacrée au devoir, une existence où on ne trouverait pas une défaillance à travers les vicissitudes singulières qui d'un prêtre alsacien ont fait en dernier lieu un journaliste parisien ; si le bonheur est dans l'amour d'une famille tendrement unie et dans l'estime inaltérée des hommes de cœur, des penseurs les plus élevés de ce temps, qui se sont tous honorés d'être les amis de Colani, le mort que nous pleurons a été heureux. Ferry m'écrivait hier : « Cette mort prématurée m'a causé « la plus douloureuse émotion. Colani représentait le labeur infatigable « et désintéressé, dans un temps de travail facile et vite rémunéré, la « conscience la plus rigide de l'écrivain et de l'homme politique, la plus « haute droiture d'intelligence avec le savoir le plus vaste, et la modestie « la plus rare enveloppait ses grands talents et sa vraie vertu. »

Voici, d'autre part, quelques détails biographiques que nous empruntons à la *République française :*

« Colani était né à Lemé (Aisne), en 1824, dans la famille d'un pasteur originaire de l'Engadine. Il passa une partie de son enfance en Suisse, en Allemagne, chez les Frères Moraves, puis il vint étudier la théologie à Strasbourg. Sa thèse de bachelier en théologie, dédiée à M. Ed. Scherer, fut un exposé critique de la philosophie et de la religion de Kant. Puis il produisit des travaux sur l'histoire de la théologie allemande et il fonda la *Revue de théologie* avec M. Scherer. Il s'adonna aussi à la prédication. Ceux qui l'ont connu à Strasbourg à cette époque, vers 1860, disent que sa parole âpre et vigoureuse, sa démonstration serrée, sa raison éloquente, saisissaient profondément son public. Il y avait foule autour de sa chaire, Saint-Marc Girardin citait ses sermons comme un modèle du genre. En 1870, Colani se rendit à Bordeaux où il fit la connaissance de Gambetta qui l'attacha au journal *la République française.* »

ACADÉMIE DES SCIENCES (20 AOUT)

La vaccination préventive du choléra asiatique. — M. le président donne la parole à M. Pasteur pour présenter un travail du docteur Gamaleïa, chef du laboratoire antirabique d'Odessa, établissant la découverte de la vaccination du choléra asiatique. M. le président est heureux de constater avec quelle rapidité les recherches de M. Pasteur reçoivent de nouvelles applications; l'Académie tout entière ne manquera pas de se féliciter des découvertes dues aux travaux de son éminent confrère. M. Pasteur prend la parole. Il ne changera rien, dit-il, à la note du docteur russe M. Gamaleïa, note entièrement écrite en français. Voici cette note :

Odessa, 13 août.

Le travail suivant n'est qu'une simple et fidèle application de la *méthode expérimentale* qui a été créée au laboratoire de M. Pasteur et qui a donné de si beaux résultats pour le choléra des poules, le rouget des porcs, le charbon et la rage. L'auteur n'a pas besoin de rappeler quel obstacle cruel s'est opposé, il y a cinq ans, à l'application de cette méthode au choléra asiatique. Cet obstacle a forcé M. Pasteur de laisser cette maladie pour les recherches de ses futurs élèves.

Or, l'auteur, comme nous l'avons dit, n'a fait qu'appliquer au choléra deux grands principes de la « méthode expérimentale » : celui de la virulence progressive et celui des vaccins chimiques.

Il est connu que les cultures ordinaires du vibrion cholérique n'ont qu'une virulence minime, à ce point que M. Koch, qui les a découvertes, a cru, après de nombreux échecs, que le choléra n'était pas inoculable aux animaux. D'un autre côté, les élèves de M. Pasteur, lors de l'expédition française en Égypte, n'ont qu'une seule fois réussi à donner le choléra à une seule poule. Or, il est facile de douer le virus cholérique d'une *virulence extrême;* il ne faut, pour cela, que le porter sur un pigeon après un passage par le cobaye. Il tue alors les pigeons en leur produisant un choléra sec (avec l'exfoliation de l'épithélium intestinal). Ce qui est plus important encore, le microbe apparaît aussi dans le sang des pigeons qui ont succombé. Après quelques passages, ce microbe acquiert une telle virulence, que le sang des pigeons de passage, en dose d'une ou deux gouttes, tue tous les pigeons frais dans l'espace de huit à douze heures. Ce virus tue aussi, avec des doses encore plus petites, les cobayes.

Il est important de noter que tous les animaux de ces deux espèces — sans exception — succombent à l'infection virulente.

Avec ce virus, absolument mortel, nous avons pu constater l'existence d'une *immunité cholérique.* Ainsi, nous avons inoculé un pigeon deux fois avec une culture ordinaire (non virulente) du choléra : la première fois, dans les muscles pectoraux; la deuxième, dans la cavité abdominale; le pigeon est devenu réfractaire à l'infection réitérée par le virus le plus virulent : le sang des pigeons de passage. — Le fait de l'immunité a été ainsi acquis.

Maintenant, si l'on cultive ce virus de passage dans un bouillon nutritif, et si l'on chauffe ensuite cette culture à 120° pendant vingt minutes pour tuer sûrement tous les microbes qu'elle contient, on constate alors que le chauffage a laissé subsister une substance très active dans la culture

stérilisée. Cette culture, en effet, contient une substance toxique qui détermine des phénomènes caractéristiques chez les animaux à l'expérience.

Inoculé en quantité de 4 centimètres cubes à un cobaye, le bouillon stérilisé produit un abaissement progressif de la température et la mort en vingt, vingt-quatre heures (à l'autopsie on trouve une hypérémie prononcée de l'estomac, des intestins, et, comme de raison, une absence complète des microbes cholériques); les pigeons succombent ainsi avec les mêmes phénomènes morbides. Seulement, ils sont plus résistants vis-à-vis de ce poison, et leur mort n'arrive qu'à la suite d'une dose de 12 centimètres cubes injectés à la fois.

Si, au contraire, on leur introduit cette même quantité de 12 centimètres cubes, mais en trois, quatre ou cinq jours (en injectant, par exemple, 8 centimètres cubes le premier jour, et 4 centimètres cubes le surlendemain), on ne les tue plus.

Sur ces pigeons on constate, en outre, un phénomène de la plus grande importance : ils sont devenus *réfractaires au choléra*. Le virus le plus virulent, le sang d'un pigeon de passage, inoculé même en quantité d'un demi-centimètre cube, n'est plus capable de les tuer.

La vaccination des cobayes réussit encore plus facilement en leur introduisant le bouillon toxique et vaccinal par la quantité de 2 centimètres cubes; on les vaccine en deux ou trois séances. Ainsi, nous sommes en présence d'une *méthode de vaccination préventive du choléra*. De plus, cette méthode est fondée, comme on l'a vu, sur l'emploi de vaccins stériles, et elle possède tous les avantages de la vaccination chimique : la *sûreté* et la *sécurité*, puisque le vaccin chimique peut être mesuré d'une manière tout à fait rigoureuse et introduit à des doses assez petites pour être entièrement inoffensif, tandis que la somme de celles-ci peut donner la quantité voulue, nécessaire pour une immunité complète. Ainsi, dans mes expériences, l'immunité est conférée *sans danger et sans exception*. Nous espérons, par conséquent, que cette méthode pourrait être appliquée à la *vaccination humaine*, pour préserver les populations du choléra asiatique.

Après cette lecture, M. Pasteur ajoute : Dans une lettre particulière que j'ai reçue en même temps que la note qui précède, le docteur Gamaleïa s'exprime ainsi :

« Je vous autorise à déclarer que je suis prêt à répéter toutes mes expériences dans votre laboratoire à Paris, en présence d'une commission de l'Académie des sciences. Je m'offre également à trouver sur moi-même la dose inoffensive et suffisante pour la vaccination humaine, comme aussi d'entreprendre un voyage dans les pays ravagés par le choléra, pour prouver l'efficacité de la méthode.

« Si vous jugez nécessaires quelques autres détails, je puis vous les donner dans une note complémentaire où je pourrais vous parler de la durée de l'immunité, du mode d'infection, etc... »

En ce qui me concerne, continue M. Pasteur, il est inutile de dire que j'accepte avec empressement que les expériences de M. Gamaleïa soient faites dans mon laboratoire, conformément au désir qu'il m'en exprime. M. Gamaleïa a déjà travaillé à plusieurs reprises au milieu de nous, notamment dans l'année 1886, lorsqu'il fut envoyé à Paris par la municipalité d'Odessa, à la demande de la savante compagnie des médecins russes de cette ville, afin d'étudier la pratique des inoculations préventives de la rage; méthode dont il nous fait connaître aujourd'hui une

extension et une application si remarquables à la vaccination préventive du choléra asiatique. Mais, comme il le dit avec toute la modestie d'un grand inventeur, il adjoint aux méthodes de mon laboratoire les inspirations des pages publiées par moi sur le vaccin chimique de la rage dans le premier numéro des *Annales* de M. Duclaux et des belles et décisives expériences du docteur Roux sur le vaccin chimique de la scepticémie, dans le numéro de décembre dernier de ces mêmes *Annales*.

D'après les travaux que je rappelle, les découvertes grandissent et s'accumulent en ce qui touche les vaccins chimiques. On ne saurait douter que nous en posséderons bientôt beaucoup d'autres. La connaissance de celui de la rage, par exemple, ne peut tarder à être connue et utilisée. Voici l'une des dernières expériences que j'ai faites avec l'assistance d'un de nos jeunes aides de laboratoire, Eugène Viala, qui a acquis dans l'art des trépanations une habileté particulière :

Le 16 novembre 1887, 15 centimètres en longueur de la moelle d'un lapin de 171ᵉ passage, mort rabique, ont été délayés dans 30 centimètres cubes de bouillon stérile, après qu'on eut porté le cylindre de moelle, pendant quarante-huit heures, à la température de 35 degrés. Deux chiens trépanés et inoculés par cette moelle diluée n'ont pas pris la rage, ce qui constitue la plus grande probabilité, sinon la certitude, que la moelle, par le chauffage au contact de l'air pur et sec, avait perdu sa virulence dans toute sa longueur. Cependant, les deux chiens traités avaient été rendus réfractaires à la rage, car, inoculés par trépanation, le 23 mai 1888, avec la moelle bulbaire d'un chien mort de rage furieuse, ces deux chiens ont résisté et sont encore bien portants. La moelle chauffée, rendue non virulente, était donc vaccinale par un vaccin chimique.

M. Pasteur demande, en terminant, que le travail de M. Gamaleïa soit renvoyé à la commission du grand prix Bréant sur le choléra, ce qui est accepté sans discussion. Il demande également à l'Académie à quelle époque elle désire que M. Gamaleïa vienne reproduire ses expériences devant la commission.

Sur les observations du président, que, dans ce moment, l'Académie n'est pas au complet et qu'il est difficile de fixer une date, l'Académie décide que les expériences de M. Gamaleïa ne pourront être faites avant le mois de novembre, époque à laquelle tous les membres de la compagnie sont à Paris.

L'ABANDON DU LATIN ET L'AVÈNEMENT DU VOLAPUK.

Sous ce titre, M. Paul Leroy-Beaulieu, professeur au Collège de France, a publié, dans l'*Économiste français* du 4 août, un spirituel article.

L'auteur est « de ceux qui croient qu'aux intelligences bien faites, qui ne doivent pas absolument et précocement s'asservir à un métier ; les études classiques, telles qu'on les comprenait il y a vingt ou vingt-cinq ans encore, rendent d'incomparables services ». Il critique à ce point de vue le plan d'études modernes, développé par M. Lockroy, ainsi que

les réformes introduites il y a dix ou quinze ans dans les programmes, préférant les auteurs anciens aux modernes comme premiers éducateurs de l'esprit, et condamnant, comme la « vermine qui ronge l'intelligence de l'enfant, le chiendent qui la couvre et qui la dessèche, n'y laissant rien pousser de sain et de vigoureux », les minuties d'histoire naturelle, de géographie, de grammaire mises à la place des vérités générales qui faisaient le fond de l'ancien enseignement classique.

M. Leroy-Beaulieu continue en ces termes : « Le lecteur dira peut-être que nous sommes bien loin de notre titre : *l'Abandon du latin et l'avènement du Volapük.* Nous y arrivons. Nous sommes singulièrement frappé, depuis plusieurs années, d'entendre constamment proposer d'abandonner le latin, au moment où certains esprits ingénieux s'efforcent de créer une langue barbare universelle qu'ils appellent le *Volapük.* Il nous paraît que les hommes qui sont à la tête de l'instruction publique ne se rendent aucunement compte du prochain avenir des peuples ; c'est d'ailleurs leur habitude et c'était celle de beaucoup de leurs prédécesseurs.

Le monde marche à une effroyable confusion des langues, si l'on ne trouve le moyen d'avoir une langue un peu universelle. C'est la Tour de Babel qui s'élève. Le grand maître actuel de notre Université nous parle d'apprendre les langues modernes, c'est fort bien. Mais, à en juger d'après ses citations, il ne paraît connaître lui-même que l'anglais. Or, c'est une des quinze ou vingt langues des peuples civilisés, la plus répandue peut-être aujourd'hui ; mais on ne sait s'il en sera ainsi demain.

A ce bureau où j'écris ces lignes, nous recevons de la part des gouvernements étrangers ou de simples particuliers bienveillants des documents dans les langues les plus diverses. Il nous en arrive en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, en portugais (deux grandes langues de l'avenir, à cause de l'Amérique hispanique et de l'Amérique portugaise). Jusque-là, cela va bien ; ces cinq langues d'une façon plus ou moins complète, nous pouvons les comprendre ; c'est déjà assez pour un homme dont la tâche dans la vie ne doit pas se borner uniquement à apprendre une multitude de mots pour la même idée. Mais, où notre embarras commence, c'est quand il nous arrive des documents en russe : pères de famille aisés et prévoyants, faites apprendre le russe à vos fils, cela sera indispensable dans quinze ou vingt ans. Où notre embarras redouble, c'est à l'arrivée de documents en hongrois, en hollandais, en suédois, en roumain, en grec moderne (malgré le peu qui nous est resté de notre hellénisme scolaire), en japonais (car nous avons aussi dans notre bibliothèque des livres japonais), notez que nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les langues modernes ayant une situation dans le monde. Mais, dans notre bibliothèque, nous avons des quantités de livres ou de journaux en ces langues diverses. Faut-il parler des *Dii minores*, le tchèque, le slavon, le danois, le flamand, qu'on ressuscite, et beaucoup d'autres ? L'amour-propre national s'en mêlant, aucune de ces langues ne veut céder à une autre. Peut-on, de bonne foi, apprendre tous ces idiomes ? Alors, comment fera l'humanité ?

Nous croyons, quant à nous, qu'on s'est beaucoup trop pressé d'abandonner le latin comme langue savante. Bacon, en définitive, et Descartes ont écrit en latin. Nous estimons que l'Église a rendu un inestimable service à l'humanité en conservant la pratique du latin. Ce n'est pas en

lettré, c'est en économiste que j'écris : je crois que le latin est une des forces en réserve pour la civilisation de l'avenir; car, à bien considérer, je préfère le latin au volapük.

Autrefois, une sorte de consentement universel avait fait adopter le français comme langue diplomatique. Bien des faits d'ordre politique y avaient aidé : les croisades où les Francs avaient joué un si grand rôle; les victoires et le prestige de Louis XIV et de Napoléon ; la splendeur sans pareille de notre littérature au XVII[e] siècle; la séduction mondaine et humanitaire de nos écrivains au siècle suivant; l'attrait permanent exercé par Paris. Aujourd'hui, ces circonstances ont en grande partie disparu : on ne trouverait plus un roi de Prusse, comme le grand Frédéric, pour écrire ses mémoires en français; Gœthe et Schiller, d'ailleurs, ont paru pour débrouiller la langue allemande. Les Russes, dont l'orgueil national se développe chaque jour, commencent à se lasser d'écrire leurs publications officielles dans notre langue. Toutes les petites nationalités se réveillent et se gourment. Bref, toute suprématie d'une langue européenne actuelle semble repoussée par toutes les autres langues. Alors, comment le genre humain finira-t-il par s'entendre? Comment les savants pourront-ils correspondre? Quand vingt ou trente principaux idiomes européens et asiatiques viendront à se quereller, sans qu'aucun veuille céder à un autre, quel moyen aura-t-on de maintenir une certaine culture intellectuelle commune ; d'échapper à la Tour de Babel et à sa funeste conséquence, la dispersion des peuples? On aura le volapük ou le latin. Je préfère, pour l'intelligence universelle, le latin.

Mettez que tout ce qui précède soit une hypothèse : elle a un fondement raisonnable. Il n'est pas certain que le latin doive jouer un moindre rôle dans l'avenir que dans le passé. Le latin est encore l'un des principaux liens intellectuels des peuples civilisés. N'allons pas l'affaiblir; ce serait un préjudice considérable à l'ensemble de la culture humaine. Tant que toutes les nations n'auront pas adopté le volapük, ne jetons pas la dernière pelletée de terre sur le latin. »

MISSIONS SCIENTIFIQUES

M. Dujardin-Beaumetz, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Cochin, est chargé d'une mission en Russie, à l'effet d'étudier, dans les grands établissements hospitaliers et les principaux centres d'instruction médicale de ce pays, l'enseignement et les progrès de la thérapeutique.

M. Jules Laude, élève de l'École des hautes études, est chargé d'une mission à l'effet d'effectuer diverses recherches historiques dans les archives du nord et du centre de l'Italie.

M. Viault, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, est chargé d'une mission en Espagne, à l'effet d'y étudier l'organisation de l'enseignement médical.

M. le docteur Frémy (Henri), ancien interne des hôpitaux de Paris, est chargé d'une mission aux États-Unis, à l'effet de visiter les établissements publics et privés de ce pays affectés au traitement de la tuberculose.

MM. Jacques-Joseph Passy, élève de l'École des sciences politiques, et Jean-Bénigne Passy, élève de l'École des chartes, sont chargés d'une mission à l'effet d'étudier, au point de vue économique, anthropologique et scientifique, les îles Açores et en particulier l'île de San-Miguel.

MM. Faye et Tisserand, membres de l'Institut et du Bureau des longitudes, sont chargés d'une mission à l'effet de représenter le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à la session du Congrès géodésique international qui doit se tenir à Salzbourg au mois de septembre prochain.

Le directeur de l'École normale supérieure est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié du 26 juin 1888, la donation de M. Noiret, membre du Conseil général des Ardennes, consistant en un somme de 20,000 francs qui devra être employée à l'acquisition d'un titre de rente 3 p. 100 sur l'État français pour les arrérages être affectés au payement d'une bourse de voyage au profit de l'un des élèves sortants de la section des lettres.

La bourse à attribuer sera désignée sous le nom de « bourse Hippolyte Noiret ».

LES UNIVERSITÉS SUISSES

Le nombre des étudiants qui ont fréquenté les Universités suisses pendant le semestre d'été, s'est élevé à 2050, dont 107 dames; 1772 étaient immatriculés, les autres de simples auditeurs. En voici la répartition par Université :

	Théologie.	Droit.	Médecine.	Philosophie.
Bâle.	118	31	121	100
Zurich	39	81	269	142
Berne.	56	128	229	87
Genève.	25	79	182	181
Totaux. . .	238	319	801	510

Bâle a 407 étudiants, Zurich 579 (dont 87 femmes), Berne 527 (57 femmes et 8 étudiants en théologie à la Faculté des vieux catholiques), Genève 537 (dont 45 femmes).

Dans les femmes qui suivent les cours, 103 étudient la médecine et 94 la philosophie.

Sur les 2050 étudiants, la Suisse en fournit 1237 (Berne 284, Zurich 206, Bâle-Ville 120, Genève 89, Argovie 77, Saint-Gall 76, Thurgovie 50, Lucerne 43, Vaud 41, Neuchâtel 36, Grisons 34, Bâle-Campagne 32, Soleure 30, Schaffhouse 25, Appenzell 20, Tessin 13, Glaris 14, Fribourg 12, Schwytz 10, Zug 9, Oberwald 3, Nidwald et Uri chacun 1).

Les étudiants étrangers sont au nombre de 170 Allemands, 160 Russes, 49 Bulgares, 29 Austro-Hongrois, 26 Américains, 24 Français, 22 Italiens, 13 Anglais, 21 Grecs, 11 Turcs, 9 Serbes, 3 Roumains, 5 des Pays-Bas, 2 Africains; la Belgique, l'Inde et l'Australie ont chacune 1 étudiant.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATIONS

Faculté de médecine de Nancy. — Sont nommés à la Faculté de médecine de Nancy, pour l'année scolaire 1889-1889 :

Laboratoire de chimie.

MM. Thorion, chef des travaux chimiques;
Fistié, préparateur de chimie;
Voirin, préparateur des travaux pratiques de chimie.

Laboratoire de physique.

M. Bagnéris, agrégé, chef des travaux de physique.

Laboratoire d'hygiène.

M. Vallois, docteur en médecine, chef des travaux.

Faculté de médecine de Paris. — Un congé est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, pendant l'année scolaire 1888-1889, à M. Lannelongue, professeur de pathologie chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris.

M. Bouilly, agrégé près la Faculté de médecine de Paris, est chargé, pendant l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de pathologie chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris.

MM. Verneuil et Charcot, professeurs à la Faculté de médecine de Paris, sont dispensés du service des examens pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté de médecine de Montpellier. — M. Bertin-Sans (Henri-Jules), docteur en médecine, est nommé, pour trois ans, chef des travaux pratiques de physique à la Faculté de médecine de Montpellier, en remplacement de M. Laurent, dont le temps d'exercice est expiré.

Faculté de médecine de Nancy. — M. Prautois (Victor-Aimé-Marie) est nommé prosecteur à la Faculté de médecine de Nancy, en remplacement de M. Remond, démissionnaire.

MM. Crepet et Frœlich sont nommés aides d'anatomie à la Faculté de médecine de Nancy, en remplacement de MM. Janot et Sturel, dont le temps d'exercice est expiré.

École de médecine et de pharmacie d'Alger. — M. Merz, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger, est chargé, pendant l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de clinique obstétricale et gynécologie à ladite École.

M. Guillemin est maintenu, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'école de médecine et de pharmacie d'Alger, et chargé, à ce titre, d'un cours de physique.

Faculté des lettres de Bordeaux. — M. Hamelin, agrégé de philosophie, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours complémentaire d'histoire de la philosophie à ladite Faculté.

M. Waltz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, est chargé, sur sa demande, d'un cours de langue et littérature anciennes à l'École supérieure des lettres d'Alger, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté de droit de Caen. — M. Villey, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Caen, est nommé, pour trois ans, doyen de ladite Faculté, en remplacement de M. Vaugeois, démissionnaire.

Faculté des sciences de Clermont. — M. Girod, professeur au lycée de Clermont, est chargé en outre de faire une conférence de mathématiques élémentaires par semaine à la Faculté des sciences de cette ville, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des sciences de Grenoble. — M. Gaches, professeur au lycée de Grenoble, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours complémentaire de mathématiques spéciales (2 leçons par semaine) à la Faculté des sciences de cette ville.

M. Collet, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, est chargé en outre à ladite Faculté d'un cours complémentaire d'astronomie (2 leçons par semaine), pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des lettres de Grenoble. — M. de Crozals, professeur d'histoire et géographie à la Faculté des lettres de Grenoble, est chargé de faire une conférence supplémentaire par semaine, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — M. Duhem, bachelier ès sciences, est nommé aide-préparateur de matière médicale et d'hydrologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, en remplacement de M. Gillon, démissionnaire.

M. Locquette, bachelier ès lettres et ès sciences, est nommé aide-préparateur des travaux pratiques de physique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, en remplacement de M. François, démissionnaire.

Faculté des sciences de Lille. — M. Paillot est maintenu dans les fonctions de chef des travaux pratiques de physique à la Faculté des sciences de Lille, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des lettres de Lyon. — M. Thamin, maître de conférences de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, est chargé, en outre, à ladite Faculté, pour l'année scolaire 1888-1889, de conférences de science de l'éducation.

MM. Bayet et Lafaye, professeurs à la Faculté des lettres de Lyon, sont chargés, en outre, de faire une quatrième conférence par semaine, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des sciences de Lyon. — M. Vautier, docteur ès sciences, est nommé, pour l'année scolaire 1888-1889, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de Lyon.

M. Autonne, docteur ès sciences, est chargé de faire deux conférences de mathématiques par semaine à la Faculté des sciences de Lyon, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des lettres de Montpellier. — M. Dauriac, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier, est chargé en outre à ladite

Faculté, pour l'année scolaire 1888-1889, de conférences de science de l'éducation.

M. Pelissier, agrégé d'histoire, ancien membre de l'École de Rome, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier.

Faculté des sciences de Marseille. — M. Depéret, docteur ès sciences, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de géologie et minéralogie à la Faculté des sciences de Marseille.

Faculté des lettres de Nancy. — M. Lichtenberger, agrégé d'allemand, est délégué, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de maître de conférences de langue allemande à la Faculté des lettres de Nancy.

M. Krantz, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Nancy, est chargé de faire une conférence supplémentaire par semaine, pendant l'année scolaire 1888-1889.

M. Martin, chargé d'un cours de langue et littérature grecques à la Faculté des lettres de Nancy, est chargé de faire une conférence supplémentaire par semaine, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des sciences de Nancy. — M. Arth, docteur ès sciences, chef des travaux chimiques à la Faculté des sciences de Nancy, est chargé, en outre, de faire deux conférences de chimie industrielle et analytique par semaine à ladite Faculté, pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté de droit de Paris. — M. Girard, agrégé près la Faculté de droit de Montpellier, est transféré en la même qualité à la Faculté de droit de Paris, à partir du 1er novembre 1888.

Sont chargés des cours complémentaires ci-après désignés à la Faculté de droit de Paris, pendant l'année scolaire 1888-1889, MM. les agrégés dont les noms suivent :

MM. Michel (Léon), enregistrement dans ses rapports avec le droit civil;
Esmein, histoire générale du droit français public et privé (1er cours);
Laîné, droit international privé;
Larnaude, histoire générale du droit français public et privé (2e cours).

M. Jobbé-Duval, agrégé près la Faculté de droit de Paris, est chargé, pendant l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de Pandectes à ladite Faculté.

Un congé, pour raisons de santé, est accordé, sur sa demande, pendant l'année scolaire 1888-1889, à M. Accarias, professeur de Pandectes à la Faculté de droit de Paris.

Faculté des lettres de Poitiers. — M. Hild, professeur de littérature latine et institutions romaines à la Faculté des lettres de Poitiers, est chargé de faire une quatrième conférence par semaine à ladite Faculté, pendant l'année scolaire 1888-1889.

M. Jeanroy, agrégé des lettres, professeur de seconde au collège Stanislas, est nommé, pour l'année scolaire 1888-1889, maître de conférences de littérature grecque à la Faculté des lettres de Poitiers.

Facultés des sciences et des lettres de Poitiers. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1888-1889, des cours complémentaires ci-après désignés, près les Facultés des sciences et des lettres de Poitiers :

FACULTÉ DES SCIENCES

MM. Maillard, professeur à la Faculté, *astronomie;*
Schneider, professeur à la Faculté, *botanique;*
Meslin, professeur au lycée, *physique* (deux leçons par semaine).

FACULTÉ DES LETTRES

M. Brun, professeur au lycée, *philosophie* (deux leçons par semaine).

Faculté des sciences de Poitiers. — M. Guitteau, préparateur à la Faculté des sciences de Poitiers, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, de conférences de chimie à ladite Faculté.

Faculté des lettres de Rennes. — M. Rebelliau, agrégé des lettres, bibliothécaire à l'École normale supérieure, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours complémentaire de littérature grecque à la Faculté des lettres de Rennes.

Faculté de droit de Rennes. — Un congé, pendant l'année scolaire 1888-1889, est accordé, sur sa demande, à M. Worms, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Rennes.

Faculté des sciences de Rennes. — M. François, docteur ès sciences, est maintenu, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de chargé de conférences d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Rennes.

M. Joubin, docteur ès sciences, préparateur du laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer, est nommé, pour l'année scolaire 1888-1889, maître de conférences de zoologie à la Faculté des sciences de Rennes.

M. Flamme, docteur ès sciences, astronome adjoint à l'observatoire de Bordeaux, est nommé, pour l'année scolaire 1888-1889, maître de conférences de mathématiques à la Faculté des sciences de Rennes, en remplacement de M. Guichard, appelé à d'autres fonctions.

Faculté de droit de Toulouse. — M. Despiau, agrégé des Facultés de droit, professeur de procédure civile à l'école de droit d'Alger, est transféré en qualité d'agrégé près la Faculté de droit de Toulouse, à partir du 1er novembre 1888.

Faculté des lettres de Toulouse. — M. Duméril (Henri), docteur ès lettres, docteur en droit, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue anglaise, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, à la Faculté des lettres de Toulouse :

1° D'un cours complémentaire de langue et littérature anglaises;

2° D'une conférence supplémentaire d'intitutions grecques et latines.

M. Mazuel, agrégé de grammaire, est chargé de faire deux conférences de grammaire par semaine, à la Faculté des lettres de Toulouse, pendant l'année scolaire 1888-1889.

M. Antoine, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, est autorisé à faire une conférence supplémentaire d'allemand par semaine à ladite Faculté, pendant l'année scolaire 1888-1889.

M. Rauh, agrégé de philosophie, est chargé d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Toulouse, pendant l'année scolaire 1888-1889.

M. Mabilleau, chargé de cours à l'école normale d'Auteuil, conservera, pendant l'année scolaire 1888-1889, une somme de 3,000 francs sur le traitement qui lui a été attribué comme chargé d'un cours à la Faculté des lettres de Toulouse.

Faculté des sciences de Toulouse. — M. Caralp, préparateur à la Faculté des sciences de Toulouse, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1888-1889, de faire trois conférences de géologie et minéralogie par semaine à ladite Faculté.

Écoles supérieures d'Alger. — Sont chargés, pour l'année scolaire

1888-1889, de cours complémentaires près les Écoles d'Alger ci-après désignées :

École des sciences. — M. Lurie, licencié ès sciences; minéralogie.

École des lettres. — MM. Fagnan, littérature arabe et persane; Belkassem ben Sedira, arabe vulgaire.

Sont chargés de cours, pour l'année scolaire 1888-1889, près les Écoles d'Alger ci-après désignées :

École des sciences. — M. Muller, docteur ès sciences; chimie.

École des lettres. — M. Fournier, agrégé de grammaire; langue et littérature anciennes.

École supérieure des lettres d'Alger. — M. Cat, maître de conférences à l'École supérieure des lettres d'Alger, est chargé d'un cours de géographie de l'Afrique à ladite École, pendant la durée du congé accordé à M. de la Blanchère (année scolaire 1888-1889).

Un congé, pour l'année scolaire 1888-1889, est accordé à M. de la Blanchère, professeur de géographique à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Pendant la durée de ce congé, M. de la Blanchère conservera, sur son traitement, une somme de 1,000 francs et recevra le quart colonial.

École de droit d'Alger. — M. Prévot-Leygonie, professeur de droit civil à l'École de droit d'Alger, est chargé en outre, pendant l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de procédure civile à ladite École.

École de médecine et de pharmacie de Caen. — M. Pauchon, docteur ès sciences physiques, pharmacien de 1re classe, est nommé professeur de physique à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen.

École supérieure de pharmacie de Montpellier. — M. Jeanjean, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, membre du Conseil général des Facultés, est nommé assesseur du directeur de ladite École.

École française d'Athènes. — M. Fougères, membre de l'École française d'Athènes, est autorisé à prolonger son séjour à ladite École pendant l'année scolaire 1888-1889.

Conseil académique de Caen. — A la suite du scrutin qui a eu lieu le 28 juillet 1888 pour l'élection au Conseil académique de Caen d'un délégué de la Faculté de droit, en remplacement de M. Lebret, démissionnaire, M. Danjon, professeur de droit commercial à ladite Faculté, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été déclaré membre élu du Conseil académique de Caen.

Bibliothèques universitaires. — M. Mortet (François-Joseph-Victor), bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux, est nommé bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université à Paris, en remplacement de M. Derôme, décédé.

M. Bouvy (Eugène-Constant), bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Caen, est nommé en la même qualité à Bordeaux, en remplacement de M. Mortet, appelé à d'autres fonctions.

M. Daux (Louis-Charles), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire de Dijon, est nommé bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Caen, en remplacement de M. Bouvy, appelé à d'autres fonctions.

M. Fleury (Georges-Édouard), bachelier ès lettres et bachelier ès sciences restreint, pourvu du certificat d'aptitude institué par l'arrêté du 4 décembre 1882, surnuméraire à la Bibliothèque universitaire de Besançon, est nommé sous-bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire de Dijon, en remplacement de M. Daux, appelé à d'autres fonctions.

Faculté des lettres de Paris. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1888-1889, des cours supplémentaires ci-après désignés à la Faculté des lettres de Paris : — MM. Langlois, docteur ès lettres, sciences auxiliaires de l'histoire; — Chatelain, paléographie latine classique.

Sont chargés des cours complémentaires ci-après désignés à la Faculté des lettres de Paris : — MM. Beljame, docteur ès lettres, langue et littérature anglaises; — Guiraud, docteur ès lettres, histoire ancienne.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1888-1889, des cours ci-après désignés à la Faculté des lettres de Paris : — MM. Collignon, professeur à la Faculté de Bordeaux, archéologie; — Decharme, professeur à la Faculté de Nancy, littérature grecque (poésie); — Lichtenberger, docteur ès lettres, littérature étrangère (pendant l'absence de M. Mézières, député); — Luchaire, professeur à la Faculté de Bordeaux, histoire du moyen âge.

M. Lange, docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand, est chargé en outre, pour l'année scolaire 1888-1889, des fonctions de maître de conférences de langue allemande à la Faculté des lettres de Paris.

M. Dejob, docteur ès lettres, professeur au collège Stanislas, est chargé des fonctions de maître de conférences de littérature française à la Faculté des lettres de Paris, pendant la durée de la délégation de M. Larroumet comme directeur des Beaux-Arts.

Un congé, pour l'année scolaire 1888-1889, est accordé, sur leur demande, aux professeurs de la Faculté des lettres de Paris dont les noms suivent : MM. Fustel de Coulanges, professeur d'histoire du moyen âge; — Girard, professeur de poésie grecque; — Perrot, professeur d'archéologie. — Un congé sans traitement est accordé à M. Larroumet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, pendant la durée de sa délégation à la direction des Beaux-Arts.

Sont maintenus, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de maîtres de conférences ci-après désignés à la Faculté des lettres de Paris : MM. Gazier, littérature française; — Zeller (B.), histoire; — Dubois, géographie; — Girard (P.), littérature et institutions grecques; — Goelzer, grammaire et philologie; — Hauvette-Besnault, langue et littérature grecques; Larroumet, littérature française; — Martha (J.), langue et littérature latines; — Séailles, philosophie.

Faculté des sciences de Paris. — Sont chargés à la Faculté des sciences de Paris des conférences préparatoires à l'agrégation pendant la même année scolaire : MM. Joly, maître de conférences, sciences physiques (chimie); — Pellat, maître de conférences, sciences physiques (physique); — Kœnigs, docteur ès sciences, sciences mathématiques.

Facultés. — Sont maintenus, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de maîtres de conférences près les Facultés ci-après désignées :

Faculté de théologie protestante de Paris. —M. Massebieau, docteur ès lettres, histoire de la philosophie et patristique; — MM. Stapfer, docteur en théologie, philologie du Nouveau Testament; — Jundt, docteur en théologie, langue et littérature théologiques allemandes et histoire ecclésiastique.

Faculté des sciences de Paris. — MM. Chatin, docteur ès sciences, anatomie; — Jannetaz, docteur ès sciences, minéralogie; — Joly, docteur ès sciences, minéralogie; — Joly, docteur ès sciences, chimie; —

Mouton, docteur ès sciences, physique; — Pellat, docteur ès sciences, physique; — Pruvot, docteur ès sciences, zoologie; — Puiseux, docteur ès sciences, mécanique; — Raffy, docteur ès sciences, analyse; — Riban, docteur ès sciences, chimie; — Vélain, docteur ès sciences, géologie.

Faculté des lettres d'Aix. — MM. Rigal, agrégé de grammaire, philologie grecque et latine; — Clerc, agrégé d'histoire, histoire ancienne; — Maury, agrégé des lettres, langue et littérature grecques.

Faculté des sciences de Marseille. — M. Vayssière, docteur ès sciences, anatomie (laboratoire de zoologie marine).

Faculté de droit de Lyon. — Un congé est accordé, sur sa demande, pendant l'année scolaire 1888-1889, à M. Blondel, chargé de cours annexe à la Faculté de droit de Lyon.

Faculté de médecine de Nancy. — M. Tourdes, doyen de la Faculté de médecine de Nancy, est nommé, à partir du 1er novembre 1888, doyen honoraire de ladite Faculté.

Facultés des lettres. — Sont nommés, pour l'année scolaire 1888-1889, maîtres de conférences près les Facultés ci-après désignées :

Faculté des lettres de Besançon. — M. Vernier, agrégé de grammaire, philologie grecque et latine.

Faculté des lettres de Lille. — M. Dautremer, agrégé des lettres littérature latine.

Faculté des lettres de Nancy. — M. Collignon, agrégé des lettres, littérature latine.

Faculté des lettres de Montpellier. — M. Rabaud, agrégé des lettres, littérature française. — Cet arrêté aura son effet à dater du 1er octobre 1888.

Facultés des sciences. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1888-1889, de cours complémentaires près les Facultés des sciences ci-après désignées :

Faculté de Caen. — M. Recoura, docteur ès sciences, chimie et minéralogie.

Faculté de Dijon. — M. Lochert *dit* Eisenlöffel, docteur ès sciences, chimie.

Faculté de Marseille. — M. Pérot, docteur ès sciences, physique.

Faculté de Montpellier. — M. Joubin, docteur ès sciences, physique. Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Faculté des sciences et des lettres. — Les professeurs de lycée dont les noms suivent sont chargés de conférences, pendant l'année scolaire 1888-1889, près les Facultés ci-après désignées :

Faculté des sciences de Clermont. — M. Bloch, physique (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Montpellier. — M. Malavialle, géographie (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Poitiers. — M. Chevaldin, grammaire (2 conférences par semaine).

Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Sont chargés de cours complémentaires, pour l'année scolaire 1888-1889, près les Facultés ci-après désignées :

Faculté des sciences de Lille. — Buisine, docteur ès sciences, chimie.

Faculté des lettres de Lille. — M. Chevrillon, agrégé des langues vivantes, langue et littérature anglaises.

Faculté des lettres de Rennes. — M. Pinloche, langue et littérature anglaises (2 leçons par semaine).

Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Facultés des sciences et des lettres. — Sont maintenus, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de maîtres de conférences près les Facultés ci-après désignées :

Faculté des sciences de Lille. — M. Duhem, agrégé des sciences, physique.

Faculté des lettres de Montpellier. — M. Brenous, agrégé de grammaire, langue et littérature grecques.

Faculté des sciences de Montpellier. — MM. Œchsner de Coninck, docteur ès sciences, chimie ; — Rouzaud, docteur ès sciences, sciences naturelles ; — Delage, licencié ès sciences, minéralogie.

Faculté des lettres de Nancy. — MM. Auerbach, agrégé d'histoire, histoire et géographie ; — Cousin, agrégé de grammaire, grammaire ; — Diehl, agrégé d'histoire, institutions grecques et romaines ; — Lemercier, agrégé des lettres, langue et littérature grecques.

Faculté des sciences de Nancy. — MM. Blondlot, docteur ès sciences, physique ; — Paraf, agrégé des sciences, mathématiques.

Faculté des sciences de Toulouse. — MM. Audoyer, docteur ès sciences, mathématiques ; — Chauvin, agrégé des sciences, physique ; — Destrem, docteur ès sciences, chimie ; — Roule, docteur ès sciences, zoologie.

Faculté des lettres de Toulouse. — MM. Dognon, agrégé d'histoire, géographie ; — Dürrbach, agrégé des lettres, littérature grecque ; — Lécrivain, docteur ès lettres, histoire.

Facultés et Écoles. — Sont chargés de cours complémentaires, pendant l'année scolaire 1888-1889, dans les Facultés et École supérieure ci-après désignées :

Faculté de théologie protestante de Paris. — M. Vaucher, licencié en théologie, théologie pratique.

Faculté des sciences de Paris. — MM. Riban, docteur ès ciences, analyse chimique quantitative; — Salet, docteur ès sciences, chimie organique.

École de pharmacie de Paris. — M. Villiers-Moriamé, agrégé, chimie analytique.

Faculté des lettres d'Aix. — MM. Bizos, professeur, littérature française (le cours est réservé aux étudiants en droit étrangers) ; — Agabriel, professeur au lycée de Marseille, géographie (1 leçon par semaine).

Faculté des sciences de Marseille. — MM. Jourdan, docteur ès sciences, zoologie ; Amigues, professeur au lycée, mathématiques (2 leçons par semaine).

Faculté des sciences et des lettres. — Les professeurs de lycée dont les noms suivent sont chargés de conférences pendant l'année scolaire 1888-1889, dans les Facultés des sciences et des lettres ci-après désignées :

Faculté des lettres de Paris. — M. Baret, professeur au lycée Henri IV, langue anglaise (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres d'Aix. — M. Lena, littérature française (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Besançon. — M. Kontz, allemand (2 conférences par semaine).

Faculté des sciences de Bordeaux. — M. de Lagrandval, mathématiques (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Clermont. — M. Bergson, philosophie (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Dijon. — M. Lame, littérature française (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Grenoble. — MM. Reynier, langue et littérature françaises (2 conférences par semaine); — Dufayard, histoire ancienne et antiquités grecques et latines (2 conférences par semaine); — Stryenski, anglais (2 conférences par semaine); — Noël, grammaire (2 conférences par semaine).

Faculté des sciences de Lille. — M. Noguès, mathématiques spéciales (2 conférences par semaine).

Faculté des lettres de Toulouse. — M. Rouquet, géométrie (2 conférences par semaine).

Facultés de droit. — Sont autorisés à faire les cours complémentaires facultatifs ci-après désignés, pendant l'année scolaire 1888-1889, dans les Facultés de droit :

Faculté d'Aix. — MM. Laurin, droit maritime; — de Pitti-Ferrandi, enregistrement et notariat.

Faculté de Grenoble. — MM. Trouiller, procédure civile appliquée; — Guétat, législation notariale; — Tartari, enregistrement; — Balleydier, science fiancière.

Faculté de Lyon. — MM. Mabire, droit civil approfondi; — Garraud, notariat et enregistrement; — Flurer, droit civil (petits contrats); — Thaller, législation commerciale; — Enou, législation financière; — Cohendy, saisies, ordres et contributions; — Leseur, droit international public; — Sauzet, droit industriel; — Berthélemy, introduction historique et philosophique à l'étude du droit.

Faculté de Montpellier. — MM. Valabrègue, droit maritime; — Charmont, droit civil approfondi; — Glaize, voies d'exécutions et ordres; — Vigié, notariat et enregistrement; — Gide, législation industrielle et financière.

Faculté de Nancy. — MM. Lederlin, droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières; — Binet, enregistrement; — Lombard (A.), droit des gens.

Faculté de Poitiers. — M. Arthuys, droit maritime.

Faculté de Rennes. — MM. Châtel, droit commercial approfondi; Guérard, procédure civile approfondie.

Faculté de Toulouse. — MM. Deloume, législation industrielle; — Bressolles, voies d'exécution contre les débiteurs; — Vidal, droit civil approfondi.

Facultés de droit. — Sont chargés des cours ci-après désignés, pendant l'année scolaire 1888-1889, dans les Facultés de droit :

Faculté d'Aix. — MM. Vermond, agrégé, cours de droit romain; — Lacoste, agrégé, cours de droit civil.

Faculté de Bordeaux. — M. Saint-Marc, agrégé, cours d'économie politique (pendant l'absence de M. Faure, député).

Faculté de Caen. — M. Cabouat, agrégé, cours de procédure civile.

Faculté de Grenoble. — M. Michoud, agrégé, cours de droit administratif.

Faculté de Montpellier. — M. Charmont, agrégé, cours de droit civil.

Faculté de Rennes. — MM. Piédelièvre, agrégé, cours de droit civil

(pendant l'absence de M. Durand, député); — Turgeon, agrégé, cours d'économie politique.

Faculté de Toulouse. — MM. Brissaud, agrégé, cours de droit civil; — de Boeck, agrégé, cours d'économie politique (pendant l'absence de M. Arnault, député).

Faculté de droit de Lille. — Sont autorisés à faire les cours complémentaires ci-après désignés, à la Faculté de droit de Lille, pendant l'année scolaire 1888-1889, MM. les professeurs et agrégés dont les noms suivent : MM. Aubry, science financière; — Lacour, droit maritime; — Jacquey, droit des gens; — Féder, droit civil approfondi; — Vallas, législation industrielle; — Artur, procédure civile des saisies.

Facultés. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1888-1889, de cours complémentaires près les Facultés ci-après désignées :

Faculté des sciences de Bordeaux. — M. Joannis, docteur ès sciences, chimie industrielle.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux. — MM. Carles, agrégé, chimie; — Lefour, agrégé, accouchements.

Faculté des lettres de Bordeaux. — MM. Durckeim, agrégé de philosophie, science sociale et pédagogie; — Radet, agrégé d'histoire, histoire ancienne.

Faculté des lettres de Clermont. — M. Leclerc, professeur au lycée, grammaire (2 leçons par semaine).

Faculté des lettres de Lille. — MM. Angellier, agrégé de langues vivantes, langue anglaise; — Henry, docteur ès lettres, grec; — Langlois, langue et littérature vallonnes et picardes.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille. — MM. Demon, agrégé, accouchements; — de Lapersonne, agrégé, clinique ophtalmologique.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon. — MM. Poulet, agrégé, accouchements; — Beauvisage, agrégé, botanique.

Faculté des sciences de Lyon. — MM. Louise, docteur ès sciences, chimie; — Lachmann, licencié ès sciences, botanique; — Gonnessiat, licencié ès sciences, astronomie.

Faculté des lettres de Lyon. — MM. Hannequin, agrégé de philosophie, philosophie; — Brunot, agrégé de grammaire, langue et littérature françaises; — Jullien, docteur ès lettres, langue et littérature latines; — Gruber, professeur au lycée, allemand (2 leçons par semaine). — Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Facultés et Écoles. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1888-1889, de cours complémentaires près les Facultés et Écoles supérieures ci-après désignées :

Faculté de médecine de Nancy. — MM. Schmitt, agrégé, clinique des maladies syphilitiques et cutanées; — Simon, agrégé, clinique des maladies des enfants; — Remy, agrégé, accouchements.

Faculté des sciences de Nancy. — MM. Guntz, docteur ès sciences, chimie générale; — Kœhler, docteur ès sciences, zoologie; — Wohlgemuth, docteur ès sciences, géologie; — Millot, docteur ès sciences, météorologie; — Hervieux, professeur au lycée, mathématiques (2 leçons par semaine).

École supérieure de pharmacie de Nancy. — M. Thouvenin, pourvu du diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe, zoologie.

Faculté des lettres de Nancy. — MM. Diehl, agrégé d'histoire, archéologie; Étienne, professeur au lycée, littérature française (2 leçons par semaine).

Faculté des sciences de Toulouse. — M. Cosserat, agrégé des sciences, mathématiques.

Faculté des lettres de Montpellier. — MM. Gachon, docteur ès lettres, histoire; — Fécamp, licencié ès lettres, allemand (2 leçons par semaine); — Reynaud, professeur au lycée, langue et littérature latines (3 leçons par semaine).

Faculté de médecine de Montpellier. — M. Gerbaud, agrégé, accouchements.

École supérieure de pharmacie de Montpellier. — MM. Massol, agrégé, hydrologie et minéralogie; — Courchet, agrégé, matière médicale.

Faculté des lettres de Toulouse. — M. Dumesnil, agrégé de philosophie, science de l'éducation. — Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Faculté de médecine de Nancy. — Sont maintenus pour un an, à partir du 1er août 1888, dans leurs fonctions à la Faculté de médecine de Nancy : MM. Étienne, chef de clinique chirurgicale; — Vautrin, chef de clinique obstétricale.

École de médecine et de pharmacie de Caen. — M. Faivre-Dupaigre. agrégé de physique, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de physique et de chimie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen.

École de médecine et de pharmacie de Limoges. — M. Boudet, docteur en médecine, ancien suppléant à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges, est nommé professeur d'histoire naturelle à ladite école.

Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Faculté de médecine de Paris. — MM. Callot, Pfender, Dagron, Mordret, Isch Wall et Arnould sont nommés, pour une période de quatre ans, aides d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, en remplacement de MM. Festal et Metaxas dont la délégation est expirée; Delbet, Villemin et Potherat appelés à d'autres fonctions, et Demoulin démissionnaire.

Faculté de droit de Paris. — M. Larnaude, agrégé près la Faculté de droit de Paris, est prorogé dans ses fonctions.

Faculté des sciences de Paris. — Un congé est accordé, sur sa demande, pour raisons de santé, pendant l'année scolaire 1888-1889, à M. Faguet, préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Paris.

M. Dufour, docteur ès sciences naturelles, est chargé des fonctions de préparateur de botanique à la Faculté des sciences de Paris, pendant la durée du congé accordé à M. Faguet.

Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux. — Sont nommés, pour deux ans à partir du 1er novembre 1888, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux :

Chef de clinique obstétricale, M. Chaleix, docteur en médecine, en remplacement de M. Chambrelent, dont le temps d'exercice est expiré.

Chefs de clinique médicale, MM. Blanc-Fontenille et Auché, docteurs en médecine, en remplacement de MM. Rivals et Mesnard, dont le temps d'exercice est expiré.

Chefs adjoints de clinique médicale, MM. Cassaët et Martin du Magny, docteurs en médecine.

M. Puech, docteur en médecine, est maintenu, pendant le premier semestre 1888-1889, dans les fonctions de chef de clinique ophtalmologique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

Faculté des sciences de Nancy. — M. Grandeau, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, est nommé, à partir du 12 août 1888, doyen honoraire de ladite Faculté.

M. Bichat, professeur de physique à la Faculté des sciences de Nancy, est nommé pour trois ans, à partir du 12 août 1888, doyen de ladite Faculté.

Faculté de droit de Caen. — Un congé est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, pendant l'année scolaire 1888-1889, à M. Vaugeois, professeur de droit criminel à la Faculté de droit de Caen.

M. Gauckler, agrégé près la Faculté de droit de Caen, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de droit criminel à ladite Faculté.

Faculté de droit de Montpellier. — M. Chausse, agrégé, chargé d'un cours complémentaire de droit international privé à la Faculté de droit de Montpellier, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de droit romain à ladite Faculté.

Facultés des sciences et des lettres. — Sont maintenus, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de maître de conférences près les Facultés ci-après désignées :

Faculté des sciences de Besançon. — M. Magnin, docteur ès sciences, botanique.

Faculté des sciences de Bordeaux. — MM. Kunstler, docteur ès sciences, zoologie; Morisot, docteur ès sciences, physique; Rodier, agrégé des sciences, botanique.

Faculté des lettres de Bordeaux. — MM. Boulin, agrégé de grammaire, grammaire; Bourciez, docteur ès lettres, littérature française; Imbart de la Tour, agrégé d'histoire, histoire; Ouvré, agrégé des lettres, langue grecque; Pâris, agrégé des lettres, archéologie et institutions grecques; de La Ville de Mirmont, agrégé des lettres, littérature latine.

Faculté des lettres de Caen. — MM. Souriau, docteur ès lettres, littérature française; Coville, agrégé d'histoire, histoire; Dorison, agrégé des lettres, grammaire et langue grecques.

Faculté des sciences de Caen. — MM. Huet, docteur ès sciences, zoologie; Lecornu, docteur ès sciences, mathématiques; Pauchon, docteur ès sciences, physique.

Faculté des lettres de Clermont. — MM. Allais, agrégé des lettres, littérature française; Baron, agrégé de grammaire, langue et littérature anciennes.

Faculté des sciences de Clermont. — M. Girot, docteur ès sciences, zoologie et botanique.

Faculté des lettres de Dijon. — M. Mariéjol, docteur ès lettres, histoire.

Faculté des lettres de Lille. — MM. Bailly, agrégé des langues vivantes, langue allemande; Desrousseaux, agrégé de grammaire, littérature grecque; Dupont, agrégé des lettres, littérature française; Fabre, agrégé d'histoire, histoire.

Faculté des sciences de Lille. — MM. Barrois, docteur ès sciences, géologie; Boutan, docteur ès sciences, zoologie.

Faculté des sciences de Lyon. — MM. Roux, docteur ès sciences, chimie industrielle; Houssay, docteur ès sciences, zoologie; Offret, agrégé des sciences, minéralogie.

Faculté des lettres de Lyon. — MM. Waddington, docteur ès lettres, histoire moderne; Legouis, agrégé d'anglais, langue et littérature anglaises; Thamin, agrégé de philosophie, philosophie; Durand, agrégé de grammaire, grammaire; Allègre, agrégé des lettres, langue et littérature grecques; Loret, égyptologie.

Faculté des lettres de Rennes. — MM. Puech, agrégé des lettres, littérature latine; Carré, docteur ès lettres, histoire et géographie.

Cet arrêté aura son effet à dater du 1er novembre 1888.

Faculté de droit de Dijon. — M. Villequez, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Dijon, est nommé, pour trois ans, doyen de ladite Faculté, à partir du 1er novembre 1888.

Faculté des sciences de Clermont. — Un congé d'inactivité est accordé, pour l'année scolaire 1888-1889, à M. Roujon, chargé d'un cours d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Clermont.

École de médecine et de pharmacie de Rouen. — M. Renard, docteur ès-sciences physiques, est chargé, pendant l'année scolaire 1888-1889, d'un cours de chimie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

M. Brunon, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen, est nommé professeur de pathologie à ladite école.

École de médecine et de pharmacie d'Amiens. — M. Dhourdin, chargé d'un cours d'anatomie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé professeur d'anatomie à ladite école.

Facultés et Écoles. — Sont chargés de cours, pendant l'année scolaire 1888-1889, près les Facultés et Écoles supérieures ci-après désignées :

Faculté des lettres de Besançon. — M. Droz, docteur ès lettres, langue et littérature françaises.

Faculté des sciences de Bordeaux. — M. Pionchon, docteur ès sciences, physique.

Faculté des lettres de Bordeaux. — MM. Cucuel, docteur ès lettres, langue et littérature grecques; — Gébelin, docteur ès lettres, géographie; — Jullian, docteur ès lettres, histoire romaine et antiquités latines; — Plessis, docteur ès lettres, langue et littérature latines.

Faculté des sciences de Caen. — MM. Lignier, docteur ès sciences, botanique; — Riquier, docteur ès sciences, calcul différentiel et intégral.

Faculté des sciences de Clermont. — M. Guichard, docteur ès sciences, astronomie.

Faculté des lettres de Grenoble. — MM. Ehrard, agrégé d'allemand, littérature étrangère; — Morillot, docteur ès lettres, littérature française.

Faculté des sciences de Grenoble. — M. Janet, agrégé des sciences, physique.

Faculté des sciences de Lille. — M. Painlevé, docteur ès sciences, mécanique rationnelle et appliquée.

BIBLIOGRAPHIE

ERNEST LAVISSE, *Trois Empereurs d'Allemagne. Guillaume Ier. Frédéric III. Guillaume II.* — F. PICAVET, *E. Kant. Critique de la Raison pratique.* F. GLASSON, *Histoire du Droit et des Institutions de la France.* — J. ESPAGNOLLE, *L'Origine du français.* — J. GOURY DU ROSLAN, *Essai sur l'Histoire économique de l'Espagne.* — JULES TELLIER, *Les Écrivains d'aujourd'hui. Nos Poètes.* — JULES FLAMMERMONT, *Lille et le Nord au moyen âge.* — *Ouvrages classiques.*

Trois empereurs d'Allemagne. Guillaume Ier. Frédéric III. Guillaume II, par ERNEST LAVISSE, professeur à la Faculté des lettres de Paris (1 vol. in-18 jésus, A. Colin, édit. Paris, 1888). — Nous reproduisons en entier l'Avant-propos dans lequel l'auteur expose en quelques mots précis le but élevé qu'il s'est proposé, les sources auxquelles il a puisé et la méthode qu'il a suivie pour faire œuvre d'historien dans une étude d'actualité.

« Les chapitres de ce livre ont paru dans le *Journal des Débats* et la *Revue bleue.*

Ils ont été écrits pendant les cent jours qui ont vu trois règnes en Allemagne, pendant le trimestre des trois empereurs.

J'ai consulté les documents officiels et trouvé des renseignements dans plusieurs monographies allemandes, qui n'ont de valeur que par les faits ou les paroles qu'elles citent (1). Je me suis informé moi-même du mieux que j'ai pu. Enfin et surtout, je me suis efforcé d'encadrer les trois empereurs dans l'histoire.

Pour Guillaume Ier, je n'ai pas fait autre chose que de suivre les grands courants des histoires d'Allemagne et de Prusse, depuis les sources lointaines jusqu'au moment où ils se confondent dans le nouvel empire. Pour Frédéric III, j'ai essayé de deviner ce qu'il aurait été, en étudiant son caractère dans toutes ses manifestations. Par la même méthode, si téméraire que soit l'entreprise, j'ai tenté de découvrir les intentions de Guillaume II.

Les pages d'histoire générale écrites en tête de ce volume le dominent tout entier. C'est l'histoire qui explique le principat de Guillaume Ier, l'isolement de Frédéric III dans l'empire, et l'attitude d'avènement de Guillaume II.

Traiter les princes contemporains comme des anciens, les placer dans le temps, évaluer la force du passé qui détermine dans une large mesure les volontés; mettre en présence de cette sorte de fatalité les per-

(1) Une de ces brochures (sur Frédéric III) est citée dans le volume. Elle est médiocre, comme le *Prinz Wilhelm von Preussen*, de M. von Hendrichs. Ces deux biographes, parlant de princes, ne se sentent pas de béatitude. — M. le Dr Hinzpeter, qui a été le précepteur de Guillaume II, a écrit, en 1883, pour les noces d'argent des parents de son élève, quelques pages point banales, intéressantes et instructives : *Eine Unterhaltung am hauslichen Herd.* — De M. Edouard Simon, *l'Empereur Guillaume et son règne* et *l'Empereur Frédéric III.*

sonnes royales, leurs idées et leurs sentiments, leur activité en partie libre, c'est le moyen assuré d'être juste envers eux.

J'ai voulu être juste. Si je me suis trompé en quelque endroit, c'est en toute sincérité de conscience. Le lecteur ne trouvera pas dans ce volume une parole de haine. Puisqu'on dit que la haine est aveugle, il ne faut pas la prendre pour guide dans notre chemin malaisé. »

E. Kant. Critique de la raison pratique. Nouvelle traduction française, avec un avant-propos sur la philosophie de Kant en France de 1773 à 1814, des notes philologiques et philosophiques, par F. Picavet, agrégé de philosophie (1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1888). — La traduction de la *Critique de la raison pratique* par Jules Barni était depuis longtemps épuisée. M. Picavet, qui, ainsi qu'il nous l'apprend, avait, à deux reprises déjà, traduit pour lui-même cette partie de l'œuvre de Kant (sans doute comme exercice d'ascétique), était tout désigné pour combler cette lacune dans la collection historique des grands philosophes. Il s'est acquitté de cette tâche ardue et difficile avec cette science et cette conscience qu'il apporte dans tout ce qu'il fait. Le texte dont il s'est principalement servi est celui de Hartenstein; il a utilisé la traduction latine de Born, la traduction française de Barni, la traduction anglaise d'Abbot, s'efforçant de rendre le texte d'une façon aussi exacte et aussi précise que possible, en évitant les fausses interprétations qui peuvent provenir de l'emploi d'un même terme pour rendre deux mots différents; en remplaçant par les noms auxquels ils se rapportent les nombreux pronoms qui donnent souvent lieu à des équivoques chez Kant; en coupant, quand on pouvait le faire sans inconvénient pour le sens, les longues phrases surchargées d'incidentes. Je connais une vieille fille diplômée à un haut degré qui ne se console pas de ne pouvoir lire Kant dans l'original. Puisse cette excellente traduction, que je lui signalerai, tromper un peu sa douleur! La reproduction des termes mêmes de Kant, que le traducteur a multipliée, à l'excès peut-être, est propre à prévenir de fausses interprétations; elle rendra aussi de grands services aux dévotes du kantisme, qui pourront citer avec profondeur les mots allemands qu'elles ne comprennent pas dans la traduction. — L'avant-propos mérite une mention particulière. M. Picavet, s'appuyant sur une lecture attentive des ouvrages philosophiques qui ont paru de 1789 à 1815, sur d'heureuses trouvailles et sur des documents inédits empruntés à l'inépuisable collection de M. Gazier, démontre que, contrairement à l'opinion généralement accréditée, la philosophie de Kant a été connue, discutée et appréciée en France avant Mme de Staël et V. Cousin. Voici comment l'auteur résume lui-même les résultats de ses recherches : « ... Le kantisme a été connu, enseigné et discuté à Strasbourg dès 1773; on a songé à le transplanter en France immédiatement après la Terreur; Grégoire, dont l'influence à cette époque était considérable, a encouragé ceux qui avaient conçu ce projet; Sieyès lui-même a, dès 1796, l'idée de le faire connaître; les Mémoires de l'Académie de Berlin qui, écrits en français, étaient beaucoup lus dans notre pays, ont permis, dès 1792, d'en aborder indirectement l'étude; on traduisait en 1796 les Observations sur le sentiment du beau et du sublime; en 1798, le projet d'un traité de paix perpétuelle; deux ans plus tard la Religion dans les limites de la raison; de Gérando préparait des traductions plus importantes, exposait et critiquait le kan-

tisme en 1799, en 1801, en 1805, en 1808; B. Constant l'attaquait en 1797; la Décade présentait à la même époque Kant comme un philosophe digne d'être étudié. Fr. de Neufchâteau publie en 1800 une esquisse qui pourrait être acceptée aujourd'hui en grande partie par les criticistes; Villers l'oppose à la philosophie régnante et provoque un nouvel examen de la doctrine auquel se livrent la Décade et D. de Tracy, de Gérando et Mercier. Prévost, en 1797 et en 1805; Boddmer, en 1802, contribuent, comme le poète Kinker, traduit par Le Fèvre, à appeler l'attention sur Kant; D. de Tracy, Laromiguière l'étudient dans les versions latines; Ampère lui fait des emprunts et engage Biran à le lire; Stapfer en fait un auxiliaire du christianisme; Chateaubriand et Gall le citent; M[me] de Staël le célèbre avec enthousiasme et le met à côté de Schiller et de Gœthe. » Comme le remarque M. Picavet, un Comte, un Spencer, un Darwin, dans des périodes moins troublées, n'ont pas trouvé si promptement des commentateurs aussi éminents en Allemagne. — Ajoutons, pour terminer ce compte rendu, que des notes philosophiques, placées à la fin du volume, ont pour objet de rapprocher les différents passages propres à s'éclairer les uns les autres, et d'expliquer quel rapport Kant a établi entre les deux *Critiques*, entre ses divers ouvrages de morale, et ce qu'il doit au sens commun, à Voltaire, à Rousseau, au christianisme, etc., etc.

Histoire du Droit et des Institutions de la France, par E. GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, professeur honoraire à l'École libre des sciences politiques. Tome second : époque franque (1 vol. in-8°, Paris, Pichon, 1888). — Ce volume, qui est le second de l'Histoire du Droit et des Institutions de la France que M. Glasson a entrepris d'écrire, est composé sur le même plan que le premier consacré à la Gaule celtique et à la Gaule romaine. Les institutions de la période franque, écrit l'auteur, n'offrent pas un intérêt de premier ordre au point de vue de la formation de l'ancienne France. C'est à l'époque de la féodalité que la France s'est développée telle qu'elle s'est ensuite perpétuée au travers des siècles, grande et puissante. La période franque a seulement préparé la féodalité. Néanmoins les travaux nombreux et très divers, qui ont été publiés sur cette période pendant ces dernières années, ont rendu nécessaires des développements assez considérables. Pour tenir compte de ce mouvement scientifique, le faire connaître au lecteur et l'apprécier, l'auteur a dû consacrer deux volumes à cette époque. Le premier (qui vient de paraître) comprend les sources du droit, l'organisation politique et administrative, la condition des personnes. Dans le volume suivant on s'occupera du droit civil, de l'organisation judiciaire et de la procédure, du droit pénal et des rapports de l'Église et de l'État. D'ailleurs, bien que la période franque n'ait pas, au point de vue de l'histoire nationale, la même importance que la féodalité, elle présente cependant, nous le reconnaissons volontiers, un véritable intérêt pour l'étude de certains problèmes. Les institutions de Rome en contact avec la barbarie, d'un côté un droit civil parvenu à son plus haut degré de perfection, de l'autre une législation grossière et primitive; l'Église, au début menacé par l'arianisme, puis sans cesse grandissante et prenant même part aux affaires de l'État; la monarchie deux fois puissante au début et rapidement atteinte d'une décadence

irrémédiable; l'unité du pouvoir à l'origine, la diversité et l'arbitraire à la fin, tels sont les grands traits de cette époque. On s'est efforcé de ne pas les perdre de vue et même de les mettre souvent en relief. Ce volume renferme comme le précédent une bibliographie spéciale, où sont indiqués, au nombre de plus de 800, les principaux travaux, livres, brochures, articles, relatifs à la période franque.

L'Origine du français, par l'abbé J. Espagnolle, du clergé de Paris, membre titulaire de la Société des études historiques (2 vol. in-8°, Paris, Delagrave et Le Soudier, 1888). « Remarquez, écrivait Ampère en 1839 (*Hist. litt. de la France av. Charlemagne*, chap. v), que, plus on se rapproche des origines de notre langue, plus ses analogies avec le grec augmentent. » C'est cette vue que l'auteur transforme en thèse, reprenant avec toutes les ressources de l'érudition moderne et suivant les règles de la nouvelle méthode étymologique, l'essai plein de verve mais un peu aventureux d'Henri Estienne sur la *Conformité du langage françois avec le grec*. Les langues italienne, espagnole, française, ne seraient pas des langues néo-latines, comme le prétend l'école de Littré, mais des langues paléo-grecques, ou plus exactement pélasgiques. L'auteur fait observer qu'à l'époque de la domination romaine les dialectes méditerranéens étaient trop faits, trop solides et trop résistants pour se laisser absorber; et, d'autre part, que l'idiome latin était trop compliqué, trop savant, trop littéraire, pour qu'il pût devenir le parler populaire des multitudes vaincues. Un peuple conquis devient généralement bilingue; c'est une minorité infime par rapport à l'ensemble de la population qui désapprend sa langue pour adopter exclusivement celle du vainqueur, avec ses mœurs et ses coutumes.

Les historiens modernes, remarquons-le, sont portés à réduire à fort peu de chose la part de l'élément latin dans la formation de la nation française. M. Glasson, par exemple, dans le premier volume de son *Histoire du droit et des institutions en France*, résumant un grand nombre de travaux anciens et récents sur cette question, s'exprime ainsi : « Les Romains d'abord et les Germains ensuite n'ont jamais formé qu'une minorité dans la nation. L'immense majorité des habitants et surtout le peuple sont restés Gaulois... Nous sommes bien les descendants des Celtes et des Gaulois; ceux qui nous qualifient de race latine commettent une grossière erreur. » M. Glasson, il est vrai, croit que si la race est celtique ou gauloise, « la langue est latine ». Mais M. l'abbé Espagnolle pourrait lui objecter avec quelque raison qu'il est invraisemblable qu'une « minorité » qui, au moment de la conquête, s'est précipitée dans les monastères et vouée au célibat, ait eu sur la langue de « l'immense majorité » une si profonde influence, et que cette identité que M. Glasson se plaît à signaler entre le génie gaulois et le génie français ne se retrouve pas dans la langue qui est l'expression la plus parfaite, la plus adéquate du génie d'un peuple. Pierre de La Ramée n'avait-il pas une intuition profonde de cette connexion de la langue et de la race quand il écrivait au début de sa *Grammaire* (1587) : « Combien que les Romains et les François (les Francs) nous aient innové une infinité de paroles et de façons de parler, ...toutefois, la grammaire gauloise nous est demeurée ès nombres et cas des noms, ès personnes et conjugaisons des verbes, en toute terminaison de chaque mot, au bâtiment et structure de l'oraison; et,

quelque espèce que les estrangers ayent apporté en la Gaulle, les Gaullois l'ont habillée à la gaulloyse. » — Voilà la vérité historique et philologique, s'écrie M. l'abbé Espagnolle, qui ne manque pas de citer ce passage de l'illustre prédécesseur de M. Michel Bréal au Collège de France. Reste cependant l'œuvre considérable des Littré, des Brachet, des Scheler. Elle est à refaire, répond l'auteur; et ces deux volumes (le premier a paru en 1886, le second se termine avec la lettre N) sont une revision méthodique des étymologies données par ces trois auteurs. L'exemple suivant donnera une idée de la manière de l'auteur et de la valeur de sa critique. *Eau*, d'après Littré, Brachet, Scheler, vient de *aqua*. « Il n'y a pas d'autre étymologie, dit Littré, à chercher que le latin *aqua* qui a donné régulièrement *eve* ou *ewe*, comme *equa*, cavale, avait donné *ive* ou *iwe*. » Mais, réplique l'abbé Espagnolle, *equa* n'a pas donné *iwe*, car ce mot de notre vieille langue n'est autre chose que ἵππος, le π se changeant en *v* comme dans évêque formé d'ἐπίσκοπος, et dans *avette*, diminutif de *ave*, fait de *apis*, abeille. Au contraire, il n'y a pas d'exemple du changement du *q* latin en *v*. D'ailleurs, cette permutation eût-elle lieu, jamais *aqua* n'expliquerait la forme *aïga*, qui est la forme ordinaire des principaux patois. Ces difficultés n'existent plus quand on rapproche les différentes formes *Aix*, *aige*, *iwe* (dérivé, *évier*), *iau*, etc., du grec Αἶγα qui a le même sens. — Autre exemple d'un cas spécial. L'étymologie de pain, *panis*, vin, *vinum*, semble évidente. Mais est-il vraisemblable, demande l'auteur, que les tribus primitives de la Gaule aient emprunté aux Romains la dénomination de termes aussi usuels? *Panis* et pain ont une commune origine πάνος, et *vinum* et vin dérivent parallèlement de l'éolien Ϝοῖνος. C'est ainsi que le vieux mot *pier*, boire, vient de πίω, *menger* ou *mengier* de μνίω (μενιω, ι se prononçant *j*). Peut-être, au lieu de parler de dérivation, serait-il plus exact de dire que Ϝοῖνος, *vinum* et vin, sont un même mot dans trois bouches différentes. — Telle est, sommairement indiquée par un lecteur incompétent, mais d'autant plus impartial, la thèse de M. l'abbé Espagnolle. Sa force, ajoutons-le, est moins dans les considérations générales de la préface, que dans le détail des étymologies qui forment la matière de l'ouvrage et qui méritent assurément la discussion. *Res ardua novis auctoritatem dare*, dit avec résignation l'auteur citant Pline. Il se trouvera, espérons-le, des esprits indépendants pour l'encourager à persévérer dans une hérésie qui ne peut être que profitable à la science.

Essai sur l'histoire économique de l'Espagne, par J. Gaury Du Roslan, chef du secrétariat de la première présidence de la Cour des comptes (1 vol. in-8°, Paris, Guillaume et Cie, 1888). — Si, ainsi que l'a montré Blanqui, l'économie politique a toujours existé, non pas systématique et formulée, mais inhérente aux actes mêmes et pratiquée avant d'être écrite, l'Espagne est peut-être, de tous les États européens, celui dont l'histoire présente le plus d'intérêt pour l'économiste. Les événements considérables dont la péninsule a été le théâtre, la grande prospérité dont a joui la monarchie espagnole et l'immense développement qu'elle a pris sous le règne de Charles-Quint, pour tomber ensuite dans une décadence si rapide et si profonde, sont autant d'exemples remarquables de l'influence d'une mauvaise administration (abstraction faite des autres causes) sur la destinée des nations, en même temps que la démonstration

trop sensible des maux qui peuvent résulter (dans certains cas) de l'ignorance ou du mépris des lois économiques. L'essai de M. Gaury Du Roslan, considéré à ce point de vue, n'est pas seulement une histoire; il apporte par les faits « ostensifs » qu'il réunit une contribution importante à la science économique elle-même. Avec une connaissance parfaite des documents originaux, l'auteur expose les différents systèmes économiques qui ont prévalu en Espagne depuis la conquête phénicienne, et examine l'influence qu'ils ont exercée sur la population, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'explication des causes multiples qui amenèrent la décadence et l'appauvrissement de l'Espagne, faits qui semblent d'autant plus incompréhensibles qu'ils se produisent alors précisément que les Espagnols voient affluer chez eux les richesses du Nouveau Monde. Cet ouvrage ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui désirent avoir une idée nette des écrits des économistes espagnols.

Les Écrivains d'aujourd'hui. Nos Poètes, par JULES TELLIER (1 vol. in-18, A. Dupret, Paris, 1888). — Ce titre, *Nos poètes*, a un sens. Il signifie que l'auteur aime les beaux vers et les poètes qui les font, à quelque école qu'ils appartiennent; que son livre n'est ni un cours de littérature, ni une histoire de la poésie contemporaine, mais l'œuvre d'un amateur (dans l'acception que ce mot devrait avoir) qui veut qu'on le laisse admirer ce qui lui plaît. Cette façon-là est fort agréable; et les études de M. J. Tellier, écrites d'une plume rapide et pleine de verve, sont un guide excellent pour s'orienter dans certaines parties un peu obscures du Parnasse contemporain. Songez qu'il ne nomme pas moins de deux cents poètes. Il en cite un grand nombre aussi. Recueillons en passant cette comparaison qu'un faiseur de versicules s'applique à lui-même d'un mauvais évêque qui, au moment d'élever l'ostensoir, n'a point de pensées saintes dans l'âme, mais songe uniquement à l'admiration qu'il doit exciter parmi les fidèles. C'est trop bien jugé, pour être vrai de l'auteur même de la comparaison.

Lille et le Nord au moyen âge, par JULES FLAMMERMONT, professeur à la Faculté des lettres de Lille (1 volume in-18. Lille, Librairie centrale, 1888). — Ce volume est la reproduction d'un cours public que M. Flammermont a fait au commencement de cette année sur l'histoire de Lille depuis les origines (le nom de Lille ne se rencontre chez les chroniqueurs qu'à partir du XIe siècle) jusqu'à la fin du XVe siècle. Cette histoire locale, qui a obtenu un légitime succès auprès du public lillois, mérite encore d'être signalée à un autre point de vue comme une de ces productions qui ne tarderont pas à se multiplier à mesure que les Universités régionales achèveront de se constituer. On regrette seulement que l'art typographique ait fait si peu de progrès, à Lille, dans les temps modernes.

Ouvrages classiques. — M. CH. SEIGNOBOS publie chez Masson une seconde édition de son *Histoire de la civilisation* adaptée aux cadres du programme d'histoire de la 5e année de l'enseignement secondaire spécial. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les mérites de ce cours d'histoire auquel le public des écoles a d'ailleurs fait un excellent accueil.

Signalons un nouveau volume de la collection des Classiques populaires (Lecène et Oudin, éditeurs), contenant des extraits heureusement choisis et des analyses bien faites des œuvres de *Buffon*, avec une introduction par M. Henri Lebasteur, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saunier. A son tour le grand naturaliste paye son tribut à la pédagogie et fournit à nos écoliers des modèles de style.

M. Antonin Debidour, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, a donné à la collection des classiques (Lecène et Oudin) une analyse de nos *Chroniqueurs*, Villehardouin et Joinville, précédée d'une intéressante étude sur les « Origines de la chronique en langue vulgaire ».

M. Drincourt, professeur au collège Rollin, publie, à la librairie A. Colin et Cie, le deuxième volume de son *Cours complet de chimie* pour l'Enseignement secondaire spécial, rédigé conformément aux programmes de la classe de 4e année. L'auteur n'a rien négligé pour réunir sous une forme simple toutes les propriétés des métaux et de leurs composés, leurs usages industriels et commerciaux, et les applications de tout genre auxquelles ils se prêtent.

F. D'ARVERT.

OUVRAGES NOUVEAUX

Darmesteter (Arsène). *La Question de la réforme orthographique.* 1 fasc. in-8, br. (Delagrave), 1 fr.

Dubois (Marcel). *Géographie économique de la France.* 1 vol. in-18 (G. Masson), 3 fr.

Ferrière (Émile). *La Vie et l'Ame.* 1 vol. in-12 (Félix Alcan), 4 fr. 50.

Gourd (J.-J.). *Le Phénomène*, esquisse de philosophie générale. 1 vol. in-8 (Félix Alcan), 7 fr. 50.

Léo Claretie. *Florian.* 1 vol. in-8 (Lecène et Oudin), 1 fr. 50.

Lippmann. *Cours de thermodynamique*, professé à la Sorbonne, rédigé par MM. E. Mathias et A. Renault. 1 vol. in-8 (G. Carré), 9 fr.

Renan (Ernest). *Histoire du peuple d'Israël*, t. II, 1 vol. in-8 (Calmann Lévy), 7 fr. 50.

Ribot (Th.). *La Psychologie de l'attention.* 1 vol. in-8, Félix Alcan), 2 fr. 50.

Schneider (Louis). *L'Empereur Guillaume*, souvenirs intimes, traduit de l'allemand par Ch. Rabany. 3 vol. in-8, br. (Berger-Levrault et Cie), 24 fr.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23199.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

LES FÊTES
DE
L'UNIVERSITÉ DE BOLOGNE

Les centenaires d'Universités sont, depuis quelques années, dans toute l'Europe, l'occasion de fêtes commémoratives; Leyde a donné l'exemple en 1875; il a été bientôt suivi par Upsal, Édimbourg, Gratz et Heidelberg. Les vénérables institutions qu'on a ainsi glorifiées comptaient plusieurs siècles d'existence : Leyde, Édimbourg et Gratz en accusent trois, Upsal quatre, Heidelberg cinq. Mais de plus jeunes se sont piquées d'honneur et, en cherchant un peu, ont aussi trouvé quelque date propice pour célébrer le souvenir de leurs origines; en 1884, l'Université de Bruxelles a rappelé qu'elle venait d'accomplir un demi-siècle; en 1885, celle de Berlin, reportant ses regards en arrière, mesurait avec satisfaction les progrès qu'elle a réalisés au cours d'une carrière de soixante-quinze années. Ces fêtes n'ont pas eu partout le même caractère et le même éclat; les dernières venues parmi les Universités ont fait preuve de bon goût en réservant les grandes fanfares pour l'époque où elles pourraient parler au moins d'un premier centenaire; elles n'ont pas envoyé d'invitations à leurs aînées et se sont contentées de réjouissances intimes, où elles se sont congratulées en famille au milieu d'un petit cercle de voisins. Il faut leur savoir gré de leur discrétion; peut-être, en thèse générale, n'est-il pas à souhaiter, dans l'intérêt des Universités elles-mêmes, qu'elles multiplient outre mesure les cérémonies internationales. S'il est vrai qu'il y a une mesure à garder en toutes choses, c'est surtout dans les meilleures qu'elle est nécessaire. Il ne faudrait pas que

toutes les Universités du monde se missent à suivre le mouvement, car nous aurions alors, bon an mal an, un centenaire ou un demi-centenaire ou un quart de centenaire; la satiété viendrait bien vite et ce serait grand dommage. Mais il est juste de dire que dans les circonstances actuelles cet effort général, qui a pour but de ramener l'attention publique vers les Universités. mérite au plus haut point d'être approuvé et encouragé. Il marque une renaissance de l'enseignement supérieur, le début d'une ère nouvelle pour la science. Bien aveugles seraient ceux qui ne comprendraient pas la portée de ces manifestations, auxquelles la Hollande, la Suède, l'Angleterre et l'Allemagne ont dans les dernières années convié les professeurs des autres pays. Bien aveugles surtout ceux qui ne verraient pas que le rôle de la France est de s'y associer avec un chaleureux empressement et d'y tenir la place qu'elle a conquise dans les hautes études par de longs siècles de glorieux efforts.

S'il y a dans le monde une Université qui ait le droit de se prévaloir de ses états de service, c'est assurément celle de Bologne. Au moyen âge elle a été un des principaux foyers de la culture occidentale. Paris seul a eu d'aussi bonne heure des écoles aussi florissantes; pendant longtemps les deux villes se sont partagé toute la jeunesse studieuse de l'Europe, rivalité d'autant plus pacifique que leurs enseignements étaient différents; Paris attirait surtout les écoliers qui se vouaient à la théologie, à la philosophie et à ce qu'on appelait alors les *arts;* ce qui faisait la gloire de Bologne, c'était la supériorité de ses jurisconsultes; nommer Irnerius, Accurse et l'école des glossateurs, c'est rappeler d'un mot les titres qu'elle a eus à l'admiration des siècles passés, ceux qu'elle a encore à la gratitude de la science contemporaine. Personne n'a donc été surpris lorsque, l'année dernière, l'Université de Bologne a annoncé son intention de célébrer, elle aussi, un centenaire; et quand les invitations sont arrivées, toutes les nations civilisées y ont répondu par un acquiescement unanime, qui était du meilleur augure pour le succès de la solennité. Mais avant de se mettre en route, les universitaires, délégués à Bologne, ont voulu savoir à quoi correspondait la date qui les appelait en Italie. La journée principale des fêtes devait être, leur disait-on, le 12 juin. Renseignements pris, il s'est trouvé qu'elle ne figurait pas à titre spécial dans les fastes de l'Université bolonaise, bien qu'elle n'ait pas été sans influer sur son développement. C'est en réalité une date politique; le 12 juin 1859, les Autrichiens évacuaient Bologne. La ville, en mémoire de cet événement, a

décidé naguère d'élever sur une de ses places une statue de Victor-Emmanuel; à l'inauguration du monument on a pensé alors à joindre la fête universitaire, dont l'idée avait déjà germé dans quelques esprits, et les deux cérémonies ont figuré sur le même programme. Ce premier point élucidé, les professeurs étrangers, qui ne sont pas tous également familiers avec l'histoire des Universités même les plus illustres, ont cru que l'année 1888 tout au moins rappelait une des dates chères à l'Université bolonaise, et, comme il était logique de le conclure, celle de sa fondation. On annonçait qu'elle allait célébrer son huitième centenaire; elle avait donc dans quelque témoignage écrit la preuve qu'elle existait dès l'an 1088. Or ici il s'agit de s'entendre. Les origines de l'Université de Bologne, comme celles de toutes les grandes choses, sont enveloppées de légendes, et malheureusement il n'existe pas sur son histoire un ouvrage d'ensemble qui puisse satisfaire les exigences de la critique moderne. Pendant les fêtes on a exprimé le vœu qu'il se rencontrât bientôt un écrivain pour l'entreprendre; de semblables travaux seraient plus utiles et mieux accueillis avant les centenaires qu'après; mais celui qu'on propose cette fois aux érudits est digne en effet de les tenter; ce sera une œuvre de longue haleine, à laquelle ne manqueront ni les grands noms, ni les beaux exemples, ni les faits curieux. Jusqu'ici l'auteur le plus complet que l'on puisse consulter, c'est encore Savigny; son *Histoire du droit romain au moyen âge* (1) contient plusieurs chapitres consacrés à l'Université de Bologne et à ses jurisconsultes. D'autres travaux de détail ont paru à la fin de l'année dernière ou cette année même, à l'occasion du centenaire, qui jettent beaucoup de lumière sur certaines questions autrefois obscures (2). Presque tous traitent uniquement des origines de l'Université. C'est qu'en effet c'est la période héroïque, celle dont les Bolonais ont le plus de raisons d'être fiers et celle en même temps qui est la plus enveloppée de nuages. Au milieu de ces publications de circonstance, une mention particulière est due à une brochure de M. Fitting, professeur à l'Université de Halle (3); ce qui en fait le prix, c'est

(1) *Geschichte des Romischen Rechts im Mittelalter*, 2e édit. (Heidelberg, 1834-51), chap. XXI et suiv.

(2) C. Ricci, *I primordi dello studio di Bologna,* 2e édit. — L. Chiappelli, *Lo studio bolognese nelle sue origini e ne' suoi rapporti colla scienza preirneriana.* — G. Tamassia, *Bologna e le scuole imperiali di diritto.* — C. Malagola, *Monografie sullo studio bolognese*, 1888.

(3) *Die Anfänge der Rechtsschule zu Bologna von Hermann Fitting.* Berlin und Leipzig, Guttentag, 1888. Cette brochure a été traduite en français par M. Paul Leseur, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Paris, Arthur Rousseau, 1888.

qu'elle est le fruit de patientes recherches poursuivies pendant de longues années d'enseignement; l'auteur y expose des idées qu'il a longtemps mûries; le centenaire n'a été pour lui qu'une occasion de les résumer et de les répandre. J'essaierai de répondre, avec le secours de ces ouvrages récents, à des questions que mes compagnons de route, pendant les fêtes de Bologne, se sont posées devant moi. Il ne s'agit pas ici, qu'on y songe bien, d'une Université du commun, mais de celle qu'on a appelée l'*alma mater studiorum;* on a souvent écrit qu'elle avait devancé toutes les autres et qu'elle leur avait servi de type. Voyons sur quoi repose cette tradition.

I

Au moyen âge, lorsque la réputation de l'Université de Bologne a atteint son apogée, on lui a attribué une généalogie apocryphe, comme si le talent de ses maîtres ne suffisait pas à expliquer sa brillante fortune; on possède encore dans les archives un acte de fondation, fabriqué au XIIIe siècle, qui est censé avoir été rédigé en l'an 433 sur l'ordre de l'empereur Théodose II. Il y a longtemps qu'on a fait justice de cette supercherie. Pour la plupart des modernes les origines de l'Université doivent être cherchées dans une époque bien postérieure, et son histoire se confond absolument avec celle de son École de droit; aussi n'a-t-elle guère été écrite que par des jurisconsultes. Ce n'est pas que l'enseignement des *arts* fût négligé ou repoussé par les maîtres bolonais ; au contraire, si haut que l'on remonte, on s'aperçoit qu'il vécut toujours à côté de celui du droit et même qu'il lui donna naissance; mais il en fut bientôt éclipsé. Les textes les plus intéressants sur les origines de l'Université nous viennent des jurisconsultes ; entre tous, celui d'où on a tiré le plus de lumière, se rencontre chez Odefroy, savant bolonais du XIIIe siècle. Parlant d'Irnerius, son illustre prédécesseur, il s'exprime ainsi : « Maître Irnerius fut chez nous le flambeau du droit (*lucerna juris*, surnom qui lui est resté en propre et qui suffit souvent à le désigner); il fut le premier qui enseigna dans cette ville. Il y eut d'abord à Bologne une école d'arts libéraux ; mais quand l'école de Rome eut été détruite, les ouvrages de droit furent portés à Ravenne et de Ravenne dans cette ville. Un certain maître Pepo commença de sa propre autorité à faire des lectures sur les lois; mais, quelle qu'ait été sa science, il n'acquit aucune réputation. Maître Irnerius enseignait les arts dans cette ville lorsqu'on y apporta les ouvrages de droit; il se

mit à les étudier tout seul, puis il devint professeur de droit; il se fit ainsi un grand nom et le premier il mit notre science en pleine lumière, etc. » Pendant longtemps on a conclu de ce passage qu'Irnerius était l'auteur d'une véritable découverte, qu'avant lui personne ne s'intéressait à l'étude du droit, que son enseignement avait été, au pied de la lettre, une révélation. Le premier, disait-on, il avait compris l'importance des codes romains, le premier il les avait ouverts, le premier il en avait fait le sujet de leçons publiques. Une légende même se forma sur le texte d'Odefroy; on alla jusqu'à prétendre que vers le VIIe siècle les codes s'étaient entièrement perdus et qu'ils furent retrouvés au temps d'Irnerius, comme pourrait l'être aujourd'hui une statue romaine enfouie sous terre ou comme le furent, à l'époque de la Renaissance, les manuscrits de certains ouvrages classiques; ce serait cette résurrection soudaine et imprévue qui aurait détourné Irnerius de l'étude des *arts* et l'aurait engagé à se porter tout entier vers la matière nouvelle qui s'offrait inopinément à lui. On sait qu'il enseignait à Bologne dès la fin du XIe siècle; par conséquent c'est à cette date qu'il faudrait faire remonter les origines de l'Université; sa fondation doit coïncider exactement avec les premières leçons professées par le chef des glossateurs et son huitième centenaire doit tomber dans les dernières années du XIXe siècle.

Savigny avait déjà fort ébranlé ce système. M. Fitting l'a ruiné à tout jamais. Il a montré, avec un luxe de preuves qui ne laisse rien à désirer aux plus difficiles, non seulement que le texte d'Odefroy avait été mal compris, mais encore qu'il contenait un certain nombre d'erreurs. Le savant professeur de Halle a publié des travaux très approfondis sur les vicissitudes par lesquelles a passé le droit romain entre le VIIe siècle et le XIe. C'est dire qu'il s'est attaqué aux interprètes trop confiants d'Odefroy avec l'allégresse d'un lutteur qui s'est depuis longtemps entraîné et qui rencontre enfin une occasion inespérée de déployer toute la force de ses muscles.

Le premier point qu'il a établi et le plus important, c'est qu'en réalité l'étude du droit romain n'a jamais subi d'interruption depuis la fin des temps antiques, et qu'on l'a enseigné dans beaucoup d'autres villes que Bologne, avant Irnerius. Il était en général considéré comme une partie de la rhétorique et à ce titre avait sa place marquée dans le trivium, à côté de la grammaire et de la dialectique; c'était là un reste de la tradition romaine; elle venait en ligne directe des écoles des rhéteurs; des notions de droit, au moins élémentaires, étaient indispensables à leurs élèves pour développer les *controverses* qui jouaient un si grand rôle dans l'édu-

cation du temps; lorsqu'ils voulaient se familiariser avec le genre judiciaire, que l'on traitait alors comme une division de l'art oratoire, les jeunes gens avaient besoin de connaître le texte des lois, ils devaient être en état de les interpréter et de les discuter. C'était le rhéteur qui leur en donnait les moyens (1). Il continua à en être ainsi après la chute de l'Empire romain, et nous voyons que la coutume se perpétua du VIIe au XIe siècle, non seulement en Italie, mais en France, mais en Angleterre, mais en Allemagne. Elle n'avait pas encore disparu à la veille même de l'ère des glossateurs; le premier de tous, Irnerius, commença, nous dit Odefroy, par enseigner les *arts;* le droit, qui l'attira spécialement et auquel il finit par consacrer sa vie, n'était d'abord pour lui, comme pour tous les maîtres du moyen âge, qu'une branche du trivium. Il y avait pour cette partie des études, indépendamment des codes, une littérature spéciale, que nous font de mieux en mieux connaître les recherches des historiens contemporains: c'étaient des manuels ou des abrégés comme ceux qui nous ont été conservés dans quelques manuscrits sous le titre d'*Epitome.* Cependant, parmi ces écoles d'arts libéraux on en distingue plusieurs, où la science du droit s'est fait de bonne heure une plus large place, où on l'a étudiée dans un but plus désintéressé, où elle a été l'objet de leçons plus approfondies. Il est bien certain que les papes n'eurent garde de laisser s'éteindre autour d'eux un enseignement qui avait été sous les empereurs une des gloires les plus éclatantes de Rome. Ainsi l'école du Latran, fondée par saint Grégoire, dut recueillir tout ce qui restait de la culture antique, et transmettre fidèlement ce précieux héritage aux générations postérieures; car nous voyons Charlemagne emmener de Rome en France des maîtres d'arts libéraux; assurément ils emportèrent avec eux leurs méthodes et contribuèrent à répandre vers le Nord la connaissance des lois romaines. Mais l'école du Latran tomba en décadence à la fin du XIe siècle au milieu de la grande lutte du sacerdoce et de l'Empire; ici M. Fitting ne fait aucune difficulté d'admettre la tradition recueillie par Odefroy et même il l'éclaire et la confirme à l'aide de divers témoignages historiques. Ce fut sans doute vers l'an 1080, tandis que Grégoire VII disputait l'Italie à l'empereur Henri IV, que les maîtres, rassemblés à Rome par la sollicitude des papes, se dispersèrent pour aller chercher dans des villes moins exposées la paix nécessaire à leurs études. Odefroy raconte qu'ils furent accueillis à Ravenne et qu'ils y transplantèrent la science juridique. C'est en-

(1) V. l'article de M. Gaston Boissier sur l'*Instruction publique dans l'Empire romain.* (*Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1884.)

core là un point sur lequel il ne peut y avoir de doute; car on possède plusieurs écrits qui datent précisément de cette époque, et qui proviennent de l'école ravennate, ou du moins qui témoignent de son influence, entre autres une pièce diplomatique rédigée en 1080 à l'occasion du concile de Brixen, où Henri IV opposa à son adversaire un anti-pape, le propre archevêque de Ravenne. Mais ce qu'Odefroy ne dit pas et ce qu'il est indispensable d'ajouter à son récit, c'est que Ravenne, siège d'un exarchat byzantin, avait toujours eu auparavant une école d'arts libéraux, et qu'elle ne fit que l'enrichir et la développer en donnant asile aux maîtres fugitifs de Rome. Ce qui manque aussi chez Odefroy, ce sont les noms de plusieurs autres villes où l'enseignement du droit avait à la même époque sa place marquée, et une place plus importante que celle qu'il occupait communément dans le trivium classique. Telle était par exemple Pavie; dès le XIe siècle on y venait de France pour étudier le droit romain; parmi les documents que cite à ce propos M. Fitting, il y en a un qui est bien curieux; il est tiré d'un ouvrage composé vers l'an 1120 par un certain Henri de France pour ceux de ses compatriotes qui étudiaient à Pavie; l'auteur y a réuni des modèles de lettres adaptés aux besoins journaliers de ses lecteurs; dans un de ces morceaux de style il suppose qu'un étudiant écrit à son oncle pour lui demander de l'argent; la lettre débute ainsi : « Je dois faire savoir à votre paternité, ô le meilleur des oncles, que dans mon exil de Pavie j'étudie avec ardeur le droit ou (suivant le cas) la dialectique... etc. » J'arrête ici la citation. Ces sortes de lettres sont peut-être, entre toutes, celles dans lesquelles on peut le plus aisément se passer de modèle; c'est là ce que le bon Henri ne s'est pas dit, à moins qu'il n'ait voulu jeter dans cet ouvrage scolaire un rayon de la vieille gaieté française. Mais en France même la jeunesse pouvait trouver les moyens de s'instruire dans la connaissance du droit; il y avait à coup sûr à Lyon, dès le VIIe siècle, une école d'arts libéraux où la science juridique était traitée avec un soin et une compétence particulières. Il y en avait une du même genre à Orléans; un auteur parle d'un grand procès que soutinrent l'un contre l'autre, de 825 à 834, les couvents de Fleury et de Saint-Denis; il fut plaidé à Orléans, et chacune des deux parties appela à son aide un grand nombre de professeurs de droit, *plurimos legum magistros*. C'est ce qui explique comment Clément V dans une bulle du 27 janvier 1306, qui confère à l'école d'Orléans les privilèges d'une Université, a pu vanter les titres qu'elle s'était acquis depuis fort longtemps, *ab antiquo*, dans l'enseignement du

droit. Au XIe siècle enfin ce même ordre d'études était cultivé à Toul et à Paris d'une façon beaucoup plus approfondie que ne le comportaient les anciennes méthodes; ce fut cette discipline spéciale qui fit le succès des hommes de loi contre lesquels Abélard eut à se défendre.

Le second point de la démonstration de M. Fitting, c'est qu'à Bologne même le droit romain a été enseigné assez longtemps avant Irnerius. Bologne, siège d'un épiscopat, avait déjà une école d'arts libéraux au commencement du XIe siècle : Guido, évêque d'Acqui, y fit ses études vers l'an 1020; depuis cette date jusqu'au moment où parut le premier des glossateurs, de nombreux témoignages prouvent que des étudiants, venus de tous les pays voisins, affluèrent à Bologne sans interruption, et il est impossible d'admettre que le droit fût exclu de l'enseignement qu'ils y recevaient; ce serait un cas sans exemple. Lorsque Odefroy raconte que l'école bolonaise naquit de celle de Ravenne, il faut ou bien lui imputer une erreur, ou bien entendre ses paroles dans ce sens que Bologne ne devint véritablement la métropole du droit dans le monde civilisé qu'après que les maîtres ravennates eurent été dispersés ou relégués dans l'ombre comme l'avaient été avant eux ceux de Rome. En tout cas Odefroy lui-même reconnaît qu'Irnerius a eu à Bologne un prédécesseur; il est vrai qu'il en fait assez bon marché. Ce fut, dit-il, un certain Pepo. On a découvert dans ces dernières années plusieurs documents qui jettent sur ce personnage, sur Irnerius lui-même, et sur les débuts de l'école des glossateurs, une lumière toute nouvelle; ils permettent surtout de préciser les dates, qui ont ici une importance capitale, et par là de compléter les recherches de Savigny. C'est d'abord une pièce tirée des archives de Florence, qui mentionne un jugement rendu en 1076; parmi les noms des personnes qui ont présidé à la rédaction de l'acte on lit celui d'un certain Pepo, *legis doctor*, qui ne peut être que le professeur bolonais cité par Odefroy; les historiens du droit remarquent dans ce document un emploi si exact des termes juridiques, une application si juste des formules, qu'à leurs yeux il suppose chez celui qui l'a dicté une connaissance très sûre du Digeste; et quel a pu être ce conseiller si familier avec la loi romaine, sinon Pepo lui-même? Il est vraisemblable qu'en 1076 Pepo n'était pas au début de sa carrière; si l'on réfléchit en outre que l'acte en question a été passé dans les environs de Sienne, on voit que dès cette époque l'école de Bologne était consultée, même d'assez loin, dans les débats judiciaires. Alors que reste-t-il du texte d'Odefroy? Deux noms et rien de plus.

Encore pourrait-on y ajouter ceux de deux autres docteurs, Albert et Iginulf, dont le premier se rencontre dans un document bolonais de l'an 1067. Le plus ancien témoignage que l'on ait sur Irnerius et son enseignement date de 1113 ; il est constant aujourd'hui qu'il naquit à Bologne même ; son nom, que l'on trouve écrit *Warnerius, Wernerius, Gernerius* et plus tard *Guarnerius* et *Garnerius*, est l'équivalent du français *Garnier*. On suit ce personnage célèbre jusqu'en 1125. Mais on a pu établir qu'en 1115 il était déjà âgé ; de là l'hypothèse plausible qu'il était passé de l'étude des belles-lettres à celle du droit, comme Odefroy le raconte, vers 1080. Je ne puis accompagner plus loin M. Fitting, et reproduire ici, même en l'abrégeant, le développement très ingénieux où il s'est efforcé de retracer la vie d'Irnerius en contrôlant par des documents nouveaux le récit fabuleux d'Odefroy ; il me paraît surtout avoir fort bien expliqué les raisons qui poussèrent Irnerius à changer de voie, le rôle qu'il joua au milieu des grands personnages de son temps, et notamment ses rapports avec la comtesse Mathilde. Mais ce qu'il importait de fixer ici c'étaient les principales dates auxquelles on peut rattacher les premiers fils de cette histoire si embrouillée. En réalité et à prendre les mots dans leur sens propre, l'école de droit de Bologne ne commence pas avec Irnerius ; elle existait avant lui. Depuis quand ? c'est ce que nous ne savons pas bien, mais n'oublions pas qu'il y avait à Bologne une école d'arts libéraux, un *studium*, dès le commencement du XIe siècle, alors qu'Irnerius n'était pas né ; de sorte que si l'on s'en tient uniquement aux témoignages jusqu'ici allégués, l'année 1900 marquerait le neuvième centenaire de cette institution. On peut même aller plus loin ; la haute Italie a eu sous l'empire romain des écoles florissantes, où ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement supérieur avait sa place. Est-il vraisemblable que Bologne ne fût pas du nombre des villes qui en étaient pourvues ? Le document qui attribue à Théodose II l'honneur d'y avoir fondé des chaires est déclaré apocryphe par les historiens modernes ; mais qui nous dit que la tradition, qu'il est destiné à confirmer, soit mensongère ? En d'autres termes, qui nous dit que Bologne ait été privée de professeurs depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XIe siècle ? C'est là ce qu'il appartient aux érudits de rechercher, et ce sera la première tâche de l'historien que les Bolonais appellent de leurs vœux. Peut-être alors s'apercevront-ils que l'année 1900 ne marque pas le neuvième centenaire de leurs grandes écoles, mais le quatorzième ou le quinzième, et que beaucoup d'autres écoles de l'Europe sont dans le même cas.

Mais dans tout cela, dira-t-on, où est l'Université ? Il faut avant tout bien poser les termes de la question. Le mot *universitas* a déjà dans les Pandectes le sens général de *corporation*, et pendant fort longtemps il n'en a pas eu d'autre ; on disait par exemple, en précisant, *universitas mercatorum*. C'est seulement au XIIIe siècle qu'il s'est appliqué à une corporation de personnes qui donnaient ou recevaient un enseignement ; et même à cette époque on a commencé par y ajouter un déterminatif ; à Paris où l'autorité dans la corporation appartenait aux professeurs seuls, on disait *universitas magistrorum*. A Bologne, où les professeurs étaient dans la dépendance des étudiants, on disait : *universitas scholarium*. Suivant Savigny c'est dans une décrétale du pape Innocent III, qui date de l'an 1208, que le mot *universitas*, ainsi complété, est employé pour la première fois dans le sens de corporation scolaire ; et encore l'usage en est si mal défini, l'acception primitive domine encore si bien, qu'à Bologne, par exemple, il y a une Université de citramontains et une autre d'ultramontains. Il faut aller jusqu'en 1261 pour trouver un exemple du mot, pris d'une façon absolue pour désigner l'ensemble du corps enseignant de Paris ; et encore voit-on naître à Bologne, au XIVe siècle, une Université de médecine à côté de l'Université de droit. Dans ces conditions il semble tout à fait chimérique de vouloir déterminer l'année où a été fondée l'Université de Bologne, à supposer même que par ce mot on entende désigner seulement son école de droit, et il faut en dire autant de l'Université de Paris. Certaines Universités en Europe peuvent produire la charte, la bulle papale, qui leur a donné naissance, qui, du jour au lendemain, les a constituées de toutes pièces. Il n'en est pas de même de celles de Paris et de Bologne. Ici il s'agit de savoir à quelle époque des écoles déjà très anciennes se sont transformées de manière à passer à l'état de corporations organisées légalement et jouissant de certains privilèges. Cette question même n'est pas facile à résoudre, si l'on exige une date exacte ; car le changement s'est fait peu à peu par des réformes progressives ; il est même douteux que l'on arrive jamais à saisir le point précis où la corporation a commencé à exister. Tout ce que nous voyons, c'est qu'elle a dû se former, et non sans lutte, dans une période qui irait de 1150 à 1200. A Paris, c'est immédiatement après la mort d'Abélard (1142) que les écoles de logique de la Montagne Sainte-Geneviève, toutes pleines encore de son esprit et de sa gloire, se rapprochent de l'école de théologie de Notre-Dame pour aboutir à former l'Université, et les premiers témoignages de l'existence de cette corporation nouvelle, nous les avons

dans des chartes dont les plus anciennes ne dépassent pas l'an 1200. Il serait inexact de prétendre que l'Université de Bologne remonte plus haut. On a souvent cité l'ordonnance signée en 1158, à la diète de Roncaglia, par l'empereur Frédéric I[er] en faveur des étudiants étrangers qui venaient étudier à Bologne. Mais, comme Savigny l'a remarqué, cet acte ne fait que renouveler, en les étendant un peu, des mesures que Justinien en ses constitutions avait jadis appliquées aux étudiants de Béryte; Frédéric ne parle ni de recteur, ni d'Université; rien n'autorise à croire qu'il y eût alors à Bologne une corporation scolaire organisée, ou plutôt l'ordonnance de Roncaglia prouve manifestement le contraire. La corporation se forme dans la période suivante, c'est-à-dire à l'époque même où il s'en forme une autre à Paris; les deux mouvements sont absolument parallèles et produisent en même temps les mêmes résultats. La corporation parisienne fut définitivement reconnue par deux bulles que rendit en 1208 et 1209 le pape Innocent III, ancien élève des écoles de Paris; mais il est clair que ce n'était là que la consécration d'un ordre de choses qui s'était établi depuis plusieurs années. Les statuts de la corporation bolonaise sont mentionnés pour la première fois en 1224 dans une lettre du pape Honorius III; mais ils doivent être un peu plus anciens; ils sont sortis sans doute des luttes, qui éclatèrent à la fin du siècle précédent à propos de l'institution du doctorat, et dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Peut-être même la corporation bolonaise, par cela seul qu'elle donnait l'autorité aux étudiants, eut elle plus de peine à surmonter les difficultés du début; en 1214 elle est encore l'occasion de troubles publics et ce n'est, par le fait, qu'en 1253 que ses statuts sont approuvés par le pape. La corporation parisienne, depuis le jour où elle a été reconnue, met encore près d'un demi-siècle à accumuler l'ensemble de ses privilèges, et enfin en 1252 elle obtient d'Innocent III le droit d'avoir un sceau à elle.

Ainsi, autant vaudrait chercher l'heure et la minute où un chêne a commencé à pousser que de chercher l'année et le jour où ont été fondées les Universités de Paris et de Bologne. Il faut d'abord se demander ce que l'on entend par ces mots d'Université et de fondation, et le résultat le plus clair de l'examen c'est de montrer qu'il n'y a pas eu de fondation à proprement parler, mais une lente transformation. Elle n'a été accomplie que vers la fin du XIII[e] siècle et par conséquent il n'y a pas actuellement en Europe une seule Université qui compte sept siècles d'existence; les plus anciennes, celles de Paris et de Bologne, n'auront atteint cet âge qu'en 1900, ou plutôt en 1950.

II

Lorsque l'Université de Bologne a lancé ses invitations pour les fêtes du mois de juin dernier, on a répété qu'elle allait célébrer le huitième centenaire de sa fondation. Elle a eu le bon goût de ne pas le dire elle-même. Quelques journaux l'ont imprimé dans leurs colonnes; mais cette erreur n'a été reproduite par aucun des programmes officiels qu'on a remis aux étrangers; elle a été écartée de tous les discours que les représentants de l'Université ont prononcés en son nom. Il a été question uniquement du huitième centenaire de l'École, ou, comme on l'a dit, du *studium*. Si par ce mot les Bolonais avaient voulu désigner leur ancienne école d'arts libéraux, le chiffre huit eût été trop modeste. Mais en réalité ce qu'il ont célébré cette année, ce sont les origines de leur grande école de droit; c'est la renaissance des études juridiques qui commence avec le premier des glossateurs. La solennité du mois de juin a été, à parler exactement, la fête d'Irnerius. Le plus ancien document qui concerne Pepo, son prédécesseur, est de 1076; c'est en 1100 qu'Irnerius apparaît pour la première fois dans l'histoire; on a pris une moyenne entre ces deux dates et on est tombé d'accord pour placer la fête en 1888. L'évaluation est donc encore approximative; les Bolonais l'avouent de bonne grâce, en gens d'esprit qui tiennent plus de compte de la grandeur des faits que de l'exactitude des dates. L'empressement avec lequel on a répondu à leur appel prouve que leurs intentions ont été bien interprétées et que dans tous les pays du monde on a partagé leur sentiment.

Les délégués français sont partis au nombre de dix-huit; l'Université de Paris avait envoyé MM. Boissier, Himly, Lavisse, Bufnoir et Paris; six professeurs venaient de Lyon; les Facultés d'Aix, de Bordeaux, de Lille et de Toulouse s'étaient fait aussi représenter; beaucoup d'autres sans doute auraient tenu à honneur de les imiter, si on les avait averties en temps opportun; mais les invitations n'ont pas été réparties avec tout le soin nécessaire; les préparatifs de la dernière heure ont jeté tant de désarroi dans le personnel des bureaux que quelques erreurs ont été commises; on nous a donné à Bologne l'assurance qu'on les regrettait et on nous a prié de transmettre à ceux de nos compatriotes qui avaient été oubliés les excuses du comité d'organisation. Les délégués lyonnais se sont mis en route le 9 juin, ayant avec eux M. Lavisse et un groupe d'étudiants envoyés par l'association de Paris; ces

messieurs avaient voulu, en passant, apporter la bonne parole aux étudiants de Lyon et s'étaient arrêtés vingt-quatre heures au milieu d'eux. Partis de Turin le 10 au matin, nous avons été rejoints à Plaisance par les professeurs de Paris, et par plusieurs de nos collègues des autres villes; la délégation française se trouvait presque au complet dans le train qui devait nous amener à Bologne. Aucun de nous ne savait quelle réception nous serait faite au débarcadère; non que nous eussions douté un seul instant de la courtoisie de nos hôtes; mais nous étions un peu en retard; les journaux de la veille nous apprenaient que les délégués des autres nations étaient déjà arrivés. Y aurait-il seulement une réception pour nous? Nos étudiants devaient-ils déployer le drapeau qu'ils avaient apporté de Paris roulé dans sa gaine? Ce qui s'est passé alors, ce que nous avons vu, ce que nous avons éprouvé, M. Lavisse l'a déjà dit dans le *Journal des Débats* (1), et la plupart de mes lecteurs le savent depuis longtemps. Si je le répète à mon tour, c'est parce qu'il me semble qu'en le taisant je dénaturerais l'impression générale que nous avons emportée de notre voyage; il est bon que ce recueil conserve, sous une forme telle quelle, un souvenir si honorable pour l'enseignement français et qui est si profondément gravé dans nos cœurs.

Les autorités universitaires n'avaient pas pu organiser à la gare une réception officielle pour les professeurs étrangers, puisque pendant deux ou trois jours il en est arrivé de toutes les directions et par tous les trains. Mais le 10 au soir les étudiants italiens savaient fort bien que les nôtres manquaient encore à la fête et qu'ils ne pouvaient pas tarder davantage. Au moment où le train entre en gare, nous mettons la tête aux portières; le quai est couvert d'une multitude compacte; il y a là plus d'un millier d'étudiants venus de toutes les Universités d'Italie; le train n'est pas encore arrêté qu'ils se précipitent sur les marchepieds : « Où sont les Français ? » crient-ils. Et aussitôt on nous enlève, on nous embrasse, on s'arrache nos personnes, et une immense clameur de « Vive la France ! » sort de toutes les poitrines. J'ai vu M. Lavisse, porté en triomphe par deux solides garçons, flotter au-dessus de la foule; ce qui a suivi, je ne le sais pas au juste parce qu'on m'a trop embrassé; quand j'ai eu le loisir d'y voir un peu plus clair, deux jeunes gens avaient passé leurs bras sous les miens et m'entraînaient vers la sortie. Pendant ce temps nos étudiants avaient déployé le drapeau, et les

(1) Voir les nos du 20 et du 24 juin. V. aussi l'article de M. Gaston Boissier, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août, pages 609 et suiv.

acclamations redoublaient. Il y a eu alors des étudiants pris pour des professeurs et des professeurs pris pour des étudiants. On ne s'est reconnu que dans la cour de la gare. Là notre porte-drapeau avec son escorte est monté dans une voiture découverte; des étudiants allemands, qui se trouvaient dans une autre voiture, ont salué de leurs rapières. Au milieu de l'effervescence générale, les deux voitures ont été dételées, entraînées vers la ville et nous les avons perdues de vue. Mais pendant les jours suivants les étudiants parisiens sont venus à plusieurs reprises nous raconter les épisodes qui ont marqué leur séjour au milieu de cette jeunesse cosmopolite. Leur conduite a été de tous points irréprochable; ils ont répondu aux prévenances dont ils ont été l'objet, avec une politesse qui n'a rien coûté à leur patriotisme. M. Lavisse l'a publié au lendemain des fêtes (1); il l'a proclamé de nouveau au milieu de l'Association des étudiants de Paris (2). En Italie même on a rendu hommage depuis à la dignité avec laquelle ces messieurs avaient rempli leur mandat (3). On ne saurait trop le redire, non seulement ils ont justifié la confiance de leurs camarades et de leurs maîtres, mais ils ont réussi au delà de toute espérance dans une mission délicate, où des hommes plus âgés et plus expérimentés auraient pu éprouver de l'embarras. Le lendemain de leur arrivée, à l'inauguration de la statue de Victor-Emmanuel, et dans la suite toutes les fois qu'ils ont été convoqués, ils ont tenu le drapeau français au premier rang. On a remarqué que le drapeau grec, porté par une députation des étudiants d'Athènes, les a fidèlement escortés. Tous ces jeunes gens ont vécu ensemble pendant plusieurs jours sans qu'on ait eu à regretter le moindre incident fâcheux. Une bonne part d'éloges revient aux étudiants italiens pour l'habileté avec laquelle ils ont su divertir leurs hôtes sans leur faire perdre le sang-froid dont ils avaient besoin. Rien n'était gai comme le spectacle des rues de Bologne parcourues en tous sens par ces bandes joyeuses échappées de tant d'Universités différentes. Les Italiens avaient, pour la circonstance, adopté un insigne commun : c'est un bonnet de drap dont les bords se relèvent en pointe par devant et par derrière de façon à rappeler assez bien la forme d'une barque; c'est infiniment plus gracieux que la casquette plate, à visière microscopique, qui fait la gloire de certaines Universités; les sciences ont le bonnet vert, la médecine l'a rouge, le

(1) *Journal des Débats*, numéro du 24 juin.
(2) V. la *Revue de l'Enseignement du* 15 juillet, p. 76.
(3) Article de M. Domenico Zanichelli dans la *Revue internationale* de Rome, numéro du 10 juillet, p. 88.

droit bleu, les lettres blanc. Ces quatre couleurs se sont constamment mêlées, pour le plus grand plaisir de nos yeux, sous les portiques, aux fenêtres, sur les balcons, sur les places publiques et dans les amphitéâtres. Les étudiants parisiens n'étaient pas à Bologne depuis une heure qu'ils s'étaient déjà coiffés du bonnet italien, et ils ne l'ont quitté qu'en rentrant à Paris au siège de l'Association. Le chant traditionnel « *Gaudeamus igitur!...* » vient, paraît-il, de l'antique Université de Bologne; on s'est hâté de le mettre en pratique dès que tous les étudiants ont été réunis; ceux de Turin avaient apporté un tonneau de vin de Barbera, ceux de Padoue amenaient à leur suite un bœuf enguirlandé. Bologne s'appelait au moyen âge *la grassa* : ses étudiants ont tenu à prouver qu'elle n'était pas dégénérée; ils ont ajouté au bœuf de Padoue une provision considérable de mortadelles; bref on a fait grand'chère. Le parc de la ville, la Montagnola, a été le théâtre de réjouissances variées, cavalcades et tournois à dos d'âne, concerts de mandolines, ballets et représentations dramatiques; tout a été composé, joué et chanté par des étudiants. Quelques conférences, faites par des hommes d'un âge plus mûr, ont jeté au milieu de cette jeunesse juste assez de sérieux pour relever la saveur de ses plaisirs. Enfin, en mémoire du centenaire, les étudiants ont publié un album, où ils ont recueilli des dessins, des pièces de vers, des pensées ou des lettres, composés à leur intention par des contemporains comme MM. Bovio, Cairoli, Villari, Rapisardi, Ascoli, etc. (1).

La réception des professeurs étrangers par l'Université était annoncée pour le 11 au matin. Les Allemands avaient parmi eux l'ambassadeur de l'Empire auprès du Quirinal. Nous étions accompagnés par M. Poinsot, vice-consul de France à Bologne; il a beaucoup contribué à nous aplanir les premières difficultés de l'installation et il a bien voulu nous recevoir à sa table avant notre départ; nous lui avons beaucoup d'obligations, non seulement pour la peine qu'il a prise, mais aussi pour le plaisir qu'il nous a procuré, en nous fournissant l'occasion d'apprécier, dans d'aimables entretiens, la finesse de son esprit et l'étendue de ses connaissances. La réception officielle a eu lieu dans une salle de l'Archigymnase. D'aucuns ont trouvé qu'elle avait manqué de solennité; peut-être est-ce parce que quelques étrangers avaient revêtu prématurément leurs robes; ils ont cru sans doute qu'elles leur donnaient le droit d'assister à de grandes choses et ils ont éprouvé quelque dépit

(1) *Comitato degli studenti. Album ricordo.* Bologna, Monti, 1888.

d'avoir trop tôt déployé le faste de la soie et de l'hermine. Après avoir attendu assez longtemps, on a vu M. le recteur Capellini monter sur une table et donner lecture du programme des fêtes. M. le maire de Bologne lui a succédé sur cette tribune improvisée; il a adressé à l'assistance quelques mots de bienvenue, dont l'à-propos a produit une excellente impression. J'avoue pour ma part que la simplicité de la cérémonie ne m'a pas déplu; peut-être est-ce parce que j'étais un peu plus familier que d'autres avec les mœurs italiennes. L'étiquette est une invention des gens du Nord; il y a chez les peuples méridionaux à la fois beaucoup de goût pour la pompe et beaucoup de bonhomie dans les manières, et ce contraste s'accuse d'autant plus que l'on avance davantage vers l'Orient. Il est clair que les gens gourmés ont dû beaucoup souffrir dans cette réception; les autres ont applaudi chaleureusement M. le maire lorsqu'il a dit que Bologne accueillait ses hôtes « avec joie et modestie ». Il ne pouvait pas trouver des paroles plus heureuses pour caractériser la situation.

La partie la plus importante des fêtes universitaires a été la cérémonie du 12 juin, où les délégués étrangers ont remis au recteur, en présence de la famille royale, les adresses dont ils étaient porteurs. A 10 heures du matin ils se sont réunis au palais de l'Université pour se rendre de là en cortège à l'Archigymnase. La variété de leurs costumes a été, comme bien l'on pense, un des principaux attraits de la journée pour la curiosité publique; avant de la satisfaire, ils ont commencé par s'examiner les uns les autres, et le fait est que rarement galerie plus curieuse avait été offerte à leurs regards. Non seulement toutes les nations de l'Europe avaient là des représentants, mais il était venu des professeurs de l'Amérique et de l'Australie; une Université de la Nouvelle-Zélande, celle de Wellington, avait même sa place réservée dans la salle d'attente, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on a renoncé à voir arriver ses délégués. Ceux de la Russie, de la Grèce, de la Roumanie, de la Suisse, du Portugal, ceux de notre Collège de France, ont paru en habit noir. Tous les autres, et ils étaient plus d'une centaine, avaient revêtu, à la prière de leurs hôtes, leur costume professionnel. L'idée était heureuse, non pas seulement parce que ce rapprochement de couleurs et de formes différentes a ajouté à l'éclat de la fête, mais parce qu'on a eu ainsi le curieux spectacle de modes antiques, adoptées dans chaque Université au moment de sa fondation, et qui depuis longtemps ont partout ailleurs disparu. On a vu par exemple la toque à bords rabattus du temps de Charles-Quint à côté du bonnet carré traditionnel:

certains professeurs ont les épaules couvertes d'une chape brodée d'or, au bas de laquelle court une inscription en lettres gothiques; d'autres portent une robe de couleur, s'ouvrant en carré sur la poitrine pour laisser voir un plastron de toile blanche à petits plis; tous ces costumes, qui semblent détachés de quelque tableau d'Holbein, viennent de l'Allemagne; c'est là, en effet, qu'ils se sont conservés le plus exactement et qu'il y a dans leur coupe et leurs nuances le plus de variété : chaque petit État a le sien; le triomphe de la politique prussienne, qui a fait l'unité de l'Allemagne, n'a pas encore amené l'uniformité dans le costume universitaire. Les professeurs de l'Angleterre et des États-Unis portent, comme les nôtres, une toge dont la couleur varie suivant les Facultés; elle est ornée par derrière d'un petit manteau de cour, analogue à celui que les prêtres catholiques jettent par-dessus leur soutane dans les cérémonies civiles; une sorte de schapska, d'où pend un gland, sert de coiffure. Les Espagnols ont sur les épaules une pèlerine en soie écarlate, et sur la tête un bonnet rond, tout entouré de franges de même couleur. En général les Universités sont restées fidèles à la robe; pour la plupart des peuples ce vêtement représente par excellence la gravité, qui est, dit-on, indispensable au professorat; les Italiens, eux aussi, l'ont conservé. On a d'autant plus remarqué les délégués étrangers qui faisaient exception, entre autres un professeur hongrois, chaussé de bottes, la pelisse fourrée sur l'épaule et le sabre recourbé des Magyares au côté. Les Suédois, plus sobres dans leurs élégances, se contentent modestement d'un habit noir à collet de velours et d'un chapeau haut de forme, recouvert d'une étoffe plissée. En somme, s'il m'avait fallu décerner un prix au plus beau de ces costumes comme on le fait dans certaines fêtes d'un caractère moins grave, je me serais prononcé sans hésitation en faveur des Hollandais. Leurs traits fins et aimables, les relations cordiales que les délégués français ont eues avec eux pendant ces quelques jours, ont peut-être contribué, à mon insu, à m'inspirer cette préférence. S'il est vrai que l'habit ne fait pas le moine, il est vrai aussi que le moine fait souvent l'habit. Il me semble cependant que le costume des professeurs hollandais exprime sous la forme la plus simple les idées que doit éveiller l'extérieur d'un homme de science : c'est une grande robe noire, ouverte par devant, qui tombe à larges plis depuis les épaules jusqu'aux pieds; un collet de fourrure sombre en est le seul ornement; la coiffure se compose d'un bonnet de drap souple : c'est à peu près le costume du temps d'Érasme, tel qu'on peut le voir sur son portrait, au Musée du Louvre. Les

esprits forts, qui sont ennemis de toute pompe, m'accorderont bien qu'au point de vue de l'art, ce costume vaut au moins nos redingotes, j'oserai même dire nos habits noirs; quant à moi, il m'a toujours paru que nous devrions être pénétrés de reconnaissance pour tous ceux dont l'extérieur tranche sur la triste banalité de nos modes actuelles. S'il y a un pays où l'on comprenne ce sentiment c'est assurément l'Italie. Le défilé du cortège à travers les rues de Bologne a été pour les yeux des assistants une véritable fête et ils l'ont témoigné par des preuves non équivoques. Il y avait longtemps que pareille aubaine n'était échue à la ville des Carrache. Il m'est arrivé de traverser les rues de Lyon dans un cortège officiel, au milieu d'un groupe de robes jaunes, et j'ai eu l'amertume d'entendre dire sur notre passage : « Mon Dieu, qu'ils sont laids! » Bologne m'a offert une compensation qui m'a été bien douce; j'y ai entendu la foule s'écrier devant ces mêmes robes : « *Bello! o bello! Che bellezza!* » Et puis disputez donc des goûts et des couleurs! Laideur en deçà des Alpes, beauté au delà. Du reste, les délégués étrangers ont eu autant de plaisir à contempler le décor au milieu duquel ils figuraient, que la foule a pu en avoir à contempler leurs costumes. Les belles fêtes ne se donnent que dans le Midi; il n'y a que là que l'illumination soit toujours prête, la scène toujours parée de couleurs éclatantes; nos cérémonies entre quatre murs n'égaleront jamais celles qui se célébraient sur l'Acropole d'Athènes ou sur la place publique de Rome. A Bologne même, les réceptions du soir, qui ont eu lieu aux lumières, ne valaient pas ce défilé du matin dans les rues bordées de portiques, sous les rayons ardents d'un grand soleil d'été. Le cortège, parti de l'Université, a suivi la rue Zamboni et le Mercato di Mezzo entre plusieurs rangées de chaises occupées par les curieux; les fenêtres des maisons particulières étaient garnies de tentures de soie bigarrées qui se transmettent d'âge en âge dans les familles pour servir aux réjouissances publiques, et dont plusieurs doivent dater du XVIII[e] ou du XVII[e] siècle. De temps en temps des branches de feuillage tombaient des balcons devant nos pieds, la foule applaudissait et mêlait ses « *Evviva!* » au son des fanfares qui nous précédaient. Puis on est passé devant les deux tours penchées, l'Asinelli et la Garisenda, devant le Neptune de Jean de Boulogne, enfin devant le palais apostolique, un vieil édifice d'une exquise irrégularité, qui, depuis l'an 1290 où il est sorti de terre, a vu bien d'autres cortèges; ses murs de briques, dorés par des siècles de soleil, sont encore couronnés de créneaux, qui se détachent en festons sur le ciel éblouissant; la façade est décorée d'une Madone de la Renaissance et

d'une statue en bronze de Grégoire XIII, un pape né à Bologne : à l'époque de la Révolution française on craignit qu'elle ne fût renversée ; on lui donna le nom de saint Pétrone, le protecteur de la ville, et personne n'y toucha : admirable trait de l'irréligion dont les Bolonais étaient alors capables.

L'Archigymnase a abrité l'Université depuis 1562 jusqu'en 1803, époque où elle a été transférée au palais Cellesi, qu'elle occupe encore. A l'Archigymnase sont actuellement installés la bibliothèque communale et le musée des antiques ; mais on avait avec raison choisi ce monument pour la cérémonie du 12 juin, parce qu'il est, parmi ceux qui subsistent, le plus ancien témoin des gloires universitaires de Bologne. Là se voient sur les murs des escaliers les monuments de ses professeurs les plus célèbres et les blasons de ses étudiants, rangés par corps. Le centre est occupé par une cour carrée, entourée d'un portique à deux étages ; c'était un amphithéâtre tout prêt pour la solennité du jour. Au-dessus de cet espace on avait tendu un velum, rayé de rouge, relevé au milieu par l'écusson royal et formant comme un dôme transparent, qui, tout en abritant du soleil, jetait sur l'assistance une lumière claire et gaie. Un dais avait été adossé contre un des côtés du portique ; le roi Humbert, en uniforme de général, y a pris place, ayant la reine à sa droite et le prince de Naples, son fils, à sa gauche. Derrière eux se sont rangés les grands officiers de la couronne, des délégations des Chambres et le corps diplomatique. Au-devant étaient assis les professeurs italiens et étrangers ; plus loin, sous la galerie, les étudiants avec leurs drapeaux, garnissant le fond de la salle. Les tribunes étaient occupées par les dames et les invités. Sur les marches du trône deux huissiers, en culotte et en manteau, tenaient des bannières, l'un celle de Bologne avec la devise *Libertas*, l'autre celle de l'Université. Une des qualités les plus remarquables des Italiens c'est l'ardeur avec laquelle chacun d'eux offre son concours pour une entreprise qui lui paraît bonne, généreuse, utile à la cité ou à la nation ; c'est en même temps une extrême habileté à tirer parti des ressources communes. On l'a bien vu dans cette fête ; peintres, musiciens et savants ont lutté d'efforts pour donner une haute idée de Bologne, de ses écoles, du talent de ses enfants, et ils y ont parfaitement réussi. La bannière de l'Université par exemple est une œuvre de restauration, qui a pendant plusieurs semaines exercé la patience et l'ingéniosité d'un comité spécial ; soixante-quatre dames de Bologne, présidées par Mme la comtesse Tattini, y ont travaillé de leur aiguille sous la direction d'un artiste

expérimenté. Tout en haut sont brodés les symboles des cinq Facultés; au-dessous on lit en lettres gothiques l'inscription : *Alma mater studiorum;* dans le reste du champ, autour des armes de Bologne, on a représenté, en or et en soies multicolores, les blasons de douze souverains ou gouvernements, qui ont contribué à la splendeur de l'Université, depuis la comtesse Mathilde jusqu'aux papes, derniers maîtres de la Romagne; la bordure de la bannière est couverte par les noms des dix-huit nations qui composaient l'Université des Ultramontains. L'ensemble est très riche et du meilleur goût (1). Un autre comité, recruté entièrement parmi les femmes des professeurs de Bologne, a fait exécuter à ses frais un anneau d'or, destiné à être porté désormais dans les solennités publiques par le recteur en charge. On a rétabli, après de savantes recherches, le sceau qu'on apposait autrefois sur les diplômes. Enfin les vieilles masses en métal doré, qui remontent à 1564, et qui dormaient dans un coin depuis la Révolution, ont été fourbies et ont reparu au grand jour. Quelques semaines ont suffi pour ressusciter, aux applaudissements de toute une ville, un passé qu'on croyait mort à jamais.

La cérémonie a débuté par une cantate en italien, dont les vers sont dus à M. Panzacchi, directeur de l'Académie des beaux-arts; une fort belle voix de femme les a chantés du haut d'une tribune, avec accompagnement de chœurs et d'orchestre. Le vers latin, injurié, maltraité et dépossédé partout ailleurs, a voulu maintenir ici ses droits, et il a trouvé moyen de rappeler sur lui l'attention de cette assemblée de savants : on leur a distribué pendant la séance le texte de la cantate de M. Panzacchi, avec une traduction latine composée de quatre odes imitées d'Horace. Lorsqu'a eu retenti le dernier accord des musiciens, la série des discours a commencé. On a d'abord entendu les orateurs qui ont parlé au nom de l'Italie et de Bologne : MM. Boselli, ministre de l'instruction publique, Capellini, recteur de l'Université, et Carducci, représentant des professeurs bolonais. Le discours de M. Carducci était le plus important des trois, celui que l'on attendait avec le plus d'impatience et de curiosité; c'était le grand morceau d'apparat. Le ministre et le recteur ont parlé au pied du trône royal; M. Carducci est monté dans une chaire, tendue de velours rouge, qui avait été préparée exprès pour lui et d'où il dominait l'assistance. C'est lui en réalité qui a porté la

(1) M. César Albicini, professeur à la Faculté de droit de Bologne, a écrit une brochure sur l'origine et le sens des emblèmes de cette bannière.

parole au nom de l'Université bolonaise. Il a dû cet honneur à la dignité de son caractère, à l'ancienneté de ses services, à son talent d'écrivain et de professeur, enfin à la popularité dont il jouit en dehors même du groupe universitaire auquel il appartient. C'est qu'en effet M. Carducci est, sans contestation, le poète le plus distingué de l'Italie contemporaine (1). Il est né en 1836 près de Pietrasanta, petite ville de la Maremme toscane ; mais il enseigne la littérature italienne à l'Université de Bologne depuis l'âge de vingt-cinq ans ; il s'est attaché à la ville où les circonstances l'avaient amené et il n'en a plus voulu sortir ; il y est aimé, considéré, et il exerce sur l'opinion publique une influence tout à fait exceptionnelle. Ses fonctions ne l'ont point détourné de la poésie ; dans ces dernières années encore, il a publié des *Odes barbares* et un recueil intitulé *Iambes et Épodes*. Mais il a écrit aussi un grand nombre de travaux critiques sur la littérature de son pays ; il a fait connaître des ouvrages d'anciens auteurs italiens, qui étaient restés inédits ; il a rendu enfin des services éminents dans cette partie des études à laquelle sa chaire est affectée. Outre son cours principal, il est chargé de leçons complémentaires sur l'histoire comparée des littératures néo-latines ; il a donc à s'occuper fréquemment des écrivains français et il est en Italie un des hommes qui ont pénétré le plus avant dans la connaissance de notre langue et de ses chefs-d'œuvre. Il est même très familier avec notre littérature contemporaine et on pourrait aisément retrouver dans ses opinions, comme dans ses vers, l'empreinte des historiens et des poètes que la France a produits depuis le commencement du siècle. Sur la liste des ouvrages de M. Carducci (2), je relève une pièce de vers à Victor Hugo, des études sur Voltaire, Littré, Auguste Barbier, etc. Ce commerce étroit avec nos maîtres ne lui a du reste rien enlevé de son originalité. C'est ce qui a fait pour nous l'attrait du discours que nous avons entendu (3). M. Carducci y a retracé les origines de l'enseignement bolonais, s'arrêtant à la fin du XIVe siècle, à l'époque où l'école de droit commence à déchoir. Il a traité ce sujet à grands traits, avec le tour oratoire que comportait la circonstance ; une discussion minutieuse n'aurait pas convenu dans une harangue publique ;

(1) Sur ses œuvres v. l'article de M. Étienne dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1874, p. 601. En le lisant, il ne faut pas oublier que le critique était aussi peu fait que possible pour apprécier le poète avec équité.

(2) Elle est publiée dans le *Catalogo dei lavori della R. Università di Bologna dal* 1864 *al* 1885, Bologna, Monti 1875-1886.

(3) Ce discours a été publié. *Lo Studio bolognese*, discorso di Giosuè Carducci per l'ottavo centenario. Bologna, Zanichelli, 1888.

il fallait s'en tenir aux faits les mieux constatés en les reliant à l'aide de quelques considérations générales. M. Carducci a suivi ce plan d'autant plus volontiers que son tempérament l'y portait; il aime l'éloquence cicéronienne, la période ample et sonore, qui balance les idées dans un flot de paroles habilement cadencées. En l'écoutant, je songeais combien le goût français, actuellement, diffère du sien; chez nous, l'esprit, depuis quelques années, a tout envahi; il règne en maître dans l'éloquence académique aussi bien qu'au théâtre; il nous faut, dans un discours d'apparat comme dans une comédie, un certain nombre de mots à effet; tout ce que nous demandons au reste du développement, c'est de nous conduire de l'un à l'autre; plus le style des parties intermédiaires est sobre et voisin de celui de la conversation, plus l'ensemble a chance de nous plaire. A parler franc, nous ne faisons que cultiver une variété nouvelle de la fleur de rhétorique. Je ne prétends pas que les anciennes aient encore en Italie plus de fidèles que chez nous; je n'en trouve point chez M. Carducci; tout ce que je veux dire c'est qu'il est plus sensible que nous ne le sommes aujourd'hui à l'harmonie continue de la phrase oratoire, et notamment qu'il se fait une autre idée que nous du genre académique; ce qui ne signifie nullement dans ma pensée que son art soit inférieur. L'atticisme que nous affectons n'a jamais convenu à la langue italienne; quand on a sous la main un instrument sonore, il faut en faire vibrer toutes les cordes; c'est une erreur de goût, à moins que ce ne soit une gageure, de n'en tirer que des effets atténués et discrets. M. Carducci connaît admirablement sa langue; il l'écrit comme un homme qui, par profession, a sans cesse sous les yeux les chefs-d'œuvre dont elle s'honore; en même temps on sent en lui le poète; ses ailes le soulèvent par instants au-dessus de la prose et son regard s'allume alors d'un certain feu sombre, où l'on reconnaît l'auteur de l'*Hymne à Satan*. C'est le caractère passionné de son éloquence qui en fait le succès parmi ses compatriotes, surtout parmi la jeunesse; les applaudissements qui l'ont salué quand il a paru, et qui l'ont interrompu à plusieurs reprises, sont partis d'abord des places où étaient massés les étudiants; il était manifeste pour tous, que la personne de l'orateur et les idées qu'il représente éveillaient dans ces jeunes têtes d'ardentes sympathies. En somme il a célébré le 12 juin 1859 tout autant que l'enseignement d'Irnerius; mais entre les débuts de l'école des glossateurs et la fondation du royaume d'Italie M. Carducci a établi un lien qui a fait l'unité de son discours. Si l'école bolonaise, a-t-il dit, s'est acquis au moyen âge une si grande réputation, c'est qu'elle

a su attirer à elle une partie du précieux héritage que Rome avait laissé; la première elle a ressuscité le génie du peuple-roi; puis est venue la Renaissance, toutes les nations de l'Occident ont à leur tour lutté d'efforts pour restaurer la civilisation antique, et aujourd'hui elles jouissent également de ses bienfaits. Mais la tâche n'est pas achevée. L'Italie, rendue à elle-même, doit reprendre le rôle qu'elle a joué autrefois : « Maintenant que son long martyre a cessé et qu'elle a inauguré l'ère nouvelle des nationalités indépendantes, pourquoi ne pourrait-elle appeler le siècle à faire entrer dans le nouvel idéal politique, qu'il cherche avec une passion inquiète, toute la partie du droit romain qui n'est pas l'œuvre du despotisme impérial? L'Italie dans la poésie, dans l'art, dans la philosophie, a fait revivre à la face de l'Europe les idées de l'antiquité classique, en qui a brillé d'un éclat sans égal la sereine splendeur des races aryennes, idées d'harmonie, d'ordre, de beauté, et les effets de cet immense service sont loin d'être affaiblis. Pourquoi cette Rome, qui a su si glorieusement réunir les peuples, ne pourrait-elle pas fournir encore à l'Italie les principes propres à former et à régir les nouvelles nations et leur fédération spontanée? » Cette question s'adresse sans doute aux hommes d'État qui gouvernent actuellement l'Italie; c'est à eux d'y répondre. La politique tient une large place dans le discours de M. Carducci; ses opinions n'étant nullement subversives, il n'a point pris la peine inutile de les cacher; il a associé dans un même hommage Mazzini, Victor-Emmanuel et Garibaldi, et le roi Humbert l'a approuvé d'un signe de tête encourageant. L'orateur n'était pas moins respectueux de l'ordre établi en manifestant une hostilité catégorique contre le pouvoir temporel des papes. Elle ne l'a point du reste aveuglé dans les jugements qu'il a portés çà et là sur l'histoire de la papauté; il était impossible, qu'ayant à parler des origines de l'école bolonaise, il ne fût pas amené à apprécier les rapports qu'elle a eus avec les souverains de Rome, et ici on pouvait craindre que les préoccupations du présent ne troublassent son impartialité. Il n'en a rien été. Il a parlé du christianisme et des anciens chefs de l'Église avec cette hauteur de vues sans laquelle il n'y a point d'historien, et encore moins de poète digne de ce nom.

Après le discours de M. Carducci, on a entendu ceux des délégués étrangers et il y en a eu beaucoup. La séance aurait été plus courte si les délégués avaient pu s'entendre pour choisir un orateur commun qui parlât au nom de toutes les nations. C'était ce qui avait eu lieu en 1886 aux fêtes d'Heidelberg :

on se souvient que les suffrages s'étaient portés sur M. Jules Zeller, représentant des Universités françaises. Mais ici les professeurs allemands avaient fait savoir que, quelle que fût la décision de l'assemblée, ils voulaient être entendus; ils alléguaient que dès le XIII[e] siècle les étudiants de leur nation avaient abondé dans les écoles de Bologne et qu'ils y occupaient alors, parmi les Ultramontains, à cause de leur nombre, une situation tout à fait exceptionnelle; le président de la délégation, M. Hofmann, professeur de chimie à l'Université de Berlin, ajoutait que lui-même, il y a cinquante ans, il avait étudié à Bologne et qu'il avait à cœur de le rappeler publiquement. Cette déclaration réduisait les autres délégués à l'alternative ou bien de choisir un Allemand pour représenter l'assemblée, ou bien de parler tous par nations; d'un commun accord, dans une réunion préparatoire tenue la veille, ils s'étaient arrêtés à ce second parti. J'ai compté en tout une quinzaine de discours. Le recteur appelait les nations dans l'ordre alphabétique, Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne (*Germania*), Grèce, Angleterre (*Inghilterra*), etc. Les délégations quittaient leur place à tour de rôle et venaient se grouper debout dans l'espace laissé libre devant le trône royal; elles allaient se rasseoir quand la suivante devait paraître; le président de chacune d'elles, après avoir lu l'adresse de sa nation, la déposait entre les mains du recteur; quelques-unes de ces pièces sont des chefs-d'œuvre de typographie et de reliure; celle de l'Université de Pesth notamment est d'une richesse et d'une élégance rares. Certains orateurs, au lieu de lire simplement leur adresse, ont cru devoir, avant de la remettre, improviser une allocution; ils ont ainsi singulièrement allongé la cérémonie; il avait été entendu la veille que personne ne dépasserait cinq minutes; mais la convention a été violée et, une fois le mauvais exemple donné, on n'a plus gardé de mesure. Il eût été cependant d'autant plus nécessaire et d'autant plus facile de se borner, que tous ont exprimé, à peu de chose près, les mêmes idées; tous ont célébré, comme il fallait bien s'y attendre, la gloire de l'Université de Bologne, les glossateurs, la fraternité des peuples dans la science, etc., etc. Les discours ont été prononcés en italien, en français, en grec ou en latin. L'assistance les a écoutés avec une patience courtoise qui est digne des plus grands éloges, surtout si l'on songe que l'italien de certains délégués a été débité avec un accent à faire frémir; il y a eu en effet quelques petits frémissements d'hilarité, en particulier du côté de la jeunesse, mais si vite réprimés, que le second sentiment, qui était ici le meilleur, a été plus remarqué que le

premier. La Revue a déjà publié aux *Nouvelles et informations* (1) le texte de l'adresse que M. Gaston Boissier a lue au nom des Universités françaises. L'éminent professeur a rappelé brièvement les relations qui ont uni, durant tout le moyen âge, les maîtres et les étudiants de Paris à ceux de Bologne; les qualités ordinaires de M. Boissier, qui sont par excellence des qualités françaises, étaient deux fois de mise ici; quelques faits historiques habilement choisis lui ont suffi pour résumer les idées qu'il avait à exposer; il a terminé en félicitant l'Université de Bologne d'avoir contribué plus qu'aucune autre à développer chez toutes les nations le sentiment du droit; l'éloquence de ce dernier trait, dont l'à-propos n'a échappé à personne, a été d'autant plus vivement sentie qu'elle était plus sobre et plus contenue.

M. Gandino, professeur de littérature latine, était chargé de répondre, au nom de l'Université de Bologne, aux adresses des délégués étrangers. Il s'est donc levé le vingtième, ou peu s'en faut. Autant dire qu'il a été la victime de la journée, et c'est dommage. Son discours, très bref, était écrit en latin (2); si jamais la langue de Cicéron, que nous avons bannie de nos solennités académiques, a rendu service à une assemblée de savants, c'est assurément ici. M. Gandino a adressé aux hôtes de Bologne des remerciements conçus en termes dignes et élevés; il y a ajouté des vœux en faveur de la paix, dont la science, a-t-il dit, ne saurait se passer. En somme il s'est tiré avec honneur du rôle ingrat qu'on lui avait assigné; sa diction ferme et précise y a été pour beaucoup.

On ne s'attend pas sans doute à ce que je poursuive par le menu le récit des fêtes qui ont été célébrées après celle du 12. On m'a demandé, à mon retour, si les délégués des divers pays avaient pu échanger, dans des réunions moins solennelles, leurs idées sur l'enseignement et sur les sciences qu'ils professent. Il n'y a rien eu de semblable. On comprend que l'Université de Bologne n'ait pas cru devoir convier ses hôtes à des séances de travail; une cérémonie universitaire, surtout quand elle a un caractère commémoratif, n'est pas un congrès scientifique et elle ne peut pas l'être, à moins qu'on ne veuille en profiter pour faire avancer l'encyclopédie, puisque des professeurs des quatre Facultés s'y trouvent réunis. Du reste les occasions de se fréquenter entre étrangers n'ont pas manqué absolument. Il y a eu à la préfecture

(1) V. le numéro du 15 juillet 1888.

(2) Il a été publié à la suite de celui de M. Carducci, qui est cité dans la note précédente.

une réception de gala, où le roi a tenu sa cour et s'est fait présenter par corps les délégués de toutes les nations. Un banquet a été aussi organisé en leur honneur; ils ont pris place autour d'une immense table, dans un ordre dont le hasard ou leurs sympathies mutuelles avaient seuls décidé. C'était le meilleur moyen pour les uns de lier connaissance, pour les autres de se retrouver. Le hasard, qui souvent fait très bien les choses, m'avait donné pour voisins des Hollandais et des Hongrois fort aimables; l'un d'eux que je n'avais jamais vu, était l'auteur de travaux historiques dont j'avais pu apprécier la valeur par moi-même; j'ai éprouvé une agréable surprise en apprenant à côté de qui je venais de m'asseoir. Sur plus d'un point de la salle il s'est fait ainsi des reconnaissances inattendues. On a choqué les verres, échangé des cartes de visite et causé de science entre deux coupes de champagne. La méthode sans doute n'a pas semblé mauvaise, car il y a eu le lendemain plusieurs dîners particuliers; j'ai entendu parler d'un dîner de romanistes et d'un dîner de physiologistes. Cependant on s'est plaint que l'Université de Bologne ait laissé à l'initiative de ses hôtes le soin de se rapprocher dans des réunions amicales, et cette critique a bien quelque chose de fondé. Les étrangers ont regretté surtout de n'avoir pas été mis en relation, pendant ces trois jours, avec les professeurs de Bologne, dont beaucoup ont écrit des ouvrages honorablement connus du monde savant. La présentation aurait pu se faire, je suppose, par Facultés. Nous avons dû nous contenter d'entrevoir de loin ces messieurs, revêtus de leurs toges et parqués à des places spéciales.

En revanche il y a eu surabondance de discours. Il est vrai que la plupart n'avaient pas été prévus par les organisateurs des fêtes; ils ont jailli d'une circonstance toute fortuite comme une veine d'eau souterraine que l'on a touchée d'une main maladroite. Encore ne les ai-je pas tous cités. Le 13 au matin on a distribué des diplômes d'honneur à un certain nombre de savants étrangers (1); à cette occasion on a entendu encore deux orateurs, le ministre de l'instruction publique et M. Ceneri, professeur à la Faculté de droit. Si j'avais une critique générale à exprimer sur l'ensemble des discours qui ont été prononcés depuis le commencement des fêtes jusqu'à la fin, peut-être dirais-je qu'il y a été un peu trop question des origines de l'Université de Bologne, et pas assez de ses gloires plus récentes. L'école des glossateurs, à coup sûr, a puissamment servi la civilisation, et il est naturel que l'on

(1) V. le texte de ces diplômes à l'appendice A.

ait considéré comme un devoir d'expliquer à ceux qui n'étaient pas des juristes de profession la raison d'être de la solennité du jour. Mais, à mon sens, on a trop insisté sur la période primitive de l'Université. Irnerius, je le veux bien, est un grand nom. Mais pourquoi passer sous silence Aldrovandi, Cassini, Malpighi et Galvani? Deux membres du comité d'organisation, M. Panzacchi et M. Ricci, sous-bibliothécaire de l'Université, ont eu l'heureuse idée de recueillir dans une publication populaire la partie de l'histoire locale que les discours officiels ont un peu trop sacrifiée; ils ont exposé le fruit de leurs recherches sous une forme très succincte dans un numéro spécial de l'*Illustration italienne*, que plusieurs artistes, sous la direction de M. Ximénès, ont enrichi de gravures; ils ont pris pour titre un dicton du moyen âge : *Bononia docet* (1). C'est un tableau sommaire, mais tracé d'une main sûre par des hommes consciencieux et instruits, qui en ont emprunté les éléments aux meilleures sources. On peut très bien s'en contenter jusqu'à ce qu'un savant écrive dans un ouvrage en règle l'histoire de l'Université de Bologne. La matière qu'il aura à traiter est remplie de légendes; une critique impitoyable les réduira sans doute en poussière; on a bien fait de les rassembler pendant qu'on peut encore y croire sans s'exposer à être malmené par les érudits; il y en a de si piquantes! Les mœurs scolaires de cette vieille Université fourniront plus d'un chapitre qui n'aura rien d'édifiant, mais où abonderont les types les plus vivants et les plus singuliers. Les étudiants de Bologne n'étaient ni meilleurs ni pires que ceux des autres pays; les facéties que leur imputent les vieux chroniqueurs ressemblent beaucoup à celles dont Panurge était capable; mais ici cette jeunesse turbulente régnait en souveraine; à diverses reprises, se croyant lésée dans ses privilèges, elle sortit de Bologne, comme la plèbe romaine se retirait sur le Mont Sacré, faisant mine d'aller s'établir dans quelque ville rivale; et la menace fut plusieurs fois exécutée. Alors cette multitude, où l'on parlait toutes les langues de la chrétienté, se dirigeait vers la campagne avec armes et bagages, et les magistrats la devançaient aux portes pour la fléchir, et on lui envoyait des ambassadeurs, et on parlementait, et généralement on capitulait, sauf à rendre ensuite illusoires les satisfactions promises. Et la grande Université, ballottée au milieu de ces orages, dont les luttes politiques augmentaient encore la violence, paraissait près de sombrer corps et biens; mais quelque bon pilote se trouvait

(1) 51 pages gr. in-4° à 2 colonnes, Milano, Fratelli Treves, 1888.

toujours là en temps opportun pour prévenir le sinistre. On ferait une galerie bien curieuse des portraits des professeurs; les plus anciens surtout, ceux du XIII[e] et du XIV[e] siècle, sentent étrangement le barbare ; les invasions ont communiqué aux Italiens, pendant la première moitié du moyen âge, une rudesse qui perce encore, pendant la seconde, sous le vernis de civilisation dont se couvrent les hommes d'étude; grattez ces professeurs, l'Ostrogoth reparaît bien vite, insolent, vindicatif, superstitieux, naïvement féroce et cupide. Napoléon, lorsqu'il réorganisa l'enseignement, proposait comme type idéal de l'universitaire une sorte de cénobite laïque, voué au célibat, vivant en dehors du monde, absorbé tout entier par les joies pures que donne l'étude. Les professeurs bolonais du moyen âge étaient bien d'une autre espèce. Un grand nombre d'entre eux sont morts à Bologne et y ont été ensevelis; on y voit encore leurs tombeaux. Et à ce propos, pourquoi l'Université n'a-t-elle pas nommé une commission chargée de conduire ses hôtes vers les monuments de sa glorieuse histoire, de leur en expliquer l'origine, de leur en faire apprécier l'intérêt? Ces promenades sont, dans les congrès scientifiques, une des distractions les plus utiles et les plus goûtées; elles épargnent à l'étranger bien des lectures, bien des allées et venues fatigantes, souvent même des recherches infructueuses. Les plus anciens tombeaux de professeurs bolonais sont encastrés dans le mur postérieur de l'église de Saint-François; là reposent Accurse et Odefroy. De ces vénérables constructions du XIII[e] siècle il ne reste plus que des débris, confusément noyés dans la maçonnerie d'un portique sans caractère. Mais on peut aisément en reconnaître l'ordonnance; le sarcophage, placé sur un soubassement carré, était entouré de colonnes légères que surmontait un toit pyramidal. C'étaient comme trois édicules dressés derrière le chevet de l'église; il est question de les isoler et de leur rendre leur forme primitive. Deux autres tombeaux exactement semblables, mais mieux conservés, décorent la place Galilée; l'un, adossé à l'angle d'une rue, est celui de Foscherari, ancien professeur de droit canon; quand il mourut, en 1289, il était malade depuis longtemps : dix ans plus tôt, se sentant incapable de continuer ses leçons, il avait pris un suppléant, auquel il avait loué, pour la moitié de ses honoraires, sa salle et l'auditoire qui la garnissait. Sa réputation de savant néanmoins resta entière jusqu'à son dernier jour; quand il succomba, on fit une loi spéciale pour permettre à ses confrères d'assister à ses funérailles en robes écarlates, honneur exclusivement réservé jusqu'alors aux chevaliers

et aux professeurs de droit civil. S'il faut en croire une vieille tradition bolonaise, cet illustrissime docteur était un usurier : il n'y a point de croix au sommet de son élégant sépulcre ; le diable a emporté toutes celles qu'on y a mises; mais cette histoire doit avoir été répandue par le suppléant de Foscherari. Au centre de la place Galilée s'élève le monument funèbre d'un professeur de notariat, qui a pris une part importante aux affaires publiques de son temps : c'est Rolandino Passaggerio. Il fut activement mêlé aux grandes luttes de la papauté contre l'empire, qui, au XIII[e] siècle, divisèrent l'Université aussi bien que les pouvoirs civils de Bologne ; tous les professeurs étaient enrôlés à la suite d'une des deux familles qui entretenaient la guerre dans la cité ; les uns se rattachaient aux Lambertazzi, partisans des Gibelins, les autres à leurs rivaux, les Geremei. Passaggerio fut un des adversaires les plus ardents de l'empire germanique et de la noblesse ; ce rôle lui réussit fort bien ; il acquit parmi ses concitoyens une telle autorité qu'on lui donna une garde particulière avec le titre d'Ancien à vie. Il y a quelques années, on a ouvert son tombeau et on y a retrouvé ses ossements, mais confondus avec ceux de cinq autres personnages, qui ont après lui rempli successivement de hautes charges dans l'État. Plus calme fut la destinée d'Alexandre Tartagni d'Imola, professeur de droit romain, dont on admire tout près de là, dans l'église de Saint-Dominique, le magnifique mausolée ; il mourut en 1477 ; ce fut avant tout un homme d'étude ; il n'eut de colère que contre les écrivains qui propageaient la langue vulgaire au détriment du latin ; il la déclarait impropre aux bonnes lettres, tout au plus digne d'être employée dans les romans pour l'amusement des femmes. Cet austère lecteur du Digeste est enseveli sous un monument de marbre, où le ciseau de la Renaissance a répandu à profusion les guirlandes de fleurs et de fruits, les arabesques, les oves et les feuilles d'acanthe : « Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. » Au-dessous d'une niche ornée de madones et de saints, est couchée la statue du maître, tenant à deux mains sur sa poitrine un gros livre à fermoir ; le visage amaigri par la maladie, peut-être par les veilles, a un grand caractère de dignité. Si, maintenant, nous voulons voir ces professeurs dans l'exercice de leurs fonctions, quittons Saint-Dominique et la place Galilée, où les cigales des jardins du voisinage mènent un bruit assourdissant, et transportons-nous au musée de la ville. On y a rassemblé dans la même salle plusieurs bas-reliefs provenant d'anciens tombeaux de professeurs ; la série va du XIV[e] au XVI[e] siècle. On voit là le professeur au milieu de ses élèves, tous vêtus comme

lui d'une longue robe qui leur tombe jusqu'aux pieds, tous penchés sur leurs pupitres, devant leurs livres ouverts ; le professeur assis sur un siège plus élevé et plus confortable que leurs modestes bancs, une main sur son livre, l'autre en l'air, explique le texte que leurs yeux suivent avec attention. Le tombeau de Pierre Canonici, professeur de droit qui mourut dans les premières années du XVIe siècle, montre ce personnage et ses élèves entourés de stalles comme on en voit dans le chœur des églises; au-dessus de la boiserie passent des têtes de curieux, qui n'ont probablement pas le droit d'être admis à l'école, mais qui viennent saisir au vol quelques bribes de sagesse, frappante image de cette époque de fièvre, où Amyot faisait ses classes en nettoyant les chaussures au collège de Navarre. Voilà le professeur bolonais dans sa gloire. Mais les rumeurs malignes de l'école, quelquefois, sont aussi venues jusqu'à nous. Parmi les glossateurs, il en est dont le nom a été orné de gloses bien étranges, témoin François, fils d'Accurse, que Dante place à l'enfer en fort mauvaise compagnie (1); à des mœurs déplorables il joignait le défaut de pratiquer l'usure avec ses élèves. Et Dante, hélas ! connaissait bien l'Université de Bologne : il y étudia vers 1285, juste au moment où François y enseignait. M. Carducci a découvert et publié un sonnet que le grand poète composa à cette époque. Dante y prend à partie ses misérables yeux, qui, tout occupés de regarder la Garisenda, n'ont pas vu passer une belle dame fort admirée de la jeunesse de Bologne. La liberté de langage et même d'action était extrême dans cette ville toute bourdonnante de savantes leçons. Un jour Boncompagno, professeur de belles-lettres, imagine de tourner en ridicule de prétendus miracles qui passionnaient alors la crédulité publique. Il annonce de tous côtés qu'il doit prochainement s'envoler de l'église de Sainte-Marie-du-Mont, située sur une des collines d'alentour. Et les Bolonais d'accourir en foule. A l'heure dite on trouve en effet le professeur debout devant l'église, les deux bras munis de grandes ailes; mais le moment venu de s'exécuter il fait un geste : « Allez, dit-il, que la bénédiction de Dieu soit avec vous et qu'il vous suffise d'avoir vu la figure de Boncompagno. » Sur quoi il reprend à petits pas le chemin de la ville. Il n'y a que les Universités puissantes et en pleine prospérité qui puissent s'accorder de pareilles licences. Pétrarque, qui étudia à Bologne pendant trois années, écrivait à son frère Gérard, dans une lettre datée du 7 novembre 1353 : « Les anciens, surtout

(1) XV, 110.

avant que Rome eût joint la gloire des lettres à celle des armes et du pouvoir, avaient coutume d'aller étudier à Athènes; de notre temps on va à Paris ou à Bologne. Nous y fûmes, nous aussi, tu te le rappelles; nous avons toujours considéré le séjour que nous y fîmes comme une bonne fortune et nous nous en sommes tenus grandement obligés à la faveur du ciel. » C'est dans ces heures de gloire que l'Université a eu des élèves comme Bartole, Érasme, Copernic, comme Grégoire XIII, le réformateur du calendrier; des professeurs comme Urceus Codrus, Alciat, Aldrovandi, Cassini, Malpighi, Galvani; des protecteurs comme Bessarion (1). Mais il y a eu aussi les heures sombres, les années maigres, où les ressources, les *sostanze*, comme on dit là-bas, menaçaient de manquer tout à fait : on cite un professeur, inscrit en 1478, qui resta onze ans sans toucher ses appointements : et nous gémissons, mes chers collègues, des douzièmes provisoires! On cite aussi des vers satiriques, dirigés contre l'Université, qui furent attribués à un de ses élèves, le Tasse, et valurent à ce poète un procès en bonne et due forme; tous les professeurs bolonais y étaient caractérisés par quelque trait pris sur le vif; ce fut un grand succès et une grave affaire. Le Tasse dut fuir pour échapper au châtiment public qu'on lui réservait. Enfin, au chapitre des infortunes, des maladresses, des occasions manquées par la faute des hommes ou des circonstances, l'Université ajoute l'erreur qu'elle commit en évinçant Galilée de la chaire d'astronomie. Apprenons encore par là, mes chers collègues, à bien faire nos choix dans les présentations, que le ministère nous demande. L'Université de Bologne, il est vrai, observe avec raison, à la décharge des juges du concours, que Galilée à cette époque n'était pas encore hanté par le *Pur si muove*, que c'était un jeune homme de vingt-trois ans à peu près inconnu, tandis que Magini, qui lui fut préféré, avait déjà publié des œuvres remarquables, unanimement appréciées. Bologne s'est mise à l'abri du reproche en donnant à une de ses places le nom du grand homme qu'elle ne peut revendiquer comme un des siens. Il y a en revanche un professeur, qui lui appartient bien tout entier : c'est ce personnage de comédie dans lequel la malice populaire, aidée sans doute par la clairvoyance des écoliers, a résumé tous les travers et les ridicules du pédant : le docteur Ballanzone; son nom est tiré du bolonais *balla*

(1) Sur les rapports de ces personnages célèbres avec l'Université de Bologne, v. Malagola (C.), *Monografie sullo studio Bolognese;* Corradi (Aug.), *Sui professori di latinità in Bologna* et Sabbadini (R.), *Sulla vita di alcuni dotti umanisti del secolo XV*.

qui signifie *vantardise*. Son rôle écrit en dialecte consistait généralement dans de longues tirades de coq-à-l'âne, où on avait parodié les syllogismes des dialecticiens; il devait les réciter tout d'une haleine sans broncher; les rires augmentaient au fur et à mesure qu'il avançait et que la volubilité de sa langue triomphait d'une plus forte gageure; certains acteurs se sont fait un nom par l'habileté avec laquelle ils jouaient le Ballanzone; Lambertini, dit-on, avant de s'appeler Benoît XIV, remplissait le rôle à merveille dans les fêtes de la noblesse de Bologne. On pense si la jeunesse, au sortir des amphithéâtres, devait applaudir des discours comme celui-ci : « Je suis très haut d'intellect parce que *sapiens dominabitur astris;* très bon de ma personne parce que *omnia bona mecum porto;* très constant dans ma foi, parce que *sola fides in contrastibus observanda est...* » Ou bien : « Le médecin ordonne les médicaments, les médicaments se font avec des drogues, les drogues viennent du Levant, du Levant viennent les vents selon Aristote, Aristote était le précepteur d'Alexandre le Grand, Alexandre était maître du monde, le monde était soutenu par Atlas, Atlas devait avoir une grande force, etc., etc. » Mais qu'est-ce que ce comique sans le dialecte et sans le jeu de l'acteur, qui naturellement parodiait les gestes, l'attitude, les mines des professeurs les plus fameux? Puisque j'en suis à noter les *desiderata* des fêtes de Bologne, pourquoi l'Université ne nous a-t-elle pas offert son Ballanzone en spectacle? Il y a eu une soirée de gala au théâtre de la ville. On y a donné *Tristan et Yseult* de Wagner; cette pièce ne pouvait être goûtée que par un public très restreint. Quel charmant programme on eût composé avec un chef-d'œuvre de Rossini ou de Verdi, suivi d'une des vieilles pièces ou paraît le Ballanzone! Sans doute il eût fallu trouver un acteur capable de lui rendre sa physionomie un peu oubliée aujourd'hui; mais je ne doute pas qu'on y fût arrivé. Il y a, dans une comédie moderne, un personnage qui, par suite d'un quiproquo burlesque, s'imagine qu'on vient de le nommer préfet; à peine arrivé dans son département, il a appris qu'entre autres curiosités naturelles on y voit un volcan éteint : « Comment! s'écrie-t-il indigné, ils ont un volcan, et ils le laissent éteindre! » Comment, Bolonais, dirai-je à mon tour, vous avez un Ballanzone, et vous ne nous le montrez pas! Si vous saviez cependant comme ces délégués étrangers, qui avaient tant discouru le matin, l'auraient applaudi le soir!

On s'occupe beaucoup, en ce temps-ci, de l'instruction des femmes. L'Université de Bologne a produit, presque sans interruption depuis le XIIIe siècle, une longue série de doctoresses.

Mais en Italie la science a toujours eu un air aimable; elle y est restée ce qu'elle était chez nous au temps de Louise Labé, un plaisir des esprits délicats, qui a sa place marquée dans les relations mondaines et qui en augmente le charme : aussi n'a-t-on jamais songé à l'interdire aux femmes. Le souvenir des doctoresses de Bologne est entouré d'anecdotes, qui montrent bien qu'ici la femme n'a jamais perdu au milieu des livres la grâce de son sexe : Jean d'André, professeur de droit, avait une fille qu'il appela Novelle, en mémoire du Code, et qu'il initia à la connaissance des lois; elle poussa si loin son instruction juridique qu'elle devint capable de suppléer son père les jours où la maladie le mettait hors d'état d'enseigner. Mais elle était fort belle; pour empêcher que son visage ne donnât des distractions à l'auditoire on l'en séparait par un rideau. Était-ce sagesse ou raffinement de coquetterie chez la fille, sévérité ou tactique savante chez le père? On ne sait; mais avec quelle passion l'école a dû s'appliquer alors à l'étude du Code! Et quel joli à-propos en vers on ferait sur cette donnée! Il paraît du reste qu'Accurse et Jean Bocchi, professeur de médecine, prirent aussi leurs filles pour suppléantes : système économique entre tous, que nous verrons peut-être refleurir un jour : il ne faut jurer de rien. « Il sait du grec, ma sœur! » s'écrie la Philaminte de Molière; à Bologne on aurait pu citer à Philaminte des femmes, qui non seulement avaient su les langues anciennes aussi bien que Mme Dacier, mais encore les avaient enseignées publiquement, par exemple Bettina Sangiorgi, Jeanne Bianchetti et Theodora Crisolora de Constantinople. Toutes ont été éclipsées depuis par la belle Laure Bassi; en 1732, à l'âge de vingt et un ans, elle subit avec le plus grand succès les épreuves du doctorat de philosophie; ce fut un événement qui, disent ses biographes, fit perdre la tête aux Bolonais; tous les notables de la cité, des sénateurs, des cardinaux, des ambassadeurs, voulurent la voir et lui poser à tour de rôle quelques questions supplémentaires. On la combla de présents, on la porta aux nues, les artistes firent son portrait; le délire ne connut pas de bornes. Il y a aux Archives de Bologne un grand recueil de planches, où l'on a représenté en miniature les principaux événements qui se sont succédé dans la ville de deux en deux mois; c'est ce que l'on appelle les *Insignia*. Laure Bassi y figure plusieurs fois, entourée de toute la pompe des solennités académiques : on la voit même en chaire faisant son cours à l'Archigymnase, mais un cours solennel aussi, à faire pâmer d'aise les partisans de la « grande leçon »; la chaire, très élevée, est ornée de tentures

comme celle d'une cathédrale; au pied de l'escalier qui y conduit, deux massiers se tiennent debout; au-devant sont rangés les auditeurs assis sur des bancs; le fond de la salle est occupé par les Anciens de Bologne, dont les énormes perruques se détachent sur les murs tout couverts de blasons universitaires. Les succès de la belle Laure ne lui firent point perdre le sens pratique qu'elle paraît avoir eu au plus haut degré; on a dit du mariage de M. et Mme Dacier que c'était celui du grec et du latin; Laure épousa un de ses collègues, qui occupait la chaire de physique; on sait qu'à cette époque l'enseignement de la philosophie et celui de la physique étaient donnés dans la plupart des Universités par le même professeur; là où ils étaient distincts comme ici, ils restaient encore étroitement unis, et ce fut cette communauté d'études qui rapprocha les deux époux. Au nom de Laure Bassi, que les *Insignia* appellent *inclytam doctricem*, l'Université de Bologne en joint encore plusieurs autres; elle a si bien maintenu la tradition que Joseph II, lorsqu'il la visita, trouva trois chaires occupées par des femmes. Au commencement de ce siècle elle avait encore une helléniste, Clotilde Tambroni. Elle a depuis 1884 une doctoresse, Mme Joséphine Cattani, qui occupe au cabinet de pathologie générale les fonctions d'assistante; quant aux étudiantes, il paraît que le nombre en augmente chaque jour.

Peut-être me suis-je étendu un peu longuement sur le passé; mais ne pouvant songer à faire ici une histoire complète, j'ai tenu à rassembler du moins ces traits, qui peignent si bien la vie universitaire de Bologne à travers les âges. Chaque Université a eu autrefois son caractère distinctif et il était bon qu'il en fût ainsi; les nôtres n'auront repris entière possession d'elles-mêmes que quand leurs propres efforts, joints à ceux du gouvernement et des populations qui les entourent, leur auront rendu leur originalité première. Il importe que chacune d'elles connaisse son histoire et s'ingénie à la faire connaître, afin que l'on voie clairement où elles doivent tendre; des fêtes comme celles que Bologne vient de célébrer peuvent contribuer beaucoup à cet heureux résultat. Les professeurs bolonais, qu'on en soit convaincu, n'auront perdu ni leur temps ni leur peine. Une de leurs forces sera désormais dans le bon souvenir que leurs hôtes ont gardé de ces brillantes réjouissances. Chacun des délégués étrangers a reçu, avant de quitter Bologne, une médaille en bronze de grand module, représentant, à l'avers, le roi Humbert avec la légende : *Humbertus I rex Italiae universitatis litterarum et artium Bononiensis patronus;* au revers on lit : *Alma parens studiorum adstante Italia tota ceterarumq.*

gentium legatis saecularia octava concelebrat pridie idus junias MDCCCLXXXVIII. En outre on a remis en don à chacun de nous un ballot de livres relatifs à l'Université; il y a, dans le nombre, une pièce de vers de circonstance, qui est l'œuvre de M. Jebb, professeur de littérature grecque à Glascow; Boileau se piquait d'écrire en français une ode pindarique, M. Jebb a écrit la sienne dans la langue de Pindare, en imitant un des mètres de son modèle; le doyen de la Faculté des lettres de Bologne, qui a traduit en vers italiens ce morceau de haute science, le qualifie de *stupendo;* on voit que M. Gladstone a dans son pays des émules dignes de lui (1). L'Université nous a fait hommage d'un exemplaire de ses anciens *Statuts* publiés avec une préface historique par M. Malagola (2). Les document rassemblés dans cet ouvrage vont de l'an 1317 à l'an 1499; il y a eu certainement des statuts antérieurs; les premiers durent être élaborés au commencement du XIIIe siècle; on sait positivement qu'ils furent approuvés par le pape en 1252; mais il ne s'en est point conservé de copie. M. Malagola, dans les diverses archives qu'il a fouillées, n'a point trouvé de pièce plus ancienne que celle de l'an 1317 qui ouvre son recueil; d'autre part il n'a point dépassé l'an 1500, non que la matière lui manquât pour les siècles suivants, mais il lui a semblé qu'elle présentait beaucoup moins d'intérêt. Telle qu'elle est, cette magnifique publication comprend plus de 500 pages de grand format; parmi les statuts qu'elle contient, les uns avaient été déjà imprimés sous une forme moins correcte, les autres étaient entièrement inconnus; de toutes manières cette édition est la plus complète qui ait encore paru. Toute l'organisation de l'Université ou plutôt des Universités de Bologne, telles qu'elles existaient à la fin du moyen âge, est expliquée là dans le plus grand détail par des documents authentiques; ils devront être désormais la base de tout travail où l'on se proposera de refaire et de développer le chapitre de Savigny. M. Malagola a dressé aussi la liste de tous les recteurs qui se sont succédé à Bologne depuis 1244 jusqu'à nos jours (3). Un autre érudit, M. Dallari, a donné celle des profes-

(1) JEBB (Ricardus C.), *Universitati litterarum et artium Bononiensi ferias saeculares octavas pridie idus junias anno p. n. c. MDCCCLXXXVIII celebranti. Cantabrigiæ, Clay* 4°. Traduit en italien par G. Pelliccioni, Bologna, Garagnani, 4°.

(2) *Statuti delle Università e dei collegi dello studio Bolognese*, pubblicati da Carlo Malagola, direttore dell' Archivio di Stato di Bologna, gr. 4°, Bologna, Zanichelli, 1888. Savigny avait déjà donné un extrait de ces Statuts dans l'Appendice de son ouvrage.

(3) Elle est insérée, avec une notice historique sur le rectorat, dans l'*Annuaire* indiqué ci-dessous. V. du même auteur *Acta nationis germanicæ Universitatis bononiensis*, publié à Berlin en collaboration avec M. Ernest Friedlaender. Quand M. Malagola publiera-t-il les *Actes* des autres nations?

seurs depuis 1384 jusqu'à 1513, avec les titres de leurs chaires. Supposons qu'une de nos Universités ait eu l'idée de collectionner pendant plusieurs siècles les affiches de chaque année scolaire : on comprend combien ce recueil offrirait de secours à l'historien, qui aurait besoin de documents précis, soit pour recomposer la biographie des professeurs, soit pour rétablir la classification des divers enseignements. L'Université de Bologne a conservé ses affiches dans leur texte authentique depuis l'an 1384 jusqu'à l'an 1799. M. Dallari ne publie cette fois que la première série; il s'arrête à la Renaissance; le reste viendra plus tard. On appelle ces documents les *rotuli*, c'est-à-dire les *rôles* de l'Université; ils étaient rédigés au mois d'octobre, au début de l'année scolaire, et affichés à la porte du recteur; un secrétaire en prenait copie; puis au bout de quinze jours on les déposait aux archives, où ils sont encore. Ce sont de grandes feuilles de parchemin, ornées de splendides miniatures (1). M. Dallari nous a fait présent, outre son livre, d'un fac-similé qui représente, avec les couleurs et l'écriture de l'original, le rôle de l'année scolaire 1479-1480. Dans la marge est peinte une magnifique lettre ornée; en tête on voit saint Pétrone, tenant Bologne dans sa main; à sa gauche, les armes de la ville et du légat, à droite celles du pape et de l'archevêque; la pièce débute par un préambule, qui contient la date de l'ouverture des cours et un certain nombre de dispositions relatives à l'enseignement et à la discipline; puis viennent les noms des professeurs avec le titre de leur chaire et les heures de leur cours. Il y a toujours deux rôles par an, l'un pour l'Université des légistes, l'autre pour celle des *artistes*, qui réunissait les enseignements de nos Facultés des lettres, des sciences et de médecine; mais chaque année le préambule est identique pour les deux rôles (2). Les publications de MM. Malagola et Dallari nous font connaître à merveille l'institution et les hommes à qui elle a dû sa prospérité jusqu'à la Renaissance; un troisième ouvrage nous introduit dans l'édifice qui abrita l'Université à partir de cette époque : la Société des ingénieurs et des architectes de Bologne a fait hommage aux professeurs étrangers, d'un atlas où elle a réuni les plans, coupe et élévation des bâtiments de l'Archigymnase édifiés en 1563 par Terribilia (3).

(1) *I rotuli dei lettori legisti ed artisti dello studio bolognese dal* 1384 *al* 1799, pubblicati dal dottor Umberto Dallari, sotto-archivista nell' Archivio di Stato di Bologna, volume I. Bologna, Merlani, 1888.

(2) Je donne ci-dessous (v. l'appendice B), d'après M. Dallari, les deux rôles de 1384-85, les plus anciens qui soient venus jusqu'à nous.

(3) *Archiginnasio di Bologna*... Monografia di sette tavole e testo illustrativo del prof. cav. Raffaele Faccioli, ingegnere architetto. Bologna, Wenk, in-folio.

N'avais-je pas raison de dire qu'aucune plume, aucun crayon habile n'est resté inactif à l'approche de ces fêtes, et pouvais-je consacrer moins d'espace à mentionner tant d'efforts si heureusement employés?

Actuellement l'Université de Bologne est par le nombre de ses étudiants la troisième du royaume. Elle vient assez loin après Naples et Turin; au contraire elle est serrée de près par Rome qui la suit immédiatement. Voici les chiffres de l'année scolaire 1886-87, tels que les donne l'*Annuaire* le plus récent (1) :

Naples	4 083
Turin	2 102
Bologne	1 338
Rome	1 254

Mais il faut songer que la population de Bologne est inférieure de moitié à celle de Turin, qu'elle ne représente pas le quart de celle de Naples; et tandis que l'Université de Naples attire toute la jeunesse de l'Italie méridionale, puisqu'elle est la seule que possède cette vaste région, Bologne a presque à sa porte les petites Universités de Modène, de Parme et de Ferrare qui lui enlèvent plus de 500 étudiants. On peut donc dire qu'elle est dans une très bonne situation, et au premier rang parmi les centres d'études que l'État devra favoriser. En 1839 ses cours étaient suivis par 508 étudiants; en 1884 ce nombre avait plus que doublé; il s'est trouvé porté à 1 338 au commencement de la dernière année scolaire, et ce chiffre même est déjà dépassé. Le tableau de l'enseignement a été enrichi de nouveaux cours en proportion de ces rapides progrès (2); on s'étonne cependant d'y rencontrer quelques anomalies; ainsi, pour ne parler que de la Faculté des lettres, à côté de cours qu'on pourrait appeler de luxe, il n'y en a point sur les littératures anglaise et allemande, tandis que Naples, Turin et Rome ont chacune deux professeurs pour ces matières. Le personnel enseignant de l'Université comprend 128 maîtres de tout ordre et de tout rang. Ce groupe de savants déploie autant de zèle et d'activité qu'aucun de ses rivaux (3); M. le recteur Capellini s'en autorise

(1) *Annuario della regia Università di Bologna. Anno scolastico* 1887-88. Bologna, Monti, 1887.

(2) V. ci-dessous (appendice D) le tableau des cours de l'année scolaire 1886-87. Le rapprochement que j'ai établi avec celui de 1384-85 peut donner lieu à une comparaison intéressante.

(3) V. *Catalogo dei lavori pubblicati dai professori, dottori ed assistenti della R. Università di Bologna dal* 1864 *al* 1874 *e dal* 1875 *al* 1885. Bologna, Monti,

pour demander l'agrandissement des édifices affectés à l'enseignement supérieur. Les quatre Facultés sont installées rue Zamboni dans le même local; il y a seulement, un peu plus loin, deux corps indépendants pour les Instituts de géologie (1) et de pathologie. Ici comme partout, ce sont les Facultés de médecine et des sciences qui se trouvent à l'étroit et réclament de nouveaux palais. Un projet d'ensemble a été dressé. Il s'agirait de construire près de la Porte Zamboni des bâtiments propres à recevoir les Instituts de pharmacologie, d'anatomie, de physique et de botanique avec laboratoires, collections, cabinets et amphithéâtres. Puis on agrandirait les bâtiments actuels, situés presque en face, et on les dégagerait en ouvrant du côté de l'entrée principale une large place, qui serait décorée de la statue d'Irnerius. Les frais s'élèveraient à 712 000 francs (2). Sur cette somme l'État contribuerait pour la moitié; on a déjà eu en 1884 des promesses du ministre; mais ce n'étaient que des promesses, et le ministre a disparu. Le reste serait fourni par la ville et par la province de Bologne; le recteur espère même avoir le concours des provinces de Ravenne et de Forli, qui envoient beaucoup d'étudiants à l'Université, notamment pour la médecine. Enfin l'Université elle-même pourrait supporter une partie des charges; car elle possède un domaine qui lui a été donné autrefois par Napoléon I[er]; elle n'aurait qu'à l'aliéner. C'est, paraît-il, avec ses fonds particuliers qu'elle a déjà construit l'Institut de pathologie.

Les professeurs étrangers ne sauraient mieux reconnaître l'aimable accueil qu'ils ont reçu de l'Université de Bologne qu'en faisant des vœux pour sa prospérité. Puisse-t-elle voir se réaliser promptement les projets qu'elle a formés! Les vieilles Universités ne sont pas comme les vieilles gens; elles ne doivent pas s'interdire les longs espoirs et les vastes pensées; elles ont toutes

1875-1886; *R. Scuola d'applicazione per gli ingegneri in Bologna. Notizie concernenti la Scuola e monografie dei gabinetti*. Bologna, Società tipografica, 2 vol. 8°, 1881-1888. On nous a distribué aussi la *Liste chronologique des travaux scientifiques* publiés par M. Jean Capellini, recteur de l'Université (1858-1887), 8 p. 4°, Bologna, Garagnani. Outre les travaux historiques cités plus haut, on a encore publié à l'occasion des fêtes les ouvrages suivants : *Conosci te stesso*... dialoghi per l'istruzione popolare, par M. le sénateur Angelo Marescotti, professeur émérite d'économie politique à l'Université de Bologne. Bologna, Zanichelli, 1888. — *Della dazione in pagamento*, par M. Polacco, professeur de droit civil à l'Université de Modène. Padoue, Grucker, 1888.

(1) V. Capellini, *Guida del R. istituto geologico di Bologna*. Bologna, Garagnani, 1888.

(2) Capellini, *Stabilimenti scientifici della R. Università di Bologna in rapporto col piano regolatore della città secondo il progetto del rettore*. Bologna, Monti, 1888.

à leur portée un secret infaillible pour se rajeunir sans cesse : c'est d'entretenir en elles-mêmes d'une génération à l'autre l amour du travail et du progrès; Bologne nous le fait bien voir (1).

GEORGES LAFAYE.

APPENDICE A

Diplôme d'honneur délivré par l'Université de Bologne à l'occasion des fêtes du 12 juin 1888.

REGNANTE HUMBERTO I ITALIAE REGE

REGIS ADMINISTRO MODERATORE STUDIORUM PUBLICORUM PAULO BOSELLIO

Quum singulari Dei optimi maximi beneficio contigerit ut humanitatis studia, temporum immanitate penitus deleta atque exstincta, hic tandem e suis ipsa cineribus phoenicis instar reviviscerent, institutumque jam inde ab antiquissimis temporibus fuerit, ut auditores, ex toto terrarum orbe ad hoc sapientiae domicilium convenientes, qui exacto studiorum curriculo, doctrinae et ingenii periculum fecissent, laureae honore una cum amplissimis privilegiis decorarentur; quumque illud hinc primum exortum matutinum veluti humanitatis lumen, quo barbariae atque inscitiae tenebrae olim discussae fuerant, nunc octo magnis annorum orbibus fere confectis, clarissimorum virorum, huc ex omnibus terrae partibus advenientium, praesentia meridiano sole splendidius refulserit; Senatus academicus et Doctorum ordo censuerunt ut praestantissimi viri, qui vel disciplinis publice tradendis, vel muneribus magistratibusque gerendis, vel doctis denique operibus editis magnam sibi nominis famam peperissent, iisdem praeconiis atque ornamentis, quibus populares hic olim sui, quasi quodam postliminii jure, insignirentur.

Quare quum in conventu Ordinis Jurisconsultorum hujus Universitatis, luculentis exhibitis testimoniis et documentis, verba facta sint de virtute, doctrina et meritis in rem publicam singularibus clarissimi viri... Ordo universus una voce et plausu eumdem clarissimum virum laurea donandum esse jussit. Itaque clarissimum virum... Doctorem Universitatis Bononiensis creatum et renuntiatum fuisse idibus juniis anno MDCCCLXXXVIII testamur; ejusque rei solemniter ac rite peractae testimonium uti exstaret, diploma hoc, a Rectore magnifico et a Praeside Ordinis subnotatum Universitatisque Bononiensis signo magno distinctum, in ipsis saecularibus Universitatis nostrae solemnibus traditum.

RECTOR MAGNIFICUS PRAESES ORDINIS JURISCONSULTORUM

(1) « Le programme des études a été réglé ainsi qu'il suit, dit le rôle de 1475, *ut studium ipsum cum laude et gloria hujus inclyte civitatis merito augeatur, ne ejus clarum nomen et ad etherá famam, quam tanto tempore illesam atque integram conservavit, ulla in parte diminuat.* »

APPENDICE B

Rôle de l'Université de Bologne pour l'année scolaire 1384-1385.

MCCCLXXXIIII INDICTIONE VJ DIE XXVJ MENSIS OCTUBRIS

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Ad laudem gloriam et reverentiam omnipotentis Dei, beatissime Virginis glorioxe, beatorum appostolorum Petri et Pauli, utriusque Iohanis et tocius cellestis curie triumphantis amen. Infrascripti sunt venerabiles doctores ellecti per magnificos dominos d. Ancianos populi et communis Bononie et per Collegia dominorum Confaloneriorum et Massariorum artium civitatis Bononie, nec non per honorabiles viros Andalo de Bentevoglis, Iohannem de Villanova, Symum de Bomsignoribus et Iacobum de Cedroplano Refformatores generales Studii utrarumque facultatum civitatis antedicte ad leturas Studii prelibati, auctore Domino, feliciter inchoandi in festo seu circha festum sancti Luce mensis octubris proxime subsecuturi, cum infrascriptis salarijs eisdem persolvendis per thexaurarium communis Bononie debitis temporibus pro dictis infrascriptis lecturis incipiendis, prosequendis et fine debito perficiendis, secundum quod infra describitur.

IN PRIMIS IN IURE CANONICO

D (1). Laurentius de Pinu ad lecturam ordinariam Decretalium de mane cum salario florenorum ducentorum camere.

D. Guaspar de Caldarinis ad dictam leturam cum salario florenorum trecentorum vigintiquinque camere.

D. Galvanus de Bononia ad dictam leturam cum salario florenorum ducentorum camere.

D. Iohannes de Fantucijs ad leturam extraordinariam Sexti et Clementinarum cum salario florenorum ducentorum camere.

D. Egidius de Mutina ad leturam Decretj cum salario librarum centum quinqueginta bon. et fuit ellectus per Universitatem.

Ad lecturam extraordinariam Decretalium.

D. Neapolio de Butrigarijs ad dictam leturam extraordinariam Decretalium cum salario librarum centum bon.

D. dopnus Iacobus capellanus ecclesie sancti Tome de Brayna ad dictam leturam [cum salario] librarum centum bon.

Ita tamen quod predicti ellecti ad lecturam ordinariam Decretalium possint legere sua extraordinaria si eis videbitur.

Ceteri vero forenses et bononienses legant in dicta facultate secundum formam et ordinationem statutorum dumodo sint doctores, et aliter legentes nullum percipiant salarium.

(1) D(*ominus*) est le titre des professeurs de droit; ceux de la Faculté des arts et de médecine sont qualifiés de M(*agister*).

IN IVRE CIVILI

D. Francischus de Ramponibus ad lecturam ordinariam Codicis cum salario florenorum trecentorum ad rationem solidorum XXXIIJ pro floreno.

D. Bertolomeus de Saliceto ad lecturam Infortiati cum salario florenorum trecentorum ad rationem predictam.

D. Sanctus de Daynisijs ad leturam extraordinariam Infortiati cum salario florenorum trecentorum camere.

D. Iohannes de Canitullo ad leturam Infortiati cum salario librarum centum bon.

D. Antonius de Bataglucijs ad leturam extraordinariam Codicis et Infortiatj [cum salario] librarum centum bon.

D. Antonius de Butrio ad lecturam extraordinariam Codicis et debet intrare ad Decretalia [cum salario] librarum centum bon.

D. Daniel de Cambijs ad lecturam extraordinariam Infortiatj et debet intrare ad Decretalia [cum salario] librarum centum bon.

D. Nicolaus de Azoguidis ad leturam extraordinariam Infortiatj et debat intrare ut supra [cum salario] librarum centum bon.

D. Iacobus de Saliceto ad lecturam extraordinariam Codicis et extraordinariam Infortiatj cum salario librarum centum bon.

D. Antonius de Albergatis ad lecturam extraordinariam Infortiati cum salario librarum centum bon.

D. Nicolaus de Aldrovandis ad lecturam Voluminis ordinariam cum salario librarum centum bon.

Nulli vero liceat predicta extraordinaria Codicis et Infortiati legere. Et si quis alius, exceptis predictis, ipsa legerit, nullum salarium habebit, quia ex causa reservantur predictis legenda.

D. Masius de Sicilia ellectus ad lecturam Voluminjs per Universitatem cum salario librarum centum bon. dumodo conventuetur ante principium Studij.

Ceteri autem cives bononienses et forenses legant secundum formam statutorum, dumodo nullus legat qui non sit doctoratus.

IN ARTIBUS ET MEDICINA

M. Petrus Aristotellis ad lecturam Pratice cum salario librarum ducentarum bon.

M. Guido de Prenutis ellectus pro Universitate ad dictam leturam cum salario librarum centum quinqueginta bon.

M. Guidotus de Righitis ad lecturam Pratice cum salario librarum centum bon.

M. Christofarus de Honestis ad lecturam ordinariam de mane cum salario librarum trecentarum bon.

M. Francischus Aristolles ad lecturam ordinariam de mane cum salario librarum centum bon.

M. Iohannes de Muglo ad lecturam ordinariam de mane cum salario librarum centum bon.

M. Petrus de Thauxignano ad lecturam extraordinariam in nonis cum salario librarum ducentarum bon.

M. Francischus de Cultris ad dictam lecturam extraordinariam cum salario librarum centum bon.

M. Petrus de Varignana ad dictam lecturam extraordinariam cum salario librarum centum bon.

M. Baldasar de Comfortis ad lecturam Cerosie de mane [cum salario] florenorum quinqueginta camere.

M. Tomas de Arientis ad lecturam Cirosie predictam [cum salario] librarum quinqueginta bon.

Ad lecturam Filoxophie moralis.

M. Guilielmus de Argille ad dictam lecturam cum salario librarum vigintiquinque bon.

Ad lecturam Philoxophie naturalis.

M. Henricus de Mediolano doctor parisinus ellectus per Dominos ad dictam lecturam cum salario librarum quinqueginta, dum tamen satisdet de continuando dictam leturam per trienium, si processerit de volontate dominorum Ancianorum seu Refformatorum dicti Studij.

M. Iacobus de Forlivio subrogatus loco magistri Antonij de Coneglano qui ellectus fuerat per Universitatem ad dictam leturam, dummodo conventuetur ante principium sue lecture et satisdet ut supra, cum salario librarum quinqueginta bon.

Ad lecturam Loyce (1).

M. Masius de Choderoncho ad lecturam Loyce cum salario librarum quinqueginta bon.

M. Andreas de Ianua ad dictam lecturam cum dicto salario librarum quinqueginta bon., dumodo satisdent ut supra.

Ad lecturam Astrologie.

M. Guilielmus de Argille ad dictam lecturam per scolares cum salario librarum quinqueginta bon.

M. Petrus de Forlivio ad dictam lecturam Astrologie cum salario librarum quinqueginta bon.

Ad lecturam Rectorice (2) facultatis.

M. Iacobus de Castagnolo ad dictam lecturam Retorice cum salario librarum quinqueginta bon.

M. Bartolomeus de Regno ad dictam lecturam cum salario librarum quinqueginta bon.

(1) *Sic* pour *Logice.*
(2) *Sic* pour *Rhetorice.*

Ad lecturam Notarie.

D. Stefanus de Notaria ad dictam lecturam cum salario librarum septuaginta bon.

D. Iacobus de Fabris ad dictam lecturam cum salario librarum septuaginta bon.

In Gramaticha.

M. Bartolomeus de Regno ad lecturam predictam cum salario librarum quinqueginta bon.

M. Iacobus de Castagnolo ad lecturam predictam cum salario librarum quinqueginta bon.

M. Petrus de Forlivio ad dictam lecturam cum salario librarum quinqueginta bon.

Et debent isti tres suprascripti legere dictam Gramaticham in Porta nova.

M. Iacobus de Farneto de patrimonio Rome ad dictam lecturam cum salario librarum quinqueginta bon. et debet doctorari vel saltem lune ante festum Nativitatis proxime venturum alias nullum salarium percipiat, et debet legere in quarterio porte Sterij.

M. Dantes ad dictam lecturam Gramatice cum salario librarum quinqueginta bon. et debet legere in quarterio porte Ravennatis et debet se conventuare prout fideiussor in festo Pasce ressuressionis dominj nostri Jesu Christi proxime venture.

In Asmetricha (1).

M. Antonius Boninj Bellictj de Florentia ad instruendam Asmetricham per trienium cum salario centum librarum bon. pro quolibet anno a communi Bononie percipiendo et cum potestate percipiendj a quolibet instruendo ducatum unum in principio persolvendum, quem sic solventem teneatur tam diu in dicta facultate instruere quam diu ad eum accesserit, sine aliqua alia soluptione. Nec non teneatur omnem mensuram terre et muri et generaliter cuiuslibet laborerij communis Bononie mensurare et agrimensare, et etiam omnes rationes communis Bononie male visas et chalchulatas revidere et refformare pro communi Bononie tociens quociens fuerit necesse, absque aliqua soluptione. Et in casu quo miteretur extra civitatem Bononie, eidem debeat persolvj pro expensis suis prout solvitur alijs accedentibus in servitium dicti communis Bononie, libras centum bon. pro quolibet anno.

Ego Manzolus Iohannis Manzoli civis bononiensis publicus inperiali et communis Bononie autoritate, etc.

(1) *Sic* pour *Arithmetica.*

APPENDICE C

Statistique des étudiants inscrits à l'Université de Bologne pendant l'année scolaire 1887-1888.

Lettres	41
Sciences naturelles	11
Mathématiques pures	18
Physique	3
Mathématiques (*biennium* pour les ingénieurs)	108
École d'application pour les ingénieurs	132
Droit	314
Notariat	6
Médecine et chirurgie	548
École de pharmacie	78
École vétérinaire	80
École d'obstétrique	52
TOTAL	1 391

APPENDICE D

Tableau de l'enseignement donné par l'Université de Bologne pendant l'année scolaire 1887-1888 (1).

FACULTÉ DES LETTRES (2)

COURS	Professeurs ordin.	extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
1 Égyptologie					1
2 Philologie indo-européenne	1				
3 Littérature grecque	1				1
4 Littérature latine	1				
5 Littérature italienne	1				
6 Histoire comparée des langues néo-latines					
7 Histoire comparée des littératures néo-latines					
8 Métrique néo-latine					1
9 Archéologie	1				

(1) Lorsqu'il n'y a point de chiffre dans les colonnes de droite, c'est que le cours est professé, à titre supplémentaire, par un maître, qui figure ailleurs sur le tableau comme déjà pourvu d'un autre enseignement à l'Université.

(2) La Faculté des lettres et la Faculté des sciences font un certain nombre de cours à l'usage des jeunes gens qui se destinent au professorat de l'enseignement secondaire. L'ensemble de ces cours est ce qu'on appelle dans chaque Faculté la *scuola di magistero*.

COURS	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
10 Histoire ancienne	1				
11 Histoire du moyen âge					
12 Histoire moderne					
13 Géographie	1				
14 Philosophie de l'histoire	1				
15 Philosophie théorique		1			
16 Morale	1				
17 Histoire de la philosophie	1				
18 Histoire de la philosophie grecque					1
19 Pédagogie		1			

FACULTÉ DES SCIENCES

COURS	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
20 Calcul infinitésimal	1				
21 Algèbre et géométrie analytique		1		2	
22 Analyse supérieure					
23 Géométrie supérieure					
24 Géométrie projective et descriptive			1	1	
25 Mécanique rationnelle	1				
26 Astronomie	1				
27 Physique	1				
28 Physique mathématique		1			
29 Chimie générale					1
30 Chimie organique					
31 Chimie inorganique	1				
32 Géodésie théorique	1				
33 Géologie	1				
34 Minéralogie	1				
35 Botanique	1				
36 Zoologie et anatomie comparée	1	1			1
37 Dessin architectural			1		

FACULTÉ DE DROIT ET ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

COURS	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
38 Introduction encyclopédique aux sciences juridiques					
39 Philosophie du droit	1				3
40 Droit romain	1				
41 Institutions de droit romain	1				
42 Histoire du droit romain					
43 Code civil italien		1			1
44 Histoire du droit italien		1			
45 Procédure civile	1				3
46 Droit constitutionnel	1				3
47 Droit administratif	1				

COURS	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
48 Droit pénal	1				1
49 Droit commercial	1				2
50 Droit international					
51 Droit financier			1		
52 Médecine légale					
53 Statistique		1			1
54 Législation rurale					1
55 Économie politique		1			6
56 Histoire des sciences politiques					
57 Histoire des traités			1		
58 Comptabilité publique			1		
FACULTÉ DE MÉDECINE					
59 Anatomie humaine	1				1
60 Pathologie spéciale médicale	1				
61 Anatomie pathologique	1				1
62 Histoire de la médecine	1				
63 Clinique chirurgicale	1				
64 Hygiène	1				
65 Clinique médicale	1				3
66 Pathologie générale	1				
67 Physiologie	1				1
68 Oculistique	1				1
69 Dermopathologie		1			2
70 Obstétrique		1			1
71 Embryologie		1			
72 Psychiatrie					
73 Pharmacologie			1		
74 Médecine légale					
75 Pathologie spéciale chirurgicale			1		1
76 Clinique propédeutique			1		
77 Chirurgie					1
ÉCOLE DE PHARMACIE (1)					
78 Chimie générale inorganique					
79 Géologie					
80 Minéralogie					
81 Physique					
82 Chimie pharmaceutique	1				
83 Botanique					
84 Zoologie					

(1) La plupart des cours y sont faits par des professeurs de la Faculté des sciences et de la Faculté de médecine.

COURS	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
85 Pharmacologie					
86 Chimie générale organique.					
ÉCOLE VÉTÉRINAIRE (1)					
87 Chimie générale					
88 Anatomie comparée					
89 Hygiène et médecine vétérinaires	1				
90 Clinique vétérinaire	1				
91 Botanique					
92 Anatomie vétérinaire	1				1
93 Zoologie					
94 Conformation extérieure des animaux					
95 Obstétrique vétérinaire					
96 Physiologie vétérinaire					
97 Jurisprudence vétérinaire					
98 Pathologie spéciale vétérinaire					1
99 Pathologie générale vétérinaire					1
ÉCOLE D'APPLICATION POUR LES INGÉNIEURS (2)					
100 Hydraulique	1				
101 Géométrie pratique	1				
102 Machines	1				
103 Géodésie théorique					
104 Mécanique rationnelle					
105 Matériaux de construction	1				
106 Ponts et constructions hydrauliques	1				
107 Physique technique					
108 Mensuration		1			
109 Routes et chemins de fer		1			
110 Statique graphique					
111 Chimie docimastique			1		
112 Géologie					
113 Jurisprudence					
114 Architecture technique					
115 Styles architectoniques			1		

(1) Même observation que pour l'école de pharmacie. L'école vétérinaire fait partie de l'Université. Son directeur est membre du *Consiglio accademico,* c'est-à-dire du Conseil général des Facultés.

(2) Elle dépend, en principe, de la Faculté des sciences ; mais elle a un certain nombre de professeurs spéciaux, un directeur et un conseil d'administration à part. Elle forme des architectes aussi bien que des ingénieurs.

COURS	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.
116 Mécanique appliquée aux constructions			1		
117 Économie rurale			1		1
118 Cours divers				8	

RÉCAPITULATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT, SPÉCIAL A CHAQUE SECTION DE L'UNIVERSITÉ (1)

	Professeurs ordin.	Professeurs extraord.	Chargés de cours.	Assistants.	Privat-docent.	Totaux.
Faculté des lettres	10	2			4	16
Faculté des sciences	10	3	2	3	2	20
Faculté de droit	10	1	3		21	35
Faculté de médecine	10	3	3		12	28
École de pharmacie	1					1
École vétérinaire	3				3	6
École d'application pour les ingénieurs	5	2	5	8	2	22
Totaux	49	11	13	11	44	128

(1) Dans cette récapitulation, comme dans le tableau précédent, chaque membre du personnel enseignant n'est compté que pour une unité quand il professe deux ou plusieurs cours.

L'ENSEIGNEMENT DU SANSCRIT

ET

DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE

DANS

LES UNIVERSITÉS D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE

Au moment où la vacance produite par la mort accidentelle et si déplorable de M. Bergaigne peut mettre en question l'existence de la chaire de sanscrit et de grammaire comparée de la Faculté des lettres de Paris, il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de présenter à nos lecteurs un tableau de l'état de ce même enseignement dans les Universités d'Europe et du Nouveau Monde. Rien, ce nous semble, ne saurait démontrer avec plus d'éloquence l'importance et l'utilité d'un ordre d'études dont la France a été l'une des principales initiatrices avec de Chézy et Eugène Burnouf, et dont le succès à la Sorbonne a justifié si rapidement les longs efforts qu'avait nécessités la création de la chaire nouvelle (1).

(1) Dans sa leçon d'inauguration de la chaire de sanscrit et de grammaire comparée publiée ici même (t. XI, année 1886, p. 97), M. Bergaigne rappelait que la création de cette chaire avait été demandée *cinq ou six ans de suite par l'Assemblée des professeurs*. Il ajoutait : « Le sanscrit n'est plus ici un nouveau venu comme à l'époque où je le présentais à la Faculté en y faisant moi-même ma première entrée. Depuis lors, près de neuf ans se sont écoulés et les études indiennes se sont peu à peu acclimatées à la Sorbonne. On a vu plus d'une fois des candidats à la licence réclamer le bénéfice d'une épreuve supplémentaire sur le sanscrit et quelques-uns la subir d'une façon très honorable. Le nombre des étudiants a toujours été restreint, il est vrai, et il pourrait s'accroître sans qu'il y eût, de longtemps encore, danger d'encombrement, Mais il ne faut pas demander l'impossible ni espérer que la Faculté envoie chaque année des renforts considérables à la petite troupe des indianistes français... L'enseignement du sanscrit est l'accompagnement naturel d'un cours sur la grammaire comparée des langues indo-européennes. Il est permis d'aller plus loin et de dire que l'étude du sanscrit est la meilleure préparation aux études comparatives... »

ALLEMAGNE (1)

BERLIN. — *Sanscrit.* M. Weber, professeur ordinaire. (Grammaire. — Hymnes du Rig et de l'Atharvaveda. — Çakuntalâ.)

M. Oldenberg, professeur extraordinaire. (Introduction à l'étude des védas. — Mahâbhârata. — Mythologie védique.)

Grammaire comparée indo-européenne. M. Joh. Schmidt, prof. ord.

Philosophie du langage et grammaire générale. M. Steinthal, prof. extraord.

Physiologie du langage. M. Michaelis, lecteur.

Phonétique générale. M. Hoffory, prof. extraord.

BONN. — *Sanscrit.* M. Th. Aufrecht, prof. ord. (Grammaire. — Çakuntalâ. — Meghadûta.)

BRESLAU. — *Sanscrit et grammaire comparée.* M. A. Hillebrandt, prof. extraord. (Introduction à la grammaire comparée des langues aryennes. — Explication d'auteurs sanscrits faciles.)

ERLANGEN. — *Sanscrit et grammaire comparée.* M. F. Spiegel, prof. ord. (Œuvres de Kâlidâsa. — Principes du sanscrit, d'après Stenzler. — Grammaire comparée des langues indo-germaniques.)

FRIBOURG-EN-BRISGAU. — *Sanscrit.* M. A. Holtzmann, prof. extraord. (Grammaire. — Hitopadeça. — Çakuntalâ).

Grammaire comparée indo-européenne. M. R. Thurneysen, prof. ord.

GIESSEN. — *Grammaire comparée.* M. P. von Bradke, prof. extraord.

Sanscrit. M. Dümmler, privat-docent. (Grammaire. — Explication de textes.)

GÖTTINGUE. — *Sanscrit.* M. F. Kielhorn, prof. ord. (Grammaire. — Hitopadeça. — Œuvres de Bhavabhûti, etc.)

Grammaire comparée indo-européenne. M. A. Fick, prof. extraord.

GREIFSWALD. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Zimmer, prof. ord.

Sanscrit. M. Zacharia, prof. extraord. (Religions de l'Inde. — Histoire de la littérature. — Système grammatical de Pânini.)

HALLE. — *Sanscrit.* M. R. Pischel, prof. ord. (Lois de Manou. — Grammaire. — Histoire de la littérature.)

Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne. M. Geldner, privat-docent.

(1) Partout où il n'y a pas d'indications contraires, les notes qui suivent résument les programmes des cours pour l'année scolaire 1887-88.

HEIDELBERG. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. H. Osthoff, prof. ord. — M. S. Lefmann, prof. extraord.

IENA. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Delbrück, prof. ord.

Grammaire comparée. M. E. Whilhelm, prof. extraord.

Sanscrit. M. Capeller, prof. extraord. (Grammaire. — Sentences morales choisies.)

KIEL. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. H. Jacobi, prof. ord.

KÖNIGSBERG. — *Grammaire comparée indo-européenne.* M. A. Bezzenberger, prof. ord.

Philologie indo-européenne. M. R. Garbe, prof. extraord.

LEIPZIG. — *Sanscrit.* M. E. Windisch, prof. ord. (Grammaire. — Introduction aux Védas. — Çakuntalâ.) M. Lindner, privat-docent. (Histoire des religions. — Kaushitaki-Brâhmana.)

Grammaire comparée indo-européenne. M. K. Brugmann, prof. ord.

MARBURG. — *Grammaire comparée indo-européenne.* — M. Fr. Justi, prof. ord.

MUNICH. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. E. Kuhn, prof. ord. M. W. Geiger, privat-docent.

MÜNSTER. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Bartholomæ, prof. extraord.

STRASBOURG. — *Sanscrit et langues aryennes de la Perse ancienne.* M. H. Hübschmann, prof. ord.

Sanscrit. M. E. Leumann, professeur extraordinaire. (Hitopadeça — Gurâna. — Rig-Veda. — Littérature scientifique de l'Inde.)

TÜBINGUE. — *Sanscrit.* M. R. von Roth, prof. ord. (Grammaire — Rig-Veda. — Avesta.)

WÜRZBURG. — *Sanscrit.* M. J. Jolly, prof. ord.

ANGLETERRE

CAMBRIDGE. — *Sanscrit.* M. B. Cowell, prof.

EDIMBOURG. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Eggeling, prof.

OXFORD. — *Sanscrit.* M. Monier Williams, prof.

Philologie comparée. M. Sayce, prof. suppléant.

AUTRICHE

GRATZ. — *Grammaire comparée.* M. G. Meyer, prof. ord.

INSBRUCK. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Stolz, prof. extraor.

VIENNE. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. F. Müller, prof. ord. M. J. Kirste, privat-docent.

Philologie sanscrite. M. G. Bühler, prof. ord.

Grammaire comparée indo-européenne. MM. J. Sklanar et R. Meringer, privat-docent.

BELGIQUE

GAND (1886-87). — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Ch. Michel, prof. extraor.

LIÈGE. — *Grammaire générale.* M. L. Roersch, prof. ord.

LOUVAIN (Université catholique). — *Sanscrit et langues aryennes.* M. de Harlez, prof.

DANEMARK

COPENHAGUE (1886). — *Sanscrit.* M. Fausboll, prof. ord. (Kathàsarit-sâgara. Rig-Veda.)

FRANCE

PARIS. — *Sanscrit et grammaire comparée* (Sorbonne), chaire occupée naguère par M. Bergaigne, prof. titulaire.

Sanscrit (Collège de France). M. Foucaux, prof. titulaire.

Grammaire comparée (Collège de France). M. Bréal, prof. titulaire.

LYON. — *Sanscrit et grammaire comparée.* M. P. Regnaud, prof. titulaire.

HOLLANDE

UTRECHT (1886-87). — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. H. Gallée, prof.

ITALIE

BOLOGNE. — *Sanscrit.* M. G. Turrini, prof.

FLORENCE. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. le comte A. de Gubernatis, prof.

A Milan, Naples et Rome, cours de sanscrit et de grammaire comparée indo-européenne.

PORTUGAL

LISBONNE. — De Vasconcellos. M. Abren, prof.

RUSSIE

DORPAT. — *Sanscrit.* M. L. von Schroeder, privat-docent. (Grammaire, histoire de la littérature.)

Grammaire comparée indo-européenne. M. Léo Meyer, prof. ord. M. J. Beaudoin de Courtenay, prof. ord.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Sanscrit.* M. Minayeff, prof.

Grammaire comparée indo-européenne. MM. Tomson et Saleman, privat-docent.

SUÈDE

UPSAL. — *Sanscrit.* M. Erdmann, privat-docent.

Grammaire comparée indo-européenne. M. Danielsson, privat-docent.

SUISSE

BALE. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. J. Misteli, professeur ordinaire.

BERNE. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. E. Müller, professeur extraordinaire.

GENÈVE. — *Grammaire comparée.* M. J. Wertheimer, professeur ordinaire.

(1886-87). *Sanscrit.* M. P. Oltramare, privat-docent.

ZURICH. — *Sanscrit et grammaire comparée indo-européenne.* M. Schweizer-Sidler, professeur ordinaire. M. Kægi, professeur extraordinaire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Un cours de sanscrit à l'Université de l'État de Michigan.

Cours de sanscrit et de philologie comparée à l'Université John Hopkins à Baltimore (25 étudiants en 1884-85).

Cours de sanscrit et de philologie comparée à l'Université Harvard.

Nous ajouterons une simple remarque au tableau qui précède.

La philologie sanscrite, qui embrasse la grammaire et l'histoire de la langue, — la littérature, la métrique et la rhétorique, — les institutions et l'histoire politique, — la philosophie et les religions, — côtoie et complète les quatre grandes divisions de l'enseignement classique dans les Facultés de lettres. On peut dire qu'à ce

titre elle lui est, sinon indispensable, du moins d'un très grand secours.

Sous un point de vue tout pratique, l'utilité d'un professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Paris est attestée par les nombreuses soutenances de thèses pour le doctorat, dont le sujet se rattache soit à la philologie sanscrite, soit à la linguistique indo-européenne. Rien que pour les cinq ou six dernières années, on peut citer, parmi les thèses de ce genre : *Le dialecte de Chypre,* par M. Mondry Beaudoin ; *L'analogie dans la langue grecque,* par M. V. Henry ; *La rhétorique sanscrite,* par M. P. Regnaud ; *Les composés sanscrits,* par M. Regnier ; *Le parfait en grec et en latin,* par M. Ernault ; *Le gérondif,* par M. Dosson, etc. (1).

X...

(1) Plusieurs autres sont en [préparation. Il suffira de citer parmi ces dernières, celles de MM. S. Lévi, de Paris et J. Grosset, de Lyon.

L'ENSEIGNEMENT
DANS LA SUISSE FRANÇAISE
LE CANTON DE VAUD

Tout marquis veut avoir des pages. Le grand Conseil du canton de Vaud a décidé récemment la transformation de son Académie en Université. Voici dans quelles circonstances la ville de Lausanne va pouvoir disposer d'une somme d'environ 3 millions, capital et intérêts d'un legs, dont elle est en possession depuis une vingtaine d'années. D'après les instructions du testateur, cette somme doit être employée à la construction d'un édifice reconnu d'utilité publique par une commission composée de professeurs à l'Académie et de délégués de la municipalité. La commission s'est réunie, le Conseil municipal a délibéré, et une convention a été passée entre la ville de Lausanne et l'État de Vaud. La première s'engage à élever un bâtiment où trouveront place nos collections scientifiques et artistiques, la Bibliothèque cantonale, certains services académiques; où seront donnés certains cours; l'État, de son côté, se déclare prêt :

« 1° A transformer l'Académie en *Université* par le développement de la section des sciences médicales de l'Académie en Faculté complète de médecine;

« 2° A développer les autres Facultés de l'Université en recourant, pour une part, à un subside de la Confédération. »

Je laisse de côté les articles accessoires.

Cette transformation a été accueillie, je crois, même par beaucoup de ceux qui l'ont votée, avec plus de résignation que d'enthousiasme. Elle élèvera considérablement le budget de l'instruction publique, sans que cependant celui-ci puisse être porté assez haut pour permettre à la nouvelle Université de devenir un centre brillant d'études.

Notre petit peuple, essentiellement campagnard, sent peut-être moins que d'autres le prix de l'instruction supérieure; mais eût-il même l'ambition d'être des premiers dans ce domaine, qu'il

ne serait pas assez riche pour s'en accorder le luxe. Aussi compte-t-on déjà sur un subside de la Confédération, à qui sa caisse regorgeante, paraît-il, permet de jouer le rôle de Providence au petit pied. Cependant ses faveurs ne sont point inépuisables, et d'autres aussi en réclament leur part, qui y ont autant de droits que nous. N'eût-il pas mieux valu se borner à développer ce que nous avions, au lieu de créer une nouvelle Faculté dont le besoin ne se faisait guère sentir. Il ne paraît pas urgent qu'on puisse faire à Lausanne des études complètes de médecine, car cette profession n'est pas la moins encombrée des professions libérales, qui chez nous le sont toutes. Si nous mourons encore, ce n'est pas faute de gens pour nous guérir, et il nous faudrait mourir deux fois plus pour les faire vivre tous. Un médecin de Lausanne me contait qu'il donnait un jour à dîner à une quarantaine de collègues — de la même ville — laquelle n'a guère plus de 30 000 habitants y compris sa banlieue. En portant tous nos efforts sur la Faculté de droit, sur celle des lettres, nous eussions pu espérer du moins attirer chez nous de nombreux étudiants. Lausanne est le siège de la première autorité judiciaire de la Suisse ; elle a un passé littéraire qui n'est point à dédaigner et dont il eût été facile de raviver le souvenir. Le goût de la poésie, et en général de tous les plaisirs littéraires, est très vif, comme à Genève celui des recherches scientifiques. Sans doute cette branche d'études ne sera pas négligée. Loin de là ; c'est par elle qu'on a commencé, en créant une chaire de langues et littératures romanes, à laquelle vient d'être appelé M. Jean Bonnard, un des collaborateurs du grand Dictionnaire de Godefroy. Il n'en est pas moins vrai qu'en faisant porter l'effort sur tous les points, on reste faible sur chacun. Qui trop embrasse mal étreint, dit la sagesse des nations.

Mais elle nous apprend aussi qu'en ce bas monde on ne réussit à rien sans se donner certains airs, et que si être et paraître sont deux, nous ne sommes guère fixés que sur le second. Créons donc une Université pour avoir le droit d'en porter l'étiquette : une belle devanture attire les chalands ; nous saurons, je l'espère, nous rappeler qu'elle ne suffit pas pour les retenir.

D'autres questions non moins importantes sont à l'ordre du jour dans notre petit pays ; c'est d'abord celle « du raccordement entre les écoles primaires et les établissements d'instruction secondaire ». Je vous demande pardon de cette phrase barbare ; je ne fais que copier le titre d'un rapport, qui a été présenté à l'assemblée annuelle des professeurs de collèges et écoles industrielles, tenue les derniers jours de septembre dans la petite ville de Kolle.

Ce n'est pas d'hier que ce lièvre a été levé, et il a fait courir déjà l'an dernier, à pareille époque, la Société pédagogique vaudoise. Ces assises de l'enseignement primaire ont émis un vœu dont la prise en considération par l'autorité n'irait à rien moins qu'à bouleverser complètement le système actuel. Serait-ce pour le bien ou le mal des hautes études? La réponse paraît douteuse en dehors de toute expérience. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la réforme proposée paraît inspirée avant tout par l'esprit égalitaire, et que l'intérêt de l'enseignement lui-même n'est venu qu'en seconde ligne.

Les circonstances fortuites, la naissance, la fortune, jouent le plus grand rôle dans le recrutement des diverses professions. Pour prétendre à celles qu'on appelle libérales, il faut s'y être pris de bonne heure, puisque l'étude du latin, qui en est le fondement, commence dès l'âge de neuf ou dix ans. Pour permettre aux vocations de se mieux dessiner, et à un plus grand nombre d'enfants de goûter aux sources sacrées, les instituteurs primaires ont demandé que cette étude fût reculée jusqu'à l'âge de douze ans. Bien plus, ils voudraient qu'à ce moment le passage dans les établissements d'instruction secondaire fût accordé de plein droit aux élèves de leurs écoles, à ceux du moins qu'ils en jugeraient dignes, après examen.

Au premier abord et à ne juger que sur la façade, l'édifice de l'instruction publique ainsi conçu a quelque chose d'achevé qui satisfait le besoin d'unité et de symétrie. A la base, l'école primaire, commune à tous les enfants d'un même pays; car il faudra bien décréter l'obligation, si l'on veut rester dans la logique du système. Là un premier choix se fait. Comme il porte sur tous les enfants de tout un peuple, il pourra être plus sévère. Aucun talent ne risquera d'être étouffé; ce n'est plus le hasard qui donne droit au savoir, mais l'intelligence unie au travail. Les classes des collèges, des écoles industrielles seront suivies avec plus de fruit; les études renforcées d'autant. On pourra arrêter chemin faisant ceux qui se montrent indignes de l'honneur qu'on leur a fait et ne laisser arriver aux études supérieures que les jeunes gens qui ont donné quelque preuve de supériorité.

Tout cela est fort beau en théorie, et je ne doute pas que dans la pratique un tel système ne puisse produire d'heureux résultats. Seulement il faudrait aller jusqu'au bout, et que l'État ou les communes voulussent bien subventionner, voire au besoin entretenir lesélèves plus méritants qui formeront un jour l'aristocratie intellectuelle du pays. Rien de plus facile que de décréter que les écoles

primaires seront désormais la pépinière des collèges classiques ou industriels. Mais, cela fait, les choses n'auront guère changé; seules les familles un peu aisées pourront payer à leurs enfants le luxe d une éducation supérieure. Il est certainement malheureux qu'il en soit ainsi; le seul remède à cette injustice serait la création de bourses accordées aux élèves pauvres qui auraient manifesté des dispositions vraiment remarquables. Ces bourses devraient être rares, car il n'est pas dans l'intérêt de la société d'augmenter le nombre des déclassés en facilitant l'accès des hautes études aux intelligences vulgaires; et il n'est pas davantage de l'intérêt de celles-ci de recevoir une nourriture qu'elles ne sont pas capables de s'assimiler. Ce qui importe, c'est qu'aucune individualité vraiment supérieure ne soit perdue.

La manière de voir de la Société pédagogique n'a pas trouvé bon accueil auprès des professeurs de l'enseignement secondaire. Le rapport que nous avons entre les mains et qui renferme les résultats d'une enquête poursuivie dans tous nos collèges s'oppose très nettement à « l'idée d'un raccordement proprement dit ». (Je ne parle ici que des collèges classiques.) La première raison qu'il en donne, c'est que « l'étude du latin doit commencer au plus tard à l'âge de dix ans.».

Sur ce premier point, je ne saurais mieux faire que de vous citer l'argumentation du rapport de Lausanne, dont quelques pages ont été insérées dans le rapport principal :

« Nos élèves ont à mener quatre langues de front : le français, l'allemand, le latin et le grec. Les aborder toutes à la fois, ce serait courir au-devant d'un échec certain, ce serait jeter la confusion dans l'esprit des écoliers, les étourdir et les fatiguer. Cette étude doit se faire lentement, progressivement ; à chaque année suffit sa peine ; que les langues soient apprises les unes après les autres ; que la première serve de base à l'autre, et ainsi la pyramide s'édifiera solide et durable. — En septième (9 ans), nous faisons une revision sérieuse des premières notions de la *langue française;* nous rompons nos élèves au mécanisme des formes verbales ou autres, à l'analyse grammaticale et logique. Ils arrivent en sixième connaissant les différents éléments d'une proposition, démêlant les sujets des régimes. L'on pourra alors commencer le *latin* : l'enfant saura employer les cas à coup sûr, reconnaître facilement temps et modes, en donner l'équivalent latin. Les deux langues marcheront ainsi de conserve, main en main ; dans les leçons de latin, le maître montrera à travers la forme antique le français qui *traduit*, et dans les leçons de français

il fera des rapprochements heureux entre la langue fille et la langue mère. — En cinquième, l'*allemand* se présente ; nous en faisons avec nos élèves en sixième et en septième déjà, il est vrai, mais sans appareil grammatical aucun, d'une manière intuitive ; nous nous efforçons d'apprendre aux élèves, dans ces deux premières années, quelques mots, de les habituer à débiter certaines phrases, à faire de petits exercices de conversation, où souvent les fautes fourmillent, sans que le maître puisse les relever toutes. L'étude sérieuse de la langue allemande ne commence vraiment qu'en cinquième. Là, l'enfant doit se faire au maniement rapide des noms et des verbes simples. — Puis, pour couronner l'œuvre, nous attaquons le *grec* en quatrième, ce qui n'est pas un travail redoutable, les efforts des trois dernières années aidant à cette nouvelle étude.

« De cette façon nous procédons méthodiquement, pédagogiquement, pour employer le grand mot. Nous soutenons les élèves, nous ne les fatiguons pas trop et leur infusons le savoir avec tous les ménagements désirables. Mais que serait-ce si toutes les langues entraient de prime-saut au programme des classes, si les difficultés n'étaient pas échelonnées, espacées ; si nous n'établissions çà et là comme des reposoirs ; si, au lieu de cette sage lenteur, on nous imposait une vélocité insensée, vertigineuse ? L'esprit des enfants se lasserait, les naufragés seraient nombreux, les résultats inévitablement compromis. »

D'autre part, le rapport cherche à établir que « l'école primaire ne prépare pas suffisamment ses élèves en vue d'études supérieures ». Il se fonde pour cela sur la comparaison des programmes, dans les classes inférieures, et sur des considérations d'un ordre plus délicat, qui ne tendent à rien moins qu'à faire le procès à l'enseignement primaire tel qu'il est donné chez nous. Il s'adresse, dit-on, avant tout à la mémoire de l'enfant, et non à son raisonnement ; il n'exerce pas assez sa faculté de penser.

Un rapport officiel, que publie chaque année le département de l'instruction publique, présente des observations du même genre, plus graves même. « L'enseignement de la langue maternelle, y lit-on, reste, dans nombre de classes, monotone, routinier et presque complètement asservi à une étude machinale et stérile de la grammaire. »

Ces reproches même ne fussent-ils pas fondés, qu'il subsisterait entre l'enseignement des écoles primaires et celui des collèges classiques, au seul point de vue de la méthode, de profondes différences ; assez, en tous cas, pour rendre toute tentative de raccordement impossible, sinon funeste.

C'est ce qui ressort très nettement du rapport discuté à l'Assemblée des professeurs secondaires :

« Les écoles primaires, faites pour la grande masse, ont avant tout un but éducateur et se contentent de donner à leurs élèves les connaissances jugées indispensables à tout citoyen qui entre dans la vie pratique ; les collèges classiques se recrutant dans des milieux plus cultivés, se préoccupent moins de l'éducation proprement dite et cherchent à préparer leurs élèves aux études supérieures en fortifiant et en développant chez eux l'instrument même qui leur permettra d'aborder ces études, c'est-à-dire la réflexion. Or la divergence du but entraîne celle des moyens. Les deux établissements ne sauraient, par conséquent, avoir ni la même organisation, ni le même nombre de branches, ni la même répartition de ces branches, ni la même manière de les traiter, ni la même méthode d'enseignement. »

Ces considérations ne s'appliquent nullement aux collèges industriels ; pour ceux-ci la question ne présente pas la même gravité que pour les collèges classiques.

L'école improprement appelée industrielle, la *realschule* des Allemands, vise moins, elle aussi, à développer l'intelligence, qu'à fournir au jeune homme des connaissances utiles. Elle le prépare à faire son chemin dans le commerce ou dans l'industrie. Elle peut aller, il est vrai, jusqu'à lui ouvrir l'accès aux Facultés techniques dont il sortira muni de son diplôme d'architecte ou d'ingénieur. Mais les langues modernes y sont seules enseignées, et dans les classes inférieures le programme diffère si peu de celui de l'école primaire, qu'à Lausanne les deux dernières classes du collège industriel ont pu être supprimées provisoirement, par la simple raison qu'on avait besoin des locaux pour d'autres installations.

Si l'Assemblée des instituteurs primaires sortait peut-être de ses attributions en voulant fixer l'âge auquel il convient de commencer l'étude du latin, il serait injuste de lui contester le droit de dire son avis sur un projet dont on parle vaguement et dont on ne saurait trop parler, s'il doit vraiment être discuté dans les conseils supérieurs de l'État : la suppression de l'École normale. Cet établissement n'est pas plus que nos autres écoles un internat des élèves ; ceux de l'école des jeunes gens, comme de celle des jeunes filles sont dispersés dans quelques pensions plus chères de la ville où ils restent soumis à une certaine surveillance, plus ou moins sévère selon les temps. C'est ainsi qu'on a été jusqu'à défendre aux premiers de visiter les musées à certains jours ré-

servés à leurs camarades de l'autre sexe et de faire partie d'une société de chant dont celles-ci étaient membres. On est revenu depuis, si je ne me trompe, de ces précautions aussi exagérées qu'inutiles. Toujours est-il que cette surveillance paraît peser aux jeunes gens et que même après leur sortie de l'école, ils ne sont pas réconciliés avec elle, comme il arrive souvent à propos de telle mesure sévère qu'on désapprouve enfant et qu'on loue dans l'âge mûr. Ils la repoussent comme humiliante; ils reprochent d'ailleurs, à l'École normale de trop séparer les futurs instituteurs de leurs jeunes concitoyens. De là, disent-ils, les accusations de suffisance, de pédantisme qu'on ne cesse de leur jeter à la tête. Qu'on élargisse leur horizon, ils verront que le monde ne gravite pas autour d'eux, qu'ils sont loin de tout savoir et de tout comprendre, que le champ de la science est infini et l'intelligence humaine bornée. Qui sait ce qu'on n'obtiendrait pas simplement au moyen d'un enseignement moins spécial ?

Celui des écoles secondaires, des collèges dits industriels, des écoles supérieures pour les jeunes filles, paraît convenir en partie : pour qu'il convînt tout à fait, il suffirait de modifications insignifiantes, comme de l'adjonction d'une division pédagogique dans les années supérieures. Les promoteurs de cette innovation voudraient même que les futurs instituteurs fussent admis à suivre les cours du Gymnase ou de l'Académie.

Ces vœux éminemment respectables, dictés en tous cas par un désir sincère de progrès, vous convaincront que si l'on peut adresser quelques reproches à notre corps enseignant primaire, celui d'obéir à l'esprit de routine n'est à coup sûr pas du nombre. Dussions-nous même en rester au *statu quo*, des discussions de ce genre ne sont pas inutiles. Elles mettent en lumière les points faibles; il peut en résulter de petites réformes plus fructueuses parfois que les grandes, parce qu'elles tiennent compte davantage des circonstances locales. On est étonné en effet de la complication que présente la machine d'instruction publique, même dans un petit pays comme le nôtre. Il y a tant d'intérêts différents, souvent opposés, quoique également légitimes à satisfaire, qu'on ne sait toujours auquel entendre. Ils prennent une place importante dans nos discussions; pour beaucoup ils passent en première ligne. Mais pour en donner seulement une idée, il faudrait entrer dans plus de détails qu'il ne convient d'en donner ici.

Ce que je tenais à noter, ce sont les principaux courants qui se partagent l'opinion.

HENRI WARNERY.

VARIÉTÉS

UN NORMALIEN EN 1832(1)

I

On ne change pas seulement de goûts et de position en vieillissant, on change d'amis; c'est ce qu'il y a de plus triste. Les uns meurent, d'autres nous quittent, quelques-uns se transforment en ennemis. Ceux-là ne sont pas ceux qu'on regrette. J'ai le bonheur d'avoir encore des amis qui me sont restés fidèles depuis plus de cinquante ans. Je leur suis reconnaissant, d'abord d'avoir vécu, et ensuite d'avoir persévéré. C'est grâce à eux que j'ai tant de peine à me persuader que je suis devenu un vieillard. Quand il m'arrive de rencontrer un de ces vieux camarades, et ce n'est jamais assez souvent à mon gré, il me semble que nous arpentions la veille les rues du quartier Latin. Celui que j'ai là me rappelle tous les compagnons que nous avions alors, et grâce à lui, je retrouve, comme d'autres amis, tous les sentiments qui nous emplissaient le cœur.

Je suis entré à l'École normale en 1832. L'école, dans ce temps-là, n'était pas somptueuse. C'était une vieille bâtisse sans caractère, attenante au collège Louis-le-Grand, et qui avait été, dans l'origine le collège du Plessis. On avait réuni le collège du Plessis au collège Louis-le-Grand lors de la destruction des petits collèges, et le collège Louis-le-Grand, ainsi complété, était devenu, quelque temps avant la Révolution, le chef-lieu de l'Université de Paris. Quand l'Empire fonda la Faculté des lettres, il l'établit au collège du Plessis. Je ne sais trop par quel procédé. J'ai beau regarder la maison du haut en bas (la regarder dans mes souvenirs), je ne vois pas une seule chambre assez vaste pour contenir cent auditeurs. La Faculté ne tarda pas à s'établir dans les bâtiments de la Sorbonne; on la remplaça, au Plessis, par l'École normale, qui fut fondée en 1810. L'école, à en juger par son installation, était bien modeste. Mais le premier élève qui y entra s'appelait Victor Cousin, et je trouve, à la suite de ce grand nom, toute une série de noms glorieux ou célèbres, Guigniault, Dubois, Loyson, Augustin Thierry, Jouffroy, Damiron; et je ne parle que de la section des lettres!

Quand j'arrivai, à la fin de 1832, on entrait par une masure, épontillée tant bien que mal à l'aide de deux ou trois poutres et dans

(1) Nous reproduisons, sous ce titre, un intéressant chapitre des Mémoires de M. Jules Simon, qui a paru dans *les Lettres et les Arts* (Revue mensuelle illustrée, éditée par MM. Boussod, Valadon et C[ie]).

laquelle le portier occupait une sorte d'échoppe. On avait devant soi une cour assez longue, ou plutôt une allée bordée d'un côté par une haute muraille, et des trois autres par des bâtiments fort maussades, qu'on aurait pu prendre pour une caserne en mauvais état, ou pour un hôpital. Il y avait pourtant un essai d'embellissement, c'était une rangée d'arbres malingres qui semblaient languir le long du mur pour bien démontrer l'absence du soleil.

Nous avions là dedans, au rez-de-chaussée, un réfectoire et deux salles de conférences mal éclairées par de petites fenêtres; à l'entresol était le logement du sous-directeur et la bibliothèque; une toute petite bibliothèque rangée sur des tablettes mal équarries, avec une table de sapin et des chaises de paille pour tout mobilier. C'est là que M. Cousin faisait son cours le dimanche. Le premier étage était occupé par une grande salle d'études, commune aux deux premières années des lettres, et par un dortoir unique, où couchait toute l'école. La troisième année des lettres habitait le dernier étage sous les toits. Nous y étions en liberté dans quatre chambres : la chambre des philosophes, la chambre des lettrés, la chambre des historiens et la chambre des grammairiens. Pauvres grammairiens! C'étaient les fruits secs de la première année, ceux qui avaient échoué aux épreuves de la licence. Ils ne restaient que deux ans à l'école, et se trouvaient ensuite relégués, avec de maigres appointements, dans les classes de cinquième et de sixième. Nous les regardions, et ils se regardaient de bonne foi, comme des créatures inférieures. La grammaire a bien pris sa revanche depuis ce temps-là.

Vous remarquerez que je ne parle pas du tout de l'École des sciences. Elle avait, dans la même maison, son installation séparée, avec un cabinet de physique et des laboratoires. Je constate seulement que nos camarades se trouvaient très mal pourvus chez eux et travaillaient, autant que possible, dans les locaux de la Sorbonne.

L'État, qui ne faisait aucuns frais pour le matériel, n'en faisait pas davantage pour le personnel.

Cousin avait l'école dans ses attributions comme conseiller de l'Université. On lui donnait pour cela un *préciput*, qui était, je suppose, de trois mille francs. Il était logé tout près de nous à la Sorbonne, dans l'appartement où est encore aujourd'hui sa bibliothèque donnée par lui à l'Université. Il était à vrai dire notre souverain et faisait de nous, de nos maîtres et de nos règlements, tout ce qu'il voulait. Le directeur proprement dit, celui qui résidait dans l'école et pourvoyait aux détails de l'administration et de la discipline, était M. Guigniaut, traducteur de la *Symbolique* de Kreutzer et le meilleur homme que la terre ait produit. Il était professeur, comme l'était aussi M. Cousin. C'était un savant à désespérer les Allemands, un véritable d'Anse de Villoisin; il savait tout ce que nous n'avions pas besoin de savoir, et c'était aussi ce qu'il nous enseignait, d'où il suit que son cours était le plus savant et le moins utile de l'école. Il avait un petit logement tombant en ruines, dans la masure dont j'ai parlé et qui servait de vestibule à l'école. Nous n'entrions chez lui qu'avec terreur, parce qu'il était chargé d'exécuter les ordres de M. Cousin. Il les désapprouvait, les exécutait, et les expliquait avec une prolixité et des arguments qui nous plongeaient dans la stupéfaction. Il fallait faire comme lui : se soumettre. Une seule fois nous eûmes le courage de résister. Cousin, qui était par anticipation grand partisan du surmenage, avait eu

l'idée de nous supprimer le congé du jeudi. Nous envoyâmes des députés chez les conseillers, ses collègues; et je suppose que M. Orfila, qui représentait l'École de médecine dans le Conseil, fut pour nous, car, contre toute attente, notre jeudi nous fut rendu. Ce n'était qu'un demi-congé; nous sortions d'une heure à sept.

Nous avions encore un sous-directeur, M. Jumel, très mal élevé, très ignorant, à la fois bourru et bonasse, qui avait tout juste assez d'esprit pour savoir que le dernier des élèves de l'école avait plus d'esprit que lui; et un maître d'études choisi parmi les maîtres les moins capables de Louis-le-Grand, homme d'une bêtise achevée et d'une incapacité rare, dont on a fini par faire un économe dans un petit collège de province où je réponds qu'il a réduit les gens de service au désespoir. Je l'aimais beaucoup; j'aimais M. Jumel et M. Guigniaut; j'aimais tous mes camarades. J'avais une admiration profonde pour tous nos professeurs, qu'on appelait nos maîtres de conférence. Mais mon cœur appartenait pardessus tout à Jean Lebris, qui était mon confident, mon orgueil, ma consolation, et avec qui je passais toutes mes récréations et tous mes jours de sortie. Il était solide comme un paysan breton, mais moi j'étais presque toujours à l'infirmerie. Il y accourait dès qu'il pouvait, et c'était bien, malgré sa rudesse, le plus aimable compagnon et le meilleur gardemalade qu'on pût rêver.

Mais à présent que j'ai décrit tant bien que mal la maison, et introduit Jean Lebris, dont je vais raconter l'histoire, je vous avertis, avant de commencer, que Jean Lebris n'était peut-être pas à l'école, que, s'il y était, il ne s'appelait pas Jean Lebris, qu'il n'a peut-être pas été au séminaire de Vannes, et qu'il n'est peut-être pas membre de l'Institut à l'heure où je vous parle. A part ces petits détails, tout est scrupuleusement vrai dans le récit que je vais vous faire.

Nous nous étions connus et aimés au collège de Vannes. J'avais quinze ans, il en avait vingt. Mais je n'ai jamais été enfant, quoique j'aie toujours été jeune. Ce collège de Vannes ne ressemblait à rien de ce qu'on pourrait imaginer à présent. Il y avait là des écoliers de mon espèce, petits bourgeois faisant bourgeoisement leurs études pour être avocats ou médecins, et ayant l'âge qu'on a ordinairement au collège; et à côté d'eux, pour une bonne moitié, des paysans de vingt à vingt-cinq ans, dont le breton était la langue maternelle, qui parlaient le français difficilement, portaient le costume du pays, et vivaient de rien dans des greniers et des soupentes, sans feu ni couverture, subissant ce supplice pendant quatre et cinq ans, par vanité et par ambition de se transformer de paysans en prêtres. C'était le temps de la Restauration, et le pays des chouans. Les chouans étaient encore là, et, dans nos campagnes toujours arriérées, le curé était le même personnage qu'avant la Révolution, ou même un plus grand personnage parce qu'il n'était plus effacé et primé par le seigneur. Jean Lebris étudiait donc pour être prêtre. Il était ce que nous appelions un *cloarec*.

Mais il n'était pas dans le troupeau comme le premier venu. Tous ces cloarecs étaient d'honnêtes gens très grossiers. On leur mettait à vingtcinq ans une soutane sur le dos. Ils n'en étaient pas moins des paysans. Dix ans après être sortis du séminaire, ils oubliaient le peu de français qu'ils avaient appris au collège. Quant au latin, ils ne l'avaient jamais su, ce qui ne les empêchait pas d'être vertueux et charitables; voilà pour le

gros du troupeau. Il y avait parmi eux une élite comme dans toutes les foules. Il y avait les saints connus pour tels; non pas des mystiques, mais des prédestinés. Il y avait, de loin en loin, un théologien, quelquefois un prédicateur, plus que cela, un apôtre; tel était Jean Lebris; et, en attendant qu'il devînt la gloire de la chaire, il était celle de notre collège. Il était le premier à perpétuité. Dans sa classe on ne concourait plus que pour les seconds prix et la seconde place. C'était l'usage alors de donner une croix au premier et au second de chaque composition. Le premier la portait avec une rosette d'officier, et le second avec un ruban tout plat. La couleur variait pour chaque classe; elle était blanche pour la philosophie, bleue pour la rhétorique, rose, verte, amarante pour les autres classes. Jean Lebris, qui avait vingt et un ans, et qui en paraissait au moins vingt-cinq, portait fièrement sa rosette blanche sur sa veste de paysan, et il eut la boutonnière fleurie tout le temps qu'il resta au collège.

Il n'eut pas moins de succès en philosophie qu'en rhétorique; mais la philosophie ne lui plut pas. Elle était enseignée par M. Monnier, qui était chargé de la rhétorique l'année précédente, et que nous avons vu depuis député à l'Assemblée législative. M. Monnier était un saint, et, malgré cela, un homme d'esprit, mais il avait le défaut, assez grave pour un homme qui enseignait la philosophie, de ne pas savoir ce que c'était. Il avait entendu parler d'*innovations* faites par les Parisiens. « Ils ont là-bas un jeune homme, nommé Victor Cousin, qui a trouvé moyen de raffiner encore par-dessus les raffinements de La Romiguière. » Ce qu'était cette quintessence de raffinement, il ne s'est jamais donné la peine de le chercher. « On a fait pour moi, disait-il, un petit résumé des inventions de La Romiguière. » Il nous le dictait, c'était fort court, et d'une puérilité sans égale. « Tenons-nous-en à la vieille philosophie de nos pères, disait-il ensuite. C'est la bonne. » Et là-dessus, il nous faisait apprendre les Cahiers de Lyon et argumenter à outrance sur toutes sortes de thèses de métaphysique ou de morale. Il ne m'est resté dans l'esprit que la définition de l'idée; je la donne ici en passant, pour ceux de mes lecteurs qui ont le malheur de ne pas avoir étudié les Cahiers de Lyon : *Idea est repræsentatio mera objecti circa mentem realiter præsentis.* Cela veut dire en français : « Une idée est la représentation pure d'un objet réellement présent autour de l'esprit »; et, en réalité, cela ne veut dire rien du tout. J'ai retenu les fameuses règles d'argumentation en *baroco*. Je m'en suis tant servi pendant un an! Nous avions le samedi des *sabatines* où le public était admis. Il y venait quelques vieux avocats qui nous décochaient des syllogismes. On ne parlait que latin, bien entendu! M. Monnier et ses contemporains ne regardaient pas le français comme une langue philosophique. Un de ses collègues vint me trouver longtemps après, quand je faisais déjà figure dans l'Université, pour me montrer un petit travail qu'il publierait, disait-il, s'il avait mon approbation. Le pauvre homme avait pris la peine de traduire en français la traduction latine de la *Méthode*, qu'il prenait pour l'original. « Il y a bien une traduction française, me dit-il, mais elle est si mauvaise! » Une traduction française! C'était le texte immortel du *Discours de la méthode*. Voilà où en était mon pauvre collège.

Jean ne manquait pas de me dire que toutes ces argumentations qui ne prouvaient rien, et n'ouvraient sur rien des vues nouvelles, lui causaient un profond dégoût. « Je voudrais penser, disait-il, et nous ne fai-

sons que bavarder. » Il plaignait M. Monnier, et il ajoutait : « Fort heureusement pour lui et pour moi, nous avons la foi. » Il avait alors une foi robuste. Et pourtant il avait compté sur la philosophie pour lever certains doutes qui l'obsédaient, et pour éclairer certains points restés obscurs dans son esprit; la philosophie le laissait dans ses obscurités et ses incertitudes, et il commençait à se débattre entre la volonté de croire et la possibilité d'y parvenir.

Déçu de ce côté, il porta son espoir sur la théologie. Nous faisions des dissertations à perte de vue, et notre refrain était toujours : « Il nous faut un maître. » Comme il devait entrer au séminaire l'année suivante, il me disait : « Je te donnerai mes cahiers ; je referai pour toi les leçons que j'aurai reçues. Tu deviendras un théologien. »

Nous ne mettions pas en question la divinité du Christ et le mystère de la rédemption. Nous admettions sans hésiter la Trinité et la Création. Nous avions beaucoup de peine à concilier le mal moral avec la perfection et la toute-puissance divine. Le péché originel pouvait expliquer la chute d'Adam ; mais que les générations qui n'avaient pas participé au péché fussent comprises dans la condamnation, cela nous paraissait contraire à toute notion de justice. Cependant, il fallait admettre le péché originel pour admettre ensuite la rédemption et l'institution des sacrements. Grand sujet de perplexité pour Lebris et moi. La grâce aussi nous embarrassait. Pouvait-elle se concilier avec la liberté ? Et si elle était gratuite, pouvait-elle se concilier avec la justice ? Nous tournions sans cesse ces questions dans notre esprit. Il arrivait qu'un de nous, en se levant, avait découvert une solution. Il courait l'apporter à l'autre, et il s'apercevait, en l'expliquant, qu'elle ne supportait pas l'examen. C'était une suite d'enthousiasmes et de désespoirs. Il se joignait à cela un scrupule. Ne commencions-nous pas à douter ? Nous pensions qu'il aurait fallu, en bons chrétiens, recourir à la prière. « Il faut nous abêtir », disait Jean Lebris. Mais ce n'était pas, dans sa bouche, résignation. C'était déjà colère, et presque révolte. Et toujours la même conclusion : « Attendons le séminaire ! »

Il y entra à la fin de 1830.

II

Les *Trois Journées* avaient été une forte distraction pour moi, qui avais le tempérament politique. Au problème de concilier la perfection divine avec le péché originel, s'ajouta désormais dans mon esprit le problème de concilier la liberté avec l'ordre public. Jean ne se laissa pas distraire. « Pourvu, dit-il, qu'on n'attaque pas la religion ! » Ce fut toute la réflexion que lui inspira le changement de dynastie. C'était un Breton dans la force du terme, allant droit devant lui sans regarder à droite ni à gauche, semblable à un bœuf qui trace son sillon.

J'accourais au séminaire chaque fois que j'avais un instant. On ne voyait plus que moi rue du Mené. J'étais si bien noté que j'avais mes grandes entrées, non pas dans la maison, où ne pénétrait jamais aucun profane, mais dans la cour de récréation.

« Y êtes-vous ? disais-je à Jean. — Pas encore. On repasse la logique. — Et à présent ? — A présent on fait un cours d'Écriture sainte. — Justement, la Genèse ! Voilà le péché originel. — Mais, disait-il, le professeur

ne fait qu'expliquer les textes, établir la doctrine. On la discutera plus tard. » La discussion ne vint point, et ne devait pas venir. On répondait aux questions de plus en plus ardentes de mon pauvre ami, par la distinction entre le dogme révélé, dont il suffit de prouver l'existence, et le dogme philosophique, dont il faut comprendre le sens et démontrer la vérité.

Le texte dont se servait le maître était celui de saint Jérôme. Jean savait quelques mots d'hébreu. Il avait pris, chez l'abbé Leber, quelques livres de controverse exégétique. Deux ou trois fois, il lui vint comme une pensée que l'argumentation du professeur reposait sur une faute du traducteur. Il lutta contre lui-même pendant quelque temps, mais ce doute revenait toujours ; et après tout, pourquoi un maître, si ce n'est pour résoudre les difficultés ? Il n'osait. Il voyait tous ses condisciples satisfaits et confiants. A la fin, il se risqua : « *Liceat loqui, domine reverendissime.* — *Do veniam.* — Votre argumentation est invincible, dit Jean, si la traduction de saint Jérôme est fidèle. Mais voici le texte hébreu... » Vous voyez la suite. « Eh bien! qu'a-t-il dit? lui demandai-je avec anxiété. — Il est resté quelque temps en silence, pendant que je sentais tous les yeux de la classe fixés sur moi, et enfin, il m'a dit avec douceur, et, à ce qu'il m'a paru, avec tristesse : « Monsieur l'abbé, vous réciterez les « sept psaumes de la pénitence, à genoux, devant le sacrement de l'autel. — Et toi, qu'as-tu dit ? qu'as-tu fait ? — Ce que j'ai dit ? j'ai dit : *Gratias ago quam maximas*. Ce que j'ai fait ? j'ai fait ma pénitence, et j'ai prié Dieu sincèrement de m'éclairer ou de m'apaiser. — Et Dieu a-t-il eu pitié ? — Non, mon ami ; et regarde : voici encore des passages mal rendus par la Vulgate. Il faudra que je recommence à interroger. » Il recommença ; il fut encore puni. « Je ne puis pourtant pas, me disait-il, passer ma vie à genoux devant le saint sacrement. »

Il devint suspect à ses maîtres, et odieux à ses compagnons. Ces esprits grossiers, qui admettaient tout sans examen et sans scrupule, l'accusaient d'orgueil et de « libertinage ». Il vit sa carrière perdue dans l'Église; mais ce qui l'occupait tout entier, ce n'était pas son avenir, c'était la vérité. Je souffrais comme lui, autant que lui, pour lui, et même pour moi. Cet hiver de 1831 fut un des plus tristes de ma vie. Je sentais des angoisses mortelles. On me disait : « Qu'as-tu donc? » Je ne répondais pas : « C'est ce passage de saint Jérôme! » Je l'avais dans la tête nuit et jour.

Par une belle matinée du mois d'août, je revenais de la messe du dimanche, et j'attendais patiemment midi pour aller voir Lebris au séminaire, quand je le vis dans ma chambrette à côté de moi. Il était très pâle, mais très calme. « J'ai quitté ces messieurs, me voilà libre, » dit-il. Je ne comprenais pas d'abord. Il fut obligé de me répéter qu'il avait quitté pour toujours le séminaire, qu'il renonçait à être prêtre. Il répétait par instant : « Je n'ai plus la foi! je n'ai plus la foi! » avec un accent désespéré. Puis il se remettait, et envisageait sa situation avec sang-froid. Elle était affreuse, puisqu'il n'avait pas même le pain de la journée, et qu'il ne pouvait compter sur personne. Il avait été reçu bachelier l'année précédente, et il ne doutait pas qu'on ne lui donnât un petit poste au mois d'octobre dans quelque petit collège. « D'ici là, je vivrai chez mes parents. Ils me traiteront comme un réprouvé. Mais il vaut mieux passer pour un réprouvé, que de l'être. »

« J'ai une autre corde à mon arc, poursuivit-il. Le concours pour l'École normale s'ouvre à Rennes mercredi. En marchant bien, je puis arriver à temps pour concourir. Là au moins, on ne répondra pas à mes questions par des pénitences! — Tu vas à pied? (Il y a vingt-sept lieues.) — Oui, seigneur. — Sans argent? — Sans autre argent que le tien. Combien as-tu? — Dix francs. — Ce sera assez pour cinq jours. Tu me reverras de lundi en huit. Peux-tu me prêter ta *lévite?* J'avais une lévite! Et même, comme c'était dimanche, je l'avais sur moi! Il était assez gros, et j'étais maigre comme un cent de clous. Mais quand je m'étais fait confectionner ce fastueux vêtement, j'avais pensé judicieusement que je ne pouvais manquer de grandir et de grossir. J'étais comme enseveli là dedans; il y était fort étriqué. Nous éclatâmes de rire : « Tâche de faire vendre ma soutane par Mme Lenormand, me dit-il. Cela me servira à payer ma place dans la rotonde, si je vais à Paris. » Mme Lenormand était ma logeuse; elle garda la soutane pour son fils, qui était prêtre, et Lebris put voyager dans la rotonde, en grand seigneur, car il fut reçu à l'École normale. Reçu le dernier malgré son talent. Je fus aussi reçu le dernier l'année suivante pour le concours écrit. Aucun de nos professeurs du collège de Vannes n'était capable d'être reçu. Pauvres gens! très bons prêtres, et même bons professeurs. Ils enseignaient bien ce qu'ils savaient, mais ils ne savaient rien.

« M. Le Gall a été excellent, » me dit Jean Lebris.

M. Le Gall était le supérieur du séminaire. Il était aussi le premier grand vicaire et le véritable chef du diocèse. Vert et actif malgré ses quatre-vingt-deux ans, administrateur consommé, jugeant les hommes mieux que qui que ce soit, et donnant journellement l'exemple des plus rares vertus. Ce saint homme avait été un soldat hardi et vaillant pendant la Chouannerie. Il dit à Lebris : « Tu fais bien de nous quitter. Jette l'habit, mais garde la foi. On peut être chrétien dens le monde. Prends-moi pour confident au jour du péril. Je suis toujours ton père. — Il m'a offert de l'argent, me dit Lebris, qui eut des larmes dans les yeux. Je lui ai dit que je comptais sur toi. Il s'est mis à rire et m'a embrassé. »

Je le conduisis jusqu'à Malestroit en marchant une partie de la nuit, car je devais être à ma besogne le lendemain dès six heures du matin. J'eus une grande déception l'année suivante. Je lui écrivis des lettres de quatre pages. J'écrivis souvent, malgré la dépense. Une lettre de Paris à Vannes coûtait alors 40 centimes. Il me répondit à peine un ou deux billets pour toute l'année, quoique je l'eusse averti de ne pas affranchir. Il me rassurait sur sa santé; aucun détail sur l'école; pas un mot sur saint Jérôme. J'étais affligé et blessé. Je compris, l'année suivante, que l'école avait commencé par l'engourdir, parce qu'elle m'aurait fait le même effet si je ne l'avais pas trouvé là.

III

J'arrivai à mon tour en septembre 1832. Quand je descendis de l'impériale, dans la cour des Messageries, rue Saint-Honoré, mon ami était là pour me recevoir dans ses bras. Je jouais une forte partie. A la suite du concours oral, j'avais obtenu le n° 12 sur 20 appelés. Il y avait dix

bourses. M. Cousin trouvait moyen de faire entrer quinze élèves en divisant chacune des cinq dernières bourses; mais comme j'étais parfaitement hors d'état de faire les frais d'une demi-bourse, si je ne parvenais pas à être classé dans les cinq premiers, il ne me resterait qu'à repartir immédiatement pour Rennes. Je n'avais pas eu, comme Lebris, de soutane à vendre. Mon frère aîné m'avait donné toutes ses économies, et malgré cela, il me faudrait faire la route à pied, plus de quatre-vingts lieues, et accepter du recteur de l'académie le premier poste qui me donnerait du pain. Nous prîmes ma malle, Lebris et moi, chacun par une poignée, et nous la portâmes jusqu'à l'hôtel d'étudiants de la rue des Mathurins-Saint-Jacques, où il m'avait retenu une mansarde. C'est ainsi que je fis mon entré triomphale dans la ville de Paris. Huit jours après, j'étais reçu le second à l'École normale, et j'étais l'homme le plus heureux de la création.

Nous avions quatre professeurs : M. Mablin pour le grec; M. Gibon pour le français et le latin; M. Lebas pour l'histoire, et M. Thuillier pour la philosophie.

La première chose que je compris, malgré mon succès, dû à une certaine facilité de parole, ce fut que mes camarades en savaient beaucoup plus que moi sur toutes les matières.

Les maîtres, par malheur, ne manquèrent pas de faire en même temps la même découverte. J'apportai à M. Mablin la traduction d'un chapitre de *Télémaque*. « Je ne puis pas corriger cela, dit-il; c'est une série de solécismes et de barbarismes. » Je le crois bien! J'avais découvert le grec l'année précédente, quand j'avais pensé à me préparer pour l'école. Mes professeurs de là-bas n'en avaient pas la plus légère idée. Même ignorance en histoire, en philosophie. J'aurais dû trouver grâce auprès de M. Gibon, car je savais assez bien le latin et je tournais un discours français aussi bien qu'un autre; mais j'eus le malheur de débuter par une rhapsodie romantique qui ne valait pas le diable, et qui me brouilla avec lui pour jamais. Horreur! je me dis que j'étais propre tout au plus à faire un agrégé de grammaire, et que loin d'aspirer au premier rang, je devrais m'estimer heureux si je parvenais à passer en seconde année. Je devins un piocheur de grammaires et de dictionnaires, ne faisant plus que des thèmes et des versions, et me considérant moi-même comme une sorte de pédagogue renforcé destiné à faire indéfiniment des classes de sixième et de cinquième, et à mourir principal de quelque collège du dernier ordre. Je voyais que mes maîtres et mes camarades me prenaient aussi sur ce pied-là. Fort heureusement, j'étais mû par le sentiment du devoir. La carrière de l'enseignement ainsi rabaissée n'avait plus aucun attrait pour moi; mais je ne voyais pas le moyen de m'en ouvrir une autre, et je travaillais de mon mieux à refaire mon éducation. La difficulté était énorme. J'étais en réalité un commençant; personne ne se souciait de me féliciter des études qui auraient dû être faites cinq ou six ans plus tôt. Je sentais moi-même que je n'avais aucune facilité pour ce genre de travail. Non seulement j'étais tombé dans une catégorie de rebut, mais je n'étais pas sûr d'y être accepté. Je songeais avec amertume à tous mes prix du collège de Vannes, aux espérances qu'on fondait sur moi.

J'amassai cependant quelques connaissances cette année-là. Je travaillais si continûment et avec tant d'application, que ma santé s'en est ressentie pendant bien des années. On me savait gré de tant d'efforts. Les bienveillants disaient que je n'étais pas plus bête qu'un autre, mais

qu'on n'aurait pas dû me recevoir à l'école puisque je n'étais pas en état de suivre les cours.

Quand je pus prendre sur moi de penser à autre chose après ce premier choc, je pensai à mon âme. C'est là que Lebris m'attendait. Je me dis qu'il avait passé, comme moi, sa première année à se refaire. Il y avait mieux réussi que moi. Il était maintenant classé parmi les premiers. Ses inquiétudes religieuses n'avaient trouvé aucun apaisement. D'abord M. Mablin et M. Gibon étaient plutôt des professeurs de belles-lettres. Ils avaient l'un et l'autre la philosophie et les philosophes en abomination.

M. Mablin était un vieil Italien, dont le vrai nom était Mabellini; je crois qu'il avait été prêtre, et qu'il ne s'en souvenait plus; tout son esprit était dans un traité lumineux qu'il avait composé sur l'accentuation grecque. Je vois encore son air de componction, quand il nous disait en élevant la voix : « Toute syllabe accentuée reçoit l'accent circonflexe si elle peut le recevoir. » Il avait une autre passion, qui était l'*iotacisme*. Il démontrait avec une érudition accablante et des arguments irrésistibles, qu'Érasme avait altéré le son de deux voyelles et de plusieurs diphtongues, dans le but de rendre la dictée des devoirs plus facile. Sa leçon commençait ainsi : « D'abord et *a priori* il faut rejeter la prononciation d'Érasme. » Dire ce qu'il y avait de dédain et en même temps de colère, dans la façon dout il soulignait le nom de cet ennemi, serait impossible. Il fallait l'entendre. La prononciation d'Érasme ! L'abomination de l'abomination !

M. Gibon n'était ni moins savant ni moins étonnant. C'était le latin en personne. Il le lisait et le parlait comme sa langue naturelle. Je ne suis pas sûr que Gaston Boissier le sache mieux. Mais Boissier est un fin lettré, et M. Gibon, quoiqu'il n'en convînt pas, ne se souciait pas des lettres. Il trouvait Mme de Sévigné incorrecte, Victor Hugo le faisait bondir. Il avait pourtant un talent, qui suppose beaucoup d'esprit : il raillait à merveille. Nos pauvres saillies et nos pauvres métaphores, et nos pauvres tirades, quand il les lisait, et surtout quand il les commentait, nous paraissaient aussi stupides qu'à lui. Nous prenions la résolution de nous contenter d'être très clairs, sans jamais aspirer à montrer quelque grâce.

Quant à Philippe Lebas, il savait sur le bout du doigt l'alentour de toutes les questions. Vous pouviez le prendre sur n'importe quel point d'histoire le plus inconnu, le plus indifférent : il avait chez lui, quelque part, plusieurs cartons qui concernaient cette affaire : d'abord la liste des histoires générales où ce petit fait était mentionné, avec indication des meilleures éditions ; et puis la liste des histoires spéciales, celle des monographies, sans jamais oublier le nom de l'éditeur, le lieu et la date de la publication, le format et le nombre des éditions. Il passait de là aux sources; les manuscrits, les monuments, *testimonia veterum et recentiorum*. On n'écrivait pas un catalogue en Allemagne qu'il ne le feuilletât aussitôt à notre intention. De l'événement en lui-même il ne nous disait jamais rien, par la raison qu'il ne le savait pas. Un enfant de dix ans l'aurait battu sur l'histoire; mais il aurait battu toute l'Académie des inscriptions sur la bibliographie.

Il avait été précepteur du prince Louis-Napoléon, de sorte qu'il était bonapartiste ; mais il était le fils de l'ami, du compagnon de Robespierre, de sorte qu'il était républicain. Plus républicain que bonapartiste. Il était de ces républicains comme j'en ai connu beaucoup, qui disaient que

Louis-Napoléon avait fait l'Empire pour donner de la solidité et de l'efficacité aux idées républicaines. Il eut bien vite démêlé que j'étais républicain, et il me prit en affection pour cela. Il m'aurait appris l'histoire s'il l'avait sue, et si mon ignorance des premiers rudiments n'avait été un obstacle presque invincible.

Nous avions tant rêvé de Jouffroy quand nous étions au collège de Vannes! Jouffroy n'était plus professeur à l'École normale, c'était Thuillier. Ou plutôt Jouffroy était encore professeur titulaire, mais il ne professait plus. Par un hasard singulier, c'est moi qui lui succédai comme professeur titulaire quand il donna sa démission définitive. Cousin me dit à cette occasion, en me voyant très troublé : « Ne regardez pas à qui vous succédez; regardez à côté de qui vous êtes. » Cette chaire de première année était la seule chaire de philosophie qu'il y eût à l'école. Damiron, en seconde année, enseignait l'histoire de la philosophie. Cousin s'était chargé d'enseigner la philosophie aux philosophes de troisième année; mais dans tout le champ de la philosophie, il avait choisi Aristote, dans tout Aristote la *Métaphysique*, dans la *Métaphysique* le XII[e] livre, et dans le XII[e] livre le VII[e] chapitre! Jouffroy était donc le seul professeur de philosophie, et il ne professait pas. Je ne sais où Cousin avait déterré Thuillier pour le remplacer. C'était le professeur du collège Saint-Louis. Il avait étudié sous La Romiguière et était revenu à Thomas Reid qu'il commentait assez correctement, en nous causant un ennui mortel. Il avait peut-être de l'esprit; ou plutôt on croyait de temps en temps qu'il allait en avoir; mais il s'arrêtait à temps, en se souvenant de sa dignité, et nous distillait ses petites réflexions avec une facilité et une fatuité désespérantes. On le nomma recteur pour nous débarrasser de lui, et on nous donna à sa place Adolphe Garnier, qui était un vrai et fin psychologue. Je pense que Dieu l'intéressait médiocrement; il n'eut pas l'occasion de nous en parler; mais sur la sensation, la perception extérieure, la mémoire, l'association des idées et l'instinct des animaux, ni Thomas Reid, ni Dugald Stewart, ni Georges Leroy, capitaine des chasses du parc de Versailles, n'avaient de secrets pour lui. Ce n'était pas un écho; c'était un très fin observateur, qui, sur plusieurs points, avait vu mieux et plus loin que ses maîtres. Il parlait clairement, méthodiquement, sans imagination ni chaleur, mais quelquefois avec esprit. C'était un de ces hommes qui observent bien ce qui est à leurs pieds, et ne lèvent pas la tête pour regarder ce qui est au-dessus d'eux. Je puis jurer qu'il ne s'était jamais préoccupé de la divinité de Jésus-Christ, du péché originel, de la rédemption, de la grâce et des sacrements. Non qu'il n'eût pas une réponse toute prête sur tous ces sujets, et sur beaucoup d'autres étrangers à la philosophie. Il savait tout; c'était son vice. C'est le seul homme que j'aie connu qui eût pu passer avec sécurité l'examen du baccalauréat, sans broncher ni sur le grec, ni sur l'histoire, ni sur les mathématiques, ni sur la physique. Il croyait tranquillement que Jésus-Christ était un thérapeute qui avait fait son chemin. Si on lui avait appris que l'élève Jean Lebris et ce pauvre hère de Jules Simon passaient leur vie à se demander s'il fallait croire à l'Évangile de l'Évangile ou à celui du Vicaire savoyard, il aurait dit qu'ils s'étaient trompés de porte et les aurait reconduits poliment à Saint-Sulpice.

Puisque j'ai parlé de nos professeurs de première année, je vais sur-le-champ vous renseigner sur les autres, et vous montrer, pièces en

mains, que la philosophie était encore dans le même trou qui avait tant effrayé et désolé M. Jouffroy. Elle s'occupait de tout, excepté des question religieuses, qui sont pourtant quelque chose dans la philosophie et dans la vie. D'abord si vous n'êtes pas universitaire... (mais certainement vous ne l'êtes pas ; à quoi ai-je l'esprit?) Je devrais dire : puisque vous n'êtes pas universitaire; apprenez ce détail : c'est que la première année d'école est un approfondissement de toutes les matières étudiées au collège, et que la seconde est consacrée à l'histoire de la philosophie, à celles des lettres grecques et latines. Pour l'histoire proprement dite la même division n'étant pas possible, la seconde année est réservée à l'histoire de France. La préparation à l'agrégation remplit la troisième année.

Nous avions pour professeurs en seconde année M. Rinn pour le latin, M. Guigniaut pour le grec, M. Nisard pour le français, M. Damiron pour l'histoire de la philosophie, et M. Michelet pour l'histoire. Ces différents cours étaient communs à tous les élèves : philosophes, historiens, etc. En troisième année chaque ordre était complètement séparé des autres, et les philosophes n'avaient qu'un seul maître, qui était M. Cousin.

J'aurais beaucoup d'éloges à vous faire de M. Rinn. C'était peut-être de toute l'école le professeur qui faisait le plus réellement la besogne dont il était chargé. Il avait un programme qu'il suivait de point en point, donnant à chaque question l'importance qu'elle devait avoir, et arrivant le même jour avec une exacte précision à la fin de ses leçons et à la fin de son programme. Tout était fait et bien fait, par un homme instruit, dont l'esprit était excellent, la méthode et l'exposition lumineuses. Il ne se serait pas permis la moindre excursion en dehors de son sujet. Pas un de nous n'aurait pu dire ce que M. Rinn pensait en religion, en philosophie, en politique et même en grec. C'était par excellence un homme correct, en qui on avait une confiance absolue pour tout ce qui concernait sa fonction, et à qui personne n'aurait jamais eu l'idée de faire une confidence.

On n'en faisait pas non plus à M. Guigniaut, mais par un autre motif, c'est qu'on savait d'avance que la réponse serait d'une longueur démesurée et d'une insondable obscurité. Le commerce habituel de la symbolique lui avait donné une grande largeur de vues, mais cette largeur était sans rivage. Il y avait deux choses qu'il ne savait pas : quitter son siège et quitter un sujet. Une fois assis sur la chaise de paille qui tenait lieu de chaire à nos professeurs, il y restait jusqu'à ce qu'on le suppliât de s'en aller. Il venait à huit heures du matin, la leçon devait durer une heure et demie, et il était rare qu'il ne fût pas encore là à midi quand on nous appelait pour le dîner. On jugera du désir ardent que nous éprouvions de nous en aller, malgré les charmes de la symbolique, si l'on pense que nous étions au travail depuis cinq heures du matin, n'ayant d'autre pâture à nos estomacs de vingt ans qu'une méchante croûte de pain sec. Il adhérait à ses sujets comme à sa chaise. Nous n'espérions pas aller avec lui jusqu'au bout du programme, mais nous aurions voulu étudier au moins le siècle de Périclès ! Impossible ; il s'en tenait résolument à Homère. Vous pensez qu'au moins le sujet était magnifique? Sans doute, mais il n'entrait pas dans l'étude de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. La question qui l'occupait par-dessus tout était celle de savoir si Homère avait existé, ou si ses admirables

poèmes était une ancienne épopée transformée et amplifiée par des rhapsodes et des aèdes intermédiaires. Encore ne nous donnait-il un peu clairement que l'opinion de Frédéric-Auguste Wolff sur cette question délicate. La sienne était enveloppée de tant de parenthèses, de notes marginales et de notes au bas de la page, que nous renoncions à l'éclaircir. Allez donc poser à un pareil homme la question du péché originel !

M. Nisard était, de tous nos maîtres, le plus rapproché de nous par son âge. Il ne devait pas avoir trente ans. C'était alors un jeune homme très élégant, très séduisant, d'un commerce charmant, d'une figure agréable. Il faisait avec nous ses débuts comme professeur, timidement, difficilement. Nous savions qu'à la démission de M. Ampère, la place avait été demandée par Victor Hugo et Sainte-Beuve. M. Guizot l'avait donnée à son secrétaire, à qui nous reprochions d'abord de n'être ni Sainte-Beuve ni Victor Hugo, et ensuite d'être devenu le secrétaire du ministre, après avoir été l'ami d'Armand Carrel et son collaborateur au *National*. Nous étions hors d'état de comprendre qu'il n'y avait pour lui ni questions politiques, ni questions religieuses, mais seulement une question littéraire. En comparant, comme lettrés, Armand Carrel et Guizot, il avait donné la préférence à Guizot. Nous comprenions encore bien moins que M. Guizot avait fait très sagement en écartant le grand poète, qui ne nous aurait rien enseigné, ou qui, s'il avait daigné faire une leçon, ne nous aurait enseigné que Victor Hugo, et le grand critique, qui savait admirablement écrire un article, et qui, malgré ses succès à Lausanne, a prouvé depuis à Liège, et plus tard à l'École normale elle-même, qu'il n'était pas, à proprement parler, un enseigneur. Nisard était le maître par excellence. Il avait une doctrine simple, une passion ardente pour sa doctrine, une indifférence absolue pour ce qui n'était pas la littérature, et l'incomparable autorité que donnent le suprême bons sens et une conviction imperturbable. Il réagissait avec véhémence contre la littérature facile. Cette littérature-là n'était pas celle de Victor Hugo, mais elle était celle de ses condisciples. J'ose dire qu'aucune sollicitation de notre part n'aurait entraîné M. Nisard dans une discussion théologique. Ce qu'il admirait dans Bossuet, c'était le métal dont sa phrase est faite.

Mais le bon, le doux, le sage Damiron, le vrai modèle de l'homme de bien et du philosophe, le modèle aussi du professeur par son attachement à ses devoirs, sa ponctualité. son dévouement à la science, son affection pour les élèves, n'était-ce pas le meilleur et le plus sûr des confidents? N'en doutez pas. C'était un confident, un ami, un père. Ce n'était pas un maître. Il avait du bon sens, mais dans une sphère étroite. Il connaissait assez bien toutes les écoles; il n'y en avait pas qu'il n'eût visitée. Il ne restait pas à la porte, il entrait dans les appartements, les passait en revue, faisait l'inventaire exact du mobilier, écoutait attentivement ce qui s'y disait, et ne savait pas au juste, en sortant de là, de quoi il avait été question.

Tout autre était Michelet. Voulez-vous que je le dise? Il n'y avait que deux maîtres à l'école, Cousin et Michelet. Je dis deux maîtres de philosophie. Michelet, vous ne le savez peut-être pas, avait été professeur de philosophie. Mais qu'importe le titre? Il a toujours été professeur de philosophie dans sa chaire d'histoire. Il racontait les faits quand il voulait bien y consentir, et il le faisait avec une verve, et une grâce, et une abondance d'érudition et d'imagination, et des découvertes, et des vues, et des jugements qui ravissaient et passionnaient l'auditoire; mais alors même,

c'est une doctrine qu'il exposait, c'est la lutte des idées qu'il racontait, c'est la loi éternelle et universelle qui était en jeu dans cette bataille des faits éphémères et des passions individuelles. « C'est peut-être un grand homme de la décadence, disait Jean Lebris; mais à coup sûr c'est un grand homme, un homme de génie. »

Il arrivait, à l'heure fixée, sautillant et souriant, avec sa figure rose et jeune sous sa couronne touffue de cheveux blancs, enveloppé dans une redingote qui lui battait les talons, et qui était de cette couleur rouge qu'on appelait *fumée d'enfer*. Ses yeux brillaient comme des escarboucles, tandis que nous nous pressions autour de lui pour lui serrer les mains. Il était rare qu'il s'assît et nous fît asseoir. En général, il restait debout auprès du poêle, et paraissait se livrer sans parti pris à la conversation. En réalité, il la dirigeait. Nous pensions quelquefois, en le quittant, qu'il ne nous avait rien appris. Il ne nous avait rien appris sur les détails de la question; il nous avait soufflé la force nécessaire pour la juger de haut et la comprendre. Jean m'a conté qu'il sortait de là tantôt transporté et tantôt terrassé. C'est qu'en effet, Michelet était divers, comme tous les philosophes qui sont poètes. Jean se croyait au pied de la chaire sacrée. Le jour suivant, c'était le tour de Luther, qui abattait le colosse romain et sauvait l'humanité de la superstition et de la corruption. Le maître, dont Jean Lebris attendait son salut, aggravait et exaspérait sa maladie.

Quand nous fûmes, Lebris en troisième année, sous Cousin, et moi, en seconde, sous Michelet, je remplissais toutes nos conversations de mes hymnes à la gloire de mon nouveau maître. Je n'avais jamais rien entendu ni rêvé de pareil. Jean était devenu plus calme, sans cesser d'être admirateur. Je pensai que Cousin s'était à son tour emparé de lui. Je savais aussi qu'il avait été reçu dans l'intimité de Michelet qui avait, avec une certaine obstination, renfermé tous leurs entretiens dans l'histoire. « C'est un éclectique, me disait Jean avec une certaine tristesse. — Tu te trompes, lui disais-je en riant; c'est Cousin qui est l'apôtre de l'éclectisme. — Oui, disait-il, je trouve la théorie dans Cousin et la pratique dans Michelet. Cousin est toujours au même point. Je sais bien ce qu'il est. Il est le Vicaire savoyard. Dis-moi si Michelet est protestant ou catholique? — Il n'est, disais-je, ni l'un ni l'autre. — Ou il est l'un et l'autre alternativement. »

Je trouvais le jugement dur; mais le plus clair pour nous était que nous ne trouvions point à l'école l'apaisement que nous cherchions. Impossible de parler à Cousin. Nous aurions pu, je pense, affronter sa colère: mais son dédain et ses railleries nous ôtaient toute présence d'esprit. Quand il n'avait pas de raisons à donner et qu'il voulait écarter une question, il s'en prenait à la personne de son interlocuteur avec une telle morgue et un dédain si brutal, qu'à moins d'avoir le droit, par sa position et son talent, de lui imposer silence à son tour, on restait anéanti. Sa vie avec ses inférieurs était un monologue éternel, un prône éternel. Nous savions sa réponse sans avoir besoin de l'interroger. Il avait fait entre la philosophie et le christianisme une sorte de concordat, qu'il admirait autant que le concordat de 1802, dont il était enthousiaste. Qu'on crût ou qu'on ne crût pas, qu'on remplît ou non les devoirs religieux, peu lui importait; il ne voulait même pas le savoir (quoi qu'il le sût toujours). Lui-même ne s'expliquait jamais sur sa propre croyance. « C'est l'affaire

de mon confesseur, » disait-il avec un sourire provocant et un éclair dans les yeux. Pourvu qu'il n'y eût dans l'enseignement aucune doctrine hétérodoxe, et qu'on observât toutes les formes du respect pour l'Église ou pour ses ministres, il était satisfait et croyait que tout le monde devait l'être. Il refusait en réalité son adhésion, mais il n'avait pas peur d'une génuflexion. A l'école, il obligeait tout le monde à aller à la messe et à s'y conduire avec décence; mais quand on voulut nous imposer un aumônier, il fut inflexible. Il a composé, de sa main, un catéchisme, parce qu'il croyait le catholicisme bon à répandre; et il ne l'a pas signé, parce qu'il ne voulait ni ne pouvait faire profession publique de catholicisme. Il a fait aussi une édition populaire du *Vicaire savoyard*, avec une préface éloquente. En l'écoutant dans ses leçons du dimanche, ou dans les exhortations qu'il ne cessait de nous adresser sur la politique à suivre avec le clergé, nous qui méprisions à fond cette diplomatie, et qui ne comprenions qu'une rupture ouverte ou une soumission filiale, nous repassions dans notre esprit la phrase désolée de Jouffroy : « Toute la philosophie était dans un trou où l'on manquait d'air, et où mon âme, récemment exilée du christianisme, étouffait. »

Nous étouffions, comme Jouffroy, et nous ne connaissions de lui que sa plainte. Avait-il trouvé la vérité qu'il cherchait, et après laquelle nous soupirions ? Tous nos maîtres, excepté celui-là, avaient d'autres soucis que les nôtres; et celui-là se taisait. On consentait à demander si le monde extérieur existait, ou s'il n'était qu'une forme subjective de notre entendement; si Dieu était séparé du monde, ou s'il en était seulement distinct, On effleurait la question de la création et du panthéisme, celle même de la vie future. Mais la grâce, le péché, la rédemption et tout ce qui s'ensuit n'était qu'un fatras bon pour les séminaristes. Un de nos amis à qui nous parlions de nos doutes nous dit en ricanant : « Lisez les lettres de Voltaire. » Il est à présent membre de l'Institut, après avoir passé sa vie à les lire.

Notre maladie n'était pourtant pas un cas isolé. D'abord, elle ne l'était pas en Bretagne, et surtout au collège de Vannes. C'était un collège du bon vieux temps, ignorant et crédule comme le bon vieux temps. Plusieurs de nos professeurs, et notre principal, M. Jéhannot, en tête, avaient été professeurs, à ce même collège, avant la Révolution. Ils avaient repris leur place, leurs idées et leurs méthodes, après *les troubles*, non sans avoir quelque soupçon des *innovations* qui avaient cours au dehors, mais avec la ferme résolution d'en préserver leurs élèves. La moitié d'entre eux étaient prêtres, et les autres, plus dévots que des prêtres. Ne pouvant porter une calotte à l'église, ils mettaient un bonnet de soie noire, et à la ville, n'ayant pas de soutane, ils s'enveloppaient dans une sorte de grande pelisse ou de douillette. M. Monnier nous faisait remarquer avec complaisance que c'était aussi un vêtement tombant sur les talons, *vestis talaris*. Leurs élèves ne lisaient Voltaire ni au collège ni après avoir quitté le collège. Ceux qui n'entraient pas au séminaire tombaient peu à peu dans l'incrédulité de fait; mais ils restaient, pour ainsi dire, chrétiens et catholiques en principe, prêts à défendre le catholicisme si on l'attaquait. Les esprits forts disaient de la religion avec des airs de profondeur : « C'est très bon pour les femmes. »

A l'École normale, nous ne trouvions pas ce mélange d'adhésion et d'indifférence, mais, dans la très grande majorité, une négation très

nette, et. dans un très petit nombre, une adhésion tranquille et publique à la religion. Nos annales démontrent qu'il en a toujours été ainsi. Nous comptons, parmi nos camarades, un trappiste, Jousse; un vicaire général de Paris, Bautain; plusieurs prêtres, Johannet, Rara, Marmier; un dominicain, Hernsheim; trois jésuites, Olivaint, Verdière, Pharon; un évêque. Justement le P. Pharon a été supérieur au collège Saint-François-Xavier à Vannes. Il n'y avait pas d'ecclésiastiques futurs parmi nos contemporains proprement dits; mais trois ou quatre catholiques fervents au milieu de voltairiens ardents. Nous n'étions, nous, ni voltairiens ni catholiques. Nous étions incertains. Incertains avec le désir ardent de croire. Nous étions, après tout, les seuls malheureux. Ou, si ce mot blesse les catholiques, je dirai que nous étions les plus malheureux.

Nous avions été pratiquants, comme du reste tous les enfants de notre temps, même dans les grandes villes, même à Paris; Jean Lebris avec enthousiasme. Il aimait avec passion le dogme catholique, ce qui est autre chose que d'y croire. Comme philosophie, il le trouvait profond; comme règle de la vie, il le trouvait puissant; comme poésie, il le trouvait adorable. Quand il se laissait emporter par sa pensée dans nos entretiens, je me disais toujours que, s'il avait persisté dans sa première vocation, il aurait été un prédicateur d'une puissance extraordinaire. Je me rappelle un jour où il sortait de la leçon de M. Cousin. Il venait de lire avec lui le septième chapitre du douzième livre de la *Métaphysique* d'Aristote. « Veiller, sentir, penser est pour nous le suprême bonheur, et, par conséquent, espérer et se souvenir. Mais Dieu n'a ni espérance ni souvenir, parce qu'il est la plénitude de l'acte et de la pensée. Il meut sans être mû, comme le désirable et l'intelligible... » Il répétait ces belles sentences, qui remontent si loin dans les âges, et relèvent si haut nos pensées. « Et c'est là Dieu, » disait-il avec Aristote. Il était émerveillé, ensoleillé. Il passait de là à la glose de saint Thomas, car il le lisait assidûment, et il disait que la doctrine de saint Thomas et celle d'Aristote n'en faisait qu'une : *Deus est actus immanens*. Nous comprenions que la métaphysique arrivée à cette hauteur produit sur les âmes exactement le même effet que la poésie la plus sublime; avec cette supériorité pour la philosophie qu'elle donne le sentiment de la réalité, tandis que, même dans l'enthousiasme, on se rappelle, comme malgré soi, que la poésie n'est qu'un rêve.

Puis venaient, de lui ou de moi, les objections. Et la première, c'était qu'à force d'expliquer ou d'exprimer la création, saint Thomas en venait à des formules qu'on frappe d'anathème quand on les trouve dans les écrits de Spinoza. Il nous arrivait souvent d'entrer dans une église, à Notre-Dame ou à Saint-Séverin. Nous n'y allions pas pour prier, mais pour penser, dans la majesté religieuse de ces solitudes. Nous apercevions parfois quelque jeune prêtre, passant sous les arceaux silencieux. Jean lui jetait des regards d'envie, et disait dans son cœur : « Si je pouvais! »

Nous avions multiplié les efforts pour trouver ailleurs les conseils et les lumières que nous ne trouvions pas à l'école.

Rien ne nous rebutait, ni le mauvais accueil, ni les déceptions, ni les longues courses inutiles dans les quartiers perdus. Je puis dire que nous avions fait le siège de M. Jouffroy. Nous avions commencé par le commencement, c'est-à-dire par nous présenter directement chez lui, espérant que notre qualité d'élèves de l'École normale nous ouvrirait la

porte. Nous ne fûmes pas reçus. Jean, qui se décourageait moins facilement, y retourna plusieurs fois. Toujours même réponse; parti pris, par conséquent. Nous priâmes Damiron d'intervenir. Damiron, qui était le meilleur ami de Jouffroy, refusa doucement, mais refusa. Nous dûmes comprendre qu'il protégeait le temps ou la santé de son ami. Nous prîmes le parti d'écrire. Jean écrivit une belle lettre, où il mit tout son cœur, et à laquelle un maître tel que Jouffroy ne pouvait être insensible. Il reçut en réponse un billet très court, plein de conseils bienveillants, qui, au fond, était un refus. Il était clair que Jouffroy ne voulait ou ne pouvait pas se faire notre professeur, ou notre directeur de conscience. J'ai su depuis, quand j'ai pu vivre dans son intimité, qu'il lui restait, sur les problèmes de la religion, une susceptibilité maladive. Nos questions l'auraient fait souffrir. Le temps lui aurait manqué pour pousser à fond avec nous. Il ne savait pas s'il s'agissait d'une inquiétude de surface, ou d'une recherche intelligente et passionnée. Il était bon, sans être expansif. Autant il se livrait à ses amis, autant il était réfractaire aux nouvelles amitiés.

Battus de ce côté, nous avions pensé au clergé. Nous assistâmes le jeudi aux cours de théologie qui se faisaient ce jour-là. Je m'en lassai assez vite. Jean s'obstina, et, en réalité, n'y gagna rien. De mon côté, je me présentai chez M. Anadèle. Le nom vous est peut-être inconnu. Il passait, dans un certain milieu, pour ce que l'Évangile appelle un pêcheur d'âmes. Il était alors, si je ne me trompe, procureur général des Lazaristes. Il a été depuis supérieur de la communauté. Il me reçut avec gravité et bonté. Je lui parlai de Jean; je lui dis mon histoire. Il me dit nettement qu'il ne recevrait Jean qu'après avoir été sollicité; qu'il voulait avoir quelque garantie de la solidité de son caractère; qu'il avait quitté trop vite et avec trop d'éclat le séminaire; qu'il y aurait été mieux que dans le monde pour éclaircir ses doutes ou les discuter avec lui-même. Je trouvais au contraire que mon ami avait agi avec droiture et franchise. Ce fut un grand dissentiment entre le vénérable prêtre et moi. Parlant de moi, il me dit qu'il se chargerait avec bonheur de la direction de mon âme, et qu'il espérait me ramener « à la foi des simples »; mais qu'il n'était ni dialecticien ni professeur, qu'il n'était que confesseur, et qu'il était prêt, sur l'heure, à m'entendre. « Ce n'est pas, me dit-il, une profession de foi, car il ne saurait être question d'absolution; ce n'est qu'un acte d'humilité et de bon propos. »

Je n'étais pas venu pour cela. Je lui dis que je ne pouvais me résoudre à une démarche qui ressemblait à une adhésion, quand je ne sentais en moi qu'un vif désir, et peu d'espérance. Il se rendit sur-le-champ, comme un médecin qui ne veut pas forcer la confiance du malade, et me demanda si je suivais les conférences de Lacordaire. « Il les fait pour les étudiants incrédules qui regrettent leur incrédulité, me dit-il. C'est bien l'état de votre esprit. Allez l'entendre, menez-y Jean Lebris. Faites-moi part de vos impressions, et, quoique je ne veuille pas entrer en controverse avec des philosophes de votre force, ajouta-t-il en souriant, comptez sur mon expérience et sur mes conseils. »

J'eus plus tard l'occasion de raconter cette conversation à M. Cousin. « Voyez, me dit-il, quelle sagesse dans ces prêtres! Vous l'auriez peloté dans une conversation. Dès qu'il vous aurait tenu à genoux devant lui, il vous aurait manié et dirigé à sa guise! »

IV

Nous étions alors en 1834. L'abbé Lacordaire ne releva l'ordre de Saint-Dominique que huit ans plus tard, en 1840. Il n'était pas encore dans le grand éclat de sa réputation d'orateur. Il était surtout connu pour avoir été l'ami de La Mennais et son collaborateur au journal *l'Avenir*. Lacordaire avait fait ses études de droit à Dijon. Il s'y était signalé entre tous les étudiants par sa passion contre le christianisme. Converti tout à coup, il s'était jeté à Saint-Sulpice. Prêtre, il avait pris rang parmi les ultramontains, sous les ordres de La Mennais, qui était le chef du parti. Il écrivit avec lui dans son journal *l'Avenir*. La Mennais était le philosophe, le maître; Gerbert était le théologien; de Coux, le savant; Lacordaire et Montalembert, les apôtres et les polémistes : l'un, ancien aumônier de collège, l'autre, pair de France, tous deux unis par ardeur commune et par une étroite amitié. Le procès de l'*école libre* les avait rendus célèbres, et sympathiques aux adversaires mêmes de la liberté qu'ils réclamaient. C'était l'honneur de ce temps de faire bon accueil à toutes les initiatives généreuses. On rendait justice à ses ennemis, ce qui est une preuve d'élévation et de force.

La Mennais venait de rompre solennellement avec Rome. Lacordaire n'avait pas hésité entre sa foi et son ami. Pendant que La Mennais commençait un apostolat d'une nouvelle sorte par la publication des *Paroles d'un croyant*, il commençait, lui, son apostolat chrétien par ses conférences du collège Stanislas.

Le collège était situé là où nous le voyons encore; mais il n'avait pas l'étendue et l'importance qu'il a acquise dans ces dernières années. C'était une espèce de petit séminaire ou de pension ecclésiastique, inférieur pour les études aux autres collèges de Paris, mais qui était ou semblait plus rassurant pour les familles chrétiennes. J'y ai professé la philosophie pendant quelques semaines seulement, en 1839, pendant qu'Ozanam y enseignait la rhétorique, avant d'aller prendre à Lyon possession de la chaire de droit commercial qui fut fondée exprès pour lui. La chapelle où M. Lacordaire faisait ses conférences ne contenait pas plus de quatre cents personnes. On ne recevait que des jeunes gens. A une heure tout était plein. On s'asseyait où on pouvait; le plus grand nombre restait debout. Il y avait des amis ardents et des adversaires. Tout le monde était anxieux et respectueux. Personne n'aurait eu l'idée de venir là comme à une distraction mondaine. Lacordaire entrait par une petite porte donnant sur la sacristie, sans être annoncé ni accompagné : il était maigre alors; il avait la figure expressive, des yeux brillants, un air à la fois ardent et recueilli. Sans sa soutane noire on l'aurait pris pour un de nous. Il ne portait pas de surplis. Il se mettait à genoux, où il trouvait à s'agenouiller, et montait en chaire après quelques instants. Il improvisait. C'était la religion qui parlait. C'était aussi la jeunesse, la jeunesse de son temps. Ses pensées, ses sentiments, ses passions, ses préjugés même, étaient les nôtres, mais dominés, réglés par la foi et par l'amour de Dieu. Sa pensée répondait directement à la pensée de chacun de nous; suscitant chez ceux-ci la révolte; chez ceux-là, une admiration sans bornes; pour personne, il n'était à côté ou en

dehors de la question. Quand il descendait de la chaire, on se hâtait de sortir, et les discussions commençaient ardentes, passionnées, avant même qu'on fût dehors. Ce qui dominait dans l'auditoire, c'était une adhésion enthousiaste. La première fois que je l'entendis, je dis à Lebris, en retournant à l'École normale : « Il sera moine! »

Nous amenions chaque dimanche un grand nombre de nos camarades. En général, ils se montraient réfractaires. Émile Saisset manifestait son opposition avec une sorte de violence. « Ce n'est rien, disait-il. De la pompe oratoire; quelques éclairs; un grand vide. » J'étais irrité de ces appréciations, parce que j'éprouvais tout le contraire : ému tout le temps, et par moments transporté. Jean Lebris était réservé, concentré. Pourtant, il revint avec moi à chaque conférence, et il fut le premier à me proposer d'aller voir le prédicateur chez lui.

Il fallut faire bien des voyages, et recourir à des protections pour arriver à être reçus. Il nous charma; il nous refusa. Il nous permit cependant d'aller le voir; nous y retournâmes deux ou trois fois, sans nous sentir encouragés à commencer une controverse. Je fus du nombre des étudiants qui allèrent supplier l'archevêque de Paris de transférer les conférences de Stanislas à Notre-Dame. Je regrettai plus tard d'avoir réussi. Je retrouvai à Notre-Dame le grand prédicateur; je n'y retrouvai pas, au même degré, notre maître. Du reste, nous nous étions repliés sur nous-mêmes, et nous ne cherchions plus nos appuis et nos directions au dehors. Le travail de l'école devenait absorbant, comme il l'est toujours à la fin de l'année, à l'approche des examens. J'étais remonté à la tête de ma section. J'étais sûr d'être classé en philosophie, mais il fallait un dernier et vigoureux effort. L'absence d'instruction première m'avait obligé à renoncer à l'histoire, que j'aurais préférée. Je commençais à être désabusé de la métaphysique, et je me promettais déjà de me consacrer à l'étude des questions sociales et politiques. Je n'avais d'ailleurs jamais eu de doutes sur les grandes vérités de la religion naturelle, et je pouvais, sans scrupule, aborder l'enseignement. J'y portais même, à ces commencements, une ardeur d'apôtre. Je passai toute ma troisième année entre Platon et Aristote, comme l'exigeait le programme d'agrégation, et je devins de plus en plus le familier de M. Cousin.

Je me sers à dessein du mot de familier, car il n'avait pas de favori. Je crois qu'il avait besoin de penser tout haut, il lui fallait à ses côtés un compagnon, dans l'oreille duquel il versait son éloquence. Il l'aimait mieux intelligent que stupide; mais si l'intelligent n'était pas là, il se contentait de l'autre. Combien de fois ai-je vu mes amis sortir tout enorgueillis de son cabinet, en disant : « Il vient de m'exposer toute sa doctrine ! » Cousin se trompait aussi dans ces occasions, malgré sa connaissance des hommes et la pénétration de son esprit, parce qu'il savait gré à l'auditeur des belles choses que lui, Cousin, avait dites.

Jean Lebris fut l'auditeur de 1835, comme je devais être l'auditeur de 1836. Tout alla bien pour Lebris dans les premiers temps. Cousin s'apercevait qu'il était compris et il s'en réjouissait. Une de ses grandes qualités était le culte du talent. Il le devinait et il le poussait, jusqu'au moment où il commençait à le craindre. Il y eut, entre Lebris et lui, quelques escarmouches. Un jour, par exemple, où Cousin entreprenait le panégyrique de Talleyrand, Lebris se récria : « Je ne souhaite qu'une chose, dit Cousin, c'est d'être chargé de faire son éloge

au nom de l'Académie. » Talleyrand avait alors quatre-vingts ans. La discussion fut assez vive. Lebris se le reprochait. « Mais comment faire? disait-il. Ce Talleyrand a passé sa vie à mentir et à trahir. » Des scènes analogues eurent lieu entre eux plusieurs fois. A la fin, Lebris perdit toute mesure. Cousin était en train de lui expliquer la conduite qu'il devait tenir l'année suivante avec l'aumônier : « Je ne dirai pas cela, dit Lebris; » le langage qu'il devait tenir à l'évêque : « Je ne dirai pas cela, dit encore Lebris. — Comment, Monsieur, je ne suis donc pas maître de mon régiment? — Je n'ai et n'aurai d'autre maître que ma conscience. » Cousin s'adoucit aussitôt : « Qui parle, dit-il, de violenter votre conscience? Je parle d'une règle de conduite sage, prudente, conforme à l'intérêt de l'Université et à celui de l'État, et j'entends que vous la suiviez. — J'ai fait tous mes efforts pour croire à la religion révélée, répondit Lebris; mais j'ai été en quelque sorte terrassé par l'examen des textes et l'étude attentive des doctrines. Je ne dois, ni ne veux, ni ne puis le dissimuler. Il faut que le père sache à qui il confie son enfant. — Monsieur, il le confie à l'État; il me le confie à moi, qui suis votre chef... » Vous voyez la suite de cette conversation. Lebris me la rapporta mot pour mot, le soir même. On était à la veille de l'agrégation. « Savez-vous bien, lui dit Cousin, que j'ai le droit de vous rayer de la liste des candidats? »

Je crois qu'il ne l'aurait pas rayé, qu'il l'aurait placé dans un centre peu périlleux, et qu'il aurait surveillé avec soin son enseignement. Je crois aussi que Lebris était bien capable d'en user avec l'École normale comme il en avait usé trois ans auparavant avec le grand séminaire. Mais la difficulté fut résolue sans l'intervention de l'un ni de l'autre. Le travail, l'inquiétude, les contrariétés avaient eu raison de la forte constitution de Jean Lebris. Il fallut le porter à l'infirmerie; Cousin l'y visita plusieurs fois; il s'occupa de son bien-être; il lui offrit, après sa guérison, une place plus avantageuse que celle qu'il avait le droit d'espérer, n'étant pas agrégé. Lebris refusa. Il fit d'inutiles tentatives pour écrire dans les journaux, chercha des leçons, n'en trouva pas, et, mourant de faim, finit par entrer comme maître d'études dans l'institution Jauffret. Je vis bientôt qu'il n'était pas abattu, et qu'il allait recommencer sa vie. Il fit taire saint Jérôme, donna congé à la philosophie et à la théologie, refusa de voir ses anciens amis (en faisant pourtant une seule exception), et consacra tous ses instants de liberté à écrire un roman, qui est un chef-d'œuvre. Je ne sais comment il parvint à le faire imprimer. M. Ebrard, le petit éditeur de la rue des Jacobins, dont le fils a été inspecteur de l'Université, n'en vendit pas un exemplaire. L'édition a été enlevée, dix ans après, quand l'auteur a été célèbre. On en paie un volume au poids de l'or, depuis qu'il est illustre.

Je lui dis quelquefois, quand nous revenons ensemble d'une séance de l'Académie : « Te souviens-tu de nos courses à la recherche d'un directeur? — Oh! dit-il, si j'en trouvais un aujourd'hui, il serait le bienvenu! »

Un directeur! Heureux les hommes — et les peuples — qui en ont un!

JULES SIMON.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A LYON. — VISITE AU PALAIS DES FACULTÉS

Lors de son passage à Lyon, M. Carnot a honoré de sa visite les écoles et le palais des Facultés.

Nous empruntons au *Journal officiel* du 9 octobre le compte rendu de cette solennité :

« Ce matin, à 8 heures, M. Carnot, accompagné par le ministre du commerce, s'est rendu à la Croix-Rousse, où il a visité l'école de tissage, plusieurs ateliers, la mairie et l'école normale des jeunes filles. Toutes les maisons de ce quartier populeux étaient pavoisées ; des guirlandes de feuillages ornaient les rues. Une haie compacte était formée sur le passage du cortège par la foule empressée et respectueuse qui acclamait de ses vivats chaleureux et unanimes le premier magistrat de la République; cette manifestation avait un caractère particulièrement spontané de sympathie et de cordialité.

« En descendant de la Croix-Rousse, quai Claude-Bernard, M. Carnot a été conduit à l'établissement des nouvelles Facultés. Une foule nombreuse de professeurs, en costume de cérémonie, d'étudiants, de délégations des divers cours universitaires, emplissait le vaste vestibule.

« Le recteur, M. Charles, a adressé au Président de la République l'allocution suivante :

« Monsieur le Président de la République,

« Tous les maîtres de l'enseignement public que vous voyez rassemblés, ceux qui distribuent aux enfants leurs premières leçons et ceux qui conduisent les jeunes gens et les hommes faits jusqu'aux sommités de la science éprouvent, en vous recevant ici, une émotion que j'essaye de vous traduire. Ils vous sont profondément reconnaissants de l'honneur que vous voulez bien leur faire ; ils y attachent le plus grand prix, non seulement parce qu'ils sont pleins de respect pour votre personne, pour votre caractère et pour la haute dignité dont vous êtes revêtu, mais encore parce qu'ils y voient une preuve visible que le gouvernement de la République persévère, quoi qu'on en puisse dire pour l'en détourner, à s'intéresser, au milieu de tant d'autres soucis, à la réforme et au progrès de l'éducation nationale.

« Cette cause n'est pas celle d'un parti, encore moins d'une corporation, c'est celle de la nation remplissant envers elle-même le premier devoir d'un peuple qui veut rester libre : celui de s'instruire. Les efforts que la France a faits depuis quelques années pour l'accomplir, ont été pénibles, parce qu'il avait été négligé pendant trois quarts de siècle. Mais les sacrifices qu'elle s'est imposés pour réparer le temps perdu n'ont pas été stériles : nos villes et nos campagnes se sont couvertes d'écoles, de lycées, de Facultés, pendant que nos frontières se héris-

saient de forteresses, deux tâches également nécessaires à notre indépendance.

« Les résultats, tout le monde les aperçoit; mais ce qu'on voit moins, et ce qui est plus fortifiant encore, ce sont les effets de ce mouvement sur l'enseignement qui, à tous ses degrés, a gagné en vitalité, en étendue, en profondeur; on travaille beaucoup et l'on travaille bien.

« Monsieur le Président, dans toutes ces écoles, que le patriotisme de la ville de Lyon a ouvertes à l'enseignement primaire, a si largement installées; dans ces lycées de filles et de garçons, qui espèrent la même fortune; dans ces Facultés, bientôt groupées en un centre et qui réunissent déjà autour d'une centaine de chaires près de douze cents étudiants, tous ceux à qui la République a confié une part, si modeste qu'elle soit, de cette grande œuvre, ont pris pour devise les mots inscrits au fronton de cet édifice : « *Scientia et labore*, Par la science et le travail. » Ils y en ajoutent un autre qu'on a négligé d'y écrire, sans doute parce qu'il est profondément gravé dans nos cœurs : « *Pro Patria*, pour la Patrie ! »

« Voilà notre mot d'ordre; nous sommes heureux de le prononcer en face du chef de l'État, issu d'une famille où le travail, le savoir et le patriotisme sont des vertus héréditaires. »

« M. Carnot a répondu qu'il avait tenu tout spécialement à apporter, dans cet établissement des Facultés de l'État à Lyon, le témoignage de la sollicitude dont le gouvernement de la République est animé à l'égard de l'enseignement public à tous les degrés : c'était le plus cher de ses devoirs. Il est heureux de l'accomplir en présence des éminents professeurs qui se dévouent à former une jeunesse destinée à voir des jours meilleurs.

« Ces paroles ont été accueillies par de vifs applaudissements.

« M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, a présenté au Président de la République le drapeau qui devait être donné à l'association des étudiants des Facultés de l'État.

« M. Carnot, prenant le drapeau, l'a remis au président de cette association, M. Pic, en disant que c'était l'emblème du travail et de l'honneur, qu'en le confiant aux mains d'une jeunesse laborieuse et patriotique, il était bien certain que ce drapeau serait dignement porté.

« M. Pic, au milieu des acclamations répétées de ses camarades, a exprimé à M. Carnot la reconnaissance de l'Association. »

L'INAUGURATION DU LYCÉE MOLIÈRE

Lundi, 7 octobre, à deux heures, a eu lieu l'inauguration du troisième lycée de jeunes filles, le lycée Molière, situé rue du Ranelagh, 71, entre Passy et Auteuil. La cérémonie a été présidée par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le ministre, accompagné de MM. Morel, directeur de l'enseignement secondaire, Liard, directeur de l'enseignement supérieur, et Dupuy, chef du cabinet, a été reçu par le vice-recteur. Une nombreuse assistance, composée des membres du conseil supérieur et du conseil académique, des représentants des lycées et collèges de Paris, des membres du conseil général et du conseil municipal,

et de la municipalité du XVIe arrondissement, était réunie dans le préau. M. Gréard, après avoir expliqué dans quelles conditions particulièrement heureuses a été établi le lycée, a rappelé le caractère, l'objet et la méthode de l'enseignement secondaire des filles. Voici les passages essentiels de son discours :

« Je viens d'invoquer l'autorité d'*Henriette*. N'est-elle pas ici chez elle? Le patronage sous lequel est placée la maison rappellera d'abord, peut-être, la société de ces quatre amis, unis dans une intimité profonde comme n'en a vu aucun des âges d'or de la littérature, — Boileau, Racine, Molière et La Fontaine, — la petite Académie d'Auteuil, suivant le mot du fabuliste, et ces entretiens tour à tour graves et enjoués, où Chapelle venait parfois jeter sa note plus bruyante. Mais comment pour nous ne rappellerait-il pas avant tout les *Femmes savantes?* Tel est le privilège des œuvres de génie que chaque siècle y trouve les enseignements dont il a besoin. *Trissotin* fut, à l'origine, le titre des *Femmes savantes;* c'est à entendre la lecture de *Trissotin* que Mme de Sévigné était conviée par La Rochefoucauld, le 1er mars 1672, onze jours avant la représentation. Trissotin, le grimaud, le cuistre, le sot doublé d'une sorte de Tartufe, Tartufe des salons et des ruelles, qui, par sa dévotion littéraire, s'introduit dans les manies de trois pauvres femmes affolées de science, fait la cour à la mère pour arriver à la fille, et par la fille à la dot : quel type plus piquant, en effet, et plus propre à faire goûter, par contraste, le commerce de l'honnête homme, au large sens où l'entendait le XVIIe siècle! Aujourd'hui, si nous pouvions, à notre tour, choisir pour les *Femmes savantes* un titre au gré de nos sentiments, ne serait-ce pas le nom d'*Henriette?*

« Il semble que Molière ne soit arrivé que par degrés à concevoir cette image achevée de la jeune fille. L'Isabelle de l'*Ecole des maris,* l'Agnès de l'*Ecole des femmes* en sont comme les premières et heureuses ébauches. Mais la vertu d'Isabelle ne va pas sans intrigue, ni l'ingénuité d'Agnès sans malice : c'est le produit de l'éducation « des verrous et des grilles ». Au milieu des dangers et des folies qui la pressent, Henriette n'a d'autres armes que son bon sens supérieur et sa grâce exquise. Respectueuse à l'égard de sa mère, même alors que Philaminte la menace des plus dures extrémités, contenue à l'égard de sa tante, même alors que Bélise l'étourdit de ses billevesées, plus libre avec sa sœur et ne se refusant point contre elle des tours d'une raillerie fine et superbe, digne et touchante avec Clitandre, affectueuse pour son père qu'elle soutient, impitoyable pour Trissotin qu'elle écrase de ses froids dédains, elle est irréprochablement droite et loyale envers tous. Comment donc et par qui a-t-elle été élevée? Par elle-même d'abord sans doute : pour un esprit habitué à observer et à se replier, quelle école que le spectacle de cette famille d'où le raisonnement a banni la raison! Mais j'imagine aussi que Molière avait trouvé quelques-uns des traits sous lesquels il la peint dans cette société des La Rochefoucauld, des La Fayette, des Sévigné, à laquelle, nous venons de le voir, il voulut tout d'abord la présenter. Il ne faut pas souhaiter à une mère d'autres enfants que ceux qu'elle a eus, les siens seront toujours ceux qu'elle préfère ; mais que n'aurait pas fait Mme de Sévigné d'une telle fille? Henriette a, par-dessus tout, la simplicité, le naturel, la mesure, cette marque de l'esprit français. Nous l'aurions utilement consultée pour nos programmes, et il

nous semble qu'elle n'en eût pas désavoué la direction. Elle n'entend pas le grec, et nous ne l'enseignons pas.

« Chrysale lui a appris à aimer à tenir le fil, un dé et des aiguilles, et nous nous gardons bien d'en dédaigner l'usage. Elle a des clartés de tout, mais des clartés intérieures ; elle en profite ou elle en jouit pour elle, elle ne cherche point à en éblouir les autres. Son cœur est haut ; mais, comme son esprit, elle l'applique sagement aux conditions de sa commune existence. Qui ne la voit dans sa famille veillant aux soins du ménage, sans exclure ni les agréments d'une imagination ornée ni la poésie des sentiments bien placés ? C'est une perfection, en un mot, mais une perfection de ce monde, qui s'est fait de la vie une idée saine et généreuse et en goûte toutes les joies comme elle en accepte tous les devoirs. Quel plus enviable idéal pourrions-nous nous proposer ? »

M. Lockroy s'est levé ensuite et, dans une courte allocution, il a fait ressortir la nécessité de réformer l'enseignement de la femme moderne.

Après une critique de Schopenhauer et de ses idées sur le sexe faible, il a terminé en exprimant le désir que les femmes de France aient des fils qui deviennent des citoyens décidés à servir la patrie au dedans comme au dehors.

RODOLPHE CLAUSIUS

M. Langlois publie, dans la *Revue scientifique* d'intéressants détails biographiques sur Rodolphe Clausius, dont la mort, le 24 août dernier, a été une grande perte pour le monde savant.

Rodolphe-Julius Clausius naquit le 12 janvier 1822 à Coslim, petite ville de la Poméranie. Il fit ses premières études au gymnase de Stettin, mais ses brillantes dispositions pour les sciences physiques et mathématiques appelèrent rapidement sur lui l'attention de ses maîtres, et le futur professeur de Zurich venait poursuivre ses études à l'Université de Berlin. Il quittait bientôt cette école pour suivre les cours de l'Université de Halle, et c'est dans celle-ci qu'il conquérait le diplôme de docteur en 1848.

Deux ans après — il avait vingt-six ans — il était nommé par la voie du concours *privat docent* à l'Université de Berlin et, quelques mois plus tard, professeur de philosophie naturelle à l'école royale d'artillerie et du génie. Ses premiers mémoires, publiés dans les *Annales Poggendorff*, ont trait spécialement à des questions d'optique physique : *De la nature des phénomènes de la réflexion dans l'air; de la couleur bleue du ciel et des teintes rouges du matin et du soir*. Mais, dès cette époque (1850), il faisait paraître son premier travail sur la théorie mécanique de la chaleur et énonçait la proposition sur laquelle il s'appuie pour démontrer le deuxième principe de la thermodynamique : la chaleur ne peut passer d'elle-même d'un corps plus froid à un corps plus chaud. Enfin, en 1854, il donnait la formule connue sous le nom d'équation de Clausius, ou de Carnot :

$$\int \frac{dQ}{T} = 0$$

Mais Clausius devait rester peu de temps à Berlin, ses travaux

avaient déjà attiré vivement l'attention sur lui, et le gouvernement fédéral suisse lui offrait en 1857 la chaire de physique à l'École polytechnique de Zurich. Cette école brillait alors d'un vif éclat et Clausius ne pouvait pas ne pas accepter un poste si envié.

Il inaugurait son enseignement à Zurich, en faisant paraître l'année même de sa nomination un ouvrage *Sur la fonction potentielle et le potentiel* (1857) qui renferme un exposé complet d'électricité statique.

Sans vouloir citer tous les mémoires que ce fécond travailleur publia pendant les dix années de son enseignement en Suisse, qu'il nous suffise de donner les titres des principaux : *De l'influence de la pression sur le point de congélation; — Sur l'équivalent mécanique d'une décharge électrique et sur l'échauffement corrélatif des conducteurs; — La conduction électrique dans les électrolytes; — Les effets de la température sur la conductibilité électrique.*

En 1864 parut le premier volume de son traité mécanique de la chaleur, suivi trois ans plus tard du second volume, où il traite exclusivement des applications aux phénomènes électriques.

Son idée de l'entropie, idée si féconde et qu'il concevait dès 1854, il la développait et l'étendait dans une de ses conférences faites en 1867 dans la réunion annuelle des médecins et naturalistes allemands, à Francfort.

En 1867, il quittait, après un enseignement de dix ans, la chaire de physique de Zurich pour celle de Wurtzbourg ; mais deux années après, il était nommé à Bonn.

C'est là que le trouvèrent les terribles événements de la guerre franco-allemande. Clausius, soit par son âge, soit par sa position de professeur, échappait à la mobilisation générale, mais il n'hésita pas à s'engager dans les ambulances.

C'est à la suite de cette campagne qu'il fut décoré à la fois de l'ordre de la Croix de fer et de celui de la Légion d'honneur. Nous regrettons de n'avoir pu trouver aucun renseignement sur les motifs qui déterminèrent le gouvernement français à accorder cette distinction au savant allemand. Les travaux scientifiques de Clausius le désignaient d'ailleurs depuis longtemps parmi tous les savants étrangers à l'attention de nos ministres. Mais il est certain que cette distinction s'adressait surtout, dans les conditions d'alors, à l'homme de cœur qui, pendant ces mois de luttes sanglantes, avait prodigué ses soins aux blessés des deux nations belligérantes.

En 1874 il était promu doyen de l'Université de Bonn et c'est dans cette fonction que la mort est venue l'enlever à la science.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATIONS

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille. — MM. Lemoine, agrégé, matière médicale et thérapeutique; — Lambling, agrégé, chimie organique; — Doumer, agrégé, physique; — Wertheimer, agrégé, physiologie.

Faculté des lettres de Lyon. — M. Holleaux, agrégé d'histoire, antiquités grecques et latines.

Faculté des lettres de Montpellier. — M. Bonnet, langue et littérature latines.

École de pharmacie de Montpellier. — M. Gay, agrégé, histoire naturelle pharmaceutique.

Faculté de médecine de Nancy. — MM. Baraban, agrégé, histologie; — Macé, agrégé, botanique et histoire naturelle médicale.

École supérieure de pharmacie de Nancy. — M. Held, agrégé, pharmacie.

Faculté des lettres de Nancy. — MM. Martin, docteur ès lettres, langue et littérature grecques; — Thiaucourt, docteur ès lettres, langue et littérature latines.

Faculté des lettres de Poitiers. — M. Ernault, docteur ès lettres, langue et littérature grecques.

Faculté des lettres de Rennes. — MM. Basch, agrégé des langues vivantes, langue et littérature allemandes; — Loth, docteur ès lettres, littérature et institution grecques.

Faculté des sciences de Rennes. — M. Wallerand, docteur ès sciences, géologie et minéralogie.

Faculté des sciences de Toulouse. — M. Stieltjès, docteur ès sciences, mathématiques.

Faculté des lettres de Toulouse. — M. Mabilleau, docteur ès lettres, philosophie (pendant l'absence de M. Compayré, député).

Cet arrêté aura son effet à partir du 1er novembre 1888.

Facultés de droit. — Sont chargés, pendant l'année scolaire 1888-1889, de cours complémentaires ci-après désignés, dans les Facultés de droit :

Faculté d'Aix. — MM. Moreau, histoire générale du droit français public et privé; — Audinet, droit international privé; — Bry, pandectes; — Gautier, histoire du droit; — Jourdan, droit constitutionnel.

Faculté de Bordeaux. — MM. Despaguet, droit international privé; — Monnier, pandectes; — Vigneau, histoire du droit; — Duguit, droit constitutionnel.

Faculté de Caen. — MM. Fournier, histoire générale du droit français public et privé; — Gauckler, droit international privé; — Colin (Am-

broise), pandectes; — Fournier, histoire du droit; — Toutain, droit constitutionnel.

Faculté de Dijon. — MM. Saleilles, histoire générale du droit français public et privé; — Weiss, droit international privé; — Louis-Lucas, pandectes; — Mougin, histoire du droit; — Weiss, droit constitutionnel.

Faculté de Grenoble. — MM. Jay, histoire générale du droit français public et privé; — Pillet, droit international privé; — Fournier, pandectes; — Beaudouin, histoire du droit; — Testoud, droit constitutionnel.

Faculté de Lille. — MM. Jacquey, histoire générale du droit français public et privé; — Mouchet, droit international; — Aubry, économie politique; — Drumel, pandectes; — Garçon, histoire du droit; — Bourguin, droit constitutionnel.

Faculté de Lyon. — MM. Leseur, histoire générale du droit français public et privé; — Sauzet, droit international privé; — Appleton, pandectes; — Berthélemy, histoire du droit; — Audibert, droit constitutionnel.

Faculté de Montpellier. — MM. Meynial, histoire générale du droit français public et privé; — Chausse, droit international privé; — Pierron, pandectes; — Meynial, histoire du droit; — Brémond, droit constitutionnel.

Faculté de Nancy. — MM. Gavet, histoire général du droit français public et privé; — Chrétien, droit international privé; — Bourcart, pandectes; — Liégeois, histoire du droit; — Blondel, droit constitutionnel.

Faculté de Poitiers. — MM. Brissonet, économie politique; — Didier, histoire générale du droit français public et privé; — Surville, droit international privé; — Petit, pandectes; — Barilleau, histoire du droit; — Le Courtois, droit constitutionnel.

Faculté de Rennes. — MM. Chénon, histoire générale du droit français public et privé; — Fettu, droit international privé; — Piédelièvre, pandectes; — Marie, histoire du droit; — Blondel, droit constitutionnel.

Faculté de Toulouse. — MM. Rouard de Card, histoire générale du droit français public et privé; — Mérignhac, droit international privé; — Paget, pandectes; — Timbal, droit constitutionnel.

École d'Alger. — MM. Dujarrier, histoire générale du droit français public et privé; — Estoublon, économie politique; — Dain, droit international privé; — Charvériat, droit maritime; — Gény, doit français civil et pénal; — Zeys, coutumes indigènes; — Colin, droit français à l'usage des indigènes.

Faculté de droit d'Aix. — M. Jourdan (Alfred), professeur d'économie politique à la Faculté de droit d'Aix, est nommé pour trois ans, à partir du 1er novembre 1888, doyen de ladite Faculté.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — M. Tavernier, aide de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, est maintenu en outre, pendant l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions d'aide préparateur d'anatomie pathologique à ladite Faculté.

M. Tavernier est maintenu, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions d'aide de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

M. Havrez est maintenu, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les

fonctions d'aide préparateur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Faculté des sciences de Lyon. — M. Rigollot, licencié ès sciences physiques, est maintenu, pendant l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de chef des travaux pratiques de physique à la Faculté des sciences de Lyon.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille. — M. Debierre, agrégé des Facultés de médecine, est nommé professeur d'anatomie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

École de médecine et de pharmacie d'Amiens. — M. Peugniez (Paul-Aimé-Désiré), docteur en médecine, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

École de médecine et de pharmacie d'Amiens. — M. Mollien, professeur d'anatomie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé, sur sa demande. professeur de clinique médicale à ladite École, en remplacement de M. Padieu, décédé.

M. Dhourdin, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, est chargé en outre d'un cours d'anatomie à ladite École, pendant l'année scolaire 1888-1889.

École supérieure de pharmacie de Paris. — M. Blanchard (Julien-René), pharmacien de 1re classe, est nommé préparateur de pharmacie chimique à l'École supérieure de pharmacie de Paris, en remplacement de M. Finet, décédé.

École de médecine et de pharmacie de Rouen. — M. Dumont, docteur ès sciences naturelles, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

École de médecine et de pharmacie de Toulouse. — M. Fougerat, licencié ès sciences physiques, est institué, pour une période de neuf ans, à partir du 1er novembre 1888, chef des travaux physiques et chimiques à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Inspection académique. — Sont promus à la 2e classe de leur emploi à dater du 16 juillet 1888 :

MM. Dauzat (Adrien), inspecteur d'académie (3e classe), en résidence à Chartres.

Rey (Louis-Marie-Baptiste-Raymond), inspecteur d'académie (3e cl.), en résidence à Avignon.

M. François (Jules-Étienne), pourvu du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, instituteur au Thillot (Vosges), est délégué dans les fonctions de commis auxiliaire de l'inspection académique des Vosges, en remplacement de M. Labroue, non acceptant.

Bureau central météorologique. — Sont nommés pour un an : Président du conseil du Bureau central météorologique de France : M. Daubrée, membre de l'Institut.

Vice-président : M. l'amiral Cloué, membre du Bureau des longitudes.

Secrétaire : M. le docteur Du Mesnil, médecin de l'asile national de Vincennes.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — M. Morelle, agrégé

près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, est maintenu, pour l'année scolaire 1888-1889, dans les fonctions de chef des travaux pratiques de chimie à ladite Faculté.

M. Doumer, agrégé chargé d'un cours de physique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, est maintenu, en outre, dans les fonctions de chef des travaux pratiques de physique à ladite Faculté pendant l'année scolaire 1888-1889.

Faculté des sciences de Toulouse. — M. Fabre, docteur ès sciences, est chargé, pour l'année scolaire 1888-1889, d'un cours complémentaire de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse.

École supérieure de pharmacie de Nancy. — M. Heymann (Albert-Mathias), bachelier ès lettres, est nommé préparateur de physique et de toxicologie à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, en remplacement de M. Weinmann, démissionnaire.

École pratique des hautes études. — M. Amiaud, maître de conférences de langue et antiquités assyriennes près la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études, est nommé directeur d'études adjoint pour le même enseignement.

M. Thévenin (Marcel-Hyacinthe), maître de conférences d'histoire près la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études, est nommé directeur d'études adjoint pour le même enseignement.

M. Carrière (Auguste), maître de conférences de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque près la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études, est nommé directeur d'études adjoint pour le même enseignement.

Arrêté du 11 juillet, fixant les programmes des examens du certificat d'aptitude et de l'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — vu les décrets et arrêtés des 5 et 7 janvier 1884; — le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, — arrête ainsi qu'il suit les programmes des examens du certificat d'aptitude et de l'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (ordre des sciences) :

Arithmétique (1). — Nombres entiers. Opérations. — Divisibilité (2, 4, 5, 8, 9, 3, 11). — Plus grand commun diviseur et plus petit commun multiple de plusieurs nombres. — Nombres premiers. Décomposition d'un nombre en ses facteurs premiers. — Fractions ordinaires. Simplification. Réduction au plus petit dénominateur commun. Opérations. — Nombres décimaux rattachés aux fractions. Opérations. Évaluation d'un quotient à une approximation d'un ordre décimal donné. — Conversion d'une fraction ordinaire en fraction décimale. — Système métrique. — Racine carrée des nombres entiers et fractionnaires. — Rapports et proportions. — Règles de trois, de société, d'alliage, d'intérêt et d'escompte.

(1) Les aspirantes sont prévenues qu'à l'épreuve de la leçon le jury tiendra grand compte des qualités d'ordre, de méthode, de précision, de clarté et de simplicité dont elles feront preuve.

Algèbre. — Calcul algébrique. — Équations du premier degré. — Équations du second degré. — Représentation de la variation des fonctions les plus simples par une courbe. — Progressions arithmétiques et géométriques. — Logarithmes; usage des tables.

Géométrie. — *Géométrie plane.* — Des angles, des triangles. — Des perpendiculaires et des obliques. — Des parallèles. Somme des angles d'un polygone. — Du parallélogramme. — La circonférence. Arcs et cordes Tangente au cercle. Positions relatives de deux circonférences. Mesure des angles. — Problèmes de construction. — Des lignes proportionnelles. Triangles et polygones semblables. — Théorème relatif aux sécantes dans le cercle. Relations métriques dans le triangle. — Problèmes sur les lignes proportionnelles. — Polygones réguliers. Assemblages formés avec des polygones réguliers. — Mesure de la circonférence. — Aires planes. Problèmes sur les aires. Carré de l'hypoténuse. Rapport des aires de deux figures semblables. — Lignes trigonométriques d'un *angle.*

Géométrie dans l'espace. — Plan. Droites et plans parallèles. — Droites et plans perpendiculaires. Angles dièdres. Plans perpendiculaires. — Angles trièdres. — Des polyèdres. Les prismes. Le parallélipipède. La pyramide. — Les corps ronds. Cylindre. Cône. Sphère. — Symétrie et similitude (homothétie).

Courbes usuelles. — Ellipse. Parabole. Hyperbole. Définitions, tracés, tangentes. Équations de ces courbes rapportées à leurs axes de symétrie. — Ellipse considérée comme projection du cercle.

Cosmographie. — *Première partie.* — La terre. Forme et dimensions. Rotation, pôles, équateur, méridiens, parallèles. Longitude et latitude. Aplatissement. — Du soleil. Ses dimensions, sa distance à la terre. Constitution physique, rotation, taches. Lumière zodiacale. — Planètes. Lois de Képler. Gravitation universelle. Mouvement de translation de la terre. — Notions sur les planètes. Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune. — Des satellites. Lois de leur mouvement. — De la lune. Son mouvement autour de la terre. Constitution physique. — Des comètes. Comètes périodiques. — Étoiles filantes. Bolides. — Des étoiles. Principales constellations. — Nébuleuses. Voie lactée. — Étoiles doubles, étoiles variables ou temporaires.

Deuxième partie. — Sphère céleste. Mouvement diurne. Détermination de la longitude et de la latitude d'un lieu. Mesure du temps. Jour sidéral. — Déplacement du soleil sur la sphère céleste. Écliptique. Zodiaque. Équinoxes. Solstices. — Temps solaire vrai et moyen. — Inégalité des jours et des nuits. Saisons. Climats. Zones. — Année tropique. Année civile. Calendrier. Corrections julienne et grégorienne. — De la lune. Phases. Lumière cendrée. — Mouvement apparent des planètes : planètes inférieures et planètes supérieures. — Notions sur les éclipses. — Marées.

Physique. — *Notions élémentaires de mécanique.* — Mouvement uniforme. Mouvement uniformément varié. Forces, composition des forces concourantes et des forces parallèles. Centres de gravité. Notion du travail et de la force vive. Machines simples : levier, treuil.

Propriétés générales des corps. — *Pesanteur.* Chute des corps. Machine d'Atwood. Machine de Morin. Pendule : lois expérimentales, applications. — Poids des corps. — Balance. Balances usuelles. Définition du poids spécifique.

Équilibre des liquides. — Principe de la transmission des pressions. Surface libre d'un liquide en repos. Pressions sur le fond et sur les parois des vases. Vases communicants. Applications. Exception présentée par les tubes capillaires. — Principe d'Archimède. Corps flottants. Détermination des poids spécifiques. Aréomètres.

Propriétés physiques des gaz. — Pression atmosphérique. Baromètre. — Loi de Mariotte. Manomètres. Mélange des gaz. Solubilité des gaz. — Machine pneumatique. Pompes. Siphon. Extension du principe d'Archimède aux gaz. Aérostats.

Chaleur. — Dilatation des corps par la chaleur. Thermomètre. — Température. Dilatation des solides. Applications. Dilatation des liquides. Applications. Maximum de densité de l'eau. — Dilatation des gaz. Définition de la densité. Chaleurs spécifiques : Définition. Applications. — Changements d'état des corps : Fusion. Solidification. Chaleur de fusion. Mélanges réfrigérants. — Vaporisation. Tensions des vapeurs. Vapeurs saturantes et non saturantes. — Évaporation. Ébullition. Chaleur de vaporisation. Applications. Liquéfaction des gaz. — État hygrométrique de l'air. Hygromètre à cheveu. Hygromètre à condensation. Brouillards. Pluie. Neige. Rosée. — Notions sommaires sur la machine à vapeur. Condensation. Détente.

Magnétisme. — Aimants naturels et artificiels. Pôles. Attractions et répulsions. Action directrice de la terre sur les aimants. Méridien magnétique. Déclinaison. Inclinaison. Boussoles usuelles. Procédés d'aimantation. Conservation des aimants. Armures.

Électricité. — Production de l'électricité par frottement. Corps conducteurs. Corps isolants. Attractions et répulsions. Énoncé des lois de Coulomb. — Distribution de l'électricité à la surface des conducteurs. — Électrisation par influence. Électroscopes. — Principales machines électriques. — Condensateur. Bouteille de Leyde. Batteries. — Effet des décharges électriques. — Électricité atmosphérique. Éclairs. Tonnerre. Effets de la foudre. Paratonnerre. — Pile électrique. Principales piles. Effets des courants. Galvanoplastie. — Action des courants sur l'aiguille aimantée. Galvanomètre. — Notions sur les intensités des courants. Force électromotrice. Résistance. Unités pratiques. — Actions des courants les uns sur les autres; solénoïdes. Aimantation par les courants Électro-aimants. Télégraphe électrique. — Courants d'induction; bobine de Ruhmkorf; machine Gramme; téléphone. Éclairage électrique.

Acoustique. — Production du son. Propagation du son. Vitesse du son dans l'air. Réflexion du son. — Écho. Qualités du son. Mesure de la hauteur d'un son. Intervalles musicaux. Gamme. — Vibrations transversales des cordes : Lois expérimentales. Applications. — Tuyaux sonores : Lois expérimentales. Applications. — Notions sur le timbre.

Optique. — Propagation de la lumière. Ombre. Pénombre. Notions de photométrie. — Réflexion de la lumière. Miroirs plans. Miroirs sphériques. Réfraction de la lumière. Réflexion totale. Effets du prisme. — Propriétés des lentilles. — Décomposition et recomposition de la lumière. Spectre solaire. Spectres des diverses sources lumineuses. Analyse spectrale. Phénomène de l'arc-en-ciel. — Œil, vision. — Chambre claire. Chambre noire. Loupe. Microscope. Lunette astronomique. Lunette terrestre. Lorgnette de spectacle. Télescope de Newton. Notions de photographie.

Propagation de la chaleur. — Propagation par rayonnement : Émission. Réflexion. Transmission. Absorption. Applications usuelles. Propagation par conductibilité. Applications usuelles.

CHIMIE. — *Généralités.* — Corps simples et corps composés. Nomenclature. — Lois des combinaisons chimiques : lois des poids. — Nombres proportionnels. Définition des équivalents. — Lois des volumes des composés gazeux. — Phénomènes calorifiques qui accompagnent les réactions. Principes généraux.

Métalloïdes. — Hydrogène. Oxygène. Eau. — Azote. Air. Combustion. — Composés oxygénés de l'azote. Ammoniaque. — Soufre. Acide sulfureux. Acide sulfurique. Acide sulfhydrique. — Phosphore. Acide phosphorique. Hydrogène phosphoré. — Chlore. Acide chlorhydrique. — Brome. Iode. Acide fluorhydrique. — Carbone. Combustibles usuels. Oxyde de carbone. Acide carbonique. Cyanogène. Résumé et rapprochement des propriétés générales des métalloïdes.

Métaux. — Propriétés physiques des métaux usuels. Action de l'oxygène et de l'air. Principaux alliages. — Potasse et soude. Chlorure de sodium; potasses et soudes commerciales. Salpêtre. Poudre. — Propriétés basiques de l'ammoniac; sel ammoniac. Chaux; carbonate de chaux, sulfate de chaux; eaux potables. — Chlorures désinfectants et décolorants. — Alumine; alun. Poteries. Verres. — Fer; minerais de fer, extraction du fer, acier; oxydes de fer; sulfate de fer. — Zinc; extraction du zinc; oxyde de zinc; sulfate de zinc. — Plomb; extraction du plomb; litharge, minium, carbonate de plomb, céruse. — Étain; ses principales applications. — Cuivre; oxydes de cuivre; sulfate de cuivre. — Argent; chlorure d'argent; azotate d'argent. — Mercure; chlorures de mercure. — Résumé et rapprochement des propriétés générales des principaux métaux. — Propriétés générales des sels. Doubles décompositions.

Chimie organique. — Composition élémentaire des matières organiques. Analyse et synthèse. Classification d'après les fonctions chimiques. Séries homologues. Substitutions.

Carbures d'hydrogène. — Les trois carbures d'hydrogènes gazeux fondamentaux. Gaz de l'éclairage. Pétroles. Benzine.

Alcools. — Alcool ordinaire et ses éthers. Esprit de bois. — Fermentation alcoolique. Vin, bière, cidre. — Glycérine et corps gras neutres.

Sucres. — Glucose et sucre de canne. — Amidon. Corps ligneux. Papier.

Aldéhydes. — Aldéhyde. Essence d'amandes amères. Camphre.

Acides. — Acide acétique, vinaigre. Homologues de l'acide acétique, ou acide gras. Acide oléïque. Bougies et savons. — Acide oxalique. Acide tartrique.

Alcalis organiques. — Conditions générales de formation des alcalis artificiels. Aniline. — Alcalis végétaux : Quinine, morphine.

Amides. — Définition des amides. Urée. Indigo.

Principes albuminoïdes. — Albumine de l'œuf; fibrine du sang; caséine du lait. Gélatine.

ZOOLOGIE. — Différences des êtres vivants et des corps inanimés. Les animaux et les végétaux. — Principaux tissus et appareils.

Fonctions de nutrition. — Digestion. Dents, estomac, intestins. Glandes annexes du tube digestif. Fonctions du foie. Action des sucs digestifs sur les matières albuminoïdes, féculentes et grasses. Des aliments et de l'ali-

mentation. Qualités nutritives des aliments : pain, viande, œufs, lait. beurre, légumes, fruits, alcool, vin, thé, café, chocolat. Composition des repas. — Absorption. Passage des aliments digérés dans la circulation, Vaisseaux chylifères et lymphatiques. — Le sang et ses globules. Coagulation du sang. — Circulation. Cœur, artères, veines. Vaisseaux capillaires. — Respiration. Poumons, mécanisme de l'inspiration et de l'expiration. Combustion respiratoire. Chaleur animale, Élimination par le foie, les reins, la peau. Asphyxie, cube d'air, ventilation.

Fonctions de relation. — Rapports de l'être vivant avec le monde extérieur. Squelette. Composition des os. Articulation, muscles et mécanisme des mouvements. Adaptation du squelette aux divers modes de locomotion. — Système nerveux. Centres et conducteurs. Transmission des impressions sensitives de la périphérie au centre. Transmission des incitations motrices du centre à la périphérie. Nerfs de sensibilité spéciale. — Organes des sens. Le toucher, la peau, sensations tactiles. L'odorat, le goût, l'ouïe. — La vue. Œil, ses muscles, les organes qui le protègent, la rétine et le cristallin. Accommodation de l'œil pour la vision aux diverses distances. Myopie, presbytie. — La voix, le larynx.

Classification. Les grandes divisions du règne animal. — Vertébrés. Mammifères : principaux ordres. Oiseaux. Reptiles. Batraciens. Poissons (1). — Annelés. Insectes : caractères généraux, division en ordres. Arachnides. Crustacés. Vers. — Mollusques : caractères généraux, groupes principaux. — Rayonnés. Corail. — Protozoaires. Éponges. — Mode de distribution des animaux à la surface du globe. — Étude de quelques animaux correspondant aux principales périodes géologiques.

BOTANIQUE. — *Botanique générale.* — Forme et structure générale des plantes.

Graine. — Germination.

Racine. — Forme. Structure. Fonctions,

Tige. — Forme. Structure. Fonctions.

Feuille. — Forme. Disposition sur la tige. Structure. Fonctions. Assimilation des éléments constitutifs. Sève élaborée. Réserves, Sécrétions.

Fleur. — Inflorescence. Conformation générale. Calice. Corolle. Étamines et pollen. Pistil et ovules. Formation de l'œuf. Développement de l'œuf en embryon, de l'ovule en graine, du pistil en fruit. — Formation et développement de l'œuf chez les fougères, chez les mousses et chez les tallophytes. Multiplication des tallophytes par spores.

Botanique spéciale. — Classification. Nomenclature.

Phanérogames. — Dicotylédones : principales familles, telles que Composées, Solanées, Scrofularinées, Borraginées, Labiées, Ombellifères, Géraniacées, Caryophyllées, Malvacées, Légumineuses, Rosacées, Crucifères, Renonculacées, Urticacées, Cupulifères. Monocotylédones : principales familles, telles que Liliacées, Amaryllidées, Iridées, Orchidées, Graminées, Cypéracées (2). Gymnospermes : Conifères.

Crytogames vasculaires. — Fougères, Prêles, Lycopodiacées.

(1) Dans l'étude des groupes zoologiques, on insistera sur les espèces vulgaires de la France, sur celles dont l'homme tire profit et sur celles qui lui sont particulièrement nuisibles.

(2) L'étude de ces familles devra être faites en prenant pour types les plantes vulgaires de la France et en insistant sur les végétaux utiles ou nuisibles.

Mucinées. — Mousses, Hépatiques.

Tallophytes. — Algues, Champignons. — Notions sur la distribution des plantes à la surface du globe.

Géologie. — *Principaux matériaux qui constituent le sol.* — Calcaires, gypses, argiles, marnes, roches siliceuses, granites, porphyres, laves. — Houille, lignite, tourbe. Sel gemme. — Terre végétale : composition, formation.

Phénomènes actuels. — Action destructive de l'eau : ravinement par les eaux pluviales et les torrents; creusement des vallées; eaux d'infiltration; sources, puits, puits artésiens. Action de la mer sur les falaises. — Terrains formés par les eaux; alluvions, cailloux roulés, sables; deltas. — Glaciers: formation et mouvements. — Volcans, éruptions, sources thermales. — Mouvements lents du sol; mouvements brusques; tremblements de terre.

Périodes géologiques. — Roches stratifiées et non stratifiées. — Animaux et végétaux fossilisés. Utilité des fossiles pour caractériser les terrains. — Gneiss et schistes cristallins.

Terrains primaires (silurien, dévonien, carbonifère). — Principaux fossiles : trilobites, brachiopodes, poissons; cryptogames vasculaires et gymnospermes. Principales roches : ardoises, calcaires, grès, houille.

Terrains secondaires (trias, jurassique, crétacé). — Principaux fossiles : ammonites, bélemnites, reptiles, marsupiaux; cycadées, angiospermes. Principales roches : sel gemme, calcaire oolithique, craie.

Terrains tertiaires (éocène, miocène, pliocène). — Principaux fossiles : nummulites, cérithes, mammifères; monocotylédones et dicotylédones. Principales roches : calcaire grossier, pierre à plâtre de Paris, faluns de Touraine et d'Aquitaine, meulières.

Terrains quaternaires. — Principaux fossiles, cavernes à ossements. Période glaciaire. — Aperçu général de la formation du sol de la France.

É. Lockroy.

Arrêté du 18 juillet, fixant le programme de l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les établissements d'enseignement secondaire de jeunes filles.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les lois des 21 décembre 1880 (art. 4) et 30 octobre 1886 (art. 21); vu les décrets des 28 juillet 1881 (art. 12 et 14) et 18 janvier 1887 (art. 106, 113 et 117); vu les arrêtés des 14 janvier 1882 (art. 2) et 18 janvier 1887 (art. 194 à 199 inclusivement),

Arrête ainsi qu'il suit le programme de l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les lycées et collèges de jeunes filles.

É. Lockroy.

Programme de l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les établissements d'enseignement secondaire pour les jeunes filles.

1° CLASSES PRIMAIRES

Section enfantine. — Petits exercices Frœbel : tissage, pliage, tressage. — Petits exercices de crochet,

COURS ÉLÉMENTAIRE. — Crochet. Travaux faciles. — Point de marque sur canevas à fils séparés (lettres et chiffres simples). — Mêmes exercices sur canevas étamine. — Couture. Ourlets et coutures simples. Études sur canevas étamine du point devant, du point de côté, du point de piqûre.

COURS MOYEN. — Crochet. Confection de fichus, de jupons. — Marque sur grosse toile. — Couture. Ourlet, Couture rabattue (en droit fil). Surjet. — Confection de mouchoirs, serviettes, essuie-mains; chemises et brassières d'enfants.

COURS SUPÉRIEUR. — Crochet. Jupons, brassières, chaussons. — Marque sur toile fine (lettres et chiffres divers). — Couture. Couture rabattue en biais. Point de piqûre; point de chausson. — Confection de brassières et de chemises d'enfants, de béguins; de serviettes et de mouchoirs avec marques.

2° CLASSES SECONDAIRES

1re ANNÉE. — Tricot : mailles à l'endroit, à l'envers, côtes; augmentations et diminutions. — Marques sur linge damassé. — Éléments de la tapisserie; assemblage des couleurs. — Couture; les différents points : point devant, point de côté, point arrière, point de surjet, point de chausson. — Couture rabattue en biais; surjet, piqûre, froncés, œillets, boutonnières. Reprise simple; raccommodage de linge. — Confection de bonnets, brassières, bavettes, maillots, chemises d'enfants.

2e ANNÉE. — Tricot. Jours et dessins. Confection d'objets divers. — Coupe et couture de linge de ménage. — Couture : brides; pièces en carré; pièces à angle avec surjet; reprises à angle; reprises en biais; manches à poignets. Reprises de bas; reprises remmaillées. — Coupe, assemblage et couture d'objets de lingerie : chemises de fillettes, pantalons, camisoles, etc. — Étude des mesures à prendre; principes de la construction des patrons; figures géométriques; lignes de construction; points de repère. — Notions sur les différentes sortes d'étoffes et les diverses bordures; fils à employer. — Raccommodage des vêtements.

3e ANNÉE. — Festons de différentes sortes. — Couture : reprises perdues; petits plis; pose de garnitures; points de fantaisie pour lingerie fine (point d'épine, point russe, etc.). — Coupe et assemblage (même programme qu'en deuxième année). — Coupe, assemblage, essayage et rectification des objets de lingerie : Chemises de femmes et d'enfants, camisoles, pantalons, brassières, bavettes, maillots; chemises de nuit à empiècement. — Maniement de la machine à coudre. Emploi des différents guides.

4e ET 5e ANNÉES. — Ourlets à jour. Festons divers. Broderie au plumetis (lettres anglaises et lettres gothiques). — Coupe et assemblage : théorie et tracé du corsage à basque et de la robe à corsage rond. (Les élèves seront exercées à dessiner sur le tableau noir et sur le papier.) — Coupe, assemblage, essayage et rectification. — Couture de la robe entière, essayage définitif. — Matinée. Robes d'enfants, robe princesse. — Tabliers formes diverses; pantalon et blouse de petit garçon. — Maniement de la machine à coudre; soins à prendre pour son entretien.

Rapport du 28 juillet au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Monsieur le Ministre,

Neuf places d'agrégés sont vacantes ou vont l'être dans les écoles supérieures de pharmacie de Paris et de Nancy. Il y a lieu d'y pourvoir par des concours qui s'ouvriraient en 1889. Le cadre des agrégés est de sept à l'école de Paris et de trois à l'école de Nancy. Les concours de 1889 renouvelleront donc, à une seule unité près, le personnel entier des agrégés de ces deux écoles.

Aux termes du statut sur l'agrégation dans les écoles supérieures de pharmacie, les agrégés sont nommés pour dix ans et renouvelables par moitié tous les cinq ans. Il y a un sérieux intérêt, et pour l'enseignement et pour les candidats, à ce que cette dernière disposition soit régulièrement exécutée. Elle ne peut l'être aux prochains concours; mais il est possible d'organiser ces concours de façon à rentrer dans la périodicité quinquennale stipulée par le statut. Il suffit de décider que, sur les neuf agrégés qui seront institués à la suite des concours de 1889, les uns resteront en exercice pendant dix ans, les autres pendant cinq ans seulement. De la sorte, on assurerait l'ouverture d'un concours pour l'année 1894, et on rentrerait dans l'esprit du statut de l'agrégation des Écoles de pharmacie.

Si vous acceptez cette façon de voir, je vous prie de signer le projet d'arrêté ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Le Directeur de l'enseignement supérieur,

L. Liard.

Arrêtés du 28 juillet.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le statut du 16 novembre 1874; vu le décret du 12 juillet 1878, arrête :

Article premier. — Des concours s'ouvriront à Paris, en 1889, pour neuf places d'agrégés des écoles supérieures de pharmacie, à répartir de la manière suivante, entre les écoles ci-après désignées :

Écoles	Section de physique, chimie et toxicologie		Section d'histoire naturelle et de pharmacie		Total
	Physique.	Chimie et toxicologie.	Histoire naturelle.	Pharmacie.	
Paris.	1	2	2	1	6
Nancy	»	1	1	1	3
Total.	1	3	3	2	9

Art. 2. — Ces concours s'ouvriront :

Le 17 février 1889, pour la section de physique, chimie et toxicologie;

Le 1er mai 1889, pour la section d'histoire naturelle et de pharmacie.

Art. 3. — Des deux agrégés de chimie et toxicologie institués à la suite du concours pour l'École de pharmacie de Paris, le premier restera en exercice pendant dix ans, le second pendant cinq ans.

L'agrégé de chimie et toxicologie institué pour l'École de pharmacie de Nancy restera en exercice pendant cinq ans.

Des deux agrégés d'histoire naturelle institués près l'École de pharmacie de Paris, le premier restera en exercice pendant dix ans, le second pendant cinq ans.

É. Lockroy.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté en date du 28 juillet 1888, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 17 février 1889, un concours pour quatre places d'agrégés des écoles supérieures de pharmacie (section de physique, chimie et toxicologie);

Vu les articles 56 et 73 du statut du 16 novembre 1874 sur l'agrégation des Facultés et des écoles supérieures de pharmacie,

Arrête ainsi qu'il suit les sujets de thèses que les candidats pourront traiter à leur choix :

I. — QUESTIONS DE PHYSIQUE

I. Actions chimiques des courants électriques. II. Densités de vapeurs; leurs variations. III. Actions chimiques de la lumière; leurs applications.

II. — QUESTIONS DE CHIMIE ET DE TOXICOLOGIE

I. Dissociation. II. Lois des doubles décompositions chimiques. III. Composés endothermiques et exothermiques. IV. Principes albuminoïdes. V. Mercure et ses composés (toxicologie). VI. Empoisonnement par les alcaloïdes. VII. Amides et nitrites. VIII. Phénols. IX. Dérivés azoïques.

É. Lockroy.

BIBLIOGRAPHIE

CAMILLE DREYFUS, *L'Évolution des mondes et des sociétés.* — P. LALOI et F. PICAVET, *Instruction morale et civique ou Philosophie pratique.* — G. MONOD, *Bibliographie de l'Histoire de France.* — PIERRE DE COUBERTIN, *L'Éducation en Angleterre. Collèges et Universités.* — G. SCHELLE, *Du Pont de Nemours et l'École physiocratique.*

L'Évolution des mondes et des sociétés, par F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine, secrétaire général de la *Grande Encyclopédie* (1 vol. de la Bibliothèque scientifique internationale. F. Alcan, Paris, 1888). — « Je trouve bon, disait Pascal, qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic : mais ceci... ! » Voici, tout à l'encontre, un auteur qui déclare que « le problème des fins humaines le laisse indifférent », tandis que le problème des origines l'assiège et l'obsède. L'erreur de Pascal est aujourd'hui manifeste, car les astres ont une influence très certaine sur nos croyances, et l'on ne peut plus se faire la même idée de l'homme, de son origine, de sa destinée, sous le ciel de Copernic et de Descartes que sous le ciel d'Aristote et de Ptolémée. M. Dreyfus nous le fait bien voir; mais le problème de la destinée qu'il néglige se pose pour le lecteur avec toute l'importance qu'il avait pour Pascal; on peut l'écarter pour des raisons de méthode; il réapparaît sans cesse pour des raisons de morale. N'est-ce point d'ailleurs d'un besoin moral que ce livre lui-même est né? « Dans le chaos des doctrines diverses ou contradictoires, entre le matérialisme qui nie, le spiritualisme qui affirme, la religion qui impose, l'idéalisme qui rêve, le positivisme qui ne se prononce pas », l'auteur qui n'appartient à aucune secte et à aucune école, « a mis tous ses efforts à penser clairement et librement »; il a tenté un résumé de ses connaissances, « liant en gerbes, dans le champ immense des faits scientifiques, ceux dont il avait besoin pour satisfaire son esprit ». Ces hautes préoccupations philosophiques plaisent d'autant plus qu'on les rencontre chez un homme qu'on aurait pu croire plus porté, à l'inverse de Descartes, à être acteur que spectateur dans le drame de ce monde : « C'est le travail, nous dit-il lui-même, d'un homme qui, jeté par les nécessités de l'existence dans les luttes de la presse et par les hasards de la vie dans les luttes de la politique, a essayé à certains jours de se dégager du choc des passions et des intérêts pour s'interroger sur ces problèmes toujours posés et jamais résolus, qui sont l'honneur de l'esprit humain. » Aussi bien n'est-ce pas seulement de l'intérêt qu'éveille sa lecture, mais aussi une secrète sympathie.

I. L'ouvrage de M. Camille Dreyfus est un résumé synthétique des connaissances actuelles sur les *mondes*, la *terre*, l'*homme* et les *sociétés.* L'auteur recueille sur ces différents points les données les plus sûres de la science, sans s'interdire de pousser au delà, au risque de donner l'exemple d'un cas d' « atavisme métaphysique ». Il ne sort point du reste des limites de l'espace et se renferme dans l'intervalle de temps

relativement court qui s'étend depuis l'époque de la nébuleuse primitive jusqu'à nos jours, et de nos jours jusqu'à l'époque où d'après les calculs des astronomes tout reviendra à l'état nébuleux (en gros une centaine de millions d'années *a parte ante* et 160 millions *a parte post*). Ce vaste travail de généralisation n'échappe point sans doute complètement aux défauts du genre, malgré la collaboration des fils de M. Berthelot; les spécialistes y relèveront peut-être quelques erreurs de détail, et les philosophes trouveront eux-mêmes que l'hypothèse y prend ici et là un ton affirmatif que devrait lui interdire son origine douteuse; il n'en demeure pas moins un tableau vrai dans son ensemble de la genèse des mondes et des sociétés telle que l'investigation scientifique nous permet de nous la représenter, et par la clarté et la simplicité de son exposition un excellent manuel pour initier le grand public à la doctrine de l'évolution.

Le trait certainement le plus saillant par lequel la nouvelle représentation des choses se distingue de l'ancienne, c'est le mouvement. Aussi loin que nous pouvons atteindre dans le temps et dans l'espace, nous voyons que tout est soumis à la loi du changement. « Le cours immuable des astres » est un cliché qu'il faut briser. « Il y a cinquante mille ans, les sept étoiles de la Grande Ourse formaient une croix; dans cinq cents siècles elles formeront une ligne brisée. » Un second trait est l'interdépendance de toutes les parties de l'univers qui ont entre elles des relations que Laplace encore ne soupçonnait pas. La pensée de Térence, *homo sum*, etc., prend une singulière extension, car l'homme, interprète de sa planète, doit dire : « Rien de ce qui est cosmique ne m'est étranger. » L'auteur, resserrant l'objet de son étude à mesure que la nébuleuse se condense, arrive à l'histoire de la Terre, dont il esquisse dans leurs traits caractéristiques les cinq grandes époques. Dès la seconde apparaît la vie, c'est-à-dire un ordre nouveau de phénomènes propre aux êtres organisés, depuis la monère, simple grumeau d'albumine, jusqu'à l'homme. Ici se montre visiblement la connexion étroite de nos croyances morales avec notre cosmologie. Après Copernic est venu Lamarck, et le système qui fait de l'homme le centre de la nature a eu la destinée du système géocentrique. Comment ne pas admirer le flair subtil des théologiens qui voulaient faire taire Galilée? Ah! s'ils avaient pu arrêter la terre, comme Josué le soleil! J'ai toujours vu, dans l'histoire, que les persécuteurs avaient raison. — Si l'homme n'est pas roi de la nature par droit de naissance, il l'est devenu par droit de conquête. Le livre quatrième et dernier est consacré à l'Évolution sociale : la Famille, la Propriété, les Croyances religieuses et morales, les Organisations sociales. Dans le livre précédent, il avait été traité de la Parole et de la Pensée.

L'ordre suivi dans cette dernière partie prête un peu à la critique. M. C. Dreyfus considère, avec raison, la société comme un organisme naturel. Elle n'est pas constituée par la juxtaposition d'un certain nombre d'individus; elle est le fait primitif. Dès lors tout ce qui est humain (pensée, parole, famille, propriété, croyances, culture) est un produit de la vie sociale : ces phénomènes manifestent les rapports plus ou moins compliqués dans lesquels se trouvent les individus entre eux et vis-à-vis du tout dont ils font partie; leur explication doit donc être cherchée dans la structure organique de la société. Par conséquent, exposer l'évolution du langage, de la famille, de la propriété, des croyances, avant d'avoir parlé des « organisations sociales », c'est,

comme on dit, mettre la charrue devant les bœufs. L'ordre adopté par M. C. Dreyfus est peut-être celui qui convient le mieux à la description des faits; mais c'est celui qui laisse le moins apparaître la loi de leur évolution.

II. Ceux qui admettent que la morale ne doit pas commander à la science et qu'il faut s'arranger pour être honnête homme, comme devant, dans le nouvel horizon que nous trace l'investigation scientifique, feront bon accueil à ce livre; mais ils seront peut-être les premiers à en critiquer sévèrement la philosophie; car moins on a peur d'aller loin, plus on a souci de ne pas aller de travers. L'auteur considère la succession des faits passés, actuels et à venir comme contenue en germe dans un état de choses élémentaire. C'est une opinion qui peut s'appuyer sur de grands noms en philosophie; mais c'est à tort qu'elle s'intitule « scientifique ». Elle n'est qu'un cas de cet atavisme métaphysique dont on ne réussit pas toujours à se garder même lorsqu'on s'en méfie. Les savants admettent comme un postulat sans lequel la science serait impossible que les choses sont entre elles dans un rapport déterminé par leur nature; ce déterminisme est *nécessaire*, les choses étant données dans les mêmes conditions, et par suite il est le contraire d'une fatalité comprise soit comme l'action d'une puissance extérieure aux choses, soit comme la logique d'un principe dont les conséquences se déroulent indépendamment des circonstances. Cette simple observation tend à infirmer la plupart des inductions apocalyptiques auxquelles se livre l'auteur dans le chapitre intitulé : « La fin des mondes. » En effet, sans sortir de son hypothèse, si le mouvement des marées est une cause suffisante pour amener à la longue le cataclysme dont il nous entretient, il est permis de concevoir une circonstance infime en elle-même, mais capable par sa durée d'imprimer aux événements une direction qu'ils n'auraient pas prise sans elle. — Cette circonstance existe réellement : c'est la civilisation. Non seulement le travail humain, qui commence à peine, est comparable à celui des foraminifères, fondateurs minuscules de nos continents, mais encore il s'accomplit suivant une loi dont il n'y a pas trace dans le monde physique. La finalité, qui est absente de la nature, est au contraire l'essence de la civilisation. Dès qu'une société, qui a crû longtemps à la façon d'un organisme naturel, arrive à la conscience d'elle-même, on la voit s'efforcer de rationaliser ses coutumes comme par les applications de la science elle rationalise les forces de la nature en les faisant servir à une fin préconçue. Ainsi l'ont peut prévoir dans la suite des temps une substitution progressive de la finalité scientifique au déterminisme naturel des choses, et il ne paraît plus aussi évident que la terre, humanisée par le long travail des sociétés, doive avoir la même destinée qu'une planète brute. Une dissolution générale paraît inévitable; mais cette perspective n'est pas faite pour nous déconcerter. La question est de savoir si, comme le prétend M. Dreyfus, l'évolution recommencera comme si rien n'avait été fait pendant le premier cycle; ou si les éléments cosmiques qui auront été associés à l'œuvre humaine n'en garderont pas une prédétermination, grâce à laquelle la civilisation se trouvera avoir été la condition d'une organisation plus rapide, plus complexe, plus belle en ses effets que celle dont nous sommes les produits et les agents.

Il faudrait n'avoir jamais pensé bien long en morale, ou avoir renoncé

à « en remontrer à son curé », pour trouver une pareille question oiseuse. Si limité que soit le champ du savoir positif, a dit excellemment M. Berthelot, « chaque homme est forcé de se construire ou d'accepter tout fait un système complet embrassant sa destinée et celle de l'Univers ». Or ce n'est que par une inconséquence qu'on peut tenir le problème des fins humaines pour résolu par l'hypothèse d'une destruction finale de tout le labeur de l'humanité, et être cependant père de famille, député, bon patriote et auteur d'un livre qu'inspire d'un bout à l'autre l'amour du progrès. Lorsqu'il y a tantôt deux mille ans les hommes se mirent dans la tête que le monde allait finir, ce fut dans la société un sauve-qui-peut général, chacun n'ayant plus d'autre souci que d'assurer son salut! Aujourd'hui nous acquérons la certitude que le monde finira dans quelques années (le chiffre importe peu), et par contre nous ne croyons plus à une survivance individuelle : est-il étonnant qu'un néo-christianisme, dont Schopenhauer est le saint Paul, vienne nous prêcher la vanité de toutes choses? Vaine est l'œuvre de l'individu, vaine est l'œuvre de sa nation, vaine est l'œuvre de l'humanité, puisque tout doit revenir à l'état élémentaire. Progrès! civilisation! Mettons fin à cette duperie, et que l'homme se serve de sa supériorité sur la plante et sur l'animal pour vouloir ne plus être. — Je crois que nous pouvons faire un meilleur emploi de notre savoir et de notre volonté. Si rien ne se perd, comment ce remaniement rationnel que la société fait subir à la nature resterait-il sans effet? Sous les nouveaux cieux il est permis de *croire* que tout ce qui est accompli dans une intention civilisatrice par les moyens que suggère la science, est pour une part infime mais indestructiblement la condition d'un progrès supérieur; et le plus humble comme le plus grand puise sa dignité morale, sa raison d'être et sa joie la plus pure, dans ce sentiment que, dans la mesure de ses forces, il est fonction de l'humanité pour une œuvre éternelle, par l'intermédiaire de la nation qui recueille son travail dans les plis de sa tradition.

Instruction morale et civique ou Philosophie pratique. — Psychologie, Logique, Morale pratique, Économie politique, Morale théorique, Instruction civique. Par P. Laloi et F. Picavet (1 vol. in-18 de 650 p. A. Colin et Cie Paris, 1888). — Il faut avoir eu entre les mains ce volume pour se représenter la quantité énorme de matières que l'art du rédacteur et l'habileté du compositeur ont su y accumuler sans tomber dans la confusion. Je ne puis mieux le comparer qu'à un Bædeker. Vivre, qui était jadis la chose la plus naturelle du monde, est devenu un art fort compliqué dans notre civilisation; un guide est nécessaire aux débutants et celui-ci est complet entre tous. Ils y apprendront à connaître l'*homme;* puis comment on devient un homme *intelligent* et *instruit;* ensuite comment on devient un homme *honnête* quoique *habile;* enfin ce que doit savoir et faire un bon *citoyen*. Ils y trouveront en outre une foule de connaissances utiles, soit pour l'école, soit pour la vie, des sujets de devoirs, des questions à étudier, des questions posées aux examens, des conseils pédagogiques, une riche bibliographie, etc. A cette variété des matières s'ajoute le choix des méthodes. La méthode suivie dans le corps des chapitres va du concret à l'abstrait, des exemples à la définition; toutefois on a ajouté à chaque chapitre un résumé qui permet aux maîtres qui préféreraient l'ordre synthétique, de suivre la méthode contraire. — Cet esprit de con-

ciliation sur le terrain pratique se retrouve dans les questions qui touchent aux doctrines. Nous sommes loin du temps où une doctrine approuvée régnait seule dans l'Université. Ce manuel est un Panthéon où les systèmes les plus divers reçoivent ce juste hommage qui ne saurait être refusé aux morts. « Nous nous sommes bornés, lit-on dans la préface, à résumer brièvement les arguments ou à exposer historiquement les doctrines des différentes écoles sur les questions de métaphysique qu'indiquent nos divers programmes... Nous espérons que nos lecteurs se souviendront, en nous lisant, que nous avons voulu faire un livre de philosophie pratique et non un traité de métaphysique, que personne ne nous reprochera une abstention qui est toute de bonne foi. » Conformément à ce plan, un paragraphe, intercalé dans le chapitre des rapports du physique et du moral, expose que « les métaphysiciens cherchent s'il y a un être, c'est-à-dire une substance ou une cause qui serve à expliquer la production des phénomènes ». Après avoir classé ces métaphysiciens, on énumère avec une consciencieuse précision les arguments des matérialistes d'une part, ceux des spiritualistes d'autre part. Et l'élève reste comme l'âne de Buridan. Cette situation qui est sans inconvénient grave en psychologie devient beaucoup moins tolérable en morale. On a beau mettre, pour des raisons didactiques qui ont leur valeur, la morale pratique avant la morale théorique, en fait celle-ci est impliquée dans l'enseignement de la première, et un exposé purement descriptif tel que celui que nous trouvons page 413 ne saurait en tenir lieu. Un paragraphe intitulé : « Fondement de la morale » (p. 417) nous promène par quatre systèmes et ne nous conduit à rien. Finalement on nous donne un bon conseil qui prouve qu'il est encore plus facile d'être honnête homme que d'en trouver la raison : « On peut donc prendre pour point de départ la morale du devoir ou du bien (dont l'historique précède)... et poser en principe qu'il faut accomplir par devoir et non par plaisir, par intérêt, par sympathie ou par bienveillance tous les actes que nous impose la morale pratique. Mais on ne doit pas oublier que le plaisir, l'intérêt et le sentiment sont des motifs ou des mobiles d'une très grande puissance (p. 433). » Cette « Morale pratique » qui « impose » ou « commande » des devoirs, où puise-t-elle son autorité ? Elle n'est pas autre chose, que cet empirisme que Sainte-Beuve a décrit sous le nom de *Morale des honnêtes gens;* et il ne faut plus s'étonner si dans le chapitre suivant une importance inusitée est accordée aux « sanctions » de la loi morale, à l'exception d'une seule qui, dans le caractère réservé aux métaphysiciens, est ainsi présentée : « Des moralistes affirment la nécessité d'une sanction surnaturelle, l'immortalité de l'âme et l'existence d'un Dieu juste et bon, intelligent et tout-puissant »; ils invoquent trois arguments. — Quand donc se décidera-t-on à ne plus mettre le vin nouveau dans de vieilles outres? On souffre de voir, à chaque page pour ainsi dire, une pensée personnelle, nourrie de la science moderne, se contourner péniblement pour entrer dans les cadres du programme officiel; et l'on regrette, en particulier, que cette maxime qui sert d'épigraphe au volume : « Tout pour la Patrie et par la Patrie pour l'humanité », n'ait pas pu être prise plus résolument pour principe exclusif de la morale.

Bibliographie de l'Histoire de France. Catalogue méthodique et chro-

nologique des sources et des ouvrages relatifs à l'Histoire de France, depuis les origines jusqu'en 1789. Par G. Monod, maître de conférences à l'École normale supérieure (1 vol. in-8, Paris, Hachette, 1888). — « Il arrive quelquefois en France, écrivait en 1881 M. Lavisse (*Questions d'Enseignement national*), qu'un homme, parvenu à l'âge de la curiosité sérieuse, se prend du désir de connaître l'histoire de son pays... Après avoir réfléchi, il dresse un catalogue de questions et se met en quête des réponses ; mais son embarras est grand, car il ne sait où s'adresser, Quand on veut s'informer sur l'histoire de l'Allemagne, on trouve chez le premier libraire allemand venu un volume in-8° de 250 pages, contenant la bibliographie de l'histoire allemande... Un pareil n'existe pas en France. » C'est cette lacune que vient combler l'ouvrage publié par M. G. Monod : « Nous avons voulu faire pour l'histoire de France antérieure à 1789 ce que le manuel de Dahlmann, refondu par Waitz, a fait pour l'histoire d'Allemagne : fournir aux travailleurs et surtout aux étudiants et à ceux qui n'ont pas sous la main de nombreux ouvrages bibliographiques, un répertoire commode et méthodique qui leur permette de savoir rapidement quels sont sur les diverses questions et sur les diverses époques de notre histoire les livres essentiels à consulter. » Le plan général en est semblable à celui du Dahlmann-Waitz. Il comprend deux grandes divisions : une partie méthodique et une partie chronologique. Dans la première figurent les ouvrages relatifs aux sciences auxiliaires de l'histoire ; les recueils de sources ; les ouvrages relatifs aux provinces, villes, classes, institutions, etc. ; enfin les recueils périodiques. La partie chronologique est divisée en grandes périodes, subdivisées en paragraphes correspondant à des époques plus ou moins longues ; dans chaque paragraphe sont indiqués d'abord les sources, puis les travaux de seconde main relatifs à une même époque. Un astérisque signale aux étudiants les ouvrages qui doivent être consultés avant tous les autres. M. G. Monod, qui avec une modestie de savant réclame pour lui la responsabilité des erreurs qui ont pu échapper à ses collaborateurs, exprime l'espoir que pour prix du temps considérable qu'il a consacré à un travail fort ingrat, il aura du moins la reconnaissance des jeunes gens auxquels ce manuel épargnera de longs tâtonnements. Elle ne lui fera certainement pas défaut.

L'Éducation en Angleterre. Collèges et Universités. Par Pierre de Coubertin. (1 vol. in-16, Paris, Hachette, 1888). — Dans ce livre composé de notes écrites d'une plume facile, abondante, rapide, M. de Coubertin nous fait visiter les principales écoles de l'Angleterre, Eton, Harrow. Rugby, Wellington, Winchester, Marlborough, Charterhouse, Cooper's Hill, Westminster, Christ's Hospital, ainsi que les collèges moins connus tenus par les jésuites ou les oratoriens. Encore « anglophobe » en 1883, l'auteur a bien changé depuis. Ses préjugés sont tombés, ses yeux se sont dessillés ; il a vu, il a noté, il a écrit. « On me traitera d'anglomane », dit-il quelque part. C'est à craindre. On voudrait plus de critique dans l'étude d'un sujet très délicat et qui prête à de faciles illusions. Un écrivain qui connaît bien l'Angleterre a publié, ces derniers temps, une série d'articles sur les jeux scolaires dans les mêmes écoles dont M. de Coubertin nous décrit avec enthousiasme le genre de vie ; il admire, il loue comme lui, mais avec plus de réserve : serait-ce parce qu'il connaît mieux la matière ? De tous ces jeux si vantés, il n'y en a qu'un qui trouve

grâce devant ses yeux et c'est un jeu français, la longue-paume qui se joue au jardin du Luxembourg. M. Philippe Daryl est peut-être trop exclusif. Mais M. de Coubertin a les bras trop larges. Cela nuira à l'effet de son livre, et nous le regrettons. Car il renferme, sous une forme agréable, une foule de vues fort justes, qui pénétreront peut-être d'autant mieux dans l'opinion publique qu'elle sont jetées à la volée, dans l'ordre même où elles sont venues à l'esprit de l'auteur. Je ne sais ce qu'il adviendra de ces bonnes graines dans l'Université. Mais peu importe. Quand l'opinion publique sera montée, il faudra bien que les régents marchent.

Du Pont de Nemours et l'École physiocratique, par G. SCHELLE (1 vol. in-8. Guillaumin et Cie, Paris, 1888). — Du Pont de Nemours, dont le nom est aujourd'hui presque oublié, a été, dans sa jeunesse, l'un des principaux vulgarisateurs des théories de Quesnay; il fut ensuite le bras droit de Turgot et l'un des administrateurs les plus distingués du règne de Louis XVI. A la Constituante, il compta parmi les orateurs influents du parti populaire, et lutta au péril de sa vie contre la création des assignats. Proscrit sous le Directoire, exilé volontaire pendant les Cent Jours, il mourut aux États-Unis dont, trente ans auparavant, il avait contribué à assurer l'indépendance. — Une biographie qui traverse tant d'événements importants ne peut qu'être intéressante; le personnage lui-même est fort sympathique; c'est le type de l'homme de bien, qui n'a pas seulement des intentions généreuses, mais qui sait aussi les réaliser d'une manière utile pour ses semblables. Il fait bon de vivre quelque temps en pareille compagnie; et voilà pourquoi sans doute on ne trouve pas l'ouvrage de M. G. Schelle trop long, même quand on n'est pas économiste.

F. D'ARVERT.

OUVRAGES NOUVEAUX

Annuaire de l'économie politique et de la statistique, par M. MAURICE BLOCK (45e année) 1 vol. in-18 (Guillaumin et Cie), 9 fr.

Berthaud (abbé), *Cours de philosophie*. 1 vol. in-8 br. (Firmin-Didot et Cie), 7 fr. 50.

Bouchet (EUGÈNE), *Précis des littératures étrangères anciennes et modernes*. 1 vol. in-18 (J. Hetzel et Cie), 3 fr.

Carrau (LUDOVIC), *Cours de morale pratique*. 1 vol. in-8 relié toile (maison Quantin), 3 fr.

Carrau (LUDOVIC), *Notions de morale*. 1 vol. in-8 cart. toile (A. Picard et Kaan). 3 fr.

Conférences sur la science et l'art industriel faites à la Bibliothèque municipale professionnelle Forney (3e année 1888) 1 vol. in-18 br. (J. Michelet), 2 fr.

Flammermont (JULES), *Remontrances du parlement de Paris au XVIIIe siècle*, t. Ier, 1715-1753. 1 vol. in-4° (Impr. nationale).

Goncourt (EDMOND ET JULES DE) *Préfaces et manifestes littéraires*. 1 vol. in-18 (Charpentier), 3 fr. 50 c.

Larive et Fleury. *Exercices français de troisième année*, correspondant à la troisième année de grammaire. 1 vol. in-12 (Armand Colin et Cie), 2 fr.

Victor Hugo. *Œuvres inédites : La fin de Satan*. 1 vol. in-18 (Charpentier), 3 fr. 50.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23301.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Séance de rentrée.

La séance de rentrée de la Faculté des lettres de Paris a été tenue en Sorbonne, le lundi 5 novembre, à trois heures, dans le grand amphithéâtre, sous la présidence de M. Himly, membre de l'Institut, doyen de la Faculté.

Sur l'estrade ont pris place les professeurs de la Faculté, M. Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris; M. du Mesnil, conseiller d'État, directeur honoraire de l'enseignement supérieur; M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur; M. Morel, directeur de l'enseignement secondaire; M. Larroumet, maître de conférences à la Faculté des lettres et directeur des beaux-arts.

Plus de cinq cents étudiants assistaient à la séance.

M. le doyen Himly, après avoir rappelé la perte que la Faculté a faite en la personne d'Abel Bergaigne, membre de l'Institut, professeur de sanscrit et de grammaire comparée, a félicité les étudiants des succès qu'ils ont obtenus à la fin de la dernière année scolaire, où 39 élèves et anciens élèves de la Faculté ont obtenu le titre d'agrégés.

Il a annoncé que les conférences commenceraient le jeudi 8 novembre, dans la nouvelle Sorbonne. A ce propos, il a fait les adieux de la Faculté aux locaux qui avaient été aménagés pour elle dans les annexes de la Sorbonne par Albert Dumont, qui a rendu tant et de si grands services à la Faculté des lettres. Il a donné aux étudiants les indications nécessaires pour qu'ils puissent se guider dans le dédale des entrées provisoires de la nouvelle Sorbonne. Puis il a remercié M. le recteur, MM. du Mesnil, Liard, Morel, de la sympathie qu'ils témoignent à la Faculté par leur présence à la séance.

M. le doyen a donné ensuite la parole à MM. Petit de Julleville et Lavisse.

DISCOURS DE M. PETIT DE JULLEVILLE

Messieurs,

Monsieur le Doyen vous a fait connaître les succès de nos étu-

diants aux divers concours d'agrégation ; ces chiffres font honneur à votre travail ; ils montrent que nos conférences sont actives et laborieuses ; ils peuvent nous satisfaire tous, maîtres et disciples.

Ce n'est pas que la liste de ces heureux, admis au titre envié d'agrégés, ne nous laisse, encore cette année, quelques regrets par l'absence de plusieurs noms que nous avions espéré y voir. Mais il en est ainsi tous les ans, et nous en sommes, à vrai dire, plus affligés qu'étonnés ; nous savons que les examens ont leurs surprises ; nous nous en chagrinons quelquefois ; mais nous ne leur en voulons pas.

Ils ne sont guère, après tout, plus exigeants ni plus décevants que la vie elle-même ; la vie qui ressemble fort à un long examen où sans cesse les circonstances nous mettent sur la sellette ; et nous somment brusquement de donner la mesure de ce que nous savons et de ce que nous pouvons. A toute heure, en tous lieux, dans toutes les professions, diplomates dans les conseils, ministres à la tribune, avocats au barreau, médecins au lit d'un malade, officiers sur le champ de bataille, la nécessité nous épie, nous harcèle, nous presse, et nous crie brutalement : « Réponds ! Décide ! Agis ! »

Puisque c'est la loi commune de la vie, subissez-la de bonne grâce dès la jeunesse ; vous êtes encore à l'âge où la pensée a toute sa souplesse, où la mémoire est fraîche, où les longs travaux sont aisés, comme les longues marches, parce que l'esprit, comme les muscles, n'a rien perdu de son ressort. Profitez-en, travaillez beaucoup, avec ardeur, mais sans fièvre. Ayez les yeux fixés vers le but ; mais n'y suspendez pas toute votre vie avec une sorte d'angoisse. Ne donnez pas raison à ceux qui accusent votre génération de nourrir une humeur sombre et de voir toutes choses en gris.

Il y a quelques mois, plusieurs d'entre vous s'étaient réunis un dimanche de juin, pour courir les champs et faire fête à l'été nouveau dans quelque auberge de village. (Excellente idée que je vous engage à reprendre souvent.) Le soir au dessert, comme la conversation s'animait, l'un d'eux s'écria : « Nous sommes aussi gais que si l'agrégation n'existait pas ! » Peut-être a-t-on ri encore davantage sur cette exclamation. Pour moi, quand elle me fut racontée, elle me rendit songeur. Quoi ! pensais-je, l'agrégation les empêche-t-elle d'être gais ? Cela serait grave. S'il fallait choisir entre l'agrégation et la gaîté de la jeunesse, savez-vous bien que je sacrifierais l'agrégation ? Mais heureusement nous ne sommes pas réduits à faire un choix aussi désastreux.

Convenons d'abord que les diplômes sont le signe sensible mais non l'unique but de votre travail. Ceux mêmes qui, après deux ou trois ans passés en Sorbonne ont le regret d'échouer aux examens, s'ils nous quittent sur cet échec, ne doivent pas se figurer qu'ils ont tout à fait perdu leur temps avec nous et qu'ils ne remportent d'ici que le souvenir d'une déception. Est-ce qu'on a perdu son temps et sa peine si l'on s'en retourne, sans brevet, mais ayant appris du moins le goût du travail sérieux; connu les règles d'une critique solide, et reçu pour toute la vie une direction d'esprit à la fois rigoureuse et libérale, précise dans la méthode et large dans les jugements. Messieurs, j'ose dire que c'est là ce que les moins heureux peuvent récolter encore à la Faculté des lettres.

Mais surtout ne vous imaginez pas qu'il y ait quelque chose d'inconciliable entre le travail personnel, nécessaire à la formation complète de votre esprit, et les succès d'examen, nécessaires à votre carrière. Nous avons toujours vu, nous avons vu cette année en particulier, les mêmes étudiants réussir également dans l'un et l'autre effort ; devenir agrégés et en même temps philologues, historiens ; travailler, penser, produire par eux-mêmes, et recueillir déjà la première moisson d'un petit champ qui est bien à eux. Après tout, c'est toujours la même intelligence qui sert dans l'une et l'autre entreprise : la même intelligence et la même volonté. Et que ne peut ici l'effort d'une volonté intelligente ? Messieurs, vous êtes engagés dans des études et dans une carrière où toutes les difficultés ne sauraient guère venir que de vous-mêmes, non des hommes ; c'est un heureux privilège dont vous ne sentez peut-être pas assez tout le prix. Rappelez-vous ces lignes mélancoliques de Vauvenargues, écrites sans doute un jour où il avait fatigué son génie et amoindri sa dignité en sollicitations infructueuses :

« La fortune exige des soins. Il faut être souple, amusant, cabaler, n'offenser personne, plaire aux femmes et aux hommes en place, se mêler des plaisirs et des affaires ; cacher son secret ; savoir s'ennuyer, la nuit, à table, et jouer trois *quadrilles* (nous dirions trois whists, et c'est à peu près la même chose), jouer trois *quadrilles* sans quitter sa chaise. Même après tout cela on n'est sûr de rien. Combien de dégoûts et d'ennuis ne pourrait-on pas s'épargner si l'on osait aller à la gloire par le seul mérite ! »

Messieurs, vous êtes dispensés de ces lourdes obligations que rebutaient Vauvenargues. Vous n'êtes tenus ni d'intriguer, ni de plaire, qui sont deux durs métiers. On ne vous demande qui

deux choses : de travailler et de vouloir. Celui qui sait vouloir et qui sait travailler, est sûr de vaincre et de réussir. Hélas ! à tant d'exemples qu'on en a cent fois donnés, j'en puis ajouter aujourd'hui un plus récent, et qui vous frappera davantage.

Vous savez quel deuil a cruellement frappé la Faculté des lettres. Dans les premiers jours des vacances, lorsque vous veniez à peine de vous disperser, le 6 août, la mort la plus imprévue nous enlevait Abel Bergaigne, et cette funèbre nouvelle, aussitôt répandue, jetait partout la plus douloureuse surprise. Des voix amies et tristement émues ont déjà dit sur sa tombe quelle perte irréparable l'Institut, la Faculté des lettres, l'École des hautes études ont faite en le perdant. Elles ont dit aussi de quel collègue, de quel ami cette catastrophe nous séparait. Vous avez mêlé vos regrets aux nôtres ; vous aussi vous aimiez ce maître qui aimait tant ses élèves ; vous connaissiez l'agrément de son caractère, la douceur de ses mœurs, cette politesse engageante et cette aménité de toute sa personne ; vous étiez charmés de cette candeur peinte jusque dans ses yeux ; et qui, unie à l'extrême culture de l'intelligence, compose bien ce que l'âme humaine peut offrir de plus exquis.

Mais savez-vous par quels efforts, par quelle voie épineuse et d'abord détournée, à travers quelles difficultés et quels obstacles s'était formé cet homme rare, ce maître excellent ? Laissez-moi vous retracer ces années peu connues de sa jeunesse, et mettre sous vos yeux ses obscurs débuts ; en profitant de ce que la pieuse tendresse de sa famille m'a fait l'honneur de me confier.

Abel Bergaigne avait fait ses études scolaires au temps où florissait le régime de la *bifurcation*, comme on l'appelait en 1853. Au début, les familles se promirent merveilles de ce nouvel enseignement ; et les classes de lettres se vidèrent des trois quarts de leurs élèves. Abel Bergaigne suivit la foule, et choisit les sciences, ou plutôt sa famille les choisit pour lui. Il avait quinze ans ; on le destinait à l'enregistrement ; son père et plusieurs de ses proches parents l'avaient précédé dans la même carrière. Il y entrait à son tour en 1857, avec le grade de bachelier ès sciences, et le premier rang obtenu au concours qui donne accès dans cette administration. Il passa six années dans les bureaux, tout entier à des occupations peu conformes à ses goûts. Comme il fut toujours laborieux et consciencieux, je ne doute pas qu'il n'ait été, malgré tout, durant ce temps, un très bon employé ; mais si les autres étaient contents de lui, lui-même ne l'était guère, et cherchait vaguement une autre voie.

Certes, nous ne sommes ici ni assez exclusifs, ni, dirai-je, assez pédants pour parler légèrement d'une grande administration, laborieuse, honorable, et si utile au pays. Mais n'est-il pas vrai qu'il peut se trouver des professions très hautement, très justement appréciées de l'opinion publique, auxquelles toutefois certains esprits, sans être ni rêveurs ni chimériques, seulement parce qu'ils sont ouverts à des horizons moins définis, peuvent reprocher qu'elles manquent d'idéal et limitent les efforts à un objet trop facilement atteint? C'est le privilège des études qui relèvent davantage de la science ou de l'imagination, d'offrir à ceux qui les cultivent, des cimes toujours plus hautes que leur essor, un but infini que les âmes ardentes peuvent poursuivre sans fin ; toujours attirées, jamais assouvies. Les plus modestes d'entre nous peuvent jouir de ce bonheur, s'ils savent et veulent le goûter.

Bergaigne le rêvait vaguement au fond de ce bureau d'enregistrement où l'idéal n'avait pas d'accès. Après six années de résignation et de filiale obéissance, il quitta l'administration et vint à Paris ne sachant pas bien ce qu'il y cherchait, mais cherchant autre chose que son premier métier, autre chose qui parlât davantage à son cœur et à son esprit. Il n'avait pas encore senti l'éveil de sa vocation scientifique ; il respectait l'érudition, mais la littérature et surtout la poésie l'attiraient davantage. Il aimait passionnément les vers, le théâtre, la musique, où il trouva toujours un délassement dans le travail, un apaisement dans la tristesse. Avec de faibles ressources il trouvait moyen d'acquérir une assez riche collection de beaux livres ; heureux lorsqu'il pouvait se procurer quelque exemplaire orné de la signature et de l'envoi d'un écrivain ou d'un poète illustre. A ce moment, vers 1863, ceux qui rencontrèrent à Paris ce jeune homme de vingt-cinq ans, échappé la veille de l'enregistrement et encore dans la première joie de sa liberté d'esprit reconquise, durent penser que la vie littéraire l'absorberait bientôt tout entier ; qu'il essaierait d'écrire un drame, un roman ou une comédie. Au fait, il s'en fût tiré aussi bien que d'autres, mais non pas mieux, et c'est ce qu'il ne put souffrir. Il avait soif d'originalité ; voulait faire une œuvre à lui, et créer, non imiter. Je suis sûr qu'il pensait que, pour être médiocre poète, ou romancier à la suite, autant eût valu rester dans l'administration. L'esprit scientifique se formait ainsi lentement chez lui par ce désir de consacrer ses forces à quelque chose de neuf et de personnel. Mais pour arriver là, que d'obstacles à franchir! Les plus vulgaires en apparence étaient réellement les plus difficiles. Il avait vingt-cinq ans et n'était pas

bachelier ès lettres ; au collège, il avait fait, grâce à la bifurcation, plus d'algèbre que de latin, et en était resté pour le grec à ce qu'on peut en savoir en quatrième. Messieurs, rappelons-nous l'exemple de Bergaigne quand nous sommes tentés de croire que la licence ou l'agrégation nous entravent dans le libre élan d'une vocation savante. En six mois, il fit ou refit ses études littéraires; travaillant seize heures par jour, mais avec le même ordre et la même sûreté qu'il devait apporter plus tard dans les spéculations les plus hardies de l'érudition. Au bout de six mois il se sentit prêt à affronter l'examen ; mais déjà modeste comme il l'était encore vingt ans après lorsque sa parole et son nom firent autorité dans la science, il ne se crut pas digne d'être reçu bachelier dans cette Sorbonne, où il devait enseigner un jour. Les juges de Paris passaient pour sévères, en ce temps-là ; il alla jusqu'à Caen pour demander le grade. On m'a dit que la Faculté des lettres de Caen fut d'abord trompée par les apparences, comme il était naturel. En voyant arriver devant elle cet écolier de vingt-six ans, étranger à la province et inconnu de tous, elle crut avoir affaire à quelqu'un de ces candidats errants qui s'en vont de ville en ville, frapper à la porte de toutes les Facultés, et solliciter un diplôme de hasard à la faveur de leur incognito. Elle se promit de surveiller de près l'étudiant suspect; mais l'erreur ne dura pas longtemps. Son examen fut un triomphe, et les juges surpris et charmés se doutèrent déjà que cet écolier en retard serait le lendemain un maître précoce. Il revint à Paris, et, sans perdre un jour, il commença à préparer sa licence ès lettres; un autre se fût dit qu'on ne commence pas à vingt-six ans à faire des thèmes grecs et des vers latins; il pensa seulement que ce n'est pas une raison, parce qu'on veut devenir un savant, pour se dispenser d'être d'abord un modeste humaniste; et qu'un bon fonds de culture générale, banale, si l'on veut, n'est pas la moins solide base pour élever l'édifice d'une science originale et nouvelle. Il est bon de savoir ce que tout le monde sait, ne fût-ce que pour ne pas s'exposer à croire un jour qu'on l'a découvert. Au bout d'un an, il fut licencié ès lettres. Dès lors, la voie était ouverte; il était libre de suivre enfin, sans entraves, une vocation qui tous les jours devenait dans son esprit plus distincte et plus impérieuse, et l'entraînait invinciblement vers l'étude de la langue et de la littérature sanscrites. Mais l'Orient l'avait d'abord attiré par la grandeur mystérieuse de sa poésie : il la goûtait en artiste, en fin lettré, comme il avait goûté nos poètes modernes et français. Peu à peu, le sens critique s'éveillant chez lui, une évolution

se fit dans son esprit; et ce premier enthousiasme changea d'objet, sans se refroidir. Il lui parut que l'étude sérieuse des textes sanscrits devait avoir pour but, moins de nourrir une admiration toute littéraire, assez peu fructueuse en somme et exposée aux désillusions, que d'offrir une inépuisable matière aux recherches des historiens et des philologues. Il pensa que la science pouvait seule apporter à son esprit une pleine satisfaction qu'il n'espérait plus trouver dans la poésie. L'une et l'autre ont des aspirations infinies, et un horizon inaccessible; et la science peut devenir, pour les esprits capables de la comprendre et de la pénétrer, aussi délicieusement poétique que la poésie même. Voilà comment le choix de Bergaigne se fit enfin et sans retour; épris de vérité pure, il se donna tout entier, non sans regrets peut-être, mais sans réserve, à des recherches austères, à des labeurs épineux, à des veilles sans fin. Mais tout en s'enfermant résolument dans le domaine de la science, il gardait une part de son âme ouverte, prête à goûter toutes les formes du beau et du bien. Il pensait qu'un vrai savant, pourvu qu'il pose ses pieds sur le terrain solide d'une méthode rigoureuse, peut librement relever la tête et regarder très haut et très loin dans l'inconnu et dans le mystère, sans cesser d'être un savant. Il croyait très fermement à plusieurs choses qui ne se démontrent pas de la même façon que les propriétés des triangles. Il eût dit avec Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Il avait beaucoup vécu par le cœur, beaucoup appris, beaucoup souffert; la science elle-même ne put qu'adoucir pour lui la tristesse inconsolable d'un grand amour brisé par la mort. D'autres goûts, simples et purs, rompaient un peu sa solitude, et faisaient trêve à ses vastes travaux. Il aimait avec ardeur la nature, les jardins, les fleurs, les montagnes. Hélas! ces Alpes, qu'il aimait tant, elles nous l'ont tué; comme s'il était dans sa triste destinée que le malheur lui vînt de tout ce qu'il chérissait.

Au moins que votre fidèle souvenir ne trompe pas l'affection qu'il eut pour vous. Je laisse à de plus compétents le soin de rappeler l'œuvre scientifique de Bergaigne; vous savez quelle en est la nouveauté, l'importance, et quelle trace elle laissera dans le monde savant, où son nom est placé si haut. Je voulais aujourd'hui, non pas faire l'éloge du maître, mais rappeler les difficiles débuts de l'étudiant. Il m'a semblé que le spectacle de ces efforts patients, de cette volonté soutenue, pouvait être salutaire, et qu'il était bon que la jeunesse entendît louer ici ces modestes qualités, d'où peuvent sortir de si grandes choses. Nous n'avons pas de plus

belle façon d'honorer la mémoire de notre ami, de votre maître, que de la rendre encore utile, après que sa voix aimée s'est tue à jamais.

DISCOURS DE M. LAVISSE

Messieurs,

En vertu d'une décision ministérielle récente, l'année que nous inaugurons sera marquée pour ceux d'entre vous qui se destinent à l'enseignement par une innovation.

Nous regrettions, vous le savez, que de futurs professeurs ne rencontrassent point, entre le moment où ils quittent le banc de l'écolier et celui où ils montent dans la chaire, l'occasion de réfléchir sur les devoirs qui les attendent. Il nous semblait extraordinaire que le seul métier qui fût réputé n'avoir pas besoin d'apprentissage fût le nôtre, et nous souhaitions pour vous une éducation pédagogique.

La pédagogie n'est pas populaire chez nous. Le mot est pris en mauvaise part, et l'usage confond volontiers pédagogue et pédant. Pourtant la pédagogie condamne le pédantisme, c'est-à-dire le culte professé pour la forme et pour la lettre, au détriment de l'esprit, et la vanité naïve d'un magister, qui s'imagine que son savoir est le principe et la fin des choses, quand il n'est qu'un des moyens, et non le plus utile, d'élever des hommes.

La pédagogie a été cultivée, de tout temps, par de bons esprits et de grands esprits. Comme elle a pour objet l'éducation de l'âme, elle se modifie avec l'idée que les hommes se font de cette âme et de sa destinée. Toute révolution religieuse ou politique, toute école, toute secte, toute philosophie, toute politique a sa pédagogie. Une histoire des doctrines de l'éducation contient les opinions successives de l'homme sur lui-même. Elle reçoit la confidence de l'idéal que se sont proposé les générations. Elle atteste dans l'humanité la continuité de l'espérance. N'ayez pas de préjugés contre la pédagogie : elle est un acte de foi en l'avenir.

Cette science de l'éducation est déjà enseignée dans notre Faculté; plusieurs d'entre vous savent avec quel talent, quelle autorité, quel dévouement. Je dis plusieurs, mais je voudrais dire tous. Un trop grand nombre d'entre vous s'imagine que la pédagogie n'est point faite pour l'enseignement secondaire et qu'elle ne convient qu'aux instituteurs ou aux institutrices. Prenez garde. Il ne faudrait pas que le zèle professionnel fût moindre chez vous

qu'à côté de vous. C'est une des nécessités de l'heure présente, que les enfants élevés dans les collèges et les lycées, soient dressés à la vie par de vrais éducateurs. Nulle part l'inexpérience n'est plus dangereuse, l'inertie plus redoutable qu'en cet endroit. Instruisez-vous donc, vous aussi, dans la science de l'éducation, et persuadez-vous que le maître qui l'enseigne en Sorbonne devant une si grande affluence d'élèves est votre maître à vous aussi. L'innovation dont je vais parler a précisément pour objet de l'aider dans sa tâche, d'éclairer la théorie par l'exercice, de la vérifier et de la vivifier par l'expérience.

Nous avons à Paris des maisons modèles de l'enseignement secondaire français, nos lycées. Des maîtres qui ont fait leurs preuves dirigent ces grandes classes où vous avez, presque tous, achevé vos études. Nous les prierons de vouloir bien vous admettre auprès d'eux, en qualité d'apprentis. Nous aurons soin que vous ne soyez point pour eux un embarras, et que cette nouveauté ne trouble pas vos études. Les étudiants de première année d'agrégation seront répartis entre les divers lycées. Nous ne leur demanderons qu'une quinzaine ou une vingtaine de leurs journées, point de suite, mais par groupes de quatre ou cinq jours. Ils n'auront pas la prétention de remplacer le professeur; ils seront eux aussi ses élèves; ils le regarderont et l'écouteront. Si le maître le permet, ils dirigeront un exercice, une interrogation, une explication, une correction de devoirs; s'ils en sont jugés dignes, ils feront à la fin toute une classe.

Tel est, du moins, le programme général auquel nous nous sommes arrêtés : il pourra être modifié par la pratique, mais nous pensons qu'il faudra se garder toujours de gêner le professeur à qui nous demanderons de collaborer avec nous à votre éducation, et de prélever sur votre travail une contribution trop lourde. Nous estimons qu'il est possible d'obtenir par cet effort modeste de grands résultats.

Celui-ci, d'abord, qui est très considérable. Vous serez avertis, Messieurs, que vous devez être des professeurs. Je ne suis pas sûr que quelques-uns ne l'oublieraient pas, sans cette précaution. Vous n'avez peut-être pas tous une vocation très décidée. Puis, vos études ont de très grandes exigences; vos examens ne se laissent point négliger; enfin, vous êtes jeunes, exposés à d'autres séductions qu'à celles de la pédagogie. Il faut donc que nous vous fassions penser à votre avenir.

Le meilleur moyen de vous inspirer le goût de cet avenir, c'est

de vous donner l'idée des plaisirs intellectuels et des satisfactions morales que vous y trouverez.

L'écolier ne se doute point de ce qu'est un professeur. Entendons-nous : il sait les qualités de son maître et les défauts aussi. Il juge la personne, le plus souvent, très bien. Il excelle à faire un portrait, surtout une caricature, mais il comprend mal ou même ne comprend pas du tout la méthode de l'enseignement, l'objet qu'elle se propose ni les procédés qu'elle emploie. Tout petit, il accepte le collège, sans raisonner, comme une nécessité traditionnelle ; il sait qu'il y doit entrer à tel âge, comme il sera soldat, quelques années plus tard. Le professeur en chaire est le premier représentant qu'il rencontre de l'autorité publique. Il croit qu'il faut à ce fonctionnaire des devoirs comme au percepteur des contributions. Un jour, dans une classe de sixième où j'enseignais la géographie, je trouvai parmi les cartes un chef-d'œuvre de calligraphie, de dessin et de couleur, une hiérarchie bien observée de lettres capitales, de fines hachures savamment dégradées aux bords de mer, et une ligne de partage des eaux ondulée à l'encre de Chine. Je demandai au signataire s'il était l'auteur de ce chef-d'œuvre. Il me répondit comme la chose du monde la plus naturelle : « Non, Monsieur, c'est maman. » Je dus lui expliquer que, personnellement, je pouvais fort bien me passer de sa carte, que j'en demandais une, non pour moi, mais pour lui, pour qu'il apprît à marquer à chaque pays sa place, sa forme et ses proportions. Il fut très étonné. On est si naïf à cet âge que je m'imaginais, il y a trente et quelques années, qu'un professeur souffre comme une âme en peine pendant les vacances et ne retrouve la joie de vivre qu'à la rentrée.

L'écolier devenu grand ne revient jamais de cette première erreur. Il ne sait que très imparfaitement la théorie des divers exercices auxquels il est soumis ; il ne voit pas comment ils sont combinés pour former son éducation. Il ne comprend guère mieux la classe à laquelle il assiste que l'enfant de chœur la messe qu'il sert.

Vieillissez de quelques années cet adolescent. Il devient jeune homme. Ce jeune homme, c'est vous. Supposez-le licencié, agrégé, professeur. C'est ce que vous serez demain. Vous êtes très capables de demeurer écoliers, en ceci du moins que vous ferez la classe, comme vous l'écoutez, sans la bien comprendre. Vous reprendrez la petite route où vous marchiez quand vous étiez élèves. C'est justement cela qu'on appelle *routine*.

C'est pourquoi nous vous prenons en pleines études pour vous

confier à des maîtres, qui sont l'honneur de notre Université. Vous voilà, non plus dans une de ces conférences de la Sorbonne, où vous vous exercez moins à l'enseignement qu'à la parole devant vos condisciples et vos maîtres, juges difficiles, les premiers surtout, mais dans une vraie classe, devant de vrais élèves, des têtes jeunes, les unes attentives et dociles, les autres distraites et rebelles. Vous écoutez le professeur. Vous faites des réflexions salutaires, en remarquant, par exemple, qu'il ne suffit pas, pour enseigner, de savoir, qu'il faut savoir enseigner ; que votre érudition philosophique, philologique ou historique, n'est point de mise au collège ; qu'elle est un pédantisme; qu'elle est une paresse, car elle vous épargne la peine très grande, la vraie peine professionnelle de l'appropriation de la science à l'enseignement.

Vous voyez encore comment se fait la discipline, chose si aisée et si malaisée en même temps, aisée pour le maître qui aime l'écolier et se donne à lui ; qui est doux à l'enfance, charitable à l'ignorant, de belle humeur (grande qualité), sévère quand la raison de la sévérité est claire pour le délinquant lui-même, juste absolument, naturel et sincère, c'est-à-dire se produisant tel qu'il est, avec ses gestes à lui, sa voix à lui, non pas avec des gestes pour écoliers, et une voix professionnelle, une de ces voix de classe qui ne servent pas dans la vie privée.

De tout cela vous faites votre profit. Avec la permission du professeur vous vous essayez sous ses yeux. Vous recevez ses conseils. Votre court stage fini, vous nous revenez, avec une note du maître qui a bien voulu vous donner l'hospitalité. Si vous avez vraiment la vocation, vous réfléchirez de temps à autre sur l'expérience que vous avez faite. Professeur, vous entrerez dans votre classe d'un pas mieux assuré, en homme qui sait où il va et ce qu'il doit faire, qui arrive chez lui.

Messieurs, cette éducation professionnelle, bonne en elle-même et qui a son objet propre et nécessaire, vous permettra de vous donner avec plus de confiance à vos études scientifiques. Vous n'aurez plus à redouter et nous ne craindrons plus, pour notre part, cette opinion fausse que la science pervertit le professeur. Je répéterai donc cette année le conseil que j'ai tant de fois donné : apprenez ici à travailler par vous-mêmes. Ajoutez à la préparation des examens quelque chose qui soit de vous et pour vous. Avertis, comme vous l'allez être désormais, que vous serez des professeurs, sachez aussi que vous devez être des savants. Ne vous laissez pas effrayer par ce mot. Il ne convient pas seulement, comme le vou-

drait l'usage, à l'homme qui étudie les choses anciennes ou qui peine sur les parties ardues de notre domaine intellectuel. Vous pouvez être savant en métrique, mais aussi en critique littéraire; en histoire très ancienne, mais aussi en histoire contemporaine. Comme le règne de Rhamsès Meïamoun, c'est matière à érudition que celui de Louis-Philippe. Être savant, c'est avoir tout appris d'un sujet avec patience et avec méthode. Ayez soin que le sujet en vaille la peine, et rendez-vous capables après l'avoir étudié, de communiquer le résultat de vos recherches. A la méthode de travail, joignez la méthode d'exposition et le talent d'écrire, ces deux formes de la politesse française appliquée à l'érudition.

Ici encore, une éducation est nécessaire. Nous ne demandons qu'à vous la donner. Il faut bien que je vous le dise, vous êtes lents à la souhaiter, et toujours trop préoccupés de vos examens. Je ferai une exception pour un groupe d'étudiants, les historiens. Les meilleurs d'entre ceux-ci ont l'ambition du travail personnel. Ce sont ceux qui briguent l'attestation d'études supérieures, le seul certificat que nous puissions donner de travail désintéressé; ceux qui recherchent les bourses de voyage et les bourses d'études. Je sais bien qu'ils sont invités à cette activité par leurs examens mêmes; l'agrégation d'histoire, qui n'est point parfaite, il s'en faut, a du moins cette qualité qu'elle réclame du candidat la preuve du savoir-faire scientifique. Mais je dois aux historiens le témoignage qu'ils ne se contentent pas (je parle toujours des meilleurs) de préparer leur thèse d'agrégation, cette épreuve excellente : ils choisissent ou reçoivent de nous des sujets de mémoires courts, sur des questions intéressantes, et les traitent quelquefois de telle façon que nous sommes assurés de leur avenir. Ceux-là ne s'endormiront jamais.

Il est de votre intérêt de suivre cet exemple. Savez-vous ce que deviennent ces mémoires écrits à la Faculté? Des sujets de thèse latine, voire même de thèse française. Or c'est un très grand point que d'emporter d'ici cette amorce du doctorat; car il faut une vertu singulière pour ne point se détendre, dans les premières années de liberté; pour ne pas se complaire dans le sentiment de satisfaction si naturel qu'on éprouve, après s'être assis sur tant de sellettes, à se carrer dans une chaire; pour ne point confondre le droit à n'être plus interrogé avec le droit de ne plus apprendre. Ajoutez que la profession est rude pour qui veut s'en bien acquitter, et le délassement nécessaire après la classe bien faite. Mais tout notre avenir dépend de la mesure que vous donnerez à ce

délassement. Vous la ferez trop grande, si vous n'avez pas une raison qui vous rappelle à votre cabinet de travail. Cette raison ne peut être qu'un sujet de travail. Si vous ne vous le proposez pas tout de suite, vous courrez le risque de ne jamais le trouver. J'ai des camarades qui cherchent encore le leur. Ayez le vôtre; entamez-le. Il vous attendra chez vous, sur votre table; il vous tentera, vous rappellera. Il fera que vous regarderez l'heure pour ne point trop prolonger la partie de domino ou de billard, que je tiens d'ailleurs pour très légitime.

Il y va de votre intérêt, disais-je. Je pourrais vous citer des exemples d'avancement rapide de jeunes gens qui ont fait ce que je vous conseille de faire. Les historiens auront cette année un nouveau maître que plusieurs d'entre eux ont connu élève, car il a quitté les bancs de la Faculté, il y a quatre ans. Mais j'ai beaucoup mieux à vous dire : celui-là seul est un maître complet, qui, s'acquittant de tout son devoir professionnel, se croit obligé à grossir de son tribut, si modeste qu'il soit, notre richesse intellectuelle. Ne croyez pas surtout qu'il y ait incompatibilité entre ces deux devoirs. Ils se concilient, et se complètent : qui les remplit tous deux prend des habitudes d'activité qui le servent dans l'une et l'autre tâche, puis, à ce qu'il me semble, un sentiment plus élevé de sa fonction. Il attire sur lui, sur la maison où il enseigne, sur le corps auquel il appartient, l'estime du public.

Messieurs, je n'ai parlé jusqu'ici qu'aux futurs professeurs. Je devais m'adresser à eux en particulier, l'innovation dont je vous ai entretenus étant l'événement de l'année. Les autres étudiants, qui viennent ici compléter l'éducation de leur esprit, élèves d'autres Facultés et de grandes écoles publiques ou libres, étudiants étrangers savent qu'ils sont les bienvenus. Nous leur donnerons tous les avis dont ils peuvent avoir besoin, pour se guider dans la complexité de nos cours.

La pédagogie n'est pas pour eux : toute une série d'exercices leur est inutile. Ceux qui recherchent notre diplôme de licence, le certificat par excellence de culture littéraire, trouveront chez les directeurs d'études, qui sont là pour les renseigner, des conseillers empressés. Ils peuvent, dès à présent, se référer à l'instruction ministérielle qui accompagne les programmes de licence : elle est très bien faite. Ceux qui veulent nous demander l'attestation d'études ou bien étudier sans l'ambition d'être diplômés, nous diront leurs intentions : si elles sont un peu vagues, nous les préciserons ensemble. Il est probable qu'ils seront attirés

surtout par le moderne, en philosophie, en littérature et en histoire. Ils verront que nous n'avons pas peur du moderne, pas même du contemporain, — aucun préjugé en faveur des morts; nous avons seulement le culte de ce qui est immortel, et cela, ce n'est point du passé. Leur présence parmi nous est un hommage au travail désintéressé. Elle est le témoignage qu'il se trouve dans la jeunesse des esprits, qui s'estiment en tant qu'esprits, et préparent leur intelligence non seulement pour une profession, mais pour la vie. La sollicitude que nous leur témoignons démontre que l'Université n'est point préoccupée seulement de se recruter elle-même. Nous espérons qu'ils seront, d'année en année, plus nombreux. Maintenant que le groupe des futurs professeurs est tout à fait organisé, nous voudrions que ces volontaires fissent corps, qu'ils s'entendissent entre eux et avec nous, qu'il s'établît une sorte de coutume de ces études libres, et que cette nouveauté s'acclimatât, pour y prospérer dans la nouvelle Sorbonne.

Laissez-moi maintenant, avant de terminer ce discours, dire quelques mots d'adieu aux logis que nous venons de quitter.

En attendant que l'ancienne Sorbonne disparaisse tout entière, les démolisseurs vont en détruire les annexes, qui étaient le principal domicile des étudiants. C'était (j'en parle au passé déjà) un groupe assez étrange : rue Gerson, derrière une grosse porte de fer, une haute maison morne à fronton, enlaidie par cette prétention à l'architecture ; à gauche, dans une bâtisse sans forme nommée, un grand et un petit amphithéâtre ; à droite, le baraquement en planches que nous décorions, dans la langue officielle de l'affiche, du nom de pavillon Gerson ; rue Saint-Jacques, une vieille maison du XVII[e] siècle, qui était occupée par un lavoir, avant qu'elle fût appropriée pour nous et rattachée à la seconde cour de la Sorbonne, près du chevet de l'église, par un escalier de meunier. Ce n'était pas beau, mais nous y avons vécu. Là, nous nous sommes peu à peu répandus, comme un flot qui grossit, à mesure que vous deveniez plus nombreux.

Il nous fallait, pour vous, de nouveaux amphithéâtres, des salles de conférences, des bibliothèques. Nous avons fait des conférences dans les salles de l'édifice à fronton. C'est là qu'étant écoliers nous composions pour le concours général; nous arrivions, portant sur l'épaule la besace à deux poches, dont l'une contenait le dictionnaire et ce qu'il fallait pour écrire ; l'autre, ce qu'il fallait pour déjeuner, car nous demeurions là de l'aube au crépuscule, prolongeant, selon l'usage, d'un murmure chaque coup

de l'heure qui sonnait à la lente horloge, murmurant tout le long du jour, quand l'horloge était arrêtée (comme nous nous l'imaginions) par une malice de M. le recteur... Mais ces réminiscences de jeunesse ne suffisaient pas à parer la nudité de ces salles, mal défendues contre le froid par le poêle en fonte qui se contentait de rôtir ses voisins, contre le soleil par un rideau trop mince, bien que doublé de poussière, et qui n'allait jamais jusqu'au bout de sa tringle. Au contraire, nous nous sommes bien trouvés dans le petit amphithéâtre Gerson où ont été professées les premières leçons réservées aux étudiants ; dans le pavillon, qui, avec ses cloisons revêtues de cartes, et ses tables percées d'encriers où il y avait de l'encre, avait une bonne mine d'école primaire ; dans la maison de la rue Saint-Jacques, entre deux vieilles cours, au bout du monde, en plein passé.

Vos bibliothèques étaient disséminées dans ce fouillis. Nous avions logé la bibliothèque des philosophes dans une petite salle, découverte par un appariteur derrière les amphithéâtres Gerson, et qui avait servi autrefois à la préparation des cours de physique et de chimie pour les demoiselles. Les livres des philosophes étaient rangés autour et jusqu'à l'intérieur d'une large cheminée, qui donnait à ce lieu l'aspect d'un laboratoire d'alchimiste. On y a beaucoup travaillé sur les arcanes de la philosophie... Mais notre logis de prédilection était le pavillon, où nous avons inauguré avec les premiers étudiants réguliers le nouveau régime de notre Faculté.

La tentative paraissait aventureuse à plus d'un, et notre ancien secrétaire, M. Lorquet, appelait cette maison de bois le navire *Argo*. Le navire a déjà conduit au port des centaines de jeunes gens, qui sont aujourd'hui professeurs dans les collèges, les lycées, même dans les Facultés. Je suis sûr qu'ils gardent bon souvenir du lieu où nous avons vécu en intimité, élèves et maîtres, et où nous avons appris à nous connaître et à nous aimer les uns les autres. Nous non plus nous n'oublierons pas le baraquement. M. Nénot, notre architecte, nous en a promis une photographie, à laquelle, pour ma part, je ferai une place parmi les images des personnes et des choses qui ont compté dans ma vie.

Je me rappelle encore le jour où Albert Dumont nous a fait part de son intention de faire construire le pavillon. « Il faut, nous disait-il, que vous ayez un chez vous. Je vous donnerai des cabinets de professeurs et des bibliothèques d'étudiants ; une porte les mettra en communication. Il y aura dans les cabinets de professeurs une cheminée, une pendule, un tapis, un lavabo. On verra

que cette pièce est destinée à être habitée. Tout cela, c'est une grande révolution. » C'est bien lui qui nous a pourvus du domicile qu'il nous fallait. Nous avons, par reconnaissance, donné son nom à la maison de la rue Saint-Jacques, que nous lui devions aussi. Ce nom nous suivra dans la nouvelle Sorbonne. M. le doyen a décidé qu'il serait écrit sur la porte de la salle où seront réunies vos bibliothèques dont il est le fondateur.

Nous allons donc inaugurer la partie achevée de notre nouveau palais. C'est une date dans l'histoire de notre Faculté : il dépend de vous et de nous qu'elle soit mémorable.

La Sorbonne de saint Louis a eu son époque de gloire, au temps où elle était le représentant le plus élevé de l'Université de Paris, cette grande école des nations chrétiennes. La Sorbonne de notre siècle a été illustrée par des maîtres éminents dans l'enseignement de la théologie, des sciences et des lettres. Son nom est respecté dans le monde. L'an dernier, à Bologne, la délégation des professeurs et des étudiants français a été saluée par les cris de : « Vive la France ! Vive la Sorbonne ! » Hier encore, je trouvais, dans la correspondance du conseil général des Facultés, des lettres de l'Amérique du Sud, adressées à monsieur le recteur, proviseur de l'Académie de Sorbonne. Nous sommes donc responsables, même devant l'étranger, d'un héritage glorieux. Nous l'acceptons tout entier. Du passé, nous ne renions rien. Nous admirons les docteurs en science sacrée du XIIIe siècle et les sorbonniens modernes, les Royer-Collard, les Cousin, les Guizot, les Jussieu, les Dumas et les Pasteur. Assumons tous ces souvenirs; nous nous sentirons ainsi plus étroitement obligés envers notre maison. Puis, comme le passé a fait son œuvre, faisons la nôtre.

La Sorbonne d'aujourd'hui où siègent les Facultés des sciences et des lettres, le conseil général des Facultés et le recteur, redevient la maison mère de l'Université de Paris, qui revit sous nos yeux; car un sentiment de solidarité unit les maîtres, groupe les étudiants en associations et rapproche les élèves des professeurs. Qu'allons-nous faire tous ensemble? Je le disais tout à l'heure, nous travaillerons, vous et nous, de notre mieux; nous enseignerons et vous écouterez. Nous formerons des lettrés et des savants, pour le profit et l'honneur de notre pays, pour mettre en valeur l'intelligence française, cet instrument propre à la découverte et à l'expression d'idées claires, justes et belles. Ce n'est pas assez. Il faut encore que notre activité soit sentie dans la vie publique.

Les Universités d'un autre pays se sont fait une place dans son

histoire. Elles ont eu l'honneur de rassembler les membres épars d'un grand peuple et de composer l'âme qui habite ce corps reconstitué. Elles triomphent aujourd'hui et elles en ont le droit; mais je suis obligé de dire que leur victoire n'est ni modeste ni généreuse. La jeunesse d'Allemagne est entraînée à la haine contre nous par la famille, l'école, le collège et par l'Université. Dans cette passion, comme dans le culte de la force allemande, elle est unanime. Une école d'historiens exalte la Prusse et l'Allemagne, et s'efforce, à tout propos, de rabaisser la France. Les mêmes hommes qui nous reprochent notre incapacité à nous élever jusqu'au vrai, notre *subjectivité*, comme ils disent, se laissent aller à l'erreur volontaire : j'en ferai quelque jour la démonstration. Ils sont ainsi les collaborateurs d'une presse qui est tout près de persuader à ses lecteurs qu'un voyageur franchissant notre frontière, passe de la civilisation à la barbarie, comme l'explorateur qui descend d'un navire européen sur la côte de Zanzibar. Or ces vainqueurs sont crus sur parole; ils marchent entourés d'un cortège de vassaux et de valets. Leurs opinions injustes et injurieuses se répandent et trouvent créance hors d'Allemagne. Une coalition morale est formée contre nous, qui est la complice de la coalition politique.

Messieurs, il faut mettre nos écoles, comme nos frontières, en état de défensive.

Allons-nous donc prêcher l'admiration de nous-mêmes, l'orgueil et la haine? Mais ce sont des sentiments de perdition. La justice, d'accord avec notre intérêt, veut que nous reconnaissions et que nous honorions les vertus d'autrui. La tâche de l'école est de nous donner confiance en nous, de repousser la calomnie venue du dehors et qui s'insinue jusque dans nos esprits, de combattre nos propres défaillances, et nos ennemis intérieurs, les pessimistes par faiblesse, les dégoûtés et les décadents par mode, les corrompus par élégance. L'histoire, celle de l'esprit français, manifesté par les lettres et par les arts, et celle des actions françaises dans la politique, la guerre et les œuvres d'humanité, doit défendre la patrie française. L'Allemagne n'a-t-elle point cherché dans le passé le plus lointain des souvenirs, qu'elle a convertis en espérances? Sans doute, un petit nombre d'Allemands ont lu les livres des érudits; la nation entière ne s'est point assise devant les chaires des professeurs, mais ceux-ci ont créé un esprit public, qui a pénétré les intelligences les plus obscures.

Le devoir des Français qui enseignent l'histoire est de donner aux écoliers une représentation exacte, l'idée, je ne craindrai pas

de dire la théorie de la France, et de son rôle dans le monde. L'histoire de la France, dans ses pages modernes, montre que nous n'avons pas besoin de haïr qui nous hait, ni de mépriser qui affecte le mépris envers nous. Elle nous dit devant combien de maîtres ces orgueilleux inclineraient encore leur servitude obséquieuse, si des souffles venus de France ne les avaient redressés. Ils ne se souviennent que de nos torts, et ils oublient nos services : ne reprochons nos services à personne, mais rappelons-les à nous-mêmes, pour nous réconforter. Nous porterons plus aisément le poids des injustices dont on nous veut accabler, jusqu'au jour où nous le secouerons de nos épaules.

Je ne voudrais point faire la part trop belle aux historiens. Tous les professeurs doivent concourir à l'éducation de l'intelligence et de la volonté. Ceux qui croiraient qu'ils ont à enseigner la grammaire simplement, et que la plus grave question du jour est de décider si l'étude du latin doit commencer en sixième ou en septième, se sont trompés dans le choix de leur vocation. Le service public dans l'Université requiert d'autres aptitudes que dans les administrations des postes et télégraphes, ou des contributions directes et indirectes, qui n'ont pas charge d'âmes.

Encore une fois, d'ailleurs, nous nous adressons, non pas seulement aux futurs professeurs, mais à tous. Toute la jeunesse, pendant le temps des études, qui la réunit avant la dispersion dans la vie, doit recevoir une flamme qui ne s'éteindra plus. Il faut que chacun de vous, étudiants, par son propre effort, se repliant sur lui-même, éclaire en lui le patriotisme instinctif, et prenne conscience de notre valeur, de notre dignité, de notre raison d'être. Il faut que les milliers de jeunes gens qui, chaque année, entrent dans la nation, y apportent, avec les lumières d'une intelligence cultivée, la foi raisonnée en notre pays ; que cette foi, pour preuve de sa sincérité, agisse ; qu'elle travaille à entraîner dans un grand courant l'esprit public divisé par des souvenirs différents et par des espérances contradictoires ; qu'elle se propose de faire prévaloir notre vieux bon sens sur les formules des sectes politiques, comme il a prévalu, il y a deux siècles, en un moment de grand péril national, sur les formules des sectes religieuses ; qu'elle avance ainsi l'heure de la réconciliation définitive dans la paix intérieure et dans la liberté. Voilà, Messieurs, le but, la fin suprême de l'éducation nationale.

Je me suis laissé emporter hors des sujets habituels de nos discours ; mais pourquoi ne saisirions-nous pas les occasions de vous parler des plus grands de vos devoirs ? J'ai pensé souvent, à la lecture des harangues prononcées en d'autres pays (la fête de

Sedan a produit toute une littérature oratoire), qu'une certaine timidité, une fausse pudeur et le respect humain qui nous retiennent de dire certaines paroles, sont des faiblesses dangereuses. Ne procédons pas ici par prétérition. Nous n'avons pas le droit de sous-entendre l'essentiel.

D'ailleurs, l'entrée dans la nouvelle Sorbonne nous invitait à rappeler les devoirs des Universités françaises. Nous les remplirons avec exactitude, modestement, sans fracas. La longue succession d'efforts, attestée par l'histoire de cette maison, ne sera pas interrompue, nous vivant. Ici nous ne sommes pas désespérés, pas découragés, pas même inquiets. Par profession, nous connaissons le passé, ses révolutions, ses erreurs et la diversité de ses fortunes. Par profession, nous préparons l'avenir; nous lui donnerons des générations qui travailleront, comme nous-mêmes, comme vous. Ce n'est donc pas à nous qu'il faut dire que l'heure présente est la dernière ou l'avant-dernière. Ceux dont l'esprit est enfermé dans le champ clos des querelles du jour, s'imaginent, à ce qu'on assure, que la vie de la France dépend de tel ou tel accident, et que notre arrêt de mort pourrait bien être prononcé l'année prochaine. Nous savons, nous, que l'histoire continuera son cours, qu'il y aura beaucoup de législatures encore, comme il y a eu jadis beaucoup de règnes, que l'avenir nous réserve des combats et des misères, mais aussi des triomphes et des joies. Nous entrons, avec cette confiance virile, dans la nouvelle Sorbonne que l'architecte a faite belle, haute et fière, élégante et gaie, bien ouverte à la lumière, avec un air d'espoir et de renaissance.

DU ROLE DE LA SOCIÉTÉ

ET DE L'ÉTAT

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, SON CARACTÈRE, SES DEGRÉS

On admet généralement que la Révolution de 89 a posé les bases de l'organisation de l'enseignement public en France et en Europe; mais, à considérer les choses de près, on constate qu'il faut beaucoup rabattre de cette assertion. Sans doute, dans l'ordre scolaire, l'inspiration des principes de 89 s'est montrée hardie et généreuse. Elle a compris d'instinct que chaque forme de société comportait son système spécial d'enseignement et que, si l'ancien régime devait faire place à l'ère moderne, il importait de former par une éducation nouvelle les citoyens du nouveau régime. Toutefois les résultats ne répondirent guère au patriotisme des intentions, et les projets scolaires des hommes de la Révolution pèchent essentiellement par le vague, le décousu, l'indécision des doctrines et des plans. Nous n'y trouvons aujourd'hui aucune règle fixe, aucune direction précise au sujet des principaux problèmes de l'éducation nationale, tels que les droits respectifs de l'individu et de l'État enseignant, le rôle et le caractère de l'instruction publique, l'organisation des établissements scolaires, le recrutement du personnel, etc.

La Constitution de 1791 se bornait à décider qu'il « sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. (Constitution, ch. 1er.)

Deux ans plus tard, l'article 22 de la Constitution de 93 déclarait que « la société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès

(1) Cet article est un chapitre d'un volume qui paraîtra prochainement sous le titre de : *les Principes de 1789 et la sociologie moderne*. Nous croyons devoir rappeler ici que nous laissons une entière liberté à nos collaborateurs; les idées qu'ils expriment leur sont personnelles et n'engagent pas la responsabilité de la *Revue*.)

de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens ». Il y avait lieu de croire que les travaux des assemblées parlementaires prendraient à tâche de commenter et de préciser ces dispositions générales de la Constitution. Mais les principaux rapports présentés à la Constituante et à la Législative par Talleyrand, Condorcet, Lakanal, Lepelletier de Saint-Fargeau, ne contiennent que des déclarations plus ou moins pompeuses, et négligent les moyens pratiques de réaliser les plans d'éducation nouvelle.

Ainsi, Talleyrand met au premier rang de son projet l'étude de la Déclaration des droits, et semble faire de l'enfant un animal politique venu au monde tout exprès pour connaître et aimer la Constitution. Mais comment parvenir à créer le citoyen chez l'enfant, par quel développement de l'organisme physique intellectuel et moral réussira-t-on à faire germer la semence des vertus civiques? Le rapport de Talleyrand reste muet sur ce point comme sur bien d'autres de première importance. Par exemple, les principes de 89 n'ont pas réussi à formuler une doctrine fixe et suivie relativement à l'action de l'État, et à ses limites en matière d'enseignement. Talleyrand et Condorcet concluent à l'incompétence de l'État comme éducateur, et refusent de confier la fonction sociale d'enseigner à une corporation laïque comme l'Université. « La puissance publique, dit Condorcet, ne peut pas établir un corps de doctrines qui doive être enseigné exclusivement. » L'État doit s'abstenir de toute propagande en faveur des principes de la Constitution : « Si l'on entend qu'il faut enseigner la Constitution comme une doctrine conforme aux principes de la raison universelle, ou exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui rende les citoyens incapables de la juger ; si on leur dit : Voilà ce que vous devez adorer et croire, c'est une espèce de religion politique que l'on veut créer ; c'est une chaîne que l'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'enseigner à la chérir. » (Condorcet, t. VII, p. 212.)

Le plan de Lepelletier de Saint-Fargeau présenté le 13 juillet 1793 à l'Assemblée par Robespierre et voté un mois après, le 13 août, par la Convention, s'inspirait de principes absolument opposés à ceux de Condorcet. Il visait avant tout à enlever l'enfant à sa famille et à en faire la chose de l'État républicain. « Décrétons, dit-il, que tous les enfants, les filles comme les garçons, les filles de 5 à 11 ans, les garçons de 5 à 12 ans, seront élevés en commun aux frais de l'État et recevront pendant ces 6 ou 7 années la même éducation. » « Dans notre système, ajoute Lepelletier de Saint-

Fargeau, la totalité de l'existence de l'enfant nous appartient ; la matière ne sort jamais du moule. Tout ce qui doit composer la République doit être jeté dans un moule républicain. »

Il est impossible d'imaginer une suppression plus radicale des prérogatives de la famille et un accaparement plus complet de l'enfant par l'État. Barrère se faisait l'organe de ces tendances autoritaires de la Convention : « Le principe qui doit diriger les parents c'est que les enfants appartiennent à la famille générale, à la République, avant d'appartenir aux familles particulières. Sans ce principe, il n'y a pas d'éducation nationale. »

La loi du 3 brumaire an IV (25 oct. 1795) marque un nouveau revirement des idées de la Révolution. Le rapport de Daunou répudie les doctrines despotiques de la Convention et revient à la limitation des droits de l'État par les droits de l'individu et des familles. « Nous nous sommes dit : liberté d'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction, nous avons ajouté, liberté des méthodes. »

Le caractère et le but de l'enseignement public, la composition des programmes révèlent le même esprit d'incohérence et de contradiction. Ainsi, l'idée de l'instruction obligatoire est nettement, repoussée par Mirabeau et Talleyrand : « La société, dit le premier, n'est pas en droit de la prescrire comme un devoir. La puissance publique n'a pas le droit de franchir, à l'égard des membres du corps social, les bornes de la surveillance contre l'injustice, et de la protection contre la violence. » « La société ne peut exiger de chacun que les sacrifices nécessaires au maintien de la liberté et de la sûreté de tous. » La Convention elle-même recula devant l'adoption de ce principe, et dans la discussion du projet de Lepelletier, Danton n'hésitait pas à dire : « Ne contraignez pas les pères de famille, laissez-leur la faculté d'envoyer leurs enfants à l'école », sauf à se déjuger quelques mois plus tard en déclarant que « les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leur famille ».

Les hommes de la Révolution ne sont pas parvenus davantage à se mettre d'accord sur le principe de la gratuité. Les uns, comme Mirabeau, le repoussent absolument ; d'autres, comme Talleyrand, l'acceptent au premier degré, et pour les connaissances élémentaires. Condorcet réclame à son tour le bénéfice de la gratuité absolue pour tous les degrés d'instruction. Enfin Lepelletier le restreint aux enfants des familles pauvres et détermine ainsi les voies et moyens pour en couvrir les dépenses : 1° la rétribution payée par les enfants aisés ; 2° le travail des enfants ; 3° le

complément fourni par l'État. Quant à la sécularisation de l'enseignement, Talleyrand semble en entrevoir la nécessité dans le passage suivant de son rapport : « Il faut apprendre à se pénétrer de la morale qui est le premier besoin de toutes les constitutions. Il est temps de l'asseoir sur ses propres bases ; il est temps de montrer aux hommes que si de funestes divisions les séparent, il est du moins, dans la morale, un rendez-vous commun où ils doivent tous se réfugier et se réunir. » Ces vues générales sont très justes, mais comment les réaliser dans la pratique ? Par quels procédés pédagogiques opérer dans l'école primaire l'indépendance de la morale à l'égard de toute religion positive, sans porter atteinte à la conscience religieuse des enfants et des familles ? Sur quels principes s'appuiera l'instituteur pour développer chez l'enfant le sens moral en dehors des dogmes d'un culte particulier, ou des abstractions d'un système philosophique ? Voilà autant de questions fort délicates sur lesquelles le rapport de Talleyrand ne fournit aucun éclaircissement.

Condorcet recommande aussi d'enseigner au nom de la nation la morale philosophique séparée de tout catéchisme religieux. Lepelletier ne veut pas qu'on parle à l'enfant de religion positive avant l'âge de raison où il pourra faire un choix réfléchi entre les divers cultes ; jusque là il faudra se borner à l'enseignement de la morale universelle. Mais ces divers documents se réduisent à des exposés de doctrine et on y chercherait vainement une suggestion quelconque au sujet de la direction de l'enseignement qui devra adapter les principes de la morale universelle à l'intelligence des enfants.

Si nous passons maintenant à la répartition même des études, nous sommes également frappés de l'absence d'unité et de continuité dans les projets de la Révolution. Le système de Talleyrand établissait ainsi les degrés d'instruction : l'école primaire de canton, l'école moyenne secondaire de district ou d'arrondissement, les écoles spéciales professionnelles établies dans les principaux chefs-lieux, et enfin l'Institut national qui représentait à Paris l'enseignement supérieur.

Le programme de l'École primaire cantonale embrassait un champ de connaissances très étendu : la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire, la géographie, la langue française, les vérités religieuses avec adjonction des principes de morale, de logique et de politique.

Au-dessus de l'école cantonale, le programme des écoles de district ou d'arrondissement comprenait les langues anciennes,

une langue vivante, l'histoire et la religion, l'histoire universelle et une étude approfondie du droit politique.

Quant aux écoles du troisième degré, dites spéciales (4 écoles de médecine, 20 écoles de droit, 23 écoles militaires), on devait y enseigner la religion, le droit, la médecine, l'art militaire.

Enfin toutes les ressources de l'instruction supérieure devaient se concentrer dans l'Institut national, situé à Paris; et la province était dépourvue de tout établissement de cette catégorie.

Les lacunes de ce plan éclatent à tous les yeux : choix défectueux du canton pour siège de l'école primaire; extension démesurée des programmes de l'instruction primaire; confusion de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur dans les écoles de district, et dans les écoles spéciales de département.

Condorcet ne propose plus seulement quatre, mais cinq degrés d'instruction : l'école primaire, l'école secondaire, les instituts, les lycées équivalant aux Facultés, et enfin la Société nationale des sciences et des arts. Il établissait des écoles primaires non plus dans chaque canton comme Talleyrand, mais dans chaque village de 400 habitants, et des écoles secondaires dans chaque district, et dans les villes de 4 000 habitants. Le programme de ces écoles secondaires comprenait : 1° les notions grammaticales nécessaires pour parler et écrire correctement; l'histoire et la géographie de la France et des pays voisins; 2° les principes des arts mécaniques, les éléments pratiques du commerce, le dessin; 3° des développements sur les points les plus importants de la morale et de la science sociale avec l'explication des principales lois, et les règles des conventions et des contrats; 4° des leçons élémentaires de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle relatives aux arts, à l'agriculture et au commerce.

Le plan d'études des écoles du troisième degré ou instituts se distinguait du projet de Talleyrand par ce trait caractéristique que son auteur maintenait aux langues anciennes une place prédominante dans le programme, tandis que Condorcet subordonne franchement les lettres aux sciences et relègue au second plan l'étude des langues mortes. « Ne suffit-il pas de mettre les élèves en état de lire les livres vraiment utiles écrits en latin et de pouvoir, sans maître, faire de nouveaux progrès ?... L'étude longue, approfondie des langues anciennes serait peut-être plus nuisible qu'utile. » La Convention reprendra plus tard cette conception de Condorcet en instituant par le décret du 25 février 1795 les écoles centrales destinées à remplacer les collèges. La fondation des écoles centrales reposait sur une idée juste qui consistait à

élargir le programme de l'enseignement secondaire et à accueilir, dans le plan d'études, les études nouvelles sans sacrifier les anciennes; mais cette institution entraînait un grave inconvénient : l'accumulation excessive des connaissances et l'encombrement des programmes encyclopédiques où, à côté des mathématiques et des langues anciennes, on introduisait les langues vivantes, des arts pratiques comme l'agriculture, les arts et métiers et l'hygiène, des sciences spéciales comme l'économie politique.

Pour en finir avec le projet de Condorcet, il organisait l'enseignement supérieur dans les lycées, mais, à l'encontre du système de Talleyrand, ces établissements étaient disséminés sur toute la surface du territoire. Il s'inspirait du même principe décentralisateur dans la création de la Société nationale des sciences et des arts, sorte d'Académie dont la moitié devait être recrutée dans les départements.

Au point de vue du recrutement des professeurs, la Révolution oscillait d'un extrême à l'autre. Avec Talleyrand elle plaçait directement le personnel enseignant sous la dépendance du pouvoir, en remettant au roi les nominations des professeurs et en refusant à ceux-ci l'inamovibilité de leurs fonctions; avec Condorcet, elle tendait à créer une sorte de corporation indépendante de l'État, grâce à un système qui confiait au corps enseignant le soin de se recruter lui-même par une série de sélections hiérarchiques. Ainsi les professeurs des lycées devaient être choisis par la Société nationale; les professeurs des lycées, à leur tour, nommeraient les professeurs des instituts. Enfin, pour les écoles primaires, les professeurs des instituts dressaient une liste d'éligibles parmi lesquels les maîtres seraient choisis. Ce choix appartenait au Conseil municipal ou à l'Assemblée des pères de famille. Cette singulière combinaison ne risquait-elle pas de soustraire le personnel enseignant à tout contrôle de l'autorité centrale, et, en fin de compte, de désarticuler complètement le mécanisme de l'éducation nationale?

Sur la question de l'instruction des femmes, la Révolution ne parvenait pas non plus à la consistance et à l'harmonie des doctrines. Talleyrand, se référant au principe de la diversité des sexes, prêche la diversité et l'inégalité de l'éducation entre les hommes et les femmes. Il limite le rôle de la femme aux fonctions de la vie domestique et lui interdit toute intervention dans le domaine politique, comme opposée à sa nature et à sa destination. Au contraire, Condorcet invoque l'égalité d'intelligence entre les hommes et les femmes pour justifier l'égalité d'éduca-

tion. Il déclare formellement que l'instruction doit être la même pour les hommes et les femmes, et, comme on ne saurait éviter la réunion des sexes dans les circonstances de la vie, il demande que l'éducation leur soit donnée en commun.

Ce résumé succinct des idées de la Révolution en matière d'enseignement montre quelle faible contribution elles apportent à la pédagogie moderne et quel secours peu efficace on y trouve quand on veut leur demander la solution des principaux problèmes de l'éducation nationale. L'insuffisance et les lacunes de ces doctrines proviennent du même vice originel qui entache toutes les conceptions de la Révolution et qui consiste à envisager le problème social comme une construction d'idées abstraites au lieu d'une simple adaptation de moyens à des fins pratiques. La connaissance théorique des phénomènes sociaux et de leurs lois a encore moins manqué aux hommes de 89 que la technique nécessaire pour harmoniser les idées avec les faits, les procédés avec le but, pour appliquer l'intelligence humaine à l'agencement des rouages de cette machine prodigieusement délicate et compliquée qui s'appelle la société moderne. Si l'art s'était élevé chez eux à la hauteur de la science, quelque incomplète qu'elle fût, ils eussent évité la plupart des mécomptes et des échecs que le bénéfices d'une technique plus avancée doit précisément épargner à nos contemporains.

Ainsi, pour résoudre un des problèmes les plus importants de l'enseignement, l'équilibre des droits respectifs de l'individu et de la société, nous profitons aujourd'hui d'une série d'expériences dont ne disposaient pas nos pères de 89. Nous avons l'avantage de savoir pourquoi leur entreprise a échoué, et comment il faut nous placer sur un terrain tout différent si nous voulons échapper au même sort. On a constaté plus haut que, sur ce point, la Révolution avait été successivement ballottée d'un extrême à l'autre, depuis le libéralisme de Mirabeau et de Condorcet, qui refusait de marquer cette éducation publique au coin de l'unité nationale, jusqu'à l'autoritarisme de la Convention et de Lepelletier de Saint-Fargeau, qui enlevait les enfants à l'action de la famille pour les couler de force dans le moule de l'État républicain.

Nous connaissons aujourd'hui la cause de ce manque d'équilibre. C'est que les hommes de 89 ne se sont jamais fait une idée exacte des rapports qui unissaient l'individu et la société, ou l'État, dans l'organisme social. Pour eux, nous le rappelons, la société se réduisait à la somme arithmétique des citoyens, l'État,

à la mise en rapport des activités individuelles. Dès lors, ou bien la société n'avait qu'une existence purement nominale et artificielle et, par conséquent, aucune fonction à remplir, pas plus en matière d'enseignement qu'en tout le reste; ou bien, par la volonté arbitraire du législateur, cette abstraction de la société ou de l'État devenait la seule réalité, absorbait en elle, et écrasait de sa masse omnipotente toutes les initiatives individuelles.

On envisage aujourd'hui sous un aspect tout différent la nature du lien social, les rapports des individus et de l'État. Comme nous avons essayé de l'établir dans un chapitre précédent, la société n'est rien sans les individus, sans ses unités composantes; mais la simple juxtaposition des individus ne suffit pas à constituer le concept de la société. Les individus, soit isolés, soit groupés en associations particulières ont leur cercle d'action et leurs obligations spéciales; mais, au-dessus de ces individus ou de ces groupes, s'élève une association plus générale, dont la conscience collective s'affirme dans l'organe supérieur de l'État, et cet organe se meut aussi dans son cercle d'action et ses attributions spéciales.

Parmi ces attributions figure le développement de la culture intellectuelle et morale du pays, les citoyens isolés étant incapables d'accomplir, avec leurs seules lumières et leurs seules ressources, une tâche aussi considérable. En effet, les individus ou les groupes ne cherchent à faire prévaloir dans l'éducation que leurs vues, que leurs systèmes particuliers, ces vues ou ces systèmes ne sauraient par conséquent s'inspirer que de mobiles personnels, et poursuivre qu'un objectif provisoire, Seule, la société, et son organe, l'État, par son caractère d'universalité et de permanence, a le privilège de conformer l'éducation publique aux besoins et aux aspirations foncières du tempérament national tel qu'il s'est constitué à travers les siècles, reflétant dans la diversité de ses tendances le génie, l'âme même de la nation. L'enseignement de l'État ne représente pas seulement la société à un moment précis, à un stade déterminé de son évolution historique, mais la série tout entière des phases qui ont marqué cette évolution, les traditions du passé qui ont abouti aux réalités du présent, et contiennent en germe les possibilités de l'avenir. Dans un discours prononcé à la Chambre des députés, en 1844, M. Thiers déterminait avec une remarquable précision le caractère de l'État enseignant : « Quand nous parlons des droits de l'État, disait-il, il est besoin de comprendre toute la grandeur de ce mot; il est besoin de se figurer l'État non comme un despote qui commande au

nom de son intérêt égoïste, mais comme le représentant légal des intérêts de tous ; il est besoin de se le figurer non comme ce pouvoir dont on combat un moment les tendances politiques, ou comme une dynastie à laquelle on refuse son affection, il faut voir dans l'État, l'État lui-même, c'est-à-dire l'ensemble de tous les citoyens, non seulement de ceux qui sont aujourd'hui, mais encore de ceux qui ont été ou seront, la nation, en un mot, avec son passé, son avenir, avec son génie, sa gloire et ses destinées. »

Les droits et les devoirs de l'État enseignant se fondent donc sur la nécessité d'un organe assez supérieur aux intérêts et aux passions individuelles ou corporatives, assez pénétré du sentiment de sa durée et de sa responsabilité collective pour envisager impartialement les problèmes de l'éducation, muni d'ailleurs de ressources pécuniaires suffisantes pour ne pas reculer devant les sacrifices nécessaires au progrès de l'enseignement national.

Il n'y a donc là, on le voit, aucun principe transcendant et métaphysique, mais simplement ajustement d'un moyen à une fin pratique. Le mécanisme social se propose comme but la culture la plus intensive possible de la communauté, et organise par l'enseignement de l'État le rouage qu'il juge le mieux adapté à cette fonction.

La destination même de ce rouage règle et délimite sa sphère d'action. Il ne doit pas absorber en lui, par une sorte de monopole, toutes les activités intellectuelles et morales des membres du corps social. C'est peut-être le meilleur agent de transmission de la culture mentale, mais un agent unique ne saurait en aucun cas pourvoir exclusivement à une mission aussi complexe, Les particuliers et les associations conservent le droit d'enseigner, à côté de l'État, d'abord parce que l'enfant appartient à la famille avant d'appartenir à l'État, puis, parce que l'intégrité du groupe familial serait atteinte du jour où il ne pourrait choisir le mode d'éducation qui lui semble le plus adéquat au tempérament et aux aptitudes de ses membres, et enfin parce que cette lésion de l'organisme familial ne manquerait pas de produire un contre-coup nuisible à l'organisme social.

On revendique avec raison la liberté des parents dans l'éducation comme un besoin essentiel, comme une attribution nécessaire du chef de famille ; mais on a tort d'opposer cette liberté aux prérogatives de l'État. Au fond, il n'existe entre elles aucune opposition, aucune antinomie irréductible. La société est la première intéressée à ce que les institutions privées prospèrent à côté des établissements de l'État, à ce qu'il règne entre eux une

concurrence féconde pour le développement intellectuel de la nation, car les deux rouages ont à remplir chacun une fonction distincte dans le régime scolaire.

Nous l'avons constaté plus haut : l'enseignement de l'État représente l'évolution intégrale de la collectivité nationale dans le domaine de l'éducation; en d'autres termes, il s'inspire à la fois des traditions du passé, des nécessités du présent et des aspirations de l'avenir; par suite, ce triple caractère doit influer sur la structure de ses plans d'études et lui interdire les expériences hâtives et aventureuses. L'État ne doit pas courir de risques en matière d'enseignement, parce que son initiative engage la communauté tout entière et parce qu'on a bien plus de peine à réparer les effets de tentatives mal conçues ou mal exécutées quand elles portent sur l'ensemble du corps social.

Il est donc très difficile à l'État d'exercer une influence franchement progressive dans les questions scolaires; tout ce qu'on peut lui demander c'est de ne point se laisser dominer par l'esprit de réaction et engourdir dans la routine; c'est d'adopter à son tour, en temps opportun, les réformes consacrées par l'exemple d'initiatives particulières.

Mais ce rôle que l'essence même de l'État lui défend de jouer, revient naturellement aux individus et aux établissements privés. Ceux-ci ont la faculté de tout entreprendre, de tout oser, en matière d'éducation, car leurs essais n'embrassent jamais qu'un champ d'application partiel et n'ont qu'une portée restreinte. En cas d'échec, ils ne risquent de compromettre que leurs ressources, que leur crédit personnel, et ils peuvent aisément obvier aux conséquences d'une expérience malheureuse, quand elles atteignent seulement une fraction de la communauté.

Il faut donc moins voir, dans la liberté de l'enseignement privé, un désidératum du droit individuel qu'une garantie du développement de l'organisme social. Elle n'est d'ailleurs pas absolue et rencontre précisément sa limite dans le rôle supérieur de l'État enseignant. En effet, l'instruction privée constitue bien un rouage indispensable au mécanisme social, pourvu toutefois que la marche de ce rouage ne dérange pas le fonctionnement de l'ensemble, ou des rouages concomitants. Or, si l'enseignement distribué par les individus ou les associations restait absolument maître de ses mouvements, résisterait-il à la tentation de tenir en échec l'enseignement public? Au lieu de contribuer à l'équilibre et à l'harmonie, il deviendrait alors une cause de trouble et un dissolvant dangereux.

Aussi, la sociologie moderne, tout en revendiquant la liberté de l'instruction privée, la subordonne à la condition expresse du respect de la Constitution et des lois de l'État; car la société, soucieuse de sa conservation, ne peut tolérer qu'un système quelconque d'enseignement inculque aux générations nouvelles le mépris des principes moraux et légaux sur lesquels elle repose. Dans ses établissements, l'État a le devoir d'initier les élèves à l'intelligence et à l'amour de la constitution politique ; il outrepasserait ses droits en voulant imposer la même obligation aux institutions privées qui gardent l'indépendance de leurs vues et de leurs préférences personnelles; mais d'autre part, l'État se suiciderait s'il laissait cette indépendance aller jusqu'à l'affaiblissement ou à la négation de ses prérogatives essentielles.

Telle est l'origine du droit de surveillance et de contrôle que l'État s'attribue sur les établissements privés, contrôle qui doit s'exercer avec une grande largeur d'esprit et se restreindre volontairement au seul point de vérifier si l'enseignement des écoles privées ne menace pas la cohésion des liens sociaux et la solidarité nationale.

Après avoir essayé de délimiter le domaine respectif des individus et de la société en matière d'enseignement, nous devons étudier un problème encore plus important : le caractère et la composition de l'enseignement distribué par l'État. Ici la pédagogie n'a pas de meilleur guide que les indications simultanées de la psychologie et de la sociologie. Qu'est-ce que l'homme? Qu'est-il destiné à devenir sous l'influence de la discipline sociale, grâce aux développements des instincts naturels et des penchants sociaux? Quel assemblage et quel équilibre de facultés la société réclame-t-elle des individus, l'État des citoyens, pour remplir leur fin spéciale?

On pourrait définir l'homme une activité à triple face selon qu'on envisage le côté physique, intellectuel ou moral de sa nature.

L'individu doit se préoccuper en première ligne de l'éducation physique parce qu'elle est le fondement, le ressort de l'éducation intellectuelle et morale, parce que les dispositions de l'esprit et du caractère ont besoin, pour leur complet épanouissement, de s'appuyer sur une organisation physique solide et bien équilibrée.

La physiologie et la psychologie modernes démontrent de plus en plus l'étroite parenté du corps et de l'esprit, les répercussions constantes du physique sur le moral, et du moral sur le

physique; en un mot la solidarité intime des différentes parties de l'organisme humain. La vigueur du tempérament physique paraît donc être pour l'individu une condition essentielle de son succès dans le monde, de son aptitude à surmonter les épreuves de la lutte pour la vie, à propager son espèce, à maintenir la vitalité et la puissance de sa race, comme aussi à s'assurer par l'exercice d'une profession ou d'une carrière les instruments de la richesse, de la prospérité et de la considération publique.

L'État ne réclame pas moins que l'individu des corps robustes et résistants ; car la force des sociétés s'affirme surtout par l'accroissement de leur natalité, et toute nation dont la population décroît ou reste stationnaire subit, de ce chef, une infériorité dans la concurrence vitale et bientôt une déchéance irrémédiable. De plus, les peuples contemporains sont tous obligés d'entretenir des armées plus ou moins considérables, les uns pour satisfaire l'esprit de rivalité et de conquête, triste héritage du passé qui ne semble pas près de reculer devant la civilisation; les autres, pour sauvegarder leur indépendance nationale contre les empiétements de leurs voisins ; or, un système militaire efficace ne se conçoit pas sans un entraînement préalable ; cet entraînement implique une éducation physique commencée de bonne heure, poursuivie méthodiquement dans les établissements d'instruction privée ou publique, et susceptible d'habituer les jeunes gens à supporter virilement les fatigues corporelles et les secousses morales inséparables du métier militaire.

Enfin, les nations modernes n'ont pas seulement à déployer leur puissance dans les luttes de la guerre ; leur force d'expansion se manifeste aussi par le besoin de franchir les limites trop étroites de leur territoire, de créer sur le sol étranger des succursales de la métropole, qui ouvrent des débouchés à la surabondance de leur sève, au trop-plein de leur activité, et propagent jusqu'aux confins du globe l'influence de l'esprit national. Le goût des entreprises coloniales, trop longtemps négligé, semble avoir aujourd'hui un regain de faveur. Ce n'est pas là un courant factice et passager, il correspond trop bien aux nécessités économiques des sociétés actuelles, à cette recherche des aventures et à ce goût du risque qui distingueront toujours les organisations robustes et les caractères énergiquement trempés. Aussi bien le nombre de ces organisations et de ces caractères constitue-t-il le critérium le plus certain de l'énergie et de l'activité des peuples. Toute nation qui se repliera sur elle-même, qui contractera des habitudes casanières et se restreindra à son marché intérieur pour la fabrica-

tion ou l'écoulement de ses produits, qui n'enverra plus au dehors ses colons, ses missionnaires, ses voyageurs, est condamnée à une diminution d'influence et à un rapide déclin.

Or, pour remplir efficacement leur rôle assimilateur, ces pionniers de la civilisation ont besoin, avant tout, d'une santé solide, d'une organisation physique prête à supporter l'insalubrité du climat, les variations de température, l'insuffisance ou la défectuosité de l'alimentation, les maladies, l'hostilité des populations, en un mot, toutes les épreuves fatalement réservées aux colonisateurs. Aussi la société doit-elle encourager de tout son pouvoir les institutions qui se proposent le développement corporel de l'individu par des exercices appropriés, comme la gymnastique, l'escrime, la marche, les courses de montagne, les excursions nautiques, etc., et distribuer dans les établissements publics ce genre d'éducation avec la même sollicitude que l'éducation intellectuelle et morale.

Quand la société a assuré le recrutement de citoyens valides et sains, il lui reste à accomplir la seconde moitié de sa tâche, la formation d'esprits bien meublés et équilibrés, en mesure de suffire à toutes les obligations de la vie.

Ainsi que l'a justement remarqué H. Spencer, l'éducation, sous peine de manquer son but, doit être une préparation à la vie complète : sur les bancs de l'école, l'élève ne se borne point à accumuler des connaissances spéculatives, sans rapport avec sa destination future, et qu'il n'aura guère l'occasion d'appliquer après le terme de ses études. Tout ce qu'il acquiert doit tendre à lui faciliter l'exercice des activités diverses qui l'attendent au seuil de la vie pratique.

De là résulte le caractère essentiellement mobile et relatif des plans d'éducation. Chaque état de société demande un système d'éducation en harmonie avec ses besoins et ses tendances intimes. Ainsi, sous une monarchie, sous une oligarchie où l'existence oisive de cour et de salon tient une place dominante, où il est loisible aux classes privilégiées de laisser retomber tout le poids de la production sur les classes inférieures, où l'industrie et le commerce, encore à l'état embryonnaire, s'effacent devant le prestige souverain de la littérature et des beaux-arts; sous un tel régime, les sujets peuvent se contenter d'une culture de pure forme apte à produire des courtisans émérites, des humanistes et des dilettanti. Mais, quand le rôle des cours ou des salons diminue tous les jours, quand le mérite personnel, l'hérédité ou le rang social ouvrent l'accès des emplois publics; quand les conditions

économiques imposent de plus en plus le travail manuel ou intellectuel à toutes les classes, sous peine de déchéance prochaine, les citoyens des États démocratiques réclament une culture substantielle et intensive qui développe toutes les facultés et en favorise l'épanouissement dans les sphères multiples de la famille, de l'atelier ou du comptoir, de la cité politique.

Ce qui doit surtout distinguer l'enseignement moderne, c'est la variété, la souplesse, la plasticité de son organisation. Il ne cesse pas pour cela d'être homogène, car l'unité de l'esprit national persiste toujours à travers la variété de ses cadres; mais il est tenu de se conformer à la structure d'une société éminemment complexe et spécialisée; il doit se plier à la satisfaction de tous les besoins et se transformer périodiquement suivant les conditions d'époques et de milieux. Aussi la culture de l'intelligence et de la volonté qui constitue la base de tous les programmes d'études subit-elle une foule de modifications appropriées à l'âge ou à l'état intellectuel des élèves et à la place qu'ils semblent devoir occuper dans la hiérarchie sociale.

Mais, dira-t-on, il n'y a plus de classes dans la société moderne, l'égalité des conditions a définitivement remplacé le règne du privilège, et tend à devenir de plus en plus la loi universelle de notre temps. Dès lors, pourquoi ne pas adopter un système d'enseignement identique et intégral qui ouvre à chacun indistinctement l'entrée de toutes les carrières et de tous les emplois? Cette conception niveleuse de l'enseignement paraît d'abord séduisante : mais elle est en opposition avec la réalité des choses.

La société moderne n'admet pas, en effet, de classes fermées et impénétrables les unes aux autres. Le jeu même des forces économiques ne cesse d'opérer entre les couches sociales un triage et une fusion qui détruisent les classifications artificielles de l'ancien régime; mais les hautes situations sociales, qu'elles se recrutent par la naissance et la faveur, ou par le travail et le mérite personnel, seront toujours en nombre limité. La loi d'adaptation condamne donc la chimère d'une éducation identique pour tous les citoyens et ne tenant compte ni de leur provenance ni de leur destination probable. Sans doute la société doit, à chaque instant, puiser dans les couches profondes de la nation le renouveau de sa sève et les éléments de son évolution; mais elle ne manquerait pas de s'affaiblir en provoquant un déclassement factice des conditions, en suscitant, par une culture mal réglée, des forces sans emploi qui rejetteraient sur l'état social la responsabilité de leurs déceptions.

Nous verrons plus loin comment la répartition des degrés de l'enseignement public permet à l'État de résoudre cette apparente antinomie : porter la culture intellectuelle à son maximum d'intensité, développer toutes les branches d'instruction, et cependant éviter que ce développement de leurs facultés n'inspire aux individus le dégoût de leur milieu, de leur condition, et ne les entraîne à poursuivre dans une sphère supérieure le mirage d'une destinée pour laquelle ils ne sont point faits.

L'État moderne se heurte encore à une autre antinomie : d'une part, il ne saurait abandonner aux individus ou aux associations le monopole de l'éducation morale, sans abdiquer une de ses fonctions essentielles; de l'autre, comment accomplir cette tâche avec l'impartialité voulue, et en se gardant de tout empiétement sur la liberté des individus et des familles? Pour résoudre ce difficile problème, l'État doit prendre nettement conscience de sa fin morale, qui consiste à réunir tous les membres du corps social par un lien commun de sympathie et de désintéressement. Refréner l'égoïsme, développer l'altruisme, tel est le but primordial de l'État, et il devra adopter le système de culture morale le mieux adapté à ce but.

Ce principe exclut tout enseignement public fondé sur les dogmes d'une religion positive, puisque cet enseignement n'exercerait aucune action sur les individus étrangers à ces dogmes ou aux pratiques de ce culte. Un enseignement à base religieuse est incompatible avec une société qui prétend grouper sous ses lois tous les membres de la communauté, abstraction faite de leurs confessions particulières et de leurs dissidences sur les questions religieuses ou métaphysiques. Une morale antireligieuse ne conviendrait pas davantage, car elle blesserait et aliénerait ceux qui voient dans les religions positives l'unique support des doctrines morales.

Or, l'intérêt immédiat de l'État commande de laisser leur libre jeu à tous les ressorts de la moralité, de ne tarir aucune des sources susceptibles d'alimenter la vie morale d'une nation. Ce que l'Etat poursuit avant tout, c'est, nous le répétons, le refoulement des instincts égoïstes et anti-sociaux, le triomphe progressif des tendances sympathiques et désintéressées, la multiplication des actes de dévouement et de patriotisme; mais il doit répudier l'esprit d'exclusivisme quant au choix des moyens propres à atteindre ce résultat, quant à la nature des mobiles d'où émanent les actes moraux accomplis à son profit.

Le médecin, l'ingénieur, le colon, le soldat qui risquent leur

vie par sentiment philanthropique, respect du devoir professionnel, ou par toute autre considération purement humaine, ne servent pas moins les fins de la société et de l'État que la sœur de charité ou le missionnaire qui, guidés par des mobiles religieux et surnaturels, consacrent leur existence au soin des malades, à l'instruction des tribus sauvages, et à l'œuvre patriotique de la colonisation. Que ces mobiles aient une valeur inégale aux yeux du sociologue, nous ne le contestons pas ; mais l'art politique exige qu'on les maintienne sur le même rang, puisqu'ils aboutissent à des actes analogues de solidarité sociale et de dévouement ; mais l'homme d'État doit avoir le sens assez objectif pour apprécier une conduite dont les mobiles lui demeurent étrangers.

La neutralité de l'enseignement public implique donc l'abstention de tout prosélytisme religieux ou antireligieux. Mais elle n'exprime que le côté négatif de la fonction morale de l'État. Tout en respectant les convictions individuelles, l'enseignement de l'État doit inculquer aux jeunes générations un attachement éclairé aux doctrines morales et civiques sur lesquelles repose son existence, leur retracer la filiation historique de ses principales institutions, comment elles plongent leurs racines dans le passé, et pourquoi l'importance des services rendus leur donne droit de compter sur la gratitude de l'avenir.

Le caractère de l'instruction morale de l'État se conformera nécessairement aux degrés de l'enseignement, à l'âge et au niveau intellectuel des élèves : ainsi, dans les écoles primaires, le maître s'interdira tout enseignement dogmatique de la morale pour lequel il n'aurait probablement pas la compétence requise, et que son auditoire serait, en tout cas, incapable de s'assimiler. Les enfants de l'école primaire ne parviennent pas à pratiquer les devoirs de leur âge en vertu d'axiomes abstraits ou de démonstrations théoriques. Ce qu'il faut surtout exercer chez eux, c'est le sens ou l'instinct moral transmis par l'hérédité, au moyen de faits réels et concrets, d'exemples empruntés soit à la tradition historique, soit au milieu contemporain dans lequel ils vivent, absolument comme on s'adresse à leur instinct esthétique au moyen d'images ou de spectacles accessibles à leur yeux et à leur imagination.

Dans le choix de ces leçons de morale pratique, dans cet enseignement par l'aspect des vérités morales, l'instituteur doit se soustraire à toute vélléité d'intolérance. Il suffit que l'esprit de solidarité, de dévouement ou de pitié sociale inspire les actes, pour qu'on les présente à l'enfant sans s'inquiéter autrement des mobiles de leurs auteurs.

Une enquête impartiale sur les réalités de la vie morale nous prouve qu'à l'origine les notions morales ont toujours été plus ou moins associées aux idées religieuses ; c'est seulement dans le cours de leur évolution qu'elles se sont peu à peu dégagées de l'empreinte religieuse pour conquérir leur autonomie, pour se fonder sur les règles du droit, sur les lois de la science sociale. De plus, l'imagination et le sentiment jouent un bien plus grand rôle que la logique et la réflexion dans les développements de la moralité chez les enfants ; il ne faut donc pas s'étonner si leur initiation à la vie morale s'opère plus aisément sous le couvert des influences religieuses traditionnelles. En ce cas l'instituteur aurait tort de répudier le concours de ces influences favorables au succès de sa mission.

Dans l'enseignement secondaire la situation se présente sous un aspect différent. Ici les enfants sont généralement plus âgés, appartiennent à un milieu social plus cultivé, et se préparent à recevoir une éducation plus prolongée, plus complète que celle des élèves de l'école primaire. Par suite le maître est plus libre de ses mouvements pour organiser un enseignement moral approprié à ces nouvelles conditions. Il ne s'agit plus seulement, comme dans l'école primaire, d'éveiller l'instinct moral des élèves par des exemples concrets, par des récits, des faits passés ou contemporains. C'est là, certes, un auxiliaire toujours précieux que le professeur ne devra point dédaigner ; mais le moment est venu d'agir plus directement sur le sens moral, et de mettre l'élève en présence des divers systèmes d'éthique qui se sont partagé la conscience humaine.

Comme on le voit, nous conseillons l'examen et l'étude comparative de ces systèmes, préalablement à la construction des bases théoriques de la morale. C'est précisément cette critique de la série des doctrines qui servira d'introduction à l'exposé d'une morale dogmatique, car l'éthique moderne ne saurait s'établir solidement que sur les assises de l'histoire, que sur la synthèse des théories émises par les penseurs de toutes les nations et de toutes les époques relativement aux grands problèmes de la vie individuelle et sociale, problèmes dont la solution varie suivant la structure particulière et les besoins du milieu environnant. Grâce à la discussion des lacunes et des mérites respectifs de ces systèmes, l'élève sera mis en mesure de faire entre eux un choix éclairé et d'apprécier quels éléments il convient d'en éliminer, quels autres l'organisme moral de la société moderne est susceptible de s'assimiler. L'enseignement philosophique et moral de

l'État revêtira ainsi un caractère bien moins dogmatique que critique et historique. On a cru longtemps en France qu'une philosophie d'État devait remplacer l'ancienne religion d'État. Mais l'État n'a pas plus mission de répandre une doctrine philosophique qu'une religion déterminée. De même qu'il lui appartient de protéger tous les cultes reconnus, sans en favoriser aucun, de même il doit accueillir dans ses établissements tous les systèmes philosophiques sincèrement et sérieusement enseignés, sans accorder à aucun en particulier le monopole de la propagande. Jusqu'ici le spiritualisme a été pour ainsi dire en France la doctrine officielle de l'État. Mais nous ne sachons pas que ce patronage ait beaucoup augmenté le crédit et la vitalité de ce système philosophique. Si le spiritualisme est destiné à reculer devant les progrès de la science positive, sa qualité de philosophie officielle ne le sauvera pas du déclin.

Nous ne réclamons point d'ailleurs de situation privilégiée pour telle autre théorie, panthéisme, criticisme ou positivisme, qui pourrait être appelée à recueillir sa succession! Selon nous, les professeurs des établissements de l'État ne doivent pas imposer d'autorité leur doctrine, quelle qu'elle soit, comme des prédicateurs imposent les dogmes d'une religion. Leur enseignement doit garder les allures indépendantes de la science, qui propose librement ses méthodes et ses solutions, sans autre souci que de présenter tous les systèmes sous leur jour le plus vrai, le plus complet, et d'adapter le résumé de ces systèmes aux conditions de l'esprit et de la vie modernes.

Après avoir déterminé la fonction intellectuelle et morale de l'État, il nous reste à examiner les moyens de répartir les degrés de l'enseignement public, suivant les besoins de diverses fractions de la société, afin d'éviter ce déclassement dont nous signalions plus haut le péril. Les hommes de la Révolution avaient déjà esquissé le plan de cette répartition, en décidant qu'il y aurait trois degrés d'instruction publique : l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Seulement ils hésitèrent, comme nous l'avons vu, sur la formule qui devait résumer les traits essentiels de l'instruction primaire : obligation, gratuité, laïcité.

En effet, du moment où l'on envisage la question de l'enseignement au point de vue du droit individuel absolu, il est bien difficile de ne pas prendre l'obligation pour une dérogation à la liberté du père de famille, et de découvrir chez l'enfant non majeur aucun droit imprescriptible qu'on puisse opposer à celui des parents. Pour justifier le principe de l'obligation, il faut se placer au point

de vue plus large et plus concret de l'intérêt social : car si le père a le droit de méconnaître son devoir en ne faisant pas instruire son enfant, le but supérieur de sa conservation et de son développement prescrit à la société de répandre la plus grande somme possible de lumières et d'assurer par une éducation appropriée le meilleur recrutement des carrières et des fonctions qui constituent l'organisme social. L'État a un intérêt vital à ce que tous les citoyens soient en mesure de remplir leurs multiples charges domestiques, professionnelles et publiques ; donc, si le défaut d'instruction empêche ou du moins contrarie l'accomplissement de ces obligations, l'État intervient légitimement dans la sphère de l'individu et de la famille, comme organe directeur de la vie collective qui exerce son hégémonie sur les parties de l'ensemble.

De même, comment justifier la gratuité de l'enseignement primaire tant qu'on s'appuie sur les considérations exclusives du droit abstrait? Pourquoi obliger ceux qui n'ont pas d'enfants, et qui se soucient peu des avantages de l'instruction, à contribuer aux dépenses de l'enseignement public? La gratuité se conçoit à la rigueur pour les familles indigentes, incapables de subvenir à l'éducation de leurs enfants ; mais il semble illogique et injuste d'exonérer les familles aisées des frais de cette éducation pour rejeter cette charge sur l'ensemble des contribuables.

La question prend une autre physionomie dès qu'on y introduit les arguments d'utilité pratique et d'avantage social. L'instruction de tous les citoyens revêt-elle une importance suffisante au regard de la communauté pour prendre rang parmi les services publics? La société a-t-elle, au point de vue moral, un intérêt aussi pressant à compter dans son sein des intelligences saines et ouvertes, des caractères fermes et droits, qu'à assurer l'entretien des voies de communication? L'ignorance et les passions antisociales qui en dérivent ne constituent-elles pas un ennemi intérieur qu'il convient de combattre par l'éducation aux frais de l'État, comme on consacre les plus importantes ressources du Trésor à l'organisation de la défense nationale contre l'ennemi du dehors?

En ce cas, tous les citoyens, célibataires ou mariés, riches ou pauvres devront contribuer également aux dépenses de l'instruction nationale comme à celle des autres services publics. Il importe peu aux malades ou aux infirmes que les rues soient bien percées et bien éclairées, qu'un bon recrutement de la police maintienne la sécurité ; songe-t-on cependant à les exempter de la part de l'impôt afférente à ces services? Aucun membre du corps social

ne saurait davantage se soustraire au devoir de garantir par l'instruction, l'hygiène intellectuelle et morale de la communauté, chacun ne dût-il même pas bénéficier directement des sacrifices consentis par tous.

L'utilité générale limite aussi l'application du principe de la gratuité à l'enseignement primaire; car, s'il est indispensable à la stabilité de l'édifice social que tous les individus, sans distinction de classes, reçoivent gratuitement un minimum de connaissances élémentaires, surtout quand les institutions politiques reposent sur le suffrage universel, l'intérêt bien entendu de l'État commande de ne pas susciter, par la gratuité des autres degrés de l'enseignement, une pléthore de capacités qui se stériliseraient faute de débouchés et deviendraient un ferment dangereux pour la société. Dans l'enseignement secondaire on donnera une satisfaction suffisante au principe de la gratuité si l'on réserve un certain nombre de bourses aux jeunes gens dont l'État pourra utiliser plus tard les talents dûment constatés par des épreuves spéciales.

Quant à la laïcité, elle ne comporte pas les mêmes restrictions et doit exister à tous les degrés de l'enseignement public pour deux raisons essentielles : 1° le mélange, sur les bancs des écoles, lycées ou Facultés, d'élèves appartenant à toutes les confessions religieuses et, par suite, l'embarras de conformer l'instruction religieuse à la diversité de ces confessions; 2° l'inconvénient de confier l'enseignement religieux à un maître qui souvent en répudie les dogmes et ne possède ni la compétence ni la conviction voulues pour cette tâche. Mais si l'école primaire doit être « unsectarian », comme disent les Anglais, en ce sens que l'instituteur se désintéresse de l'enseignement des dogmes et des formules d'une religion positive, elle doit aussi proscrire scrupuleusement l'esprit de prosélytisme antireligieux.

Telle est la véritable acception de la neutralité de l'école primaire. L'État se cantonnant dans la sphère de l'enseignement profane décline sa compétence en matière d'instruction religieuse, et affirme ainsi son respect de la liberté de conscience, mais il s'interdit par cela même toute velléité de combattre ou d'affaiblir les croyances et les pratiques d'un culte quelconque. Le caractère non confessionnel de l'école n'en ferme pas nécessairement l'accès aux ministres du culte, à la condition expresse que leur présence y sera strictement limitée aux besoins de l'instruction religieuse et qu'ils n'auront aucun point de contact avec l'enseignement de l'instituteur. Sans doute les édifices du culte paraissent être l'enceinte naturellement réservée à l'éducation religieuse; mais, pour

les enfants dont la famille en témoigne le désir, on jugera équitable d'affecter le local de l'école à la même destination, sans que le principe de la neutralité en reçoive la moindre atteinte.

Cet enseignement primaire, obligatoire, gratuit et laïque, comprendra-t-il un ou plusieurs degrés? Les hommes de la Révolution, entre autres Condorcet et Lakanal, avaient jeté les bases de l'enseignement primaire supérieur qu'ils proposaient d'organiser au chef-lieu du canton; mais ici encore l'exécution se montra inférieure aux intentions, et ils ne réussirent à délimiter nettement ni la portée ni les programmes des deux catégories d'instruction primaire. L'école primaire supérieure est cependant l'appendice obligé de l'école primaire ordinaire, parce que, sur les connaissances générales indispensables aux plus humbles citoyens, elle se préoccupe de greffer les connnaissances spéciales concernant les divers métiers auxquels se destine l'élite des classes populaires.

Par son caractère professionnel, l'enseignement primaire supérieur tend à faire émerger les capacités intermédiaires entre les couches inférieures et les classes dirigeantes, et à recruter les éléments les mieux qualifiés pour toute une série de fonctions ou d'emplois, sans entraîner aucun bouleversement de la hiérarchie sociale.

Les programmes de cet enseignement ne feront qu'approfondir et développer l'ensemble de matières déjà ébauchées par l'instruction primaire proprement dite, visant plus particulièrement les applications pratiques des arts mécaniques, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, conformément aux aptitudes des sujets et aux exigences des localités.

Si l'outillage de l'enseignement primaire est aujourd'hui pourvu de ses rouages essentiels et ne comporte guère plus que des perfectionnements de détail, par contre, l'organisation de l'enseignement secondaire public présente, surtout en France, des lacunes considérables et demande une refonte générale pour répondre aux besoins de la société moderne. Cet enseignement est en effet trop longtemps resté stationnaire et unilatéral, pendant que tout se transformait autour de lui, pendant que la division du travail et la diversité toujours croissante des carrières exigeaient une structure de plus en plus souple et complexe du plan d'études. Jamais on n'a moins observé le principe de l'adaptation des moyens aux fins que dans les programmes de cet enseignement, car, imposer à tous les esprits un même système d'instruction abstraite, étrangère à l'état réel de la société,

n'est-ce point aller contre le but même de l'éducation qui doit, comme nous l'avons vu plus haut, servir de préparation à la vie complète?

Les langues mortes pouvaient sembler la base naturelle d'un système d'enseignement qui se proposait surtout de former des lettrés, des érudits, ou des aspirants à certaines carrières libérales, telles que les parlements, l'administration, la magistrature; mais, conserver ce monopole aux langues mortes dans le siècle de la science, de l'industrie et du commerce, n'est-ce pas encourir une infériorité certaine au regard des sociétés qui ont su mieux conformer leur système d'enseignement secondaire aux évolutions de leur organisme national?

En somme, le problème de l'instruction secondaire se présente sous le même aspect et doit se résoudre d'après les mêmes règles que celui de l'enseignement primaire. Il s'agit, ici comme là, de distribuer d'abord les connaissances élémentaires, soit du degré primaire, soit du degré secondaire, aux individus que des motifs divers obligent à interrompre prématurément leurs études; puis de préparer à l'exercice de leurs carrières respectives l'élite des membres de la communauté qui ont la faculté de pouvoir prolonger leur période d'éducation. Comme l'enseignement primaire supérieur vient compléter l'enseignement primaire ordinaire, ainsi l'enseignement secondaire supérieur se superpose à l'enseignement secondaire du premier degré et, dans l'un comme dans l'autre, les programmes devront se préoccuper des applications pratiques, des spécialités professionnelles auxquelles se rattachent plus tard soit les contremaîtres, les sous-officiers, soit les directeurs, les officiers de chaque carrière.

La fonction du premier cycle de l'enseignement secondaire détermine la structure de son plan d'études et la composition de ses programmes. Il doit être, nous l'avons vu, l'instrument de la culture générale élémentaire commune à tous les élèves et appropriée aux besoins de la société moderne. Or, de quoi se compose aujourd'hui cette culture générale? Les langues mortes en constituaient autrefois le pivot et le centre parce que leur connaissance était indispensable pour la grande majorité des carrières qui se partageaient le corps social, tandis que les autres éléments de cette culture, les langues vivantes, les sciences exactes, ne répondant qu'à une minorité restreinte de professions, étaient naturellement reléguées au second plan. Aujourd'hui l'équilibre s'est déplacé : les langues mortes ont cessé de faire corps avec l'ensemble des connaissances qui caractérisent la cul-

ture générale des sociétés actuelles, pour devenir une simple partie du tout, une discipline spéciale de l'instruction secondaire. Au moyen âge, et jusqu'au seuil de l'âge moderne, il paraissait beaucoup plus utile de discourir et d'écrire en latin, que de connaître à fond l'idiome national, les langues et les littératures étrangères. Maintenant personne ne songe plus à s'entretenir en latin; on a supprimé la composition latine des programmes de l'enseignement secondaire, et le moment approche où la thèse latine, dernier vestige du monopole des langues mortes, disparaîtra à son tour des épreuves de l'enseignement supérieur.

Cet effacement des langues mortes n'est pas le symptôme d'une réaction superficielle et passagère; il tient au fond même des choses, et ne peut que s'accentuer sous la pression des besoins sociaux. L'expérience a prouvé et prouvera de plus en plus que la faculté de parler et d'écrire le latin offre peu d'avantages aux citoyens de la société moderne; la loi de la concurrence vitale leur impose au contraire l'obligation d'approfondir le mécanisme de leur langue et les monuments de leur littérature nationale, de parler et d'écrire couramment les principales langues étrangères, et de se familiariser avec les éléments des sciences positives. On essayera quelque temps le système des compromis; on tentera de verser le nouveau vin dans de vieux tonneaux, de couler la plus grande somme possible de connaissances modernes dans l'ancien moule des études dites classiques; mais ces combinaisons n'aboutiront qu'à faire éclater le cadre trop étroit de l'enseignement secondaire, qu'à produire la surcharge cérébrale, et le surmenage intellectuel. C'est la période de transition et de crise actuelle où se débat l'enseignement secondaire: il ne la surmontera qu'en éliminant résolument les langues mortes du premier cycle de cet enseignement, et qu'en abandonnant aux études modernes la totalité du plan d'études du premier cycle qui leur est nécessaire pour porter tous leurs fruits.

Mais, dira-t-on, si l'on élimine ainsi l'étude des langues mortes du premier cycle de l'enseignement secondaire pour les reculer jusqu'au second, les élèves n'auront plus le temps de les apprendre. Cet ajournement intempestif ne fera qu'accélérer la décadence des études classiques, car la connaissance du grec et du latin est un travail qui ne s'improvise point, qui demande à être entrepris de très bonne heure et poursuivi lentement pendant une longue série d'années.

Cette objection, quoique spécieuse, ne nous paraît pas ébranler la réforme que nous défendons. Si les premières années de l'édu-

cation secondaire ont pour but de mettre les élèves en état de se servir de leur cerveau comme d'un instrument général d'acquisition intellectuelle, il est incontestable que l'étude des langues et des littératures fournit un des moyens les plus puissants et les les plus féconds de cet apprentissage. Mais le grec et le latin ne possèdent de ce chef aucun privilège; les langues et les littératures modernes réussissent tout aussi bien à exercer l'activité cérébrale et à mettre en jeu les opérations mêmes de l'esprit, le raisonnement, la comparaison, l'abstraction, l'analyse, la synthèse, etc.

On commettrait une grave erreur pédagogique en excluant l'étude des langues du premier cycle de l'enseignement secondaire; mais, pourvu qu'on maintienne la gymnastique de l'intelligence inhérente à cette étude, peu importe que cette gymnastique agisse sur le cerveau par l'intermédiaire des langues vivantes ou des langues mortes.

D'ailleurs les langues et les littératures modernes n'ont-elles pas sur le grec et le latin l'avantage inappréciable de mettre l'esprit des élèves en contact direct avec le milieu social où il est appelé à se développer, avec les idées et les faits, les mœurs et les sentiments qui forment la trame de la vie quotidienne? Nous croyons donc qu'au point de vue de l'excitation intellectuelle, de l'intérêt et de l'attrait de l'enseignement, l'étude des langues vivantes l'emporte sur celle des langues anciennes, et que les élèves dressés par la discipline préalable des études modernes sans mélange de grec et de latin seront bien mieux disposés à s'assimiler les études classiques quand le moment sera venu de les aborder dans le cycle de l'enseignement secondaire supérieur.

Cette opinion encore très contestée en France s'appuie sur le témoignage des pédagogues anglais les plus autorisés, entre autres Bain, Spencer, Matthew Arnold. M. A. Ellis est encore plus explicite à ce sujet dans une récente conférence sur l'acquisition des langues : « Toute personne est obligée de connaître d'abord sa langue en dehors de ses rapports avec les autres langues. Les leçons de choses devraient accompagner les leçons de langues. Nous devons avoir quelque chose à dire et à écrire, outre la langue elle-même. Après l'anglais, devraient venir l'allemand et le français. Jusqu'ici l'allemand et le français ont été regardés comme des talents d'agrément, et le latin et le grec comme l'idéal de l'éducation littéraire. Il est temps de renverser les termes. Le latin et le grec doivent devenir des talents d'agrément. Si un enfant est maître de son anglais à 10 ans, connaît son allemand à 12 ans et

son français à 14 ans, il sera à 16 ans un meilleur écolier pour le latin et à 18 ans pour le grec, que la majorité de ceux qui quittent nos écoles publiques. »

L'expérience des États-Unis nous fournit aussi sur ce point des exemples significatifs, et récemment un publiciste distingué, M. Bigot, en visitant les établissements scolaires des États-Unis, constatait avec surprise que des élèves qui n'avaient pas commencé l'étude des langues mortes avant l'âge de 14 ou 15 ans, se montraient bien plus avancés dans la connaissance de ces langues et plus habiles à traduire les monuments littéraires de la Grèce ou de Rome que les élèves de nos lycées ayant déjà fait trois ou quatre années de grec et de latin.

Dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire les études classiques reprennent leur importance et leur opportunité, comme l'instrument de culture le mieux adapté à la catégorie des futurs hommes de lettres, des érudits, des magistrats, avocats, fonctionnaires, etc., qui auront ainsi le loisir de se consacrer pendant trois ou quatre ans à l'étude approfondie des langues mortes. Mais cette section classique de l'enseignement secondaire supérieur n'absorbera pas tous les cadres de cet enseignement, car les professions pour lesquelles la connaissance des langues mortes est nécessaire, ne représentent qu'un seul courant, et non le plus considérable, de la vie moderne, et les élèves qui se destinent aux carrières scientifiques ou aux carrières industrielles et commerciales ont aussi le droit de trouver dans l'enseignement secondaire supérieur un entraînement spécial approprié à leur vocation. A côté de la section classique il y aura donc place pour une section scientifique, et pour une section industrielle et commerciale, où se classeront les élèves suivant leurs aptitudes et leur destination.

S'il convient, en effet, de prolonger le plus possible la période où les élèves peuvent suivre avec profit un programme commun sans se préoccuper de leur future carrière, il est désirable qu'ils sachent, en temps voulu, se prononcer entre les directions diverses qui s'ouvrent devant eux et faire choix d'une spécialité. Or ce moment arrive environ vers l'âge de 14 ou 15 ans, quand la moyenne des élèves a terminé les études du premier degré d'enseignement secondaire, pour aborder le degré supérieur de cet enseignement; aussi le plan d'études doit-il faciliter cette éclosion de vocations et ce choix réfléchi des carrières par la variété et la souplesse de ses cadres.

L'intervention de l'État ne se justifie nulle part comme dans l'organisation de l'enseignement supérieur, car c'est le degré d'in-

struction que les individus, courant au plus pressé, sont le plus enclins à négliger, sous prétexte qu'ils y voient une utilité moins immédiate. Or, sans un enseignement supérieur créé et contrôlé par l'État, une nation peut bien rester un atelier et un comptoir, mais elle cesserait d'être le laboratoire de la culture supérieure, des hautes spéculations de l'esprit et des recherches désintéressées de la science. De plus, comme une étroite solidarité relie tous les degrés de l'éducation publique, l'absence ou la faiblesse de l'enseignement supérieur rejaillit nécessairement sur les échelons inférieurs.

Entre l'instruction supérieure et l'instruction secondaire les points de contact s'établissent d'eux-mêmes. Un grand nombre d'élèves des lycées ou collèges visent plus loin et plus haut que l'enseignement secondaire. Le diplôme de fin d'études sert moins à constater leur aptitude dans cet ordre d'enseignement qu'à leur ouvrir l'accès d'études supérieures, soit qu'ils aspirent aux écoles du gouvernement, soit qu'ils se destinent aux carrières du barreau, de la magistrature et de l'administration. Un mouvement de va-et-vient et d'échange incessant se produit entre le corps des professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. D'une part, les agrégés, façonnés par l'enseignement supérieur de l'École normale, forment la pépinière naturelle du personnel des lycées et des collèges ; d'autre part, c'est ce même personnel qui pourvoit au recrutement des chaires de Facultés.

Entre l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire, les ramifications paraissent moins directes et la solidarité moins étroite. Cependant l'esprit scientifique ne saurait pénétrer jusqu'aux rangs les plus humbles du peuple que grâce au développement des institutions d'enseignement supérieur. En somme l'Université est la mère et la nourrice de l'école primaire, car tout système d'instruction publique bien ordonné a la vertu d'engendrer une salutaire contagion de la science qui commence par s'élaborer dans les régions élevées de l'organisme et qui gagne ensuite de proche en proche toutes les artères du corps social. Ainsi, l'instituteur de village ne sera à la hauteur de sa tâche que si le professeur de l'Université lui communique les impulsions supérieures de la conscience nationale, que s'il a le sentiment de collaborer, dans sa modeste sphère, à une œuvre collective, et la satisfaction de voir la science respectée en lui comme en la personne de ses confrères de l'Université. D'ailleurs, les matières dont on a enrichi avec raison les programmes de l'enseignement primaire ne procèdent-elles pas en droite ligne de l'enseignement

supérieur? Comment l'instituteur serait-il en mesure d'enseigner les éléments des sciences physiques et naturelles, les leçons de choses, les notions d'instruction morale et civique, si des savants illustres, ou des membres du haut enseignement, un Paul Bert ou un Jules Simon, par exemple, n'avaient voulu quitter un instant les sommets de la spéculation pour se mettre à la portée des élèves de l'école primaire? Il faut posséder à un degré éminent les vérités de la science et de la philosophie, et en avoir fait le tour, pour les réduire et les transposer sous la forme et le langage adéquats à l'atmosphère de l'école primaire, à l'étiage intellectuel de ses élèves.

Le concours du maître de l'enseignement supérieur et de l'instituteur est donc indispensable à l'œuvre de vulgarisation scientifique qui incombe à l'enseignement primaire; partout où prospère l'école du peuple, c'est qu'elle s'appuie sur une organisation vivace et féconde des Universités; partout où celles-ci végètent ou s'affaiblissent, l'instruction populaire en subira tôt ou tard le contre-coup.

L'Allemagne nous offre à ce point de vue une expérience bien instructive. Quand, après les guerres de l'Empire, elle paraissait tombée au dernier degré de l'affaiblissement national, ses hommes d'État ne virent d'autre moyen de relever ses forces qu'une réorganisation simultanée de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur. L'État reprit alors conscience de lui-même, à la fois par ses Universités et par ses écoles primaires, qui devinrent autant de foyers de patriotisme et de réveil national; les influences combinées de l'instituteur et du professeur de l'Université réunirent dans un effort commun toutes les classes de peuple et imprimèrent à la défense nationale cet élan extraordinaire qui amena la revanche. Plus tard on a attribué à l'instituteur primaire le triomphe de Sadowa; on pouvait du moins étendre au professeur des Universités allemandes la responsabilité de cette victoire, car, si l'instituteur avait fait germer le sentiment du patriotisme et l'esprit de discipline dans les masses qui forment les rangs inférieurs de l'armée, le professeur de l'Université n'avait pas moins contribué à développer ces qualités de direction intellectuelle et d'autorité morale que les anciens étudiants des villes universitaires avaient apportées dans les cadres moyens et supérieurs de l'armée active ou de la landwehr.

Après avoir déterminé le caractère et la fonction de l'enseignement supérieur dans le système général de l'éducation publique, il reste à étudier l'adaptation des moyens à la fin, en

d'autres termes, l'organisation la plus efficace et la plus pratique de cette catégorie d'enseignement. Ici deux solutions se présentent. Vaut-il mieux, à l'exemple de l'Allemagne, créer dans quelques villes importantes des établissements qui concentrent dans leur sein toutes les branches de l'enseignement supérieur et réunissent autour d'eux les étudiants des diverses Facultés? ou bien, comme l'avait fait la France jusqu'à ces dernières années, réserver à la capitale les éléments d'une Université complète et multiplier en province les tronçons isolés et épars du groupe universitaire? Au point de vue sociologique, il n'est guère permis d'hésiter entre ces deux solutions. Pour répondre à son but, l'enseignement supérieur doit être organisé sur quelques points du territoire où la densité de la population, l'activité individuelle et commerciale, les traditions historiques lui assurent un noyau important de clientèle scolaire; mais, sur ces points peu nombreux, il réclame une organisation complète qui concentre en un faisceau homogène et solidaire les branches essentielles du savoir humain. Il ne s'agit point ici de satisfaire les revendications particularistes des provinces ou des villes qui aspirent à l'honneur ou à l'avantage de posséder un centre universitaire; en pareil cas, l'intérêt local s'efface complètement devant l'intérêt général et le choix de centres d'instruction supérieure doit être uniquement déterminé par les raisons et le bien supérieur de l'État. Le système français a l'inconvénient d'entraîner la pléthore intellectuelle dans la capitale et, par contre, l'anémie et l'engourdissement de la vie mentale aux extrémités; car les étudiants qui veulent se procurer le bénéfice de l'enseignement supérieur complet sont obligés de quitter leur pays pour le séjour de Paris, tandis que l'étudiant des Universités allemandes trouve, soit dans sa ville même, soit dans le voisinage, le cycle intégral des cours d'un centre universitaire. De même, au point de vue des professeurs, le système allemand ne risque pas d'enrichir la capitale en appauvrissant la province.

Du moment où le corps des professeurs, abondamment pourvu dans les Universités régionales de toutes les ressources scientifiques, n'a plus aucun motif d'émigrer vers la capitale, il finit par s'attacher à l'endroit où son enseignement rivalise avec celui de villes plus importantes. Pourquoi l'étudiant en droit, en médecine ou en philosophie, irait-il chercher à Berlin les leçons d'un Mommsen, d'un Wirchow, ou d'un Helmholtz, puisqu'à Leipzig, à Halle, à Iéna ou à Bonn l'État met à sa disposition l'enseignement de professeurs tout aussi éminents?

Il faut d'ailleurs reconnaître que les décrets du 25 juillet et du 28 décembre 1885 ont fait de grands efforts pour rapprocher la France de l'Allemagne au point de vue de l'organisation de l'enseignement supérieur. Ces décrets constituent un exemple, trop rare dans notre pays, d'une bonne méthode de réforme scolaire, d'une juste adaptation des moyens à la fin. En effet, on y a renoncé au système traditionnel de créer tout d'une pièce des institutions, sans prendre le temps de ménager un terrain propice à leur fonctionnement, et à cet autre procédé qui consiste à les importer *ex abrupto* sur le sol national sans se préoccuper de leur acclimatation.

Les décrets de 1885 on fait mieux que d'établir du premier coup des Universités en France : ils ont déterminé les conditions d'existence de ces Universités dans le milieu où elles étaient appelées à naître; ils leur ont permis de vivre pour peu qu'elles voulussent prendre vie et conscience d'elles-mêmes. Si l'on avait décidé l'établissement immédiat de centres universitaires, en imposant par mesure législative la fusion en un seul organisme de Facultés isolées et mal préparées à la vie commune, la réforme risquait de ne pas arriver jusqu'à la pratique. Au contraire, en laissant aux Facultés la possibilité de se réunir pour gérer ensemble leurs intérêts collectifs, sous le contrôle de l'État, on jetait sans bruit le germe des futures Universités qui se constitueraient pour ainsi dire d'elles-mêmes par la force des choses, par l'habitude de traiter périodiquement dans le Conseil général des Facultés les questions intéressant les parties du groupe, et par suite le groupe tout entier.

La France possédera donc bientôt partout où elle le voudra la matière première de l'enseignement supérieur. Pour obtenir le produit, il faut maintenant compléter l'outillage, en s'assurant par les moyens convenables un personnel suffisant de professeurs et un public d'étudiants. Grâce aux communications fréquentes et au mouvement continu de va-et-vient entre l'enseignement secondaire et supérieur que nous avons constaté plus haut, le recrutement de nos chaires de Facultés s'opérera toujours aisément. La situation matérielle et morale faite aux professeurs de l'enseignement supérieur est déjà assez séduisante pour y attirer les jeunes gens de valeur, d'autant plus que le système des bourses, si on ne dépasse pas la mesure, leur facilite singulièrement l'accès d'une carrière honorable. D'ailleurs il faut compter que le développement des Universités provinciales entraînera une élévation parallèle dans le nombre et dans l'influence sociale des professeurs.

L'enseignement de nos Facultés a déjà réalisé sous ce rapport

des progrès considérables. Ce n'est plus comme autrefois une juxtaposition de chaires rares et clairsemées, monopolisées entre les mains de titulaires vieillis et quelque peu ankylosés par la routine de leur enseignement. Les locaux indignes de leur destination ont fait place à des installations spacieuses et confortables, à des bibliothèques et à des laboratoires largement pourvus où les professeurs trouvent les instruments nécessaires du travail scientifique; le nombre des chaires est considérablement augmenté sans répondre encore aux besoins de la science, et la création de nouveaux ordres d'enseignement est venue étendre l'horizon trop restreint de notre instruction supérieure. On commence à sentir circuler dans les Facultés d'aujourd'hui, qui seront les Universités de demain, le souffle de la jeunesse et de la vie.

Avec l'extension des cadres des professeurs coïncide l'augmentation du nombre des étudiants. Il suffit d'assister à un cours de Faculté pour se convaincre que la composition du public y a subi de profonds changements. Tandis qu'autrefois la minorité des étudiants était noyée dans une foule d'oisifs qui venaient écouter d'une oreille distraite la leçon du professeur, foule essentiellement mobile et passagère, les étudiants véritables forment aujourd'hui la grande majorité du public, et la régularité de leur présence réagit nécessairement sur l'enseignement. Celui-ci, au lieu de viser le succès et l'effet oratoire, prend un caractère plus sérieux, plus scientifique, à la portée d'élèves qui suivent les cours universitaires, les uns en vue d'une carrière déterminée, les autres par amour désintéressé de la science. Cette dernière catégorie d'étudiants fait la fortune des Universités allemandes. On a compris depuis longtemps, dans les pays d'outre-Rhin, que le diplôme d'enseignement secondaire ne constituait pas le but d'une éducation complète, que, sur les bancs du lycée ou de la realschule, les fils des classes dirigeantes apprenaient seulement à apprendre, et qu'ils devaient poursuivre sur les bancs de l'Université le couronnement de leurs études.

En France, au contraire, les étudiants des Facultés ne se recrutent guère jusqu'ici que parmi les jeunes gens qui se destinent à entrer dans la carrière de l'enseignement ou dans le droit et la médecine. Or, cette catégorie d'étudiants est trop restreinte pour alimenter la vie universitaire, pour grouper autour des chaires de nos Facultés un nombre suffisant d'auditeurs. Il importe donc au plus haut degré que les familles s'habituent chez nous à ne pas considérer le baccalauréat comme le terme final de l'éducation et envoient leurs fils suivre pendant deux ou trois ans les cours de

l'Université ; car vaudrait-il la peine de créer des Universités et d'améliorer le matériel et le personnel de l'enseignement supérieur, si ces établissements ne devaient pas attirer dans l'avenir une clientèle d'étudiants plus considérable ?

C'est là, avant tout, une question de mœurs sur laquelle la loi n'a guère d'influence ; mais l'organisation des cours de l'enseignement supérieur peut aussi quelque chose pour peupler les cours d'Universités et de Facultés. La Faculté de Paris a déjà tracé la voie en prenant la louable initiative d'instituer un diplôme de hautes études qui ne vise plus seulement le recrutement des carrières spéciales, telles que le droit, la médecine, le professorat des lettres ou des sciences, mais qui s'adresse aux jeunes gens dont l'unique objectif est de demander aux cours de l'Université ou des Facultés le complément d'une éducation libérale et désintéressée.

Il ne faut pas craindre de multiplier dans nos Facultés le nombre des chaires, d'y ouvrir de nouveaux cours, et de rajeunir leur enseignement, surtout celui des Facultés de droit qui, emprisonné dans la discussion aride des textes et dans un mesquin empirisme, ne répond pas au développement de la science juridique et à une conception large et philosophique du droit. La division du travail, qui est la loi du monde économique et industriel, doit s'introduire aussi dans le régime universitaire ; jamais les cadres généraux de la science ne risquent de trop se spécialiser, et la multiplication des disciplines spéciales où chaque professeur établit son domaine ne saurait que profiter à l'expansion de l'esprit scientifique. Mais la division du travail intellectuel manquerait son but si elle ne produisait la solidarité entre les diverses branches de l'enseignement universitaire, si les élèves et les professeurs n'acquéraient la conscience d'appartenir à un organisme vivant, d'être les parties complémentaires d'un seul et même tout. Ce qui contribue le plus à faire naître cette solidarité, c'est l'échange de relations entre les chaires des Universités, ce sont les communications quotidiennes d'élèves à élèves, de professeurs à professeurs. Nos Facultés ou nos Universités ne deviendront des organismes vigoureux et vivaces réellement intégrés dans la société que lorsqu'elles auront reçu, comme en Allemagne, la consécration définitive du temps et de la communauté des services rendus à la Patrie.

TH. FERNEUIL.

SUR LA POSSIBILITÉ ET L'OPPORTUNITÉ

D'INTRODUIRE

LA GRAMMAIRE COMPARÉE DU GREC ET DU LATIN

DANS LES EXERCICES

POUR L'AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

On sait qu'en 1885 d'assez grands changements ont été apportés au programme des exercices écrits imposés aux candidats à l'agrégation de grammaire. Le principal et celui qui motive les remarques auxquelles cette note est consacrée, a eu pour effet de substituer à la grande composition grammaticale, généralement affectée au développement d'un sujet unique, une série de questions, sans connexion nécessaire les unes avec les autres et relatives à des faits de morphologie ou de syntaxe concernant le grec, le latin et le français.

A notre avis, l'ancienne composition n'est pas à regretter. Le moindre de ses défauts était de nécessiter par sa forme, qui était celle d'une dissertation, des apprêts littéraires peu utiles dans l'exposé de questions d'ordre surtout technique. Mais un côté de cet exercice prêtait davantage encore à la critique; nous voulons parler de l'usage qui s'était introduit de ne le faire porter que sur un sujet unique et applicable aux trois langues précitées. Il en résultait, non seulement la mise à l'écart de toute question qui par sa nature n'aurait concerné qu'une seule ou deux d'entre elles; mais, de plus, celles qui remplissaient les conditions voulues avaient par là même une telle extension que l'exposé et la discussion des points élémentaires suffisaient largement à leur donner l'étendue requise. On demandait, par exemple, aux candidats de présenter, au double point de vue de la morphologie et de la syntaxe, soit la théorie du participe présent, soit celle du subjonctif, soit celle des conjonctions de subordination, etc., dans les deux langues

classiques et le français (1). Comment aurait-on pu exiger que les candidats, en présence de données aussi vastes à traiter en quelques heures, fissent preuves de connaissances plus étendues et plus approfondies que celles qui depuis un temps immémorial forment le bagage commun de toutes les grammaires en usage dans les classes? Dans un tel état de choses, on n'était que juste en se montrant peu difficile en matière de science raisonnée et sortant un peu de l'ordinaire. Aussi ces compositions étaient-elles presque nulles comme indications d'un savoir grammatical vraiment supérieur de la part des candidats qui prenaient part à l'examen.

La réforme effectuée en 1885 n'a apporté, du moins dans la pratique, que des remèdes très insuffisants aux inconvénients qui viennent d'être signalés. Les questions, il est vrai, ont pu s'étendre dès lors sur tout le champ de la grammaire des trois langues. Mais il est permis de constater que cette faculté n'a été que très imparfaitement mise à profit. Si, dans l'ancienne méthode, le trop d'extension des questions proposées avait pour résultat nécessaire d'abaisser le niveau scientifique des compositions dont elles étaient l'objet, dans la manière actuelle de faire on paraît n'avoir voulu exiger que la monnaie des pièces de médiocre valeur déjà avec lesquelles on s'acquittait jadis. Pour parler sans figure, les questions d'aujourd'hui, tout en ayant un caractère de diversité et d'indépendance les unes à l'égard des autres qui leur permet d'embrasser un périmètre plus circonscrit que celles d'autrefois, n'exigent généralement pas cependant un degré de savoir spécial plus élevé qu'alors. En quoi consistent-elles, en effet, pour ce qui est de la morphologie grecque et latine, seul côté par où nous voudrions en apprécier la portée? Simplement, en général, à réclamer l'indication des formes ou dialectiques, ou archaïques, ou exceptionnelles de telles ou telles parties de la déclinaison ou de la conjugaison. Nous n'hésiterons pas à le répéter, c'est insuffisant. Étant donné le niveau de la culture spéciale exigée pour les agrégations parallèles, il n'est guère admissible que les candidats à celle de grammaire ne soient tenus, en ce qui regarde les langues classiques, qu'à faire preuve de connaissances théoriques dépassant à peine celles que tout bon élève de rhétorique ou de

(1) En 1885 la question a été posée en ces termes :

Des adjectifs et des pronoms conjonctifs et interrogatifs en grec, en latin, en français.

De leurs formes.

De leur syntaxe. — Modes dont ils sont suivis dans les propositions subordonnées.

philosophie doit posséder au sortir du lycée. Rien de plus facile, du reste, que de substituer à ces questions des interrogations correspondantes dans la partie de l'examen consacrée à l'explication orale des auteurs grecs et latins du programme. Autrement dit, les questions grammaticales que nous avons en vue pourraient passer, par un simple virement dans la pratique et sans que les programmes fussent modifiés par mesure spéciale, de l'examen écrit à l'examen oral, en laissant le champ libre dans les cadres du premier pour des sujets d'une nature un peu plus scientifique.

Ces sujets qui contribueraient selon nous à donner à l'agrégation de grammaire, eu égard surtout aux langues classiques, toute la valeur spéciale que comporte son titre, auraient à porter, soit sur des généralités concernant l'origine et les premiers développements du grec et du latin qui depuis plus de cinquante ans déjà font partie de la science courante, soit sur les rapports phonétiques et morphologiques (non moins scientifiquement établis et vulgarisés) des deux langues. Bref, il s'agirait de constater par des épreuves écrites que les candidats possèdent les éléments de la grammaire historique et comparée des deux langues classiques.

Sans nous attarder davantage à l'exposé du changement que nous proposons, nous arrivons à l'indication et à l'examen des objections qu'il peut soulever.

1° Les candidats, dira-t-on, devront savoir le sanscrit. Or, peut-on raisonnablement exiger d'eux pareille étude?

2° En grammaire comparée, les théories diffèrent souvent selon les écoles. Quelles sont celles que les candidats devront considérer comme orthodoxes?

3° L'enseignement de cette partie de la science grammaticale n'étant pas organisée dans les Facultés, où les candidats acquerront-ils la préparation nécessaire?

Il est évident, eu égard à la première objection, qu'il serait au moins prématuré de demander aux candidats à l'agrégation de grammaire quoi que ce soit qui impliquât la connaissance du sanscrit. Mais la preuve que cette connaissance n'est nullement indispensable aux exigences de l'examen modifié dans le sens que nous avons indiqué, c'est que le récent *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* de M. Henry, qui a été rédigé en vue d'un enseignement analogue à celui dont nous réclamons la consécration, ne suppose pas un seul instant l'étude préalable ou parallèle du sanscrit.

La seconde objection n'a pas plus de valeur que la première. Il est indéniable qu'il y a désaccord sur différents points entre les

savants qui s'occupent de la phonétique de la famille des langues à laquelle appartiennent le grec et le latin. Mais n'en est-il pas de même en littérature, en histoire et surtout en philosophie? Il n'y a que dans les sciences exactes où le corps des doctrines soit invariable, et, si les dissentiments d'écoles étaient un obstacle à l'établissement de programmes servant de base aux examens pour l'obtention des grades universitaires, on ne pourrait guère avoir de concours et de gradués qu'en mathématiques. En grammaire comparée, comme ailleurs, rien n'empêcherait du reste que les points litigieux fussent l'objet de simples exposés des opinions en présence, sans que les candidats se trouvassent tenus de prendre parti.

Nous arrivons à la troisième difficulté : l'absence d'un enseignement universitaire correspondant aux nouvelles questions.

Loin de faire défaut, cet enseignement est déjà représenté par des chaires magistrales aux Facultés des lettres de Paris et de Lyon. De plus, des professeurs-adjoints, des chargés de cours, et des maîtres de conférences, ou bien l'ont inauguré déjà, ou bien se sont indiqués, par des travaux qui s'y rapportent, comme prêts à l'entreprendre dans plusieurs autres Facultés, parmi lesquelles nous citerons celles de Lille, Rennes, Poitiers, Clermont, Toulouse. Ce serait presque suffisant si l'administration supérieure prenait la résolution de n'envoyer de boursiers d'agrégation de grammaire qu'auprès de ces Facultés, auxquelles s'adjoindraient nécessairement et facilement celles de Bordeaux et de Nancy. Dans tous les cas, il n'y aurait pas à faire un grand effort pour pourvoir toutes les Facultés qui en manquent encore, d'une conférence de grammaire historique et comparée du grec et du latin (1).

Les obstacles, on le voit, sont, ou purement imaginaires, ou très faciles à écarter. D'autre part, les avantages que nous entrevoyons dans la réforme proposée sont incontestables et considérables. Il est de toute évidence que l'horizon scientifique des candidats, pour qui la grammaire a été jusqu'ici chose si terre à terre, prendrait par là un développement dont ils tireraient le plus grand profit intellectuel. Qui pourrait douter qu'en outre leur valeur pédagogique n'en bénéficiât dans la même mesure ? Il est presque banal de rappeler que mieux on domine telle ou telle partie de la science, mieux on est apte à l'enseigner; or, le seul moyen de se rendre tout à fait maître de la grammaire élémentaire et particu-

(1) Inutile de parler de la création d'une conférence semblable à l'École normale supérieure. Cette création s'impose dans tous les cas et à bref délai; il y a même lieu de s'étonner qu'elle n'ait pas encore été faite.

lière du grec et du latin, est d'encadrer l'une et l'autre dans la grammaire historique et comparative des deux langues. Mais il est un côté par où l'utilité pratique de cette innovation se ferait tout particulièrement sentir; nous avons en vue la faculté qu'acquerraient à son aide les professeurs de l'enseignement secondaire d'introduire dans leur propre enseignement, avec toutes les précautions qu'il convient et dans une mesure dont ils seraient les meilleurs appréciateurs, l'emploi de leurs nouvelles connaissances grammaticales. *A priori*, il est inadmissible que l'enseignement tout empirique de la grammaire, tel qu'il se pratique dans les classes depuis l'origine, n'ait pas grand bénéfice à retirer de son union avec les méthodes raisonnées et scientifiques que notre siècle a vues éclore. Le regretté M. Chassang, aidé des conseils de M. Bréal, l'avait bien compris, et il avait essayé d'introduire cette idée dans la pratique au moyen de ses grammaires des trois langues. Pour bien des raisons, sa tentative n'eut pas le succès qu'on pouvait en attendre. Outre la nature un peu hâtive et de seconde main de son savoir dans la matière, la principale pierre d'achoppement consistait en ce que ses livres s'adressaient soit à des professeurs qu'ils ne pouvaient dispenser d'une étude en règle de la science nouvelle, soit à des élèves auxquels des professeurs suffisamment préparés à fournir les explications que nécessite tout traité aussi élémentaire qu'étaient les siens, faisaient défaut.

Il n'est qu'un moyen d'introduire la méthode comparative en matière de grammaire dans l'enseignement secondaire, c'est de faire que les professeurs la connaissent; et le seul moyen d'obtenir qu'ils la connaissent, est d'en inscrire les principales données parmi les questions à traiter à l'écrit au concours pour l'agrégation de grammaire (et nous ajouterions volontiers pour celle des lettres).

Nous nous hâtons de terminer ces observations déjà trop longues par l'indication sommaire des principales questions qu'on pourrait substituer à celles auxquelles on a recours d'habitude pour la composition de grammaire (partie morphologique, et concernant exclusivement le grec et le latin (1). —

Langues indo-européennes : nomenclature, classement, rapports particuliers, formations primitives et secondaires. — Raisons générales et caractères principaux de la parenté du grec et du

(1) Ces questions sont à peu près celles qui forment le programme de notre cours de grammaire comparée a la Faculté des lettres de Lyon, et destiné aux candidats à la licence ès lettres. Il est à peine besoin d'ajouter que les détails en sont essentiellement modifiables et n'ont rien de définitif dans notre esprit.

latin. — Définition des langues à flexions; exposé succinct de la théorie de l'agglutination; critiques principales que cette théorie a soulevées. — Racines, suffixes, désinences casuelles et personnelles : définitions, modes de développement. — État fort et état faible des racines; théories récentes qui concernent ces deux états. — Exposé de la théorie des nasales et des liquides sonnantes; critiques que cette théorie a soulevées. — Primitifs et dérivés : définition de l'analogie au point de vue morphologique; dérivation et élargissements analogiques. — Doublets phonétiques et doublets significatifs; rapports généraux entre le sens et la forme des mots. — Évolution significative; passage du sens concret au sens abstrait et du sens général au sens particulier. — Noms concrets, noms abstraits; noms d'objets, noms d'agents, noms d'actions : définitions et rapports logiques et chronologiques. — Principes généraux de l'étymologie; transformation des adjectifs en substantifs. — Définition de la phonétique; lois phonétiques en général; exemples des modifications que l'exercice des lois phonétiques apporte dans le langage. — Origine et comparaison des alphabets grecs et latins. — Lois phonétiques communes aux deux langues. — Lois phonétiques particulières à chacune des deux langues. — Mouvements généraux de vocalisme gréco-latin. — Contraction, élision, aphérèse, etc. — Assimilation progressive et régressive; exemples empruntés aux deux langues. — Préfixes : origine, fonction, combinaisons. — Modifications phonétiques apportées en latin par les préfixes dans les formes auxquelles ils s'adjoignent; faits analogues en grec. — Comparaison du vocalisme archaïque en latin avec celui de l'époque classique. — Comparaison du vocalisme dorien et ionien avec le vocalisme attique. — Comparaison des lois phonétiques qui concernent les nasales et les sifflantes en grec et en latin. — Comparaison des aspirées et de leurs substituts dans les deux langues. — Les semi-voyelles dans les deux langues : origine, valeur, chute. — 1re et 2e déclinaisons comparées dans les deux langues. — Monosyllabes de la 3e déclinaison comparés dans les deux langues. — Polysyllabes imparisyllabiques de la 3e déclinaison. — Parisyllabes de la 3e déclinaison dans les deux langues. — 4e déclinaison latine et thèmes grecs en ευ-ς, υ-ς. — Principales formations adjectives dans les deux langues. — Formation du féminin dans les adjectifs et les participes de la 3e déclinaison en grec. Y a-t-il des traces de formations analogues en latin? — Le comparatif dans les deux langues. — Le superlatif dans les deux langues. — Noms de nombres : différences et analogies phonétiques entre les formes des

deux langues. — Pronoms personnels : formes dialectiques grecques ; comparaison avec les formes latines. — Pronoms relatifs; formes dialectiques et dérivés dans les deux langues. — Pronoms démonstratifs en grec et en latin ; particularités de leur déclinaison dans cette dernière langue. —Le verbe; sa valeur logique; examen des principales définitions qui en ont été données. — Structure du verbe en grec ; systèmes verbaux ; différences à cet égard avec le latin. — Classification des verbes grecs au point de vue de la formation du système du présent. — Systèmes du futur et de l'aoriste premier. — Système de l'aoriste second. — Système du parfait dans ses différentes formes. — Règles générales du redoublement. — Théorie de l'augment : vicissitudes de l'augment. — Caractéristiques des modes dans les verbes grecs. — Désinences primaires et secondaires dans les deux langues. — Comparaison des formes du moyen et du passif en grec avec celles de l'actif. — Structure du verbe en latin ; différentes conjugaisons latines. — Comparaison des formes du déponent et du passif en latin avec celles de l'actif. — Différentes formes des parfaits latins. — Verbes grecs en λω, μω, νω, ρω : variantes dialectiques qui s'y rattachent ; formation du présent, du futur et de l'aoriste ; différentes explications qui en ont été données. — Verbes contractes en grec ; particularités phonétiques et morphologiques qui les concernent. — Adjectifs verbaux et participes passés dans les deux langues. — Formations adverbiales isolées dans les deux langues. — Séries adverbiales dans les deux langues. — Prépositions ; les comparer dans les deux langues au point de vue de leur forme et de leur emploi. — Conjonctions ; leur origine et leurs rapports avec les pronoms relatifs et démonstratifs dans les deux langues. — Raisons syntaxiques du rapport dans les deux langues des conjonctions de lieu, de temps et de manière avec les pronoms relatifs et démonstratifs. — Interjection : origine, caractères généraux, comparaison entre les formes dans les deux langues. — Théorie générale des composés dans les deux langues. — Composés de dépendance et déterminatifs ; forme du premier terme et indication de ses rapports grammaticaux avec le second. — Composés possessifs en grec ; définition ; règles d'accord du second terme. — Principales séries de dérivés comparables dans les deux langues. — Principales séries de dérivés particulières à chacune des deux langues.

PAUL REGNAUD.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — Dans sa séance du 29 octobre le Conseil a reçu communication de la réception d'une dizaine de documents envoyés par des Universités étrangères (Innsbruck, Séville, Salamanque, Madrid). Puis il a voté des regrets à la mémoire de MM. Debray et Bergaigne.

Le président lit l'arrêté du 24 octobre par lequel M. Giard, maître de conférences à l'École normale, est chargé du cours d'*Évolution des êtres organisés* fondé à la Faculté des sciences par la ville de Paris. Il informe le Conseil que la création d'une 3e conférence de mathématiques a dû être ajournée faute de crédits. Il annonce la publication très prochaine du Livret de l'étudiant pour 1888-89, de l'affiche des enseignements communs et du tome I des Chartes de l'Université de Paris.

Le Conseil à l'unanimité propose le maintien de la chaire de chimie, conformément à l'avis de la Faculté des sciences.

Il autorise l'ouverture de deux cours libres de médecine : Dr Calmette, *Maladies de l'oreille ;* Dr Picard, *Maladies de l'appareil urinaire.*

Le Conseil examine ensuite la situation des boursiers des fondations Barkow et Pelrin. Sur les 8 étudiants, 6 sont maintenus dans la bourse ; le Conseil, sur la proposition des Facultés, retire la bourse aux 2 autres étudiants dont le travail a laissé à désirer et choisit parmi les 10 candidats deux étudiants en médecine.

Le Conseil procède à la répartition des 418 dispenses de droits d'inscription accordées par le ministre aux étudiants de Paris (l'année précédente il avait été accordé 440 dispenses). Le Président présente le tableau des étudiants inscrits des Facultés : Théologie, 32. — Droit, 2 438. — Médecine, 3 352. — Sciences, 137. — Lettres, 270. — Pharmacie, 1 064 (1). La répartition se fait comme il suit : Droit. 224 ; Médecine, 118 ; Sciences, 6 ; Lettres, 10 ; Pharmacie, 60. (La Faculté de théologie n'a demandé aucune dispense.)

Le Conseil examine ensuite le budget commun ; le doyen de la Faculté de médecine annonce que l'installation dans les nouveaux bâtiments augmentera les dépenses d'éclairage et de chauffage.

Le Conseil reçoit communication des vœux exprimés par les Facultés pour les créations suivantes. Droit : Histoire générale du droit français, Droit international privé.

Sciences : Physique céleste, Paléontologie, Histologie zoologique.

Lettres : Logique.

Pharmacie : Analyse chimique.

(1) Ce chiffre ne représente pas le nombre total des étudiants.

LYON

Rentrée des Facultés. — La rentrée des Facultés a eu lieu le 3 novembre dans la grande salle de la Faculté de médecine en présence d'une nombreuse assistance composée en partie de dames.

La séance est présidée par le recteur. Après une allocution sur la prospérité de l'Université de Lyon, il donne la parole à M. Garraud, professeur de droit qui prononce un discours sur *le Problème moderne de la pénalité.*

Les doyens ont lu ensuite les rapports sur l'état de leur Faculté. Le doyen de la Faculté de médecine, M. le Dr Lortet a remercié chaleureusement la ville de Lyon de tout ce qu'elle fait pour l'enseignement; la Faculté de médecine va rentrer dans le giron de l'État, mais elle gardera toujours le meilleur souvenir de son existence municipale.

L'association des étudiants était représentée à la séance et y avait apporté son drapeau.

A l'occasion de la rentrée, les professeurs des quatre Facultés se réuniront dans un banquet amical le samedi 17 novembre à 7 heures du soir dans les salons de Casati.

Faculté des lettres. — Voici le résultat des examens et des concours pour la Faculté des lettres. Agrégation :

Philosophie. — Levitte, reçu 9e, boursier de la Faculté; Bagary 14e, étudiant libre.

Histoire. — Syveton, reçu 15e, boursier; Simonin, reçu 16e, chargé de cours à Bourg, suivant régulièrement les conférences du jeudi.

Ont été en outre admissibles : MM. Chanoin de Marcilly, boursier; Demontès, ancien boursier, suivant les cours du jeudi; Breyton, Manon, anciens boursiers.

Grammaire. — Bongras, reçu 5e; Magnier, reçu 17e; Coquillat, reçu 26e, anciens boursiers.

A été en outre admissible : Rochette, boursier.

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand. — Reçus : MM. Eckert et Courne. En outre admissibles : MM. Straub et Caseau, étudiants et correspondants de la Faculté.

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais. — Reçues : Mlle Routledge, 9e; Mlle Graff, 27e, élèves de la Faculté.

En outre admissibles : MM. Courbon, Marshall.

Certificat d'études supérieures délivré par la Faculté : MM. Tardieu, arabe et égyptologie; Besaucèle, égyptologie et histoire moderne.

Licence. — 57 candidats se sont présentés : 38 de la Faculté; 19 étrangers.

20 ont été admis : 16 de la Faculté, 4 étrangers.

Sur les 16 candidats reçus de la Faculté, 1 a eu la mention *très bien;* 3 ont eu la mention *bien;* 3 autres ont eu la mention *assez bien.*

DIJON

Conseil général des Facultés. — Le Conseil général des Facultés de l'Académie de Dijon croit devoir émettre le vœu que la nouvelle loi militaire tienne compte des intérêts de l'enseignement militaire.

Adoptant les motifs et les conclusions du Conseil général des Facultés de Paris, il insisterait sur les considérations suivantes :

Une interruption de trois ans dans les études, à quelque moment

qu'on la place, aurait des conséquences désastreuses. Il faut en effet dans ces études une suite d'efforts continus, autant pour entretenir les connaissances acquises que pour en acquérir de nouvelles. Déjà, sous le régime actuel, une interruption d'un an a des inconvénients graves que les professeurs expérimentés ont souvent constatés : il s'est produit des lacunes dans la mémoire; une direction nouvelle a été imprimée à l'esprit, qui revient difficilement au travail scientifique. Quel ne serait pas l'effet d'une interruption prolongée pendant trois ans? Le moins qu'on puisse prévoir est un affaiblissement notable des études; ce serait peut-être la désertion des hautes écoles. Ce n'est pas pour arriver à ce résultat que, dans ces dernières années, l'État a fait tant de généreux sacrifices pour élever encore le niveau de l'enseignement supérieur, et pour améliorer constamment le recrutement des professions libérales et scientifiques, qui ne sont pas les moins nécessaires à l'honneur et même à la sécurité du pays.

L'immunité partielle dont on demande le maintien ne constitue pas un privilège. L'enseignement supérieur s'adresse moins aux classes riches qu'à l'élite de toutes les classes; la plupart des jeunes gens qui en profitent en ont également besoin pour se créer une position. Or une loi qui leur imposerait, comme aux autres, un service militaire de trois ans, leur imposerait en réalité une charge plus lourde qu'aux autres. Sous l'égalité des chiffres, se dissimulerait une grande inégalité de sacrifices. Les trois années que l'on prendrait à ces jeunes gens, ont pour eux un prix tout particulier, et un emploi spécial, qui résulte du développement naturel de l'esprit; ce sont, en effet, les années les plus propres à cette préparation scientifique que leur profession future exige, comme les années de quinze à vingt ans sont les plus propres à l'apprentissage d'un métier manuel. Les tempéraments demandés en faveur des élèves de l'enseignement supérieur présentent donc un véritable caractère d'équité. Le sursis d'appel, au lieu d'être un remède efficace, créerait un autre mal. Après trois ans de service militaire actif, les jeunes gens ne rapporteraient pas de l'armée toutes les connaissances et toutes les aptitudes acquises dans les écoles; leurs titres et leurs diplômes ne représenteraient plus, comme aujourd'hui, la science acquise dans les écoles, puis entretenue et accrue sans cesse, soit par la pratique, soit par les études ultérieures. D'ailleurs il y a des étudiants d'élite qui poursuivent leurs études bien au delà des limites réglementaires, et par exemple, en droit, les docteurs qui aspirent à l'agrégation; en médecine, les internes des hôpitaux; dans les sciences et dans les lettres, les candidats aux divers ordres d'agrégation. Le service intégral de trois ans ne pourrait être imposé aux étudiants de cette catégorie sans compromettre gravement leur avenir, et plus encore l'avenir de la science française; de sorte que s'il y avait un privilège dans l'immunité demandée, il serait encore permis d'insister pour l'obtenir : ce serait un privilège accordé à la science pour l'utilité de tous. Que demande-t-on en définitive? Que certains jeunes gens, relativement peu nombreux, continuent comme aujourd'hui à faire, dans des conditions spéciales, un sérieux apprentissage de la vie militaire; ils resteraient, comme aujourd'hui, attachés à l'armée, où leur place serait marquée; ils ne manqueraient, deux ans sur trois, que dans les casernes, où leur absence serait à peine sensible; et ils sont nécessaires à nos écoles supérieures dont ils constituent toute la population.

Quelques conseils de Facultés ont proposé de soumettre à un certain contrôle les études des jeunes gens qui jouiraient de cette immunité partielle; l'autorité militaire aurait sur eux, en cas de négligence ou d'indiscipline, un droit de rappel analogue à celui qui existe aujourd'hui contre les fonctionnaires de l'instruction publique et des cultes. Les études supérieures seraient regardées comme une autre forme du service militaire en temps de paix. Le Conseil des Facultés de Dijon admet volontiers ce principe, sans rien préjuger au sujet de la surveillance qui serait exercée sur les dispensés.

En conséquence, le Conseil général des Facultés de Dijon émet le vœu que les jeunes gens régulièrement inscrits pour se préparer aux grades conférés dans les établissements d'enseignement supérieur, soient astreints à une seule année de service militaire proprement dit, en temps de paix; qu'après cette année révolue, ils soient autorisés à se livrer à des études de l'enseignement supérieur, sous la condition de justifier qu'ils poursuivent ces études avec assiduité et avec fruit.

Ainsi délibéré, à l'unanimité.

LIÈGE.

Université. — La rentrée de l'Université a eu lieu le 16 octobre, le recteur sortant, M. Wasseige, a prononcé un discours sur l'esprit de la jeunesse universitaire. Il constate que le désir des jeunes gens qui viennent à l'Université est surtout de gagner largement leur vie et de mener une vie de plaisirs. Le véritable bonheur au contraire se trouve dans la vie intérieure, dans l'exercice même de la profession qu'on a choisie. Mais pour aimer sa profession il faut s'intéresser aux sciences qui servent à l'exercer. Voilà pourquoi l'Université ne doit pas se borner à former des *hommes pratiques*, elle doit enseigner les sciences pour elles-mêmes et en faire comprendre l'évolution. Il est regrettable que les étudiants aient si peu de goût pour les spéculations scientifiques, prennent si peu d'intérêt à leurs études et ne voient dans leurs travaux que le moyen d'arriver le plus rapidement possible à passer des examens. « Ce qui me peine, dit le recteur, c'est de constater combien peu il en est qui échappent à cette manière étroite de comprendre leurs devoirs d'étudiant. » Quelles sont les causes de cet état d'esprit? Ce sont les conditions dans lesquelles la plupart des étudiants abordent les études supérieures. Leur préparation a été mauvaise, l'enseignement moyen (secondaire) est hors d'état de remplir sa mission, et les dernières lois destinées à le réorganiser l'ont encore empiré. En supprimant l'examen d'entrée à l'Université elles ont permis de couper court trop tôt et d'entrer à l'Université avec des connaissances trop incomplètes. En partageant les études en deux catégories elles forcent l'enfant de 13 à 14 ans à choisir sa carrière et le privent de la culture complète nécessaire à tous ceux qui se destinent aux professions libérales. On s'est beaucoup trop préoccupé, en rédigeant les programmes, de chercher les connaissances qu'il est utile de posséder, on a fait ainsi des programmes trop chargés qui condamnent l'élève à mener de front un trop grand nombre d'études et à n'acquérir que des lambeaux de sciences mal comprises. M. Wasseige regrette le temps « où les études d'humanités complètes, poursuivies pendant toute la durée du séjour au collège, formaient la base de l'éducation scientifique de la jeunesse ». Sans vouloir nier l'utilité des

sciences naturelles et des langues modernes, il estime que « la méthode à suivre dans ces enseignements n'est pas encore trouvée ». L'enseignement des sciences naturelles vient à peine d'être organisé dans les Universités. Les questions de méthode ne sont pas encore résolues. « Si l'on croyait nécessaire de donner plus d'importance à l'enseignement des langues modernes et de créer un enseignement des sciences naturelles, on pouvait cependant le faire sans compromettre les études classiques. Il suffisait d'augmenter le nombre des classes... Les jeunes gens n'arrivent que trop tôt à l'Université. S'ils abordaient les études supérieures à 19 ou 20 ans, au lieu de le faire à 16 ou 17 et même à 15, ils seraient plus formés, plus sérieux, plus aptes à profiter de l'enseignement supérieur.

M. Wasseige, dont les fonctions prenaient fin, a remercié ses collègues et les étudiants; il a remis les insignes du rectorat, l'hermine et les faisceaux, à son successeur M. Rœrsch qui a répondu par une courte allocution.

Les détails qui suivent sont extraits du rapport du recteur :

Le nombre des étudiants a diminué pendant l'année 1887-1888, soit à cause de l'encombrement des professions libérales, soit parce que les parents s'étaient pressés pendant les deux années précédentes de faire inscrire leurs enfants dans la crainte qu'on ne rétablît l'examen d'entrée à l'Université. Il y a eu 1 470 étudiants (97 de moins qu'en 1886-1887); la diminution porte sur les Facultés des sciences (59) et de philosophie (13), et l'école des mines (26). Les étudiants se répartissent ainsi par Facultés :

Droit, 356; Sciences, 337; Médecine, 255; Philosophie, 259; Écoles spéciales, 263.

Par provenances :

Province de Liège, 911. Hainaut, 101. Autres provinces belges, 329. Roumains, 26. Hollandais, 16. Bulgares, 9. Allemands, 9. Russes, 8. Français, 8. Luxembourgeois, 8. Italiens, 7. Américains, 7. Espagnols, 6.

En tout 1 341 Belges et 129 étrangers.

Le personnel enseignant est composé comme suit :

Droit, 5 professeurs ordinaires; 2 professeurs extraordinaires.

Médecine, 11 professeurs ordinaires; 1 professeur extraordinaire; 3 chargés de cours; 1 agrégé.

Sciences, 11 professeurs ordinaires; 3 professeurs extraordinaires; 7 chargés de cours.

Philosophie, 9 professeurs ordinaires; 1 professeur extraordinaire, 5 chargés de cours.

Ecoles spéciales, 12 chargés de cours.

Le prix quinquennal des sciences naturelles a été donné à M. Van Beneden, professeur à l'Université pour son ouvrage : *Recherches sur la maturation de l'œuf, la fécondation et la division cellulaire*.

5 bourses de 2000 francs ont été données à 4 docteurs en médecine et 1 docteur en philosophie.

La construction des bâtiments a recommencé. Les instituts de physiologie et de zoologie vont être achevés. Le gouvernement a permis aux professeurs d'anatomie, de physiologie et de zoologie d'habiter dans l'institut même, moyennant un prix de location. La Faculté de médecine s'est entendue avec la ville, la province et la commission des hospices sur l'emplacement du futur hôpital des cliniques.

Parmi les acquisitions faites pour les différentes collections, on re-

marque celle de 2000 ossements et 1500 silex taillés provenant des fouilles du Dr Tihon dans les grottes des rives de la Mehaigne.

ALLEMAGNE

L'encombrement des carrières universitaires. — Le nombre des étudiants des Universités s'est élevé en 1888 à 28000 ainsi répartis : Théologie évangélique, 4673; Théologie catholique, 1174; Droit, 5520; Médecine, 8284; Philosophie, 8349.

On continue à s'inquiéter en Allemagne, et particulièrement en Prusse, de l'encombrement croissant des carrières auxquelles donnent accès les études dans les Universités. Les lecteurs de la *Revue* se souviennent de la circulaire officielle adressée aux directeurs de gymnases pour les engager à détourner leurs élèves des études de médecine. Mais les autres Facultés ne sont pas moins encombrées. Les journaux ont considéré comme un symptôme alarmant l'aventure récente d'un jeune Hanovrien. Ce malheureux, après avoir fait des études de mathématiques à l'Université, était sorti avec les meilleures notes; il a cherché partout une position, et, n'ayant pu y parvenir, il s'est suicidé de désespoir.

Dans les Facultés de théologie, on remarque une progression significative du nombre des étudiants. Voici les chiffres des douze dernières années pour les 17 Facultés de théologie protestante :

1876.	1 595	1882.	3 097
1877.	1 618	1883.	3 551
1878.	1 738	1884.	4 032
1879.	1 945	1885.	4 455
1880.	2 315	1886.	4 682
1881.	2 646	1887.	4 837

Le nombre des étudiants avait plus que triplé en douze ans; il avait plus que doublé en 5 ans (1879 à 1884) (1). Peut-être le maximum est-il atteint, car en 1888 (semestre d'hiver) le chiffre est descendu à 4 657; mais il faut tenir compte des étudiants étrangers qui sont toujours beaucoup moins nombreux pendant le semestre d'hiver.

De même l'état des carrières juridiques donne de vives inquiétudes pour l'avenir. On calcule que dans le royaume de Prusse il s'écoule aujourd'hui en moyenne 15 ans entre le moment où le jeune homme entre à l'Université et celui où il peut être placé. Dans les années 1861-1866 il n'y avait encore en moyenne que 1,200 étudiants en droit.

Le nombre s'est élevé, entre 1866 et 1871, à 1 300; entre 1871 et 1876, à 1 900; entre 1876 et 1881, à 2 500.

Il a recommencé à baisser depuis 1883, mais très lentement; en 1887 il était encore de 2063. Le nombre des référendaires (qu'on peut considérer comme les stagiaires de la carrière judiciaire) s'est élevé dans les mêmes proportions; il était en 1869 de 1 540, en 1885 de 3 883. Le nombre des référendaires de justice qui ont passé l'examen d'assesseur s'est élevé de 157 en 1871, à 704 en 1887; il y avait 98 référendaires d'administration. Il n'y a en Prusse qu'un peu moins de 10000 fonctions de tout genre (juges, avocats, notaires) pour les étudiants en droit. En

(1) Le nombre s'est accru surtout dans les Universités de Berlin, Marburg, Greifswald, Kœnigsberg ; beaucoup moins à Leipzig, Erlangen, Tübingen.

évaluant à 28 ans la durée moyenne du service des fonctionnaires de droit et d'administration, on arrive au chiffre de 342 places vacantes par an; or, il y a eu en 1887 un total de 802 assesseurs nommés. On voit quelle perspective s'ouvre à ceux qui entrent dans la carrière.

Les études classiques et les Universités. — On sait qu'une campagne est engagée en Allemagne contre l'étude des langues anciennes dans l'enseignement secondaire. Un des chefs de ce mouvement est M. Preyer, professeur à l'Université d'Iéna; il reproche aux études classiques d'altérer la santé des élèves. Le mouvement a pris la forme de pétitions aux ministres de l'instruction en faveur des Realschule.

Un contre-mouvement vient de se produire, il a commencé à l'Université de Heidelberg. Plusieurs professeurs de théologie, de droit, de médecine et de science se sont réunis et ont signé la protestation suivante, à laquelle les professeurs de philologie se sont à dessein abstenus de se joindre :

« Les attaques continues dirigées depuis quelque temps contre les gymnases d'humanités en Allemagne et jointes à la demande d'une transformation complète de ces établissements, décident les soussignés à la déclaration qui suit :

« Nous ne prétendons pas trouver parfaite l'organisation des gymnases dans notre patrie, organisation qui, du reste, est loin d'être pareille partout; nous ne prétendons pas davantage que l'application pratique soit absolument irréprochable. Mais le triste tableau qu'on se plaît à tracer de l'enseignement et de l'éducation dans les écoles d'humanités, du développement intellectuel, de l'état de la sensibilité et de la santé de leurs élèves ne correspond à notre connaissance pas du tout à la réalité et se trouve en forte contradiction avec les expériences que font, sur les élèves de ces établissements, les écoles supérieures dans les branches d'études les plus différentes; en contradiction enfin avec le travail que les élèves font plus tard dans leur profession. Nous croyons que la nation allemande a tout lieu d'être reconnaissante pour ce qui a été et ce qui est atteint par les gymnases allemands, et nous regrettons vivement que le vieux défaut national d'estimer trop bas ce que nous possédons se montre ici en présence d'un bien pour lequel l'étranger nous envie souvent.

« Que l'organisation de la culture intellectuelle et corporelle de nos élèves de gymnases, que les procédés d'enseignement en différents domaines, les mathématiques, les sciences naturelles, même l'enseignement des langues anciennes et modernes ait encore besoin de beaucoup d'améliorations, du moins une longue expérience donne le droit de réclamer qu'on s'en tienne ferme aux traits fondamentaux du programme d'études des gymnases d'humanités, en particulier au trait caractéristique de ces écoles, l'étude de la langue et de la littérature grecques. Nous ne pouvons considérer comme désirables que les changements qui développent ce qui existe, non ceux qui impliquent une rupture; car il s'agit d'une institution sur laquelle repose en grande partie la prospérité de la science allemande et la capacité de toute une série des professions les plus importantes. »

La déclaration est signée de 14 professeurs de Heidelberg. Elle vient d'être adoptée aussi par 45 professeurs de Halle.

Les associations d'étudiants. — La rivalité entre les Corps (an-

ciennes associations régionales) et les autres associations d'étudiants vient de se manifester à Fribourg et à Giessen. A Fribourg, l'occasion a été l'incident entre le corps *Hassoborussia* et un étranger insulté à la gare. Une réunion d'étudiants a proposé « de blâmer énergiquement la conduite » des Hassoborusses; les Corps présents à la séance ont protesté en se retirant aussitôt. Une nouvelle réunion a adopté la proposition « au nom des étudiants de Fribourg ». Les auteurs de celte motion ont refusé de se battre en duel avec les Hassoborusses.

A Giessen les autorités universitaires avaient essayé en 1886 d'organiser une représentation officielle des étudiants sous forme d'une commission de cinq membres, élue par eux. Les étudiants de Corps avaient vu dans cette institution une atteinte à leurs privilèges, étant habitués à se regarder comme les représentants traditionnels des étudiants. Ils se sont abstenus de prendre part au vote et ont eu la satisfaction de voir l'institution péricliter. Le sénat de l'Université a pris le parti de révoquer le statut qui créait la commission, et voici comment l'organe officiel des Corps apprécie cet incident : « Nos Universités ont si complètement leurs racines dans la *tradition* que c'est elle qui, dans toutes les questions académiques, doit donner la mesure la première et la plus importante. Or la représentation traditionnelle des étudiants appartient aux Corps... Toutes les formes de représentations, tentées précédemment, se sont dissoutes bon gré mal gré, et le Senior Convent (le syndicat des corps) a repris le rôle directeur, jusqu'à ce que le déchirement du corps moderne des étudiants en soit arrivé à l'anarchie dans le vrai sens du mot. C'est là maintenant qu'en sont les choses; les temps sont passés où les étudiants se sentaient solidaires comme *commilitones;* aujourd'hui on ne peut vraiment pas exiger de chacun qu'il réponde pour quiconque est immatriculé en même temps que lui. D'où sortirait dans de pareilles conditions une représentation d'ensemble des étudiants, qui doit nécessairement avoir la nature d'une autorité? Il est impossible qu'elle soit élue, voyez la destinée de la commission. Il faut une autorité, et transmise par une tradition historique. »

Cette lutte trouve un écho dans la presse. Plusieurs journaux ont pris occasion de mesures disciplinaires contre deux étudiants de Corps pour tracer un tableau très chargé de la vie des étudiants de cette catégorie. On les accuse de passer plus de temps chez le coiffeur qu'aux cours, d'étaler un luxe extravagant de cravates et de gants, de faire bande à part, etc. L'organe des Corps répond en faisant le compte des anciens étudiants de Corps arrivés à de hautes fonctions de justice ou d'administration. En Prusse, ils occupent 26 p. 100 des hautes places de justice.

Universités prussiennes. — Les Universités du royaume de Prusse avaient pendant le semestre d'hiver 14 074 étudiants répartis dans les proportions suivantes : Berlin, 39 p. 100; — Halle, 10,7 p. 100; — Breslau, 9,3 p. 100; — Bonn, 8 p. 100; — Greifswald, 7,4 p. 100; — Göttingue, 7,3 p. 100; — Marburg, 6 p. 100; — Kœnigsberg, 5,1 p. 100; — Kiel et Munster chacune 3,3 p. 100.

Au point de vue des Facultés, les étudiants se répartissaient ainsi : Théologie, 23 p. 100; — Droit, 17,5; — Médecine, 26,3; — Philosophie, 32,5.

Médecine. — Le ministère de l'intérieur du royaume de Wurtemberg vient d'ajouter aux matières exigées dans les examens pour le service d'État les principes de la méthode homéopathique.

BERLIN

Université. — L'Université a eu, dans le semestre d'été 1888, un total de 4 767 étudiants, sans compter 1 477 auditeurs. C'est 113 de plus que dans l'été de 1887, 333 de plus que dans l'été de 1886; dans le semestre d'hiver le chiffre s'était élevé à 5 334.

Voici comment les étudiants se répartissent entre les différentes Facultés :

Théologie, 679. Droit, 1 214. Médecine, 1 159. Philosophie, 1 715.

HALLE

Université. — L'Université avait en semestre d'été 1 489 étudiants ainsi répartis :

Théologie, 605. Médecine, 306. Droit, 105. Philosophie, 473.

En outre 43 personnes ont reçu le droit d'assister à des cours.

KŒNIGSBERG

Université. — L'Université a 844 étudiants.

KIEL

Université. — L'Université a 467 étudiants ainsi répartis :

Théologie, 84. Médecine, 217. Droit, 25. Philosophie, 141.

Le corps enseignant dépasse 80 personnes.

BONN

Université. — Le nombre des étudiants s'élève à 1 313 (sans compter 30 auditeurs), répartis ainsi :

Théologie catholique, 126. Droit, 246. Théologie protestante, 143. Médecine, 366. Philosophie, 432 (dans le nombre 80 élèves de l'Académie agronomique).

LEIPZIG

Université. — Il y avait pendant le semestre d'été 3 208 étudiants ainsi répartis :

Théologie, 668. Médecine, 753. Pharmacie, 109. Droit, 828. Art dentaire, 30. Agronomie, 56. Sciences financières, 38. Sciences naturelles, 225. Mathématiques, 47. Philologie, 309.

Sur le nombre on compte 489 étudiants non pourvus du certificat de maturité (sortis du gymnase), dont 119 Saxons, 156 Allemands des autres États, 214 étrangers.

TUBINGUE

Université. — L'Université a 1 449 étudiants (dont 853 Wurtembergeois) ainsi répartis :

Théologie évangélique, 520. Médecine, 261. Sciences financières, 80. Théologie catholique, 146. Philosophie, 72. Art forestier, 52. Droit, 205. Administration, 46. Sciences naturelles, 67. Il y a en outre 21 auditeurs autorisés.

L'accroissement a été rapide dans ces dernières années. En 1876 Tubingue n'avait encore que 898 étudiants, moins qu'en 1845 (890). L'augmentation a porté surtout sur les étrangers. La proportion des

Wurtembergeois qui était de 94 p. 100 en 1841 n'est plus aujourd'hui que de 61 p. 100.

La bibliothèque de l'Université a reçu en legs du docteur von Schäffer ses collections de monnaies grecques et modernes, un herbier de cryptogames et 5000 volumes.

IÉNA

Université. — L'Université a 634 étudiants ainsi répartis :

Théologie, 157. Médecine, 207. Droit, 95. Philosophie, 175.

Le séminaire pédagogique d'Iéna, fondé par Stoy et menacé de décadence à la mort du fondateur, s'est relevé sous la direction de Rein. Il a eu dans le précédent semestre 24 membres (11 étudiants en philologie, 7 en théologie, 6 en sciences naturelles), 17 Allemands, 7 étrangers. Au séminaire est annexée une école destinée aux expériences pédagogiques, elle comprend trois classes (2 d'école primaire, 1 de gymnase); chacune a un instituteur pris parmi les étudiants élèves du séminaire et placés sous la direction d'un *Oberlehrer*. Les autres étudiants sont appelés aussi à donner des leçons dans cette école.

HEIDELBERG

Université. — L'Université a 1 127 étudiants et auditeurs, dont 328 Badois :

Théologie, 98. Médecine, 253. Droit, 309. Philosophie, 334. Auditeurs, 133.

WURZBOURG

Université. — L'Université a 1,547 étudiants ainsi répartis :

Théologie..	146	(163 en 1887).
Droit..	264	(231 —
Médecine.	925	(850 —
Pharmacie.	48	(57 —
Philosophie..	164	(155 —

Ce chiffre est le plus élevé que l'Université ait jamais atteint.

MARBURG

Université. — Le professeur von Liszt vient d'organiser un séminaire pour l'étude du droit criminel.

L'Université a 924 étudiants.

GŒTTINGUE

Université. — Le laboratoire de chimie est achevé; il est construit sur le modèle des établissements nouveaux, en particulier du laboratoire du Polytechnicum de Zurich.

La Faculté de médecine vient de proposer un prix de 322 marcs (420 francs) pour un travail sur la question suivante : « Examiner les proportions intérieures du cou aux différents âges et décrire exactement l'aspect de cette partie du corps. » Les travaux doivent être remis au 1er janvier 1889. — La Faculté a résolu de faire imprimer à ses frais les thèses de doctorat qui ne dépasseront pas la longueur de 3 feuilles.

L'Université avait en semestre d'été 1 108 étudiants ainsi répartis :

Théologie, 265. Médecine, 228. Droit, 155. Philosophie, 370.

GIESSEN

Université. — Le laboratoire de chimie est installé; les bâtiments de clinique le serviront avant la fin de l'année. Deux professeurs et l'architecte sont allés étudier sur les lieux l'organisation des cliniques de Halle et du laboratoire de l'école technique de Charlottenburg.

L'Université avait pendant le semestre d'été 546 étudiants ainsi répartis :

Théologie, 104. Médecine, 85. Dentistes, 4. Forêts, 45. Droit, 85. Art vétérinaire, 28. Sciences financières, 33. Mathématiques, 20. Sciences naturelles, 25. Chimie, 30. Pharmacie, 18. Philologie classique, 47. Langues modernes, 19. Histoire, 5.

GREIFSWALD

Université. — L'Université a 1 072 étudiants. Elle a 42 professeurs ordinaires, 20 extraordinaires et 15 privat-docents.

ERLANGEN

Université. — L'Université a 911 étudiants.

MUNICH

Université. — Le Corps enseignant se compose de 165 personnes (75 professeurs ordinaires, 15 extraordinaires, 69 privat-docents, 6 honoraires) qui se répartissent ainsi :

Théologie, 11. Économie politique, 12. Droit, 17. Médecine, 48. Philosophie, 78.

Le nombre des étudiants s'est élevé à 3 809.

On remarque l'accroissement rapide des trois Universités bavaroises.

Mnnich n'avait encore en 1879 que 1 637 étudiants; elle est maintenant la deuxième Université d'Allemagne, elle a dépassé Leipzig (3 208) et vient immédiatement derrière Berlin. Wurzbourg n'avait que 900 étudiants, elle en a 1 500; Erlangen en avait 364, elle en a 929.

BRESLAU

Université. — L'Université a 1 283 étudiants.

ROSTOCK

Université. — L'Université a 347 étudiants.

FRIBOURG

Université. — L'Université a 1 125 étudiants. L'accroissement de ces dernières années est extraordinaire. Fribourg n'avait en 1875 que 284 étudiants; en dix ans, le nombre avait presque quadruplé (1 043 en 1885). Aucune Université n'a présenté une augmentation pareille.

Une revue universitaire (les *Academische Monatshefte*) donne une version nouvelle de l'incident de Fribourg qui avait ému la presse française comme une manifestation de sentiments hostiles à la France. Il s'agit des voies de fait commises par des étudiants du Corps Hassoborussia sur un voyageur qui parlait français, dans la salle d'attente de la gare.

Le 10 juin, plusieurs étudiants du Corps Hassoborussia, revenant d'une

excursion du dimanche, allaient à la gare prendre congé d'un ancien membre du Corps (ce que dans la langue des étudiants de Corps on appelle un vieux Monsieur). S'étant trouvés en avance, ils s'installèrent à une table dans le restaurant de la gare, qui n'est séparé de la salle d'attente que par une cloison à mi-hauteur. Dans ce restaurant entra, en compagnie d'une femme, un Italien domicilié à Mulhouse. Il s'assit et garda son chapeau, se considérant comme dans une salle d'attente. Les étudiants prétendirent le lui faire quitter. Cette prétention ne surprendra pas ceux qui ont habité une ville allemande d'Université : dans les restaurants que fréquentent les étudiants de Corps, ils ont introduit l'usage de garder leur casquette sur la tête et d'obliger tous les autres consommateurs à se découvrir. On est habitué en Allemagne à se soumettre à cette exigence, les autres voyageurs présents dans le restaurant de la gare avaient la tête découverte. L'Italien fut accueilli par le cri d'usage en pareil cas : « A bas le chapeau! » Puis un étudiant se détacha du groupe et vint l'engager à quitter son chapeau pour éviter un scandale. L'Italien, révolté de cette prétention, répondit par des paroles vives contre les étudiants allemands. Un des nouveaux (*Fuchs*) riposta en enlevant à l'étranger son chapeau et en le mettant sur la table. L'étranger remet son chapeau, on le lui enlève de nouveau. C'est alors qu'il aurait dit en Français : « Vous êtes très impolis comme tous les étudiants allemands. » Là-dessus l'assistance se divisa en deux partis et dans la querelle qui suivit quelqu'un prononça ces mots : « Pensez à Belfort. » L'Italien s'était levé en riant, avait dit adieu à sa compagne, et avait quitté la salle. Il n'avait été ni chassé de sa table, ni maltraité, ni arrosé de bière.

Cette version, fort vraisemblable pour quiconque connait les habitudes des étudiants de Corps, enlèverait à l'incident tout caractère national. La brutalité des Hassoborusses ne serait qu'une de ces manifestations d'insolence auxquelles les Allemands sont habitués de la part des Corps et qu'ils supportent sans trop se plaindre. Les Corps ne peuvent exiger que les étrangers aient la même patience, mais les étrangers auraient tort de voir dans ces actes d'insolence puérile une provocation d'un caractère politique.

BOLOGNE

Université. — On a fait frapper en souvenir de la cérémonie du centenaire une médaille de bronze de 75 millim. de diamètre. Elle représente le buste du roi Humbert avec cette légende *Humbertus I rex Italiæ Universitatis litterarum et artium bononiensis patronus*. Au revers on lit : *Alma parens studiorum adstante Italia tota ceterarumque gentium legatis sæcularia octava concelebrat pridie idus junias* MD CCC LXXXVIII.

PISE

Université. — A la suite des fêtes de Bologne, beaucoup d'étudiants italiens ont adopté l'usage des casquettes de couleur. Cette innovation a eu à Pise des résultats inattendus. Il y avait dans cette ville une vive hostilité entre les étudiants et la population ouvrière. Les casquettes ont rendu plus fréquentes les querelles avec les étudiants, l'un d'eux a reçu un coup de poignard. Les étudiants ont obtenu l'autorisation de porter des revolvers pour leur défense, un grand nombre ont quitté la ville.

ZURICH

Université. — L'Université a 508 étudiants dont 64 femmes (13 Suisses, 21 Russes, 12 Allemandes, 7 Autrichiennes, 9 Américaines, 1 Anglaise, 1 Serbe). Un docteur en droit, Mme Kempin, n'ayant pas été admis à exercer la profession d'avocat, a demandé l'autorisation d'ouvrir un cours (*venia legendi*). On la lui a refusée en se fondant sur le texte de la loi du canton de Zurich : « Des *hommes* d'une culture scientifique peuvent dans chacune des Facultés être admis comme privat-docents. »

LAUSANNE

Université. — La ville de Lausanne a signé un contrat avec l'État pour la transformation de son Académie en Université; la ville s'engage à fournir les bâtiments, l'État à faire les frais de l'entretien.

EMPIRE RUSSE

Université sibérienne. — L'Université sibérienne établie à Tomsk a été ouverte solennellement. Elle ne se compose encore que d'une seule Faculté, la Faculté de médecine; le conseil de la Faculté fait office de Sénat.

La cérémonie d'ouverture a commencé par un service célébré dans l'église de l'Université. L'assistance s'est rendue ensuite dans l'Aula où le curateur a lu l'ordonnance relative à la Faculté de médecine et a déclaré l'Université ouverte. Les assistants ont répondu par un hourrah, puis on a chanté l'hymne national. Le curateur a fait alors une allocution sur l'importance de la science universitaire et la tâche particulière de l'Université de Tomsk. Le professeur Malijen a prononcé un discours pour montrer que l'Université a besoin de l'appui de la société de la ville. Le directeur de la chancellerie a lu un travail historique sur les origines et la réalisation du projet d'Université sibérienne. Le président de la Société médicale de Tobolsk a adressé un salut solennel à l'Université nouvelle. La cérémonie s'est terminée par une prière chantée par un chœur. Le soir a eu lieu un banquet par souscription et un feu d'artifice dans le camp.

Université de Saint-Pétersbourg. — Les jeunes gens qui demandent à être admis comme étudiants doivent présenter non seulement un certificat sur leur conduite, mais une caution de leurs parents.

Les jeunes gens de confession israélite ne sont plus admis qu'en petit nombre; ils ne doivent pas dépasser 5 p. 100 du nombre des étudiants. Beaucoup de ceux qui demandaient à entrer dans l'Université ont été repoussés l'année dernière; le ministère de l'instruction a ordonné d'admettre de préférence cette année ceux qui ont déjà été ajournés.

AMÉRIQUE ANGLAISE

Columbia College. — Le conseil d'administration de Columbia College vient de décider que dorénavant les jeunes filles seront admises non seulement à passer les mêmes examens que les jeunes gens, mais à recevoir les mêmes grades.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LA QUESTION DOUAI-LILLE DEVANT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la séance du 26 octobre dernier, l'ordre du jour appelait la première délibération sur le projet de loi relatif au transfert à Lille du chef-lieu d'académie antérieurement fixé à Douai. Cette mesure, on le sait, est la conséquence du transfert déjà opéré à Lille, par décret, de la Faculté des lettres et de la Faculté de droit de Douai.

M. Léon Maurice (droite), député du Nord, a prononcé contre le projet de loi un long et intéressant discours où il a résumé une fois de plus avec beaucoup de clarté et de précision toutes les péripéties de ce petit drame qui est très connu de nos lecteurs.

L'orateur, au début de son discours, a pris directement à partie M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, à qui il fait remonter la responsabilité — d'autres diraient l'honneur — de cet important acte administratif.

Aussi, Messieurs, il faut que je vous indique mon véritable adversaire, c'est M. Liard, le directeur de l'enseignement supérieur. J'ai eu l'honneur de l'apercevoir tout à l'heure dans les couloirs; j'espère qu'il est dans cette enceinte, parce que, comme j'ai à l'attaquer, j'aimerais ne pas avoir affaire à un absent. M. Liard se soucie fort peu des décisions du Parlement, M. Liard tient très peu compte des votes de la Chambre, et je vais le prouver.

M. Édouard Lockroy, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts*. — Mais pardon, vous ne pouvez pas attaquer un chef de service qui n'est pas responsable devant la Chambre. Bornez-vous à attaquer le ministre, si cela vous convient.

M. Léon Maurice (Nord). — Comme les faits, monsieur le ministre, remontent à une époque où vous n'étiez pas ministre...

M. le ministre de l'instruction publique. — Il y avait toujours un ministre responsable à cette époque.

M. Léon Maurice (Nord). — ... Comme c'est M. le directeur de l'enseignement supérieur qui, personnellement...

M. le ministre de l'instruction publique. — Il n'y a qu'un ministre devant le Parlement, permettez-moi de vous le faire observer. Il y a toujours eu des ministres; attaquez-les, prenez-vous-en au ministre actuel, mais ne mettez pas en cause un chef de service qui ne peut pas être responsable.

M. Léon Maurice (Nord). — Si vous voulez prendre la responsabilité de ce qui a été fait, monsieur le ministre, tant pis pour vous.

M. le ministre de l'instruction publique. — J'accepte absolument cette responsabilité.

M. Léon Maurice (Nord). — Voulez-vous un exemple de ce que j'avance ?

La Chambre a supprimé, l'an dernier, sept inspecteurs généraux par un vote qui a été ratifié par le Sénat. Croyez-vous que la direction de l'enseignement supérieur — je ne prononcerai plus de nom — a accepté ce vote? Pas du tout

M. Gabriel Compayré, rapporteur. — Mais cela n'a aucun rapport avec la question!

M. Léon Maurice (Nord). — Je suis seul juge de ma discussion, j'ai à attaquer les procédés qui ont été suivis par le ministère de l'instruction publique; j'ai à montrer que ces procédés ne sont pas conformes à la loi, qu'ils ont violé les prérogatives du Parlement, et je ne suis pas fâché de montrer qu'il y a des précédents dans l'affaire.

Sur sept inspecteurs généraux supprimés, cinq sont restés en fonctions.

M. le ministre de l'instruction publique. — C'est une erreur.

M. Léon Maurice (Nord). — Avec quoi sont-ils payés? Vous le demanderez à M. le directeur de l'enseignement supérieur.

Pour que le Parlement, dans l'affaire qui nous occupe, — et ici je rentre dans le débat, — se trouve en présence de la carte forcée, pour qu'il soit dans l'impossibilité de repousser le projet de loi et qu'on puisse lui dire : « Il y a un fait accompli, une solution qui est désormais définitive et sur laquelle on ne peut pas revenir », savez-vous ce qu'on a fait? On a dit, — je le sais personnellement et pertinemment, — aux professeurs des deux Facultés qui, après les décrets de transfert, n'avaient pas quitté Douai, qui persistaient à y habiter : « Si vous déménagez avant les vacances, vous aurez chacun une indemnité de 1 000 fr. Sur quel fonds M. le ministre a-t-il pris cette indemnité?

Quelques membres à droite. — Sur les fonds secrets.

M. Léon Maurice (Nord). — Non! il n'y a pas de fonds secrets au ministère de l'instruction publique. Alors, où a-t-on pu trouver les 18 ou 20 000 francs donnés pour que le Parlement se trouvât en présence d'un fait accompli?

Ce sont là des questions qui ne touchent qu'indirectement au projet de loi que nous discutons.

M. Burdeau. — Oui, très indirectement, et même pas du tout.

M. Léon Maurice (Nord). — Mais ce sont des agissements qui montrent que j'ai le droit de me tenir en défiance contre la manière de procéder de la direction de l'enseignement supérieur.

Et, en ce moment, un souvenir me revient qui justifiera les paroles contre lesquelles M. le ministre a cru devoir protester, c'est que M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, a été nommément désigné par un décret pour soutenir la discussion du projet de loi qui nous occupe.

Au reste, Messieurs, je laisse de côté, pour le moment, la personnalité de M. le directeur, j'aurai plus tard à le retrouver...

L'honorable député trace ensuite l'historique de la question; il cherche à démontrer que le Parlement, en opérant le transfert, a méconnu les vœux des populations de la région du Nord et porté atteinte aux droits du Parlement.

Pendant les trois premières semaines de son ministère, M. Spuller, qui n'était pas universitaire, n'avait certainement pas eu le temps d'étudier la question, et, au mois de novembre, il a montré qu'il ne la connaissait que très imparfaitement par le discours qu'il a prononcé au Sénat. En effet, il croyait alors que la Faculté des lettres n'avait été créée à Douai que pour venir au secours de la Faculté de droit déjà chancelante.

M. Spuller. — C'est M. Duruy qui a jugé nécessaire de l'établir pour renforcer la Faculté de droit établie en 1854.

M. Léon Maurice (Nord). — Voyez, monsieur Spuller, combien vos renseignements étaient peu sûrs, puisque vous êtes encore dans la même erreur! C'est la Faculté des lettres qui a été créée la première en 1854, et la Faculté de droit, n'a été fondée qu'en 1865. La Faculté des lettres n'a donc pu être établie pour soutenir la Faculté de droit, puisqu'elle existait onze années auparavant. D'ailleurs, de l'aveu même du rapporteur, pendant les premières années, la Faculté de droit de Douai a été exceptionnellement prospère, et l'interruption que M. Spuller vient de m'adresser prouve qu'il a conservé les illusions qui lui ont été inspirées jadis, dans un but facile à comprendre.

Toujours est-il qu'à la date du 8 mars 1887 — ici, Messieurs, les dates ont une importance très grande — le conseil des ministres fut saisi de la question sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, et M. le ministre fut autorisé à convoquer le Conseil supérieur en session extraordinaire pour le 19 mars, contrairement à ce que M. Berthelot avait promis.

Vous croyez peut-être qu'on va dès lors attendre que le Conseil supérieur se soit prononcé, qu'on va rester dans l'expectative jusqu'à ce qu'on connaisse la résolution que prendra ce conseil électif, dont l'avis devait dominer toute la question, disait M. Berthelot?

Pas du tout. Le 8 mars, M. le ministre autorise la convocation. Le 10, M. Liard, — je suis bien obligé de prononcer son nom, c'est lui qui a signé la convention, — M. Liard part pour Lille. Il doit traverser Douai. Vous pensez peut-être qu'il va consulter les Facultés intéressées? En aucune façon. Vous vous imaginez qu'il demandera au moins l'avis du doyen de la Faculté de droit? Nullement. Il prend en passant M. Moy, qui, par suite de la mort du regretté doyen de la Faculté des lettres, M. Abel Desjardins, remplissait les fonctions de doyen. Quant au doyen de la Faculté de droit, de la Faculté engagée dans l'affaire, celle qui avait le plus d'élèves, il ne le prévient même pas. Les Facultés ont maintenant la personnalité civile : la Faculté de droit aurait dû être consultée; mais on savait que tous ses professeurs étaient hostiles au transfert projeté, on les laisse donc de côté. Le doyen, M. de Folleville, outré de ce manque de procédés, donne sa démission de doyen : on la refuse et on le destitue brutalement.

Puis, escorté de M. Moy, M. Liard se rend à Lille et, le 12 mars, il signe avec le maire une convention, dans laquelle il engage l'État pour une somme de 3 500 000 francs avant même que le Conseil supérieur se soit prononcé, avant que le projet ait été déposé, avant, par conséquent, que la question ait pu naître d'une façon légale et sérieuse.

M. Léon Maurice, après avoir reconnu que le Conseil supérieur de l'instruction publique avait émis, à une immense majorité, un avis favorable au transfert, soutient que cette mesure a eu pour premier résultat d'amener une diminution du nombre des étudiants dans les deux Facultés, nouvellement établies à Lille :

En 1887, le 15 janvier, il y avait à la Faculté de droit :

A Douai, 138 élèves ainsi répartis : 59 en 1re année, 28 en 2e année, 27 en 3e année, 14 pour le doctorat, 10 pour l'examen de capacité.

M. le rapporteur. — C'est inexact!

M. Léon Maurice (Nord). — Ces chiffres ont été relevés par un haut fonctionnaire de l'Université.

M. le ministre de l'instruction publique. — Ils sont inexacts!

M. Léon Maurice (Nord). — Voulez-vous fournir les registres de la Faculté, monsieur le ministre? Je suis sûr que ces chiffres sont exacts!

M. le ministre de l'instruction publique. — Je demande la parole.

M. Léon Maurice (Nord). — A la même époque, au 15 janvier 1887, la Faculté libre avait 102 élèves, la Faculté de Douai en avait 138. Eh bien, au 15 janvier 1888, quatre mois après le transfert, savez-vous quels sont les chiffres? La proportion est retournée pour la Faculté de l'État transférée à Lille.

En première année, elle a 44 élèves au lieu de 59; perte : 15 élèves.

En seconde année, elle a 33 élèves au lieu de 28; gain : 5 élèves.

En troisième année, elle a 15 élèves au lieu de 27; perte : 12 élèves.

Pour le doctorat, elle a 9 élèves au lieu de 14; perte : 5 élèves.

Pour l'examen de capacité, elle a 17 élèves au lieu de 10; gain : 7 élèves.

Au total, 118 élèves au lieu de 138; perte : 20 élèves.

Ces chiffres sont certains, et j'ai eu les noms de tous les élèves.

Or, à cette même date, le 15 janvier 1888, à la Faculté libre, le nombre des

élèves n'était plus de 102, il s'était élevé à 133, soit 31 élèves de plus que l'année précédente. Pour la première fois depuis que les deux Facultés coexistent, le nombre des élèves de la Faculté libre a dépassé celui des élèves de la Faculté de l'État ; à cette époque, elle avait 40 élèves en première année, soit 5 de plus qu'en 1887 ; 33 élèves en 2e année, soit 5 de plus qu'en 1887 ; 28 élèves en 3e année, soit 2 de plus qu'en 1887 ; 18 élèves en 4e année, soit 9 de plus qu'en 1887 ; 10 capacitaires au lieu de 7, soit 3 de plus. De sorte que, dès les quatre premiers mois, il s'était produit ce résultat que la Faculté catholique avait gagné 31 élèves et la Faculté de l'État en avait perdu 20 ; la Faculté libre avait enlevé 8 élèves à la Faculté de l'État, dont 2 lauréats qui avaient le droit de poursuivre gratuitement leurs études, et qui ont abandonné la Faculté de l'État pour aller à la Faculté libre.

Il n'y a eu, comme contre-partie, que 3 élèves de l'Université libre, dont je puis donner les noms, qui sont allés de la Faculté libre à la Faculté de l'État ; un surnuméraire de l'enregistrement, ayant pris déjà onze inscriptions et qui est allé prendre sa douzième à la Faculté de l'État pour y terminer ses études ; de la part d'un fonctionnaire, c'était prudent ; un élève renvoyé de la Faculté libre pour inassiduité et qui est allé à la Faculté de l'État ; et un autre pour des motifs de famille.

Voilà quel a été le résultat ; c'est-à-dire que vous transférez à Lille une Faculté sous prétexte d'instituer une concurrence contre la Faculté libre, et vous vous faites battre dès le début.

Vous avez fait la même chose pour la Faculté des lettres. Je ne m'occupe ici, vous le comprenez, ni des boursiers ni des étudiants par correspondance, qui envoient leurs devoirs chaque semaine et qui ont tout aussitôt fait de mettre sur l'enveloppe « Lille » au lieu de « Douai ». Mais les élèves réels, sérieux, ceux qui suivent les cours, ils étaient 27 en première année, ils ne sont plus que 16 ; ils étaient 28 en deuxième année, ils ne sont plus que 12, c'est-à-dire que la Faculté des lettres a perdu juste la moitié de ses élèves : il lui en reste 28 au lieu de 57.

Et comment voulez-vous, si vous n'avez pas l'avantage de la situation géographique, lutter contre les Facultés libres dans une région où les établissements d'enseignement secondaire de l'État ont 1 800 élèves de moins que les établissements secondaires religieux ?

On a dit que les Facultés de l'État étaient victorieuses là où elles se trouvaient en concurrence directe avec les Facultés libres, et que la Faculté de médecine de Lille avait plus d'élèves que la Faculté catholique. C'est une erreur.

J'ai eu la plus grande peine à me procurer les chiffres ; je n'ai pu les avoir qu'en consultant les rapports officiels, approuvés par le conseil académique et publiés annuellement à la rentrée des Facultés ; mais, pour l'année courante, je n'ai pas pu les avoir pour la Faculté de médecine de l'État. Il n'en résulte pas moins que là où la concurrence existe côte à côte, où la Faculté de l'État lutte de près avec la Faculté catholique, où elle combat à côté d'elle, avec les mêmes ressources ; dans ce centre de Lille que vous paraissez tant affectionner, elle est inférieure à la Faculté catholique par le nombre des élèves. Elle a plus d'inscriptions, mais prises, entendons-nous bien, surtout par des étudiants en pharmacie des herboristes et des sages-femmes.

Voici au reste les chiffres :

En 1887, au 15 janvier — je n'ai pas pu avoir les chiffres de 1888 — il y avait à la Faculté de l'État : en première année, 25 étudiants en doctorat ; il y en avait 54 à la Faculté libre. Il y en avait 28 en seconde année, 29 à la Faculté libre ; 29 en troisiène année, 27 à la Faculté libre ; 21 en quatrième année, 23 à la Faculté libre ; 27 en cinquième année, 12 à la Faculté libre.

M. le rapporteur. — Nous contestons absolument ces chiffres.

M. Léon Maurice (Nord). — Ces chiffres, voici le document où je les trouve : c'est le rapport de M. le professeur Follet, approuvé à l'unanimité par le conseil des Facultés dans sa séance du 3 juin 1887.

C'est, au total, 123 élèves en doctorat contre 145. Il y avait plus de 13 élèves bénévoles à la Faculté de l'État, 49 étudiants pharmaciens de première classe, 22 étudiants pharmaciens de deuxième classe, 19 étudiantes sages-femmes et 3 herboristes.

La Faculté libre n'avait de ce chef-là que 17 étudiants pharmaciens et 7 étudiantes sages-femmes, de sorte que le total des inscriptions qu'on n'a jamais voulu donner que comme chiffre global était sensiblement supérieur à celui de la Faculté libre, tandis qu'en réalité le nombre des étudiants sérieux, travaillant pour le doctorat en médecine, était de beaucoup inférieur.

Et je ne vous dirai plus qu'un seul mot pour vous montrer à quel point les chiffres étaient erronés et combien au commencement il y avait de réel parti pris à tromper la religion du Parlement et de la commission. Au début on a eu l'audace de présenter comme élèves de la Faculté de l'État sous la rubrique : « Élèves en examen » les élèves de la Faculté concurrente, de la Faculté libre. Vous savez, en effet, que les Facultés libres n'ont plus le droit de conférer les grades; les élèves sont obligés d'aller passer leurs examens devant des Facultés de l'État.

Eh bien ! on faisait une catégorie « élèves en examen »; et on attribuait tous les élèves de la Faculté libre à la Faculté de l'État, et on disait : « Voyez combien elle compte d'élèves, et combien elle l'emporte sur la Faculté libre ! »

M. le rapporteur. — Nous ne parlons que des inscriptions.

M. Léon Maurice (Nord). — C'est ainsi que les chiffres ont été donnés. Vous dites que les miens sont erronés? J'en affirme l'exactitude.

En 1887, la Faculté libre, en résumé, avait 145 étudiants en doctorat, tandis que la Faculté de l'État n'en avait que 123.

Cette année-ci, la Faculté libre a 166 élèves; je n'ai pas les chiffres de la Faculté de l'État.

L'orateur conclut en demandant l'ajournement du projet de loi. Si les Facultés prospèrent à Lille, il s'inclinera; mais si au contraire elles périclitaient, il y aura une porte de sortie à cette situation et le ministre viendra lui-même demander de les rétablir à Douai.

M. Édouard Lockroy, ministre de l'instruction publique, a répondu par un discours bref et incisif, dont nous reproduisons la plus grande partie d'après le compte rendu officiel.

M. Édouard Lockroy, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.* — Messieurs, je n'abuserai pas de la parole. Dans l'affaire qui nous occupe, il y a la question qu'on discute et celle qu'on ne discute pas. Cette dernière est de beaucoup la plus importante; je la traiterai tout à l'heure.

En réalité, de quoi s'agit-il aujourd'hui? Qu'a-t-on discuté jusqu'à présent? Cette simple question, que la Chambre aurait résolue en moins de cinq minutes : « Un recteur peut-il rester isolé de ses Facultés sans dommage pour le bien du service? Des Facultés peuvent-elles rester isolées de leur recteur, qui est leur chef naturel? Le recteur et les Facultés peuvent-ils vivre sous ce que j'appellerai volontiers le régime de la séparation de corps? »

L'honorable M. Berthelot, comme l'honorable M. Spuller, unis dans une même pensée, ont, par des moyens différents, voulu ramener de Douai à Lille le siège de l'Académie. L'honorable M. Spuller, usant de son droit et avec raison, par décret, comme il le pouvait et le devait, conformément à la loi, a transféré la Faculté des lettres et la Faculté de droit de Douai à Lille...

Non, Messieurs, la loi n'a pas été violée, et, en rendant son décret, mon honorable prédécesseur s'est absolument conformé aux prescriptions de la loi. Les lois qui règlent la matière, lois de 1850, 1876 et 1880, disposent que le ministre a le droit, de sa propre autorité, de transférer les Facultés « après consultation du Conseil supérieur de l'instruction publique ». En ce qui concerne le siège des académies, la question a été réglée par les dispositions de 1808 et de 1854. Ces

deux textes sont muets sur les Facultés, ils ne règlent que la question du siège des académies, et la preuve, c'est que, après la loi de juin 1854, un décret du mois d'août suivant a institué la Faculté. Cela n'est pas niable.

Le droit de l'État est absolu, il ne peut pas être contesté, et je ne comprends pas qu'on vienne le contester à cette tribune.

M. Léon Maurice (Nord). — Quand il n'engage pas les finances de l'État.

M. le ministre. — Il est vrai qu'avant comme après la loi de 1854, ce sont des décrets qui ont réglé la question des Facultés; que la Restauration, dont vous ne direz pas de mal, je crois, a supprimé, en vertu d'un décret, vingt Facultés (Interruptions à droite), et depuis, l'honorable M. Wallon, après un vote de l'Assemblée nationale qui repoussait la création d'une Faculté de médecine à Lille, a, par décret, entendez-vous bien, malgré ce vote d'une Assemblée souveraine, institué, créé la Faculté de médecine de Lille sans que personne à l'Assemblée nationale, même parmi ceux qui avaient voté contre cette création, montât à la tribune pour l'incriminer et nier son droit.

La vérité, pour nous résumer sur cette doctrine, c'est que tout ce qui règle les choses d'ordre fixe et permanent, d'ordre général, est de matière législative; tout ce qui règle les choses contingentes, qui dépendent du lieu, de l'heure, est de matière administrative. La loi dit : Il y aura des Facultés. Le ministre ou, si vous aimez mieux, le pouvoir exécutif dit : Les Facultés seront placées soit ici, soit là, suivant les besoins du service et les intérêts de l'Université.

M. Léon Maurice (Nord). — Je n'ai jamais dit le contraire : à la condition de ne pas engager les finances de l'État.

M. le ministre. — A condition de ne pas engager les finances! J'aborde précisément la question financière, et je dis que ni la question d'illégalité ni la question financière ne sont les véritables questions qui se débattent ici; ce sont des paravents qui cachent les questions réelles.

Au surplus, j'en aurai fini en deux mots avec la question financière. Il est reconnu par l'honorable M. Maurice lui-même que le transfert du siège des Facultés de Douai à Lille ne coûte absolument rien à l'État.

M. Lecointre. — C'est une erreur! Il faudra payer l'année prochaine.

M. le ministre. — Je le répète, le transfert des Facultés des lettres et de droit de Douai à Lille ne coûte pas un centime à l'État...

M. Boscher-Delangle. — Encore une fois, c'est une erreur absolue! Cela coûtera l'année prochaine et les suivantes.

M. le ministre. — Messieurs, c'est la vérité absolue! Ce transfert ne coûtera absolument rien à l'État, attendu qu'aux termes de la convention que je citais tout à l'heure, — et d'après les articles 1 et 2 de cette convention, — la ville de Lille prend à son compte tant les dépenses résultant du transfert du siège de l'Académie que celles résultant du transfert des Facultés...

M. Léon Maurice (Nord). — La moitié seulement de la dépense.

M. le rapporteur. — Non! la totalité!

M. le ministre. — Par conséquent, ne parlons pas de la question financière. Encore une fois, c'est là un paravent, c'est un argument inventé pour les besoins de cette discussion.

Pour le reste, Messieurs, vous n'avez non plus rien à dire ni à réclamer, attendu que les sommes qui peuvent être affectées aux dépenses de la Faculté des sciences de Lille seront soumises à la Chambre par la voie du budget, et que la Chambre est toujours libre ou de voter ou de ne pas voter les crédits demandés. Quant à moi, Messieurs, j'ai assez de confiance dans l'esprit d'économie et dans la sagesse du Parlement pour savoir qu'il ne nous lancera pas dans des dépenses inconsidérées.

M. Léon Maurice (Nord). — Je sais ce qu'a dit M. Liard.

M. le ministre. — Vous parlez toujours de M. Liard; je vous prie de ne parler que du ministre; il n'y a pas ici de directeur de l'enseignement supérieur; il y a un ministre responsable, qui prend la responsabilité des actes de ses chefs de service, comme il prend la responsabilité du transfert des Facultés.

M. Boscher-Delangle. — On ne peut pas avoir affaire aux ministres. Ils changent trop souvent.

M. le président. — N'interrompez pas, Messieurs.

M. Léon Maurice (Nord). — Devant la commission, vous avez envoyé le directeur de l'enseignement supérieur, monsieur le ministre ; vous n'êtes pas venu vous-même. Voilà pourquoi je parle de M. Liard.

M. le ministre. — Maintenant, Messieurs, il est question des intérêts universitaires. Ah ! qu'il me soit permis de remercier l'honorable M. Maurice de sa sollicitude. Je n'attendais pas tant de bienveillance de sa part, et je lui suis profondément reconnaissant de veiller ainsi sur les intérêts de l'Université.

Il me permettra de lui dire cependant que ces intérêts sont en bonnes mains : le Conseil supérieur de l'instruction publique sait probablement aussi bien que l'honorable M. Maurice ce qui est utile ou mauvais pour l'Université.

M. Léon Maurice (Nord). — Il a eu des renseignements erronés.

M. le ministre. — Il a eu des renseignements absolument exacts, monsieur Maurice.

Je remercie donc l'honorable M. Maurice de l'intérêt qu'il voulait bien porter à l'Université ; je lui disais que le Conseil supérieur de l'instruction publique savait aussi bien que lui ce qu'il fallait à l'Université, et ce conseil, consulté par le ministre conformément à la loi de 1880, s'est prononcé à l'unanimité moins deux voix pour le transfert de l'académie de Douai à Lille, et encore un des deux membres qui n'ont pas voté a dit : « Il est trop tôt », et l'autre : « Il est trop tard » ; mais sur le fond de la question, il y a eu unanimité, entendez-vous bien, dans le Conseil supérieur de l'instruction publique, qui, je le répète, a autant d'autorité que M. Maurice pour traiter les questions qui concernent l'enseignement supérieur.

Mais l'honorable M. Maurice nous dit : « Pourquoi transportez-vous à Lille ces Facultés et le siège de l'académie ! Vos Facultés vont dépérir. »

Je demanderai volontiers à M. Maurice : « Pourquoi ne transportez-vous pas à Douai l'Université catholique de Lille ? »

M. Léon Maurice (Nord). — Parce que la ville n'aurait pas fourni les ressources nécessaires pour cela.

M. le ministre. — Vous devriez le proposer à vos amis : car vous le savez, la ville de Douai se recommande au parti catholique par un passé glorieux, par la confection d'une bible célèbre en Angleterre, comme en France, et ce roi d'Espagne dont vous parliez tout à l'heure, Philippe II, l'a désignée entre toutes — et certes Philippe II était un roi catholique — pour y mettre le siège de l'Université.

C'est donc là, selon la tradition et les conclusions du chanoine Van Drival, dont on parlait tout à l'heure, c'est donc à Douai que le parti catholique aurait dû transporter le siège de son Université.

Il a pris le parti contraire en disant qu'il ne voulait pas céder à des raisons de sentiment, mais écouter les véritables intérêts de la catholicité et de l'Église. (Mouvements divers.)

M. Léon Maurice (Nord). — Il aurait fallu 12 millions pour établir la Faculté à Douai, on ne les aurait pas trouvés dans cette ville.

M. le ministre. — Eh bien ! nous, nous n'avons pas à écouter la voix de la catholicité ; mais à nous pénétrer des intérêts de l'État, à les faire valoir et à défendre l'intérêt de l'enseignement supérieur ; mais puisque tel a été le grand argument, le grand cheval de bataille de M. Maurice, je vous demande la permission de faire passer sous les yeux de la Chambre — cela ne sera pas très long — la délibération des comités catholiques, alors qu'ils ont fondé à Lille une Université. Vous y trouverez toutes les raisons qui nous ont déterminés nous-mêmes, et vous serez forcés de reconnaître que nous n'avons fait qu'imiter les comités catholiques, parce que leurs arguments en faveur de la création de leur Université à Lille sont absolument irréfutables.

Ils étaient très aimables, je dirai presque onctueux, quand il s'est agi de Douai.

Voici le rapport du chanoine Van Drival :

« Douai a été pendant près de trois siècles une ville d'université. Douai a rendu à l'Église d'immenses services; son action ne s'est pas bornée à la région du nord de notre France; elle a opéré au delà de la mer qui baigne nos côtes et a souvent fait trembler l'hérésie dans un de ses plus formidables refuges. Pour les Anglais, autant et plus peut-être encore que pour les Français, Douai représente l'orthodoxie et la science. »

Vous voyez de quelle façon on traite la ville de Douai, combien on lui doit de reconnaissance, et cependant, quand on arrive à la conclusion, voici ce qu'on lit :

« On a vu tout à l'heure la nécessité de placer à Lille la Faculté de médecine et celle des sciences. Il suit de là qu'une Université complète ne pourrait pas s'établir à Douai.

« Voilà pourquoi la Commission est d'avis à l'unanimité, après mûr examen et discussion approfondie dans plusieurs séances, que c'est à Lille qu'il faut établir une seule et complète Université, avec toutes ses Facultés, ses moyens d'action, son même esprit, sa direction une, l'union entre ses membres, la vie de famille et la cordialité qui amènent les bons résultats.

« Sans doute, il est pénible de renoncer aux gloires historiques traditionnelles; mais ces gloires existent quand même, ces mérites sont acquis et ne sauraient périr. Quand il y a force majeure... »

M. Sigismond Lacroix. — C'est tout à fait catholique.

M. le ministre. — « ...Maguelonne cesse de briller et fait place à Montpellier; Thérouanne meurt, mais en donnant le jour à trois beaux diocèses; c'est la loi universelle ici-bas, où rien n'est permanent... »

Que pourrions-nous dire de plus, Messieurs, pour défendre le transfert des Facultés à Lille ? Rien ! et vous voyez, Messieurs, que lorsque les comités catholiques veulent créer une Université à Lille, ils n'ont pas peur de l'immoralité des grandes villes, ils n'en craignent ni les cafés ni les distractions; ils créent leurs Universités dans les grands centres intellectuels, industriels et commerciaux, là où, de l'avis de tous les hommes compétents, doivent être créées les Universités et les Facultés. Je crois que je n'ai rien à ajouter : j'abrège mon discours, j'abrège toutes les réponses que je pourrais faire sur des points de détail à l'honorable M. Maurice; je supprime ce que je pourrais lui répondre sur le chiffre des étudiants, où il s'est trompé d'un bout à l'autre...

M. Léon Maurice (Nord). — Pas le moins du monde !

M. le ministre. — D'un bout à l'autre ! Je vous dis seulement : Il y a à Lille une Université catholique dont on veut écarter la concurrence de l'État.

Voilà la véritable raison, la raison qu'on ne dit pas parce qu'on veut conserver pour cette Université catholique toute la clientèle d'élèves dont on veut priver l'État; c'est pour cela qu'on tient à ce que les Facultés de l'État ne se fixent jamais, restent sans résidence, inquiétant ainsi les familles, et dans une sorte de vagabondage universitaire.

Eh bien ! oui, on l'a rappelé tout à l'heure, cette affaire de Douai n'est qu'un épisode de la grande lutte que nous soutenons depuis si longtemps pour la liberté de la pensée, pour l'émancipation de la société, lutte que nos pères ont soutenue avant nous. Mais si nous cédions sur cette question, si le parti républicain cédait — et je vous ferai remarquer, Messieurs, que les ministres républicains, à quelque nuance qu'ils aient appartenu, ont soutenu le transfert de l'académie de Douai à Lille...

M. Léon Maurice. — C'est une erreur !

M. le ministre. — ...Eh bien, si nous cédions sur cette question, ce serait notre drapeau, ce serait notre tradition elle-même que nous abandonnerions.

Cette petite question, qu'on a représentée ici comme uniquement universitaire, si notre loi était rejetée, demain, dans le pays, se transformerait en une grande victoire cléricale.

Sur la demande de M. Compayré, rapporteur, et après un premier vote déclaré nul par le président (le *quorum* des voix n'ayant pas été atteint), l'urgence est prononcée, le même jour, dans une seconde séance, par 345 voix contre 180.

L'article unique et l'ensemble du projet de loi sont ensuite adoptés.

LE COLLÈGE CHAPTAL ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Nous avons publié dans un précédent numéro le rapport de M. Gaufrès sur un projet de modification au règlement organique du collège Chaptal.

L'ordre du jour de la séance du 27 juillet appelait la discussion de ce rapport. Mais le Conseil, après un échange d'observations très vives, a prononcé, à cette date, l'ajournement. Nous publions le récit de cet incident d'après le compte rendu officiel qui a paru tout récemment :

M. Gaufrès, rapporteur. — Messieurs, le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter a produit une certaine émotion que je dois détruire tout d'abord.

On a cru que les mesures proposées porteraient atteinte à des situations acquises. Je déclare que toutes les questions de personnes sont hors de cause, et, si la suppression de l'enseignement du latin au collège Chaptal vient à être décidée (Bruit), l'extension des études littéraires fournira un certain nombre de places nouvelles.

M. Piperaud. — Vous vous trompez.

M. Gaufrès, rapporteur. — Je ne me trompe nullement sur une question de fait comme celle-ci.

M. Levraud. — Je demande l'ajournement de ce rapport qui soulève des questions extrêmement importantes. (Assentiment général.)

M. Lavy. — Il sera trop tard à la rentrée pour changer le programme de Chaptal.

M. Levraud. — On ne peut voter au pied levé des réformes aussi dangereuses que celles qui vous sont proposées. (Très bien !)

M. Lavy. — Elles sont, au contraire, extrêmement utiles et elles cadrent absolument avec la direction donnée par la Ville à son enseignement depuis plusieurs années.

M. Gaufrès, rapporteur. — Je ne veux pas m'opposer à l'ajournement, si le Conseil le désire, mais je ferai observer que mon rapport est distribué depuis longtemps.

M. Piperaud. — C'est la seconde du Ministère au Conseil. La première a été la nomination de M. Martel.

On veut décapiter Chaptal.

M. Gaufrès, rapporteur. — Je proteste : il n'y a rien de vrai dans cette allégation.

M. Després. — On veut faire de Chaptal un établissement d'enseignement pratique. C'est une mesure très sage, et la 4e Commission a raison. Discutons le rapport.

M. Lavy. — Je demande la parole contre l'ajournement. Le rapport de M. Gaufrès est distribué depuis huit jours et si quelqu'un peut récla-

mer l'ajournement de la discussion, ce n'est certainement pas un membre de la 4e Commission qui en connaît tous les éléments.

M. Strauss. — Nous réclamons l'ajournement!

M. Georges Berry. — L'ajournement!

M. Lavy. — Je dis que tout autre membre qu'un membre de la 4e Commission peut faire une telle proposition. (Tumulte.)

M. Rousselle. — Vous ne pouvez nous faire la loi! Nous conserverons toujours notre liberté d'action.

M. Levraud. — Parfaitement. Je n'accepte en aucune façon les paroles de M. Lavy.

M. Stupuy. — Très bien! Nous ne voulons d'aucune dictature, pas plus de celle de la 4e Commission que d'une autre. Nous avons toute autorité pour demander ce qui nous semble bon.

M. Lavy. — Que vous, monsieur Stupuy, qui ne faites pas partie de la 4e Commission, vous objectiez que vous n'avez pas eu le temps d'étudier suffisamment le rapport, je le comprends; mais qu'un membre de cette Commission emploie cet argument, c'est ce que je ne puis admettre. C'est un pur moyen dilatoire. (Bruit prolongé.)

M. Rousselle. — Vous avez la prétention de mener tout le monde ici; vous ne nous mènerez pas. Vous êtes encore trop jeune parmi nous. Vous avez la prétention de nous imposer une décision. Nous voulons discuter à notre heure.

M. Lavy. — Vous n'avez rien entendu de ce que j'ai dit, monsieur Rousselle, et vous n'avez ni raison, ni droit de m'adresser ces paroles. Je ne m'impose à personne, mais n'entends subir la loi de personne.

Voix nombreuses. — L'ajournement! l'ajournement!

M. Lavy. — Si le Conseil ne prend pas une décision aujourd'hui, le règlement ne pourra être appliqué à la rentrée. On vous a dit que vouloir réorganiser le collège Chaptal, serait pour le Conseil faire l'œuvre du Ministère. C'est inexact.

M. de Ménorval. — Je crois le contraire. (Le bruit continue.)

M. Lavy. — On prétend que nous cédons aux suggestions de l'État, qui serait heureux de voir disparaître un établissement qui lui fait concurrence. Nous ne devons pas plus faire concurrence à l'État par un mauvais enseignement que nous ne pourrions vouloir le faire aux congréganistes sur leur propre terrain. (Bruit prolongé.)

Je ne puis dominer un tumulte pareil.

Pour m'empêcher de me faire entendre, certains collègues qui m'accusent de m'imposer, étouffent ma voix par leurs cris. La tribune n'est pas libre; je n'ai qu'à en descendre, en protestant contre la violence dont je suis la victime.

De toutes parts. — L'ajournement!

M. le Président. — L'ajournement étant demandé, je le mets aux voix

L'ajournement est prononcé.

M. de Ménorval. — Je demande la parole à propos de l'ajournement. (Oh! oh! non!)

Mais il y a, Messieurs, une question en souffrance, relativement au collège Chaptal. (Bruit.)

Plusieurs membres. — L'ajournement est prononcé.

M. de Ménorval. — Mais vous ne savez pas ce que je veux dire. Il y a des élèves auxquels on ne fait pas subir d'examen... (Le bruit continue.)

Je descends de la tribune.

M. Levraud. — M. Lavy a dit qu'étant un des membres de la 4e Commission qui ont pris part à la discussion, je n'étais pas autorisé à proposer l'ajournement. Je demande depuis quand un membre de la minorité ne conserve pas son entière liberté?

M. Charles Longuet. — Vous avez accepté une transaction.

M. Levraud. — Je n'ai rien accepté; j'ai conservé mon entière liberté.

M. Lavy a dit, en outre, ne pouvoir comprendre que moi, membre de la 4e Commission, je n'aie pas suffisamment étudié la question pour pouvoir la discuter immédiatement.

Eh bien! je suis tout prêt à discuter. Mais j'ai à parler sur la question pendant trois quarts d'heure (Exclamations), et le temps manque. C'est pourquoi j'ai demandé l'ajournement.

M. de Ménorval. — Il y a des élèves du collège Chaptal... (Non! non! à droite.) Il y a des examens en souffrance... (Non! à droite.) Vous ne voulez pas m'écouter, je n'insiste pas.

L'incident est clos.

LA LIGUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Après la Ligue de l'enseignement, qui a rendu de si grands services à la cause de l'instruction populaire, une large association nouvelle va s'occuper d'assurer à la jeunesse française, dans les campagnes comme dans les villes, une éducation physique en rapport avec les impérieuses exigences de la Défense nationale.

Il est fondé à Paris, dans les départements français et dans les colonies françaises, une *Ligue nationale de l'éducation physique.*

En acceptant les fonctions de président du comité d'initiative de la Ligue, M. Berthelot, sénateur, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, ancien ministre de l'instruction publique, a écrit la lettre suivante :

MESSIEURS,

Votre œuvre est bonne et je m'y associe de tout cœur. Vous vous proposez de développer l'éducation physique de la jeunesse, de donner à nos enfants la santé, la force, l'adresse, qui assurent l'équilibre intellectuel et moral des individus, en même temps que la puissance et la grandeur des nations; c'est ce que réalisait la Grèce dans ses beaux jours, c'est aussi le devoir des peuples modernes.

Certes, on a fait beaucoup en France, depuis quelques années, pour l'éducation physique de l'adulte. Depuis la République surtout, qui ne craint pas de voir les hommes s'associer et se grouper librement, en dehors de toute surveillance gouvernementale, nous avons vu naître partout et se multiplier les sociétés de gymnastes, de tireurs, d'excursionnistes, d'alpinistes, qui entretiennent l'énergie du citoyen et le préparent à concourir, quand viendra le jour du danger, à la Défense nationale.

On a également fait une large part dans nos collèges et dans nos écoles primaires à l'enseignement de la gymnastique, grâce au concours

de maîtres zélés. Tout cela est excellent et très digne d'éloge. Mais en ce qui touche l'enfance, il y manque une chose, une chose fondamentale, celle que vous voulez instituer : il manque la liberté, l'initiative personnelle de l'enfant. C'est sous la forme de leçons, d'exercices réguliers, méthodiques, imposés, que l'on enseigne la gymnastique dans nos écoles : non sans cet appareil inévitable de corrections, de règlements, de punitions que comporte tout cours obligatoire. La promenade même, cet exercice destiné à détendre l'esprit et le corps, a quelque chose d'artificiel et de mécanique. Qui ne s'est attristé, en voyant défiler dans nos rues et sur nos quais ces longues bandes d'internes, sur deux rangs, surveillés et maintenus par une discipline inévitable? Qui n'a éprouvé un sentiment analogue, en assistant aux exercices uniformes et réglementés de la gymnastique officielle? Dans les formules actuelles, il ne saurait guère en être autrement; car il faut éviter le désordre dans les lieux publics, aussi bien que dans ces énormes agglomérations d'enfants, que nul réformateur n'a encore trouvé le moyen de dissoudre et de diviser.

Mais cela ne saurait durer : ce n'est pas ainsi que nous donnerons à nos enfants cette

Mens sana in corpore sano,

proclamée par le poète comme le but suprême de l'éducation.

N'attristons pas cet âge jusque dans ses plaisirs : la tristesse ne vient que trop tôt dans la vie humaine; laissons la joie aux enfants. Rendons-leur l'exercice physique attrayant : ils ne demandent pas mieux que de jouer et de s'épanouir en toute liberté.

Si les cours étroites de nos écoles, ensevelies dans l'ombre de ces bâtiments colossaux que nous voyons grandir de génération en génération, ne permettent pas à l'enfant de courir, de s'agiter avec la turbulence naturelle à son âge; si la main de l'autorité scolaire ne peut éviter de s'appesantir, pour prévenir le désordre parmi ces multitudes entassées dans des espaces trop limités; eh bien! ouvrons la cage, dispersons ces multitudes, partageons ces agglomérations en petits groupes, indépendants les uns des autres et disséminés en plein air sur de vastes surfaces : là on pourra les laisser livrés à eux-mêmes, sans redouter ni les dégradations des édifices, ni les petits écarts inséparables de toute expansion spontanée.

Ces espaces, le Conseil municipal de Paris vous les donnera, j'en ai la ferme confiance; — les Conseils municipaux des villes grandes et petites vous les donneront, — car nous connaissons leur sollicitude incessante pour le développement de l'éducation démocratique. — Les Conseils municipaux des plus petites communes ne vous les refuseront pas, jusqu'à ce que nous ayons atteint ce degré où les espaces réservés aux jeux se confondront avec les champs dans lesquels l'enfant du hameau s'ébat en liberté.

C'est ainsi que nos enfants devront trouver leur récréation en plein air, jouer à la barre, à la balle, aux mille jeux qu'ils inventent chaque jour, monter même aux arbres, — sans toutefois dénicher les oiseaux, l'oiseau est sacré! — Ils s'amuseront ensemble, sous l'œil paternel de leurs instituteurs; ils lutteront entre eux : pourquoi ne pas les laisser faire? Il faut les habituer à l'effort; la lutte est salutaire au point de

vue moral, pourvu que chacun s'y développe avec bienveillance et sympathie pour ses camarades, sans jamais se laisser envahir par des idées de haine et de jalousie : ce sera l'œuvre de l'instituteur de leur inspirer ces nobles sentiments.

L'éducation esthétique et morale de l'enfance n'a pas moins à gagner à ce qu'il soit en contact incessant avec la nature. La lumière, le soleil, les bois, les champs agrandissent et purifient la pensée et le cœur de l'homme; elles assainissent son esprit en même temps que son corps, et le débarrassent des germes des maladies, aussi bien que de ceux de l'immoralité. L'encombrement des villes rend les uns et les autres plus pernicieux; la vie en plein air, ne cessons jamais de le proclamer, est bonne et morale, pour l'enfant comme pour l'homme.

Par là sera résolu ce problème du surmenage, qui tourmente en ce moment tant de bons esprits. Ce n'est pas en diminuant la durée du travail qu'on y parviendra; nos enfants travaillent déjà moins longtemps que nous n'avons travaillé nous-mêmes, et je ne sais s'ils s'en portent mieux. Le nombre d'heures consacré aujourd'hui aux classes et aux études n'a rien d'excessif; et il faut que l'enfant prenne de bonne heure l'habitude d'un certain effort intellectuel, si l'on veut qu'il en ait la pleine capacité quand il sera devenu homme. Mais ce qui délasse, ce qui rafraichit la tête, c'est l'intermittence de l'exercice physique accompli en pleine liberté : exercice modéré les jours ordinaires, mais poussé jusqu'à l'effort et la fatigue physique de temps en temps : je dis poussé jusqu'à l'effort et je préconise l'effort et la fatigue, même dans l'ordre intellectuel, aussi bien que dans l'ordre physique, parce que c'est en allant jusqu'au bout qu'on acquiert la pleine confiance en soi-même et l'énergie nécessaire pour reculer la limite de ses propres forces. Or, en développant les exercices physiques, nous donnerons aux enfants la vigueur nécessaire pour résister aux efforts intellectuels. C'est ainsi que nous ferons acquérir aux adolescents ces réserves de santé et d'énergie, si nécessaires pour les concours qui les attendent au moment de l'entrée dans la vie. Quand ils auront été fortifiés dès l'enfance, nous verrons cesser ces méningites, ces fièvres typhoïdes, ces maladies d'épuisement, dont la vue nous afflige trop souvent et qui font perdre à la société et aux familles le fruit des sacrifices prolongés pendant tant d'années.

Quand nous parlons des enfants, c'est des jeunes filles qu'il s'agit, aussi bien que des jeunes garçons. Votre œuvre les comprend également. Elles ont été jusqu'ici trop étiolées dans nos écoles par l'éducation intérieure. Elles aussi ne demandent qu'à s'épanouir en plein air, et nous devons tendre à leur donner, dans la mesure qui convient à leur sexe, ces libres récréations, ces jeux et ces exercices physiques, qui leur assureront la force et la santé. Si les frères doivent être des hommes, des citoyens, des soldats énergiques, capables de défendre le sol national, les sœurs doivent être des épouses et des mères de famille robustes, capables d'accomplir pleinement le devoir sacré de la maternité. En même temps, le contact incessant de la vie universelle développera chez la femme ces grâces, ce sentiment poétique, qui lui sont plus naturels en quelque sorte qu'à l'homme.

C'est ainsi que votre œuvre, Messieurs, servira la patrie française et l'humanité. Notre race n'est pas épuisée; elle a encore son œuvre à poursuivre dans le monde : œuvre de délivrance et de fraternité univer-

selle, que nous ne devons jamais perdre de vue, malgré les misères de l'heure présente. Il faut que tous les hommes de cœur s'associent en tout ordre, pour donner à la race française une impulsion et une confiance nouvelles; pour lui rappeler son passé et lui rendre le sentiment de sa destinée. Non! ce n'est pas une tradition purement nationale et égoïste que la France se propose d'accomplir; elle ne cherche pas à semer la haine et à exciter les nations les unes contre les autres. Elle agit pour l'humanité et elle convie tous les peuples à s'associer à elle pour la concorde et le bonheur de tous.

C'est par l'enthousiasme de cette haute mission que nous soutiendrons nos enfants; nous devons les fortifier au physique et au moral, afin qu'ils puissent à leur tour concourir à l'œuvre nationale d'amour et de civilisation universels.

Le comité d'initiative de la Ligue a tenu mercredi 31 octobre une réunion plénière, sous la présidence de M. Berthelot, sénateur, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine. Assesseurs : MM. Dietz-Monnin, sénateur, ancien président de la chambre de commerce, et Ranc, ancien député.

La séance a été ouverte par M. Berthelot, qui a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Au nom du comité d'initiative de la Ligue nationale pour l'éducation physique, nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel. Vous connaissez notre but : c'est de développer chez les enfants et les jeunes gens la santé et la vigueur physique, nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs envers la patrie et la République. Nous nous proposons d'atteindre ce but, non par des procédés artificiels et réglementés, mais par des exercices et des jeux en plein air, en toute liberté.

Notre Ligue n'a pas limité son action à une certaine classe d' enfants tels que ceux des lycées et collèges : elle comprend aussi les écoles et établissements d'enseignement primaire, et elle s'étend aux Universités et Facultés. Elle admet également les élèves des établissements publics et ceux des établissements privés. Elle s'applique aux enfants des deux sexes, jeunes garçons et jeunes filles. Ses moyens d'action sont la propagande et l'appel au concours des pouvoirs publics et des municipalités : toutes choses peu coûteuses, car il s'agit surtout de faire appel aux bonnes volontés, de donner une direction, d'utiliser pour les ébats de la jeunesse des espaces libres et découverts. Ce n'est pas une œuvre de parti ou un but politique que nous poursuivons : c'est un objet purement patriotique et désintéressé. Voilà pourquoi nous avons invoqué sans réserve l'aide de tous les hommes dévoués à leur pays, afin de nous appuyer de leur sympathie et de nous couvrir de leur autorité. A cet égard, nous avons rencontré déjà le concours le plus encourageant, comme en témoigne la liste des adhérents déjà publiée et celle que nous allons vous communiquer.

Le concours empressé d'hommes aussi considérables et d'opinions si diverses vous montre bien le caractère général de l'œuvre que nous voulons accomplir. Nous aurons également l'aide des professeurs, institu-

teurs, maîtres de tous degrés; et nous comptons particulièrement sur celle du ministre de l'instruction publique, mon ami Lockroy, dont nous savons l'amour pour le peuple et le zèle pour l'éducation nationale. J'ajouterai que nous tendons la main à tous les citoyens qui pensent comme nous, à tous ceux qui voudraient entreprendre ou qui ont déjà entrepris quelque chose d'analogue : nous ne voudrions soulever aucune jalousie, aucune rivalité; il faut nous unir et faire agir toutes nos énergies pour le bien public.

A cet égard, le concours de la Ligue des patriotes et de la Ligue de l'enseignement nous est particulièrement précieux.

Messieurs, vous connaissez maintenant le but que s'est proposé le comité d'initiative en vous convoquant. C'est à vous qu'il appartient de constituer définitivement la Société.

A la suite de ce discours, le président a donné la parole à M. Paschal Grousset, secrétaire général du comité d'initiative, qui a communiqué à l'assemblée un très grand nombre de lettres d'adhésion déjà parvenues au siège social de la Ligue, 51, rue Vivienne.

Après cette lecture, l'assemblée a passé à la discussion des statuts. A la suite d'un débat approfondi auquel ont pris part, avec le président, les assesseurs et le secrétaire de la réunion, MM. Henri Brisson, Adrien Hébrard, Clémenceau, Zadoc-Khan, S. Pichon, Paul Strauss, Auguste Vacquerie, Mayer, J. Reinach, J. Sansbœuf, etc., etc., le texte suivant a été adopté :

Article premier. — Il est fondé à Paris, dans les départements français et dans les colonies françaises, une Ligue nationale de l'éducation physique.

La Ligue a pour objet :

1° De développer gratuitement, dans les écoles de tout ordre, la force et l'adresse de ceux qui devront un jour le service militaire au pays, la santé vigoureuse d'où dépend l'équilibre intellectuel et moral;

2° A cet effet, d'élargir et de rehausser à sa dignité véritable la culture pédagogique du corps humain;

3° D'introduire, dans les établissements d'instruction primaire, secondaire et supérieure, à côté des exercices méthodiques de la gymnastique classique, les jeux en plein air et les récréations actives qui en sont le complément nécessaire;

4° D'intervenir auprès des pouvoirs publics, pour qu'un nombre d'heures suffisant soit consacré à ces exercices ou à ces jeux, dans la vie scolaire de tous les âges;

5° D'étudier, de formuler et de faire connaître les moyens pratiques pouvant conduire à ces résultats; de déterminer dans quelle mesure ils doivent être appliqués à l'éducation des jeunes filles;

6° D'amener les communes à ouvrir, pour l'usage de la population scolaire, des terrains appropriés aux jeux et exercices publics, et à les pourvoir du matériel peu coûteux que comportent ces jeux et ces exercices;

7° D'instituer tous les ans un grand concours de force et d'adresse entre les champions des écoles de France, désignés par voie de sélection

régionale, et de constater ainsi périodiquement la condition physique des générations qui se succèdent;

Art. 2. — La Ligue nationale de l'éducation physique a son siège à Paris, 51, rue Vivienne.

Art. 3. — Pour en faire partie, il faut être Français, avoir adhéré aux statuts, avoir versé aux mains du trésorier la cotisation annuelle, qui est fixée à *trois francs*, et avoir été agréé par le bureau. Les membres peuvent s'exonérer à perpétuité de la cotisation annuelle par le versement d'une somme de cent francs. La responsabilité des membres est strictement limitée à leur cotisation personnelle.

Art. 4. — La Ligue accepte les dons en argent et en nature destinés à son œuvre. Ces dons sont mentionnés au Bulletin imprimé.

Art. 5. — Les membres de la Ligue élisent, au scrutin de liste, leur comité général.

Le comité général se compose de soixante-quinze membres, répartis en trois sections : section technique, section de propagande et section des finances. Chacune de ces sections a une délégation permanente.

Il est renouvelable par tiers, à l'expiration de chaque année. La désignation des membres sortants s'effectue par un tirage au sort.

Le comité nomme son bureau, formé d'un président, de six vice-présidents et d'un secrétaire général.

Art. 6. — La Ligue a des membres d'honneur qui sont :

Le président de la République; les présidents des deux Chambres; le président du conseil; les ministres de l'instruction publique, de la guerre, de la marine et de l'intérieur; les anciens ministres de l'instruction publique; les directeurs généraux de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire; le vice-recteur de Paris; les doyens des Facultés; les membres de l'Académie de médecine; le directeur de l'École normale supérieure; le général commandant l'École supérieure de guerre; le général commandant l'École polytechnique; le général commandant l'École de Saint-Cyr; le colonel des sapeurs-pompiers de Paris; le commandant de l'École de cavalerie de Saumur; le commandant de l'École de gymnastique de Joinville; les personnes investies de cette qualité, par un vote spécial du comité, pour services exceptionnels rendus à la cause de l'éducation physique, avant ou après la fondation de la Ligue.

Art. 7. — La Ligue a des membres de droit, qui sont :

Le président de la Société des professeurs de gymnastique de France.

Les présidents et vice-présidents élus des Unions gymnastiques, nautiques, hippiques, vélocipédiques, alpines, d'escrime et de tir.

Art. 8. — La Ligue tient au moins une fois l'an une assemblée générale. Elle s'interdit expressément toute action politique en dehors de son objet propre.

Art. 9. — Le droit de revision des statuts est dévolu à l'assemblée générale. Nulle modification auxdits statuts ne pourra lui être soumise, si elle n'a préalablement été acceptée par la moitié plus un des membres du comité, et déposée au siège social quinze jours francs avant l'assemblée générale.

Art. 10. — La Ligue publie un bulletin périodique de ses opérations et des progrès de l'éducation physique en France.

La Ligue s'organise par groupes régionaux, départementaux et locaux.

Pendant comme après la période d'organisation, le comité d'initiative entend laisser la plus entière autonomie aux groupes qui se mettront en rapport avec lui. Ce qu'il veut, c'est une large étude de toutes les questions relatives à l'éducation physique, avec le concours de toutes les lumières et de toutes les compétences; une enquête immédiate et sérieuse, poursuivie parallèlement au travail de propagande, de manière à arriver du même coup à des conclusions précises et d'irrésistibles moyens d'action.

Adresser les adhésions individuelles et les listes d'adhésions à M. Henri Romieu, secrétaire du comité, au siège social, 51, rue Vivienne,

Le texte des statuts une fois adopté, le comité d'initiative a constitué son bureau provisoire, composé comme suit :

Président : M. Berthelot. Vice-présidents : MM. Clémenceau, Anatole de la Forge, Alfred Mézières, Jean Macé, amiral Peyron, J. Sansbœuf. Secrétaire général : M. Paschal Grousset.

L'assemblée s'est séparée à quatre heures.

UNE ASSOCIATION DE JEUNES GENS

La branche parisienne de l'association des jeunes gens connue sous le nom d'Union chrétienne se confondait, jusqu'à présent, avec la branche anglaise qui a une ramification à Paris et dont elle recevait l'hospitalité. Elle a voulu avoir son autonomie et elle est allée s'établir au cœur du mouvement parisien, à côté de l'ancien Brébant, dans un vaste et magnifique local qu'elle a inauguré hier soir.

M. Siegfried, député de la Seine-Inférieure, présidait la première réunion. Il avait à ses côtés M. le pasteur Bersier et M. Mac Lane, ministre des États-Unis.

Dans un discours fréquemment applaudi, M. Siegfried a caractérisé l'œuvre des Unions chrétiennes de jeunes gens. Elles façonnent, dit-il, des caractères, en donnant à la jeunesse une grande et saine ambition, celle de bien faire. Leur devise est : « Dieu et mon devoir. » Aussi n'hésite-t-il pas à appeler ce local le sanctuaire de l'idéal moral. Ici l'on travaillera pour la patrie. Ce qui fait la force des nations, ce n'est pas telle ou telle constitution, fût-elle revisable, c'est avant tout la valeur intellectuelle et morale des citoyens. Ce sont des hommes qui dès leur jeunesse combattent le bon combat du droit et de la justice. C'est parce qu'il sait que l'Union chrétienne des jeunes gens s'applique à former de tels hommes qu'elle a toujours eu ses sympathies.

M. Buscarlet, président de l'Union de Paris, insiste sur le caractère large, libéral et vraiment laïque de l'association. Elle appelle à elle tous les jeunes gens, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses. Nul n'a à montrer patte blanche pour que la porte s'ouvre devant lui. A tous elle offre ses bienfaits moraux et sociaux, ses salles de lecture, de gymnastique, voire même de jeux. Son secrétaire général, M. Van der Beken, — un nom belge, mais un cœur français, — est chaque jour à la disposition de ceux à qui il peut être utile sous une forme ou sous une autre.

M. Mac Lane, en se levant, est l'objet d'une véritable ovation.

Dans un français très correct, il apporte à l'Union l'expression de ses sympathies personnelles et des sympathies des États-Unis. Il rappelle le mot de Montesquieu : « La démocratie, c'est la vertu. » Il ne croit pas qu'en dehors de l'atmosphère chrétienne une démocratie puisse vivre et se développer. Il montre par une statistique dressée, dit-il, avec une minutieuse exactitude, les progrès des Unions chrétiennes aux États-Unis, et il souhaite la même marche ascendante aux Unions françaises.

La soirée s'est terminée par une spirituelle allocution de M. le pasteur Théodore Monod et la lecture d'une poésie, par son auteur, M. Saillens.

(*Matin.*)

UN ENVOI AUX ÉTUDIANTS DE BOLOGNE

En souvenir de l'accueil enthousiaste qui a été fait à ses délégués à Bologne, au mois de juin dernier, à l'occasion des fêtes du huitième centenaire de cette Université, l'Association des étudiants de Paris vient d'offrir aux étudiants de cette ville trois statuettes en biscuit de Sèvres représentant Corneille, Racine et Molière. Ces statuettes sont dues à la générosité du ministre de l'instruction publique.

A l'envoi a été jointe la pièce de vers suivante, de M. Marc Legrand, membre de l'Association :

Italie! ô grand peuple, à ton renom fidèle,
Puisque tes fils nous ont naguère ouvert leurs bras,
A cette heure où partout souffle un vent de combats,
Nous t'adressons nos vœux, nation fraternelle,

Et nous tous, jeunes gens, vers ta gloire tournés,
Et qui ne l'avons pu saluer qu'au passage,
Voulant des messagers dignes d'un tel message,
Nous choisissons les trois plus grands de nos aînés.

Vois : c'est Corneille, et c'est Racine, et c'est Molière.
Les poètes sereins qui nous ont enseigné,
Les uns, l'honneur humain au devoir résigné,
Et l'autre, la sagesse aimable et familière.

Eux que nous entourons de notre amour jaloux,
Nous te les envoyons afin qu'ils aient leur place
A côté de Pétrarque, et de Dante, et de Tasse,
Et soient aimés par toi comme ceux-ci par nous!

L'ÉDUCATION CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

Nous empruntons aux *Annales de l'éducation* de l'île Maurice (livraison du 16 août) quelques indications sur l'éducation catholique en Angleterre :

La vingtième réunion annuelle du *Westminster Diocesan education Fund*, présidée par S. E. le cardinal Manning, a offert, cette année, un intérêt particulier en raison de l'attente où l'on est, en Angleterre, de réformes importantes dans l'organisation de l'instruction publique. Le cardinal-archevêque, dans un beau et substantiel discours dont nous ne pouvons malheureusement que citer de courts passages, a laissé entre-

voir quelle serait la portée de ces réformes. « Le système de l'enseignement officiel, a dit l'éminent cardinal, a été expérimenté loyalement et je crois pouvoir dire sans me tromper que les hommes qui réfléchissent sont arrivés à la conviction que l'éducation qu'il donne n'est pas celle dont le peuple anglais a besoin. Ce sont des écoles chrétiennes qu'il réclame, et je crois que nous touchons à une crise qui nous fournira l'occasion de reprendre la liberté de multiplier nos écoles chrétiennes de telle sorte que le système volontaire, comme on l'appelle, se développera beaucoup plus qu'il n'a pu le faire jusqu'ici... Pour arriver à cela, il faut obtenir un système plus large, plus juste, plus équitable d'administration de l'enseignement, un système qui fasse disparaître les inégalités injustes existant actuellement entre les écoles volontaires et les écoles officielles, qui donne la liberté aux uns et aux autres, et qui fasse disparaître à jamais et rende impossibles les chocs et l'opposition par lesquels les amis de l'éducation ont été divisés et l'œuvre générale entravée. »

Le duc de Norfolk a proposé la première résolution, ainsi conçue : « Les écoles volontaires et chrétiennes de l'Angleterre sont le refuge de la liberté religieuse en matière d'éducation. » En développant cette pensée, Sa Grâce s'est exprimée ainsi : « Vous savez tous qu'il y a dans ce pays deux systèmes d'enseignement en présence. Le système des écoles officielles (*Board Schools*) où il est impossible de donner une instruction religieuse nettement définie, et qui, par conséquent, arrive à la longue, à mesure qu'il se développe, à priver la population d'une éducation chrétienne. Et le système des écoles volontaires, d'après lequel chaque communion religieuse fait ce qu'elle peut pour procurer l'éducation à ses propres enfants, et reçoit du gouvernement une assistance proportionnée à ses efforts.

« Puisqu'il est indubitable que le système des écoles officielles, quelle que soit la manière dont on l'applique, a pour effet de miner et de détruire la liberté de l'éducation religieuse, ceux qui veulent cette liberté, doivent nécessairement faire tout ce qui dépend d'eux, non seulement pour soutenir les écoles qui existent, mais pour en augmenter le nombre. En le faisant, on ne servirait pas seulement la cause de l'éducation chrétienne, mais on développerait dans toutes les directions l'esprit religieux. Il fut un temps où l'on croyait qu'il n'y avait pas beaucoup à tenir compte du système des écoles volontaires, mais maintenant il est devenu un facteur important de l'éducation nationale; il faut qu'on l'apprécie et qu'on le traite convenablement, et il ne saurait plus être question de le supprimer. »

En défendant la résolution, le colonel Prendergast a rappelé que neuf années auparavant un homme d'État influent lui disait que la suppression sans douleur, *painless extinction*, des écoles volontaires n'était qu'une affaire de temps, et que plus tard il lui avait exprimé son étonnement de la ténacité avec laquelle ce système s'était maintenu.

La dernière résolution, proposée par M. Joseph Walton, était ainsi conçue : « Aucun système d'instruction ne saurait être accepté par la population de ce pays, s'il n'est conforme au principe de la liberté religieuse. »

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 25 juillet relative au catalogue des incunables.

Monsieur le bibliothécaire, les prescriptions de la circulaire du 15 février 1886 relative à la préparation du catalogue des incunables conservés dans les bibliothèques de France ont été suivies dans la plupart de ces établissements. Un certain nombre de bibliothécaires ont adressé à mon département le résultat de leurs recherches et, à Paris, le travail a été conduit avec la plus grande activité; le catalogue des incunables de la Mazarine est achevé; la Bibliothèque nationale pourra fournir, dans un délai relativement court, les quinze mille notices qui constitueront son apport à l'œuvre considérable pour laquelle je fais encore appel à votre dévouement.

Vous avez dû préparer, conformément aux instructions de la circulaire précitée, les notices des incunables de la bibliothèque confiée à vos soins; je vous prie de me les adresser le plus promptement possible.

Toutefois, je ne saurais trop vous recommander, monsieur le bibliothécaire, de ne clore votre rédaction qu'après vous être assuré, par une revision dernière sur les rayons de la bibliothèque, qu'il ne s'est produit aucune omission dans votre travail.

Je vous recommande aussi d'opérer un choix très large parmi les volumes non datés, afin d'éviter des oublis regrettables.

La Commission chargée de la publication du catalogue des incunables a récemment arrêté des instructions sommaires en vue de vous faciliter la tâche qui vous reste à accomplir. En voici le texte (1) :

Après avoir inscrit en tête de chaque fiche le nom de l'auteur, le titre sommaire de l'ouvrage, le lieu et la date de l'impression, reproduire avec une extrême fidélité, en indiquant les coupures de lignes au moyen d'un double trait vertical (||), et en soulignant les lettres qui, dans l'impression originale, sont représentées par des abréviations :

1° Le titre, s'il en existe un;

2° Le titre de départ qui se trouve le plus souvent en tête du premier feuillet de texte, après les pièces liminaires et la table;

3° Les titres des parties principales de l'ouvrage, avec l'indication du folio, recto ou verso, où ils se trouvent;

4° Le titre final ou suscription, que d'ordinaire il faut chercher avant les tables ou appendice qui terminent le volume.

On doit indiquer ensuite, en un alinéa distinct, les conditions matérielles de l'impression dans l'ordre suivant :

(1) Ces règles sont empruntées aux *Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France*, publiées en 1886 par le Ministère de l'Instruction publique.

1° Le format, qui sera déterminé par l'examen des pontuseaux (1) du papier (verticaux dans les in-folio et les in-octavo; horizontaux dans les in-quarto);

2° Le nombre des feuillets et, s'il y lieu de croire à des lacunes accidentelles, la série des signatures des cahiers;

3° La justification : à longues lignes ou sur plusieurs colonnes;

4° Le nombre des lignes de la première page ou colonne entièrement composée en caractères ordinaires, c'est-à-dire dans laquelle la présence d'un titre ou d'une rubrique ne modifie pas la justification normale;

5° Le caractère : romain ou gothique;

6° La présence de figures gravées;

7° La présence de marques d'imprimeurs ou de libraires, soit au commencement, soit à la fin;

8° La présence ou l'absence de signatures (2), de chiffres de foliotage et de réclames (3).

On terminera la notice par le détail des particularités suivantes propres à l'exemplaire inventorié :

1° Le tirage sur un papier exceptionnel ou sur du parchemin ou vélin;

2° L'enluminure des frontispices et, s'il y a lieu, la présence de miniatures et d'armoiries;

3° La reliure, si elle est contemporaine de la publication, si le travail en est curieux et surtout si on y découvre la marque ou le nom d'un libraire ou relieur.

Quand les titres sont très développés, on peut remplacer par trois points les longueurs inutiles; mais il faut scrupuleusement conserver tout ce qui a trait à l'intitulé de l'ouvrage, au nom de l'auteur ou de l'éditeur, à celui des imprimeurs ou libraires, et à la date de l'impression. — Lorsque la suscription d'un incunable donne le lieu et la date de l'impression, ainsi que le nom de l'imprimeur ou du libraire, il est permis de ne pas entrer dans des détails aussi minutieux. Il en est de même lorsque l'identité du livre peut être établie par un renvoi à un des articles du répertoire de *Hain* marqués d'un astérisque.

Si l'on a à cataloguer un incunable plus ou moins incomplet du commencement ou de la fin, il est indispensable, pour arriver à en déterminer l'identité, de joindre à la notice qu'on lui consacre la copie absolument exacte des premières lignes par lesquelles commence le premier cahier qui se présente complet dans l'exemplaire, en indiquant la signature de ce cahier.

Si vous rencontriez quelque difficulté que le *Repertorium bibliographicum* de Hain pût vous permettre de résoudre, vous pourriez me

(1) Les pontuseaux sont les raies claires et transparentes qui traversent à distances égales le papier dans toute sa longueur et qui coupent à angles droits d'autres raies parallèles très rapprochées les unes des autres et généralement moins transparentes appelées vergeures.

(2) Les signatures sont des signes, des lettres ou des chiffres placés généralement au bas du recto des premiers feuillets de chaque cahier et destinés à indiquer au relieur l'ordre des cahiers et des feuillets qui les composent.

(3) On entend par réclame un mot placé au bas d'une page, généralement à droite, et reproduisant le premier mot de la page suivante. Les réclames servaient à assurer le bon assemblage des feuilles composant un volume.

demander cet ouvrage. Je m'empresserai de vous l'adresser, mais à la condition qu'il me serait retourné dès vos recherches terminées.

Dans le cas où vous le pourriez, sans y consacrer un temps trop considérable, il serait utile de porter vos notices sur des fiches ou des feuilles séparées. Le travail définitif de classement et de mise en ordre serait ainsi très simplifié.

En finissant, je tiens à vous rappeler que je voudrais voir figurer à l'Exposition de 1889 au moins le commencement du catalogue général des incunables. L'impression devra donc en être commencée le plus tôt possible, et je vous serais obligé de m'adresser vos fiches dans le plus bref délai.

É. Lockroy.

Arrêté du 31 juillet, relatif à la désignation des autorités scolaires françaises et suisses autorisées à correspondre directement.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu la loi du 12 juin 1888, portant approbation de la convention conclue le 14 décembre 1887 entre la France et la Suisse en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires par les enfants des deux pays résidant sur le territoire de l'autre pays ; vu l'article 6 de la convention précitée ; vu la dépêche du Ministre des Affaires étrangères en date du 3 juillet, arrête :

Article premier. — Sont autorisés à correspondre directement avec les autorités scolaires suisses, pour l'année 1888-1889, les fonctionnaires ci-après désignées :

1° A Paris, l'inspecteur d'Académie, directeur du département de la Seine ;

2° Dans tous les départements de France et d'Algérie, les inspecteurs d'Académie en résidence au chef-lieu du département ;

3° Le directeur de l'enseignement primaire du territoire de Belfort.

4° Les inspecteurs de l'enseignement primaire des circonscriptions ci-après énumérées :

Département des Vosges. — Les inspecteurs primaires d'Épinal, de Mirecourt, de Neufchâteau, de Saint-Dié et de Remiremont ;

Département de la Haute-Saône. — Les inspecteurs primaires de Vesoul (Nord), Vesoul (Est), Vesoul (Sud) et Vesoul (Ouest) ;

Département du Doubs. — Les inspecteurs primaires de Baume-les-Dames, de Montbéliard, de Besançon, de Pontarlier ;

Département du Jura. — Les inspecteurs primaires de Lons-le-Saunier, de Dôle, de Poligny, de Saint-Claude ;

Département de l'Ain. — Les inspecteurs primaires de Bourg, de Belley, de Nantua, de Trévoux ;

Département de la Haute-Savoie. — Les inspecteurs primaires des deux circonscriptions d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien, de Thonon.

Département de la Savoie. — Les inspecteurs primaires de Chambéry, d'Albertville, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Moutiers.

Art. 2. — Les fonctionnaires français ci-dessus désignés sont autorisés à correspondre directement, pour l'application de la convention scolaire du 14 décembre, avec les autorités scolaires suisses désignées dans le tableau ci-dessous :

CANTONS.	AUTORITÉS.	DOMICILES.
Zurich.	Direction de l'Éducation du canton de Zurich.	Zurich.
Berne.	Direction de l'Éducation du canton Berne..	Berne.
Lucerne.	Département de l'Instruction publique du canton de Lucerne. . .	Lucerne.
Uri.	Direction de l'Éducation du canton d'Uri.	Altdorff.
Schwyz.	Département de l'Instruction publique de Schwyz.	Schwyz.
Unterwalden (Haut-).	Conseil scolaire du canton d'Unterwalden (Haut-).	Sarnen.
Unterwalden (Bas-).	Conseil scolaire du canton d'Unterwalden (Bas-).	Stans.
Glaris..	Direction de l'Éducation du canton de Glaris.	Glaris.
Zug.	Conseil scolaire du canton de Zug.	Zug.
Fribourg..	Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg..	Fribourg.
Soleure.	Département de l'Instruction publique du canton de Soleure. . .	Soleure.
Bâle-Ville.	Département de l'Instruction publique de Bâle-Ville.	Bâle.
Bâle-Campagne. . .	Direction de l'Instruction publique du canton de Bâle-Campagne. . .	Liestal.
Schaffhouse.	Département de l'Instruction publique du canton de Schaffhouse.	Schaffhouse.
Appenzell (Rhodes extérieure)	Commission scolaire du canton d'Appenzell.	Hérisau.
Appenzell (Rhodes intérieure).. . . .	Commission scolaire du canton d'Appenzell.	Appenzell.
Saint-Gall.	Département de l'Instruction publique du canton de Saint-Gall. .	Saint-Gall.
Grisons.	Conseil scolaire du cant. des Grisons.	Coire.
Argovie.	Direction de l'Instruction publique du canton d'Argovie.	Aarau.
Thurgovie.	Département de l'Instruction publique du canton de Thurgovie. .	Frauenfeld.
Tessin	Département de l'Instruction publique du canton du Tessin.. . .	Bellinzona.
Vaud.	Département de l'Instruction publique du canton de Vaud. . . .	Lausanne.
Valais..	Direction de l'Instruction publique du canton de Valais.	Sion.
Neuchâtel.	Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel . .	Neuchâtel.
Genève.	Département de l'Instruction publique du canton de Genève.. . .	Genève.

Circulaire du 31 juillet, adressé aux Préfets au sujet de la Convention conclue entre la France et la Suisse, en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires par les enfants des deux pays.

Monsieur le préfet,

Le Parlement a récemment approuvé la convention conclue entre la France et la Suisse en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires par les enfants des deux pays résidant sur le territoire de l'autre pays.

J'ai l'honneur de vous adresser un certain nombre d'exemplaires de cette convention, en vous invitant à en assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution et à la porter tout d'abord à la connaissance de qui de droit par la voie du Recueil des actes administratifs et du Bulletin de l'instruction primaire.

J'appelle votre attention sur les deux points principaux de la convention :

1° *Enfants français ou suisses âgés de moins de* 13 *ans.* — Dans les deux pays, l'instruction primaire étant obligatoire pour ces enfants, les personnes qui en sont responsables seront, désormais, en France, lorsque l'enfant est de nationalité suisse, tenues à l'observation de la loi française et passibles des pénalités qu'elle édicte. Réciproquement, en Suisse, les personnes responsables d'un enfant de nationalité française seront soumises aux mêmes lois et passibles des mêmes peines que si l'enfant était de nationalité suisse.

Dans le cas où la personne responsable de l'enfant résiderait sur le territoire de l'autre État, les autorités scolaires sont réciproquement tenues de se signaler les enfants qui n'observent pas les lois sur l'obligation de l'enseignement primaire, et les autorités du lieu de la résidence de la personne responsable auront compétence pour sévir contre elle de la même manière et en appliquant les mêmes pénalités que si l'infraction avait été commise sur le territoire national.

A cet effet, les rapports de l'autorité scolaire de l'un des deux pays feront foi, jusqu'à preuve contraire, devant les autorités de l'autre pays.

2° *Enfants suisses âgés de plus de* 13 *ans.* — La convention stipule que les enfants suisses âgées de plus de 13 ans qui se trouvent encore, d'après les lois de leur canton d'origine, astreints à fréquenter une école, seront admis à suivre en France les écoles ou les cours d'enseignement complémentaire professionnel ou primaire supérieur. Les autorités scolaires françaises délivreront gratuitement des certificats de fréquentation de ces écoles ou de ces cours aux jeunes Suisses tenus de les fréquenter.

L'article 6 de la convention dispose qu'il sera dressé, tous les ans, dans chacun des deux États, une liste des fonctionnaires français et suisses autorisés à correspondre directement entre eux. Je vous adresse ci-joint cette double liste établie sous la forme d'arrêté. Je vous ferai parvenir, en outre, très prochainement, un recueil officiel des dispositions des législations scolaires des cantons suisses et de la France dont les autorités des deux pays auront le plus souvent à faire application.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

É. Lockroy.

Arrêtés du 1er août, ouvrant des concours pour des emplois de suppléant à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

Par arrêtés du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 1er août 1888, des concours s'ouvriront :

1° Le 21 février 1889, à la Faculté de médecine de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen;

2° Le 25 février 1889, à l'École supérieure de pharmacie de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

Loi du 6 août, tendant à inscrire au budget du Ministère de l'Instruction publique (exercice 1888), sous la rubrique : Chapitre 51, un crédit de 700,000 francs, pour la construction et l'aménagement de l'Institut agronomique dans les locaux qui lui ont été affectés par décret du 23 décembre 1882.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté; — le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au budget du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au titre de l'exercice 1888, un crédit extraordinaire de sept cent mille francs (700,000 fr.), qui sera inscrit à la 2e section : Service des Beaux-Arts, à un chapitre portant le n° 5 et intitulé : « Construction et installation des bâtiments de l'Institut national agronomique dans les locaux qui lui ont été affectés par décret du 23 décembre 1882. »

ART. 2. — Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources du budget ordinaire de l'exercice 1888.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
E. LOCKROY.

Le Ministre des Finances,
PEYTRAL.

Le Ministre de l'Agriculture,
VIETTE.

Décret du 6 août, portant création d'un lycée de jeunes filles (lycée Molière), rue du Ranelagh, à Paris.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu la loi du 21 décembre 1880;

vu les décrets des 28 juillet 1881, 14 janvier 1882, 21 avril 1884 et 20 janvier 1886; vu l'avis du Conseil académique de Paris, en date du 29 juin 1888; la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé à Paris, rue du Ranelagh, n°s 69 à 77, sous le nom de lycée Molière, un lycée national de jeunes filles qui recevra des externes libres, des externes surveillées et des demi-pensionnaires.

ART. 2. — Cet établissement comprendra des classes primaires et six années d'enseignement secondaire. Toutefois, les classes les plus élevées ne seront organisées qu'au fur et à mesure des besoins.

L'enseignement sera donné conformément aux arrêtés et programmes des 14 janvier et 28 juillet 1882 et au règlement du 28 juillet 1884.

ART. 3. — La composition du personnel administratif et enseignant sera réglée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Les traitements des fonctionnaires, professeurs et maîtresses de tout ordre seront fixés conformément aux dispositions des décrets des 13 septembre et 10 novembre 1883, 29 septembre 1885, 12 avril 1886 et 11 juillet 1888.

ART. 4. — Les rétributions annuelles ci-après seront acquittées par les familles des élèves, savoir :

Classes primaires. — Externat simple, 200 francs; externat surveillé, 300 francs; demi-pensionnat, 600 francs.

Années secondaires. — Première période (1re, 2e et 3e années), externat simple, 250 francs; externat surveillé, 350 francs; demi-pensionnat, 700 francs. — Deuxième période (4e, 5e et 6e années), externat simple, 300 francs; externat surveillé, 400 francs; demi-pensionnat, 800 francs.

ART. 5. — Les taux des bourses nationales sont fixés de la manière suivante :

Bourses d'externat surveillé. . . . . . . 350 francs par an.
Bourses de demi-pensionnat. . . . . 700 francs par an.

ART. 6. — Le lycée Molière sera géré au nom et pour le compte de l'État.

ART. 7. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et dse Beaux-Arts,

É. LOCKROY.

Arrêtés du 7 août, ouvrant des concours pour les emplois de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie et de chef des travaux anatomiques et physiologiques à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Par arrêtés du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 7 août 1888, des concours s'ouvriront, savoir :

1° Le 18 février 1889, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens;

2° Le 18 mars 1889, à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, pour l'emploi de chef des travaux anatomiques et physiologiques à ladite école.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

Décret du 5 septembre portant dénomination du collège de Fontainebleau.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le collège communal de Fontainebleau prendra désormais le nom de « collège Carnot ».

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

É. LOCKROY.

Arrêté du 15 octobre instituant des conseils d'enseignement dans les collèges communaux.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 10 octobre 1882, instituant les conseils d'enseignement dans les lycées ; vu les propositions de MM. les recteurs d'Académie, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué, dans chacun des collèges communaux ci-après désignés, un conseil chargé d'étudier toutes les questions concernant la direction de l'enseignement, l'organisation des cours et l'application des méthodes.

ACADÉMIE DE PARIS. — Collèges de Beauvais, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Compiègne, d'Épernay, de Meaux, de Melun, de Vitry-le-François.

ACADÉMIE D'AIX. — Collèges d'Ajaccio, de Barcelonnette, de Sisteron.

ACADÉMIE D'ALGER. — Collèges de Bône, de Blidah, de Mostaganem.

ACADÉMIE DE BESANÇON. — Collèges de Baume-les-Dames, de Dôle, de Montbéliard.

ACADÉMIE DE BORDEAUX. — Collèges de Bergerac, de Libourne.

ACADÉMIE DE CAEN. — Collèges d'Argentan, d'Avranches, de Bayeux, de Dieppe, de Falaise, de Flers, de Lisieux, de Vire.

ACADÉMIE DE CHAMBÉRY. — Collège de Bonneville.

ACADÉMIE DE CLERMONT. — Collège de Brive (Corrèze).

ACADÉMIE DE DIJON. — Collège d'Auxerre.

ACADÉMIE DE DOUAI. — Collèges d'Abbeville, d'Armentières, d'Arras, de Boulogne, de Cambrai, de Dunkerque, de Sedan, de Soissons.

ACADÉMIE DE GRENOBLE. — Collèges de Gap, de la Mure, de Valence, de Vienne.

ACADÉMIE DE MONTPELLIER. — Collèges de Béziers, de Cette, de Mende, de Narbonne, de Perpignan.

Académie de Nancy. — Collèges d'Épinal, de Lunéville, de Remiremont, de Verdun.

Académie de Poitiers. — Collèges de Châtellerault, de Cognac, d'Issoudun, de Saintes.

Académie de Rennes. — Collèges de Dinan, de Morlaix, de Saint-Servan, de Saumur, de Vannes.

Académie de Toulouse. — Collèges de Castres, de Figeac, de Millau, de Pamiers, de Saint-Gaudens.

Art. 2. — Le nombre des membres du conseil d'enseignement est fixé par le recteur, d'après l'importance du personnel enseignant dans chaque établissement.

Art. 3. — Les membres des conseils d'enseignement sont nommés pour trois ans par l'assemblée générale des professeurs et délégués.

Art. 4. — Le conseil est présidé par le principal; il se réunit et délibère dans les conditions prévues à l'article 4 et à l'article 5 du décret du 10 octobre 1882.

Art. 5. — MM. les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

É. Lockroy.

Décret du 17 octobre, portant dénomination du lycée de Versailles.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, décrète :

Article premier. — Le lycée de Versailles prendra désormais le nom de « lycée Hoche ».

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

É. Lockroy.

BIBLIOGRAPHIE

Paul Lallemand, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de Paris.* — Émile Boirac, *Cours élémentaire de philosophie.* — E. Caro, *Poètes et Romanciers.* — Courcelle-Seneuil, *Adam Smith. Richesse des nations.* — *Ouvrages classiques.*

Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France, par Paul Lallemand, prêtre de l'Oratoire, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à l'École Massillon (1 vol. grand in-8°. E. Thorin. Paris, 1888). — Avec une piété toute filiale pour la maison à laquelle il appartient, l'auteur a patiemment recueilli dans les bibliothèques et les archives une ample moisson de documents, et il a utilisé ces nombreux matériaux pour écrire l'histoire extérieure des collèges oratoriens et leur histoire intérieure. Cette monographie d'une des grandes corporations enseignantes de l'ancien régime, mériterait par son importance de faire l'objet d'une étude plus étendue que celle que comporte le cadre étroit d'une notice bibliographique. Nous ne pouvons ici que la signaler à ceux qui s'intéressent à l'histoire pédagogique en présentant quelques observations relatives à la méthode de l'auteur et à la thèse qu'il a soutenue.

I. « Une seule ambition, nous dit-il dans l'avant-propos, a inspiré ce livre : celle de faire connaître, par l'Oratoire, autant du moins qu'il y a participé, l'action de l'Eglise, comme institutrice dans notre pays. » C'est là, si l'on veut, une disposition peu favorable pour écrire une histoire objective ; mais on n'entreprend point de pénibles travaux sans être poussé par quelque motif du cœur, et celui qu'on nous avoue est assurément des plus respectables chez un prêtre de l'Oratoire. Le but a-t-il été atteint ? Nous ne le croyons pas. On nous a mis sous les yeux, non sans un certain art d'exposition, beaucoup de documents relatifs à l'Oratoire, et cependant il ne nous reste de cette intéressante congrégation et de son œuvre pédagogique, aucune représentation nette et distincte, tant on s'est appliqué avec soin à atténuer les différences. Est-ce parce que « les anciennes guerres, aujourd'hui, ont cessé devant le commun péril » ? La manière d'écrire de l'auteur, qui est étonnamment laudative et pleine d'onction, contribue peut-être aussi pour une bonne part à produire cette impression confuse. Le ronron oratoire choque dans une étude historique. Là où l'on cherche de ces faits, menus mais précis, vraiment instructifs, et dont la découverte vaut à l'érudit la reconnaissance de tous les travailleurs, on trouve une phrase qui fait le gros dos. Au sujet de la discipline, on m'apprend que les externes se logeaient où ils pouvaient et que naturellement il se produisait des scandales ; mais aussitôt : « Que de sages précautions, dictées par l'expérience ! » Qu'est-ce donc ? Il s'agit simplement de ces mesures de police que l'autorité scolaire est obligée de prendre dans tous les pays où règne l'externat

libre : interdictions relatives aux bains froids, à la danse, aux cabarets, brelans, théâtres, etc., et encore laisse-t-on entendre qu'elles étaient peu efficaces. Voulons-nous nous renseigner sur la valeur de l'éducation chez les oratoriens ? La question est difficile, insoluble peut-être ; mais si on l'aborde, il est inutile de s'appesantir sur les intentions des maîtres qui étaient incontestablement excellentes ; l'important est d'arriver à déterminer par des approximations successives quel était l'effet de tels et tels moyens d'éducation sur la généralité des élèves, et par la comparaison avec les résultats obtenus dans d'autres institutions, quelle en était la valeur relative. Mais M. Lallemand est persuadé *a priori* que l'éducation oratorienne était excellente, et d'autre part il est un scrupuleux historien ; de ces deux circonstances réunies il résulte que dans la même page 360 on peut lire en haut : « Plus ils (les externes) participaient à la vie oratorienne, plus l'éducation s'emparait d'eux, et, lentement, les formait aux vertus et aux qualités de l'âme et du cœur » ; et au bas : « Mutins, violents, querelleurs, ils se révoltaient avec des pierres, des bâtons, des armes, telles qu'épées, pistolets ; ils frappaient leurs régents, et s'insurgeaient contre leurs décisions. » Et cependant, s'étonne l'auteur, « la discipline se faisait douce et paternelle ». Oui, mais était-elle bien entendue ? Supposez que de pareils incidents se produisent de nos jours, périodiquement, dans nos lycées, jugerait-on aussi benoîtement la discipline universitaire ? Dans le finale du chapitre premier de la deuxième partie, on célèbre avec enthousiasme le régime libéral et vraiment chrétien de l'Oratoire « où tout le monde obéit, où personne ne commande ». Le mot est joli, et, quant à la chose, c'est l'idéal même. Mais dans l'histoire je vois que, dans la question des représentations scéniques, personne n'obéit aux injonctions périodiquement renouvelées des Assemblées ; et d'autre part, qu'il y a eu un général, le P. Bourgoing, qui « prit l'attitude d'un chef autoritaire » ; qu'il y avait des règlements, par suite des semonces, et des « maisons de retraite » où l'on envoyait les professeurs qui « faisaient des affaires à la congrégation » en s'obstinant à enseigner le cartésianisme. C'est à cette dernière catégorie de faits sans doute que pense l'auteur quand, dans sa conclusion, il écrit que les méthodes oratoriennes « amènent l'enfant à Descartes, en philosophie, et lui apprennent à penser ». Notez qu'en relevant ces faits je ne prétends pas incriminer l'Oratoire qui a subi la loi commune des sociétés qui veulent vivre, mais seulement le procédé de son historien. En voici un dernier exemple tout à fait caractéristique ; il s'agit des fêtes et congés : « A l'installation des magistrats, l'allégresse pénètre jusque dans le collège et en associe les habitants à celle de la cité. » Cela, c'est de l'humanisme pur. Seulement les humanistes composaient des discours et en prenaient ouvertement à leur aise avec l'histoire ; de plus ils écrivaient en latin, et non en bon français.

II. Il est permis de penser que le P. Lallemand a volontairement effacé le caractère original de sa congrégation pour mieux mettre en relief, par une sorte d'abnégation corporative, l'action générale de l'Église dans l'éducation en France. Telle paraît être du moins, d'après la citation que nous avons faite plus haut de l'avant-propos, l'intention de sa thèse, et c'est sur ce point principalement que doit porter la critique. Il ne semble pas, à première lecture, que l'auteur ait pris toutes les précautions nécessaires pour déterminer avec quelque rigueur la part qui

revient en propre à l'Église dans les transformations de l'Ecole depuis le xvie siècle jusqu'à la Révolution. Que cette part soit réelle, c'est incontestable ; mais ce qui l'est tout autant, c'est qu'elle a été moindre dans cette période que dans la précédente. Que s'était-il donc passé ? L'éducation est essentiellement une fonction sociale ; de nombreux facteurs concourent, à chaque époque, à en déterminer le type et dans son idéal et dans son organisation : quels sont les nouveaux facteurs sociaux qui, à partir du xvie siècle, viennent s'ajouter aux anciens et limiter par leur action celle de l'Église qui jusqu'alors avait été à peu près exclusive ? L'auteur ne s'est pas posé la question ; mais ses documents fourniraient au besoin la réponse. Sans entreprendre ici de l'en dégager, je relèverai simplement quelques faits. Les punitions corporelles sont appliquées avec modération dans l'Oratoire. Devons-nous ce progrès à l'Église ? Pendant des siècles elle avait donné du contraire le précepte et l'exemple. Un latin plus pur s'enseigne et se parle dans les collèges. Est-ce à l'Église que nous le devons ? Mais c'est elle qui avait corrompu la langue de Cicéron et en avait fait un patois de moines. Une didactique nouvelle se répand dans toutes les écoles de l'Europe, admirable, excellente, parfaite en son genre : est-ce qu'Erasme est un père de l'Église ? et l'humanisme en général est-il une fleur de la piété chrétienne ? Au xviiie siècle un digne émule de Rollin, le P. Houbigant, recommande l'enseignement du vernacule langage. Est-ce l'esprit du siècle ou de l'Église qui lui inspire cette réforme ? Je lis dans les programmes : « Danse, escrime. » Est-ce pour les besoins de la vie chrétienne que ces exercices sont institués ? Pendant deux siècles les assemblées de l'Oratoire condamnent les représentations scéniques et les interdisent sans réussir à se faire obéir. Quelle est donc l'influence qui leur impose des usages qu'elles réprouvent ? Apparemment ce n'est pas celle de l'Église. Celle-ci apparaît plus nettement dans la persécution du cartésianisme. A partir de 1776 nous rencontrons des oratoriens dans trois ou quatre écoles militaires dont le programme comprend : les langues latine (à l'exclusion du grec), allemande et française ; l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, la musique, les armes et la danse. Qui donc a institué cet enseignement nouveau ? C'est le comte de Saint-Germain pour répondre à des besoins ignorés de l'Église, par des moyens que déplorent les maîtres oratoriens chargés par décret de les appliquer. « Après Rolland, La Chalotais, Guyton de Morveau, dont les écrits s'inspirent plus ou moins de Rousseau, l'amour de l'antiquité et la fidélité aux maîtres qui l'ont illustrée, cèdent quelque peu : les sciences apparaissent, avec les lettres, dans le domaine de l'éducation française... L'Oratoire dut ouvrir l'entrée de ses collèges à ce système... Il le subit plutôt qu'il ne l'accueillit. » Si maintenant du plan d'études d'un collège de l'ancien régime nous retranchons par la pensée toutes les parties qui viennent d'être énumérées et leurs analogues, que reste-t-il ? La prière. C'est beaucoup assurément, surtout quand, dite avec foi, elle est exaucée. Elle représente l'essence de la vie chrétienne, et elle constitue la principale, sinon l'unique occupation du religieux dans la Cité monastique. Tout ce qui s'y ajoute par surcroît n'est que souci des intérêts du siècle et doit par conséquent être attribué non à l'initiative de l'Église mais à l'action bonne ou mauvaise de la vie sociale. C'est ce qui apparaît de plus en plus nettement, à mesure qu'on se rapproche de la Révolution.

Cours élémentaire de philosophie, suivi de notions d'histoire de la philosophie, par Emile Boirac, professeur de philosophie au lycée Condorcet (1 vol. in-8, F. Alcan, Paris, 1888). — L'ouvrage de M. Boirac est un résumé, remarquable par sa précision, de toutes les matières sur lesquelles un candidat peut être interrogé à l'examen de philosophie. La table des matières correspond exactement dans presque toutes ses parties aux divisions du programme de 1885, et les listes des sujets de dissertations donnés à la Sorbonne, depuis 1886 jusqu'à nos jours, achevant de faire connaître l'esprit de la maison à ceux du dehors, sont tout à fait propres à guider dans la voie droite le zèle du maître et l'effort de l'élève. Dans ce cadre un peu rigide, l'auteur a su, avec beaucoup de discrétion, présenter des vues personnelles sur les questions qui divisent les philosophes et qui forment la ligne de partage entre les grands versants de la pensée. A ce point de vue son manuel semble devoir représenter dans l'École la variété moniste du spiritualisme. — Les ouvrages de philosophie classique se sont multipliés dans ces derniers temps, croissant toujours plus en volume en même temps qu'en nombre. M. Boirac a voulu réagir contre cette tendance, et laissant au professeur le soin de donner les développements nécessaires, il a réussi à faire tenir tout le contenu du cours, plus l'histoire de la philosophie, les appendices bibliographiques, etc., en moins de 600 pages. Que n'a-t-il pu, du même coup, réduire le contenu! En effet, si de pareilles publications, quelles que soient leurs dimensions, font grand honneur à l'Université et témoignent à quelle hauteur s'est élevé l'enseignement de la philosophie dans les lycées de Paris en particulier, il faut aussi, à côté de ce qui se voit, considérer ce qui ne se voit pas: l'effet produit dans des têtes de rhétoriciens par ce torrent de sapience qui, en moins de dix mois, y déverse la psychologie avec des bribes d'esthétique, la logique, la métaphysique et l'histoire de la philosophie. Les auteurs des programmes et des manuels y conformes ont été philosophes dès le berceau; au lycée, dans les concours ils ont remporté les prix de philosophie; n'oublient-ils pas un peu que la jeunesse des écoles ne se compose pas seulement de candidats à l'École normale et à l'agrégation; et que dans la vie point n'est besoin d'un grand savoir en philosophie, tandis qu'une bonne culture philosophique est utile dans toutes les carrières? On peut bien en neuf ou dix mois faire apprendre à un élève toutes les matières contenues dans un manuel de 600 pages, mais non faire contracter à son esprit l'habitude de philosopher. Car c'est tout un monde nouveau pour l'élève qui sort de rhétorique. On y répond à des questions qu'il ne s'est jamais posées; on y résout des problèmes qui n'existent pas pour lui et qui pour d'autres sont insolubles; on lui suppose des expériences qui ne sont pas de son âge, et des connaissances qui seraient des infractions au programme; et dans le désordre d'un esprit qui se prend pour la première fois à douter des évidences du sens commun, on sème en passant des idées dont on n'aura pas le temps de surveiller la croissance. Du reste elles sèchent sur pied presque toutes, et l'opinion de la plupart de nos bacheliers (demain électeurs) est que la philosophie est une spécialité qui n'a d'intérêt que pour les hommes du métier. Pour que cet enseignement, qui est appelé à un grand rôle dans notre société laïque et qui, malgré tout, a déjà rendu d'importants services, devînt encore plus efficace, il ne suffirait pas d'en distribuer les différentes parties entre plusieurs années;

il faudrait en outre qu'il se résignât à être, non pas sommaire (notions sommaires, notions fausses ou stériles), mais véritablement élémentaire.

Poëtes et Romanciers, par E. Caro, de l'Académie française (1 vol. in-16. Paris, Hachette, 1888). — On a recueilli sous ce titre des études parues à des époques différentes sur de Vigny, Laprade, V. Hugo, Béranger, E. Manuel, Sully-Prud'homme, O. Feuillet, sur une nouvelle édition de *Paul et Virginie*, sur G. Flaubert et Balzac. Toute la plume, après « toute la lyre »; à côté d'études assez étendues, de simples notices bibliographiques aimablement tournées, mais auxquelles l'auteur n'aurait jamais songé, de son vivant, à faire l'honneur du livre. Aurait-il même réuni les autres en volume? Aujourd'hui que V. Hugo est mort, que son œuvre est achevée, que sa mémoire repose en attendant le jugement, un article sur les *Contemplations* au moment de leur publication, si juste que puissent en être les critiques de détail, paraît nécessairement un peu étroit. Mieux eût valu peut-être le laisser à sa place dans la collection de la revue où il a paru. De même l'étude sur Béranger, qui renferme des pages intéressantes, porte trop visiblement l'empreinte des circonstances qui l'ont fait naître. Ce n'est plus contre les attaques des partis politiques que le chansonnier aurait besoin d'être défendu aujourd'hui; c'est contre les critiques de M. Brunetière. Avec le temps aussi, l'homme a changé. Le Caro que nous avons connu n'aurait plus écrit ces lignes : « Cette étude n'aura d'autre originalité que d'être sincère. C'est quelque chose en ce temps littéraire où la justesse du sens critique fait défaut à tant d'écrivains, parce que la justice leur manque... Ni fanatique ni détracteur, c'est une bonne situation d'esprit pour saisir ce trait juste, qui en toute chose est la vérité. » De même, lorsqu'on a lu les pages où, avec une ironie délicate mais mordante, l'auteur se raille de la mission civilisatrice que V. Hugo assigne au poète, « grand prêtre, hiérophante, mage »; on ne peut s'empêcher de sourire de la solennité avec laquelle, à propos de Balzac, il parle lui-même de la mission moralisatrice du critique : « Sur cette délicate question (de l'influence de Balzac au point de vue moral), je n'hésiterai donc pas, puisque je le dois, à conclure en termes aussi nets que possible. » Ce sont de petits travers, et tout cela est bien lointain.

Adam Smith. Richesse des nations (1 vol. de la Petite Bibliothèque économique. Paris, Guillaumin et Cie, 1888). — Ce nouveau volume de la collection publiée sous la direction de M. Joseph Chailley, est précédé d'une notice sur la vie et l'œuvre d'Adam Smith par M. Courcelle-Seneuil, où l'éminent économiste indique en quelques pages quels furent les précurseurs de Smith, l'influence que son livre a exercée, la valeur qu'il garde aujourd'hui. On n'a pas cru devoir donner *in extenso* le texte des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*; on a laissé de côté les digressions et quelques chapitres dont la lecture pourrait lasser l'attention du lecteur, pour s'en tenir aux parties de l'ouvrage les plus instructives et les plus originales. La traduction qui a été suivie est celle de Germain Garnier, allégée de ses notes. A la fin du volume se trouve une bibliographie. On a aussi reproduit la table analytique telle que l'a rédigée Joseph Garnier et qui donne une idée de l'ouvrage complet d'A. Smith.

Ouvrages classiques. — Le *Florian* de M. Léo Claretie est un des meilleurs ouvrages de la Collection des classiques populaires publiée par les éditeurs Lecène et Oudin. Mieux que beaucoup d'autres, l'œuvre de Florian se laisse découper et analyser; elle y gagne plus qu'elle n'y perd; et la vie de ce charmant auteur dont l'enfance se passe auprès de Voltaire, la jeunesse dans la maison de l'austère duc de Penthièvre, les derniers jours dans la prison de Port-Libre, et qui à trente-neuf ans est déjà célèbre et mort, est une jolie fin de siècle, que M. Léo Claretie a su présenter avec un goût fin et délicat. — Le *Théâtre choisi de Racine*, édité par M. L. Petit de Julleville (A. Colin, Paris, 1888), renferme cinq tragédies entières (*Andromaque, Britannicus, Iphigénie, Esther, Athalie*), la comédie des *Plaideurs* et des *extraits* de six autres tragédies, plus quelques autres pièces de vers du même auteur et des fragments de sa *Correspondance*. Le texte est celui de l'édition de 1697, mais les maîtres et les élèves sauront gré à l'éditeur d'avoir suivi partout l'orthographe actuelle. Une étude biographique et littéraire résume les notices placées en tête de chaque pièce, et renferme tout ce qu'il est utile à l'élève de savoir sur la vie de Racine, les mœurs de son époque, et les rapports du poète avec les grands hommes ses contemporains. — A la librairie classique Fernand Nathan, *l'Honnête homme* (cours de morale théorique et pratique à l'usage des instituteurs, des écoles normales primaires, et des écoles primaires supérieures), par Jules Steeg, député de la Gironde : un petit livre qui ne contient naturellement que de bonnes choses, mais exposées avec conviction, dans un style simple et clair; en fait de doctrine : un spiritualisme discrètement chrétien. — Chez Delagrave, la *Jeanne d'Arc* de Schiller, annotée par M. A. Lange, avec une notice sur Jeanne d'Arc.

F. D'ARVERT.

OUVRAGES NOUVEAUX

Cellarier (Félix). *Études sur la raison*, 1 vol. in-12 (Félix Alcan). 3 fr.

Gide (Charles). *Principes d'économie politique*, 2e édition refondue, 1 vol. in-16 (Larose et Forcel).

Glasson (E.). *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. III, 1 vol. in-8 (F. Pichon). 10 fr.

Joyau (E.). *Essai sur la liberté morale*, 1 vol. in-8 (Félix Alcan). 3 fr. 50.

Lyon-Caen et **Renault**. *Traité de droit commercial*, t. Ier, 1 vol. in-8 (F. Pichon). 10 fr.

Méric (Élie). *La Sorbonne et son fondateur*, brochure grand in-8 (Victor Lecoffre). 1 fr. 50.

Picot (Georges). *Le Centenaire de l'assemblée de Vizille* (21 juillet 1788), brochure in-16 (Hachette et Cie). 0 fr. 40.

Rossignol (Jean-Pierre). *De l'éducation et de l'instruction des hommes et des femmes chez les anciens*, 1 vol. in-8 (Em. Paul et Cie). 6 fr.

Wallon (Henri). *Les Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II* (1793-1794), t. Ier, 1 vol. in-8 (Hachette et Cie). 7 fr. 50.

Zeller (Jules). *Histoire résumée de l'Allemagne et de l'empire germanique*, 1 vol. in-16 avec cinq cartes (Perrin et Cie). 4 fr.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23395.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

UNE FONDATION
DE LA VILLE DE PARIS
A LA FACULTÉ DES SCIENCES
LA CHAIRE D'ÉVOLUTION DES ÊTRES ORGANISÉS

I

« Le Conseil municipal a été bien inspiré quand, sur la proposition de M. Millerand, il a créé à la Sorbonne une chaire d'histoire de la Révolution française (1). Il était regrettable que dans le programme des cours de cet établissement une place spéciale n'eût pas été réservée à l'étude approfondie d'une époque glorieuse, — la plus glorieuse même pour notre patrie.

« Ce premier pas doit être, à notre avis, suivi d'un autre. Après qu'une lacune a été comblée dans la Faculté des lettres, une lacune non moins grande doit disparaître de la Faculté des sciences. »

C'est ainsi que débutait l'exposé des motifs d'une proposition présentée par M. Donnat au Conseil municipal dans la séance du 31 mars 1886. — Voici maintenant comment finissait ce document :

Nous vous proposons, en conséquence, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil délibère :

Article premier. — Il est mis à la disposition de la Faculté des

(1) La chaire d'histoire de la Révolution française a été occupée, depuis 1886, par M. Aulard.

sciences de Paris une somme de douze mille francs attribués à un cours qui portera ce titre : *Cours de philosophie biologique* (fondation de la ville de Paris).

ARTICLE 2. — Le titulaire de ce cours sera proposé par le Conseil municipal au choix du ministre de l'instruction publique, sur le rapport de la 4e commission.

Ont signé : LÉON DONNAT, HOVELACQUE, MESUREUR, ROBINET, DE BOUTEILLER, DESMOULINS, MAYER, LONGUET, CHAUTEMPS, HUMBERT, STRAUSS, JACQUES.

Cette proposition ne fut pas rapportée immédiatement. Tout aussi bien que dans d'autres administrations plus calmes il y a, au Conseil municipal, des cartons où après leur conception les projets dorment encore d'un long sommeil embryonnaire. C'est seulement à la fin de l'année suivante, le 26 décembre 1887, que la proposition des honorables conseillers fut rapportée par M. Émile Richard; elle fut discutée et adoptée enfin par l'assemblée sous une forme légèrement différente de la forme primitive. La délibération comprenait trois articles : le premier n'avait pas subi de changement; — le second était ainsi libellé : « Le professeur ne sera désigné qu'avec l'assentiment du Conseil municipal » ; — le troisième portait : « Le crédit de 12 000 francs prévu à l'article 1er du présent projet de délibération sera inscrit au budget de 1888 (ch. 18, art. 20 *bis*). »

Il faut remarquer que l'article 2 relatif à l'intervention du Conseil dans la nomination du nouveau professeur subissait une sorte d'atténuation par rapport au projet primitif. Le Conseil ne réclame plus le droit de proposition ; il se contentera de surveiller le choix fait par ailleurs; son assentiment pourra être donné ou refusé à ce choix. Mais ce n'est là qu'un détail. Le fond des choses subsiste. Pour la première ou la seconde fois, les représentants de la municipalité parisienne interviennent dans une question d'enseignement supérieur pour exercer une direction sur cet enseignement même : ils manifestent l'intention de combler des lacunes dans l'organisation de la Faculté des sciences ; ils demandent que la philosophie biologique y soit enseignée; ils font les frais de cet enseignement; ils payent, — ils veulent participer au choix du professeur.

Il n'échappera à personne que cette action nouvelle n'est point sans importance; elle soulève, en effet, nombre de problèmes qui intéressent à la fois la science, l'enseignement, le rôle des Facultés, leurs prérogatives ou même celles du gouverne-

-ment en matière de nomination. Ces questions ont été nettement aperçues et complètement discutées par l'assemblée des professeurs; elles ont fait l'objet de négociations entre la Faculté, l'administration ministérielle et le Conseil municipal; elles ont été résolues à la commune satisfaction. Il semble qu'il ne puisse y avoir aucun inconvénient à faire connaître le résultat de cet accord et les discussions qui l'ont précédé et rendu possible.

II

Quel but se proposaient les conseillers parisiens?

Dans quelle pensée demandaient-ils cet enseignement nouveau en Sorbonne? Quelles intentions les animaient? Quels résultats attendaient-ils de leur intervention?

La Faculté, consultée par le ministre, ne semble pas s'être inquiétée de cette question de tendances. Aux termes de l'article 3 du décret du 25 juillet 1885 et de l'article 16 du décret du 28 décembre 1885, il appartenait au Conseil des professeurs de délibérer sur l'acceptation de la subvention offerte par le Conseil municipal. — Leur devoir était d'examiner les conséquences de la proposition qui leur était soumise, sans rechercher les intentions qui l'avaient inspirée. Que ces intentions fussent clairvoyantes ou bornées, pures ou intéressées, inspirées par le souci du bien général ou par des motifs personnels, peu importait. — Dans l'ordre de la science les volontés du point de départ ne comptent pour rien. Les choses, mises en branle, suivent leur pente: les lois scientifiques, c'est-à-dire les fatalités rationnelles ou naturelles les conduisent à leurs conséquences. Un organisme vit d'après la manière dont il est constitué et non d'après le désir qui le fait naître. Et, puisqu'il est ici question de philosophie biologique, si cette science nous enseigne quelque chose, c'est sans doute qu'il importe peu à la Société pour quelles intentions des parents un enfant vient au monde, mais qu'il importe davantage de savoir ce qu'il sera capable d'y faire. — La Faculté n'a donc considéré dans l'offre du Conseil municipal que l'offre elle-même : elle y a vu la preuve nouvelle d'une sollicitude qui ne s'arrête pas seulement à l'enseignement primaire. Et après avoir remercié et loué comme il convient les Mécènes de l'Hôtel de Ville de leurs honorables dispositions à encourager les sciences, elle a procédé à l'étude impartiale et complète de la cause elle-même.

Nous ne sommes pas obligés, ici, à tant de candeur ou d'impassibilité. Il y a, en effet, dans l'exposé des motifs lu au Conseil

municipal, quelques paroles que l'on peut regretter d'y trouver, parce qu'elles ne sont ni équitables ni même exactes. Telle est cette phrase que les auditeurs de la Faculté pourront lire avec surprise : « Jusqu'à présent, on n'a parlé à la Sorbonne de Darwin et de ses émules que pour les signaler comme des novateurs *dangereux*. »

Nous demanderions encore quelle nécessité il y avait à écrire ces mots : « Tous ceux qui sont adonnés aux recherches scientifiques savent combien est rare parmi les hommes, parmi les savants même, l'idée nette de causalité... Tantôt c'est un évêque qui va, à la tête de son clergé, exorciser une banquise, ou un ministre de l'Évangile qui rend la République responsable du phylloxera; tantôt ce sont des législateurs qui, par une prime en faveur de la marine marchande et une surtaxe sur les céréales, imposent les citoyens en même temps pour abaisser et pour relever le prix du blé. »

Il semble, à considérer quelques passages de ce ton, que le Conseil municipal attendît des résultats bien variés et bien étonnants de l'enseignement de la philosophie biologique.

Croit-il vraiment qu'il soit possible, au prix de 12000 francs par an de rétablir l'accord entre nos concitoyens divisés sur les céréales et leur surtaxe, la marine marchande, les banquises, le phylloxera, la République, l'épiscopat et la notion de causalité. Mais laissons ces critiques de détail et ne considérant plus que le fond des choses et l'enchaînement des pensées, reconnaissons dans ce document les idées généreuses et les pensées justes ou fortes qui s'y rencontrent.

Nous en avons donné plus haut la première phrase et la conclusion, en voici le texte :

La Révolution française a été une révolution politique et sociale : elle n'a eu ce double caractère que parce qu'elle est venue à la suite de changements qui, depuis le XVIIe siècle, s'accomplissaient manifestement dans les idées.

Et à quelle cause faut-il attribuer ces changements progressifs, si ce n'est à la série des découvertes scientifiques de tout ordre, qui ont modifié peu à peu les notions primitives du monde, de la vie et de la société, telles qu'elles avaient été enracinées dans les esprits par les enseignements de la théologie et de la métaphysique ?

Si, grâce à l'initiative du Conseil, les faits relatifs à la Révolution française sont exposés à la Faculté des lettres dans toute leur ampleur, et si les hommes qui y ont pris une part active sont mieux connus des générations nouvelles, pourquoi la genèse des idées qui ont tant contribué à la produire ne serait-elle pas exposée également dans son ensemble et avec méthode?

L'évolution intellectuelle, qui a abouti à la Révolution, commença à apparaître visiblement lorsque Copernic et Képler eurent expliqué autrement que par la Bible le système du monde, et que Galilée eut démontré par l'observation des phases de Vénus et des satellites de Jupiter la théorie nouvelle. Cette évolution se propagea dans les domaines divers de la science, grâce aux travaux qui ont immortalisé les noms de Buffon, de Montesquieu, de Diderot, de Lavoisier, de Turgot, de Lamarck, etc. La première science émancipée des conceptions purement subjectives fut l'astronomie; la sociologie sera la dernière. Entre elles deux, la biologie a réalisé des progrès surprenants, dont l'origine se rattache encore à la Révolution française avec l'illustre Lamarck.

Les philosophes d'un autre âge ont été contraints de s'incliner devant les faits, devant des démonstrations sans réplique; ils ont dû admettre le double mouvement de la terre, sa forme sphérique, la succession des époques géologiques, l'antiquité de l'homme. Mais l'origine des espèces est encore le boulevard de la résistance opiniâtre opposée par les vieux dogmes, nous pouvons dire les dogmes officiels. Ils repoussent presque sans examen le transformisme, pour s'en tenir à la fixité des espèces et à la commode hypothèse des créations successives.

Et cependant la transformation des espèces a donné lieu à des explications qui constituent déjà une véritable théorie scientifique; car elles s'appuient sur un grand nombre de faits bien constatés. A ces faits, la paléontologie en ajoute chaque jour de nouveaux, ce qui a fait dire à Huxley : « Les découvertes de la paléontologie des dix dernières années sont si bien d'accord avec l'hypothèse de l'évolution que, si elle n'existait pas, la paléontologie devrait l'inventer. »

D'autre part, les études embryologiques ont fourni des preuves encore plus éclatantes. Une connaissance approfondie du développement de chaque être a montré que la série des formes successives revêtues par l'organisme individuel, depuis l'œuf jusqu'à son entier développement, est une répétition en miniature de la série des degrés de l'échelle animale, ce qui a permis à Fritz Muller de formuler la loi suivante : « L'histoire de l'évolution embryonnaire d'un individu d'une espèce est une sorte de récapitulation de l'histoire de l'évolution de cette espèce. »

Les documents qui forment le dossier du transformisme sont tous puisés aux sources de l'observation et de l'expérience, c'est-à-dire aux sources vraies de la connaissance positive, hors desquelles on chercherait en vain le critérium de la certitude.

Il nous a semblé qu'une chaire de philosophie naturelle serait un juste complément de l'histoire de la Révolution française. A notre avis, cette chaire devrait porter le titre de *Philosophie biologique*, car la biologie est la science qui résume actuellement au plus haut degré notre évolution intellectuelle.

La fondation d'un cours de philosophie biologique serait une nouvelle intervention de la ville de Paris dans un domaine qui est le sien, auquel elle ne doit pas tenir moins qu'aux autres revendications de son autonomie, dans le domaine du haut enseignement.

C'est le haut enseignement qui forme les idées dirigeantes. L'esprit public a été égaré assez longtemps dans le champ des vaines hypothèses, pour qu'on ne néglige aucune occasion de le conduire dans les voies fécondes de la science positive.

On ne saurait mieux le faire que par une chaire de philosophie biologique, dont l'institution se justifie encore par les considérations suivantes :

I. La philosophie biologique est une science éminemment française créée par Buffon et surtout par Lamarck et Étienne Geoffroy Saint-Hilaire; elle eut bientôt sa place dans l'enseignement, grâce à la Convention nationale qui créa des chaires au Muséum pour ces deux grands naturalistes. Le baron Cuvier, avec l'appui de Napoléon Ier, arrêta dans son essor une science trop peu orthodoxe; Lamarck et Geoffroy moururent méconnus; leurs doctrines furent écartées de l'enseignement officiel de l'Université, le seul qui existât en France.

II. Le progrès des sciences naturelles, en multipliant les spéculations, en émiettant les connaissances biologiques et produisant une prodigieuse accumulation de faits isolés, a rendu de nos jours une synthèse plus nécessaire encore qu'elle ne l'était il y a un demi-siècle. L'étude du développement des animaux et des plantes, les documents fournis par la paléontologie et la géographie biologique ont préparé cette synthèse, qui a été réalisée par la théorie du transformisme. Jusqu'à présent, on n'a parlé à la Sorbonne de Darwin et de ses émules que pour les signaler comme des novateurs dangereux.

III. Cependant, à l'étranger, les principes de la philosophie biologique sont enseignés dans les universités. Sortant du domaine déjà bien vaste des sciences de la nature, les idées d'évolution, de lutte pour la vie, de complication de structure ou d'arrêt de développement ont été introduites dans toutes les branches des connaissances humaines : la linguistique, l'ethnologie, les sciences médicales ont été transformées par l'application de ces doctrines nouvelles; la sociologie et la morale y cherchent un guide pour la découverte de leurs lois.

IV. La base scientifique de la théorie de l'évolution se trouve dans l'étude expérimentale des êtres vivants. Aussi est-ce dans les Facultés des sciences que se trouve à l'étranger placé l'enseignement de la philosophie biologique.

Les programmes des Universités étrangères nous montrent que des cours de cette nature sont professés par Hœckel à Iéna, par Kossmann à Heidelberg, par Semper à Wurzbourg, par Brühl à Vienne, par Vogt à Genève, par Cattaneo à Pavie. A Londres, Huxley à l'École des mines, Ray-Lankester à l'Université, enseignent les principes de la philosophie transformiste.

V. On a même été plus loin en Allemagne, et à plusieurs reprises on a agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'introduire dans les programmes d'enseignement secondaire les principes fondamentaux de la philosophie biologique. D'intéressantes discussions ont eu lieu à ce sujet entre Hœckel et Virchow, et l'on peut affirmer que le moment n'est pas éloigné où l'ancienne philosophie cédera la place dans les gymnases allemands à un enseignement en rapport avec celui qui est donné dans les Universités.

VI. En France, on n'a guère compris encore la nécessité d'une réforme complète des études philosophiques. Cependant, en face de l'ancienne école spiritualiste, qui cherche à se rajeunir par de larges emprunts aux doctrines de Kant, se dresse la jeune école expérimentale, dont l'un des chefs, M. Espinas, professeur à la Faculté de Bordeaux, ne craignait pas,

l'an dernier, de s'exprimer comme il suit dans sa leçon d'ouverture :

« Il est à penser qu'après une première période occupée par la formation des sciences exactes et une seconde consacrée à la formation des sciences chimiques et biologiques, l'esprit moderne en est venu à une période d'organisation des sciences de l'homme. *Les sciences de la vie sont assez avancées pour leur servir de base;* les sciences dites morales, l'histoire, la linguistique, l'ethnographie, l'anthropologie, l'économie politique, la statistique leur présentent des matériaux considérables, et *laissent pressentir leur rencontre prochaine avec la biologie*; il se fait, entre ces diverses recherches sur le terrain commun où s'édifient les théories sur l'origine et la nature des sociétés, une visible convergence de données, de vues, d'efforts et de sympathies. »

VII. Tous ceux qui sont adonnés aux recherches scientifiques savent combien est rare parmi les hommes, parmi les savants même, l'idée nette de la causalité. C'est surtout lorsque les phénomènes observés sont complexes et enchevêtrés, comme il arrive en politique et en morale, qu'il est difficile de relier les faits les uns aux autres, d'en établir exactement le déterminisme; tel est le motif de tant de jugements étranges, d'actions incohérentes ou contradictoires. Tantôt c'est un évêque qui va à la tête de son clergé, exorciser une banquise, ou un ministre de l'Évangile qui rend la République responsable du phylloxera; tantôt ce sont des législateurs qui, par une prime en faveur de la marine marchande et une surtaxe sur les céréales, imposent les citoyens en même temps pour abaisser et pour relever le prix du blé.

L'expérimentation seule habitue l'esprit à apprécier avec rectitude les données de l'observation, et la philosophie biologique fournit l'exemple des généralisations les plus puissantes auxquelles l'observation ait conduit.

VIII. Un enseignement philosophique établi sur des bases scientifiques ne peut être donné dans une Faculté des lettres. Il existe d'ailleurs à la Sorbonne cinq chaires de philosophie spéculative et métaphysique. Est-ce trop demander qu'à côté de cet enseignement suranné, il soit ouvert un cours de philosophie objective, placé, celui-ci, à la Faculté des sciences, au milieu des laboratoires des sciences expérimentales; un cours dans lequel serait enseignée la science maîtresse qu'avait entrevue Francis Bacon, et dont les grandes lignes ont été tracées en France par les Buffon, les Lamarck et les Saint-Hilaire?

Au cours de philosophie biologique serait attachée par vous une dotation de 12 000 francs, conformément au décret du 25 juillet 1885, qui autorise la création de chaires nouvelles au moyen des subventions allouées par les communes aux établissements d'enseignement supérieur.

Quant au choix du titulaire de ce cours, il ne saurait soulever de difficultés. Le professeur, le savant, auquel il devra être confié se trouve indiqué pour chacun de vous, aussi bien que pour le ministre de l'instruction publique.

III

La proposition de M. Donnat et de ses honorables collègues fut rapportée dans la séance du 26 décembre 1887 par M. Émile

Richard, et reçut, le même jour, l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil de la Faculté des sciences, conformément aux décrets du 25 juillet et du 28 décembre 1885, fut appelé, le 25 mai 1888, à délibérer sur l'acceptation de la subvention municipale. Les professeurs se réunirent le 2 et le 14 juin. Les réunions n'étant pas publiques, le procès-verbal ne doit pas l'être. Il y aurait abus à le transcrire intégralement : il n'y aura, au contraire, aucun inconvénient à fournir une impression exacte des opinions exprimées, en évitant tout ce qui touche aux personnes et aux votes.

On fit remarquer qu'il n'était pas exact que les doctrines transformistes fussent traitées dans l'enseignement officiel avec indifférence ou avec mépris. Elles sont, au contraire, partout considérées comme ayant une importance capitale : elles sont combattues par certains professeurs, soutenues énergiquement par d'autres, selon l'opinion de chacun, en toute liberté, sans contrainte dans un sens ni dans l'autre, ainsi que l'exige la dignité de l'enseignement et son indépendance.

La Faculté reste fermement attachée à cette dignité et à cette indépendance qui se confondent ici avec la liberté même de la conscience scientifique. La Faculté des sciences veut rester dans son rôle qui est de travailler aux progrès et à la diffusion de la vraie science. Elle ne se laissera pas entraîner à intervenir dans les discussions purement philosophiques, politiques, religieuses ou sociales, qui, si importantes qu'elles soient, s'agitent en dehors de son domaine propre. Tout ce qui échappe à la certitude rationnelle ou à la démonstration expérimentale, échappe à l'enseignement scientifique et doit lui échapper. C'est là une règle supérieure qui ne pourrait fléchir devant aucune autorité ou sous aucune pression étrangère.

Des considérations de ce genre, développées avec force par plusieurs membres de l'assemblée, rencontrèrent une approbation générale.

Il était clair, dès lors, que si ces intérêts supérieurs eussent pu se trouver compromis à quelque degré par la mesure en délibération, celle-ci n'aurait eu aucune chance d'être adoptée. Mais ce n'était point le cas. On ne peut inscrire dans la charte d'institution d'une chaire quelconque, le devoir de défendre telle ou telle doctrine extra-scientifique qui prendrait ainsi un caractère obligatoire et officiel. La Faculté peut accepter la création d'un enseignement pour un ordre de matières déterminées, celles, par exemple, qui sont relatives aux doctrines bio-

logiques agitées à notre époque : transformisme, darwinisme, doctrine de l'évolution ; elle n'accepterait point que la solution de ces questions litigieuses fut imposée par avance au professeur. Si, à cet égard, la pensée du Conseil municipal est différente de la sienne, il sera toujours loisible à celui-ci de revenir sur sa décision, et de reprendre ce qu'il aura donné.

Le rôle de la Faculté était absolument correct et libéral ; elle déclarait n'être animée d'aucun esprit d'exclusivisme et elle protestait contre la pensée de violenter en quoi que ce fût les convictions librement formées. Elle ne se préoccupait que d'un seul point : c'est que ces convictions fussent autorisées par un savoir réel et par une véritable compétence scientifique.

Après la question de la liberté de l'enseignement nouveau, la Faculté agitait celle de son opportunité. On reconnut très généralement que la chaire de philosophie biologique aurait mieux trouvé sa place au Collège de France qu'à la Sorbonne. En effet, le rôle de la Faculté est d'enseigner la science positive, la science faite, qui seule est objet de certitude. Si, aux confins des connaissances certaines, dans la région où s'élaborent la science de l'avenir, il y a des questions litigieuses, ce n'est point par celles-là que doit débuter l'initiation de la jeunesse studieuse. Il faut une base solide et une connaissance sérieuse des éléments de la science, de ses procédés et de ses méthodes pour s'aventurer ensuite sans danger dans les terres inconnues. La création d'une chaire spéciale où seraient exposés les faits et les théories relatifs à l'évolution des êtres vivants, est incontestablement désirable.

Mais la Faculté, fort occupée déjà d'exposer les faits acquis et les théories démontrées, sortirait à la fois de son rôle et de sa tradition en donnant pour des résultats acquis les probabilités des doctrines transformistes, dont presque tous les points sont encore l'objet d'un débat entre les savants les plus autorisés. N'y aurait-il point danger, au point de vue d'une exacte discipline intellectuelle, à faire juges de ces débats difficiles, des auditeurs qui sont encore des jeunes gens, incomplètement renseignés sur les faits positifs et par conséquent incapables de décider avec raison et convenance entre les solutions qui leur sont offertes ? Mais surtout il faudrait éviter que les conclusions pour ou contre le transformisme et le darwinisme pussent être déterminées par des considérations d'ordre sentimental, politique ou social, c'est-à-dire étrangères à l'ordre scientifique. En résumé, il n'y a point de doute que le Conseil municipal eût été mieux inspiré en faisant au Collège de France l'offre qu'il a faite à la Sorbonne. Si

les honorables conseillers de qui est partie l'initiative avaient préalablement demandé avis, c'est celui-là qu'on leur eût donné.

Cependant pour une raison ou pour une autre, et peut-être pour celle-ci que la diffusion de l'enseignement et par conséquent des doctrines est mieux assurée à la Sorbonne qu'ailleurs, c'est là que le Conseil a voulu placer la philosophie biologique. La Faculté n'avait donc qu'à prendre parti sur cette décision : ce n'était pas un avis qu'on lui demandait, c'était un refus ou une acceptation.

En fait, deux résolutions opposées furent soumises au vote. La première consistait à décliner l'offre du Conseil municipal en considérant que la chaire nouvelle ne répondait pas aux conditions de l'enseignement en Sorbonne, tandis qu'elle devait trouver sa place naturelle et les conditions vraies de son développement dans un établissement voisin, au Collège de France.

La seconde solution consistait, au contraire, à accueillir la proposition du Conseil municipal en subordonnant son exécution aux diverses conditions propres à en assurer le caractère scientifique et à l'ajuster en quelque sorte au rôle et à l'organisation de la Faculté des sciences.

L'assemblée se décida dans ce dernier sens. Elle résolut d'accepter, sous conditions, la libéralité municipale. Une commission fut chargée de formuler ces conditions, qui, acceptées par le Conseil municipal, devaient constituer en quelque sorte la Charte du nouvel enseignement et fixer sa situation. Ces conditions portaient sur trois points : l'adoption d'un titre mieux approprié à la nature de l'enseignement, — l'intervention de la Faculté dans le choix du professeur, — l'adjonction d'un laboratoire à l'institution nouvelle. La commission chargea l'un de ses membres, M. Dastre, de rédiger un projet de réponse qui s'inspirât de ces vues et pût être soumis au vote de l'assemblée. C'est ce rapport, légèrement modifié au cours de la discussion, et adopté enfin par la Faculté dans sa séance du jeudi 14 juin 1888, que nous donnons ici.

IV

Rapport. — « La Faculté des sciences ne peut qu'accueillir avec empressement l'offre généreuse du Conseil municipal. Institution d'État, elle sait pourtant que ce ne sont pas seulement les États qui se sont honorés en honorant les sciences et en favorisant leur développement; mais que les villes et les particuliers ont quelquefois rivalisé à cet égard avec les gouvernements. La Ville de Paris est entrée déjà dans cette voie honorable; son Conseil met chaque

année à la disposition des jeunes gens qui cultivent les hautes sciences des bourses d'étude et des bourses de voyage, qui leur permettent — dans l'intérêt général — de suivre leur vocation; — dans ce moment même, il participe pour une large contribution à la réédification des bâtiments de la Sorbonne, et il témoigne ainsi de diverses manières d'un juste intérêt pour la science pure.

« La proposition de créer à la Sorbonne un enseignement des doctrines biologiques doit être considérée comme une nouvelle manifestation de ces dispositions éclairées. La Faculté l'accueille en principe et elle en reconnaît le caractère libéral.

« Après avoir donné ainsi son approbation au projet qui lui est soumis, la Faculté a dû examiner les voies et moyens les plus propres à le réaliser, sans manquer elle-même aux règles qui fixent son rôle et ses devoirs.

« Tout ce qui intéresse la science, les faits et les méthodes d'abord, les doctrines et les hypothèses ensuite, doivent trouver place dans l'enseignement de la Faculté. Les doctrines biologiques contemporaines, — le transformisme en particulier — envisagées comme doctrines scientifiques, appuyées sur des documents eux-mêmes scientifiques, empruntés à l'observation et à l'expérience, ne sauraient être passées sous silence. En fait, elles ne le sont point; dès à présent, elles interviennent pour une juste part dans l'enseignement de plusieurs membres de notre Faculté. Partisans décidés de ces doctrines, ils ont toute liberté pour faire passer leur conviction dans l'esprit de leurs élèves, — et ils en usent, à la condition d'obéir aux règles de la méthode scientifique, distinguant la probabilité de la certitude, les questions résolues des questions litigieuses, — et apprenant à leurs élèves à subordonner les conclusions à la connaissance préalable des faits positifs. Il n'est donc pas exact de dire que toutes ces hypothèses fécondes ne sont point représentées dans l'enseignement de la Faculté; elles le sont en réalité, dans la mesure compatible avec l'organisation des études. — Que pour leur faire une part plus ample encore, on crée un cours spécial, la Faculté y consent volontiers. — Elle sait que, confié à un homme de science digne de ce nom, l'enseignement nouveau restera réellement scientifique : tout ce qui est puisé aux sources mêmes de la connaissance positive lui appartiendra; tout ce qui échappe à la certitude rationnelle, à la prise de l'observation ou à la démonstration de l'expérience en sera banni.

« Il a paru à la Faculté que le fonctionnement de ce rouage

nouveau impliquait la solution préalable de trois questions relatives : à la nomination du professeur; — à la création d'un laboratoire annexé au cours — et enfin, au titre même de ce cours.

« I. En premier lieu, la Faculté appelle l'attention de M. le ministre sur les conditions tout à fait particulières dans lesquelles se présente la désignation du professeur chargé de cet enseignement. — Le cas est nouveau et l'intervention de la Faculté ne peut se régler d'après de simples analogies. L'action du Conseil municipal sur le nouvel enseignement étant assurée par le vote du crédit relatif à cet enseignement, il est nécessaire, d'autre part, que la Faculté soit appelée à se prononcer chaque année sur le maintien ou la suppression du nouveau cours. — Dans le cas présent, l'assemblée croit pouvoir désigner au choix du ministre son professeur, qui, par ses mérites scientifiques et par les titres qu'il possède et qui sont indispensables aux professeurs des Facultés des sciences, se recommande également à l'attention de la Faculté, du ministre et du Conseil municipal. Ce candidat est M. Giard, maître de conférences à l'École normale supérieure.

« II. Le second point sur lequel l'assemblée s'est trouvée d'accord est relatif à la nécessité d'annexer un laboratoire au cours nouveau. Il n'y a pas de doute que la méthode expérimentale s'est substituée partout, dans les sciences biologiques, à la méthode spéculative, et que les merveilleux progrès qu'elle a accomplis depuis la Renaissance tiennent à cette question de méthode. Ils datent, en effet, du jour où la libre recherche, dirigée par l'observation et l'expérience, a remplacé la stérile « commentation du Livre ». — Il y a aujourd'hui, pour consacrer ce progrès, auprès de chaque enseignement, un laboratoire; et c'est pour cela que dans chaque chaire il y a en quelque sorte un ouvrier de la science, un homme qui tire autorité de son observation et de son expérience personnelle, et non plus un commentateur plus ou moins disert. Il importe donc que le Conseil complète sa création; qu'il mette l'enseignement nouveau dans les conditions de tous les autres en dotant convenablement ce laboratoire nécessaire, qui pourrait être consacré aux recherches d'embryologie comparée. — De toutes les sciences qui sont mises à contribution par les doctrines biologiques, celle-ci est celle qui possède, en France, la représentation la plus insuffisante, — tandis que la paléontologie, la géologie et les diverses branches de la zoologie et de la botanique possèdent des laboratoires en pleine activité. L'auteur de la proposition adoptée par le Conseil municipal n'ignore pas cette importance capitale de l'embryologie, puisqu'il dit lui-même que « ce sont

« les études embryologiques qui ont fourni à la doctrine de l'é-
« volution ses preuves les plus éclatantes ».

« III. La troisième observation est relative au titre même du cours nouveau pour lequel on propose le nom de « philosophie « biologique ».

« La Faculté n'enseigne pas la philosophie. Et, d'ailleurs, le transformisme qui, à ses débuts, au temps de Lamarck et de Geoffroy Saint-Hilaire n'était peut-être encore qu'une *philosophie zoologique*, est devenu aujourd'hui une véritable doctrine scientifique. Le titre qu'on propose semble un retour en arrière. — En Allemagne, à Iéna où un enseignement de ce genre a été créé par une dotation particulière, il est désigné sous le titre de *phylogénie* : les cours analogues ont partout des noms de ce genre empruntés à l'évolution des êtres vivants. En Angleterre seulement on trouverait un précédent en faveur du mot « philosophie ». Mais il importe de remarquer que le nom de philosophie a, en Angleterre, une autre signification qu'en France : il désigne la science elle-même. Chez nous, au contraire, la philosophie, dans son acception ordinaire, commence précisément où finit la science. — De là une disconvenance entre le nom qu'on aurait donné à l'enseignement nouveau et le caractère même de cet enseignement. La disconvenance ne serait pas moindre par rapport au caractère général et scientifique de l'enseignement de la Faculté. — Aussi l'assemblée propose-t-elle de substituer à cette désignation incorrecte une désignation équivalente, mais plus exacte : *Évolution des êtres organisés*. Ce serait le titre du cours nouveau.

« Telles sont les observations qui nous sont suggérées par la proposition dont la Faculté est saisie. En les accueillant favorablement le ministre et le Conseil municipal prouveront qu'ils savent, comme la Faculté des sciences elle-même, s'inspirer du sentiment exact et désintéressé des conditions de l'enseignement scientifique. »

V

La Faculté a obtenu satisfaction sur tous les points.

Par un arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 7 août 1888, M. Giard, docteur ès sciences, maître de conférences à l'École normale supérieure, était chargé « pendant l'année classique 1888-1889, du cours d'évolution des êtres organisés à la Faculté des sciences de Paris (fondation de la ville de Paris) ».

La question du titre de la chaire était ainsi tranchée dans le sens désiré par la Faculté. En second lieu, la désignation de chargé

de cours soumettait le titulaire de cet enseignement aux règles qui fixent la condition de ces professeurs, c'est-à-dire au renouvellement annuel sur la proposition de la Faculté. Enfin, le vœu relatif à l'adjonction d'un laboratoire a reçu à son tour un commencement de satisfaction. Une première décision ministérielle, en date du 30 octobre 1888, attribuait une somme de 4000 francs sur les 12000 offerts par le Conseil municipal à l'organisation du laboratoire annexé à l'enseignement nouveau. Cette somme, disait l'arrêté, « devra être affectée par la Faculté, au personnel auxiliaire et au matériel dudit enseignement, dans les proportions qu'elle jugera convenables ». Par un second arrêté, à la même date du 30 octobre 1888, le ministre décidait « que le laboratoire de Wimereux dirigé par M. Giard sera désormais rattaché à la Faculté des sciences (cours de l'évolution des êtres organisés, fondation de la ville de Paris) ». Ce n'est là qu'un début, encore bien modeste : il est à espérer qu'après l'administration supérieure, le Conseil municipal voudra développer les ressources de cette institution dont il a pris l'initiative et qu'il ne doit point laisser inachevée.

Sur la question de personne, l'accord était établi en quelque sorte par avance. M. Giard, ancien professeur à la Faculté de Lille, s'était distingué dès les débuts de sa carrière par l'ardeur avec laquelle il s'était jeté dans le mouvement des idées transformistes. Il parut à la Faculté que les années avaient dû calmer l'ancienne vivacité de ces débats et faire oublier aux combattants de ces luttes, aujourd'hui apaisées, les blessures reçues pendant le combat. Du terrain mouvementé de la polémique, la question avait passé, par la marche naturelle des choses, sur le terrain pacifié de la science. Et là, après avoir déposé le harnois de guerre, M. Giard avait labouré le bon champ et fait utilement ses preuves. Si la phase en quelque sorte apostolique ou guerrière de ses débuts le recommandaient à la sympathie des conseillers municipaux, c'était la sagesse de ses travaux, l'étendue de son érudition, la solidité de ses connaissances qui le désignaient au choix de la Sorbonne. La Faculté était assurée que le nouveau cours serait conçu dans le même esprit qui inspire tout son enseignement. D'ailleurs le candidat lui-même, invité à faire connaître la manière dont il entendrait le rôle qu'il désirait se voir confier, s'exprimait ainsi (31 mai 1888) :

« Tout en reconnaissant l'utilité d'un développement historique qui mettrait en relief la part considérable de Lamarck, d'Étienne et d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire dans l'établissement des doctrines transformistes, il me semble qu'il conviendrait de consa-

crer une part plus large à la partie expérimentale de l'enseignement, aux preuves de l'évolution tirées de l'embryogénie et de la physiologie externe, aux recherches ethologiques de l'ordre de celles entreprises par Weissmann, par Hertwig et surtout par Semper qui les a résumées dans son beau livre sur les *Conditions d'existence des animaux*.

« Un pareil enseignement ne serait évidemment pas obligatoire pour les candidats à la licence déjà bien surchargés par la préparation stricte de l'examen. Il exigerait d'ailleurs, de la part des auditeurs, de sérieuses études scientifiques antérieures dans les divers ordres de sciences. Il rendrait, je crois, de grands services aux candidats à l'agrégation et au doctorat.

« Il est inutile d'ajouter que, homme de science et de laboratoire, je laisserai aux philosophes de profession les considérations d'ordre spéculatif et me tiendrai strictement sur le terrain scientifique. »

Ce programme est, dès maintenant, en voie d'exécution. Le cours d'évolution des êtres organisés s'est ouvert le jeudi 23 novembre devant un nombreux auditoire. L'amphithéâtre d'histoire naturelle était trop étroit pour contenir ce public curieux de la science elle-même, mais curieux aussi de la nouveauté du spectacle. La *Revue scientifique* du 1er décembre a publié cette leçon d'inauguration. L'histoire si souvent présentée de la doctrine transformiste y est en quelque sorte rajeunie par la nouveauté des aperçus. Elle l'est aussi par la promesse qu'a faite le professeur d'appeler l'expérimentation en témoignage de la vérité de ses doctrines. C'est là, même après Smankewitsch, Semper et Weissmann, une tentative encore hardie. Les transformistes de profession — et je me range parmi les autres — ont toujours gardé rancune à l'expérience de son inflexibilité. Ils ont exalté la méthode d'observation, peut-être plus docile, au détriment de la méthode expérimentale. M. Giard nous promet plus de justice. Il nous fait espérer, dans un avenir plus ou moins prochain, la formation d'un Institut transformiste où les divers problèmes de la philosophie biologique seraient soumis au contrôle de l'expérience. Car, — ajoute-t-il — « l'expérience qui ne découvre rien, vient *a posteriori*, comme une preuve arithmétique, confirmer ou infirmer les inductions de notre esprit ».

C'est donner à l'expérimentation un rôle trop modeste; on ne peut dire que l'expérience ne découvre rien, puisque, en réalité, elle découvre et discerne la vérité positive parmi la foule confuse des inductions et des fausses lueurs que l'imagination nous pré-

sente. C'est elle qui ramène l'esprit du royaume des chimères sur le terrain des réalités — Nous savons bien qu'elle ne peut en effet aborder toutes les parties de la doctrine de l'évolution dont la plupart, à cause de leur nature même, lui échappent. C'est une raison de plus de l'invoquer lorsqu'il est possible de le faire.

Ce qui soustrait le transformisme le plus souvent au contrôle de l'expérience, c'est que celle-ci doit compter avec la brièveté du temps. tandis que la durée illimitée est le principal facteur des variations vitales. La vie de l'espèce est en quelque sorte infinie par rapport à celle de l'individu : et l'expérimentateur, placé lui-même dans la condition fatale de l'individu, perd toute prise sur un ordre de phénomènes sur lesquels il ne peut agir que pendant un instant infiniment court et pour ainsi dire à la lueur d'un éclair. Mais, n'y a-t-il point des artifices pour écarter cette difficulté : et, ne pourrait-on appliquer, dans l'ordre biologique, quelque chose d'analogue à cette merveilleuse méthode stroboscopique qui permet au physicien d'observer l'instantané. D'ailleurs, si la vie de l'homme est courte comme celle de la plupart des animaux qui l'entourent, elle est infinie par rapport à celle de quelques êtres et en particulier des microbes dont on peut voir se succéder en quelques jours des milliers et des milliers de générations. La durée que l'observateur invoque pour expliquer les variations des animaux, l'expérimentateur cette fois en dispose en maître. Il peut en observer et en diriger les effets. N'est-ce pas ainsi que M. Guignard et surtout M. Wasserzug ont réussi à transformer des formes microbiennes les unes dans les autres et à façonner, pour ainsi dire, en des moules nouveaux, la matière vitale. Si humbles que soient ces derniers représentants de la vie, la démonstration expérimentale de leurs variations n'en présente pas moins un intérêt philosophique de premier ordre. Mon collègue et ami, M. Giard, me pardonnera de le conseiller dans cette voie où je ne voudrais que le suivre. Mon intention était seulement d'applaudir à la déclaration d'un transformiste qui confesse la puissance de la méthode expérimentale, et qui aura bien mérité de la science et de l'enseignement, s'il parvient à l'introduire dans cette nouvelle chaire de Sorbonne.

A DASTRE.

LES COURS
DE SCIENCE DE L'ÉDUCATION

A PROPOS D'UNE RÉCENTE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE (1)

MESSIEURS,

L'année dernière, M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Directeur de l'enseignement supérieur créaient, à la Faculté des lettres de Toulouse, un cours de science de l'Éducation, qu'ils me confiaient. J'ai avoué depuis lors à mon fidèle public du jeudi les craintes avec lesquelles j'avais inauguré cet enseignement et je l'ai remercié, à la fin de mon cours, de l'aide morale qu'il m'avait donnée par son assiduité, sa bienveillance et l'intérêt qu'il avait montré pour les questions que j'avais abordées devant lui.

Dès la fin de l'année scolaire 1887-88, très encouragé par cette attitude de tous et par l'adhésion plus particulièrement étroite de quelques-uns de mes auditeurs, et me croyant assuré dès lors que l'enseignement que j'avais fondé ici y était sérieusement établi et avait de bonnes chances d'y vivre, je songeai à lui donner une forme plus solide et les développements qu'il n'avait pu avoir en naissant et que son idée me paraît comporter. Je n'avais pu tout d'abord qu'esquisser une Introduction générale à la science de l'Éducation, indiquant les rapports de cette science avec beaucoup d'autres et m'efforçant de montrer que, loin d'être une technique sèche et étriquée dont l'intérêt serait au moins médiocre pour un public quelconque et l'utilité problématique même pour des pédagogues, fort exposés à devenir par elle des pédants, la science de l'éducation devait se proposer en première ligne d'élever l'éducateur lui-même et lui ouvrir les yeux de l'esprit sur toutes ces études naturelles, sociales, morales dont l'influence sur l'éducation est si profonde et si visible pour qui sait

(1) Leçon d'ouverture du cours de M. Georges Dumesnil, chargé d'un cours de science de l'éducation à la Faculté des lettres de Toulouse.

regarder, en un mot sur ces études philosophiques qui sont l'âme de toute entreprise où il s'agit de l'homme et de sa destinée. Arrivé au point où je crus avoir fait cette démonstration et où je me sentis bien compris, je cherchai le terrain où je pourrais le mieux montrer ce développement de l'éducation sous l'influence des causes dont j'avais indiqué la nature complexe et je m'arrêtai à la pensée d'essayer cette année l'histoire des programmes d'éducation en France, en marchant le plus rapidement possible vers le XVIIIe siècle pour descendre ensuite jusqu'à nos jours. J'ai promis en outre de continuer, pour les personnes qu'un intérêt plus vif ou plus spécial attache à la pédagogie, la conférence où j'ai expliqué l'an dernier les auteurs classiques de cette science, où j'ai proposé des sujets de méditation, d'entretien ou de dissertation, corrigé des travaux et travaillé moi-même comme un élève avec mes élèves. Enfin, et c'est là l'emploi projeté de la troisième heure que j'ai annoncée sur l'affiche de la Faculté, j'ai l'intention de consacrer une conférence à la théorie de l'enseignement secondaire et de ses méthodes.

Ainsi, l'enseignement de la pédagogie comportera cette année, à la Faculté des lettres de Toulouse :

Un cours d'histoire des programmes d'éduc tion en France et particulièrement dans la France moderne ;

Une conférence consacrée à l'explication des auteurs qui sont classiques dans la science de l'éducation, et à des discussions plus spécialement pédagogiques ;

Enfin une conférence relative à la pédagogie de l'enseignement secondaire.

Je me propose de reprendre un à un devant vous ces trois points et de vous expliquer comment j'ai l'intention de mener chacune de ces trois études ou du moins quelles sont les considérations qui m'ont paru les recommander respectivement à nos efforts.

Mais avant de passer outre, permettez-moi de vous signaler une coïncidence qui n'a pas laissé que de m'être fort agréable. Il y a quelques jours, M. le Recteur de l'Académie recevait et nous communiquait une circulaire du ministre de l'Instruction publique, contresignée par les deux directeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, circulaire qui appelait notre attention à tous sur le caractère nouveau et l'impulsion qu'il convient de donner à l'enseignement pédagogique. La circulaire, après avoir loué les Facultés des sciences et des lettres du zèle qu'elles ont mis à préparer l'instruction scientifique et littéraire

des futurs professeurs de l'Université, affirmait nettement qu'il y avait « plus et mieux » à faire et qu'il serait maintenant à propos de donner aux futurs professeurs ce qui leur a manqué presque complètement jusqu'ici, « l'éducation professionnelle ». Par le temps qui court et où l'éducation professionnelle est instamment réclamée de l'État par tous les corps de métiers, le ministre de l'Instruction publique demande, avec raison, selon moi, aux Facultés des lettres et aux Lycées d'être des écoles professionnelles de professeurs.

Et quels sont les moyens qu'indique pour cela la circulaire et qu'elle recommande à notre examen? Elle voudrait que les futurs professeurs « eussent appris à connaître, non pas seulement la lettre, mais l'esprit des *programmes d'études*, qu'ils se fussent rendu compte par eux-mêmes de la façon dont les diverses parties en sont organisées, distribuées et graduées » — et justement j'ai consacré cette année le cours public aux programmes d'études. En second lieu, elle pense qu'il serait nécessaire que les futurs professeurs eussent « lu ce qu'ont écrit sur ces matières les meilleurs auteurs » et c'est ce que nous faisons depuis un an dans notre conférence du jeudi. Enfin elle estime qu'il serait « indispensable qu'avant d'avoir charge d'âmes, les futurs professeurs eussent plus l'occasion de réfléchir aux devoirs du professeur et aux méthodes de l'enseignement, qu'ils s'en fussent entretenus, en des *conférences* familières et pratiques, entre eux et avec leurs maîtres » et c'est ce que nous voulons faire dans cette conférence familière que j'espère inaugurer cette année.

Voyons maintenant ce qui justifie à nos yeux les intentions exprimées dans la circulaire ministérielle, comment nous les comprenons pour notre part, par quel genre d'études nous comptons y répondre et dans quel esprit il nous paraît convenable de poursuivre nos travaux.

Si je me contentais, Messieurs, dans le cours public que je ferai ici, de vous exposer successivement les programmes d'éducation qui ont été appliqués en France depuis quelques centaines d'années, ceux qui ont germé dans la cervelle inventive des réformateurs du XVIII[e] siècle et ceux qui, depuis la Révolution, ont eu l'honneur d'être tour à tour doctrine d'État et de revêtir une forme législative et une figure officielle, certes, ce ne serait pas la matière qui nous manquerait — car, Dieu merci! dans notre belle France, les constitutions même pédagogiques, passent assez vite. Nous n'avons pas mal fait de renoncer, pour les écrire, aux tables d'ai-

rain sur lesquelles écrivaient les législateurs anciens — il nous en faudrait plus de douze pour cela. L'imprimerie, qui est la photographie instantanée des idées ou de ce qui en tient lieu, les note au passage, dure plus qu'elles et mon cours durerait assez à les reproduire. Cependant vous seriez en droit de vous plaindre de moi. Ce qui fait en effet l'intérêt des programmes, ce n'est pas seulement leur substance même, l'énoncé des matières qu'ils comportent, la dose de science qu'ils prétendent inculquer à l'enfant: c'est le mouvement scientifique, philosophique et social d'où ils sont issus et qui leur a donné la vie, — vie périssable comme les autres, souvent même éphémère, à n'envisager que la durée de leur faveur, mais qui marque un moment de la vie de la société qui évolue et de la France qui ne périt pas.

Un programme est, pour qui sait le lire et quand il n'émane pas de cuistres inintelligents, fort instructif à bien des égards. D'abord il reflète l'état de la science au moment où il paraît. Les hommes ne peuvent enseigner aux enfants que ce qu'ils savent ou ce qu'ils croient savoir, assez peu de chose, presque rien au regard de ce qu'ils ne savent pas — beaucoup, souvent même trop pour des enfants à qui il convient d'ignorer beaucoup encore. Mais outre que l'invention de la science est successive et que, par exemple, entre la découverte du principe d'Archimède, qui aurait pu fonder la véritable physique, et les travaux de Lavoisier qui ont fondé la vraie chimie, il y a bien une vingtaine de siècles, les connaissances humaines sont sujettes à la mode et c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui paraît la plus essentielle et qui prétend à se placer au premier plan dans le programme des études. Et je me hâte de le dire, ces modes, en cette grave matière de l'éducation où les hommes ont des intérêts trop chers pour en jouer, proviennent moins souvent de fantaisies et de caprices que de raisons sérieuses ou considérées comme telles, raisons que nous découvre une étude attentive et sympathique de la société au moment où elle a enfanté un programme nouveau d'enseignement. Je sais bien que ce programme n'était pas destiné à être éternel. Est-ce un motif de le négliger, de le méconnaître? Il a eu son heure, qui a été celle de notre pays ou de l'humanité. Qu'y a-t-il d'intéressant, si ce n'est ce perpétuel travail d'une race ou de l'esprit humain pour se mettre dans l'état d'une harmonie toujours plus exacte, disons moins imparfaite, avec la vérité. Cela est touchant et sans doute aussi, cela est utile. Qui sait ce qu'un programme, plus ou moins longtemps appliqué, a laissé de résidu dans l'âme française, c'est-à-dire dans la nôtre, en ce court moment de la durée qui nous

appartient et ce qui reste de ce disparu en nous qui sommes actuellement sur la scène et en pleine lumière? Et si nos aînés n'ont pas touché le but, s'ils se sont trompés, s'ils ont au contraire établi fermement quelques parties de la vérité, où l'apprendrons-nous pour résoudre les problèmes que l'heure présente nous propose impérieusement, si ce n'est dans leur histoire?

Un programme renferme un enseignement plus profond qu'on ne pense. Il ne présente pas seulement, comme en raccourci, l'état des connaissances humaines à un moment donné de l'histoire; il ne met pas seulement dans un jour particulier celles de ces connaissances qui ont tenu alors le premier rang dans les préoccupations et la faveur des hommes. Il faut considérer encore que les différentes parties de ce programme sont groupées suivant un certain ordre. Elles ont leur commencement, leur milieu et leur fin. Elles impliquent que les éducateurs se sont fait une certaine idée de l'esprit de l'enfant, de son développement, des acquisitions successives qu'il pouvait et qu'il devait faire, des résultats auxquels il devait arriver, des notions et des sentiments qui convenaient au jeune homme et du but pour lequel il devait vivre. Il y a dans un programme des points qui lui servent de centres, je dirais plus volontiers de foyers; car si les objets qui y sont placés sont comme des centres vers lesquels tout le reste converge par une sorte d'attraction ou de tendance, ils sont aussi des foyers d'où rayonne l'esprit du programme et qui en échauffent et en vivifient les parties moins importantes et moins éclairées. Ainsi l'ordonnance d'un programme indique à qui l'étudie la méthode que les éducateurs ont cru convenable d'appliquer à l'esprit de l'enfant; et cette méthode résulte à son tour d'une certaine philosophie de l'enfance, par suite de l'humanité et de la société par qui et pour qui l'enfance est élevée. Et en définitive, un programme offre, sous une forme plus ou moins modeste, plus ou moins ambitieuse, mais toujours étudiée, raisonnée et systématisée, les traits rapetissés mais énergiques de la philosophie d'une époque ou d'une école, les principes essentiels de sa psychologie et de sa morale privée et sociale. Là est l'intérêt supérieur de ces études pédagogiques, qu'elles peuvent et doivent être une étude historique et philosophique des idées; et c'est un genre d'études sans lequel notre époque, d'esprit érudit et d'âme troublée, désespérerait de voir jour à se conduire, dans la ruine des principes indiscutés, des traditions et des formules toutes faites. Notre foi dans les idées veut se fonder sur un peu de science; et si nous doutons parfois que l'idée mène le monde, on se sent

raffermi en constatant que l'idée mène certainement la théorie et l'évolution des systèmes d'éducation.

Cela n'apparaît nulle part plus clairement que dans ces grands auteurs qui sont spécialement désignés à nos conférences, Rabelais, Montaigne, Rollin, Fénelon, Nicole, Locke, Rousseau, Condorcet, Spencer. A chaque instant, on pourrait dire pour les plus grands : derrière chaque mot apparaît une doctrine philosophique et sociale sans laquelle le texte ne serait plus qu'une suite de propositions trop souvent discutables ou suspectes, où le bon et l'exquis souffriraient du voisinage du médiocre et du faux. Si, au lieu d'y chercher seulement quelques indications plus ou moins heureuses que le bon sens, à défaut de critique, aurait bientôt fait de réunir dans quelque recueil disparate de morceaux choisis, on s'efforce de pénétrer dans toute la pensée de l'auteur, de rattacher chaque idée à celles qui souvent, sans être expressément rappelées dans le passage considéré, l'ont inspiré, l'expliquent et le justifient, quels horizons s'ouvrent devant nous! Comme on sent tressaillir dans ces lignes, mortes en apparence, des esprits qui sont immortels! Et avec eux nous entrons dans le monde où ils ont vécu, dans la société où ils ont travaillé, souffert, et à laquelle ils ont souhaité une postérité meilleure. Nous nous réchauffons à leurs espérances. Notre esprit s'aiguise et prend du fil sur le grain résistant de leurs pensées et de leur style qui a défié l'attaque du temps; notre courage se retrempe dans l'énergique courant de leurs désirs, de leurs aspirations et de leurs actives volontés. Il est vrai qu'à ce métier, nous n'apprenons pas immédiatement ce qui, pour bien des gens, paraît être le dernier mot et la seule tâche de la pédagogie, jusqu'à quel âge il faut faire porter aux enfants des culottes courtes et si le bonnet d'âne est une punition préférable à la verge du père fouetteur. Mais l'éducateur s'y perfectionne, et sans perdre de vue sa vocation, par l'étude même de la pédagogie, il dépouille le pédant et devient plus homme, ce qui nous paraît être, à tous égards, le point essentiel pour faire des enfants.

Je vais plus loin et j'estime que ceux qui auront réfléchi sur la théorie, je hasarde le mot : sur la philosophie de leur métier, ceux qui en auront compris l'importance, mesuré la portée et la dignité, constaté et attaqué les problèmes (ceci soit dit sans vouloir que tous y passent leur vie), ceux-là seront plus aptes à en résoudre les difficultés pratiques et à régler convenablement les détails dont aucun n'est absolument négligeable, quand il s'agit d'éducation. Voilà ce que notre enseignement secondaire n'a peut-être pas

encore eu le temps de bien comprendre. Il se plaint beaucoup et il s'agite, ou du moins on l'agite. Il a un Conseil supérieur, des ministres, des directeurs et même des recteurs qui ne s'en font pas faute. En 1880, on a refondu tous ses programmes. On peut dire que les hommes qui composaient le Conseil réformateur étaient parmi les plus distingués de l'Université, qui d'ailleurs les avait en grande partie nommés elle-même. Néanmoins cette œuvre eut le sort du meunier de la Fontaine ; elle ne contenta ni tout le monde, ni son père. Les doléances commencèrent, sourdes d'abord, puis ne tardèrent pas à éclater. Cette campagne alla si bien qu'en 1885, on réforma la réforme ; on remit tous les programmes sur le métier et on les allégea du mieux qu'on put, parce qu'il était convenu qu'ils *surchargeaient* les élèves et que les élèves étaient *surmenés*. Surcharge, surmenage, c'étaient et ce sont encore les deux mots magiques, fatidiques avec lesquels on a bientôt fait d'écraser le système actuel des études, sans se demander si le vice de ce système vient en effet des programmes ou de la manière dont on les applique, ce qui serait bien différent. C'est le « tarte à la crème » suprême, irréfutable, définitif après lequel il faut avouer que toutes les réformes qu'on a faites ne valent rien et qu'après s'être donné bien de la peine à tout modifier, il faut tout rétablir. Aujourd'hui, la circulaire du ministre, dont je parlais en commençant, offre à l'Université l'occasion de s'interroger elle-même, de faire son examen de conscience, de se demander si elle fait pour le mieux dans le meilleur des programmes possibles, si elle enseigne par des méthodes qui soient en harmonie avec notre temps et à la hauteur du programme même qui lui est imposé. Cette circulaire sera reçue avec déférence, car l'Université est d'humeur respectueuse et n'est pas désobéissante ; mais si elle est accueillie avec élan, je veux bien l'aller dire... rue de Grenelle.

L'Université a fait jusqu'ici de la pédagogie comme M. Jourdain faisait de la prose, c'est-à-dire sans le savoir. On me dira que c'est la bonne manière. Oui, tant qu'il ne s'agit que de dire : « Belle marquise, vos yeux me font mourir d'amour. » Mais quand il s'agit d'un problème aussi complexe que l'éducation nationale dans la France moderne, on ne m'empêchera pas de penser qu'il y faudrait beaucoup réfléchir, ne pas nous renvoyer d'un mot à des errements qu'on a changés soi-même la veille et se donner la peine de retrouver les raisons auxquelles on a vraisemblablement obéi, quand on a jugé nécessaire de se réformer. N'oublions pas en effet que l'Université a modifié ses programmes avec l'assentiment et sous l'influence de l'opinion publique nettement constatée.

Si l'opinion se détache en apparence d'une réforme qu'elle a demandée au moment où on la lui donne, par une réaction passagère qui n'a rien d'imprévu pour les hommes d'expérience (et je suis bien loin de croire d'ailleurs que l'opinion nous demande de revenir en arrière; elle nous pousserait plutôt à des tentatives extrêmes ou hasardeuses), il nous appartient d'être plus fermes en nos propos et d'avoir des desseins plus suivis. Et c'est ici que la théorie et l'histoire de l'éducation viennent à notre secours.

Raffermissons-nous d'abord dans le sentiment du droit que nous avons eu de modifier les programmes et ne nous laissons pas éblouir par l'antiquité qu'on invoque en faveur de l'ancienne discipline des études. Ces études ne sont pas détruites et la vérité est qu'elles n'ont pas cessé, depuis qu'elles existent, de se modifier sous l'empire des circonstances, comme ce sont les circonstances qui les avaient fait naître. Leur établissement à titre d'enseignement secondaire remonte à la dernière période de la Renaissance. C'est une assez belle noblesse. C'est vers la fin du xvi[e] siècle que les municipalités créèrent à l'envi d'innombrables collèges qui eurent pour mission d'initier la jeunesse aux littératures latine et grecque. Mais qu'était-ce autre chose que de réaliser dans l'enseignement cette rénovation de l'esprit humain qui avait été la Renaissance et pendant laquelle notre civilisation remonta aux chefs-d'œuvre de l'antiquité comme à la source de toute beauté et de toute vie intellectuelle, se détachant déjà du mieux qu'elle pouvait de la scolastique du moyen âge et refoulant dans un passé irrémédiablement clos, comme un tombeau, une pédagogie antérieure qui avait eu à son heure son utilité, sa grandeur et ses gloires? A son tour, le nouveau programme d'études allait évoluer, suivre son temps d'un pas égal, subir les accroissements et les diminutions inévitables et ressentir le contre-coup de toutes les révolutions successivement accomplies dans l'ordre de la philosophie, des connaissances humaines et des besoins sociaux. D'abord ce sont les Jésuites qui, trop indulgents pour la tendance d'où étaient issues les études nouvelles, en exagèrent et en raffinent à l'excès le caractère purement littéraire. Puis Descartes vient : il décide que la raison est l'arbitre suprême de la science, de la tradition au moins profane, et la maîtresse partie de l'homme. Presque aussitôt, il se produit des éducateurs qui entreprennent de traduire les principes cartésiens dans la pratique de l'éducation; ils sont convaincus que c'est la raison qu'il faut développer surtout dans l'enfant, que c'est à elle qu'il faut faire appel, à elle qu'il faut rapporter les autres facultés, telles que l'imagination et la mémoire : vous

avez déjà nommé les solitaires de Port-Royal, les maîtres des Petites-Écoles. Ces principes passent tant bien que mal dans l'Université avec Rollin, qui emploie, à les faire triompher, la fermeté et la mesure naturelles à son prudent esprit. Cependant des sciences naissent, dont le moyen âge et même la Renaissance n'avaient eu que des idées confuses ou erronées : l'histoire et la géographie. A peine constituées, elles frappent à la porte du programme et il faut leur ouvrir. Rollin consacre une grande partie de son temps et de ses soins à écrire l'histoire pour l'introduire dans les classes et, dès la fin du XVIII[e] siècle, au fond même des provinces les plus reculées de France, ces deux sciences ont quelque place dans l'enseignement des collèges. Mais un fait bien autrement considérable allait tendre à modifier le programme des classes. Le français s'était élevé à la dignité classique, on le parlait dans toute l'Europe, il refoulait de plus en plus l'usage du latin qui passait à l'état de langue morte et les chefs-d'œuvre de notre littérature nationale réclamaient impérieusement leur place à côté de ceux des anciens. Nous concevons difficilement aujourd'hui qu'on ait pu leur contester leurs titres et qu'on se soit refusé à leur faire cette place, c'est-à-dire la première. Et cependant quelques-uns des meilleurs éducateurs du XVIII[e] siècle ne voyaient, dans l'intronisation du français, rien de moins que la ruine des études classiques. Le français a triomphé et combien complètement, vous le savez. Aujourd'hui, il n'est pas un des partisans les plus déclarés du latin et du grec qui ne proclame que l'étude des langues mortes est nécessaire à cause du profit qu'on en tire pour le français et qui ne considère la connaissance de la langue nationale comme la fin légitime des études latines elles-mêmes. Or je dis que de toutes les vicissitudes et de tous les remaniements qu'a pu subir le programme des études depuis la Renaissance jusqu'à ce jour, au travers de la Révolution française elle-même, il n'en est pas qui ait une portée plus profonde que ce simple changement de point de vue, que cette évolution qui a déplacé le centre de gravité des études et qui, des langues mortes, l'a transporté dans la langue nationale ouverte à toutes les influences de la vie moderne, instrument principal de sa pensée et toujours en travail comme elle.

Cependant des changements presque aussi graves se préparaient d'autre part. Je veux dire que d'autres sciences se constituaient et allaient chercher à modifier le programme à leur profit. Les mathématiques recevaient des accroissements considérables des inventions de Fermat, de Descartes, de Leibnitz; l'astronomie

résumait ses conquêtes dans le système de Newton; la physique pouvait prétendre au nom de science après les travaux de Galilée, de Torricelli, de Pascal; la chimie, la géologie, la minéralogie, la botanique, l'histoire naturelle étaient nées ou allaient naître. Le XVIII[e] siècle rassembla toutes ces sciences éparses dans le puissant appareil de l'Encyclopédie, et dès lors il était certain que ces nouvelles matières d'enseignement allaient faire ce qu'avaient fait avant elles les littératures anciennes, puis la doctrine de la raison, puis l'histoire, puis la géographie, puis le français, et qu'elles allaient demander à exercer leur part d'action sur l'esprit des jeunes gens confiés à l'enseignement secondaire. Je sais bien que ces sciences n'étaient pas absolument négligées dans les anciens établissements d'éducation, au moins dans les plus relevés et les plus complets. Le cours de philosophie, qui pouvait durer plus d'une année, leur consacrait un certain nombre de leçons en latin. Mais quelle comparaison établir entre cet enseignement exceptionnel, réservé à quelques rares esprits, donné encore avec des formules scolastiques et tout imprégné de moyen âge, et ces plans d'éducation adoptés ou réalisés par la Révolution française, totalement dépourvus de langues mortes, et si exclusivement inspirés de la science qu'ils semblent, suivant l'expression des conventionnels eux-mêmes, avoir eu « l'Encyclopédie pour modèle »? Si cette tentative fut excessive, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Mais elle avait ses racines dans le passé même. Le programme d'éducation de Rabelais est essentiellement scientifique et se rattache directement au mouvement de la Renaissance, d'abord plus scientifique encore que littéraire. Et il me suffit pour le moment qu'on voie comment les changements des programmes sont causés par des influences extérieures qui menacent constamment d'en forcer les portes ou de les briser eux-mêmes tout entiers. Ce qui prouve qu'il y avait au moins quelque chose d'inéluctable dans les tentatives de la Révolution, c'est que le premier Empire, en détruisant les Écoles Centrales qu'elle avait créées, fit une place dans l'Université aux sciences mathématiques et physiques, conserva l'École polytechnique et institua un baccalauréat ès sciences.

Je passerai rapidement sur l'époque contemporaine. Les sciences ont pris au XIX[e] siècle une importance que le XVIII[e] lui-même ne pouvait soupçonner. Après avoir renouvelé l'esprit humain, elles ont renouvelé la vie moderne. Les relations de peuple à peuple sont devenues de plus en plus fréquentes par l'amélioration des moyens de communication et l'extension des opérations

commerciales. Et à mesure que les langues anciennes méritaient mieux leur nom de langues mortes par l'abandon où la science internationale les laissait tomber, le goût moderne, moins pur peut-être, devenait plus large. Comme l'esprit humain, pendant la Renaissance, s'était allé retremper dans l'antiquité, il allait maintenant se rafraîchir et reprendre vigueur à l'étranger, hier chez Cervantès, chez Dante, chez Shakspeare, chez Gœthe, aujourd'hui chez Tolstoï. Aussi, dès le règne de Louis-Philippe, on commença d'apprendre les langues étrangères dans les établissements d'enseignement secondaire, et des établissements privés se mirent à distribuer des connaissances industrielles et commerciales. L'enseignement scientifique ne perdit rien du terrain qu'il avait conservé pendant la Restauration. Au commencement du second Empire, il montra sa force et son indépendance en constituant une des branches de la fameuse bifurcation, sans que la division littéraire fut complètement exemptée de l'étude des sciences, et, plus tard, M. Duruy créa l'enseignement dit spécial où l'étude des langues anciennes était de nouveau et radicalement supprimée.

Je ne dis pas, Messieurs, que tout soit aujourd'hui en un point de perfection. Mais il me semble que la revision des programmes de 1880 et de 1885 a été un louable effort de l'Université pour remettre toutes choses en place, rétablir les matières d'enseignement dans des proportions qui fissent un système d'une certaine harmonie et sauver les études classiques en traçant aux sciences et aux connaissances utiles la place qu'on ne pouvait plus leur refuser. Est-ce que les choses ne se sont pas passées absolument de la même manière en Allemagne, où l'enseignement scientifique et spécial a fait de continuels progrès depuis vingt ans, tandis que l'enseignement classique était obligé d'aménager lui-même une place plus grande pour les sciences et de jeter par-dessus bord un peu de grec et beaucoup de latin? Convenons donc qu'il y a là très vraisemblablement une loi de notre temps et, au lieu de la maudire, ce qui est probablement inutile, demandons-nous s'il n'y aurait pas moyen de nous y accommoder et si ce ne serait pas profitable. Nos programmes surchargent actuellement nos élèves. Mais ne pourrait-on les présenter aux élèves autrement qu'on ne fait? Ces programmes ont été inspirés par une certaine philosophie et impliquent par conséquent une certaine méthode, et la question qu'il convient d'examiner dans la crise actuelle, avant de condamner le programme, n'est-ce pas la question de méthode? Je ne suis pas le premier à le soupçonner. « L'enseignement secondaire, en France comme à l'étranger, dit M. Salomon Reinach

dans la préface de son *appendice au manuel de philologie*, se heurte aujourd'hui aux mêmes difficultés... Ce que les pédagogues d'outre-Rhin appellent l'Ueberbürdungsfrage, la surcharge inévitable des programmes scolaires, est un mal nécessaire que l'on dénonce à l'envi en proposant parfois, pour l'atténuer, des remèdes qui équivaudraient à la banqueroute. Plusieurs sont d'avis qu'il faut réduire le nombre des connaissances exigées des élèves, en sacrifiant telle ou telle branche du savoir que l'on déclare superflue; comme si l'on pouvait mutiler l'esprit moderne, dont la curiosité encyclopédique n'est que l'instinct de ses devoirs envers lui-même!... Ne vaut-il pas mieux accepter courageusement l'héritage de nos ancêtres, quitte à demander aux méthodes nouvelles, aux progrès de la pédagogie, le secret d'apprendre davantage en apprenant plus vite? Ce que l'on a fait jusqu'à présent dans ce sens est insignifiant; ce qui reste à faire est immense. Les esprits les moins respectueux du passé semblent avoir un culte pour ce qu'il y a de moins respectable, sa routine et ses méthodes surannées. Dans ce siècle des chemins de fer, la pédagogie a conservé ses vieilles diligences. Avec des procédés d'enseignement plus expéditifs, une sévère économie d'efforts stériles, on apprendrait le grec en trois ans et le latin en deux : on met quatre ans à ne pas apprendre l'un et six ans à mal apprendre l'autre... Il faut perfectionner l'outillage de la transmission du savoir, accoître le rendement sans exagérer l'effort, augmenter le travail utile par la suppression de frottements qui le gaspillent. L'esprit humain, qui est la plus souple des machines, se prête admirablement à ces transformations de méthodes, quand il est entre les mains d'ingénieurs qui connaissent ses aptitudes et ses résistances. Le jour où la pédagogie, qui n'est encore qu'un art, sera devenue une science positive, le problème de la surcharge des programmes n'alarmera plus que les timides et les indolents. »

M. Reinach, parlant de pédagogie, montre une confiance et un enthousiasme après lesquels un professeur attitré de science de l'éducation aurait mauvaise grâce à laisser paraître l'ombre de scepticisme. Il est aisé de montrer tout de suite quelques-uns de ces défauts de méthode auxquels M. Reinach fait allusion et par où l'Université, semblable à Panurge qui avait tant de manières de dépenser son argent, trouve moyen de perdre son temps. Ce sont d'abord ces leçons, objet d'un marchandage entre le professeur qui veut donner quinze lignes à apprendre et les élèves qui n'en veulent apprendre que dix. On finit par transiger à douze ou treize. Je laisse à penser comme un beau morceau d'un auteur,

débité ainsi en petites tranches pendant des semaines et des mois, gagne en saveur et fait impression sur l'esprit des enfants, pour qui il est une occasion permanente de pensums et de punitions! Pendant que l'un récite tant bien que mal, en s'efforçant de lire sur le livre de son voisin ou même en entre-bâillant le sien avec ses doigts, les autres s'exercent au métier de souffleur ou attendent la fin de cet exercice dix fois répété, avec la résignation que nos élèves acquièrent vite dans la discipline monastique de nos lycées. On gagne ainsi vingt ou vingt-cinq minutes au début de la classe. Le professeur et les élèves ne sont pas d'ailleurs à bout de ressources pour tuer les deux mortelles heures qu'ils doivent vivre ensemble. Ils ont la dictée du devoir qui peut durer près d'une bonne demi-heure. S'il reste du temps creux à la fin de la classe, le professeur peut rendre des copies quand il en a corrigé et, tandis qu'il fait à chacun ses critiques, les autres peuvent continuer de s'occuper de leurs affaires, pourvu qu'ils ne fassent pas de bruit, et sculpter leurs noms dans les tables : heureux s'ils se sont interrompus pendant l'explication d'auteur qui s'est passée sous la forme d'un colloque entre le professeur et quelques-uns des moins ânonnants parmi les élèves, successivement désignés! Le moment où tous sont nécessairement et matériellement occupés, c'est quand il faut prendre des notes, et cela n'arrive pas trop souvent. Beaucoup de professeurs font des cours comme ceux qu'on professe ici en public à la Faculté. Ils parlent ; mais tandis que nos auditeurs ont heureusement le droit de ne pas nous écouter et même de s'en aller, s'ils ne préfèrent dormir, leurs élèves sont forcés d'écrire. Il faut présenter une rédaction au bout de la semaine. Cet enseignement doctrinal s'applique avec plus ou moins de justesse aux mathématiques, à toutes les sciences naturelles, à la géographie, à l'histoire, à la philosophie. Les enfants, écrasés par des rédactions hors de toute proportion avec la moyenne de leurs mémoires, s'empressent, lorsque arrive l'affaire sérieuse des examens où le succès immédiat est la seule chose qui importe, d'avoir recours à des manuels et à des résumés qui ont le mérite essentiel d'être en rapport avec leurs forces et leurs besoins, mais où ils n'ont rien à mettre de personnel et qui réduisent leur travail à celui d'une machine.

Le remède de ces maux a été plus indiqué et plus recommandé qu'appliqué. Il consisterait dans la substitution de ce qu'on a appelé les méthodes actives aux méthodes passives, dans ce que j'appellerais aussi la susbstitution des méthodes d'excitation aux méthodes d'exposition. La grande excitatrice de l'esprit, c'est

la parole, mais non plus la parole alourdie et figée par l'écriture. Je ne demande pas qu'on cesse d'écrire, mais d'écrivasser. Que de courts mementos restent entre les mains de l'élève et lui servent seulement à fixer dans sa mémoire les points de repère indispensables! Pour le reste, que le professeur fasse faire par l'élève, dans le temps gagné sur les rédactions, une bonne partie du travail qu'il s'efforce maintenant de lui inculquer tout mâché! Il n'y a de besogne profitable que celle où on s'emploie soi-même. L'esprit est comme le corps; on ne peut marcher pour lui, il faut qu'il marche lui-même. Il ne se fortifie que par l'exercice qu'il fait, non par l'exercice qu'on fait devant lui. Il faut donc que le professeur ait l'art (et cela n'est pas facile) de faire pour ainsi dire créer par ses élèves, sous l'excitation immédiate de sa parole et de sa direction, la science qu'il leur enseigne. Et pour que rien ne languisse, il faut qu'il n'oublie pas qu'il enseigne une classe et non des individus. Il faut que l'excitation, la vie et le mouvement soient partout à la fois. Ces principes doivent présider aux explications, à la correction des devoirs qu'il faut faire faire ou refaire oralement par toute la classe. La correction individuelle doit être écrite par le professeur, comme le devoir individuel est écrit par l'élève; et il est entendu qu'il doit y avoir peu de devoirs écrits, ce qui est le seul moyen pour qu'ils soient faits avec soin par l'élève et corrigés avec conscience par le professeur. Celui-ci ne devrait pas, en bonne logique, demander un devoir qu'il ne corrigera pas. Dans les exercices mêmes de mémoire, il faudrait que la classe entière fût intéressée. C'est ainsi qu'on parviendra à la faire marcher d'un même mouvement et non pas à égaliser les intelligences, ce qui est impossible et ce qui serait déplorable, mais à supprimer dans une large mesure les punitions qui sont la honte de la classe, les cancres qui en sont la plaie et les répétitions qui sont souvent quelque chose de pire. C'est ainsi qu'on parviendra à rendre la classe plus active sans surmener les élèves, allégés de tout le fatras d'une déplorable paperasserie. Sans doute le train auquel je voudrais qu'on mît les élèves, après leur avoir ôté l'ennui abêtissant mais reposant des dictées, des récitations et des corrections individuelles, ne pourrait être soutenu deux heures durant. Mais pourquoi demander à des enfants un effort qui excède la résistance même du cerveau d'un homme? Chacun sait qu'après une heure, il est presque impossible de retenir l'attention d'un auditoire, qu'il ne peut plus s'intéresser à la parole de celui qu'il écoute. Qu'on tranche donc la classe actuelle en deux, qu'on la partage par dix grandes minutes de plein répit, où il sera permis aux

enfants de se détendre à pleine voix et d'échanger quelques horions! Si l'on emploie chacune des deux périodes de cinquante minutes qu'on obtiendra ainsi, à un même exercice poussé avec la suite et l'entrain que j'y voudrais voir, je réponds qu'on aura fait une meilleure besogne que dans les deux heures de la classe actuelle, qui ne se sauve de l'excès de fatigue que par les lourds moments ménagés à l'ennui.

Il n'y a là qu'une indication. J'entends des voix qui me disent : « Tout cela est bien vague, bien flottant, et pour remplacer une « discipline traditionnelle, à laquelle on est habitué, on voudrait « quelque chose de plus précis. » Et moi, je ne le veux pas encore. Irais-je donc, dans le moment que je viens de recommander les méthodes actives, tomber dans le défaut que je combats et proposer *ex professo*, *ex cathedra*, des solutions toutes faites où l'effort des principaux intéressés ne serait pour rien? Il faut que ce soit l'Université elle-même qui les élabore et qui les crée, puisque c'est elle qui est appelée à les appliquer. La circulaire du Ministre est une occasion et une raison de se mettre à la tâche. La mener à bien ne serait pas l'œuvre d'un jour, mais d'un long temps. Peut-être conviendra-t-il plus tard, dans notre pays où les études risquent de ne s'imposer au souci des élèves qu'autant qu'elles ont une sanction dans un examen, de faire subir à quiconque voudra devenir professeur des épreuves où il devra prouver qu'il n'est pas dans une ignorance théorique et pratique du métier délicat qu'il aspire à exercer. Mais il est évident qu'il faut créer l'enseignement avant l'examen et c'est à quoi je voudrais travailler dans cette conférence dont j'ai expliqué, si je ne me trompe, l'utilité et les rapports avec les autres cours de science de l'éducation. Quant à moi, je sais gré au Ministre d'avoir ménagé, entre cet enseignement et l'enseignement secondaire, des relations analogues à celles que l'enseignement primaire a établies spontanément entre lui et la Faculté. Il y a là, pour les trois ordres d'enseignement, un point de contact naturel et un moyen de préparer dans l'éducation cet accord des doctrines qui amènerait peut-être l'accord des volontés dans la patrie.

GEORGES DUMESNIL,

Chargé d'un cours de science de l'éducation
à la Faculté des lettres de Toulouse.

L'HISTOIRE DES RAPPORTS

DE LA

THÉOLOGIE ET DE LA PHILOSOPHIE

Un maître éminent esquissait, en 1869, dans un ouvrage célèbre, la psychologie de l'idée et du sentiment religieux, vantait les travaux de l'école de Tubinge, de Strauss, de Reuss, de MM. Renan et Havet, Schérer et Larroque, Maury et Albert Réville. Il signalait, comme une œuvre grande et belle à entreprendre, une histoire des religions qui comprendrait toutes les doctrines et institutions de ce nom, depuis les plus primitives et les plus grossières formes du fétichisme jusqu'au christianisme, et se demandait qui aurait la vie assez longue, la science assez vaste, la patience assez grande, la pensée assez haute et assez ferme, pour essayer d'élever un tel monument (1). Ce qu'un seul homme n'oserait peut-être entreprendre sera mené à bonne fin par le concours des philosophes, des historiens, des théologiens, des philosophes, faisant connaître chacun la partie de ce vaste domaine qu'ils sont le mieux à même d'explorer. Déjà les historiens ont publié des travaux importants pour lesquels ils ont employé l'excellente méthode qui a renouvelé en ce siècle les études historiques; les philologues ont éclairé et complété les indications trop vagues que nous ont transmises les anciens sur les religions orientales; les théologiens, protestants et catholiques, semblent comprendre que l'histoire des dogmes est nécessaire à qui veut les défendre et les faire triompher; les philosophes ont étudié le bouddhisme, le mahométisme, le judaïsme, le christianisme. La science des religions a en France sa Revue spéciale; la *Revue critique*, la *Critique philosophique* et surtout la *Revue philosophique* font connaître à leurs lecteurs les travaux qu'elle suscite; elle est enseignée au Collège de France et dans une école pratique, où l'on prépare pour l'avenir des auxiliaires aux maîtres qui l'ont mise en honneur.

(1) Vacherot, *la Religion*.

Quel objet doit se proposer dans ses recherches, quelle méthode doit pratiquer celui qui souhaite collaborer à cette œuvre scientifique en étudiant l'histoire des rapports de la théologie et de la philosophie?

On a examiné, à un point de vue spéculatif, les rapports de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la foi. Le catalogue serait considérable des ouvrages dans lesquels théologiens, savants, philosophes ont cherché quelle part il convient de faire dans la vie humaine à la religion, à la science, à la philosophie. Tantôt les théologiens ont condamné la science et la philosophie, tantôt ils ont fait contre l'une alliance avec l'autre, tantôt ils ont recommandé les études scientifiques, philosophiques et théologiques, affirmant alors ou qu'elles portent sur un domaine spécial, ou qu'elles nous fournissent les mêmes réponses sur les questions qui intéressent le plus l'humanité. Les philosophes alliés aux savants, comme pendant le XVIII[e] siècle, n'ont guère vu dans la religion qu'une superstition malfaisante; d'autres ont pensé que la philosophie, qui complète la science dont elle étudie les principes et généralise les résultats, est complétée par la religion qui nous conduit du naturel au surnaturel : ils se sont alliés aux théologiens contre les savants qui veulent supprimer la métaphysique et la religion. Les savants, auxquels les progrès réalisés depuis deux siècles dans le domaine où ils se sont renfermés, ont donné une grande confiance en leurs procédés d'investigation, ont fort souvent soutenu que la science doit succéder à la philosophie et à la religion; quelques-uns ont cru cependant qu'elle ne peut satisfaire complètement l'esprit humain, et voulant y ajouter la religion ou la philosophie, se sont présentés comme les auxiliaires de l'une ou de l'autre.

Nulle question n'offre à coup sûr plus d'intérêt pour l'humanité présente et future, mais nous ne nous proposons ni de l'aborder, ni de la résoudre. Rechercher historiquement quels ont été chez les peuples civilisés les rapports des religions et des doctrines scientifiques ou philosophiques, en dégager peut-être quelques lois, faire la psychologie religieuse de l'homme aux époques où la religion a eu sur lui une action prépondérante, est une tâche assez considérable pour qui sait combien vaste est le domaine qui reste à explorer de ce côté de la science des religions.

L'Inde nous montre l'union étroite de la philosophie et de la

théologie : le bouddhisme, par exemple, est un système mi-religieux et mi-philosophique qui a eu pour héritier Schopenhauer. On s'est demandé si la doctrine de Zoroastre est une métaphysique ou une religion, si la sagesse chaldéenne constitue une philosophie ou un système religieux; la même question se pose pour l'Égypte, qui a eu une influence dont il reste aujourd'hui encore à déterminer la portée sur la science et la philosophie grecques, qui a eu une action beaucoup mieux définie sur le gnosticisme. Quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on adopte sur l'origine de la philosophie grecque, on ne saurait disconvenir que le culte public et le culte général en Grèce ont contribué à son développement; que la religion grecque, essentiellement naturaliste, a produit une philosophie naturaliste dont elle contenait en germe les concepts; que, d'un autre côté, les recherches scientifiques ont donné aux mystères un caractère philosophique. Thalès est un successeur des poètes et des théologiens, Xénophane attaque le polythéisme anthropomorphique, Parménide et Empédocle composent de véritables poèmes théologiques, Protagoras est accusé d'impiété, Socrate est condamné en partie parce qu'il n'admet pas les dieux de la cité. Platon raille les dieux du peuple, Aristote porte dans sa théologie une conception épurée de l'ancien Olympe, Diagoras est surnommé l'athée, Antisthène et les Cyniques s'opposent à la religion populaire et seront plus tard considérés par les chrétiens comme des auxiliaires. Prodicus, Critias, Evhémère, les Stoïciens interprètent les croyances populaires, et ces derniers y font entrer presque toute leur métaphysique. Épicure est bien moins un philosophe que le fondateur d'une religion nouvelle. Lucrèce et Cicéron combattent ou expliquent les croyances des Romains. Des disciples de Diogène, d'Antipater, de Panétius et même de Pyrrhon (1) forment des communautés qu'on peut comparer aux associations religieuses appelées thiases et éranes. Aristobule cherche à unir la théologie juive avec la philosophie grecque, Philon explique le judaïsme par un platonisme dans lequel se montrent quelques traces de pythagorisme, de stoïcisme et de péripatétisme. Plutarque, le prêtre d'Apollon, écrit sur l'oracle de Delphes, sur l'Un à Delphes, sur Isis et Osiris; Plotin attaque les gnostiques et reproduit quelques doctrines chrétiennes, Porphyre combat les chrétiens et s'adonne à la théurgie, Jamblique met la philosophie néo-platonicienne au service du polythéisme, l'empereur Julien le défend par ses actes et ses écrits; Proclus, auteur d'éléments de théologie,

(1) F. Picavet. *Un document important pour l'histoire du Pyrrhonisme* (Ac. des Sc. m. et pol. 1888).

ses disciples et ses successeurs combattent pour la religion grecque contre le christianisme triomphant. Chez les Grecs, chez les Romains grécisés, comme chez les autres peuples civilisés, la religion et la philosophie se sont donc fréquemment mêlées, et on ne peut bien comprendre l'une si l'on ne tient compte de l'autre.

Le christianisme, à son origine, fut dans une opposition complète avec la philosophie grecque. — Les Grecs, dit M. Zeller, cherchent le divin dans la nature, qui, corrompue et perdue par le péché, perd tout son prix pour les chrétiens en présence de la toute-puissance et de l'infinité du Créateur. Le Grec veut connaître les lois du monde, poursuit dans la vie humaine l'harmonie de l'esprit et de la nature ; le chrétien renonce à la raison, corrompue par le péché, pour se réfugier dans la révélation ; son idéal, c'est l'ascétisme, brisant tout lien entre la raison et la sensibilité : il remplace les héros qui luttent et jouissent comme des hommes, par des saints d'une apathie monastique, les dieux enflammés de désirs sensuels par des anges privés de sexe, un Zeus qui goûte et légitime toutes les jouissances terrestres par un Dieu qui se fait homme pour condamner ces jouissances par le sacrifice de sa vie. — Mais l'homme ne renonce pas du jour au lendemain à toutes les idées qui l'ont fait vivre pendant des siècles ; il ne peut même pas, quand il le veut, faire table rase dans son esprit : quoi qu'on en ait et quoi que l'on fasse, les idées anciennes reparaissent et se mêlent à l'idéal nouveau, surtout quand elles sont étroitement associées à d'autres sentiments qu'on peut condamner, chercher à détruire, mais qui rarement disparaissent tout à fait de l'âme humaine, dont ils forment le fond le plus intime. La philosophie comme la civilisation grecque, que le christianisme semblait devoir supprimer, se fondront dans le christianisme et lui donneront ainsi un aspect tout nouveau. Mais pour renouer la tradition, pour déterminer ce qu'il convient d'emprunter au passé, la lutte sera longue et acharnée ; on peut même dire qu'elle n'est pas terminée aujourd'hui encore et qu'elle s'est compliquée, avec les découvertes scientifiques et leurs applications industrielles, d'éléments nouveaux qui rendent la synthèse de plus en plus difficile.

On peut distinguer dans l'histoire du christianisme, considérée à ce point de vue, cinq périodes : dans la première qui va jusqu'au concile de Nicée ou plus exactement jusqu'au concile de Chalcédoine, se fait la genèse des dogmes fondamentaux. Dans la seconde, qui s'étend jusqu'à Charlemagne, la doctrine de l'Église se développe en prenant ces dogmes pour point de départ ; puis toute science disparaît à la suite des invasions barbares. La troisième

commence à la renaissance carolingienne; la quatrième, vers la fin du XII[e] siècle, quand des ouvrages grecs, arabes et juifs, traduits en latin, viennent donner un nouvel essor à l'activité intellectuelle. La cinquième commence au temps où la prise de Constantinople introduit en Occident de nouveaux manuscrits, où l'imprimerie met les œuvres antiques à la disposition d'un grand nombre de lecteurs, où la Renaissance littéraire et artistique est suivie de la Réforme religieuse, où la découverte d'un monde nouveau semble à son tour exciter les esprits à rejeter l'autorité des anciens qui en avaient ignoré l'existence.

Dans la première période, la théologie et la philosophie se combattent, se pénètrent, s'allient. Après les Apôtres et les Pères apostoliques, après la lutte contre le judaïsme et le paganisme, vient le gnosticisme. Au gnosticisme, en même temps qu'aux doctrines de Zoroastre, se rattachent Mani et les Manichéens. Le gnosticisme est un premier essai de philosophie chrétienne : s'il a fait des emprunts considérables aux doctrines de l'Orient, il s'est beaucoup inspiré, tout en la combattant parfois, de la philosophie ancienne. On a éclairé certains points de la doctrine de Saturnin, par des passages de Plutarque; les partisans de Carpocrate avaient une vénération presque égale pour Jésus, saint Paul et pour Homère, Pythagore, Platon, Aristote ; Épiphane, le fils de Carpocrate, professa un communisme anarchique qui découle des principes de son père, mais aussi de la *République* de Platon ; les doctrines de Basilide rappellent souvent celles de Platon, d'Aristote, de Philon. Valentin, qui avait reçu, dit-on, une éducation platonicienne, essaya de fondre le christianisme avec les doctrines orientales, mais aussi avec le platonisme, le pythagorisme et le stoïcisme. Plaçant la fin négative des hommes spirituels, à la façon des Pyrrhoniens, dans l'apathie ou le repos de l'esprit, leur fin positive dans une connaissance parfaite de Dieu acquise par la communauté tout entière, les Valentiniens ont préparé la philosophie des Pères et des néo-platoniciens d'Alexandrie. Les Manichéens ont donné de l'origine du mal une explication souvent reproduite. Saint Irénée, Hippolyte, Tertullien affirment que les gnostiques ont emprunté leurs doctrines à l'ancienne philosophie grecque et combattent ainsi à la fois les hérétiques et les philosophes ; mais Plotin, qui n'avait aucune raison de maltraiter les derniers, soutient également que les gnostiques relèvent de Platon.

Les apologistes défendent le christianisme contre tous ses adversaires. Saint Justin, nourri dans la philosophie antique, croit

avoir adopté une philosophie meilleure en embrassant le christianisme. Il est persuadé que presque toutes les doctrines chrétiennes sont contenues dans la philosophie et la mythologie païennes, incline vers le platonisme, mais trouve les Stoïciens des philosophes estimables. Parmi les hommes pieux, il compte Socrate, Héraclite, Musonius, les patriarches et les prophètes; pour le développement du christianisme, il espère beaucoup de la philosophie ancienne. Or saint Justin a exercé sur ses successeurs une influence telle qu'on a pu dire de lui, non sans raison : *Justinus ipse fundamenta jecit, quibus sequens ætas totum illud corpus philosophematum de religionis capitibus quod a nobis hodie theologia thetica vocatur superstruxit.* Tatianus, qui avait été sophiste nomade, combat la civilisation, les mœurs, les arts et la science grecque, reproche aux philosophes leurs contradictions et devient lui-même le chef d'une secte gnostique. Athénagore connaît la philosophie grecque et surtout le platonisme, dont ses écrits portent presque partout l'empreinte; en raison même de ses études profanes, il donne à la vie physique plus d'attention que les autres écrivains ecclésiastiques. Si Théophile déclare insensées les doctrines des poètes et des philosophes païens, s'il combat le platonisme et l'aristotélisme d'Hermogène et trouve beaucoup à reprendre à la philosophie de Platon, il fait cependant lui-même plus d'un emprunt au platonisme. Hermias veut prouver que les opinions des philosophes se contredisent, que la philosophie païenne est un don des démons issus de l'union des anges déchus avec les femmes de la terre. Saint Irénée écrit contre le Valentinisme et contre la science hellénique qui lui a donné naissance. Il est suivi par Hippolyte qui condamne tout à la fois la sagesse hellénique, les doctrines philosophiques, les mystères, l'astronomie. Tertullien, qui finit par s'attacher à l'hérésie de Montanus, combat avec acharnement la philosophie, mère des hérésies, Aristote qui a donné la dialectique aux hérétiques; les Platoniciens, inspirateurs de Valentin ; les Stoïciens, qui peuvent revendiquer Marcion ; les Épicuriens, qui nient l'immortalité de l'âme; tous les philosophes, qui rejettent la résurrection et sont les véritables patriarches des hérétiques. Mais Tertullien professe sur l'âme et sur Dieu des doctrines qui rappellent le stoïcisme; il donne, sous une forme anticipée, l'argument de Descartes sur la véracité divine, soutient en platonicien que tout est disposé, dans l'univers, de manière à former le système le plus beau, témoignant ainsi, comme le dit Ritter, d'une sympathie hétérodoxe pour la civilisation grecque, puisque le chrétien a moins affaire au beau qu'au bien et n'iden-

tifie nullement l'un avec l'autre. De même c'est à la conception antique de la justice distributive que Tertullien se rattache, quand il trouve la justice de Dieu si intimement liée à sa bonté qu'il refuse de la déduire de la nécessité des châtiments et soutient qu'elle est en rapport avec la répartition des contraires dans le monde. Enfin il réclame la liberté religieuse en termes que rappelleront souvent les philosophes du XVIIIe siècle. Ainsi cet homme, qui se dit l'ennemi de toute philosophie, est doué d'un esprit philosophique, il cherche à se rendre compte de la foi et prépare le développement de la philosophie chrétienne !

En réagissant contre les tendances polythéistes des gnostiques, les monarchianistes dépassent la doctrine de l'Église sur la Trinité. Or, dans la doctrine trinitaire, il convient, ce semble, de rapporter tout à la fois à l'histoire théologique des dogmes et à l'histoire de la philosophie chrétienne, ce qui repose sur des principes spéculatifs. D'ailleurs Hippolyte a comparé la doctrine de Noëtus à la doctrine héraclitéenne de l'identité des contraires, qui en est, selon lui, l'origine. On a remarqué des analogies entre Sabellius et Philon, on a dit que Sabellius se rattachait au panthéisme stoïcien et professait l'éternité de la matière; que dans les controverses sur la Trinité, ce fut surtout l'idée païenne du rapport du monde avec Dieu qui s'éleva contre le mystère chrétien; que les païens qui avaient adhéré en grand nombre au christianisme à l'époque des controverses ariennes, rendirent la philosophie grecque maîtresse de l'école et de la pensée chrétiennes.

L'école catéchétique d'Alexandrie chercha à mettre la philosophie grecque au service de la théologie chrétienne. Saint Clément, disciple du Stoïcien Panténus, ne se prononce pour aucun système, mais il marque un certaine préférence pour le platonisme; c'est un véritable éclectique qui croit que la Providence a, par les philosophes, préparé les païens à goûter la révélation du Christ, que la philosophie grecque, avant-courrière du christianisme, marche de pair avec les révélations des Juifs, qui affirme que refuser de reconnaître dans la philosophie un ouvrage divin, c'est blasphémer contre l'universalité de la divine Providence. La connaissance de la philosophie et de la science grecques lui semble absolument nécessaire pour l'intelligence de l'Écriture sainte; la dialectique stoïcienne, excellente pour prouver les vérités de la foi. Sa psychologie doit beaucoup à Platon et aux Stoïciens : on a pu montrer en lui un retour de la doctrine chrétienne du Rédempteur à la doctrine platonique du monde des Idées. Origène lut Platon, Numénius, Modératus, Cornutus. On

a cru, probablement à tort, qu'il avait été disciple d'Ammonius Saccas. Ce qui est certain, c'est qu'il cherche à justifier la foi par des preuves philosophiques ; qu'il essaie de combler les lacunes qu'il croit trouver dans le christianisme par des doctrines empruntées aux philosophes grecs, à Platon, à Philon, aux Stoïciens, avec lesquels il voit en Dieu une substance qui pénètre le monde, dont il admet les théories sur la liberté, sur les germes, sur l'embrasement de l'univers ; qu'il combat le Platonicien éclectique Celse, considéré par lui comme un Épicurien, mais fournit lui-même des armes aux Ariens et aux Pélasgiens. A peu près à la même époque, Minucius Félix, s'inspirant du *de Natura Deorum* de Cicéron, compose le dialogue dans lequel le chrétien Octavius, réfutant le païen Cécilius, soutient que presque tous les philosophes ont reconnu l'unité de la Divinité. Arnobe, formé par la philosophie païenne, exprime un certain nombre d'idées qui se rapprochent plus peut-être de la philosophie grecque que du christianisme : il loue Platon, et sera revendiqué par La Mettrie — ce que Condillac eût pu faire à plus juste titre — pour un de ses précurseurs.

Lactance, rhéteur avant sa conversion, cite plus souvent les auteurs païens que l'Évangile, combat comme Tertullien la philosophie vaine et fausse, INANIS ET FALSA, met en relief les contradictions des écoles, mais s'inspire comme Arnobe du *de Natura Deorum* et emprunte des arguments aux Stoïciens, spécialement pour maintenir contre les Épicuriens le dogme de la Providence. Il affirme que si quelqu'un recueillait les vérités éparses dans les diverses écoles philosophiques, en faisait un choix et les réunissait en un seul corps, elles ne se trouveraient pas en contradiction avec les doctrines chrétiennes.

Le concile de Nicée formule les dogmes fondamentaux de l'Église ; il reproduit l'expression φῶς ἐκ φωτός, dont Plotin s'est servi pour désigner les rapports de l'Intelligence au Bien. Saint Athanase, qui a donné son nom au Symbole, combat les Épicuriens qui nient la Providence, Platon, qui ne voit pas en Dieu le Créateur ; mais il se rapproche souvent des néo-platoniciens et en particulier de Plotin.

L'Église chrétienne développe les doctrines acceptées par le concile de Nicée, définitivement triomphantes après le concile de Chalcédoine, et les défend contre les hérésies sans cesse renaissantes. Saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, les trois lumières de l'Église de Cappadoce, ont

une grande estime pour Origène. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze passent quatre ou cinq ans à Athènes avec des néo-platoniciens et donnent une anthologie des écrits d'Origène. Saint Basile reproduit dans son ouvrage contre Eunomius, sous le titre de *Oratio de Spiritu sancto*, plusieurs pages de Plotin où il se borne à remplacer l'Ame du monde par l'Esprit saint ; on a pu recueillir et mettre en parallèle un nombre assez considérable de passages identiques chez Plotin et saint Basile, en leur donnant pour titre *Basilius magnus Plotinizans*. Saint Grégoire de Nysse se rattache également au néo-platonisme et se propose de porter la philosophie ancienne dans la sphère de la théologie chrétienne : dans la *Création de l'homme*, il combine les propositions bibliques avec des doctrines platoniciennes, péripatéticiennes et une physiologie téléologique ; des digressions nombreuses sur les doctrines et certains passages de Platon nous indiquent sa préférence pour le platonisme. Synésius, disciple de la célèbre Hypathie avant d'être chrétien, conserve, comme évêque de Ptolémaïs, ses doctrines antérieures, ne croit pas à la destruction du monde, est disposé à admettre la préexistence des âmes, considère la résurrection comme une allégorie spirituelle, s'inspire du néo-platonisme dans ses poésies et reproduit en grande partie les idées de Plotin dans son Traité sur la Providence. Némésius, évêque d'Emèse, se rattache au péripatétisme et surtout au platonisme. Énée de Gaza, le disciple du néo-platonicien Hiéroclès, Jean Philopon, qui commente Aristote en accentuant la différence du platonisme et du péripatétisme, acceptent du néo-platonisme les doctrines qui s'accordent avec le dogme chrétien. Le Pseudo-Denys l'Aréopagite, dont les ouvrages paraissent avoir été composés vers la fin du v[e] siècle, n'emprunte guère au christianisme que les formules et les procédés extérieurs, le germe de sa pensée est tout païen : il développe, dans les Noms divins, la doctrine de Plotin sur le mal, sur la Providence, et semble avoir même subi l'influence de Jamblique et de Proclus. Maxime le Confesseur commente le Pseudo-Denys, dont il mêle les doctrines à celles de saint Grégoire de Nysse. Jean de Damas, dans la *Source de la connaissance*, expose l'ontologie aristotélique, combat les hérésies, donne des croyances orthodoxes une exposition systématique, pour laquelle il compile les deux Grégoire et saint Basile, Némésius et Denys l'Aréopagite ; il considère la philosophie, surtout la logique et l'ontologie, comme l'instrument de la théologie.

Dans l'Église d'Occident, saint Augustin a exercé une influence

prépondérante sur les théologiens et les philosophes postérieurs. Élevé par une mère chrétienne, il professe d'abord la rhétorique et éprouve une impression profonde en lisant l'*Hortensius* de Cicéron. Séduit par le dualisme manichéen, il compose un ouvrage contre les Académiciens, puis il lit les écrits platoniciens dans la traduction de Victorinus. Saint Ambroise l'en félicite, parce que tous les raisonnements des Platoniciens tendent, dit-il, à élever l'esprit à la connaissance de Dieu et de son Verbe. Combattant ensuite les Manichéens en s'inspirant de Plotin, saint Augustin espère, pendant un certain temps, qu'il ne trouvera rien dans les Platoniciens qui soit contraire au christianisme, mais, après avoir hésité assez longtemps entre le christianisme et la philosophie ancienne, il se range tout à fait du côté du christianisme, sans cesser de croire cependant que les philosophes païens ont aperçu la vérité entourée de ténèbres. Il reste encore philosophe en empruntant aux Stoïciens la théorie si souvent reproduite, que la connaissance suppose le consentement de la volonté, à Plotin la théorie de la purification de l'âme, un exemple célèbre sur l'essence de la cire qui passera dans les *Méditations* de Descartes, et les doctrines sur l'immortalité. Ses théories sur la prédestination, la liberté et la grâce ont joué un rôle aussi important dans le développement de la philosophie que dans celui de la théologie ; on a étudié à plusieurs reprises sa philosophie, sa psychologie, exposé son anthropologie, sa logique et sa dialectique, sa théorie de la connaissance et son importance pour le développement historique de la philosophie considérée comme science pure, sa théorie de la connaissance de soi-même comparée à celle de Descartes, sa philosophie de l'histoire, ses pensées philosophiques sur la Trinité, sa doctrine de l'immortalité. On l'a signalé avec raison comme un des principaux intermédiaires par lesquels saint Thomas, Bossuet, Malebranche, Fénelon, Leibnitz, ont connu les doctrines plotiniennes. Jansénius, Arnauld, Nicole et Pascal sont des disciples de saint Augustin, que réclament également l'histoire de la philosophie et celle de la théologie.

Après saint Augustin nous n'avons guère à citer, avant la renaissance carolingienne, que Claudius Mamertus, Marcianus Capella, Boèce et Cassiodore. Le premier dans le *de Statu animæ*, qui selon quelques auteurs a inspiré les *Méditations* de Descartes, suit surtout saint Augustin et Plotin. Marcianus Capella, dans son *Satyricon* que précèdent les *Noces de Mercure et de la Philologie*, donne une sorte d'encyclopédie qui aura un grand succès au moyen âge. Boèce, formé par les néo-platoniciens, traduit,

explique et commente des écrits d'Aristote, de Porphyre, de Cicéron; il reproduit dans son *de Consolatione philosophiæ* les idées de Plotin sur le temps, l'éternité, sur la théorie stoïcienne de la sensation, la Providence, le Destin, etc. Cassiodore relève d'Apulée, de Boèce, de saint Augustin, et reproduit en grande partie la psychologie de Plotin. Isidore de Séville suit Boèce et Cassiodore, qu'il joint à des extraits des Pères de l'Église.

Sur cette période de l'histoire du christianisme, les sujets d'étude ne manqueraient pas : en utilisant les nombreux travaux déjà publiés, mais surtout en comparant soigneusement les textes, on chercherait ce que chaque écrivain chrétien a connu des philosophes grecs et latins, ce qu'il leur a réellement emprunté, comment il a concilié ces emprunts avec les dogmes chrétiens, comment les doctrines philosophiques ont pris un caractère nouveau en passant de l'école dans l'Église. On chercherait de même dans quelle mesure les doctrines philosophiques ont contribué à donner aux dogmes la forme qu'ils présentent après les conciles de Nicée et de Chalcédoine, ce qu'il convient d'entendre par le platonisme des Pères, à propos de chacun desquels on se demanderait quelles questions et quelles réponses leur ont fournies Platon, Plotin et leurs disciples. On étudierait la fortune du péripatétisme, du stoïcisme, de l'épicurisme, du pyrrhonisme, de chacun de leurs représentants dans l'Église jusqu'à Charlemagne. On suivrait les discussions des théologiens et des philosophes, appelant les uns et les autres les anciens à leur secours, on essaierait de retracer la lutte qui s'est livrée entre la théologie et la philosophie chez un saint Augustin et un Synésius. On verrait quel rôle ont joué les philosophes dans les controverses entre païens et chrétiens, entre orthodoxes et hérétiques, au temps de Marc-Aurèle, de Plotin ou de Julien. On chercherait enfin jusqu'à quel point il convient de considérer les philosophes grecs comme les *patriarches des hérétiques*.

II

A partir du ve siècle, les Vandales, les Wisigoths, les Burgondes, les Francs, les Huns envahissent l'empire d'Occident, pillant, brûlant, massacrant sur leur passage. Les guerres de Clovis, de ses fils, de ses successeurs, l'invasion des Arabes, firent disparaître la civilisation romaine. Le viie siècle, auquel il faut joindre la plus grande partie du viiie, est, comme l'ont montré les

auteurs de la France littéraire, un siècle d'ignorance. Les ecclésiastiques et les moines, qui seuls savaient à peine lire et écrire, ignoraient toute autre chose. Un évêque d'Auxerre s'emparait à main armée des pays d'Orléans, de Tonnerre, d'Avallon, de Troyes et de Nevers; les règlements des conciles portent que les évêques et les prêtres s'instruiront des saints canons, des règles de l'Église, qu'ils ne laisseront plus les simples fidèles dans l'ignorance des premiers principes du christianisme.

L'époque qui va de Charlemagne à la fin du XVIIe siècle est une des plus glorieuses, des plus tourmentées et des plus vivantes dans l'histoire du christianisme. C'est la période des Croisades, des luttes entre le sacerdoce et l'empire, de la paix et de la trêve de Dieu, de l'inquisition et de la chevalerie. La terre se couvre, comme le dit Raoul Glaber, d'un blanc manteau d'églises, de cathédrales; on élève des monastères où l'on copie les manuscrits et où l'on rédige des chroniques, des écoles, des universités, dont les maîtres et les écoliers parcourent l'Europe; on représente les mystères, on compose les légendes. On croit à l'intervention incessante de Dieu, des anges, des démons; on renonce à une vie criminelle pour se livrer aux austérités les plus rudes et faire son salut. Après la scission qui se produit dans l'Église au XVIe siècle, les guerres de religion en Allemagne, en France, en Angleterre, l'institution des jésuites, les querelles des jansénistes, des molinistes, des quiétistes, des protestants et des catholiques nous montrent que les questions religieuses préoccupent encore avant tout les hommes et les peuples.

Or, jamais les rapports de la religion, de la science et de la philosophie n'ont été plus intimes, plus incessants qu'à l'époque où le christianisme tenait une place aussi importante dans la vie de l'Occident. On convient généralement que l'union de la théologie et de la philosophie est le trait dominant des VIIIe, IXe, X^e, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles; nous avons indiqué déjà qu'il convient d'en dire autant du XVIe et du XVIIe.

Qu'il nous suffise de rappeler, pour l'époque antérieure à la Réforme, Jean Scot et Gerbert, Pierre Damien et saint Anselme, Abélard et Pierre le Lombard, Walther de Saint-Victor qui appelle Abélard, Pierre le Lombard, Gilbert et Pierre de Poitiers, les quatre labyrinthes de la France, parce que, enflés, dit-il, par l'esprit aristotélique, ils ont traité avec une légèreté scolastique de l'ineffable Trinité et de l'Incarnation; Jean de Salisbury, Raymond de Tolède; les décisions prises à l'égard de la métaphysique et de la physique d'Aristote en 1210, en 1215, en 1231; l'enseignement d'Albert

le Grand, de saint Thomas, de Duns Scott, l'opinion des théologiens qui voient en Aristote le précurseur du Messie dans les mystères de la nature, comme saint Jean a été son précurseur dans les mystères de la grâce.

Des rapports aussi intimes subsistent entre la théologie et la philosophie après la Réforme et aux premiers temps de la philosophie moderne. Si Luther croit d'abord qu'il faut détruire de fond en comble les canons, les décrétales, la théologie, la philosophie et la logique scolastiques; que l'Aristote des scolastiques est l'œuvre des papistes; que l'Aristote véritable, naturaliste et niant l'immortalité de l'âme, est pour la théologie ce que sont les ténèbres par rapport à la lumière, Mélanchthon comprend que la Réforme ne peut se passer de philosophie. Or l'épicurisme manque trop du divin, les Stoïciens sont trop fatalistes dans leur théologie, trop orgueilleux dans leur morale, Platon et les néo-platoniciens trop hérétiques et trop indécis, la moyenne Académie trop sceptique : on ne peut donc choisir qu'Aristote. Et Mélanchthon convertit à ses idées Luther qui finit par regarder Aristote comme le plus pénétrant des hommes et sa *Morale*, que Mélanchthon déclarait une pierre précieuse insigne (*insigna gemma*), comme un excellent ouvrage. Quant à Mélanchthon, il s'efforce d'unir la raison et la foi en sacrifiant Aristote quand il est en opposition absolue avec la foi, mais en l'unissant quelquefois avec Platon. Descartes met à l'écart les vérités de la foi et refuse d'examiner les fondements de sa religion comme il a examiné les fondements de sa philosophie; mais il reproduit en certains points saint Anselme et saint Augustin, il reçoit des objections et des encouragements des théologiens, et quand on lui fait remarquer qu'il ne lui sert de rien de protester de son attachement à la foi, s'il ne montre que ses principes peuvent s'accorder avec la doctrine de l'Église sur la présence réelle, il essaie de s'expliquer, en partant des termes du concile de Trente sur l'extension du corps de Jésus-Christ dans le sacrement, conformément aux principes de l'étendue essentielle, sans recourir aux accidents absolus. Ses lettres au P. Mesland inquiètent Bossuet, fournissent aux réformés des armes contre le concile de Trente, sont violemment attaquées par les jésuites, qui accusent les Cartésiens d'être d'accord avec les calvinistes et nous expliquent en partie la persécution à laquelle le cartésianisme fut en butte, à peu près à l'époque où l'on préparait la révocation de l'édit de Nantes. Spinoza compose un traité théologico-politique dans lequel il emploie à l'égard des Écritures un système d'interprétation qui n'épargne pas la personne du Christ;

Bossuet, Malebranche, Fénelon, les jansénistes et les jésuites discutent, au point de vue théologique et au point de vue philosophique, les questions de la nature et de la grâce, de la liberté et de la prédestination. Malebranche écrit des Conversations métaphysiques et chrétiennes, des Méditations métaphysiques et chrétiennes, des Entretiens sur la métaphysique et la religion, dont les titres montrent bien qu'il veut unir l'une et l'autre. Leibnitz place en tête de ses *Essais de théodicée* un important discours sur la conformité de la raison avec la foi : il cherche à réunir les catholiques et les protestants, comme il s'efforce de concilier les doctrines des philosophes.

Si le XVIII[e] siècle est une époque de lutte, où les théologiens condamnent les philosophes et font brûler leurs livres, tandis que les philosophes combattent les théologiens par le raisonnement et par le ridicule, si la théologie reprend l'offensive au XIX[e] siècle au temps de De Bonald, de Frayssinous, de Lamennais, de J. de Maistre, il ne faut pas croire qu'il y ait, même à cette époque, séparation absolue entre la religion, la science et la philosophie. Voltaire, d'Alembert, Helvétius, d'Argens se servent d'arguments théologiques, tandis que le cardinal de Polignac, l'abbé de Lignac défendent le cartésianisme et que les théologiens ne dédaignent pas, en général, les arguments philosophiques. Kant doit beaucoup au piétisme, et sa philosophie a produit un mouvement considérable dans la théologie allemande ; Schleiermacher, Baader, Strauss, sont des théologiens et des philosophes. M. de Biran commente l'évangile de saint Jean ; V. Cousin écrit à Pie IX, en 1856, qu'il poursuit l'établissement d'une philosophie *irréprochable, amie sincère du christianisme*. Buchez, Bautain, Gratry, Ballanche, peut-être même Pierre Leroux et Jean Raynaud, relèvent autant du christianisme que de la philosophie.

Pour indiquer l'influence plus grande encore que la théologie a exercée sur la philosophie, du VIII[e] siècle à la fin du XVII[e], il suffit de rappeler que seuls, au moyen âge, les clercs enseignent et ont le droit d'enseigner, que les philosophes d'alors sont des saints, des évêques, des moines, des papes ; que les laïques acceptent l'autorité de l'Église ou tout au moins celle des Écritures ; que les orthodoxes trouvent par suite dans le dogme, pour un certain nombre de questions capitales, des solutions auxquelles la philosophie n'a plus qu'à donner une forme plus claire et plus logique, que les hérétiques eux-mêmes conservent sur plus d'un point les enseignements de l'Église ou les doctrines de l'Écriture.

III

Si la philosophie et la théologie se sont pénétrées, combattues ou alliées du VIIIe au XVIIe siècle, on peut dire que jamais leurs rapports n'ont été plus complexes et plus difficiles à définir. On sait quelle était, au temps de Charlemagne, l'ignorance des hommes qu'il s'agissait de rappeler aux études littéraires. Étrangers pour la plupart à la science ancienne et à l'érudition, ils eurent successivement à leur disposition, du VIIIe au XIIe siècle, le *Timée* de Platon, traduit et commenté par Chalcidius, l'*Isagoge* de Porphyre, traduite par Victorinus et par Boèce, un traité des *Dix catégories* que l'on prenait à tort pour une traduction augustinienne de l'ouvrage d'Aristote ; une traduction, par Boèce, de l'*Interprétation*. Un peu plus tard on eut les versions latines par Boèce des premiers et des seconds *Analytiques*, des *Topiques* et des *Réfutations* des sophistes. On possédait encore les *Topiques* et peut-être d'autres ouvrages de Cicéron ; le *Syllogisme catégorique*, la *Philosophie naturelle* et probablement les ouvrages philosophiques d'Apulée ; les œuvres authentiques de saint Augustin et des *Principes de dialectique*, contenant des sentences stoïciennes, qui lui étaient faussement attribués ; les *Saturnales*, le Commentaire sur le *Songe de Scipion* de Macrobe ; l'Encyclopédie de Capella ; l'*Institution des lettres divines* de Cassiodore ; le *Livre des Origines*, d'Isidore de Séville ; deux Commentaires de Boèce sur l'*Isagoge*, deux sur l'*Interprétation*, son Traité de la *Consolation*, puis, au Xe siècle, ses commentaires des *Catégories*, des *Topiques* de Cicéron, ses *Traités* sur la division, la définition, le syllogisme hypothétique, le syllogisme catégorique et les différences topiques. Enfin Jean Scot traduit le Pseudo-Denys l'Aréopagite et écrit son livre sur la *Division de la nature* (1). Alcuin et ses successeurs n'avaient donc d'Aristote que des ouvrages logiques ; leur métaphysique leur vint d'ailleurs. Des esprits assez incultes n'auraient guère pu tirer parti des doctrines acataleptiques ou éclectiques de Cicéron, dont les unes répugnaient à leur besoin de croire et d'affirmer, dont les autres montraient entre les philosophes un accord qui n'avait pas existé ; Capella et Isidore ne sont que des compilateurs. Il restait donc, pour la formation des doctrines philosophiques, le *Timée* et Chalcidius, Apulée, saint Augustin,

(1) Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et les origines des traductions latines d'Aristote* ; Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique* ; Prantl, *Gesch. der Logik*.

Macrobe, Cassiodore, Boèce, le Pseudo-Denys l'Aréopagite et Jean Scot. Or Chalcidius, qui n'était peut-être pas même chrétien, se rapproche de Plotin et soutient plus d'une doctrine absolument opposée à celle de l'Église ; Apulée est un Platonicien qui combat les Péripatéticiens et que saint Augustin place, à côté de Plotin, de Porphyre et de Jamblique, parmi les meilleurs philosophes. Saint Augustin est un véritable néo-platonicien ; Macrobe, comme l'a bien montré M. Bouillet, résume fidèlement la théorie des trois hypostases, les livres de Plotin sur l'homme et l'animal, sur le ciel, reproduit ses théories sur la séparation de l'âme et du corps, sur l'âme universelle et le gouvernement du monde. Cassiodore, Boèce et le Pseudo-Denys l'Aréopagite ne sont guère que des échos du néo-platonisme.

Ainsi les chrétiens d'Occident se trouvent, à la renaissance carolingienne, en présence des doctrines qui avaient déjà inspiré les Pères et les docteurs, mais qui avaient été aussi celles des plus ardents défenseurs du polythéisme. Moins encore que leurs prédécesseurs, ils possèdent l'esprit critique : aussi ne croient-ils nullement être en présence de doctrines hétérodoxes ; saint Augustin et surtout Denys, dont plusieurs papes avaient invoqué l'autorité, les empêchent même de soupçonner que leur orthodoxie court quelque danger. L'influence exercée indirectement par le néo-platonisme fut profonde et durable : David de Dinant, Albert le Grand, saint Thomas, Dante, tous les mystiques, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Leibnitz le reproduiront en plus d'un point et sans en avoir conscience, Pierre Ferno croira servir les intérêts de la religion en publiant le texte grec de Plotin.

Au XIIIe siècle ont lieu les croisades contre les schismatiques, les hérétiques, les infidèles, des guerres entre les nations et, dans les nations, entre les rois et les seigneurs, des massacres sans cesse renouvelés, des persécutions incessantes. On fonde les Universités et la Sorbonne ; les plus grands docteurs apparaissent avec les Franciscains et les Dominicains. On lit la *Métaphysique*, la *Physique*, le *Traité de l'âme* d'Aristote, les commentaires des néo-platoniciens, Al-Kendi, Al-Farabi, Avicenne, Avicebron, Avempace, Averroès, Maimonide, le *Livre des Causes*. Nous savons que les philosophes arabes avaient déjà essayé de concilier les théories d'Aristote et de ses commentateurs avec le Coran, qu'ils avaient été accusés d'encourager l'audace des hérétiques, que leurs livres avaient été brûlés et à Bagdad et en Espagne, qu'ils avaient été eux-mêmes persécutés. Nous savons également que les juifs, et spécialement Maimonide, avaient voulu concilier le judaïsme et la

philosophie qui, par les Arabes, leur était venue d'Aristote et des néo-platoniciens.

Or, en laissant de côté les travaux métaphysiques d'Aristote, nous voyons que les ouvrages d'Al-Kendi, d'Al-Farabi, d'Avicenne, d'Avicebron qu'on a compté parmi les panthéistes les plus résolus, d'Avempace, d'Averroès, qui trahissent l'influence néo-platonicienne, de Maimonide qui a inspiré peut-être Spinoza, que le *Livre des Causes*, qui reproduit une partie de l'*Institution théologique* de Proclus, donnent, comme les commentaires de Simplicius, de Philopon, d'Alexandre d'Aphrodise, une nouvelle force aux doctrines néo-platoniciennes déjà connues dans l'époque précédente et rendent de plus en plus difficile l'union de la philosophie et de la théologie, que cherchent alors de bonne foi la plupart des penseurs. Il ne s'agit plus seulement, ce qui était déjà une tâche bien difficile, de concilier avec les doctrines orthodoxes les théories des néo-platoniciens presque tous partisans de la religion hellénique, il faut encore concilier avec elles celles des philosophes qui ont déjà essayé de les mettre en harmonie avec le judaïsme et le mahométisme. Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer alors beaucoup d'hérétiques se rapprochant plus ou moins de David de Dinant et d'Amaury de Bennes, beaucoup de théologiens et de philosophes, considérés alors comme orthodoxes, dont les doctrines, en plus d'un point, sont celles des hommes condamnés par l'Église! Pétrarque a pu dire, non sans raison, au XIV[e] siècle qu'Aristote tenait la place du Christ, Averroès celle de saint Pierre, Alexandre celle de saint Paul; Brucker a montré qu'Avicenne a été, jusqu'à la Renaissance, le maître principal, sinon le seul, des Arabes et des chrétiens; M. Renan, que l'histoire des vicissitudes de l'interprétation alexandrine du péripatétisme pendant la Renaissance se confond avec l'histoire même de la philosophie et de la religion à cette époque.

Bien plus difficile encore est la tâche de l'historien qui veut démêler pendant la dernière des périodes que nous avons indiquées les rapports de la théologie et de la philosophie. Les Grecs ont apporté de nouveaux manuscrits en Occident, l'imprimerie récemment découverte met à la disposition de ceux qui travaillent Platon, Aristote avec des commentaires d'Averroès, d'Alexandre d'Aphrodise, de Syrianus, de Simplicius, de Jean Philopon; Plotin, Cicéron, Sénèque, Jean Scot, saint Anselme, saint Thomas, Roger Bacon, Gerson, Tauler et presque tous les auteurs du moyen âge, les Pères, les docteurs et les écrivains ecclésiastiques des huit premiers siècles. En outre on fortifie par de nouveaux

arguments d'anciennes doctrines. Pomponace et ses disciples affirment que les principes d'Aristote sont en désaccord avec ceux que lui ont prêtés les scolastiques et ce qu'enseigne l'Église; Télésio reproduit Parménide; Juste Lipse, les doctrines stoïciennes; Magnen, celles de Démocrite; Bérigard, celles des Ioniens et d'Anaxagore; Gassendi se rattache à Épicure, Ramus à Socrate, Bruno au néo-platonisme; Campanella veut étendre la réforme de Télésio à toute la philosophie et trouve dans la Trinité l'explication de toutes les sciences (*illustratio omnium scientiarum*); Montaigne, Charron, Sanchez, La Mothe Le Vayer reviennent au scepticisme.

En même temps que les doctrines philosophiques se heurtent ainsi entre elles, il y a lutte chez les luthériens, chez les calvinistes, chez les catholiques; il y a lutte entre luthériens, calvinistes et catholiques, entre théologiens et philosophes. De plus la science, qui se sépare alors de la philosophie, vient rendre la conciliation plus difficile ou la guerre plus acharnée : les découvertes de Copernic, de Galilée, de Képler, des académiciens de Florence, de Boyle, de Harvey, de Malpighi, de Leuwenhoek, de Swammerdam, de Ruisch et de Sydenham; les recherches philosophiques et scientifiques de Descartes et de son école, celles de Bacon et de ses successeurs, contribuent tout à la fois à déconsidérer Aristote et les anciens, la philosophie des scolastiques et les solutions qu'ils avaient données des rapports de la raison et de la foi, à lancer les esprits dans une direction nouvelle, à obliger les théologiens à examiner de nouveau comment il convient de résoudre les questions qui intéressent la science, la philosophie et la religion; les savants et les philosophes soucieux de rester orthodoxes, à se demander comment leurs doctrines peuvent s'accorder avec les dogmes.

IV

Pour étudier l'histoire des rapports de la théologie et de la philosophie, il faut examiner non seulement les œuvres des philosophes et des théologiens, mais encore les décisions des conciles, les bulles des papes, les doctrines des hérétiques, les travaux historiques, littéraires et juridiques, ceux des astrologues et des alchimistes, pour y relever tout ce qui peut servir à la faire plus exacte, plus précise, plus complète; il faut s'occuper des bibliothèques et des manuscrits, des universités et des écoles, des ordres religieux dont les membres acceptent en commun un certain nombre de doctrines : les Dominicains et les Franciscains, saint Thomas et saint Bonaventure, tous deux canonisés par

l'Église, offrent des différences profondes dans leur œuvre. De même encore, il faut essayer de faire la philosophie de l'art chrétien, de montrer ce qu'il doit à l'art antique et en quoi il en diffère. Il convient de faire la psychologie de chacun de ceux dont on étudie les œuvres, de ceux qui ont joué un rôle littéraire, politique, philosophique ou religieux; car on pourra peut-être, en rapprochant les résultats ainsi obtenus, avoir une notion plus exacte des idées, des sentiments qui dirigeaient la conduite des hommes de cette époque : la psychologie de Gerbert, de Raoul Glaber, de Pierre l'Ermite et de Godefroy de Bouillon, par exemple, sera aussi utile, pour atteindre ce but, que l'étude des œuvres philosophiques et théologiques.

Quant à la méthode que nous suivrons dans cette étude, nous nous bornerons à résumer brièvement ce que nous avons exposé ailleurs (1). Nous réunirons d'abord les textes, originaux, fragments, expositions ou mentions, puis nous ferons l'histoire bibliographique des manuscrits et des éditions, nous examinerons l'authenticité et la valeur des textes; nous nous appuierons, pour les interpréter et les exposer, sur les travaux des philologues et des psychologues, sur les travaux des historiens qui ont étudié les institutions, les sociétés, les lettres, les sciences et les arts. Enfin nous exposerons ce que contient chacun de ces textes, en nous demandant quelles questions se posait l'auteur et quelles réponses il y faisait, quelle importance il attachait aux unes et aux autres; nous réunirons les résultats auxquels nous aura conduit l'étude de toutes ses œuvres et nous rechercherons ce qu'il doit à ses prédécesseurs ou à ses contemporains, ce qui lui appartient en propre, ce qu'il a donné à ses contemporains et transmis à ses successeurs, historiens, artistes, littérateurs, savants, philosophes et théologiens.

Nous ne prendrons pas une question spéciale pour rechercher les solutions diverses qui lui ont été données du VIIIe au XVIIIe siècle, car nous craindrions, en l'isolant de celles auxquelles elle était unie ou subordonnée, de faire prédominer nos idées contemporaines, de nous éloigner de la vérité historique; mais nous aurons à suivre chronologiquement un certain nombre de questions qui sont d'une importance égale pour l'histoire de la philosophie, de la théologie et de la civilisation. Bornons-nous à en indiquer quelques-unes. La question de l'origine du mal, résolue implicitement ou explicitement en Orient et en Grèce, abordée par les Pères de

(1) F. Picavet, *l'Histoire de la philosophie, ce qu'elle a été, ce qu'elle peut être*. Alcan, 1888.

l'Église auxquels elle s'imposait, puisque le christianisme promettait de délivrer du mal physique et moral, a été reprise par les philosophes et les théologiens du moyen âge et transmise par eux à la philosophie moderne, à Malebranche, à Bayle et à Leibnitz, à Voltaire et à Rousseau, à Schopenhauer et à Hartmann. La preuve ontologique rappelle Épicure, saint Anselme et Gaunilon, saint Thomas et Gerson, Descartes, Gassendi et Spinoza, Leibnitz et Kant. A travers tout le moyen âge et la Renaissance, chez les chrétiens, les Arabes et les juifs, nous suivrons les théories sur la nature et la destinée de l'âme; nous comparerons à ce sujet les livres des philosophes, les décisions des conciles et des papes, les affirmations des catholiques et des protestants. Nous étudierons chez saint Thomas une curieuse théorie des passions, qui rappelle Aristote et annonce Descartes, chez Cardan la renaissance de la doctrine épicurienne. Nous examinerons les théories sur le libre arbitre, sur la grâce et la prédestination, la prescience et la Providence divines, — dans lesquelles il est si difficile de faire la part de la philosophie et de la théologie, — chez Boèce, saint Anselme, Abélard, saint Bernard, Pierre le Lombard, saint Thomas d'Aquin, Duns Scot, Buridan, Wickleff, Luther, Érasme et Calvin, dans les décisions du concile de Trente, chez les jansénistes et les molinistes, chez Descartes, Malebranche et Leibnitz. Nous rechercherons quelles transformations cette question a subies en passant des philosophes grecs aux théologiens chrétiens, en revenant des théologiens aux philosophes. Nous verrons en morale Abélard montrer le rôle de la conscience dans la moralité, faire reposer la distinction du bien et du mal sur la volonté arbitraire de Dieu, placer le souverain bien dans l'amour de Dieu, le bien et le mal moral dans l'intention; saint Thomas, mêler la morale d'Aristote et la morale chrétienne; saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, l'auteur de l'*Imitation*, unir la morale chrétienne avec les doctrines néo-platoniciennes; Malebranche, l'allier aux principes cartésiens; Kant, unir une morale piétiste à des doctrines venant de Voltaire, de Rousseau et des Écossais. Nous ferons l'histoire de la longue querelle qu'ont soulevée, à propos des universaux, les nominalistes, les réalistes, les conceptualistes et les autres sectes qui se produisirent à côté de ces trois grands partis. Nous indiquerons comment chacun d'eux entendit la doctrine théologique de la Trinité et quel jugement ont porté sur leurs théories les conciles, les papes et les théologiens.

Nous montrerons quel emploi on a fait du syllogisme en matière philosophique et en matière théologique, quel rôle a joué la

terminologie que Jean XXI a résumée dans ses *Summulæ*. Avec R. Bacon, nous étudierons un précurseur de la science moderne : avec Képler, un homme dont la science et le mysticisme se disputent la possession.

Nous essayerons d'indiquer avec précision non seulement comment les théologiens, les philosophes et les savants ont conçu en général les rapports de la philosophie, de la science et de la religion, mais comment ils ont, sur chacune des questions qui peuvent être considérées comme appartenant à des titres divers à ces trois domaines, déterminé la part de chacune d'elles ; comment les dogmes fondamentaux, par exemple, ont été jugés par les philosophes et les savants, comment les principes métaphysiques et les doctrines scientifiques ont été appréciées par les théologiens. Nous exposerons les arguments philosophiques par lesquels les théologiens ont cherché à faciliter l'intelligence de la Création, de la Trinité, de l'Incarnation, de la Transsubstantiation, les arguments théologiques par lesquels les philosophes ont voulu montrer que leurs doctrines n'étaient pas en désaccord avec ces dogmes. Nous étudierons la théodicée orthodoxe, qui s'accorde avec la théologie catholique, chez saint Thomas, et la théodicée hérétique, où dominent des tendances panthéistiques et néo-platoniciennes, chez Jean Scot, David de Dinant, Amaury de Benne, G. Bruno, Spinoza. Nous verrons quels arguments théologiques et philosophiques ont employés les défenseurs et les adversaires du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans la grande lutte où l'on rencontre Hincmar, Grégoire VII et Henri IV, Thomas Becket, saint Bernard et Innocent III, Boniface VIII et Philippe le Bel, le Dante et Occam, des bulles papales et des édits royaux, des dissertations juridiques et des ouvrages populaires, comme le *Dialogue entre un clerc et un soldat* ou le *Songe du Vergier*. Nous exposerons de même ceux par lesquels on a combattu ou justifié le droit de punir des hérétiques chez les catholiques, les luthériens, les calvinistes, chez Bayle et les Encyclopédistes. Nous nous demanderons s'il faut voir en Jean de Salisbury un précurseur de la politique démocratique et théocratique, pratiquée par la Ligue et encore en honneur chez bon nombre de nos contemporains, s'il faut voir dans les ordres mendiants les prédécesseurs des réformateurs qui ont de nos jours voulu changer la constitution de la propriété. Nous montrerons comment l'esclavage a été justifié ou combattu par les théologiens, les philosophes, les politiques.

D'un autre côté, nous prendrons un des ouvrages de l'antiquité qui ont été lus par les théologiens et les philosophes dont

nous chercherons à faire connaître la doctrine. Nous choisirons par exemple, le Περὶ ψυχῆς d'Aristote ; nous en comparerons le texte, tel qu'il est actuellement constitué, avec les traductions et les commentaires latins dont se servaient ces auteurs ; nous chercherons, après avoir rappelé ce que se demandait Aristote et ce qu'il affirmait, à établir quelles questions ce traité a servi à poser, quelles solutions il a fournies à ceux qui l'ont consulté, quelle influence il a exercée sur la philosophie et la théologie, quelle influence ont exercée sur la philosophie ultérieure les doctrines ainsi constituées. Nous ferons ensuite les mêmes recherches sur tous les autres écrits d'Aristote, puis, réunissant tous ces résultats partiels, nous pourrons montrer ce qu'a été l'aristotélisme dans le moyen âge, ce que les doctrines qu'il a fait éclore ont transmis aux philosophes et aux théologiens modernes (1). Ce que nous ferons pour Aristote, nous essayerons de le faire pour les ouvrages des autres philosophes de l'antiquité, des philosophes arabes et juifs, pour ceux des Pères de l'Église et des écrivains ecclésiastiques, quand ils traitent des questions qui intéressent à la fois la philosophie et la théologie. Nous espérons établir, ou tout au moins montrer comment il convient d'établir, d'une façon aussi exacte que possible, ce qui revient, du VIIIe au XVIIIe siècle, au platonisme, au néo-platonisme, au pyrrhonisme, au stoïcisme et à l'épicurisme, à l'averrhoïsme, à saint Augustin, à Boèce et au Pseudo-Denys l'Aréopagite.

La critique et l'examen des textes accompagneront ainsi l'histoire suivie des rapports de la théologie et de la philosophie, lui serviront par conséquent de vérification et de justification.

En résumé, indiquer comment on peut étudier les rapports de la religion et de la philosophie chez les Indous, les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains, montrer ce que doivent à la philosophie ancienne la philosophie et la théologie de l'Occident du VIIIe au XVIIIe siècle, ce qu'elles ont fourni à la philosophie et à la science modernes, telle est la tâche que nous nous proposons de mener à bonne fin, avec l'aide de ceux qui s'intéressent à l'histoire des religions, des sciences, des philosophies, et qui pensent que les problèmes qu'elles cherchent à résoudre ont une importance capitale pour le progrès de la civilisation et l'avenir de l'humanité.

F. PICAVET.

(1) Nous montrerons aussi par contre ce qu'Aristote doit, pour la précision et la clarté, aux commentateurs grecs et aux hommes du moyen âge.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — Le Conseil a reçu communication d'une dépêche du Ministre sur les étudiants des Facultés des lettres et des sciences candidats à l'agrégation. Le Ministre rappelle aux Facultés que, si la plus haute de leurs fonctions est de travailler au progrès de la science, elles ont aussi pour mission « la vulgarisation des résultats de la science », et « dans une mesure plus large la distribution de cette culture d'ordre encore général quoique déjà plus spécialisée à laquelle prépare l'enseignement du lycée ». En conséquence il convient de joindre à l'instruction scientifique « l'éducation professionnelle », la « culture pédagogique ». On ne peut songer « à faire faire un stage d'une année à nos licenciés et à nos agrégés avant de leur confier une classe » ; mais pendant quelques semaines on peut « leur ouvrir les meilleures classes de nos lycées ». C'est au doyen et aux directeurs d'études que revient la tâche d'organiser ce stage restreint. — Le président du Conseil expose à ce propos le système suivi pour les élèves de l'École normale, qui consiste à les envoyer pendant quinze jours prendre la place d'un professeur. Le Conseil décide de l'adopter avec quelques modifications. Une liste des classes a été dressée par les proviseurs.

Il a été entendu que l'étudiant envoyé dans une classe devra rester sous la direction et le contrôle du professeur pendant toute la durée du stage », que « le professeur ne quittera jamais sa classe ». Le même régime sera appliqué aux étudiantes boursières, elles iront dans les lycées Fénelon et Racine. Le doyen de la Faculté des sciences regrette que sa Faculté ne soit pas encore organisée de façon à pouvoir profiter de cette institution et il attire l'attention du Conseil sur cette lacune qui, selon lui, appelle une réforme prochaine.

Le Conseil discute sur l'époque de l'élection des délégués au Conseil et adopte le mois de février. Puis il nomme la commission chargée du classement des vœux et fixe les vacances du jour de l'an.

Il entend la lecture du rapport présenté par M. Colmet de Santerre au nom de la commission chargée d'examiner la question des emplois à réserver dans les Facultés aux anciens sous-officiers; elle adopte les conclusions en décidant que, conformément à la loi de 1873, un tiers des emplois sera réservé aux anciens sous-officiers, que ces emplois seront classés par groupes, que dans chaque groupe l'autorité universitaire nommera alternativement deux civils et un militaire et que ce sera toujours elle qui fera la notification.

Faculté de théologie protestante. — Voici, d'après le rapport du doyen, quels ont été les sujets des cours et des travaux.

Cours de la section théologique. — *Histoire de la dogmatique. Introduction de la Dogmatique de Schleiermacher. Nature morale de l'homme*

dans ses rapports avec la dogmatique. Épître de Jacques, 1re épître de Jean (Ménégoz). — *Histoire du texte du Nouveau Testament. Épîtres de Paul* (Sabatier). — *Histoire du prophétisme chez les Hébreux* (Berger). — *Précurseurs de la Réforme du XIIIe au XVe siècle* (Bonet). — *Histoire de l'Église au moyen âge jusqu'à Grégoire VII. Histoire du protestantisme. allemand du XVIe au XVIIIe siècle* (Jundt). — *Histoire de la prédication protestante* (Viguié). — *Le christianisme et ses applications sociales* (Lichtenberger). — *Catéchétique* (Vaucher).

Cours de la section préparatoire. — *Philosophie de Platon. « De idolatria » de Tertullien. Lettres d'Ignace* (Massebieau). — *Histoire des traductions françaises de la Bible. Explication du Nouveau Testament* (Stapfer). — *Introduction à l'étude de la théologie* (Vaucher). — *Éléments de grammaire hébraïque* (Berger). — *Éléments de langue allemande* (Jundt).

Il a été fait 3 cours libres : *Archéologie chrétienne* (S. Berger). — *Psychologie dans ses rapports avec la religion. Philosophie de Descartes* (Marillier).

En outre, des conférences hebdomadaires ont été organisées pour initier nos élèves aux soins à donner aux blessés et aux malades dans les ambulances.

La Faculté a eu 34 étudiants (4 étrangers).

Elle a décerné 13 diplômes de bachelier. Les 13 thèses portaient sur les sujets suivants :

Bible, 4. — Origine de l'Apocalypse de saint Jean (Schoen). — Tentation de Jésus-Christ (Carlier). — La prière dans l'enseignement de Jésus (Kœnig).—Le sens du mot οὐρανός dans le Nouveau Testament (Eldin).

Histoire de l'Église, 6. — Les prophètes de l'Église primitive d'après la Didaché (Nardin). — S. Colomban (Vincent). — Gottschalk (Gaudard). — Saint Benoît d'Aniane (Hardy). —Pierre Du Moulin (Gory). — Les vieux luthériens de Prusse (Jung).

Morale, 2. — La certitude dans la philosophie de Renouvier et la certitude chrétienne (Chabas). — Etude sur la conscience morale et religieuse (Frommel).

Art chrétien, 1. — La musique sacrée dans l'Église réformée de France (Courtois).

La Faculté a mis au concours le sujet suivant : *Caractériser et apprécier l'idéal moral de l'Imitation de Jésus-Christ et de la liberté chrétienne de Luther.*

Faculté des lettres. — L'Assemblée de la Faculté a décidé que les étudiants boursiers ne seront désormais admis à se présenter à l'agrégation que deux ans après avoir été reçus à la licence, et que l'année qui suivra l'examen de licence devra être employée à faire des travaux et non à préparer l'agrégation.

Il avait été décidé que les étudiants candidats à l'agrégation iront dans les lycées de Paris assister aux leçons des professeurs, et prendre part eux-mêmes à l'enseignement, dans la mesure où les professeurs le jugeront convenable (1). Ce stage commencera le mercredi 12 décembre et durera jusqu'au samedi 23.

Le Comité des professeurs d'histoire a décidé que dorénavant ils ne feraient plus eux-mêmes l'explication des textes du programme d'agré-

(1). Voir sur cette institution l'allocution de M. Lavisse dans le numéro du 15 novembre.

gation, qu'ils se borneront à la diriger et que tous les étudiants doivent y collaborer.

École spéciale d'architecture. — On nous communique les renseignements suivants : « L'ouverture de l'Ecole a eu lieu le 10 novembre dernier sous la présidence de M. Bardoux. L'exposition montrait de très intéressantes œuvres pour le concours de sortie dont le programme était une *Église catholique paroissiale*. On y remarquait aussi, parmi les travaux libres, une restauration du beau château de Vaux, étude très complète et très attrayante. La séance a été occupée par un discours du directeur de l'École, M. Emile Trélat, qui a fait ressortir les avantages des méthodes suivies à l'École spéciale d'architecture.

L'école a décerné, cette année, 10 *diplômes* et 2 *certificats d'architectes hygiénistes*.

M. Bardoux a clos la séance par une très ferme et charmante allocution sur les rôles respectifs des enseignements d'État et des enseignements libres.

LYON

Faculté de droit. — Un congé est accordé sur sa demande pendant l'année scolaire 1888-89 à M. Blondel, agrégé d'histoire, chargé d'un cours annexe.

Faculté des lettres. — M. Barlioux, professeur de géographie, est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite et nommé professeur honoraire.

Faculté des sciences. — M. Dubois, chargé de cours de physiologie, est nommé professeur titulaire.

M. Chabry est nommé maître de conférences de zoologie en remplacement de M. Houssay, nommé à l'École normale supérieure.

M. Depéret, chargé d'un cours de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Marseille est nommé en la même qualité à la Faculté des sciences de Lyon en l'année scolaire 1888-89.

Le t. II de la Bibliothèque de la Faculté des lettres qui vient de paraître est intitulé : *Mélanges de philologie indo-européenne*. Il est l'œuvre de M. Regnaud, professeur de sanscrit et de grammaire comparée, et de MM. Grosset et J.-M. Grandjean, étudiants à la Faculté des lettres de Lyon (Paris, Ernest Leroux, 1 vol. in-8, 1888.)

Le t. X est l'Histoire de la littérature allemande par G. A. Heinrich, professeur de littérature étrangère, doyen honoraire. Tome premier. *Deuxième édition revue et corrigée*.

Étudiants. — L'association des étudiants a renouvelé son bureau. Le Comité a élu président M. Pic, interne des hôpitaux. Il a désigné pour porter le drapeau de l'Association dans les cérémonies publiques M. Démiaz, étudiant en médecine. L'association réunit maintenant la grande majorité des étudiants de Lyon.

Université (1). — L'Université de Lyon a donné au mois de novembre son premier banquet. Plus de cent convives y assistaient. Le dîner était présidé par M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, le plus ancien des

(1) V. sur l'Université de Lyon, l'esprit qui anime les professeurs et les étudiants, un article de M. Lavisse intitulé : *l'Université de Lyon*, dans la *Revue bleue* du 3 novembre 1888.

professeurs. Les places d'honneur étaient occupées par le recteur et les membres du conseil général des Facultés.

M. Caillemer a porté le premier toast à l'Université et au recteur de Lyon, M. Charles : « L'Université, a-t-il dit, n'a pas encore de consécration officielle, mais elle existe de fait ; la réunion de ce soir en est la preuve. »

M. Charles a répondu que nul ne peut douter du succès et de la durée d'une œuvre née du concours des amitiés et des dévouements. Dans certains pays du Nord, j'ai lu souvent, sans me les expliquer bien d'abord, sur la porte de plus d'un institut scientifique les mots : *Amicitiæ et artibus*. Je les comprends ce soir et je souhaite que vous soyez bientôt constitués en un même corps, comme vous avez déjà une même âme.

M. Lépine, professeur à la Faculté de médecine, a parlé d'un projet proposé par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine. (M. Lortet était absent, ayant été appelé à Paris pour la question de l'École de santé militaire.) Il s'agit de constituer auprès de l'Université une *Société lyonnaise des amis de l'Université* qui se consacrerait à réunir des ressources pour aider aux progrès de l'Université. Des sociétés analogues existent déjà en Suisse auprès des Universités de Bâle, Turin et Genève (1). L'organisation de cette institution devrait être mise à l'étude.

M. Bayet, doyen de la Faculté des lettres, approuve la proposition. Il y a, dit-il, à Lyon un patriotisme local bien placé et les dévouements auxquels on songe à faire appel ne feraient pas défaut. Il porte la santé de M. Lépine qui, depuis un an, dirige le *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon* et n'a jamais ménagé sa peine à l'œuvre d'union que ce banquet consacre définitivement.

L'Université de Lyon va s'accroître d'un corps nouveau. Après de vives discussions et l'envoi de députations officielles des villes en concurrence, Lyon, Nancy, Bordeaux, il a été proposé par le Conseil de santé que l'École de santé militaire soit placée à Lyon.

ALLEMAGNE

Statistique des Universités. — Le nombre des professeurs (y compris les privat docents) pendant l'année 1887-88 s'élevait dans l'empire à 2 101, celui des étudiants à 29 778.

Les chiffres étaient ainsi répartis :

	Professeurs.	Étudiants.
Berlin	320	6 244
Bonn	139	1 430
Breslau	135	1 374
Erlangen	57	926
Fribourg	91	1 161
Giessen	58	1 087
Halle	119	1 532
Heidelberg	110	1 127
Iena	93	663
Kiel	89	579
Kœnigsberg	97	862

(1) La chronique de la *Revue* a rendu compte, il y a quelques mois, de la fondation de la Société académique de Genève.

	Professeurs.	Étudiants.
Leipzig	179	3 273
Marburg	82	965
Munich	167	3 833
Munster	40	463
Bostock	41	347
Tubingue	92	1 470
Wüzbourg	77	1 580
Strasbourg	115	862

L'encombrement des carrières. — Le nombres des assesseurs (première étape dans la carrière du droit et de l'administration) augmente chaque année en Prusse. Il était de 656 en 1882, de 1 010 en 1885, de 1 485 en 1887 et vient de s'élever à 1 652 en 1888.

Par contre le nombre des référendaires (surnuméraires) tend à diminuer, bien que faiblement. Il avait atteint son maximum en 1885, avec le chiffre de 3 839. Il est descendu à 3 724, 3 385 et cette année à 3 216. Cette diminution s'explique par l'encombrement qui décourage les candidats nouveaux.

Nous avons déjà raconté le suicide d'un étudiant en mathématiques qui n'avait pu trouver d'emploi. Un cas analogue vient de se produire à Brunswick; un candidat en théologie, qui vivait de leçons particulières, et depuis quelque temps était sans ressources, a été trouvé dans son lit mort d'inanition.

A Munich la misère de certains étudiants en est venue au point qu'on lit dans les journaux des annonces de ce genre : « Un étudiant, qui n'a plus les moyens de continuer ses études, cherche quelqu'un qui les lui procure; il serait prêt à épouser plus tard une femme qui viendrait à son secours. Il peut prouver qu'il est brillamment doué et a un vif intérêt pour ses études. » Ou bien : « Quel noble philanthrope ou quelle jeune fille voudrait aider un étudiant en médecine, juif, à continuer ses études? » Ou : « Quelle demoiselle permettra à un étudiant de terminer ses études? On l'épousera en échange. » Ou : « Un étudiant en médecine avancé dans ses études, cherche, pour les terminer, à faire la connaissance d'une jeune fille aisée; il l'épousera s'ils se plaisent mutuellement. » — Une étudiante en médecine russe, obligée par la misère d'interrompre ses études à Zurich, s'est engagée comme servante dans un hôtel des montagnes de Bavière. Après avoir amassé quelque argent elle a repris ses études.

Le mouvement catholique dans les Universités allemandes. — A côté des anciennes associations régionales et nationales se développent dans les Universités allemandes les associations catholiques. Elles sont déjà au nombre de 23 avec 985 membres. La plupart sont originaires de Westphalie, de la province du Rhin, de la Silésie. Ils se répartissent ainsi entre les Facultés : théologie 315, médecine 287, droit 154, lettres 128, sciences 35. Plusieurs de ces associations portent des couleurs, comme les *Landmannschaften;* les plus nombreuses sont Winfridia à Breslau (84 membres), Saxonia à Münster (64), Mackanannia à Würzburg (59). Dans les réunions ces associations portent des toasts au pape et à l'empereur. Les étudiants catholiques refusent de se battre en duel.

Une sorte de congrès catholique a eu lieu à Fribourg-en-Brisgau, on y a discuté la fondation d'une Université catholique qui serait établie à Fulda.

M. Windhorst, chef du parti catholique (centre) dans le Parlement de l'Empire, a fait un discours aux étudiants catholiques réunis à Fribourg. Il les a engagés à se mettre dès maintenant au service du parti et à écrire des articles dans les journaux du pays de Bade sur le libéralisme badois. Les étudiants, a-t-il dit, sont des recrues pour le centre, il les regarde avec les yeux d'un commissaire de recrutement, il n'a rien à offrir aux ambitieux, car à l'entrée du centre est cette inscription : « Pas d'avancement. »

La question du duel. — La discussion continue dans la presse allemande entre les partisans et les adversaires du duel d'étudiants. On verra peut-être avec intérêt les arguments en faveur du duel présentés par l'organe des Corps. « Le duel (*Mensur*) est un des moyens d'éducation les plus efficaces de nos associations. Le Dr Hessen compare très justement une association sans duel à un navire à voile sans vent. Faute de duels la discipline boite, la flânerie à la brasserie prend le dessus, on manque d'occasions pour former dans les nouvelles générations cette sûreté de l'allure, cette décision au combat, cet attachement à l'honneur de la cause; en un mot, tous ces attributs de la virilité qui ne peuvent être les fruits que d'une organisation très large du duel. Il n'est pas vrai qu'on excite artificiellement dans les associations le goût des armes, il excite déjà et se manifesterait malgré toutes les compressions parce qu'il est trop profondément enraciné dans la nature allemande.

« Qu'on se représente ce qui arriverait si on parvenait à expulser complètement le maniement des armes de la vie des Universités. Qu'on réfléchisse que des centaines, des milliers de jeunes gens y vivent ensemble, presque tous dans les environs de 20 ans et que, surtout dans les petites Universités, ils se trouvent constamment en contact de plusieurs façons. L'ardeur de la jeunesse, la présomption même, ont besoin de se faire jour. Des affaires déplaisantes sont inévitables. Celui qui est en cause doit-il toujours recourir aux tribunaux ? Mais les écoliers eux-mêmes regardent avec mépris le camarade qui à chaque affaire fatigue les oreilles du professeur. En outre il y a bien des cas où les tribunaux sont impuissants. Mais le ressentiment de l'offense reste et pousse à la réaction. Si on rend le duel impossible, la rancune se fera jour sous une forme passionnée à coups de poing ou de canne, sinon même à coups de couteau; les camarades et les amis s'y mêleront, il y aura peut-être des membres cassés, même des crânes défoncés. Les accidents seraient bien pires et on aurait rendu les mœurs des étudiants encore plus grossières. »

Après avoir cité les hauts fonctionnaires sortis des associations qui pratiquent le duel, l'auteur de l'article ajoute : « Partout où l'on réclame non seulement une somme donnée de connaissances (que le moins bien doué après tout peut s'assimiler) mais surtout une personnalité, la sûreté de la conduite, la connaissance de la vie et des bonnes manières, les associations d'armes se sont gardé le rôle de pépinières qui produisent les meilleures forces. Nous ne doutons pas que dans des conditions favorables, même en dehors de ces associations, des forces semblables ne puissent se produire en Allemagne ; nous ne doutons pas surtout que c'est en dehors d'elles que réussit le mieux une érudition paisible et laborieuse qui est plus tard en état de remplir une chaire... Mais nous prions de faire cette remarque : dans des positions qui comportent une responsabi-

lité, qui exigent plus que des soins, on peut être sûr de trouver un ancien étudiant de Corps.

« Les natures purement scientifiques et purement esthétiques ne semblent pas prospérer dans les associations d'armes, elles fuient le bruit et la brutalité jointe indubitablement à l'exubérance des natures puissantes qui s'y rencontrent. Mais les associations exerceront toujours une puissance d'attraction irrésistible sur quiconque entre dans la vie avec une sensibilité active et des besoins de l'âme, et voit dans l'avenir autre chose qu'un produit du siècle et du travail sédentaire. Beaucoup s'y perdent, c'est possible, ils se seraient perdus ailleurs. Pour tous ceux qui ont une originalité marquée, une volonté et un cœur, l'association d'armes est la meilleure école possible. On y apprend à se plier, on y apprend à se tenir ferme, on y apprend à s'occuper des autres. »

BERLIN

Faculté de théologie. — Le professeur Harnack, que le ministère avait appelé de Marburg sur la demande de l'Université, a pris enfin possession de sa chaire malgré l'opposition du consistoire qui refusait de le laisser nommer pour des raisons dogmatiques. Le ministère a maintenu le principe de l'indépendance des Universités. Par contre, M. Harnack n'entrera pas dans le consistoire, comme son prédécesseur, et ne sera pas membre des commissions d'examen en théologie.

Faculté de philosophie. — Le séminaire oriental, fondé depuis un an, a diminué le nombre de ses auditeurs. A l'origine, le ministère avait décidé que le nombre des auditeurs dans chaque branche d'enseignement ne devait pas dépasser une douzaine; cette prescription n'avait pu être observée. Mais au bout de quelques mois, le chiffre s'est abaissé de lui-même. Il est resté d'une douzaine environ pour 4 branches : arabe, turc, chinois, japonais. L'hindou et le persan ont été peu suivis.

Le directeur du séminaire a adressé un appel à plusieurs associations industrielles, pour attirer leur attention sur les services que cet enseignement peut rendre au commerce. Il demande que de jeunes commerçants soient envoyés pendant un an ou deux aux cours du séminaire; on préparerait ainsi au commerce allemand des pionniers qui élargiraient le champ de la consommation en Asie et dans le nord de l'Afrique. Le directeur fait remarquer que le séminaire est dirigé vers un but pratique et a pour but d'apprendre à ses élèves, commerçants, ingénieurs, aspirants au consulat, les principales langues vivantes de l'Asie et de l'Afrique, de les enseigner dans le temps le plus court et de la façon la plus directe, sans perdre de temps à des études de pure doctrine.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enquête sur la réforme de l'enseignement secondaire. — Le 28 mars 1888 le Ministre de l'instruction avait envoyé aux recteurs une circulaire pour leur demander l'indication des mesures déjà prises par eux dans les établissements de leur ressort et des perfectionnements qu'ils proposeraient au régime intérieur, à l'organisation des études et à l'installation matérielle. Il s'agissait d'examiner si on ne pourrait « donner satisfaction par quelques sacrifices nécessaires aux réclamations pres-

santes des pédagogues et des hygiénistes ». Les recteurs avaient déjà dû chercher par des réformes d'apparence modeste à « remédier aux inconvénients inévitables de l'internat », à favoriser le développement physique et moral des élèves, « à remanier la discipline scolaire », à la rendre « plus libérale en la fondant sur l'autorité plutôt que sur la contrainte ».

Après les élections au Conseil supérieur le Ministre a organisé une commission *pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire*. Elle est composée actuellement de 56 membres, inspecteurs généraux, professeurs, directeurs, médecins, et a pour président M. Jules Simon, pour vice-présidents MM. Berthelot, Gréard, Legouvé. Pour faciliter la tâche de cette commission, le directeur de l'Enseignement secondaire, M. Morel, vient de publier des extraits des rapports que lui ont adressés les recteurs en réponse à la circulaire (1).

Les uns sont l'œuvre des recteurs eux-mêmes, les autres sont des résumés ou des citations des avis des proviseurs, principaux, inspecteurs d'Académie, conseils de professeurs que les recteurs ont consultés. Ce ne sont pas des rapports officiels dictés par une circulaire administrative, ce sont au contraire des réflexions personnelles que les auteurs ne croyaient pas destinées à l'impression ; elles sont écrites dans une langue familière par des hommes qui avaient sur ces questions une conviction lentement formée.

M. Morel a groupé les extraits en quatre chapitres : 1° enseignement, programmes et méthodes ; 2° discipline ; 3° emploi du temps ; 4° éducation physique.

Il les a fait précéder d'une courte introduction où il marque nettement la nécessité d'une réforme pour « rendre à nos études le calme et le désintéressement qui leur manquent ». Il ne se dissimule pas la difficulté « de modifier le régime presque séculaire d'établissements si nombreux et souvent si encombrés... quand les exigences des grandes écoles et l'*obsession du baccalauréat* empêchent la jeunesse française de vivre et de respirer ». Mais il a confiance dans le dévouement du personnel qui ne demande qu'à marcher dans une voie nouvelle. Le malaise, on le voit, est signalé avec une parfaite franchise, et c'est l'autorité elle-même qui fait appel à l'esprit de réforme. Cette tentative est donc d'une assez grande portée pour mériter qu'on en parle avec détail. Les lecteurs de la *Revue* verront sans doute avec intérêt un résumé des doléances présentées par le personnel de l'enseignement et des réformes qu'il demande.

Discipline.—Le régime des punitions est universellement condamné. La retenue de promenade qui prive l'élève de prendre l'air n'a plus un seul défenseur. Plusieurs lycées ont réduit les retenues à une seule. On s'accorde à rejeter « l'exercice abêtissant de transcription auquel on astreignait les élèves en retenue. La plupart des recteurs ont déjà supprimé cette punition. Ils l'ont remplacée par la grande retenue de 10 heures à midi qui n'empêche pas l'élève de sortir dans l'après-midi, et ils ont donné l'ordre que cette retenue fût employée à un travail intelligent.

(1) Le Ministre autorisait en même temps les recteurs (par une circul. du 4 sept.) à ne pas attendre le résultat des opérations de la commission et à faire dès maintenant l'essai des améliorations qu'ils ont proposées. Il les invitait à se concerter avec les proviseurs et principaux pour modifier soit la discipline, soit a répartition du travail, soit même les méthodes d'enseignement.

Quelques chefs d'établissement vont même jusqu'à condamner toutes les retenues de promenade et privations de récréation (*proviseurs des lycées d'Oran et d'Alger, principal de Bône*).

Sur le système des *arrêts* ou *piquet* en plein air, les avis sont partagés. Quelques-uns les soutiennent comme préférables à la retenue. Le *recteur de Toulouse* a supprimé les arrêts pendant les grands froids de l'hiver, il condamne le piquet qui « livre l'enfant au désœuvrement, c'est-à-dire au véritable ennemi ». Le *recteur de Lyon* les a entièrement abolis.

En général on est d'accord à trouver les punitions trop fréquentes. « Les punitions multipliées ne prouvent que l'impuissance et l'inexpérience des maîtres ou la mauvaise nature de l'enfant... Si le maître est incapable, il nous appartient de le conseiller ou de le changer ; si l'enfant est incorrigible, l'Université doit le rendre à sa famille. Le lycée n'est pas une maison de correction où l'on retient les enfants indisciplinés, c'est une maison d'éducation où ne doivent pas rester ceux qui ne savent pas s'y plaire. » (*Recteur de Douai.*) Le *recteur de Toulouse* fait le compte des punitions auxquelles un élève est exposé. Il a affaire dans une journée à deux maîtres répétiteurs et deux professeurs, il peut ainsi récolter cinq retenues. Ou bien elles seront reportées de façon qu'il ira en retenue pendant cinq jours successifs, « ce qui est monstrueux ou inepte, car le poids de cette dette paralysera son courage », ou bien « il y aura chaque fois une *liquidation*, c'est-à-dire qu'une seule retenue sera faite ». Mais alors, « dès que l'élève a récolté sa première retenue, il sait que les suivantes ne sont plus que nominales, il se sent comme vacciné ». A ce régime le recteur oppose les pénalités adoptées dans les lycées de filles où, « n'ayant pas à lutter contre des traditions », on a pu interdire toutes les punitions effectives. Au lycée de filles de Toulouse on n'a d'autres punitions que l'abaissement de la note, la réprimande dans le cabinet de la directrice, la réprimande publique, la lettre à la famille, l'exclusion; et ce système a donné les meilleurs résultats. Sans doute les garçons sont plus difficiles à gouverner; les lycées de garçons sont des écoles préparatoires aux carrières libérales et aux examens, ce qui oblige à exiger plus d'efforts. Puis il y a des traditions disciplinaires mauvaises profondément enracinées, il faut du temps pour amener les maîtres et les élèves à la conception d'un autre régime. On a tenté l'expérience dans un lycée neuf à Foix. « Là, avec un proviseur intelligent et dévoué, un surveillant général bien pénétré de l'esprit éducateur, des professeurs et des maîtres disposés à se prêter à l'expérience, des élèves n'ayant pas encore pris le mauvais pli », on a organisé une nouvelle discipline sans arrêts ni retenues. Il n'y a d'autre punition qu'un devoir supplémentaire. La moyenne a été de 10 par mois pour 250 élèves.

Tout le régime des punitions remonte aux règlements de 1821 et de 1854, le recteur de Toulouse réclame un règlement nouveau qui mette « l'appareil de nos sanctions en harmonie avec nos principes de pédagogie ». Le travail a été commencé par une commission du conseil académique. Il faudra que le règlement soit précis et accompagné d'un commentaire qui ne laisse aucune place à l'équivoque ou aux désobéissances sournoises. Il faut compter avec « le vieil esprit » qui ne cédera que devant des ordres précis. Le recteur en cite un exemple instructif. Il se faisait rendre compte du nombre de retenues données par semaine, les maîtres se rabattirent sur les *arrêts*. Il demanda le relevé des arrêts,

on se rejeta sur le *pensum*. « Il importe que les chefs de l'Université disent nettement si le *pensum* est permis ou défendu. » Le recteur pense qu'il faut absolument l'interdire. Et voici ses raisons. Dans quels cas peut-on l'appliquer? « Si une leçon n'est pas sue, le maître doit-il la *faire réparer?* Où est la nécessité? La leçon a pour objet d'exercer la mémoire et non d'y loger nécessairement un certain nombre de lignes. Si on obtient que l'élève étudie mieux le lendemain, il n'y a pas lieu d'exercer une action rétrospective. De même pour les devoirs écrits, il faut songer à la revanche du lendemain, non à la vindicte de la veille. Si on veut conserver les réparations, il suffit de les concentrer toutes dans la grande retenue du jeudi matin. — Si l'élève se dissipe et que le maître lui donne des lignes à copier, le maître n'a pas d'excuse, car il endurcit l'élève dans l'habitude de faire de mauvais ouvrage. » Quant aux externes, c'est à la famille de surveiller leur travail.

Le recteur de Toulouse pense que la discipline a besoin de la collaboration des familles. « Nos bulletins trimestriels sont d'une insuffisance regrettable, 2 ou 3 notes générales, quelques indications de places et de notes, deux lignes insignifiantes au bas du tableau, et c'est tout. Des pères de famille sérieux, dont j'ai reçu les confidences, voudraient davantage .» Il faudrait au moins des bulletins mensuels sommaires.

Le recteur de Dijon, qui se prononce aussi contre les punitions multipliées, signale l'influence fâcheuse des mauvaises installations sur la conduite des élèves. « S'ils étaient partout bien installés pour le travail, s'ils trouvaient partout de larges préaux, de vastes cours pour leurs récréations et leurs jeux, il y aurait chez eux un sentiment de bien-être et d'heureuses dispositions d'esprit, la discipline en serait rendue plus facile. »

Le règlement impose aux élèves le silence au réfectoire et dans les rangs. C'est une forme de discipline que personne ne soutient plus. Quelques recteurs (Alger, Douai, Montpellier, Nancy, Toulouse) demandent qu'on rende la liberté aux élèves. « Le silence et l'immobilité ne doivent être imposés que quand ils sont nécessaires. Tous les établissements qui me l'ont demandé ont été autorisés à laisser les élèves parler au réfectoire... Il n'en est résulté aucun inconvénient. Je me propose d'étendre la mesure à tous les lycées et collèges du ressort (Alger). » — Le recteur de Douai engage par une circulaire tous les proviseurs à laisser causer au réfectoire. « C'est à eux de voir comment l'ordre peut être maintenu sans astreindre les élèves au silence perpétuel et à une régularité mécanique dans les mouvements. Dites bien aux maîtres répétiteurs qu'ils ne sont pas là pour garder les élèves, mais pour les diriger. » Le recteur de Nancy compare ce régime à celui des maisons de répression, il « demande qu'il soit permis de rompre ce silence monacal au réfectoire et dans les rangs ».

Le recteur de Douai parle même de réformer le système des dortoirs : « Je suis convaincu que, si les dortoirs des lycées étaient divisés en cellules comme ceux de l'école Monge, de l'École normale supérieure, de beaucoup d'écoles normales primaires de filles, ce serait un bienfait pour les maîtres et pour les élèves. Faudrait-il donc une si grosse somme pour donner aux dortoirs, avec quelques rideaux blancs, quelques tapis et des cloisons entre les lits, un air de pudeur et de propreté souriante? » Le même recteur a été jusqu'à permettre à un père de

famille de faire coucher son fils chez lui le mercredi et le samedi soir. Nouveauté inouïe, et dont le recteur indique lui-même la portée, il a voulu montrer « que la sortie du lycée en dehors des jours de classe n'est pas un privilège », il a voulu rapprocher l'internat de l'externat et de la famille.

Le recteur de Caen s'est préoccupé surtout des moyens d'agir sur le cœur et le caractère des élèves. On reproche au régime actuel de ne pas être assez *éducatif*, il a cherché, par une enquête auprès des proviseurs, à se rendre compte des raisons de cette insuffisance. *L'éducation morale* a jusqu'ici reposé tout entière sur le proviseur; les professeurs n'ont d'autre rôle que de faire leur classe, les maîtres d'études et le censeur n'ont qu'à maintenir le silence. Il faudrait que tous fussent associés à l'œuvre commune. Le recteur ne se dissimule pas les difficultés; les professeurs sont portés à regarder comme une corvée supplémentaire toute invitation à se mêler à la vie intérieure du collège et à écarter toute relation avec les parents; il faut donc changer les mœurs. Les maîtres d'études sont mal préparés au rôle d'éducateurs. Jeunes, sans expérience, sans autorité morale, ils n'ont d'autre désir que de rester le moins possible dans leurs fonctions et de conserver leurs moyens d'existence en assurant autour d'eux l'ordre et le silence. Quant aux familles ce sont elles qui, par leur faiblesse, gâtent les enfants, elles « s'en remettent à la discipline scolaire du soin de corriger les défauts qu'elles ont fait naître ». Pour mettre quelque vie dans l'existence si monotone des internats, un proviseur propose des réunions et des fêtes, il a organisé des excursions dans la campagne, des concerts. Pour rendre la discipline plus respectable, il propose de créer un tribunal disciplinaire des professeurs. Pour améliorer le recrutement des maîtres d'études, il propose de faire des fonctions de maître d'études un stage obligatoire pour tout boursier reçu licencié. Un autre proviseur a institué le *rapport confidentiel* de quinzaine, le maître d'études est chargé d'étudier spécialement le caractère de trois de ses élèves. Le recteur de Caen croit peu aux examens de pédagogie et aux cours de morale; « pour les élèves le cours de morale pratique c'est la cour de récréation et surtout les exemples et les enseignements de la famille ». Il ne se fait pas d'illusions sur les qualités des écoliers, l'amour de la franchise et de l'égalité; il signale sans détour comme le plus grand obstacle à la réforme « le défaut spécial de nos élèves, la vanité, qui est à la fois chez eux un vice national et une habitude héréditaire, entretenue par le système d'éducation ».

Emploi du temps. — La plupart des recteurs proposent des modifications plus ou moins profondes au régime actuel. Tous déclarent que le temps des repas est trop court, les élèves sont obligés de manger trop vite, « avec précipitation et gloutonnement »; il faut leur donner environ une demi-heure. Presque tous demandent que la longueur des classes et le nombre des heures de travail soient légèrement diminués pour les plus jeunes élèves.

La plupart des recteurs condamnent l'usage de la *veillée* et proposent d'établir une heure uniforme de coucher. Mais la répartition des journées de congé et des heures de classes et d'études est acceptée dans ses traits fondamentaux; quelques recteurs seulement proposent de timides réformes.

Plusieurs voudraient que la classe fût réduite de deux heures à une

heure et demie (Douai, Grenoble, Toulouse); d'autres demandent que chaque classe soit coupée après la première heure par un quart d'heure de récréation, ou que l'étude du soir, qui est de trois heures, soit abrégée ou coupée par une récréation (Aix, Montpellier).

L'étude de cette question amène dans la plupart des rapports quelques lignes sur le *surmenage*. Les recteurs sont en général d'avis qu'il ne faut pas demander à l'élève plus de neuf ou dix heures de travail par jour; ni lui donner moins de cinq à six heures de récréation, repas, exercices physiques; ils veulent aussi qu'on respecte la liberté du jeudi et du dimanche. Mais il leur paraît impossible de réduire davantage tant qu'on conserve les programmes.

Les propositions les plus hardies sont celles du recteur de Toulouse. Il demande une demi-heure pour le lever, des bains de pieds tous les quinze jours, des bains tous les mois, la récréation du soir à l'étude où les élèves se groupent librement pour causer ou jouer. Il déclare que le temps des « mouvements » (c'est le terme technique) doit être prélevé, non sur la récréation, sur l'étude, les élèves doivent être libres de causer dans les rangs; il ne « s'effaroucherait pas qu'un joyeux murmure annonçât l'approche d'une division », il se demande même si on ne pourrait pas, « au risque de se faire taxer d'utopiste », laisser les élèves diriger eux-mêmes les « mouvements ». « Il est pénible de penser que nous ne puissions faire mouvoir 25 lycéens dans l'intérieur de la maison sans qu'un maître soit attaché à leurs pas. » Enfin il indique, parmi les causes du surmenage, « le zèle irréfléchi de quelques professeurs ». Il raconte que pour faire réfléchir les professeurs il avait fait, en 1884, rassembler les professeurs de chaque classe pour se partager entre eux le temps des élèves et que « l'entente s'était faite sans difficulté ».

Le recteur de Clermont transmet une réflexion d'un inspecteur d'académie qui semble avoir touché le vice profond du régime de l'internat : « Il arrive rarement à un externe même très studieux de rester deux heures assis devant sa table de travail, il se promène, il revient à sa table pour se lever encore, aller à la fenêtre; pendant ce temps l'esprit suit son idée, lui donne une forme, il n'y a plus qu'à l'écrire. Si l'idée est trop rétive il peut attendre; rien ne le presse, il se couchera un peu plus tard le soir ou se lèvera un peu plus tôt le lendemain matin. Si au contraire son devoir est vite fini, il ira jouer *et véritablement jouer*, avec ce entrain qu'on ne trouve que chez les externes et qui contraste si heureusement avec l'air morne et douloureux de l'interne dans sa cour de récréation. »

Éducation physique, récréations, exercices, jeux, promenades. — Sur ce point les demandes d'innovation sont plus nombreuses et plus hardies. Tous les recteurs reconnaissent que le régime actuel est mauvais; les élèves ne travaillent pas trop, sauf les candidats aux examens; mais ils ne vivent nulle part dans les conditions nécessaires au développement du corps; ils n'ont pas assez d'air et ne font pas assez de mouvement. Ils ne jouent pas, ils ne se promènent pas assez. Ni la récréation dans la cour ni la promenade des jours de congé ne sont organisées de façon à donner au corps un exercice suffisant. « Les grands tournent autour de la cour, et les petits se croiraient déshonorés s'ils ne tournaient pas autour de la cour. » Restent les exercices officiels de gymnastique. La plupart des recteurs les signalent comme illusoires. On

n'a pas assez de maîtres de gymnastique, pour faire exercer à la fois un assez grand nombre d'élèves. Voici alors ce qui se passe : « Les élèves sont sur une ligne, en silence, au nombre de 20 à 30. Le maître indique l'exercice à faire; chaque élève à son tour toujours en silence l'exécute et reprend sa place dans la file. Il y a à côté un trapèze ou des anneaux qui le sollicitent, précisément parce qu'aujourd'hui il n'y touchera pas. Si par hasard il y touche, il est puni. Cependant il a fallu 20 minutes pour que la division entière exécutât un seul exercice; 3 exercices de ce genre remplissent l'heure. C'est-à-dire que chaque élève a exercé ses muscles pendant 3 minutes au maximum durant la leçon; et comme il y a deux leçons, il s'exerce 6 minutes par semaine. » (Inspecteur de Moulins.) Si l'on veut que la gymnastique soit profitable il faut en changer radicalement les conditions : « lâcher les élèves à travers le gymnase, les laisser parler, sous la surveillance pas trop étroite du maître de gymnastique et d'un ou deux moniteurs pris parmi les élèves les plus avancés. »

Tout le monde est d'accord à demander qu'on réforme toutes ces institutions : récréation, promenade, gymnastique.

La récréation doit être consacrée au jeu, il faut donc procurer aux élèves les moyens de jouer, mettre à leur disposition des quilles, des balles, des boules, des jeux de paume ou de croquet.

La promenade devrait être une occasion de respirer l'air de la campagne. Sur le moyen de la réforme deux avis sont en présence.

Les uns demandent que la promenade devienne une excursion, qu'elle dure toute la journée, au besoin qu'on emporte le repas, (cela a été pratiqué dans les collèges des Vosges, à Bar et dans le ressort de Toulouse). Les autres voudraient que le lycée fût propriétaire d'une maison de campagne, d'un domaine, d'un bois, où on pourrait laisser les élèves en liberté (cela a été fait à Toulouse et à Auch). On a même organisé de grandes excursions dans les Pyrénées avec des élèves des lycées de Montauban, Toulouse et Tarbes.

Sur les exercices officiels les avis sont encore plus divergents. Quelques-uns veulent qu'on leur fasse une part plus grande, le recteur de Paris propose même, pour les mettre en honneur, de leur attribuer des récompenses spéciales et d'en tenir compte pour le prix d'excellence. Les autres constatent que ces exercices sont pratiqués de façon à dégoûter les enfants; il faut les réformer radicalement en mettant les agrès du gymnase à la libre disposition des élèves; exception serait faite pour le trapèze qui peut être dangereux. « Et encore, observe le principal de Bône, un enfant livré à lui-même n'essaye jamais à la légère un tour nouveau. En fait, les accidents qui arrivent aux enfants laissés en liberté sont fort rares. » Il faut les réformer aussi en remplaçant les tours de force, les exercices d'acrobate, par des mouvements faciles à la portée de tous. Et encore, ainsi réformés, ne vaudront-ils pas le jeu, qui a l'avantage d'être accompagné de plaisir (recteur de Chambéry).

Les exercices militaires donneraient de bons résultats s'ils étaient dirigés par de meilleurs instructeurs; il faudrait que l'Université s'entendît avec les autorités militaires. Il faut aussi les restreindre aux élèves déjà grands, presque tous les recteurs s'accordent à demander la limite d'âge de 16 ans. Les bataillons scolaires sont universellement condamnés.

Les autres exercices du corps doivent être encouragés. Partout où on

le peut, on doit pratiquer la natation. On doit organiser l'équitation dans les villes qui ont une garnison de cavalerie, l'autorité militaire peut mettre les chevaux à la disposition de l'établissement (c'est ce qui est pratiqué à Libourne). La plupart des recteurs recommandent aussi l'escrime et le tir, quelques-uns la boxe.

Le recteur de Toulouse, qui semble être de tous le plus enclin aux réformes, a été jusqu'à autoriser de petites représentations dramatiques; il a eu soin « d'interdire rigoureusement les invitations, les costumes, les monologues à la mode, les chansonnettes comiques ».

Il est très clair que tous les administrateurs sentent le besoin de rendre la vie du lycée à la fois plus agréable et plus saine. Ils s'aperçoivent qu'il faut laisser aux enfants plus de liberté dans les mouvements. Ce n'est pas d'eux que viendra la résistance aux réformes. Mais quelques-uns ont pris soin d'avertir que les mauvaises dispositions pourront se rencontrer chez les maîtres ou chez les parents.

« C'est des parents que vient la résistance à un régime où les exercices de la course, de la marche, du saut, des longues promenades, auraient plus de place. Ils ne veulent en général s'y prêter, ni par une contribution légère, ni même par une autorisation. Les chefs d'établissement redoutent la responsabilité qui peut leur revenir par suite d'accidents, de mauvais temps, de maladie (recteur de Lyon). » « Tandis que la presse et l'opinion publique proclament la nécessité de contre-balancer par les exercices corporels la surcharge du travail de l'esprit, un grand nombre de parents semblent plus préoccupés de soustraire leurs enfants à ces exercices, que prêts à les encourager (recteur de Grenoble). » Les maîtres eux-mêmes ne sont pas exempts de reproche. « Avouons que nous pensons moins à nos élèves qu'à notre responsabilité, c'est-à-dire à nous-mêmes, dit le principal de Bône. Nous savons qu'on nous demandera compte d'un bras cassé et bientôt raccommodé et non pas de dix générations d'élèves étiolés pour la vie. »

Enseignement, programmes et méthodes. — L'opinion générale est que les programmes sont trop chargés. Mais il est difficile de les décharger à moins de faire une revision et une réorganisation complètes. Les recteurs ne se sentent pas en général l'autorité suffisante pour donner des conseils sur cette réorganisation. Le recteur d'Alger trouve les programmes des sciences trop développés et l'histoire envahissante; mais une revision ne lui paraît pas nécessaire. « Il en est d'un plan d'études comme d'une constitution politique; de légères imperfections ne l'empêchent pas de vivre. » On retrouve dans la plupart des rapports les mêmes plaintes contre l'enseignement des sciences, surtout dans les classes élémentaires et de grammaire.

Beaucoup se plaignent en outre de la tyrannie que fait peser sur l'enseignement la préparation aux grandes écoles et au baccalauréat. « La menace du baccalauréat entretient les meilleurs élèves et leurs familles dans une inquiétude d'esprit énervante et continuelle (Caen). » « Si l'on ne pratique pas de larges éclaircies dans les encyclopédies touffues, les élèves candidats se surmèneront d'eux-mêmes pour atteindre au baccalauréat ou entrer à l'École polytechnique (Nancy). »

« La suppression du certificat d'études a eu pour conséquence de faire du baccalauréat l'unique régulateur des études. Ce régulateur, tout le monde aujourd'hui le reconnaît, les a profondément désorganisées, parce

qu'il a fallu en surcharger les programmes et surtout les compliquer. Toutes les matières des études ont dû être représentées à l'examen et pour y avoir une sanction ont dû être placées sur le même rang. Nous avons beau dire à nos élèves que de bonnes études, régulières et méthodiques, sont le meilleur moyen d'assurer le succès de l'examen ; ils ne le croient pas et ils ont raison de ne pas le croire parce que ce n'est pas vrai (Poitiers). »

Abaisser les limites d'âge réformer le baccalauréat, voilà les deux mesures qui rendraient possible une réforme de l'enseignement.

S'il y a peu de changements à faire aux *programmes*, du moins les *méthodes* pourraient être améliorées. Les recteurs n'entrent pas dans de longs détails; cependant ils demandent la suppression des exercices inutiles, des dictées, des corrigés, du mot à mot ; ils signalent l'abus des récitations.

Quelques-uns trouvent que la pédagogie de l'enseignement secondaire est trop négligée. Il faudrait donner aux professeurs des instructions pour les guider, il faudrait peut-être leur donner à eux-mêmes un enseignement pédagogique. « En vérité, dit le recteur de Toulouse, les élèves-maîtres de nos écoles normales primaires savent mieux faire la classe que beaucoup de nos professeurs. Il semble que l'enseignement secondaire depuis vingt ans ait fermé ses murs aux progrès de la pédagogie rationnelle. »

On voit que les chefs officiels de l'Université sont assez clairvoyants pour apercevoir la maladie fondamentale : pas de liberté dans l'enseignement qui est asservi au baccalauréat, pas de liberté dans l'éducation qui est restée soumise à une discipline à la fois militaire et claustrale. L'élève est dégoûté des études parce qu'il n'y voit qu'un moyen d'être reçu à l'examen ; l'interne se sent malheureux au collège parce qu'on l'y force à vivre dans « l'immobilité et le silence ».

Les chefs de l'Université sont moins hardis lorsqu'il s'agit des remèdes, leur situation officielle les oblige à la réserve ; sauf en matière de récréations ils n'osent parler que de mesures de détail. Mais leurs remarques portent en elles des conclusions. Voici comment nous voudrions les formuler :

Rendre la liberté à l'enseignement en réduisant le baccalauréat à son rôle primitif, qui est, non de régler les études à faire, mais seulement de contrôler les études faites ;

Rendre la liberté à l'éducation en permettant aux internes de parler et de se remuer comme on le permet à tous les autres enfants.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE SAINT-PÉTERSBOURG

L'Université de Saint-Pétersbourg s'est rouverte le 5/17 septembre, avec le même recteur et à peu près le même personnel enseignant. Le nombre des étudiants continue à diminuer. Au 1er janvier 1887, il y avait 2 627 étudiants; au 1er janvier 1888, il y en avait encore 2 123. Il n'y en a plus, en ce moment, qu'environ 1 600. La rentrée qui, les années précédentes, amenait en moyenne 600 nouveaux, n'en a fourni que 400 cette année. Ce résultat est en parti voulu, en partie seulement, il est vrai. L'État, ne pouvant assurer un emploi à tous les jeunes gens sortis de l'Université, a cherché à en restreindre le nombre, prétendant, non sans raison du reste, que beaucoup de ces jeunes gens instruits, inaptes au travail manuel et sans fortune, sont des recrues futures pour le nihilisme. Tel est le but principal du règlement du 4 août 1887, sur les conditions d'admission à l'Université.

Aux termes de ce règlement, ne peuvent être admis à suivre les cours que les jeunes gens ayant étudié dans les gymnases de la ville ou de l'arrondissement de Saint-Pétersbourg et dont les parents, ou les représentants dûment autorisés de ceux-ci, habitent la capitale et s'engagent, par écrit, à exercer sur eux une active surveillance. Les candidats, outre leur certificat d'achèvement d'études (*certificat de maturité*), doivent en produire un autre de l'établissement où ils ont étudié, attestant que leur caractère permet de compter sur eux pour l'avenir. La langue russe a un mot particulier pour cela : un certificat de bonne et solide espérance. De plus le prix de l'enseignement, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est beaucoup plus élevé qu'il n'était autrefois. Une partie de cet accroissement de recettes revient aux professeurs.

On a fait cependant une exception. Comme le recrutement des étudiants de la Faculté des langues orientales est plus difficile, on admet, pour cette Faculté, des étudiants venant de tous les points de la Russie, toujours à la condition d'avoir dans la ville un correspondant dûment autorisé des parents. On accorde aussi des facilités aux jeunes gens qui se logent à la *collegia*, annexée à l'Université, où les étudiants obtiennent un logement et la nourriture à des prix modérés, mais sont soumis à une active surveillance. Quant aux jeunes gens de race israélite, on n'en admet qu'un nombre très restreint, même dans le cas où ils se feraient orthodoxes.

La discipline est devenue très sévère. On cherche autant que possible à empêcher les réunions d'étudiants en dehors des leçons. On leur a enlevé la salle de lecture où ils pouvaient lire les journaux et revues que les éditeurs leur envoyaient gratuitement. Les doyens sont astreints à présenter des rapports sur l'assiduité et le travail des étudiants qui fréquen-

tent les conférences. Les séances d'expériences scientifiques sont fort suivies, les conférences littéraires le sont beaucoup moins.

Le personnel enseignant se compose de 65 professeurs — émérites, ordinaires et extraordinaires, — de 55 privat docenten, de 6 lecteurs pour les langues orientales. Ces lecteurs sont des sortes de répétiteurs qui exercent les étudiants à la pratique de la conversation ; ils sont tous originaires du pays dont ils enseignent la langue. Les lecteurs de langues modernes enseignent la langue et la littérature de leur pays et professent l'histoire de la littérature dans leur propre langue, tandis que les autres cours se font en russe. Ils sont en ce moment réduits à deux, un français et un anglais. Le lecteur allemand étant mort au printemps, c'est un privat docent qui remplit ses fonctions. Le lecteur italien, qui était en même temps consul du royaume d'Italie, ayant été déplacé, ses fonctions ont passé au professeur chargé de l'histoire des littératures occidentales.

L'Université de Saint-Pétersbourg ne possède, comme on sait, que quatre Facultés. Voici un aperçu de l'enseignement qui aura lieu cette année.

A la Faculté des lettres, les professeurs de philosophie étudieront la philosophie de Platon, et la philosophie de la nature.

L'enseignement général de la philologie classique s'inspirera en partie du *Manuel de philologie* de Salomon Reinach. On étudiera Théocrite, Thucydide, Lycurgue, le *Traité du sublime*, deux tragédies de Sophocle, pour le grec. En fait de latin, on expliquera Juvénal, une partie de l'*Énéide*, deux comédies de Plaute, Tacite, Cicéron (*De finibus*), Quintilien, le *Dialogue des orateurs*. On fera l'histoire des deux littératures, et l'on étudiera les mœurs antiques d'après les fouilles de Pompéi.

Un professeur enseignera le sanscrit et la grammaire comparée des langues indo-européennes. Un privat docent s'occupera spécialement de la langue lithuanienne.

Des cours seront consacrés à la langue et à la littérature russe à ses diverses époques. On étudiera la chronique de Nestor, les œuvres de Pouchkine et de Joukovski, on fera l'histoire de la littérature russe sous Catherine II et Alexandre Ier.

Le professeur chargé de l'histoire des littératures occidentales étudiera spécialement Petrarque et Dietrich de Berne. Comme il est chargé en même temps des fonctions du lecteur italien, il expliquera la grammaire italienne et traduira le *Roland furieux*. Des privat docenten s'occuperont de Byron, de Cervantes, et du roman au XVIe siècle, du vieux français et du vieil allemand.

Le cours d'histoire comprendra cette année l'histoire universelle jusqu'au IVe siècle, avant l'ère chrétienne, l'histoire de l'Europe occidentale pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'histoire des États du Nord au XVIe siècle, celle du siècle de Louis XIV et celle des croisades ; l'histoire russe jusqu'au XVe siècle ; celle de l'État moscovite pendant le XVIIe siècle ; l'histoire religieuse comprendra l'histoire de l'église orthodoxe jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II et l'histoire de l'église d'Occident, depuis le schisme jusqu'à la réforme.

Un professeur et un docent exposeront, l'un l'histoire de l'art grec et de l'art byzantin, l'autre, l'art des Égyptiens et des anciens peuples de l'Orient, surtout d'après le grand ouvrage de MM. Perrot et Chipiez.

En tout pour cette Faculté 15 professeurs, 18 docenten, 2 lecteurs.

La Faculté des sciences comprend des cours de mathématiques pures et appliquées, d'astronomie, de physique, de météorologie, de chimie, de zoologie, de botanique, de géologie, d'agronomie. Quelques-uns des professeurs sont des savants connus de toute l'Europe; MM. Mendelénef, Menchoutkine, Bekétov, etc. — 23 professeurs et 21 docenten.

La Faculté de droit n'offre rien de bien particulier. On y professe le droit romain, le droit russe, le droit civil, le droit de police, les finances, le droit pénal, la procédure civile et criminelle, le droit international, le droit canon, l'économie politique, la statistique, l'encyclopédie et la philosophie du droit. — 14 professeurs, 7 docenten. Les cours sont à peu près les mêmes tous les ans.

A la Faculté des langues orientales, on s'occupera cette année de la langue et de la littérature sanscrite, de la langue et de la littérature de la Perse. On enseignera l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arménien, le géorgien, les langues de la Turquie, de la Tartarie, de la Chine, de la Mandjourie, la littérature mongole et calmouke, et l'on fera l'histoire de l'Orient, — 10 professeurs, 6 docenten, 5 lecteurs.

Un grand nombre des membres du corps enseignant ont publié l'année dernière des livres, des brochures, des articles dans différentes revues russes et étrangères.

Dans la Faculté historico-philologique, M. Miniach, professeur de sanscrit, a publié entre autres le premier volume d'un grand ouvrage sur le *Bouddisme*. M. Karéiev, professeur d'histoire, a donné une nouvelle édition de ses *Questions fondamentales de la philosophie de l'histoire*, 2 volumes; M. Mudestov, une traduction du *Dictionnaire de l'antiquité classique* de Lubker et le second volume de sa traduction de Tacite. MM. Nézélénov, Chébor, Latychev, privat-docenten ont publié divers articles et brochures sur la littérature latine et les antiquités grecques. On doit à M. Syrkon plusieurs opuscules sur la langue roumaine et la langue bulgare et à M. Volter des travaux sur la langue et sur la littérature de la Lithuanie. MM. Morbzov, Forsten et Fleury ont fourni à divers recueils de nombreux articles sur les littératures étrangères contemporaines, les beaux-arts, etc.

Les opuscules des professeurs de la Faculté des sciences roulent sur des objets trop spéciaux pour qu'il soit facile de les énumérer. Contentons-nous de dire que MM. Sovétov et Dokoutchaev ont étudié le sol russe, au point de vue de l'agronomie, M. Ovsiannikov au point de vue de la géologie, MM. Mendéléiev, Menchoutkine et Konovalov ont publié des brochures sur la chimie, le premier a raconté son excursion en ballon pour observer l'éclipse du mois d'août 1887. M. Inostrantsev a écrit sur la zoologie, M. Voéikov sur la météorologie, MM. Gobi et Békétov poursuivent leurs recherches sur la botanique. MM. Pétri, Mikhaiov, Fortounatov, Lesgaft, Wédeinskii, Vélikii, Szimkéwicz, Glinka et Nikolskii ont fourni des articles étendus aux Revues spéciales.

La section des sciences mathématiques est moins riche. Il faut mentionner cependant les articles et brochures des professeurs Korkine, Bobylev, Possé, Glozenap, Markov, des docenten Borgman, Bronnov, Héséchus, Chwolson, et les travaux sur l'astronomie et la météorologie d'un privat-docent de la Faculté de droit, M. Kleiber.

Dans la Faculté de droit, l'ouvrage le plus important est le *Traité de*

droit international, de M. Martens, dont le troisième et dernier volume a paru cette année à Paris, tandis qu'on publiait une nouvelle édition perfectionnée du premier à Saint-Pétersbourg. Il faut mentionner en outre le travail de M. Serguéiévitch sur les serviteurs libres et serfs dans l'État moscovite, les considérations de MM. Foëkitskii et Serguéiévskii sur le droit pénal, l'étude de M. Berchadskii sur l'histoire de la population juive dans le gouvernement de Vilna. Le privat-docent Guéorguiévskii a traduit en russie le *Précis d'économie politique* de M. Levasseur. On doit aussi divers opuscules à MM. Duvernoy et Lutkine.

Dans la Faculté des langues orientales, les travaux sont plus nombreux encore : MM. Vassiliev, Pozdnéier, Ivanovskii, Guéorguévskii se sont occupés de la Chine, de la Mongolie et du Bouddisme, M. Péchtchourov a publié un *Dictionnaire chinois-russe*. Il faut citer encore les travaux de M. Joukovskii sur la Perse, ceux de M. Smirnov sur le Khanat de Crimée, de M. Tsagarelli sur la Géorgie, de M. Saléman sur les langues de la Perse et de la Turquie, divers opuscules de M. Véssétovskii et du baron Rosen, les livres élémentaires pour l'étude du chinois et du turc, de MM. Soutchkoun et Abdourrahman, etc.

L'activité littéraire est grande, comme on voit, à l'Université de Saint-Pétersbourg. Mais l'Université est mal notée dans les hautes sphères gouvernementales. Elle a profité de l'occasion que lui offrait le danger auquel viennent d'échapper l'Empereur et la famille impériale pour protester de leur loyalisme. Le corps enseignant a adressé à ce propos une adresse de félicitations à l'Empereur, et le jour où la famille impériale est rentrée à Pétersbourg et s'est rendue à la cathédrale de Kazan, pour remercier Dieu d'avoir échappé au danger, les étudiants se sont fait remarquer au milieu de la foule qui encombrait la vaste place, par leurs cris d'enthousiasme, au point que l'Impératrice, qui avait les larmes aux yeux, leur a jeté un de ses gants et un mouchoir, dont ils se sont partagé les morceaux. Il faut espérer que la paix est faite, pour le moment du moins.

LETTRE DE GENÈVE

M. Charles Le Fort est mort le 29 août 1888, à l'âge de 67 ans. Il avait été longtemps professeur de droit romain à l'Académie de Genève; mais les travaux qui ont fait sa réputation se rapportent à notre histoire locale. Descendant d'une vieille famille de magistrats, et fier de ses ancêtres qui avaient longtemps siégé aux premières places dans les conseils de la petite République aristocratique de Genève, M. Le Fort s'était donné tout entier à ses recherches sur le passé de sa patrie.

Son principal ouvrage est le *Régeste genevois*, répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, avant l'année 1312. (Genève, 1866, 542 pages in-4°, avec une carte du diocèse de Genève et quelques tableaux généalogiques.) Les mentions rares et courtes qu'on trouve de Genève chez les écrivains de l'antiquité et dans les textes des temps mérovingiens et carolingiens, occupent les premières pages de ce livre. A partir de la fin du second royaume de Bourgogne (1032) et pendant les trois siècles qu

suivent, les chartes abondent; le Régeste les analyse une à une. Les aperçus et résumés historiques que M. Le Fort a placés en préambule, en tête des chartes de chaque épiscopat, sont ce qui a été publié de mieux sur cette période de l'histoire de notre pays.

Genève n'a pas eu de chroniqueurs au moyen âge, tandis que la Savoie en a compté plusieurs. L'éveil intellectuel a été tardif dans notre ville; et M. Henri Bordier, au cours d'une discussion qu'il soutenait un jour avec un de nos érudits, bon patriote, lui disait sans ambages et d'un ton net et ferme : « Durant tout le temps du moyen âge et jusqu'à Bonivard, Genève n'a pas eu un seul auteur, un seul pauvre chroniqueur, un simple hagiographe, pas même quelque petit rimailleur, à peine un copiste qui se soit recommandé en nous laissant des manuscrits. En 1478, sont arrivés des imprimeurs, des étrangers, bien entendu; nous avons une quarantaine d'ouvrages qu'ils ont édités sous l'épiscopat [c'est-à-dire avant 1535]. Y a-t-il dans le nombre quelque ouvrage du cru? Pas seulement une préface. »

Tout changea au XVIe siècle, quand Genève proclama son indépendance, en foulant aux pieds les vieux droits du duc de Savoie, et se rallia à la Réforme. On vit paraître des rimailleurs : Jean Gachi, Jean Desprez, Jacques Gruet; et surtout des chroniqueurs : Jeanne de Jussie, Antoine Froment, Bonivard, Michel Roset. Deux de ces derniers étaient des écrivains de marque, et leurs livres ont eu plus d'une édition dans notre siècle. Mais dans celui où ils ont vécu, les œuvres historiques étaient considérées comme des armes de parti. L'indépendance de la république tenait à si peu de chose, que les conseils tenaient à envelopper du secret diplomatique tous les souvenirs du passé de la petite ville. Bonivard avait été un historiographe payé par le gouvernement, et ses *Chroniques* sont demeurées manuscrites pendant près de trois cents ans. Michel Roset avait été le premier magistrat de Genève; ses *Chroniques*, qui ont toujours été fort estimées, ne sont pas encore imprimées à l'heure qu'il est. Savyon et David Piaget, auteurs qui appartiennent à une autre génération, n'ont pas eu non plus le plaisir de voir leurs *Annales de Genève* paraître au jour. Pierre Perrin, en 1633, qui s'était permis d'écrire un ouvrage sur l'histoire de son pays, et qui avait porté son manuscrit, non pas chez un imprimeur, mais chez un relieur, fut arrêté, mis en prison, et vertement repris par les magistrats, qui lui reprochèrent « d'avoir voulu faire du docteur; il devait savoir qu'il n'appartient à personne de mettre la main à l'histoire que par autorité du Conseil. » — Si le Conseil était si chatouilleux, c'est qu'il craignait, comme on l'a très bien remarqué, qu'on n'exposât d'une main malhabile les droits de la république. Un grand procès de droit féodal était toujours pendant entre la seigneurie de Genève et la maison de Savoie : il se prolongea pendant 219 ans, de 1535 à 1754. A cette dernière date, la cour de Turin renonça, de guerre lasse, à des prétentions surannées, en s'arrangeant pour obtenir quelques compensations réelles; mais tant que cette espèce de quittance définitive n'avait pas été donnée, c'est à juste titre que les magistrats éprouvaient instinctivement de l'alarme, quand un citoyen fouillait les anciens documents et se préparait à mettre au jour le fruit de ses recherches; car les prétentions de la ville de Genève a une indépendance absolue étaient évidemment contraires au droit historique.

La première Histoire de Genève, imprimée, a été celle de Spon,

publiée en 1680. Elle eut un grand succès ; et seule de toutes celles qui ont paru, elle a eu plusieurs éditions. La dernière et la meilleure est celle que donna en 1730 Jean-Antoine Gautier, secrétaire d'État, grande et belle édition en deux volumes in-4°. Gautier a complété et rectifié son auteur en d'amples notes qui, au dire des connaisseurs, valent mieux que le texte.

Leti (1686), Bérenger (1772-73), Picot (1811), Thourel (1832-33), Jullien (1843-66), Pictet de Sergy et Gaullieur (1845-56), ont publié comme Spon des Histoires de Genève qui embrassent toutes les destinées de notre ville, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque contemporaine de ces divers auteurs. Jean-Jacques Rousseau, pendant son séjour dans le val de Moutiers, avait commencé la rédaction d'une Histoire de Genève ; on a publié la plus grande partie du manuscrit qu'il a laissé.

L'école historique moderne, l'école critique et documentaire, s'est constituée à Genève il y a cinquante ans. Elle avait eu deux précurseurs, Grenus et Galiffe, qui, de leur vivant, avaient été très justement mécontents du peu de cas que leurs contemporains faisaient de leurs travaux, lesquels sont aujourd'hui fort estimés (*Extraits des registres du Conseil de Genève*, deux volumes publiés par Grenus en 1815 et 1823 ; — *Notices généalogiques*, publiées par Galiffe, en trois volumes, de 1829 à 1836). En 1838, la fondation de la Société d'histoire de Genève a donné un centre à un groupe de travailleurs désintéressés, patriotes et studieux, parmi lesquels, à côté de M. Charles Le Fort, il faut citer MM. Édouard Mallet, Rilliet-de-Candolle et Amédée Roget.

M. Édouard Mallet, qui, malheureusement, est mort dans la force de l'âge, a publié d'excellents mémoires sur cette période de notre histoire qu'on appelle l'époque épiscopale. Comme M. Le Fort, il avait accumulé des matériaux immenses, dont il n'a eu le temps de mettre en œuvre que la moindre partie.

M. Rilliet-de-Candolle a écrit plusieurs monographies du plus grand mérite, sur Jeanne de Jussie, Calvin, Servet, sur le rétablissement du culte catholique à Genève ; une histoire de la restauration de la République en 1814 : œuvres d'un maître, morceaux parfaits dans leur genre, et qui ont donné, quoiqu'ils fussent isolés et rares, la plus haute idée du talent de M. Rilliet, et le plus vif regret de ce que cet esprit si solide et si distingué n'ait pas été plus fécond.

M. Roget a fait des recherches sur les quatre derniers siècles de notre histoire ; mais il a exploré essentiellement cette partie de nos annales pendant laquelle la présence de Calvin a donné à notre ville une importance européenne. Puisé à la source même, avec une compétence indiscutable et une sincérité absolue, son récit semble être la voix de l'impartiale postérité, que Calvin et ses adversaires avaient attendue pendant trois cents ans. Le style même de M. Roget, qui écrit sans prétention, plaît par sa bonhomie narquoise, son agreste rondeur et sa franche simplicité.

A côté de ces hommes éminents, un certain nombre de collaborateurs utiles ont étudié beaucoup de chapitres de l'histoire de Genève. La Société d'histoire a publié plus de vingt volumes de Mémoires ; elle en a en ce moment quelques autres sous presse et en préparation. Elle a été longtemps dirigée par M. Charles Le Fort ; elle le sera après lui par un groupe d'érudits distingués, parmi lesquels il faut citer M. le professeur Pierre Vaucher, M. Théophile Dufour, M. Édouard Favre.

M. Bouvier, professeur à notre Faculté de théologie, vient de publier une notice biographique sur un de ses collègues, M. Chastel (1), maître bienveillant et réservé, laborieux et timide, de qui quelques centaines de pasteurs, à Genève et en France, tiennent aujourd'hui tout ce qu'ils savent d'histoire ecclésiastique. Cette abondante et copieuse biographie est une des lectures qui donnent la plus juste idée de la Genève du XIX[e] siècle, et de la manière plus ou moins heureuse dont les fils de Calvin concilient leurs anciennes traditions avec les idées des temps nouveaux,

M. Chastel, mort à 84 ans en février 1886, a eu une vie très longue, et en définitive vraiment heureuse, quoiqu'il ait eu sa part des traverses humaines. « On peut, dit le livre des Proverbes de Salomon, hériter de ses pères une maison et des richesses; mais une excellente femme est un don de l'Éternel. Celui qui la trouve, trouve le bonheur. » M. Chastel a eu le double lot : le riche héritage des pères, et le don de l'Éternel. On lira avec intérêt, dans le livre de M. Bouvier, les lettres du jeune homme à sa fiancée. M. Chastel était pasteur à cette époque de sa vie; conformément aux vieilles coutumes de l'église de Genève, il faisait la visite de toutes les familles de son quartier. Avant de devenir professeur dans un séminaire protestant, et de préparer ses élèves au ministère évangélique, il avait lui-même charge d'âmes ; et dans l'exercice de ses fonctions, il se montrait consciencieux comme toujours. On le voit dans ses lettres raconter ses courses, et se juger lui-même avec un esprit clair et net, qui ne surfait rien, ni son propre mérite ni les résultats de ses efforts :

« Je viens de recommencer la visite de ma paroisse, que je pousse vigoureusement. Dans mon cabinet, j'ai beau essayer de fixer mes pensées sur mes travaux, elles prennent le vol vers Russin (village à deux lieues de Genève; sa fiancée y passait le printemps à la campagne) d'où elles reviennent douloureusement se fixer dans ma solitude; mais en montant et descendant des étages, en passant en revue une foule de figures, quelquefois assez curieuses à observer, en m'évertuant à leur adresser quelques paroles édifiantes, et quelques mots d'amitié, je m'étourdis, je pense moins à vous ; je sens en un mot que ce régime me convient, et je veux y persévérer. Cependant je ne puis quelquefois m'empêcher de rire dans ma barbe du singulier métier que je fais là. Quand il y a des conseils ou des consolations à donner, des enfants à exhorter ou de qui m'informer, des âmes élevées et religieuses avec qui sympathiser, même des poupons à caresser, je ne regrette point mon temps; mais coucher des noms sur un registre, entendre parler de la pluie et du beau temps, écouter d'interminables récits de maladies depuis la première jusqu'à la quatorzième (comme chez une femme que je visitai hier, et qui date sa vie de cette manière-là), entendre force médisances, découvrir force vices, et surtout force petitesses, s'il n'y avait là le plaisir de l'observation et l'avantage d'apprendre un peu à connaître le monde, je ne saurais quel nom donner à cette occupation. Je prends donc le parti de parcourir ma paroisse comme une galerie de portraits moraux, m'arrê-

(1) Etienne Chastel. *Mélanges historiques et religieux*, précédés d'une notice biographique par A. Bouvier. Paris, librairie Fischbacher, 1888. CCXCVI et 595 pages grand in-8°, avec portrait.

tant devant les figures qui me plaisent, et m'amusant, en passant, des figures grotesques. Dieu veuille m'empêcher d'oublier que malgré l'aridité du champ, je dois m'efforcer d'y répandre quelques semences de piété, de charité et d'amour. »

Quelques jours après, le jeune ecclésiastique traite une question de morale qui était pour lui à l'ordre du jour : la solution qu'il indique est là meilleure sans doute; et si la théorie en pareil sujet est de peu de valeur, M. Chastel et sa digne compagne, en cinquante ans de mariage, ont prêché d'exemple :

« Je trouve que vous traitez légèrement une aussi grave et profonde question que celle des devoirs des maris et des femmes. Il y a trois manières différentes de résoudre la question. Le système de la monarchie absolue : c'est celui des Turcs, des anciens Romains, et un peu celui du catéchisme. Le système de la monarchie tempérée : c'est celui des Anglais et des Genevois; enfin le système démocratique ou révolutionnaire, où la femme commande, et se révolte si elle ne peut commander, c'est celui de la France. Aucun de ces systèmes ne vaut rien selon moi. Mais n'être qu'un cœur et qu'une âme, en sorte qu'on ne sache qui commande et qui obéit, voilà, ma chère Clary, comment j'entends le mariage, voilà comment je veux vivre avec vous. J'ai reçu vos feuilles de lierre, je les conserve comme un gage de notre éternel attachement. »

M. Chastel, on vient de le voir, n'avait pas confiance dans la démocratie et la révolution; il ne les aimait, ni au foyer domestique, ni dans le petit ménage politique de la République turbulente où il demeurait. Quand le parti radical fut le maître à Genève, en 1848, M. Chastel, qui était bibliothécaire, fut destitué. Quelques années auparavant, il avait eu à soutenir les assauts d'un parti opposé. Il était libéral en théologie, et vivait à une époque de réaction ecclésiastique; dès les premiers mois de son professorat, on suspecta ses opinions, on l'accusa de rationalisme, et bientôt sa position fut menacée. Athanase Coquerel, alors étudiant, écrivait à ce sujet à son père : « Tout le monde s'en est mêlé : les journaux vaudois et genevois; les dames, qui sont les unes pour M. Chastel, les autres contre lui, avec un acharnement souvent ridicule. » La Compagnie des pasteurs était chargée par la loi de surveiller l'enseignement de la Faculté de théologie : bien conduite par quelques meneurs habiles, elle termina sa délibération par l'ordre du jour, « se confiant *pour l'avenir* en la sagesse de M. Chastel ».

Cette sagesse, à laquelle on faisait appel, ne manqua point au professeur. Rebuté à droite et à gauche, se sentant isolé dans ses convictions, il se retrancha dans son cabinet de travail comme dans une forteresse, et laissa le temps agir. Il publia des ouvrages qui ne furent pas sans succès : son *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, couronnée par l'Académie des inscriptions; et ses *Études historiques sur la charité dans les premiers siècles chrétiens*, couronnées par l'Académie française. Ce sont des livres estimés; le même éloge est dû à sa grande *Histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours*, en cinq volumes : il y a résumé l'enseignement qu'il avait donné pendant quarante ans dans ce qu'on appelle à Genève l'Auditoire de théologie. A la fin de sa vie, le succès était complet : l'estime publique, lentement accumulée, avait fini par faire à cet homme de cabinet une espèce de

popularité dans son pays. Dans des centaines de presbytères, épars dans la Suisse romande, les Cévennes et le Midi, et tous les pays protestants de langue française, il avait d'anciens élèves qui lui garderont toute leur vie un souvenir reconnaissant.

Le volume de *Mélanges*, qu'on vient de publier, fera apprécier aux lecteurs qui ne l'ont pas connu, le talent de M. Chastel, son esprit judicieux, ses recherches variées (sur *le Martyre dans les premiers siècles de l'Eglise*, sur *l'Eglise romaine considérée dans ses rapports avec le développement de l'humanité*, sur *les Conciles réformateurs du XVe siècle*, etc.). Mais la notice biographique écrite par M. Bouvier est une page d'histoire au moins aussi intéressante.

Sainte-Beuve a très bien caractérisé le groupe intellectuel auquel M. Chastel se rattache : « Regardez-y bien, disait-il ; tous ces Genevois de la vieille souche ont finesse, modération, une certaine tempérance, l'analyse exacte, patiente, plus de savoir que d'effet, plus de fond que d'étalage ; et quand ils se produisent, ils ont du dessin plutôt que de la couleur ; ils poussent la patience jusqu'à la monotonie ; ils sont ingénieux, mais sans une grande portée. Une teinte grise les environne ; aucun rayonnement ne les dénonce au dehors ; pour les apprécier, il faut venir chez eux et vivre avec eux. Je les définis une tribu intellectuelle née de Calvin, restée très morigénée en s'émancipant, philosophisée d'ailleurs ; mais où, même avec la liberté de penser acquise, il se sent beaucoup de circonspection, de réserve, et une sorte de contrainte. »

Ce sont les Genevois du XVIIIe siècle, les savants et les théologiens contemporains de Voltaire, que Sainte-Beuve dépeignait ainsi ; mais leur race a des traits si persistants et si marqués, M. Chastel a été un homme si fidèle à toutes les traditions de sa ville natale, que je n'ai eu que quelques mots à effacer en copiant cette page, pour y retrouver le portrait ressemblant du collègue que nous avons perdu et que nous aimions tous. Un seul trait y manque, et c'est celui que je viens de dire : le don de se faire aimer des siens. M. Chastel était un homme de cœur, une âme sensible sous son enveloppe de froideur ; et comment, sans cela, eût-il été un bon professeur de théologie ?

EUGÈNE RITTER.

LETTRE DE RENNES

LA VERSION LATINE AU BACCALAURÉAT

Les dernières sessions de baccalauréat (juillet et novembre 1888), à la Faculté des lettres de Rennes, ont donné, pour l'épreuve de la version latine, des résultats si caractéristiques que je crois nécessaire de les signaler. Chargé depuis cinq ans de la correction de cette épreuve, j'ai pu constater déjà bien souvent l'extrême faiblesse des candidats ; jamais elle n'avait été aussi générale que cette année, ni aussi inquiétante.

Les sujets de composition étaient très courts et très faciles : deux textes de Tite-Live, d'une syntaxe très simple. Le fait que celui du mois de novembre a été jugé difficile par les candidats, était à lui seul très significatif; la valeur des compositions l'a été bien autrement encore.

Le nombre des admissibles, pour ces deux sessions, bien qu'inférieur à la moyenne ordinaire dans cette académie, ne l'a pas été cependant aussi sensiblement qu'on pourrait le croire d'après ce que je viens de dire. Et cela pour deux raisons. D'abord on a usé de la plus grande indulgence. Puis un grand nombre de candidats commencent à réussir très convenablement dans la composition de langues vivantes, et se sont rachetés ainsi, notamment par le thème anglais. Voici donc, pour citer un exemple précis, non pas la proportion des admissibles et des ajournés, mais les notes mêmes de la version pour le département d'Ille-et-Vilaine, au mois de novembre : 97 copies ; — 4 assez bonnes, 23 passables, dont une moitié très douteuse ; soit 27 admissibles, plusieurs à l'extrême limite ; 70 au-dessous de la moyenne, dont 26 absolument nulles (1). — Et ces chiffres, je le répète, ne prennent toute leur valeur que si l'on sait que la Faculté, loin de montrer de la sévérité, a reculé les limites de l'indulgence.

La proportion des compositions mauvaises, même entre celles-ci celle des compositions nulles, est restée malgré tout, on le voit, fort élevée. Surtout ceci m'a paru digne de remarque : la plupart des faux sens, des contresens, il faut bien le dire aussi, des non-sens, avaient pour cause une entière ignorance des règles les plus élémentaires de la syntaxe, et, pis encore, souvent même de la conjugaison ou de la déclinaison. Un grand nombre de candidats, par exemple, ne savent pas distinguer un subjonctif d'un indicatif ; ignorent les formes du premier de ces modes, n'en comprennent pas les emplois les plus communs.

Il n'est pas surprenant après cela que les explications, à l'examen oral (2), aient été de la même faiblesse. La page la plus facile de Cicéron ou de Tite-Live offre aux candidats d'inextricables difficultés ; ils se perdent, dès les premiers pas, dans la construction d'une période, si peu compliquée soit-elle.

Il serait intéressant de savoir si les résultats ont été les mêmes dans les autres académies. M. Bayet souhaitait récemment (3) que les assemblées de Faculté fussent invitées à donner leur avis sur la situation de l'enseignement secondaire ; et je crois qu'en effet cela serait fort utile. On voit, d'après les faits qui précèdent, quelle pourrait être, je pense, en ce qui concerne le latin, la réponse de la Faculté des lettres de Rennes.

Si pareille faiblesse avait été constatée à la fois dans toutes les académies, une conclusion s'imposerait : il arrive dès à présent aux examens une génération qui, depuis les premières classes, a été formée d'après un plan d'enseignement nouveau ; dès cette année, on pourrait dire : cette génération d'élèves ne sait pas le latin.

La question du latin, après avoir été très vivement agitée, semble

(1) Je prends pour exemple l'un des départements de l'académie où les candidats sont certainement le mieux préparés. Le lycée de Rennes a un personnel d'élite ; les élèves de l'institution ecclésiastique reçoivent aussi un bon enseignement. — J'ai corrigé pour ma part une moitié du nombre total des copies de l'académie ; celles qui étaient échues à mes collègues n'étaient naturellement pas meilleures.

(2) Il y a eu, bien entendu, de très honorables exceptions. Ainsi au mois d'août un élève du lycée de Brest expliquait aussi bien qu'eût pu le faire un de nos meilleurs rhétoriciens d'autrefois.

(3) *Revue internationale de l'Enseignement*. Septembre 1888.

pour le moment un peu assoupie; il ne faudrait pas croire cependant qu'elle soit résolue. Je me garderai bien de la réveiller dans une aussi courte note, bien que j'aie sans doute mon avis, comme tout le monde. Je ne veux tirer des faits qui précèdent qu'une leçon; mais il me semble que cette leçon a son importance. Rien, dans l'enseignement, n'est plus précieux que le temps, à une époque surtout où les programmes, quoi qu'on fasse, seront forcément toujours assez chargés; en perdre une partie, une bonne partie, serait déplorable. Or c'est temps perdu que tout le temps consacré à une étude, quelle qu'elle soit, qu'on ne poussera pas assez loin pour en tirer un profit sérieux et durable; et peut-on soutenir qu'on a tiré un profit de l'étude du latin, si l'on est incapable de se reconnaître dans une page, fût-ce la plus facile, du *De Senectute* ou du *Pro Milone*, du *Catilina* ou du *Jugurtha?* Tous les élèves ajournés à la session d'août et à celle de novembre par la Faculté des lettres de Rennes, une partie même de ceux qui ont été admis étaient dans ce cas; ces élèves avaient perdu le temps qu'ils avaient consacré dans leurs classes à l'étude du latin.

A. PUECH,

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes.

INAUGURATION

DE L'INSTITUT PASTEUR

Le 14 novembre, a eu lieu, à une heure et demie, l'inauguration solennelle de l'Institut Pasteur, élevé avec le produit d'une souscription publique. La cérémonie était présidée par M. Carnot, président de la République, accompagné de M. Méline, président de la Chambre des députés; de M. Floquet, président du Conseil, ministre de l'intérieur; de M. Édouard Lockroy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; de M. Peytral, ministre des finances; de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie et de M. Viette, ministre de l'agriculture.

Un grand nombre de membres du corps diplomatique, de notabilités scientifiques, littéraires et politiques assistaient à cette solennité.

Après une brève allocution de M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Grancher a prononcé un intéressant discours; après avoir tracé l'historique de la méthode Pasteur, le savant maître continue en ces termes :

« Il existe aujourd'hui, en comptant celui de Paris, plus de vingt instituts antirabiques disséminés dans le monde entier. Il y en a sept en Russie : à Odessa, Saint-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Charkow, Samara et Tiflis; cinq en Italie : à Naples, Milan, Turin, Palerme, Bologne, ces deux derniers créés récemment et dotés par le roi; un à Vienne, un à Barcelone, un à Bucharest, un à Rio-de-Janeiro, un à la Havane, un à Buenos-Ayres; enfin à Chicago et à Malte, deux nouveaux laboratoires sont en voie d'organisation.

L'institut antirabique de Paris est en relation suivie avec ces laboratoires, dont les chefs sont tous venus, sauf deux, étudier ici la méthode de M. Pasteur pour l'appliquer à leurs malades avec ses perfectionnements progressifs.

Dès l'origine, nous avons classé nos malades en trois tableaux A, B et C. Le tableau A contient toutes les personnes mordues par des animaux reconnus enragés par preuve expérimentale absolue. Dans le tableau B sont inscrites toutes les personnes mordues par des animaux déclarés enragés par certificat de vétérinaires; c'est le tableau le plus chargé. Enfin, le tableau C contient toutes les personnes mordues par des animaux suspects de rage. La suspicion résulte ici des circonstances mêmes de la morsure. Un chien inconnu traverse un village, y mord plusieurs enfants et des animaux : chiens, moutons; puis disparaît. Si les personnes mordues se présentent au laboratoire, nous les inscrivons sur le tableau C. En fait, ce tableau est de plus en plus restreint : car notre sélection est

de plus en plus sévère, de telle sorte que je crois pouvoir affirmer que 98 p. 100 des personnes admises à la vaccination ont été mordues par des animaux enragés.

Notre statistique générale comprend donc trois tableaux A, B et C réunis en un seul. Elle se subdivise en statistique particulière à chacun des tableaux A, B et C, et en statistique spéciale pour les morsures de la tête et de la face, des mains, des membres et du tronc.

Pour ne point fatiguer inutilement votre attention, je ne prendrai que quelques chiffres. Les *Annales de l'Institut Pasteur* qui publient les tableaux mensuels donneront les tableaux complets.

Le nombre des personnes traitées à Paris pendant les années 1886-1887 et la première moitié de 1888 s'élève à 5 374. En 1886, où l'affluence des étrangers était considérable, nous avons inoculé 2682 personnes, 1 778 en 1887 et 914 jusqu'au 1er juillet 1888.

Le taux de la mortalité, en comptant tous les morts, même ceux pris de rage le lendemain du traitement est, pour 1886, de 1,34 p. 100, pour 1887 de 1,12 et pour 1888 de 0,77 (1).

Mais il convient d'écarter des tables de la mortalité les personnes qui succombent à la rage dans les quinze jours qui suivent le traitement, car la vaccination pour être efficace doit être achevée avant que l'incubation du virus du chien mordeur ait commencé dans les centres nerveux. Or, le virus de la rage commune, porté directement à la surface du cerveau d'un chien, y incube pendant quinze ou dix-huit jours avant d'y produire ses effets.

Chez les malades qui succombent à la rage dans la quinzaine qui suit le traitement, celui-ci a été inutile, parce qu'il a été trop tardif; mais il n'a pas été mis en échec, parce que les conditions de son efficacité n'étaient point réalisées.

En opérant cette défalcation, que pas un médecin ne saurait nous refuser, le taux de la mortalité, malgré le traitement, tombe pour 1886 à 0,93 p. 100, pour 1887 à 0,67 p. 100 et pour 1888 à 0,55 p. 100.

Ces chiffres sont sensiblement plus faibles que les premiers, puisque la mortalité reste toujours au-dessous de 1 p. 100. Mais les uns et les autres donnent une mortalité progressivement décroissante alors que notre choix des personnes admises au traitement est de plus en plus sévère.

Messieurs, cette décroissance dans la mortalité tient aux perfectionnements progressifs apportés à la première formule de traitement. Nous faisons un traitement plus énergique, plus prolongé, plus intensif, pour prendre le mot de M. Pasteur qui a fait tant de bruit, et le traitement reste inoffensif. Cette efficacité, différente de la vaccination antirabique selon telle ou telle formule, est la preuve la plus certaine de sa valeur thérapeutique. Les savants russes qui combattaient la vaccination antirabique à Odessa et à Saint-Pétersbourg le jugèrent ainsi et cessèrent toute opposition, lorsque M. Gamaleia leur eut montré deux tables de mortalité fort différentes selon la méthode employée.

A Odessa, le traitement simple appliqué à 136 personnes a donné une mortalité de 5,88 p. 100, tandis que le traitement intensif appliqué à 997 personnes a donné une mortalité de 0,80 p. 100.

(1) Tous les chiffres de la statistique de 1888 ont été relevés sur nos registres à la date du 31 octobre.

M. le docteur Bujwid, chef du laboratoire de Varsovie, a fait de son côté les mêmes observations. M. Bujwid, qui assiste à cette séance, ne me contredira pas si je dis que, quand il vint à Paris y étudier la vaccination antirabique, il était fort sceptique. Élève de Koch, et déjà très habile technicien en microbie, il travailla avec nous plusieurs mois, puis, dans son laboratoire privé à Varsovie, il pratiqua les inoculations antirabiques.

M. Bujwid étudia le traitement simple, en s'arrêtant à la moelle, de six jours. 195 personnes vaccinées donnèrent une mortalité de 4,1 p. 100. Au contraire, le traitement intensif appliqué à des malades choisis sévèrement parmi ceux dont la morsure était réellement dangereuse (30 étaient mordues au visage dont 4 par des loups enragés) a donné les résultats les meilleurs : sur 370 personnes vaccinées jusqu'au 1er septembre il n'y a pas eu de mort, de sorte que M. Bujwid, longtemps incrédule, est devenu un partisan très convaincu de la méthode.

Nos statistiques particulières, dressées pour chaque tableau A, B et C, conduisent aux mêmes conclusions. La mortalité, dans le tableau A, qui ne contient que des personnes dont la morsure était sûrement virulente, ne diffère pas sensiblement de la mortalité du tableau C, qui comprend les personnes mordues par des animaux simplement suspects. Pour les trois années 1886, 1887 et 1888, la mortalité dans le tableau A est de 1,36 p. 100, en comptant toutes les morts, et de 1,09 en ne comptant que les morts survenues quinze jours après le traitement. Dans le tableau C, cette mortalité est de 1,30 p. 100 ou de 0,54. Cette similitude dans le chiffre de la mortalité pour deux tableaux en apparence si différents, prouve deux choses : 1° que le très grand nombre des animaux mordeurs, dits suspects, étaient bel et bien atteints de rage; 2° qu'il y a lieu de traiter avec la même sévérité les personnes des tableaux A et C.

Les statistiques spéciales dressées séparément pour les morsures du visage, des mains ou des membres, témoignent à leur façon de l'efficacité de la vaccination antirabique. On sait que dans les anciennes statistiques, la mortalité moyenne de toutes morsures était évaluée à 10, 15 ou 20 p. 100, selon les observateurs, et que la mortalité par morsure faite à la tête ou au visage s'élevait de 80 à 88 p. 100. Dans nos tableaux, la mortalité après la morsure à la tête ou au visage est de 3,84 p. 100 si on compte toutes les morts ; elle est en réalité de 1,82 p. 100 si on écarte les morts survenues dans la quinzaine qui a suivi le traitement. Ainsi, dans ce genre de morsure, la moitié des morts survient dans les quinze premiers jours après le traitement, ce qui est une nouvelle preuve de leur gravité exceptionnelle. Mais, cette période dangereuse passée, le traitement est presque aussi efficace pour elles que pour les morsures communes. Nous nous expliquons ce résultat par la vaccination particulièrement énergique donnée aux personnes mordues à la tête ou au visage.

L'écart du chiffre réel de notre statistique : 1,82 p. 100, et des chiffres des statistiques classiques, 80 et 88 p. 100, est tellement considérable qu'il est impossible de méconnaître l'intervention bienfaisante du vaccin antirabique.

Les statistiques étrangères concordent avec les nôtres :

A Saint-Pétersbourg, le laboratoire fondé par S. A. I. le prince Alexandre d'Oldenbourg, et entretenu à ses frais, a vacciné, depuis le 13 juillet 1886 jusqu'au 13 septembre 1888, 484 personnes. La mortalité moyenne a été de 2,68 p. 100.

Des renseignements fournis par M. le docteur Kraiouchkine, médecin de la station antirabique, il résulte que la mortalité, un peu plus élevée que la nôtre, de cette statistique s'explique par la gravité extrême des morsures.

A Odessa, dans le laboratoire dirigé par M. le professeur Metchnikoff, M. le docteur Gamaleïa a vacciné :

En 1886, 324 personnes par divers traitements simples. Mortalité : 3,39 p. 100.

En 1887, 345 personnes par le traitement intensif. Mortalité : 0,58 p. 100.

En 1888, 364 personnes par le traitement intensif. Mortalité : 0,64 p. 100.

Pendant ces trois années, 1 135 personnes ont subi le traitement antirabique avec une mortalité moyenne de 1,41 p. 100.

A Moscou, l'Institut antirabique fondé sous les auspices du prince Dolgoroukow a vacciné :

En 1886, 107 personnes par le traitement simple. Mortalité : 8,40 p. 100.

En 1887, 280 personnes par le traitement intensif. Mortalité : 1,27 p. 100.

En 1888. 246 personnes par le traitement intensif. Mortalité : 1,60 p. 100.

A Varsovie, M. Bujwid a inoculé :

297 personnes par divers traitements simples. La mortalité moyenne a été de 3 p. 100.

370 personnes avec la méthode intensive. La mortalité, jusqu'ici, est nulle. (Déjà seize mois se sont écoulés depuis le commencement de l'application de cette méthode et deux mois depuis le traitement du dernier malade.)

A Samara, le docteur Parchenski a vacciné 53 personnes, dont 4 mordues par des loups. La mortalité, ici fort élevée : 5,67 p. 100, s'explique par le traitement insuffisamment énergique et insuffisamment prolongé, ainsi qu'il résulte des renseignements fournis par une lettre du docteur Parchenski.

A Charkow, et probablement pour les mêmes raisons, mais nous manquons de renseignements précis, M. le docteur Protopopoff a vacciné 233 personnes avec une mortalité de 3,80 p. 100.

A Milan, M. le docteur Baratieri a vacciné 335 personnes, 2 sont mortes malgré le traitement. Mortalité : 0,60 p. 100.

A Palerme, M. le professeur A. Celli a vacciné, du 1er mars au 30 septembre 1888, 109 personnes sans insuccès.

A Naples, M. le professeur Cantanni, assisté de MM. les docteurs Vestea et Zagari, a dû fermer son laboratoire, faute de subsides de la municipalité, de janvier à août 1888.

Dans cette ville, les adversaires de M. Pasteur, très nombreux, avaient réussi, malgré un vote de confiance et d'encouragement de l'Académie, à ébranler l'opinion publique et à indisposer la junte municipale contre la méthode de M. Pasteur. Mais pendant cette période de sept mois, 9 morts par rage étant survenues à Naples, la municipalité a promis un subside, le gouvernement et la province de Naples en ont promis d'autres, et le laboratoire a été ouvert de nouveau. Il est aujourd'hui en plein fonctionnement.

246 personnes ont été vaccinées à Naples, 199 depuis le jour de l'ouverture du laboratoire (22 septembre 1886) jusqu'à janvier 1888 et 34 depuis la réouverture. La mortalité après vaccination est de 1,5 p. 100.

A la Havane, dans l'Institut antirabique de M. le docteur Santos Fer-

nandez, M. le docteur Tamayo a inoculé 170 personnes, parmi lesquelles 50 mordues par des animaux dont la rage était certaine. La mortalité est de 0,60 p. 100.

A Rio-de-Janeiro, dans la station vaccinale due à l'initiative de S. M. l'empereur du Brésil, M. le docteur Ferreira dos Santos a vacciné 53 personnes. Jusqu'à présent il n'a pas d'insuccès.

Messieurs, je ne puis passer sous silence la statistique du département de la Seine qui, chaque année, est l'objet d'un rapport spécial au Conseil d'hygiène et de salubrité. Le rapport pour 1887 a été fait par M. le docteur Dujardin-Beaumetz, qui a pris ses documents à la préfecture de police, et, pour ce qui concerne les personnes vaccinées, au laboratoire de M. Pasteur. Or, en 1887, le nombre des personnes mordues et vaccinées s'élève à 307, sur lesquelles deux sont mortes (1) : mortalité 0,76 p. 100; d'autre part, 7 cas de mort par rage sont survenus parmi les 44 personnes qui figurent sur les listes administratives comme n'ayant pas subi la vaccination antirabique. Dans ce groupe la mortalité atteint 15,90 p. 100, chiffre que M. Leblanc avait donné et que MM. Pasteur et Brouardel avaient accepté comme représentant la mortalité moyenne avant la vaccination.

Et M. Dujardin-Beaumetz conclut : « Je ne connais pas de témoignage plus éclatant à invoquer à l'appui de la méthode des inoculations. »

Le rapport de M. Beaumetz contient une autre conclusion non moins intéressante : c'est que la rage est une maladie qu'on peut combattre par mesures sanitaires administratives. Il a rappelé qu'en Allemagne la rage a presque disparu, grâce à une prophylaxie intelligente. En effet, la rage n'est jamais spontanée, elle est toujours transmise par inoculation d'un animal à un autre, et de tous les animaux le chien est de beaucoup le plus susceptible. Or, la surveillance des chiens est facile à exercer quand l'autorité est vigilante et la population disciplinée.

Nous avons fait tracer un graphique qui donne la preuve éclatante du bon et prompt effet des mesures de police sanitaire. A voir cette courbe rapidement décroissante, ne semble-t-il pas certain qu'avec un peu de persévérance de la part des pouvoirs publics, et un peu de bonne volonté de la part de la population, on réussirait à réduire la rage à un petit nombre de cas, en France comme en Allemagne.

Vous savez, Messieurs, que l'Institut Pasteur a été fondé non seulement pour le traitement de la rage, mais aussi pour l'étude scientifique des moyens de combattre pratiquement les maladies qui déciment l'espèce humaine : la diphtérie, la fièvre typhoïde, la phtisie, etc. Les vastes laboratoires qui vont s'ouvrir aux médecins français et étrangers seront ainsi pour l'humanité une source de bienfaits et un puissant moyen de diffusion et d'exportation de la science française.

DISCOURS DE M. CHRISTOPHLE

Le rapport de votre trésorier pourrait commencer comme un conte de fées : Il était une fois dans un coin de Paris, mais un coin si peu

(1) Ces chiffres sont ceux du rapport de M. Beaumetz. Depuis que ce rapport a été fait, une troisième personne vaccinée a succombé à la rage, ce qui élève la mortalité à 0,97 p. 100.

connu des Parisiens qu'aujourd'hui encore il faut des indications spéciales pour le découvrir, un vaste terrain qui appartenait depuis cent cinquante ans à une famille de maraîchers. Les rares promeneurs qui s'égaraient dans ce quartier pouvaient se donner le plaisir d'embrasser d'un coup d'œil 11000 mètres de légumes. Chaque jour, depuis le lever du soleil jusqu'à la tombée de la nuit, on voyait passer et repasser dans cet enclos des braves gens qui avaient la philosophie de Candide, sans l'avoir lu, et répétaient comme lui : « Il faut cultiver son jardin. »

Or, un jour, à la fin de mai 1887, ainsi que l'on voit dans *Cendrillon* une citrouille changée en carrosse doré, tous ces pieds de laitue, si correctement alignés, semblèrent être frappés par un coup de baguette et changés en tombereaux. Des centaines d'ouvriers se précipitèrent sur cet hectare de salades. En un tour de main, tout fut arraché, bouleversé. On creusa en toute hâte à d'énormes profondeurs, pour établir les bases d'un monument que l'on voulait indestructible. S'il n'y avait pas eu à régler la question du payement aux propriétaires du sol, ce qui nous fait rentrer un peu dans la réalité, tout dans cette histoire serait extraordinaire.

Les architectes, M. Petit et M. Brébant, déclaraient, avant de commencer leurs plans, qu'ils n'accepteraient aucun honoraire et, ce qui est plus surprenant encore, qu'ils ne dépasseraient pas les devis ; les entrepreneurs apportaient des comptes fantastiques par leur simplicité ; les maçons parlaient de travailler le lundi.

Quelle était donc, Messieurs, la fée assez puissante pour renverser ainsi toutes les habitudes de la vie, toutes les notions connues? C'était la fée Enthousiasme qui s'était invitée elle-même depuis le jour où elle avait entendu parler de l'Institut Pasteur. Comme il s'agissait de combattre contre de mauvais génie que M. Pasteur pouvait emprisonner dans des flacons de verre et non seulement réduire à l'impuissance, mais encore transformer en génies protecteurs, cette fée, accompagnée de sa sœur la Générosité, se mit en campagne. Toutes deux parcoururent les communes de France et même l'étranger en annonçant la bonne nouvelle dans les palais, dans les châteaux et dans les chaumières.

Comme toujours, et pour ne pas faire mentir le conte, elles rencontrèrent parfois sur leur route des fées plus ou moins redoutables qui, soit isolées, soit en conseil, essayèrent de leur jeter un sort en prononçant des paroles dont personne ne se souvient aujourd'hui. Ainsi d'ailleurs que les choses se passent dans les contes qui finissent bien, les bonnes fées triomphèrent et tous leurs souhaits furent les plus beaux du monde. Nous avons essayé de les mettre en pratique.

C'est à la Banque de France et au Crédit foncier, Messieurs, que toutes les sommes ont été centralisées. Les deux registres qui sont là, sous vos yeux, contiennent la liste des souscripteurs. En entendant le rapport de M. Grancher, vous pouviez vous dire que les chiffres ont leur éloquence : j'oserai dire, en parlant des nôtres, qu'ils ont leur émotion. Les sommes prodigieuses, et les offrandes minimes, tout est inscrit, avec les noms en regard, dans ce livre d'or dont les pages feront un jour un des chapitres les plus touchants et les plus glorieux de l'histoire de cette maison.

Je conseillerais à ceux qui ne voient l'humanité que sous un vilain jour, qui vont répétant que tout est pour le pire ici-bas, qu'il n'y a dans

le monde ni désintéressement ni dévouement, de jeter un coup d'œil sur les documents humains de l'Institut Pasteur, ils apprendront par là, pour commencer par le commencement, que l'on rencontre dans les Académies des confrères que non seulement la gloire d'un autre n'offense pas, mais qui trouvent leur bonheur et mettent leur fierté dans cette gloire; que les hommes politiques et les journalistes ont souvent la passion du vrai et du bien; que jamais à aucune époque les Français n'ont mieux aimé leurs grands hommes, qu'ils leur rendent justice dans ce monde, ce qui est encore la meilleure manière; que nous avons acclamé la fête de Victor Hugo, le centenaire de Chevreul et l'inauguration de l'Institut Pasteur. « Quand un Français dit du mal de lui, disait un jour un des confrères de M. Pasteur, ne le croyez pas : il se vante. » A l'inverse d'une phrase célèbre et pessimiste, on pourrait dire que, dans cette souscription, toutes les vertus se perdent dans le dévouement comme les fleuves se perdent dans la mer.

Que d'exemples je pourrais citer, si les plus généreux donateurs n'avaient demandé que l'on ne prononçât pas leur nom! Mais si je ne puis parler des souscriptions isolées, vous me permettrez, Messieurs, de rappeler quelques souscriptions collectives, depuis les dotations offertes par l'admirable festival du Trocadéro où, comme le disait M. Pasteur. « les grands charmeurs de l'humanité heureuse apportèrent leur glorieux concours à ceux qui veulent servir l'humanité souffrante », jusqu'aux fêtes de petites villes et de villages où l'on se cotisait pour offrir « le cadeau de la misère ». Un jour, les ouvriers de la verrerie d'Aumale demandèrent au poète des humbles, M. François Coppée, des vers pour mieux honorer le génie de M. Pasteur et envelopper leur obole. En les envoyant à M. Pasteur, M. Coppée finissait ainsi :

Ils ont le compliment rimé qui leur manquait
Et peuvent te l'offrir, Pasteur, comme un bouquet
Au patron, le jour de sa fête.

Il y eut une souscription plus touchante encore. Ce fut celle de 43000 francs qu'apportèrent les Alsaciens-Lorrains. C'est d'Alsace qu'était venu le petit Joseph Meister, qui fut le premier inoculé, et qui est resté en correspondance avec « son cher monsieur Pasteur », comme il l'appelle toujours. Ces lettres intimes, ces pièces à l'appui, je les ai demandées à M. Pasteur. Mais il n'a pas voulu me les donner. Jamais rapporteur n'a été moins secondé que moi. Heureusement j'ai les chiffres de la souscription.

Elle s'est élevée à.		2586680 fr.
Dans ce chiffre, il faut comprendre les 200,000 francs votés par les Chambres et le don offert par M. le président du Conseil.		
Les dépenses s'élèvent à ce jour à . . .	1223786 fr.	
Nous avons encore à payer aux entrepreneurs	240000	
L'achat des instruments des laboratoires exigera.	100000	
Les dépenses totales s'élèveront à . . .	1563786	1563786
Ce qui laissera un solde disponible, qui formera la dotation de l'Institut Pasteur, de		1022894

Si on veut connaître la nature de ces dépenses, on voit qu'elles se décomposent ainsi :

Achat du terrain et droits.	441 475 fr.
Terrassement et constructions	917 577
Instruments de laboratoires	100 000
Frais de circulaires, imprimés, bulletins de souscriptions, récépissés	12 421
Frais d'actes notariés	416
Entretien des laboratoires pendant trois ans	91 897
Total	1 563 786

On remarquera que cette souscription, qui a produit 2586680 francs et qui, après toutes les dépenses payées, laissera à l'Institut Pasteur un capital disponible de 1,022,894 francs, n'aura coûté que 12,421 francs de frais. Si je ne craignais de commettre une indiscrétion, je rappellerais que, dans une séance du comité, M. l'amiral Jurien de La Gravière, dont nous regrettons vivement l'absence dans cette fête, avait proposé de consacrer une somme de 6000 francs à la publicité. Mais le concours si bienveillant de la presse nous a permis d'économiser cette somme.

Il me reste, Messieurs, à vous faire connaître un dernier donateur qui abandonne à l'Institut les bénéfices de la vente en France des vaccins découverts dans le laboratoire. MM. Chamberland et Roux ont suivi leur maître dans sa générosité. Ainsi, après avoir provoqué cette grande œuvre, M. Pasteur aura été un des plus grands souscripteurs...

DISCOURS DE M. PASTEUR

Celui qui, dans vingt ans, écrira notre histoire contemporaine et recherchera quelles ont été, à travers les luttes des partis, les pensées intimes de la France, pourra dire avec fierté qu'elle a placé au premier rang de ses préoccupations l'enseignement à tous les degrés. Depuis les écoles de village jusqu'aux laboratoires des hautes études, tout a été soit fondé, soit renouvelé. Élève ou professeur, chacun a eu sa part. Les grands maîtres de l'Université, soutenus par les pouvoirs publics, ont compris que, s'il fallait faire couler comme de larges fleuves l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, il fallait aussi s'inquiéter des sources, c'est-à-dire de l'enseignement supérieur. Ils ont fait à cet enseignement la place qui lui est due. Une telle instruction ne sera jamais réservée qu'à un petit nombre; mais c'est de ce petit nombre et de son élite que dépendent la prospérité, la gloire et, en dernière analyse, la suprématie d'un peuple.

Voilà ce qui sera dit et ce qui fera l'honneur de ceux qui ont provoqué et secondé ce grand mouvement. Pour moi, Messieurs, si j'ai eu la joie d'aller, dans quelques-unes de mes recherches, jusqu'à la connaissance de principes que le temps à consacrés et rendus féconds, c'est que rien de ce qui a été nécessaire à mes travaux ne m'a été refusé. Et le jour où, pressentant l'avenir qui allait s'ouvrir devant la découverte de l'atténuation des virus, je me suis adressé directement à mon pays pour qu'il nous permît, par la force et l'élan d'initiatives privées, d'élever des laboratoires qui non seulement s'appliqueraient à la méthode de prophylaxie de la rage, mais encore à l'étude des maladies virulentes et contagieuses, ce

jour-là la France nous a donné à pleines mains. Souscriptions collectives, libéralités privées, dons magnifiques dus à des fortunes qui sèment les bienfaits comme le laboureur sème le blé, elle a tout apporté, jusqu'à l'épargne prélevée par l'ouvrier sur le salaire de sa rude journée.

Pendant que se faisait cette œuvre de concentration française, trois souverains nous donnaient un témoignage de sympathie effective. S. M. le Sultan voulait être un de nos souscripteurs; l'Empereur du Brésil, cet empereur homme de science, inscrivait son nom avec la joie d'un confrère, disait-il, et le Tsar saluait le retour des Russes que nous avions traités par un don vraiment impérial.

Devant les médecins russes qui travailleront dans nos laboratoires et sont déjà présents parmi nous, j'adresse au Tsar l'hommage de notre respectueuse gratitude.

Comment toutes ces sommes ont été centralisées au Crédit foncier de France et l'usage qui en a été fait, vous venez de l'apprendre, Messieurs. Mais ce que M. Christophle ne vous a pas dit, c'est avec quel souci il a géré ce bien national.

Avant la pose de la première pierre, le comité de patronage de la souscription a décidé, malgré moi, que cet institut porterait mon nom. Mes objections persistent contre un titre qui réserve à un homme l'hommage dû à une doctrine. Mais si je suis troublé par un tel excès d'honneur, ma reconnaissance n'en est que plus vive et plus profonde. Jamais un Français s'adressant à d'autres Français n'aura été plus ému que je ne le suis en ce moment.

La voilà donc bâtie, cette grande maison dont on pourrait dire qu'il n'y a pas une pierre qui ne soit le signe matériel d'une généreuse pensée. Toutes les vertus se sont cotisées pour élever cette demeure du travail. Hélas! j'ai la poignante mélancolie d'y entrer comme un homme « vaincu du temps », qui n'a plus autour de lui aucun de ses maîtres, ni même aucun de ses compagnons de lutte, ni Dumas, ni Bouley, ni Paul Bert, ni Vulpian qui, après avoir été avec vous, mon cher Grancher, le conseiller de la première heure, a été le défenseur le plus convaincu et le plus énergique de la méthode! Toutefois, si j'ai la douleur de me dire : Ils ne sont plus, après avoir pris vaillamment leur part des discussions que je n'ai jamais provoquées, mais que j'ai dû subir; s'ils ne peuvent m'entendre proclamer ce que je dois à leurs conseils et à leur appui; si je me sens aussi triste de leur absence qu'au lendemain de leur mort, j'ai du moins la consolation de penser que tout ce que nous avons défendu ensemble ne périra pas. Notre foi scientifique, les collaborateurs et les disciples qui sont ici la partagent.

Le service du traitement de la rage sera dirigé par M. le professeur Grancher, avec la collaboration des docteurs Chantemesse, Charrin et Terrillon.

M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé M. Duclaux, le plus ancien de mes élèves et collaborateurs, aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences, à transporter ici le cours de chimie biologique qu'il fait à la Sorbonne. Il dirigera le laboratoire de microbie générale. M. Chamberland sera chargé de la microbie dans ses rapports avec l'hygiène; M. le docteur Roux enseignera les méthodes microbiennes dans leurs applications à la médecine. Deux savants russes, les docteurs Metchnikoff et Gamaleïa, veulent bien nous prêter leur concours. La morphologie

des organismes inférieurs et la microbie comparée seront de leur domaine.

Vous connaissez, Messieurs, les espérances que nous donnent les travaux du docteur Gamaleïa. C'est à ce dessein que je me sers du mot espérances. L'application à l'homme est loin d'être faite en ce moment; mais la plus rude étape est franchie.

Constitué comme je viens de le dire, notre institut sera à la fois un dispensaire pour le traitement de la rage, un centre de recherches pour les maladies infectieuses et un centre d'enseignement pour les études qui relèvent de la microbie. Née d'hier, mais née tout armée, cette science puise une telle force dans ses victoires récentes qu'elle entraîne tous les esprits. Cet enthousiasme que vous avez eu dès la première heure, gardez-le, mes chers collaborateurs, mais donnez-lui pour compagnon inséparable un sévère contrôle. N'avancez rien qui ne puisse être prouvé d'une façon simple et décisive. Ayez le culte de l'esprit critique. Réduit à lui seul, il n'est ni un éveilleur d'idées, ni un stimulant de grandes choses. Sans lui tout est caduc. Il a toujours le dernier mot. Ce que je vous demande là et ce que vous demanderez à votre tour aux disciples que vous formerez est ce qu'il y a de plus difficile à l'inventeur. Croire que l'on a trouvé un fait scientifique important, avoir la fièvre de l'annoncer et se contraindre des journées, des semaines, parfois des années à se combattre soi-même, à s'efforcer de ruiner ses propres expériences, et ne proclamer sa découverte que lorsqu'on a épuisé toutes les hypothèses contraires, oui, c'est une tâche ardue. Mais quand, après tant d'efforts, on est enfin arrivé à la certitude, on éprouve une des plus grandes joies que puisse ressentir l'âme humaine, et la pensée que l'on contribuera à l'honneur de son pays rend cette joie plus profonde encore. Si la science n'a pas de patrie, l'homme de science doit en avoir une, et c'est à elle qu'il doit reporter l'influence que ses travaux peuvent avoir dans le monde.

S'il m'était permis, Monsieur le Président, de terminer par une réflexion philosophique provoquée en moi par votre présence dans cette salle de travail, je dirais que deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort qui, en imaginant chaque jour de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et une loi de paix, de travail, de salut qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent. L'une ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires; celle-là sacrifierait des centaines de mille existences à l'ambition d'un seul.

La loi dont nous sommes les instruments cherche même à travers le carnage à guérir les maux sanglants de cette loi de guerre. Les pansements inspirés par nos méthodes antiseptiques peuvent préserver des milliers de soldats. Laquelle de ces deux lois l'emportera sur l'autre? Dieu seul le sait. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que la science française se sera efforcée, en obéissant à cette loi d'humanité, de reculer les frontières de la vie.

Cet admirable discours a été écouté par l'assistance avec la plus vive émotion.

Nous nous réservons de consacrer un article spécial au nouvel institut dès que la distribution du travail et l'organisation des études seront sorties de la période préparatoire.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LE TRANSFERT DE L'ACADÉMIE DE DOUAI A LILLE DEVANT LE SÉNAT

Dans sa séance du 19 novembre, le Sénat, sur la proposition de M. Berthelot, d'accord avec le gouvernement, a voté d'urgence par 171 voix contre 72 le projet de loi, déjà adopté par la Chambre des députés, relatif au transfert à Lille du chef-lieu d'Académie antérieurement à Douai. Les débats n'ont été cette fois ni très longs ni très vifs.

M. Berthelot a d'abord pris la parole comme président de la Commission chargée de l'examen du projet, pour justifier l'urgence.

« Quelle est aujourd'hui la situation ?

« Elle n'est plus entière.

« Lorsque la question s'est engagée il y a un an et demi environ, il y avait encore à Douai deux Facultés : la Faculté des lettres et la Faculté de droit; l'Académie y résidait également; il en résultait que les actes académiques pouvaient se faire à Douai, d'une manière gênante, sans doute, pour les professeurs et les élèves de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences qui résidaient à Lille, mais avec commodité pour les professeurs et les élèves des deux autres Facultés.

« Aujourd'hui, il en est autrement. Le Gouvernement, comme il en avait le droit — je ne discute pas si la procédure à laquelle il s'est arrêté était la meilleure; en fait, elle n'aurait pas été conforme à mon opinion personnelle — quoi qu'il en soit, le Gouvernement, comme il en avait le droit, a transféré par décret la Faculté des lettres et la Faculté de droit à Lille. Aujourd'hui, les quatre Facultés sont donc réunies à Lille.

« Qu'est-ce que le recteur et l'Académie ont maintenant à faire à Douai ? Leur résidence y serait fort mal placée si elle devait être maintenue.

« Elle constitue une entrave perpétuelle pour l'administration, dont les actes principaux se rapportent à la ville de Lille, et chaque jour aggrave les inconvénients. C'est pour faire cesser un état de choses si préjudiciable à l'enseignement, car il est à la fois nuisible aux professeurs, nuisible aux élèves, nuisible à l'administration, qu'il est nécessaire de voter la loi présente et de la mettre en vigueur le plus tôt possible.

« La seconde raison pour laquelle nous la réclamons est une raison d'ordre politique.

« En effet, ce transfert, personne ne l'ignore, a suscité dans la ville de Douai une très vive opposition; il y a eu des passions d'ordres divers excitées. Cette situation dure depuis trop longtemps; il est utile, urgent, d'y mettre un terme par une décision prompte et définitive... Tant qu'il y a espérance de combattre une décision, l'opposition subsiste; mais quand cette espérance est tombée, les passions s'apaisent, et c'est à ce

moment-là qu'on peut entrer en négociations avec les gens et chercher à leur donner, d'accord avec eux, des compensations.

« Ce sont ces compensations que la commission est d'avis de donner à la ville de Douai, en agissant de part et d'autre dans des sentiments de modération et de bonne volonté. »

M. Merlin a pris acte des conclusions du rapport : « Le rapport constate que le préjudice qu'a éprouvé la ville de Douai par suite du déplacement de ses Facultés est des plus grands, et qu'elle a droit à des dédommagements sur la nature desquels il y aura lieu de s'entendre avec le Gouvernement.

« Je mets, d'ailleurs, sous les yeux du Sénat un autre passage du rapport, qui traite de cette question :

« La seconde observation intéresse la ville de Douai. En droit strict, elle n'a rien à réclamer. Les Facultés sont des institutions d'État et non les propriétés des villes où elles sont établies. Le Gouvernement reste toujours le maître de fixer leur résidence là où il le juge bon dans un intérêt supérieur à toutes les considérations locales. Mais, en fait, la ville de Douai éprouve un préjudice des plus graves qui ne peut nous laisser indifférents. Après avoir été pendant longtemps le centre intellectuel de la région du Nord, elle n'est plus aujourd'hui qu'un simple chef-lieu d'arrondissement. Ne serait-il pas équitable de rechercher les moyens d'installer dans cette ville une école professionnelle ou industrielle, qui serait à la fois un dédommagement pour elle et une cause nouvelle de prospérité pour l'industrie de la région ? Le ministre qui avait le premier proposé le transfert du centre académique avait compris lui-même la convenance d'accorder une compensation à la ville qui en était dépossédée.

« Voilà, Messieurs, les conditions dans lesquelles se présente le rapport, et c'est des déclarations contenues dans ce document que je prends acte ; c'est pour cela que j'ai pris la parole. J'espère que le Sénat ne me refusera pas de s'associer à son tour aux sentiments et aux vœux qui y sont exprimés.

« En ce qui me concerne, je dois déclarer, en toute conscience, que je n'ai qu'à me féliciter d'avoir pris part aux travaux de la Commission et d'avoir pu ainsi obtenir d'elle l'expression de vœux dont l'accomplissement sera de nature à dédommager la ville de Douai du préjudice quelle a subi.

« Je suis persuadé à l'avance que ces vœux recevront bon accueil de la part du Gouvernement. Ma satisfaction serait très grande — et c'est par là que je termine ces courtes observations — si M. le ministre de l'instruction publique, que je vois à son banc, voulait bien déclarer qu'il s'associe aux sentiments de la commission et qu'il est disposé à rechercher les moyens de faire obtenir à la ville de Douai la juste et légitime compensation à laquelle elle a droit. »

M. Delsol. — Ce vœu est illusoire. L'industrie est à Lille et non à Douai, et si on établit une école industrielle dans le Nord, ce n'est pas à Douai qu'on la donnera.

M. le ministre de l'instruction publique. — Messieurs, le Sénat comprendra que je n'aie rien à dire sur la question de procédure dont vous a entretenus tout à l'heure l'honorable M. Merlin, ancien maire de Douai.

Je reconnais, avec lui, la situation fâcheuse faite à cette ville par le

déplacement des Facultés qu'elle possédait. Je suis prêt à chercher, comme M. Merlin me faisait l'honneur de me le demander tout à l'heure, des compensations pour la ville de Douai.

Je ne puis pas, et le Sénat le comprendra, passer, comme on semble m'y inviter, un traité avec elle : je ne puis pas reconnaître qu'elle a un droit absolu devant lequel je dois m'incliner; mais, que l'honorable M. Merlin en soit bien persuadé, comme lui je désire venir en aide à la ville de Douai, et lorsqu'on nous aura proposé ou réclamé une compensation pour elle, si cette compensation me paraît convenable, je serai le premier à demander au Parlement de la lui accorder.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

M. le président de la République s'est rendu lundi dernier au bois de Boulogne pour assister à un match de foot ball (barette) entre les élèves de l'École Monge.

Il a été reçu, sur la pelouse de Madrid, par M. Godard, directeur de l'école. Les élèves se sont livrés en sa présence à une partie de ballon.

La partie terminée, M. Carnot s'est rendu à pied au Pré Catelan, suivi par cinq ou six cents spectateurs que la nouvelle de son arrivée avait attirés. Il a été accueilli au Pré Catelan par les cris de : « Vive le président! » poussés par les élèves, qui se sont livrés à leurs jeux habituels.

M. Carnot a quitté le Bois à trois heures. Il était accompagné par le général Brugère et par le commandant Derué.

Les recteurs des départements entrent avec ardeur dans le mouvement. La plupart d'entre eux se sont déjà mis en rapports avec les comités de la Ligue qui s'organisent dans leur région, et où la place d'honneur est toujours réservée aux universitaires sympathiques à la réforme de l'éducation physique.

Ces hauts dignitaires de l'enseignement public ont accompagné leur adhésion de réflexions fort intéressantes. Celles de M. le recteur de l'Académie de Douai, en particulier, ont trop d'importance pour ne pas être soumises à nos lecteurs.

« Douai, le 2 décembre 1888.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je suis heureux de donner mon adhésion à la Ligue nationale de l'éducation physique. Son concours aidera l'administration universitaire à vaincre les difficultés de toute sorte qu'elle rencontre dans l'application des réformes les plus simples. On viendra sans doute à bout des difficultés matérielles, insuffisance des cours et des espaces dans les lycées et dans les villes, manque d'argent pour louer à la campagne des champs de courses et d'exercices; mais il sera moins aisé de vaincre des difficultés d'un autre ordre, de réformer les programmes d'enseignement et de concours, et surtout les mœurs. Il faut bien que l'on sache qu'il est absolument impossible, dans l'état actuel des programmes du baccalau-

réat, et de toutes les Écoles : Navale, Saint-Cyr, Centrale, Normale, Polytechnique, de donner aux jeunes gens de seize à vingt ans le temps indispensable à leur éducation physique. On aurait beau leur laisser toute la liberté nécessaire, ils ne voudraient pas en user. A l'âge où le corps se développe et où il a le plus besoin de mouvement et d'énergie musculaire, toute notre jeunesse prépare des examens. J'ai de la peine à obtenir de nos grands élèves qu'ils aillent en récréation ou en promenade : j'ai allongé d'une demi-heure la récréation de midi, avec l'intention d'organiser pendant cette récréation des jeux actifs et fortifiants ; les élèves des hautes classes d'un grand lycée m'ont répondu par une pétition dans laquelle ils font valoir la nécessité pour eux de s'assimiler en quelques heures d'étude des cours innombrables. On ne fera donc rien de sérieux tant que ce point capital n'aura pas été touché. Quant aux mœurs, je n'ai rien à en dire ; vous en avez trop bien parlé pour que je croie utile d'insister. Nous rencontrerons, il faut s'y attendre, des résistances patientes et obstinées. Il faut bien reconnaître que l'organisation de nos grands internats se prête mal aux changements que je désire et que j'essaie d'introduire dans mon académie. Le jeu, pour être salutaire, a besoin d'espace et de liberté ; cette liberté, dans l'état des mœurs, serait souvent dangereuse. Il faudrait donc réformer les mœurs scolaires, c'est-à-dire l'esprit de la jeunesse et surtout l'esprit des maîtres répétiteurs. Mais vous voyez comme la question s'élargit, se complique, et avec quelle prudence nous devons agir. La propagande de la Ligue donnera une forte impulsion à l'esprit public, et nous permettra de prendre des mesures qui auraient, sans elle, paru chimériques ou périlleuses. L'éducation physique va être à la mode ; il faudra profiter de ce premier engouement pour que la mode devienne une habitude.

« Excusez-moi de vous avoir écrit si longuement ; j'ai tenu à vous assurer de mon concours et à vous indiquer les difficultés d'une entreprise dans laquelle cependant nous devons persévérer.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de considération très distinguée.

« A. Couat,
« Recteur de l'Académie. »

RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE DE SANTÉ MILITAIRE

Dans ses deux séances du 13 novembre et du 15 novembre, le Sénat a discuté et voté un projet de loi, déjà adopté par la Chambre des députés, sur la réorganisation d'une école de santé militaire.

M. Georges Martin, sénateur de la Seine, et M. Volland, sénateur de la Meurthe-et-Moselle, ont combattu le projet du gouvernement. M. Martin est hostile à la création d'une école spéciale ; il demande que les jeunes gens qui se destinent à être médecins militaires, au lieu d'être casernés dans un hôpital unique, comme ils l'étaient à l'ancienne école de santé militaire de Strasbourg, soient internés dans un hôpital militaire, au siège de chacune des Facultés de médecine actuellement existantes.

M. Volland repousse absolument la loi comme inutile, comme appelée à créer des fonctionnaires surnuméraires, dans un pays déjà malade de trop de lois et de trop d'emplois.

Subsidiairement (ce qui donne à croire que les motifs ouvertement allégués ne sont pas les seuls), l'honorable sénateur a déposé, avec plusieurs de ses collègues de la Meurthe et de la Meuse, un amendement en vertu duquel le siège de la nouvelle école devrait être désigné non pas par *décret*, comme le proposait le gouvernement, mais par *une loi*.

M. Lourties et M. de Freycinet, ministre de la guerre, ont combattu cet amendement et répondu aux arguments des adversaires du projet. Nous reproduisons, dans sa plus grande partie, le discours de M. de Freycinet qui expose admirablement l'état de la question. Ceux de nos lecteurs que ce sujet intéresse consulteront avec intérêt un discours prononcé à la séance de rentrée de la Faculté de médecine de Nancy, par M. le professeur Beaunis (*l'École du service de santé militaire de Strasbourg*, et la *Faculté de médecine de Strasbourg*, de 1856 à 1870).

M. de Freycinet s'est exprimé en ces termes :

« L'honorable M. Volland, qui a résisté à la démonstration de M. Lourties, ne se déclarera convaincu que si je viens ici indiquer les défectuosités du corps de santé actuel, signaler les lacunes qu'il présente, les reproches qu'on peut lui adresser. Je n'en ferai rien.

« Je me garderai bien de jeter le discrédit sur un personnel méritant, distingué, qui a des qualités considérables auxquelles je rends justice.

« Je le déclare bon, ce personnel, mais je veux en faire un qui soit encore meilleur, et c'est pour cela qu'aux qualités qu'il possède déjà, c'est-à-dire une instruction militaire très satisfaisante, des connaissances scientifiques très développées, nous voulons ajouter ce dernier élément sur lequel insistait l'honorable M. Lourties : l'éducation militaire.

« Or, cette éducation militaire, on ne l'acquiert pas de la même façon que l'éducation scientifique. On apprend la science dans les Facultés, dans les bibliothèques, dans les livres ; on l'apprend chez soi ; mais l'éducation militaire, on ne l'apprend que dans les endroits où on est soumis à une discipline militaire.

« C'est en réunissant des jeunes gens dans des écoles spéciales, comme Saint-Cyr, comme l'École polytechnique, qu'on leur donne cette éducation militaire qui est la condition première, essentielle, pour la carrière qu'ils sont destinés à suivre.

« Il s'agit de former un corps de médecins qui doit non seulement être composé de savants et de praticiens distingués, mais d'hommes qui aient l'habitude du commandement, qui soient accoutumés à vivre à côté de la troupe, qui en connaissent le langage, les mœurs, les sentiments, qui aient en outre les aptitudes nécessaires pour l'organisation rapide en temps de guerre, comme l'expliquait tout à l'heure M. Lourties.

« Pour donner à ce personnel ces qualités spéciales qui n'ont rien de commun avec la médecine proprement dite, — on peut, en effet, être un médecin civil des plus distingués et n'avoir pas les aptitudes qui se contractent par l'existence au sein des corps militaires, — nous voulons de bonne heure astreindre les élèves à des exercices qui constituent pour eux cet apprentissage nécessaire ; c'est dans ce but que nous avons demandé la création d'une école de santé militaire.

« Quelles sont les objections qui peuvent être faites ? M. Volland dit :

C'est une sorte de manie de changement qui s'est emparée de vous; c'est une sorte de désir de bouleverser sans cesse! Je lui répondrai : Au contraire, nous voulons revenir à un état de choses qui a fonctionné dans le passé, dont les résultats sont connus et dont on est unanime aujourd'hui à demander le retour.

« Est-ce que l'honorable M. Volland croit que c'est un projet dû à mon initiative personnelle, sans que des considérations longuement motivées m'aient décidé à le présenter ou plutôt à le soutenir; car je ne l'ai pas présenté, ce projet; il émane de mon honorable prédécesseur, le général Logerot, qui, d'après les rapports que vous avez eus avec lui, n'a pas dû vous apparaître comme enclin à des bouleversements ou à des innovations non motivées; c'était, au contraire, un esprit éminemment sage, réfléchi, sérieux. Et lui-même, quand il l'a présenté, n'a fait que suivre la tradition de ses prédécesseurs : car depuis plusieurs années les éléments de ce projet étaient étudiés au ministère de la guerre.

« On peut dire que dans le corps de santé, qui lui-même est le plus apte à se rendre compte des imperfections qui existent dans son fonctionnement, il y a une tradition constante. Depuis 1872, dans sa généralité, et je pourrais presque dire dans son universalité, il n'a cessé de demander que l'on revienne à l'ancien état des choses.

« Le commandement lui-même a, depuis quelques années, partagé toutes les impressions du corps de santé militaire. Et c'est d'autant plus concluant qu'il avait pu être moins frappé des inconvénients de l'organisation nouvelle, parce que les produits de cette organisation n'étaient pas directement en contact avec lui. En effet, les jeunes médecins provenant de ce mode de recrutement n'étaient pas ceux avec qui le commandement se rencontrait; il avait encore comme auxiliaires immédiats les anciens élèves de l'École de Strasbourg.

« Aujourd'hui, il est unanime, lui aussi, pour demander qu'on revienne à l'ancien état de choses. Il n'y a pas une inspection annuelle, dont je reçois les rapports, qui ne constate cet esprit et dans la partie supérieure du personnel de santé militaire et dans la partie supérieure du commandement.

« **M. Delsol.** — Comment s'expliquer l'avis du ministre de la guerre de 1883?

« **M. le ministre.** — Pardon! il ne voulait pas seulement créer une école, il en voulait deux! Il était encore plus convaincu que moi sous ce rapport.

« Je crois, Messieurs, qu'il ne peut vraiment pas y avoir d'hésitation sur la nécessité de constituer cette école de santé militaire. Elle est destinée, je le répète, à nous donner cette pépinière de médecins ayant, à côté de l'instruction scientifique que nous reconnaissons tous comme nécessaire, indispensable, à laquelle il ne s'agit pas de porter atteinte, ces qualités spéciales qui sont celles que réclame, d'une manière tout à fait étroite et particulière, la carrière qu'ils sont appelés à suivre.

« Enfin il y a encore un point indiqué par l'honorable M. Volland et qui a pu faire doute dans l'esprit de ceux qui se sont occupés de la question.

« Faut-il une seule école ou plusieurs? Quant à moi, la question me paraît tranchée par le nombre même des élèves qui doivent y être admis. En règle générale, toutes les fois qu'on le peut, il est préférable de n'avoir qu'un seul établissement scientifique.

« C'est pour cela que nous n'avons qu'une seule école militaire de Saint-Cyr, une seule École normale supérieure, une seule École polytechnique. On ne se résigne à en créer deux ou plusieurs que lorsque le nombre d'élèves est si considérable que leur réunion dans un seul établissement dépasse les limites d'une bonne administration. Ce n'est pas ici le cas : il ne s'agit pas de réunir, comme le redoute l'honorable M. Vollard, 500, 600, 700 élèves; il s'agit, comme je l'ai indiqué dans l'exposé des motifs du projet de loi, de 240 ou 250 élèves au plus.

« C'est un nombre très inférieur à celui des admissions à l'École polytechnique et à l'École de Saint-Cyr. Par conséquent, il n'y a rien là qui puisse effrayer. C'est une école qui sera constituée, comme vous le voyez, sur des bases très raisonnables, très pratiques, et qui rentrera dans le cadre habituel des écoles supérieures. Il y aurait un inconvénient évident à dédoubler ce centre d'enseignement et à en créer deux ou trois au lieu d'un.

« Ce serait infiniment plus coûteux : il faudrait un nouveau personnel, de nouvelles collections scientifiques; il en résulterait une foule de dépenses qu'on doit chercher à éviter. Dès l'instant qu'une seule école peut suffire amplement au recrutement du service de santé militaire, il serait plus que luxueux d'en créer plusieurs.

« Le Sénat doit comprendre que dans ces conditions le projet qui lui est soumis repose sur des bases raisonnables; il peut le voter en toute sécurité. »

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN 1889

Le comité d'organisation du Congrès international de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire a tenu sa première séance à l'hôtel des Sociétés savantes, le mercredi 31 octobre à 10 heures.

Il a procédé d'abord à l'élection de son bureau qui est ainsi composé:

Présidents d'honneur : MM. Berthelot et Jules Simon.

Président : M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Vice-présidents : MM. Bréal, De Lapparent, Morel, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique.

Secrétaires : MM. Edmond Dreyfus-Brisac et Périer.

M. le Président et M. Gariel, rapporteur général des congrès de l'Exposition de 1889, ont communiqué au Comité plusieurs décisions de l'autorité supérieure, qui intéressent également tous les congrès qui doivent se réunir à l'occasion de l'Exposition universelle. Ils ont fait connaître notamment que l'administration se charge des frais de correspondance en général, de l'impression et de l'envoi des rapports et circulaires, et du résumé des séances du Congrès. Si le comité d'organisation désire publier le compte rendu sténographique des discussions, il pourra affecter à ce but tout ou partie de la cotisation qu'il est d'usage de demander aux membres adhérents.

Une discussion s'est ensuite engagée sur la date, sur le lieu de réunion et sur les travaux du Congrès.

Date du Congrès. — Le comité décide que le Congrès se réunira à une date comprise entre *le premier et le vingt août.*

Lieu de réunion du Congrès. — Le comité décide que le Congrès tiendra ses séances à la *Sorbonne*.

Travaux du Congrès. — Après un échange d'observations sur les divers ordres de questions à soumettre au Congrès, le comité a nommé une sous-commission, chargée de préparer un règlement, et qui est composée de MM. Bréal, Dreyfus-Brisac, de Lapparent, Pigeonneau et Vintejoux.

Cette sous-commission s'est réunie sous la présidence de M. Bréal.

Elle a pris pour base de ses discussions un projet communiqué par M. Gariel, et elle a confié à M. Dreyfus-Brisac le soin de rendre compte de ses travaux. Nous reproduisons le texte définitif du règlement qui a été adopté par le comité, en réunion générale, dans sa séance du 3 décembre. On remarquera que la date d'ouverture du Congrès est définitivement fixée au 5 août.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ARTICLE PREMIER. — Conformément à l'arrêté ministériel en date du..............., il est institué à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un Congrès international de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.

ART. 2. — Le Congrès s'ouvrira le 5 août 1889 à la Sorbonne; sa durée sera d'une semaine au plus.

ART. 3. — Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion avant l'ouverture du Congrès à M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, président du comité d'organisation, et qui auront versé le montant de la cotisation fixée à 10 francs.

ART. 4. — Pourront être également admises les personnes qui se feront inscrire et qui verseront la cotisation pendant la durée du Congrès.

ART. 5. — Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins du comité d'organisation.

Cette carte portera l'estampille du commissariat général; elle sera strictement personnelle et ne pourra être prêtée sous peine d'être immédiatement retirée.

Elle ne donnera aucun droit à l'entrée gratuite de l'Exposition.

ART. 6. — Le Congrès se divise en deux sections : enseignement supérieur et enseignement secondaire des jeunes gens et des jeunes filles : ces sections pourront, selon les circonstances, se subviser en sous-sections dont le nombre et la nature seront déterminés par le bureau du Congrès.

ART. 7. — Il y aura des séances générales et des séances de sections. Les séances générales se tiendront l'après-midi et les séances de sections le matin.

ART. 8. — Les délibérations du Congrès porteront sur deux ordres de questions :

1° Des questions déterminées à l'avance par le comité d'organisation et dont quelques-unes feront l'objet de rapports spéciaux qui seront distribués, avant l'ouverture de la session, à tous les membres du Congrès :

2° Des questions introduites au cours de la session et qui auront été acceptées par le bureau du Congrès.

L'ordre du jour des séances générales ne comprendra que les ques-

tions qui auront été l'objet de rapports préliminaires publiés par les soins du comité d'organisation.

Les mémoires traitant des questions posées par le comité d'organisation devront être adressés avant le 31 mai au président du Comité.

Art. 9. — Les membres du Congrès auront seuls le droit d'assister aux séances et de prendre part aux travaux du Congrès.

Art. 10. — Les délégués et invités étrangers jouiront de tous les droits des adhérents au Congrès.

Art. 11. — Aucun travail ne peut être lu à une séance de section, ni servir de base à une discussion, si avant le 15 juillet l'auteur n'en a communiqué l'analyse au comité d'organisation.

Art. 12. — Le français est la langue du Congrès. Toutefois des communications écrites ou verbales pourront être faites en d'autres langues. Elles devront être résumées en français par l'auteur de la communication ou par un autre membre du Congrès.

Art. 13. — Les travaux du Congrès seront dirigés par un bureau élu à la première séance.

Art. 14. — Le bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

Art. 15. — Les orateurs ne pourront garder la parole pendant plus de 15 minutes ni parler plus de deux fois, dans la même séance, sur le même sujet, à moins que l'assemblée, consultée, n'en décide autrement.

Art. 16. — Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre avant la fin de la séance un résumé de leur communication. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le compte rendu du secrétaire en tiendra lieu.

Les résumés seront utilisés pour la rédaction des procès-verbaux qui seront distribués à tous les membres après la clôture du Congrès.

Art. 17. — Le bureau, d'accord avec la commission supérieure du Congrès, pourra demander aux auteurs d'abréger le résumé de leurs discours ou communications; il pourra prendre la responsabilité de ce travail ou décider que la mention seule en sera faite au procès-verbal, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié à la date qui aura été fixée.

Art. 18. — Un compte rendu détaillé des travaux de la session sera publié et distribué à tous les membres du Congrès.

Art. 19. — Le bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

Dans une nouvelle séance tenue le lundi 10 décembre, après une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Beaussire, Bossert, Bufnoir, Croiset, Dreyfus-Brisac, Gaufrès, Girard, Gréard, de Lapparent, Lefort, Liard, Merlet, Morel, Périer, Pigeonneau, Vintejoux, le comité a arrêté une liste de questions qui seront soumises au Congrès. A ces questions viendront s'ajouter celles qui seront introduites au cours de la session.

QUESTIONS CHOISIES PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION

1° Limitation et sanction des études secondaires. — Baccalauréats et certificats de maturité.

2° Équivalence internationale des études et des grades.

3° Des diverses formes de l'enseignement secondaire; quelle part convient-il de faire dans chacune d'elles aux langues anciennes, aux langues modernes et aux sciences?

4° De la méthode à suivre dans l'instruction secondaire des jeunes filles, en particulier pour l'enseignement des langues vivantes et pour l'enseignement des sciences.

5° Quelle place faut-il assigner aux sciences économiques et sociales dans les programmes de l'enseignement supérieur?

M. GIARD ET LE TRANSFORMISME

La Revue scientifique du 1er décembre publie la leçon d'ouverture du cours *d'évolution des êtres organisés* créé par le Conseil municipal de Paris. En voici le début :

« Dans ses admirables *Pensées sur l'interprétation de la nature*, Diderot reproche à Newton l'obscurité affectée dont l'illustre physicien enveloppait ses brillantes découvertes. « Loin de tout homme public, ajouta-t-il, ces réserves si opposées aux progrès des sciences; il faut révéler et la chose et le moyen. »

Certes, pareille critique serait injuste à l'égard de Lamarck et de Darwin, les créateurs de la théorie scientifique de l'évolution. L'un et l'autre ont longuement insisté sur les faits et les méthodes qui les ont conduits à formuler les lois générales du développement : ils nous ont révélé et la chose et le moyen. Mais l'instruction biologique et surtout la connaissance pratique des animaux et des plantes sont encore aujourd'hui l'apanage d'un si petit nombre d'intelligences parmi les plus cultivées que la plupart de ceux qui se prononcent pour ou contre la doctrine évolutionniste le font par esprit de système ou en raison de leur éducation et de leurs préjugés plutôt que pour des motifs véritablement scientifiques. Aussi même chez la nation où le transformisme a reçu l'accueil le plus favorable, le professeur Hæckel réclame-t-il encore une diffusion plus grande de la doctrine et nous pouvons dire avec lui que c'est un devoir pour le naturaliste de ne point se borner à chercher le progrès dans les étroites limites de sa spécialité. Il doit faire participer le grand public aux connaissances qu'il a pu acquérir : « Le plus glorieux triomphe de l'espèce humaine, c'est-à-dire la connaissance vraie des lois les plus générales de la nature, ne saurait demeurer la propriété d'une caste privilégiée de savants; elle doit devenir le bien commun de l'humanité tout entière (1). »

Telle est évidemment la pensée qui animait les membres du Conseil municipal de Paris, quand, sur la proposition de M. Léon Donnat, ils ont décidé d'appliquer à nouveau le décret libéral du 25 juillet 1885 (2) et d'instituer près la Faculté des sciences un cours d'*évolution des êtres organisés*.

A d'autres il appartient de proclamer combien, en se préoccupant

(1) *Histoire de la création naturelle*, traduction Letourneau, 3e éd., p. 3, 1884.

(2) La première application de ce décret fut la création, en 1886, du cours d'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres.

ainsi des progrès de l'enseignement supérieur, la commune de Paris se montre digne continuatrice de la grande Convention nationale, et comment, en répandant les idées si fécondes du transformisme et la conception purement mécanique de la nature dans les cerveaux des futurs éducateurs de la jeunesse, on prépare de la façon la plus sûre et la plus solide une forte génération débarrassée des superstitions du passé.

Pour moi, Messieurs, je dois remercier le conseil municipal de m'avoir permis d'exposer devant un auditoire d'élite les doctrines pour lesquelles j'ai combattu depuis mon entrée dans la carrière; je dois remercier les maîtres éminents qui enseignent à la Sorbonne d'avoir accueilli avec empressement cet enseignement nouveau et de m'avoir désigné pour occuper ce poste d'honneur; je dois enfin exprimer ma vive gratitude à M. le directeur de l'enseignement supérieur, si sympathique à toute idée réformatrice, et à M. le ministre de l'instruction publique, qui, en me confiant le cours d'évolution des êtres organisés, a bien voulu rattacher à la chaire nouvelle le laboratoire de zoologie maritime que j'ai créé à Wimereux en 1874, et que je dirige depuis sa fondation.

Il devient ainsi bien clair pour tous que l'enseignement donné dans cette chaire ne sera pas exclusivement théorique. Notre trop modeste installation ne nous permettra pas sans doute d'aborder immédiatement les importantes recherches expérimentales si désirables aujourd'hui pour élucider les points obscurs de l'embryogénie et de l'étiologie des êtres vivants. Mais nous avons confiance en l'avenir et nous espérons que le conseil municipal et l'administration supérieure ne laisseront pas leur œuvre inachevée. Si la France a été devancée de quelques années par les nations étrangères en ce qui concerne l'établissement d'une chaire de transformisme, elle peut reprendre bientôt le premier rang en créant un laboratoire sérieusement outillé, pour l'étude expérimentale des divers facteurs de l'évolution. Les curieux résultats obtenus dans cette voie par Smankevitsch, par Semper, par Weismann, nous promettent une ample récolte de découvertes importantes, et déjà à Paris même, à la Société anthropologique fondée par le regretté Broca, des voix très autorisées ont montré tout l'intérêt qu'il y aurait à créer une sorte d'institut transformiste où les divers problèmes de la philosophie biologique seraient soumis au contrôle de l'expérience.

Il ne faut pas oublier en effet que si les points les plus importants de la théorie de l'évolution ne peuvent être établis que par l'observation attentive de la nature poursuivie dans les conditions d'un déterminisme rigoureux, l'expérience, qui ne découvre rien, vient *a posteriori* comme une preuve arithmétique confirmer ou infirmer les inductions de notre esprit. »

M. Giard trace ensuite un court historique des doctrines transformistes et indique en terminant la méthode qu'il compte suivre dans son enseignement :

« Tous nos efforts doivent donc tendre à descendre dans l'explication mécanique plus intime des grands facteurs de l'évolution, et ce sera l'objet principal de l'enseignement donné dans cette chaire.

Quand notre installation matérielle le permettra; quand le conseil municipal, complétant sa généreuse création, nous aura doté d'un laboratoire sérieusement outillé, nous examinerons ensemble, par la méthode

expérimentale, les grands problèmes dont l'étude peut être aujourd'hui utilement abordée : l'hybridité, le mimétisme, la symbiose et l'association pour la vie, la castration parasitaire, la progénèse et la néotémie, le dimorphisme saisonnier et le dimorphisme sexuel, la procréation volontaire des sexes, etc., etc.

Mais auparavant, il est indispensable que je consacre un certain nombre de leçons à l'étude purement morphologique du développement des êtres organisés; les points les plus techniques et les plus délicats de cette étude sont traités dans nos conférences du samedi; dans les leçons du jeudi, je me propose de vous donner surtout une idée générale des progrès réalisés depuis le commencement du siècle dans le domaine de l'embryogénie.

Nous examinerons successivement le développement individuel (ontogénie) et le développement de la race (phylogénie). Je m'efforcerai de vous démontrer le parallélisme qui existe entre ces deux séries évolutives. Nous verrons que le même parallélisme existe entre la série paléontologique et la série zoologique, et nous trouverons dans ces constatations de sérieux arguments en faveur du transformisme.

Pour le moment, je vous adresse, en terminant, la prière que Lamarck adressait à ses auditeurs de 1806 : « J'invite ceux d'entre vous qui n'ont pas une expérience consommée dans l'observation de la nature à ne prendre, à l'égard des grands objets dont je viens de vous parler, aucune prévention, soit favorable, soit défavorable. Je les invite surtout à ne se laisser entraîner, sur ce sujet, par l'influence d'aucune autorité quelconque; car ici c'est à l'expérience, à l'observation, à la considération des faits et à la raison seule qu'il faut s'en rapporter, et non à l'opinion des hommes. »

Si, dans une réunion de gens du monde, c'est-à-dire de gens instruits sur bien des choses, mais généralement ignorants en sciences et surtout en sciences naturelles, quelqu'un vient à dire : « La dérivée de *sinus x* est *cosinus x* », soyez sûr que personne ne fera la moindre objection, parce que la plupart des auditeurs auront conscience d'ignorer complètement ce que peut être un *sinus*, un *cosinus* ou une dérivée.

Si, au contraire, devant le même public, on déclare que les reptiles sont plus voisins des oiseaux que des batraciens, ou que l'homme pourrait bien compter un poisson ou un tunicier dans ses ascendants, vous entendrez aussitôt une série de protestations indignées : chacun ne sait-il pas ou ne croit-il pas savoir ce qu'est un lézard ou un pigeon ? Chacun n'est-il pas blessé dans sa prétendue dignité humaine, en songeant qu'un amphioxus, un être inférieur même à un goujon, doit figurer dans la galerie de nos ancêtres ?

C'est là le désavantage des sciences concrètes et touchant à des objets connus de tous, que chacun se croit à même d'en parler et en parle à tort et à travers. Aussi je vous supplie de ne jamais ouvrir un de ces prétendus livres de vulgarisation si nombreux aujourd'hui, qu'il soit écrit pour ou contre le transformisme. Car le malheur est que, le plus souvent, les arguments fournis en faveur de l'évolution sont d'une plus irritante nullité que les critiques des incompétents.

Si, dans le cours de ces leçons, il m'arrivait d'énoncer quelque proposition, de formuler quelque critique de nature à froisser des idées auxquelles vous êtes habitués, à ébranler des croyances qui vous sont chères,

n'y voyez de ma part aucune tendance agressive, aucun désir de prosélytisme extra-scientifique.

Ne me condamnez pas avant de posséder tous les éléments de la cause, Faites-moi crédit de quelques mois, et lorsque vous connaîtrez mieux les lois de l'embryogénie, lorsque vous aurez vu dans mon laboratoire les merveilleux phénomènes du développement des animaux, nous pourrons discuter utilement, ou plutôt nous ne discuterons pas, car alors, je l'espère, vous partagerez mes convictions, et la science comptera toute une phalange de nouveaux travailleurs désireux d'ajouter leur pierre à l'édifice construit par trois grands génies, l'honneur de trois grands peuples : Gœthe, Darwin et Lamarck ! »

Dans l'historique auquel il est fait allusion plus haut, le savant professeur dit en propres termes : « Le brillant esprit qui a entrevu le premier le remarquable mécanisme de la sélection naturelle est, je crois, Jean-Jacques Rousseau. » Et il cite à l'appui quelques lignes empruntées au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Il nous a paru intéressant de reproduire ici les passages les plus saillants de la note 8 publiée à la fin du même ouvrage (page 219, édition d'Amsterdam, 1755). Rousseau y apparaît bien comme un précurseur du darwinisme :

« Parmi les hommes que nous connaissons par nous-mêmes ou par les historiens ou par les voyageurs, les uns sont noirs, les autres blancs, les autres rouges, les uns portent de longs cheveux, les autres n'ont que de la laine frisée, les uns sont presque tout velus, les autres n'ont pas même de barbe ; il y a eu et il y a peut-être encore des nations d'hommes d'une taille gigantesque et, laissant à part la fable des pygmées, qui peut bien n'être qu'une exagération, on sait que les Lapons et surtout les Groenlandais sont fort au-dessous de la taille moyenne de l'homme. On prétend même qu'il y a des peuples entiers qui ont des queues comme les quadrupèdes et, sans ajouter une foi aveugle aux relations d'Hérodote et de Ctésias, on en peut du moins tirer cette opinion très vraisemblable que si l'on avait pu faire de bonnes observations dans ces temps anciens où les peuples divers suivaient des manières de vivre plus différentes entre elles qu'ils ne font aujourd'hui, on y aurait aussi remarqué dans la figure et l'habitude du corps des variétés beaucoup plus frappantes. Tous ces faits, dont il est aisé de tournir des preuves incontestables ne peuvent surprendre que ceux qui sont accoutumés à ne regarder que les objets qui les environnent et qui ignorent les puissants effets de la diversité des climats, de l'air, des aliments, de la manière de vivre, des habitudes en général, et surtout la force étonnante des mêmes causes quand elles agissent continuellement sur de longues suites de générations. Aujourd'hui que le commerce, les voyages, les conquêtes réunissent davantage les peuples divers et que leur manière de vivre se rapproche sans cesse par la fréquente communication, on s'aperçoit que certaines différences nationales ont diminué et, par exemple, chacun peut remarquer que les Français d'aujourd'hui ne sont plus ces grands corps blancs et blonds décrits par les historiens latins, quoique le temps, joint au mélange des Francs et des Normands blancs et blonds eux-mêmes eût dû rétablir ce que la fréquentation des Romains avait pu ôter à l'influence du climat dans la constitution naturelle et dans le teint des habitants.

Toutes ces observations sur les variétés que mille causes peuvent produire et ont produit en effet dans l'espèce humaine me font douter si divers animaux semblables aux hommes pris par les voyageurs pour des bêtes sans beaucoup d'examen ou à cause de quelque différence qu'ils remarquaient dans la conformation extérieure ou seulement parce que ces animaux ne parlaient pas, ne seraient point en effet de véritables hommes sauvages dont la race, dispersée anciennement dans les bois, n'avait eu l'occasion de développer aucune de ses facultés virtuelles, n'avait acquis aucun degré de perfection et se trouvait encore dans l'état primitif de nature. Donnons un exemple de ce que je veux dire :

« On trouve, dit le traducteur de l'Histoire des voyages dans le royaume « du Congo, quantité de ces grands animaux qu'on nomme orang-outans « dans les Indes Orientales qui tiennent comme le milieu entre l'espèce « humaine et les baboins. » Battel raconte que dans les forêts de Mayouba, royaume de Loangho, on voit deux sortes de monstres, dont les plus grands se nomment *Pongos* et les autres *Enjokos*. Les premiers ont une ressemblance exacte avec l'homme, mais ils sont beaucoup plus gros et de fort haute taille. Avec un visage humain, ils ont les yeux fort enfoncés. Leurs mains, leurs joues, leurs oreilles sont sans poils, à l'exception des sourcils qu'ils ont fort longs ; quoiqu'ils aient le reste du corps assez velu, le poil n'en est pas fort épais et sa couleur est brune. Enfin, la seule partie qui les distingue des hommes est la jambe, qu'ils ont sans mollet. Ils marchent droit en se tenant de la main le poil du cou ; leur retraite est dans les bois, ils dorment sur les arbres et s'y font une espèce de toit qui les met à couvert de la pluie. Leurs aliments sont des fruits ou des noix sauvages. Jamais ils ne mangent de chair ; l'usage des nègres qui traversent les forêts est d'y allumer des feux pendant la nuit. Ils remarquent que le matin, à leur départ, les pongos prennent leur place autour du feu et ne se retirent pas qu'il ne soit éteint, car, avec beaucoup d'adresse, ils n'ont point assez de sens pour l'entretenir en y apportant du bois.

« Ils marchent quelquefois en troupes et tuent les nègres qui traversent les forêts. Ils tombent même sur les éléphants qui viennent paître dans les lieux qu'ils habitent et les incommodent si fort à coups de poing ou de bâton, qu'ils les forcent à prendre la fuite en poussant des cris. On ne prend jamais de pongos en vie, parce qu'ils sont si robustes, que dix hommes ne suffiraient pas pour les arrêter ; mais les nègres en prennent quantité de jeunes après avoir tué la mère, au corps de laquelle le petit s'attache fortement ; lorsqu'un de ces animaux meurt, les autres couvrent son corps d'un amas de branches ou de feuillages. Purchass ajoute que dans les conversations qu'il avait eues avec Battel, il avait appris de lui-même qu'un pongo lui enleva un petit nègre, qui passa un mois entier dans la société de ces animaux ; car ils ne font aucun mal aux hommes qu'ils surprennent, du moins lorsque ceux-ci ne les regardent point, comme le petit nègre l'avait observé. Battel n'a point décrit la seconde espèce de monstre.

« Dapper confirme que le royaume du Congo est plein de ces animaux qui portent aux Indes le nom d'orang-outan, c'est-à-dire habitant des bois, et que les Africains nomment quojas-morros. Cette bête, dit-il, est si semblable à l'homme qu'il est tombé dans l'esprit à quelques voyageurs qu'elle pouvait être sortie d'une femme et d'un singe, chimère

que les nègres mêmes rejettent. Un de ces animaux fut transporté du Congo en Hollande et présenté au prince d'Orange, Frédéric-Henri. Il était de la hauteur d'un enfant de trois ans et d'un embonpoint médiocre mais carré et bien proportionné, fort agile et fort vif, les jambes charnues et robustes; tout le devant du corps nu, mais le derrière couvert de poils noirs; à la première vue son visage ressemblait à celui d'un homme, mais il avait le nez plat et recourbé; les oreilles aussi étaient celles de l'espèce humaine; son sein, car c'était une femelle, était potelé, son nombril enfoncé, ses épaules fort bien faites, ses mains divisées aux doigts et aux pouces, ses mollets et ses talons gras et charnus. Il marchait souvent droit sur ses jambes, il était capable de lever et de porter des fardeaux assez lourds. Lorsqu'il voulait boire, il prenait d'une main le couvercle du pot et tenait le fond de l'autre. Ensuite il s'essuyait gracieusement les lèvres et se couchait pour dormir, la tête sur un coussin, se couvrant avec tant d'adresse qu'on l'aurait pris pour un homme au lit. Les nègres font d'étranges récits de cet animal. Ils assurent, non seulement qu'il force les femmes et les filles, mais qu'il ose attaquer les hommes armés; en un mot, il y a beaucoup d'apparence que c'est le satyre des anciens. Mérolla ne parle peut-être que de ces animaux lorsqu'il raconte que les nègres prennent quelquefois dans leurs chasses des hommes et des femmes sauvages. »

« Il est encore parlé de ces espèces d'animaux anthropoformes dans le troisième livre de la même Histoire des voyages, sous le nom de beggos et de mandrilles; mais pour nous en tenir aux relations précédentes, on trouve dans la description de ces prétendus monstres des conformités frappantes avec l'espèce humaine et des différences moindres que celles qu'on pourrait assigner d'homme à homme. On ne voit point dans ces passages les raisons sur lesquelles les auteurs se fondent pour refuser aux animaux en question le nom d'hommes sauvages, mais il est aisé de conjecturer que c'est à cause de leur stupidité et aussi parce qu'ils ne parlent pas; raisons faibles pour ceux qui savent que, quoique l'organe de la parole soit naturel à l'homme, la parole elle-même ne lui est pourtant pas naturelle, et qui connaissent jusqu'à quel point la perfectibilité peut avoir élevé l'homme civil au-dessus de son état originel... »

THÈSE DE DOCTORAT ÈS LETTRES

M. Douarche, président de chambre à la Cour d'Agen, a présenté le mercredi 5 décembre à la Sorbonne une thèse française sur l'*Université et les Jésuites aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*. Le sujet promettait de piquants débats et il avait attiré dans la salle, assez étroite, du doctorat, une nombreuse affluence de professeurs, de prêtres, d'étudiants et de curieux. Le candidat dont le travail était, sinon original, du moins intéressant et bien écrit, a répondu, aux nombreuses et délicates questions qui lui ont été posées, avec beaucoup d'à-propos et de tact, et en des termes à la fois élégants et précis. Il a été déclaré, à l'unanimité, digne du grade de docteur.

Nous aurons à revenir sur cette discussion à laquelle presque tous les maîtres de la Faculté ont pris plaisir à s'associer, et sur ce livre qui mérite, à plus d'un égard, un attentif et sérieux examen. E. D.-B.

ARSÈNE DARMESTETER

Voici le discours prononcé par M. Himly, doyen de la Faculté des lettres, aux obsèques de M. Darmesteter dont la mort prématurée a produit dans le monde savant une si douloureuse émotion.

Messieurs,

La Faculté des lettres est encore sous le coup de l'émotion profonde qu'a causée à chacun de nous la fin tragique d'Abel Bergaigne; et voilà que la mort, tout aussi imprévue et tout aussi cruelle, d'Arsène Darmesteter renouvelle notre deuil et redouble notre douleur. Singulière ressemblance de ces deux carrières brisées avant l'heure, et cependant glorieuses! L'un et l'autre nous sont venus à quelques mois de distance, de l'École des hautes études, où avait commencé leur jeune renommée; tous deux ont immédiatement jeté, sur les enseignements nouveaux qui leur étaient confiés, un tel lustre que les pouvoirs publics n'ont pu refuser à nos instances la création, en leur faveur, de chaires magistrales en Sorbonne; pour l'un et pour l'autre s'annonçait un long et brillant avenir, subitement anéanti contre toute attente; à quelques mois de distance aussi ils ont été enlevés à la science qu'ils honoraient et à la Faculté qui plaçait en eux ses plus belles espérances.

Arsène Darmesteter était né le 5 janvier 1846, à Château-Salins (Meurthe), de parents sans fortune, qui firent tous les sacrifices pour assurer à leurs enfants une instruction supérieure. Élevé à Paris dans une école spéciale du Consistoire israélite, où l'on menait de front les études hébraïques et les études classiques, il sut suppléer par son travail personnel à ce que l'enseignement classique y avait d'insuffisant, et fut bachelier à seize ans, licencié à dix-huit, tout en devenant un hébraïsant consommé. Il se destinait en effet aux études de la théologie juive; mais ces études même le tournèrent vers la philologie romane. Frappé du grand nombre de gloses en français insérées par les commentateurs hébreux sur la Bible, il conçut le projet de restituer d'après ces gloses françaises, dissimulées sous des caractères hébreux, le Dictionnaire de la langue française au xie siècle, et dépouilla dans ce but, à Paris, à Londres, à Oxford, à Parme, à Turin, plus de trois cents manuscrits. Malheureusement, distrait par d'autres travaux, il n'a mis en œuvre que bien peu des précieux matériaux ainsi accumulés par ses soins, et trop probablement nul autre que lui ne saura en tirer parti.

L'étude du vieux français était peu à peu devenue sa préoccupation principale, sinon unique; il s'y perfectionna à l'École nouvellement créée des hautes études, comme élève d'abord (1869), comme répétiteur pour les langues romanes ensuite (1872); c'est sa thèse d'élève diplômé, un traité de la formation des mots composés dans la langue française (1873), qui pour la première fois attira sur lui l'attention de tous les philologues, en revendiquant hautement pour le français la faculté de créer des mots nouveaux, que la routine attribuait aux seules langues germaniques. Plus appréciées encore du monde savant furent les deux thèses, *De Floovante vetustiore gallico poemate (et de Merovingo cyclo)* et de la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française qui lui valurent, le 13 juin 1877, avec la mention de l'unanimité, le grade de

docteur; elles sont en effet aussi remarquables par la hardiesse des sujets et de la méthode, que par la profondeur, la pénétration, la largeur d'aperçus, le sentiment délicat et profond des forces vives qui créent et renouvellent la langue.

Trois jours après la soutenance, Darmesteter était chargé d'inaugurer à la Faculté, avec le titre de maître de conférences, l'enseignement de la *Langue et de la Littérature française au moyen âge.* Il ne quitta cependant l'École des hautes études que six ans plus tard, lorsqu'un décret en date du 15 janvier 1883 l'eut appelé à la chaire nouvellement créée de *Littérature française au moyen âge et d'Histoire de la langue française,* et, juste récompense d'un talent hors ligne et d'un succès peu ordinaire, eut fait de lui, à trente-six ans, un titulaire en Sorbonne. Entre temps (en 1881), lui avait été confié en outre un troisième enseignement, celui de la grammaire française à l'École normale supérieure de jeunes filles qu'on venait de fonder à Sèvres. Grâce à son tact autant qu'à sa science, il réussit admirablement dans cette délicate mission. Le *Cours de grammaire française,* qui est le résumé, fixé, amélioré, complété d'année en année, de cet enseignement entièrement neuf et original, rendra certainement, s'il est publié, les plus grands services même à d'autres qu'à la jeunesse féminine de nos écoles.

Ces charges si lourdes de l'enseignement, auxquelles il se préparait avec une conscience extrême, n'occupaient cependant qu'une partie de son activité. Depuis 1871, il avait entrepris, de concert avec M. Hatzfeld, qui fut aussi son collaborateur pour un excellent *Tableau de la littérature et de la langue françaises au* XVIe *siècle,* 1878, un *Dictionnaire général de la langue française,* dont la double originalité devait être de présenter les significations des mots, non pas selon leur importance usuelle, mais dans l'ordre historique du développement de leurs différentes acceptions, et d'autre part d'expliquer dans une volumineuse introduction, œuvre de Darmesteter seul, l'histoire complète de la langue et de la formation du vocabulaire, en renvoyant perpétuellement pour les exemples au corps du dictionnaire. L'énorme travail est fort avancé, la préface est tirée; le vocabulaire n'attend pour être achevé qu'une revision des premières lettres de l'alphabet, dont Darmesteter disait avec sa modestie habituelle: « Quand j'ai commencé à travailler au dictionnaire, j'étais un enfant »; si l'introduction n'est pas rédigée, tous les documents qui doivent la composer sont réunis et classés : il y a donc lieu d'espérer que, plus heureuse que l'œuvre qui avait tenté son ambition juvénile, celle qu'il avait destinée à illustrer son âge mûr pourra voir le jour, malgré la catastrophe qui l'a enlevé en laissant dorénavant reposer sur M. Hatzfeld tout le poids de la commune entreprise.

Au cours de ses recherches pour le dictionnaire qui faisaient passer sous ses yeux tout le matériel de la langue et lui assuraient la joie sans cesse renaissante de découvertes de tout genre, il insérait dans diverses revues une foule d'études originales sur toutes les branches de la philologie française; condensait toute une philosophie du langage dans un petit livre plein de faits et d'idées, qu'il a intitulé *: Sur la vie des mots étudiés dans leurs significations* (1887); et, dans des articles tout récents, proposait une simplification très hardie de l'orthographe française. Chacun de ces travaux révèle les qualités maîtresses du talent de Darmesteter, richesse des connaissances et rigueur de la méthode, pénétra-

tion et mesure, bon sens et distinction; mais on y est sans cesse aussi frappé de l'audace singulière de certaines conclusions tirées des investigations à la fois les plus étendues et les plus minutieuses.

Tant de peines, tant d'efforts, l'œuvre colossale du Dictionnaire, les fatigues d'un double enseignement où il mettait tout son cœur, épuisaient peu à peu la constitution médiocrement robuste de notre ami. L'excès de travail devait finir par lui être fatal. Il le savait, mais refusait de s'arrêter. En vain ceux qui l'entouraient de leur amour, sa femme à laquelle il a dû treize ans de bonheur, son frère, le confident fidèle de toutes ses aspirations, essayaient de modérer son ardeur. Il leur répondait que « dans le moment où nous sommes, où il y a tant à fonder et à organiser, ceux qui se sentent doués pour cette tâche doivent tout donner de leur vie et de leur âme »... et il l'a fait comme il l'avait dit! Honneur à cette noble passion de l'étude, inspirée par un dévouement absolu à la science et à la jeunesse!

UN NOUVEAU COURS A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES.

M. Ed. Dreyfus-Brisac, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*, inaugurera dans les premiers jours de janvier 1889, à l'*École libre des sciences politiques*, une série de leçons sur l'enseignement en France et à l'étranger, considéré au point de vue politique et social. Nous empruntons le programme de cet enseignement à l'Annuaire des cours de l'École :

Objet et caractère du cours.

État de l'instruction publique en 1789. — L'enseignement sous la Révolution. — L'Université impériale et le Monopole. — La loi Guizot. — Discussions parlementaires sous le gouvernement de Juillet. — Loi de 1850. — La législation scolaire sous la troisième République.

Organisation générale actuelle. — Les trois degrés d'enseignement; leur rôle au point de vue politique et social.

Enseignement primaire. — Programmes. Obligation, gratuité, laïcité; l'esprit de l'enseignement; comparaisons avec l'étranger (France, Allemagne, Suisse, Amérique).

Enseignement secondaire. — Discipline et internat (France et Angleterre). — Programmes; Enseignement classique et enseignement moderne; les écoles commerciales et industrielles. — L'enseignement secondaire des jeunes filles.

Enseignement supérieur. — Facultés françaises et Universités étrangères. — Les grandes écoles et le système universitaire. — Recrutement du personnel. — Libertés et privilèges académiques.

De la sécularisation et de la liberté de l'enseignement (historique et état actuel). — Enseignement libre; son esprit, ses ressources, son utilité. — Libertés municipales (Paris et Berlin).

Statistique et budget des Écoles publiques et privées.

Les examens d'État; baccalauréat; certificats exigés à l'entrée des diverses carrières.

Conclusions. L'État et l'Enseignement. — Progrès accomplis et lacunes à combler. — Réformes proposées. — Esquisse d'un plan général d'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

Augustin Sicard, *Les deux maîtres de l'enfance. Le prêtre et l'instituteur.*

Les deux maîtres de l'enfance. Le prêtre et l'instituteur, par l'abbé Augustin Sicard (1 vol. in-12, Perrin et C[ie], Paris, 1888). — Le nouveau volume que vient de publier M. l'abbé Sicard est une véhémente protestation contre la laïcisation des écoles. Nous sommes aussi opposé que l'auteur à tout dressage politique, plus que lui peut-être, car nous l'assimilons au dressage confessionnel pour le condamner comme un odieux détournement de mineurs; il nous est pour cela même difficile de compatir avec des victimes du droit commun qui s'écrient : *viscera impiorum crudelia*, parce que le pouvoir civil ne leur prête plus son concours pour catéchiser les jeunes générations. Aussi bien l'intérêt du livre n'est-il point dans ces récriminations; il n'est pas davantage dans la thèse qui y est soutenue. Pour nous faire regretter les oignons d'Égypte, on nous décrit avec une éloquence émue les ressources pédagogiques dont dispose « l'éducation religieuse » en raisonnant comme si tout desservant ou congréganiste était un Fénelon; puis on demande triomphalement à l'instituteur laïque : Par quoi remplacez-vous tout cela dans votre « école sans Dieu »? Vous n'avez ni la pompe, ni le costume, ni le confessionnal, ni dix-huit siècles de prestige... à peine des « vertus domestiques »! Le procédé est à la fois spécieux et naïf; il convaincra quand même les amis de M. Sicard; et il sera facilement apprécié à sa juste valeur par les lecteurs moins favorablement prévenus sans qu'il soit nécessaire d'y insister davantage. Hâtons-nous de sortir de la polémique banale pour signaler, dans ces pages brillamment écrites, deux choses qui présentent un intérêt plus sérieux : une conception historique fausse mais si répandue qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion de la combattre, et une psychologie pédagogique très bien entendue qui mérite une attention toute particulière.

I. L'auteur est de ceux qui pensent que « qui a l'école, a l'avenir ». Et bien que son livre fournisse à chaque page la preuve du contraire, il continue jusqu'au bout de tenir pour un axiome cet adage mystificateur. Il est vrai qu'il cite en l'approuvant le mot d'Herbert Spencer que « la foi aux livres de classe et à la lecture est une des superstitions de notre époque »; mais c'est simplement pour opposer la vertu à la science, l'éducation à l'instruction. Il est certain, à notre avis, qu'on se fait généralement une idée fausse ou exagérée de l'importance de l'École dans la vie d'un peuple, et que la diffusion de l'instruction en particulier doit être considérée simplement comme un besoin social déterminé par les conditions d'existence actuelles; mais d'autre part nous rappellerons à M. l'abbé Sicard que c'est une loi de l'histoire, universelle et inéluctable, que tôt ou tard l'élève rosse son pédagogue. Nous en puiserons les preuves

dans son livre. — A Athènes et à Rome, nous dit-on, l'éducation était profondément religieuse et « Socrate a été condamné à mort pour avoir paru attaquer, dans son enseignement les dieux de la patrie ». N'empêche, ajouterons-nous, que les divinités locales ont été centralisées et unifiées sous l'influence des disciples de Socrate d'abord, puis des stoïciens et des chrétiens. — « Au moyen âge la formation du chrétien prit l'importance qu'avait dans l'antiquité la formation du citoyen; durant des siècles la théologie, science de Dieu, a tenu le sceptre de toutes les connaissances », et quelle fut la suite? Il se produisit dans toute la chrétienté une renaissance du paganisme et, sous le nom de réforme de l'Église, une gigantesque sécularisation. — En termes délicatement choisis pour ménager nos susceptibilités modernes on nous rappelle qu'à partir du XVIe siècle, aussi longtemps que le catholicisme fut la religion de l'État, « toute tentative d'hostilité entre cette religion et l'enseignement public ne pouvait manquer d'être frappée d'impuissance »; c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le cartésianisme fut proscrit des écoles; et c'est cette pédagogie bien entendue qui nous a donné les illustres auteurs et les innombrables acteurs de la Révolution! Poule jamais couva-t-elle pareil canard? — On nous cite et recite comme un jugement de l'histoire cette parole de Portalis (1802) : Depuis dix ans « les enfants sont sans idée de la divinité, sans notions du juste et de l'injuste. De là, des mœurs farouches et barbares; de là un peuple féroce! » Et qui donc, je vous prie, avait élevé les ignobles massacreurs de Septembre? Quant à la génération qui avait huit ans en 1792 et qui avait grandi « sans notion du juste », ce fut elle qui accepta la Restauration. — Par contre ce régime fut renversé par la jeunesse que des maîtres étroitement surveillés par le clergé avaient endoctrinée dans l'amour de Dieu et de la dynastie. — M. Sicard n'a que des éloges pour la loi de 1833 et il ne désapprouve pas celle de 1850 : faut-il donc rendre l'éducation chrétienne responsable du déchaînement des passions en 1848, de l'affaissement des caractères sous le second Empire, du désastre de Sedan, des ignominies de la Commune? « Les électeurs de Paris et de Lyon, écrivait l'évêque Dupanloup à Gambetta en 1871, ont presque tous été élevés par les frères. » Néanmoins nous ne regarderons pas les Frères comme des fauteurs d'anarchie; mais à la lumière des « enseignements de l'histoire » nous dirons à M. Sicard : Si l'éducation en général, l'éducation religieuse en particulier, possédait l'efficacité que vous lui attribuez, aucune des transformations que vous déplorez ne se serait produite, car pendant dix siècles et plus vous avez été les maîtres et les directeurs, uniques et souverains, non seulement des enfants, mais encore des parents, des peuples et des rois; et d'autre part, après avoir constaté votre impuissance finale en dépit de sanglantes persécutions et de violentes réactions, si vous croyez réellement que les événements de l'histoire sont conduits par la main de Dieu, vous devez considérer toutes les atteintes qu'a subies l'institution ecclésiastique depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, comme autant de décrets de la Providence relevant ses vicaires de leurs fonctions dans la direction morale des peuples.

II. L'Église chrétienne a cependant été, dans l'ensemble de ses institutions, un merveilleux système d'éducation. La « nouvelle Jérusalem » que saint Jean voyait descendre du ciel sur la terre, c'était la cité pédagogique de Platon se réalisant dans l'histoire, autant du moins qu'une idée

peut triompher des résistances de la matière ; et de même que Rousseau citait la *République* comme le plus beau traité d'éducation publique, nous croyons que l'Église est une grande maîtresse dans l'art d'éduquer les masses populaires. Tel est l'avis du célèbre Bluntschli qui propose pour modèle à l'État « la profonde habileté de l'Église » et recommande quelques-uns de ses procédés, le catéchisme et la confirmation entre autres, en vue de grandir le sentiment de l'État dans la conscience individuelle. A ce point de vue (qui n'est pas tout à fait le nôtre), il y aurait beaucoup à prendre dans l'ouvrage de M. l'abbé Sicard. Avec la complaisance du virtuose passionné pour un art où il excelle, le prêtre nous y expose par quels procédés il arrive à se rendre maître du cœur de l'enfant; comment « il peut presser tous les ressorts, faire vibrer toutes les cordes, fouiller dans tous les coins et recoins, pénétrer jusqu'aux intimes profondeurs, façonner et en quelque sorte pétrir comme une cire molle ces petites âmes encore tendres et vives ». C'est du Michelet renversé : « Oui, il y a quelqu'un, s'écrie l'auteur avec enthousiasme, pour qui les délicatesses les plus intimes et les timidités les plus farouches n'ont plus de craintes, les consciences plus de voiles, les cœurs plus de mystères. Ce quelqu'un ce n'est pas le père, ce n'est pas la mère, c'est le confesseur; lui seul a toutes les entrées et possède tous les secrets. » Il faut encore lire au point de vue de la psychologie pédagogique, les pages où sont décrits les moyens mis en œuvre par l'Église pour « frapper l'imagination de l'enfant » : l'architecture de ses temples, la pompe de ses cérémonies, le « costume » de ses officiants, l' « appareil grandiose » des premières communions, les peintures que font du ciel et de l'enfer certains prédicateurs, « lesquelles l'Église se refuserait parfois à consacrer de son autorité doctrinale », mais qui « au point de vue de l'effet à produire sur l'enfant » sont incontestablement supérieures aux froides dissertations des philosophes sur la vie future; enfin l'emploi si bien calculé de la puissante force de l'habitude, dont Pascal a signalé les merveilleux effets sur la genèse de la foi, et qui lentement mais sûrement ferait passer par la filière canonique le cœur, l'esprit, la volonté, l'être tout entier de l'individu, sans l'action contrariante d'autres influences. Tout cela est psychologiquement très vrai. — Voici qui ne l'est pas moins. Trois circonstances assurent à l'enseignement moral de l'Eglise une efficacité relative qu'on ne saurait méconnaître : 1° il se rattache à des faits historiques; 2° il est donné avec autorité; 3° il fait appel au sentiment. Cela me paraît être la loi et les prophètes en matière de morale et je serais disposé à renchérir sur M. l'abbé Sicard à l'occasion de chacun de ces points. Il n'est pas seulement avantageux au point de vue didactique de pouvoir rattacher ce genre d'enseignement à l'histoire concrète, c'est la vérité elle-même qui l'exige. La moralité est une tradition sociale que l'individu recueille dans sa conscience pour la continuer dans ses actes. Il est un membre qui ne vit moralement que dans la mesure où il se sent en communion avec l'organisme dont il tire son être et sa raison d'être. Or pour connaître une société dont l'existence réelle mais idéale s'étend dans l'espace et se déroule dans le temps, il n'y a qu'un moyen, c'est de lire et de méditer son histoire. De la même source découle l'autorité des commandements enseignés à l'enfant. « Conscience ! conscience ! » s'écrie Rousseau « Devoir ! devoir ! » s'écrie Kant; mais c'est une nécessité pour l'esprit qui réfléchit, de ne

pas s'arrêter à ces notions synthétiques, de rechercher de quoi est faite la conscience, quel est le mécanisme psychologique de l'obligation morale; autrement dit le rôle du philosophe n'est pas de prêcher impérativement, mais de soumettre sans cesse à l'examen les idées morales, de les refondre, de les épurer, de les étendre, et de verser dans le domaine commun les résultats partiels de ses patientes analyses. En aucun cas le philosophe n'a le droit, en tant qu'individu, d'imposer une doctrine à l'enfant, par cela seul qu'elle est la sienne ou qu'elle lui paraît bonne. Le droit d'enseigner les devoirs avec autorité est un droit social. Nous reconnaissons avec M. l'abbé Sicard que tout précepte qui reste dans la tête sans agir sur le cœur est un précepte mort, et que tel est le caractère des préceptes déduits d'un principe abstrait. On n'aime pas un concept, même quand on est vieux, à plus forte raison quand on est enfant. L'amour, le véritable amour, celui qui fait passer en acte toutes les forces de l'individu, ne peut s'adresser qu'à une personne, et tant vaut la personne, tant vaut la moralité de celui qui l'aime. L'Église n'a jamais proposé un concept abstrait à l'amour de ses fidèles, mais des êtres pensés comme réels, vivants, aimables, le « bon Dieu », le « doux Jésus », Marie « pleine de grâce », les saints et les saintes, tous gens familiers, indulgents, serviables; elle s'est fait aimer elle-même comme le corps dont Christ est la tête, et à la vie duquel chaque fidèle participe par la piété et coopère par ses bonnes œuvres. Tout cela est psychologiquement très juste et a longtemps eu sa vérité historique. Il faut remercier M. l'abbé Sicard de nous l'avoir rappelé.

III. En terminant, l'auteur, dont nous respectons profondément la sincérité et les convictions, nous permettra d'opposer à son credo, notre credo personnel et de lui dire : Ce n'est pas l'hérésie individuelle qui crée dans la vie morale de notre peuple ce schisme qu'il déplore et que tous les bons patriotes déplorent avec lui; la cause en est plus profonde, plus générale, si lointaine dans son origine, si irrésistible dans son action, qu'il serait plus facile d'arrêter une seconde fois le soleil que d'en prévenir les effets. Vis-à-vis de la société ecclésiastique, il s'est élevé, peu à peu, dans le cours des siècles, une société nouvelle; et c'est précisément celle-là qui seule a le droit de parler avec autorité à l'enfant et de lui réclamer son amour, parce qu'étant né de son histoire, il a pour devoir absolu de continuer sa tradition dans ses sentiments, dans sa pensée, dans tous les modes de son activité. Cette société n'est pas une simple association politique sans autre objet que la sauvegarde des intérêts matériels de ses membres; c'est la France vivante, pensante, celle que nous aimons plus que nous-mêmes, la nation, personne morale dont toute la vie est suspendue à un idéal de justice et de fraternité, dont les philosophes élaborent la formule, les savants inventent les moyens de réalisation et que le sang de ses plus humbles enfants a depuis longtemps consacrée dans l'histoire et incorporée dans sa tradition. C'est à la pensée et à la pratique de cet idéal qu'elle veut associer les jeunes générations; et elle le doit, car c'est seulement dans la mesure où, par son intermédiaire, l'individu devient fonction de la civilisation humaine, qu'il est véritablement homme et qu'il s'élève à la personnalité morale. — L'institution nationale est à notre avis, le seul système qui, sous la réserve des fautes individuelles dans l'application, échappe au vice du dressage politique ou confessionnel, parce que son objet est identique à

la fin de la nature humaine. Or, comme dans tout système d'éducation, la fin dernière que se propose l'éducateur détermine le choix des moyens et le mode de leur emploi, nous ne pouvons adopter sans examen préalable tous les procédés pédagogiques décrits avec tant de verve par M. l'abbé Sicard : quelques-uns, en dépit de leur valeur pratique « au point de vue de l'effet sur l'enfant », devront être impitoyablement proscrits comme incompatibles avec le principe de l'éducation nationale; d'autres, tels que l'habitude, seront réglés dans leur emploi conformément à ce même principe. C'est ainsi encore que, nous proposant par-dessus tout de former à la nation des volontés intelligentes et libres, nous nous armerons contre nos bonnes intentions de pédagogues, en prodiguant l'instruction à l'enfant, de manière à le rendre capable de se passer le plus tôt possible de notre direction et afin qu'arrivé à l'âge où il relèvera ses comptes de tutelle, il soit à même d'être le juge de ses maîtres.

De toutes ces considérations, il ressort que M. l'abbé Sicard se trompe quand il ne voit dans la crise actuelle de notre éducation publique qu'un effet de la lutte entre l'Église et l'État. Cette vieille lutte n'est qu'une querelle de ménage, qui s'est déjà arrangée bien des fois à l'amiable, même après échange de coups ou d'injures graves, et qui aujourd'hui, à mettre les choses au pire, pourrait tout au plus aboutir à une séparation de corps et de biens. Il méconnaît le grand fait nouveau qui date de la Révolution et qui ne s'était plus vu depuis que la cité antique, par suite de l'insuffisance de son idéal moral, avait cessé d'être pour ses propres membres « la cité sainte » : je veux dire l'avènement d'une société dont l'État n'est que la forme organique, et qui devenant consciente de ses forces propres ainsi que de l'excellence de sa fin idéale, revendique pour elle-même la fonction morale remplie par l'Église pendant le long intervalle de temps qui s'est écoulé entre le crépuscule de la civilisation antique et l'aurore de la civilisation moderne.

F. D'ARVERT.

OUVRAGES NOUVEAUX

Annuaire de l'Enseignement primaire, publié sous la direction de M. Jost (cinquième année, 1889), 1 vol. in-18 de 630 pages (Armand Colin et Cie), 2 fr.

Baudry-Lacantinerie (G.). *Précis de droit civil*, 3e édition revue, 2 vol. in-8 (Larose et Forcel), 25 fr.

Belzung (E.). *Anatomie et physiologie animales*. 1 vol. in-8 (Félix Alcan) 6 fr.

Douarche (A.). *L'Université de Paris et les Jésuites* (XVIe et XVIIe siècles), 1 vol. in-8 (Hachette et Cie) 7 fr. 50.

Lacombe (Paul). *La famille dans la société romaine*, étude de morale comparée. 1 vol. in-8 (Lecrosnier et Babé) 7 fr.

Le volume. *Journal in-12 des instituteurs, des institutrices et de leur famille*, publié sous la direction de M. Paul Souquet paraissant tous les samedis, abonnement annuel (Armand Colin et Cie), 8 fr.

Letourneau (Ch.). *L'évolution de la propriété*. 1 vol. in-8 (Lecrosnier et Babé), 8 fr.

May (Gaston). *Éléments de droit romain*. t. Ier, 1 vol. in-8 (Larose et Forcel), 8 fr.

Nalis (A.). *Précis d'histoire de la littérature française*, depuis les origines jusqu'à la Révolution française, 1 br. (G. Rousseau à Odessa), 4 fr.

Renan (Ernest). *Histoire du peuple d'Israël*, t. II. 1 vol. in-8 (Calmann Lévy), 7 fr. 50.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Supplément à la *Revue internationale de l'Enseignement*
du 15 novembre 1888.

SOCIÉTÉ

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

27, Rue Saint-Guillaume, 27

PARIS

LISTE DES MEMBRES

ANNÉE 1888

PARIS

ARMAND COLIN ET C[ie], ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES.

—

1888

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

27, rue Saint-Guillaume, 27

Année 1888.

Bureau de la Société :

Président :

M. **BERTHELOT**, membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

Vice-présidents :

MM.

DESJARDINS (ALBERT), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.

GRÉARD, membre de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris.

LE FORT (Dr LÉON), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

MASCART, membre de l'Institut, directeur du Bureau central météorologique, professeur au Collège de France.

Secrétaire général :

M. **LAVISSE**, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire général adjoint :

M. **PETIT DE JULLEVILLE**, maître de conférences à l'École normale, professeur adjoint à la Faculté des lettres.

Secrétaire trésorier :

M. **GUÉRIE**, secrétaire de l'École des sciences politiques.

Conseil de la Société :

Membres de droit :

MM.

BEAUSSIRE, membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté.

BOUTMY, membre de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.

MM.
LAVISSE, professeur et directeur à la Faculté des lettres.
PASTEUR, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Membres élus :

BERTHELOT, membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre.
BISCHOFFSHEIM, donateur.
BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur à la Faculté des lettres.
BOUTROUX, professeur à la Faculté des lettres.
BRUNETIÈRE, maître de conférences à l'École normale supérieure.
COLIN (Armand), éditeur.
CROISET (A.), professeur à la Faculté des lettres.
DARMESTETER (Arsène), professeur à la Faculté des lettres.
DESJARDINS (Albert), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
DUVAL (Dr Mathias), professeur à la Faculté de médecine.
EICHTHAL (Adolphe d'), donateur.
FLOURENS, député, ancien ministre.
GARIEL (Dr), professeur à la Faculté de médecine.
GEBHART, professeur à la Faculté des lettres.
GÉRARDIN, professeur à la Faculté de droit.
GRÉARD, membre de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris.
HIMLY, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres.
HUBNER, donateur.
JACCOUD (Dr), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.
JALABERT, professeur à la Faculté de droit.
JANET, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
LIPPMANN, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences.
LE FORT (Dr), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.
LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit.
MASCART, directeur du Bureau central météorologique, professeur au Collège de France.
MONOD, directeur à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure.
PERRIER, professeur au Muséum.
PERROT, membre de l'Institut, directeur de l'École normale.
REINACH (Joseph), donateur.
RIBOT (Al.), député, professeur à l'École libre des sciences politiques.
ROTHSCHILD (baron E. de), donateur.
SÉE (Dr Marc), chirurgien des hôpitaux, agrégé
TISSERAND, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences.
TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
VIDAL LA BLACHE, sous-directeur de l'École normale supérieure.
WADDINGTON, professeur à la Faculté des lettres.

Membres fondateurs :

MM.

BEAUSSIRE (Émile), membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, 96, boulevard Saint-Germain.

BERTHELOT, membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, 3, rue Mazarine.

BOISSIER (Gaston), membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, 79, rue Claude-Bernard.

BOUTMY (E.), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume.

BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 15, rue Soufflot.

BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit, 1, quai d'Orsay.

FUSTEL DE COULANGES, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 29, rue de Tournon.

JACCOUD (Dr), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 62, boulevard Haussmann.

JANET (Paul), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 59, rue de Grenelle-Saint-Germain.

LAVISSE (E.), professeur à la Faculté des lettres, 5, rue de Médicis.

LE FORT (Dr), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 96, rue de la Victoire.

LŒWY, membre de l'Institut, sous-directeur de l'Observatoire, 119 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs.

MONOD (G.), directeur à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, 18 *bis*, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles.

PARIS (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 11, rue de Varennes.

PASTEUR, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, 45, rue d'Ulm.

PERROT (G.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.

RENAN (Ernest), membre de l'Académie française, administrateur du Collège de France.

RIBOT (Al.) député, professeur à l'École libre des sciences politiques, 65, rue Jouffroy.

SCHUTZENBERGER, professeur au Collège de France, 53, rue Claude-Bernard.

TAINE (H.), membre de l'Académie française, professeur à l'École des beaux-arts, 23, rue Cassette.

Membres donateurs :

MM.

BAGGIO, 21, rue du Centre, Carvin (Pas-de-Calais).

GOLDSCHMIDT (S.-H.), 6, rond-point des Champs-Élysées.

MM.

HUBNER, 9, rue de Téhéran.
ANDRÉ (Édouard), 158, boulevard Haussmann.
HIRSCH (baron de), 2, rue de l'Élysée.
SCHEURER-KESTNER, sénateur, 57, rue de Babylone.
EICHTHAL (Adolphe d'), 42, rue Neuve-des-Mathurins.
HACHETTE ET Cie, 79, boulevard Saint-Germain.
BISCHOFFSHEIM, 34, rue des Mathurins.
MASSON (Georges), 120, boulevard Saint-Germain.
REINACH (Joseph), 6, avenue Van-Dyck.
ROTHSCHILD (baron Alphonse de), rue Saint-Florentin.
GOLDSCHMIDT (Léopold), 12, rue Murillo.
GOGUEL, 14, rue Le Peletier.
SIEGFRIED (Jacques), 18, rue Murillo.
KAAN (Isaac), 58, avenue du Bois-de-Boulogne.
LA CAZE, député, 107, rue de Grenelle-Saint-Germain.
BAMBERGER (Henri), 14, rond-point des Champs-Élysées.
GUICHARD (Jules), 34, quai de Billy.
CAMONDO (comte Nizim de), 63, rue de Monceau.
LEONINO (baron Joseph), 7, rue Euler.
EPHRUSSI (Ch.), 81, rue de Monceau.
STERN (Jacques), 58, rue de Châteaudun.
POIRRIER, 105, rue Lafayette.
ROTHSCHILD (baron Edmond de), 41, faubourg Saint-Honoré.
ROLAND BONAPARTE (prince), 22, Cours-la-Reine.
MOREAU-NÉLATON (E.), 73, faubourg Saint-Honoré.
COLIN (Armand), éditeur, 174, boulevard Saint-Germain.
DUMONT (Mme Albert), villa d'Arcachon, rue d'Aral, à Boulogne-sur-Seine.

Membres adhérents :

GROUPE DE PARIS

MM.

ALCAN, libraire-éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.
ALIX (Gabriel), professeur à l'École des sciences politiques, 13, rue du Cherche-Midi.
ANGOT, 12, avenue de l'Alma.
APPELL, professeur à la Faculté des sciences, 22, rue Soufflot.
AULARD, chargé de cours à la Faculté des lettres, 84, boulevard Saint-Michel.
AYRAL (Louis), docteur en droit, 24, avenue Duquesne.
BEAUCHAMP (Art. de), chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, 16, rue Saint-Romain.
BEAUNIS, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, 29, rue des Écuries-d'Artois.

MM.

BEAUREGARD, professeur agrégé à la Faculté de droit, 7, rue Gœthe.

BELJAME, chargé de cours à la Faculté des lettres, 29, rue de Condé.

BÉRARD (Ed.), 160, boulevard Haussmann.

BERTIN (Ernest), professeur libre à la Faculté des lettres, 13, rue Boislevent, Passy.

BEUDANT, doyen honoraire, professeur de la Faculté de droit de Paris.

BIBLIOTHÈQUE de la Chambre des députés.

BIGNON (Louis), 12, avenue du Bois-de-Boulogne.

BITTARD DES PORTES, docteur en droit, rédacteur au *Mémorial diplomatique*, 9, rue Auber.

BIXIO, ancien conseiller municipal, 17, quai Voltaire.

BLOCH, maître de conférences à l'École normale, 202, avenue du Maine.

BONNARD (Paul), agrégé de philosophie, 15, rue de la Planche.

BOSSERT, inspecteur général de l'enseignement secondaire, 51, rue d'Assas.

BOUCHÉ-LECLERCQ, professeur à la Faculté des lettres, 22, avenue des Marronniers, à Nogent-sur-Marne (Seine).

BOURDEAU, 18, rue Marignan.

BOURGET (Paul), 7, rue Monsieur.

BOUSSINESQ, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 75, rue Claude-Bernard.

BOUTROUX, professeur à la Faculté des lettres, 67, rue Claude-Bernard.

BOUTY, professeur à la Faculté des sciences, 9, rue du Val-de-Grâce.

BRANLY, professeur de physique à l'Institut catholique, 42, avenue de Breteuil.

BROUARDEL (Dr), doyen de la Faculté de médecine de Paris.

BRUNEL (Lucien), professeur au lycée Saint-Louis, 28, avenue de l'Observatoire.

BRUNETIÈRE, 66, rue de l'Assomption.

BUISSON (B.), maître de conférences à l'École normale, publiciste, 100, rue d'Assas.

CAMPOU (de), professeur d'un cours de mathématiques spéciales au collège Rollin, 5, rue Laffitte.

CARPENTIER, ancien agrégé à la Faculté de droit, 50, boulevard Saint-Michel.

CARRAU (Ludovic), professeur adjoint à la Faculté des lettres, 30, rue Tronchet.

CARRIÈRE, maître de conférences à l'École des hautes études, 35, rue de Lille.

CART, agrégé de l'Université, professeur à l'École alsacienne, 12, rue Soufflot.

CARTAULT, professeur à la Faculté des lettres, 11, rue du Pré-aux-Clercs.

CERF (Léopold), libraire-éditeur, 13, rue de Médicis.

CHANTEPIE DU DÉZERT (de), conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne.

MM.

CHATIN (A.), membre de l'Académie des sciences, 149, rue de Rennes.

CHATIN, professeur adjoint à la Faculté des sciences, 128, boulevard Saint-Germain.

CHAVEGRIN, agrégé à la Faculté de droit, 7, rue Michelet.

COLLIGNON, chargé de cours à la Faculté des lettres, 6, rue Herschel.

COMPAYRÉ, député, 77, rue Claude-Bernard.

CORDIER, chargé de cours à l'École des langues orientales, 3, place Vintimille.

CROISET (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame.

CROUSLÉ, professeur à la Faculté des lettres, 24, rue Gay-Lussac.

DAGUIN, avocat, 29, rue de l'Université.

DARBOUX, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 36, rue Gay-Lussac.

DARMESTETER (Arsène), professeur à la Faculté des lettres, place de la Mairie, à Vaugirard.

DASTRE, professeur à la Faculté des sciences, 73, avenue d'Antin.

DAUPHINÉ, professeur de rhétorique au lycée Michelet, 19, rue Faraday.

DECHARME, chargé de cours à la Faculté des lettres, 95, boulevard Saint-Michel.

DEJOB, professeur de rhétorique au collège Stanislas, 80, rue Ménilmontant.

DELALAIN (Paul), libraire-éditeur, 56, rue des Écoles.

DESJARDINS (Alb.), professeur à la Faculté de droit, 30, rue de Condé.

DIGEON (Jules), ingénieur, 56, rue de Lancry.

DREYFUS (Adolphe), 101, boulevard Malesherbes.

DREYFUS (Alphonse), 61, rue de l'Arcade.

DREYFUS (Gustave), 101, boulevard Malesherbes.

DREYFUS-BRISAC (P.-E.), rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement,* 6, rue de Turin.

DREYFUS-BRISAC (Dr), médecin des hôpitaux, 6, rue de Berlin.

DREYSS, ancien recteur, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 76, rue du Cherche-Midi.

DU BUIT, membre du conseil de l'Ordre des avocats, 47, rue de Clichy.

DUCROCQ, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers, professeur à la Faculté de droit, 12, rue Stanislas.

DU MESNIL, conseiller d'État, directeur honoraire de l'enseignement supérieur, 36, rue Gay-Lussac.

DURAND, 16, rue Littré.

DUTER, professeur au lycée Louis-le-Grand, 16, rue Bertin-Poirée.

DUVAL, professeur à la Faculté de médecine, 11, cité Malesherbes (r. des Martyrs).

DUVERGER, professeur à la Faculté de droit, 2 *bis*, rue Soufflot.

ESMEIN, agrégé à la Faculté de droit, 7, rue Leroux.

EICHTHAL (Eugène d'), 57, rue Jouffroy.

FACULTÉ DES LETTRES (Bibliothèque des étudiants).

FERRY (Jules), député, ancien ministre, 23, avenue de l'Alma.

MM.

FLACH (Jacques), professeur au Collège de France et à l'École des sciences politiques, 37, rue de Berlin.

FLOURENS, député, ancien ministre, 129, rue de la Pompe (Passy-Paris).

FONCIN, inspecteur général de l'Instruction publique, 22, quai de Béthune.

FOUCHER DE CAREIL, sénateur, 9, rue François Ier.

FOULD (Paul), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, 62, avenue d'Iéna.

FRIEDEL, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 9, rue Michelet.

GARIEL, professeur à la Faculté de médecine, ingénieur des ponts et chaussées, 39, rue Jouffroy.

GARSONNET, professeur à la Faculté de droit, 24, rue Gay-Lussac.

GAUTIER, proviseur du lycée Michelet à Vanves.

GAZIER, maître de conférences à la Faculté des lettres, 12, avenue Trudaine.

GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, 68, rue Gay-Lussac.

GÉRARDIN, professeur à la Faculté de droit, 49, rue Madame.

GIARD, maître de conférences à l'École normale supérieure.

GIRARD, maître de conférences à la Faculté des lettres, 89, rue de Rennes.

GIRY, professeur à l'École des Chartes, 4, rue des Chartreux.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit, 40, rue du Cherche-Midi.

GODART, directeur de l'École Monge, 145, boulevard Malesherbes.

GOELZER, maître de conférences à la Faculté des lettres, 32, boulevard Montparnasse.

GRÉARD, membre de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne.

GUÉRIE, secrétaire de l'École des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume.

GUIRAUD, maître de conférences à l'École normale, 16, rue des Fossés-Saint-Jacques.

GUIZOT, professeur au Collège de France, 42, rue de Monceau.

HADAMARD, 53, rue de Châteaudun.

HAUVETTE-BESNAULT, maître de conférences à la Faculté des lettres, 41, rue Saint-Placide.

HÉBERT (Edmond), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, 10, rue Garancière.

HÉRAIL, maître de conférences à l'École supérieure de pharmacie, 35, rue Denfert-Rochereau.

HIMLY (Auguste), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, 23, avenue de l'Observatoire.

HIRTZ (Ernest), 18, rue de Vienne.

HUYOT, professeur au lycée Louis-le-Grand, 52, rue d'Assas.

JALABERT, professeur à la Faculté de droit, 9, avenue de l'Observatoire.

JAMESON, 115, boulevard Malesherbes.

MM.

JOBBÉ-DUVAL, professeur agrégé à la Faculté de droit, 1, rue Gay-Lussac.

JOLY (H.), ancien chargé de cours à la Faculté des lettres, 106 *bis*, rue de Rennes.

JOUANNY, industriel, 70, rue du Faubourg-du-Temple.

KŒCHLIN (Raymond), 176, boulevard Saint-Germain.

KŒLL, professeur au lycée Louis-le-Grand, 100, rue d'Assas.

LABBÉ, professeur à la Faculté de droit, 9 *ter*, boulevard Montparnasse.

LAINÉ, agrégé à la Faculté de droit, 4, rue Le Goff.

LAMY (Ernest), vice-président honoraire des Membres de l'Enseignement, 113, boulevard Haussmann.

LANGE, maître de conférences à la Faculté des lettres, 75, rue Claude-Bernard.

LANTOINE, secrétaire de la Faculté des lettres, 31, rue de Constantinople.

LARNAUDE, professeur agrégé à la Faculté de droit, 68, rue d'Assas.

LARROUMET, directeur des Beaux-Arts, 9, rue du Val-de-Grâce.

LEBON (André), professeur à l'École des sciences politiques, chef du cabinet du président du Sénat, 17, rue de Vaugirard.

LEFEBVRE, professeur à la Faculté de droit, 89, boulevard Saint-Michel.

LEGER, professeur au Collège de France, 157, boulevard Saint-Germain.

LELONG, archiviste-paléographe, 59, rue Monge.

LEROY-BEAULIEU (Anatole), professeur à l'École des sciences politiques, 69, rue Pigalle.

LE SAVOUREUX (Franck), 9, avenue Thiers, à Melun (Seine-et-Marne).

LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince.

LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, 5, rue de Logelbach.

LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, 27, rue Vital.

LICHTENBERGER, doyen de la Faculté de théologie protestante, 75, rue Denfert-Rochereau.

LIPPMANN, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 108, boulevard Saint-Germain.

LUCHAIRE, chargé de cours à la Faculté des lettres, 61, rue Claude-Bernard.

LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit et à l'École des sciences politiques, 13, rue Soufflot.

MARCHAND (Léon), professeur à l'École supérieure de pharmacie, Thiais (Seine).

MARION, professeur à la Faculté des lettres, 22, rue de Grenelle.

MARTHA, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi.

MARTHA (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, 62, rue Saint-Placide.

MASCART, membre de l'Institut, directeur du Bureau Central météorologique de France, 176, rue de l'Université.

MM.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 24, avenue de l'Observatoire.

MASSIGLI, agrégé à la Faculté de droit, 24, avenue de l'Observatoire.

MEYRARGUES, 103, boulevard Malesherbes.

MICHAU (Alfred), 93, boulevard Saint-Michel.

MICHEL (Léon), agrégé à la Faculté de droit, 31, rue Bonaparte.

MICHEL (Henri), professeur à la Faculté de droit, 53, rue Monge.

MOTHÉRÉ, professeur au lycée Charlemagne, 47, rue des Tournelles.

MOUTON, maître de conférences à la Faculté des sciences, à Fontenay-sous-Bois, 1, rue de l'Audience.

NEVREZÉ (de), avocat, 38, boulevard Saint-Germain.

PERIER (Paul-Casimir), député, 16, rue du Général-Foy.

PERRIER, professeur au Muséum, 28, rue Gay-Lussac.

PETIT DE JULLEVILLE, professeur adjoint à la Faculté des lettres, 49, rue du Ranelagh.

PICAVET, agrégé de philosophie, 15, rue Claude-Bernard.

PICOT, membre de l'Institut, 54, rue Pigalle.

PIGEONNEAU, professeur adjoint à la Faculté des lettres, 110, rue Lafontaine, à Auteuil.

PLANIOL, agrégé à la Faculté de droit, 48, rue Gay-Lussac.

POINCARÉ, professeur à la Faculté des sciences, 66, rue Gay-Lussac.

PONTREMOLI, 36, rue Lafayette.

POPELIN, 7, rue de Téhéran.

PUISEUX (Pierre), maître de conférences à la Faculté des sciences, 15, rue Soufflot.

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), président de la Société d'encouragement pour les études grecques, 3, rue Soufflot.

RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas.

REGNARD (Dr), 224, boulevard Saint-Germain.

REINACH (Th.), 26, rue Murillo.

RENAULT, professeur à la Faculté de droit, 28, rue Jacob.

RIBOT (Th.), directeur de la *Revue philosophique*, 108, boulevard Saint-Germain.

RICHELOT (Dr), ancien agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, rédacteur en chef de l'*Union médicale*, 22, rue Vignon.

RICHET (Ch.), professeur à la Faculté de médecine, 15, rue de l'Université.

RISLER (Eugène), directeur de l'Institut national agronomique, 35, rue de Rome.

ROCHEFOUCAULD (de la), 18, boulevard des Invalides.

ROUVILLE (de), 166, boulevard Haussmann.

ROY, professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École des hautes études, 9, rue Spontini.

ROZIÈRE (de), sénateur, membre de l'Institut, 8, rue Lincoln.

SABATIER, professeur à la Faculté de théologie protestante, 8, rue Nicole.

SÉE (Dr), chirurgien des hôpitaux, ancien agrégé à la Faculté de médecine, 126, boulevard Saint-Germain.

MM.

SEIGNOBOS, professeur libre à la Faculté des lettres, 7, rue Michelet.

SIEGFRIED (Jules), député de la Seine-Inférieure, 6, rond-point des Champs-Élysées.

SOREL (Albert), secrétaire général du Sénat, palais du Luxembourg.

STROPENO, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 4, rue Scheffer (Passy).

TANNERY, sous-directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.

TERRAT, professeur de droit à l'Institut catholique, 11, rue Saint-Romain.

TISSERAND, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, 5, avenue de l'Observatoire.

TRANCHANT, ancien conseiller d'État, 28, rue Barbet-de-Jouy.

TRÉLAT, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, 17, rue Denfert-Rochereau.

TRÉLAT (Dr), professeur à la Faculté de médecine, 18, rue de l'Arcade.

VAST, professeur au lycée Condorcet, 9, rue Greffulhe.

VÉLAIN, maître de conférences à la Faculté des sciences, 9, rue Thénard.

VERNES (Maurice), directeur adjoint à l'École des hautes études, 31, rue Fortuny.

VIDAL LA BLACHE, sous-directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.

VIOLLE, maître de conférences à l'École normale, 89, boulevard Saint-Michel.

WADDINGTON (Charles), professeur à la Faculté des lettres, 50, rue de Latour-d'Auvergne.

WALLON (H. A.), sénateur, ancien ministre, professeur honoraire à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 25, quai Conti.

WORMS (Mme), 45, boulevard Haussmann.

ZELLER, maître de conférences à la Faculté des lettres, 22, rue Soufflot.

ZELLER, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire de l'Enseignement supérieur, 1, rue Le Goff.

GROUPE D'AIX-MARSEILLE

MM.

ABRAHAM (Benjamin), juge suppléant à Aix et conseiller général des Bouches-du-Rhône.

BARTHELET, 8, rue Beauvau, Marseille.

BELIN, recteur de l'Académie à Aix.

BIZOS (Gaston), doyen de la Faculté des lettres d'Aix.

BOISSIÈRE, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

CHAPPLAIN, directeur de l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

CLERC, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix.

CONSTANS (Léopold), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

DURANTY, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

MM.

FALLOT, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

GAUTIER (ALFRED), professeur à la Faculté de droit d'Aix.

GUIBAL, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

JORET (CH.), professeur à la Faculté des lettres, Aix.

JOURDAN (ÉDOUARD), professeur à la Faculté de droit, Aix.

LACOSTE, chargé de cours à la Faculté de droit à Aix.

LAGET, professeur à l'École de médecine, Marseille.

LIVON (Dr CH.), 14, rue Perrier, à Marseille.

MAGAIL, professeur de clinique obstétricale à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

MARCORELLES, professeur suppléant à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

NAQUET, procureur général à la Cour d'appel, Aix.

PIRONDI, professeur honoraire à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

RAMPAL, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, vice-président du conseil d'hygiène, Marseille.

RIGAL (EUGÈNE), maître de conférences à la Faculté des lettres, Aix.

ROUSTAN, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

VAYSSIÈRE (A.), maître de conférences à la Faculté des sciences, Marseille.

VILLARD, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Marseille.

GROUPE DE BESANÇON

MM.

GAUDERON (Dr), professeur à l'École préparatoire de médecine.

GRUEY, professeur à la Faculté des sciences.

MAGNIN (Dr), maître de conférences à la Faculté des sciences.

NOLEN, recteur de l'Académie.

SÉE, juge au tribunal civil, Lons-le-Saulnier.

VERNIER, professeur au lycée, 19, rue Charles-Nodier.

GROUPE DE BORDEAUX

MM.

BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit.

BAUDRY-LACANTINERIE, doyen à la Faculté de droit.

BRUNEL, professeur à la Faculté des sciences.

CALLEN (l'abbé), professeur honoraire de la Faculté de théologie catholique.

COYNE, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

CUCUEL, chargé de cours à la Faculté des lettres.

CUQ, professeur à la Faculté de droit.

DELOYNES, professeur à la Faculté de droit.

DESPAGNET, agrégé à la Faculté de droit.

MM.
DUGUIT, professeur agrégé à la Faculté de droit.
DUPUY, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
ESPINAS, doyen de la Faculté des lettres.
FAURE, député, professeur à la Faculté de droit.
GAYON, professeur à la Faculté des sciences.
JOANNIS (J.-A.), chargé de cours à la Faculté des sciences.
JOLYET (Dr), professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres.
LESPIAULT, doyen de la Faculté des sciences.
LEVILLAIN, professeur à la Faculté de droit.
MARANDOUT, professeur à la Faculté de droit.
MERGET, chargé de cours à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences.
MORACHE, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
PEREZ, professeur à la Faculté des sciences.
PICOT, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.
RAYET, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire.
RODIER (Eug.), maître de conférences à la Faculté des sciences.
SAIGNAT, professeur à la Faculté de droit.
SAMAZEUILH (Fernand), banquier, 6, cours du Jardin-public.
STAPFER, professeur à la Faculté des lettres.
VILLE DE MIRMONT (Henri de la), maître de conférences à la Faculté des lettres.

GROUPE DE CAEN

MM.
CABOUAT, agrégé à la Faculté de droit.
COVILLE, maître de conférences à la Faculté des lettres.
DANJON, professeur à la Faculté de droit.
DENIS, doyen de la Faculté des lettres.
DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres.
DESLONCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
GASTÉ, professeur à la Faculté des lettres.
GILLET, secrétaire de la Faculté de droit et du Conseil général des Facultés.
GUILLOUARD, professeur à la Faculté de droit.
SOURIAU (Maurice), professeur adjoint à la Faculté des lettres.
TESSIER (Jules), professeur à la Faculté des lettres.
VAUGEOIS, doyen de la Faculté de droit.
ZEVORT (Edgard), recteur de l'Académie.

GROUPE DE CLERMONT

MM.
BOUSQUET (J.-H.), docteur en médecine, 15, rue Montlosier.

MM.

CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres.
ESSARTS (DES), professeur à la Faculté des lettres.
GASQUET, professeur à la Faculté des lettres.
JULIEN, professeur à la Faculté des sciences.
PELLET, professeur à la Faculté des sciences.
SAINT-LOUP, doyen de la Faculté des sciences.

GROUPE DE DIJON

MM.

AFFRE (Dr), à Beaune.
BAILLY, professeur à la Faculté de droit.
BLONDEL, chargé de cours à la Faculté de droit.
BONNEVILLE, professeur à la Faculté de droit.
BOUGOT, doyen de la Faculté des lettres.
CHAPPUIS, recteur de l'Académie.
COLLOT, professeur à la Faculté des sciences.
DESSERTEAUX, professeur à la Faculté de droit.
GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres.
LOUIS-LUCAS (PAUL), professeur agrégé à la Faculté de droit.
MONGIN, professeur à la Faculté de droit.
MOUCHET, professeur à la Faculté de droit.
SALEILLES (RAYMOND), professeur agrégé à la Faculté de droit.
WEISS, professeur agrégé à la Faculté de droit.

GROUPE DE LILLE

MM.

ANGELLIER, maître de conférences à la Faculté des lettres.
CAZENEUVE, doyen honoraire de la Faculté de médecine.
CONS, professeur à la Faculté des lettres.
COUAT, recteur de l'Académie.
COURDAVEAUX, professeur à la Faculté des lettres.
DOUMER (E.), chargé de cours à la Faculté de médecine.
DUPONT (PAUL), maître de conférences à la Faculté des lettres.
FAUCHER (LÉON), 5, cours des Bourreloirs.
FEDER, professeur à la Faculté de droit.
FLAMMERMONT, professeur à la Faculté des lettres.
FOLLEVILLE (DE), professeur à la Faculté de droit.
GOSSELET, professeur à la Faculté des sciences.
LEFEBVRE, professeur au Lycée.
MOY, doyen de la Faculté des lettres.
OVIGNEUR, avocat, 2, rue de Terremonde.

MM.

PAQUET, professeur à la Faculté de médecine.
PENJON, professeur à la Faculté des lettres.
THOMAS, professeur à la Faculté des lettres.
WANNEBROUCQ, doyen de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

GROUPE DE LYON

MM.

ANDRÉ, professeur à la Faculté des sciences.
APPLETON, professeur à la Faculté de droit.
AUDIBERT, professeur à la Faculté de droit.
BARBIER, professeur à la Faculté des sciences.
BAYET, doyen de la Faculté des lettres.
BERTHÉLEMY, professeur agrégé à la Faculté de droit.
BERTRAND, professeur à la Faculté des lettres.
BOURGEOIS, professeur à la Faculté des lettres.
CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
CAZENEUVE, professeur à la Faculté de médecine.
CHARLES, recteur de l'Académie, correspondant de l'Institut.
CHAUVEAU, professeur honoraire de la Faculté de médecine.
CLAVEL, professeur à la Faculté des lettres.
CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres.
COHENDY, professeur à la Faculté de droit.
CROLAS, professeur à la Faculté de médecine.
DÉCHELETTE (l'abbé), directeur des études à l'institution des Chartreux.
DELORE, ancien professeur à la Faculté de médecine.
ENOU, professeur à la Faculté de droit.
FACULTÉS CATHOLIQUES.
FAURE (Alfred), professeur de botanique à l'École vétérinaire.
FERRAZ, professeur honoraire de la Faculté des lettres.
FLURER, professeur à la Faculté de droit.
FONTAINE, professeur à la Faculté des lettres.
GAILLETON, professeur à la Faculté de médecine.
GARRAUD, professeur à la Faculté de droit.
LAFAYE, professeur à la Faculté des lettres.
LÉPINE, professeur à la Faculté de médecine.
LESEUR, agrégé à la Faculté de droit.
LORTET, doyen de la Faculté de médecine.
MABIRE, professeur à la Faculté de droit.
MARC-SAUZET, agrégé à la Faculté de droit.
MELLIER, professeur à la Faculté libre des lettres.
MONOYER, professeur à la Faculté de médecine.
MORAT, professeur à la Faculté de médecine.
MUNIER, avocat.

MM.
OLLIER, professeur à la Faculté de médecine.
PONCET, professeur à la Faculté de médecine.
RIAZ (A. de), banquier.
SICARD, doyen de la Faculté des sciences.
THALLER, professeur à la Faculté de droit.
THAMIN, maître de conférences à la Faculté des lettres.

GROUPE DE MONTPELLIER

MM.
BENOIT, doyen honoraire de la Faculté de médecine.
BERTIN, professeur à la Faculté de médecine.
BIMAR, agrégé à la Faculté de médecine.
BONNET, professeur suppléant à la Faculté des lettres.
CARRIEU, agrégé à la Faculté de médecine.
CASTAN, doyen de la Faculté de médecine.
CASTETS, doyen de la Faculté des lettres.
CHABANEAU, chargé de cours à la Faculté des lettres.
CHANCEL, recteur de l'Académie.
CHARMONT, agrégé à la Faculté de droit.
COMBESCURE, professeur à la Faculté des sciences.
CROISET, professeur à la Faculté des lettres.
CROVA, professeur à la Faculté des sciences.
DAURIAC, professeur à la Faculté des lettres.
DAUTHEVILLE, professeur adjoint à la Faculté des sciences.
DEVIC, chargé de cours à la Faculté des lettres.
DIACON, directeur de l'École supérieure de pharmacie.
DUPRÉ, professeur honoraire de la Faculté de médecine.
ENGEL, professeur à la Faculté de médecine.
FÉCAMP (Albert), bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire, chargé de conférences à la Faculté des lettres.
FORCRAND (de), professeur à la Faculté des sciences.
GAYRAUD, chargé de cours à la Faculté de médecine.
GIDE, professeur à la Faculté de droit.
GIRARD, agrégé à la Faculté de droit. .
GRASSET, professeur à la Faculté de médecine.
GRYNFELTT, professeur à la Faculté de médecine.
HAMELIN, professeur à la Faculté de médecine.
JAUMES, professeur à la Faculté de médecine.
JEANJEAN, professeur à l'École supérieure de pharmacie.
LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres.
MAIRET, agrégé à la Faculté de médecine.
MOITESSIER, professeur à la Faculté de médecine.
REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres.

MM.

ROUVILLE (DE), doyen de la Faculté des sciences.

ROUZAUD (HENRI), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences.

SABATIER, professeur à la Faculté des sciences.

SERRE, ancien agrégé à la Faculté de médecine.

TEMPIÉ (LÉON), 3, rue Maguelone.

VALABRÈGUE, professeur à la Faculté de droit.

GROUPE DE NANCY

MM.

AUBERT, 17, rue Lepoïs.

BERNHEIM, professeur à la Faculté de médecine.

BIBLIOTHÈQUE de la Faculté de droit.

BICHAT, doyen de la Faculté des sciences.

BINET, professeur à la Faculté de droit.

BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie.

BLONDEL, professeur à la Faculté de droit.

BOURCART, agrégé à la Faculté de droit.

CHARPENTIER, professeur à la Faculté de médecine.

DEBIDOUR, doyen de la Faculté des lettres.

EGGER, professeur à la Faculté des lettres.

FELTZ, professeur à la Faculté de médecine.

FLOQUET, professeur à la Faculté des sciences.

FRIANT, professeur à la Faculté des sciences.

GARNIER, professeur à la Faculté de droit.

GRANDEAU, doyen honoraire de la Faculté des sciences.

GROSS, professeur à la Faculté de médecine.

GRUCKER (ÉMILE), professeur à la Faculté des lettres.

HATZFELD, négociant.

HEYDENREICH, professeur à la Faculté de médecine.

JACQUEMIN, directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie.

KRANTZ, professeur à la Faculté des lettres.

LALLEMENT (ÉD.), professeur à la Faculté de médecine.

LEDERLIN, doyen de la Faculté de droit.

LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences.

LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit.

LOMBARD (E.), professeur à la Faculté de droit.

LOMBARD (A.), professeur à la Faculté de droit.

MARTIN, professeur-adjoint à la Faculté des lettres.

MATHIEU, professeur à la Faculté des sciences.

MAY, professeur à la Faculté de droit.

MOURIN, recteur de l'Académie.

PFISTER, professeur à la Faculté des lettres.

ROY (ÉMILE), professeur au Lycée.

MM.
SPILLMANN, professeur à la Faculté de médecine.
THIAUCOURT, maître de conférences à la Faculté des lettres.

GROUPE DE POITIERS

MM.
ARREN, doyen de la Faculté des lettres.
BONNET (Émile), professeur à la Faculté de droit.
CHAIGNET, recteur de l'Académie.
DUCROS, professeur à la Faculté des lettres.
DURRANDE, doyen de la Faculté des sciences.
GARBE, professeur à la Faculté des sciences.
HILD, professeur à la Faculté des lettres.
LEPETIT (Louis).
MAILLARD, professeur à la Faculté des sciences.
PARMENTIER, professeur à la Faculté des lettres.

GROUPE DE TOULOUSE

MM.
ANDRÉ, professeur à l'École de médecine.
BAILLAUD, doyen de la Faculté des sciences.
BASSET (M.), professeur à l'École de médecine.
BENOIST, professeur à la Faculté des lettres.
BOECK (de), agrégé à la Faculté de droit.
BONFILS, doyen de la Faculté de droit.
BONNEMAISON, professeur à l'École de médecine.
BRESSOLLES (Joseph), professeur suppléant à la Faculté de droit.
CAUBET, directeur de l'École de médecine.
DELOUME, professeur à la Faculté de droit.
FRÉBAULT, professeur à l'École de médecine.
HALLBERG, professeur à la Faculté des lettres.
LABÉDA, professeur à l'École de médecine.
LAULANIÉ, professeur à l'École vétérinaire.
LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres.
LEGOUX, professeur à la Faculté des sciences.
MÉRIGNHAC, agrégé à la Faculté de Droit.
MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres.
MOLINIER (Charles), professeur à la Faculté des lettres.
PERROUD, recteur de l'Académie.
SAINT-ANGE, professeur à l'École de médecine.
THOMAS (Antoine), professeur à la Faculté des lettres.
TIMBAL (Joseph), agrégé à la Faculté de droit.
VIDAL, agrégé à la Faculté de droit.

GROUPE D'ALGER

MM.

CATTA, chef du service phylloxérique du syndicat départemental.
CHARVERIAT, professeur à l'École de droit.
DAIN, professeur à l'École de droit.
ESTOUBLON, directeur de l'École de droit.
JEANMAIRE, recteur de l'Académie.
MASQUERAY, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres.
TEXIER, directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.

DIVERS

MM.

BASCH (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.
BIANCONI, inspecteur d'Académie à Saint-Étienne (Loire).
BRÉDIF, recteur de l'Académie, Chambéry.
CHÉNON (Émile), agrégé à la Faculté de droit de Rennes, 5, place Saint-Georges.
CONDOMINE, président du tribunal civil à Montbrison.
CONINCK (Mme de), Havre.
ÉCOLE LIBRE DE DROIT, 35, rue des Arts, à Nantes.
GÉRARD, recteur de l'Académie, Grenoble.
GLAIZE, préfet de la Loire-Inférieure, à Nantes.
GRAUX-DOLLÉ, à Vervins (Aisne).
GUÉROULT, trésorier-payeur général à Angoulême.
HIGNARD, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, à Lorgues (Var).
HOLLANDE, professeur à l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, Chambéry.
HUGUENY, 19, rue des Frères, à Strasbourg.
JAY (Raoul), agrégé à la Faculté de droit de Grenoble.
JOUNET (Albert), homme de lettres à Saint-Raphaël (Var).
LACHARRIÈRE (Mlle), directrice du lycée de jeunes filles à Niort.
MONOD (Jean), professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
PAISANT, vice-président du tribunal civil, 35, rue Neuve, à Versailles.
PASQUIER (l'abbé), directeur des hautes études ecclésiastiques, Angers.
PONNELLE (P.), à Beaune, 1, rue des Vignobles (Côte-d'Or).
PORT (Célestin), archiviste du département de Maine-et-Loire, Angers.
PUECH (Aimé), maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes.
RABAROUST, juge au tribunal civil, 10, rue de Gravelle, à Versailles.
TESTOUD, professeur à la Faculté de droit, Grenoble.
TROUILLER, professeur à la Faculté de droit, Grenoble.
VOISIN, professeur au lycée, 85, boulevard de la Reine, Versailles.

Membres d'honneur :

MM.

IHÉRING (docteur R. VON), professeur de droit à l'Université de Gœttingue.

KÉKULÉ (docteur), professeur à l'Université de Bonn.

Adhérents résidant à l'étranger :

MM.

AGUIAR (AUG. DE), professeur de chimie à l'Institut industriel, Lisbonne (Portugal).

BIBLIOTHÈQUE impériale de Strasbourg.

BURGESS, director of the School of political science, Columbia college, New-York.

BYLANDT (comte CH. DE), Woorhout, 1a La Haye (Hollande).

CENTURY ASSOCIATION, care of F. W. Christern, New-York.

COLLARD, professeur à l'Université de Louvain.

CREMONA, sénateur du royaume d'Italie, Rome.

DELANOFF, secrétaire d'État, membre du Conseil de l'empire de Russie, directeur de la Bibliothèque impériale publique, Saint-Pétersbourg.

FORTUNO, représentant du ministère public, à Mexico.

GEORGIEWSKY, président du comité scientifique et membre du conseil du ministre de l'Instruction publique de Russie, conseiller privé, Saint-Pétersbourg.

JURGENSEN ((JULES-F.-U.), agrégé de l'Université de France, au Locle, Neuchâtel (Suisse).

MEYER, professeur de philosophie à l'Université de Bonn (Allemagne).

MOGUEL, professeur à l'Université de Madrid.

PÉRARD, 101, rue du Saint-Esprit, à Liège.

QUESADA, secrétaire de la Bibliothèque, à Buenos-Ayres, calle General-Lavalle, n° 60.

SANTOS (DE), 3, r. Madera, Madrid.

VIDAL, directeur de l'École de droit du Caire, secrétaire de l'Institut égyptien.

ZIESING (THÉODORE), professeur agrégé à l'Université de Zurich.

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23148.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA HUITIÈME ANNÉE

ARTICLES DE FOND

Pages.

L'Enseignement de l'hygiène dans les établissements d'enseignement supérieur (fin), par le Dr **Martin**. 1

M. Caro, par **M. R. Thamin**. 23

Histoire de la littérature grecque, par **M. A. Lebègue**. 35

De l'Enseignement en Espagne, par **M. J.-M.-B. Mareca**. 113

Les Progrès de l'enseignement secondaire des filles en Allemagne, par **M. F. D'Arvert**. 124

Le Péril social, par **M. H. Warnery**. 137

La Première théorie française de l'Inconscient, par **M. A. Bertrand**. . 209

État de l'instruction publique en Hongrie, par **B. C. K. B**. 232

De quelques projets de réforme dans les Universités allemandes, par **M. G. Blondel**. 248

Les Fêtes de l'Université de Bologne, par **M. G. Lafaye**. 313

L'Enseignement du sanscrit et de la grammaire comparée dans les Universités d'Europe et d'Amérique, par **X**. 361

L'Enseignement dans la Suisse française. Canton de Vaud, par **M. H. Warnery**. 367

Ouverture des conférences à la Faculté des Lettres de Paris. Discours de **MM. Petit de Julleville** et **E. Lavisse**. 417

Du rôle de la Société et de l'État en matière d'enseignement, par **M. Th. Ferneuil**. 436

Sur la possibilité et l'opportunité d'introduire la grammaire comparée du grec et du latin dans les exercices pour l'agrégation de grammaire, par **M. Paul Regnaud**. 467

Une Fondation de la ville de Paris à la Faculté des sciences : la Chaire d'évolution des êtres organisés, par **M. A. Dastre** 521

Pages.

Les Cours de science de l'Éducation, à propos d'une récente circulaire ministérielle, par **M. Georges Dumesnil**. 537
L'Histoire des rapports de la Théologie et de la Philosophie, par **M. F. Picavet** 552

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Paris. Conseil général des Facultés. — Lyon. — Montpellier. — Genève. — Allemagne. — Bologne. 76
Paris. Conseil général des Facultés. École des Hautes Études. — Toulouse. — Allemagne. — Italie. 150
Paris. Conseil général des Facultés. — Lyon. — Dijon. — Liège. — Allemagne. — Bologne. — Pise. — Suisse. — Russie. — Amérique anglaise. 474
Paris. Conseil général des Facultés. — Lyon. — Allemagne. . . . 574
Enseignement secondaire ; Lettres des Recteurs. 580

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

L'Université de Saint-Pétersbourg. 588
Lettre de Genève, EUGÈNE RITTER.. 592
Lettre de Rennes : La Version latine au baccalauréat, A. PUECH. . . 597

INSTRUCTION PUBLIQUE (France)

La Session d'été du Conseil supérieur de l'Instruction publique, par M. BAYET. 209
Collège Chaptal. Rapport présenté par M. GAUFRÈS au nom de la 4e commission du Conseil municipal de Paris. 263

VARIÉTÉS

Étude sur l'éducation et particulièrement sur l'éducation littéraire chez les Romains, depuis la fondation de Rome jusqu'aux guerres de Marius et de Sylla, par E. EGGER. 59
Les Humanités classiques. Discours prononcé par M. LAVISSE à la distribution des prix de l'École alsacienne. 165
Un normalien en 1832, par M. JULES SIMON. 374
Inauguration de l'Institut Pasteur. Discours de M. Grancher, de M. Christophle et de M. Pasteur. 600

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Pages.
Les Fêtes de Bologne. 88
Le Monument de Léonce de Lavergne. 91
L'Alliance française. 95
La France et le Japon. 101
Conseil supérieur de l'Instruction publique. Discours du Ministre. 172
Distribution des prix du concours général. 176
Les récentes thèses du doctorat ès lettres. 183
Inauguration du lycée Gambetta. 184
Henri Debray. Maxime Gaucher. 187
L'Instruction publique et le Conseil municipal de Paris. 279
Charles Beaussire. 283
Abel Bergaigne. 283
T. Colani. 285
Académie des sciences. La vaccination préventive du choléra asiatique. 287
L'Abandon du latin et l'avènement du volapük. 289
Missions scientifiques. 291
Les Universités suisses. 292
Le Président de la République au palais des Facultés de Lyon. . . 392
L'Inauguration du lycée Molière. 394
Rodolphe Clausius. 396
La Question Douai-Lille devant la Chambre des députés. 486
La Ligue nationale de l'Éducation physique. 497
Une association de jeunes gens. 503
Envoi aux Étudiants de Bologne. 504
L'Éducation catholique en Angleterre. 504
Le Transfert de l'Académie de Douai à Lille devant le Sénat. . . . 610
La Ligue nationale de l'Éducation physique. 612
Réorganisation de l'École de santé militaire. 613
Congrès international de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement secondaire en 1889. 616
M. Giard et le transformisme. 619
Thèse de doctorat ès lettres. 624
Arsène Darmesteter. 625
Un nouveau cours à l'École libre des sciences politiques. . . . 627

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté du 13 juin offrant des concours pour les places d'agrégés dans les Facultés de médecine. 105
Arrêté du 15 juin relatif au même objet. 106

Pages.

Arrêté du 18 juin fixant la date de l'élection d'un délégué de l'enseignement primaire au Conseil supérieur. 106
Circulaire du 21 juin relative à l'ouverture des sessions d'examen dans les Écoles de médecine. 188
Décret du 11 juillet relatif aux maîtresses des travaux à l'aiguille. . 189
Arrêté du 12 juillet instituant une Commission pour l'étude des améliorations à introduire dans le régime des établissements d'enseignement secondaire. 190
Décret du 16 juillet relatif au laboratoire de zoologie maritime de Tatihou. 191
Rapport et décrets conformes concernant la dénomination du lycée de Cahors et du collège d'Auxerre. 192
Arrêté du 25 juillet relatif à l'agrégation de médecine. 193
Décret du 28 juillet déterminant les programmes généraux des écoles d'apprentissage, etc.. 193
Personnel enseignant. — Nominations.. . . . . 293, 398
Arrêté du 11 juillet fixant les programmes des examens du certificat d'aptitude et de l'agrégation pour l'enseignement secondaire des filles (ordre des sciences). 401
Arrêté du 18 juillet relatif aux travaux à l'aiguille. 406
Rapport du 28 juillet et arrêté conforme relatifs à l'ouverture d'un concours d'agrégés dans les écoles supérieures de pharmacie. 408
Circulaire du 25 juillet relative au catalogue des incunables. . . . 506
Arrêté du 31 juillet relatif à la désignation des autorités scolaires françaises et suisses autorisées à correspondre directement. . . 508
Circulaire du 31 juillet relative à la convention conclue entre la France et la Suisse en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires. 510
Arrêté du 1er août. (Concours d'agrégation.) 511
Loi du 6 août ouvrant un crédit pour la construction de l'Institut agronomique 511
Décret du 6 août (lycée Molière). 511
Arrêté du 7 août (concours). 512
Décret du 5 septembre (collège Carnot). 513
Arrêté du 15 octobre instituant des conseils d'enseignement dans les collèges communaux. 513
Décret du 17 octobre (lycée Hoche). 514

BIBLIOGRAPHIE

E. Des Essarts. *Portraits de maîtres* 107
Michelet. *Mon Journal*.. 107
Bentham. *Principes de législation et d'économie politique* (édit. Guillaumin) 108

Pages.
CH. HENRY. *Œuvres et correspondances inédites de d'Alembert* . . . 109
E. COMBES. *Profils et types de la littérature allemande*. 110
E. REBOUIS. *Étude historique et critique sur la peste*. 110
L. CONSTANS. *Salluste*. Texte et traduction. 111
ALBERT MARTIN. *Les cavaliers Athéniens* 112
P. GACHON. *De Ephoris spartanis*. 112
L. LIARD. *L'Enseignement supérieur en France*. 198
CH. LETOURNEAU. *L'Évolution du mariage et de la famille*. 203
CH. ARNAUD. *Les Théories dramatiques au XVIIe siècle. Étude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac*. 204
Dr F. LAGRANGE. *Physiologie des exercices du corps*. 205
F. PICAVET. *L'Histoire de la philosophie*. 206
G. COUGNY. *L'Enseignement professionnel des beaux-arts dans les écoles de la Ville de Paris*. 207
S. BING. *Le Japon artistique*. 207
C. THIAUCOURT. *Étude sur la Conjuration de Catilina de Salluste*. . . 208
E. LAVISSE. *Trois Empereurs d'Allemagne*. 306
E. KANT. *Critique de la raison pratique*, traduction de M. F. PICAVET. 307
GLASSON. *Histoire du droit et des Institutions de la France*. 308
J. ESPAGNOLLE. *L'Origine du français*. 309
GAURY DU ROSLAN. *Essai sur l'histoire économique de l'Espagne*. . . 310
J. TELLIER. *Les Écrivains d'aujourd'hui. Nos poètes*. 311
J. FLAMMERMONT. *Lille et le Nord au moyen âge*. 311
C. DREYFUS. *L'Évolution des mondes et des sociétés*. 410
P. LALOI et F. PICAVET. *Instruction morale et civique*. 413
G. MONOD. *Bibliographie de l'Histoire de France*. 414
P. DE COUBERTIN. *L'Éducation en Angleterre*. 415
G. SCHELLE. *Du Pont de Nemours et l'École physiocratique*. 416
P. LALLEMAND. *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*. 515
E. BOIRAC. *Cours élémentaire de philosophie*. 518
E. CARO. *Poètes et romanciers*. 519
ADAM SMITH. *Richesse des Nations* (édit. Guillaumin). 519
AUGUSTIN SICARD. *Les Deux Maîtres de l'enfance. Le Prêtre et l'Instituteur*. 628
Ouvrages classiques. 112, 207, 312, 520, 632

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23550.





